

GEORGES TAROULET

---

LA GESTE  
FRANÇAISE  
EN INDOCHINE

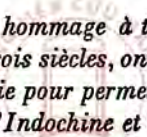


1955

# La Geste Française en Indochine

PAR  
Georges TABOULET  
TOME I





*En pieux hommage à tous ceux qui,  
au long de trois siècles, ont fait le sacri-  
fice de leur vie pour permettre le rappro-  
chement de l'Indochine et de la France.*

G. T.

## AVANT-PROPOS

---

*Des divers éléments qui constituent l'Union Française, l'Indochine est, avec Madagascar, la contrée où l'action de la France s'est exercée le plus tôt, le plus longtemps, avec le plus de persévérance.*

*Depuis plus de trois cents ans, en effet, l'influence de la France, poursuivant, selon les époques, des fins morales, économiques ou politiques, n'a jamais cessé de s'exercer dans la péninsule indochinoise.*

*Du début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, alors que, en dépit de toutes les entraves et persécutions, le prosélytisme religieux se poursuit sans arrêt, pas un lustre autant dire ne s'est écoulé sans que les pouvoirs publics de la métropole n'aient été saisis de quelque proposition, émanée d'un voyageur, d'un négociant ou d'un marin, visant à instaurer des relations suivies entre la France et telle ou telle partie de l'Indochine orientale. A vrai dire, aucun de ces projets ne fut sérieusement suivi; mais tous contribuèrent à alimenter un courant d'opinion et d'intérêt, à faire naître une tradition.*

*L'aboutissement de tous ces projets fut, sous le Second Empire, l'intervention militaire, puis l'entrée en possession, directe ou indirecte, point de départ d'une influence s'exerçant dès lors en profondeur, d'une façon dirimante et décisive, au point d'entraîner un changement complet dans les modes de vie et de pensée, dans la civilisation générale des populations affectées par ce phénomène historique de portée mondiale.*

*Cette ancienneté, cette continuité de l'action de la France en Indochine ont été notées avant nous par des observateurs étrangers, dont l'impartialité ne saurait être mise en doute. En témoigne, par exemple, l'Edimburg Review : « Obtenir un pied en Indochine paraît avoir été pendant plusieurs générations, une idée que les gouvernements successifs (de la France) ont toujours poursuivie avec plus ou moins de constance » (O. S., Revue britannique, avril 1878).*

*Et pourtant, l'Indochine demeure fort mal connue. Si, aujourd'hui, grâce à l'avion, la péninsule est devenue une sorte de grande banlieue, accessible en quelques heures, elle a été pendant longtemps terriblement éloignée de la France, perdue, noyée dans le halo d'une brume indistincte au point d'être impénétrable. Alors que l'Algérie figure honorablement dans les manuels scolaires de la métropole, l'Indochine n'occupe dans ces ouvrages où s'élabore la notoriété, qu'une place des plus réduites.*

*Aussi l'immense majorité des Français ne possèdent-ils que des notions des plus confuses sur la géographie, sur l'histoire, sur le passé ancien et même récent de l'Indochine. Combien de Français ont-ils entendu une seule fois prononcer les noms du Père de Rhodes ou de l'Evêque d'Adran ? Combien sont-ils à savoir que Duplex s'est beaucoup préoccupé de l'Indochine ? Combien sont en mesure de citer un La Grandière, un Dupré, l'un quelconque de ces grands commis, authentiques hommes d'état, qui fondèrent la Cochinchine et l'Indochine françaises ? Et, parmi ceux-là mêmes chez qui le nom d'un Francis Garnier, d'un Henri Rivière, d'un Auguste Pavis éveille quelques souvenirs, combien seraient capables de situer chronologiquement ces pionniers, de préciser le rôle qu'ils ont joué ?*

Une telle ignorance, fort répandue jusque dans les milieux cultivés, est d'autant plus regrettable, d'autant plus scandaleuse, oserons-nous dire, à l'heure où des dizaines de familles françaises, ayant compté quelqu'un des siens parmi les combattants d'Indochine, ont suivi anxieusement les péripéties du drame sanglant, de la lutte fratricide, qui, huit années durant, s'est déroulée, de la Chine à la Thaïlande, n'ayant rien moins pour enjeu que l'indépendance réelle que l'existence même de l'Indochine. Nombre de nos compatriotes, qui, en d'autres temps, n'auraient jamais, sans ces douloureux événements, pris le moindre souci de territoires situés en dehors de leur champ visuel, s'interrogent aujourd'hui sur l'Indochine, sur ses origines, sur son devenir, et se trouvent fort embarrassés pour satisfaire leur légitime curiosité. Quand l'Indochine française est-elle sortie des limbes ? Comment s'est-elle constituée jour après jour ? Si on posait de telles questions aux parents des anciens combattants d'Indochine, aux anciens combattants eux aussi, quelle proportion d'entre eux serait à même de fournir des réponses ne fût-ce qu'approximativement valables ?

C'est en pensant à ces Français, aux autres Français aussi et plus généralement à toutes les personnes qui, dans ou hors de nos frontières, portent quelque attention aux problèmes indochinois, que nous avons conçu et réalisé le présent travail. Nous avons voulu également tirer de l'injuste oubli où elle est tombée la mémoire de tous ceux, qui, sans pensée de lucre ou de profit personnel, ont peiné, souffert et sont tombés dans des luttes obscures, armées ou pacifiques, afin d'assurer le rayonnement des idéaux et de la culture d'Occident sur les rivages de la péninsule. Enfin, nous avons voulu porter témoignage de notre fidélité, de notre affection et de notre gratitude envers un pays auquel, dans la joie d'une création quotidienne, nous-même avons consacré le meilleur de notre activité, durant les plus belles années de notre carrière.

D'aucuns diront que l'heure est passée d'une telle publication. Nous ne le pensons pas. Nous estimons au contraire que la conjoncture lui confère un surcroît d'intérêt. Jamais, en effet, l'Indochine n'a mérité d'être davantage présente à l'esprit des Français qu'au moment où notre pays, mettant le sceau à la grande et généreuse action civilisatrice qu'il a conduite là-bas pendant plus d'un siècle, vient d'accorder la libre disposition de leur destin aux trois nations de l'Indochine orientale munies, désormais, par ses soins, des moyens d'affronter l'âpre compétition internationale.

\* \* \*

Nous fâmes un instant tenté de retenir pour épigraphe de notre ouvrage ce jugement de Remy de Gourmont : « Le plus honnête serait de donner la parole aux témoins originaux ; c'est en ce sens qu'on a dit que la meilleure histoire de France serait un recueil de textes... »

Il est rare, en effet, qu'une prose de seconde main parvienne à restituer vraiment l'atmosphère exacte des événements. Trop souvent, le livre, même le plus consciencieux, altère les faits, fausse la perspective, ne peut parvenir à recréer l'atmosphère. Au contraire, et par définition même, si on peut dire, la citation, le document d'archives comportent un indéniable accent de vérité, une puissance d'évocation, une richesse expressive inégalables. C'est pourquoi, persuadé que la révélation de textes peu connus fournirait au lecteur plus de profit et

d'agrément qu'un récit indirect de notre plume, nous avons pris le parti de nous effacer devant les acteurs de la Geste indochinoise.

Ce n'est pas que les anthologies indochinoises fassent défaut. Il en existe plusieurs, mais les recueils parus à ce jour sont de caractère purement littéraire (1). Composés de morceaux choisis d'écrivains célèbres, retenus en raison de la qualité de la langue, du pittoresque de l'anecdote, de la couleur locale, ces recueils n'ont pas de valeur documentaire pour l'histoire de l'Indochine. C'est à un dessein tout différent que nous avons obéi, nous attachant à rassembler une anthologie purement historique, la première de ce genre qui ait été tentée. Désireux de faire revivre, de ressusciter en quelque manière le passé de la France en Indochine, nous avons cru ne pouvoir adopter une meilleure méthode que de céder délibérément la parole aux hommes qui, par leur pensée ou par leurs bras, ont créé l'Indochine moderne.

Devions-nous pour autant limiter notre rôle à celui d'un simple copiste, d'un « encadreur », fabriquant son livre avec des ciseaux et un peu de colle ? Nous ne l'avons pas pensé. Plutôt que de nous borner à égrener sèchement des textes l'un après l'autre, nous avons tenu à présenter, assez longuement parfois, les passages reproduits. Nous avons relié, soudé les textes les uns aux autres ; nous les avons complétés par des commentaires de mise en situation, parfois assez développés, destinés à donner autant que faire se pouvait l'explication des événements, que l'historien, plus ambitieux que le chroniqueur, s'efforce de tirer au clair.

De patientes recherches ont prélué au présent ouvrage. Conduites des années durant, ces recherches nous ont mené le plus souvent, et notamment en ce qui concerne le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> jusqu'à 1885, aux sources mêmes de l'histoire de l'Indochine (2), sources enfouies dans de multiples fonds d'archives, dont un dépouillement laborieux nous a permis d'extraire une abondante moisson de documents inédits, qui complètent utilement et qui souvent renouvellent les vues précédemment exposées par les auteurs qui ont traité de l'Indochine française (3).

S'il est une histoire qui ne soit pas anonyme et impersonnelle, dans ses origines tout au moins, c'est bien celle de la colonisation, où, presque toujours, le cours des événements est déterminé par les initiatives hardies de quelques fortes individualités. Aussi, loin de faire abstraction des hommes, avons-nous cherché à projeter sur eux quelque lumière, à les animer, en analysant succinctement leur physionomie et leur carrière. Au risque d'alourdir un peu ce recueil, nous avons établi de brèves notices biographiques pour la plupart des personnages rencontrés chemin faisant (4).

Enfin, sans avoir eu la prétention de faire œuvre d'érudition, nous avons pensé qu'on nous saurait gré de faciliter les investigations ultérieures de ceux de nos lecteurs qui pourraient éprouver le désir d'étendre le domaine de leurs connaissances. A cet effet, nous avons fourni d'assez nombreuses indications bibliographiques, susceptibles d'aiguiller de plus amples recherches. Ces bibliographies, est-il besoin de le dire ?, sont loin d'offrir des énumérations exhaustives, qui, à elles seules, auraient fourni la matière d'un autre volume. Elles contiennent néanmoins l'essentiel. On y trouvera, en particulier, la référence à de nombreux et très estimables ouvrages et collections publiés en Indochine, qui, très fâcheusement, sont à peu près ignorés, en général, des historiens n'ayant travaillé que dans la métropole (5).

*Des impératifs d'ordre économique, trop faciles à comprendre, nous ont amené à restreindre l'illustration, que nous aurions voulue plus copieuse. Les images auxquelles nous avons fait place ont presque toutes, du moins, le cachet de la nouveauté. Nous nous sommes interdit, par exemple, toute illustration figurant dans l'excellente Iconographie historique de l'Indochine française de P. BOUDET et A. MASSON, Paris, 1931.*

\* \* \*

*Le destin de tout imprimé s'accomplit en dehors de son auteur. On ne nous dénierait pas, pour terminer ce propos liminaire, le droit de formuler le souhait que le présent travail, ouvrage de foi et de bonne foi, recueille une large audience.*

*Notre meilleure récompense serait qu'il éveillât la sympathie et la curiosité à l'égard de l'Indochine, et que, ainsi, il contribuât à améliorer la connaissance de cette partie de la planète, nantie d'un beau passé, riche d'un avenir plus brillant encore, où le génie constructeur de la France s'est manifesté plus fortement peut-être que nulle autre part dans le monde.*

Georges TABOULET.

(1) *Par ordre chronologique de parution : ANTHOLOGIE FRANCO-INDOCHINOISE, Morceaux choisis des écrivains français, 7 fascicules, Hanoï, 1928 ; E. PUJARNISCLE et DUONG QUANG NAM, Lectures littéraires sur l'Indochine, Hanoï, 1929 ; J. AJALBERT, L'Indochine par les Français, Paris, 1931 ; A. CABATON, L'Indochine, Paris, 1932 ; M. TRIAIRE, L'Indochine par les textes, Hanoï, 1944 ; R. BARQUISSAU, L'Asie française et ses écrivains, Indochine, Asie, Paris, 1947 ; G. CHASTEL, Un siècle d'épopée française en Indochine, Paris, 1948.*

(2) *Nous nous faisons un devoir de souligner le caractère volontairement unilatéral de la présente publication. Notre méconnaissance des écritures idéogrammatiques et des langues locales nous a obligé à laisser de côté les sources purement indochinoises. Le lecteur soucieux de faire état de ces sources pourra puiser les premiers éléments d'information dans : L. CADIERE et P. PELLIER, Etude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam, B. E. F. E. O., t. 4 ; E. GASPARDONE, Bibliographie annamite, B. E. F. E. O. t. 34 ; P. BOUDET, Les archives des empereurs d'Annam et l'histoire d'Annam, B. A. V. H., juillet 1943.*

*Il est hautement désirable que, à leur tour, les jeunes savants vietnamiens, cambodgiens, laotiens, formés aux méthodes du travail scientifique, prennent à tâche de prospecter et d'utiliser les sources respectives de leur histoire, qui leur permettront d'exposer et de faire valoir leur point de vue national. Un premier et méritoire effort dans ce sens vient d'être entrepris par LE THANH KHOI, Le Vietnam, histoire et civilisation, Paris, 1955.*

(3) *Nous manquerions à nos plus élémentaires obligations si nous n'adressions pas, au passage, nos remerciements et le tribut de notre reconnaissance à MM. les conservateurs des fonds d'archives de Hanoï, de Saïgon, de Phnom-Penh, des Archives Nationales, des Départements des Affaires Etrangères, de la Marine, de la France d'outre-mer, de la Société des Missions Etrangères, dont la courtoise et savante obligeance a grandement facilité notre besogne.*

(4) *Pour ces notices, nous avons mis à contribution : le Mémorial de la Société des Missions Etrangères, du R. P. A. LAUNAY, Paris, 1916 ; le Dictionnaire de bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française, de A. BREBION et A. CABATON, t. 8 des Annales de l'Académie des Sciences Coloniales, 1935 ; les dossiers individuels des officiers conservés au Service Historique du Ministère de la Marine.*

(5) *Ouvrages spéciaux de bibliographie : H. CORDIER, Bibliotheca indosinica, Paris, 1912-1915, t. 3 et 4. Continué, à partir de 1913, par P. BOUDET et R. BOURGEOIS, Bibliographie indochinoise. Indochina : bibliography of the land and people, Washington, Library of Congress, 1950. Cf. aussi FERREOL DE FERRY, Trois cents ans de livres français sur l'Extrême-Orient, France-Asie, juillet 1952.*

*Parmi les ouvrages d'histoire générale indochinoise les plus recommandables, nous mentionnons entre autres : A. SÉPTANS, Les commencements de l'Indochine française, Paris, 1887 ; J. SILVESTRE, Politique française dans l'Indochine, Annam, Annales de l'Ecole des Sciences Politiques, du 15 juillet 1895 au 15 janvier 1898 ; E. CHAS-SIGNEUX, L'Indochine, Paris, 1932, t. 5 de l'Histoire générale des Colonies françaises de G. HANOTAUX et A. MARTINEAU ; H. BRUNSCHWIG, La colonisation française, Paris, 1949.*

## ABRÉVIATIONS

---

<i>Ann. Propag. Foi</i> .....	Annales de la Propagation de la Foi.
<i>Arch. Aff. Etrang.</i> .....	Archives du Ministère des Affaires Etrangères.
<i>Arch. Centr. Indoch.</i> .....	Archives du Gouvernement Général de l'Indochine.
<i>Arch. Cochinch. Saïgon</i> ...	Archives du Gouvernement de la Cochinchine à Saïgon.
<i>Arch. France Outre-mer</i> ...	Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer.
<i>Arch. Min. Mar. S. H.</i> ....	Archives du Ministère de la Marine (Service Historique).
<i>Arch. Miss. Etrang.</i> .....	Archives de la Société des Missions Etrangères, rue du Bac.
<i>Arch. Nat.</i> .....	Archives Nationales.
<i>B. A. V. H.</i> .....	Bulletin de la Société des Amis du Vieux Hué.
<i>B. Com. Archéol. Indo</i> .....	Bulletin de la Commission Archéologique de l'Indochine.
<i>B. Com. Asie franç.</i> .....	Bulletin du Comité de l'Asie Française.
<i>B. E. F. E. O</i> .....	Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient
<i>B. Gal Inst. Publ.</i> .....	Bulletin général de l'Instruction Publique (Hanoï).
<i>B. Off. Coch. franç.</i> .....	Bulletin officiel de la Cochinchine française.
<i>B. Soc. Archéol. Indo.</i> ....	Bulletin de la Société Archéologique de l'Indochine.
<i>B. Soc. Ens. Mut. Tonk.</i> ..	Bulletin de la Société d'Enseignement Mutuel du Tonkin.
<i>B. S. Et. Indo</i> .....	Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises
<i>B. Soc. Géog. Hanoï</i> .....	Bulletin de la Société de Géographie de Hanoï.
<i>B. Soc. Géog. Lyon</i> .....	Bulletin de la Société de Géographie de Lyon.
<i>B. Soc. Géog. Paris</i> .....	Bulletin de la Société de Géographie de Paris.
<i>Corr. Gale Coch.</i> .....	Correspondance Générale de la Cochinchine.
<i>J. O. Rép. Franç.</i> .....	Journal officiel de la République Française.
<i>Mém. Soc. Acad. Indo.</i> ...	Mémoires de la Société Académique Indochinoise.
<i>Rev. Deux Mdes</i> ,.....	Revue des Deux Mondes.
<i>Rev. Extr. Or.</i> .....	Revue de l'Extrême Orient.
<i>Rev. France</i> .....	Revue de France.
<i>Rev. Hist. colo.</i> .....	Revue d'Histoire des Colonies.
<i>Rev. Hist. Miss.</i> .....	Revue de l'Histoire des Missions.
<i>Rev. Marit.</i> .....	Revue Maritime.
<i>Rev. Paris</i> .....	Revue de Paris.
<i>Rev. Trpes Colo.</i> .....	Revue des Troupes Coloniales.

---

## LIVRE I

---

### LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE SIÈCLE DE LA DÉCOUVERTE

---

*Les monnaies romaines découvertes en Indochine par les archéologues attestent que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la péninsule transgangaïque entretint, grâce au relais indou, des relations commerciales avec le bassin méditerranéen. Cependant, les géographes de l'antiquité n'ont laissé que des descriptions peu nombreuses du lointain pays dénommé par eux la Chersonèse d'or.*

*Durant la première partie du Moyen-Age, les relations deviennent plus fréquentes entre le Proche et l'Extrême-Orient ; cependant les récits des navigateurs persans et arabes n'apportent pas d'enrichissement appréciable à notre connaissance de l'Indochine ancienne. C'est seulement au début du XIV<sup>e</sup> siècle que le marchand vénitien Marco Polo (1251-1323) et le moine franciscain Odéric de Pordenone (1286-1331) fournissent quelques notions un peu précises sur l'Indochine, notamment sur le royaume indouisé du Champa.*

*Il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour que l'Indochine cesse d'être une terra incognita, par le fait des missionnaires portugais, espagnols, italiens et surtout français, du Père Alexandre de Rhodes notamment et, à sa suite, des membres de la Société des Missions Etrangères, congrégation de prêtres séculiers, spécialement instituée par la Papauté, à l'instigation du Père de Rhodes, pour concourir à l'évangélisation des territoires d'Outre-Mer.*

*Aussi pittoresques qu'attachantes, les relations des missionnaires contiennent, en dehors du compte-rendu de l'apostolat, une foule d'indications précieuses sur les institutions et sur les usages en vigueur dans les diverses parties de l'Indochine. Avec les récits de quelques voyageurs laïques, ces relations constituent une source documentaire de première valeur pour la connaissance de l'état politique, social et moral de l'Indochine au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Le voile opaque, qui si longtemps avait dérobé cette contrée au reste du monde, commence à se lever.*

*Profitant de cette révélation, plusieurs nations d'Occident tentent de nouer des rapports économiques et parfois même politiques, avec les différents états*

*de la péninsule. Conduites sans conviction ni insistance, ces tentatives aboutissent toutes à des échecs.*

*Sur les missions d'Extrême-Orient : Cf. A. Olichon, Les missions, histoire de l'expansion du catholicisme dans le monde, Paris, 1936 ; Henri Chapoulie, Rome et les missions d'Indochine au xvii<sup>e</sup> siècle, Paris, t. 1<sup>er</sup> (jusqu'en 1678), 1943, et t.2 (de 1679-1696), 1948 ; Guillaume Vaumas, L'éveil missionnaire de la France, d'Henri IV à la formation du Séminaire des Missions Etrangères, Lyon, 1947 ; G. Goyau, La France missionnaire dans les cinq parties du monde, Paris, 1948, t. 1<sup>er</sup> ; Bernard de Vaulx, Histoire des missions catholiques françaises, Paris, 1951.*

## CHAPITRE I

### LE PÈRE AL. DE RHODES INTRODUIT LE CHRISTIANISME ET LA FRANCE AU VIETNAM

---

*Ce n'est pas la curiosité géographique ni la recherche de gains mercantiles qui ont attiré en Indochine les premiers Français, mais la quête des âmes à gagner au Christ. Praedicatores et non praedatores, avait dit déjà, parlant des Francs, le moine Alcuin à Charlemagne...*

*Le plus illustre des pionniers de l'Évangile en Indochine est le Jésuite Alexandre de Rhodes.*

*Issu d'une famille de marranes aragonais, fixée depuis longtemps dans le Comtat Venaissin, le Père de Rhodes naquit à Avignon, le 15 mars 1591, sujet du pape, mais français de cœur (le Comtat était sorti par démembrement de la Provence, fief mouvant de la couronne de France). Le Père de Rhodes entra en 1612 dans la compagnie de Loyola. Son noviciat terminé, il prit passage à Lisbonne, le 4 avril 1619 sur la Sainte-Thérèse, « monastère flottant », qui emmenait aux Indes Orientales six Jésuites et six prêtres séculiers. Le Père séjourna deux ans et demi à Goa, puis neuf mois à Malacca, avant d'arriver, le 29 mai 1623, à Macao, « ville de la Chine tenue par les Portugais ». Détourné du Japon sur l'Inde transgangétique, le Père débarqua, en décembre 1624 ou en janvier 1625, en Cochinchine.*

*Traversant des alternatives variées de faveur royale, de tranquillité et de vexations, le missionnaire porta la parole divine en Cochinchine et au Tonkin, d'abord de 1624 à 1630, puis, après un nouveau séjour à Macao, de 1640 à 1645. Il eut le mérite de mettre au point une méthode d'évangélisation, qui, dès l'abord, se révéla singulièrement efficace.*

*Le Père de Rhodes a exercé une influence décisive sur le destin futur de l'Indochine. Il a été le véritable « introducteur » de la civilisation occidentale dans la péninsule indochinoise.*

---

## LA COMPAGNIE DE JÉSUS FONDE LA MISSION DE COCHINCHINE (1615)

[TEXTE 1]

*L'historique ci-après ne concerne que les seuls membres de la Compagnie de Jésus. Il ne faudrait pas conclure du récit du Père de Rhodes que le christianisme n'apparut en Indochine qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès 1533, un édit avait proscrit au Tonkin la religion prêchée par « un homme de l'Océan » Inikhu (Ignace), religieux venu probablement de Malacca. A partir de 1550 et surtout à partir de 1580, plusieurs Franciscains, Dominicains et Augustins de nationalité portugaise, espagnole ou italienne séjournèrent ou tout au moins passèrent en Indochine.*

*Cf. ROMANET DU CAILLAUD, Essai sur les origines du christianisme au Tonkin et dans les pays annamites, Paris, 1915, et BONIFACY, Les débuts du christianisme en Annam des origines au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Hanoi, s. d. [1930].*

### « Des premiers prédicateurs qui sont entrés en Cochinchine pour y annoncer l'Évangile »

« Ce n'est pas la fertilité de cette terre qui me semblait considérable, ce sont les grands fruits que la prédication de l'Évangile y a produits en fort peu de temps. J'en suis témoin, et je puis dire qu'y ayant été envoyé cinq fois, j'y ai toujours vu les bénédictions de cette terre plantureuse de laquelle parle David, sur laquelle le ciel verse sa rosée, et tous les champs portent toutes sortes de fruits avec abondance.

Les premiers qui eurent le bien d'y être envoyés pour faire connaître Jésus-Christ en ce royaume, où l'on n'avait jamais, que l'on sache, ouï parler de lui, furent le P. François Buzomi, Napolitain, le vrai apôtre de la Cochinchine, qui s'y est entièrement consommé, y travaillant pendant plus de vingt ans avec un courage qui ne saurait être assez loué. Son compagnon fut le P. Diego Carvaille, Portugais, qui alla depuis au Japon et y souffrit le martyre (1).

Celui qui donna occasion de commencer cette mission fut Ferdinand de Costa, seigneur portugais qui, étant retourné à Macao (2), d'un voyage qu'il avait fait à la Cochinchine, vint trouver nos Pères et leur raconta ce qu'il avait vu, de la belle espérance qu'on pouvait avoir de convertir ce royaume. Le P. Buzomi, aussitôt après ce discours, s'en va jeter aux pieds du Supérieur, lui demande permission d'aller en ce beau pays où Dieu l'appelait. Sa demande lui fut bientôt accordée ; il partit sur le commencement de l'an 1615, y arriva le jour de la Chaire de Saint-Pierre à Rome, dix-huitième de janvier ; il pensa incontinent à bâtir une chapelle sur la porte de Kean, où son navire l'avait porté au jour de Pâques ; il y dit solennellement la première messe et y baptisa dix nouveaux chrétiens (3).

De ce port, il étendit ses soins à toute la contrée voisine : dans la première année, il eut trois cents néophytes, auxquels il bâtit une seconde église

« pour leur plus grande commodité, servant tantôt à l'une et puis à l'autre, pendant qu'il fut seul. Mais il reçut un nouveau secours de Macao, par l'arrivée des PP. François Barret et François de Pina, tous deux grands et infatigables ouvriers, qui, en peu de temps, firent un fruit admirable parmi tous ces peuples.

Mais la piété avait de trop bons succès pour n'être pas combattue par le démon, qui est son capital ennemi. Il arriva une grande sécheresse, qui perdait toute l'espérance de la récolte. Les païens dirent aussitôt que c'étaient ces nouveaux sorciers, qui, sous prétexte de leur enseigner le chemin du ciel, venaient ruiner leurs terres. Sur cette folle persuasion, ils s'en vont attaquer nos Pères, les chassent de leurs églises, et les contraignent de se retirer dans un désert où tout leur manquait, sinon la confiance en Dieu.

Aussi ne manqua-t-il pas de les secourir bientôt. Le P. Buzomi avait gagné le cœur au Gouverneur de la province de Quinchin (4), qui était fort chéri du Roi et par conséquent avait grand crédit dans tout le royaume. Quand il apprit le mauvais traitement qu'on avait fait à son ami, il le fit incontinent venir en son palais, où il le retint et traita fort bien pendant cinq semaines, et puis lui fit préparer une maison fort commode, en laquelle il le fit conduire en pompe, monté sur le plus beau de ses éléphants. Tout ce bon traitement n'empêcha pas que ce bon Père ne tombât malade, à cause des incommodités qu'il avait souffertes en cet exil. Les Supérieurs de Macao, craignant de le perdre, le rappelèrent aussitôt pour lui donner moyen de se remettre. Il obéit sans réplique ; mais Dieu voulut que, comme il fut sur le point de partir, il recouvra sa santé, et il ne pensa plus qu'à travailler.

C'était en l'année 1618 qu'il reprit son premier poste en la province de Quinchin, où il mena le P. François de Pina (5) et ils se mirent tous deux ensemble à fonder une nouvelle église ; mais elle ne demeura pas longtemps en paix. Les païens, par une malice diabolique, rompirent bras et jambes à plusieurs idoles, et puis les portèrent ainsi brisées dans la place publique, accusant les chrétiens d'avoir fait ce crime. La populace le crut aussitôt, et vint avec rage contre la maison des Pères, traita mal quelques-uns de leurs domestiques, qui furent traînés en prison avec violence. Le P. Buzomi s'en alla secrètement à la Cour (6) et, ayant bien justifié son innocence, revint avec un commandement du Roi qui ordonnait qu'on laissât vivre en paix et les Pères et les Chrétiens.

En toutes les années suivantes, 1620, 1621, et 1622, on envoya toujours de nouveaux ouvriers en cette belle vigne, qui commença à s'étendre par tout le royaume. Le P. Emmanuel Porgez y entra ; je ne nommerai pas les autres, crainte d'être long. Ils travaillèrent tous si heureusement, qu'en peu de temps ils fondèrent plusieurs églises » (7).

*Divers voyages et missions du Père Alexandre de Rhodes en la Chine et autres royaumes de l'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie, Paris, 1653, p. 85, 89 (Pages 82, 85 de la réédition de 1854).*

(1) Le Père Jacques Carvalho demeura peu de temps en Cochinchine ; dès 1616, il partit pour le Japon, où il fut mis à mort en 1624.

(2) La Compagnie de Jésus s'était établie en 1564 dans la concession portugaise de Macao, vieille, à cette date, de neuf ans d'existence.

(3) L'arrivée du Père Buzomi (Gênes, 1576 - Macao, 1639) dans la région de Tourane

(Kean) peut être regardée comme le point de départ de la mission de Cochinchine, mission ouverte onze ans avant l'ouverture de la mission du Tonkin par les pères Baldinotti et de Rhodes.

(4) *Quinhon ou Poulo-Cambi.*

(5) Arrivé en 1617 à Tourane, le Père portugais François de Pina se noya, en 1625, en allant porter les secours de la religion à un navire portugais à l'ancre devant le port de Cham (Quang-Nam). Le Père de Pina est le premier Européen qui se soit adonné sérieusement à l'étude de la langue vietnamienne.

(6) Les Nguyen, Chua ou Seigneurs de Cochinchine, ne se fixèrent pas tout de suite à Hué ; leur première résidence se trouvait au Nord du chef-lieu actuel de la province de Quang-Nam. C'est seulement en 1626 que le Chua Tê-Tuong transféra sa résidence à Phuoc-Yen, à 8 ou 10 km au Nord de Hué. Cf. L. CADIERE, Les résidences des rois de Cochinchine avant Gia-Long, B. Soc. Archéol. Indo., 1914-1916).

(7) Pour les textes anciens nous nous sommes borné à quelques retouches destinées à rajeunir l'orthographe et à faciliter la compréhension, nous efforçant de respecter le plus possible le savoureux archaïsme du langage.

## A PEINE DÉBARQUÉ, LE PÈRE DE RHODES APPREND LA LANGUE VIETNAMIENNE (1625)

### LES ORIGINES DU QUOC-NGU

[TEXTE 2]

Importé au Japon par Saint FRANÇOIS-XAVIER (août 1548, novembre 1561), le christianisme avait rencontré une audience favorable auprès des daimios, aristocratie féodale quasi-indépendante. Mais l'âge d'or du christianisme japonais ne se prolongea pas plus d'une quarantaine d'années. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la restauration d'une puissante autorité centrale ouvrit l'ère d'une persécution implacable. En 1613, un édit prescrivit aux daimios d'expulser tous les prédicateurs, de détruire les temples, de contraindre les chrétiens à une apostasie immédiate. Par surcroît de précaution, le territoire japonais fut, en 1639, interdit à tous les étrangers, sauf à quelques Hollandais, qui furent tolérés dans l'îlot de Deshima, à condition d'y rester parqués.

La fermeture brutale du Japon aux Européens eut pour conséquence inattendue de reporter sur l'Indochine orientale l'activité missionnaire. Quand il quitta Rome, en octobre 1618, le Père de Rhodes était destiné à la mission du Japon ; c'est l'impossibilité de pénétrer dans ce pays qui détermina l'affectation en Cochinchine du nouveau venu. Sur le christianisme japonais, cf. Hans HAAS, Geschichte des Christentums in Japan, t. I., Tokyo, 1902 (analysé par C. E. MAITRE, B. E. F. E. O., 1903, p. 491 et sq.).

Le Père de Rhodes avait étudié surtout les mathématiques, mais il était merveilleusement doué pour les langues. Polyglotte du plus rare mérite, le Jésuite avignonais connaissait, en outre du provençal, du français et de l'italien, ses langues maternelles, le latin, le grec, l'hébreu et le portugais. Au cours des 34 années qu'il passa en Asie, il apprit successivement l'hindoustani, le japonais, le vietnamien, le chinois et le persan.

Le catéchisme latin-annamite (traduction juxtalinéaire) et le dictionnaire trilingue du Père de Rhodes, ce dernier « une manière de chef-d'œuvre pour l'époque », furent imprimés à Rome, avec des caractères nouveaux, en 1651.

Le Père de Rhodes n'a pas à proprement parler, comme on le dit généralement, inventé le quoc-ngu. La transcription phonétique de la langue vietnamienne à l'aide de caractères latins agrémentés de signes conventionnels, fut

*une création collective, à laquelle participèrent notamment les Pères de Pina, Borri, Gaspar de Amaral, Antoine Barbosa, ces deux derniers arrivés du reste en Cochinchine après le Jésuite avignonais. Mais au Père de Rhodes revient le mérite d'avoir codifié, régularisé et vulgarisé l'écriture nouvelle, écriture infiniment plus commode, pour la transcription et l'apprentissage de la langue que les idéogrammes chinois, jusqu'alors seuls employés en pays d'Annam.*

*Cette romanisation de l'écriture offrait de tels avantages qu'elle a connu, après l'intervention de la France, une étonnante fortune, au point de rejeter dans l'oubli la graphie millénaire, et de devenir l'écriture nationale — le quocngu — de l'Indochine vietnamienne.*

**« Comme je fus envoyé pour la première fois en Cochinchine. »**

« Ces apôtres, prêchant continuellement le saint Evangile, remplissaient leurs filets de tant de poissons qu'ils ne les pouvaient pas tirer, et criaient par toutes leurs lettres à nos Supérieurs de Macao de leur envoyer au secours des Pères de ce beau collège ; que, s'ils leur en envoyaient une vingtaine, encore auraient-ils bien de l'occupation en cette grande et heureuse pêche.

Nos Supérieurs, voyant que les portes du Japon étaient fermées, crurent que Dieu permettait ce malheur pour ouvrir celles de la Cochinchine au saint Evangile. Ils envoyèrent, l'année 1624, le P. Gabriel de Mattos, qui avait depuis peu été à Rome Procureur de nos provinces, pour être Visiteur de la mission de la Cochinchine, et lui donnèrent pour compagnons cinq Pères d'Europe, dont j'avais l'honneur d'être le cinquième, et un Japonais qui entendait fort bien les lettres chinoises.

Nous partîmes de Macao au mois de décembre de cette même année 1624 et, en dix-neuf jours, nous arrivâmes tous en la Cochinchine, pleins du désir d'y bien travailler. Nous y rencontrâmes le P. de Pina, qui s'était rendu savant en la langue du pays, entièrement différente de la chinoise. Elle sert aux royaumes du Tonkin, de Camban, de la Cochinchine, et on l'entend en trois autres terres voisines. Pour moi, je vous avoue que, quand je fus arrivé à la Cochinchine et que j'entendais parler les naturels du pays, particulièrement les femmes, il me semblait d'entendre gazouiller des oiseaux, et je perdais l'espérance de la pouvoir jamais apprendre.

Tous les mots sont monosyllabes et on ne distingue leur signification que par les divers tons que l'on leur donne en les prononçant. Une même syllabe, par exemple celle-là, *Daï*, signifie vingt-trois choses entièrement différentes, par la diverse façon de la prononcer, ce qui fait qu'on ne parle qu'en chantant ; j'en ai discoursu plus au long en mon Histoire du Tonkin, où l'on pourra voir combien il est malaisé de bien apprendre cette langue.

Aussi trouvâmes-nous les PP. Emmanuel Fernandez et Buzomi prêchant toujours par interprète ; il n'y avait que le P. François de Pina qui en était privé, et parlait fort bien la langue, et je pris garde que ses sermons étaient bien plus utiles que ceux des autres. Cela m'obligea à m'adonner sérieusement à cette étude, encore que bien fâcheuse ; mais il me sembla que la peine serait moindre que le profit. Je commençai à prendre à cœur cet emploi ; on me donnait tous les jours des leçons, que j'apprenais avec autant d'application que j'avais autrefois appris la théologie à Rome, et Dieu voulut que, dans quatre mois, j'en sus assez pour entendre les confessions, et dans

« six mois je prêchai en la langue de la Cochinchine, ce que j'ai continué depuis pendant beaucoup d'années. Je conseillerais à tous ceux qui ont le zèle de venir en nos provinces convertir les âmes, de prendre cette peine dès le commencement. Je les assure que le fruit que l'on fait en proposant nos mystères en leur langue est incomparablement plus grand que quand on parle par interprète, qui ne dit que ce qu'il veut, et qui ne le saurait dire avec l'efficace qu'a la parole qui sort de la bouche du prédicateur que le Saint-Esprit anime.

Celui qui m'aida merveilleusement fut un petit garçon du pays, qui m'enseignait dans trois semaines tous les divers tons de cette langue, et la façon de prononcer tous les mots ; il n'entendait point ma langue, ni moi la sienne, mais il avait un si bel esprit, qu'il comprenait incontinent tout ce que je voulais dire ; et, en effet, en ces mêmes trois semaines, il apprit à lire nos lettres, à écrire, et à servir la messe. J'étais étonné de voir la promptitude de cet esprit et la fermeté de sa mémoire. Il a depuis servi de catéchiste à nos Pères, et a été un très bon instrument pour honorer Dieu en cette église et dans le royaume de Laos, où il a travaillé plusieurs années avec grand succès. Il a tant d'amour pour moi qu'il a voulu porter mon nom.

Depuis que je suis de retour en Europe, j'ai fait imprimer à Rome, par la faveur de Messieurs de la Congrégation de la Propagation de la Foi, un dictionnaire cochinchinois, latin et portugais, une grammaire, et un catéchisme qui contient la méthode que nous tenons pour proposer nos mystères aux païens. Cela pourra être utile à ceux qui auront le désir de nous venir aider à prêcher Jésus-Christ en ces langues, dont on ne s'est servi jusqu'à présent que pour honorer les démons ».

(*Divers voyages et missions*, p. 91-94. P. 86-89 de la réédition de 1854).

## REMARQUABLE SUCCÈS DE LA PRÉDICATION DU PÈRE DE RHODES AU TONKIN (1626-1630)

[TEXTE 3]

*Jusque vers les années 1625, le prosélytisme catholique n'avait obtenu en Indochine que des résultats insignifiants. L'action des missionnaires se heurtait, en effet, à une irréductible opposition, dont les principaux tenants étaient les souverains, chefs de la religion du Ciel, religion d'État, les mandarins et les lettrés, imbus des doctrines confucéennes et très attachés au culte des ancêtres, les bonzes bouddhistes, les eunuques du palais, défenseurs de la polygamie.*

*Sur ce terrain à peine défriché, la prédication du Père de Rhodes remporta d'emblée un succès inespéré. Le nombre relativement élevé des conversions obtenues en peu de temps par le Père jésuite s'explique par les qualités exceptionnelles de cœur et d'esprit du missionnaire avignonnais, par la ferveur de sa foi, par l'enthousiasme de sa nature généreuse, par la fertilité de son imagination, par son sens aigu de la psychologie des foules, par son inlassable activité. Le Père parcourait sans trêve ni répit sa paroisse, qui « était au moins de six-vingt lieues d'étendue ».*

*Le Père de Rhodes dut son succès, non seulement au don de sympathie qui l'animait, mais à l'habileté de la méthode par lui mise en œuvre. D'une part, en effet, le Père de Rhodes fut le premier à comprendre l'intérêt majeur qu'il y avait pour le prédicateur à s'adresser directement, d'homme à homme, aux habitants, sans recourir au truchement d'interprètes, nécessairement peu instruits et dépourvus de conviction intime. D'autre part, le Père eut l'idée d'étendre le rayonnement de son action personnelle par l'emploi d'auxiliaires autochtones, triés sur le volet, les catéchistes. Chargés de préparer les catéchumènes au baptême, les catéchistes partaient de tous côtés, « en escadrons », fonder des chrétientés dans les diverses provinces du royaume.*

*Le Père de Rhodes s'efforça constamment de tenir le plus grand compte des usages locaux et d'utiliser au mieux les coutumes païennes, sans les heurter de front. Enfin, il prit le soin de faire porter le principal effort de son apostolat sur les classes les plus influentes de la société ; c'est ainsi que, au cours de son premier séjour au Tonkin, le Père parvint à s'insinuer un moment dans les bonnes grâces du Chua Trinh-Trang le Seigneur du Tonkin, en lui expliquant le fonctionnement d'une « montre-horloge à roues » et d'un sablier que le souverain avait reçus en cadeau.*

*Homme d'étude et de science de par sa formation première, le Père de Rhodes se révéla, en Indochine, un homme d'action, un entraîneur de foules et un organisateur de première force. En 1640, on comptait déjà, au dire des missionnaires, environ 39.000 convertis en Cochinchine et 82.000 au Tonkin.*

*Cf. Georges BOIS, Les débuts du christianisme en Annam, B. S. Et Indo., juillet 1933.*

**« Le Roi du Tonkin nous fait bâtir près de son palais maison et église  
où nous faisons nos fonctions avec grand concours »**

...« Le navire des Portugais qui nous avait amenés à Tonkin étant prêt à partir, le Roi qui, de sa grâce nous y avait arrêtés, voulut, par un surcroît de bonté, écrire une lettre de civilité par le retour du navire au P. André Palmier, lors Visiteur, pour le remercier de nous avoir envoyés à son royaume et lui expliquer la satisfaction qu'il recevait de notre venue. Même qu'en témoignage d'affection et de magnificence, il ne voulut point qu'elle fût écrite sur le papier du pays à l'ordinaire (encore qu'ils en emploient de fort beau, peint et doré avec grand artifice), mais sur une lame d'argent étendue, puis gravée et pliée en rouleau...

Comme nous eûmes reconnu que le logis de notre habitation était trop étroit pour nos fonctions et moins propre à satisfaire au concours du grand monde qui venait à nous, nous allâmes trouver le Roi et lui exposâmes très humblement notre incommodité, le suppliant de nous assigner un autre lieu plus commode là par où il lui semblerait bon. Ce que le Roi non seulement approuva, mais ajouta de sa grâce qu'il avait résolu de nous dresser une habitation dans son propre palais... Toutefois, parce que l'entrée du palais du Roi, pour beaucoup de considérations, eut été difficile à l'abord des nouveaux chrétiens, nous choisîmes plutôt de nous loger hors du palais, quoique non guère loin, pour aller plus commodément vers le Roi, quand nous serions appelés. De sorte que, dans peu de jours, nous eûmes une maison

† dressée par le commandant du Roi, en la place que nous avons choisie. Le bâtiment n'était que de bois à la façon du pays, mais bien capable et d'une structure pareille à celle des maisons qui sont habitées des nobles...

Quatre mois après notre entrée dans la ville royale, nous passâmes à notre nouvelle habitation, dont une partie fut dédiée à nous servir d'église et où (soudain que nous en eûmes pris possession) nous fûmes visités d'une si grande affluence de monde qu'il nous fallut prêcher jusqu'à six fois le jour, trois fois dans la matinée, trois fois après le dîner, pour satisfaire à l'attente de ceux qui venaient et qui se succédaient les uns aux autres.

Le fruit aussi que nous recueillions de nos travaux et de la semence de la parole de Dieu que nous jetions, était si grand qu'il nous fallait prendre deux jours dans la semaine pour donner le baptême à ceux qui le demandaient et ordinairement à vingt et, quelquefois, à quarante personnes, entre lesquelles il y avait des gens de condition, même de la maison du Roi.

Il est vrai qu'il nous fallut au commencement soutenir la dispute contre certains esprits curieux et contentieux qui ne venaient nous ouïr que pour contredire à la doctrine que nous prêchions. Ce qui... troublait l'ordre de nos sermons et... empêchait le fruit de l'Évangile. Dont nous prîmes résolution de n'admettre personne à propos des questions qui ne se fût rendu durant huit jours auditeur assidu de la doctrine que nous enseignions ; d'où il arriva que, ou ces esprits coquilleux se retiraient par impatience devant ce terme, ou, s'ils se rendaient assidus à nous ouïr durant ce temps, ils étaient à la continue éclaircis de leurs doutes et n'avaient rien de plus à nous proposer au contraire. Et ainsi, il y avait moins de perte de temps et moins de danger de troubler par ces contentions pointilleuses ou frivoles les auditeurs bien intentionnés.

**« Quelques occasions confirment grandement les nouveaux chrétiens  
en leur foi. »**

Nos néophytes sont encore grandement affermis en la créance et en l'estime de la religion chrétienne dont ils font profession, voyant beaucoup de prodiges pleins de merveilles que Dieu opérât en ce même temps par la vertu de la Sainte-Croix et par l'eau bénite, principalement lorsque nous les appliquions aux malades, même moribonds, et à ceux qui étaient possédés des malins esprits. Aussi, quand nous étions appelés pour rendre les assistances à ceux qui les demandaient (ce qui arrivait si souvent qu'à peine y pouvions-nous suffire), nous étions accompagnés d'un si grand nombre de païens parmi les chrétiens et les catéchumènes qu'ils tenaient toutes les rues par où nous allions... »

*Histoire du Royaume de Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Évangile y a faits en la conversion des Infidèles depuis l'année 1627 jusqu'à l'année 1646, composée en latin par le Père A. de Rhodes et traduite en français par le R. P. Henry Albi, à Lyon, 1651, 2<sup>e</sup> partie, p. 172-182.*

DICTIONARIUM  
ANNAMITICVM  
LVSITANVM, ET LATINVM OPE  
S A C R Æ  
CONGREGATIONIS  
D E  
PROPAGANDA FIDE  
IN LVCEM EDITVM AB  
ALEXANDRO DE RHODES  
*E Societate IESV, eiusdemque Sacrae Congre-  
gationis Missionario Apostolice*



ROME, Typis, & sumptibus eiusdem Sacrae Congreg. 1651.  
SUPERIORVM PERMISSV.

## CONDAMNÉ A MORT, PUIS GRACIÉ, LE PÈRE DE RHODES EST EXPULSÉ (JUILLET 1645)

[TEXTE 4]

*Le Père de Rhodes évangélisait depuis dix-huit mois la Cochinchine lorsqu'il fut envoyé pour la première fois par ses Supérieurs au Tonkin, contrée précédemment négligée par les Jésuites que préoccupait toujours l'inaccessible Japon. L'accueil empressé que le Chua Trinh-Trang avait ménagé au Jésuite Baldinotti (Pistoia 1591, Macao 1630), détaché en éclaireur dans les provinces du Fleuve Rouge (mars-août 1626), montrait, en effet, que les missionnaires pouvaient pénétrer dans ce pays.*

*Le Père de Rhodes avait été désigné en raison de sa connaissance de la langue du pays. Pour ne pas indisposer le Chua du Tonkin, déjà en fort mauvais termes avec le Seigneur de Hué, le Père de Rhodes se rendit au Tonkin par Macao ; il séjourna au Tonkin de mars 1627 à mai 1630, date à laquelle il fut banni par Trinh-Trang.*

*Le Père de Rhodes vécut les dix années suivantes à Macao, enseignant la théologie au collège des Jésuites et catéchisant les Chinois de la province de Canton, avec un mince profit, car, s'il entendait fort bien la langue chinoise, il ne la possédait pas assez bien pour l'utiliser en prédication.*

*A la mort du Père Buzomi, le Père de Rhodes fut renvoyé en Cochinchine où il travailla avec acharnement, de 1640 jusqu'à son expulsion (second séjour du Père dans ce pays, coupé par plusieurs voyages à Macao et aux Philippines).*

*Sur l'apostolat du Père de Rhodes, cf., entre autres, L. CADIERE, B. A. V. H., juillet 1915 (p. 231-250) ; Extrême Asie, septembre-octobre 1927 (p. 113-127) et la revue Indochine, Hanoi, 12 juin 1941.*

### « Comme je fus fait prisonnier avec huit de mes compagnons »

« Après le départ de ce vaisseau espagnol, je passai les fêtes de Pâques en la ville de Cham, où nous eûmes une foule extraordinaire de nos chrétiens, qui venaient à ces saints jours faire leur devoir ; de là, je retournai en cette ville de Japonais, nommée Faifo, où Ignace (1) travailla fort heureusement à la conversion de plusieurs femmes païennes, mariées à des chrétiens japonais, qui jusque alors n'avaient rien pu gagner pour leur faire quitter leur superstition. Ignace en vint à bout en peu de jours et, de vrai, il avait un don de Dieu si extraordinaire pour la prédication, qu'il lui arrivait fort souvent de faire des sermons qui duraient toute la nuit, sans que personne les trouvât trop longs ; il n'y avait aucun de ses auditeurs qui n'eût voulu qu'il durât encore plus longtemps...

De Faifo, je trouvai à propos d'aller consoler les chrétiens qui étaient en la ville royale, où ils avaient reçu depuis peu une grande affliction ; particulièrement cette grande servante de Dieu, M<sup>me</sup> Marie, tante du Roi (2), parce que son fils, à cause d'une petite raillerie que le Roi lui fit contre les chrétiens, fit abattre une grande église que sa mère avait bâtie dans l'enceinte de son palais. Cette bonne dame fut tellement outrée de douleur pour le crime de son fils que pendant huit jours elle courait çà et là, ne sachant

« quasi ce qu'elle faisait. Je m'en allai donc pour la consoler ; mais, n'osant pas me faire voir dans le jour de cette grande ville, je me tins caché en une petite ville voisine. Aussitôt que cette dame le sut, elle se déroba de son palais pour me venir voir ; un très grand nombre de chrétiens la suivit, de façon que Dieu bénissait nos travaux.

Mais il arriva un accident qui nous mit en une bien grande peine. Le Roi s'était venu divertir dans cette même ville où j'étais caché, et logeait en une maison proche de la nôtre ; le feu s'étant pris à notre voisinage, tout était en désordre. Je n'osais pas sortir, parce que le Roi ne pouvait manquer de me voir si je me fusse voulu sauver ; d'ailleurs, le feu s'approchait de nous, et le vent portait les flammes sur le toit de notre logis. C'était fait de nous si Dieu ne nous eût assistés visiblement : nous recourûmes à la prière et, par un effet admirable de la bonté de Notre-Seigneur, le vent se tourna et porta la flamme de l'autre côté, si à propos que nous n'eûmes plus rien à craindre ! Et puis, qu'on doute si Dieu aide ses serviteurs !

Je demeurai encore enfermé pendant quelques jours dans cette même maison, et j'y trouvais toujours plus à faire. Néanmoins, je me résolus de quitter ce poste pour aller en l'autre extrémité du royaume, du côté du septentrion, où depuis quelque temps je n'avais point visité mon troupeau. J'entrai dans ma barque avec huit catéchistes, justement trois jours avant les fêtes de Pentecôte ; mais, nous fûmes découverts par trois galères du Roi, qui allaient faire le tour de toutes les rivières et de la mer, craignant que le nouveau Roi du Tonkin n'eût quelque dessein sur la Cochinchine.

On se hâta incontinent pour nous prendre, croyant que nous étions envoyés par le Roi du Tonkin ; la nouvelle en fut portée à la cour de la Cochinchine. Mais néanmoins, quand nous eûmes fait connaître à tous ces soldats qui nous traitaient fort mal que nous n'avions aucunes armes, ils commencèrent à s'adoucir ; et le capitaine même, qui s'était chargé de nous garder en attendant les ordres du Roi, fut si honnête homme qu'il nous logea dans sa maison et nous y dressa une fort belle chapelle, où il donnait entrée et invitait lui-même les chrétiens ; il préparait l'autel pour la messe. J'avais chez lui toute la même liberté que j'eusse pu avoir en notre propre maison. En neuf jours j'y baptisai septante païens, qui se faisaient chrétiens, à ce qu'ils me dirent, sous l'espérance de m'accompagner à la prison et au martyre...

#### « Comme nous fûmes conduits au Roi, et mis en prison. »

Cependant, l'ordre du Roi porta qu'on nous conduisit à la Cour... Nous fûmes incontinent conduits au lieu d'honneur, c'est-à-dire en une prison fort sombre ; nous y entrâmes fort allègrement, encore que nous eûmes bien grand déplaisir que le magistrat prit toutes nos hardes et nos ornements d'église, ne nous laissant pas un denier pour nous assister ; il envoya le tout au Roi, qui ne nous renvoya rien autre chose que les ornements de la messe, parce qu'on lui dit que c'était ce qui nous servait pour sacrifier au grand Roi du Ciel et de la Terre.

Dans cette grande pauvreté, dans cette prison obscure et infecte, mes neufs catéchistes et moi ne laissions pas d'avoir rencontré un vrai paradis.

« On nous préparait cependant des échelles (3), que nous attendions avec impatience, comme des arrhes assurées au martyr, qui faisait le plus grand de tous nos souhaits.

**« Comme je fus condamné à mort, et puis délivré. »**

Quelques jours après notre prise, l'on parla de moi au Conseil. Le Roi, de sa propre bouche, me condamna à avoir la tête tranchée, et ordonna que cela se fit sans délai et le même jour. Hélas ! voilà bien ce que j'avais si longtemps désiré de toute l'étendue de mon cœur, mais un si grand pêcheur comme moi ne mérite pas cette grâce, que Dieu ordinairement ne donne qu'à ses favoris. L'on se disposait déjà à exécuter le commandement du Roi, en me tranchant la tête, lorsque, par un malheur extrême, un de mes bons amis, me voulant servir, me rendit le plus mauvais office que je pouvais craindre du plus grand de mes ennemis.

Un certain magistrat, fort estimé du Roi et de grand crédit dans son Conseil, comme ayant autrefois enseigné au Roi les lettres chinoises et les plus belles sciences du pays, se leva debout et parla si bien en ma faveur, qu'il adoucit le Roi, lui disant que ce lui serait un opprobre d'avoir souillé son glaive dans le sang d'un innocent ; que ce n'était point un crime digne de mort d'avoir prêché la foi chrétienne, laquelle n'enseigne rien de mauvais ; que, si j'étais condamné pour quelque autre crime, il ne demandait pas que l'arrêt de ma mort fût révoqué, mais que, s'il n'y avait rien autre chose qui me rendit coupable, ce n'était pas un acte de justice, mais une cruauté de m'ôter la vie.

Ce bon personnage n'était pas chrétien ; mais, néanmoins, ..., j'avais demeuré quelque temps en sa maison, et je lui avais souvent parlé de notre sainte foi. Il avait balancé longtemps pour la recevoir, mais enfin, les respects humains l'avaient emporté, au préjudice de sa conscience. J'avais pourtant baptisé sa femme et plusieurs de ses domestiques, et lui avait conservé dans le cœur quelque amour pour moi.

Mais il l'employa bien mal en cette occasion. Le Roi, entendant ce discours, se repentit de m'avoir condamné. « Bien, dit-il, puisque l'on me parle « en faveur de ce prêtre portugais (4), je suis content de retirer ma parole et « de lui donner la vie, mais à condition qu'il sortira au plus tôt de tout mon « royaume, pour n'y jamais plus rentrer ; c'est sur peine de la vie que je lui « commande de s'en éloigner ».

Quand on me vint dire dans la prison ces deux nouvelles, j'en fus affligé jusqu'à mourir, et je n'y pense jamais que je n'accuse, non point tant ce magistrat, qui me voulait faire du bien, mais ma vie criminelle, pour laquelle Dieu me jugea indigne de mourir dans une si belle occasion.

**« Comme mes neuf catéchistes furent chargés de la croix,  
et ce que nous souffrîmes en la prison. »**

En même temps que l'on me signifia cet arrêt, l'on porta des échelles pour les mettre au cou de mes compagnons. Mais, hélas ! quand je vis qu'il n'y en avait que neuf, je reçus un double regret, voyant ainsi maltraiter ces

« innocents, et qu'il n'y avait que moi qui n'avais aucune part à leur gloire...

... Nous couchions sur la plate terre ; nous avions si peu à manger que nous avions peine à nous soutenir, parce que l'on nous avait ôté tout ce que nous avions d'argent ; et les soldats, qui voulaient que nous leur en donnassions, traitaient très cruellement mes compagnons, les fouettant quasi tous les jours et, quoi que je leur pusse dire, rien n'était capable de les contenter. Enfin, je trouvais moyen d'avoir une bonne aumône des chrétiens, qui fut suffisante pour apaiser ces avarés, et pour nous tirer de la nécessité où nous étions. Dieu voulut même qu'un jeune chrétien, fort savant aux lettres chinoises, se vint joindre à nous pour servir ces captifs de Jésus-Christ...

**« Comme je fus banni de la Cochinchine par commandement du Roi. »**

Le jour suivant, le même magistrat qui avait condamné André (5) à la mort, me vint trouver de la part du Roi, et me fit commandement de le suivre en la ville de Faïfo pour m'embarquer avec les Portugais, avec défense de revenir en la Cochinchine sous peine de la vie.

**« Mon séjour à la ville de Faïfo, où je fus prisonnier vingt-deux jours. »**

J'arrivai en deux jours à cette ville de Faïfo, où je devais m'embarquer et sortir de la Cochinchine. Les Portugais, qui avaient appris ma prison et en étaient fort en peine, me virent avec grande joie ; mais le capitaine qui m'avait conduit, avait ordre de ne me laisser pas en liberté, crainte que je n'échappasse ; il me remit sous la garde d'un Japonais, fort bon chrétien, jusqu'au temps que les Portugais partiraient pour Macao. J'allais fort volontiers en cette maison, sachant bien que j'y aurais une entière liberté de vaquer à tous mes exercices ordinaires. Je ne fus point trompé en mon espérance ; cet honnête homme, nommé François, avec sa femme que j'avais baptisée depuis peu, me reçut si courtoisement, qu'au lieu de trouver une prison en leur maison, j'y rencontrai un lieu très commode pour les chrétiens.

Il est vrai que le Roi avait expressément commandé qu'on m'empêchât de traiter avec eux ; j'avais à la porte de mon logis un soldat qui n'en bougeait ni le jour ni la nuit, tant pour prendre garde que je ne sortisse point que pour renvoyer tous ceux qui voudraient entrer pour me voir. Mais j'eus pourtant un hôte si bon et si favorable qu'il me donna moyen de tromper le soldat et de contenter la dévotion de nos bons chrétiens. Ce vertueux Japonais qui me logeait dans sa maison trouva un expédient pour me délivrer de l'importunité de ce garde ; il avait une autre maison sur le bord de la rivière... il la fit fort bien préparer, puis donna le mot à tous les chrétiens de s'y assembler toutes les nuits, avec assurance que je ne manquerais jamais de m'y trouver, tout prisonnier que j'étais. Quand notre garde était bien endormi, François mettait une échelle sous la fenêtre de ma chambre. Je descendais fort doucement et m'en allais en la maison que je trouvais toujours fort pleine de chrétiens. J'y passais toute la nuit, confessant, prêchant, catéchisant, donnant le baptême à plusieurs nouveaux convertis. Sur les deux heures après minuit, je disais la messe, où il y avait toujours plusieurs com-

« munians. Je leur disais adieu avant que le jour fût venu, et, remontant par mon échelle, je demeurais fermé tout le jour, sans que jamais le soldat ou personne autre y prit garde. Ce train-là dura vingt-deux jours, pendant lesquels quatre-vingt-douze païens quittèrent les idoles, et reçurent le baptême de mes mains...

**« Mon bannissement de la Cochinchine, et comme Dieu  
nous préserva miraculeusement, en chemin,  
par les prières de notre glorieux André. »**

Outre mes neuf compagnons que j'avais laissés dans la prison (6), il m'en restait cinq autres, que j'avais envoyés aux provinces du Midi prêcher l'Évangile, pendant que j'allais avec les autres du côté du Septentrion. Ceux-ci, sachant ce qui nous était arrivé, ne manquèrent pas de venir à moi et, quand ils me virent sur le point de partir, ils me voulaient suivre, mais je n'eus garde de leur octroyer leur demande. Je leur montrai le besoin que toute l'église de la Cochinchine avait en ce temps-là de leurs travaux, et particulièrement leurs frères, qui étaient en état de ne sortir de la prison que pour aller à la mort. Je leur donnai par écrit l'ordre de tout ce qu'ils devaient faire, nommant l'un d'eux pour Supérieur des autres ; puis, les embrassant pour ne les plus revoir, je leur donnai ma bénédiction, et leur promis que, si bien je ne pouvais pas revenir, je procurerais de toutes mes forces qu'ils auraient au plus tôt d'autres Pères, qui feraient beaucoup mieux que moi. Je ne saurais dire quels furent les cris et les larmes de tous les chrétiens, qui s'assemblèrent au port quand il me fallut partir avec les Portugais. Les uns se jetaient par terre comme à demi-morts, les autres hurlaient d'une façon si lugubre que mon cœur mourait de douleur. Voyant la bonté de ces bonnes gens, je ne leur disais rien que par le mouvement de ma tête, de mes bras, et encore plus par mes yeux. Quand j'entrai au vaisseau, les magistrats de la ville voulurent être présents, et m'accompagnèrent jusqu'à ce que je fusse sorti du port. Ils firent lire à haute voix, tous les Portugais présents, l'édit de mon bannissement...

Ce fut au troisième de juillet de l'an 1645 que je quittai de corps la Cochinchine, mais certes non pas de cœur, aussi peu que le Tonkin. A la vérité, il est entier en tous les deux, et je ne crois pas qu'il en puisse jamais sortir » (7).

(*Divers Voyages et Missions*, p. 318-344.  
P. 301-326 de la rééd. de 1854)

(1) Principal collaborateur autochtone du Père de Rhodes.

(2) Sur Madame Marie, proche parente du deuxième Seigneur de Hne, Té-Vuong, cf. L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1939<sup>2</sup>, p. 63-130.

(3) Les cangues.

(4) Tous les Européens étaient indifféremment regardés comme Portugais.

(5) En juillet 1644, le Gouverneur de la province de Cham (Quang-Nam) avait fait mettre à mort un catéchiste de dix-neuf ans, André, converti depuis trois ans. Le Père de Rhodes tenta vainement de sauver son disciple ; il fit transporter son corps à Macao et tint à rapporter sa tête à Rome. Cf. de RHODES, La glorieuse mort d'André, catéchiste de la Cochinchine, qui a le premier versé son sang pour la querelle de Jésus-Christ en cette nouvelle église, Rome, 1652, et Paris, 1653.

(6) Les neuf catéchistes emprisonnés en même temps que le Père de Rhodes furent interrogés par Cong Thuong Vuong lui-même, le 25 juillet 1645. Deux d'entre eux tinrent tête opiniâtrement au souverain et furent décapités. Les sept autres furent condamnés seulement

à avoir un doigt tranché. « Je suis resté seul sans avoir reçu sur mon corps aucune marque de Jésus-Christ », conclut tristement le Père de Rhodes.

(7) Renvoyer le Père de Rhodes en Cochinchine eut été une inutile témérité. Le Visiteur de Macao préféra déléguer le Père en Europe, pour y chercher « des secours spirituel et temporel » auprès du souverain pontife, des princes chrétiens et du Général de l'ordre. Le Père de Rhodes quitta Macao en décembre 1645, non sans avoir appris dans cette ville, pendant six mois, le vietnamien à deux Jésuites italiens appelés à le remplacer en Cochinchine. Après un voyage mouvementé, le Père arriva à Rome en juin 1649. Pendant trois ans, « tous les jours à la porte de MM. les cardinaux », le Père s'efforça d'obtenir d'Innocent X et de la Congrégation de la Propagande, instituée en 1622 en vue de promouvoir l'extension de la foi dans le monde, l'envoi dans la nouvelle église d'Annam d'évêques et de missionnaires qui dépendraient directement et exclusivement du Saint-Siège. De Rome, où il rencontra de nombreux obstacles de la part du Portugal, bénéficiaire d'un droit de patronat sur toutes les églises d'Asie, le Père de Rhodes se rendit à Paris pour faire aboutir son grand dessein.

Le Père de Rhodes ne devait jamais revoir les contrées dont il avait été l'apôtre. Le Portugal souhaitait son éloignement de la Cochinchine et du Tonkin. Aussi le Père de Rhodes fut-il appelé à la tête de la mission de Perse, pays qu'il avait traversé au cours de son voyage de retour. Il arriva à Ispahan à la fin de 1655 et mourut dans cette ville le 16 novembre 1660.

## CHAPITRE II

### LES DÉBUTS DE L'APOSTOLAT DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

---

*Si important qu'ait été le rôle joué par le Père de Rhodes dans l'élaboration du quoc-ngu, précieux instrument d'émancipation et d'enrichissement intellectuels, plus capitale encore fut l'action exercée par ce missionnaire en tant que promoteur de la Société des Missions Etrangères, destinée à jouer un rôle déterminant dans l'évolution générale des peuples d'Indochine.*

*A Rome, le Père de Rhodes soutint avec conviction son projet tendant à la formation d'une phalange d'ouvriers évangéliques spécialement adonnés à la conversion des gentils d'Extrême-Orient. La Congrégation de la Propagande et le souverain pontife autorisèrent le Jésuite avignonnais à recruter à cet effet des évêques missionnaires. Par modestie, le Père de Rhodes refusa l'épiscopat pour lui-même.*

*Revenu à Paris en 1652, le Père de Rhodes enflamma de son zèle quelques jeunes hommes à l'âme ardente, désireux de consacrer leur vie au Christ et de se dévouer à un apostolat périlleux. Appuyé par la Reine de France et par quelques hauts personnages, le projet était vivement combattu par le Portugal, qui invoquait le patronage exclusif que lui avait concédé, en 1493, le pape Alexandre Borgia. Le Père de Rhodes partit pour la Perse avant d'avoir vu son rêve réalisé, mais ses disciples poursuivirent ses instances, avec une ténacité qui finit par trouver sa récompense.*

*En mai 1658, le pape Alexandre VII désigna comme Vicaires Apostoliques pour l'Extrême-Orient deux Evêques in partibus relevant uniquement du Saint-Siège, MM. Pallu et Lambert de la Motte. Ces désignations marquèrent le début de la Société des Missions Etrangères de Paris, qui allait se vouer, dans les différentes parties de l'Extrême-Orient, à la conquête des âmes et au rapprochement, sous l'invocation de la charité chrétienne, de l'Orient et de l'Occident.*

*Mgr Pallu et Mgr de la Motte se rendirent dans leurs vicariats, où ils terminèrent leur existence, remplie de soucis et de labeurs. A leur suite, de nombreux missionnaires s'attachèrent à étendre, en surface et en profondeur, l'œuvre d'évangélisation magistralement commencée par le Père de Rhodes. Se débattant au travers de mille obstacles — longueur et périls des voyages, obstruction des Portugais, qui, en dépit des bulles pontificales, ne désarmaient pas ; vexations et persécutions des autorités locales — les premiers prêtres des Missions Etrangères, MM. Chevreuil, Deydier, Haincque, de Bourges, Vachet, Courtaulin, Lagneau, Mahot, prirent à tâche de former en Indochine un clergé autochtone, plus à même qu'un clergé étranger, de toucher le cœur des foules.*

*A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce à sa forte organisation et à la ferveur de ses apôtres, la Société des Missions Etrangères avait réussi à établir la jeune église vietnamienne sur des bases assez solides pour lui permettre de résister à la tourmente des persécutions qui ne devaient pas lui être épargnées.*

Cf. Adrien LAUNAY, Histoire générale de la Société des Missions Etrangères, 3 vol., Paris, 1844.

## LES ORIGINES DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

[TEXTE 5]

*En difficulté alors avec la Cour de France suspecte de gallicanisme et de jansénisme, le pape aurait dit à Alexandre de Rhodes, en le chargeant de trouver des missionnaires pour l'Extrême-Orient : « Surtout pas de Français ! ». Mais le Jésuite avignonnais pensait que « la gloire de porter au delà de tout l'Océan le flambeau de la vérité chrétienne devait revenir au plus pieux royaume du monde ». C'est du côté de la France qu'il se tourna, bien que ce pays n'eut pas encore fait ses preuves missionnaires.*

*A Paris, le Père de Rhodes emporta vite l'adhésion empressée du Père Bagot, confesseur de Louis XIV enfant, et d'une confrérie de jeunes dévots, dont le Père Bagot était le directeur spirituel, la confrérie des Bons Enfants, clercs et laïcs très pieux, qui se réunissaient à l'auberge de la Rose Blanche, proche du Collège de Clermont (lycée Louis-le-Grand).*

*Aidés par la puissante Compagnie du Saint-Sacrement, qui leur accorda un subside de 120.000 livres, somme énorme pour l'époque, et par les Petites Aa, filiales de cette Compagnie, les Bons Enfants, entraînés par l'ardeur de François Pallu, entamèrent par tracts une active campagne de propagande, qui leur permit de susciter nombre de vocations apostoliques.*

*Congrégation, non pas de réguliers ayant prononcé des vœux monastiques, mais de prêtres consacrés aux missions par un acte de leur volonté propre et destinés à vivre dans le siècle, la Société des Missions Etrangères se trouva définitivement constituée par la création, en vertu de lettres patentes de Louis XIV, d'un séminaire chargé d'assurer dans la métropole le recrutement des missionnaires d'Extrême-Orient (juillet 1663). Le séminaire fut installé à Paris, à l'angle de la rue du Bac et de la rue de la Petite-Grenelle (de nos jours rue de Babylone, le terrain ayant appartenu à l'Evêque de Babylone), emplacement qu'il occupe aujourd'hui encore et qui peut être regardé comme le berceau de l'Indochine française.*

*Les premiers missionnaires quittèrent la France en 1660-61-62. Ils établirent tout d'abord leurs quartiers à Ayuthia, capitale du royaume de Siam, pays de tolérance, à partir duquel leur rayonnement s'étendit sur l'Indochine orientale et sur la Chine.*

*En 1685, la Société des Missions Etrangères avait déjà envoyé 69 missionnaires en Extrême-Orient.*

Cf. Georges GOYAU, Les prêtres des Missions Etrangères, Paris, 1932.

## Situation du christianisme en Indochine vers 1660.

« Lorsqu'on parle des missions de la Chine, on ne doit pas seulement entendre ce grand et célèbre empire..., mais aussi plusieurs royaumes qui l'environnent, savoir la grande Tartarie, les royaumes du Tonkin et de Laos, celui de la Cochinchine, l'île de Hainan, l'Empire du Japon et la péninsule de Corée....

... La droite du Seigneur n'a pas moins fait de prodiges dans le Tonkin, qui est un royaume d'égale étendue à notre France... C'est un champ où le Ciel rend plaisir à répandre ses bénédictions ; et depuis la première semence de la parole évangélique, la foi y fit de si grands progrès qu'on y compte à présent plus de deux cents églises et plus de trois cent mille chrétiens. Il y a des nouvelles certaines que, dans une des dernières années, le gendre du Roi se convertit avec 70.000 infidèles.

Le flambeau de la foi fait un si beau jour en ce royaume qu'il porte en sa lumière tous ceux qui l'environnent. Celui de Laos en a été éclairé depuis quelques années, et, nonobstant les grandes difficultés des chemins pour y arriver, quelques prédicateurs y ont enfin pénétré où, depuis neuf ou dix années, ils travaillaient avec beaucoup de fruit.

La Cochinchine, toute empourprée du sang des martyrs, ne diminue en rien sa fécondité. Le nombre des chrétiens y est fort grand. On y compte beaucoup d'églises, quelque opposition que le Prince ou plutôt quelques-uns de ses Gouverneurs veuillent apporter au progrès de la religion catholique... La Chine n'a que quinze missionnaires, le Tonkin quatre, la Cochinchine qu'un... Le Pape ayant accordé la création de trois Evêques..., deux préparent leur départ pour le mois de septembre prochain et le troisième au mois de mars....

... Comme la ville d'Athènes nous envoya autrefois un Saint Denis, voici que Paris se dispose d'envoyer à des villes qui ne lui cèdent point en grandeur ni en richesses, des Evêques, lesquels, succédant à la dignité, aux grâces et aux fonctions de Saint Denis, et secondés des prières de tous ceux qui s'intéressent à leur mission, produiront, Dieu aidant, de semblables effets dans l'Orient. Et on doit espérer que bientôt tous ces royaumes changeront de face et qu'on va voir la religion fleurir en tous ces lieux, l'idolâtrie se détruire, les cultes diaboliques exterminés, l'Eglise et le Ciel s'enrichir des dépouilles de l'Enfer, la majesté du vrai Dieu être adorée et le nom auguste de Notre Seigneur Jésus-Christ retentir dans le cœur et dans les louanges d'une infinité de fidèles...

... Tous ceux d'entre les ecclésiastiques qui auront mouvement de s'offrir pour accompagner nos Seigneurs les Evêques, s'adresseront à Mgr Pallu, Evêque d'Héliopolis, rue Coupeau... et pour les contributions, l'on s'adressera à M. du Plessis-Montbard...

Extrait de F. PALLU, *Etat sommaire des missions de la Chine et envoi de trois Evêques dans les nouvelles églises de cet empire* (Mémoire de propagande composé vers 1660). Repr. par Ad. LAUNAY, *Lettres de Mgr Pallu*, Paris, 1904, t. 1<sup>er</sup>, p. 392-394).

« Notre mission compte trente ouvriers, deux Evêques, treize prêtres, et cinq clercs, dont trois ont fait d'excellentes études littéraires et théologiques et se livrent aux sciences mathématiques depuis quelques mois ; les deux autres, pour être moins instruits, ont des talents différents qui les rendent très utiles à la mission... Nous avons agrégé un homme de noble naissance et de non moins éclatante piété... Les autres sont des serviteurs qui, d'une façon désintéressée, se sont consacrés tout entiers et pour toujours à notre mission : deux d'entre eux sont chirurgiens, deux pharmaciens, un est peintre, un autre sculpteur... et un dernier tailleur... »

(Mgr Pallu à la Propagande, le 3 décembre 1660 ; A. LAUNAY, *Lettres de Mgr Pallu*, II, p. 3).

### MONSEIGNEUR PALLU NE PEUT PÉNÉTRER DANS SA MISSION DU TONKIN (1664)

[TEXTE 6]

*Né en 1626, dans la capitale de la Touraine, François Pallu fut ordonné prêtre en 1652. Chanoine à Saint-Martin de Tours, il fut, parmi les Bons Enfants, un des plus enthousiastes à épouser le grand dessein du Père de Rhodes. Il partit à Rome en 1657, pour y plaider la cause des missions d'Extrême-Orient et fut sacré, en novembre 1658, dans la basilique de Saint-Pierre, Evêque in partibus d'Héliopolis (Balbeck). Lorsque, l'année suivante, l'Extrême-Orient fut réparti entre trois Vicariats Apostoliques, Mgr Pallu se vit attribuer en partage le Tonkin, le Laos et la Chine du Sud.*

*Revenu une première fois en Europe (1667-1670), pour renseigner la papauté, Mgr Pallu fit reconnaître par le Saint-Siège la complète indépendance des Vicaires Apostoliques à l'égard du Portugal, qui, en vertu de la bulle fameuse de 1493, prétendait régenter la propagande catholique dans toute l'Asie. Mgr Pallu repartit porteur de lettres du pape et de Louis XIV pour le souverain du Siam ; accompagné de Mgr Lambert de la Motte, il remit solennellement messages et présents au Roi de Siam, qui les accueillit fort bien (octobre 1673). Mgr Pallu était également porteur d'une lettre de Louis XIV, destinée au souverain du Tonkin ; au début de 1674, il tenta de se rendre dans sa mission, sans plus de succès qu'il n'en avait obtenu au cours d'une première tentative effectuée en 1664. Il était écrit que Mgr Pallu ne pourrait jamais entrer en relations directes avec « ses chers enfants du Tonkin », auxquels « il voulait se livrer tout entier et après lesquels il soupirait depuis tant d'années ». Le bateau qui portait le prélat fut jeté par la tempête aux Philippines où, les Espagnols se déclarant solidaires des Portugais, le prélat subit plusieurs mois de détention, avant d'être transféré à Madrid, pour n'être rendu à la liberté qu'en 1677. Lorsque, en 1680, les missions d'Extrême-Orient furent redistribuées en six grands Vicariats, Mgr Pallu, déchargé du Tonkin, reçut le Foukien, avec juridiction spirituelle sur toute la Chine du Sud. Il mourut au Foukien, le 29 octobre 1684. Ses restes funèbres ont été transférés dans la chapelle de la rue du Bac, le jour des Cendres, en 1954.*

*Mgr Pallu fut, avec Mgr Lambert de la Motte, le grand animateur de la*

*Société des Missions Etrangères. Esprit positif et précis, il aurait voulu étayer la Société d'une compagnie de commerce qui aurait assuré le transport des missionnaires d'Europe en Extrême-Orient. Il fut, à cet effet, en relations épistolaires avec Colbert, à qui il proposa de conclure avec la Moscovie une alliance qui aurait permis aux missionnaires d'accéder au Tonkin par la voie de terre.*

*On jugera de la haute idée que Mgr Pallu se faisait de l'apostolat par cette phrase d'une de ses lettres, adressée de Surate à sa mère, en 1663, à la nouvelle de la mort d'un Evêque missionnaire : « Nous sommes morts, tant que nous sommes, depuis que nous avons quitté la France. On ne doit plus nous considérer que comme des morts. »*

(Cf. Louis BAUDIMENT, François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions Etrangères, Paris, 1934 ; REMY, Un architecte de Dieu Paris, 1954. Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 16).

« Je ne pus sortir de France que le 2<sup>e</sup> de janvier 1662, accompagné de neuf personnes (1), avec lesquelles je m'embarquai à Marseille... J'arrivai en Alep un mois après mon embarquement... Au sortir d'Alep, je ne pus tenir la route de Babylone, quoique la plus courte, à cause des chaleurs excessives qu'on souffre sur les confins de l'Arabie et du Sein Persique quand la saison est trop avancée ; c'est pourquoi je pris le chemin d'Erzeron, dans la Turcomanie, passant toujours entre l'Anatolie et l'Euphrate, d'où, continuant mon voyage par Tauris, je rendis visite au patriarche des Arméniens près de la ville d'Erivan, dans un fameux monastère d'hérétiques eutychéens, qui ne sont pas moins opiniâtres qu'ignorants... Après quelque peu de séjour à Tauris, j'arrivai à Hispahan, capitale de la Perse, où, m'étant informé des diverses routes que je pouvais tenir pour pénétrer jusque dans la Chine, je mis en délibération si j'irais par terre, suivant les ouvertures que j'en trouvais ; les plus sages me détournèrent de ce dessein trop hasardeux. Je vins donc m'embarquer au port de Gamron, sur le Sein Persique, dans un vaisseau anglais ; et, après trente jours de navigation, je mis pied à terre à Surate, premier port des Indes. De là, marchant sur les traces de M. de Bérythe, je passai sur une partie des Etats du Grand Mogol et traversai tout le royaume de Golconde jusqu'à Mazulipatan, d'où, ayant passé le golfe de Bengale et pris port à Tenasserim, j'arrivai heureusement à Odéa [Ayuthia], après avoir consommé deux ans depuis mon départ de Marseille jusqu'à mon arrivée en cette ville-là.

Lorsque je fus arrivé à Siam, je ne pensai qu'à chercher les moyens et les voies d'entrer au Tonkin, qui est le principal lieu de ma mission. Comme il y a peu de commerce entre les ports de Siam et du Tonkin, je fus obligé de recevoir l'offre que me fit un marchand mahométan de me porter sur son vaisseau, quoique je visse bien que cette offre me dût être un peu onéreuse. En effet, quelques jours après, je ne pus me dispenser, en reconnaissance de sa civilité, de lui faire un prêt gratuit de 500 écus, mais il me manqua de parole et, après avoir équipé son vaisseau, sur lequel j'étais prêt de m'embarquer, il me déclara qu'il n'irait point au Tonkin. Il est certain que c'a été par une conduite particulière de Dieu sur moi que je n'aie pu réussir pour lors dans cette entreprise. Car, en même temps que je faisais des ins-

« tances auprès de ce Mahométan pour l'obliger à me tenir parole, je reçus nouvelles assurées du Tonkin que la persécution s'y était extrêmement échauffée contre les chrétiens, que la publication de notre sainte foi y était défendue avec les dernières rigueurs et que tous les prédicateurs évangéliques en avaient été bannis, de sorte que chacun jugea que mon abord dans ce pays eût été un contre-temps fâcheux, qu'on n'eût pas manqué d'interpréter et de faire passer pour une désobéissance formelle aux ordres du Roi, ce qui l'aurait de nouveau irrité et rendu implacable contre les nouveaux chrétiens, lesquels il n'est pas à propos d'exposer aux persécutions les plus violentes, dépourvus de prêtres comme ils sont.

L'arrêt porté contre eux est rigoureux. En voici en partie la teneur, extraite d'une lettre du Tonkin, datée du 23 janvier 1664... « Nous avons « chassé et nous chassons à perpétuité hors de notre royaume ces Pères, « lesquels, fugitifs de leurs terres, sont venus enseigner aux peuples grossiers, « aux ignorants et aux femmes, une loi qui est sans fondement, d'autant « plus pernicieuse et ridicule qu'elle enseigne qu'il ne faut point adorer ni « le Ciel ni la Terre, qu'il ne faut point rendre de culte à l'esprit ni au démon, « une loi qui fait que les femmes quittent leurs maris et que les maris abandonnent leurs femmes... »

... J'avoue que la nouvelle de cette persécution me jeta dans un grand embarras d'esprit à mon arrivée dans ces pays, voyant la porte de ma mission fermée et me sentant pressé d'un désir ardent de secourir, au péril de ma vie, cette Eglise vers laquelle j'étais envoyé et qui semblait avoir plus de besoin de la présence de son Evêque. C'est pourquoi, ne pouvant résister aux justes mouvements qui m'animaient alors, je crus qu'il était de mon devoir de faire tous mes efforts pour entrer au Tonkin et m'abandonner sans réserve à la Providence de Dieu, qui m'avait amené, au travers de tant de dangers, si proche du lieu où je devais achever mon sacrifice.

Cependant, j'écrivis aux chrétiens du Tonkin une lettre la plus tendre qu'il me fut possible, pour les encourager à souffrir pour Jésus-Christ, qui ne permettait cette persécution que pour éprouver leur foi et leur amour envers lui, et leur représentai que les croix étaient le partage de ses élus, et les souffrances le chemin assuré du salut éternel... Je les avertis de se souvenir qu'ils avaient renoncé aux idoles et qu'ils ne pouvaient plus se soumettre aux superstitions païennes, qu'ils avaient détestées, sans trahir leur conscience, sans faire outrage à leur Créateur et sans se rendre coupables de l'éternelle damnation...

... J'appris par des lettres venues de Manille que les Espagnols faisaient passer de temps en temps des navires au Tonkin et que le gouvernement des Philippines y avait envoyé depuis peu une ambassade. On me donna aussi avis que le Roi de Siam était sur le point de faire un traité d'alliance avec celui du royaume de Laos ; et, comme il y a libre passage de Laos au Tonkin, je crus qu'allant à Laos, l'entrée de cet Etat me serait facile.

Diverses raisons m'empêchèrent pour lors de prendre le chemin de Manille et je fis dessein, suivant le conseil de mes amis, de tenter la voie de Laos, quoique peu fréquentée, fort longue et exposée à divers hasards. Mais le président du commerce de Siam, avec lequel je devais traiter pour mes passeports, s'opposa à mon dessein, sur ce qu'étant Européen, il se figura

que mon entrée en pays de Laos y pourrait causer des ombrages, qui nuiraient aux affaires de son maître. Il fallut donc céder à ces obstacles, qui, malgré tous mes soins, m'avaient fermé toutes les avenues du Tonkin... »

(Relation de voyage de Mgr Pallu, Arch. Miss. Etrang. Reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. de la mission du Tonkin, Documents historiques*, Paris, 1927, t. 1<sup>er</sup>, p. 5-7).

(1) Mgr Pallu emmenait avec lui plusieurs prêtres, dont cinq succombèrent au long de la route, n'ayant pu supporter les fatigues d'un pareil voyage.

### UNE RECONNAISSANCE MISSIONNAIRE : LE P. CHEVREUIL EN COCHINCHINE (1664-65)

[TEXTE 7]

*Le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, Mgr Lambert de la Motte, Evêque de Bérythe, s'était fixé à Siam, seul pays où la religion catholique ne fût pas inquiétée. Informé de la persécution qui sévissait en Cochinchine, le prélat voulut se rendre auprès de ses ouailles, pour les reconforter. Les Pères Jésuites établis en Cochinchine lui firent valoir que sa venue risquait d'aggraver les maux des chrétiens et qu'il était préférable que le Vicaire Apostolique ne se déplaçât pas en personne, mais se fît représenter.*

*Mgr de la Motte se rendit à ces raisons et délégua le Père Chevreuil comme son provicaire en Cochinchine, pour y porter des secours spirituels et matériels aux chrétiens cruellement éprouvés.*

*M. Louis Chevreuil — le premier représentant des Missions Etrangères qui évangélisa la Cochinchine et le Cambodge — était le fils d'un médecin de Rennes ; il renonça à l'exercice du métier paternel, qui offusquait sa pudeur, un médecin étant « indispensablement obligé de se trouver parmi les femmes ». Reçu bachelier en Sorbonne, le Père Chevreuil se lia à Paris avec M. Pallu et s'engagea à sa suite dans les missions d'Extrême-Orient.*

*Après un premier séjour en Cochinchine, le Père Chevreuil fut envoyé, en août 1665, « faire mission au Cambodge ». Il séjourna près de cinq ans dans ce pays, habitant à quelques jours de marche d'Angkor, « très célèbre Temple, presque aussi célèbre entre les gentils de cinq ou six royaumes que Saint-Pierre de Rome l'est parmi les chrétiens ».*

*Arrêté à l'instigation des Portugais, qui l'accusaient d'être devenu hérétique, le Père Chevreuil fut transporté à Macao, puis déferé devant le tribunal du Saint-Office de Goa, qui le condamna, comme n'ayant pas reçu l'exequatur du Roi du Portugal. Le Père Chevreuil ne fut libéré qu'en 1671, à la nouvelle de la venue en rade de Surate de vaisseaux français de la Compagnie des Indes. Le Père Chevreuil mourut à Ayuthia, en 1693, âgé de 66 ans.*

#### Extraits de la relation du premier voyage de M. Chevreuil en Cochinchine (1664-1665)

« Mgr de Bérythe, ayant appris la grande persécution que l'Eglise de la Cochinchine avait soufferte l'année 1663, et désirant passionnément, par le

« zèle pastoral qui brûlait son cœur, pourvoir aux besoins de ses ouailles dans cette affliction, prit la résolution de les aller visiter en personne, les consoler et les reconforter par sa présence ; mais il en fut détourné et dissuadé par les lettres qu'il reçut l'année suivante des Pères de la Compagnie de Jésus, qui étaient pour lors en ce royaume... Sur l'avis que Mgr de Béryste leur avait donné du voyage qu'il avait résolu de faire à la Cochinchine, ils le prièrent instamment d'en remettre l'exécution à une autre année, vu qu'il y avait à craindre que sa venue ne fit quelque éclat en Cour et ne renouvelât la persécution qui commençait à s'éteindre ; ils lui persuadèrent d'envoyer en sa place quelqu'un de ses missionnaires, qui lui fit un fidèle rapport de l'état de cette chrétienté persécutée... Monseigneur, jugeant à propos de déférer aux avis de ces Pères, me députa pour cette commission avec patentes de Vicaire Général, et me donna la valeur de 2.000 livres pour soulager quantité de confesseurs de Jésus-Christ qui, en cette persécution, avaient été dépouillés de leurs biens et étaient réduits à de grandes misères. J'avais ordre également de faire une aumône de 300 livres aux Pères Jésuites, qui se disaient fort pauvres et incommodés...

... Je partis donc de Siam avec ces ordres, le 18 juin 1664, et m'embarquai dans un vaisseau gouverné par des Chinois gentils, appartenant à la reine de Siam, qui me fit la grâce de m'y donner place...

#### MON ENTRÉE DANS LA COCHINCHINE, CE QUI M'Y EST ARRIVÉ ET CE QUE J'AI REMARQUÉ PENDANT HUIT MOIS DE SÉJOUR

... Quelques jours après avoir mouillé à la rade de Faifo, je descendis à terre le jour de Saint Ignace, et m'en allai chez les Pères Jésuites... Le P. Marquez, le Supérieur, me reçut avec assez de démonstrations extérieures d'amitié...

... Un peu plus tard, je m'en retournai au vaisseau, où l'on attendait un mandarin cochinchinois ayant ordre de la Cour de visiter tout ce qu'on portait. A son arrivée, il exécuta son ordre très exactement, et comme il me croyait Portugais, il se persuada que j'apportais quantité de diamants et de perles, dont ils sont idolâtres. A ce sujet, il fit une recherche très exacte dans mon coffre, et fit visiter tout par les officiers ; mais il n'y trouva que des images avec des ornements d'église. De sorte que, se trouvant trompé, il dit que j'avais caché ce que je portais et voulut faire confisquer mes hardes. Il ordonna qu'elles fussent portées dans une maison du Roi ; mais, connaissant que ce mandarin me voulait faire cette vexation pour avoir quelque présent, je lui mis 200 écus en mains, et incontinent il se désista et je les fis porter chez les Jésuites, où j'avais fait dessein de demeurer...

... Voyant que le temps s'approchait du départ pour Macao du vaisseau dans lequel ils me voulaient mettre, j'appelai un Japonais que Mgr de Béryste m'avait donné pour interprète, et lui découvris en secret le dessein de ces Pères, je lui donnai ordre de me faire préparer une petite barque pour me conduire à la Cour, chez un chrétien nommé Jean de la Croix, (1) qui était favorisé du Roi (2) pour le service qu'il lui rendait par son métier de fondeur... Il faisait de belles pièces d'artillerie, que le Roi estimait beaucoup, ce lui qui valait 500 écus tous les ans et l'entretien de sa famille. Ce fondeur, ayant su mon arrivée à la Cochinchine, m'avait écrit avec civilité et

« fait offre de ses services, mais sur diverses réflexions, je changeai de résolution. Je partis par terre, à pied, avec grande diligence, craignant qu'on ne m'arrêtât en chemin ; en trois jours j'arrivai à la Cour, et allai droit à la maison du fondeur, qui fut fort fâché de me voir et ne me fit pas l'accueil qu'il m'avait promis... Ensuite il me déclara que ce jour-là même, le Roi devait venir à la fournaise voisine de sa maison, où actuellement il y avait deux pièces d'artillerie qui se fondaient ; qu'il n'était pas expédient que le Roi me vît, pour ne point donner ombrage à son esprit...

... Je passai huit jours en cette Cour, où je m'informai suffisamment de l'état du christianisme. Ce Jean de la Croix y avait fait bâtir une petite église avec permission du Roi, et avait un Père Jésuite qui lui servait de chapelain ; les chrétiens venaient s'y confesser et entendre la messe, d'après ce que l'on me dit, car, pendant que j'y fus, je n'y vis que quatre ou cinq femmes qui vinrent coucher la nuit dans ladite église, coutume qui n'est pas louable, ni approuvée, à cause des inconvenients et scandales qui en peuvent venir. Je vis, dans une cave souterraine de cette chapelle, quatre ou cinq corps des premiers chrétiens que l'on fit mourir, il y a 30 ans et plus, pour la foi ; ils sont déposés en quatre ou cinq coffres de bois, assez honnêtement.

Voyant que le Père s'ennuyait de me voir chez lui, comme aussi Jean de la Croix, je pris résolution de m'en retourner et m'embarquai à cet effet dans une petite barque. Pendant le voyage, je pris occasion de parler au capitaine de notre sainte foi. Je le trouvai assez disposé pour la recevoir ; je lui fis de la doctrine chrétienne quelque ouverture par le moyen de mon interprète et, l'ayant instruit sur les points essentiels de notre religion, je le baptisai à Tourane, qui est une autre résidence où les Pères Jésuites ont une petite église...

Comme le Supérieur de Faifo eut nouvelle que je revenais de la Cour, il vint au-devant de moi jusqu'à Tourane, où il me fit plusieurs excuses des faux avis qu'on m'avait donnés, qu'il voulait me faire embarquer. Je reçus ses excuses pour bonnes ; il me convia de demeurer à Tourane le jour entier, afin de donner cette consolation à tous les chrétiens circonvoisins qui désiraient me voir ; j'y consentis. Il fit assembler près de 200 chrétiens. Ceux-ci firent en ma présence, une cérémonie qui me parut si superstitieuse, que je ne pus m'empêcher de le témoigner à ce Père qui l'avait ordonnée. Cette cérémonie était faite en mémoire des âmes de leurs parents décédés....

#### COMMENT JE ME FIS RECONNAITRE COMME GRAND VICAIRE DE M. DE BÉRYTHE ET COMMENT QUELQUES GENTILS SE CONVERTIRENT

Quelques jours après ma sortie de la maison des Jésuites, je les fus voir et leur montrai la patente de Grand Vicaire que Mgr de Bérythe m'avait donnée. Je leur demandai s'ils la voulaient reconnaître et se soumettre au pouvoir que Sa Sainteté avait donné à Mgr de Bérythe sur cette chrétienté dont il l'avait fait pasteur. Ils me firent plusieurs équivoques, disant qu'ils respectaient Monseigneur comme un saint prélat ; que, cependant, ils dépendaient du ressort de l'Evêché de Malacca, et que le Père Supérieur avait les patentes de Grand Vicaire du Gouverneur dudit Evêché. Je leur prouvai assez efficacement que ces patentes n'avaient plus lieu

« depuis que le Pape, qui est le souverain pasteur de l'Eglise universelle, avait envoyé Monseigneur comme Vicaire Apostolique devant pourvoir à cette chrétienté. Ils me répondirent que, cela étant dépendant du Roi de Portugal, ils ne pouvaient rien faire sans avoir licence du P. Visiteur de Macao..... Ils me priaient de leur donner deux jours pour prendre leurs résolutions, ce que je leur accordai fort volontiers. Le terme étant expiré, le Père Supérieur me vint trouver dans ma maison et me mit entre les mains la patente de Vicaire Général qu'il avait du Gouvernement de l'Evêché de Malacca, disant qu'il reconnaissait Mgr de Bérythe pour pasteur de cette chrétienté, et qu'en témoignage de cela, il me remettait la patente de Vicaire Général qu'il avait de l'Evêché de Malacca. Les deux Jésuites de Faifo se soumirent à moi comme Vicaire Général de mon dit Seigneur, et je leur donnai toute l'autorité et juridiction qui leur étaient nécessaires pour continuer leurs emplois dans la conduite de leurs ouailles....

....Je passai trois mois dans cette maison, où quantité de chrétiens cochinchinois, qui abordent en cette ville de tous les quartiers du royaume à cause du commerce, me venaient voir. Je pris une connaissance assez particulière de tout l'état du christianisme ; je reconnus un grand refroidissement et de la négligence dans les catéchistes de ce temps-là, causés sur le peu de soin que l'on en avait depuis 20 ans, car ceux qui étaient du temps du P. Alexandre de Rhodes et autres Pères, il y avait 30 à 40 ans, s'étaient bien conservés dans leur zèle....

....Etant dans l'impossibilité de sortir de Faifo, j'employai ce temps en retraite, et me mis assez efficacement à apprendre la langue....

#### COMMENT LA PERSÉCUTION ARRIVA PENDANT MON SÉJOUR DANS LA COCHINCHINE OÙ PLUSIEURS CHRÉTIENS FURENT MARTYRISÉS

La persécution, qui avait eu à la Cour de petits commencements, augmenta tellement par les calomnies, que l'on fit croire au Roi, contre notre foi, qu'elle s'étendit jusqu'à Faifo où nous étions. Le Roi envoya, à cet effet, plusieurs soldats prendre les chrétiens dans leurs maisons ; leur ôtant les chapelets, images et autres objets de notre religion, ils furent ensuite à la maison des Jésuites qu'ils visitèrent fort exactement deux jours durant, soir et matin ; la mienne, qui était vis-à-vis, fut exemptée des soldats qui n'y mirent jamais les pieds. Après avoir fait cette visite à dessein d'y trouver les noms des chrétiens, les Gouverneurs de la province de Cacham envoyèrent deux mandarins pour faire arrêter les Pères Jésuites et deux Pères capuches qui, allant de Siam à Macao, vinrent tomber à la Cochinchine.... Ils nous mirent tous ensemble, et amenèrent le P. Dominique Fuciti, qui était à la Cour, et le P. Baudet, qui était à Tourane ; ils nous donnèrent des gardes qui nous veillaient si exactement jour et nuit, qu'ils nous venaient compter soir et matin les uns après les autres, et pour cet effet nous faisaient paraître tous ensemble devant eux dans l'église. Six autres gardes furent placés à la porte de dehors, en continuelles sentinelles et, un jour plus tard, ils envoyèrent quelques mandarins avec une troupe de soldats dans l'église, pour y prendre un tableau de la Sainte Vierge, qu'ils firent fouler aux pieds par les renégats. Nous ne pûmes souffrir cet attentat sacrilège ; c'est pourquoi nous nous mimes en défense comme nous

DIVERS  
VOIAGES

DV P. ALEXANDRE  
DE RHODES

En la Chine, & autres Roiaumes  
de l'Orient,

Avec son retour en Europe par la Perse & l'Armenie,

*LE TOVT DIVISE' EN TROIS PARTIES.*

SECONDE EDITION.



A PARIS,

Chez SEBASTIEN MAÛRE-CRAMOISY,  
Imprimeur du Roy, rue S. Jaques, aux Cicognes.

M. DC. LXVI.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'

« pûmes, et tous ensemble, saisissant ce tableau, et croyant qu'ils ne seraient jamais si effrontés que de nous l'arracher par force. Mais ils s'élancèrent sur nous comme des loups furieux, et nous prenant par les cheveux, que nous portions tous assez longs, à la mode du pays, ils nous jetèrent par terre, et se saisirent de vive force de ce tableau, l'emportant avec tant de vitesse qu'ils semblaient des démons. Ils le portèrent à Cacham aux Gouverneurs. Après s'être assurés des prêtres et pasteurs, ils commencèrent à faire paraître plus de rage contre les chrétiens pour les faire apostasier facilement.

Les premiers qu'ils attaquèrent à Faifo furent les Japonais qui étaient riches, et paraissaient être les colonnes de cette Eglise. Ils les menacèrent de leur ôter tous leurs biens et maisons et de les réduire à la dernière misère. Ces pauvres gens témoignèrent une très grande lâcheté, et très scandaleuse, reniant pour la plupart. En témoignage de leur apostasie, on les obligea de fouler aux pieds l'image de Notre-Seigneur, ce qui se pratiquait à l'égard des hommes ; pour les femmes, on les faisait asseoir dessus.

C'était un spectacle pitoyable de voir quantité de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, qui allaient la cangue au col par les rues, et demandaient l'aumône pour vivre, eux qui auparavant s'étaient vus en très grande abondance ; et ce qui était plus capable de les toucher, c'était de voir leurs femmes et leurs enfants abandonnés et réduits à la dernière mendicité. En ce temps-là aussi, plusieurs, craignant leur faiblesse, se retirèrent dans les forêts, abandonnant leur temporel pour assurer leur salut ; ils y souffraient de grandes incommodités, de froid et de faim. Entre ceux qui moururent cette année-là, tant à la Cour qu'en la province de Cacham et autres lieux du royaume de Champa qui sont demeurés en l'obéissance du Roi de la Cochinchine, on y comptait 43 martyrs pour la foi, de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de toute condition...

...En ce temps-là, le Roi ordonna que le crucifix fût exposé publiquement dans la grande rue de Faifo, puis fit publier à son de trompe que tous les habitants de cette ville, tant gentils que chrétiens cochinchinois ou chinois, vinssent sans faute le fouler aux pieds...

...Je m'informai par après assez exactement des motifs qui avaient porté le Roi à en venir à cette extrémité, qui n'a jamais été pratiquée par aucun tyran ni ennemi de notre sainte foi, car, d'ailleurs, ce Roi honore fort le Dieu du Ciel. Il me fut répondu, par des personnes bien entendues, que quelques chrétiens malintentionnés avaient dit que le crucifix était à l'image du Roi de Portugal. Cela peut être, car, de mon temps, il s'informa près de Jean de la Croix du Roi de Portugal, de son pouvoir dans les Indes, et combien il avait de vaisseaux à Goa et à Macao, et si ceux qui se convertissaient dans les Indes à sa religion, on les obligeait à prendre le même habit que les Portugais. Il crut... que notre sainte religion... était un prétexte dont se servaient les Pères pour faire révolter ses vassaux contre lui et mettre le Roi de Portugal en possession de son royaume, quand le nombre des chrétiens serait plus grand que celui des gentils. De sorte que, pour donner à ses peuples une grande aversion et les détourner de notre sainte religion et de l'estime du Roi de Portugal, il les obligea tous de fouler aux pieds le crucifix, qu'il croyait être son image, ainsi qu'on le lui avait rapporté...

COMMENT JE FUS EXILÉ AVEC LES PÈRES JÉSUITES  
DE LA COCHINCHINE. MON RETOUR A SIAM

« Après que les mandarins eurent déchargé leur rage sur le petit troupeau de Jésus-Christ, ils voulurent chercher les moyens de le détruire tout à fait sans plus verser de sang, ce qui fit qu'ils résolurent d'en chasser les pasteurs et de nous bannir du royaume, ce qu'ils exécutèrent incontinent.

Sitôt que les Jésuites furent partis, on nous laissa plus de liberté, et on nous retira les gardes que nous avions au-dedans de la maison, ce qui facilita à plusieurs chrétiens qui étaient tombés par pure pusillanimité, de se venir réconcilier et confesser. Les Japonais, qui avaient été les premiers dans ces faiblesses, ne furent pas les derniers à se réconcilier avec Dieu.

J'avais grand désir de m'enfuir secrètement par le moyen de quelque barque par la rivière ; mais je pensai qu'il était comme impossible de me cacher, parce que le Roi et les Gouverneurs feraient une si grande diligence, qu'inafailliblement je retomberais entre leurs mains, sans pouvoir servir à ces âmes. Il me sembla donc plus expédient de feindre ma sortie, et d'obéir aux ordres de ces Gouverneurs en m'embarquant dans un vaisseau, dont le capitaine, le maître et les principaux officiers étaient chrétiens ; et ainsi j'espérais que secrètement, de nuit, ils me pourraient mettre à terre.

Pour cet effet, j'achetai une barque, qui me coûta 20 écus, et laissai la plus grande partie de mes hardes et ornements d'église à un chrétien qui s'était chargé de cette commission, lui ordonnant l'heure et le jour qu'il me viendrait prendre au vaisseau. Mais, par un secret jugement de Dieu et un châtement de mes infidélités passées, ce chrétien manqua à sa parole et ne parut point au vaisseau, de sorte que je fus obligé de retourner à Siam, où j'arrivai après 28 jours de navigation à l'octave de Pâques de l'année 1665 (3).

(Arch. Miss. Etrang. — Reprod. par Ad. LAUNAY *Hist. Miss. Coch., Doc. Hist.*, t. I, Paris, 1923, p. 13-27).

(1) *Sur ce métis portugais*, Cf. L. CADIERE, Jean de la Croix et les premiers Jésuites, B. A. V. H., 1924<sup>iv</sup> (p. 307-322).

(2) Lire : le Seigneur de Cochinchine, à ce moment le Chua Hien-Vuong.

(3) *Sur ce premier séjour en Cochinchine du Père Chevreuil*, Cf. L. LOUVET, La Cochinchine religieuse, Paris, 1885, t. I, p. 267-269).

TOURNÉES PASTORALES DE MGR LAMBERT DE LA MOTTE  
EN COCHINCHINE (1664-65)

[TEXTE 8]

*Pierre Lambert de la Motte naquit dans le Calvados en 1624. Possesseur d'une charge d'avocat au Parlement de Caen, il l'abandonna pour entrer dans les ordres. Devenu directeur de l'hôpital général de Rouen, Lambert de la Motte se sentit appelé par une impérieuse vocation vers les Missions Étrangères, auxquelles il engagea d'emblée sa fortune personnelle. Ayant rejoint à Rome François Pallu, pour l'assister, il fut, en septembre 1659, élevé à l'épiscopat sous le titre d'Evêque in partibus de Bérÿthe (Beyrouth) et*

comme tel, chargé de l'administration religieuse de la Cochinchine, de l'île, d'Hainan et de cinq provinces de la Chine et du Japon.

« Premier partant » des Missions Etrangères, Mgr de la Motte s'embarqua à Marseille, en juillet 1660, en compagnie de M.M. de Bourges et Deydier. Cheminant à travers la Syrie, la Mésopotamie, la Perse et l'Inde, il arriva à Siam en août 1662.

Le prélat prit fougueusement position contre les prétentions du Portugal à régenter toutes les missions d'Extrême-Asie. Aussi eut-il à surmonter une opiniâtre hostilité des Portugais, qui allèrent jusqu'à tenter de l'enlever. De concert avec Mgr Pallu, Mgr Lambert de la Motte rédigea les *Monita ad missionarios*, qui, imprimés à Rome en 1669, devinrent le code des devoirs du missionnaire. Toujours avec Mgr Pallu, le prélat fonda, à Ayuthia, un hôpital et surtout le séminaire général des Missions Etrangères pour l'Extrême-Orient. En 1665, sa juridiction fut étendue au Champa et au Cambodge.

Pendant le voyage en Europe de Mgr Pallu, Mgr de la Motte se rendit au Tonkin. Il y tint un synode, ordonna sept prêtres autochtones et fonda le premier couvent des religieuses vietnamiennes, dénommées par lui *Amantes de la Croix*, en vue « d'instituer dans ce royaume de ténèbres l'amour et l'estime de la chasteté ».

En 1671, Mgr Lambert de la Motte visita les provinces méridionales de ce qui forme actuellement le Centre Vietnam ; au cours d'une nouvelle tournée pastorale, en 1675, il visita Hué et les provinces septentrionales. Il est possible qu'au cours de cette seconde visite en Haute Cochinchine, Mgr de la Motte ait été reçu en audience par le Seigneur de Hué, Hien-Vuong, lequel venait de mettre fin à une persécution qui durait depuis quelque trente ans.

Mgr Lambert de la Motte souffrait de la pierre. Le premier Vicaire Apostolique de la Cochinchine, termina, le 15 juin 1679, au séminaire d'Ayuthia, qui avait été le principal foyer de son action, sa vie ascétique et douloureuse, vie de souffrances vaillamment supportées, car, selon ses paroles, « un chrétien sans souffrances n'a que l'écorce de la piété ».

Cf. A. DE FRONDEVILLE, *Rev. Hist. Missions*, t. I, 1924, p. 350-500.  
Portrait BOUDET et MASSON, fig. 17.

## Tournées pastorales de Mgr Lambert de la Motte (1671-1675)

### PREMIER VOYAGE (1671-1672).

« Nous nous embarquâmes le 20 juillet 1671, sur une petite barque qu'on appelle en cochinchinois un balon et qui n'était conduite que par quatre mariniers cochinchinois. A la vérité, il ne faut pas avoir peu de confiance en Dieu pour entreprendre un voyage sur un tel vaisseau. Figurez-vous une barque sans clou, sans corde, sans ferrement, sans toile et sans pilote, qui ose quitter la terre de vue ; représentez-vous un amas de quelques planches rapportées fort grossièrement les unes aux autres et jointes ensemble par des liens semblables à de gros osiers ; les ancres étaient de bois ; les voiles de nattes, attachées à quelques bambous, et le gouvernail faisait un trou à la poupe, par où l'eau entra et sortait facilement. C'est avec cet équipage que nous commençâmes un voyage de 200 lieues, dans

« une saison déjà bien avancée ; dans un pays en guerre et sur une mer sujette aux tempêtes et couverte de pirates...

... « Pour empêcher que les flots ne nous submergeassent tout à coup, chacun se mit sur les bords du balon, la rame à la main, afin de le soutenir et d'empêcher que nous ne fussions battus en flanc, ce qui nous eut perdus sans ressource. Enfin, contre toute espérance humaine, notre barque s'échoua à une portée de mousquet de terre... Après que l'on fût sorti du péril, on ne pensa plus qu'à continuer la route sans retardement, parce que nous avions peu de provisions et que la terre où la Providence nous avait jetés, était si ingrate qu'elle ne pouvait rien fournir à la vie des hommes ; aussi n'y voit-on que des rhinocéros, des tigres et des sangliers. Mais, comme notre barque n'était pas en état de se remettre en mer avant que d'être radoubée, nous étions assez en peine de savoir ce que nous deviendrions, lorsqu'un de nos marinières, qui était allé découvrir la côte, nous rapporta qu'il y avait une rivière à un quart de lieue de nous, où l'on pouvait conduire la barque à la faveur d'une grande marée et où il y aurait moyen de la raccommoier autant qu'il serait nécessaire pour achever le voyage... Il fallut attendre quinze jours ; on nous dressa à la hâte une petite loge d'arbres et de feuilles... Nous y préparâmes un autel... En suivant le lit de la rivière, nous rentrâmes en mer ; il ne nous fallut que huit jours pour arriver à la vue de la barre de Cambodge (1), dont nos gens n'osèrent pas trop approcher, parce que le Roi de cet état, étant pour lors en guerre avec la Cochinchine, faisait couper la tête à tous les Cochinchinois qu'on pouvait atteindre... Peu s'en fallut que nous ne tombassions entre les mains des corsaires lorsque nous voulions nous éloigner de la terre...

... « Le jour suivant, nous aperçûmes la magnifique embouchure de la rivière de Cambodge, qui, par trois canaux différents, tous capables de porter des vaisseaux, conduit à la ville capitale par 80 lieues de la mer... C'est une grâce particulière pour nous d'avoir échappé à tant de dangers et d'être en état, après une course de 6.000 lieues, de faire des fonctions apostoliques dans une terre étrangère. Cette pensée nous consola infiniment, malgré la juste crainte où nous étions d'être découverts dès notre arrivée et déferés au Roi ou aux mandarins. Pour éviter ce malheur, qui aurait exposé cette chère Eglise à quelque persécution, on choisit un lieu sûr pour aborder de nuit et en secret.... Ces pauvres gens n'avaient jamais vu d'Evêque et, de plus, ils étaient sans pasteur depuis la mort de MM. Hainques et Brindeau (2), qu'ils voyaient comme revivre en nos personnes, d'où l'on peut juger quels furent les sentiments de leur cœur...

... J'étais tombé, n'ayant plus de connaissance... Pour M. de Bérythe, la fièvre ne le tourmenta pas si fort, mais aussi elle dura vingt-quatre jours, perdant peu à peu ses forces ; tous les cheveux nous tombèrent et les ongles de nos mains étaient aussi jaunes que l'or le plus pur.... Sitôt que M. de Bérythe, à qui j'avais administré les derniers sacrements, se vit sans fièvre, il résolut de continuer son voyage par terre...

(Père VACHET, *Relation des missions et des voyages des Evêques Vicaires Apostoliques es années 1672-1675*, reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. miss. Cochinchine ; Doc. Hist.*, t. I, n° 78-94).

## SECOND VOYAGE (1675)

... « Mgr s'embarqua au commencement du mois de l'année 1675, accompagné de M. Mahot et de moi... A peine fûmes-nous arrivés en notre maison de Faifo, qui est le port la plus fréquenté de Cochinchine, que le premier Gouverneur du royaume envoya visiter Mgr de Bérythe par son fils aîné et, à quelques jours de là, lui-même y vint en personne, avec des présents assez considérables pour le pays. Nous fîmes assez tôt assembler les prêtres, les catéchistes et ce que l'on put avoir de personnes bien prudentes, pour aviser des moyens les plus solides de secourir et avancer cette belle Eglise. L'on y traita plusieurs points très importants, entre lesquels le plus considérable fut de chercher quelques voies bonnes et assurées d'établir une solide paix entre les ouvriers évangéliques. L'on y parla de la manière dont on se conduirait à la Cour, et enfin l'on y proposa l'élection de quelques catéchistes pour être ordonnés prêtres. La mort du second fils du Roi, qui était toute l'espérance du royaume à cause de ses belles qualités, retarda beaucoup les avantages que l'on s'était proposés, parce que le Roi, son père, justement attristé d'une aussi grande perte, passa plusieurs mois sans admettre aucun étranger en sa présence.

...Quatre mois s'écoulèrent à visiter trois grandes provinces, avec une bénédiction si spéciale de Notre-Seigneur qu'à nous voir dans nos fonctions, l'on aurait pu juger que nous étions dans un royaume tout chrétien ou qui le voulait être tout entier...

...Le sieur Van Thon, secrétaire du Ministre, nous apporta la permission de monter à la Cour, où nous fûmes beaucoup mortifiés, car le Prince et le Ministre nous dirent que nous ne verrions pas le Roi, quoiqu'il eût approuvé l'arrivée de M. de Bérythe... L'intention du Roi était qu'il fit sa résidence à Faifo, ce qui ne l'empêcherait pas de temps en temps de faire quelque séjour à Hué ; qu'au reste, le Roi ne voulait pas permettre les grandes assemblées...

...Les présents destinés au Roi étaient beaux et riches, il y avait entre autres deux pièces entières d'écarlate très fines, une boîte d'argent ciselé avec quatre autres plus petites... ; deux miroirs de glace de Venise sur du chagrin et garnis de clous d'argent ; une pendule sonnant les heures, les demies et les quarts d'heure au réveil ; six petits ouvrages de corail et d'ambre... une pièce fine de toile de Hollande ; deux rames de papier doré, beaucoup estimé dans le pays ; une longue-vue très curieuse... ; un grand et un petit microscope ; deux verres de multiplication, montés sur argent ; un grand verre à brûler, qui fondait l'argent au soleil ; un petit fusil d'argent pour faire du feu, avec quelques autres curiosités qui ne me reviennent pas.

Le Ministre présenta toutes ces pièces au Roi, qui ne voulut accepter que la seule lunette d'approche et le verre ardent... Cette générosité du Roi fut cause que nous eûmes les moyens de grossir les autres présents, que nous avions destinés aux Princes et aux autres personnes de la première distinction, qui ne furent pas si délicats que le monarque, car ils reçurent avec bien de la joie et beaucoup de reconnaissance ce que nous leur présentions.

« ...Si, par politique, le Roi n'eut pas appréhendé de faire trop de bruit dans son royaume, il aurait très certainement reçu M. de Bérythe à son audience ; il se contenta de lui envoyer des rafraîchissements avec cent écus de la monnaie du pays et il lui fit alors dire par son Ministre qu'il était libre de rester en Cochinchine ou d'en sortir quand il voudrait. Ce prélat, sans hésiter, choisit la première de ces offres et résolut dès lors de résider à la Cour six mois de l'année... Il décida qu'il passerait les six autres mois à Faifo, le plus célèbre port de la Cochinchine.

M. de Bérythe fit toutes ses visites en rochet et en camail, la croix pectorale devant lui. Le Ministre et le Prince le reçurent avec tous les honneurs qu'ils se rendent les uns aux autres, quand ils se vont voir. Il y en eut même qui lui voulurent céder la première place. On le régala partout, mais rien ne lui fut plus agréable que de remarquer l'accroissement de cette mission. Les lettres qu'il recevait de toutes les provinces n'étaient remplies que de bénédictions. Il n'y eut que la famille de Jean de la Croix qui grinça des dents de voir que tout nous réussissait, mais elle n'osait pas s'en plaindre. »

(Père VACHET, *Relation des missions et des voyages des Evêques, Vicaires Apostoliques ès années 1676 et 1677* ; reprod. par A. LAUNAY, *ibid.*, p. 179-187).

(1) Les Pères Hainques et Brindeau avaient été en 1671 empoisonnés par leur domestique, peut-être à l'instigation des Portugais.

## FORMATION D'UN CLERGÉ AUTOCHTONE

[TEXTE 9]

Les instructions initiales de la Congrégation de la Propagande assignaient comme premier objectif à la Société des Missions Etrangères la formation d'un clergé autochtone, susceptible d'épauler et de relayer les missionnaires envoyés d'Europe. Le règlement général de la Société consacre son article premier à ce but fondamental : « Travailler à la conversion des Gentils, non seulement en leur annonçant l'Evangile, mais surtout en préparant par les meilleurs moyens possibles et en élevant à l'état ecclésiastique ceux des nouveaux chrétiens ou de leurs enfants qui seraient jugés propres à ce saint état, afin de former dans chaque pays un clergé et un ordre hiérarchique tel que Jésus-Christ et les apôtres l'ont établi dans l'Eglise ».

Dès 1666, Mgr Lambert de la Motte et Mgr Pallu fondèrent dans la capitale du Siam, exceptionnel îlot de tolérance en Extrême-Orient, un séminaire général destiné à acheminer au sacerdoce les néophytes envoyés à cette fin à Ayuthia par les différents Vicariats Apostoliques. Le séminaire d'Ayuthia subsista jusqu'à la destruction de la cité par les Birmans, en 1765 ; il fut alors transporté à Chantaboun, puis à Hondat, en Basse Cochinchine, puis à Pondichéry, avant d'être définitivement installé, en 1807, dans l'île de Pinang.

Les moyens d'accès à Ayuthia étaient rares et difficiles, surtout en période de persécution. Chaque Vicariat s'efforça donc de posséder son petit séminaire particulier, pour enseigner le rudiment aux jeunes gens qui montraient

des dispositions pour la cléricature. C'est ainsi qu'au Tonkin, par exemple, dès 1666, en pleine persécution, le Père Deydier, futur successeur de Mgr Lambert de la Motte, institua un petit collège, dissimulé dans une barque, humble séminaire flottant, qui, « caché dans les eaux du Fleuve Rouge, remplaçait, dit le Père A. Launay, les catacombes romaines ».

En 1700, c'est-à-dire quarante ans à peine après l'arrivée des Missions Etrangères, on comptait en Cochinchine et au Tonkin 45 prêtres vietnamiens.

Le principal obstacle à la formation du clergé « naturel », comme on disait alors, résidait dans la difficulté qu'il y avait à donner aux jeunes clercs autochtones une connaissance approfondie de la langue latine. Les premiers Vicaires Apostoliques se montrèrent bien résolus à ne pas se laisser arrêter par cet obstacle et à pousser leurs disciples jusqu'aux sommets de la hiérarchie ecclésiastique. De Rome, Mgr Pallu présenta, en 1678, à la Congrégation de la Propagande, un mémoire tendant à la nomination, comme Evêques suffragants des Vicaires apostoliques, de quatre Evêques autochtones, pour le Tonkin, de deux autres pour la Cochinchine et de six pour la Chine, afin de « montrer aux infidèles l'estime qu'on fait de ceux de leur nation et pour ôter les ombrages et suspensions que les princes et leurs ministres peuvent avoir, que les missionnaires, sous le voile de la religion, veulent se rendre maîtres de leurs états et les assujettir aux Rois de l'Europe ».

La proposition fut agréée en principe par la Cour de Rome, mais ne put aboutir en raison de difficultés liturgiques. L'idée de Mgr Pallu ne devait être réalisée qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

(Cf. E. C. LESSERTEUR, Les premiers prêtres indigènes de l'Eglise tonkinoise, Lyon, 1883).

## Le Séminaire de Siam en 1673

### LETTRE DU PÈRE LANGLOIS (1)

... « Il y a à présent six prêtres dans la Cochinchine : trois Français de nos missionnaires et trois Cochinchinois... »

Des trois Cochinchinois, deux sont prêtres depuis quatre ans, et le troisième ne l'est que de l'an passé ; je lui ai enseigné tout ce qu'il a eu besoin de savoir pendant le temps qu'il a été dans notre séminaire, dont je suis le préfet, le régent et le directeur. Il partit ce mois de mars passé avec M. Vachet et deux catéchistes de mes écoliers, l'un acolyte et l'autre tonsuré. Je leur ai enseigné à lire, à écrire nos lettres et à expliquer, du latin en cochinchinois, la Sainte-Ecriture et les cérémonies de l'Eglise. Je n'ai pu faire davantage, car la nécessité qu'on a d'ouvriers apostoliques oblige à les renvoyer quatre ans plus tôt que nous ne devrions.

Il me reste, à présent, dans le séminaire que je conduis, quinze écoliers, tous bons et de grande espérance. L'un est des Philippines, il sait expliquer assez bien le latin, et sera ordonné prêtre l'année qui vient, pour être envoyé à la Cochinchine, où il a été déjà deux fois et dont il sait très bien la langue. Deux autres sont Tonkinois et ne sont pas si avancés en doctrine et en expérience ; mais j'en ai douze autres qui donnent toute satisfaction, expliquent la latin et commencent à le parler, ont bonne mémoire et meil-

« leur jugement ; ils sont fort diligents et très laborieux. Neuf sont Cochinchinois. Quand Monseigneur les amena l'année passée, ils ne savaient ni lire ni écrire, mais leur diligence et leur travail, avec la grâce de Dieu, ont fait qu'ils sont à présent bien capables d'une Troisième, et ils avancent tous les jours à vue d'œil. Les trois autres sont nés ici à Siam, de parents cochinchinois ; pour cela, ils savent parfaitement trois langues, le siamois, le cochinchinois et le portugais ; ils commencent à parler le latin, qu'ils entendent pour la plupart, parce que je ne leur parle que latin ou cochinchinois. A trois de ces douze, j'expliquerai bientôt la philosophie et puis la théologie ; ils ont grand jugement pour bien comprendre les choses, et j'espère que, dans quatre ou cinq ans, ils seront autant de maîtres dans leurs pays.

Je crois que, si Dieu me donne la grâce de vivre encore dix ans, je verrai dans la Cochinchine plus de cent bons prêtres, et dans le Tonkin deux fois autant.

Je suis si content de mes écoliers et je vois le si grand fruit qui en doit procéder, que je fis résolution, dans ma dernière retraite, de ne jamais demander à sortir de la Régence, et de travailler à dresser de bons ouvriers pour la vigne du Seigneur ; car, si je vais en mission, je travaillerai tout seul jusqu'à la mort seulement, tandis qu'en dressant des ouvriers, je travaillerai en eux et même en divers lieux, ainsi que mes maîtres travaillent en moi.

Quand mon cher compagnon M. Vachet me dit adieu, il me recommanda bien mes écoliers, me disant que, dans la Cochinchine, chaque prêtre vaut au moins 500 chrétiens de rente qu'il gagne pour la milice de Notre-Seigneur.

*(Petit historique de la religion en Cochinchine, in Relation des missions et des Voyages des Evêques et Vicaires apostol. 1672-1675, p. 247. Reprod. par A. LAUNAY, Hist. miss. Coch., Doc., t. I, p. 168-169).*

(1) *Pierre Langlois, né, en 1640, d'un riche marchand de Gisors (Eure). Parti pour les missions en février 1669. Appelé en 1672 à la tête du séminaire d'Ayuthia, il demeura au Siam jusqu'en 1680, passa ensuite en Cochinchine et mourut à Hué, le 30 juillet 1700. Médecin et chirurgien fort habile, le Père Langlois bénéficia à ce titre d'une grande liberté d'action. Le Chua finit pourtant par prendre ombrage du succès obtenu par le Père, qui fut victime de la persécution de 1700. Le Père Langlois fut grand bâtisseur d'églises et d'hôpitaux. « J'ai été, écrit-il en 1696, le premier en Cochinchine à faire bâtir avec la pierre ».*

## PREMIÈRES TENTATIVES D'ÉVANGÉLISATION DES PEUPLES « SAUVAGES » (1675, 1675)

[TEXTE 10]

*Les missionnaires ne firent pas porter leur effort de prosélytisme uniquement sur les populations évoluées du littoral. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle : — les lettres citées ci-dessous du Père de Courtaulin et les mémoires du Père Vachet 1681) en témoignent — ils cherchèrent à pénétrer dans l'intérieur des terres pour porter la parole du Christ aux peuplades primitives habitant les hauteurs de la chaîne annamitique.*

*Ces tentatives, qui furent maintes fois reprises par la suite, étaient condamnées par avance à subir un total insuccès, du fait du paludisme et des terribles fièvres des bois, qui rendaient alors littéralement impénétrable l'hinterland indo-chinois.*

M. DE COURTAULIN (1) A MGR LAMBERT DE LA MOTTE

10 décembre 1674,

« Etant arrivé chez Thomé Kop [dans le Quang-nghai], je m'informai des peuples qui habitent les montagnes, de plusieurs personnes qui y font faire commerce, et voici ce que j'y ai découvert. Votre Grandeur jugera par là s'il est à propos d'y envoyer quelques missionnaires.

Le naturel de ces peuples est féroce. Ils vont tout nus, et leurs vivres sont le riz et le *camam* qu'on leur apporte d'ici ; ils entendent et parlent le langage de Cochinchine, quoique un peu corrompu. Pour leur nombre, il est infini, plus grand même que dans la Cochinchine. Après avoir marché un jour d'ici vers les montagnes, on sort de la terre de Cochinchine. Pour y aller, il faut se joindre aux Cochinchinois qui y vont au mois de juin ; il ne faut porter ni or, ni argent, ni caches, car ils ne savent ce que c'est. Il faut y apporter du *camam*, des jupes pour les femmes, et d'autres méchantes toiles, pour y pouvoir vivre quelque temps jusqu'à ce que l'on ait fait des habitudes. Il n'y faut pas aller comme missionnaire, car il y a déjà eu des Jésuites, qui y ont été, n'ont fait aucun profit et s'en sont retournés tout aussitôt.

Il est vrai qu'il faut être austère et bien abandonné à la Providence pour y demeurer ; il y faut aller comme médecin et en savoir un peu le métier. J'ai remarqué sur ce point que c'est un admirable moyen pour être bienvenu parmi les peuples que de secourir les malades. Il ne faut pas tout d'un coup passer bien avant ; il faut s'arrêter auprès d'ici, et s'écarter un peu du grand chemin, à cause que ceux qui ont communication avec les Cochinchinois, comme ils n'ont ouï parler de notre religion qu'aux gentils qui les fréquentent, ils en ont horreur, et c'est je crois la raison pour laquelle les Jésuites n'y ont fait aucun fruit, outre que leur séjour n'y a pas été bien long. Il ne faut pas s'imaginer de convertir 5.000 hommes comme fit Saint Pierre à sa première prédication. Il faut bien souvent attendre le fruit de la semence que l'on a jetée pendant deux ou trois ans, ce qui, devant Dieu, ne manque pas de mérite.

Ce serait un grand avantage d'avoir deux ou trois missionnaires dispersés dans ces montagnes, où ils seraient à couvert de la persécution du Roi de Cochinchine, et, comme nous sommes tous les jours en danger d'être renvoyés à Siam, on aurait toujours là des missionnaires prêts à venir secourir les chrétiens de Cochinchine à la première semonce qu'on leur ferait. La seule difficulté que j'y rencontre est de trouver quelque Cochinchinois qui veuille accompagner un missionnaire. Pour moi, si Votre Grandeur me veut décharger de l'office de grand Vicaire de cette Eglise..., je suis prêt à entreprendre cette mission, quoique tout le monde dise que les eaux y sont pestilentielles. Si ma vie en est abrégée, le nombre de mes péchés en sera diminué et mon désir plus accompli.

\* \* \*

30 août 1675,

Je suis allé faire une visite jusqu'au fond des montagnes, à une heure de chemin des peuples qu'on appelle Moïs ou Laos, pour voir si je ne trouverais

« pas quelque heureuse ouverture pour prêcher l'Évangile à cette nation, qui n'a point de Roi, qui adore un seul Dieu, mais qui mêle le culte du vrai Dieu avec les superstitions des pagodes. J'y ai trouvé une ouverture très facile; le P. Manuel [prêtre vietnamien] étant arrivé un peu après, je lui ai proposé de travailler chez ces peuples barbares, pour ouvrir le chemin à un prêtre missionnaire, que vous m'enverrez cette année. Le Père Manuel ayant accepté, je lui achetai une très grande quantité de médecines, afin de gagner le cœur de ces peuples; des aiguilles à coudre, dont ils font un très grand cas, comme aussi quantité de la racade, qui sont des grains à enfiler et de toutes couleurs et des choses propres à gagner le cœur de ces peuples, qui ne veulent ni or, ni argent, ni cuivre, ni monnaie, Malheureusement ces peuples boivent de l'eau pestilentielle pour les Cochinchinois mêmes; mais à cela le Père Manuel sait un remède souverain, outre qu'on peut boire toujours de l'eau de pluie. Il est bien difficile qu'un missionnaire s'y abstienne de manger de la viande, puisqu'il n'y a presque rien à manger. La communication avec le missionnaire qui demeure à Faïfo est très facile ....

(Arch. Miss. Etrang., vol. 733, p. 668 et 734, p. 109. — Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 166-168).

(1) *Jean de Maguelonne de Courtaulin, né à Limont (Aude) en 1635, « aîné de 26 frères et sœurs, tous sortis du sein d'une même mère ». Parti pour les missions en février 1670. De Chine, où il avait réussi à pénétrer, les Portugais de Macao le renvoyèrent à Siam. Arrivé en Cochinchine en juin 1674, y devint Provicaire. Il entreprit de bâtir une grande église, fait qui manqua de déchaîner une persécution. Quitta la Société des Missions Etrangères en 1685.*

## TRAVAUX APOSTOLIQUES (1675-1686)

[TEXTE 11]

*Le premier texte ci-après nous fait assister à la construction d'une église à Faïfo par le Père de Courtaulin. Le second nous dépeint l'existence particulièrement bien remplie d'un missionnaire dans l'exercice de son ministère. Le troisième permet de se faire une idée du genre de vie des missionnaires, d'après les objets qu'ils faisaient venir d'Europe, par la voie du Siam.*

### Construction d'une église à Faïfo (vers 1675)

« Etant arrivé à Faïfo, je me résolus, nonobstant les ordres du Roi, d'y bâtir une église publique. Ce fut dans cette occasion qu'il fallut de la confiance en Dieu, car, à peine eus-je fait porter le bois et tout préparé, voilà l'alarme qui s'élève dans le pays. Les catéchistes et principaux chrétiens se viennent prosterner à genoux devant moi et me prient très instamment de me désister de faire bâtir cette église. Je leur réponds que je suis assuré qu'il ne leur arrivera aucun mal à l'occasion de cette église, et que je la crois nécessaire pour réprimer l'insolence des gentils, qui croiront par là que le Roi souffre l'exercice de notre sainte religion, et pour donner courage aux chrétiens en voyant une église publique au milieu du royaume.

Tout cela arriva comme je l'avais prévu. J'appelai à mon aide tous les

« chrétiens les plus fervents. Ils vinrent de tous côtés en foule et achevèrent en trois jours cette église, qui est d'un certain bois qu'on nomme de fer à cause de sa dureté et qui seul peut résister aux fourmis blanches qui ruinent tout en ce pays. Ce qui fut admirable, c'est que, quoiqu'ils fussent très pauvres, ils apportèrent leurs vivres, pour n'être pas, disaient-ils, à charge à leur Père, et les femmes vinrent apprêter les vivres.

Toute cette église, qui est estimée 300 écus, qui est en ce pays autant que 3.000 en France, ne m'en coûta pas 10. Quand elle fut achevée, quelques gentils m'allèrent accuser à *On Phu Ma*, mais Dieu détourna le coup et toucha tellement le cœur du mandarin qu'il ne voulut jamais me donner le moindre sujet de tristesse ».

(*Relation de la Cochinchine, 1674-1682*, par M. DE COURTAULIN. Arch. Miss. Etrang., vol. 735, p. 145. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch.*, Doc. t. I, p. 162).

### Quelques remarques sur la vie de M. Mahot (1) (vers 1675)

« Il est bon de remarquer que ce ne sont pas les missionnaires qui instruisent ce grand nombre de personnes que l'on baptise, la chose d'elle-même étant quasi impossible ; mais ils s'appliquent à former de bons catéchistes, qui sont choisis parmi tout le peuple pour gens de capacité et bonnes mœurs, à qui ils apprennent foncièrement tous les principes de la foi, toutes les maximes de l'Évangile, et à qui ils prescrivent la méthode d'enseigner.

Autant qu'il est possible, l'on disperse ces catéchistes dans les principaux endroits et on leur adjoint d'autres catéchistes de second ordre, dont les pouvoirs sont plus bornés. Ce sont ces gens-là qui vont de maison en maison sans crainte d'être découverts, et qui donnent le premier branle aux conversions. Ils enseignent aux néophytes tout ce qu'il faut savoir ; ils prennent garde encore que les fidèles soient exacts à se rendre à l'église les jours de fêtes et dimanches, qu'ils assistent aux lectures que l'on y fait, qu'ils soient informés des jours qu'il faut s'abstenir de la viande et de travail. Ils s'informent si, parmi les chrétiens, il n'y a pas de dissension, s'il y a des malades, pour leur procurer les sacrements et les autres secours dont ils ont besoin, etc. De tout cela ils ont l'obligation de tenir un registre, aussi bien que des nouveau-nés, mariés, morts, ou nouvellement arrivés dans leurs districts.

« Ces choses ainsi posées, le missionnaire qui veut faire visite de sa mission, annonce le jour qu'il partira, par où il commencera, et l'ordre des églises qu'il visitera. Par là chaque catéchiste sait le jour qu'il arrivera chez lui, et a grand soin de faire assembler son peuple et que tout soit en état. Lors donc que le missionnaire arrive dans une église, où pour le moins il y aura 60 ou 80 communicants, à qui il faut administrer les sacrements cette nuit-là, il se met au confessionnal ; et si, par hasard, il se trouvait quelques personnes dont la conscience fût fort embarrassée, il faut qu'elles attendent que le fort des confessions soit passé, pour qu'on leur donne tout le temps nécessaire. Que le missionnaire ait achevé les confessions ou non, à 3 heures du matin, c'est une nécessité de commencer la messe, parce qu'il faut renvoyer le peuple avant le lever du soleil, crainte que ces assemblées ne fassent trop de bruit. On prêche ordinairement après l'Évangile, et on dit encore un

« mot avant de donner la sainte communion. La messe finie, on commence les baptêmes, car il y en a toujours quelques-uns, tantôt plus, tantôt moins (M. Mahot en a baptisé jusqu'à 80 dans une matinée). Les catéchistes les mettent en ordre, les hommes séparés des femmes, les enfants au milieu, chacun ayant ses parrains et marraine derrière soi, qui sont toutes personnes d'élite... Entre parenthèses, les parrains et marraines en Cochinchine sont si respectés que les enfants leur rendent autant d'honneur qu'à leurs parents. Le missionnaire fait subir un examen aux catéchumènes, et il lui arrive d'en rebuter quelques-uns qui ne sont pas assez instruits...

Après l'administration du baptême, il faut juger souvent des procès entre les chrétiens, raccommoier les mariages, écouter les plaintes contre de mauvais chrétiens ; finir le travail par la visite des vieillards et malades qui n'ont pas pu venir à l'église. Après toutes ces fonctions, l'on donne quelque chose à manger au missionnaire, savoir du riz et du poisson, quelquefois de la viande à demi cuite selon l'usage du pays.

Tout ceci achevé, le missionnaire se remet en campagne, le bâton à la main, toujours pieds nus pour ne pas être découvert, ou à cause des boues continuelles, ou encore parce que, les souliers usés, il n'y a pas de cordonniers pour en avoir d'autres. Quelquefois il faut faire des journées de neuf à dix lieues dans un pays brûlé, montagneux ou marécageux et, au bout de la journée, il faut recommencer une nuit semblable à la précédente, puis le lendemain se remettre en chemin jusqu'à une nouvelle église. Enfin, il ne faut faire autre chose durant six semaines ou deux mois, si l'on veut que les chrétiens que l'on conduit reçoivent une ou deux fois l'année les sacrements. Voilà la vie ordinaire des missionnaires, car excepté les jours de Pâques, Pentecôte, Noël, où ils sont dans leur principale église, toujours ils sont en mission ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 735, p. 621. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 233 et 234).

### L'approvisionnement des missionnaires

#### INVENTAIRE DES OBJETS ENVOYÉS DE SIAM AUX MISSIONNAIRES DE COCHINCHINE EN 1686.

Siam, 20 mai 1686,

*Pour le Roi du Champa* : Une tabatière rouge façon de rubis ; un miroir travaillé d'argent et de pierres ; un chapeau pointu ; deux pierres et deux langues de serpent ; une bague d'or à pierre rouge ; un autre miroir.

*Pour MM. Forget et Féret* : Cent écus ; 3 paires de souliers ; le journal des saints, 3 livres de sermons, une physique en 2 tomes ; un alcoran, un bréviaire en 4 tomes ; 3 chittes (1) fines de toile peinte ; 4 pièces de toile blanche ; une pièce de toile noire.

*Pour tous les missionnaires de Cochinchine* : 8 chapelets de senteur, 30 beaux chapelets ; 12 grosses de communs ; 150 statues de Notre-Dame et en terre ; 154 grandes images de vélin ; 80 petites ; 3 grandes images enluminées de papier ; un grand crucifix de papier ; 106 images moyennes de papier enluminées ; 120 plus petites de même ; un grand crucifix de bronze

« avec sa croix ; 2 autres plus petits, 28 tableaux dorés ; 100 grands Agnus, une boîte pleine de petits ; 5.000 d'épingles ; autant d'aiguilles ; 5 grands miroirs ; 2 d'émail en relief ; 2 d'écaille de tortue garnis d'argent ; 2 petites tabatières de Nevers ; 1 houssole argentée ; 12 couteaux ; autant de ciseaux ; 6 microscopes ; 3 canifs ; 10 sabliers ; 3 verres ardents ; 4 prismes ; 2 lunettes d'approche, 7 lunettes à lire ; 3 étuis d'émail à épingles ; 2 tabatières de verre ; une de cristal ; 23 langues de serpent ; 4 gros morceaux de la terre de Saint-Paul ; une aube ; 4 amicts ; 4 corporaux ; 4 purificateurs ; une ceinture ; un calice d'étain ; 2 boîtes à hosties ; du tabac ; 11 mains de papier d'Europe ; de la cire d'Espagne ; des plumes ; de l'onguent divin et autres médecines ; 3 gros paquets de médailles ; les saintes huiles ; des provisions de bouche.

*Pour le Gouverneur de Nha-ru* : Un chapeau pointu, un miroir en relief d'émail ; une tabatière ; 2 pierres de serpent.

*Siam, juillet 1686,*

*A. M. Labbé* : Un miroir d'émail en relief ; 4 microscopes ; un cadran ; 2 couteaux ; 2 lunettes ; 2 sabliers ; 2 étuis de ciseaux ; 4 pierres de serpent ; une langue ; 1 miroir ardent ; un verre triangulaire, une boîte d'orviétan, un bréviaire.

*A. M. Noguette* : 2 miroirs d'émail en relief ; 2 dépouilles tortue ; un grand miroir ; 5 paires de ciseaux ; 6 couteaux ; 3 tabatières ; 4 microscopes ; 2 cadrans ; 4 sabliers ; 6 pierres ; 2 langues de serpent ; 2 verres triangulaires ; médecines.

*A. M. Langlois* : Médecines d'Europe et d'ici de toutes façons ; 2 couteaux ; 6 pierres de serpent ; 2 lancettes ; 2 microscopes, des ciseaux, un étui de chirurgie ; un étui de ciseaux.

*A. M. de Cappony* : 2 lancettes ; 2 couteaux ; 2 pierres de serpent ; 2 microscopes ; un sablier ; médecines.

*Pour le commun* : 2 chittes fines ; médecines ; chocolat pour les malades ; farine pour les hosties ; papier d'Europe et de Chine ; plumes ; épingles ; esquilles ; provisions de bouche.

*Argent* : On leur a fait tenir 1.000 écus de ce que le Roi nous devait, et 250 écus que M. Constance (3) leur avait envoyés l'année passée, et qu'ils ne touchèrent point, outre les 100 écus par la voie de Champa ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 736, p. 111 et 112. Reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 375-376).

(1) *M. Mahol, Evêque de Bide, successeur de Mgr de Bérlythe. Mort à Faijo, le 1<sup>er</sup> juin 1684, « d'un cours de ventre, qui se changeait souvent en flux de sang », à l'âge de 54 ans, vingt ans après avoir quitté la France.*

(2) *Chittle, étoffe de soie, de fabrication indoue.*

(3) *Constance Phaulcon, premier ministre du Roi de Siam.*

## LES MISSIONNAIRES ET LES USAGES LOCAUX LE CULTE DES ANCÊTRES (1674-1684)

[TEXTE 12]

*Dans toutes les questions où le dogme n'était pas strictement en cause, les missionnaires s'efforçaient d'assouplir, selon toute la mesure du possible, les prescriptions de la religion, pour les adapter aux croyances et aux mœurs locales. Le culte des défunts, profondément enraciné au Vietnam, et la polygamie furent les points qui soulevèrent les plus épineux litiges.*

*Dans les passages qui suivent, on trouve un écho prémonitoire de la célèbre querelle des rites ou des cérémonies chinoises, querelle qui, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, suscita d'après controverses au sein des différents ordres religieux établis en Extrême-Orient. Dans ce débat, passionné parfois jusqu'à une extrême virulence, la Société des Missions Étrangères prit délibérément parti contre la position latitudinaire adoptée par la Société de Jésus à l'égard « des idolâtries et des superstitions chinoises ».*

### Des baptêmes *in articulo mortis*, des mariages et des prêts d'argent

M. DE COURTAULIN A MGR LAMBERT DE LA MOTTE  
ET MGR LANEAU.

Faïfo, 15 janvier 1679,

« Je souhaiterais aussi qu'on tint un synode pour déterminer plusieurs cas auxquels nous différons, les uns tenant une opinion, les autres une autre, ce qui dans la pratique cause de grandes brouilles et murmures des chrétiens. M. Bouchard (1) et moi soutenons qu'il n'est pas à propos de baptiser les enfants des pères et mères gentils lorsqu'ils sont malades, car il est assuré qu'ils ne les font baptiser que pour en obtenir la santé, à moins que le père et la mère ne le donnent à des chrétiens, qui l'adoptent pour leur enfant par écrit, ou bien que le père et la mère apprennent les prières actuellement. Si le père est gentil et la mère chrétienne, nous disons de même. Les autres disent le contraire et le mettent en pratique.

Pour les mariages, il y a une difficulté touchant l'affinité légale, car la plupart des adoptions ici ne se font que de parole, et on ne regarde un fils adoptif que comme un valet, ce qui leur est bien commode, car il travaille comme un esclave et on ne lui donne point de gages ; il dépend des parents de leur donner part à l'héritage.

Les intérêts à 30 % sont hors d'usage parmi les gentils ; 100 % c'est l'ordinaire ; les plus gens de bien parmi eux sont taxés à 700 % ; le 50 % est une charité, de manière que l'on met les chrétiens dans une étrange gêne [en leur interdisant tout prêt d'argent]. M. Bouchard leur permet à 50 % ; pour moi je m'abstiens jusqu'à ce que Vos Grandeurs aient ordonné là-dessus ».

## Le second synode de Faïfo (octobre 1682)

MÉMOIRES DE M. VACHET

« M. Noguette (2) fut nommé secrétaire du synode ; il dut consigner sur un registre tout ce qu'on y proposerait avec objections et résolutions.

Ce synode était considérable. Il était composé de deux Evêques, huit ecclésiastiques missionnaires français, quatre prêtres du pays, et 83 catéchistes, sans y comprendre un grand nombre d'officiers subalternes des églises, et les principaux chrétiens qui s'y étaient rendus de toutes parts.

Il n'y a que deux points sur lesquels je m'arrête, et qui furent la cause de beaucoup de contestations. Le premier concerne le *tlan* (3) ; le deuxième, les devoirs que l'on rend aux défunts.

Il y en avait qui soutenaient avec chaleur que, dans l'une et l'autre cérémonies, tout s'y passait civilement et sans aucune superstition. Les autres voulaient s'en tenir au premier synode que M. de Bérÿthe avait tenu en 1672 [à Faïfo, déjà] où le *tlan* était formellement condamné et où les cérémonies des défunts avaient été réglées pour les chrétiens à de certaines modifications. La raison principale que certains catéchistes alléguaient, c'est que M. de Bérÿthe n'avait pu condamner comme superstition des cérémonies dont il n'avait aucune connaissance, ne sachant pas la langue du pays, non plus que ceux qui étaient arrivés avec lui en Cochinchine. Ils demandaient que la chose fût examinée plus à fond, après qu'ils auraient donné, par écrit et de vive voix, les raisons qui justifiaient leur conduite, ce qui leur fut accordé.

Dès le lendemain, ils apportèrent un écrit qui contenait des propositions fort apparentes et qui étaient d'autant plus captieuses, que la plupart des catéchistes et des missionnaires même auraient bien souhaité qu'on les eût approuvées, parce qu'il leur semblait que, par ce moyen, on faciliterait sans aucun danger la publication de l'Évangile. Ces catéchistes étaient ceux des Jésuites ; ils étaient bien instruits par leurs Pères, car ils appuyaient leurs opinions sur la doctrine de Saint Paul, qui paraissait avoir une grande conformité à leur sentiment.

Il est très certain qu'on leur donna l'audience la plus favorable qu'ils pouvaient désirer ; et, pour qu'ils n'eussent rien à reprocher au synode, on me nomma pour traiter avec eux, afin de convenir ensemble des principes sur lesquels il fallait établir la résolution du différend. Ils en choisirent trois de leur côté. Je pris avec moi le Père Louis, le plus savant de nos prêtres de la terre, et on peut hardiment ajouter, de toute la Cochinchine, car il passait pour tel avant d'avoir reçu le sacerdoce. M. Noguette devait mettre par écrit ce dont nous conviendrions pour le rapport au synode et, afin d'ôter toute sorte de soupçon, le Père Louis et l'un des catéchistes adverses mettaient en langue cochinchinoise ce que je dictais en langue latine à M. Noguette.

La première chose que nous mîmes sur le tapis fut de convenir ensemble de la nature du *tlan*, de son institution, et de tout ce qui avait rapport à son culte.

Le *tlan* est une espèce de châsse de bois ouverte de trois côtés. Il n'y a dedans aucune figure. Il est orné de papier doré avec un écriteau portant

« le nom d'une personne défunte, qui a excellé ou dans les sciences, ou dans les arts ; on y allume des bougies le soir et le matin ; on y brûle des parfums, et on y met des vases remplis de fleurs. Quand on sort ou que l'on rentre dans la maison, on le salue avec trois profondes révérences. Les gentils croient que l'âme du défunt vient se reposer sur le papier où son nom est écrit, et très certainement ils lui offrent ce qu'ils veulent manger dans leurs festins, et lui demandent de les assister dans leurs besoins.

Les chrétiens timides, pour cacher leur religion, mettent ce *ilan* dans leurs maisons, sans lui faire ni révérences, ni offrandes, ni prières. Son institution est plus ancienne que le royaume de Cochinchine, parce qu'elle vient du Tonkin. Ces deux royaumes se servent des mêmes cérémonies aussi bien que de la même langue...

... « Les Jésuites, dès leur entrée en Cochinchine, ont toujours jugé cette cérémonie purement civile, permettant à leurs chrétiens d'avoir le *ilan* dans leurs maisons. Les missionnaires ecclésiastiques français, ayant examiné ce fait de plus près, l'ont défendu et le défendent encore, de sorte que, si un chrétien n'obéit pas en cela, c'en est assez pour lui défendre l'entrée de l'église. C'est là justement sur quoi il fallait porter un jugement dans le synode. Nous demeurâmes tous d'accord sur ce premier fait, et nous passâmes aux principes suivants.

Après qu'on eut mis tous ces points par ordre, on les porta au synode, où ils furent examinés avec toute la discussion imaginable. Excepté un ou deux catéchistes, il n'y eut qu'un sentiment unanime, qui condamna l'érection du *ilan* dans toutes les circonstances.

Pour ce qui regarde les cérémonies qui ont rapport aux défunts et aux ancêtres, on n'eut pas beaucoup de peine de conclure à quoi s'en tenir ; car, en ayant retranché toutes les offrandes des viandes, des fruits et des demandes pour la prospérité, on permit les autres cérémonies civiles et usitées dans le pays, avec défense très expresse à aucun chrétien de servir d'officier dans les oblations des gentils, même avec protestation.

Toutes ces difficultés résolues, on termina le synode avec de grandes actions de grâces. On ne peut pas avoir trop d'obligations à M. Noguette dans cette rencontre pour avoir réduit dans un si bel ordre tout ce qui s'était dit et fait dans le synode, qu'il n'y a qu'à le lire pour être persuadé qu'il semble qu'on y fût présent ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 734, p. 298 et vol. 111, p. 275. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch.*, t. 1, p. 273-275).

(1) Né en 1636, en Normandie, parti pour les missions en 1665, le Père Bouchard fut envoyé à Manille, vers 1670, par Mgr Lambert de la Motte, porteur d'un projet pour l'union des religieux espagnols et des prêtres des Missions Etrangères, projet qui demeura sans suite. Mort d' « un flux de sang », à Faïso, le 14 février 1682.

(2) Le Père Noguette, fils d'un laboureur du diocèse de Chartres, parti pour les missions en 1680, mort à Pondichéry en 1682. « Son pauvre corps était devenu une têpe si affreuse depuis les pieds jusqu'à la tête que nous n'avons presque pas pu l'ensevelir ».

(3) Petit autel domestique pour le culte des ancêtres.

## SITUATION GÉNÉRALE DU CHRISTIANISME EN 1682

[TEXTE 13]

*M. Laneau, né en 1637 dans le Loir-et-Cher, partit de Marseille en 1662 avec Mgr Pallu. Il fut nommé, en 1673 Evêque de Métellopolis et Vicaire Apostolique de Siam, puis, en 1681, administrateur général des missions de Siam, du Tonkin et de la Cochinchine. En 1682, il visita la Cochinchine ; débarqué à Nhatrang le 25 juillet, il participa au synode de Faijo et y sacra M. Mahot, Evêque de Bide ; après un séjour à Hué, il repartit de Faijo le 15 mars 1683. Mgr Laneau mourut en 1695 à Ayuthia, ville dans laquelle il avait passé la plus grande partie de son apostolat.*

## MÉMOIRE DE MGR LANEAU, EVÊQUE DE METELLOPOLIS (1682)

« *Tonkin* : De tous les royaumes idolâtres où travaillent nos missionnaires français sous la conduite de M. d'Héliopolis [Mgr Pallu], et des autres Vicaires Apostoliques, il n'y en a point où la religion chrétienne fasse de plus grands progrès que dans le Tonkin, quoiqu'elle y soit plus sévèrement défendue et plus souvent persécutée que dans les autres lieux de nos missions. Lorsque M. Lefevbre, l'un de nos missionnaires, en partit, en 1682, il apprit qu'il y avait plus de deux cents mille chrétiens (1). On y avait baptisé cette année-là environ six mille âmes, et ce nombre qui paraît ici considérable paraissait petit à nos ouvriers, en comparaison de ce qu'ils espéraient faire les années suivantes, où ils ne seraient pas occupés, comme ils l'avaient été dans celle-là, à faire gagner le jubilé de l'année sainte à tous les chrétiens, par des confessions et des préparations extraordinaires.

Il y avait pour lors onze prêtres naturels du pays, cinq qui étaient sur le point d'être promus au sacerdoce, deux Evêques français Vicaires Apostoliques, cinq missionnaires d'Europe, outre deux Pères Jésuites, qui avaient aussi baptisé beaucoup de monde, et un bon nombre de grands et de petits catéchistes...

... Les présents ayant été fort agréables en Roi du Tonkin, au Roi son fils et à tous les mandarins, et les ministres de ce Prince étant aussi attachés à leur intérêt qu'indifférents en ce qui concerne la religion, on a lieu d'espérer, si on sait bien se ménager, que l'on obtiendra peut-être la liberté de prêcher l'évangile, dans l'espérance qu'ils auront d'affermir le commerce des Français dans leur royaume et dans la crainte de se priver eux-mêmes des présents qu'on pourrait leur faire.

Ledit Roi du Tonkin a envoyé des mandarins à un des Vicaires Apostoliques pour s'informer de notre foi, lesquels ont paru satisfaits de ce qu'il leur en a dit.

*Cochinchine* : Comme la Cochinchine n'est pas si peuplée que le Tonkin, il n'y a pas un si grand nombre de chrétiens. On y en compte, sur la fin de l'année 1680, soixante mille. Depuis ce temps-là, un missionnaire écrivait, en 1682, qu'il en avait baptisé lui seul près de deux mille.

Cette église est gouvernée par un Evêque français Vicaire Apostolique ;

« il est aidé de deux prêtres naturels du pays et de sept prêtres français, qui ont sous eux plusieurs catéchistes, sans parler ici des PP. Acosta et Candone, de la Compagnie de Jésus.

L'exercice de la religion est pour le présent si libre dans ce royaume, que le petit-fils du Roi, nommé Thomé, du nom de Saint Thomas, baptisé par M. Mahot, maintenant Evêque Vicaire Apostolique de cette église, après avoir recouvré la santé d'une manière extraordinaire, ensuite du consentement que le Roi son grand-père avait donné qu'il reçût le saint baptême s'il était guéri, a fait sa première confession à M. Langlois, qui a une maison et une chapelle à la Cour, où les chrétiens s'assemblent publiquement. Ce jeune prince n'a que seize ans, et il paraît fort résolu à vivre toujours en bon chrétien.

*Champa.* — Il n'y a qu'un missionnaire à Champa et l'on compte plus de huit mille chrétiens dans le lieu de sa résidence.

*Cambodge.* — Au Cambodge, il y a deux missionnaires, qui sont protégés par les ministres du Prince, et les chrétiens, dont on ne sait pas encore le nombre, y jouissent d'une fort grande paix...

*Laos.* — Mgr d'Héliopolis a envoyé deux de ses missionnaires sur les frontières du Laos pour tâcher de s'en faire ménager l'entrée...

*Siam.* — On a jusqu'ici fort peu converti de monde à Siam, d'autant que les Vicaires Apostoliques, suivant les ordres et les intentions du Saint-Siège, lorsqu'il les a envoyés dans les Indes, se sont appliqués à soutenir le christianisme dans les lieux de leurs missions où il était déjà établi et à choisir parmi les chrétiens ceux qui leur paraissaient les plus propres au sacerdoce. Ce choix ne se pouvait faire à Siam, où il n'y avait point encore de naturels convertis, mais comme on a trouvé dans ce royaume-là autant de liberté de professer la foi qu'on en peut avoir en France, on a établi, à trois lieues de la ville capitale, un petit séminaire, selon l'esprit du concile de Trente, pour y former à l'état ecclésiastique des sujets de tous les royaumes voisins, l'expérience faisant voir tous les jours qu'ils n'ont pas moins de disposition pour la vertu ni d'ouverture pour les sciences, qu'on en remarque dans les Européens (2).

Il y a, dans ce petit séminaire, trente-neuf séminaristes, sous la direction de deux maîtres, savoir : onze du Tonkin, huit de la Cochinchine, trois de Manille, un de Bengale, trois de Siam, un de la Chine et les autres sont nés de parents ou Portugais ou Pégouans ou Japonais.

Le grand séminaire est dans la ville royale; il renferme treize prêtres d'Europe, outre les Evêques Vicaires Apostoliques. Ils y apprennent, en arrivant de France, les langues des royaumes auxquels on les destine, et ils ne laissent pas cependant d'aller, chacun dans le quartier de la ville qui lui est marqué, pour y baptiser les petits enfants moribonds, sous prétexte de porter des remèdes aux malades.

Ils y font tous les exercices que l'on fait dans les séminaires de France, et ils administrent les sacrements aux Cochinchinois et autres chrétiens, qui viennent les recevoir dans la chapelle de cette maison érigée en paroisse sous

« le titre de Saint-Joseph, où l'on chante publiquement et solennellement la messe et l'office divin les jours de fête et dimanches ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 8, p. 456. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Soc. des Miss. Etrang.*, 1894, t. I, p. 286-288).

(1) *Chiffre sans doute un peu forcé, comme celui des chrétiens de Cochinchine un peu plus bas.*

(2) *Peu de temps avant sa mort, Mgr Laneau écrivait : « Ma longue expérience m'a convaincu que ces églises naissantes ne pourraient se multiplier ni même subsister longtemps sans le secours d'un clergé composé de sujets du pays et je ne vois que nos prêtres français capables de former ce clergé si nécessaire ».*



## CHAPITRE III

### L'INDOCHINE DÉCRITE PAR LES MISSIONNAIRES ET LES VOYAGEURS

---

*A ce qu'on est convenu d'appeler les grandes découvertes — découverte des Amériques et des Indes Orientales au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle — il faut ajouter la découverte, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, du monde extrême-oriental.*

*A partir de cette époque, le halo d'obscurité, qui jusqu'alors avait enveloppé l'Indochine, commence à se dissiper. Les cartographes indiquent les contours maritimes de la péninsule, avec une exactitude encore toute relative, il est vrai, comme on le voit dans l'Atlas de Sanson d'Abbeville (1652). Les institutions, les mœurs et les coutumes font l'objet de descriptions déjà nombreuses, dans lesquelles on peut glaner de nombreuses notations sur la civilisation des différents royaumes indochinois à cette époque.*

*La découverte du monde extrême-oriental est l'œuvre de quelques voyageurs et surtout des missionnaires, qui, pour les besoins de leur apostolat, parcourent les régions les plus aisément accessibles de la péninsule. Les relations les plus nourries de détails et les plus riches de précisions sont celles des prêtres des Missions Etrangères et des Pères Jésuites, dont on trouvera ci-après des extraits.*

*Faute de place, nous avons renoncé à mettre à contribution diverses autres relations, également importantes, parmi lesquelles nous citerons notamment :*

*Le Père BALDINOTTI, Lettre sur le Tonkin, 1626 (publiée à Rome en 1629 ; traduction française in B. E. F. E. O., 1903) ; le Père METELLO SACCANO, Relation des progrès de la foi au royaume de la Cochinchine ès années 1646 et 1647, Paris, 1653 ; le Père Joseph TISSANIER, Relation de l'état où se trouvent les missions de la Compagnie de Jésus au Tonkin, au Japon et en Cochinchine en 1662, et Relation de voyage... depuis la France jusqu'au royaume de Tonquin, avec ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette mission pendant les années 1658, 1659 et 1660, Paris, 1663 ; le Père MARINI, Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonkin et de Laos, Rome, 1663 (traduction française, Paris, 1666).*

---

### DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU VIETNAM PAR LE PÈRE DE RHODES

[TEXTE 14]

*Le terme de Cochinchine a connu tant de fluctuations dans l'espace et dans le temps qu'il convient d'en donner une localisation historique un peu précise. Le mot s'est déplacé progressivement du Nord vers le Sud, accompagnant le*

peuple vietnamien dans son expansion séculaire des frontières de la Chine jusqu'à la pointe de Camau.

Le mot *Cochinchine*, dont l'étymologie demeure contestée, s'est appliqué tout d'abord au seul Tonkin (Nord Vietnam). Puis, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les Européens l'ont appliqué au domaine des Nguyen, Seigneurs de Hué, c'est-à-dire à l'Annam proprement dit (Centre Vietnam) et aux deltas du Donai et du Mékong, conquis par les Vietnamiens sur les Khmers (Sud Vietnam). Enfin, après l'installation des Français dans les pays du Donai et du bas-Mékong (1858-60), le mot a fini par désigner la seule Basse Cochinchine, ou Cochinchine française (Sud Vietnam), par opposition à la Haute Cochinchine ou Cochinchine annamite, passée seulement en 1884 sous le protectorat français (Centre Vietnam).

Dans le courant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le mot *Cochinchine* a donc, on le voit, une extension géographique beaucoup plus vaste que celle que nous lui accordons aujourd'hui.

Cf. L. AUROUSSEAU, B. E. F. E. O., juillet-décembre 1924, p. 563, 579.

#### « Du nom et de la situation du royaume de Tonkin » (1)

« Que le Royaume de Tonkin ait été autrefois l'une des principales provinces du grand Empire de la Chine, nous l'apprenons du nom qu'il a retenu : car, comme Pékin (qui est aujourd'hui la plus florissante ville de la Chine et le séjour ordinaire des Rois) signifie la Cour ou la ville Royale du Septentrion, et Nankin, la Cour ou la ville Royale du Midi, aussi Tonkin ne veut dire autre chose que la Cour du Levant, *Ton* signifiant en langue chinoise le quartier ou le côté du Levant, et *kin*, le lieu où le Roi tient sa Cour.

Encore qu'à vrai dire, le Tonkin dont nous parlons ne soit point au Levant de la Chine, si l'on ne considère que les droits confins de la situation, mais à son Midi. Toutefois, parce qu'anciennement l'Empire des Chinois s'étendait bien loin au delà des Royaumes de Laos et de Siam, où était son vrai Couchant, la Cour de Tonkin, pour être orientale à leur regard, était nommée la Cour du Levant, où ressortissaient, pour la commodité, toutes les provinces situées au couchant de la Chine, auxquelles il eût fallu faire des voyages de plus de six mois... Mais, depuis que ces royaumes d'Occident furent éclipsés du grand Empire de la Chine, la province de Tonkin demeurant sous son obéissance fut appelée *Annam*, c'est-à-dire *Repos du midi*, qui est un nom aujourd'hui commun aux royaumes de Tonkin et de la Cochinchine, qui ne font qu'une nation, pour la communauté qui est entre eux de mœurs, de coutumes et de langage...

... Et pour ajouter ici quelque chose du nom qui a été donné au royaume de la Cochinchine, séparé aujourd'hui de celui du Tonkin, il faut savoir que le nom de la ville capitale de tout le royaume d'Annam étant *Che ce* (2), et les marchands japonais, qui avaient commerce dans cette ville, en corrompant son nom, l'ayant appelée *Coci*, il arriva que les Portugais, qui traitaient avec eux, pour distinguer ce *Coci* du *Cocin*, qui est en l'Inde Orientale, non loin de Goa, composèrent le nom de *Cocinchine*, comme s'ils eussent

« voulu dire Cocin près de la Chine. Et ce nom n'est pas si nouveau que le pays n'en ait été appelé déjà depuis un siècle passé, comme nous l'apprenons des épîtres de François Xavier, où il décrit une furieuse tempête qu'il souffrit vers la plage de ce pays, en son voyage du Japon (3). Même que le royaume que nous appelons aujourd'hui le Tonkin était en ce même temps-là compris sans distinction sous ce nom. Donc il ne faut pas s'étonner si, dans plusieurs cartes géographiques, voire les plus récentes, le royaume de Tonkin se trouve enfermé sous le nom et dans l'enclos du royaume de la Cochinchine, ou (comme ils dérivent) de la Cauchinchine. Toutefois, parce que, déjà depuis quelque nombre d'années, ces deux Etats sont divisés, nous ne parlerons ici que du royaume de Tonkin, comme séparé de celui de la Cochinchine. Encore que, où le discours nous portera à dire quelque chose de commun à l'un et à l'autre, cela se fera sous le nom du royaume d'Annam, qui leur est encore commun. Et voilà quant au nom.

Maintenant, pour ce qui est de la situation, tout le royaume d'Annam s'étend vers le Nord, depuis environ le douzième degré jusqu'au vingt-troisième inclusivement. En sorte que tout ce qui est contenu depuis le douzième degré jusqu'au dix-septième, appartient à la Cochinchine moderne, le reste à Tonkin. Néanmoins avec cette différence qu'y font les habitants de ces pays-là, qui comparent Tonkin à une robe et la Cochinchine à la ceinture. A cause que le royaume de Tonkin est comme déployé dans une assiette égale et unie, et de figure carrée ; et celui de la Cochinchine tellement resserré dans une enceinte de montagnes qu'à peine trouve-t-on vingt et une lieues françaises à l'endroit le plus rétréci, qui prend depuis le rivage jusqu'aux montagnes, qui sont aujourd'hui habitées de peuples sauvages, qu'ils nomment *Remoy*, noirs de teint, et différents de langage d'avec le reste des peuples du royaume d'Annam, quoique dans sa plus grande étendue, qui est du Midi vers le Nord, il contienne environ cent quarante-six lieues françaises. Il y en a qui ont voulu dire que la Cochinchine a été autrefois sujette au Roi de Champa, duquel les peuples d'Annam secouèrent le joug et chassèrent de ce pays les Champains qui l'habitaient ; à quoi a donné quelque fondement le voisinage de ces deux royaumes qui se confinent l'un l'autre.

Bref, pour conclure tout ce qui est de la situation du royaume d'Annam. Il a pour ses confins certains : du Nord, le royaume de la Chine et les montagnes qui la séparent... ; du Midi, le royaume de Champa ; du Levant, partie de la mer de la Chine (que les Portugais appellent le Golfe d'Ainan) qui le lave de ce côté, et partie les terres du Ciüa Cauh ; du Ponant, il regarde en partie le royaume de Laos, duquel il est séparé par vaste solitude, sèche et stérile de tout ce qui peut servir à l'entretien de la vie humaine ; ce qui oblige les voyageurs à faire porter, par des bœufs ou par des éléphants qui sont à leur service, toute l'eau et les vivres qui leur sont nécessaires. De l'autre partie, il est borné des montagnes habitées par les sauvages *Remoy*(4).

*Al. de RHODES, Histoire du Royaume de Tonquin, traduction Albi, Lyon, 1631 (Rev. Indoch., 1908, p. 96-98).*

(1) Si on fait abstraction de la brève relation épistolaire, en italien, envoyée, le 18 novembre 1626, par le Jésuite Baldinotti, le Tonkin a été décrit pour la première fois par le Père de Rhodes, comme la Cochinchine l'a été par le Père Ch. Borri.

(2) *Keso*, ou Hanoi.

(3) Il est question de la Cochinchine dans deux lettres de Saint François Xavier, datées toutes les deux de 1549.

(4) Dédicée au pape Innocent X, l'Histoire du royaume du Tonquin du Père de Rhodes parut d'abord en italien (Relazione de felici successi della santa fede predicata da padri della Compagnia di Gesu nel regno di Tunchino, Rome, 1650). L'ouvrage fut traduit aussitôt en latin (Tunchinensius historia..., Lyon, 1652) et en français, par le Père Henry Albi, S. J. (Histoire du royaume de Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Évangile y a faits depuis l'année 1627 jusqu'à l'année 1646 (1651 ; rééditions en 1652 et en 1656). L'histoire du Tonquin était divisée en deux parties ; la Revue Indochinoise (juillet-décembre 1908) a reproduit la première partie intitulée « de l'état temporel du royaume de Tonquin » ; de larges extraits de la seconde partie, « De l'introduction et des progrès de la foi et religion chrétienne dans le royaume de Tonquin », ont été publiés, par MONTEZON et ESTEVE, Voyages et travaux, 1858, t. II (Mission de la Cochinchine et du Tonkin).

## LES INSTITUTIONS CIVILES DU TONKIN D'APRÈS LE PÈRE DE RHODES

[TEXTE 15]

Sur la société et sur les institutions anciennes du Vietnam, on consulera entre autres ouvrages :

Eliacin LURO, Cours d'administration annamite, 45 leçons professées en 1875 au Collège des Stagiaires à Saïgon, Saïgon, 1905 ; J. SILVESTRE, L'empire d'Annam et le pays annamite, 1889 ; A. SCHREINER, Les institutions annamites de Basse Cochinchine avant la conquête française, 3 vol., Saïgon, 1900 ; Pierre PASQUIER, L'Annam d'autrefois, Paris, 1907 ; Cam. BRIFFAUT, La cité annamite, 3 vol., Paris, 1909 ; NGUYEN VAN HUYEN, La civilisation annamite, Hanoi, 1944 ; TRAN VAN TUNG, Le Vietnam et sa civilisation, Paris, 1952.

Sur l'histoire proprement dite du Vietnam, les ouvrages fondamentaux restent :

A. SCHREINER, Abrégé de l'histoire d'Annam, Saïgon, 2<sup>e</sup> édition, 1906.  
Charles B. MAYBON, Histoire moderne du pays d'Annam, 1592-1820. Paris, 1919.

### « Du gouvernement politique du royaume »

« Comme ce royaume n'était autrefois qu'une des provinces du grand royaume de la Chine et n'était gouverné que sous ses lois ; encore que, depuis qu'il en a été retranché par la rébellion des peuples qui l'habitent, il y ait eu du changement en l'état de la monarchie, il en est néanmoins fort peu arrivé en la façon du gouvernement, la révolte générale, qui éleva un nouveau Roi sur le trône, n'ayant ajouté presque rien autre à ses pouvoirs, sinon qu'il pouvait, à son gré et de son propre mouvement, délibérer et juger de beaucoup de choses, sans consulter l'avis de personne, quoiqu'il ne délibère jamais ordinairement d'aucune chose importante que de l'avis de ses conseillers. Et, pour cela, il a dans sa Cour un Conseil Souverain, composé d'un grand nombre de docteurs, qui juge définitivement et en dernier ressort de toutes les causes civiles et criminelles, et par devant lequel il est

« loisible d'appeler de la sentence des Gouverneurs et des juges établis dans toutes les provinces, qui ont leur juridiction limitée.

Outre ce Grand Conseil, il y a un Gouverneur en chaque province, qui a charge et pouvoir d'administrer la justice et peut même juger à mort, si le cas requiert prompt exécution, principalement si la province est éloignée de la Cour. Toutefois, ordinairement, tous les cas où il y a de la mort sont renvoyés au Conseil Souverain. Et, généralement parlant, toute l'administration de la justice en ce royaume se réduit à deux chefs, dont l'un s'appelle *Van*, et l'autre *Vú*. Au *Van* appartiennent les docteurs qui interprètent la loi et sont toujours vêtus de robes longues, noires, la tête couverte d'un bonnet de même couleur, et haussé d'une palme par-dessus celui de nos docteurs ; excepté lorsqu'ils vont trouver le Roi, devant lequel ils ne se montrent jamais qu'avec les ornements de leur état, de couleur violette. Au *Vú* appartiennent certaines personnes qualifiées, choisies d'entre les gens d'épée pour rendre, en certains cas, la justice, qui ne vont jamais sans leurs armes. Et de cet ordre sont les Gouverneurs des provinces, qui sont pris d'entre les princes de sang ou d'entre les seigneurs et principaux capitaines du royaume, à chacun desquels est assigné un docteur capable, qui tient lieu d'assesseur et de conseiller en tous les jugements qu'il rend.

Il y a de plus deux tribunaux établis en quelque ville principale de chaque province. L'un, plus haut, qui juge des causes plus importantes et s'appelle *Gna-to* ; l'autre, plus bas, qui juge des affaires de moindre importance, qu'ils nomment *Gna-hien*. Et tous deux sont communs à toute la province et ne sont remplis que de gens de lettres. Et, outre ces deux sièges de justice communs à la province, il y en a trois moins communs et subordonnés l'un à l'autre, dont le plus bas est dans chaque ville et est composé des plus notables et anciens citoyens, qui jugent les procès civils qui sont entre leurs patriotes. Et, de ce siège, il y a appel à un plus haut qu'ils appellent *Gna-huyên*, qui a sous son ressort dix ou douze villes, appelées *Huyên*, qui ont un Gouverneur particulier, qu'ils nomment pour cela *Cai-huyên*, qui juge de l'appel interjeté devant lui. Et de ce juge il y a encore droit d'appellation au tribunal du *Cai Phu* ; et, de celui-ci, aux tribunaux déjà mentionnés communs à toute la province.

Et la raison du partage qui a ainsi été fait de la justice est prise de ce que les provinces étant d'une assez grande étendue, elles ont été divisées, pour le bon ordre, et pour la commodité des plaidants, en diverses parties principales, qu'ils appellent *Phu*, et chacune de ces parties commise au gouvernement d'un seigneur ou d'un principal capitaine, qui peut être comparé, pour la dignité, à un de nos comtes ou de nos marquis. Et chaque *Phu*, ou chacune de ces portions, est encore divisé en *Huyên*, qui sont chacun sous la direction d'un Gouverneur particulier, comparable en dignité à nos barons (1). Et enfin, comme chaque *Huyên* est composé d'un certain nombre de villes, qu'ils appellent *Xa*, aussi y a-t-il encore, en chaque ville, un Gouverneur inférieur aux sus-nommés, auquel on a donné le nom de *Cai-xa*, qui peut être considéré comme le sont nos seigneurs de place. En ceci néanmoins est défailante la comparaison que j'ai faite, que tous ces Gouverneurs n'ont le gouvernement que pour leur vie, sans qu'ils le puissent laisser à leurs enfants, et les Gouverneurs, même des provinces, n'ont ordinairement la commission que pour trois ans.

### Comment les Docteurs prennent leur degré en ce Royaume (1)

« Puisque, comme nous avons déjà dit, tous les conseillers du Roi sont ordinairement docteurs ou licenciés en droit, il est à propos de savoir comment ils arrivent à ces degrés, qui font la marche à ce haut office de justice. C'est donc la coutume que, de trois en trois ans, un certain temps est assigné, par affiches publiques, pour commencer l'examen solennel des lettres, auquel temps tous ceux qui ont l'opinion d'avoir suffisamment profité aux études se rendent au palais du *Bua* [du Roi] que l'on appelle *Den*, pour y subir le premier examen...

On dresse dans le palais une grande quantité de chambres, ou de loges, qui peuvent suffire à tous ceux qui se présentent pour être examinés. Lesquels, ayant pris l'argument de la composition (sur laquelle on doit juger de leur capacité) des principaux docteurs députés à présider à cet examen, sont enfermés chacun dans l'une des chambres qui ont été préparées, sans aucun livre, avec du papier seulement, de l'encre, et un pinceau qui leur sert de plume. Et à chacun d'eux est assigné un soldat ou un garde, tant pour le servir en ses nécessités que pour observer que personne n'approche pour l'aider ou lui donner quelque instruction. On donne à tous le jour entier pour travailler à leur besogne, sur la fin duquel, l'ayant achevée, ils la portent aux présidents de l'examen, marquée du seing et du chiffre particulier d'un chacun, qui en examinent rigoureusement les défauts, et à ceux qu'ils trouvent être capables et avoir satisfait en cet essai de leur esprit, ils donnent le degré de bachelier, qu'ils appellent *Sin do*, avec leurs lettres patentes signées de la main du *Bua*, qui leur servent non seulement de témoignage authentique de leur capacité, mais encore de privilège pour être exemptés de payer la moitié du tribut annuel.

Le second examen, qui se fait sur le droit et les lois civiles, se pratique comme le premier et avec les mêmes réserves, néanmoins avec cette différence que l'on n'y admet point indifféremment ceux qui se présentent comme au premier ; mais seulement ceux qui, depuis trois ans, ont pris le degré de bachelier. Lesquels, ayant été approuvés par l'examen des présidents, sont promus au degré de licenciés, qu'ils appellent, *Huan com*, et, ayant reçu leurs lettres patentes signées du *Bua*, sont entièrement exempts de tribut. Et, de ce nombre de personnes qui ont reçu ce degré, le Roi en prend les juges des causes moins importantes, qui sont aux tribunaux inférieurs...

Enfin, le troisième examen pour le doctorat se fait seulement de ceux qui, depuis trois ans passés, ont pris le degré de licenciés en droit. Et, en cette promotion, comme il y a dans le royaume un nombre préfix de docteurs que l'on n'outrepasse point, aussi tous ceux qui sont jugés capables du degré ne le reçoivent pas, mais seulement ceux qui ont donné en cet examen des preuves d'une excellente capacité, et selon le nombre des places qui se trouvent vacantes. Les autres, qui restent sans le degré, sont renvoyés à l'examen suivant, qui se fera dans trois ans ; encore que cependant ils soient considérés, et employés ordinairement aux offices de juges dedans et dehors la Cour. Mais, pour ceux qui ont emporté à la rigueur de l'examen de degré de docteurs, qu'ils appellent *Tensi*, non seulement ils sont exempts du tribut ordinaire, mais encore leurs enfants, quoiqu'ils n'acquiescent jamais aucun degré de lettres, et qu'ils fassent une autre profession. Et outre ce, ils sont

« employés aux plus grandes et importantes affaires dedans et dehors le royaume. D'entre eux est choisi celui qui, de trois en trois ans, est envoyé ambassadeur vers le Roi de la Chine, pour lui porter les redevances accoutumées au nom du Roi et du Royaume de Tonkin. De ce nombre on choisit encore les juges et les présidents du conseil souverain établi en la Cour du Roi. Et tous ceux enfin qui ont ce degré sont particulièrement considérés et honorés du Roi comme personnes de mérite ; et voit-on toujours quelques-uns d'eux autour de sa personne. On dit qu'il y avait autrefois dans le Royaume un quatrième degré de lettrés ; mais il n'est plus en usage.

Ce qui y est encore dans un grand usage est qu'à cause de la grande estime en laquelle ils ont les lettres chinoises, il n'est personne de haute ou de basse qualité, qui ne fasse apprendre à ses enfants depuis leur bas âge le secret de leurs caractères, dont chacun fait un mot, de façon qu'il s'en trouve fort peu dans le royaume qui n'en aient quelque connaissance, et qui en soient tout à fait ignorants ». (2)

A. de RHODES, Hist. du Royaume de Tonquin, *Rev. Indo.*, 1908, p. 173.

(1) *Le Père de Rhodes ne vise pas ici l'organisation du mandarinal à la mode chinoise (division en neuf degrés hiérarchisés comportant, chacun deux grades).*

(2) *L'institution des concours littéraires a survécu très longtemps en pays d'Annam. Cf. R. de la SUSSE, Rev. Indo., février 1913, p. 139-159 ; HUYNH KHAC DUNG, L'enseignement dans l'ancien Vietnam, France-Asie, août, septembre et octobre 1952.*

## LE COSTUME COCHINCHINOIS D'APRÈS LE PÈRE C. BORRI (vers 1620)

[TEXTE 16]

*Mathématicien et astronome réputé, le Père Christophe Borri (Milan, 1583-Rome, 1632) séjourna de 1618 à 1623 dans la Cochinchine méridionale (Binh-Dinh). Le Père Borri apprit la langue et rédigea la première description de la Cochinchine qui ait été imprimée.*

*Publiée à Rome en italien en 1631, la relation du Père Borri fut traduite immédiatement en français, en latin, en hollandais et un peu plus tard, en anglais et en allemand. Cette relation a été souvent imitée et pillée par les auteurs ultérieurs. Avec le Mémoire sur la Cochinchine du Père Vachet, elle est une de celles qui fournit le plus de renseignements.*

... « C'est de ce caractère aimable et gentil des Cochinchinois que nait l'estime en laquelle ils tiennent les étrangers, auxquels ils permettent de vivre chacun suivant sa propre loi et de s'habiller comme il leur plaît. Ils louent même les coutumes des étrangers et, avec beaucoup de politesse, admirent leurs doctrines, les plaçant avant les leurs, au contraire des Chinois, qui sont infatués des coutumes et des doctrines de leur propre patrie.

Quant à leur vêtement, nous avons dit qu'ils font grand usage de la soie, et il ne reste à parler que de la forme de leurs habits. Et, pour commencer par les femmes, je dis qu'il me paraît le costume le plus décent de toute l'Inde, parce que, par les plus fortes chaleurs qu'on puisse supporter, aucune partie de leur corps n'est à découvert. Elles portent cinq ou six robes l'une

« sur l'autre, et toutes de différentes couleurs. La première descend jusqu'à terre, et elles la portent avec tant de gravité, de décorum et de majesté, qu'on ne voit pas la pointe de leurs pieds ; la deuxième est d'une demi-palme plus courte que la première, la troisième plus courte que la seconde, et ainsi de suite, de sorte qu'on découvre toutes les couleurs et leur variété, et cela est le vêtement au-dessous de la ceinture, car, comme corsage, elles ont un tissu à carreaux de couleurs variées. Au-dessus, elles portent un voile, mais d'étoffe tellement fine et transparente que, bien qu'elles s'en couvrent entièrement, on voit au travers tout ce dont se composent leurs atours, qui, bien que décents, sont tellement seyants qu'on croirait voir un gracieux printemps fleuri. Elles portent les cheveux dénoués et ondoyants sur les épaules ; ils sont tellement longs qu'ils descendent jusqu'à terre et, plus ils sont longs, plus on les trouve beaux. Sur la tête, elles ont une capeline (1) tellement large qu'elle leur cache toute la face, de sorte que leur vue ne porte guère qu'à trois ou quatre pas en avant d'elles, et ces capelines sont tissées de soie et d'or suivant le grade de la personne. Par suite, les dames, pour rendre le salut par courtoisie, sont obligées de soulever leur capeline de façon à être vues en face.

Les hommes, en remplacement de hauts de chausses, s'entourent avec une pièce entière d'étoffe, couvrant aussi la partie supérieure du corps avec cinq ou six habits longs et larges, de soie très fine et de différentes couleurs, avec manches larges, comme sont celles des Pères de Saint-Benoît. Ces vêtements, de la ceinture en bas, sont taillés et découpés en bandes fort jolies, de sorte que, lorsqu'ils marchent, toutes ces bandes s'agitent et se mélangent confondant leurs couleurs. Pour peu qu'une légère brise les soulève, ils semblent, point pour point, à autant de paons aux plumes ocellées déployées en cercle gracieux. Ils portent les cheveux comme les femmes et les laissent croître jusqu'aux talons, et ils ont aussi la capeline, mais ceux qui ont de la barbe ne la coupent pas ; ils sont rares d'ailleurs, et en cela ils ressemblent aux Chinois. Comme eux, ils laissent pousser les ongles des mains, et les nobles ne les taillent jamais. Cela est le caractère distinctif qui les sépare de la plèbe et des ouvriers manuels qui, par l'usage continuel de leur métier, les ont toujours courts, alors que les cavaliers (2) les ont si longs, qu'ils ne peuvent serrer avec la main quelque chose de fin... Les écoliers et les docteurs sont vêtus d'une façon plus sévère, sans autant de franges et de couleurs ; avec une toge de damas noir, ils couvrent tous les autres vêtements ; ils se mettent de plus une sorte d'étole au cou et un manipule de couleur bleue aux bras, se couvrant ordinairement la tête avec une sorte de bonnet ressemblant à une mitre d'évêque.

Ensuite, les hommes comme les femmes tiennent à la main un éventail, semblablement à celui dont se servent les matrones en Europe, mais plutôt comme un ornement que par nécessité.

Lors des deuils, alors que nous Européens nous portons le noir, ils s'habillent de blanc. Lorsqu'ils saluent, ils ne se découvrent jamais la tête, ce qui serait considéré comme contraire à la courtoisie...

... Enfin, finalement, les Cochinchinois ne portent ni chaussettes, ni souliers, défendant au plus la plante des pieds avec une sole de cuir, reliée au pied avec certains boutons et des rubans de soie qui passent entre les doigts, en guise de sandale. Ils ne tiennent pas comme une indécence le fait

« d'aller nu-pieds, et, si en marchant ainsi, soit chaussés de sandales, soit sans sandale, ils se salissent, ils n'y prennent pas garde, car ils placent devant la porte de la grande salle de chaque maison, un vase d'eau propre, dans laquelle ils se lavent les pieds ; ceux qui portent des sandales les laissent là, pour les reprendre quand ils partent. Ils agissent ainsi pour ne pas salir les nattes qui couvrent entièrement le plancher ».

(Christ. BORRI, *Relation de la nouvelle Mission des Pères de la Compagnie de Jésus au royaume de la Cochinchine*, Lille, 1631. Le texte ci-dessus n'est pas la traduction primitive du Jésuite Antoine de la Croix, mais la traduction récente de BONIFACY, B. A. V. H., 1931, III et IV, p. 310-313).

(1) Cette capeline signifie certainement ici le chapeau pointu porté par les hommes seulement au Tonkin, par les deux sexes à Hué (*note du traducteur*).

(2) *Cavalier* signifie ici gentilhomme (*id.*).

## PUISSANCE ET RICHESSE DU ROI DU TONKIN (D'APRÈS LE P. DE RHODES)

[TEXTE 17]

*Depuis 1592, date à laquelle les usurpateurs Mac ont dû renoncer à leurs prétentions, l'autorité au Tonkin appartient à deux pouvoirs qui s'exercent conjointement, mais très inégalement. Les Rois de la dynastie des Lê n'ont plus qu'une autorité nominale ; les Trinh, Seigneurs héréditaires du Tonkin, tiennent, en fait, tous les leviers de commande.*

*Quand les missionnaires et les voyageurs parlent du Roi du Tonkin, ils désignent sous ce titre, non pas le suzerain, le chef de la famille des Lê, le Bua, sorte de Roi fainéant, réduit à un rôle de pure façade, mais son vassal, le Vice-Roi ou le Chua, de la famille des Trinh, sorte de maire du palais, de grand vizir, unique maître des destinées du pays. Les Lê disparaîtront en 1786, sans avoir joué aucun rôle effectif durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

### « Du grand nombre des sujets et des soldats du Roi de Tonkin »

« Ce qui rend le Roi de Tonkin puissant et redoutable à tous les Rois, ses voisins, c'est la grande et inestimable multitude de sujets qui vivent dans les sept provinces qui sont soumises à sa couronne (1) ; de quoi il est aisé de prendre quelque conjecture, considéré seulement le grand nombre de personnes qui résident ordinairement en la ville de *Che ce* (2), où il tient sa Cour. Car, encore que cette ville ait plus de six mille pas de longueur et autant de largeur, et que ses rues soient si larges et si capables que dix et douze chevaux y peuvent commodément aller de front, néanmoins deux fois le mois, c'est à savoir à la nouvelle et à la pleine lune, auquel temps ils chôment leurs fêtes, on y voit une si grande foule de peuple, allant et venant, épandue par toutes les rues, que l'on s'y entre-heurte par tout à la rencontre... Sur quoi, joint quelques autres conjectures, est fondée l'opinion commune que le nombre des habitants de cette populeuse ville monte à un million de personnes...

« ...Et de cette grande multitude de peuple et de sujets, le Roi tire deux grands avantages. Le premier est qu'il en compose au besoin de formidables armées au nombre des soldats qu'il veut. Car, outre ceux qui sont en garnison ordinaire dans sa ville royale..., il lui est aisé de mettre à toute occasion plus de cent mille hommes en armes, qu'il fera lever de toutes les villes de son obéissance. Comme il fit, il n'y a pas longues années, ayant entrepris de faire la guerre au Roi de la Cochinchine, son voisin, à dessein de recouvrer les terres qui ont été usurpées sur son devancier et qui ont fait autrefois une pièce et une partie de l'Etat de Tonkin. Car il prépara un si superbe et si puissant équipage d'armes par mer et par terre, qu'il comptait six-vingt mille hommes effectifs dans ses troupes : qui certes lui furent à charge, et l'empêchèrent de recueillir le fruit de sa victoire et de la défaite de son ennemi, qui lui eût été aussi assurée qu'il se l'était promise s'il eût mené moins de soldats à son entreprise. Car, n'ayant fait préparer de munitions de bouche que pour trois ou quatre mois, sur l'opinion qu'il avait de contraindre à moins de ce temps le Roi de la Cochinchine à se rendre et à soumettre tout le royaume à son obéissance ou à quitter le pays ; et ayant rencontré une plus longue et plus vigoureuse résistance qu'il ne s'était imaginé des forces et du courage de ses ennemis, il fut obligé, pour ne voir son armée réduite à périr de faim, de la ramener dans les provinces de Tonkin, ayant honteusement abandonné la grande entreprise du recouvrement de la Cochinchine, qui lui était mal réussie pour y avoir mené trop de gens et n'avoir pas pourvu de suffisantes munitions pour les entretenir ».

#### Des richesses du Roi de Tonkin

« L'autre avantage qui revient au Roi de Tonkin de la multitude de ses sujets, c'est le tribut et les grandes richesses qu'il en amasse. Car tous les hommes ou mâles de sexe qui sont en tout le royaume, excepté ceux à qui le Roi a donné le privilège d'exemption, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à soixante, payent certain tribut au Roi ; avec cette différence que ceux qui habitent dans les trois provinces qui ont été toujours fidèles et qui n'adhèrent point au rebelle dont nous avons parlé, ne payent point, de leur monnaie, que ce qui revient de la nôtre à deux écus de soixante sols pièce. Mais, dans les autres quatre provinces qui se détachèrent de l'obéissance du Roi, chacun par tête paye le quadruple, sans compter quelques autres charges, auxquelles ils sont tenus, en punition de leur rébellion. Et, outre ce tribut qui est personnel et que les exacteurs lèvent indifféremment et sans rémission sur les pauvres et sur les riches (en quoi il paraît quelque sorte d'injustice), sur ceux qui ont des biens et sur ceux qui ne vivent que de leur industrie, il y en a un autre, moindre, qui se recueille des fruits de la terre et qui est plutôt un présent civil et volontaire à un chacun qu'une taille ou un subside réel, encore que personne n'ose s'en dispenser, au temps auquel l'usage commun a été mis de le rendre, ce qui arrive trois ou quatre fois dans l'année. La première sur la fin ou au commencement de l'année, en forme d'étrennes. La seconde, quand le Roi célèbre, comme il a de coutume, le jour de sa naissance. La troisième, au jour anniversaire du décès du Roi défunt. Et la quatrième, en la première saison des fruits nouveaux. Toutefois, parce que ces présents ne se font pas avec la rigueur avec laquelle l'on paye et l'on

« exige le tribut personnel, toute la ville ou le village les fait en commun et les envoie par des députés les plus qualifiés du lieu, qui les portent au Roi et les lui présentent au nom de la commune.

Or, encore que la plus grande part des villes et villages du royaume, qui montent à un nombre inestimable, paye immédiatement ces tributs au Roi ou à ceux qui les lèvent à son nom, il y en a néanmoins plusieurs qui ne les payent qu'aux seigneurs du pays, ou aux capitaines et à leurs soldats ou à d'autres, que le Roi a jugés dignes de sa libéralité, auxquels il a assigné plus ou moins de places, avec pouvoir d'en prendre le tribut ordinaire, ou pour reconnaître leur valeur et récompenser leurs mérites, ou pour apanage de leur naissance, ou pour entretien des charges auxquelles il les a élevés, ou pour autres gratifications : avec cette loi, reçue par tout le royaume, que le droit qui a été donné au profit de quelqu'un par la libéralité du Roi ne passe point à ses enfants et à ses héritiers, s'il ne leur est confirmé en don par le Roi. Voire même, le père vivant, il est toujours au pouvoir du Roi de retirer le don qu'il lui a libéralement fait et de l'en priver de sa volonté, comme il arrive quelquefois ; quoi qu'il n'arrive presque jamais qu'il se laisse aller à cette rigueur envers personne qu'en punition de quelque crime qu'il aura commis. Et encore qu'en la distribution de ce don, le Roi se montre ordinairement plus magnifique envers ceux qui lui appartiennent de sang ou d'alliance, comme il est de raison, et envers ceux qui ont les premières charges de l'armée. Si a-t-on vu quelquefois des simples capitaines jouir du tribut d'un bon nombre de places, qui avaient été données au mérite de leur vertu et des belles actions avec lesquelles ils s'étaient signalés en guerre, qui trouvent toujours auprès du Roi des grâces et des récompenses. Il est vrai néanmoins, pour ne rien dissimuler ici, qu'il n'est personne de ceux qui ont été ainsi avantagés qui, par quelque sorte de bienséance, laquelle est passée en coutume, ne fasse, trois ou quatre fois dans l'année, des présents au Roi de quelques pièces d'or et d'argent, à proportion de ce qu'il tient de lui, sans qu'il y ait aucun qui ose y manquer et se faire remarquer au Roi par son incivilité et son avarice, qui lui pourraient faire perdre ses bonnes grâces. Et, comme il y a bien mille capitaines en office dans le royaume, on peut encore recueillir de là, combien grandes et excessives sont les richesses que le Roi tire de ses sujets » (3).

A. DE RHODES, *Hist. du royaume de Tonkin*, trad., Albi, 1651 (Rev. Indo., 1908, p. 108-111).

(1) « On compte au Tonkin plus de vingt mille villages extrêmement peuplés » (Tissanier).

(2) *Keso, Hanoï*.

(3) *Le Père de Marini a donné, de son côté, une description « des forces du royaume et de la magnificence de la cour du Tonkin ».*

## LES REVENUS DU ROI DE COCHINCHINE (D'APRÈS LE PÈRE VACHET)

[TEXTE 18]

*Né à Dijon, en 1644, Bénigne Vachet fut d'abord clerc chez un procureur et manqua se faire soldat. Ordonné prêtre en 1668, il partit pour les Missions en*

1669. En 1671, il accompagna Mgr Lambert de la Motte dans son premier voyage en Cochinchine. En 1673, il fut chargé par le prélat de porter des présents au Seigneur de Hué. Il résida quatorze ans à Hué et surtout à Faijo.

Par la suite, le Père Vachet accompagna par deux fois, en qualité d'interprète, les ambassadeurs siamois en France (1684-1686). Après un voyage en Perse (1689-1691), le Père Vachet, retiré au Séminaire de la rue du Bac, y mourut le 19 janvier 1720.

Le mémoire du Père Vachet, retrouvé et publié par le Père Cadière, compte parmi les récits les plus intéressants et les plus utiles qui aient été rédigés au XVII<sup>e</sup> siècle sur la Cochinchine.

Sur le sujet traité par le Père Vachet :

Cf. R. DELOUSTAL, Ressources financières et économiques de l'Etat dans l'ancien Annam, B. A. U. H., 1932, II, p. 157-191.

« Les Cochinchinois ne font point de commerce au dehors de leur royaume, c'est-à-dire par eux-mêmes, et c'est si peu de chose qu'il ne mérite pas d'être appelé commerce, puisqu'excepté qu'ils envoient quelques barques à Siam et à Cambodge, pour leur en rapporter de quoi faire leurs munitions de guerre comme du salpêtre et du saffrant ou saffraut, ils sont en état de se passer de toutes les autres commodités de la vie. Mais les étrangers vont chercher ce qu'ils ont de particulier ou bien ils se servent des Chinois pour le porter à la Chine et au Japon, d'où ils retirent tout l'argent et les monnaies qui ont cours dans la Cochinchine. L'argent vient du Japon, qui est en barres marqué au coin des Japonais ; quoique cet argent soit pur et qu'il n'y a que celui-là seul qui soit reçu en paiement, il est néanmoins d'un titre plus bas d'un quart que celui de Siam, des Indes et de l'Europe. Ces barres ne sont pas toutes égales, les plus fortes ne passent pas dix écus ; il y en a de quatre et encore de moindre ; la grandeur n'y fait rien pour l'usage, car on les peut couper, et elles se vendent au poids, mais pour celles que l'on présente au Roi, aux Princes et aux Gouverneurs, ou pour le tribut ou pour présent, il faut que la barre petite ou grande soit entière.

Il y a deux sortes de monnaies qui viennent de la Chine, qui ne sont distinguées que par la différence de quatre caractères qui sont marqués d'un côté ; la matière est de cuivre, la figure en est ronde ; toutes ces monnaies sont trouées au milieu et on les enfle dans un osier aussi délié qu'un petit cordon, que l'on ploie en deux pour en mettre trois cents d'un côté et trois cents de l'autre ; et chaque trois cents est divisé en soixante, c'est ce qu'on appelle un *tienne* (1), qui revient à dix sols de notre monnaie. Quoique tout le chapelet ne contienne que six cents pièces, les Cochinchinois ne laissent pas de l'appeler un mille de *caches* ; c'est le nom de cette monnaie. J'ai dit qu'il y en avait de deux sortes : la plus recherchée est celle dont on paye le tribut qui se livre pour le Roi, car la seconde espèce n'a de cours que parmi le peuple et dans le commerce ; aussi est-elle bien moins estimée et ne vaut pas le prix de l'autre...

... Sitôt qu'un enfant mâle a dix-huit ans accomplis, à leur façon de compter (car si un enfant vient au monde le dernier jour de l'an, le lendemain, qui serait le premier de l'année, l'on lui compte deux ans, quoiqu'il n'ait que deux jours), cet enfant commencera à payer au Roi cinq mille *caches*, non

« pas des communes, mais de celles qu'on dit être de la Cour, ce qui revient à la somme de vingt-cinq francs. C'est le premier denier que l'on met à part dans les familles. Il faut que cette taille soit prête le jour destiné à la livrer et il n'y a personne qui y manque. Il n'y a ni exacteur ni sergent ; les habitants du lieu sont très prompts, au premier son du tambour, pour se rendre dans une salle commune où chacun met aux pieds du magistrat sa quote-part ; c'est eux-mêmes qui portent cet argent au Gouverneur avec un registre de tous ceux qui ont payé. C'est le village qui les nourrit tant à l'aller qu'au retour ; ainsi le Roi ne dépense rien en gages d'officiers. Aussi ce revenu, qui entre sans déchet dans ses coffres, fait assurément la partie la plus notable.

Depuis les fils du Roi jusqu'aux derniers officiers, tous vont par eux-mêmes ou envoient des exprès à la Cour pour porter leurs présents en argent, c'est-à-dire en barres entières du Japon, enveloppées dans un papier qui a pour inscription le nom de l'officier et la quantité qu'il présente ; le tout est enregistré. Ce présent a du rapport à la dignité ; le moindre est de dix taëls, et le taël en vaut dix de la monnaie. Ces présents se font deux fois l'année, le premier jour de l'an et celui de la naissance du Roi. Il est vrai qu'il leur accorde certains droits et privilèges, qui les en dédommagent avec usure ; le pauvre peuple en porte toute la charge. Ce second article fait encore une très grosse somme.

Le Roi est le seigneur de toutes les terres de son royaume qui lui doivent des redevances. Les enfants n'en héritent pas de leurs pères si ce n'est avec l'agrément du Roi, qui le plus souvent les leur conserve aux mêmes conditions que le défunt les possédait. Que si, par négligence, on les laissait en friche sans les faire valoir, outre qu'il y a une grosse amende, elles sont confisquées au fisc du Roi. Ces redevances ne se payent point en argent ; l'on peut les appeler une véritable dime qui rend au prince le vingtième en espèce de tout ce que cette terre a produit...

... Tous les artisans sans exception payent encore au Roi tous les ans deux pièces de leur métier, si c'est un tisserand, deux pièces de toiles, qui ont chacune trente aulnes. Si c'est un ouvrier en soie, il doit deux pièces de sa profession et ils n'ont garde d'en donner des médiocres, car ils seraient châtiés. Les pêcheurs, les jardiniers, les tireurs d'or, les ébénistes, les faiseurs de coffres simples et de vernis savent ce qu'ils doivent donner. En un mot, il ne se fait rien qui soit exempt de tribut et cependant personne ne se plaint ; ils sont faits à cette servitude dès leur naissance ; et, comme jamais il n'y a de nouvelles impositions ni qu'on y parle de nouveaux subsides, l'on dirait que les Cochinchinois sont nés pour cela, tant ils ont de soin pour se préparer à ces paiements.

L'on voit en Cochinchine beaucoup d'or en poudre et il n'y en entre d'aucune part. Ce n'est pas qu'ils aient l'invention des mines, car je n'en sais aucune. Cet or se trouve dans les ruisseaux très rapides qui tombent des montagnes. J'en ai vu des morceaux gros comme des noix raisonnables, qui est très pur... Les marchands du pays en ont quelque peu, mais il faut que le Roi en ait beaucoup, car les étrangers qui font commerce en Cochinchine en emportent une bonne quantité. On n'en fait aucun usage dans le pays, si ce n'est pour l'embellissement des armes, des galères, des boîtes à mettre du bétel et de petites tables portatives que l'on dore assez ordinairement. Il y a de certaines marchandises que le Roi se réserve, comme le *calamba* (2),

« l'ébène, les nids d'oiseaux, le poivre, l'ambre, les perles et d'autres pierres précieuses, qui, quoi qu'elles aient l'éclat du diamant et des émeraudes, il s'en faut bien qu'elles soient aussi solides et aussi dures. Tous les ans, les étrangers emportent de toutes ces espèces pour de grandes sommes d'argent qui viennent du Japon, de la Chine, de l'île d'Achin, de Siam et des Manilles.

Le Roi de Cochinchine tire encore un grand revenu des arbres fruitiers. Il a vingt sols par chaque cocotier, autant des aréquiers ; dix sols de la plante du bétel, de même des orangiers et citronniers, vingt sols des jacquiers, et quelque chose d'approchant des bananiers et des manguiers, ainsi du reste. Tous ces arbres lui font un produit très considérable, de sorte que l'on peut dire que le Roi de Cochinchine jouit d'un revenu qui excède toujours la dépense qu'il fait pour l'entretien de sa maison, de ses armées et pour les pensions qu'il fait aux princes et à tous ses officiers ».

(Mémoire sur la Cochinchine du P. B. VACHET, publié par le P. CADIERE, B. Com. Archéol. Indo, 1913, I, p. 28-31).

(1) Dieu, un dixième de ligature.

(2) Sur le calamba, bois odoriférant, variété la plus estimée du bois d'aigle ou bois d'aloès, cf. FILLASTRE, Rev. Indo., 1905, I, p. 248-311.

## L'ARMÉE COCHINCHINOISE

[TEXTE 19]

*Tous les voyageurs qui ont parlé des pays vietnamiens au XVII<sup>e</sup> siècle ont été frappés de l'importance de l'effort militaire déployé par ces pays, où une notable partie de la population, en Cochinchine surtout, vivait du métier des armes. Aucun autre Etat de l'Extrême-Orient, Chine comprise, n'entretenait alors, sur terre et sur mer, une force armée permanente comparable à celles du Tonkin et de la Cochinchine. Cet état de choses s'explique par les luttes des Seigneurs de Hué contre les Chams et contre les Cambodgiens et surtout par l'âpre rivalité qui, durant la plus grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle, opposa les Triny et les Nguyen et, derrière ces deux familles compétitrices, les frères ennemis des deux royaumes du Tonkin et de la Cochinchine.*

*De 1627 à 1674, en effet, les Trinh et les Nguyen furent presque constamment aux prises, au cours de sept dures campagnes, dans lesquelles des forces considérables furent levées de part et d'autre, par le Tonkin surtout, qui pourtant ne put prendre le dessus et dut finalement, en 1674, reconnaître l'indépendance des Nguyen comme Seigneurs de la Cochinchine. « Il est presque inconcevable, lit-on dans la Relation des Missions et Voyages apostoliques ès années 1672-B 74-75 (Paris, 1680), que, depuis plus d'un siècle, les Tonkinois, « avec des armées de cent et de six-vingt mille hommes et des flottes effroyables « n'aient pu mettre seulement le pied dans le pays de l'ennemi, qui, avec 15 à 16.000 hommes [effectif fréquemment dépassé, en réalité, par les Seigneurs de Hué], a souvent avancé jusqu'à huit et dix journées dans le Tonkin. »*

*Sur ces guerres intestines :*

*Cf. L. CADIERE, Le mur de Donghol, B. E. F. E. O., t. 5.*

*Sur les institutions militaires de l'ancienne Indochine ;*

*Cf. BAULMONT, Rev. Indo., novembre 1913, et SIEURAIN, Revue des troupes coloniales, décembre 1937 et sq.*

« Le Roi de Cochinchine entretient quarante mille hommes de troupes réglées, dont il y en a toujours quinze mille sur la frontière du Tonkin, neuf mille à la Cour pour sa garde, six mille pour celle des princes et des officiers majeurs, et les dix mille autres qui sont dans les provinces sous les ordres des Gouverneurs (1).

Tous les chefs de famille doivent l'un de leurs enfants mâles au Roi, mais il n'en choisit qu'autant qu'il en a besoin pour remplacer ceux qui meurent et ceux qui, ayant atteint l'âge de soixante ans, sont renvoyés dans leur pays avec des patentes de noblesse, c'est-à-dire qu'ils sont exempts de tous les tributs. Ces recrues que l'ont fait tous les ans ne sont point à la disposition du père ; mais l'homme du Roi qui est envoyé dans les provinces pour ce sujet, choisit, de tous ses fils, celui qui lui convient le mieux, pourvu qu'il ait dix-huit ans expirés. Il y va de sa tête s'il s'acquittoit mal de sa commission ; c'est pourquoi il les examine tous avec grande assiduité pour éprouver celui des frères qui est le plus vigoureux. Il faut qu'il n'ait aucun défaut corporel ; qu'il jouisse d'une santé forte et qui promette une longue vie, qu'il ne soit point débauché, et qu'il ait une approbation du magistrat du lieu. Pour lors, il lui met au cou une cangue très courte et fort légère, et, dans cet équipage il le présente à quatre officiers de Cour qui sont destinés pour la visite.

Si le rapport qu'ils en font au Roi est approuvé, on le met durant trois ans sous un maître d'armes pour lui enseigner le maniement des armes et tous les autres exercices convenables à sa profession, comme de se servir du sabre et de la languinade, qui est une autre espèce de sabre plus long et plus large, dont le manche est aussi long que celui de nos hallebardes, la manière de bien porter un fusil, de le tenir propre, de le coucher en joue, et de ne le tirer qu'à son tour. On lui apprend à faire la poudre et les balles de plomb, car, au sortir de ces exercices, il est obligé de s'en fournir ; il est vrai qu'on lui donne tous les matériaux. Il faut aussi qu'il sache faire un carquois, les flèches, l'arc et la corde, et qu'il s'exerce pour en user avec dextérité ; on lui montre de même tout ce qui appartient au service des galères, en un mot on en fait un académiste accompli.

Que si, au bout de trois années, son maître ne le juge pas préparé au métier de la guerre, soit que son esprit soit trop borné, soit qu'il lui ait paru trop indolent, il en fait son rapport aux juges, qui sont des colonels, et ceux-ci au Roi, qui le renvoie dans sa famille pour payer les tailles ordinaires. Que si, au contraire, l'on lui trouve des dispositions requises, on le met à la queue de la dernière compagnie d'un régiment pour, dans la suite du temps, passer par tous les degrés de la milice ; car, parmi les Cochinchinois, il n'y a nulle charge vénale ; tout se donne au mérite. Ainsi il n'y a point de soldat, lorsqu'il est adroit, qui ne puisse aspirer même jusqu'aux plus hautes dignités, ce qui les encourage à se perfectionner de plus en plus.

« Ils n'ont pas le loisir de se divertir à des jeux et encore moins de devenir fainéants. Ils ne sont point mêlés parmi le peuple ; chacun a sa petite maison en particulier, qui consiste dans une cour d'entrée, une chambre, une cuisine

« et un jardinet ; elles ne sont séparées les unes des autres que par des palissades qui règnent tout à l'entour ; celles des officiers, qui sont plus spacieuses et plus grandes, sont au commencement et à la fin de cette enfilade de casernes. A l'opposite, c'est une même quantité de maisons ; il n'y a que quinze pieds d'intervalle, ce qui forme une rue où l'on ne voit aucune différence ; au delà c'est la campagne et personne n'y demeure...

... L'on ne souffre point de soldats qu'il ne soit marié, mais il ne peut avoir qu'une femme ; les officiers ne sont pas tenus à cette restriction. Si ce n'était cette aide, le soldat aurait de la peine pour apprêter son manger et faire cuire son riz. Tous les premiers jours de la lune, on leur donne la paie du mois, qui est moindre ou plus grande selon la compagnie et le régiment où l'on est incorporé...

... Au renouveau de l'année, tous les soldats et les officiers sont habillés de neuf. C'est le Roi et les Gouverneurs de province qui leur donnent ces habits ; je ne parle que de celui qu'ils portent tous les jours, car ils en ont un autre, dont ils n'usent qu'aux jours d'une revue générale, qui se fait deux fois l'année, et dans le temps qu'ils se préparent de marcher au combat. Tous les régiments sont habillés de couleur différente ; tous leurs vêtements sont de soie... Le premier régiment, qui est celui du Roi, est habillé de satin blanc uni...

... Les régiments qui sont vêtus uniment sont les premiers de l'armée, ceux qui les suivent sont habillés de satin rayé, et les troisièmes de satin à fleurs, en sorte que cette diversité de couleur fait un effet merveilleux (2).

Quand le soldat est arrivé à la cinquante-neuvième année de sa vie, il se présente au Roi, qui lui donne une honnête reconnaissance, ou lui assigne des terres labourables dans sa province, et il devient pour toujours exempt des tributs et de toutes les charges du peuple, parmi lequel il vit honoré comme les officiers de la seconde classe.

Après cinq ou six ans de service, pour peu de réputation qu'ait un soldat, on lui accorde une permission de trois mois pour aller voir ses parents. Mais il faut qu'il soit de retour au jour fixé, sinon il seroit châtié irrémissiblement, car il n'y a point de fautes impunies pour les soldats. Et cette discipline est si exacte, pour ne pas dire sévère, que pour peu qu'un officier manque à son devoir, lui qui étoit à la tête de la compagnie en devient le dernier, et les autres montent à mesure qu'il y en a qui descendent...

... Le Roi n'a que deux compagnies à cheval, qui sont chacune de deux cents hommes ; elles sont plus pour la parade que pour tout autre chose, car le pays n'est pas propre à la cavalerie... Les chevaux sont petits, mais d'une vitesse incroyable, et les Cochinchinois sont très bons cavaliers...

(*Mémoire sur la Cochinchine* du P. VACHET, par L. CADIÈRE, B. Com. Archéol. Indo., 1913, I, 1-77, p. 177).

(1) « Avec sa milice, qui est fort leste et très nombreuse, le Roi de Cochinchine se maintient en paisible possession de ses états, craint et redouté de ses sujets, en raison de sa fierté naturelle, de laquelle on ne voit que trop souvent d'étranges comportements » (P. Metello Saccano, 1647).

(2) *L'armée cochinchinoise et l'armée tonkinoise comprenaient, en outre, chacune plusieurs centaines d'éléphants spécialement dressés pour le combat. Sur ces éléphants de guerre, qui jouaient le rôle des chars dans les armées modernes, cf. L. CADIERE, B. A. V. H., 1922, p. 41-102.*

*Pas plus que le Tonkin, la Cochinchine ne possédait de « villes murées ni de forteresses ». En revanche, le Seigneur de Hué avait fait édifier à la frontière du Tonkin une importante ligne de fortification, muraille de Chine au petit pied, en terre et non en matériaux durs, destinée à contenir les incursions tonkinoises (L. CADIERE, Le mur de Donghoi). 452.*

## LES FLOTTES DE GUERRE DU TONKIN ET DE LA COCHINCHINE

[TEXTE 20]

*Les forces navales des Seigneurs du Tonkin et des Seigneurs de la Cochinchine ne le cédaient en rien à leurs forces de terre. En 1644, la flotte cochinchinoise eut l'occasion de montrer sa valeur combattive à des navires européens.*

*Les Hollandais « couraient et muguaient souvent les côtés de Cochinchine » (Métello Saccano). Des négociants hollandais établis à Faïfo ayant été exécutés pour avoir mis à mort un de leurs domestiques cochinchinois coupable de vol, la compagnie hollandaise des Indes envoya, de Sumatra, trois bâtiments pour tirer vengeance de cette exécution. Les navires hollandais furent attaqués, à l'embouchure du Song Giang par 50 ou 60 galères cochinchinoises, commandées par le prince héritier de Cochinchine, Hien-Vuong. Gênés par l'absence de vent, les Hollandais furent mis à mal, leur plus gros navire prit feu et sauta ; un autre navire se brisa sur des rochers, seul, le plus petit bâtiment put s'échapper. Le Père de Rhodes raconte que le Seigneur de Cochinchine fit couper la tête, puis l'extrémité du nez, aux rares survivants hollandais. Sur ce combat naval :*

*Cf. Le mémoire du Père VACHET ; Ch. P. MAYBON, ouvr. cité, p. 45, 47 ; BUCH, De ost-Indische Compagnie in Quinam (Cochinchine), analysé in B. F. F. E. O., 1926, p. 364, 370.*

### « De la force des galères de Tonkin et de la Cochinchine »

... « (Leurs) galères sont longues et de bas bord, comme les nôtres, voire quelques-unes plus longues, étant ordinairement à vingt-cinq ou à trente, et quelquefois à trente-cinq et à quarante rames de chaque bande. Leurs rames toutefois sont beaucoup plus légères et déchargées de bois, en sorte qu'un ou deux hommes peuvent suffire à une rame. Ce qu'ils ne font pas en tirant à eux l'aviron comme font nos galiots, mais le poussant devant eux de toute leur force et se tenant debout. Et ce métier encore n'est point si avili et ignominieux, comme il est parmi nous, la chiourme dans les vaisseaux de combat n'étant ordinairement composée que de soldats, et n'étant personne dans l'armée, lequel (surtout si le Roi se trouve présent dans la galère) ne tienne à honneur de pousser à la rame. Et leurs galères encore ne manquent point de tout l'armement et de l'artillerie qui est nécessaire pour la guerre ; n'y en ayant aucune qui n'ait pour le moins un coursier ou une pièce moyenne à la proue, et deux à la poupe. Pour les soldats, ils s'y servent habilement de toutes armes, voire de fusils et d'arquebuses, qu'ils tirent

« d'une admirable adresse. Sur quoi on raconte qu'un fusilier portugais, fort adroit en ce métier, ayant été provoqué par un soldat tonkinois, de s'essayer avec lui au blanc ; et le Tonkinois, qui tira le premier, ayant percé de sa balle le centre du rondeau ; le Portugais, se défiant avec raison de le gagner, s'avisa (pour sauver son honneur) de tirer sans balle ; et comme l'on cherchait l'endroit où il avait touché dans le rondeau, qui ne paraissait nulle part entamé : « C'est, dit-il, justement dans le point et au même trou par où a passé la balle de l'autre ».

Les galères de Tonkin sont de même façon que celles de la Cochinchine, avec cette différence néanmoins, que celles de Tonkin sont en plus grand nombre, plus capables et mieux embellies, pour la commodité de l'or que les Tonkinois tirent de la Chine. Toutefois les unes et les autres sont lestes, et fort propres pour la guerre. »

#### « Du nombre et de la façon des galères de Tonkin »

... Encore qu'il soit difficile de savoir précisément le nombre des galères de port et de combat, qui sont entretenues par le Roi de Tonkin, néanmoins il est certain qu'elles surpassent de beaucoup en nombre celles de la Cochinchine.

Or sait-on à peu près combien il y en a dans les trois ports de la Cochinchine, dont l'un est à l'embouchure du grand fleuve, où l'on a compté souvent jusqu'à soixante-huit galères. L'autre, qui est beaucoup plus capable et est au milieu du Royaume, nommé par eux *Che Ciam*, se trouve encore fourni d'un plus grand nombre de galères, qui servent à la garde du Royaume, et au trafic que les Cochinchinois ont avec les Chinois qui fréquentent ce port. Et le troisième est sur les confins du Royaume de Champa, pour y garder les terres de conquête que les Tonkinois ont autrefois gagnées par leurs armes sur les Champains, qui ont fait à diverses fois de grands efforts sur les frontières qui les séparent aujourd'hui des Cochinchinois, pour regagner les terres que la violence des armes étrangères leur a ravies, mais toujours inutilement, ayant été repoussés avec perte et dommage, à l'aide du grand nombre de galères que les Cochinchinois y entretiennent à ce dessein. Tellement que le tout bien compté, le nombre de galères du Roi de la Cochinchine monte pour le moins à deux cents (1) ; et étant vrai, comme chacun l'avoue, que le Roi de Tonkin en entretient trois ou quatre fois plus, personne aussi ne doute que le nombre des galères tonkinoises n'aille jusqu'à cinq ou six cents (2), auxquelles les Cochinchinois cèdent encore et pour la grandeur et pour l'armaison et pour les ornements ».

(A. DE RHODES, *Hist. du royaume du Tonquin*, V. H. Albi Reprod. Rev. Indo., 1908, p. 104-107).

(1) D'après l'abbé de Choisy, le Roi de Cochinchine entretenait, en 1679, 131 galères, sans compter celles des provinces, chacune pourvue de trente rames sur chaque bord et montée par trois officiers, six canonniers et deux tambours.

(2) Le Père Tissanier dit que le Roi du Tonkin « emploie dans son armée... 500 belles galères, la plupart peintes et bien dorées. »

**LE SOUVERAIN DU TONKIN MIS EN ÉCHEC A CAO-BANG  
PAR L'EMPEREUR DE CHINE (1669-1670)**

[TEXTE 21]

*Depuis 1527, date à laquelle ils avaient déjà fait le Roi du Tonkin, les usurpateurs Mac avaient soumis à leur autorité tout le delta du Fleuve Rouge. Les Mac finirent par être vaincus par les Lê et par les Trinh. Cependant, appuyés par la Chine, qui ne consentit qu'en 1667 à investir les rois Lê, restaurés par les Trinh en 1592, les Mac se maintinrent dans les provinces de Caobang et de Thâi-Nguyen, harcelant sans répit les riches provinces du delta.*

*Les Trinh durent constamment guerroyer contre leurs turbulents voisins de la haute région. Ce n'est qu'une fois terminées les hostilités contre les Seigneurs de Hué, qu'ils purent s'occuper sérieusement de leurs frontières septentrionales. Le Seigneur du Tonkin, Trinh-Tac, répara l'échec politique qu'il avait subi en 1670, en chassant définitivement en 1679 les Mac du pays de Caobang.*

« Il y a toujours eu une grande difficulté aux étrangers d'entrer à la Chine par le Tonkin. Elle s'est augmentée environ depuis deux ans que le Roi du Tonkin prit résolution de recouvrer la province de Cao-bang, frontière de la Chine, qui a été envahie par les prédécesseurs de celui qui la possède, il y a plus de cent ans.

Ce prince, se voyant attaqué par trois endroits par les troupes du Roi du Tonkin, qui passaient le nombre de 100.000 combattants, n'eut point d'autre remède que d'abandonner son état et d'aller chercher quelque secours vers son proche parent, qui est Gouverneur de la province de Chine qui est la plus voisine. Le Gouverneur lui conseilla de s'en aller à Pékin et de se faire tributaire de l'Empereur de la Chine, pour obtenir par cette voie sa protection contre le Roi du Tonkin. Cette offre ayant été acceptée, on envoya aussitôt des députés au Roi du Tonkin, lui intimer que l'Empereur prenait en sa protection ce Roi de Cao-bang et qu'il eût à lui rendre son état (1).

Le Roi du Tonkin, qui est lui-même tributaire de la Chine et qui, en six mois de temps, s'était emparé de cette province, considérant qu'il s'allait attirer un puissant ennemi sur ses bras, renonça à ses conquêtes et se contenta du riche butin et du grand nombre d'esclaves qu'il avait fait ; ensuite de quoi, il rappela toutes ses troupes qu'il avait laissées pour la garde de la province de Cao-bang.

« Cette difficulté d'entrer à la Chine fit qu'on ne put pas exécuter un des principaux desseins qui avait fait entreprendre le voyage du Tonkin, qui était pour la consécration d'un Evêque, pour remplir le Vicariat de Nankin, parce que ce pouvoir n'est accordé par le Saint Père que lorsque l'entrée en serait permise aux Evêques Vicaires Apostoliques ».

*(Relation du Voyage au Tonkin de Mgr Lambert de la Motte. Arch. Miss. Etrang., vol. 677, p. 212. Reprod. par A. LAUNAY, Hist. Miss. Tonk. Doc., t. I, p. 109).*

(1) « Dans toute cette campagne, qui a été de cinq mois, le Roi (du Tonkin) a perdu bien 10.000 personnes par les eaux. Il a fait brûler en ce pays, les villages et hameaux, car il n'y a pas de villes. Il n'a point donné de bataille, le Roi de Caobang, le rebelle, s'étant réfugié en Chine avec ses meilleures troupes » (Journal du Père DEYDIER, reprod. par A. LAUNAY, Hist. miss. Tonk., Doc., t. I, p. 45).

## EFFACEMENT DE LA FAMILLE RÉGNANTE DU TONKIN, D'APRÈS J.-B. TAVERNIER (1679)

[TEXTE 22]

*Voyageur infatigable, J.-B. Tavernier (1605-1689) accomplit, « pendant l'espace de quarante ans et par toutes les routes que l'on peut tenir », six explorations en Asie, dont trois au delà Gange, parcourant, à son dire, « plus de soixante mille lieues par terre ».*

*Le passage qui suit est cité, non pas seulement en raison de son intérêt propre, mais parce que le nom de Tavernier ne pouvait être absent d'un pareil recueil. Tavernier fut une célébrité en son temps ; il reçut de Louis XIV des lettres de noblesse et amassa de grandes richesses. Ses ouvrages furent beaucoup lus, non seulement de son vivant, mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, où ils furent deux fois réédités, et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Un tel succès ne peut s'expliquer que par la curiosité qu'éveillaient jadis les récits de voyage dans les pays neufs. Tavernier était, en effet, dépourvu à la fois d'instruction et d'esprit critique ; commerçant, il se souciait surtout de réaliser des profits. Ses écrits, sans valeur scientifique, sont superficiels et parfois même puérils.*

*La Relation du Tonkin échappe d'autant moins à ce jugement qu'elle est un ouvrage de seconde main. Tavernier, en effet, ne visita jamais le Tonkin ; il se borna à mettre en œuvre les conversations qu'il eut à Batavia avec des marchands et avec des bonzes tonkinois, ainsi que les renseignements qu'il tenait de son frère Daniel, lequel avait accompli « onze ou douze voyages de Batavia, de Bantam et d'Achen au Tonquin ». Tavernier fit, en outre, de nombreux emprunts inavoués à la relation antérieure du Jésuite Tissanier. Sur le pillage du Père Tissanier par Tavernier :*

*Cf. L. MALLERET, B. S. Et. Indo., 1934<sup>1</sup>.*

*Sur la vie de Tavernier, cf. Charles JORET, J. B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubone, chambellan du Grand Electeur, 1886.*

« ... On peut dire qu'il y a eu et qu'il y a encore deux Rois au Tonkin, dont le premier n'en a guère que le nom et est appelé *Bua*, et le second nommé *Chua* en a presque toute l'autorité, disposant à son gré de toutes choses, tandis que l'autre demeure enfermé dans son palais comme un esclave, et sans en sortir qu'à de certains jours. Alors on le porte par les rues de Keso comme une statue, ce qui se fait toutefois avec un magnifique appareil... Le Roi donne presque tous les jours audience publique ; mais il ne fait aucun édit et ne donne point d'arrêt qui puisse avoir effet, s'il n'est aussi signé du *Chua*. Dans ces audiences, il a avec lui trente-deux conseillers d'Etat, outre lesquels il y en a cent autres pour juger de toutes les appellations [appels] du royaume. Les eunuques ont grand pouvoir à la Cour, comme dans tous les autres Etats de l'Asie, et le Roi pour ses affaires les plus importantes se confie plus en eux qu'en ses propres enfants.

Les aînés ne succèdent pas toujours au Royaume ; mais le *Chua* ou Général, avec tous les conseillers, qui sont ordinairement ses créatures, trouva à pro-

« pos que lorsque le Roi aurait plusieurs fils, il ferait choix de celui qu'il lui plairait pour lui succéder.

Aussitôt qu'il l'a nommé, le *Chua* suivi des principaux officiers de l'armée, des conseillers d'Etat et des eunuques, viennent le saluer et prêter serment de le mettre sur le trône après la mort de son père ; et, pour les autres frères, ils demeurent toujours enfermés dans le palais comme dans une prison, sans se mêler d'aucune affaire d'Etat. Ils ne sortent du palais que quatre fois l'an et, à chaque fois, ils ne peuvent demeurer dehors que six jours, les officiers qui les accompagnent leur étant donnés par le *Chua*, qui est, ainsi que j'ai dit, comme le connétable qui commande en chef toutes les armées. Le premier de ces six jours de liberté, ils vont visiter les temples et les prêtres, à qui ils font de grandes aumônes ; les deux suivants, ils prennent le divertissement de la chasse et, les trois derniers, ils se promènent sur la rivière dans des galères superbement équipées. »

J. B. TAVERNIER : *Relation nouvelle et singulière du Tonkin avec plusieurs figures et la carte du pays* (« Recueil de plusieurs relations et traités singuliers et curieux qui n'ont pas été mis dans les six premiers voyages, Paris, 1679, p. 58-59) ; cette relation a été intégralement reproduite par Ch. B. MAYBON, Rev. Indo., 1908.

## UNE FAMINE AU TONKIN (1682-1683)

[TEXTE 23]

*Le delta du Fleuve Rouge était dès cette époque tellement peuplé qu'il parvenait à peine à nourrir ses habitants. Selon le caprice des moussons, les inondations et les sécheresses étaient fréquentes et provoquaient de terribles famines, comme celle qui est décrite ci-après. Les relations missionnaires font mention de maintes autres famines, notamment en 1696, 1702-03, 1712-1713.*

Cf. A. LAUNAY, Hist. miss. Tonk., Doc., t. I, p. 410 et 574.

« ... La misère est si grande que nul dans le Tonkin ne se souvient d'y avoir jamais rien vu de semblable. Le pays est fort pauvre et la récolte du riz, qui est le pain du pays, a été quasi universellement perdue deux fois consécutivement. On rencontrait très fréquemment sur les grands chemins des petits enfants, que leurs mères, ne pouvant nourrir, abandonnaient pour être la proie des chiens et autres animaux ; on en a pourtant sauvé un bon nombre par le moyen du baptême. On n'allait quasi jamais par les rues qu'on n'en rencontrât qui offraient leurs enfants, qu'ils donnaient pour 10 ou 12 sols ; d'autres importunaient de les prendre pour rien. Les infidèles les plus à l'aise ne faisaient plus d'aumône, craignant de manquer eux-mêmes du nécessaire ; ceux qui avaient quelques fruits les gardaient si bien que, si quelques pauvres allaient pour en prendre, ils les perçaient de coups de lance ou les touchaient à coups de bâton et jetaient leur corps à la rivière. Aussi on n'allait nulle part par eau qu'on ne rencontrât plusieurs corps qui flottaient. On en voyait même à tout bout de champ par les rues de la ville royale, qui tombaient morts de pure faim, en sorte que plusieurs chrétiens qui avaient

« la charité de les aller enterrer hors de la ville, à peine pouvaient-ils suffire. Plusieurs villages ont été changés en solitude. Un curé du Tonkin, en faisant sa visite, ne rencontra plus, dans un village assez nombreux en habitants, qu'une seule femme, et si malade qu'il lui fallut donner l'extrême-onction.

Pendant ce temps-là, les missionnaires français crurent que c'était un vrai temps de semer pour l'éternité, et que même c'était prêter à usure que de secourir les pauvres dans une si grande nécessité. C'est pourquoi ils retranchèrent autant qu'ils purent de la dépense ordinaire, qui se faisait pour eux et pour leurs domestiques et augmentèrent les aumônes pour les pauvres, quoique n'y ayant quasi qu'eux qui en fissent dans toute la contrée. Ils se multiplièrent si fort qu'ils remplissaient toute la cour de devant leur maison, qui est assez ample. Mais, avant qu'ils eussent vidé leur bourse, le bon Dieu montra combien il est fidèle à accomplir ses promesses, *date et dabitur vobis*, car il leur fit venir un vaisseau que les pourvut abondamment et de riz et d'argent pour leur entretien et pour continuer leurs aumônes »...

(Journal de la mission du Tonkin, Arch. Miss. Etrang., vol. 657, p. 18.  
Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Tonkin*, Doc., t. I<sup>er</sup>, p. 275).

### LE TONKIN ET LA COCHINCHINE, D'APRÈS L'ABBÉ DE CHOISY (1686)

[TEXTE 24]

*Séduisant abbé de cour, promis à l'Académie française, l'abbé de Choisy (1644-1724), après quelques aventures, s'était retiré en 1680 au Séminaire des Missions Étrangères. En 1685, il accompagna le chevalier de Chaumont, envoyé par le Roi Soleil en ambassade à la Cour de Siam.*

*A son retour, l'abbé de Choisy publia la relation de son voyage, à laquelle le texte ci-dessous est emprunté. Il y décrit la Cochinchine et le Tonkin, de seconde main, lui aussi, car il n'alla pas dans ces pays, mais se borna à recueillir sur eux des renseignements par les missionnaires qui y avaient longuement séjourné.*

*Sur la relation de l'abbé de Choisy : Cf. B. A. V. H., juillet 1929.*

30 janvier 1686,

« ... Voici le lieu de vous expliquer bien nettement ce que c'est que le *Bua*, et le *Chua* de Tonkin ; je vous dirai en même temps l'origine du royaume de Cochinchine. J'ai consulté là-dessus M. Vachet et M. de Courtaulin, missionnaires qui ont demeuré douze à quinze ans à la Cochinchine ; et le Père Fuciti, Jésuite, qui a été vingt-huit ans ou au Tonkin ou à la Cochinchine : et je ne mettrai ici que les choses dont ils conviennent tous trois...

... Les principales marchandises qu'on peut tirer du Tonkin sont de la soie, du musc et du bois d'aloës, quand il est gras. Les Hollandais les y viennent prendre pour les porter à la Chine et au Japon, d'où ils rapportent au Tonkin de l'or et de l'argent... Il y a des ouragans presque tous les ans...

... Le peuple est esclave et travaille toujours pour le Roi, excepté les

« deux moissons, pour semer, transplanter et recueillir les riz ; ce qui va à peu près à quatre mois par an. Un village de cent habitants paye douze mille de *caches*, qui valent quatorze écus, et douze grandes mesures de riz : ce qui est peu de chose au prix des Cochinchinois, qui payent cinq écus par tête et qui sont ordinairement tous pauvres...

... Le plus grand revenu du Roi consiste aux présents que tous les grands seigneurs sont obligés de lui faire, le premier jour de l'an, le jour de sa naissance, et le jour de l'anniversaire de son père. Il tire encore beaucoup des douanes, de l'ancrage des vaisseaux, et des marchandises de son royaume qu'il vend aux étrangers...

... Je m'en vais, pendant que je suis en train, vous expédier la Cochinchine. Elle a, à l'Orient la mer ; au Septentrion, le Tonkin ; à l'Occident, les barbares Ké-moi et, au Midi, le royaume de Champa. Il y a de grandes montagnes vers le Septentrion, où après avoir marché cinq jours, on trouve le royaume de Thiem, qui a un Roi particulier de Laos ; c'est là que se retirent les Cochinchinois fugitifs.

La Cochinchine a cent-dix lieues de long du Septentrion au Midi, et dix, vingt, ou vingt-cinq de large. Il y a dix ou douze lieues de barbares Ké-moi, qui payent tribut au Roi de Cochinchine. Ces Ké-moi n'ont ni roi ni religion. Ils n'ont point d'idoles et adorent le ciel. Ils sont presque tous sorciers, ou tâchent de l'être, pour empêcher les éléphants et les tigres de les dévorer. Ils sèment du riz, qui est très bon, et mangent le gibier, qu'ils tuent avec leurs flèches. Toutes les eaux de leur pays font mourir les étrangers qui en boivent ; ce qui empêche les missionnaires d'y aller.

Il y a plusieurs Rois tributaires de Cochinchine. Le Roi de Champa lui paye deux éléphants, cent buffles, cent bœufs, cinq cents pièces de toile et tout le bois de *calamba*, et d'aigle, avec tout l'ébène et l'ivoire qu'on trouve dans son pays. Le Roi de Cochinchine a rétabli celui-ci dans tous ses droits, et même lui a donné le pouvoir de faire mourir les Cochinchinois qui commettront quelque crime dans son état. Le Roi de Thiem lui paye des éléphants, du *calamba*, de la cire, de l'ivoire, etc. Les barbares Ké-moi lui payent de la cire, de l'arèque, et du bétel ; et, depuis quelques années, l'un des deux Rois de Cambodge s'est déclaré son tributaire pour avoir sa protection.

Les rivières de Cochinchine sont si courtes et en si grand nombre qu'on ne leur a point donné de nom.

Le Roi de Cochinchine a beaucoup de bois odoriférants et de l'or en sable, que l'on trouve dans un fleuve de la province de Phu Yen. Il a la troisième partie de tous les riz, et les Gouverneurs en ont de neuf parts une. Chaque homme, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante, paye cinq ou six écus et outre cela, travaille toute l'année pour le Roi, hors pendant les quatre mois que durent les moissons. L'achat des offices, qui va très haut, et les présents que tous les mandarins sont obligés de lui faire à certains jours de l'année lui font encore un grand revenu. Il tire aussi beaucoup des Chinois habitués dans ses terres, qui font le commerce de la Chine et du Japon...

... Les Cochinchinois ne respirent que la guerre et ont peu de religion. Ils ont pourtant des temples, et des idoles, comme à la Chine, mais ils ont fort peu de talapains [bonzes], et fort ignorants ; et ils ne font des sacrifices que pour boire et manger. Dans chaque maison, il y a un petit autel suspendu proche du toit, qu'ils appellent le *Tlan*, qu'ils croient être le siège de

« l'esprit qui les conserve. Chaque village a aussi une petite cabane, qu'ils appellent *Mieu*, qui est le siège de l'esprit tutélaire du village. Le Roi et toute la cour ne font tous ces actes extérieurs de religion que par grimace...

...Les missionnaires ont défendu aux Cochinchinois chrétiens l'autel, l'habit et les monnaies de papier, les viandes qu'on présente à l'âme du défunt et permettent le reste comme cérémonies purement civiles.

Quand quelque prince ou grand seigneur meurt, ses terres reviennent au Roi, et ses enfants n'héritent que de son argent et de ses meubles ; le cadet en a ordinairement plus que les aînés, à qui les pères donnent leur part en les mariant »...

*Journal du Voyage de Siam fait en 1685 et 1686, par l'abbé DE CHOISY, Paris, 1687 (réédité par Maurice Garçon, 1930, p. 250-260).*



---

## CHAPITRE IV

### PREMIERS CONTACTS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, ENTRE L'INDOCHINE ET LA FRANCE

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, l'Indochine retient l'attention des nations européennes déjà établies ou désireuses de s'établir en Extrême-Orient. A la recherche des épices ardemment convoitées ou des âmes à conquérir au Christ, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, la France essaient de se faire un place dans la péninsule transgangaétique.

A l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les Espagnols de Manille tentent de conquérir le Cambodge, où les Dominicains espagnols ont acquis une forte influence. Deux expéditions, conduites en 1596 et 1598, par Diego Bellozo, Gallinato et Dasmariñas, se terminent par un échec complet ; sur cet épisode peu connu, qui manqua faire de l'Indochine méridionale une dépendance des Philippines :

Cf. CABATON, La brève et véridique relation des événements du Cambodge, Paris, 1914.

Par la suite, l'Espagne absorbée par les rivalités continentales se contenta de faire du prosélytisme religieux au Tonkin, dont l'apostolat fut partiellement rétrocedé, en 1679, par les Missions Etrangères aux Dominicains de Manille (Vicariat du Tonkin Oriental, c'est-à-dire du Nord du Tonkin, aux Dominicains ; Vicariat du Tonkin Occidental, au Sud du Fleuve Rouge, aux Missions Etrangères).

A la différence des Hollandais, des Anglais, des Français, des Danois, les Portugais ne confièrent pas leurs intérêts économiques aux Indes à une compagnie privilégiée ; c'est la couronne elle-même qui conserva la direction et le bénéfice des opérations commerciales. Tous les ans, les Portugais envoyaient un ou plusieurs navires au Tonkin et surtout à Faïfo, principal emporium de tout le littoral. Ils ne cherchèrent pas à s'établir à demeure et ne fondèrent pas de factorerie. Ils apportèrent un précieux concours militaire aux Nguyen dans leurs luttes contre les Trinh et s'appliquèrent à entretenir la méfiance des Cochinchinois à l'égard des autres nations européennes. Les Portugais ayant été les premiers Européens à pénétrer en Extrême-Orient, leur langue demeura au XVII<sup>e</sup> siècle la langue des relations commerciales dans les ports ouverts aux étrangers.

Instituée en 1602 et solidement établie à Batavia, la Compagnie hollandaise des Indes prit pied en Indochine entre 1635 et 1640 ; elle fonda des comptoirs à Quinhon (Quang Nam), au Cambodge, à Hung Yen au Tonkin. En 1641-1642, le chef de la loge hollandaise du Cambodge, Gérard von Wusthoff, remonta le Mékong jusqu'à Vientiane ; opérant ainsi la première reconnaissance

d'ailleurs sans lendemain, de l'hinterland laotien ; la relation de WUSTHOFF a été rééditée, en 1871, par Francis GARNIER. Contre les Portugais, les Hollandais soutinrent le parti des Seigneurs du Tonkin ; de ce fait, ils entrèrent en lutte avec les Cochinchinois, qui les chassèrent de leur pays. Délaissant le Cambodge, les Hollandais reportèrent alors leurs efforts sur le Tonkin ; mais leur avidité et la rudesse de leurs procédés leur aliénèrent bientôt la sympathie des populations. Les Hollandais se retirèrent définitivement du Tonkin en 1700. Ils disparaissent alors de l'histoire de l'Indochine.

Partant des Indes et de Bantam, les Anglais trafiquèrent quelque vingt-cinq ans durant au Tonkin, avant de l'abandonner, eux aussi, en 1697.

Les Français s'attachèrent, pour leur compte, à la propagation de la foi beaucoup plus qu'aux activités commerciales. La Compagnie française des Indes ne porta qu'un intérêt médiocre à l'Indochine. Louis XIV eut un moment des visées sur l'Indochine, non pas sur l'Indochine orientale, mais sur l'Indochine centrale, où un établissement français fut bien près d'être fondé au milieu du grand règne.

Attirée au Siam par ses missionnaires, qui, depuis 1662, y jouissaient d'une large tolérance, la France entretint, de 1680 à 1686, des rapports suivis avec le royaume thaï, où elle pouvait compter sur l'appui d'un parvenu d'origine grecque Constance Phaulkon, devenu le favori du Roi de Siam Phra Narāi. Trois ambassades siamoises se rendirent successivement en France ; la première périt en mer corps et biens ; les deux autres furent reçues à Versailles, où elles connurent un vif succès de curiosité. Louis XIV se laissa persuader par quelques religieux enclins à l'optimisme que Phra Narāi était disposé à embrasser la foi catholique. A son tour, il envoya au Siam en 1685, une ambassade, avec le chevalier de Chaumont, le comte de Forbin et l'abbé de Choisy, que rejoignit deux ans plus tard une expédition, forte de cinq navires, d'un régiment d'infanterie et de quatorze Pères Jésuites. Les Français mirent garnison dans les forteresses de Bangkok et de Mergui et obtinrent d'importants privilèges d'ordre économique. Mais il se produisit bientôt un revirement imprévu, bien que facile à prévoir. L'irritation causée par la présence de troupes étrangères, les insolences de Phaulkon, les excès de zèle de certains religieux suscitèrent une violente réaction nationale. Mal soutenu par les Français, qui ne s'entendaient pas entre eux, Constance Phaulkon fut mis à mort par une révolution, qui coûta son trône à Phra Narāi (1688). Après une vaillante résistance dans les deux places occupées par elles, les troupes françaises regagnèrent Pondichéry, non sans peine.

Ainsi se termina par un fiasco l'entreprise extrême-orientale sur laquelle le Grand Roi avait un moment fondé de grandes espérances. Il n'est pas téméraire de conjecturer que la France aurait réussi à acquérir, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la péninsule indochinoise, une forte position, au moins morale, si Louis XIV, au lieu de céder aux fallacieuses sollicitations d'un aventurier sans consistance ni moralité, qui faisait miroiter à ses yeux une impossible conversion du Roi de Siam, s'était employé à soutenir plus efficacement dans l'Indochine orientale ses missionnaires et sa Compagnie des Indes.

Sur les entreprises européennes en Indochine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles :

## LE NÉGOCE ET LA MONNAIE AU TONKIN, D'APRÈS LE PÈRE DE RHODES

[TEXTE 25]

*Au Tonkin et en Cochinchine, comme on le voit par le texte ci-après, les échanges intérieurs, bien que se faisant presque uniquement par voie d'eau, fluviale et maritime, étaient infiniment plus actifs que le commerce extérieur. Celui-ci, monopolisé par les souverains, était des plus réduits. Les habitants ne connaissaient que le cabotage et n'osaient pas s'aventurer en haute mer ; il leur était du reste interdit, sous peine de lourds châtiments, de quitter le pays, même temporairement. Le Tonkin et la Cochinchine vivaient, dirions-nous aujourd'hui, en économie fermée. L'impossibilité d'exporter avait, du moins, un avantage, celui de maintenir le prix intérieur des productions locales à un taux très bas.*

*Les seules relations avec le dehors étaient la venue épisodique dans les ports tonkinois et cochinchinois de quelques navires étrangers, jonques chinoises, jonques japonaises — le trafic avec le Japon fut totalement interrompu à partir de 1636 —, navires portugais, anglais ou hollandais, envoyés de loin en loin, de Macao, de Madras, de Batavia. Fort irrégulier tout d'abord, le trafic devint un peu plus important à la fin du siècle.*

(Cf. Texte 23).

### « Du trafic et des marchandises des Tonkinois »

« Les Tonkinois à peine exercent-ils aucun trafic hors du royaume, pour trois raisons principales. La première, parce qu'ils n'ont pas l'art de la boussole et du navigage, ne s'éloignant jamais dans la mer de la vue de leurs côtes ou de leurs montagnes. La seconde, parce que leurs vaisseaux de port ne sont pas à durer aux brisants des vagues et contre les tempêtes qui arrivent ordinairement en un long voyage, les planches et les pièces de bois n'étant point jointes et attachées à clous ou à chevilles, mais seulement avec certaines ligatures, qu'il faut renouveler tous les ans. Et la troisième est parce que le Roi ne permet pas qu'ils passent aux autres royaumes, où le trafic obligerait les marchands de s'habituer, ce qui diminuerait le tribut personnel qu'il tire de ses sujets. Encore qu'il envoie tous les ans quelques vaisseaux aux royaumes de Camboge et de Siam, parce qu'ils ne sont pas beaucoup distants de Tonkin et que les vaisseaux ne font en ce voyage que côtoyer la rade, sans être obligés de faire canal et de se jeter en pleine mer.

Toutefois, sans sortir des contrées du royaume d'Annam, qui ne comprend que le Tonkin et la Cochinchine, les marchands du pays y trafiquent si fort, pour la commodité et la multitude des ports qui y sont, et si avantageusement pour le profit, qu'ils doublent leur capital deux ou trois fois dans l'année, sans courir les risques qui sont partout ailleurs communs sur la mer. Certes, dans toute la côte du royaume d'Annam, qui s'étend à plus de trois cent cinquante lieues françaises, on compte bien cinquante ports, capables de tenir pour le moins dix ou douze grands vaisseaux, où se déchargent quantité de rivières, tellement que ceux qui naviguent peuvent toutes

« les nuits se retirer dans quelqu'un de ces ports, sans être presque jamais obligés de passer la nuit à l'ancre, à la merci des périls qui ne manquent jamais sur la mer.

Et pour les marchands étrangers, il est vrai que les Japonais et les Chinois avaient en tout temps trafiqué dans les ports d'Annam, pour y acheter de la soie et du bois d'aloès, et les Chinois, même aujourd'hui, continuent le trafic et y apportent leurs porcelaines, leurs toiles peintes, et beaucoup d'autres choses qui servent à la récréation et au luxe. Mais, pour les Japonais, qui y apportaient autrefois force argent pour l'achat des soies, et force épées avec toutes autres sortes d'armes à vendre, il y a déjà plus de vingt-cinq ans qu'ils n'y paraissent plus, le Roi du Japon ayant étroitement défendu à tous ses sujets d'y exercer aucun commerce, sur la connaissance qu'il eut que les chrétiens qui avaient été convertis en son royaume, depuis que la persécution y commença en l'an 1614, y allaient à si grandes troupes, principalement au temps du Carême et, hors de ce temps-là, trois ou quatre fois l'année, pour s'y confesser à des Pères de la Compagnie qui entendaient la langue japonaise, et recevoir la communion, qu'ils remplissaient à chaque fois trois ou quatre navires. Ce qu'ils faisaient librement sous le prétexte du commerce, et qu'ils avaient continué de faire près de dix ans avec leur grande satisfaction, et consolation spirituelle ; laquelle ce cruel persécuteur leur voulut ôter, faisant défense sous peine de la vie à tous ses sujets de naviguer hors de leur pays, et à ceux qui avaient passé au royaume d'Annam, de rentrer au Japon, de crainte que quelqu'un n'y revint avec l'ordre de la prêtrise pour l'exercer en ses terres... »

#### « Des monnaies qui ont cours dans le Royaume »

« On ne forge point de monnaie en ce royaume, comme en celui de la Chine, si ce n'est de cuivre. Car, encore que les Tonkinois se servent de l'or, et de l'argent au trafic des marchandises plus importantes, ils n'usent néanmoins point d'or ou d'argent monnayé, forgé au coin ou au moulinet ; mais seulement taillé en pièces, ou en carreaux, après avoir été fondu dans le creuset. Et, pour ce qui est des carreaux de l'argent dont ils se servent, ceux qui sont employés au trafic sont ordinairement assez massifs, et de la valeur de dix écus ; mais ceux de l'or sont beaucoup moindres en masse, et, selon leur poids, de plus haute ou basse valeur.

De plus pour ce qui est de l'argent, ils ne le prennent jamais qu'après avoir été essayé sur la pierre de touche et au poids... Que si quelqu'un doute de la beauté de l'or ou de l'argent, il a droit de le rompre en menues pièces, pour mieux le reconnaître.

Les monnaies de cuivre qui ont cours parmi les Tonkinois sont de deux façons, grandes ou petites. Les grandes sont communément reçues dans tout le royaume, et y sont apportées la plupart d'ailleurs par les marchands de la Chine, et autrefois encore de ceux du Japon. Mais les petites ne sont métalles [échangeables] que dans la Ville Royale, et dans les quatre provinces qui sont autour, et non aux autres provinces du même royaume, ni encore dans la Cochinchine... Et toutes ces monnaies de cuivre, grandes ou petites, sont polies et rondes, avec l'impression de quatre caractères seulement d'un côté, et toutes percées au milieu, pour pouvoir être enfilées avec une cordelette,

« comme c'en est la coutume, en sorte que, dans chaque corde, il en entre six cents avec une marque de distinction mise après chaque soixantaine. Ce qui leur est à une grande commodité pour les porter aux bras ou sur l'épaule, quand ils vont au marché, ne se servant point comme nous de bourses, mais seulement de ces cordes. Quant à la valeur de ces monnaies, à peine est-elle jamais certaine et constante, n'ayant de règle que l'abondance ou la disette de l'argent qui se trouve dans le royaume. Ainsi, ces années passées, onze cent pièces de la grande monnaie de cuivre ne valaient qu'un écu d'or, auquel temps trois des plus grandes pièces valaient autant que cinq des petites. Et en un autre temps la valeur de ces pièces s'est trouvée bien différente et plus haute, parce qu'il y avait moins d'argent ».

(A. DE RHODES, *Hist. du royaume [du Tonkin]*, H. Albi; reprod. in *Rev. Indo.*, 1908, p. 181-183).

### TENTATIVE DE FONDATION D'UNE COMPAGNIE FRANÇAISE POUR LA CHINE, LE TONKIN ET LA COCHINCHINE (1660)

[TEXTE 26]

*Le premier obstacle à l'évangélisation de l'Extrême-Orient était la difficulté que des missionnaires éprouvaient à accéder à ces lointaines contrées. La voie de terre était terriblement longue et périlleuse. Par mer, il ne fallait pas compter sur un embarquement à Lisbonne, seul port d'Europe d'où partissent régulièrement des navires pour l'Extrême-Orient.*

*C'est pourquoi Mgr Pallu eut l'idée de fonder une compagnie française, se proposant comme double objectif, d'une part, de transporter gratuitement les missionnaires à leur destination, d'autre part, de nouer des relations commerciales avec la Chine et les royaumes voisins.*

*Mais la jeune Compagnie de la Chine joua de malheur. Le Saint-Louis, frégate construite en Hollande en vertu de l'acte de société du 15 avril 1660, s'abîma dans un ouragan en quittant le port, en décembre 1660; par ailleurs, les promoteurs ne purent réunir que 126.000 livres de souscription, au lieu des 220.000 qui eussent été nécessaires. Mazarin mort, la Compagnie disparut, avant d'avoir rien pu entreprendre. Quelques années plus tard, son privilège fut transféré à la Compagnie des Indes Orientales — quatrième du nom, car elle succédait à trois compagnies mort-nées depuis 1604 — instituée par Colbert, en août 1664, pourvue pour cinquante ans du privilège de commercer à l'Est du cap de Bonne Espérance.*

*Etablie d'abord à l'île Dauphine (Madagascar), puis à Surate, puis, en 1673, à Pondichéry, la Compagnie des Indes Orientales, dont les dirigeants parisiens se souciaient surtout des échanges avec la métropole et voyaient d'un mauvais œil le commerce d'Inde en Inde, entrepris par les directeurs locaux des comptoirs, n'accorda, nous le verrons plus bas, qu'une faible attention au Tonkin et à la Cochinchine, en dépit des sollicitations des missionnaires qui évangélicisaient ces pays.*



Planche 56 de l' « Asie » de Sanson d'Abbeville (1652)

« 15 avril 1660, à Paris, en la maison du sieur L'Hôte,

« Pour la propagation de la foi et l'établissement du commerce dans l'Empire de la Chine, les Royaumes du Tonquin et de la Cochinchine et îles adjacentes, les articles ci-après ont été arrêtés entre MM. les dénommés au bas des présentes...

...I) Pour l'exécution de ce dessein, l'on a fait choix de la personne du sieur Lucas Fernel, marchand bourgeois demeurant à Rouen, auquel est donné pouvoir de construire et bâtir, en Hollande ou ailleurs, un vaisseau de 3 ou 400 hommes, le faire armer et équiper à la manière des Hollandais pour de pareils voyages, le faire ravitailler pour autant de temps que le voyage pourra durer...

... VIII) A l'effet que dessus, l'on fera un fonds de 220.000 livres ou environ, pour être employé tant à la fabrique et construction du vaisseau, munitions, victuailles, qu'à l'avance aux mariniers, à l'achat des marchandises, raux et autres choses nécessaires jusqu'à la concurrence de la dite somme...

... X) Le navire sera amené au Havre de Grâce, lieu destiné par la Société comme le plus propre pour l'armement et embarquement des marchandises.

... XII) Le navire partira, Dieu aidant, au plus tard dans le mois de novembre, pour faire le voyage afin de pouvoir arriver au temps des moussons des vents...

... XIII) Et comme la principale vue de cette Société est de faciliter par son établissement le passage de Messieurs les Evêques nommés par sa Sainteté pour aller travailler à la gloire de Dieu et à la conversion des âmes dans les Empire et Royaumes ci-dessus, il a été arrêté qu'on les recevra dans le navire avec leurs missionnaires, domestiques et équipages, sans prendre rien pour le fret de leurs hardes, ni pour leur nourriture, et qu'on les débarquera en un ou plusieurs points du Tonquin, de la Cochinchine ou de la Chine à leur choix...

... XIV) Les dits Seigneurs Evêques sont suppliés par toute la Société, en considération de ce bienfait, d'avoir égard dans le pays à ce que rien ne se divertisse et qu'il soit tenu bon registre des ventes et achats par les commis proposés à cet effet...

... XX) Si Dieu bénit cette entreprise, qui a pour principal objet sa gloire et qu'il se fasse un second voyage, on continuera de donner le secours spirituel pour la conversion des infidèles, et les ecclésiastiques ayant mission légitime, qui voudront s'embarquer, seront reçus dans les navires sans qu'on puisse rien leur demander (1) ...

(Extrait de Dufresne de Francheville. *Histoire de la Compagnie des Indes*, 1746, pp. 378-382).

(1) Les principaux souscripteurs de la Compagnie étaient Fernel, armateur, père d'un des « Bons Enfants » (40.000 livres), Mgr Lambert de la Motte (10.000 livres), Mazarin (4.000 livres), la duchesse d'Atguillon, haute protectrice de la Société des Missions Etrangères (3.000 livres), etc.

**MGR PALLU PROPOSE A COLBERT  
LA FONDATION D'UN COMPTOIR AU TONKIN (1672)**

[TEXTE 27]

*Mgr Pallu était persuadé que le christianisme n'avait chance de s'implanter solidement en Extrême-Orient que si des relations commerciales actives et régulières s'établissaient entre l'Europe et les pays nouvellement ouverts. Dès 1672, le prélat suggéra à Colbert de fonder un comptoir au Tonkin.*

*Mgr Pallu pensait que les relations nouvelles à nouer avec les pays extrême-orientaux devaient être fondées sur le plus pur esprit d'humanité. En mars 1667, il avait adressé aux directeurs de la Compagnie des Indes d'expresses recommandations dans ce sens : les officiers de la compagnie ne doivent « pas permettre qu'on fasse aucune vexation aux naturels, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens... Que la justice et l'équité président à tous vos conseils... »*

*A la demande de Mgr Pallu, la Compagnie des Indes envoya en 1671 un navire au Tonkin, mais il ne fut pas donné suite à un projet d'établissement, bien que la Compagnie ait reçu le droit de bâtir une maison et les mêmes privilèges dont jouissaient les Hollandais. Les Directeurs de Pondichéry étaient d'avis que le commerce au Tonkin serait d'un profit nul s'il n'était pas complété par le commerce avec le Japon ; ils manquaient, d'ailleurs, de ressources et jugeaient plus urgent de s'établir dans le Mazulipatam et dans le Bengale qu'au Tonkin.*

*Les relations entre l'Inde et le Tonkin ne reprirent qu'une fois terminée la guerre de Hollande. En 1681, le Directeur de la Compagnie à Pondichéry, Baron, pressé par les missionnaires, qui ne cessaient de lui représenter que le Roi du Tonkin ne les tolérait que dans l'espoir de voir la Compagnie entreprendre des opérations commerciales, envoya un navire au Tonkin, via Bantam, avec un sous-marchand, Chappelain, et un commis. Le navire n'emportait que 3.000 roupies de marchandises. Chappelain, trouvant humiliant de paraître au Tonkin avec une si piètre cargaison, emprunta 20.000 écus au Roi de Bantam. Bien accueilli, Chappelain installa un comptoir dans le port de Hien, fréquenté par les Hollandais et les Anglais (Hung-Yen) ; le navire repartit avec un chargement de musc et de soieries. François Martin, successeur de Baron, appréciait les avantages d'un établissement au Tonkin, mais, lui aussi, manquait de moyens financiers. Le comptoir français de Hung-Yen végéta pendant quelques années. La mort de Chappelain, le 18 mai 1686, et la ruine du comptoir français de Bantam entraînent bientôt la disparition du premier établissement fondé par les Français au Tonkin, où ne subsista aucun vestige de l'activité de la Compagnie des Indes.*

*Cf. KAEPPELIN, La compagnie des Indes Orientales et François Martin, Paris, 1908.*

Mgr Pallu à Colbert

« Surate, 2 janvier 1672,

« Le plus beau champ que nous ayons pour nos missions, où on a jusqu'à présent plus moissonné et qui promet une plus abondante récolte, est sans

« contredit le royaume du Tonkin, d'où dépend aussile progrès que nous espérons faire dans les royaumes voisins.

Les Jésuites, qui en ont été chassés il y a plus de sept ans, n'ont jamais pu obtenir la liberté d'y rentrer. M. de Bérythe a trouvé occasion d'y aller sur un vaisseau, en guise d'aumônier. Il y a si bien disposé les choses qu'il a obtenu du Roi pour deux de ses ecclésiastiques, qui étaient déguisés en habit de marchand, le pouvoir d'y demeurer et de faire bâtir une maison, dans un beau lieu qui leur fut assigné, dans l'espérance qu'il donna que la « Compagnie française y pourrait bien venir prendre un établissement. Il en a écrit à MM. les Directeurs Généraux et leur a envoyé des mémoires très instructifs du négoce qu'on y peut faire.

Je vous supplie, Monsieur, pour l'intérêt de la foi, d'où dépend celui de la Compagnie, et pour l'honneur et la gloire du Roi Très Chrétien, de porter MM. les Directeurs Généraux à disposer incessamment tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'un comptoir en ce royaume ou au moins pour y faire un voyage. Cette affaire ne peut être que très avantageuse à la Compagnie. En la faisant, elle pourvoira solidement à une chrétienté qu'on fait monter à 300.000 personnes qui ont reçu le saint baptême, et qui est en très grand péril, si on tarde trop à la secourir.

Il est bon de remarquer que le voyage du Tonkin pour le secours de cette église naissante a été le premier objet de l'établissement de la petite Compagnie des Indes, qui se forma il y a treize ou quatorze ans, dont M. le cardinal Mazarin voulut bien être le chef, et dont les mémoires n'ont pas peu contribué à l'établissement de celle-ci. M. Fermanel, qui a été chargé de la conduite de ce dessein, en est parfaitement instruit ... ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 107, p. 255. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Tonk., Doc.*, t. I, p. 214-215).

## LOUIS XIV ET LE ROI DU TONKIN. UN AMBASSADEUR FRANÇAIS AU TONKIN EN 1662

[TEXTE 28]

*Il semble qu'en octobre 1661, Louis XIV ait écrit, pour accrédi- ter Mgr Pallu, une lettre destinée aux souverains de la Chine, du Tonkin et de la Cochinchine. Il n'est pas certain que cette lettre, dont la minute est conservée aux archives des Affaires étrangères, ait été emportée par Mgr Pallu, ou du moins remise par lui à ses destinataires.*

*Vingt ans plus tard, en 1681, à l'instigation toujours de Mgr Pallu, Louis XIV chargea le Père Lefebvre, des Missions Etrangères, de porter au Roi du Tonkin un autre message en faveur de la religion chrétienne. Accompagné de M. de Bourges, qui, à Ayuthia, venait d'être sacré Evêque de Vairen, M. Lefebvre (né dans l'Eure en 1643, parti de France le 19 janvier 1681), arriva au Tonkin en août 1681, sur un petit bâtiment de la Compagnie des Indes, le Saint-Esprit.*

*Le missionnaire se présenta sous un nom d'emprunt ; il ne tint pas compte des conseils de Mgr de Bourges ni de Chappelain et se montra très maladroit*

*envers les mandarins chargés de la visite des navires, qui, sous des prétextes spécieux, le leurrèrent pendant plusieurs semaines. Entre temps, le Seigneur du Tonkin, le Chua Trinh-Trac mourut, le 23 septembre 1681, âgé de 87 ans. Ce décès coupa court aux pourparlers, le prince héritier étant « occupé tout entier à chercher les moyens de prévenir les cabales et les partis secrets qui « auraient pu causer des révoltes dans le royaume, comme il était arrivé dans le « passé dans les changements de régime ».*

*Après un séjour de trois mois, M. Lefebvre se rembarqua, sans avoir réussi à voir le souverain du Tonkin, à qui il ne put pas davantage remettre le bref pontifical dont il était également porteur, « les esprits étant trop mal disposés pour recevoir les vérités que ce bref contenait ». Avant de partir il se borna à demander par lettre au prince d'envoyer une ambassade en France, « comme ont déjà fait quelques rois des Indes ». A son voyage de retour, le Saint-Joseph fut attaqué par des pirates sur les côtes du Champa. Un peu plus tard, M. Lefebvre revint d'Europe à Siam, où il remplit pendant quelque temps les fonctions de procureur des Missions Etrangères.*

*L'ambassade du porte-paroles de Louis XIV n'améliora en rien la situation des missionnaires. En janvier 1683, les Vicaires Apostoliques Deydier et de Bourges constatent que « les lettres et les présents (du Roi) n'ont produit aucun effet pour la liberté et l'exercice de la religion ».*

#### Lettre du Roi de France au Roi du Tonkin (10 janvier 1681)

« Très haut, très excellent, très puissant et très magnanime Prince, notre très cher et bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse !

Nous apprenons par nos sujets qui ont été dans vos Etats quelle a été la protection que vous leur avez accordée. Nous y sommes d'autant plus sensible que nous avons pour vous toute l'estime que l'on peut avoir pour un prince aussi illustre par ses vertus militaires qu'il est recommandable par la justice qu'il exerce dans ses Etats. Nous avons même été informé que vous ne vous êtes pas contenté de cette protection générale pour nos sujets, mais qu'en particulier, vous en avez donné des marques effectives aux sieurs Deydier et de Bourges. Nous eussions souhaité qu'ils eussent pu reconnaître toutes les grâces qu'ils ont reçues de vous par des présents dignes de vous être offerts ; mais la guerre que nous avons eue pendant quelques années, dans laquelle toute l'Europe s'était liguée contre nous, ayant empêché nos vaisseaux d'aller dans les Indes, à présent que nous avons bien voulu donner la paix, après avoir remporté tant de victoires et augmenté nos Etats par la conquête de plusieurs places importantes, nous avons donné aussitôt nos ordres à la Compagnie royale de s'établir dans votre royaume le plus tôt qu'elle pourra, et aux sieurs Deydier et de Bourges de demeurer auprès de vous, afin d'entretenir une bonne correspondance entre nos sujets, et les vôtres, pour nous avertir aussi des occasions qui se pourraient présenter, où nous puissions vous donner des marques de notre estime et du désir que nous avons de concourir à votre satisfaction, ainsi qu'à vos avantages.

Pour commencer de vous en donner des marques, nous avons commandé qu'on vous portât quelques présents que nous avons cru qui vous seraient

« agréables (1). Mais la chose du monde que nous souhaiterions le plus, et pour vous et pour vos Etats, ce serait d'obtenir pour vos sujets qui ont déjà embrassé la loi du seul vrai Dieu du ciel et de la terre la liberté de la professer, cette loi étant la plus haute, la plus noble, la plus sainte et surtout la plus propre pour faire régner les rois absolument sur les peuples.

Nous sommes même très persuadé que, si vous connaissiez les vérités et les maximes qu'elle enseigne, vous donneriez le premier à vos sujets le glorieux exemple de l'embrasser. Nous vous souhaitons ce bien incomparable avec un long et heureux règne, et prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur avec toute fin heureuse.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 10<sup>e</sup> jour de janvier 1681,

Votre très cher et bon ami,

Louis. •

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 2, p. 60-61.

Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Tonk., Doc., I, p. 253*).

### Réponse du Roi du Tonkin à Louis XIV

« Le Roi du Tonkin envoie au Roi de France une lettre pour lui exprimer ses meilleurs sentiments, en disant qu'il fut heureux de savoir que la fidélité est un bien durable de l'homme et que la justice est la plus importante des choses. Par conséquent la pratique de la fidélité et de la justice ne marchera pas sans bons résultats. C'est, en effet, qu'il y a entre la France et notre royaume une différence de montagnes, de fleuves et de frontières, mais si la fidélité et la justice règnent parmi nos villages, notre conduite sera comme une lettre d'un jour, exprimant tous nos bons sentiments et contenant des précieux cadeaux. Votre relation qui vient du pays éloigné de mille stades et qui part du cœur comme un témoignage de votre sincérité, mérite des répétées considérations et des infinies louanges. La politesse envers les étrangers n'est pas une chose extraordinaire à notre pays. Il n'y a pas un étranger qui ne soit bien accueilli par nous. Comment pourrions-nous refuser un homme de France, qui est le plus célèbre des royaumes du monde, et qui par amour pour nous veut nous fréquenter et nous apporter des marchandises ? (2). Ces sentiments de fidélité et de justice sont vraiment dignes d'applaudissements. Quant à votre désir que nous coopérions à propager votre religion, nous n'osons pas l'admettre, parce qu'il y a une ancienne coutume introduite par des édits qui l'ont défendue formellement. Or, tous édits ne sont promulgués que pour être exécutés avec fidélité ; sans fidélité rien n'est établi. Comment pourrions-nous mépriser une coutume bien établie, pour satisfaire une amitié privée ? Aujourd'hui, la France transporte ici ses marchandises pour vendre ou pour échanger ; elle pratique la justice par ses richesses et exerce la fidélité par sa corrélation. C'est par là que l'amitié est fondée sur la justice et la fidélité, et ainsi elle peut être durable comme l'or et la pierre. Pourquoi donc est-il nécessaire que nous ayons le même désir ?

Nous vous prions de savoir bien que c'est notre relation de connaissance mutuelle. C'est la lettre. Vous avez ci-joint un modeste cadeau que nous vous offrons de bon cœur.

« Cette lettre est écrite au commencement de l'hiver et en un beau jour. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 680, p. 125. Original en caractères chinois et traduction par Mgr HALLYS, reproduits in A. LAUNAY, *Hist. Mission Tonk. Doc.*, t. I, p. 265).

(1) *Les présents du Roi de France comprenaient, entre autres, des pendants d'oreilles, une rose de diamant, des horloges, des miroirs, des pièces de drap de couleur écarlate, des crépons, des girandoles (fusées pour feux d'artifice). Le Roi du Tonkin offrit, en retour, à Sa Majesté Très Chrétienne des soieries du pays.*

(2) *On ignore si cette lettre est l'œuvre du Roi, du Seigneur du Tonkin, ou de quelque haut mandarin.*

### MÉMOIRE SUR LES DIFFÉRENTS OBJETS DE COMMERCE QUI ONT COURS A LA COCHINCHINE ET AU TONKIN (VERS 1696)

[TEXTE 29]

*Grâce aux efforts des compagnies hollandaise et anglaise, le commerce extérieur de la Cochinchine et du Tonkin prend, à la fin du siècle, une certaine extension. On en jugera par le texte ci-après, texte dont nous ne connaissons pas l'auteur ni la date précise, vraisemblablement entre les années 1690 et 1700.*

... « Quant aux marchandises que l'on peut tirer de la Cochinchine, les principales sont le poivre, les soies, les sucreries, les bois de calamba et d'ébène, les nids d'oiseaux, l'or en poudre ou fondu, qui ne se vend que dix poids d'argent, et, enfin, le cuivre et les porcelaines qu'on y transporte de la Chine et du Japon.

On ne sait pourquoi les marchands européens se plaignent des droits d'entrée, de sortie et d'ancre. Ces droits sont, en Cochinchine, de très petite conséquence ; ceux de la douane ne montent qu'à 3 ou 4 pour cent. Il est vrai qu'à l'arrivée d'un navire, on ne peut en transporter quoique ce soit sans être visité. Les officiers de la douane font décharger le vaisseau, pèsent et comptent jusqu'aux moindres pièces et s'emparent ordinairement de ce qu'ils y trouvent de plus précieux pour l'envoyer au Roi, qui en retient ce qu'il juge à propos, en payant. Si le Roi seul en usait ainsi, le mal ne serait pas bien grand, mais on prétend que les grands de la Cour suivent son exemple et ne paient pas...

... Cet inconvénient, tout inévitable qu'il paraît, n'est pas absolument sans remède. Lorsque les Hollandais envoyèrent en Cochinchine, de Surate et de Coromandel, des vaisseaux chargés de toile, de plomb, de salpêtre, etc., on leur laissait leurs denrées parce qu'ils avaient la précaution de payer tous les ans une certaine somme (1). Les autres nations auraient pu agir de même, mais, en voulant s'exempter d'un tribut modique qu'il était sage de payer, ils ont porté un coup mortel à leur commerce. D'ailleurs, depuis quelques années, les Cochinchinois se sont beaucoup modérés et, quelles que soient leurs manœuvres, elles n'approchent pas de celles des Tonkinois, dont le commerce fleurit cependant toujours par leurs rapports constants avec les étrangers...

...Il n'est peut-être pas de pays au monde où les marchands se trompent plus facilement par le moyen de cette monnaie. Cela tient à ce que les

\* pièces sont égales en figure et en nature et que la différence qui en règle le prix ne consiste que dans les caractères qu'on y imprime. D'un côté, il y a quatre lettres chinoises et rien de l'autre. La prudence exige qu'on ait des personnes affidées pour décider de la bonté et de la valeur des pièces et qu'on en spécifie toujours la nature quand on fait un marché ; autrement, on court grand risque d'être la dupe des marchands cochinchinois qui, avec un caractère assez franc, s'applaudissent toujours d'avoir trompé les Européens.

Il y a quelques années que les marchands de Macao faisaient de très grands profits sur la monnaie, parce qu'alors le Roi de Cochinchine n'en faisait point battre encore à son coin et qu'elle venait toute du dehors. Mais, depuis que le prince a une monnaie particulière, les étrangers ne peuvent plus en faire commerce, à moins qu'ils ne soient résolus à y perdre au moins la moitié...

... Lorsqu'un vaisseau fait naufrage, il est mieux reçu en Cochinchine que partout ailleurs. On lui envoie des barques pour sauver l'équipage ; on fait plonger et jeter des filets dans la mer pour recouvrer les marchandises ; enfin, on n'épargne ni soins ni peines pour remettre le vaisseau en état...

... Je ne vois que deux choses qui puissent nuire aux étrangers, encore est-il facile d'en éviter une. La première regarde la sortie des navires. Quand on attend la veille ou le jour du départ pour demander ses dépêches, il arrive très souvent que les vaisseaux manquent leur voyage. Il faut solliciter ses dépêches toujours un mois auparavant... La seconde, qui est inévitable, est la nécessité où on se trouve quelquefois de donner les marchandises à crédit... Le crédit n'est pas à beaucoup près si ruineux qu'on le prétend, vu que, sur une simple plainte, le prince rend une prompte et exacte justice aux négociants étrangers...

... Il est évident que les Français peuvent faire au Tonkin le négoce que les Compagnies de Hollande et d'Angleterre y font. Ces compagnies en tirent une quantité prodigieuse d'étoffes, de musc et de soie... Le musc du Tonkin est, de l'aveu de tout le monde, le meilleur et le moins altéré de tout l'univers... A la vérité, on doit convenir que les soies du Tonkin ne sont pas si bonnes que celles de la Chine, du Bengale, de Perse et d'Italie ; cependant, les Anglais en apportent en Europe et tirent de très grands profits...

J'ai dit que le Siam était le seul pays où nous puissions nous établir pour étendre notre commerce au Tonkin ... »

(Mémoire « sur les différents objets de commerce qui ont cours à la Cochinchine et au Tonkin », LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES, édit. du Panthéon Littéraire, t. IV, 1877, p. 554-558).

(1) Les commerçants pouvaient obtenir une *chappe*, comme on disait alors, c'est-à-dire la licence de faire le commerce, en payant une taxe dont le taux variait selon le lieu d'origine du bâtiment. Les jonques du Kouangsi payaient 3.000 ligatures à l'arrivée et 300 au départ, les navires européens 8.000 et 800 ligatures (A. LAUNAY, *Hist. Miss. du Tonkin, Doc.*, I, p. 245, note.)

HANOÏ A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE (SAMUEL BARON)

[TEXTE 30]

*Installée à Bantam, à l'Ouest de Batavia, la Compagnie anglaise des Indes voulut concurrencer les Hollandais au Tonkin. Elle y envoya, en 1672, une frégate, avec le chef marchand William Gyfford, futur Gouverneur de Madras, et cinq agents européens. Gyfford créa un comptoir à Hung-Yen ; cinq ans plus tard, les Anglais obtinrent l'autorisation de s'établir également à Hanoï.*

*Mgr de Bourges nous apprend que, tous les ans, les Anglais expédiaient au Tonkin un vaisseau « chargé de plus de 100.000 écus en espèces, outre les autres marchandises » (1686). Il ne paraît pas, pourtant, que le comptoir ait fait de brillantes affaires : « Le Tonkin est un petit client pour les marchandises européennes... les mandarins seuls achètent et ils paient rarement ». Toujours est-il que le comptoir fut fermé en 1697, date à laquelle les Anglais quittèrent le Tonkin — où il ne devaient revenir commercer, de loin en loin, qu'après 1719 — cédant la place à leurs concurrents hollandais, qui les avaient devancés de quelque quarante ans et qui eux-mêmes se retirèrent en 1700.*

Cf. Ch. B. MA YBON, Une factorerie anglaise au Tonkin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, B. E. F. F. O., 1910, p. 169 et sq.

*Samuel Baron semble être né vers 1650 à Hanoï, probablement du chef du comptoir hollandais et d'une mère tonkinoise. Après avoir servi d'abord la Compagnie hollandaise, il passa, vers 1675, au service de la Compagnie anglaise et acquit sans doute la nationalité anglaise. Samuel Baron partit du Tonkin en 1685 ; il se rendit à Madras, où il rédigea sa Description du royaume du Tonkin, destinée à rectifier les assertions fantaisistes de Tavernier. Il fut le premier à signaler l'importance du Fleuve Rouge comme voie commerciale.*

*La relation de Samuel Baron n'est pas dépourvue de valeur. Elle présente toutefois beaucoup moins d'intérêt que la relation, légèrement postérieure, du grand voyageur anglais, William DAMPIER, Un voyage au Tonkin en 1688, publiée, en 1698, dans son Nouveau voyage autour du monde (Rev. Indo., 1910).*

*A l'extrême fin du siècle, la Compagnie anglaise, désireuse de pallier son insuccès au Tonkin, envoya le subrécargue T. Bowyear reconnaître les côtes de la Cochinchine. Thomas BOWYEAR séjourna un an à Hué et à Faijo ; il a laissé, lui aussi, une relation de voyage.*

Cf. L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1920<sup>II</sup>, p. 183 et sq.

\* La ville de Ca-cho est la métropole du Tonkin (1). Elle se trouve par 21 degrés de latitude Nord, à environ quarante lieues de la mer et peut, pour son étendue, être comparée à beaucoup de villes d'Asie. Elle est supérieure à la plupart par le nombre de la population, particulièrement le premier et le quinzième jour de la lune, qui sont les jours de marché ou de grand bazar, quand le peuple des villages voisins y afflue avec ses marchandises en nombre incroyable. Plusieurs des rues, pourtant larges et spacieuses, sont alors si

« encombrées qu'on peut s'estimer heureux de pouvoir quelquefois vancer à travers la foule d'une centaine de pas en une demi-heure. Tous les objets divers qui se vendent dans cette cité ont chacun une rue spécialement assignée et ces rues sont encore partagées entre un, deux ou plusieurs villages, dont les habitants ont seuls le privilège d'y tenir boutique, tout-à-fait à la façon des diverses compagnies ou corporations dans les villes d'Europe.

Les Cours du Roi, du général, des princes, etc et hautes cours de justice se tiennent ici... Elles occupent de larges espaces de terrain ; les bâtiments principaux n'ont qu'une médiocre apparence, étant bâtis en bois. Le reste des habitations est fait de bambous et de claies mal ajustées. Peu de constructions sont en briques, sauf les comptoirs des étrangers, qui rivalisent avec succès avec le reste. Stupéfiants tout-à-fait sont les triples murs de la vieille cité et du palais ; leurs ruines prouvent qu'ils étaient de construction solide, avec de belles et grandes portes pavées d'une sorte de marbre. Le palais aurait eu environ six ou sept milles de circonférence ; ses portes, cours et appartements témoignent amplement de sa pompe primitive et de sa splendeur.

Dans cette cité, se trouvent aussi les quartiers d'une formidable milice, prête pour toutes les occasions, ainsi que l'arsenal du Roi ou magasins de la guerre, situés sur les bords du fleuve près d'une île de sable où se tient la *Thecadaw* (2)...

... Cette rivière est appelée par les indigènes Song-Koi ou rivière principale. Elle prend sa source en Chine et, après avoir roulé quelques centaine de lieues, passe ici et va se jeter dans la baie de Haïnan, par huit ou neuf bouches, dont la plupart sont navigables pour les vaisseaux de faible tonnage. Cette rivière est d'une extrême commodité pour la cité où se résume toute l'activité du royaume. Ces commerçants ont leurs maisons dans leurs villages respectifs et ne vivent pas tous ensemble sur leur barque, comme le rapporte Tavernier, sauf quand ils sont en voyage ».

(*Description du royaume du Tonquin* par Samuel BARON, publiée en 1732 dans le recueil de CHURCHILL, traduite en français par l'abbé PRÉVOST dans son *Histoire générale des Voyages*, 1751, t. 33. Le texte ci-dessus est une traduction plus récente, par DESEILLE, Rev. Indo., 1914<sup>1</sup>, p. 70).

(1) Cinquante ans avant Samuel Baron, le Jésuite BALDINOTTI décrivait en ces termes la capitale du Tonkin :

« La capitale est située sous le 21<sup>e</sup> degré ; la chaleur y est grande quand le vent ne souffle pas, ce qui arrive d'ordinaire au mois de juin. Elle n'a ni murs ni forteresse. Les maisons, à l'exception du palais royal, lequel est couvert de tuiles et bâti de gros blocs bien travaillés, sont faites de roseaux du pays, gros comme des arbres, qu'on appelle bambous ; elles sont couvertes de paille et n'ont pas de fenêtres. Il y a dans la ville de grandes lagunes qui permettent d'éteindre rapidement le feu quand il prend aux maisons ; il y a des incendies qui en ont brûlé cinq ou six mille, qui, après, se refont en cinq ou six jours. La ville a six lieues de tour et sa population est innombrable. Elle a un fleuve grand et navigable. L'eau du fleuve est trouble, mais tout le monde en boit quand même, car il n'y a ni fontaine, ni puits, ni citerne. Il sort de

« son lit généralement deux fois l'an, au commencement de juin et de novembre, inondant la moitié de la ville, mais des inondations ne durent pas<sup>1)</sup> ».

Le R. P. Henri BERNARD a consacré au Hanoï du xviii<sup>e</sup> siècle une étude : *Pour la compréhension de l'Indochine et de l'Occident*, Hanoï, 1939, chap. XVI, p. 131-148.

(2) S. Baron décrit plus loin le Thecadaw ou « purge du pays de tous les esprits maléfaisants ». « Une fois par an, spécialement quand il y avait eu une grande mortalité parmi les humains », les éléphants et les chevaux du prince, le bétail de la campagne, l'armée, au grand complet, se rangeaient sur le banc de sable, proche de l'arsenal, et procédaient à des offrandes au Ciel, suivies d'une décharge générale de mousqueterie et d'artillerie, destinée à mettre les démons en fuite.



---

## LIVRE II

---

### LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, SIÈCLE DES VELLÉTÉS

---

*Nonobstant la cuisante déconvenue éprouvée par la France au Siam à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre d'évangélisation se continue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'Indochine orientale. Les prêtres des Missions Etrangères, les Pères Jésuites, les Franciscains, les Dominicains poursuivent au Tonkin et en Cochinchine leur apostolat, dont l'action s'avère, au reste, notablement moins efficace qu'au siècle précédent.*

*Si les succès de l'évangélisation se ralentissent, les projets de pénétration économique au contraire se font de plus en plus nombreux. Le grand négoce français n'ignore plus l'Indochine. La Compagnie des Indes cherche à trouver dans l'Indochine orientale un supplément d'activité et, plus tard, un moyen de compenser les déboires subis par elle dans l'Indoustan. Nos commerçants témoignent d'un remarquable esprit d'entreprise, attesté par de multiples mémoires et rapports tendant à la fondation d'un comptoir sur les côtes indochinoises.*

*Mais les divers sondages entrepris en Cochinchine aboutissent à de tels mécomptes que les négociants perdent tout espoir d'aboutir et renoncent bientôt à des entreprises aussi onéreuses que décevantes. Pourtant, même après 1750, plusieurs projets d'établissement commercial se font encore jour. Ces projets se heurtent à l'impression de défiance laissée par les échecs antérieurs, aux embarras pécuniaires d'une Compagnie des Indes expirante, à la rivalité maritime franco-britannique, aux multiples préoccupations, enfin, de politique extérieure et intérieure du gouvernement métropolitain.*

*Oubliés à peine éclos, les divers projets d'établissement indochinois s'en vont dormir dans les cartons ministériels. Ces projets ne sont pas toutefois sans présenter un intérêt historique, en ce sens qu'ils montrent que la France porte, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une attention soutenue à l'Indochine orientale. Ainsi se forme peu à peu une tradition qui prépare la voie au grand dessein qui sera celui de l'Evêque d'Adran.*

*Sur la période considérée :*

*Cf. ouvrage déjà cité de E. CHASSIGNEUX et Ch. B. MAYBON, Histoire moderne du pays d'Annam, Paris, 1920, p. 135-182.*

---

## CHAPITRE I

### CONTINUATION DE L'APOSTOLAT MISSIONNAIRE

---

*Les missions sont bien loin de réaliser, en Indochine, les mêmes progrès au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au XVII<sup>e</sup>. Elles ont de la peine à maintenir leurs positions. Bien que suscitant toujours de beaux dévouements, l'apostolat s'essouffle et la propagation du christianisme marque un temps d'arrêt.*

*Cet état de choses est le résultat du fléchissement de la foi, qui se manifeste en France, où le jansénisme et l'esprit philosophique battent en brèche l'orthodoxie romaine. La Société des Missions Etrangères manque de ressources et d'ouvriers; les Vicaires Apostoliques outre-mer et, à Paris, les Directeurs de la Société se disputent le contrôle du séminaire de la rue du Bac; les vocations se font plus rares.*

*En Indochine même, l'action missionnaire est entravée par les discordes qui s'élèvent entre les différents ordres religieux: conflits de juridiction, que la venue de plusieurs Visiteurs envoyés par le Saint-Siège, notamment Mgr de la Baume, Evêque d'Halicarnasse en 1739-40, ne parvient pas à apaiser; querelles de doctrine se rattachant à l'épineuse et irritante querelle des rites chinois, dont les échos tapageurs se répercutent de la Chine jusqu'en Indochine, entraînant un recul de l'influence missionnaire, au moins dans la première moitié du siècle, jusqu'à la condamnation définitive des cérémonies chinoises par la Cour de Rome en 1742.*

*Enfin, on ne saurait passer sous silence les persécutions que suscitent l'ombrageuse jalousie des dynastes locaux et l'intolérance des mandarins lettrés. A cet égard, le XVIII<sup>e</sup> siècle marque la transition naturelle entre le XVII<sup>e</sup>, où les autorités locales ne témoignèrent pas, en général, une hostilité irréductible au christianisme, et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, où se déchaîneront, en pays vietnamien, les persécutions sanglantes qui amèneront l'intervention de la France.*

*Qu'elles nous fournissent des renseignements sur les conditions dans lesquelles s'exerce l'apostolat ou sur les conditions de l'existence dans les divers royaumes d'Indochine, les relations missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas moins utiles à consulter que celles du XVII<sup>e</sup>.*

---

## LA VIE ET LA MORT DU MISSIONNAIRE (1700-1709)

[TEXTE 31]

*Les deux fragments ci-dessous nous donnent une idée de la vie des missionnaires au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Abnégation et péril presque quotidien, les conditions d'existence des missionnaires demeurent ce qu'elles étaient au XVII<sup>e</sup> siècle et ce qu'elles resteront au XVIII<sup>e</sup>, jusqu'à l'époque de l'Evêque d'Adran.*

*Le Chua Minh-Vuong, qui régna en Cochinchine de 1692 à 1721, était un fervent bouddhiste; il se montra fort hostile au christianisme. En 1698, il avait prescrit d'abattre toutes les églises et d'imposer triples taxes et triples corvées aux chrétiens. Le 17 mars 1700, il publia un édit, encore plus sévère que les précédents, en vertu duquel furent incarcérés, en sus du Père Féret, cinq prêtres des Missions Etrangères, cinq Jésuites, un prêtre chinois et un prêtre vietnamien. Quatre de ces religieux, y compris le P. Féret, moururent en prison; cette persécution ne prit fin qu'en 1704.*

## La mort du Père Feret (1700)

« M. FERET (1) était infirme depuis plusieurs années et avait beaucoup de peine à cuire le riz. Il fut arrêté dans le lieu de sa mission. Les soldats qui le prirent et qui le menèrent à la Cochinchine, lui firent souffrir tant de maux, dans l'espérance d'en tirer quelque argent que, dès qu'il fut dans sa prison, il se coucha sur une petite natte de jonc étendue à terre, où il demeura les fers aux pieds et la cangue au cou, jusqu'au jour qu'il rendit son âme à Dieu, dans une paix profonde.

C'était un saint ecclésiastique, tout rempli de l'esprit de Dieu, d'un zèle infatigable et d'une oraison sublime; il était toujours si recueilli, lors même qu'il était avec quelques-uns de ses confrères, qu'il ne parlait que quand la nécessité ou la charité le demandait. Il n'est pas croyable combien il a eu de peine pendant qu'il a été dans sa mission, qui comprenait tout le royaume de Champa.

Ce royaume n'est, à la vérité, qu'une côte de mer qui a près de 200 lieues de longueur, et où il n'y a encore que 7 ou 8 petites églises. Ainsi, ce n'est pas leur trop grand nombre qui lui rendait cette mission pénible, mais c'est qu'il y en a quelques-unes qui sont éloignées des autres de six jours de chemin, distance qu'il était obligé de parcourir à pied sur le rivage de la mer; et parce qu'il n'y a sur la route ni village, ni aucun lieu de repos, il fallait coucher les nuits à l'air, sur le sable, et porter, pendant tout le voyage, outre ses ornements d'église, tout ce qui était nécessaire pour la vie, jusqu'à l'eau douce pour boire et pour faire cuire le riz.

Ces difficultés n'empêchèrent pourtant pas ce fervent missionnaire de visiter tous les ans une fois ou deux ces pauvres chrétiens, qui pour la plupart n'auraient jamais vu de prêtres, ni participé aux sacrements, s'il n'avait eu le courage de les aller chercher ».

(Lettre du P. Labbé, reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch. Doc.*, t. I, p. 627-628).

### Comment M. Guisain exerce son ministère (1709)

Lettre de M. Guisain (2) à un de ses parents,

1<sup>er</sup> décembre 1709,

« Un missionnaire qui travaille auprès des chrétiens, c'est-à-dire qui va de village en village pour la mission dans les provinces du royaume, s'y est caché, dès son entrée, à l'insu de la Cour, des mandarins et des infidèles, parce que notre sainte religion étant défendue par les édits du Roi et la persécution étant continuelle, personne n'ose la prêcher en public... Un missionnaire n'ose paraître que devant les chrétiens et est obligé de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour... Après avoir été caché pendant le jour dans son bateau, où il a fait tous ses exercices spirituels, pris du repos et ses repas accoutumés, il s'approche à la brune avec son bateau d'un lieu où les chrétiens, avertis de son arrivée, l'attendent ; ils s'introduisent avec lui dans le village...

...Les affaires étant achevées ou renvoyées à un autre temps, il pense à aller passer la nuit suivante à un autre village, y envoie quelqu'un de ses catéchistes... Il faut aller quelquefois toute la journée à la voile ou à force de rames... Son bateau est aussi un petit séminaire flottant, où il instruit ses catéchistes et des jeunes gens qui se sont mis sous sa direction au service de l'Eglise. Il fait aussi prêcher pendant le repas un de ses catéchistes ou sous-catéchistes, pour les avertir des fautes qu'ils font et leur enseigner les choses les plus nécessaires qu'ils doivent prêcher aux chrétiens...

...Cette manière de faire la mission est laborieuse et très pénible. Il faut avoir un courage de Saint Paul pour embrasser ce genre de vie. Il y a ici vingt missionnaires européens et dix tonkinois, qui passent ainsi presque toute l'année sans relâche. Dans le temps de la moisson et des semailles, le missionnaire tâche de prendre quelques jours pour faire une retraite... On peut dire qu'en Europe, un curé seul dans sa paroisse n'a pas tant d'occupations les jours des plus grandes fêtes qu'un missionnaire en a dans le Tonkin presque toutes les nuits de l'année...

...Si un missionnaire n'avait d'autres travaux que ceux dont je viens de parler, ce serait un paradis pour lui. Mais le diable, toujours envieux du bien que font les hommes de Dieu, a soin de tremper cette vie toute apostolique de fiel et d'amertume ; il lui fournit bien des manières d'exercer la vertu et la patience. Tantôt on apprend que, dans un village, les infidèles persécutent les chrétiens, qu'ils veulent les obliger à faire des superstitions, à bâtir un temple, à faire la révérence aux idoles. Tantôt on vient nous rapporter qu'il y en a qui ont succombé, fléchi le genou devant l'idole. Un jour, vous apprenez que des chrétiens ont été pillés par les gentils, bâtonnés, traités ignominieusement parce qu'ils ont refusé généreusement de le faire. Un autre jour, on vient vous dire que les infidèles ont renversé et brûlé une église, qu'ils ont abattu plusieurs maisons de chrétiens, se sont saisis de leurs biens, les ont chassés du village, avec toutes les marques d'ignominie possibles et, par là, réduits à la dernière misère. De plus, le missionnaire et ses gens sont continuellement sur le qui-vive et dans une crainte continuelle d'être surpris par les infidèles... Depuis que je suis dans le Tonkin, il y a eu deux Européens, deux prêtres tonkinois et un catéchiste mis dans les prisons,

« les fers aux pieds ; les deux Européens ont été renvoyés du royaume, un prêtre tonkinois et un catéchiste sont morts dans les prisons, les fers aux pieds. L'autre prêtre, par le moyen de ses amis qui l'ont cautionné, est sorti de prison et fait encore mission comme auparavant »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 652, p. 526. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Tonkin, Doc.*, t. I, p. 464-466).

(1) *Toussaint Féret*, né en 1644, à Evreux. Parti de la rue du Bac en décembre 1678. Lorsqu'il fut arrêté, avec quelques autres missionnaires, en mars 1700, lors de la persécution du Chua Minh-Vuong, M. Féret se trouvait si malade qu'il s'appretait à se retirer à Siam. Mort le 12 juin 1700 dans les prisons de Nha-Ru ou Ninh-Hoa (province de Khanh hoa), M. Féret fut inhumé dans l'église de Nhatrang. En 1692, le Père Féret avait été accusé à Rome par les Portugais de trafiquer des sacrements ; il dut se justifier de cette accusation devant Monseigneur Pérez, à l'arrivée de ce prélat en Cochinchine.

(2) *François-Gabriel Guisain* né à Paris en 1665. Son père, avocat au Parlement, contraria longtemps sa vocation apostolique. Bachelier de Sorbonne, parti de la rue du Bac en 1689. Travailla surtout dans le Nghé-An et le Than-Hoa, d'où le chassa la persécution de 1712. Nommé en 1718 Evêque de Laranda et Vicaire Apostolique du Tonkin occidental. Mort le 17 novembre 1723, à Trang-Den, dans le Nghé-An.

## LES COCHINCHINOIS COLONISENT LES PLAINES DU DONNAI (1710)

[TEXTE 32]

*Etablis, avec Nguyen-Hoang, dans les plaines littorales du Centre Vietnam en 1558, les Seigneurs de Cochinchine n'ont cessé depuis cette date d'étendre leurs domaines dans la direction du Sud. La grande époque de cette expansion s'ouvre lorsque prend fin la lutte des Nguyen contre les Seigneurs du Tonkin, en 1674.*

*Les Chams, dont la décadence et le reflux ont commencé à se manifester au XI<sup>e</sup> siècle, se voient peu à peu exterminés ou refoulés le long de la côte. Définitivement vaincus, ils sont, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, réduits à deux minuscules principautés tributaires de Hué, Phanri et Phanrang.*

*Le Champa ainsi absorbé, les Vietnamiens se lancent à la conquête des riches plaines du Donnaï et du Mékong sur les Khmers, que les Chinois de Hatien prennent à revers. A la fois militaire et agricole, la colonisation vietnamienne progresse rapidement au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles dans le bassin inférieur du Mékong. Baria est enlevé en 1658, le pays de Giadinh en 1698, Mytho et Vinh-long en 1731, Soctrang en 1747.*

*Cf. J. Y. CLAEYS, Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa B. A. V. H., 1934<sup>1</sup> ; P. BOUDET, La conquête de la Cochinchine par le Nguyen et les émigrés chinois, B. E. F. E. O., 1942, p. 115-132.*

### Mgr Labbé (1) au Séminaire des Missions Étrangères.

4 septembre 1710,

« Une certaine contrée qu'on appelle Donnaï fait les limites des royaumes du Cambodge et du Champa. C'est un pays plat, de bas-fond, fort vaste et fort étendu, tout couvert de bois de haute futaie, où les Cochinchinois ont commencé de s'établir depuis 35 ou 40 ans. Je crois qu'il y a déjà passé plus de 20.000 Cochinchinois, dont au moins 2.000 chrétiens.

« Il y a treize ou quatorze ans qu'un Père Jésuite portugais s'est établi en ce pays ; il y a fait une assez grande église mais qui a été peu fréquentée jusqu'à présent, parce que les chrétiens ne sont pas contents de ce Père... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 725, p. 265. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 541).

(1) Charles, Martin, Labbé, né vers 1648 dans le Calvados. Parti de la rue du Bac en 1679. Provoicair de Mgr Mahol en Cochinchine en 1684. Après un séjour à Rome, sacré à Paris, en 1704, Evêque de Tilopolis et coadjuteur du Vicaire Apostolique Perez. (Mgr Pérez, né d'un père manillais et d'une mère siamoise, bien que formé au séminaire de Siam, n'appartenait pas à la Société des Missions Etrangères ; il administra le Vicariat de Cochinchine de 1691 à 1728). Mgr Labbé mourut dans le Phu-Yen, en 1723).

## UNE PETITE PERSÉCUTION EN COCHINCHINE (1714)

[TEXTE 33]

*Alors qu'aucun religieux européen n'avait été mis à mort au XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs missionnaires subirent le martyre au siècle suivant. Cette recrudescence d'intolérance se manifesta surtout au Tonkin, où les chrétiens eurent à subir au moins sept persécutions, en 1694-96, 1706, 1712-13, 1721, 1736-37, 1765, 1773.*

*En Cochinchine, où l'évangélisation avait fait moins de progrès que dans le Nord, les souverains déployèrent moins de rigueur qu'au Tonkin. En dehors des crises de 1698-1704, de 1714 et de 1724, les chrétiens de Cochinchine bénéficièrent d'une certaine rémission pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La persécution reprit, il est vrai, en 1750, en 1753 et en 1767.*

### Mgr Labbé au Séminaire des Missions Étrangères.

27 octobre 1715,

« Au mois de mars de l'année 1714, nous passâmes tout d'un coup d'une douce et agréable paix, dont nous jouissions dans les provinces éloignées de la Cour, à un grand trouble et à un grand embarras, par la crainte où nous fûmes de voir renaître la persécution dans ce royaume. Les nouvelles qui se répandirent partout au sujet de la religion jetèrent la consternation dans l'esprit des chrétiens. Ils transformèrent aussitôt leurs églises en maisons ordinaires pour les sauver des insultes des gentils, et pour empêcher qu'elles ne fussent abattues. Il fallut cacher les images et démonter les autels, quoiqu'ils ne fussent faits que comme des tables communes, pour ne pas donner quelques prises aux ennemis du nom chrétien. Les femmes fidèles ne parurent plus avec leurs chapelets au cou ; toutes les marques de religion disparurent, sans pourtant blesser l'essentiel de la religion ; beaucoup de gens, tant hommes que femmes, après avoir caché ce qu'ils avaient de plus précieux, se réfugièrent dans les montagnes ou se retirèrent chez quelques gentils leurs amis. Ceux qui n'osaient fuir par quelque considération ne demeuraient pourtant pas chez eux ; ils se cachaient autour de leurs maisons, se sauvant de buissons en buissons pour n'être pas surpris...

...Vaincus dans ce combat, (les gentils) engagèrent les chrétiens dans un autre, bien plus redoutable puisqu'il fallait y mourir ou abandonner la foi.

« Ils les amenèrent tous à la Cour, les hommes chargés de cangues, et les femmes portant une bûche au cou, afin que le Roi (1) fit lui-même épreuve de l'attachement qu'ils avaient à la religion... Comme Sa Majesté était pour lors occupée de quelque affaire importante, ou plutôt, comme quelques-uns disent, embarrassée de quelques cérémonies superstitieuses au temple de ses idoles, elle ordonna qu'on les mit tous à la garde des soldats qui portent des épées dorées, qui sont chargés d'arrêter les grands criminels et de couper la tête à ceux que le Roi condamne à mort.

Ils demeurèrent environ un mois dans cette prison, portant toujours leurs cangues au cou, et souffrant toutes les autres incommodités qui sont ordinaires dans ces lieux. Mais rien ne fut plus sensible à ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la confession de la foi que de voir la plus grande partie de leur troupe s'amollir peu à peu, par les larmes qu'ils voyaient verser à toutes leurs familles et par les instantes prières qu'elles leur faisaient de ne les pas sitôt abandonner. Vingt-six ou vingt-sept vaincus de cette sorte sortirent de ce combat où ils avaient déjà acquis tant de mérite, et retournèrent dans leur village mener une vie malheureuse avec leurs parents et amis.

Il y a, à la Cour de Cochinchine, plusieurs compagnies de soldats qui sont tous nobles de naissance, et qui sont à peu près ce que sont les mousquetaires en France... La persécution des chrétiens de Vancui fut une occasion de rechercher s'il n'y avait pas quelques chrétiens parmi eux ; il s'en trouva plusieurs qui furent présentés au Roi et qui n'eurent pas tous le courage de persévérer dans la confession de leur foi. Huit seulement, après s'être déclarés chrétiens, osèrent dire au Roi, qui les sollicitait à maudire Jésus-Christ, qu'ils ne feraient jamais un tel crime, parce que Jésus-Christ était Dieu tout-puissant, seul Seigneur du ciel et de la terre et l'objet de l'adoration de tous les chrétiens qui sont au monde. Cette profession de foi fut exprimée dans les termes les plus civils et les plus humbles, mais elle n'empêcha pas le Roi d'entrer dans une extrême colère et dans une grande aversion contre les chrétiens. Néanmoins, quelque irrité qu'il fût, il ne voulut pas condamner ses gardes sur-le-champ ; il ordonna qu'on les mit entre les mains des soldats qui portent des épées dorées. Ainsi ces huit nobles soldats entrèrent dans la prison des confesseurs de Jésus-Christ pour y prendre la place que ces pauvres gens de Vancui venaient d'abandonner par leur apostasie...

... Le jour étant venu de juger les chrétiens, le Roi s'assit devant la porte de son palais, et, environné de sa Cour, il fit venir les prisonniers, qui étaient au nombre de 26, savoir 21 hommes et 5 femmes. Dès qu'ils parurent, le Roi leur dit : « Pourquoi êtes-vous rebelles à nos ordres et « pourquoi vous déclarez-vous ennemis de la religion de nos pères ? Vous « savez que nous avons fait publier des édits pour défendre à nos sujets « d'embrasser cette religion étrangère, et vous la suivez encore sans craindre « de violer le respect et l'obéissance qui sont dus à notre autorité royale. « C'est pourquoi je vous déclare qu'il faut aujourd'hui mourir ou maudire « Jésus-Christ et renoncer absolument à sa religion. »

Ces saint confesseurs répondirent humblement : « Vive le Roi mille années ! « Nous prenons la liberté d'assurer Votre Majesté que nous ne sommes point « rebelles ; mais plutôt que nous vivons dans une grande obéissance et que « nous nous soumettons de tout notre cœur à tous ses ordres. Il n'y a que « le seul point de la religion chrétienne où nous sommes d'un sentiment

« contraire à celui de Votre Majesté et qui fait que nous aimons mieux mourir, si Votre Majesté l'ordonne, que de maudire Jésus-Christ, qui est ce Dieu que nous adorons et que nous reconnaissons pour Seigneur et Maître de tout l'univers. »

Le Roi, qui ne s'était peut-être jamais vu contredit, s'écria d'une voix tonnante : « Il faut leur couper la tête à tous ; on n'en viendra jamais à bout sans cela. » Ce commandement aurait été aussitôt exécuté, si un grand mandarin qui était près de Sa Majesté, ne lui eût promptement représenté que les chrétiens étaient du nombre de ses sujets ; qu'il fallait en avoir quelque compassion ; que c'étaient des gens qui paraissaient simples et sans malice ; qui ne faisaient tort à personne ; qui payaient le tribut et s'acquittaient fidèlement de tous les devoirs où ils étaient engagés par les lois du royaume ; qu'en les faisant mourir, il arriverait un grand trouble dans l'Etat et beaucoup de diminution dans ses revenus, parce qu'ils prendraient tous la fuite et abandonneraient leurs maisons ; qu'il fallait les châtier comme un père châtie ses enfants, mais non pas les tuer comme des ennemis.

Le Roi modéra sa colère, et changea l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre ces innocentes victimes en une servitude perpétuelle, ordonnant qu'ils couperaient de l'herbe toute leur vie pour nourrir les éléphants, qu'ils auraient des chaînes de fer aux pieds et au cou, et qu'on leur imprimerait une croix sur le front avec la pointe d'une épée comme une marque d'infamie... Cet ordre fut exécuté à la face de toute la Cour et d'un peuple fort nombreux accouru de toute part pour voir ce spectacle.

Quant aux cinq femmes du village de Vancui, qui marchaient après ces généreux confesseurs et qui étaient dans la résolution de mourir avec eux, le Roi les considéra quelque temps, particulièrement une qui, outre le morceau de bois qui lui pendait au cou, portait encore un enfant qu'elle allaitait aussi tranquillement que si elle eût été dans le secret de sa maison, et ordonna qu'on les renvoyât chez elles...

...Quoique le Roi se soit contenté de porter sentence contre les chrétiens qui lui ont été déferés et qu'il n'ait fait publier aucun édit contre la religion, toutes les provinces se sont pourtant ressenties de cette persécution ; mais je crois qu'il n'y en a pas de plus maltraitée que celle où nous demeurons plus ordinairement, M. Heutte (2) et moi. Deux commissaires de la Cour y firent publier par des émissaires qu'ils avaient ordre de brûler les églises, et de contraindre les chrétiens à marcher sur les images ou à aller à la Cour répondre devant le Roi de leur religion. Ces discours jetèrent la terreur dans le cœur des chrétiens ; chacun se hâta de cacher ce qu'il avait de meilleures nippes et de prendre la fuite, abandonnant les maisons à la divine Providence. Pour M. Heutte et moi, après nous être précautionnés aussi bien que nos chrétiens, et avoir mis en dépôt chez quelques amis, nos ornements, nos livres et papiers, nous demeurâmes dans nos églises, tant pour attendre l'issue de ces bruits que pour rassurer les chrétiens par notre présence et pour leur donner nouvelle de ce qui se passerait. Nous ne fûmes pas longtemps sans reconnaître que ces commissaires n'avaient aucun ordre, car ils ne purent montrer leur commission à M. le Gouverneur de la province, ce qui était pourtant nécessaire pour agir juridiquement et selon les coutumes du royaume...

« Depuis cette vexation, les chrétiens de ce canton-là en ont encore souffert trois autres, sans aucun ordre du Roi, pour lesquelles ils n'ont pas moins dépensé que pour la première. Tous les grands mandarins de la province ont interposé leur autorité et leurs violences, mais ce n'a été que pour faire comparaître les coupables et les obliger à se rédimer. Car, pour les chrétiens, leurs plaintes ne font qu'augmenter leurs pertes et leurs frais. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 727, p. 243. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 566-576).

(1) *Le Chua Minh-Vuong, 1692-1724.*

(2) *Pierre Heutte, originaire de Normandie, parti pour les missions en 1704. Demeuré à Siam jusqu'en 1707, puis en Cochinchine, jusqu'à sa mort, survenue à Hué le 17 septembre 1719. Très actif en dépit d'une santé fragile, le Père Heutte était très versé dans la langue du pays ; il traduisit en cochinchinois le catéchisme de Nantes et de nombreux ouvrages de piété.*

## LES MISSIONNAIRES SONT EXPULSÉS DE COCHINCHINE (1750)

[TEXTE 34]

*Le Chua de Cochinchine Vo-Vuong aimait les arts et les sciences de l'Occident. Monté sur le trône en 1739, il se montra tout d'abord bien disposé et même bienveillant envers les missionnaires, qui, au nombre de vingt-neuf, furent admis à prêcher librement dans son domaine.*

*Puis, soudain l'orage éclata. Le 6 mai 1750, Vo-Vuong édicta des mesures sévères contre les missionnaires. Ce brusque changement d'attitude demeure mal expliqué. Selon Pierre Poivre, il aurait été provoqué par une lettre du « fameux bonze de la Chine », invitant le Seigneur de Cochinchine à imiter l'Empereur de Pékin qui venait de chasser de tous ses États les bonzes européens. Aucun autre texte ne vint corroborer cette assertion du voyageur lyonnais. Il semble plutôt qu'on doive attribuer la persécution de 1750, soit à la colère de retardement que le Chua ressentit du fait de l'enlèvement par Pierre Poivre, lors de son départ, le 11 février 1750, d'un jeune interprète cochinchinois, accusé par lui de friponnerie, soit aux excitations de certains mandarins xénophobes, qui firent craindre à leur maître une prochaine attaque de ses états par une puissance européenne ou par le Tonkin aidé des Européens, et représentèrent les missionnaires et les marchands européens comme les hypocrites fourriers de cette attaque.*

*Quoiqu'il en soit, en juin et juillet 1750, tous les missionnaires de Cochinchine, à une exception près, furent appréhendés et jetés dans les fers. Frappés ensuite d'expulsion, les religieux furent rassemblés à Faïso et embarqués d'office à Tourane, le 26 août, sur un bateau portugais à destination de Macao.*

*Les missionnaires expulsés, la persécution commença. La plupart des églises furent détruites, les chrétiens accablés de mauvais traitements. Dans son courroux, Vo-Vuong observa toutefois une certaine modération ; il n'y eut pas de condamnation à mort ni de sang répandu.*

### Situation avant 1750

« La mission de Cochinchine jouissait depuis plusieurs années d'un avantage que n'avaient pas celles de Chine, de Siam et du Tonkin. Les ministres de l'Evangile y exerçaient publiquement leurs fonctions et pouvaient, avec toute liberté, y prêcher Jésus-Christ. Partout il y avait des autels érigés en son honneur, et des personnes de l'un et de l'autre sexe qui l'adoraient en esprit et en vérité. Quoiqu'il y eût bien peu d'ouvriers pour recueillir une abondante moisson (1), la tranquillité dont on jouissait donnait lieu de suppléer au petit nombre, et fournissait aux missionnaires la plus belle occasion d'étendre leurs conquêtes, lorsque tout d'un coup l'ennemi de Jésus-Christ excita contre ses ministres une tempête d'autant plus terrible qu'elle a entraîné après elle la ruine de toute la mission... »

### La colère de Vo Vuong

« Le Roi, qui avait toujours paru fort éloigné de persécuter la religion, céda aux instructions réitérées que lui firent *Cai An-Tin* (2) et quelques autres mauvais mandarins. Il assembla son Conseil, proposa de proscrire la religion et de chasser tous les missionnaires. Les mandarins, soit par crainte, soit par respect humain, donnèrent leur consentement à cette impie proposition...

...L'édit du Roi (3) était conçu à peu près en ces termes : « Comme les Européens enseignent une religion qui a comme une espèce d'enchantement pour tous ceux qui l'embrassent, et que les simples se portent facilement à les croire, le Roi défend cette religion et ne veut pas que les chrétiens tiennent désormais d'assemblée. C'est pourquoi nous ordonnons à tous les mandarins des provinces de se saisir des missionnaires et de leurs biens, et de les renvoyer ou à la Cour, ou à Cham. Nous voulons encore qu'on prenne toutes les choses de religion, comme images, crucifix, livres, etc... et qu'on détruise les églises qui seront livrées au village où chacune d'elles se trouvera située. »

Le même jour [5 mai], *Cai An-Tin* dépêcha différentes escouades pour toutes les provinces...

...Quoique le Roi eût expressément défendu d'inquiéter les chrétiens, et de leur faire aucun mal, on ne laissa pas de les vexer extrêmement, soit pour les obliger à livrer les images et les crucifix des églises, soit pour leur faire déclarer où étaient les biens des missionnaires ... »

(Relation de la persécution par Mgr Bennet, Arch. Miss. Etrang., Vol. 743, p. 669. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 274 et 302-303).

### Expulsion en masse des Missionnaires

JOURNAL DE M. J.-B. MAIGROT

Macao, 12 septembre 1750,

« La nuit du 9 au 10 de ce mois, le vaisseau *le Saint Louis* arriva aux îles de la Chine. L'écrivain débarqua et, sur le minuit, il m'envoya chercher pour

« me dire qu'il y avait sur le vaisseau deux Evêques (5) et vingt-cinq missionnaires de différents corps, dont sept ecclésiastiques français, huit Franciscaïns espagnols, deux missionnaires de la Propagande et huit Jésuites portugais et allemands. Il ne reste en toute la Cochinchine que le seul P. Koffler, Jésuite allemand ; il reste en qualité de médecin.

Je ne sais si depuis l'établissement des missions d'Orient on a vu une désolation si subite, si générale et si accablante. Celle du Japon a été furieuse, mais elle ne s'est pas faite tout d'un coup ; on a employé un demi-siècle à exterminer les ministres de l'Évangile, et il n'en a coûté que quatre mois pour les mettre tous hors de Cochinchine. »

(Extr. Arch. Miss. Etrang., vol. 296, p. 117. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 310).

(1) *Mgr Bennetel fait allusion au faible effectif des prêtres des Missions Etrangères qui, sur un total de 29 missionnaires en Cochinchine, ne comptaient alors que six de leurs représentants.*

(2) « *Ennemi implacable de la religion chrétienne* », Cai-An-Tin, « *homme de fortune, qui, dans son jeune âge, avait été disciple et serviteur des bonzes* », était le confident du Roi.

(3) *Edil rendu le 5 mai 1750.*

(4) *Procureur des Missions Etrangères à Macao.*

(5) *Monseigneur Armand Lefèvre et Mgr Bennetel, son coadjuteur.*

## LE PALAIS DE HUÉ AU MILIEU DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE D'APRÈS LE PÈRE JÉSUISTE KOFFLER

[TEXTE 35]

*Dans le remaniement des circonscriptions auquel il procéda en 1740, le Visiteur Apostolique Mgr de la Baume avait assigné aux Jésuites le Nord de la Cochinchine, la moitié des provinces de Hué et du Quang Nam et une partie de la province du Donnaï. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Jésuites — une dizaine — étaient plus nombreux en Cochinchine que les prêtres des Missions Etrangères. Ils jouissaient à la Cour des Nguyen d'une faveur analogue à celle dont leurs confrères avaient joui naguère à la Cour de Pékin. Vo-Vuong appela auprès de lui plusieurs d'entre eux, auxquels il donna des titres de mandarins supérieurs, notamment un Père mathématicien et astronome et un Père médecin, le Père Siebert, qui, à sa mort, survenue en 1745, fut remplacé par le Père Koffler, muni d'une « patente de médecin de l'intérieur du palais ».*

*Né à Prague en 1711, le Père Jean Koffler était arrivé en Cochinchine en 1740. Il fut seul à échapper à la grande proscription de 1750, mais « avec défense de jurer aucune fonction de missionnaire ». Le Père Koffler fut, d'ailleurs, pros crit à son tour, en 1755. Parvenu au Portugal, le ministre Pombal, hostile à la Compagnie de Jésus, le fit mettre en prison. Au cours de sa captivité, le P. Koffler écrivit, en allemand, une Description historique de la Cochinchine. L'ouvrage fut transcrit en latin par deux religieux, compagnons de geôle de l'auteur, qui n'étaient jamais venus en Asie. La Description fut publiée à Nuremberg, en 1803, vingt-trois ans après la mort du Père Koffler. Bien que de seconde main, dans sa forme tout au moins, l'Historica Cochinchinae des-*

*criptio est un des documents les plus précis que nous possédions sur la cour des Nguyen au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*Sur le P. Koffler :*

*Cf. Ch. B. MAYBON, Rev. Indo., 1921, p. 539 et sq.*

*On trouvera d'autres descriptions du palais des Seigneurs de Hué dans le Journal d'un voyage à la Cochinchine de Pierre POIVRE, Rev. Extr. Or., t. 14, 1885, p. 478-79, et dans FAVRE, Lettres Edifiantes et curieuses sur la visite apostolique de Mgr de la Baume en 1740, Venise, 1746, Rev. Extr. Or., 1883, II, p. 206 et sq.*

• La résidence royale, disposée en carré, est entourées d'une triple muraille. Les entrées principales sont au nombre de sept : la plus belle s'ouvre sur le fleuve, forme la façade de l'édifice et est surmontée d'un mirador. Non loin de là, sur la gauche, se voit trois gros canons, qui ne servent jamais, si ce n'est peut-être à la naissance d'un prince héritier du trône. Cent cinquante canons plus petits, en fer ou en bronze, sont disséminés tout autour du palais, à raison d'un entre deux colonnes.

Après avoir franchi l'entrée principale, on se trouve dans une vaste cour où vingt-cinq compagnies montent la garde à tour de rôle. Elles se placent sur deux rangs aux audiences que, suivant les lois du royaume, le Roi donne deux fois par semaine. A la suite, se trouve une grande salle où se tiennent les mandarins ; les militaires en occupent la droite et les civils la gauche, chacun rangé selon son grade et sa dignité. Le Roi y est transporté sur un trône, puis il s'assied devant une table, sur laquelle on a déposé des pinces, un cachet et un tampon imprégné de cinabre. C'est dans cet appareil qu'il admet ceux qui veulent s'entretenir avec lui.

En entrant par les portes latérales, on aperçoit d'un côté les étables et divers locaux où sont nourris des animaux domestiques et principalement de gros coqs de combat... De l'autre côté, sont les appartements des chanteuses royales...

...Dans cette troisième partie du palais existe un jardin des plus agréables, contenant une magnifique variété de fleurs, de plantes exotiques et d'essences diverses... Nous arrivons à la seconde enceinte, plus petite que la première. Elle est entourée d'une galerie pavée de briques, ornée de colonnes et surmontée d'un toit, afin de pouvoir s'y promener sans inconvénient en temps de pluie. Il existe là quatre portes de la hauteur du mur et gardées par les montagnards basanés (1). En pénétrant au delà, on arrive enfin à une vaste cour. Les principaux personnages du royaume occupent les premiers appartements, les seconds sont réservés aux parents du Roi. Quant aux hommes ayant avec lui quelque parenté, ils habitent hors du palais.

Enfin se présente aux regards le bâtiment réservé aux concubines, qui ne diffère pas beaucoup d'un couvent de religieuses. Il comprend un péristyle et un étage...

...De ce second enclos on accède au troisième, qui constitue à proprement parler le palais royal où le Roi habite. Il comprend cinq édifices, dont le plus important a trois étages surmontés d'une tour servant d'observatoire. Du haut de cette tour, non seulement on aperçoit toute la citadelle, mais aussi tous les environs, ainsi que les nombreuses boucles du fleuve se dérou-

« lant en un magnifique panorama. On ne voit dans ces augustes édifices ni chaux, ni murs, ni pierres. Tout est en bois très précieux, élégamment travaillé, sculpté, poli ; les colonnes, par exemple, sont d'un bois couleur citron, laqué en rouge. On se croirait dans un magnifique théâtre au pavé resplendissant comme du cristal. A chaque porte des appartements sont drapées de magnifiques tentures artistement peintes. Au sommet et aux angles du toit apparaissent des dragons d'argile blanche, tenant en leurs gueules des pendoques d'or, que le vent agite et qui sonnent harmonieusement. En un mot, tout est disposé, non pas en vue de la seule utilité, mais pour la parade et le luxe ; et cela est vraiment digne d'un Roi.

Outre cette demeure royale, il y a encore trois autres palais. Le plus ancien est le trésor, aux murs robustes, dans lequel se conservent les richesses de tous les Rois de Cochinchine. Il s'élève à environ deux cents pas de celui que nous venons de décrire. Le second, qui sert au Roi de résidence d'hiver, est construit sur la rive opposée du fleuve ; le troisième enfin est le gynécée, où les femmes des Rois défunts pleurent jusqu'à la mort leur veuvage ».

(Ext. du chap. III de l'*Historica Cochinchinae descriptio* du P. KOFFLER, Nuremberg, 1803, Traduit par le Père BARBIER, *Rev. Indo.*, 1911<sup>1</sup>, p. 572-574).

(1) Le père Koffler écrit ailleurs : « Les montagnes longeant la grande Tartarie sont peuplées de gens basanés, nommés Laotiens, qui paient tribut annuel au Roi de Cochinchine ».



## REQUÊTE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL A LA REINE MARIE LECZINSKA (1759)

[TEXTE 36]

*Mgr Néez s'occupa activement du recrutement du clergé autochtone. Il sut se faire des amis parmi les princes du sang et les mandarins, et, durant les trente-cinq ans de son administration, ni lui, ni ses missionnaires ne furent sérieusement inquiétés. Avant de soumettre à la pieuse Marie Leczinska le tableau de son diocèse que nous reproduisons, Mgr Néez avait écrit à Louis XV pour le féliciter d'avoir échappé à la mort, au cours de sa grave maladie de Metz. Une des lettres de Mgr Néez (1763) signale aux missionnaires la voie du Fleuve Rouge pour pénétrer en Chine.*

*Louis Néez, né à Verneuil (Eure), en 1680. Parti en 1712 du Séminaire de la rue du Bac, destiné au Setchouen, détourné en 1715 sur le Tonkin Occidental en raison de la persécution en Chine. Provicairer en 1721, puis, en 1723, à la mort de Mgr Guisain, Supérieur de la Mission. Nommé en 1738 Evêque de Céomanie et Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental. Mort à Trai Nhoï (province de Hanam), le 19 octobre 1764.*

*Cf. PORÉE, Un Evêque missionnaire, Brionne (Eure), 1910, et X, Documents sur le clergé tonkinois aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, Notes de Mgr Néez, Paris, 1925).*

## Mgr Néez à la Reine Marie Leczinska, 4 août 1759,

« Madame,

L'odeur des vertus de Votre Majesté Très Chrétienne, qui transpire jusque dans ces pays éloignés, et les bontés qu'elle témoigne pour l'ouvrage de nos Missions Etrangères, m'inspirent la confiance de lui demander sa royale protection pour ce petit troupeau que la divine Providence a commis à mes soins. J'espère qu'elle ne l'en jugera pas indigne quand elle aura vu le récit abrégé que j'ose lui présenter.

Le Vicariat occidental du Tonkin, qui comprend la moitié du royaume, depuis son commencement jusqu'à présent, a été gouverné successivement, sans interruption, par quatre Vicaires Apostoliques français du Séminaire des Missions Etrangères. Mes trois précédesseurs ont eu tous trois le bonheur de porter les fers pour la foi de Jésus-Christ. Le Seigneur ne m'a pas encore jugé digne de cet honneur.

Le Saint Siège ayant recommandé expressément à nos Vicaires Apostoliques de s'appliquer particulièrement à l'éducation et à la formation du clergé des naturels du pays, ils ont cru ne pouvoir mieux faire que d'y employer tous leurs soins et tous leurs travaux. Le bon Dieu a bien voulu y donner sa sainte bénédiction, de sorte qu'ils ont pu élever au sacerdoce soixante-seize prêtres tonkinois, dont plusieurs ont généreusement confessé la foi devant les tribunaux infidèles, et deux en particulier ont été condamnés à finir leur vie dans les prisons de la ville royale, où ils sont morts en odeur de sainteté.

De ces soixante-treize prêtres, cinquante et un sont allés recevoir la récompense de leurs travaux ; il en reste encore vingt-cinq, qui continuent à porter le poids du jour et de la chaleur. Outre ces prêtres, ils ont élevé un très grand nombre de catéchistes, dont quelques-uns, étant aussi morts confesseurs de Jésus-Christ dans les prisons de la ville royale et plusieurs autres ayant été enlevés d'une mort prématurée, n'ont pu être promus aux ordres sacrés.

Présentement, une cinquantaine de catéchistes clercs, c'est-à-dire qui ont reçu la tonsure ou les ordres mineurs, dont deux après une généreuse confession de la foi, ont mérité de recevoir sur le visage l'impression de quelques caractères en haine de la Religion, sont comme la pépinière d'où nous tirons les sujets qui nous paraissent les plus propres pour les ordres sacrés, et treize actuellement sont occupés à l'étude de la morale et des cas de conscience. A ce premier ordre de catéchistes clercs, en succède un autre de catéchistes séculiers, encore plus nombreux que le premier, que l'on dispose peu-à-peu pour entrer dans l'état ecclésiastique.

Outre cela, il faut ajouter environ trois cents, tant écoliers que domestiques, que nous et nos prêtres tonkinois nourrissons et entretenons, pour tâcher d'avoir dans la suite de quoi remplacer ceux qui seront montés plus haut ou que la mort aura enlevés. Voilà, Madame, pour ce qui regarde le détail de notre petite famille. Votre Majesté peut facilement voir par là les dépenses presque immenses que nous sommes obligés de soutenir, malgré la modicité de nos revenus (1). Cependant, comme c'est l'ouvrage de Dieu même, il veut bien y donner une bénédiction si abondante que, jusqu'à présent,

« nous n'en avons pas diminué la moindre partie, malgré les pertes des moissons et la disette des vivres.

Un autre objet qui ne peut pas manquer d'être agréable à Votre Majesté, c'est la communauté des vierges Amantes de la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce sont de pauvres filles, au nombre d'environ quatre cents, qui, dispersées en une vingtaine de maisons, vivent de leur petit commerce et du travail de leurs mains, mènent une vie très pénible, très laborieuse et très pénitente, ne mangent jamais de viande que trois jours de l'année [Pâques, Pentecôte, Noël], et qui, en ce qui regarde l'essentiel de l'observance religieuse, c'est-à-dire dans les principales vertus de chasteté, pauvreté et obéissance, n'en céderaient en rien à la plupart de nos communautés religieuses d'Europe.

Quant au nombre des chrétiens répandus dans mon Vicariat, il se monte environ à cent vingt mille ; mais, quelque considérable que paraisse ce nombre en lui-même, comparé aux infidèles qui restent encore à convertir, on peut dire sans exagérer que, de cent parties, il n'y en a pas encore une de convertie. Nous serions bien contents, Madame, si nous pouvions tranquillement employer nos petits travaux à continuer l'ouvrage dont nous venons de donner une légère esquisse à Votre Majesté. Mais comme tout ouvrage de Dieu doit être marqué au coin des persécutions, l'ennemi de toute justice vient de nous en susciter une des plus violentes.

LOUIS,

Evêque de Céomanie,  
Vicaire Apostolique du Tonkin occidental.

Arch. Miss. Etrang., vol. 689, p. 374. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. de la Soc. des Miss. Etrang.*, 1894, t. I<sup>er</sup>, p. 581-583.

(1) *Le viatique de chaque missionnaire était à l'époque de 100 piastres, celui du Vicaire Apostolique de 200 piastres, plus un supplément de 200 piastres pour l'ensemble de la mission*

## LES MODES DE VIE DES POPULATIONS DU TONKIN (1766)

[TEXTE 37]

*La lettre ci-après, adressée par Mgr Reydellet à son frère, principal du Collège de la Marche à Paris, trace un tableau pittoresque des usages et des conditions de vie au Tonkin au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*Bertrand Reydellet, né en 1722, dans le diocèse de Genève. Parti en 1749 pour le Tonkin occidental, où il exerça son ministère jusqu'à la fin de sa vie. Nommé en 1762 Evêque de Gabale et coadjuteur de Mgr Nêez, auquel il succéda en 1764. Dut s'enfuir et se cacher lors de la persécution de 1773, qui frappa principalement les provinces de Hanoï et de Nam Dinh. Mort le 18 juillet 1780 à Keh Vinh (Vinh Tri), dans la province du Midi.*

Au Tonkin, 7 mai 1756,

« Je sens que mes forces diminuent considérablement, que je deviens maladif, que je maigris et que, bref, je deviens vieux. Je n'ai ni pain, ni vin,

« ni soupe, qu'on ne connaît point dans ce pays ; le lait, le beurre, le fromage n'y sont pas d'usage ; c'est toujours du riz chaud à manger et de l'eau chaude à boire, même dans les plus fortes chaleurs... En guise de beurre, de sel et de poivre, on sert sur la table un peu d'eau salée (saumure extraite de la sardine qu'on a pressée)... Depuis que je suis au Tonkin, je n'ai fait aucun repas de mon goût...

...Le lit est un plancher avec une natte étendue par-dessus ou un bois de lit avec trois ou quatre tringles de bois en travers, qui en font le fond ; on étend une claie de bambous avec une natte par-dessus...

...Leurs maisons et leurs habitations sont des espèces de halles de marché ; elles n'ont que le rez-de-chaussée et sont pour la plupart fort basses. On couvre ces maisons avec de la paille ou avec une espèce de jonc ; il faut les recouvrir souvent. Les murailles sont faites avec quelques roseaux et plâtrées de terre, à peu près de l'épaisseur de deux doigts. Il y a peu de maisons où on pratique quelques fenêtres. En tout ceci, le riche et le pauvre ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. La cuisine se fait sur la terre nue, dans la maison ou dans la cour... Tout mets qui sort de la cuisine sent ordinairement la fumée ou le trainé par les cendres... Les livres, les habits et autres meubles de la maison pourrissent bien vite ; il faut souvent les mettre au soleil. Quelquefois, il se passe un mois entier sans qu'on puisse voir le soleil. Ce mauvais air engendre aussi une quantité d'insectes qui mangent tout et gâtent tout ; les plus à craindre sont les fourmis blanches...

...Le plat pays, qui est proprement le royaume, est fort peuplé et, par là, assez misérable, parce que la terre ne suffit pas pour nourrir ses habitants. Outre cela, il y a un grand nombre de fainéants, dont le métier est d'aller piller les maisons, voler par force ou par ruse, d'intenter un procès par calomnie et de ruiner les autres. Dans ce pays, c'est un grand péché d'être riche... Les riches ne dorment pas la nuit ; ils sont obligés de faire sentinelles... Ceux qui savent quelques caractères... peuvent parvenir à la dignité de mandarins. Ces pauvres, devenus grands dans un moment, pour soutenir leur état, vexent le menu peuple et le font ramper sous leurs pieds ; ils pillent la veuve et l'orphelin ; ils inquiètent le voisin et tourmentent le pauvre...

...La raison qui fait que ce pays est si peuplé est que tous se marient, et même de bonne heure ; tous veulent devenir pères d'une famille nombreuse. Celui dont la femme est stérile, la quitte pour en prendre une ou plusieurs autres en même temps. On trouve des Tonkinois qui ont chacun soixante-dix enfants vivants, sans compter les morts ... (1).

... Les lois, pour l'ordinaire, sont sages et bien rédigées. Le mal est qu'elles ne sont pas bien observées. Ceux qui sont préposés pour les faire observer sont les premiers à les violer. L'argent et les présents donnés sous-main lavent toutes sortes de crimes...

...On estime qu'il y a 300.000 chrétiens dans tout le royaume. Quelques-uns pensent que sur dix infidèles, il y a un chrétien, d'autres un sur trente. Je pense que ceux qui disent que sur vingt infidèles, il y a un chrétien, estiment plus juste... Faites maintenant la multiplication et vous trouvez à quelque chose près le nombre des habitants de ce royaume... Nous ne sommes que trois missionnaires européens [pour le vicariat du Tonkin occidental]. Vous serez surpris quand vous saurez que les gens que nous

« nourrissons et entretenons se montent à plus de 450 personnes. Aussi il faut convenir que nous nous refusons jusqu'au nécessaire ... »

(*Nouvelles Lettres édifiantes et curieuses*, t. VI, 1821, p. 115-136).

(1) *A la même époque, un autre missionnaire, le Père Bricart, commente ainsi l'état sanitaire* : « Les maladies épidémiques continuent à faire toujours beaucoup de ravages... Il y a des villages, où, dans l'espace de quelques mois, il est mort plusieurs centaines de personnes. Des familles nombreuses, ont été en peu de jours réduites à une ou deux personnes ; d'autres sont entièrement éteintes » (*ibid.*, p. 142).

## MGR PIGUEL PRÉCONISE L'ÉTABLISSEMENT DE COMPTOIRS AU CAMBODGE ET A POULO-CONDOR (1767)

[TEXTE 38]

Guillaume Piguel, né en 1722 dans l'Ille-et-Vilaine, sorti du séminaire de la rue du Bac en 1747, capturé en mer par les Anglais, ne partit définitivement qu'en 1749. Il débarqua à Hatien en 1751, mais ne put pénétrer en Basse-Cochinchine, en raison de la persécution qui y sévissait depuis 1750. Il s'établit au Cambodge et y passa la plus grande partie de sa vie, à Prambei-Chhom, à 8 km. au sud de la capitale (Loveck), l'une des deux chrétientés du Cambodge, avec Thonol. Nommé en 1762 Evêque de Canathe, Mgr Piguel succéda à Mgr Lefebvre comme Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Champa et du Cambodge. Il entretint de très bons rapports avec le Roi du Cambodge, qui se montrait très favorable aux missionnaires, parce que ses sujets ne témoignaient aucune inclination pour le christianisme et aussi parce qu'il souhaitait obtenir l'appui des Français dans la lutte qu'il soutenait contre ses voisins cochinchinois. Mettant à profit une accalmie de la persécution, Mgr Piguel put visiter, en 1765-66, ses ouailles de la Basse-Cochinchine ; il recueillit à Hondat, près de Hatien, le Collège général des Missions Etrangères, chassé du Siam, et en institua M. Pigneau de Béhaine le Supérieur. Mgr Piguel eut maintes difficultés avec les Franciscains espagnols, qui cherchaient à éloigner de la Cochinchine et du Cambodge les religieux des Missions Etrangères ; il écrivit au duc de Choiseul, en juin 1777, pour se plaindre de leurs prétentions et saisit même le Saint Siège. Mgr Piguel aurait voulu entreprendre la prédication de l'Evangile chez les sauvages Stiengs ; il ne put le faire, faute de missionnaires.

De bonne heure, Mgr Piguel vit sa santé complètement minée. « J'ose dire qu'en Europe, un prêtre qui aurait la moitié de mes infirmités se regarderait comme incapable des fonctions les moins pénibles du saint ministère... La fièvre, ma fidèle compagne, a pour coutume de me prendre dès que je me fatigue plus qu'à l'ordinaire... sans compter les douleurs que j'éprouve dans les reins, la rate et de la part de mon asthme... ». Mgr Piguel mourut, le 21 juin 1771, à Prambei-Chhom.

### Mgr Piguel au Séminaire des Missions Etrangères

Prambei-Chhom, 23 juillet 1767,

« Le Cambodge n'a qu'un seul inconvénient, il est sujet aux fréquentes guerres des Cambodgiens et des Cochinchinois. D'ailleurs, il a toutes sortes

« d'agrément et les vivres y sont moins chers qu'à Siam. Mais, à cet inconvénient, ne pourrait-on point remédier en engageant la Compagnie française à venir établir son commerce au Cambodge ? Le Roi promet tout si elle veut y venir (1) : un lieu pour bâtir ville, forteresse, comptoir, factorerie, sans parler de l'île de Poulo-Condore, qui a une baie et où l'on pourrait faire un port sûr, qui ne serait qu'à une petite journée de l'embouchure de la grande rivière du Cambodge. Ces établissements procureraient le commerce du Laos, que la Compagnie désire et que les Laotiens désirent encore davantage, celui de la Cochinchine, sans être obligé d'y aller chercher des marchandises des mers de Chine et de Siam, et les richesses qui sont très grandes dans le Cambodge. Il existe des mines de fer, de cristal dont je vous envoie une pierre (il y en a qui ont plus de huit pouces de circonférence) et beaucoup d'autres mines inconnues des Cambodgiens.

Cette année, il est venu au Cambodge 60 à 70 sommes (2) chinoises, qui ont été chargées en très peu de temps par le grand concours de marchandises, dont il est resté beaucoup par le défaut d'acheteur. Les Cochinchinois ont vendu une grande quantité de pains d'or et de soieries. Qu'est-ce que cela eût été si le Laos avait apporté ses grandes richesses ? L'or, cette année, est cher ; il se vend le poids d'un pour onze d'argent ; autrefois, c'était un pour 7,8, 9, 10. Ce qui a fait augmenter le prix de l'or, selon toute vraisemblance, ce sont les guerres que les Laotiens ont eu à soutenir...

...Pour faire ce commerce, il faut un peu d'argent, des armes à feu, de nos draps de France rouges et verts ; le drap qu'on vend 6 livres en France pourrait être vendu 10 piastres au Laos. On ne parle point des autres marchandises qui seraient bien vendues au Laos, comme tapis, mousseline fine, etc. Le Roi du Cambodge exigerait seulement qu'on le défendit contre les incursions des Cochinchinois, ce qui serait très facile ; 200 hommes seraient plus que suffisants.

Voici, en abrégé, ce que je désirerais que vous proposassiez à la Compagnie française. Elle pourrait connaître par elle-même le commerce qu'il y aurait à faire ici, en envoyant un brigantin avec quelques petits présents pour le Roi, comme deux ou trois petits canons, une pièce de nos étoffes de Lyon à fleurs d'or et d'argent ; pour les mandarins, des fusils communs, des miroirs et des mousselines.

Je ne propose ce système que pour l'avantage qu'en retireraient nos missions : 1<sup>o</sup> l'établissement et la tranquillité du Collège Général ; 2<sup>o</sup> la communication par les lettres avec les autres missions. Si, par le malheur des guerres, le Procureur Général était obligé de se retirer de Macao, on pourrait y suppléer par le Cambodge...

...Il est vrai qu'on a toujours craint d'introduire des Européens dans nos missions, mais, au Cambodge, il n'y a rien à craindre. Il y a ici à peu près 600 ou 700 chrétiens *lusitano-indici*, qui s'établiraient auprès de la Compagnie, sans compter ceux de Siam et d'autres endroits, qui viennent chercher ici un asile depuis la ruine de Siam. Cela nous a paru de la dernière importance et comme un des uniques moyens de prévenir la destruction totale du Collège et de nos missions et de les restituer dans leur état primitif.

Il est à remarquer que le Roi m'a plusieurs fois prié d'écrire pour faire venir quelque barque d'Européens faire le commerce dans son royaume. Il désire ardemment avoir un optique depuis qu'il a vu celui de M. Halbout ;

« il accordera beaucoup de faveurs à celui qui lui en offrira un. C'est pourquoi, comme dans les circonstances présentes, j'ai besoin de sa protection, tant pour le Collège que pour les missionnaires réfugiés de Cochinchine, je vous prie de m'en envoyer un, avec quelques images ou peintures profanes, des longues-vues, des lunettes communes et quelques-unes de fines... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 725, Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 438-439).

(1) *Quelques mois plus tard, en mai 1768, le Père Levasseur nous apprend que le Roi du Cambodge désirait « avoir des Français pour empêcher le Roi de Cochinchine de venir l'inquiéter » et qu'il était prêt à leur céder un terrain « au confluent des deux rivières », à Colempé [Phnom-Penh].*

(2) *Grandes jonques de mer chinoises.*



## CHAPITRE II

### LA COMPAGNIE DES INDES ET L'INDOCHINE LES SONDAGES DE DUPLEIX ET DE PIERRE POIVRE

---

*Après avoir longtemps négligé l'Indochine, la Compagnie française des Indes porta à ce pays, entre 1735 et 1750, un intérêt agissant. Dupleix et Pierre Poivre, deux hommes, dont le premier occupa et dont le second mériterait d'occuper une place de premier rang dans l'histoire de notre expansion outre-mer, furent les protagonistes de cette action.*

*Les efforts de l'un et de l'autre devaient demeurer stériles. Parmi les causes qui empêchèrent alors le commerce français de prendre racine en Indochine, on peut retenir :*

*la méfiance instinctive des Seigneurs de la Cochinchine et du Tonkin, qui, ayant fait leur paix, avaient maintenant beaucoup moins besoin de matériel de guerre européen qu'au siècle précédent ;*

*le caractère artificiel et rigide du négoce en pays vietnamien, négoce entièrement étatisé, sans liberté, sans contact direct avec les producteurs, sans sécurité dans les transactions, du fait des tracasseries des mandarins et des exigences de marchands d'une avidité sans limites ;*

*enfin, le manque de détermination et le manque d'efficiencé de la Compagnie elle-même.*

*Alors qu'ils ne firent rien pour aider Dupleix à se maintenir dans les grandes Indes, comment les Directeurs de Paris auraient-ils pu comprendre l'intérêt qu'il y avait à soutenir sérieusement des efforts tendant à ouvrir, dans une contrée beaucoup plus lointaine, plus mal connue, plus réticente que les Indes elles-mêmes, un champ nouveau à l'expansion de notre influence ? Non épaulés en haut lieu, Dupleix et Pierre Poivre ne pouvaient agir qu'en enfants perdus, en isolés, en rivaux, qu'aucun arbitre impartial ne départageait. Si, au lieu de se jalouser et de se contrecarrer, les deux pionniers avaient conjugué leurs efforts, peut-être malgré tout auraient-ils obtenu des résultats tangibles. Leur défaut d'entente les condamnait d'avance à l'impuissance. Si elle n'a pas eu les conséquences dramatiques de la compétition de Dupleix et de La Bourdonnais, la compétition de Dupleix et de Poivre n'en a pas moins été profondément regrettable.*

*Pour ces diverses raisons, l'Indochine, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne fait que s'entre-bâiller. Elle reste une sorte de « terre promise », où les Européens parviennent parfois, de loin en loin, à se glisser, mais où il leur est pratiquement impossible de pénétrer, pour s'y maintenir et y prospérer.*

---

## UN ROITELET CHAM RANÇONNE LA GALATHÉE (1720)

[TEXTE 39]

*Les Compagnies françaises des Indes de 1660 et de 1664 ne tentèrent pas de faire usage de leur privilège pour l'Extrême-Orient. Ce n'est qu'en 1698 qu'un riche négociant brasseur d'affaires, Jean Jourdan, obtint de la Compagnie l'autorisation d'armer un navire pour transporter en Chine des marchandises d'Europe, en même temps que le Jésuite Bouvet, impatientement attendu à Pékin par l'empereur Kang Hi. La frégate l'Amphitrite, achetée au Roi par Jourdan, fut le premier bâtiment qui montra le pavillon français dans la rivière de Canton, en 1699, puis à nouveau en 1701. Une Compagnie de la Chine, fondée en 1713, renonça à faire valoir son monopole, un arrêté royal ayant interdit entre temps l'importation en France des soieries de la Chine et de l'Inde.*

*Les relations commerciales entre la France et la Chine ne s'établissent vraiment — encore que fort espacées — qu'à partir de 1719, après la fusion, sous les auspices et la protection du Contrôleur Général Law, des différentes associations commerciales en une puissante société, la grande Compagnie des Indes, dont le privilège se maintint jusqu'en 1769. C'est à cette Compagnie qu'appartenait la frégate la Galathée, qui, en 1720, se rendant en Chine, eut à subir les mauvais procédés du roitelet cham de Phanri, digne héritier de ses ancêtres écumeurs des mers.*

*Cf. Cl. MADROLLE, Les premiers voyages français à la Chine, la Compagnie des Indes, Paris, 1901.*

*L'auteur du récit ci-dessous D'APRÈS DE MANNEVILLETTE, 1707-1780, navigua dès l'âge de 12 ans dans les mers de l'Inde avec son père. Capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, bon marin et bon cartographe, il perfectionna beaucoup les cartes des côtes orientales de l'Afrique, de l'Océan Indien et des mers de Chine. Quand il cessa de naviguer, il fut nommé conservateur du Dépôt des cartes de la Compagnie des Indes, dépôt qui, à la suppression de la Compagnie, fut incorporé au dépôt de la Marine royale. Sur d'Après de Mannevillette, cf. Alf. LACROIX, Figures de savants, 1898, t. III, p. 167-168.*

« ...Ce fut en cet endroit [de la côte du Champa] qu'aborda en 1720 la frégate la *Galathée*, appartenant à la Compagnie de France. Elle était commandée par M. Le Gac, qui fut contraint d'entrer dans cette baie, où il espérait trouver de l'eau et des rafraîchissements. Il envoya à terre le canot du vaisseau, avec deux officiers, demander aux habitants la permission de faire de l'eau et de traiter quelques vivres. En approchant du rivage, ceux-ci, en grand nombre, parurent disposés à leur rendre service ; ils leur envoyèrent une pirogue pour les conduire à l'entrée d'une belle rivière d'eau douce... le seul endroit de la côte où l'on pouvait aborder facilement. Il se présenta encore là une troupe d'habitants, qui témoignaient par différents signes souhaiter qu'on abordât et qu'on mît pied à terre. Les deux officiers y descendirent, après avoir ordonné au patron du canot et à l'équipage de rester jusqu'à nouvel ordre, sans entrer plus avant dans la rivière.

Les principaux de ces habitants conduisirent ces officiers dans un village... Une heure après, un grand nombre d'Indiens vinrent, par des démonstrations, demander au canot de leur livrer les armes. Le patron les refusa et, sur ce

« qu'il aperçut qu'un des principaux montrait au peuple, avec des exclamations de joie, les épées des deux officiers dont il s'était emparé, craignant d'être surpris, il se disposa à retourner à bord des vaisseaux pour y faire le rapport de ce qu'il venait de voir. Aussitôt deux grands bateaux armés sortaient de la rivière pour lui couper le chemin, mais il eut l'adresse de les éviter.

A cette nouvelle, M. Le Gac fut d'avis d'envoyer la chaloupe et le canot avec quelques troupes, pour obliger ces insulaires (?) à rendre les deux officiers. Au moment qu'on se préparait à exécuter ce dessein, on vit paraître deux bateaux qui n'approchèrent qu'à la portée du canon. Les deux officiers se montrèrent et on envoya le canot pour leur parler. Dès qu'il fut à la portée de la voix, ils lui crièrent de ne point aborder et de cacher les armes, parce qu'au moindre mouvement qu'il ferait, on menaçait de les poignarder. En effet, ils étaient liés et avaient chacun près d'eux un Indien, avec un poignard nu à la main. Ils dirent qu'étant descendus à terre, on les avait dépouillés et qu'après plusieurs mauvais traitements, on les avait fait passer la nuit au *sep* (espèce de pilori). Après cet entretien, les bateaux s'en retournèrent à terre.

Le lendemain, ils reparurent et on apprit que le Roi du pays envoyait un missionnaire pour s'informer de ce que c'était. Deux jours après, le sieur Gouge, Français de nation et prêtre missionnaire, arriva de la part du Roi...

... Le lendemain, le fils du Roi arriva au village... Il promit de rendre justice (aux deux officiers), mais il voulut que le capitaine du vaisseau ou son second descendit à terre. On ne crut pas devoir refuser à sa demande. M. Grave de la Bellière, capitaine en second, se rendit auprès de lui. Ce prince le reçut honorablement... Il les fit tous conduire chez un mandarin, où on leur servit un dîner, qui fut suivi d'une comédie, le tout à la manière du pays. Le spectacle fini, les officiers furent conduits à l'audience du prince pour être témoins du châtiment des coupables. On les amena le *sep* au collet on les fit asseoir le dos tourné devant lui, comme indignes de les regarder. Après une réprimande des plus sévères... il les condamna à l'amende de 50.000 caches (25 écus de notre monnaie) et à chacun 50 coups de bambous sur les reins.

Après cette exécution, M. Grave eut permission de s'en retourner, sous condition cependant qu'il reviendrait le lendemain; et on promettait de lui remettre les deux officiers et de lui donner des rafraichissements qu'on faisait venir...

(Sur ce, arrive un message du Roi demandant que les officiers fussent conduits à *Fenerie-Phanri*, résidence du souverain).

...Après neuf jours de marche, les officiers arrivèrent enfin à *Fenerie* (où ils descendirent dans la maison du missionnaire)... Le lendemain, ils furent conduits à la salle d'audience... Le trône était un simple marchepied, élevé et couvert d'un tapis; derrière, il y avait un paravent de vernis de la Chine. L'habillement du Roi consistait en une robe de damas noir, brodée d'or, mêlée de nacre, avec des agrafes et, avec dessus, une toile de coton fort fine... Sa couronne était de drap rouge, sans pierreries, bordée seulement d'un petit galon d'or du Japon. Il avait pour chaussures de petites bottines; j'observai qu'il n'y a que lui à qui, dans le royaume, il soit permis d'être

« chaussé... A sa gauche, on voyait quatre mandarins Loyes [Chams], habillés comme le Roi, à l'exception des bottines, et qui servaient aussi de gardes. A sa droite, un mandarin de la Cochinchine (3). Ensuite plusieurs autres mandarins, placés chacun selon son rang, avec environ 200 officiers, tous mis fort proprement..»

...Le Roi leur fit présenter le bétel et leur fit dire qu'il était ravi de voir des Français... Peu de temps après, on les introduisit dans la salle à manger.

...A la fin du spectacle, un des principaux mandarins envoya demander à M. Grave 30 nécunes, qui font 420 piastres d'Espagne. Il alléguait que cette somme était pour fournir le vaisseau de rafraîchissements et que l'usage, chez eux, était de payer d'avance. Sur ce qu'on lui remontra que cette somme était exorbitante, il la réduisit à 5, c'est-à-dire à 70 piastres...

...Pendant ces feintes politesses, les mandarins tinrent un conseil, où ils résolurent de faire venir de *Cambosa* un mandarin expérimenté dans la guerre et de lui donner le commandement de plusieurs galèses, qu'ils armeraient pour enlever le vaisseau (qu'ils croyaient bien chargé d'argent)... La première idée de M. Le Gac était de lever l'ancre, mais il eut, honte d'abandonner ses officiers... Le même jour, vers le soir, le missionnaire eut ordre du premier mandarin d'aller à bord du vaisseau demander de sa part les 30 nécunes ou 420 piastres qu'il avait demandés en premier lieu... Il ne s'acquitta de cette commission qu'avec bien du regret... M. Le Gac, pénétré d'une vraie douleur, pria le sieur Gouge de proposer aux mandarins le rachat de ses officiers pour la somme qu'ils demandaient, qu'il leur laissait quatre jours pour réfléchir sur ses offres, mais que, ce temps expiré, il mettrait à la voile...

... Le lendemain au matin, on entendit tirer un coup de canon du vaisseau. Le conseil fit demander à M. Grave ce que cela signifiait. Il répondit que c'était le signal du départ. Dans le moment, les mandarins entrèrent en composition, de sorte qu'après plusieurs conférences ... le zélé missionnaire répondit sur sa tête de la sûreté des conventions, savoir que les trois officiers seraient embarqués dans un bateau avec huit nageurs et que le sieur Gouge les accompagnerait à bord de leur vaisseau pour recevoir les 420 piastres de rançon. On fit aussi partir un second bateau, sous prétexte d'escorte... Ils arrivèrent à 7 heures du soir près du vaisseau... On fit au missionnaire mille remerciements pour les soins qu'il avait pris dans une affaire si épineuse et pour l'heureux succès de la négociation. On lui compta les 420 piastres et il s'en retourna à terre...

...Le vaisseau appareilla pour se rendre à Poulo-Condor, où il avait l'ordre de toucher, avant d'aller à la Chine. La détention des officiers le fit rester trente jours à la côte de Champa ... »

(Extr. de la relation de M. Grave à la Compagnie des Indes. Repr. par D'APRÈS DE MANNEVILLETTE, *Routier des Côtes des Indes orientales et de la Chine*, Paris, 1745, p. 173-182. Repris ensuite dans les *Instructions sur la navigation des Indes Orientales et de la Chine*, du même auteur, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1775, p. 435-446).

(1) Il s'agit du prince cham Pô Saktirai da pulih, qui résidait à Phanri, capitale du Panduranga, dernier vestige du Champa.

(2) Le Père Charles Gouge, dont les bons offices permirent à l'état-major de la Galathée d'échapper au guet-apens qui lui avait été tendu, était né en 1654, dans les Ardennes. Parti en mission en 1689, il avait été emprisonné lors de la persécution de 1700. Mort en 1733 dans la province du Khanh hoa (Nhatrang).

(3) « *Le Roi de Champa rend hommage au Roi de Cochinchine, dont un mandarin occupe la seconde place au Conseil royal, où on ne peut rien décider sans son consentement* » (Instructions, p. 447).

## LA COMPAGNIE DES INDES FAIT RECONNAITRE L'ARCHIPEL DE POULO-CONDORE (1723)

[TEXTE 40]

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le chef du comptoir de la Compagnie des Indes à Ayuthia, Véret, avait, au cours d'un voyage à Bornéo, visité les côtes de la Cochinchine. Le 5 novembre 1686, Véret rédigea un rapport faisant ressortir les avantages que présenterait un établissement éventuel dans l'archipel de Poulo-Condore, « très bien situé à l'embouchure de la rivière du Cambodge » (texte publié par H. CORDIER, Mémoires divers sur la Cochinchine, *Rev. Extr.-Or.*, 1883, p. 305, 306). Mais la Compagnie jugea qu'il y avait « plus d'imagination que de solide » dans la proposition et se montra d'autant moins disposée à donner suite au rapport Véret que la tentative d'intervention française au Siam aboutit à l'échec dont nous avons parlé, et que s'ouvrit peu après en Europe la guerre de la Succession d'Espagne.

Ce furent les Anglais qui, profitant des tergiversations de la France, prirent pied à Poulo-Condore. En 1702, la Compagnie anglaise des Indes, obligée d'abandonner l'établissement qu'elle avait fondé à Chusan, sur la côte de Chine, installa une factorerie et un poste militaire à Poulo-Condore. Les Anglais ne séjournèrent du reste que très peu de temps dans l'archipel cochinchinois. Retenus au delà du terme de leur engagement par le chef du comptoir Allen Catchpole, les garnisaires macassars de Poulo-Condore se révoltèrent et massacrèrent, le 3 mars 1705, tous les résidents anglais, à l'exception de trois d'entre eux, qui seuls purent gagner Malacca. La Compagnie anglaise n'entreprit rien pour revenir à Poulo-Condore.

Cf. L. GAIDE, Notice historique sur Poulo Condore, B. A. V. H., avril 1925.

En 1721, la Compagnie française des Indes, à laquelle Law donnait une vigoureuse impulsion, prescrivit à son ordonnateur à l'Île de France Renault de faire voile pour Poulo-Condore. La frégate la Danaë partit de Port-Louis le 7 mars 1721, emmenant des soldats et deux ingénieurs du Roi, dont l'un était revêtu du titre de Commandant de l'île. Renault avait reçu l'ordre de demeurer un an à Poulo-Condore ; il plaça l'archipel sous l'invocation du Régent et séjourna dans l'île du 8 septembre 1721 au 1<sup>er</sup> juin 1722. A son retour, en juillet 1723, il adressa à ses chefs le mémoire ci-dessous, mémoire nettement pessimiste, peu fait pour convaincre la Compagnie des Indes, qui, au surplus, se trouva bientôt paralysée par la déconfiture du système de Law.

Sur le séjour des Français à Poulo-Condore, cf. une lettre de Canton, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1723, du Jésuite Jacques, embarqué sur la Danaë, in Lettres Edifiantes et Curieuses, Lyon, p. 412-427 (lettre non reproduite dans l'édition du Panthéon littéraire). D'Après de Manneville, a décrit, lui aussi, l'archipel de Poulo-Condore (Instructions sur la navigation des Indes Orientales, 1775, p. 425, 429).

Mémoire sur l'île de Poulo-Condore, surnommée Ile d'Orléans, en Chine,  
23 juillet 1723

...« Poulo-Condore, ou Ile de Condor, que les gens du pays appellent Conon, est la capitale et la seule [île de l'archipel] qui soit habitée... Il est peu d'endroits qui soient si affreux et si stériles. Les bords des îles et des îlots sont partout escarpés et impraticables...

...Dans le Nord-Est de la baie, on voit une anse de sable, d'environ trois quarts de lieue de long et, dans le fond, une plaine sablonneuse et marécageuse, d'environ un demi-quart de lieue de large, où sont dispersées de part et d'autre et sans ordre les cases des insulaires, au nombre de quarante à cinquante ou environ, construites de bambous et couvertes d'herbes de marais, assez mal bâties. C'est là aussi que l'on découvre les vestiges du fort des Anglais, un mauvais magasin, un four et des monceaux de porcelaines cassées. Ils n'ont occupé cette île que pendant cinq ou six ans, et depuis dix-huit à vingt ans qu'ils furent égorgés par les Malais qu'ils avaient pris à leur service, ils n'ont fait aucune démonstration d'y revenir s'établir, apparemment parce que cet établissement leur coûtait plus qu'il ne produisait...

...Nous avons semé et planté des graines de France par plusieurs reprises pendant les deux saisons que nous nous sommes trouvés ici, mais rien n'est levé... Il n'y a point d'eau de source dans cette île. Toutes les eaux sont des eaux de pluie qui découlent des montagnes et qui roulent sur les feuilles pourries dont le terrain est tout couvert, se chargent d'un certain suc qui les rend mauvaises... L'air est assez bon dans l'île. S'il y a eu des maladies, elles ne sont venues que de la mauvaise nourriture. Ensuite on s'est adonné aux poissons, aux coquillages, à la fatigue de la chasse et de la pêche, et les soldats, déjà malades, s'étaient postés dans un lieu fort humide et qui n'avait pas été défriché, ce qui a contribué beaucoup à la maladie...

...Les insulaires peuvent être au nombre de deux cents personnes environ, compris les femmes et les enfants, gens de la lie du peuple. Ce sont des échappés du Cambodge et de la Cochinchine, qui restent ici par des raisons particulières qu'ils n'ont garde de découvrir, mais que l'on peut conjecturer être fondées principalement sur l'amour de la liberté... Comme l'île ne produit rien, ils vont chercher au Cambodge et à la Cochinchine tout ce qui est nécessaire à leur subsistance et à leur vêtement, et ils portent en échange du bétel, de l'arèque, des bordages, de l'huile et écaille de tortue. La tortue est assez commune dans sa saison. Ils rapportent des cochons, de la volaille, du sucre brut fort noir, du riz, de la cire, de l'arak ou eau-de-vie de riz, des toiles, des chapeaux de rotin et de paille, des nattes et de la porcelaine, le tout en petite quantité...

...La construction d'un fort dans cette île demanderait de grandes dépenses et souffrirait de grandes difficultés...

...Il est aisé de voir qu'il est fort difficile aux Européens de s'établir et se fortifier solidement ici. Il faudrait beaucoup de temps, d'argent et de monde, et non pas une poignée d'hommes faibles et de rebut et propres à rien. Il faut nécessairement faire venir d'ailleurs les provisions nécessaires et qu'elles soient bien assurées. Et cela est très difficile et dangereux dans l'exécution, tant du côté des vaisseaux malais qui rôdent dans ces mers

« communément, des moussons qui durent six mois, d'une guerre qui peut survenir, de la défiance que pourraient avoir les rois des pays voisins, avec lesquels il faudrait faire un traité, que de mille autres inconvénients dont les gens de mer et de commerce sont assez instruits. D'ailleurs, s'établir ici sans savoir comment subsister, c'est vouloir vivre sans manger.

*Conclusion* : Voilà une description exacte et sincère de l'île de Condore, ou île d'Orléans, qui nous paraît être une île à abandonner plutôt qu'à occuper. C'est à la Compagnie Royale des Indes à tirer de ce mémoire les conséquences convenables à ses intérêts, à voir si elle veut absolument et à quelque prix que ce soit former un établissement dans cette île, et juger si l'utilité et le profit qu'elle espère en tirer peuvent être proportionnés aux dépenses qu'il lui conviendrait de faire pour le former, l'entretenir et le conserver, soit en temps de paix, soit en temps de guerre ».

(Extrait du mémoire de RENAULT. Repr. par H. CORDIER, Rev. Extr.-Or., t. II, 1883, p. 306-324).

---

## LE VOYAGEUR GENTIL DE LA BARBINAIS SUGGÈRE A LA COMPAGNIE DES INDES DE FAIRE DU COMMERCE EN CHINE ET AU TONKIN (1738-39)

[TEXTE 41]

*Gentil de la Barbinais accompli, de 1714 à 1718, le tour du monde par Madagascar, le détroit de la Sonde, la Chine et le Brésil. Sa relation de voyage, publiée à Paris en 1738-39, renferme un Mémoire sur la Cochinchine et des Remarques sur le négoce qui se peut faire à Siam et au Tonkin, dans lesquels il signale à la Compagnie des Indes l'intérêt qu'elle aurait à nouer des relations commerciales avec la Cochinchine et le Tonkin.*

### Mémoire sur la Cochinchine

« La principale occupation des Cochinchinois est de se bien former à la guerre. Dans le choix que l'on fait des soldats, l'on prend toujours les mieux faits et les plus robustes, qui sont obligés au service depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. Ils ont un soin extrême de les occuper continuellement tant à leurs exercices qu'aux autres ouvrages publics et particuliers du Royaume ; c'est pour cela qu'ils reçoivent une paye suffisante pour s'entretenir dans leur état... La paye du moindre soldat revient à 9 livres de notre monnaie par mois, avec une mesure de riz capable de nourrir deux personnes. Ils sont tous habillés de même, c'est-à-dire un justaucorps de soie noire et un caleçon de soie blanche, un bonnet de crin renversé par le haut, toujours pieds nus. L'épée, qui est une espèce de sabre, est commune à tous les soldats et il n'y en a aucune qui ne soit garnie d'argent. La plus grande partie porte le mousquet avec un poignard, dont le manche est ajusté à la bouche du mousquet. Et il y en a d'autres qui sont armés de lances, quelques autres d'arcs et de carquois... Quoique les chevaux ne manquent pas et que les Cochinchinois soient assez bons cavaliers, ils n'ont d'autre cavalerie que quatre compagnies,

« chacune de cent hommes, qui sont de la maison du Roi, outre tous les officiers qui vont tous à cheval. Il y a à présent plus de 40.000 hommes de troupes réglées en Cochinchine, en y comprenant les galères, la maison du Roi, celles des princes et des grands... Quoique jusqu'ici les Cochinchinois aient attaqué ou se soient défendus par terre, les emplois de l'armée navale sont plus recherchés, comme étant les plus honorables. Le Roi de Cochinchine entretient 150 galères... A la dernière revue des galères, qui se fit en 1678, il y avait 131 galères...

...L'on fait tous les sept ans une revue générale de tous les hommes depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. Les premiers sont enregistrés sur le rôle pour payer à l'avenir au Roi les impôts, et les derniers en sont rayés pour en être déchargés... La taxe revient à peu près à 8 écus de notre monnaie par tête... Outre ces revenus, le Roi en tire encore des mines de fer, de cuivré et d'or qui sont en Cochinchine, mais comme elles ne sont pas copieuses, on les abandonne au travail de certaines gens qui les prennent à ferme...

...Le commerce a autrefois beaucoup fleuri en Cochinchine, dans le temps que les Japonais avaient la liberté de porter les denrées de leurs pays aux autres nations...

...Ni les Hollandais, ni les Portugais n'y trafiquent plus, les premiers à cause d'une fâcheuse offense qui les engagea à une petite guerre, où plusieurs des leurs perdirent la vie... Les Portugais y ont fait encore de temps à autre quelques voyages, mais, comme ils n'y peuvent apporter que des marchandises de la Chine, ils n'y ont pas trouvé leur compte à cause de la proximité du pays, et les Chinois, qui, en quatre jours de bon vent, peuvent y aller de Canton, y ont envoyé depuis quelques années plusieurs sommes... Les principales marchandises qui ont cours à la Cochinchine sont le salpêtre, le soufre, le plomb, les toiles blanches et fines, chittes carrées, chittes longues à fleurs et hautes en couleurs où l'on doit éviter autant que l'on peut la couleur jaune... Les principales marchandises que l'on peut tirer de la Cochinchine sont le poivre, les soies, les sucreries, les bois de calamba et d'ébène... »

#### REMARQUES SUR LE NÉGOCE QUI SE PEUT FAIRE A SIAM ET AU TONKIN

« ...Si la Compagnie prenait la résolution de s'établir fort avant au Tonkin, il n'y a point de lieu avec lequel il puisse y avoir plus facilement communication qu'avec Siam... La Compagnie peut faire au Tonkin le négoce que font les Compagnies d'Angleterre et de Hollande, lesquelles en tirent quantités d'étoffes, de musc et de soie. L'on avait chargé sur le *Soleil Levant* environ 2.400 onces de musc, qui ne revenait pas à la Compagnie des Indes dans le Tonkin à 7 livres l'once, de la soie, qui ne revenait pas à 3 livres la livre et... d'autres étoffes, avec lesquelles on ne pouvait manquer de trouver en France 150 et 200 % de profit et peut-être davantage. Le musc du Tonkin est le meilleur et le moins altéré qu'il y ait au monde... »

(GENTIL DE LA BARBINAIS, *Nouveau voyage autour du monde*, Paris, 1738, t. III, p. 273-324).

**LA COCHINCHINE ATTIRE L'ATTENTION DE FRIELL,  
NEVEU DE DUPLEIX (1743)**

[TEXTE 42]

*La mésaventure de la Galathée sur les côtes du Champa, le rapport défavorable de Renault sur Poulo-Condore, l'ouverture d'un comptoir à Canton en 1723 eurent pour conséquence de détourner pendant quelque vingt ans la Compagnie des Indes de l'Indochine.*

*En 1737, le Gouverneur de Pondichéry Dumas adressa toutefois à Paris un mémoire faisant ressortir la fertilité du Tonkin et de la Cochinchine. Dumas aurait demandé, en 1740, au Visiteur Apostolique Monseigneur de la Baume de lui servir d'intermédiaire pour négocier avec la Cour de Hué l'acquisition de Tourane.*

*Un revirement fit que, dans les années qui suivent, de 1740 à 1750, la Compagnie des Indes, au contraire, se préoccupa sérieusement de l'Indochine.*

*En 1743, à l'appel des Jésuites de Cochinchine et avec l'aide d'un négociant français de Canton, de Rothé, le baron irlandais Jacques O'Friell, qui lui-même dirigeait une factorerie à Canton, se rendit en Cochinchine, pays dans lequel il avait fait déjà plusieurs envois qui lui avaient permis d'amasser une petite fortune. Bien que dépourvu d'interprètes et de courtiers habiles, Friell fut « parfaitement bien reçu par le Chua Vo-Vuong, de qui il obtint d'appréciables faveurs », une « nouvelle chappe en son nom propre et privé », l'exemption du droit d'ancre, un titre mandarin, enfin un terrain pour y bâtir une loge et y faire des cargaisons durant l'hivernage (lettre de Friell à Godeheu, Pondichéry, 26 janvier 1747, Rev. Extr. Or., 1883 <sup>11</sup>, p. 355).*

*De la Cochinchine, qu'il quitta à la fin de 1743, Friell se rendit à Pondichéry pour intéresser Dupleix à ses affaires et à celles de son armateur de Rothé. De l'Inde, il adressa aux Directeurs de la Compagnie des rapports tendant à la fondation d'un comptoir en Cochinchine. Dupleix, dans la famille duquel Friell était entré par mariage — Friell épousa, en novembre 1745, une nièce de Madame Dupleix, Marie-Rose-France Dumont — fut d'abord empêché par la guerre anglaise de donner suite au projet de Friell, que celui-ci formula derechef en janvier 1747, mais il en retint l'idée. Il la reprit à son compte en 1748, année où il envoya en Cochinchine, non pas Friell, mais un autre agent de la Compagnie dont il sera question plus bas, Dumont.*

*Nommé Conseiller à Madras en 1747, puis à Pondichéry en 1748, Friell devint par la suite chef de loge à Mazulipatam, ville dans laquelle il mourut en juin 1751. De l'actif de sa succession, il fut déduit une somme de 9.600 roupies que Friell s'était fait verser, en 1750, pour la cession de sa chappe cochinoise — qu'il avait vainement essayé de vendre à Poivre — la Compagnie n'ayant pas reconnu la validité de la vente.*

*(Cf. M. GAUDART, Les archives de Pondichéry, les entreprises de la Compagnie française des Indes en Indochine, B. A. V. H., 1937<sup>4</sup>, p. 353-380).*

« M. Friell, Irlandais de nation, à présent Conseiller au Conseil Souverain de Pondichéry, entreprit en 1743, temps où il faisait encore commerce, le voyage de Cochinchine, dont il avait conçu de grandes espérances. Il avait

« appris que les Jésuites, missionnaires de ce royaume, avaient fortement sollicité un capitaine portugais, nommé M. Feliciano de Sylva, de faire ce voyage, et qu'ils avaient obtenu une patente pour le lui faciliter. Il frêta donc le vaisseau de ce capitaine et s'y embarqua avec lui.

Tout le monde sait que l'unique moyen de s'introduire auprès des rois infidèles est de gagner la faveur des grands et de se munir de présents considérables ; c'est aussi ce que fit M. Friell. On doit même lui rendre cette justice que, pendant tout le temps qu'il demeura en Cochinchine, il se comporta avec tant de générosité qu'il se concilia les bonnes grâces du Roi et l'amitié des mandarins, qui conservent encore pour lui les mêmes sentiments.

Le P. Siebert, Jésuite allemand, médecin et mathématicien du Roi (1) servit d'interprète à M. Friell, et eut soin de le conduire chez les principaux mandarins. On assure cependant qu'il ne le conduisit pas chez un mandarin qui avait inspection sur les vaisseaux. Il est important de ne pas passer légèrement sur cette circonstance, puisque plusieurs la considèrent comme une des causes de la persécution que je décris, et dont ce mandarin, qui se nomme *Cai An-Tin*, a été le principal moteur. Cet homme, qui est d'une très basse extraction, fut dans son jeune âge élevé par un bonze chinois, qui lui apprit à connaître et faire le thé qu'on apporte de Chine. Ce fut cette connaissance qui lui donna entrée auprès du Roi régnant, mais qui n'était alors qu'héritier présomptif de la couronne. Il fut adopté par une des nourrices de ce prince et, soit faveur, soit talent naturel, il s'insinua dans les bonnes grâces du monarque...

...Lorsque M. Friell arriva en Cochinchine, *Cai An-Tin* occupait un emploi qu'on peut comparer à celui de second inspecteur des vaisseaux étrangers. Il se sentit extrêmement choqué de n'avoir pas reçu la visite de M. Friell. Il en vint même à concevoir de la haine, non seulement contre lui, mais encore contre les Jésuites et, dans la suite, contre tous les missionnaires.

M. Friell obtint par l'entremise du P. Siebert plusieurs grands privilèges, qui lui firent d'autant plus de plaisir qu'il avait conçu de fortes espérances de s'indemniser, dans quelque autre voyage, des dépenses considérables qu'il avait faites dans celui-là; et s'imaginant que, pour bien réussir, il lui importait extrêmement d'emmener avec lui quelques jeunes gens du pays, auxquels il ferait apprendre la langue portugaise pour lui servir un jour d'interprètes, il s'adressa pour cela à Mgr de Noëlène, Vicaire Apostolique de la Cochinchine. Soit que ce prélat craignit de se tromper dans le choix, soit qu'il ne goûtât point ce système ou qu'il pressentit quelque malheur qui en pouvait résulter, il s'excusa poliment auprès de M. Friell, qui eut aussitôt recours au P. Siebert et à un Père franciscain espagnol qui, en effet, lui fournirent leurs anciens écoliers, dont ils s'étaient défaits auparavant parce qu'ils en étaient mécontents. Celui-ci lui procura Michel, et celui-là Damas... M. Friell partit de Cochinchine en novembre 1743. Il s'était d'abord proposé d'aller à Madras ; mais, soit qu'il eût changé de dessein après son départ de Cochinchine, soit que les vents lui eussent refusé, il aborda à Pondichéry, où il s'établit dans la suite par le mariage qu'il contracta avec la nièce de Madame Dupleix.

Uni par là à la nation française, il crut devoir proposer à la Compagnie des Indes de France les projets de commerce qu'il avait sur la Cochinchine, et fit pour cela des mémoires fort détaillés, qu'il envoya à Paris et qui, à ce

« qu'on dit, plurent extrêmement à Messieurs les Directeurs de la Compagnie, jusque-là qu'ils formèrent le dessein d'y étendre le commerce. On ne fit cependant alors aucun armement, à cause des troubles de la guerre »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 442, *Relation de la persécution en Cochinchine en 1750, par Mgr Lefebvre*. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 209-211).

(1) *Le Père Sieberl était au service de Vo-Vuong depuis 1740. Il jouissait d'un grand crédit à la cour, où il s'efforçait d'attirer les commerçants portugais. Poivre écrit : « Lorsqu'il mourut [à Hué, en 1743], le Père Sieberl avait de grandes vues sur la Cochinchine, qu'il voulait tirer de la barbarie, en y introduisant les Européens ».*

## FAIFO EN 1744, D'APRÈS PIERRE POIVRE

[TEXTE 43]

Né à Lyon en 1719, d'une famille enrichie par le commerce de la soie, Pierre Poivre se destina tout d'abord à la cléricature. Esprit ouvert et curieux, il étudia, en sus de la théologie, les sciences naturelles, l'agriculture, le dessin, la peinture. Très jeune, Pierre Poivre, aspirant minoré, fut envoyé dans les missions d'Extrême-Orient, « pour y apprendre, dit-il, le chinois, en attendant de recevoir les ordres » (1740). Mais le jeune clerc ne se sentait pas de vocation pour l'apostolat; après un premier séjour en Cochinchine (1742-43), il quitta la Société des Missions Etrangères et se rendit à Canton, où il rencontra Friell, qui le documenta sur l'Indochine.

Cf. Ch. B. MAYBON, Quelques documents inédits concernant Pierre Poivre, *Etudes asiatiques à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'E. F. E. O.*, 1925, t. III, p. 143-147.

Poivre quitta Canton au début de 1745. Au cours de son voyage de retour, il fut gravement blessé dans un combat naval livré par l'Anglais Barnett, dans le détroit de Banca, au Dauphin, sur lequel il avait pris passage, et à deux autres navires français; Poivre eut le bras droit emporté par un boulet et dut être amputé, à Batavia, au-dessus du coude. Le séjour de cinq mois que Poivre accomplit à Java lui permit de se rendre compte de « la source intarissable de richesses » que représentait pour la Hollande la possession exclusive des « épicerie fines ». De Java; Poivre gagna Pondichéry, d'où il fit voile pour la France, sur le même bateau que La Bourdonnais, à qui il servit de secrétaire. Après avoir été capturé à nouveau par les Anglais à l'entrée de la Manche, Poivre arriva enfin en France en 1748.

C'est durant son premier séjour en Extrême-Orient que Poivre rédigea à Canton son Mémoire sur la Cochinchine, pour lequel il utilisa largement les connaissances à lui transmises par Friell. Le Mémoire sur la Cochinchine est resté inédit jusqu'en 1883.

Sur la vie de Pierre Poivre :

Cf., entre autres, CASTONNET DES FOSSÉS, P. Poivre, sa vie et ses voyages, *Bull. Soc. Géog. Lyon*, 1839; Henri CORDIER, Voyages de P. Poivre de 1748 à 1757, *Rev. Hist. Colo. franç.*, 1918<sup>1</sup>, et surtout DUPONT DE NEMOURS, Notice sur la vie de M. Poivre, édition critique par L. MALLERET, *B. S. E. Indo.*, juillet à septembre 1932.

« Il y a en Cochinchine plusieurs ports. Le plus considérable est celui que les Portugais nomment Faïfo et les Cochinchinois Hué-han (1). Il est dans la province de Cham, situé par les 16 degrés moins quelques minutes, éloigné de la Cour de quelques journées de chemin. Le port est profond. Les vaisseaux y sont en sûreté. Il est extrêmement commode pour les marchands. Les bâtiments viennent mouiller à la porte des factoreries. L'entrée n'en est pas difficile. C'est une grande rivière qui traverse la province de Cham et vient des montagnes de Laos.

Faïfo est l'endroit le plus commerçant de la Cochinchine; il y a toujours près de 6.000 Chinois qui sont les plus gros marchands; ils sont mariés dans le pays et payent tribut au Roi.

Il y a aussi deux églises, une des Pères Jésuites portugais, l'autre des Franciscains espagnols. Le Gouverneur de la province demeure à une lieue de là, dans un endroit nommé Kéta, le long de la même rivière. C'est là que les missionnaires français ont une église.

On trouve en arrivant à Faïfo des factoreries à louer autant que l'on veut. Les plus grandes coûtent ordinairement 100 piastres pour tout le temps de la mousson ».

P. POIVRE, *Mémoire sur la Cochinchine*, 1744. Reprod. par H. CORDIER, *Rev. Extr. Or.*, 1883<sup>11</sup>, p. 324-337).

(1) Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Faïfo est le grand emporium cochinchinois. Il s'y tient une sorte de foire annuelle, qui se prolonge pendant plusieurs mois. Les Portugais fréquentent régulièrement la ville; les Chinois et les Japonais, établis chacun dans un quartier spécial, y sont nombreux. Sur Faïfo au XVII<sup>e</sup> siècle, cf. l'excellent récit du Père Ch. BORRI, *Rev. Indo.*, 1909, t. I, p. 349 et 486, et B. A. V. H., juillet 1931. Un capitaine portugais (??), qui présenta des observations sur le *Mémoire de Poivre*, écrit: « Il est étonnant que l'auteur s'étende tant, en parlant des ports de la Cochinchine, sur celui de Faïfo, qui n'est pas considérable et où il n'y a que de petits vaisseaux qui puissent entrer, et ne dise mot du port de Tournon, un des plus beaux et des plus vastes de toute l'Indochine, à une petite distance de Faïfo » Ch. B. MAYBON, *ouvr. cité*, p. 337-340).

## UN AGENT DE DUPLEIX, DUMONT, PROPOSE L'OUVERTURE D'UN COMPTOIR AU TONKIN (1748)

[TEXTE 44]

*Plus encore que Martin et Dumas, ses prédécesseurs immédiats, Dupleix, qui, comme eux avait le droit d'exercer à son profit personnel le trafic dit d'Inde en Inde, s'intéressa à l'Indochine.*

*Dès la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, Dupleix, à l'instigation de Friell, décida d'envoyer un agent en Cochinchine, pour y étudier les conditions d'un établissement commercial. Son choix ne se porta pas sur son neveu par alliance, qui avait laissé dans le pays un mauvais souvenir (« Le Roi est bien mécontent, écrit Poivre, de M. Friell, qui a emporté quelques pièces d'or pour une commission et qui n'est jamais revenu » — en réalité, Friell n'avait jamais reçu les lingots en question, que le Chua avait commis l'imprudence de ne pas lui remettre en mains propres). Dupleix garda Friell dans l'Inde et désigna, pour prospecter la Cochinchine, un autre agent, Dumont, qui avait été le subrécargue de précédents voyages en Chine.*

*Dumont passa un an et demi en Cochinchine. Revenu à Pondichéry, il résuma son opinion dans le remarquable rapport ci-dessous, qui conclut à l'ouverture, dans l'île de Culao-Cham, en face de Faïfo, d'un comptoir, qui eût pu devenir, sur la côte de Cochinchine, une sorte de Hong-Kong français avant la lettre, et à l'organisation d'un cabotage entre le Cambodge et Canton.*

*Comme beaucoup de ses similaires, la proposition de l'agent de Duplex demeura sans suite. Dumont mourut, en juin 1747, à Nagapatam, où il représentait la Compagnie des Indes.*

### Réflexions sur le mémoire touchant la Cochinchine

« Le séjour que j'ai fait dans ce royaume pendant plus de dix-huit mois me fournit, à mon retour, le moyen de donner à M. Canadeau (??) une partie des connaissances qui peuvent être utiles à son projet.

Les voyages de la Chine sont gravés parce que les Chinois ne veulent plus aujourd'hui de nos marchandises européennes. Ce n'est qu'avec de l'argent qu'on peut avoir les cargaisons que l'on y va chercher. De cette manière, l'armateur ne trouve de profit que dans les retours. Deux mois de relâche à la Cochinchine remédient tout d'un coup à l'inconvénient et augmentent de moitié le gain du commerce de Chine.

Les vaisseaux de France doivent d'abord prendre du sucre, de l'arac, de l'ivoire, du bois d'aigle, de l'or, à Faïfo, pour, de là, aller à Canton... La Compagnie devrait avoir à Faïfo un employé qui apprendrait la langue du pays et qui travaillerait pendant l'hivernage à ramasser l'or, qui se vend au détail à beaucoup meilleur compte que dans le temps de la mousson. Cet or, vendu à Canton, donnerait un profit de 100 %...

...La Compagnie (devrait) se déterminer à faire un petit établissement, un comptoir composé de cinq ou six personnes, lesquelles coûteraient peu en égard à l'impossibilité de faire de la dépense dans un pays où tout est pour rien... Il faudrait un bon présent pour le Roi, qui a de l'affection pour les étrangers...

...Le meilleur endroit serait l'île de Cham... à la vue de Faïfo et à une portée de canon de la terre ferme... Qui empêcherait de construire des embarcations qui iraient, le long de la côte, à Siam, au Cambodge, au Tonkin, même jusqu'à la Chine où l'on ferait des voyages courts et d'un profit assuré? Le Cochinchinois est bon matelot. On pourrait même faire le commerce du Japon : les gains d'un tel voyage seraient immenses. Cet établissement serait une assurance pour le cas où la Chine viendrait à se fermer aux Européens ou à augmenter ses tracasseries.

Je prie la Compagnie de faire des réflexions sur les sujets proposés, d'autant plus sérieusement qu'il est à craindre que les Hollandais, plus attentifs que nous à augmenter leur commerce, ne profitent de nos délais pour aller s'établir dans ce pays-là et obtenir des privilèges exclusifs. Il est encore temps de prévenir un repentir.

Je finis l'ébauche de mon projet en priant la Compagnie de vouloir bien le regarder comme les réflexions d'un homme qui pense uniquement à lui rendre service... Je laisse la Compagnie maîtresse de son choix pour l'exé-

« cution du projet ; s'il est quelqu'un plus capable, il est juste et je demande qu'il me soit préféré. Que m'importe par qui le bien soit fait, pourvu qu'il soit fait !... »

(Arch. France Outre-Mer, Corr. Gale de la Coch., t. I, feuillets 91-96.  
Repr. par H. CORDIER, Rev. Extr. Or., 1883<sup>II</sup>, p. 340-345).

### PIERRE POIVRE OBTIENT UNE LICENCE DE COMMERCE DU ROI DE COCHINCHINE (1750)

[TEXTE 45]

*A Paris, Pierre Poivre s'appropriâ sans vergogne les projets de Friell. Invoquant sa connaissance du pays, attestée par son Mémoire de 1744, il fit à la Compagnie des Indes des offres qui furent agréés de plano, le 29 juillet 1748 :*

(Cf. H. CORDIER, Rev. Extr. Or., 1883<sup>II</sup>, p. 359-398).

*Du ministre Machault d'Arnouville et de la Compagnie, Poivre reçut la double mission, d'une part, « d'ouvrir une branche de commerce à la Cochinchine », d'autre part, d'acquérir en Extrême-Orient des plants des épices les plus recherchées, pour les transporter aux Mascareignes, en vue de mettre fin au monopole des Hollandais en la matière.*

*Poivre partit de Lorient le 3 octobre 1748. Il eut à Pondichéry des entretiens orageux avec Dupleix : les deux hommes ne sympathisaient pas ; Madame Dupleix, paraît-il « ne pouvait pas souffrir » Poivre. Au surplus, Dupleix était furieux d'avoir été supplanté par Poivre et de n'avoir pas été consulté sur l'opportunité de sa mission. Poivre ne put rien tirer de Friell et renonça à acquérir la chappe de commerce que l'Irlandais avait obtenue de Vo-Vuong et dont il demandait un prix excessif. Déférant aux ordres de Paris, Dupleix mit néanmoins à la disposition de Poivre un beau bâtiment de 600 tonneaux et 40 canons, le Machault, sur lequel notre homme prit passage pour la Cochinchine, pourvu d'instructions détaillées et fort bien conçues de Dupleix.*

*Poivre parut à Tourane le 29 août 1749. Il passa cinq mois à installer son comptoir et se rendit deux fois, par le col des Nuages, à Hué, ville dans laquelle il séjourna, d'abord du 23 septembre au 13 décembre 1749, puis de la Noël 1749 où 13 janvier 1750. Poivre n'eut pas à se plaindre du Chua Vo-Vuong, à qui il avait eu soin de remettre « douze ballots de présents, dont deux extrêmement gros », sans compter un beau cheval et une jument, ses présents personnels, le tout valant plus de 100.000 livres. L'envoyé de la Compagnie des Indes visita le palais royal sous un parasol et dîna deux fois chez le Roi, qui l'encouragea dans ses projets de commerce et lui concéda par lettres patentes des immunités et des privilèges, dont Poivre préféra, d'ailleurs, ne pas user immédiatement, se réservant de revenir un peu plus tard, quand la conjoncture économique et monétaire en Cochinchine serait plus favorable. Poivre proposa par la suite à la Compagnie d'établir un comptoir à Faïso, avec un port de relâche à Tourane, position plus facile à défendre.*

*Sur le deuxième séjour de Poivre en Cochinchine :*

*Cf. les Relations de la persécution de Cochinchine en 1750, par Mgr LEFEBVRE et par Mgr BENNETAT, in A. LAUNAY, Hist. Miss. Coch. Doc., t. II, p. 209 et sq. et p. 274 et sq.*

**Bonnes dispositions du Roi de Cochinchine à l'égard de Poivre**

...« Je repartis pour la Cour, où il me restait encore des articles essentiels à régler avec le Roi pour l'avantage et la sûreté de notre commerce.

Le Prince m'accorda successivement plusieurs audiences, dans lesquelles il m'honora d'une familiarité sans exemple chez les souverains asiatiques. Je profitai de ses bonnes dispositions pour obtenir de lui des Lettres Patentes, par lesquelles il accorde aux Français, jusques-là inconnus à la Cochinchine, la permission de faire le commerce dans tout l'étendue de son Royaume, avec l'exemption de toutes sortes de droits, moyennant un présent de 4.000 *quans* (1) par chaque vaisseau, de quelque grandeur qu'il puisse être.

La Nation française est la première qui ait obtenu du gouvernement cochinchinois une permission de cette espèce. Les Hollandais n'ont osé la solliciter que quelques années après, en suivant nos traces, et jusqu'ici sont les seuls qui en partagent avec nous le privilège.

Je n'eus pas besoin de demander au Roi la permission de laisser un comptoir (2) dans son pays : il me pressa lui-même de l'établir et me sollicita de rester à sa Cour, en me promettant, pour l'année suivante, un commerce très avantageux, mais les circonstances ne me parurent pas favorables pour faire alors cet établissement. Le commerce de ce pays était fort dérangé par l'introduction d'une nouvelle monnaie de toutenague (3), qui avait occasionné beaucoup de fraudes, de monopoles et de désordres de toutes espèces, qui ne pouvaient subsister longtemps, mais dont je ne pouvais pas prévoir le terme.

D'ailleurs, pour pouvoir établir avec prudence le comptoir à la Cochinchine, il me fallait une certitude raisonnable que l'on pût y renvoyer l'année suivante un vaisseau de l'Ile de France, et je savais par expérience que le port de notre Ile était dépourvu de bâtiments, puisque je n'avais pu y trouver que *le Sumatra* pour ma première tentative. Ce mauvais vaisseau m'avait laissé à Pondichéry et celui que j'avais alors était destiné à retourner en France. Je jugeai donc qu'il valait beaucoup mieux emmener tous nos employés et différer d'une année l'établissement du comptoir, qu'on pourrait toujours faire lorsqu'on serait en état de le soutenir. Je résistai poliment aux sollicitations du Roi, en lui donnant à espérer que je reviendrais incessamment, dès que les circonstances seraient plus favorables à notre commerce. Je fis mes remerciements et mes adieux à ce Prince et je retournai à Faïfo disposer toute chose pour notre retour.

J'emportai avec moi les Patentes que le Roi m'avait accordées ; et il m'envoya dans le port une lettre pour le Roi de France, avec un présent (4). Je fis charger promptement tous les effets dont j'avais traité dans la capitale et ceux que les commis avaient achetés à Faïfo pendant mon absence.

Je partis du port de Faïfo le 11 février 1750... »

(Mémoire justificatif rédigé par Poivre à son second retour en France : *Relation abrégée des voyages faits par le sieur Poivre pour le service de la Com-*

*pagnie des Indes depuis 1748 jusqu'en 1757. Mss. conservé au Muséum (cote 319), publié d'abord par H. CORDIER, Rev. hist. Colo. franç., 1918 ; à nouveau dans Mélanges d'histoire et d'archéologie orientales, t. III, 1922, p. 79-80.*

### Traduction de la chappe accordée à P. Poivre par Vo Vuong

« Pierre Le Poivre, envoyé du Royaume de France dans le grand occident, la tête inclinée, salue cent fois de tout son cœur le Roi de Cochinchine.

Nous supplions le très excellent et très éclairé-Roi et nous lui souhaitons des dizaines de milliers d'années de vie. Cette année, notre vaisseau, par obéissance aux ordres de notre Roi, est venu du Royaume de France, pour porter toutes sortes de magnifiques présents dans cet illustre Royaume et les offrir au très excellent et très éclairé Roi. Nous avons été comblés de grâces et de grandes faveurs dont le Roi très éclairé a daigné nous honorer. Il nous a regardé d'un air favorable et a envoyé des officiers qui ont inspection sur les vaisseaux, pour examiner et faire le catalogue de toutes les marchandises et les envoyer à la Cour, afin que Votre Majesté les achète. Cela fait, nous remercions et nous profitons des faveurs du Roi très éclairé de ce qu'il a ordonné de pardonner tous les droits qu'il a coutume d'exiger. C'est pourquoi nous demandons d'offrir au très excellent et très éclairé Roi toutes les marchandises qu'il a achetées ces jours passés, qui sont encore dans le palais et que nous n'avons pas encore retirées. Aussi nous demandons d'offrir ces marchandises et nous demandons de nous pardonner cette année-ci tous les droits qu'on a coutume de payer. Ensuite, nous osons demander que tous les vaisseaux de notre nation viennent tous les ans dans cet illustre Royaume et nous demandons qu'on envoie un des mandarins qui ont inspection sur les vaisseaux, pour examiner et faire le catalogue de toutes les marchandises. Ensuite, nous demandons d'entrer dans le palais pour offrir le droit de Votre Majesté, savoir 4.000 *quans* et, après avoir vérifié le catalogue des marchandises que Votre Majesté a ordonné d'acheter, nous déduirons de ce qu'il y aura au delà de 4.000 *quans*, ou nous ajouterons ce qu'il faudra pour faire ladite somme complète. Nous offrirons de plus à Votre Majesté un présent toutes les fois que les vaisseaux arriveront. Nous osons espérer cette grâce du très excellent et très éclairé Roi.

Afin qu'il signe avec son pinceau d'or et nous pardonne et nous exempte des droits que lui sont dus au delà pour les vaisseaux, quand même ils seraient les plus grands qu'on peut exiger, et du droit du mandarin qui viendra pour examiner les vaisseaux, pour son voyage et sa nourriture, et ainsi nous prions Votre Majesté de nous exempter de tous les droits absolument qui se paient à tous ceux qui ont inspection sur les vaisseaux, soit quand les vaisseaux arrivent, soit quand ils s'en retournent. Nous demandons de nous pardonner tous les droits afin que nous en profitons. Nous espérons, la tête élevée en l'air, cette grâce du très excellent et très éclairé Roi et nous lui souhaitons des milliers d'années de vie.

La 10<sup>e</sup> année du règne de Canh Hieng, Roi du Tonkin, le 27<sup>e</sup> jour de la 11<sup>e</sup> lune ou le 5 janvier 1750 ».

*Le Roi a écrit en lettres rouges les paroles suivantes :*

« Absolument, nous accordons et pardonnons ainsi qu'il est coutume dans la supplique » (5).

(Reprod. par P. BOUDET, *Un voyageur philosophe, Pierre Poivre, en Annam (1749-1750)*, B. Gal. Inst. Publ., Hanoï, avril 1941, p. 241-260).

(1) *Le quan, divisé en dix masses de 60 caches ou sapèques, valait alors, d'après Poivre, de 4 livres 3 sols à 4 livres 10 sols [ Ch. B. Maybon ].*

(2) *Poivre avait amené avec lui, de l'île de France, pour l'établissement d'un comptoir à Faïso, « deux commis, deux enfants de langue et un chirurgien ».*

(3) *Alliage grossier et mal défini, où il entrait du zinc, du cuivre ou du fer (ou du plomb et du nickel), que les Chinois avaient introduit en 1745 et dont ils avaient obtenu l'utilisation, en remplacement du cuivre, pour la fabrication des sapèques.*

(4) *En dotant ses actes des années de règne du souverain légitime du Tonkin, le Seigneur de Hué, usant d'une déférence traditionnelle, reconnaissait sa dépendance, d'ailleurs purement nominale, envers la dynastie des Lê.*

(5) *Comme on le voit par cette traduction, au style obséquieux et embarrassé, le Seigneur de Cochinchine, moyennant l'abandon gracieux de toutes les marchandises de France apportées par Poivre, consentait à recevoir désormais les navires de la Compagnie des Indes françaises, moyennant le seul paiement, pour chaque bâtiment, d'un droit uniforme de 4.000 quans (3.000 piastres environ), à l'exclusion de toute rémunération au profit des mandarins visiteurs des navires. Ces conditions étaient de nature à faciliter grandement les futures transactions, en raison de leur simplicité et du fait qu'elles devaient, en principe tout au moins, mettre fin aux interminables marchandages, entachés du plus pur arbitraire, avec les mandarins de la douane cochinchinoise.*

### DÉBOIRES QU'ÉPROUVENT

#### LES COMMERÇANTS EUROPÉENS EN COCHINCHINE : PIERRE POIVRE AUX PRISES AVEC LES MANDARINS (1749-1750)

[TEXTE 46]

*Les Seigneurs de Cochinchine — comme ceux du Tonkin — n'étaient pas mécontents de voir les Européens venir faire dans leur pays des opérations commerciales, dont ils tiraient personnellement d'appréciables profits. Mais ils craignaient toujours que ces opérations ne servissent de prétexte à des empiètements politiques. Ils désiraient donc et redoutaient tout à la fois les commerçants européens.*

*Aussi n'est-il pas du tout certain que le chua Vo-Vuong ait effectivement donné à ses mandarins des instructions pleinement en rapports avec les excellentes dispositions qu'il manifesta verbalement à Pierre Poivre.*

*Toujours est-il que celui-ci eut à se débattre contre mille et un mauvais procédés des mandarins et des marchands, dont l'avidité et la mauvaise foi lui firent mal augurer de l'avenir commercial de la Cochinchine.*

...« *Le 3 novembre 1749. — J'ai été trompé dans le premier marché que j'ai fait ici. Je croyais avoir trouvé le seul honnête homme de toute la Cochinchine, et je lui avais donné en quelque façon ma confiance sur la caution de notre interprète. Je l'avais chargé de me procurer quelques milliers de poivre noir. Il m'avait promis de m'en trouver cinquante ou soixante milliers à treize quans le pic (picul), mais il m'avait, de son côté, fait promettre que je garderais le silence sur le dessein où j'étais d'acheter une marchandise, crainte qu'elle ne vint à augmenter de prix. J'ai donné dans le panneau et*

« lui ai avancé quelques centaines de *quans*. Le commissionnaire s'est hâté d'acheter avec les avances environ vingt *pics* de marchandises, qu'il m'a apportées disant que le *pic* lui coûtait seize *quans* six masses et que les avances étaient consommées. Notez que, tous les jours, on venait m'offrir la même qualité de marchandises à quatorze *quans* le *pic*, et le fripon me soutenait qu'il lui en coûtait seize et demi sur les lieux, c'est-à-dire dans les provinces du Nord, demandant que j'eusse encore à lui payer ses peines, les frais de ses voyages et du transport...

*Le 4 novembre 1749.* — ... Il est malheureux pour moi et pour la Compagnie de n'avoir pu arriver dans ce pays avant la mauvaise saison, pendant laquelle il n'y a pas moyen de rien faire. Je profite tant que je peux des petits intervalles de beau temps, mais on a bien de la peine à tirer quelque chose des marchands. Ceux-ci sont très lents à se déterminer et ne finissent rien. D'ailleurs, soixante-et-quatorze sommes chinoises avec un vaisseau portugais ont dégarni le pays de marchandise. Le peu qui en reste est fort cher, de mauvaise qualité, et difficile à transporter...

... Nous avons tout contre nous : défaut de marchandises, mauvaise saison, pluies, maladies, défiances de la nation, jalousie des étrangers, défaut de connaissance suffisante du pays, murmures et mauvaise humeur de la part de nos gens, avidité des marchands à nous tromper et de tous à nous voler ; mais la patience vient à bout de tout...

*...Le 7 novembre 1749.* — J'ai été obligé de conclure avec le marchand de poivre qui m'a trompé, et il m'a fallu en passer par où il a voulu, parce que je vois que je ne peux plus en trouver ailleurs. Les marchands, qui m'en avaient offert à quatorze *quans* le *pic*, ne veulent plus en fournir à ce prix, parce que le fripon à qui je m'étais confié est allé les prévenir et leur a fait entendre que je le paierais même dix-huit *quans*, s'ils voulaient tenir bon. C'est de ces marchands même que j'ai appris ce nouveau tour de mon commissionnaire. Plutôt que de perdre l'argent que j'avais avancé, j'ai pris la marchandise, afin de pouvoir envoyer cette année-ci à la Compagnie une montre de cette production du pays, dont le prix, année commune, est de dix à douze *quans* ; on peut en trouver tous les ans une bonne cargaison...

*...Le 8 novembre 1749.* — ... On n'avance dans ce pays-ci qu'à force de présents. Les Cochinchinois sont pauvres et ceux qui approchent de la Cour ont l'âme très intéressée. C'est le vice du Roi, que tous les mandarins n'imitent que trop. Ce capitaine des gardes nommé *On caï ton* me traverse depuis quelques jours dans toutes mes demandes, en se plaignant que je ne lui donne rien. Il empêche ceux à qui j'ai donné de m'aider, lorsque je vais au Palais ou que j'y envoie l'interprète ; comme c'est lui qui garde la porte, il a toujours quelque raison pour m'empêcher d'avoir audience.

*...Le 11 novembre 1749.* — J'ai été rendre visite à *On caï bô*, le mandarin principal chargé des affaires de notre vaisseau (1). J'ai porté chez lui trois présents, l'un pour le mandarin, l'autre pour la première concubine du Roi, le troisième pour le jeune prince, fils de cette concubine. Mes présents ont été reçus avec assez d'indifférence et comme une chose dûe. Cependant les présents étaient assez considérables et composés de choses curieuses pour ces gens-ci...

« ...*Le 19 novembre 1749.* — C'est une folie que d'apporter dans ce pays-ci aucune marchandise de quelque valeur. Dès qu'on les débarque, le mandarin examinateur du vaisseau s'en saisit pour les envoyer à la Cour, les faire voir au Roi. Si les marchandises plaisent au Roi, il les achète, au prix que bon lui semble, quelquefois à juste prix, quelquefois non. Si les marchandises ne sont pas de son goût, après les avoir gardées deux ou trois mois, on est bienheureux de les ravoïr avariées, sans coffre, sans emballage, etc., car ordinairement le garde-magasin les prend pour son compte ou pour celui de ses confrères, et en donne le prix qu'il juge à propos, en disant que le Roi les a achetées et n'en donne pas davantage. De plus on a toutes les peines d'être payé, soit que le Roi achète, ou bien les mandarins.

1<sup>o</sup> L'usage est que le Roi ne paie les marchandises de tous les vaisseaux qu'à la sixième lune et lorsqu'il paie dans un autre temps, c'est une faveur qu'il faut acheter bien cher.

2<sup>o</sup> Si les mandarins achètent, ils ne se pressent point de payer ; ils s'absentent, se font attendre, disputent pour le prix, font faire vingt voyages avant de payer, payent enfin quelquefois en mauvais deniers, qui restent à pure perte, et il faut encore des présents pour leurs écrivains et pour leurs domestiques. Quelle misère ! Tout bien considéré il vaut encore mieux avoir affaire avec le Roi...

...*Le 21 novembre 1749.* — ... Je commence à être accablé des gens qui viennent me proposer des marchés : tous conviennent et aucun ne tient parole...

« ...*Le 24 novembre 1749.* — ... Je m'aperçois depuis quelques temps d'une coutume fort singulière des marchands de ce pays-ci. Dès qu'ils veulent faire avec moi quelques marchés, ils commencent par m'envoyer un petit présent de fruit ou autre chose semblable, puis ils s'informent dans la maison quel est le domestique auquel j'ai le plus de confiance. Ils s'adressent à celui-ci, le prient de les aider à vendre leurs marchandises, et conviennent avec lui d'une récompense au cas qu'ils puissent vendre à un certain prix. J'ai un domestique fidèle qui écoute toutes les propositions et m'en fait part.

*Le 25 novembre 1749.* — Je me lasse de dire qu'il pleut toujours ; je crois que cela ne finira point. Quoiqu'on ait publié l'édit pour rendre nos piastres monnaie, je ne trouve personne qui veuille les recevoir au prix déterminé par l'édit (2). Cependant, comme l'ordre du Roi est formel là-dessus, les marchands n'osent pas dire qu'ils ne veulent pas recevoir les piastres, mais quand je leur propose quelque marché, ils disent n'avoir aucune des marchandises que je leur demande, de façon que je crains aujourd'hui que l'édit, qui m'a tant coûté à obtenir, ne nous soit plus contraire que favorable. Il semble qu'il y ait une conspiration générale de tout le pays contre nous, malgré la protection du Roi...

...*Le 29 novembre 1749.* — Je suis allé au palais supérieur pour tâcher d'avoir audience du Roi. Je me suis d'abord rendu à mon ordinaire chez le nègre favori pour le prier de me faire entrer... Pour me recevoir, le Roi était descendu dans une petite salle bâtie pour les audiences à la porte du palais. Il me reçut d'un air plein d'amitié à son ordinaire... Après avoir remercié le Roi de sa protection qu'il voulait bien nous accorder, je tirai une chappe



L'Indochine d'après l'Abbé Prévost (1752)  
 (*Histoire générale des Voyages*, t. 133, p. 170)

« ou requête par laquelle je lui demandais, au nom de la nation française, la liberté de venir tous les ans commercer dans son royaume, et de lui apporter un présent de curiosités d'Europe, sans être obligé de payer aucun droit pour nos marchandises ni pour l'avance du vaisseau. Je lui demandais la permission d'établir à Tourane un comptoir de cinq ou six écrivains avec leurs domestiques et la liberté de bâtir en cet endroit des magasins... Le Roi, ayant reçu ma requête avec un air de bonne volonté, me prit par la main et me conduisit sur une terrasse élevée à l'extrémité du palais, vis-à-vis un grand étang où il faisait alors jeter le filet... Il la relut deux fois d'un air pensif et, comme je voyais qu'il ne me répondait pas, je le priai de vouloir la signer, lui donnant pour cela les raisons les plus fortes et les plus capables de l'engager à me l'accorder. Je lui rappelai qu'il me l'avait promis, je lui fis voir que je n'étais pas le premier étranger auquel il eût accordé semblable grâce ; en un mot, je lui fis sentir que, sans la concession des privilèges que je lui demandais, on ne se déterminerait jamais en France à envoyer d'autres vaisseaux commercer dans son royaume. Alors il prit encore la requête et en fit lecture pour la troisième fois... A l'article où je demandais d'être exempt du droit d'ancre, après avoir réfléchi quelque temps, il me dit avec vivacité. « Hé ! si je vous accorde cette exemption, quel profit me reviendra de votre commerce dans mon Royaume ? » Le Roi parla ensuite de choses et d'autres et, s'adressant au chirurgien qui était avec moi, lui demanda quelques remèdes pour guérir une petite tumeur qu'il avait à la joue, ce que le chirurgien lui promit aussitôt qu'il serait de retour à la maison.

Ensuite je demandai au Roi la nomination d'un mandarin pour dépêcher notre vaisseau, parce que la mousson commençait à s'avancer... Je demandai après cela la permission d'envoyer dans nos colonies quelques ouvriers cochinchinois, surtout quelqu'un qui sût élever les vers à soie et travailler le bambou. A cela le Roi répondit que la loi défendait à ses sujets de sortir du pays et que le but de cette loi était de conserver au prince le tribut que ses sujets lui paient...

J'insistai pour avoir au moins quelques sauvages ou esclaves qui fussent ouvriers (car, dans ce pays-ci, il n'y a d'autres esclaves que quelques sauvages, que les Cochinchinois vont enlever dans les montagnes). Le Roi me répondit que cela ne souffrait pas de difficulté, mais qu'il me conseillait d'attendre à l'année prochaine, promettant de m'en fournir le nombre que je souhaiterais... Ce conseil du Roi étoit une espèce d'ordre auquel je n'ai pu me refuser. Ainsi je suis sorti du palais sans avoir rien pu terminer et sans avoir obtenu autre chose que la nomination du mandarin pour dépêcher le vaisseau...

...*Le 3 décembre 1749.* — ... Je ne sais plus à qui me fier. Je ne trouve partout que voleurs. Il me serait aisé de faire châtier celui-ci, mais je ne peux le faire sans courir risque de perdre ce qu'il a déjà volé ; et je suis par là obligé de ne pas lui faire connaître que je sais qu'il est un coquin : il se cachera et je perdrais tout... L'usage est que le Roi nomme pour chaque vaisseau un mandarin, qui examine et prend note des marchandises qui s'embarquent, non pour exiger un droit, mais pour empêcher d'embarquer des marchandises prohibées, telles que le riz, le fer, etc. La raison de cet usage est que la charge de mandarin examinateur est regardée dans le pays comme

« fort lucrative, vu la facilité de voler. Il y a auprès du Roi tant de gens qui meurent de faim et qui lui demandent sans cesse des emplois, qu'il est obligé de multiplier, en nommant presque tous les ans de nouveaux mandarins pour chaque vaisseau... Dès que le mandarin est nommé, il se transporte à Faifo avec beaucoup de faste et peu d'argent. Il ne lui en faut point, le vaisseau paiera tout. L'examinateur arrivé, on vient de sa part avertir le capitaine ou le subrécargue du vaisseau. Celui-ci doit sur-le-champ prendre au moins cent *quans* pour féliciter le mandarin sur sa bonne arrivée... Il donne, pour les cent *quans*, beaucoup de caresses et de belles paroles, promettant d'expédier en peu le vaisseau. Les jours suivants se passent en demandes de la part du mandarin, qui attrape d'abord tout ce qu'il peut par la voie de la douceur. Ensuite on commence le chargement ; tout va assez bien pendant trois jours, au bout desquels le mandarin a des affaires ; il ne peut plus penser à celles du navire. Attendez quinze jours ; les affaires du Roi doivent passer avant les vôtres. Le pauvre subrécargue sent bien ce que cela veut dire. Il apporte encore cent *quans*. Oh ! l'homme aimable, dit le mandarin. Je vais faire pour vous ce que je ne ferais pas pour mon père. Expédiez-vous ? Tout à coup le mandarin devient invisible. Il est malade, on ne peut pas lui parler. C'est le tour des domestiques. Il faut dix *quans* à l'un, cinq à l'autre, à celui-ci une robe, à celui-là un mouchoir, etc. Enfin le mandarin se trouve et continue son rôle jusqu'à ce qu'il ait volé un millier de *quans*. Il expédie son navire et retourne à la Cour partager son pillage avec le Roi...

...Le 29 décembre 1749. —... Ce qui m'embarrasse le plus en négociant avec ces gens-ci, c'est qu'ils ne disent jamais un mot de vérité. Aujourd'hui ils conviennent d'une chose, demain ils nieront en être convenu. Ils promettent et se dédisent continuellement sans le moindre scrupule... Ils ne pensent qu'à tirer en longueur pour gagner davantage ; tous leurs discours ne tendent qu'à tromper. Plus on leur donne, plus ils marquent envie d'avoir... Un autre désagrément non moins grand que le premier, c'est qu'il n'y a pas de ministre déterminé pour telle ou telle affaire, surtout pour celles des étrangers. Le Roi donne à sa volonté le maniement des affaires les plus intéressantes à ses domestiques nègres ou à quelques soldats favoris, suivant qu'il veut les récompenser, parce qu'il ne leur donne ces commissions qu'afin qu'ils puissent gagner. Comme le Roi d'ailleurs ne les paye pas, dès qu'ils ont quelque commission, ils n'oublient rien pour en tirer le parti le plus avantageux et s'enrichir s'ils peuvent pour le reste de leur vie...

(*Journal de voyage du vaisseau de la compagnie le Machault à la Cochinchine depuis le 29 août 1749, jour de notre arrivée, au 11 février 1750.* Arch. France-Outre-Mer, Corr. Gale Coch., t. II, feuillet 41-158. Reprod. par H. CORDIER. Rev. Extr. Or., t. III, 1885, p. 419-462 (3).

(1) *Chef du bureau des navires*. On caïbô, après avoir donné quelques conseils utiles à Poivre, prit parti contre lui, peut-être à l'instigation des Jésuites portugais hostiles à la tentative du voyageur lyonnais. « Quoiqu'il n'en remplisse pas les obligations », On caïbô était chrétien. Sur ce mandarin, cf. L. GADIERE, Quelques figures de la cour de Vo Vuong, B. A. V. H., 1918, p. 253-306.

(2) Poivre avait apporté non seulement des marchandises, mais un stock de 30.000 piastres en argent, qu'il comptait écouler en Cochinchine. Après de longues négociations, il obtint du Roi, le 20 novembre 1749, un édit qui donnait cours légal à ces piastres, après poinçonnage, à raison de une piastre pour 780 deniers de cuivre. L'édit royal demeura,

d'ailleurs, lettre morte, car personne ne voulut accepter les piastres de Poivre. Le 18 décembre, notre voyageur écrit : « Quoique les marchands cochinchinois aient déjà chargé 74 sommes chinoises, il leur reste encore de quoi charger notre vaisseau et au delà, mais ils ont si peur que nous payions leur marchandise sur le pied de l'édit du Roi, qu'ils n'ont rien vendu et, lorsqu'on leur envoie demander à acheter, ils nient avoir aucune marchandise. » L'introduction des piastres de Poivre, des piastres espagnoles, aurait représenté un grand progrès en Cochinchine, qui ne possédait pas alors de monnaie régulière d'or et d'argent et usait seulement des lingots (ou pains) du poids de dix taëls, que l'on découpait à la demande, selon les besoins des transactions, et que le Roi cédait et recevait ensuite dans son trésor à des taux de change différents, fixés par lui-même à son entière discrétion, ce qui lui assurait des bénéfices aussi copieux que peu licites.

(3) Il existe aux archives du Ministère de la France d'Outre-Mer un autre Journal de voyage à la Cochinchine, du 23 octobre 1748 au 10 avril 1750 (date de l'escale à l'Île de France), dû au subréarque Laurent.

### EXASPÉRÉ, PIERRE POIVRE ENLÈVE L'INTERPRÈTE MICHEL (1750)

[TEXTE 47]

Le jeune chrétien Michel Cuong avait accompagné Friell dans l'Inde française, en 1743, pour apprendre le portugais. Il vécut deux ans à Pondichéry, y connut Pierre Poivre et apprit de lui le dessin et la peinture, talents qui lui permirent par la suite de se pousser dans la faveur du Seigneur de la Cochinchine.

A son arrivée en Cochinchine, Poivre prit Michel pour interprète et plaça en lui toute sa confiance. Il fut payé de la plus noire ingratitude. Michel desservit de son mieux les négociants français et leur attira nombre de désagréments et vexations. Alors que le Machault appareillait à Tourane, le 10 février 1750, Michel eut le front de monter à bord et de réclamer quelques centaines de quans pour prix de ses services. A bout de patience, ulcéré par les avanies et tromperies qu'il avait eu à endurer, Poivre fit enfermer l'interprète dans la soute et leva l'ancre sans se soucier de ses cris.

La nouvelle de l'enlèvement de l'interprète jeta Vo-Vuong dans une violente colère. Le Roi fit saisir Mgr Lefebvre et le Père Rivoal et les envoya sous bonne escorte à Tourane, pour tenter de rejoindre le Machault et de ramener Michel. Les deux émissaires arrivèrent naturellement trop tard.

Les missionnaires voulurent voir dans l'enlèvement de Michel la cause déterminante de la persécution de 1750. Cette opinion paraît exagérée. L'enlèvement de l'interprète accrut certainement la colère du souverain contre la religion chrétienne, mais la persécution de 1750, qui n'éclata que six mois après le départ du Machault, eut certainement d'autres motifs que l'attitude désinvolte du représentant de la Compagnie des Indes envers le jeune Michel.

Poivre toucha, le 10 avril 1750, à l'Île de France. Il y débarqua Michel, ainsi que « plus de 300 plants de tout ce que la Cochinchine produit en arbres et plantes utiles ».

#### M. Le Poivre à Mgr Lefebvre

Canton, 26 octobre 1750,

« Je commence par vous remercier de la justice que vous voulez bien me rendre à l'égard de mes bonnes intentions...

...« Premièrement, je n'ai point cru que l'enlèvement de Michel dût être sensible au Roi. L'on m'avait persuadé que ce prince n'en faisait nul cas, qu'il n'avait nulle entrée au palais et qu'il n'était que l'esclave *con nuoi* du nègre Doï Tam... J'étais donc bien éloigné de penser que le Roi le chérissait comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre lettre...

...Secondement, je ne pouvais croire que l'enlèvement de Michel fût capable de faire aucun tort à la religion. Quelle connexion entre l'enlèvement de cet homme et les missionnaires ? ... Comment aurais-je pu croire que l'enlèvement d'un homme fût capable de ruiner la religion dans un pays où le pis aller des mauvaises affaires est de donner de l'argent, dans un pays où le prince ne demande que des fautes pour pouvoir s'enrichir par les amendes, en un mot dans un pays où la vie même des hommes est taxée à une somme modique d'argent ?

Troisièmement, je n'ai pas craint non plus que l'enlèvement de ce Michel nuisît aux projets de commerce que j'avais formés. Vous pensez bien qu'après la cruelle expérience que je venais de faire de l'injustice des Cochinchinois, en partant de là, j'étais bien éloigné de penser à y jamais retourner, et je suis trop ami du vrai et trop zélé pour le bien de la Compagnie pour lui avoir rien caché de la misère et de l'iniquité de cette nation, et pour avoir osé lui proposer d'y faire de nouvelles tentatives. J'étais bien déterminé, dès la Cochinchine même, de dissuader la Compagnie de jamais y renvoyer. Le rapport que je lui ai fait ne tend qu'à la détourner de faire de nouvelles dépenses pour ce commerce, qui ne peut être suivi qu'autant que nous serions maîtres chez nous. Je n'ai pas besoin de vous rappeler à ce sujet les injustices du Roi, ses friponneries, l'inutilité de sa lettre et de sa chappe, l'indignité de son présent, les fourberies et les iniquités de ces fripons qu'ils appellent mandarins, la pauvreté et la misère de tout ce peuple, l'insalubrité du climat, en un mot tous les obstacles que j'ai eu à essuyer. Vous le savez aussi bien que moi, et après tout cela, comment pourrais-je avoir des projets de commerce pour ce pays ?

Vous n'ignorez pas, Monseigneur, tout ce que j'ai eu à souffrir dans ma négociation de la part de ce traître Michel. Que de ruses n'a-t-il point employées pour voler la Compagnie ? Que de traverses n'a-t-il pas suscitées ? Combien de méchants conseils n'a-t-il pas donnés ? Combien d'expédients n'a-t-il pas fournis pour que ses maîtres puissent plus facilement nous voler ? Combien de méchants coups de langue n'a-t-il pas donnés, tant chez le Roi que chez les mandarins, pour déshonorer la majesté de notre royaume et de notre nation ? Pouvais-je pardonner de tels attentats ?... Le misérable Michel, arrivé à l'Île de France, a avoué tous ses crimes ; il a trouvé dans la bonté du cœur français une ressource contre la rigueur du sort qu'il méritait. Mais j'ai été approuvé de la conduite que j'ai tenue à son égard, je n'en ai rien caché au Ministre et à la Compagnie et je ne crains aucun blâme de leur part...

...Vous me consolez beaucoup en me disant que l'affaire de Michel n'a point été la seule cause de la persécution... Ce sont de nouveaux incidents qui ont ranimé la colère du Roi contre les ministres de la religion.

...Quelque malheureuse que soit la révolution arrivée à cette mission, il reste quelques lueurs d'espérance. Le Père Koffler est encore à la Cour. Les Portugais envoient tous les ans un vaisseau à Tourane ; le temps émoussera

« la colère du Roi... Quelques présents distribués à propos pourront adoucir les esprits ; *On Cai Tin* peut être gagné, ou perdre son crédit... Peut-être cette persécution mettra-t-elle fin à la discorde qui régnait entre les ouvriers apostoliques. La religion a besoin de contrariétés pour s'accroître. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 359. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. II, p. 326-328).

## LES SUITES DU VOYAGE DE PIERRE POIVRE (fin 1750)

[TEXTE 48]

*Poivre ne s'attarda pas longuement en Cochinchine en raison des déboires qu'il y éprouva, mais aussi parce que sa mission principale consistait dans « l'acquisition des épices, objet supérieur à tout, que même les mines d'or et de diamant ne valent pas ».*

*De retour en France, Poivre s'attribue on le voit, le mérite des tentatives faites après lui par Dupleix pour ouvrir le commerce avec la Cochinchine. Il trace, du trafic qui fut exercé dans ce pays par les navires français de 1750 jusqu'au début de la guerre de Sept Ans, un tableau qui ne cadre guère avec les recommandations toutes négatives, qu'il déclare lui-même, dans sa lettre du 26 octobre 1750, avoir faites à la Compagnie. Les faits que nous connaissons sont loin de confirmer l'optimisme de commande du second tableau.*

*Poivre regagna la métropole « avec une grande réputation et une médiocre « fortune ». Le Contrôleur Général Bertin le gratifia de 20.000 livres ; Louis XV lui accorda des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. Dix ans après son retour, Poivre fut nommé Intendant du Roi aux Iles de France et de Bourbon. Il administra les Mascareignes de 1767 à 1772 ; il sut rendre la prospérité à ces îles et en fit le magnifique jardin qui enchantait Bernardin de Saint-Pierre, amoureux transi de la vertueuse Madame Poivre, qu'il a dépeinte dans Paul et Virginie.*

*Poivre revint définitivement en France en 1773. Titulaire d'une pension de 12.000 livres que lui accorda Turgot, il se retira dans sa propriété de la Fréta près de Lyon, où Barnave voyait « cet Elysée peint par Rousseau dans son Héloïse ». Poivre mourut à la Fréta le 6 janvier 1786.*

*Poivre était d'idées très libérales ; il tenait les conquérants pour des « destructeurs publics » et songea à composer « un catéchisme du citoyen ». Voyageur, philosophe, naturaliste, économiste, administrateur colonial, l'homme mérite mieux que l'oubli dans lequel son nom est tombé. Son confrère en physiocratie et son biographe Dupont de Nemours (qui devait épouser sa veuve en 1795) a porté sur lui ce jugement élogieux : « Jamais il ne perdit une occasion de « recueillir et de rapporter des conseils utiles à sa patrie... Peu d'hommes ont « porté aussi loin que lui la philosophie politique ».*

...« J'arrivai à l'Île de France le 10 avril 1750... Je remis, soit à l'Île-de-France, soit en France, de toutes les espèces de marchandises que la Cochinchine fournit, tant en sucres qu'en soies crues et fabriquées, en métaux, en cire, en poivre blanc et noir, en drogues pour les teintures, en ivoire et en

« bois d'aigle. Par ce moyen, je mis la Compagnie en état de juger des avantages qu'elle pourrait retirer par la suite du nouveau commerce dont je venais de lui procurer l'ouverture...

...Je remis les Patentes du Roi de la Cochinchine au Gouverneur de l'Île de France; mais, comme il manquait de vaisseaux, ainsi que je l'avais prévu, il envoya ces Patentes à Pondichéry, comme (au) comptoir de la Compagnie qui avait plus de moyens et se trouvait plus à portée de faire valoir les privilèges que j'avais obtenus pour le commerce de la Cochinchine.

J'envoyai en même temps à Pondichéry une copie du détail de mes opérations à la Cochinchine, que j'avais envoyé à la Compagnie, avec un Mémoire qui contenait ce que l'expérience m'avait appris sur la manière de suivre ce nouveau commerce avec avantage.

Le Conseil de Pondichéry, voulant profiter des permissions et privilèges que j'avais obtenus et depuis ce temps-là envoyer annuellement un vaisseau à la Cochinchine, le premier voyage ne donna que 28 pour cent de bénéfice net sur l'armement. Mais les bénéfices de ces voyages ont augmenté chaque année et les mémoires envoyés à la Compagnie par les subrécargues employés dans ce moment (1) lui assurent un bénéfice annuel de trois cent cinquante mille livres, tous frais déduits...

...Il est constant et reconnu que les marchandises de la Cochinchine, portées à Surate, y donnent cent pour cent de gain, tandis qu'il n'y a aujourd'hui, dans toutes les Indes, aucun autre commerce qui donne seulement 40 pour cent. Il n'en est donc aucun aussi lucratif que celui de la Cochinchine, indépendamment des accroissements qu'il peut recevoir et des avantages que la Compagnie est en état de retirer suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle y a déjà établi et qui le sera plus solidement encore, quand elle le jugera à propos » ...

(Extr. de la *Relation abrégée des voyages faits par le sieur Poivre pour le service de la Compagnie des Indes depuis 1748 jusqu'en 1757*. Repr. par H. CORDIER, *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, t. III, 1922, p. 80-82).

(1) C'est-à-dire après avril 1757, date du retour de Poivre en France.

## DUPLEIX NE RENONCE PAS A LA COCHINCHINE (1752-1753)

[TEXTE 49]

*Très inquiet des suites que pouvait comporter l'enlèvement de Michel, Mgr Lefebvre envoya son coadjuteur, Mgr Bennetat, à la recherche du jeune interprète. De l'Île de France, Mgr Bennetat se rendit en août 1751, à Pondichéry, où Michel avait été transféré.*

*Dupleix, nous l'avons dit, gardait rancune à Poivre de l'avoir devancé dans les entreprises qu'il se proposait de faire lui-même en Cochinchine. Pour réparer la bétise de Poivre, il s'employa à renouer avec le Roi de Cochinchine. Il mit à la disposition de Mgr Bennetat, comblé de ses libéralités, un petit bâtiment pour ramener Michel en Cochinchine. Chargé d'une lettre et de cadeaux somptueux pour le Chua Vo-Vuong, Mgr Bennetat partit de Pondichéry le 28 juin 1752.*

Bien que proscrit et contrevenant à un édit public, le prélat fut assez bien reçu par le Chua, mais il ne put en obtenir autre chose que la restitution de l'église de la paroisse de Hué. Pourtant, le Chua marqua à Mgr Bennetat qu'il serait heureux de voir Dupleix envoyer régulièrement des vaisseaux faire du commerce en Cochinchine.

Malgré l'importance de la dure partie qu'il jouait alors dans l'Inde contre Robert Clive, Dupleix n'eut garde de se faire prier. En mai 1753, il expédia en Cochinchine plusieurs agents de la Compagnie sur le Fleury, qui n'emporta pas de marchandises, mais seulement des piastres pour l'achat d'une cargaison de retour (sur laquelle le navire réalisa un bénéfice de 28 %, encore que les sucres de Cochinchine eussent été vendus à Pondichéry, et non à Surate, où ils auraient donné 100 %). Le Fleury débarqua à Tourane, en juillet 1753, le subrécargue de Rabec (qui devait devenir, en 1770, un des Directeurs de la Compagnie des Indes), son adjoint Aubert de la Magère, qui avait épousé la veuve de Friell, et un employé du nom de Pierre, à qui devait être confiée la gestion du comptoir français.

A son retour, de Rabec adressa à la Compagnie un mémoire dans lequel il promettait de grands profits en Cochinchine.

Nous sommes mal renseignés sur le comptoir installé par de Rabec. Nous savons seulement que ce comptoir ne fonctionna qu'un petit nombre d'années. La disgrâce de Dupleix, la persécution qui se ralluma en 1753 et qui provoqua l'expulsion définitive de Mgr Bennetat, nuisirent certainement à l'activité du comptoir, qui disparut au début de la guerre de Sept Ans.

GODEHEU relate que le Conseil de Pondichéry avait décidé de consacrer 40.000 piastres à un armement pour la Cochinchine, mais que, après la disgrâce de Dupleix, le Conseil, se déjugant, renonça en août 1754 à entreprendre l'expédition (Réfutation des faits imputés au D<sup>r</sup> Godeheu par le S<sup>r</sup> Dupleix, Paris, 1764, p. 650).

Sur les relations de Dupleix sur la Cochinchine :

(Cf. A. MARTINEAU, *Dupleix et l'Inde française*, t. III, p. 452-455).

### Dupleix délègue Mgr Bennetat en Cochinchine

MGR BENNETAT AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

3 février 1752,

« J'ai eu l'honneur de vous informer, au mois d'octobre dernier, de mon arrivée à Pondichéry et des bontés toutes particulières que M. et M<sup>me</sup> Dupleix avaient pour moi. J'en reçois tous les jours de nouvelles faveurs, et j'ai tout lieu d'espérer qu'ils me faciliteront les voies de rentrer dans ma chère mission. Telles sont du moins les promesses qu'ils viennent encore de me réitérer, et qu'ils comptent effectuer au mois de mai prochain ; car, quelque fâcheuses que soient les nouvelles que nous avons reçues de Cochinchine, M. Dupleix est toujours dans sa résolution d'y envoyer un vaisseau, qui tâche de réparer la faute qu'a faite M. Le Poivre (1) et qui nous rende en même temps le prince plus favorable.

L'on nous fait espérer que cette entreprise aura un heureux succès, et que

« le retour de Michel apaisera entièrement la colère du Roi. Je n'ai pas de peine à le croire, puisque, malgré le nouvel édit qu'il a donné contre la religion, au mois de juillet dernier, mais qui n'a pas encore été publié, il a néanmoins permis à trois Jésuites de retourner en Cochinchine : l'un pour y exercer les mathématiques, l'autre la peinture et le troisième la médecine (2). D'ailleurs il est à présumer que les maux dont il voit son royaume affligé depuis que nous en sommes sortis, le rendront plus traitable, et qu'il sera touché de ce que, malgré les mauvais traitements qu'il nous a faits, j'ai mieux aimé m'exposer à toutes sortes de dangers pour lui ramener le sujet qu'on lui avait enlevé, que d'aller chercher dans ma patrie un asile assuré.

...Je souhaiterais aussi qu'en considération des services que me rend M. Dupleix, vous puissiez obtenir pour lui un bref du pape, qui lui témoignât que Sa Sainteté est bien sensible aux peines qu'il se donne pour le rétablissement de la mission de Cochinchine. La chose ne vous est pas bien difficile et cela ferait un sensible plaisir à M. Dupleix » (3).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 1. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. II, p. 345-346).

#### LETTRE DE DUPLEIX AU ROI DE COCHINCHINE (1752)

« Sire, il y a trois ans qu'un vaisseau français vint mouiller dans un des ports de Votre Majesté. Il vous portait une lettre et des présents de la part du Roi de France, mon maître, qui souhaitait lier avec vous une étroite amitié et établir entre son royaume et le vôtre l'union la plus parfaite. Votre Majesté paraissait disposée à seconder ses desirs et le traité eût été sans doute heureusement conclu, si le Sieur Le Poivre se fût mieux acquitté de sa commission et n'eût enlevé celui de vos sujets qui lui avait servi d'interprète.

Je n'entre point dans les différents mécontentements qu'il prétend avoir reçus de *Tou-Khang* et qui, selon lui, l'ont comme forcé d'en venir à cette extrémité. Quoi qu'il en soit, je suis d'autant plus mortifié qu'il ait tenu une conduite si peu conforme aux intentions de notre monarque, que, en irritant Votre Majesté contre nous, il a été cause aussi que ceux qu'Elle avait toujours traités jusqu'alors avec tant de bontés, ont eu le malheur d'encourir sa disgrâce et d'être honteusement chassés de son royaume.

J'aurais souhaité qu'il eût été en mon pouvoir de réparer la faute qu'il avait faite, aussitôt que la triste nouvelle m'en fut donnée, mais l'éloignement de *Tou-Khang* mettait encore un obstacle à mon désir. Maintenant qu'il est ici, avec un Evêque qui s'est donné la peine de l'aller chercher lui-même aux îles et qui veut bien se charger de le conduire à Votre Majesté, je craindrais de l'indisposer davantage contre nous, si je différerais plus longtemps de le lui renvoyer. C'est pourquoi je me vois comme obligé de prévenir les ordres du Roi, mon maître, et de me servir d'un bot, en défaut de vaisseau, pour porter quelques présents à Votre Majesté et pour lui faire en même temps mille excuses de la peine qu'à pu lui causer l'action du Sieur Le Poivre. Elle peut être assurée que sa conduite sera désapprouvée, non seulement de notre monarque, mais encore de toute la nation.

J'espère, au reste, que, touchée de notre attention à lui renvoyer *Tou-Khang*, Elle voudra bien désormais nous rendre ses bonnes grâces et permettre aux missionnaires de demeurer dans son royaume, pour y pratiquer

« comme auparavant, toutes sortes de bonnes œuvres. C'est l'unique faveur que j'ose attendre de sa bonté et que je la supplie de m'accorder. Je lui en témoignerai à jamais ma reconnaissance et, si je suis assez heureux pour pouvoir lui être utile en quelque chose, Elle me trouvera toujours disposé à exécuter ses ordres avec un sensible plaisir » (4).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 640. Repr. par Ad. LAUNAY),  
*Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 344-345).

### Dupleix envoie M. de Rabec en Cochinchine

MGR BENNETAT AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

10 août 1735,

« Comme je voulais sonder l'esprit du prince et m'assurer de quelque chose avant le départ du bot (5), je pris la résolution de l'aller trouver derechef et de lui demander l'église de Tho-duc (6). Le Roi me reçut fort bien, et commença à me questionner encore sur la religion. Il me demanda combien il y avait de dieux, comment, Jésus-Christ étant Dieu, avait pu mourir pour les hommes, ce que c'était que la Sainte Vierge et différentes autres choses sur la pénitence et le baptême... Il traita de folie le mystère de la croix et, comme il s'aperçut que cela me faisait beaucoup de peine, il me dit, en me caressant : « Vous ne devez pas être surpris, si n'étant pas chrétien, je parle ainsi à tort et à travers. J'ai été autrefois à l'église et j'ai même donné de l'argent et de la cire pour le service de l'autel ». Là-dessus, je lui répliquai : « Oui, Sire je sais qu'autrefois, vous aimiez notre religion... Je ne sais pas ce qui a pu vous faire tout à coup changer de sentiments et vous indispouter contre nous au point où vous l'êtes aujourd'hui. Vous n'ignorez pas, cependant, que cette religion n'a rien que de bien pur dans ses maximes et qu'elle ne vous a donné jusqu'ici aucun sujet de mécontentement. »

Je lui demandai alors l'église de Tho-duc. Il me l'accorda, à condition que je rembourserais ce qu'elle avait coûté à son frère, et que je paierais aussi l'intérêt de cet argent. Il donna ordre aussitôt à l'ennuque, qui était chargé du soin de cette église, de me la remettre sur le-champ.

Voilà, Messieurs, dans la dernière exactitude, tout le succès qu'a eu l'armement que M. Dupleix a bien voulu faire pour me reconduire dans ce royaume avec M. Rivoal et l'interprète Michel. Nous ne pouvons pas en attendre davantage dans des circonstances aussi tristes que celles où était alors cette mission.

Un si heureux commencement me faisait espérer que les choses se rétabliraient peu à peu. Mais, le bot fut à peine parti, que je m'aperçus que le Roi ne me témoignait pas la même amitié qu'auparavant. J'allai le voir plusieurs fois sans pouvoir lui parler...

...Ce prince est un monstre en toutes sortes de vices ; il est des plus inconstants. Il ne fait amitié autant qu'on lui donne, et son amitié cesse aussitôt qu'on cesse de lui donner. Depuis que la Cochinchine s'est séparée du Tonkin, elle n'a point encore eu de Roi qui fût aussi avare et aussi intéressé que lui ; il est sans foi et sans honneur, et ne cherche qu'à tromper. Enfin, comme je voulais aller administrer les chrétiens de Cham, je l'allai trouver le 18 mai

« et je lui fis présent de cinq boutons de grenat, de deux belles paires de lunettes, et de deux bouteilles d'eau de la reine. Il me reçut fort bien et m'admit même dans l'intérieur de son palais, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il s'entre-tint assez familièrement avec moi pendant plus d'une heure et demie et me permit d'aller à Cham, où j'ai administré pendant deux mois.

Comme ce prince m'avait témoigné l'année passée qu'il désirait extrêmement que M. Dupleix envoyât ici tous les ans un vaisseau pour faire commerce, et qu'il avait fixé les droits d'ancrage à 4.000 piastres (7), j'avais marqué fidèlement à M. Dupleix les intentions de ce prince. Je l'avais même engagé à entreprendre ce commerce, qui paraissait fort avantageux pour la Côte, et qui pouvait en même temps servir à nous affermir ici de plus en plus. M. Dupleix n'a pas balancé un moment à envoyer un vaisseau, qui est arrivé à Tourane le 18 juillet.

Quoique le Roi n'ait pas tenu sa parole à l'égard des droits d'ancrage, et qu'au lieu de 4.000 piastres, il en exige 8.000, les affaires du vaisseau auraient cependant été mieux, parce que le Roi prend les piastres à un plus haut prix que l'an passé, si malheureusement les Hollandais n'étaient pas venus les premiers et n'avaient pas fait renchérir l'or, le sucre et les autres denrées. Je ne sais pas comment nos Français se tireront d'affaire. Au reste, il n'y a pas de ma faute, parce que je ne pouvais pas prévoir qu'il y aurait un vaisseau hollandais, et deux vaisseaux de Macao. Si les Hollandais s'établissent ici, comme il y a toute apparence, car ils n'épargnent rien pour cela, nous n'y ferons pas un long séjour ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 85. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch.*, t. II, p. 353-354).

(1) Comme on l'a vu, les missionnaires appellent toujours *Poivre* : Le *Poivre*.

(2) Les prêtres des Missions Étrangères ne cherchèrent pas à s'installer à nouveau en Cochinchine après la prescription de 1750 ; ils se retirèrent au Cambodge (1753). Les trois Jésuites auxquels Mgr Bennetot fait allusion, sont le Père Koffler, qui n'était pas parti en 1750, le Père de Monteiro, géomètre, et le P. J. de Loureiro, naturaliste, qui devait faire paraître à Lisbonne, en 1750, sa célèbre *Flora Cochinchinensis*.

(3) Edmond Bennetot, né à Troyes, en 1713. Parli en mission en 1735, fut suspendu quelque temps sur une accusation de jansénisme, portée contre lui par les religieux italiens. Sacré, en 1748, Evêque d'Eucarpie et coadjuteur de Mgr Lefebvre en Cochinchine. Les édits de persécution ayant été remis en vigueur en 1753, Mgr Bennetot fut arrêté dans l'église de Thoduc, à Hué, et emprisonné pour un temps. Par Macao, il gagna Pondichéry, où il rendit compte à Dupleix de sa mission. Revenu en Europe, Mgr Bennetot vit le pape et lui fit valoir les services rendus à la religion par Dupleix ; le souverain pontife envoya à Dupleix une lettre très élogieuse, une médaille en or, un chapelet en pierre d'agalthe et un reliquaire renfermant une parcelle de la vraie croix. Nommé en 1758 coadjuteur du Vicaire Apostolique du Tonkin occidental, Mgr Bennetot mourut à l'Île de France, le 22 mai 1761, alors qu'il rejoignait son Vicariat.

(4) La lettre de Dupleix est celle d'un parfait diplomate, sachant à merveille négocier avec les souverains orientaux : Dupleix n'hésite pas à désavouer formellement la conduite de Poivre. Dupleix ne manqua pas de joindre à sa lettre un fastueux présent pour le Roi de Cochinchine ; ce présent consistait en un carosse de 3.000 pagodes (24.000 livres), éclatant d'or, en velours eramoisi, galons et crépins d'or, une ceinture d'or garnie de diamants et de rubis, une pendule à ressort, des cannes montées en or, trois aunes de brocart d'or, deux aunes de brocart d'argent, des pistolets, des fusils, des lunettes d'approche, des pièces de mousseline, de toile, des mouchoirs, etc. Dupleix faisait royalement les choses, car il attachait le plus grand prix à regagner la faveur du Seigneur de la Cochinchine. Dupleix remit, en outre, à Mgr Bennetot une somme considérable pour réparer ses églises.

(5) Petit vaisseau de 90 tonneaux à un seul mât.

(6) Sur les 36 églises de Cochinchine, deux seulement avaient, en 1750, échappé à la destruction, dont celle de Tho Duc, le plus ancien quartier de Hué.

(7) « Qui est la somme que paie tous les ans le vaisseau de Macao ».

## QUELQUES SOUVENIRS DE POIVRE SUR LA COCHINCHINE (1768)

[TEXTE 50]

*En dehors de ses comptes rendus de voyages et de missions, Pierre Poivre n'a rédigé aucun ouvrage. Mais, de son vivant, des éditeurs peu scrupuleux, spéculant sur sa notoriété, rassemblèrent deux mémoires adressés par lui à l'Académie de Lyon, mémoires qu'ils publièrent en Suisse, sans avoir consulté l'auteur et sans citer son nom, sous le titre de Voyages d'un philosophe (1768). L'ouvrage eut plusieurs éditions et fut traduit en plusieurs langues.*

*Poivre s'intéressait particulièrement à la botanique et à l'agriculture. Il fut, si on peut dire, le champion de la transplantation des plantes à épices. Poivre s'intéressait beaucoup également aux cultures vivrières ; on l'a appelé « le Parmentier du riz ». Au cours de ses voyages, Poivre ne cessa de transporter d'un pays à un autre les plantes dont l'expansion lui paraissait désirable. Il est un des hommes qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont le plus contribué à modifier le paysage végétal du globe.*

*Cf. Alf. LACROIX, Figures de savants, 1938, t. 3, p. 191-213. Portrait de Poivre : BOUDET et MASSON, fig. 18.*

\* Les Cochinchinois cultivent six espèces de riz, le *petit riz*, dont le grain est menu, allongé, transparent, c'est celui qui est le plus délicat et qu'on fait manger aux malades. Le *gros riz long* est celui dont la forme est ronde. Le *riz rouge*, ainsi nommé parce que le grain est enveloppé d'une peau de couleur rougeâtre, si adhérente que les opérations ordinaires ne peuvent l'en détacher. Ces trois sortes de grains sont ceux dont le peuple se nourrit et qui sont l'abondance. Ils demandent de l'eau et les terres qui les portent doivent être inondées.

Enfin, ils cultivent deux autres sortes de riz sec, c'est-à-dire qui croissent dans des terres sèches et ne demandent, comme notre froment, d'autre eau que celle de la pluie... Ils sont l'un et l'autre un grand objet de commerce pour la Chine. On ne les cultive que sur les coteaux, après avoir donné à la terre une façon avec la bêche. On le sème à la volée comme nous semons notre froment, vers la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, temps auquel finit la saison des pluies. Il n'est pas tout-à-fait trois mois en terre et il rapporte beaucoup.

Je suis fondé à croire que la culture de ce grain précieux réussirait en France s'il nous était apporté. En 1749 et 1750, je traversai plusieurs fois les montagnes de la Cochinchine [entre Tourane et Hué] où ce riz se cultive. Elles sont très élevées et la température de l'air y est froide. J'y observai au mois de janvier que le riz était très vert et avait plus de 3 pouces de hauteur, quoique la liqueur du thermomètre de M. de Réaumur ne fût sur le lieu qu'à 4 degrés au-dessus du point de congélation.

J'emportai à notre Ile de France quelques quintaux de ce grain, qui fut semé avec succès et rapporta plus que n'aurait fait aucune espèce du pays...

...Les Cochinchinois cultivent encore plusieurs sortes de grains, tels que le maïs, des millets de différente sorte, plusieurs espèces de phaséoles, des patates, des ignames et diverses racines toutes propres à la nourriture de l'homme

« et des animaux. Mais la culture la plus importante pour eux, après celle du riz, est la culture de la canne à sucre. Il n'est aucun pays en Asie si abondant en cette denrée que le royaume de Cochinchine... Le sucre blanc de première qualité se vend ordinairement dans le port de Faifo, en échange d'autres marchandises, à raison de 3 piastres, ou 15 livres de notre monnaie, le quintal cochinchinois, qui équivaut à 150 L. 200 de nos livres, poids de marc. Le commerce de cette denrée est ruineux. La Chine, seule... en tire de Cochinchine plus de 40.000 tonneaux toutes les années ; on sait que le tonneau de mer vaut deux milliers.

...En général, les Cochinchinois possèdent d'excellentes terres et ils les cultivent bien. Leurs montagnes sont presque toutes en friches, parce que la population n'est même pas assez considérable pour mettre en valeur toutes les plaines qu'ils ont prises sur le Cambodge...

...Un étranger peut parcourir le royaume de Nord au Sud, excepté la capitale, sans craindre d'être insulté. Il sera reçu partout avec une curiosité importune, mais avec bonté. J'ai vu chez cette nation un usage singulier et qui prouve bien la bonté de son caractère. Un Cochinchinois qui voyage et qui n'a pas de quoi payer sa nourriture dans les auberges, entre dans la première maison de la peuplade où il se trouve. Personne ne lui demande ce qu'il veut ; il ne dit rien à personne, il attend en silence l'heure du repas. Dès que le riz est servi, il s'approche, se met à table avec les gens de la maison, mange, boit et s'en va sans que personne lui ait fait aucune question ni sans qu'il ait dit une seule parole. On a vu que c'était un homme et par conséquent un frère qui pouvait être dans le besoin. On l'a reçu sans autre information... »

(Extr. des *Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs, et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, sans nom d'auteur, Yverdon, 1768, p. 81-100).

## CHAPITRE B

### UNE CASCADE DE PROJETS DE COMMERCE ET D'ÉTABLISSEMENT (1753-1778)

#### UNE CASCADE DE PROJETS DE COMMERCE ET D'ÉTABLISSEMENT (1753-1778)

*Bien que sans résultat positif, les tentatives de Duplex et de Poivre ont, du moins, un résultat, celui de placer l'Indochine au premier plan, si on peut dire, de l'actualité coloniale.*

*Au cours du troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, les projets de commerce et d'établissement se succèdent avec une fréquence et une régularité qui méritent d'être soulignées. En l'espace de quelque vingt-cinq ans, on n'en compte pas moins de six, émanant les uns de particuliers, alléchés par la perspective de substantiels profits, les autres de fonctionnaires en place, désireux de rendre à la France dans les mers de l'Extrême-Orient des positions équivalentes à celles qu'elle vient de perdre, par insouciance et incurie, dans l'Indoustan.*

*Le temps n'est plus où un Saint-Evremond écrivait : « Le Tonkin et la Cochinchine sont peu de chose ; ces royaumes-là ont besoin d'être embellis par des imaginations amoureuses des merveilles étrangères ». La Description de l'Empire de Chine du Père Du HALDE, 4 vol. in-folio, 1735, l'Histoire Générale de la Chine du Père De MEILLA, 13 vol. in-4<sup>o</sup>, 1777-1785, ont mis à la mode l'Extrême-Orient. La chinoiserie envahit l'art décoratif. Les contes philosophico-historiques se multiplient, où des publicistes entichés de réformes dépeignent ces contrées lointaines comme la terre d'élection des bonnes mœurs et du bon gouvernement, contrastant avec le despotisme et la corruption d'Occident.*

*Dans ce concert d'exotisme de paccotille, l'Indochine tient honorablement sa partie. Une interlocutrice de Diderot lui déclare plaisamment que « son amoureux, le Montami, va partir pour la Cochinchine » (Lettres à Sophie Volland, 30 octobre 1759, éd. Babelon, t. I, p. 83). Voltaire écrit que l'amour de l'ordre se retrouve comme « un des ressorts de la nature... dans le Tonkin et dans l'île « de Formose comme à Rome ». En 1768, sous le pseudonyme de CHINKI, l'abbé Coyer fait paraître à Londres une très fantaisiste Histoire cochinchinoise qui peut servir à d'autres pays (sur l'œuvre de l'abbé Coyer, cf. la thèse de M<sup>lle</sup> Elsoffe, Aix en Provence, 1941). En 1770, un certain De LO-LOOZ décrit de manière fort approximative les guerres entre les Cochinchinois et les Siamois : Les militaires au delà du Gange, Paris, 2 vol. En 1774, un anonyme, qu'on suppose être l'abbé CASTILLON, publie des Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonkinoises, sans parler de l'Histoire du Tonkin de l'abbé RICHARD, celle-là sensiblement mieux documentée.*

*Ce courant de curiosité ne suffit pas à décider les pouvoirs publics à entreprendre une action en Indochine. Le peu d'initiative laissé aux exécutants locaux, l'affaiblissement puis la disparition de la Compagnie des Indes, le mauvais état des finances publiques, les soucis plus pressants qui absorbent la diplomatie française font que les différents projets tendant à la fondation en Cochinchine d'un établissement commercial ou politique, restent à l'état de simples esquisses, sans présenter pour nous d'autre intérêt que de montrer l'ancienneté et la persistance des visées de la France sur la péninsule indochinoise. Ce n'est qu'à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que, sous l'impulsion d'un prélat agissant à titre privé, la France commencera à exercer une influence prépondérante sur les destinées de l'Indochine.*

Cf. DAUBIGNY, Choiseul et la France d'outre-mer, 1892 ; SCHÖNE, La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI, 1907 ; M<sup>lle</sup> CHANTAGNAT, Les philosophes et la question coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle, Alger, 1951 ; LA BROUQUÈRE, ESQUER, etc.

### L'ABBÉ DE SAINT-PHALLE PRÉSENTE UN MÉMOIRE SUR LE TONKIN (1753)

[TEXTE 51]

*Charles Thomas de Saint-Phalle, né entre 1700 et 1703 d'une famille d'ancienne noblesse bourguignonne, partit en 1727 du Séminaire de la rue du Bac pour le Tonkin occidental, où il ne put pénétrer qu'en 1732. Séparé de ses supérieurs par des dissentiments de doctrine, il quitta les Missions Etrangères et revint en France en 1741, après avoir passé huit ans au Tonkin, « dont il avait su promptement la langue ».*

*« Sollicité et importuné de tous côtés », l'abbé adressa, en 1747, au ministère une proposition en vue de renouer les relations avec le Tonkin. Six ans plus tard, il fit tenir au Garde des Sceaux Silhouette le mémoire ci-dessous. Mort à Paris le 21 mars 1766.*

*L'abbé de Saint-Phalle rédigea plusieurs autres mémoires, demeurés inédits, mais qui furent utilisés par l'abbé RICHARD pour composer, en 1778, son Histoire naturelle, civile et politique du Tonkin, Paris, 2 vol.*

#### Mémoire présenté à M. le Garde des Sceaux Silhouette par le sieur de Saint-Phalle sur le commerce que pourrait faire la Compagnie au Tonkin

24 février 1753,

*« Ce royaume est un des plus puissants des Indes... Il est grand comme les deux tiers de la France et comprend onze provinces. Kecho m'a paru être égal en grandeur à Paris et contenir autant d'habitants...*

*...Le Tonkin est un pays ouvert à toutes les nations. Les Chinois y apportent des simples (ils sont bons docteurs en médecine), du thé, de la soie, certaines espèces de toile, du sucre, car les Tonkinois, ayant chez eux la canne de sucre, ne savent pas la raffiner, de la farine de froment et un peu d'orge*

« dont il font sécher le germe, beaucoup de batteries de cuisine, du fer, des épiceries, de la cire, de la porcelaine... Les Chinois qui viennent de Batavia apportent, en outre, des cuirs tannés, des étoffes de laine, des indiennes... Toutes nos curiosités d'Europe seraient très bien vendues, n'ayant rien de semblable dans le pays...

... Aussitôt qu'un navire arrive à l'embouchure de la rivière, on en donne avis à la Cour, qui y envoie des soldats pour l'observer, comme cela se fait à Canton... Dans l'intervalle, on débarque secrètement des marchandises. Les sommes chinoises ont permission d'aller jusqu'aux camps des gouverneurs de province ou capitales. La plupart se rendent à la capitale de la province du Midi, appelée Hien-Nam, qui peut contenir 100.000 âmes [Hung-Yen]... Les vaisseaux d'Europe avaient autrefois la même permission... Depuis un combat qui se fit entre un vaisseau du Roi et un vaisseau anglais qu'on voulait arrêter à cause de la contrebande de cuivre, on n'a plus cette permission... Depuis dix ou douze ans les Anglais sont revenus au Tonkin sans qu'on les y ait inquiétés ; moi-même je les y ai vus...

...L'or et l'argent s'y trouvent non seulement dans les mines, mais dans le sable des rivières et les antres des rochers. Beaucoup d'hommes n'ont d'autre métier que de le rechercher dans des fossés de cinq à six pieds ; d'autres nourrissent des canards dans les rivières pour trouver de l'or dans leurs excréments... (1).

...Le commerce se fait avec une grande liberté, y ayant fort peur de contrebande ou marchandises prohibées, le Roi du Tonkin ne s'étant réservé que le cuivre et la cannelle. Encore ces choses se vendent avec sa permission ...

...Marchandises que les étrangers prennent au Tonkin : l'or, le vernis, la soie crue très abondante, le cuivre (qui a attiré longtemps les Anglais), différentes espèces de toile ; leur toile de noir luisant est charmante ... la cannelle, plus fine que celle de Ceylan, de beaux ouvrages en nacre de perle, l'écaille, des bois très beaux, des joncs ; l'ébène est très commun...

Je ne crois pas que si, on excepte le royaume de Siam, il se trouve des pays où la nourriture et les ouvriers soient moins chers...

*Conclusion.* Le commerce du Tonkin peut être très avantageux pour l'Etat et pour la florissante Mission du Tonkin, qui compte déjà 2 ou 300.000 âmes. Le Roi a souvent sollicité qu'en lui envoyât des mathématiciens. Que serait-ce si on recherchait son alliance et qu'on renouât le commerce heureusement commencé sous le règne de Louis XIV ? Il est aisé de tenter ce commerce... » (2).

(Arch. France-Outre-Mer, Correspond. générale de la Cochinchine, t. III, feuillets 69-76. Texte inédit).

(1) *Hypnotisés par le « fabuleux métal », tous les découvreurs et les voyageurs de l'époque le voient partout et racontent à son sujet des sornettes, dont celle-ci est un échantillon.*

(2) *Le mémoire de l'abbé de Saint-Phalle est accompagné du commentaire suivant, rédigé par un anonyme : « Je ne crois pas qu'il y ait de royaume mieux disposé à la foi que le Tonkin. Il faudrait donc tâcher de faire cesser la persécution, non par la force, quoique l'occasion en ait été très favorable, non par des voies directes, en sollicitant le prince de révoquer ses lois, ce serait tout perdre. Mais on pourrait tenter d'adoucir son esprit en contractant amitié, en se rendant utile à l'Etat par le commerce, en se rendant nécessaire par les arts et les sciences. Ces princes ont demandé des mathématiciens depuis longtemps ; cette voie paraît naturelle... » (Ibid., feuillets 77-80).*

**LE SUBRÉCARGUE PROTAIS-LEROUX  
PROPOSE UN ÉTABLISSEMENT A POULO-CONDORE (1755)**

[TEXTE 52]

« Fils de parents qui ont eu l'honneur de servir la Compagnie dans différents « postes honorables », Protais-Leroux, établi à Surate, avait une longue pratique des mers de l'Inde et de la Chine. En 1755, « après quatre ans de réflexion », il saisit le Contrôleur Général Machault d'Arnouville de la proposition ci-après tendant à la création d'un établissement à la fois marchand et militaire dans l'archipel de Poulo-Condore, situé « à la porte du détroit de Malacca ».

De Versailles, le 17 avril 1756, le Contrôleur Général fit à Protais-Leroux cette réponse polie et évasive : « Le projet que vous avez proposé mérite un « sérieux examen. Si la Compagnie se porte à l'entreprendre, je ne doute pas « qu'elle ne profite de sa connaissance. Vous pourrez toujours me faire part des « réflexions que vous ferez sur le commerce de la Compagnie aux Indes et en « Chine ».

Survint la guerre de Sept Ans et naturellement il ne fut pas parlé plus avant du projet Protais-Leroux.

Surate, 15 mai 1755,

« Depuis environ huit à neuf ans que je fais commerce aux Indes en qualité de négociant et de subrécargue, je me suis toujours attaché à profiter des occasions que j'ai cru être favorables et utiles au commerce et à la Compagnie.

Poulo-Condore est habitée et cultivée depuis environ dix ans par 1.500 Cochinchinois d'un naturel doux, paisible, traitable, industrieux, laborieux... La situation de cette île est des plus convenables aux vaisseaux d'Europe qui vont en Chine... On peut hiverner, caréner et raccommoier toutes sortes de vaisseaux dans le port du Nord avec des bois de construction que l'on aura en cas de besoin... On pourra faire un commerce considérable dans tous les parages de la mer de Chine, qui serait profitable à la Compagnie de France et ruineux pour celles d'Angleterre et de Hollande...

...Après avoir réfléchi pendant plus de quatre ans de suite, j'ai l'honneur de vous supplier de faire faire l'établissement, si vous le jugez à propos, le plus promptement qu'il sera possible, car je crains que les Anglais ou les Hollandais ne nous préviennent à cet égard.

Le mandarin commandant les Cochinchinois de l'île Poulo-Condore, indépendant d'aucune puissance ou gouvernement, se fera un grand plaisir de recevoir chez lui des Européens et surtout des Français. Il se prêtera de bonne grâce à toutes sortes d'arrangements.

Les vaisseaux de la Compagnie éviteront les risques et disgrâces qu'il y a d'aller aujourd'hui à Canton, où les Européens sont très mal traités par les Chinois.

Si vous ne voulez pas faire un objet de commerce de l'île, vous pouvez du moins en ordonner l'établissement pour un entrepôt pour la relâche des vaisseaux de la Compagnie qui naviguent dans les mers de Chine, où ils n'ont aucun abri... Si la guerre se déclarait de nouveau, cet établissement serait très avantageux pour l'Etat.



Plat réchauffoir de la Compagnie Française des Indes

« Cent soldats européens, avec 50 à 60.000 roupies, un vaisseau de force et quelques bots que l'on prendrait à Pondichéry seront plus que suffisants pour faire l'établissement... Ensuite, on pourra se fortifier, cultiver, faire des plantations.

Je me souviens que la Compagnie envoya il y a un certain nombre d'années, un ingénieur nommé M. D. D. (illisible) pour dresser le plan de cette île, mais ce Monsieur, peu accoutumé à la situation des pays de l'Inde, en donna une idée si désavantageuse à la Compagnie qu'elle abandonna le projet. En ce temps-là, d'ailleurs, l'île était presque déserte... Aujourd'hui les Cochinchinois viennent de plus en plus s'y réfugier... ils ont rendu l'île si fertile et si agréable que maintenant les Européens peuvent y passer leur vie gracieusement, sans craindre ni les serpents ni les moustiques dont parle l'ingénieur envoyé par la Compagnie.

Avant de rien entreprendre, si vous jugez à propos d'en conférer avec M. de Montaran (1) et le marquis de Duplex, présent à Paris...

Si, dans ces circonstances, Monseigneur, je puis avoir le bonheur de vous être de quelque utilité, je vous supplie de disposer de moi. »

(Arch. France Outre-Mer, Correspondance générale Cochinchine, t. III, feuillets 83-86. Texte inédit).

(1) *Procureur du Roi près du Conseil des Directeurs de la Compagnie.*

## LE COMTE D'ESTAING MÉDITE UN COUP DE MAIN SUR HUÉ (1758-1759)

[TEXTE 53]

*Le très curieux mémoire que nous reproduisons ci-après, à peu près intégralement en raison de sa nouveauté n'est pas daté ; il semble avoir été composé par le comte d'Estaing pendant sa traversée de Pondichéry à l'Île de France, à la fin de 1758 ou au début de 1759.*

*Séduit par les bruits qui couraient en Extrême-Orient sur les fabuleuses richesses amassées par les rois de Cochinchine, d'Estaing conçut dans l'Inde le projet de monter un coup de main contre Hué. Il s'agissait d'enlever par surprise, « en trois fois vingt-quatre heures, » le palais du Chua, de charger à bord son trésor, puis d'entreprendre une vaste opération commerciale aux Philippines et en Chine ; l'entreprise était présentée comme devant procurer un bénéfice considérable. Simple opération de flibusterie, dira-t-on. Peut-être, mais de flibusterie pour le bon motif, car, si la moitié du profit devait revenir aux commanditaires de l'expédition, l'autre moitié devait aller à la Compagnie des Indes, dont les finances étaient très bas et à laquelle ce secours inattendu devait permettre de rétablir ses affaires dans l'Inde et, du même coup, les affaires de la France, « Le manque d'argent est la première source de nos malheurs... ; il faut tenter tous les moyens possibles ou renoncer à toute espérance. »*

*Le projet fut mûrement étudié par d'Estaing et arrêté dans tous ses détails. Lally-Tollendal lui donna son approbation, en avril 1759, non sans demander « à être intéressé aux bénéfices ». Les fonds étaient réunis, les chefs désignés,*

lorsque la nécessité de porter secours au marquis de Conflans, « déplorable » successeur de M. de Bussy », qui s'était laissé enfermer dans Mazulipatam, empêcha de donner suite à l'entreprise. Peu après, d'Estaing fut envoyé à l'Île de France. Il y reprit et compléta ses préparatifs pour l'expédition de Hué. D'Estaing partit de Port-Louis avec le vaisseau le Condé, 64 canons, et la frégate l'Expédition, 18 canons, sur laquelle avait pris place le capitaine de brûlot Le Floch de la Carrière, spécialiste des côtes indochinoises. En attendant la mousson, d'Estaing alla d'abord s'emparer du comptoir anglais de Bender-Abbas, dans le Golfe Persique (octobre 1759). Puis il fit voile sur l'Indochine. Là, il considéra tout à coup qu'avant de courir une aventure, même fructueuse, en Cochinchine, il était plus conforme aux intérêts de la nation de « s'en prendre aux ennemis du Roi ». C'est ainsi que d'Estaing fut amené à enlever l'un après l'autre tous les comptoirs et les forts anglais de la côte Ouest de Sumatra. Cette brillante et dure campagne terminée, d'Estaing pensait toujours à la Cochinchine. « Si je préférerais les pavillons et les drapeaux britanniques aux pains d'or de la Cochinchine, je conservais jusqu'au dernier moment, avec l'espoir d'aller m'en emparer, les doubles canots destinés à l'exécution de cette entreprise ». Mais la mousson n'était toujours pas propice, les bâtiments de d'Estaing étaient gravement avariés, leurs équipages décimés par les combats et les maladies, « les officiers mourants », d'Estaing lui-même « dévoré de scorbut, étreint de fatigue », obligé « d'aider à virer au cabestan ». La mort dans l'âme, d'Estaing se vit contraint de revenir à Port-Louis, d'où il regagna la France, non sans avoir été à nouveau fait prisonnier par les Anglais, au large de Lorient.

Dans les années qui suivirent, d'Estaing demeura hanté par son projet cochinchinois. Dix ans plus tard, rédigeant ses Notes sur l'Asie (30 avril 1768), il revint longuement sur ce projet, mais la situation générale avait beaucoup changé. A peu près chassée de l'Inde, la France éprouvait le besoin de se tailler un autre empire. D'Estaing lui-même avait pris de l'âge, sa pensée s'était mûrie et enhardie. Dans les Notes sur l'Asie de 1768, il ne s'agit plus, comme en 1759, d'un coup de main sur Hué, d'une opération éclair, en aller et retour, mais, cette fois, d'une entreprise sérieuse et durable, guidée par Pierre Poivre, ayant pour objet la fondation d'un établissement permanent dans l'île qui commande l'entrée de la baie de Tourane. Fortifiée, occupée, non plus, comme dans le projet de 1759 par un corps de 150 Européens et de 150 Cafres, mais par un corps de débarquement de 3.000 hommes (effectif supérieur à celui des troupes stationnées à Pondichéry), cette île était appelée, dans l'esprit de d'Estaing, à servir de base d'opérations, à devenir le point de départ d'une vaste expansion commerciale et politique, s'intégrant dans « le système d'Asie », avec des comptoirs secondaires dans les mers voisines, dans les Détroits, dans les îles à épices, en Malaisie, au Siam, aux Philippines et jusqu'en Chine. « L'établissement de Chine est préférable aux autres, écrit d'Estaing ; son objet à venir est le plus grand de tous. »

Malgré les bonnes dispositions du ministère Choiseul, la conjoncture était peu faite pour permettre même d'amorcer la réalisation d'un si grandiose dessein. D'Estaing ne reparut jamais dans les mers de l'Inde et son projet de 1768 demeura dans les limbes, à l'état d'ébauche, comme l'était resté son projet initial de 1759.

Les projets de d'Estaing ont été signalés et étudiés pour la première fois par L. MALLERET, Une tentative ignorée d'établissement français en Indo-

chine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les vues de l'amiral d'Estaing, *B. S. Et. Ind.*, 1942 1.

Né en Auvergne en 1729, Charles Hector, comte d'Estaing, s'engagea très jeune dans les mousquetaires et fit comme tel ses premières armes en Flandre et dans les Pays-Bas. Brigadier des armées du Roi en 1756, d'Estaing arriva dans l'Inde, avec Lally-Tollendal, en avril 1758, sur l'escadre d'Aché. Fait prisonnier au siège de Madras, il fut libéré par les Anglais, sous condition de ne plus les combattre dans la province de Madras. D'Estaing passa alors dans la marine et devint chef d'escadre en 1762. Vice-amiral-ès-mers d'Asie et d'Amérique en 1777, il remporta des succès aux Antilles pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Député aux Etats-Généraux, d'Estaing commandait la garde nationale à Versailles pendant les journées d'octobre 1789. Amiral de France en 1792. Bien que favorable aux idées révolutionnaires, arrêté comme ci-devant et guillotiné le 28 avril 1794.

### Mémoire pour une entreprise sur la Cochinchine proposée à M. de Magon (1) par M. d'Estaing

« Article 1<sup>er</sup>. — Extrait du projet arrêté à Pondichéry.

Le projet sur la Cochinchine a été au moment d'être exécuté de Pondichéry au mois d'avril dernier. Il était approuvé et signé de M. M. de Lally et de Leyrit. Tout était prêt. Les associés avaient fourni leurs engagements ; le vaisseau *la Ville de Harlem*, armé de 52 pièces de canon, et un bot étaient destinés à cette expédition (2). M. le Chevalier du Poëtte, lieutenant de vaisseau du Roi, s'embarquait avec les troupes de la marine ; il prenait le commandement du navire. M. le Chevalier de Crillon, colonel, avait celui du détachement des troupes de terre, auxquelles on joignait des cipayes choisis. M. d'Estaing avait la direction de toute l'entreprise ; elle devait être suivie d'une opération de commerce aux Manilles. Un fonds de marchandises de 250.000 roupies en formait l'objet : la part de la Compagnie consistait dans le prêt du vaisseau et des troupes et dans les frais des munitions et des vivres. Cette mise dehors était estimée 250.000 roupies, ce qui formait un total de 500.000. La Compagnie se trouvait intéressée pour la moitié et devait partager également avec les armateurs les profits ou la perte.

Les circonstances et la nouvelle du danger de Mazulipatam ont rendu nuls les préparatifs. Le projet n'a pu avoir lieu ; on croit qu'en l'exécutant de l'Île de France, avec autant de facilité, on en retirerait alors un double avantage.

### Article 2. — Idée générale de l'entreprise.

Les sujets de plaintes que le Roi de la Cochinchine a donnés en différents temps sont suffisants pour lui faire la guerre. Les journaux de M. M. du Laurens et Bannal (3) en contiennent une partie ; on y voit une série de vexations qu'ils ont eu à essayer, les droits d'ancrage augmentés sans raison, les refus de justice, les retards onéreux qui ont empêché l'expédition des bâtiments, l'impossibilité de retirer les fonds de la Compagnie, et les avanies qui n'avaient pour fondements que des prétextes aussi frivoles que ridicules, sont des motifs pour rendre toute espèce de vengeance légitime. Plusieurs

« de nos entreprises dans l'Inde l'ont été moins ; aucune n'a semblé promettre un succès plus certain et plus considérable.

Tous ceux qui ont vu les Cochinchinois ne varient point sur leur bravoure ; ils les dépeignent comme un peuple moins guerrier que les Indiens de la côte de Coromandel ; leur timidité est égale à celle des anciens Mexicains ; quarante de nos matelots, armés pour escorter des présents faits par M. Poivre, mirent en fuite la garde du Roi. M. de Pons, qui commandait ce détachement, assure que le Roi ne put soutenir la vue des baïonnettes, il demanda qu'on les remit dans le fourreau ; le bruit du canon tiré pour des saluts produisit le même effet sur les mandarins qui venaient visiter le navire. Un seul Européen, ivre ou en colère, a fait fuir plus d'une fois une population entière.

Cette nation, anciennement dépendante de la Chine et ensuite du Tonkin, n'en reconnaît plus la domination. C'est une province révoltée, qui ne peut prétendre à la protection de ce grand empire. Les Chinois ne sont soufferts qu'avec peine ; leur nombre est fixé ; le gouvernement les craint ; il gêne leur commerce ; ils sont assujettis à des impôts exorbitants ; plusieurs vaisseaux chinois furent pillés et brûlés, il y a quarante ans ; on ne put en obtenir aucune satisfaction. L'or de la Cochinchine, qui est à un plus haut titre que celui de la Chine, est l'appât qui attire les marchands chinois. Le Roi a seule le droit d'avoir de l'or et de l'argent ; il donne en échange des caches qui sont la seule monnaie courante ; il est ainsi l'unique commerçant de son royaume. Cet état est étendu ; les impôts sont immenses et la seule ambition du prince est de laisser en mourant plus de pains d'or et d'argent que ses prédécesseurs. Ce trésor est dans son palais et l'on croit que le dépôt des anciens trésors est dans un vieux palais situé à un demi-quart du lieu de sien (4). Quelque pauvres que soient les particuliers, il est certain que le pays fournit des mines. On peut donc regarder cet amas de richesse comme digne d'un plus grand armement que celui qui paraît nécessaire pour s'en emparer.

Le palais est bâti sur le bord d'une rivière, une seule marée suffit pour y porter les chaloupes des vaisseaux. Il n'a aucune sorte de fortification. Entouré d'une simple muraille de briques de 8 à 9 pieds de haut, il est environné par une varangue meublée d'une multitude de canons, dont plusieurs plutôt destinés à la décoration qu'à l'usage. On fait monter leur nombre jusqu'à 400 ; une partie est en fonte ; ces pièces, dont la plupart sont portugaises, viennent des anciens naufrages faits sur les bancs du Paracels. Leur prix seul serait un dédommagement assuré ; la proximité de la rivière en faciliterait le transport. L'utilité dont elles seraient dans la défense serait très médiocre ; le débarquement se ferait dans un lieu qu'elles ne peuvent battre. Il n'y a que celles qui regardent la rivière qui sont sur des affûts vernis et dorés. Leur lumière est évasée et quatre grosses pièces, recouvertes de tapis et placées dans la salle d'audience, sont les seules qui ont paru à M. du Laurent en état de servir. Les soldats qui composent la garde sont aussi peu redoutables que l'artillerie ; ceux qui sont armés de fusils n'ont que des fusils à mèche ; leur nombre n'est pas grand et la surprise ne leur laisserait pas le temps de compter ceux qui les attaqueraient. Un plan de la côte, du cours de la rivière et du palais, procure et augmente les facilités de cette surprise ; il a été fait par M. de la Carrière ; M. du Laurent et M. Banal en ont certifié l'exactitude. Les connaissances de M. de la Carrière, son intelli-

« gence, son zèle et sa probité sont de sûrs garants du soin avec lequel il a levé ce plan. Il devait servir de conducteur et s'embarquer sur le *Harlem* ; M. d'Estaing l'a engagé à passer sur la frégate l'*Expédition* pour être à portée de rendre les mêmes services ; il joint à la qualité de marin expérimenté, celle d'homme sage et vrai ; officier dans l'*Hermione* pendant le dernier voyage qu'on a fait à la Cochinchine, l'idée des lieux et la connaissance d'une rivière qu'il a sondée, sont trop nouvelles pour être douteuses.

### Article 3. — *Détail des moyens.*

Les différents moyens d'exécuter ce projet dépendent absolument de ce qui s'est passé à l'Ile de France. Les deux flûtes destinées pour la Chine ont manqué leur voyage. Les besoins de l'escadre l'ont peut-être obligée d'en prendre les matelots ; ceux qui sont restés malades, aidés par des noirs, pourraient servir de remplacement. Ces deux bâtimens, partant de Macao au mois de janvier et en même temps que le vaisseau désigné pour l'entreprise, pourraient en huit jours se rendre à la Cochinchine ; ils aideraient de leur nombre et de leurs bateaux... Dans tous les cas, un vaisseau comme le *Condé* ou le *d'Argenson*, armé en guerre, semble suffisant. Il serait utile de lui joindre un bâtiment de côte, ne tirant que 9 pieds d'eau ; le brigantin le *Volant* y paraîtrait propre ; une pareille embarcation résisterait à la mer, ne retarderait point la marche, elle entrerait dans la rivière et faciliterait la descente, le transport des effets et la retraite...

...Le temps ne gênerait pas. En partant à la fin de juillet, la saison est favorable. Le véritable objet de l'armement serait facile à cacher. On ne serait pas surpris de voir un vaisseau destiné à croiser dans les détroits et à faire un chargement en Chine. Ce serait sous ces deux prétextes qu'on chercherait des volontaires ; si l'on en trouvait peu à l'Ile de France, celle de Bourbon en fournirait... La promesse de ne point aller dans l'Inde, la promesse d'être de retour chez eux dans neuf mois, au plus tard, d'avoir part aux prises et d'être dispensés du service en temps de paix, joints à quelques autres avantages peu dispendieux pour la Compagnie, en engageraient un grand nombre. 100 à 150 soldats, les matelots qui seraient sortis de l'hôpital, aidés de 3 ou 400 *Lascars*, et 2 à 400 Cafres achetés ou loués, sont les forces que l'on demande... L'achat ou le louage des Cafres formerait le principal fonds des associés ; la permission d'embarquer sur le vaisseau pour une somme égale de marchandises de défaite en Chine, comme le coton, le bois d'ébène, en pourrait être leur dédommagement. Le retour de ces fonds, convertis en marchandises de Chine, serait leur premier profit ; celui de leur part dans les prises formerait le second...

M. d'Estaing est si persuadé des fruits abondants que chaque associé recueillerait qu'il désire de s'intéresser dans le projet de tout ce qui est ici en sa possession. Il a 10.000 roupies de marchandises et 50.000 roupies en billets de M. de Leyrit...

Cette première ébauche d'arrangements et de moyens est susceptible de tous les changements que M. de Magon voudrait y faire. Les ordres et les instructions qu'il donnerait seraient la base de l'entreprise... Le nombre des officiers devrait être très petit ; il serait utile, pour éviter le double emploi et la dépense, qu'excepté le capitaine de vaisseau, l'état-major fût aussi chargé de la conduite d'une partie des troupes. M. d'Estaing s'embarquerait

« comme voulant simplement aller voir la Chine ; le capitaine aurait un ordre secret de se conformer à ce qu'il lui prescrirait... Les cas de mort et de séparation seraient prévus. On demanderait quatre pièces de fonte de quatre livres de balles... En supposant que les deux flûtes eussent suivi M. d'Aché, comme il serait possible qu'elles n'allassent point à Canton, on pense qu'il faudrait alors un bâtiment de plus, tel que l'*Hermione* ou la *Pénélope*... On croit cependant que la prudence exige qu'on oppose [aux galères cochinchinoises, dont une est dessinée à côté du plan], deux doubles chaloupes armées de pierriers et d'un coursier. On pourrait les construire à l'Île de France et les embarquer en bote ; il serait possible de les monter à bord ; on éviterait par là de donner des inquiétudes aux Chinois... L'île d'Hainan est sur la route qu'on tient pour aller de Canton à la Cochinchine ; on peut en deux jours de là se rendre à la rivière du Roi. Cette île, dont le port est connu, serait un lieu propre pour monter les bateaux et les mettre à la mer...

#### Article 4. — Avantages de l'entreprise

...L'évaluation des vaisseaux donnerait à la Compagnie la plus grande part dans la prise. Toutes les apparences semblent promettre qu'elle serait considérable. Peut-être le deviendrait-elle assez pour rétablir nos affaires dans l'Inde. Le manque d'argent est la première source de nos malheurs. Le Ministre a écrit à M. de Lally que celui qui a été envoyé par l'escadre de M. de Leguille (5) était le dernier qu'on recevrait de France. Puisqu'on ne doit plus en attendre par la voie ordinaire, il faut tenter tous les moyens possibles ou renoncer à toute espérance. Si les opérations de notre flotte se bornent à la côte de Coromandel, elles ne feront qu'augmenter nos besoins. La prise de Surate prouve avec quel empressement les Anglais saisissent les occasions de puiser chez les noirs les richesses qui assurent leur supériorité sur nous. Ils mettent à profit chaque instant et chaque circonstance ; tout est toujours en mouvement chez eux. Quoique moins nombreux, combinant avec justesse, ils osent plus et font davantage.

L'entreprise sur la Cochinchine aurait peut-être des suites plus étendues qu'on ne doit raisonnablement en attendre. Les révolutions produites chez les peuples de l'Asie par un aussi petit nombre d'hommes, quelque étonnantes qu'elles soient, ne permettent pas d'imaginer qu'une pareille descente pût en causer une. Le Roi est cependant haï ; l'héritier présomptif n'est point entre ses mains ; il est élevé chez un mandarin, qui ne cherche apparemment qu'une occasion favorable de se révolter. On compte dans la Cochinchine 130.000 chrétiens, persécutés ou gênés dans leur culte : en voilà assez pour bâtir une de ces chimères dont les événements ont peine à justifier l'idée. La baie de Tourane est un des plus beaux ports du monde ; 100 Européens et 150 Cafres défendus par un fort, dont le bois qui est sur le lieu leur fournirait les matériaux, pourraient s'y maintenir contre toute la puissance cochinchinoise. Comme ce n'est point un établissement qui forme l'objet de l'entreprise, on ne doit point en discuter la possibilité ni les avantages.

On croit inutile de dire que les amis et les parents de M. d'Estaing feraient regarder en Europe cette expédition sous le point de vue le plus favorable. Ils tâcheraient d'en multiplier les plus petits succès. M. de Magon en aurait la principale gloire : tous ceux qui s'intéressent à M. d'Estaing partage-

« raient certainement avec lui la reconnaissance infinie qu'il devrait à M. de Magon. »

Arch. Min. Marine, S. H., carton 97, n° 6, en instance de reclassement.  
Texte inédit.

(1) *René de Magon gouverna les îles de France et de Bourbon de mai 1755 à janvier 1759.*

(2) *La Ville de Harlem, prise de guerre faite sur les Hollandais, dont l'attribution donna lieu à contestation. Primitivement affecté à l'expédition de Hué, le bâtiment fut finalement restitué aux Hollandais.*

(3) *D'Estaing n'était jamais allé en Cochinchine. Il dut tirer l'essentiel de sa documentation du journal de voyage du subrécargue Laurent (du Laurent), ancien adjoint de Poivre au comptoir éphémère de Faijo, et des cartes de Le Floch de la Carrière. Ni dans les archives ni dans les imprimés, nous n'avons trouvé mention de ce M. Bannal dont d'Estaing déclare avoir également utilisé le journal.*

(4) *Les Rois de Cochinchine passaient pour posséder des richesses considérables. Ils amassaient, disait-on, les pains d'or, qui, protégés avec des soins jaloux contre les convoitises des voleurs, allaient, duement cachetés, grossir à chaque fin de règne, le trésor de la dynastie.*

(5) *Le chevalier Frogé de l'Equille, chef de l'escadre qui, en 1758, fut envoyée de France pour renforcer aux Indes l'amiral d'Aché.*

### LE DUC DE CHOISEUL-PRASLIN CONSULTE PIERRE POIVRE SUR UN ÉTABLISSEMENT EN COCHINCHINE (1768)

[TEXTE 54]

*Après le désastreux traité de Paris, Choiseul, bien décidé à restaurer la puissance maritime et coloniale de la France, réunit un comité pour examiner les moyens de procurer à la France des établissements dans quelque partie de l'Asie, qui puissent contrebalancer les avantages que les Anglais venaient d'acquérir dans l'Indoustan.*

*Saisi d'un mémoire tendant à la fondation d'un établissement en Cochinchine — ce mémoire émanait probablement de Rothé, dont il a été question plus haut — le cousin du premier ministre, Choiseul-Praslin, Secrétaire d'Etat à la marine (1766-1770), prit conseil, sur la recommandation de Rothé lui-même, de Pierre Poivre, regardé comme le personnage le plus compétent en la matière. Le 29 février 1768, il lui posa un certain nombre de questions très précises sur les voies et moyens d'une action éventuelle en Cochinchine.*

*De l'Île de France, où il vient d'être appelé, Poivre répond longuement au Ministre par la lettre ci-après dans laquelle il équilibre soigneusement le pour et le contre. Poivre estime que la situation des Anglais dans l'Inde rend nécessaire un établissement français en Cochinchine, mais il fait ressortir qu'on ne doit pas s'engager à la légère, qu'il faut d'abord recueillir des informations; il conclut qu'il ne possède pas les moyens militaires et financiers pour donner suite au projet, qui risque porter préjudice à l'Île de France. Poivre veut bien renseigner le Département, mais il se refuse à prendre position; on sent qu'il incline à faire passer les intérêts particuliers dont il a la charge avant l'intérêt supérieur de la nation.*

*Malgré les réticences de Poivre, le duc de Choiseul-Praslin semble avoir été séduit par l'idée d'une entreprise en Cochinchine, dont la préparation fut au*

*moins amorcée. Un armement fut confié à de Rothé, que devait assister le navigateur Le Floch de la Carrière.*

*Le projet n'alla pas toutefois jusqu'à recevoir un commencement d'exécution, en raison de la chute du ministère Choiseul et de la disparition de la Compagnie des Indes, dont le privilège fut suspendu en 1769 et la dissolution prononcée en 1770.*

**Le duc de Choiseul-Praslin à P. Poivre,  
Intendant Général des Iles de France et de Bourbon**

Versailles, 29 février 1768,

« La Compagnie des Indes a eu anciennement des vues sur la Cochinchine ; elle a même fait quelques tentatives pour y former un établissement de commerce, mais la guerre a empêché que ce projet n'ait été suivi. On m'a remis depuis quelque temps un mémoire sur cet objet (1). Je ne puis m'adresser à personne plus en état de me donner des lumières précises, puisque l'on m'assure dans ce mémoire que vous y êtes demeuré plusieurs années... L'établissement doit-il être tenté par la voie de la persuasion, de la négociation et sur la simple apparence d'une spéculation mercantile faite par quelques négociants, ou réussirait-il mieux par la montée de quelques forces navales et de quelques navires et de quelques troupes ? ... Si vous croyez que le moyen du commerce soit préférable, vous pourriez, pour éviter des longueurs et des retardements, tenter cette expédition directement de l'île de France. Vous avez des bâtiments du Roi, qui sont à votre disposition, des matelots et des officiers... Je ne puis que m'en rapporter à votre prudence ».

**RÉPONSE DE P. POIVRE AU MINISTRE**

1<sup>er</sup> août 1768,

« Je vous réponds de ma main... La Cochinchine possède 400 éléphants, 90 galères de 60 rameurs, 20.000 hommes de troupes environ, répandus dans tout le pays et jusque dans le royaume du Cambodge, qui, de mon temps, était entièrement soumis à la Cochinchine. Ces hommes sont enrôlés par force ; ils ne sont ni payés ni habillés... Le Roi ne peut guère compter que sur les 2.000 hommes qui composent sa garde et qui servent sur ses galères, d'ailleurs mal payés et point du tout disciplinés... Les richesses consistent surtout en mines d'or ; on n'y en connaît point d'argent...

...Il faudrait des années pour accoutumer les habitants aux produits de nos manufactures. Il faudrait pour cela être les maîtres du port principal, qui est celui de Tourane ou de Faifo.

La nation est simple, douce et honnête, mais tout ce qui tient au gouvernement est de très mauvaise foi. Je pense qu'on ne fera jamais en Cochinchine un établissement solide que par la force. Il faudrait surprendre le palais et le prince pour avoir son trésor, en montrant des forces navales telles qu'on fût assuré du succès. Quoique le palais du Roi soit entouré d'un nombre prodigieux de canons (2), il n'y a ni poudre, ni balles, ni ustensiles pour le service de l'artillerie. On pourrait débarquer à l'embouchure de la rivière

« de Hué, remonter sur des chaloupes, mais il faudrait beaucoup de monde pour investir le palais qui est très grand (3)...

...Les habitants ont beaucoup de disposition pour recevoir la religion chrétienne, mais il faudrait que la prédication fût appuyée par la force, sans laquelle le gouvernement, qui est très ombrageux, rendrait toujours inutiles les efforts de nos navires. Il faudrait exiger du prince qu'il se fit catholique, avec toute sa famille et ses mandarins (comme les Espagnols au Nouveau Mexique et aux Philippines)...

...La force est le seul moyen à employer, mais il ne faudrait pas aller attaquer le pays de but en blanc. Il faudrait y envoyer d'abord un homme très intelligent, sous prétexte de faire quelque commerce, pour reconnaître le pays, surtout le cours de la rivière de Hué, le palais et les changements qui ont pu se produire depuis 1750, où j'ai quitté la Cochinchine. Je n'ai jamais connu au monde de pays où la population fût si sensible.

« Ici, sans marchandises propres pour la Cochinchine, sans objets convenables pour former un présent digne d'être offert au Roi du pays, sans argent surtout, qui, pour les Européens, est la principale matière de change en Cochinchine, je me vois dans l'impossibilité de faire un armement préparatoire auquel vous m'autorisiez. Je ne puis former un plan détaillé, ayant perdu de vue le pays depuis 17 ans. Il n'y a dans l'île aucun armateur en état de faire une telle entreprise. Il faudrait envoyer ici pour cet objet 20.000 piastres effectives, 20.000 livres en petit camelot (dont les deux tiers écarlates), des pièces de beau drap bleu et écarlate, un assortiment de quincaillerie et bijouterie...

...Si vous jugez à propos de m'envoyer ces moyens de faire un armement pour la Cochinchine, je puis vous assurer qu'il donnera du profit... Mais, avec un commandant tel que M. Dumas, il me sera impossible d'exécuter vos ordres. Pour obtenir de lui un bâtiment et des officiers, il faudrait lui communiquer vos lettres et vos instructions. Ceux-ci seraient, dans la journée même, la nouvelle publique de toute la colonie. Les Anglais, instruits, nous découvrirait bientôt. M. Dumas, jaloux de la confiance particulière dont vous m'avez honoré, gênerait la besogne et me traverserait en tout (4).

Un établissement solide à la Cochinchine nous donnerait des richesses considérables. Nous y ferions le commerce de la Chine avec beaucoup plus d'avantages qu'à Canton. Notre Ile de France en recevrait des accroissements rapides. Cet établissement ne peut se faire solidement que par la force. Ce n'est pas à moi à décider si cette voie est conforme à la justice. La situation des Anglais dans l'Inde semble la rendre nécessaire. Il faudrait débarquer au moins 2.000 hommes, sans compter les esclaves tirés de ces deux colonies, qu'il conviendrait d'y ajouter, car les Cochinchinois ont une grande frayeur des noirs. Il y aurait plus à craindre de la ruse que de la force...

...L'expédition ne peut se faire qu'après avoir pris de nouvelles connaissances locales. Il est à craindre que cet établissement en occasionnant de grandes dépenses, ne suspende celles qui doivent être faites à l'Ile de France, où notre point d'appui principal doit toujours être placé.

La saison convenable pour aller en Cochinchine est mai ou juin, où les ports du pays sont remplis de bâtiments chinois. Il serait à craindre que ceux-ci ne portent la nouvelle en Chine et que le gouvernement de la Chine ne molestât nos négociants qui sont à Canton. Il est à craindre que les An-

« glais chassés de la Chine ne nous en fassent une querelle, ou qu'ils cherchent à partager avec nous les profits de notre établissement, d'où une nouvelle occasion de rupture.

On doit nécessairement passer par le détroit de la Sonde ou par celui de Malacca. Nous n'avons pas d'établissement dans les détroits. Il sera toujours facile aux Anglais et aux Hollandais de nous empêcher toute communication avec le nouvel établissement de la Cochinchine.

Je soumets ces réflexions aux vôtres. Je me conformerai à votre décision.

Nous n'avons ici que le sieur de la Carrière, excellent homme de mer, qui ait fait des voyages à la Cochinchine, où il a vu bien des choses (5). Il commande un vaisseau de la Compagnie, qui vient de partir pour le Bengale. Je n'ai pas cru devoir le retenir, parce que je ne prévois pas être en état de faire un armement pour la Cochinchine avant le mois de mars prochain. Je l'ai engagé à revenir le plus tôt possible... Il m'a promis d'être de retour en avril au plus tard. C'est le meilleur navigateur qu'il y ait dans ces îles. Si vous décidez que la tentative doit être faite, je serais très heureux d'avoir un homme aussi intelligent pour lui confier les premières opérations du projet de la Cochinchine. »

(Extrait de A. D'ÉPINAY, *Documents historiques relatifs à la Cochinchine et au Cambodge*, Rev. Indo., 1904<sup>11</sup>, p. 82-96).

(1) *Le mémoire en question, Mémoire sur le royaume de Cochinchine et du Cambodge est reproduit à la fin de l'article de d'Épinay (p. 92-96). Il y est dit que les mines sont abondantes et sans doute « les plus belles de toutes celles connues dans l'univers ». L'auteur, anonyme, pense qu'il « faudrait s'établir en force » en Cochinchine.*

(2) *Poivre ajoute : « J'y ai compté jusqu'à 1.600 canons, dont 400 en bronze, fondus autrefois par Da Costa, Portugais naufragé sur les côtes du pays ».*

(3) *Le programme de l'action militaire envisagée par P. Poivre était, on le voit, centré sur la capitale de la Cochinchine. Ce programme est judicieusement conçu ; le gouvernement de Napoléon III et l'amiral Rigault de Genouilly auraient eu profit à s'en inspirer en 1858.*

(4) *Les rapports étaient plus que tendus entre Poivre, Intendant, et le maréchal de camp Dumas, Commandant général des Mascareignes. Poivre accusait Dumas de « vouloir militariser toute la population des îles, au grand détriment des intérêts agricoles et commerciaux ». Le Ministre arbitra le conflit en rappelant Dumas en novembre 1768 et en réprimandant Poivre pour s'être montré trop peu modéré. Sur la rivalité de Poivre et de Dumas, rivalité personnelle trop fréquente, hélas ! dans les annales de notre histoire coloniale, cf. deux articles de F. DUTACQ, Un épisode de la vie de Pierre Poivre, *Rev. du Lyonnais*, 1924, et La politique de revanche du duc de Choiseul au lendemain du traité de Paris, *Documents sur le rôle éventuel de l'île de France dans une offensive contre l'Inde (1767-68)*, *B. Soc. Géo.*, 1925.*

(5) *Ce Le Floch de la Carrière eut l'occasion de faire plusieurs voyages en Chine, au cours desquels il releva une partie des rivages cochinchinois (Neptune oriental, édition de 1775, pl. 51. Plan de la Rivière du Roi, c'est-à-dire de la Rivière de Hué, carte dédiée au Maréchal de Castries en 1787. Cf. BOUDET et MASSON, fig. 26).*

## LE PROJET VERGENNES, SARTINE, DE ROTHÉ (1775-1776)

[TEXTE 55]

*Vergennes et Sartine reprennent à leur compte les visées ambitieuses de Choiseul. Aussi accueillent-ils favorablement le projet que leur présente, en 1775, le sieur de Rothé, que nous avons vu commanditer Friell, à Canton, en 1743. Cependant, pour des motifs de politique générale — désir, sans doute de ne*

pas attirer l'attention des Anglais — les deux ministres désirent que l'affaire soit conduite, non pas officiellement par le gouvernement français, mais au nom du sieur de Rothé, agissant privément.

Le 23 septembre 1775, ordre fut donné au port de Lorient d'armer la *Nourrice*, flûte du Roi de 350 tonneaux et 14 canons, mise à la disposition de Rothé pour vingt mois, avec un équipage de 60 hommes, sous les ordres du commandant *Le Floch de la Carrière* et du pilote *Moreau*, qui, comme *Le Floch de la Carrière*, avait déjà visité la *Cochinchine*. *Le Floch de la Carrière* devait offrir un présent au Roi de *Cochinchine* et solliciter de lui le droit de vendre et d'acheter librement, ainsi que le renouvellement de la licence de commerce naguère octroyée à *Poivre*.

Le mémoire qui résume le projet de Rothé, *Réflexions politiques et secrètes sur les royaumes de la Cochinchine et du Cambodge* (1776), se termine ainsi : « Il semble qu'il ne reste plus que la *Cochinchine* qui ait échappé à la vigilance des Anglais, mais peut-on se flatter qu'ils tarderont à y porter leurs vues ? S'ils s'y décident avant nous, nous en serons exclus pour jamais, nous aurons perdu un point d'appui important dans cette partie de l'Asie, qui nous rendrait les maîtres d'intercepter aux Anglais, en temps de guerre, leur commerce avec la Chine, en protégeant le nôtre par toute l'Inde, et les tiendrait dans une continuelle inquiétude ».

Ce texte montre combien le gouvernement français était tenté par l'idée d'un établissement en *Cochinchine*. Mais cette tentation, une fois de plus, demeura toute intellectuelle, sans réussir à passer dans le domaine des faits. La tension croissante avec l'Angleterre, qui allait assurer notre intervention dans la guerre d'indépendance américaine, l'endémique détresse du trésor public firent abandonner l'entreprise. Ce furent les détracteurs du projet de Rothé qui eurent le dernier mot : « Donner un vaisseau du Roi, c'était le hasarder dans des mers peu connues ..., alarmer le commerce inutilement ». « Tandis que l'on n'a pas de quoi faire face aux dépenses de l'Ile de France et d'élever des fortifications dans l'Inde, de se former un établissement solide à Madagascar, qui est à nos portes, on songerait à aller s'établir en *Cochinchine* !! »

En 1776, le gouvernement, s'effaçant complètement, demanda à de Rothé de prendre l'affaire entièrement à son compte, à ses seuls profits, risques et périls, détermination pleine d'aléas, à laquelle de Rothé ne put se résoudre.

Le projet de Rothé n'eut pas plus de suite que les projets antérieurs.

### De Rothé à Vergennes,

Paris, 17 septembre 1775,

(De Rothé supplie le Ministre de prendre connaissance de son mémoire sur la *Cochinchine*). « Le précédent ministère y avait fait de sérieuses réflexions et avait décidé d'y faire un établissement en grand. J'ai proposé à M. de Sartine de faire l'expédition aux frais et au profit du Roi. Sur son refus, j'ai proposé de la faire pour mon compte. Le bâtiment que j'ai demandé à M. de Sartine est une petite flûte de 350 tonneaux, qui se pourrit dans le port ; il en a prêté, en dernier lieu, de bien plus importants à des particuliers. Cette nouvelle branche de commerce pourra en peu d'années, ouvrir un revenu bien considérable au Roi et à l'Etat. La saison étant avancée, il n'y

« a pas un moment à perdre pour commencer cette expédition. J'avais cessé toute communication sur ce pays depuis plusieurs années, mais j'ai reçu depuis huit jours, des informations qui me font connaître que le commerce y est ouvert comme par le passé ! »

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Documents et Mémoires, t. XXI, p. 131).

### Projet d'armement pour l'établissement d'un commerce avec la Cochinchine

Versailles, le 21 septembre 1775,

« Le soussigné [de Rothé] a proposé l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine. Il a présenté un mémoire. MM. de Sartine et de Vergennes ayant désiré, pour des raisons de politique ou d'économie, que le soussigné exécutât lui-même le projet à ses risques, périls et fortune, sauf les encouragements et les recours (dont) il plairait à Sa Majesté de favoriser une entreprise qui pût tourner à l'avantage du commerce national, son zèle l'engage de prendre à sa charge l'armement aux conditions suivantes...

Le Roi prêtera la flûte *la Nourrice* pour une campagne de vingt mois...

... M. de Rothé a l'honneur de proposer au Ministre de prêter son nom à l'armement, de paraître seul dans l'expédition, étant bien entendu que les frais, les profits et les pertes seront au compte du Gouvernement, sans que M. de Rothé y prétende aucun autre avantage que celui de servir l'Etat par son travail, ses soins et le secret des vues du gouvernement ».

(Arch. France Outre-Mer. Corr. Gale. Coch., t. III, feuillets 140-159).  
Textes inédits.

### LE COMMANDANT DE CHANDERNAGOR CHEVALIER PRESSE LE GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY D'INTERVENIR CONTRE LES TAYSON (1778)

[TEXTE 56]

*Parmi les agents qui servent aux Indes la Compagnie et le Roi, ceux qui ont le goût de l'initiative et de l'avenir dans l'esprit jettent fréquemment les yeux sur l'Indochine. Un des hommes les plus remarquables à cet égard fut le Commandant de Chandernagor Chevalier.*

*Arrivé dans l'Inde en 1753, brigadier des armées du Roi, décoré de l'ordre de Saint-Louis, Chevalier, tout en s'adonnant au négoce, se préoccupait des questions de politique générale. Il pensait que la France avait tort de concentrer tous ses efforts sur Pondichéry, qu'elle devait intensifier et élargir hardiment son action, s'allier avec le Grand Mogol pour arrêter les progrès de la puissance anglaise dans l'Inde, essayer à Sumatra, à Siam, en Cochinchine, au Tonkin. « Il faut qu'un arbre pousse suffisamment de racines pour nourrir son tronc ; sinon, il se dessèche et meurt ». Chevalier dépensa de grosses sommes, prélevées sur ses deniers personnels, dans l'intérêt de sa charge ; il envoya à Versailles projets sur projets, sans obtenir de réponse généralement.*

*Chevalier* semble s'être préoccupé de l'Indochine dès 1773. Avant même l'arrivée dans l'Inde du Père Loureiro, il avait envoyé un navire prendre des informations sur la Cochinchine. Au retour de la *Diligente*, il adressa en février 1778, au Gouverneur de Pondichéry, de Bellecombe, des propositions tendant à l'envoi d'une expédition destinée à soutenir le souverain légitime de la Cochinchine contre les rebelles Tayson. Ces propositions révèlent une clairvoyance vraiment prophétique chez leur auteur ; on peut y voir une prémonition du programme que l'Évêque d'Adran mettra en œuvre quelques années plus tard, s'inspirant sans doute des vues de Chevalier, dont le prélat reçut certainement connaissance au cours de son long séjour à Pondichéry.

La venue dans l'Inde du Père Loureiro et des mandarins cochinchinois, envoyés pour chercher des secours européens contre les usurpateurs tayson, ne put qu'affermir Chevalier dans l'opinion qu'il fallait agir et agir vite en Cochinchine, pour y devancer de possibles entreprises anglaises.

Les lettres insistantes du Commandant de Chandernagor n'éveillèrent aucun écho. Versailles était trop loin pour pouvoir être touché et les agents du Roi dans l'Inde ne possédaient pas de pouvoirs assez étendus pour engager d'eux-mêmes une action du genre de celle que préconisait Chevalier. Ajoutons qu'au début de 1778, la France était sur le point d'entrer en guerre contre l'Angleterre à propos des colonies d'Amérique et que, de ce chef, une lourde menace pesait sur nos établissements de l'Inde. Chandernagor tomba effectivement aux mains des Anglais en juillet 1778 et Pondichéry en septembre 1778.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Anglais ne firent pour ainsi dire preuve d'aucune activité en Indochine. Dans cette même année 1778, ils entreprirent pourtant une démarche qui mérite d'être mentionnée. Averti par le père Loureiro de la révolution politique qui déchirait la Cochinchine, le Gouverneur Général Warren Hastings, en faisant reconduire les mandarins cochinchinois débarqués à Calcutta, députa en Cochinchine (avril 1778) un agent de la Compagnie anglaise, Chapman, avec mandat de nouer des rapports commerciaux et de sonder le terrain. Chapman ne put rencontrer le souverain détrôné, mais il fut reçu à Quinhon par l'un des frères Tayson, Nguyen van Nhac, qui sollicita le concours militaire des Anglais contre les Nguyen, allant jusqu'à promettre, pour l'obtenir, une cession de territoire. Chapman poussa ensuite jusqu'à l'embouchure de la rivière de Hué, où il eut des difficultés avec les mandarins pour le paiement de ses marchandises et ne put se dégager qu'à coups de canon. Revenu à Calcutta en février 1778, Chapman, dans son rapport de mission, souligna les avantages qu'on pouvait tirer de l'état d'anarchie dans lequel se trouvait la Cochinchine et recommanda l'envoi d'un secours au prince détrôné et la fondation d'un établissement à Tourane. Mais Warren Hastings avait assez à faire d'étendre la domination britannique dans l'Inde et de développer le commerce avec la Chine ; il ne donna pas suite, lui non plus, aux projets de Chapman.

Cf. H. BERLAND, *La Mission Chapman en Indochine, 1778*, B. S. Et. Indo., 1948<sup>II</sup> et <sup>III</sup>, p. 9, 74.

**Chevalier à M. de Bellecombe, Gouverneur Général à Pondichéry,**

Chandernagor, 12 février 1778,

« Je m'empresse de vous faire part des nouvelles que je viens de recevoir de la Cochinchine par un vaisseau que j'y avais envoyé. Les événements

« qui s'y sont passés ouvriraient une belle carrière à la nation si le gouvernement vous avait autorisé de mettre à profit toutes les occasions qui se présenteraient pour relever sa puissance et augmenter son commerce, et qu'en même temps, il vous eût muni de tous les moyens et les ressources nécessaires. C'est alors, Monsieur, que vous pourriez opérer de grandes choses, et dans l'Indoustan et dans les différents pays de l'Asie. Mais l'indifférence avec laquelle l'on a constamment traité ces vastes objets... sont et seront éternellement la cause de la langueur dans laquelle nous végétons...

...Le vaisseau la *Diligente* (1), que j'avais expédié à la Cochinchine, sous les ordres de M. Cuny, Capitaine et subrécargue, étant entré dans le port de Touron [Tourane], a trouvé le pays dévasté par une guerre très vive que faisait à l'Empereur [au Roi de Cochinchine] un de ses sujets nommé Teisson [Tayson], devenu très puissant par ses pirateries. Après avoir battu les galères du prince, cet homme entreprenant... a pillé et brûlé la ville de Faifo et celle de Touron. Un vaisseau anglais se trouvait alors mouillé devant cette ville ; le capitaine, ayant menacé le pirate de faire feu sur lui, celui-ci se retira aussitôt. M. Cuny ... ne voulut pas se mêler dans cette querelle ; il appareilla et fit route pour Macao, malgré que le capitaine anglais lui proposât de se joindre ensemble pour défendre l'Empereur, chasser son ennemi et ramener la tranquillité dans le pays... L'Anglais resta seul, entra en traité avec la Cour, dont il voulait prendre la défense, mais que pouvait-il faire sans forces et n'ayant que cinq à six Européens avec lui. Les choses en étaient là lorsque le capitaine Le Fer arriva avec son grand vaisseau, le *Lauriston*, armé de 26 pièces de canon, mais avec un équipage composé de lascars et d'une quinzaine d'Européens. Il envoya sur-le-champ à Touron le chirurgien de son vaisseau, nommé Philibert, fort connu et aimé dans le pays pour y avoir autrefois résidé dans le temps que la nation y avait un établissement que M. Duplex y avait formé. Il fut parfaitement accueilli des mandarins, avec plusieurs desquels il avait été autrefois en liaison. Ils lui ont offert tout ce dont il aurait besoin... et lui proposèrent de faire monter le vaisseau, pour défendre la place et soutenir les intérêts du prince contre son sujet rebelle, mais le sieur Philibert, qui connaissait la faiblesse de l'équipage, se contenta de prier les mandarins d'assurer l'Empereur de toute la bonne volonté et de la sincère amitié de la nation française, en ajoutant (que la saison était avancée et qu'il devait profiter du reste de la mousson pour se rendre en Chine)... Le peuple qui... avait regardé l'arrivée de ce vaisseau comme devant être l'instrument de sa délivrance, tomba alors dans la plus grande consternation et conduisit les larmes aux yeux le sieur Philibert jusqu'à son bateau. Les mandarins ... l'ont prié de revenir et d'amener avec lui des armes et des munitions...

...Dans une pareille circonstance, Monsieur, il nous serait facile, en envoyant un détachement, de rendre à l'Empereur les services les plus signalés et ils nous conduiraient à régner en quelque façon sous son nom et à nous emparer exclusivement d'une des plus riches branches de commerce de l'Inde... 150 Européens et 200 cipayes, réunis aux forces impériales, seraient beaucoup plus qu'il ne faut pour détruire l'ennemi, raffermir le prince sur le trône et ramener la paix et la tranquillité. Ce serait une opération majeure et très intéressante pour la nation et elle ne requiert ni beaucoup de forces ni de grands moyens.

« Je suis même sûr que, si nous ne prévenons pas les Anglais, ils vont suivre ce plan et nous aurons, l'année prochaine, la douleur d'apprendre qu'ils viennent de faire l'acquisition d'un nouvel empire... Je sais même que le capitaine du *Rumbold* a envoyé ce projet à Madras et à Calcutta, où il doit venir bientôt solliciter le Conseil avec chaleur... Mais où sont nos moyens, Monsieur, pour payer les dépenses qu'entraînerait nécessairement une affaire de cette nature ? Et quand bien même les fonds ne manqueraient pas, ne seriez-vous pas retenu par la crainte d'être blâmé d'avoir agi sans ordre de la Cour ? Ce sont ces entraves qui empêcheront éternellement les Gouverneurs de l'Inde de rien opérer de grand et d'utile. Les Anglais, au contraire, ont toujours les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout ce qui peut tendre à augmenter leur puissance et le commerce de leur nation...

...Dans l'occasion présente, il nous serait facile de devenir les maîtres de la Cochinchine et d'y former une puissance formidable. Nous allons la laisser échapper et ce sont les Anglais qui vont faire leur profit de notre peu d'activité et de notre engourdissement.

Il y a déjà longtemps que cette guerre est allumée et qu'elle dure. J'en veux mal de mort aux missionnaires français qui sont dans le pays, de ne pas vous en avoir instruit. Alors vous eussiez pu, sans vous exposer, opérer la révolution en question. *Le Brillant* vous en offrait les moyens ; au lieu de le faire hiverner à Achem ou à l'Île du Roi, vous eussiez pu l'envoyer à la Cochinchine avec une centaine de soldats et quelques cipayes. Le pays serait à nous aujourd'hui et tous ses ports ouverts à tous les vaisseaux français.

...Si l'affaire de Cochinchine paraît à vos yeux, Monsieur, avec toute l'importance qu'elle mérite réellement et qu'en conséquence, vous vous décidez à la suivre, je m'offre, Monsieur, à aller moi-même et je vous promets que je ne reviendrai pas sans avoir fait de bonne besogne... Je pourrais même fournir un vaisseau tout prêt à faire voile, sans qu'il en coûtât un sol à l'administration, qui n'aurait à donner que le monde, les vivres, les armes et les munitions nécessaires. Il suffira de partir de la côte dans le courant de juillet... Vous pourriez encore employer *le Brillant* à cette expédition — qu'il fasse des dépenses à la Cochinchine ou à Pondichéry, c'est la même chose pour le gouvernement, à qui il n'en coûte ni plus ni moins — et vous signaler ainsi à votre gouvernement par un monument qui le rendra éternel et qui vous méritera à juste titre la reconnaissance de la nation par l'importance de l'acquisition que vous lui aurez procurée ... »

Chevalier à M. de Bellecombe,

Chandernagor, 15 février 1778,

...« Je viens d'apprendre l'arrivée du vaisseau anglais *le Rumbold*, qui était allé à la Cochinchine... Il a apporté avec lui un missionnaire jésuite, de nation espagnole, le Père Loureiro, accompagné d'un mandarin de première classe. Tous deux sont à Calcutta, où je ne doute point qu'ils ne soient venus pour entrer en traité avec les Anglais et leur demander assistance... Ce Père Loureiro jouit depuis longtemps de tout crédit à la Cour de Cochinchine, où il est médecin de l'Empereur. On le dit homme de beaucoup d'esprit, très savant et grand négociateur. Je suis à la piste cette grande affaire et n'épargnerai rien pour en découvrir le dénouement. J'ai détaché un de

« nos prêtres de la paroisse pour aller lui faire une visite... et l'ai chargé de faire l'impossible pour venir passer quelques jours... à Chandernagor. Alors il viendra certainement me voir et je me servirai de tous les moyens possibles pour pénétrer son secret et pour le déterminer à porter ses vues de notre côté plutôt que de celui des Anglais (2)...

...Cette affaire, Monsieur, envisagée sous tous ses points de vue, doit être regardée par nous comme de la plus haute importance, à cause de toutes les suites qu'elle peut avoir de la part d'une nation aussi puissante, aussi active et entreprenante que celle des Anglais. L'on ne peut, en effet, se dissimuler que, s'ils envoient des secours à la Cochinchine, ils ne tarderont pas à devenir les maîtres de tout le pays, comme ils l'ont fait dans le Bengale et dans le reste de leurs possessions de l'Inde. Après quoi, ils étendront facilement leur domination à Siam, au Tonkin. C'est ainsi qu'ils vont se préparer un nouvel empire, qui, par ses revenus, sa situation et la fertilité de ses productions, leur ouvrira une autre source féconde de richesses et de puissance. Qui sait même s'ils ne seraient pas capables ensuite d'entreprendre sur la Chine, dont les trésors immenses ne peuvent qu'exciter leur cupidité ?...

...Ce sont tant de motifs réunis qui me feraient désirer avec la plus grande ardeur que vous puissiez prendre sur vous de prévenir les Anglais, en dépêchant le plus tôt possible *le Brillant*, avec 150 Européens, 300 cipayes, des armes, des canons et des munitions. Un pareil armement... annoncerait, en arrivant dans la rivière de Touron, que les Français, qui ont toujours conservé de l'amitié et de la reconnaissance des bons traitements qu'ils ont reçus du gouvernement, ont été charmés de trouver l'occasion de prouver la sincérité de leurs sentiments, en envoyant à l'Empereur le secours nécessaire pour le défendre contre ses ennemis.

Il n'est pas douteux que l'on serait bien reçu, car, dans ces sortes d'affaires, c'est toujours le premier venu qui a tout l'avantage. Les Anglais, qui arriveraient après, seraient obligés de s'en retourner... Si nous n'adoptons point ces mesures, je vois de loin un grand empire se former pour les Anglais. Si, au contraire, nous les prévenons, ce même empire tombera entre nos mains et sera le fruit glorieux de notre activité et de notre prévoyance. Dans la position où sont les choses, il est inévitable que quelque nation européenne règne dans le pays et c'est celle que portera les premiers secours qui l'emportera ».

(Arch. France-Outre-Mer, Corr. Gale Coch., t. III, feuillets 161-172 et Arch. de Pondichéry, n<sup>os</sup> 2647 et 2648. Textes reprod. par E. GAUDART, B. A. V. H., 1937<sup>a</sup>, p. 353-380).

(1) La Diligente mouilla à Tourane en septembre 1777. Le pays était si dévasté, écrit le capitaine Cuny « qu'il n'y avait même pas de riz ».

(2) Chevalier réussit, en effet, à faire entrer le Père Loureiro dans son jeu. Fin avril 1778, Chevalier envoya à Pondichéry, sur un bot, le Père Loureiro, qui, écrit-il à Bellecombe, « offre ses services à la nation (française) et de retourner en Cochinchine pour y « faire toutes les négociations dont il vous plairait de le charger ». Selon Chevalier et le P. Loureiro, il fallait envoyer sans retard au Roi de Cochinchine « un secours de 200 Européens avec une nombreuse artillerie et 2 à 300 cipayes, le tout commandé par des officiers « d'une sagesse, d'une modération et d'une aménité à toute épreuve ». Le Père devait proposer au prince de Cochinchine un traité comportant une alliance offensive et défensive, la concession d'une province à notre convenance, la liberté entière du commerce, la franchise du droit d'ancrage. « Par la suite, on pourrait se faire concéder le privilège exclusif « du commerce. Ces faibles commencements, ajoute Chevalier, pourraient conduire par « la suite la nation à élever un grand empire... »

## LIVRE III

---

### UNE COLLABORATION FÉCONDE : AVEC LE CONCOURS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET DES VOLONTAIRES FRANÇAIS, GIA-LONG RASSEMBLE LES TROIS KY (1765-1815)

---

*Un peu après 1770, éclate en Cochinchine une crise violente, qui, pendant un quart de siècle, ensanglante tout le pays vietnamien. Les rudes « Montagnards de l'Ouest », les Tayson, se dressent contre la dynastie régnante, l'abattent et s'assurent la domination du Centre et du Nord Vietnam ; ils disputent même au jeune Nguyen-Anh, le souverain légitime, réduit à la condition de prétendant, la domination des pays du Donnaï et du Bas-Mékong. Le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, Mgr Pigneau, que des troubles ont forcé à se réfugier à Pondichéry, s'inspire de la grande tradition de Dupleix, demeurée vivace dans l'Inde française ; il voit dans la guerre civile une occasion providentielle de gagner, au profit de la religion qu'il sert, la faveur du monarque déchu. Il promet à Nguyen-Anh, moyennant certains avantages territoriaux et commerciaux, l'appui militaire de la France.*

*Son appel en faveur du Roi de Cochinchine n'ayant éveillé aucun écho à Pondichéry, l'Evêque d'Adran se rend dans la métropole, où il réussit à vaincre, en apparence tout au moins, le scepticisme et l'apathie des bureaux. L'Evêque revient à Pondichéry, ayant en poche un traité d'alliance et d'intervention en bonne et due forme. Hélas ! les cachets et les beaux paraphe de Versailles se révèlent impuissants ! Le prélat se heurte à l'intransigeante obstination du Gouverneur de Pondichéry, dont la volonté d'inaction rend caducs les engagements souscrits, en novembre 1787. Bien qu'il n'ait reçu qu'un simulacre d'exécution, le traité de Versailles n'en constitue pas moins l'acte de naissance, la charte fondamentale de la communauté franço-vietnamienne.*

*Résolu à tenir la promesse qu'il a faite personnellement au Roi de Cochinchine, l'Evêque, en désespoir de cause, se résout à « faire seul la révolution de Cochinchine ». Il gagne Saigon avec quelques secours, dus à la libéralité de simples particuliers, armateurs et commerçants des Mascareignes et de Pondichéry. Le prélat se voue dès lors au succès de Nguyen-Anh, avec les précautions*

que commande son état, mais d'un cœur passionné. Il prépare laborieusement, il fait mûrir, peut-on dire, la victoire finale de Nguyen-Anh, à laquelle la mort le prive d'assister.

De 1790 à 1802, avec le concours d'une poignée de jeunes officiers français, qui, à l'appel de l'Evêque d'Adran, ont épousé sa cause, Nguyen-Anh prend enfin sa revanche sur les usurpateurs tayson. Il s'empare de Quinhon, citadelle de la rébellion, enlève Hué, la capitale de ses pères ; il pousse ses armées victorieuses jusqu'au Tonkin. Souverain désormais incontesté des trois pays vietnamiens, qui jusqu'alors n'avaient jamais été réunis sous la même domination, Nguyen-Anh prend le nom de Gia-Long.

Gia-Long consacre la dernière partie de son règne à affermir sa dynastie et à organiser son royaume. Il témoigne de la reconnaissance aux Occidentaux, qui ont joué un rôle décisif dans son triomphe ; sans aller jusqu'à la favoriser, il tolère la religion chrétienne. Il demeure d'ailleurs plein de méfiance à l'égard des puissances européennes, de la France elle-même, dont il éludera les avances, lorsque le gouvernement de la Restauration entreprendra de renouer les relations avec la Cochinchine.

Sur l'ensemble de la période :

Cf. les ouvrages généraux de Ch. B. MAYBON et de Ad. LAUNAY, t. III.

Sur l'Evêque d'Adran, Alexis FAURE, La France en Cochinchine au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mgr Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, Paris, 1891 ; L. E. LOUVET, Mgr d'Adran, missionnaire et patriote, Paris, 1897 ; G. TABOULET, La vie tourmentée de l'Evêque d'Adran, B. S. Et. Indo., 1940.

Sur Gia-Long, Paul MEUNIER, Gia-Long, la vie prodigieuse d'un grand roi, 23<sup>e</sup> Bull. Soc. de Géo., Hanoï, 1932 ; Marcel GAULTIER, Gia-Long, Saïgon, 1933.

## CHAPITRE I

### LES TRIBULATIONS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1767-1785)

*Les vingt premières années que l'Évêque d'Adran passe en mission sont remplies de péripéties dramatiques.*

*Affecté au séminaire général des Missions Étrangères, replié d'Ayuthia à Hatien, le jeune missionnaire y est, par suite d'une méprise, jeté en prison et cruellement maltraité. Le séminaire dévasté par des pillards, M. Pigneau, promis contre son gré à l'épiscopat, parvient à grand peine à gagner l'Inde française, où il séjourne quatre ans, qui sont d'un grand profit pour la formation de son esprit. Après quoi, il rentre dans son vicariat, où l'attendent les pires épreuves.*

*Pris dans le tourbillon de l'atroce guerre civile, dont les convulsions secouent la Cochinchine, le prélat cherche vainement à assurer une sécurité impossible au petit troupeau des fidèles qui s'abritent sous son manteau. Menacé à tout instant par les armées des rebelles Tayson, par les bandes de pirates, aux prises avec d'incroyables difficultés matérielles, dont la préoccupation du riz quotidien n'est pas la moindre, le prélat est soumis à de continuel déplacements. Il mène la vie pitoyable d'un homme traqué, véritable nomade, sans cesse contraint de se dérober par la fuite aux périls les plus pressants, abreuvé par surcroît de soupçons et de calomnies dans les missions elles-mêmes, où certains de ses confrères l'accusent d'avoir suscité la guerre du Cambodge, d'être général d'armée, de compromettre les chrétiens dans une bagarre politique qui ne les concerne pas et où la religion risque de périr. Années d'incertitude et de misères, durant lesquelles le prélat essuie « tous les dangers qu'il est possible d'imaginer », les années 1775-1785, en particulier, comptent parmi les années les plus mouvementées et les plus noires de l'existence orageuse du prélat.*

*En dépit de toutes les critiques, l'Évêque ne se laisse pas détourner de la voie qu'il s'est tracée. Il se rend compte que la cause du souverain légitime de la Cochinchine, cause qu'il a faite sienne, ne pourra jamais l'emporter si le prétendant dispose seulement des ressources des quelques provinces du Sud-Vietnam, dans lesquelles il a déjà de la peine à se maintenir. De toute nécessité, il faut procurer au jeune prince une aide extérieure. Nguyen-Anh ne sait à quelle branche se raccrocher ; tour à tour, il envisage de demander le secours des Portugais de Macao, celui des Hollandais de Batavia, celui des Anglais de Calcutta. Le prélat est bien décidé à procurer lui-même au prétendant — au bénéfice de la religion — une aide, qui, dans sa pensée, ne peut être que celle de la France. A cette fin, il gagne Pondichéry, où il espère trouver les concours qui permettront au malheureux prince de rétablir sa fortune chancelante.*

*Sur les premières années de l'épiscopat de Mgr Pigneau, le meilleur travail, malheureusement interrompu à 1778, est celui de Cl. E. MAITRE, Documents sur Pigneau de Behaine, Rev. Indo., janvier, février, mars, septembre 1913.*

## MGR PIGNEAU AU SÉMINAIRE DE HONDAT (1767-1770)

[TEXTE 57]

*Le futur Evêque d'Adran est né le 3 novembre 1741, au bourg d'Origny-en-Thiérache. Son père, Georges Pigneau, était receveur de la seigneurie d'Origny, propriété des ducs de La Vallière ; il exerçait la profession de marchand-tanneur, ce qui plus tard valut au prélat d'être brocardé, à Versailles, du nom « d'Evêque des cuirs ». Sans appartenir pour autant à la noblesse Georges Pigneau ajoutait à l'occasion à son patronyme, pour se distinguer d'une autre branche, le nom de la terre de Béhaine, près de Marle, propriété de sa famille. Dans une lettre à ses parents, l'Evêque s'exprime ainsi : « Je vous dirai à ma honte qu'autrefois, à force de l'entendre dire, je me croyais un homme de condition et même fort riche, et que même, pendant longtemps, après l'avoir cru par bêtise, j'ai voulu le soutenir par vanité ». Pendant la première partie de sa vie, le prélat signe toujours Pigneau tout court (avec un x) ; il n'est appelé Pigneau de Behaine que dans l'acte qui le désigne comme Commissaire du Roi de Cochinchine auprès du Roi de France et dans le préambule du traité de Versailles.*

*Le jeune Pigneau est l'aîné des garçons d'une très pieuse famille de 17 enfants. A peine ordonné prêtre, avec dispense d'âge, à la fin de ses études, accomplies au Collège des Trente-trois et au Séminaire de la rue du Bac, il quitte Paris, en cachette de ses parents, qu'il sait hostiles à ses projets d'expatriation. Le jeune missionnaire part de Lorient en septembre 1765, sur un bâtiment de la Compagnie des Indes. Après un séjour de quelques mois à Macao, ville dans laquelle, depuis 1732, était établie la Procure des Missions Etrangères, M. Pigneau est affecté à la mission de Cochinchine. Il aborde, en mars 1767, dans la principauté de Cancao (Hatien) et est nommé d'emblée par Mgr Piguel Supérieur du séminaire des Missions Etrangères, qui, chassé de Siam par l'invasion birmane, s'est replié d'abord à Chantaboun, puis à Hondat, promontoire situé à 15 km au Nord-Ouest de Hatien, où quelques catholiques cochinchinois, fuyant la persécution, avaient fondé une petite chrétienté.*

*M. Pigneau séjourne deux ans et demi à Hondat. Avec son confrère, M. Artaud, il y subit, en 1768, une pénible détention, le Gouverneur chinois de Hatien reprochant aux deux missionnaires d'avoir laissé échapper un prince siamois qui, dans sa fuite, avait touché Hondat. Après deux mois de captivité, les missionnaires, reconnus innocents, sont relâchés par le potentat de Hatien, qui, par la suite, se montrera très favorable à l'Evêque d'Adran.*

*Le collège et les trois églises de Hondat ayant été détruits au cours d'un soulèvement suscité par le Roi de Siam et par le Gouverneur de Hatien, M. Pigneau réussit à s'enfuir de Hondat, en octobre 1769. Après avoir manqué de se noyer, il parvint, avec ses quarante écoliers, à gagner Malacca sur une jonque chinoise. Après quoi, en mars 1770, M. Pigneau transporta le Collège à Virampatnam, près de Pondichéry.*

**M. Pigneau est affecté à la Mission de Cochinchine**

MGR FIGUEL AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

10 mai 1767,

« M. Pigneau (1) vient d'arriver, grâce au Seigneur, en bonne santé. Il aurait pu m'être d'un grand service, mais, le voyant si propre à l'instruction de notre jeunesse, j'ai cru que je ferais mieux, en le laissant au collège, de sacrifier au bien général de toute la Mission la satisfaction que j'aurais eue à le retenir auprès de moi ... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 692. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch. Doc.*, t. II, p. 387).

**M. PIGNEAU A SA FAMILLE,**

Cancao, 3 juillet 1767,

...« Je suis ici dans un endroit bien solitaire, où je prends soin avec deux autres de mes confrères d'une quarantaine de jeunes gens, les uns Siamois, les autres Chinois, Cochinchinois, Tonkinois, etc., que nous élevons et à qui nous enseignons ce qui est nécessaire pour en faire des prêtres. Ces pauvres enfants, qui demeuraient à Siam autrefois, ont été obligés de fuir à cause de la guerre, et de se retirer dans le désert, où nous ne voyons que la mer, des montagnes et des forêts immenses... Nos enfants nous ont bâti une chaumière dans laquelle nous sommes à l'abri des injures de l'air ; le bon Dieu nous y remplit de consolations par leur ferveur... Nous n'avons presque rien. Nous ne sommes cependant pas embarrassés, nous sommes bien riches, puisque nous avons les fonds de la divine Providence. Admirez donc l'infinie bonté de Dieu ; remerciez-le souvent d'avoir un soin si particulier de votre fils. Si j'étais resté en France, peut-être me serais-je attaché aux biens très méprisables de ce monde, au lieu qu'en venant dans ces pays-ci, je m'y trouve dans l'heureuse et inestimable nécessité de ne compter que sur Dieu seul...

...Oh ! l'aimable solitude où je vis actuellement ! La nature, les arbres, les oiseaux, le silence qui y règne, tout cela me rappelle continuellement les grandeurs de mon Créateur. Ah ! que les gens du monde sont insensés de ne chercher que les richesses et d'oublier Dieu ! De quoi leurs biens leur serviront-ils au lit de la mort ? »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 124. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch.*, t. II, p. 428-429).

**M. Pigneau à la cangue (janvier-mars 1768)****M. PIGNEAU A SES PARENTS,**

Hondat, 23 juin 1768,

...« J'ai eu le bonheur de passer cette année le saint temps de carême dans la prison, portant au cou un échelle d'environ six pieds (2). Les chrétiens

« qui venaient nous y visiter, fondaient en larmes, et malgré la joie bien sincère que nous leur témoignions de notre sort, nous ne pouvions les consoler. J'y attrapai une fièvre qui m'a duré plus de quatre mois, et dont je suis actuellement guéri. Bénissez donc mille fois le Seigneur d'avoir fait tant d'honneur à votre famille. Remerciez-le pour vous, remerciez-le pour moi; demandez-lui qu'il me fasse la grâce de rentrer bientôt dans ma mission et d'y souffrir pour son saint nom ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 430. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch., Doc.*, t. II, p. 430).

(1) *Le nom du futur missionnaire est orthographié avec un x final sur son acte de baptême. Jusqu'en 1787, le prélat conserva cette orthographe traditionnelle dans la famille. A partir de son voyage en France, il adopta généralement l'orthographe sans x, pour se conformer à l'usage auquel les siens venaient de se rallier. Les deux formes peuvent donc être employées indifféremment.*

(2) *Cette cangue, en bois de fer, pesait 80 livres.*

## M. PIGNEAU EST ÉLEVÉ A L'ÉPISCOPAT (1770)

[TEXTE 58]

*Très affaibli — nous avons vu qu'il mourut, en juin 1771 — le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Cambodge et du Champa, Mgr Piguel, a demandé à Rome un coadjuteur et a proposé M. Pigneau et M. Morvan. Avec une humilité qui n'est pas feinte, M. Pigneau écrit à Paris pour demander à rester dans le rang.*

*Distingué en raison de « sa piété éminente, de ses talents supérieurs et de sa facilité surprenante pour les langues », M. Pigneau, malgré ses résistances, fut nommé en 1770 Evêque d'Adran (Adrana, en Bithynie; pour ne pas heurter les susceptibilités portugaises, les Vicaires Apostoliques n'étaient pas Evêques résidentiels, mais Evêques titulaires ou in partibus). Du fait de son très jeune âge, M. Pigneau attendit quatre ans sa consécration épiscopale. Il fut sacré dans l'Inde, où il s'était réfugié, à Madras, le 24 février 1774 seulement. Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 20.*

*Jean Baptiste Artaud, né à Clermont-Ferrand, parti de la rue du Bac en novembre 1762. Replié d'Ayuthia en 1766, avec le Collège Général, sur Chantaboun, puis sur Hatien, partagea la captivité de M. Pigneau, en 1768. Gravement malade déjà, lors du pillage du séminaire par des bandits chinois et cambodgiens, le Père Artaud ne put fuir; il mourut à Hatien, le 28 novembre 1769, des sévices qu'il avait endurés.*

## M. Pigneau au Séminaire des Missions Étrangères

23, juin 1768,

« Mgr de Canathe propose M. Artaud, et, ce qui ne se peut comprendre, celui que vous avez tous connu pour un étourdi, fanfaron, etc. Je frémis à cette seule pensée et à peine osé-je vous en écrire. Je n'ai aucun sujet de croire que vous consentiez jamais à un pareil choix, je sais même que vous en rougiriez pour moi. Aussi, si je vous en écris, ce n'est pas tant pour

« détourner de moi un fardeau qui me serait insupportable que pour le faire tomber sur celui, qui, de l'aveu de tout le monde, paraît être destiné de Dieu à occuper une pareille place... Sa santé n'est pas beaucoup plus faible que la mienne et, Dieu merci, quoique très maigre, je me porte mieux qu'en Europe. Il sait la langue de Cochinchine et les caractères ; il a la confiance de tous les chrétiens et l'estime de tous les missionnaires, même des Français... »

...Je ne m'amuse pas à déclamer sur mon compte, vous me connaissez tous mieux que moi. Mais, outre tout ce que vous savez, je n'ai pas l'âge requis par les saints canons. Je n'ai ni expérience ni connaissance du local, et bien moins la capacité requise. Je suis ici par obéissance, aux dépens de toutes les missions. Que serait-ce, si, par impossible, les choses s'arrangeaient autrement ? Il y a peu de temps que Monseigneur m'a fait communiquer tout ici ; et, quoique cela me parût hors de toute probabilité, j'en fus si troublé à la sainte messe, que je changeai en substance les paroles de la consécration du vin et fus obligé de les reprononcer...

...Oh ! je vous en conjure, avec toute la sincérité dont je suis capable, détournez un si grand malheur de celui que vous connaissez vous être tout dévoué, et qui vous expose toutes les alarmes de sa conscience. Quel sujet de soupirs et de larmes jusqu'au dernier soupir de ma vie si... Malgré les iniquités de ma jeunesse, dont vous pouvez facilement vous assurer, j'ai été assez téméraire pour me laisser honorer du sacerdoce ; mais le bon Dieu, je l'espère de son infinie miséricorde, ne permettra pas que je monte plus haut ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 807. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch. Doc.*, t. III, p. 1-2).

## LES RENONCEMENTS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1772)

[TEXTE 59]

*Du début de septembre 1770 jusqu'à juillet 1770, l'Evêque d'Adran vécut au Collège des Saints-Ange, à Virampatnam, dans la banlieue de Pondichéry. Il y réinstalla le collège général des missions d'Extrême-Orient, y acheva son dictionnaire de langue vietnamienne, fut chargé de procéder à une enquête sur l'orthodoxie des Jésuites de la région touchant la question des rites malabars. Au cours de ce premier séjour dans l'Inde, Mgr Pigneau subit les premiers assauts de la maladie, due au climat et au régime particulièrement austère qu'il s'imposait.*

Cf. A. LAUNAY, *Hist. des Missions de l'Inde et L. MALLERET, B. S. Et. Indo.*, 1943<sup>IV</sup>, p. 81-90.

*En dépit de son éloignement, l'Evêque d'Adran n'abandonne pas la direction de la vie spirituelle de sa famille. Sa fervente piété se manifeste dans la lettre que nous reproduisons et dans telles autres lettres, où le prélat morigène ses parents d'avoir placé ses frères dans un collège parisien, où il estime que leur âme se trouve en danger de perdition.*

## L'Évêque d'Adran à ses parents,

Pondichéry, 1<sup>er</sup> octobre 1772,

...« Vous me parlez continuellement de repasser en Europe, et j'aurais moi-même grande envie de vous voir si c'était la volonté de Dieu, mais pourriez-vous consentir que j'abandonnasse le salut de tant d'âmes pour me procurer un plaisir qui ne pourrait durer que quelques années ? Peut-être même qu'en entreprenant ce voyage, je mourrais en route ou je vous trouverais morts en arrivant. Ne vaut-il pas mieux faire encore le sacrifice de quelques années pour la gloire de Dieu et le salut de tant d'âmes abandonnées ?

Il y a apparence qu'au mois de juin prochain, je serai encore obligé d'entreprendre un petit voyage de 14 à 1.500 lieues, mais ce ne sera pas pour me rapprocher de vous. Tous les pays du monde deviennent indifférents quand on est sincèrement déterminé à chercher Dieu et, si je pouvais faire comprendre les consolations qu'il fait goûter à ceux qui ont tout quitté pour le suivre, vous ne seriez pas étonnés de me voir si résolu.

Je vous assure qu'on a plus de joie en un jour en ces pauvres pays, où on a le plaisir de manquer de tout, que vous n'en avez peut-être éprouvé en toute votre vie. Remerciez donc le Seigneur pour moi et demandez-lui la grâce dont j'ai besoin pour persévérer. Si je n'ai plus le bonheur de vous revoir en ce monde, ce sera au moins en l'autre pour ne plus vous quitter. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 738 et 943. Texte inédit)

## LA MISÈRE PUBLIQUE AU TEMPS DES TAYSON (1775-1776)

[TEXTE 60]

*La rareté et le laconisme des sources vietnamiennes ne nous permettent pas de bien connaître les causes qui provoquèrent la très grave révolte des Tayson. Il est probable que cette terrible lame de fond ne fit que traduire un sourd et profond mécontentement, déjà ancien, des masses populaires. Toujours est-il que la rébellion jeta bas en quelques années la dynastie des Seigneurs de Cochinchine et plongea l'ensemble du pays dans « une étrange confusion », dans un véritable abîme de désolation, dont les extraits ci-dessous des relations missionnaires permettent de se faire une idée.*

*Ces extraits se rapportent au Centre Vietnam, mais il est certain que la situation ne fut pas meilleure en Basse-Cochinchine et au Tonkin, également bouleversés et ravagés de fond en comble par la guerre et par les fléaux nés de la guerre.*

M. Labartette (1) à M. Boiret, (2)

Tho-duc (3), 21 juillet 1775,

« Nous avons trouvé ce royaume dans la dernière désolation, à cause des guerres qui y règnent depuis deux ans. Il y a trois prétendants à la couronne, savoir : le Roi, qui a déjà été chassé du trône par les Tonkinois, et qui,

« suivant ce qu'on dit, a pris la fuite vers Dong-naï ; le neveu du Roi, que l'on dit être le seul vrai et légitime Roi ; les Tonkinois, qui réclament leurs anciens droits sur ce royaume, ou du moins sur une partie, et qui ont déjà conquis trois provinces...

...La famille et la guerre occupent ici tout le monde : il semble en vérité que Dieu ait réuni tous les fléaux de sa colère pour les verser à la fois sur cette terre infortunée ; tous y périssent de faim, tout le monde est couvert de haillons, de gale et d'autres maladies semblables. Ce pays, autrefois si riche, si fertile, est presque totalement ruiné et manque aujourd'hui de tout. Les choses nécessaires à la vie n'y ont point de prix ; il n'y a que l'or et l'argent qui y soient à très vil prix ; la piastre n'y vaut qu'un *quan* et un *tien*. Comme je demeure encore dans la maison de ce bon confesseur Damien... il vient de me dire que je dépense par jour, pour du riz seulement, avec les deux écoliers que Monseigneur m'a confiés, un *quan* ; et notez, s'il vous plaît, que nous sommes réduits à ne manger que deux fois le jour une petite écuelle de riz...

...Ces rebelles sont la plupart Chinois ; ils ont commis mille abominations, jusqu'à manger de la chair humaine, disant qu'elle était meilleure que les autres. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de la plus terrible peste qui fût jamais, parce que la famine augmente de jour en jour, et avec elle le nombre des cadavres, ce qui va infailliblement empoisonner l'air, qui est bien chaud dans ce pays-ci, comme vous le savez...

...Dimanche dernier, je fus bien surpris de voir un neveu du Roi, encore jeune, qui occupait auparavant une place importante, venir me demander l'aumône avec son fils, tous deux couverts de haillons. Enfin, il faudrait que vous fussiez vous-même témoin de tout cela pour le croire ; on n'a jamais vu tant de misères réunies »...

1<sup>er</sup> août 1776,

...« La guerre et la famine ont fait ici tant de ravages qu'on estime qu'il est déjà péri la moitié des habitants du royaume. La mesure du riz, qui coûtait autrefois quatre à cinq masses, coûte aujourd'hui quatorze à quinze *quan* ou ligatures de deniers. Nous voyons ici tout ce qu'on lit de plus terrible dans les histoires. Tantôt ce sont des familles entières qui meurent en un instant, par l'effet du poison qu'elles prennent pour éviter de mourir lentement de faim ; tantôt ce sont des mères qui mangent leurs enfants à la mamelle. On voit souvent de la chair humaine exposée dans les marchés »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 745, p. 749 ; *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. VI, p. 302. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch. Doc.*, t. III, p. 104-108).

(1) Jean Labartette, né en 1744, dans les Basses-Pyrénées. Parti en 1773 de la rue du Bac pour la Haute-Cochinchine. Nommé Evêque de Vêren et coadjuteur de l'Evêque d'Adran, en 1784, au moment où le bruit de la mort de l'Evêque d'Adran s'était répandu dans tout l'Extrême-Orient. Sacré en 1793 seulement. Succéda en 1799 à l'Evêque d'Adran. Entretint de bons rapports avec Gia-Long. Décédé le 6 août 1822, dans le Quang Tri.

(2) Denis Boiret, né en 1734, à la Flèche. Parti en mission en 1761, avec Mgr Benetot. Député par Mgr Piguel à Rome, en 1771, il obtint du Saint Siège la confirmation des dispositions soumettant les Franciscains espagnols de Cochinchine à la juridiction des Vicaires Apostoliques des Missions Etrangères. Nommé, en 1775, Directeur du

Séminaire de la rue du Bac. Présenta au gouvernement français, en 1787, un mémoire sur la Cochinchine, dans lequel il soulignait l'importance du port de Tourane (cf. CORDIER, *Correspondance générale cochinchinoise*, p. 44-47). Replié en Italie en 1792, le Père Boiret s'efforça d'y fonder un établissement susceptible de suppléer le séminaire des Missions Etrangères, en attendant que ce séminaire pût être restauré. Mort à Rome en 1813.

(3) Faubourg de Hué.

## LA VIE ERRANTE DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1782-1785)

[TEXTE 61]

*Accompagné par quatre prêtres européens et par neuf seminaristes, l'Évêque d'Adran quitte Pondichéry, en juillet 1774, pour Macao, où il fait imprimer un catéchisme en quoc-ngu. De Macao, répondant à l'appel de son ancien geôlier de Hatien, le prélat, désireux de mettre à profit l'autorisation de prêcher la religion chrétienne, que le Seigneur de la Cochinchine vient d'accorder, après vingt-deux années de persécution, revient dans sa mission. En 1775 et 1776, il réside tantôt à Hatien, où il établit à nouveau ses élèves, tantôt à Phnom-Penh, où il fixe les règles particulières à observer dans sa mission et où il entreprend une tentative d'évangélisation des peuplades stiengs du Haut-Cambodge, tentative qui, du fait des fièvres malignes, se termine par un désastre.*

*Dans l'été de 1776, le prélat entre en rapports avec le Chua de Cochinchine, Hué-Vuong ou Duc-Tôn, qui, chassé de Hué en 1775, est venu demander assistance au Gouverneur chinois de Hatien. Hué-Vuong ayant été mis à mort par les Tayson, à Long-Xuyen, en octobre 1777, le prélat donne asile, dans une forêt, au prince héritier du trône de Cochinchine, Nguyen-Anh, né le 8 février 1762 (c'est le futur Gia-Long). Il aide le jeune prince à passer de Poulo-Panjang, d'où Nguyen-Anh réussit une première fois à reconquérir pour un court laps de temps la Basse Cochinchine, en juin 1778, année où Chevalier, de Chandernagor, prie le Gouverneur de Pondichéry d'intervenir en faveur de Nguyen-Anh, pour devancer les Anglais, qui viennent d'envoyer Chapmann en Cochinchine.*

*A partir de ce moment, l'Évêque d'Adran soutient résolument les intérêts du jeune prétendant à qui il s'efforce de procurer des secours français. Les marins du capitaine Cook, qui touchent Poulo-Condore en janvier 1780, y trouvent, aux mains du mandarin local, des lettres du prélat sollicitant l'aide des commandants des navires français qui paraîtraient dans ces parages. L'Évêque d'Adran fait mieux; il attire au service de Nguyen Anh un matelot breton, du nom de Manuel, qui, héroïquement, se fait sauter, avec son navire en défendant l'entrée de la rivière de Saïgon contre les Tayson (mars ou avril 1782).*

*Cf. Georges TABOULET, Sur le matelot Manuel, mort au champ d'honneur en combattant pour Gia-Long, B. S. Et. Indo., 1940.*

*Dans ce même printemps 1782, le prélat, fuyant les rebelles, se retire au Cambodge. En octobre 1782, grâce à un éphémère succès de Nguyen-Anh, il peut conduire ses collégiens à Saïgon, d'où ils ne tardent pas à être chassés par un retour offensif des Tayson (mars 1783).*

*Ayant perdu cette fois tout espoir de pouvoir rentrer dans sa mission, le prélat se réfugie au Siam, à Chantaboun, en août 1783. Il quitte le Siam en*

janvier 1784, en vue de se rendre à Pondichéry, mais il ne peut profiter de la mousson et il est réduit à errer de longs mois dans les îles désertes du golfe de Siam. Au cours d'une dernière entrevue avec le prélat, à Chantaboun sans doute, en novembre 1784, le prétendant confie à l'Evêque d'Adran son fils, le prince Canh, avec lequel l'Evêque peut enfin gagner l'Inde française, en février 1785.

### L'Évêque d'Adran au Séminaire des Missions Étrangères

Pondichéry, 20 mars 1785,

« Depuis quatre ans, il ne m'a pas été possible de vous donner des nouvelles des missions de Cochinchine et du Cambodge. Les troubles de la guerre qui y durent encore, et les misères qui en sont les suites, ne m'ont pas laissé le moment de respirer avec liberté...

...Au mois de mars 1782, obligé par l'incursion des rebelles d'abandonner la Cochinchine, je me retirai au Cambodge avec le collègue et deux Pères franciscains de Manille...

...La famine était alors très grande au Cambodge, et si je n'avais eu la précaution d'y envoyer des bateaux de vivres avant l'arrivée des rebelles, nous n'aurions jamais pu y subsister. Nous restâmes dans nos bateaux environ six semaines, jusqu'à ce que les Siamois aient évacué le Cambodge...

...A peine fûmes-nous logés, que nos alarmes devinrent beaucoup plus grandes. Les rebelles de Cochinchine qui, après avoir obligé le Roi de fuir en mer, s'étaient emparés de toutes les provinces, envoyèrent aussitôt des troupes au Cambodge, pour forcer le Roi et les mandarins à les reconnaître pour souverains. Le premier ordre qu'ils donnèrent fut de prendre tous les Cochinchinois qui s'étaient réfugiés au Cambodge, et de les reconduire en Cochinchine. Cet ordre fut exécuté avec la dernière rigueur, et je vous laisse à penser l'inquiétude où nous devons nous trouver...

...Je fus me cacher avec mes écoliers, le reste de mes gens et mes bateaux dans les plus affreux déserts. J'y restai près de deux mois, et y célébrai la fête de Saint Pierre, mon patron. Ayant ensuite eu nouvelle que le peuple se soulevait partout en Cochinchine, et que les rebelles ne venaient plus au Cambodge, je vins me joindre à nos confrères dans notre nouvelle habitation. La famine allait toujours en augmentant, et le riz était si rare qu'on ne pouvait même en trouver pour de l'argent ; les provisions que j'avais faites en Cochinchine étaient sur le point de finir. Une guerre intestine, et des plus acharnées, qui commençait déjà à éclater au Cambodge par le massacre des plus grands mandarins, ne nous laissait aucun espoir qu'en la divine Providence, lorsque le bon Maître, qui n'abandonne jamais ceux qui le servent, nous tira encore de ce nouvel embarras.

Le Roi de Cochinchine étant rentré dans les provinces qu'il venait d'abandonner (1) nous y revînmes aussitôt avec tout notre monde, bien résolus de profiter du temps pour affermir les chrétiens et nous préparer à une autre fuite qui nous paraissait inévitable. Nous arrivâmes à la fin d'octobre de la même année 1782.

...Le jour de Saint Joseph, patron de la mission, après la messe solennelle célébrée, et la confirmation administrée à plus de 400 personnes, nous reçûmes la première nouvelle de l'arrivée des rebelles. Nous nous y attendions et

« avions préparé nos chrétiens. Le jour suivant, nous célébrâmes tous la sainte messe pour recommander notre fuite au bon Dieu, et, après une longue exhortation faite aux chrétiens, nous les engageâmes à retourner dans leurs maisons, leur laissant ignorer le moment de notre départ... Nous sortîmes en mer par le port de Bassac (2), et abordâmes le second jour à une chrétienté de 400 Cochinchinois, qui n'avaient point été administrés depuis sept ans. Nous y restâmes huit jours, occupés à renouveler la ferveur de ces pauvres gens. Mais, le Roi fugitif y étant arrivé avec une cinquantaine de bateaux, nous prîmes le parti d'en sortir, pour aller chercher un endroit plus sûr et plus retiré. Nous nous arrêtâmes dans une grande île du golfe de Siam pour célébrer la fête de Pâques...

...En sortant de Cochinchine, nous avions avec nous quatre bateaux, dont trois m'appartenaient, et le quatrième était à un chrétien qui avait voulu nous suivre. Ce pauvre homme, ayant voulu aller à Cancao pour y faire son petit commerce, y fut enveloppé dans le massacre que les Chinois firent des Cochinchinois et, de onze qu'ils étaient, il n'en échappa que trois, qui, après avoir passé vingt jours dans les forêts, ne vivant que de racines, vinrent nous apporter cette triste nouvelle. A ce premier malheur en succéda un autre qui me donna encore plus d'inquiétude ; des 69 personnes qui nous restaient, tant écoliers que catéchistes et domestiques, tous tombèrent dangereusement malades à l'exception d'un seul...

...Quatre ou cinq jours après la prise des Pères, le Roi livra encore aux rebelles une bataille, qu'il perdit avec presque toute l'armée navale qui lui restait.

N'ayant plus alors aucune espérance de retourner en Cochinchine, je fis voile pour Siam, et arrivai à Chantaboun, le 21 du mois d'août [1783], cinq jours après cette sortie de Cochinchine... En arrivant à Chantaboun, je connus par moi-même l'impossibilité d'y garder un collègue...

...Après avoir mis ordre aux affaires du collège, je me disposai à repasser une seconde fois à la côte [Coromandel]. Je me félicitais d'avoir échappé aux Siamois ; mais j'étais bien éloigné d'être au bout de mes malheurs. Je commençai par trouver à Chantaboun l'armée [siamoise] qui était envoyée contre les Cochinchinois ; elle voulut s'emparer de mon bateau... Je fus obligé d'attendre jusqu'au milieu de janvier 1784, à une lieue et demie de Chantaboun. Comme nous étions au milieu des îles, qui sont à l'Ouest de Compong-Thom, province du Cambodge qui confine avec le royaume de Siam, nous fûmes tout à coup investis d'une douzaine de bateaux, qui nous donnèrent d'abord de vives inquiétudes. Comme ils approchaient toujours, je découvris bientôt des mandarins que je connaissais ; j'appris d'eux que le Roi de Cochinchine n'était qu'à une portée de canon de l'endroit où nous étions. Je m'y rendis aussitôt et y trouvai ce pauvre prince dans le plus pitoyable état ; il n'avait plus avec lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau et une quinzaine de bateaux. Mais c'était encore beaucoup trop, puisqu'il n'avait pas de quoi les nourrir et que les soldats mangeaient déjà des racines. Je fus obligé de leur offrir une partie de mes provisions. Il est incroyable avec quelles actions de grâces ils reçurent le peu que je pouvais leur donner.

Je partis enfin, et nous arrivâmes à Poulo-Panjang (3) qui est une île, le 6 février [1784]. Nous essayâmes là un calme si profond que, pendant sept jours, il nous fut impossible de quitter la vue de cette île... Après avoir

« couru pendant dix jours tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre, nous fûmes obligés d'aborder à Poulo-Obi (4) pour y prendre de l'eau. Ce fut dans ce seul endroit que je vis de fort près les rebelles de Cochinchine...

...La mousson était passée, et il n'y avait plus aucune espérance de pouvoir arriver à Malaca. Retourner à Chanteboun, c'était nous exposer à donner des soupçons au Roi de Siam, et à perdre notre bateau, que les mandarins avaient tant envie d'emprunter pour le service de leur armée. Passer à Macao, quel embarras pour le Procureur [de la Mission] ! Et comment nous tirer des mains des Chinois ? Aller à la Cour de Cochinchine, cela était impraticable avec un bateau cochinchinois. Tout bien considéré, nous résolûmes de faire une retraite de huit mois dans les îles les plus éloignées de la terre ferme pourvu que nous pussions trouver le moyen de subsister. La Providence, que nous ne cessions d'admirer, ne tarda pas à nous le procurer. Nous rencontrâmes contre toute espérance un bateau de gens connus et, par leur entremise, nous tirâmes, de l'endroit où nous avions administré 400 chrétiens l'année précédente, tout ce dont nous pouvions avoir besoin.

Pleins de confiance, nous nous retirâmes à Poulo-Way (5) et, après avoir fait des cabanes, nous mîmes notre bateau à sec pour le radouber. Ce fut là que, délivrés de tout autre soin, nous pensâmes à procurer à notre mission, par nos écrits, ce que des temps malheureux nous empêchaient de faire par nous-mêmes. Je commençai avec M. Paul (6), compagnon de tous mes travaux, des instructions familières sur tous les Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, ouvrage infiniment utile aux chrétiens, si nous avons le bonheur de l'achever...

...Nous restâmes dans cette île déserte, à plus de 60 lieues de la terre ferme, depuis le commencement de mars 1784 jusqu'au commencement de décembre de la même année. Notre solitude, qui dura près de neuf mois, fut aussi parfaite qu'on pouvait la désirer, puisque pendant tout ce temps nous n'eûmes absolument pour toute compagnie que quelques pigeons ramiers et quelques autres oiseaux inconnus...

...Après avoir radoubé notre petit bâtiment, nous quittâmes notre chère solitude avec les plus grands regrets, et fîmes voile vers Poulo-Panjang pour, de là, traverser le golfe de Siam. Nous y rencontrâmes une seconde fois le Roi de Cochinchine qui, s'apercevant de la mauvais foi des Siamois, les avait abandonnés. Il était résolu de passer chez les Hollandais qui étaient venus le recevoir. Il me raconta lui-même la manière dont il avait été emmené à Siam, et surtout la duplicité des Siamois, qui, sous le prétexte de le rétablir dans ses états, ne cherchaient qu'à se servir de son nom pour piller son peuple et l'emmener captif (7)...

...Je passai aussitôt le golfe de Siam, et arrivai à Malaca le 19 décembre [1784]...

...J'arrivai ici à Pondichéry vers la fin de février [1785]...

...Je suis ici avec beaucoup de monde sans savoir comment je pourrai les nourrir. Si vous ne m'aidez pas, Messieurs, dans cette circonstance difficile, j'aurai bien de la peine à me tirer d'embarras. J'ai avec moi plus de trente Cochinchinois, qui ont tout quitté pour me tirer du danger, ainsi que les missionnaires et le collègue. Mais comment les renvoyer dans leur pays sans argent pour payer les dépenses nécessaires ? Et comment d'un autre côté les abandonner dans un pays inconnu, après des services aussi signalés ? Ces

« bons chrétiens ne m'ont pas suivi dans l'espérance de gagner, mais uniquement pour l'amour de Dieu... »

...Une autre chose pour laquelle j'ai encore besoin de votre secours, c'est pour procurer l'éducation du jeune prince dont je me suis chargé (8). Je voudrais, de quelque manière que les choses vinssent à tourner, le faire élever dans la religion chrétienne et le dédommager de la couronne temporelle qu'il vient de perdre, par l'assurance d'une autre beaucoup plus précieuse et plus durable. Il n'y a que vous qui puissiez me rendre ce service, et veiller surtout à le préserver de la contagion qui est presque universelle... Il n'a que six ans et sait déjà ses prières. Il est rempli d'esprit et a une grande ardeur pour tout ce qui touche à la religion. Une chose qui paraît inconcevable à bien du monde, c'est qu'il se soit attaché à moi, sans regretter son père, sa mère, sa grand'mère, ses nourrices, et plus de 500 hommes qui fondaient tous en larmes quand il les quitta. Les chrétiens attribuaient cela à une grâce particulière de Dieu, et en tiraient des conjectures très favorables à la religion ; les gentils qui n'en savaient pas tant, disaient que je l'avais ensorcelé... ».

Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 69. *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. IV, p. 415. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, Doc., t. III, p. 84-92.

(1) Saïgon, pris par les Tayson au début de 1782, fut pour peu de temps reconquis par Nguyen-Anh en septembre de la même année.

(2) Bassac (ou Baizau) près de Soctrang.

(3) En annamite Tho-Chan, en malais Pouloupanjang (Ile Longue), à 200 km au large de la pointe de Camau, dans le golfe de Siam.

(4) Poulo-Obi, Ile juste au Sud de la pointe de Camau.

(5) Pouloway, Ile à 100 km au Nord-Ouest de Poulo-Panjang.

(6) Le Père Paul (Ho Van Nghi) avait été ordonné prêtre en 1776. Alors que Nguyen-Anh était caché par les soins de l'Evêque d'Adran, c'est le P. Paul qui, pendant plus d'un mois, en octobre 1777, lui apporta sa nourriture quotidienne. Le Père Paul se rendit avec l'Evêque d'Adran à Pondichéry en 1785 ; il accompagna Richery dans sa mission de reconnaissance des côtes de la Cochinchine, en 1786. Le Père Paul fut l'homme de confiance de l'Evêque d'Adran lorsque celui-ci, après un séjour à Versailles, revint en Cochinchine. Il mourut, âgé de 67 ans, le 19 février 1801. Sur ce prêtre cochinchinois, cf. L. CADIERE, *B. A. V. H.*, 1926, p. 25 (note).

(7) Nguyen-Anh s'était rendu à Bangkok au début de 1784 ; il en ramena une armée de 20.000 hommes, qui, après avoir remporté quelques succès, fut complètement défaite par les Tayson en décembre 1784 et janvier 1785. Le prétendant regagna alors Bangkok, et y demeura jusqu'en août 1787, époque à laquelle il entreprit victorieusement la reconquête de la Basse-Cochinchine.

(8) Le prince Canh, fils aîné de Nguyen-Anh. *Portrait dans BOUDET et MASSON*, fig. 21.

## CHAPITRE II

### L'ÉVÊQUE D'ADRAN A LA COUR DE FRANCE LE TRAITÉ DE VERSAILLES EST ANNIHILÉ PAR LE MAUVAIS VOULOIR DU GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY (1786-1789)

---

*Rebuté à Pondichéry, l'Evêque d'Adran, dûment accrédité par Nguyen-Anh, se rend en France en 1787, accompagné du prince Canh. La chaleur de sa conviction, la vigueur de sa dialectique triomphent du scepticisme et des résistances officielles. Au nom du Roi de Cochinchine, le prélat signe à Versailles, le 28 novembre 1717, avec le Comte de Montmorin, successeur de Vergennes, un traité d'alliance, aux termes duquel Louis XVI doit fournir à Nguyen-Anh un contingent militaire, en échange duquel le souverain de la Cochinchine cédera à la France Tourane et Poulo-Condore, ainsi que le monopole du commerce extérieur dans ses états. La France paraît à ce moment sur le point de prendre pied en Cochinchine. Vaine apparence ! S'il est encore capable de concevoir de grands desseins, le gouvernement français de l'époque est hors d'état de les mener à bien. Le traité de Versailles ne représente pas une volonté fermement arrêtée, mais seulement une nouvelle velléité, plus poussée sans doute que celles de la période précédente, mais une simple velléité tout de même. Le cabinet de Versailles a signé du bout des doigts, si on peut dire, pour être agréable au prélat. Il n'est aucunement convaincu de l'intérêt de l'entreprise. Il laisse à son représentant de l'Inde le soin d'apprécier s'il convient ou non d'exécuter le traité.*

*Le Comte de Conway, commandant à Pondichéry, désigné comme chef éventuel de l'expédition, est un esprit étroit et timoré, un adversaire catégorique de l'expansion outre-mer. Il se trouve, du reste, il faut bien le reconnaître, aux prises avec les plus graves difficultés pécuniaires et matérielles. Le Comte de Conway estimé préférable de ne pas tenter l'aventure. Aux instantes adjurations du Vicaire Apostolique de la Cochinchine, il oppose un refus catégorique. Le traité de Versailles restera dans les limbes en tant qu'acte diplomatique.*

*L'Evêque d'Adran quitte Pondichéry, ulcéré contre Conway. Pour compenser la carence des autorités officielles, il décide de prendre à son propre compte l'assistance au Roi de la Cochinchine.*

*Rien n'est plus vain, certes, que de prétendre faire après coup l'histoire de ce qui aurait pu être et ne fut pas. On ne peut pourtant s'interdire de regretter l'échec du généreux dessein de l'Evêque d'Adran. Si, d'une part, l'état d'inhibition dans lequel était placée l'ancienne monarchie à la veille de la grande tourmente, si, d'autre part, la pusillanimité du commandant de Pondichéry*

*n'en avaient pas disposé autrement, il est permis de conjecturer qu'une cordiale association d'intérêt, fondée sur le traité de Versailles, se serait instaurée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle entre la France et le Vietnam. Trois quarts de siècle plus tôt que les destins ultérieurs ne l'ont rendu possible, le Vietnam se serait trouvé engagé dans la voie du progrès matériel en collaboration avec l'Occident, et la France pourvue d'une importante position morale dans les mers de Chine. Que de temps gagné ! Que de sang, que de deuils, que de rancoeurs épargnés ! Il nous a paru malaisé de ne pas jeter un regard vers ces hypothétiques perspectives, de ne pas adresser un ultime « coup de chapeau » à l'Evêque d'Adran, bon serviteur à la fois du Vietnam et de la France, précurseur clairvoyant, grand prélat et grand politique méconnu.*

### L'ÉVÊQUE D'ADRAN EST MANDATÉ PAR NGUYEN-ANH AUPRÈS DE LOUIS XVI (1782-1784)

[TEXTE 62]

*Nguyen-Anh a chargé le Vicaire Apostolique de lui procurer des secours français. Il confie au prélat le prince héritier son fils Canh, né le 6 avril 1780, en même temps que son sceau, et l'habilite auprès des autorités françaises par une pièce officielle, dont les termes ont été mûrement pesés, qui confère au prélat les pouvoirs d'un ministre plénipotentiaire.*

*Si l'on tient pour exacte la date qui figure sur la version française du document, la délibération du Conseil Royal de la Cochinchine fut prise le 18 août 1782 (7<sup>e</sup> lune, 10<sup>e</sup> jour, de la 43<sup>e</sup> année du règne de Canh-Hung), c'est-à-dire peu de temps après la reprise de Saigon par les Tayson. Le projet de demander assistance à la Cour de France semble ainsi avoir été arrêté bien longtemps avant de pouvoir être mis à exécution, puisque l'Evêque d'Adran ne quitta la Cochinchine qu'à l'extrême fin de l'année 1784.*

*La seconde pièce reproduite, la supplique de Nguyen-Anh au Roi de France porte la date de 1790. Cette date est peu près certainement erronée, du fait d'une erreur de traduction impossible à vérifier, la pièce originale étant perdue. Il est très probable, en effet, que le message de Nguyen-Anh à Louis XVI fut expédié par le souverain de la Cochinchine, de Phuquoc à Pondichéry, peut-être par la voie de Canton, dans le courant de l'année 1785.*

#### Délibération du Conseil Royal de la Cochinchine (18 août 1782)

« Le Conseil ayant délibéré sur l'état présent des affaires publiques, il fut résolu :

1<sup>o</sup> Que le secours d'une puissance européenne devenant nécessaire pour rétablir le Roi dans tous ses droits, Sa Majesté serait priée de remettre ses intérêts entre les mains du Roi de France, dont la puissance, la beauté et l'équité du gouvernement lui étaient connues, par préférence à toute autre nation européenne ; 2<sup>o</sup> Que, pour commencer et terminer une négociation de cette importance, il serait proposé au Roi de s'adresser à M. l'Evêque d'Adran, Français d'origine, dont toute la nation connaît depuis longtemps la

« prudence et l'amour du bien ; 3<sup>o</sup> Que le Roi le munirait de pouvoirs illimités pour, au nom de Sa Majesté, demander à la Cour de France les secours nécessaires... ; 4<sup>o</sup> Que, pour assurer la dite Cour de France de la droiture de ses intentions, ledit Seigneur-Roi serait prié de consentir à remettre entre les mains dudit prélat français le prince royal, son fils unique et héritier de ses états, s'en rapportant à ses soins pour l'éducation d'un prince si cher au cœur du Roi et si précieux à toute la nation ; 5<sup>o</sup> Que, pour éviter les difficultés de s'assurer du véritable contenu d'écrits faits en langue étrangère et dans un pays où il n'y a d'interprètes que les personnes intéressées, le Roi serait prié de vouloir confier audit prélat le sceau principal de sa dignité royale ... ; 6<sup>o</sup> Que ledit prélat demanderait à la Cour de France, au nom du Roi de la Cochinchine, un secours de quinze cents hommes, le nombre de vaisseaux nécessaire pour leur transport, de l'artillerie de campagne, des munitions de guerre, et tout ce qui serait nécessaire et utile à l'expédition... 8<sup>o</sup> Que M. l'Evêque d'Adran sera chargé de proposer, au nom du Roi et de son Conseil, de faire cession et de donner au Roi de France, en pleine et entière souveraineté, l'île qui ferme le port principal de toute la Cochinchine, appelé par les Européens le port de Touron [Touranne] et par les Cochinchinois Hoinan... ; 9<sup>o</sup> Qu'il sera de plus accordé à la nation française, conjointement avec les Cochinchinois, la propriété dudit port, afin d'y pouvoir garder, caréner et construire tous les vaisseaux que la Cour de France jugera nécessaires ; 10<sup>o</sup> Que ledit prélat proposera aussi à la Cour de France la propriété de l'île appelée Poulo-Condor ; 11<sup>o</sup> Que le Roi accordera à la nation française le commerce de ses états exclusivement à toutes les nations européennes ; 12<sup>o</sup> Que le Roi s'engagera, si la France le rétablit et le soutient dans ses états, à donner au Roi de France les mêmes secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères etc... toutes les fois qu'il en sera requis et partout où besoin sera ; 13<sup>o</sup> Que le Roi sera prié de prévenir M. l'Evêque d'Adran que, si la Cour de France venait à demander des choses que Sa Majesté n'aurait pu prévoir, ledit prélat ne devrait y consentir qu'autant que les articles demandés ne porteraient préjudice en aucune manière aux intérêts de son peuple, dont le dit Seigneur-Roi est le père et le défenseur... ; 14<sup>o</sup> Enfin, que le Roi sera prié de faire connaître à M. l'Evêque d'Adran que, en remettant entre ses mains son sort et celui de tous ses sujets, il attend de son attachement pour sa personne royale qu'il mettra dans cette négociation, avec la célérité mesurée par les circonstances, toute la prudence et la maturité que le dit Seigneur-Roi lui a toujours reconnues ; que de cette opération dépend le succès d'un ministère qu'il a rempli avec zèle et pour lequel il a fait les plus grands sacrifices ; qu'enfin en faisant connaître par le succès la bonté de l'Être suprême dont il est le ministre et la bienfaisance du grand Roi dont il est le sujet, il méritera à jamais les éloges et la reconnaissance du Roi et de toute la nation cochinchinoise.

Délibéré au Conseil royal, le 10<sup>e</sup> jour de la 7<sup>e</sup> lune de la 43<sup>e</sup> année du règne de Canh-Hung ».

## Lettre de Nguyen-Anh à Louis XVI

« LE ROI DE LA COCHINCHINE AU GRAND ROI DE L'OUEST (1785-?) »

« Malgré la différence d'étendue de mon pays et celle de votre illustre royaume, malgré la distance considérable qui nous sépare, persuadé que vous croirez à ma sincérité, je me suis décidé, d'après l'avis de Chang-Chy [Evêque d'Adran], de m'adresser à vous. J'ai donc confié mon fils chéri à Chang Chy et lui ai remis le sceau de l'Empire, afin que vous ayez toute confiance en lui, pour qu'il se rende auprès de vous et qu'il vous demande les secours nécessaires pour rentrer dans mon royaume.

Connaissant vos vertus, je me flatte que vous daignerez accueillir mon jeune enfant, que vous aurez compassion de son sort, et j'espère que dans peu j'aurai la joie de le voir revenir avec les secours nécessaires.

J'attends avec impatience le retour de Chang-Chy et soyez persuadé que je conserverai toujours le souvenir de vos bienfaits.

King-Hing, 50<sup>e</sup> année, seconde lune, 22<sup>e</sup> jour. »

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 21, p. 67. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, Doc., t. III, p. 160, et par AL. FAURE, p. 54).

LES AUTORITÉS DE PONDICHÉRY  
REFUSENT ASSISTANCE A L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1785-1786)

[TEXTE 63]

*L'Evêque d'Adran et « le présomptif héritier » de la couronne arrivèrent à Pondichéry fin février 1785. Le commandement des établissements français de l'Inde était exercé, depuis la mort de Bussy (janvier 1785), par un brigadier des armées du Roi, Coutanceau des Algrains (1730-1788). Le prélat fit part à Coutanceau de la détresse de Nguyen-Anh et lui demanda d'intervenir en Cochinchine. Coutanceau ne voulut rien entendre, pas plus que le Vicomte de Souillac (1732-1790), Gouverneur Général des établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, venu sur ces entrefaites à Pondichéry. La lettre ironique et malveillante ci-dessous montre l'opinion de Coutanceau sur l'expédition projetée par Mgr Pigneau en Cochinchine.*

*L'Evêque d'Adran ne séjourna pas moins de quinze mois à Pondichéry, en proie à de cruelles perplexités, dénoncé violemment en Cour de Rome par les Franciscains espagnols, se demandant s'il poursuivrait ses démarches en faveur de Nguyen-Anh ou s'il regagnerait la Cochinchine, pour y recevoir la palme du martyr de la main des Tayson.*

*Le 8 juillet 1785, cédant à un accès de découragement, le prélat, inquiet de l'impiété des Français, écrivit au Sénat de Macao, offrant aux Portugais, en raison de leur religion, de leur remettre le prince Canh. De fait, quelque temps plus tard, en octobre 1786, Nguyen-Anh reçut, à la Cour de Siam où il avait cherché refuge, une lettre du Gouverneur de Goa, l'invitant à se rendre à Goa, où 56 bateaux de combat étaient prêts à le soutenir. Mais Nguyen-Anh avait*

« déjà opté pour la France ; il ne voulut pas se déjuger. Surveillé de près au surplus par les Siamois, il éluda l'offre portugaise.

Pour forcer la main aux autorités françaises de l'Inde, l'Evêque d'Adran aurait voulu faire venir Nguyen-Anh à Pondichéry. A plusieurs reprises, le prétendant, appelé par l'Evêque d'Adran, songea à passer dans l'Inde pour s'y placer ouvertement sous la protection de la France, mais il ne put réaliser son projet. Sur ces événements :

Cf. L. CADIÈRE, Nguyen-Anh et la mission de Cochinchine de 1784 à 1789, B. A. V. H., 1926, p. 1-49.

Pendant le séjour de Mgr Pigneau à Pondichéry, Coutanceau et Souillac furent remplacés respectivement par David Charpentier de Cossigny, colonel du régiment de l'Ile de France (1730-1809) et par le grand navigateur d'Entrecasteaux (1757-1793) (1). Les deux nouveaux chefs se montrèrent beaucoup plus compréhensifs que leurs prédécesseurs à l'égard des projets de l'Evêque d'Adran. Cossigny écrit, par exemple, au Ministre, le 5 juillet 1786 : « Sans entrer absolument dans les vues de Mgr l'Evêque d'Adran, je ne saurais être de l'avis de M. de Coutanceau, qui regarde cette expédition comme contraire aux intérêts de la nation, à la saine politique, très difficile et bien inutile. » Cossigny et d'Entrecasteaux n'allèrent pas, toutefois jusqu'à prendre sur eux de donner suite au projet du prélat d'une expédition en Cochinchine. Ils se bornèrent à envoyer dans ce pays, en juillet 1786, un navire de guerre, le Marquis de Castries, commandé par l'enseigne Richery, avec mission de recueillir des renseignements et d'entrer en relations avec le prétendant.

N'ayant plus rien à espérer dans l'Inde, l'Evêque d'Adran prit finalement la détermination de gagner la métropole. Il quitta Pondichéry, en juin 1786, sur un bateau du commerce, le Malabar, qui l'amena à Lorient en janvier 1787.

### Coutanceau des Algrins à un ami

Pondichéry, 28 février 1785,

« Un prince, qui combat depuis huit ans et qui n'a jamais eu de succès, n'a pas grands talents ou il n'est pas aimé de ses peuples. L'attachement ne peut pas exister entre un homme qui exerce toutes ses fantaisies et des hommes courbés sous le joug de l'oppression et de la tyrannie. Les dépenses qu'il faudrait faire pour aller prendre ce prince, celles de son entretien avec les gens de sa suite et celles encore plus considérables de transporter des troupes et des armes pour aller porter la guerre à une extrémité de la terre, ne peuvent être entreprises par nous, qui sommes dans ce moment manquant de l'indispensable. Etablir le commerce les armes à la main ne peut produire aucun avantage...

...J'ai donc dit très positivement que je ne donnerai aucun secours, ni ne ferai aucuns frais pour rétablir Sa Majesté Cochinchinoise. Quand même toutes les raisons que j'ai alléguées au prélat ne seraient pas prises d'après les principes sages d'un gouvernement modéré, le régime d'administration de la France et le caractère de la nation s'opposent à jamais entreprendre des expéditions aussi éloignées, sous le vain prétexte d'un profit pour le commerce. Une expédition comme celle-là ne peut convenir qu'à une nation

« épuisée, qui court après toutes les chimères pour s'étourdir sur son état. La France heureusement n'est pas dans une situation assez fâcheuse pour se jeter sur le gâteau de la fable. Je crois que le Ministre, auquel je fais passer cette petite digression, ne peut qu'approuver la réponse que j'ai faite. Je soupçonne le cher prélat, qu'on dit très familier avec le Roi de Cochinchine, d'avoir grande envie d'augmenter ses revenus et la crédulité des catholiques de ce royaume. »

(Arch. de l'Inde française, reg. 18, p. 539. Repr. par E. GAUDART, *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française*, 1926, t. I<sup>er</sup>, p. 178).

(1) *Un peu plus tard, en avril et septembre 1787, d'Entrecasteaux suggéra lui-même au Ministre la création d'un établissement sur la côte du Foukien et à Tourane.*

### L'ÉVÊQUE D'ADRAN, EN FRANCE, TRACE LE PLAN DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE (1787)

[TEXTE 64]

*L'Evêque d'Adran revenait en France après une absence de vingt-deux années. De Lorient, sans prendre le temps de revoir les siens, qu'il visita seulement en mai — son père venait de mourir, sa mère était gravement malade — le prélat se rendit dans la capitale et y commença aussitôt ses démarches.*

*Depuis 1780, le Secrétariat de la marine était entre les mains de l'ancien vainqueur de Clostercamp, le maréchal de Castries. Le Ministre était déjà instruit des desseins du prélat. Le 28 janvier et le 25 février 1786, il avait fait dresser deux rapports sur la question de Cochinchine ; ces rapports, dus à un ingénieur militaire qui avait longtemps séjourné aux Indes, M. de Solminihac de Lamothe, étaient favorables à l'expédition. De Castries manifesta le regret que l'Evêque eût pris le parti d'amener en France le prince de Cochinchine « sans s'être informé au préalable des intentions du Roi », mais il ne lui en tint pas rigueur plus avant.*

*Le 12 septembre 1787, de Castries, après avoir lu « avec attention » le mémoire du prélat sur la Cochinchine, faisait rédiger la note suivante : Le Ministre « a trouvé (ce mémoire) parfaitement bien et ne voit rien à y ajouter, si ce n'est « de s'en rapporter entièrement à M. de Conway sur le moment et sur la (convenance ?) de l'expédition, parce que telle circonstance de l'Inde pourrait la « rendre déplacée. »*

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 19, feuillet 95).

*L'Evêque d'Adran arrivait en France dans une période d'effervescence politique provoquée par la réunion de l'Assemblée des Notables (février-mai 1787). Il trouva appui à la Cour auprès de ce qu'on appelait « le parti de la Reine », le nouveau Contrôleur Général Loménie de Brienne, l'archevêque Dillon, l'abbé de Vermont, qui, à Vienne, avait parfait l'éducation de Marie-Antoinette, fiancée au Dauphin de France. Le charmant petit prince Canh remporta un vif succès de curiosité à Versailles ; il fut un moment la coqueluche des salons ;*

le coiffeur de Marie-Antoinette, Léonard, lança une coiffure « au prince royal de Cochinchine », qui fit fureur pendant quelque temps.

L'Évêque d'Adran fut reçu par Louis XVI le 5 (ou le 6) mai 1787. Les textes ci-dessous analysent le plaidoyer que prononça le prélat en faveur de l'expédition de Cochinchine. Le texte en a été reconstitué par Alexis Faure, d'après les notes manuscrites prises au cours de l'audience par les deux Secrétaires d'État, le Comte de Montmorin et le Maréchal de Castries.

La note technique subséquente, remise au Comte de Montmorin par l'Évêque d'Adran, montre l'étendue des capacités du prélat. Le programme tracé est d'une précision telle qu'il semble émané de la main d'un militaire de carrière.

### Mémoire en faveur d'un établissement en Cochinchine

« La balance politique dans l'Inde paraît tellement inclinée du côté de la nation anglaise... qu'on doit regarder comme une chose très difficile de pouvoir la ramener à l'égalité. Peut-être qu'un établissement à la Cochinchine serait, des moyens qu'on pourrait y employer, le plus sûr et le plus efficace. En effet, si on jette un coup d'œil sur les productions de la Cochinchine et sur la situation de ses ports, on concevra aisément qu'en s'y établissant, on en retirerait les plus grands avantages et en paix et en guerre.

1<sup>er</sup> avantage. — On suppose que le moyen le plus sûr de combattre les Anglais dans l'Inde est de ruiner ou d'affaiblir leur commerce. En temps de paix, on diminuerait de beaucoup le profit qu'ils peuvent retirer du commerce de Chine, en le faisant à beaucoup moins de frais et avec plus de facilité qu'eux.

2<sup>e</sup> avantage. — En temps de guerre, il serait aisé d'interdire ce même commerce à toute nation ennemie ; car, en croisant à la sortie des détroits ou plus sûrement encore à la bouche du Tigre qui est à l'entrée de la rivière de Canton, on serait assuré d'en empêcher l'entrée ou la sortie à qui on le jugerait bon.

3<sup>e</sup> avantage. — On trouverait à la Cochinchine les moyens faciles et peu dispendieux de radouber les vaisseaux, de les caréner et même d'en construire de nouveaux.

4<sup>e</sup> avantage. — On y trouverait tout ce dont on pourrait avoir besoin pour ravitailler les escadres et fournir les autres colonies des objets de première nécessité.

5<sup>e</sup> avantage. — On pourrait en cas de besoin y trouver des secours en hommes, troupes, matelots etc.

6<sup>e</sup> avantage. — On arrêterait facilement les Anglais dans les projets qu'ils paraissent avoir de s'étendre à la côte de l'Est.

Les autres avantages, peut-être plus importants quoique plus éloignés,... supposent des vues étendues, que peut-être le Gouvernement n'approuverait pas dans le moment. On a donc cru devoir s'en tenir à ceux qu'il présente par lui-même et laisser à part ceux qu'on ne pourrait envisager que dans le lointain... »

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, f. 103. Repr. par Eugène VEUILLOT, *La Cochinchine et le Tonkin, le pays, l'histoire et les missions*, Paris, 1859, p. vi-x).

## « Notes sur la Cochinchine »

... « Outre les avantages du commerce intérieur d'importation, la Cochinchine devient par sa position infiniment intéressante pour le commerce de la Chine, et c'est même ce qui doit rendre cet établissement véritablement important. Des côtes de ce royaume, il ne faut que trois jours de traversée pour se rendre à Macao, à Manille, à Bornéo, à Batavia. Un établissement sur ces côtes se trouverait sur la route de tous les vaisseaux allant à la Chine et à tous ces comptoirs. La nation qui le formerait aurait l'avantage inappréciable de fermer absolument le passage à toutes les autres nations et se rendrait, en cas de guerre, seule maîtresse de tout le commerce de la Chine et de son archipel. Combien ne doit-on pas craindre que les Anglais, déjà si puissants dans les Indes et qui démontrent sans cesse le désir d'y augmenter leur puissance, ne fassent eux-mêmes cet établissement si nous ne les prévenons. Il paraît même étonnant qu'ils ne s'y soient pas décidés et n'aient pas saisi l'occasion qui se présente. Jamais il ne s'est offert, dans aucun pays, pour faire un établissement d'une manière grande et noble, d'occasion aussi favorable que celle dont la France peut profiter en ce moment pour en former un dans la Cochinchine. »

Le Roi légitime, détrôné par un usurpateur, s'est réfugié dans une province de son empire appelé Cancao [Hatien]... De là, il a réclamé la protection du Roi de France. Il s'est adressé d'abord à ses Gouverneurs dans l'Inde et leur a demandé des secours... Enfin, il a confié son fils unique à Mgr l'Evêque d'Adran et l'a envoyé implorer lui-même l'assistance du Roi de France. ... Il offre de donner à la France pour prix de son assistance un établissement dans son royaume et toutes les facilités possibles pour lier avec ses sujets un commerce très avantageux.

C'est de cette manière grande et belle que les Français entreraient dans ce vaste pays et y formeraient un établissement si l'on se décide à y porter les forces nécessaires à cette expédition...

... Deux principaux avantages se présentent à les expédier, non d'ici, mais de l'île de France. Le premier est le secret vis-à-vis des Anglais, qui pourraient chercher à prévenir la France, s'ils étaient certains du départ de l'expédition. Le second est celui de trouver dans cette colonie des troupes acclimatées, déjà habituées à supporter la mer et qui valent ... tous les régiments qu'on pourrait envoyer d'ici.

La traversée pour se rendre (de) l'île de France aux côtes de la Cochinchine, en la calculant la plus longue possible, est de deux mois environ. Il serait nécessaire de partir des Iles le 15 mai pour arriver le 15 juillet. C'est alors la mousson favorable pour faire une traversée courte et ne pas recevoir à l'atterrissage des bourrasques assez communes dans l'autre saison... Il n'y a, cependant, le long de ces côtes qu'un seul port connu, celui de Touron. Il est vaste et très sûr. Il serait fort à désirer qu'on pût y faire le débarquement, mais il faudrait suivre pour cela les indications que donnerait Mgr l'Evêque d'Adran et chercher à entrer dans le pays par la province où l'on croirait pouvoir trouver le plus de partisans du Roi et d'ennemis de l'usurpateur...

...Le peuple de ces pays est doux, très policé, assez brave. Mais toute idée d'Européen l'intimide. Il nous reconnaît sur lui une grande supériorité et

\* nous craint beaucoup. Les troupes de l'Inde sont depuis longtemps habituées à se mesurer avec les troupes européennes ; elles ont même eu quelques avantages qui auraient dû les encourager et leur persuader qu'elles pourraient les combattre avec égalité. Cependant j'ai vu, dans la dernière guerre, qu'elles craignent encore beaucoup les troupes blanches et qu'elles ne peuvent soutenir leur approche. Combien ce sentiment de terreur, et cette conviction de sa faiblesse et de notre supériorité ne seraient-ils pas plus grands chez une nation qui sera combattue pour la première fois par des troupes européennes !

Les soldats du rebelle sont armés de fusils, de sabres, de lances, de piques etc., etc. ; mais ceux armés de fusils ne sont que dans la proportion d'un sur cinq ; encore ne savent-ils pas se servir de leurs armes, qui sont généralement très mauvaises. Ils ne sont point exercés et n'ont aucun ensemble. Enfin, ils n'ont de canon que sur leurs vaisseaux et ne s'en servent jamais à terre. Il est donc facile de voir qu'il ne faudrait pas des forces considérables pour conquérir tout ce royaume, mais la position où se trouveraient les Français à leur arrivée serait bien différente. Le Roi légitime a encore beaucoup de partisans. Ceux de ses sujets qui l'ont abandonné n'ont cédé qu'à la force et se déclareraient en sa faveur, s'ils voyaient commencer une révolution dont le succès fût probable. Le parti de l'usurpateur sera promptement réduit à un bien petit nombre, lorsque les Cochinchinois verront dans celui de leur Roi assez de force pour les défendre et les mettre à l'abri des vengeances du tyran.

S'il n'est pas nécessaire que ces forces ne soient pas très considérables, il est cependant absolument essentiel qu'elles le soient assez pour se suffire à elles-mêmes dans le premier moment du débarquement, et ne pas pouvoir être facilement accablées par le nombre ; pour faire impression sur l'esprit des Cochinchinois et les décider à se déclarer en faveur du Roi ; pour pouvoir, enfin, commencer la révolution et la terminer même, en calculant le nombre d'hommes qu'on doit s'attendre à perdre par les maladies et les accidents.

Dans quelque endroit que se fasse le débarquement, il faudra commencer absolument par diminuer le nombre des troupes agissantes, et laisser un détachement dans un poste assez fort pour assurer les derrières et la retraite dans le cas d'un désastre, que la sagesse oblige toujours à prévoir. Si le débarquement se fait dans le port de Touron... c'est là qu'on pourrait, avec peu de frais et de difficulté, établir un poste sûr et très avantageux, qui défendrait l'entrée du port, en même temps qu'il assurerait la retraite si elle devenait nécessaire.

Dans quelque endroit, d'ailleurs, qu'on se décide à établir ce poste, il sera bien facile à construire et à fortifier assez pour le rendre très respectable aux troupes du pays. On suivrait la manière simple, mais très bonne dont on se sert dans l'Inde, avec des palmiers ou cocotiers couchés les uns sur les autres par lits qui se croisent par sens opposés, et qui sont entremêlés de terre battue et revêtue de gazon. On construit très promptement ainsi des fortins solides... dans lesquels les troupes sont en sûreté même contre les canons, parce que ces arbres, très spongieux, n'éclatent point et laissent le boulet faire son trou.

Il faudrait bien garnir ce poste d'artillerie, et l'on peut évaluer à 200 le nombre d'hommes nécessaires à le défendre. S'il fallait y en mettre davantage,

« on pourrait prendre le surplus dans les équipes de bâtiment, car, une fois rendus à la côte, ces équipages ne peuvent rien avoir à craindre de la marine de ce pays, dont les bâtiments les plus importants sont de la force à peu près de nos chasse-marée. On sait même que, dans le commencement des troubles, un Français que j'avais amené de Pondichéry, montant un petit bâtiment armé de dix canons et de quelques hommes... s'est défendu, pendant un jour entier, contre toute la flotte de l'usurpateur composée de près de 100 bâtiments, et n'a pas été pris. Il est vrai qu'il a péri avec son bâtiment...

Il faudrait au moins deux bataillons complets, à 600 hommes chacun, plus 150 d'artillerie blanche, et 300 Cafres destinés au service de l'artillerie. Cette artillerie serait composée de 8 pièces originaires de campagne, de 6 pièces de huit pour les positions et de 4 pièces de douze destinées à être placées dans le fortin.

...Il faudrait porter des vivres pour la subsistance des troupes dans les premiers moments du débarquement...

...Les frais que cet armement occasionnerait ne semblent pas devoir être considérables. Ils ne sauraient, d'ailleurs être mieux placés, puisqu'ils produiraient des avantages véritables... Quant au sol de la Cochinchine... il est d'une richesse et d'une activité de production véritablement extraordinaires. Tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie sous les climats tropicaux s'y rencontre avec abondance...

...En résumé, un établissement français à la Cochinchine donnerait le moyen certain de contrebalancer la grande influence de la nation anglaise dans tous les gouvernements de l'Inde, en y paraissant avec des ressources plus assurées et des secours moins éloignés que ceux qu'on est obligé d'attendre d'Europe ; de dominer dans toutes les mers de Chine et dans tous ses archipels ; de se rendre maître, enfin, de tout le commerce dans cette partie du monde. Nous y aurions un endroit sûr pour retirer nos vaisseaux en cas de guerre, pour les radouber à peu de frais et même en construire de nouveaux. Cette position nous procurerait aussi des moyens faciles de ravitailler nos escadres, et de fournir à nos colonies de l'Océan Indien et africain les objets de première nécessité. Et, alors, nous aurions véritablement en mains les moyens efficaces, non seulement d'arrêter les Anglais dans les projets qu'ils ont de nous chasser de l'Inde, afin de s'étendre et de pousser leurs établissements dans toute la côte de l'Est, mais encore de les faire trembler plus tard jusque dans le Bengale, qui est le siège principal de leur puissance, pourvu, toutefois, que cet établissement de Cochinchine fût compris et fait de la manière qu'il mérite d'être vu ».

(D'après H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 37-43 et A. FAURE, *Mgr Pigneau de Behaine*, p. 78-85).

#### « Quelques observations »

...« 1° La meilleure artillerie de campagne serait depuis une jusqu'à quatre livres de balles. Les canons de fonte seraient préférables. On pourrait envoyer quelques pièces à la *Rostaing* et huit à la *Suédoise*, et y joindre quatre mortiers de huit pouces et deux obusiers. 2° Le riz n'étant pas une nourriture suffisante pour le soldat (français) et ne pouvant se procurer du

« blé dans les commencements d'un établissement, il est important de charger les deux frégates que l'on enverra de biscuits, de farine, de blés et d'eau-de-vie. 3° Selon la nature de l'établissement que l'on se décidera à faire en Cochinchine, il sera nécessaire d'y employer un ou deux ingénieurs expérimentés. 4° Il serait encore nécessaire d'emporter d'ici des tentes, des haches et des outils propres aux travaux d'ingénieur. 5° On ne doit point oublier non plus des coffres de pharmacie bien composés, des caisses d'instruments de chirurgie, du linge de pansement, etc. 6° Il serait nécessaire, pour le transport commode d'environ 1.500 hommes, d'avoir non pas deux frégates mais trois, plus trois flûtes et une corvette devant servir d'avis. »

(Note manuscrite de l'Evêque d'Adran, repr. par AL. FAURE, p. 86, et, d'une manière moins complète, par H. CORDIER, *Corresp. Générale*, p. 31-32).

## LE TRAITÉ DU 28 NOVEMBRE 1787

[TEXTE 65]

*Ayant décidé d'accéder « à la juste demande du Roi de Cochinchine expulsé de ses états par un de ses sujets rebelles », Louis XVI délégua, le 15 novembre 1787, pleins pouvoirs à son Ministre des Affaires Etrangères Montmorin « pour déterminer la nature des secours à accorder » au souverain cochinchinois. Treize jours plus tard, un traité d'alliance fut signé et paraphé par le plénipotentiaire de Louis XVI et par le plénipotentiaire de Nguyen-Anh.*

*A l'occasion de la signature du traité, Louis XVI fit présent à l'Evêque d'Adran de son portrait et d'une tabatière en or. Certains auteurs ont avancé que le souverain conféra au prélat le titre de comte ; aucune mention de cet anoblissement ne figure dans les archives.*

*La déclaration souscrite par le prélat relative aux frais de l'expédition projetée, rappelle l'acuité des soucis financiers du gouvernement français. Quelques jours avant la signature du traité, le 19 novembre 1787, le Contrôleur Général Loménie de Brienne avait déposé un projet d'emprunt de 420 millions de livres, somme énorme pour l'époque.*

*Le 5 octobre 1789, l'Evêque d'Adran, faisant valoir qu'il avait dépensé de ses propres deniers plus de 40.000 livres pour son voyage en France, en sus des fonds que lui avait remis le Roi de Cochinchine, « qui n'avait pu prévoir que son fils serait absent si longtemps », sollicita la délivrance d'un secours de 30.000 livres sur le fonds Marine, qui lui fut accordé. Malgré les embarras du trésor public, indépendamment des fonds remis au prélat sur la cassette personnelle du Roi, 80.000 piastres destinées à financer l'expédition furent embarquées sur les gabarres dont il sera parlé plus loin.*

*D'origine auvergnate, le Comte de Montmorin Saint Herm (1746-1794) était l'ami personnel du Roi Louis XVI dont il avait été le ménin. Ambassadeur à Madrid, puis Gouverneur de Bretagne, il avait succédé à Vergennes en février 1787. Partisan des réformes, il défendit avec Necker la double représentation du Tiers et le vote par tête ; il se rapprocha ensuite de Mirabeau pour tenter de sauver la monarchie. Démissionnaire après Varennes, il prépara un nouveau plan de fuite du Roi, par le Havre, sur l'Angleterre. Enfermé à l'Abbaye au*

*lendemain du 10 août, il y fut sauvagement massacré en septembre 1792. Sa femme et son fils périrent quelques mois plus tard sur l'échafaud. Un de ses historiens a dit de lui qu'il était « l'indécision même ». L'hôtel de Montmorin, devenu en 1821 l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, est aujourd'hui occupé par le Ministère de la France d'Outre-Mer.*

*Portrait dans BOUDET et MASSON, t. 22.*

### Traité d'alliance offensive et défensive

« Nguyen-Anh, Roi de la Cochinchine, ayant été dépouillé de ses Etats, et se trouvant dans la nécessité d'employer la force des armes pour les retrouver, a envoyé en France le Sieur Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, dans la vue de réclamer le secours et l'assistance de Sa Majesté le Roi Très Chrétien. Sa dite Majesté, convaincue de la justice de la cause de ce prince, et voulant lui donner une marque signalée de son amitié comme de son amour pour la justice, s'est déterminée à accueillir favorablement la demande faite en son nom. En conséquence, elle a autorisé le sieur Comte Emile de Montmorin, Maréchal de ses camps et armées, Chevalier de ses Ordres et de la Toison d'Or, son Conseiller en tous ses conseils, Ministre et Secrétaire d'Etat de ses commandements et finances, ayant le Département des Affaires Etrangères, à discuter et à arrêter, avec le dit Sieur Evêque d'Adran, la nature, l'étendue et les conditions des secours à fournir. Et les deux Plénipotentiaires, après s'être légitimés, savoir: le Comte de Montmorin en communiquant son plein pouvoir, et l'Evêque d'Adran en produisant le grand sceau du Royaume de la Cochinchine ainsi qu'une délibération du Grand Conseil du dit Royaume, sont convenus des points et articles suivants :

#### ARTICLE 1

Le Roi Très Chrétien promet et s'engage de seconder de la manière la plus efficace les efforts que le Roi de la Cochinchine est résolu de faire pour rentrer dans la possession et jouissance de ses Etats.

#### ARTICLE 2

Pour cet effet, Sa Majesté Très Chrétienne enverra incessamment sur les côtes de la Cochinchine, à ses frais, quatre frégates avec un corps de troupes de douze cents hommes d'infanterie, deux cents hommes d'artillerie, et deux cent cinquante Cafres. Ces troupes seront munies de tout leur attirail de guerre, et nommément d'une artillerie compétente de campagne.

#### ARTICLE 3

Le Roi de la Cochinchine, dans l'attente du service important que le Roi Très Chrétien est disposé à lui rendre, lui cède éventuellement, ainsi qu'à la Couronne de France, la propriété absolue et la souveraineté de l'île formant le port principal de la Cochinchine appelée *Hoï-nan* et par les Européens *Touron...*

## ARTICLE 4

« Il est convenu en outre que le Roi Très Chrétien aura, concurremment avec celui de la Cochinchine, la propriété du port susdit, et que les Français pourront faire sur le continent tous les établissements qu'ils jugeront utiles...

## ARTICLE 5

Le Roi Très Chrétien aura aussi la propriété et la souveraineté de l'île de *Poulo-Condore*.

## ARTICLE 6

Les sujets du Roi Très Chrétien jouiront d'une entière liberté de commerce dans tous les états du Roi de la Cochinchine, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes. Ils pourront, pour cet effet, aller, venir et séjourner librement, sans obstacle et sans payer aucun droit quelconque pour leurs personnes, à condition toutefois qu'ils seront munis d'un passeport du Commandant de l'île de *Hoï-nan*. Ils pourront importer toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, à l'exception de celles qui seront défendues par les lois du pays. Ils pourront également exporter toutes les denrées et marchandises du pays et des pays voisins sans aucune exception ; ils ne paieront d'autres droits d'entrée et de sortie que ceux qu'acquittent actuellement les naturels du pays, et ces droits ne pourront être haussés en aucun cas, et sous quelque dénomination que ce puisse être. Il est convenu, de plus, qu'aucun bâtiment étranger, soit marchand, soit de guerre, ne sera admis dans les Etats du Roi de la Cochinchine que sous pavillon français et avec un passeport français (1).

## ARTICLE 7

Le Gouvernement Cochinchinois accordera aux sujets du Roi Très Chrétien la protection la plus efficace pour la liberté et la sûreté tant de leurs personnes que de leurs effets, et, en cas de difficulté ou de contestation, il leur fera rendre la justice la plus exacte et la plus prompte.

## ARTICLE 8

Dans le cas où le Roi Très Chrétien serait attaqué ou menacé par quelque puissance que ce puisse être, relativement à la jouissance des îles de *Hoï-nan* et de *Poulo-Condore*, et dans le cas où Sa Majesté Très Chrétienne serait en guerre avec quelque puissance, soit européenne, soit asiatique, le Roi de la Cochinchine s'engage à lui donner des secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux et galères. Ces secours seront fournis trois mois après la réquisition, mais ils ne pourront pas être employés au delà des îles Moluques et de la Sonde et du détroit de Malacca. Quant à leur entretien, il sera à la charge du souverain qui les fournira.

## ARTICLE 9

Le Roi Très Chrétien s'oblige d'assister le Roi de la Cochinchine lorsqu'il sera troublé dans la possession de ses états. Ces secours seront proportionnés à la nécessité des circonstances ; cependant, ils ne pourront en aucun cas excéder ceux énoncés dans l'article deuxième du présent traité.

## ARTICLE 10

« Le présent traité sera ratifié par les deux souverains contractants, et les ratifications seront échangées dans l'espace d'un an, ou plus tôt si faire se peut. En foi de quoi, nous Plénipotentiaires avons signé le présent traité et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le 28 novembre 1787.

Le Comte de MONTMORIN  
P.-J.-G., Evêque d'Adran.

## ARTICLE SÉPARÉ

Dans la vue de prévenir toutes difficultés et mésentendus relativement aux établissements que le Roi Très Chrétien est autorisé à faire sur le continent pour l'utilité de la navigation et du commerce, il est convenu avec le Roi de la Cochinchine que ces mêmes établissements seront et appartiendront en toute propriété à Sa Majesté Très Chrétienne, et que la juridiction, la police et la garde, et tous les actes d'autorité sans exception s'y exerceront privativement en son nom. Pour prévenir les abus auxquels les établissements mentionnés ci-dessus pourraient donner lieu, il est convenu que l'on n'y recevra aucun Cochinchinois poursuivi pour crime ; et que ceux qui pourraient s'y être introduits seront extradés à la première réquisition du Gouvernement. Il est convenu également que tous les Français transfuges seront extradés à la première réquisition du commandant de *Hoï-nan* ou de celui de *Poulo-Condore*...

Fait à Versailles, le 28 novembre 1787 ».

Le Comte de MONTMORIN.  
P.-J.-G., Evêque d'Adran.

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 155. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 168-171).

## Déclaration de l'Evêque d'Adran

« Quoique dans la convention signée ce jourd'hui, il ne soit fait aucune mention des frais qu'occasionneront les établissements que Sa Majesté Très Chrétienne pourra former soit dans le fles de *Hoï-nan* et *Poulo-Condor*, soit sur le continent du Royaume de Cochinchine, le Soussigné, en vertu de l'autorisation dont il est muni, déclare que le Roi de la Cochinchine prendra à sa charge, soit par fournitures en nature, soit en argent, d'après les évaluations qui en seront faites, les premiers frais de l'établissement à former pour la sûreté et la protection, tels que fortifications, casernes, hôpitaux, magasins, bâtiments militaires et logement du Commandant. En foi de quoi j'ai signé le présente Déclaration et y ai apposé le cachet de mes armes, avec promesse d'en procurer la ratification de la part du Roi de la Cochinchine ».

Versailles, 28 novembre 1787.

P.-J.-G., Evêque d'Adran ».

(Repr. par A. LAUNAY, t. III, p. 170-171 ; par H. CORDIER, *Correspondance Générale*, p. 95-96 ; par L. DE REINACH, *Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient*, Paris, 1902, p. 16).

### Conventions relatives à l'expédition de Cochinchine

« Sa Majesté Très Chrétienne s'oblige de fournir toutes les troupes demandées par le Roi de Cochinchine... Ces troupes consistent, savoir : le régiment de l'Île de France ou celui de Bourbon au complet ; 200 hommes d'artillerie ; 250 Cafres, le tout commandé par les officiers attachés au dit corps... Dix pièces d'artillerie de campagne depuis une jusqu'à quatre livres de balles ; deux pièces de huit livres de balles ; quatre obusiers ; tous les caissons et toutes les munitions de guerre nécessaires à chaque objet. De la toile propre à faire des tentes... Mille fusils de rechange... Des vivres pour un an pour 2.000 personnes, à compter du jour de leur arrivée en Cochinchine. Sa Majesté Très Chrétienne s'oblige, en outre, de fournir tous les bâtiments nécessaires pour le transport de cette expédition. Ils consistent dans les frégates *l'Astrée*, *la Calypso*, *la Dryade*, *la Méduse* ; deux flûtes, *Le Mulet* et *le Dromadaire*. On y joindrait deux ou trois bâtiments de transport, s'il était nécessaire.

Mgr l'Evêque d'Adran, revêtu de tous les pouvoirs du Roi de la Cochinchine et de son conseil s'oblige : 1° De faire donner en toute propriété à Sa Majesté Très Chrétienne l'île qui forme le port principal de toute la Cochinchine (Tourane)... ; 2° Il sera, de plus, accordé à la nation française conjointement avec les Cochinchinois la propriété dudit port, afin de pouvoir y construire, garder et caréner tous les vaisseaux qu'elle jugera convenable d'y entretenir ; 3° La propriété de l'île de Poulo-Condore ; 4° La liberté de commerce dans tous les Etats du Roi de Cochinchine exclusivement à toutes les nations européennes ; 5° Tous les secours dont la France pourra avoir besoin en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois que le Roi de Cochinchine en sera requis et partout où besoin sera ; bien entendu qu'on aura toujours égard à l'état des forces du Roi de Cochinchine et à la situation de ses affaires ; 6° Le Roi de Cochinchine s'oblige de faire construire à ses frais pour remettre à Sa Majesté Très Chrétienne, en toute propriété, le même nombre de vaisseaux et de la même qualité que ceux qui auront été employés à cette expédition, à raison d'un vaisseau par an, et ce, à compter du jour où le Roi de Cochinchine aura été rétabli dans ses Etats ».

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, feuillet 109.  
H. CORDIER, *Correspondance Générale Coch.*, p. 48-49 et A1. FAURE,  
p. 125-126).

### L'Évêque d'Adran est nommé Commissaire du Roi de France en Cochinchine

28 novembre 1787.

« Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Les bons témoignages qui nous ont été rendus du zèle et de la capacité de notre cher et bien-aimé Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, ainsi que de son attachement pour notre service, nous ont déterminé à lui donner une marque particulière de notre confiance en le nommant et constituant, comme nous le nommons et constituons par ces présentes, notre plénipotentiaire auprès du

« Roi de la Cochinchine ; le chargeons de veiller sur nos intérêts et ceux de nos sujets, et lui donnons mandement et pouvoir spécial de faire tout ce qui sera jugé nécessaire et convenable pour l'entière et parfaite exécution des articles trois, quatre, cinq, six, sept et huit du traité signé ce jour-d'hui. Car tel est notre bon plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes ».

Donné à Versailles, 28 novembre 1787,

LOUIS Comte de MONTMORIN.

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, f. 120. Repr. par A. LAUNAY, Doc., t. III, p. 171).

(1) On remarquera que le traité de Versailles, s'il contient des stipulations relatives à la liberté commerciale, ne fait aucune espèce d'allusion au problème religieux. Oubliant pour un moment sa qualité de prince de l'Eglise pour ne se souvenir que de sa qualité de plénipotentiaire du souverain de la Cochinchine l'Evêque d'Adran a délibérément laissé de côté l'épineux problème de la liberté des cultes, si chère pourtant au cœur de tous les missionnaires. Il est probable que Nguyen-Anh s'était refusé à prendre aucun engagement d'avenir en ce domaine. Prudent et discret, l'Evêque d'Adran a scrupuleusement respecté la volonté de son mandataire.

## L'OPINION VÉRITABLE DU CABINET DE VERSAILLES

(Décembre 1787)

[TEXTE 66]

*Eloigné longtemps de la métropole, l'Evêque d'Adran était mieux informé des choses de la Cochinchine que de la situation de la France.*

*Si la conjoncture, en Cochinchine, était alors particulièrement favorable à l'intervention d'une puissance étrangère, la France n'était guère en mesure d'entreprendre l'expédition chaleureusement préconisée par le prélat. Choiseul, Turgot, Vergennes ont disparu de la scène politique, ils ont été remplacés par des ministres qui ne sont que de la menue monnaie d'hommes d'état ; la crise financière, aggravée par la guerre américaine, prend des proportions chaque jour plus alarmantes ; l'autorité du monarque s'avère incapable d'imposer aux ordres privilégiés les réformes de structure, dans l'ordre fiscal et social, qui seules pourraient remettre le royaume en équilibre ; une opinion publique inquiète, agitée, défiante, ne permet pas au gouvernement de pratiquer une grande politique à larges vues d'avenir. La France vit au jour le jour. L'affaire de Hollande, en septembre et octobre 1787 — invasion de la république batave par une armée prussienne, qui abat le parti profrançais — montre bien l'état d'inhibition dans lequel se trouve le royaume sur lequel le Vicaire Apostolique de la Cochinchine a placé tout son espoir.*

*Désireux apparemment de se débarrasser d'un solliciteur importun, Louis XVI et son Ministre ne refusent pas à l'Evêque d'Adran la satisfaction toute platonique d'apposer leurs signatures au bas de l'instrument diplomatique préparé par les soins du prélat. Mais les choses n'iront pas plus loin. L'Evêque d'Adran n'a pas emporté la conviction intime de ses interlocuteurs. Les chefs du gouvernement français ont signé le traité, mais en usant de restrictions mentales ; ils ont dit : oui, mais ils pensent : non. C'est ce qui ressort des instructions secrètes,*

envoyées quatre jours après la signature du traité, au Gouverneur de Pondichéry, à qui doit incomber l'éventuelle réalisation de l'expédition. Le 5 décembre 1787, dans une autre pièce, expédiée à M. de Saint Acheul, à Pondichéry, il est dit que Sa Majesté se propose de rétablir le Roi de Cochinchine sur son trône « si les circonstances le permettent ».

*On peut ne pas estimer déraisonnables ni même injustifiées les hésitations et les réticences du gouvernement français, dont la documentation est mince et, somme toute, unilatérale. Comment juger sainement de ce qui se passe « à six mille lieues de distance » ? Ceci concédé, il est difficile à l'appréciateur impartial des événements de ne pas regretter la duplicité ou, si l'on préfère, le manque de franchise du gouvernement français à l'égard de l'Evêque d'Adran. Pourquoi cette attitude équivoque, ambiguë, des maîtres de l'heure, qui sont parfaitement libres de leurs décisions ? Pourquoi pratiquer ce double jeu ? Pourquoi ne pas avertir loyalement le prélat que le consentement qu'on vient de donner à l'expédition est essentiellement conditionnel, que la décision finale est réservé à un tiers ? Une telle attitude de cachotterie manque assurément de courage et de dignité, elle apparaît comme singulièrement mesquine.*

### Mémoire du Roi au Comte de Conway

MÉMOIRE DU ROI, POUR SERVIR D'INSTRUCTION PARTICULIÈRE AU SIEUR COMTE DE CONWAY, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DE SA MAJESTÉ, ET COMMANDANT GÉNÉRAL DE SES TROUPES DANS L'INDE...

Versailles, 2 décembre 1787,

« Le Roi de la Cochinchine, dépouillé depuis longtemps de la majeure partie de ses états par un sujet rebelle, a recouru de préférence à la puissance de Sa Majesté, pour obtenir de sa générosité des secours que d'autres nations européennes lui offraient. Il les a réclamés, d'abord à Pondichéry même, par la médiation du Sieur Evêque d'Adran, missionnaire français, plénipotentiaire ; mais, le Gouverneur ayant pensé avec raison qu'il ne pouvait prendre sur lui une détermination de cette importance, l'Evêque d'Adran s'est décidé à venir en France, accompagné du fils du prince de la Cochinchine, pour y solliciter directement l'assistance de Sa Majesté. Après qu'il eut exhibé ses pouvoirs..., il s'est attaché à montrer : 1<sup>o</sup> la justice de la cause pour laquelle il implorait les bontés du Roi ; 2<sup>o</sup> la facilité du succès de l'expédition ; 3<sup>o</sup> les avantages qui devaient en résulter pour le commerce français dans les mers de l'Asie... En conséquence, il a été passé à Versailles, le 28 du courant, une convention, dont copie est ci-jointe.

« Sa Majesté a jugé à propos de confier l'exécution de l'une et de l'autre au Sr Comte de Conway. Elle va lui faire connaître dans la présente instruction les motifs qui l'ont portée au parti qu'Elle a pris...

... Quelque pressant que soit pour la Cour de Sa Majesté le désir de réintégrer dans la plénitude de son autorité un prince malheureux, le Sr de Conway concevra aisément que la seule impulsion de ce sentiment n'aurait pas suffi pour provoquer l'acte de bienfaisance qu'Elle veut exercer. Il fallait qu'Elle y vit peu de danger pour ses troupes, peu de sacrifices à faire en finances, peu d'étendue à donner à sa protection, mais, en retour, des concessions précieuses pour l'augmentation de sa puissance en Asie, pour l'exten-

« sion du commerce de ses sujets dans cette partie intéressante du globe. C'est sous ces rapports spécieux qu'on lui a présenté une expédition qui ne demande que l'emploi momentané de quatre frégates, quelques flûtes et bâtiments de transport, de 1.200 hommes d'infanterie, 200 d'artillerie... Le fruit que Sa Majesté retirera de cette dépense primitive, évaluée par l'Evêque d'Adran à cent mille piastres, sera d'obtenir la propriété absolue de l'île d'Hoï-nan et de celle de Poulo-Condor, avec la copropriété du port de Touron ; le droit d'avoir des factoreries à terre, de commercer librement et exclusivement à toute autre nation européenne sur les côtes cochinchinoises ; de prendre le poste le plus avantageux dans le voisinage de la Chine, et de jeter, loin du siège principal des possessions anglaises en Asie, le fondement d'un commerce, dont cette nation nous marque elle-même l'importance, par le soin qu'elle prend de s'établir dans le détroit de Malaca. ... Quant aux frais ultérieurs de l'établissement à former..., ils seront bien diminués par la fourniture des matériaux et le salaire des ouvriers du pays, que le prince consent de prendre à sa charge, pour tout ce qui sera fortifications, casernes, hôpitaux, magasins, bâtiments militaires et logement du commandant.

Tel est l'esprit qui a dicté la convention et la déclaration du 28 de ce mois. Mais, à 6.000 lieues, il n'est pas difficile de se faire illusion. Sa Majesté ne se l'est pas dissimulé ; aussi Elle veut se tranquilliser sur des doutes qu'elle ne peut résoudre elle-même, par la plus grande marque de confiance dans la sagesse du Sr Comte de Conway, à qui elle daigne abandonner le pouvoir de procéder à l'expédition ou de surseoir à l'exécution de ses ordres, selon qu'il le jugera plus convenable, d'après les renseignements qu'il se sera procurés, d'après les documents qu'aura rapportés le sieur de Richery (1)..., d'après la possibilité et la vraisemblance d'un réussite prompte et facile..., d'après enfin le degré d'utilité pour la prospérité du commerce français en Asie... Sa Majesté le laisse, à plus forte raison, le maître de retarder jusqu'à la seconde mousson, s'il estimait avoir besoin de ce délai, le départ des forces qu'Elle lui confie, en prétextant des causes assez apparentes pour ne pas refroidir le dévouement du prince de la Cochinchine au sort des armes de Sa Majesté.

Cependant, si déjà d'autres nations européennes avaient pris parti pour ou contre l'usurpateur, dans ce cas, l'intention de Sa Majesté est que le Sr de Conway s'abstienne de rien entreprendre, et il regardera cette défense comme si absolue qu'il ne se permettra d'y donner aucune espèce d'atteinte, directe ou indirecte, quelque réquisition qui puisse lui en être faite.

Au surplus, et dans le cas contraire, pour ne pas trop subordonner sa détermination à la mesure des fonds qui seront affectés à l'expédition et aux premières dépenses de l'établissement militaire, Sa Majesté compte les porter au double de l'évaluation de l'Evêque d'Adran... Maintenant, et dans la supposition que l'entreprise ait lieu, voici la marche que le Sr Comte de Conway observera...

...Deux flûtes vont partir de Brest, portant un an de vivres pour les troupes de l'expédition. Les frégates *la Dryade* et *la Méduse* partiront en même temps de Lorient, avec des recrues pour l'artillerie. Les flûtes se rendront en droite à Pondichéry. Les frégates toucheront à l'île de France et y remettront au Sr Chevalier d'Entrecasteaux des dépêches secrètes, dans lesquelles il lui sera donné part des ordres conditionnels dont on vient de parler. Les siens



Tombeau de M<sup>r</sup> Pignatelli de Bahaine, évêque d'Adran, à Saïgon (Cochin-Chine). (D'après le dessin de M. Laboulaye.)

Le Tombeau de l'Evêque d'Adran en 1865

seront de faire passer sur le champ au Sr Comte de Conway les 250 Caffres... et le supplément qui serait nécessaire pour compléter les 200 hommes d'artillerie. Il sera prévenu, en même temps, de l'évènement qui pourrait faire replier le sieur Comte de Conway à l'Île de France, avec sa petite armée. Alors il lui sera enjoint de remettre au Sr de Conway le gouvernement des Isles de France et de Bourbon, à raison de la supériorité de son grade, et le Sr Chevalier d'Entrecasteaux repassera en France pour y recevoir une autre destination en chef...

...Il sera essentiel de ne point perdre de temps... afin de pouvoir se trouver en action en juillet ou août au plus tard, sur les côtes de la Cochinchine. Sa Majesté recommande le secret et la célérité. On appareillera sous le prétexte de se rendre à l'Île de France, ou sous tout autre qui pourra mieux masquer la destination effective. La route, l'atterrissement, le débarquement, l'attaque, le point d'appui et de refuge, ceux de communication, tous ces objets seront à la disposition du Sr Comte de Conway... Il se concertera avec le Sr Evêque d'Adran, Commissaire de Sa Majesté, et avec les agents de confiance. Il en usera de même avec le sieur de Saint-Riveul pour ce qui concerne les opérations navales.

Soit que le souverain de la Cochinchine se réunisse à lui à Pondichéry ou dans un point de ralliement convenu, il lui fera ratifier la convention et déclaration signée par son plénipotentiaire...

Le Comte de Conway ne considérera point l'expédition comme une guerre en règle, mais plutôt comme un coup de main, et il se gardera de prendre pour base des traitements le luxe énorme de ceux qui avaient été fixés à l'armée du Sr Marquis de Bussy dans les précédentes campagnes...

...Quant à la subsistance, le Sr Comte de Conway verra par la teneur de la convention qu'elle doit être fournie par le prince de la Cochinchine. Sa Majesté a néanmoins ordonné un approvisionnement d'un an, pour ne rien mettre au hasard dans une matière aussi capitale...

...Dans l'espoir plus fondé d'une heureuse issue, ce moment sera le signal de l'établissement que le Sr de Conway aura à former dans les concessions du prince de la Cochinchine, dont il prendra aussitôt possession, en y faisant arborer le pavillon de Sa Majesté. Il requerra l'exécution pleine et entière des convention et déclaration. Il commencera par se borner aux constructions, retranchements et logements militaires... Il jugera, par le degré d'importance présente ou future de l'Île de Poulo-Condore, du poste qu'il croira avantageux d'y tenir... Lorsqu'il n'aura plus besoin de la présence des forces navales de Sa Majesté, il les renverra à Pondichéry, en gardant une frégate, avec un ou deux bâtiments légers, tant pour la sûreté de la côte que pour la communication à l'Île de France. Il rendra compte de sa position, de ses succès, de ses progrès, de ses besoins, par toutes les occasions qui se présenteront et il attendra les ordres de Sa Majesté sur les choses qui n'exigeront pas une instante célérité. Il lui fera connaître par des plans et des mémoires détaillés le parti que le commerce de ses sujets pourra tirer de la Cochinchine même et des côtes circonvoisines. Il appréciera et proposera les dépenses de protection, en les resserrant dans de justes bornes. Il observera les mouvements des Anglais et la suite qu'ils donneront à l'établissement qu'ils ont formé dans le détroit de Malaca. Il étudiera le caractère du prince de la Cochinchine ; il s'attachera à gagner sa confiance... Il inspirera par là

« une haute et vraie opinion de la puissance et des sentiments de Sa Majesté. Il acquittera envers ses troupes le désir qu'Elle a de leur conservation et de leur bien-être, en donnant tous ses soins à leur santé. Enfin, il méritera par son zèle, par sa fermeté, son économie, ses talents, son affection à son service, les grâces qu'Elle est disposée à répandre sur lui, ainsi que sur les personnes qui concourront, sous ses ordres, à l'accomplissement des vues qu'elle veut de lui communiquer ».

(Arch. France-Outre-Mer, repr. *in extenso* par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 53-61, et partiellement par AI. FAURE, p. 141-142).

### Instructions secrètes de Montmorin à M. de Conway seul

Versailles, 2 décembre 1787,

« Le Roi, Monsieur, s'étant déterminé à accorder des secours au Prince de la Cochinchine, pour qui l'Evêque d'Adran était venu en France les réclamer de sa bonté, c'est sur vous que Sa Majesté a arrêté son choix pour commander l'expédition et diriger l'établissement qui doit en être la suite. Ses intentions vous sont clairement manifestées par les instructions ci-jointes, dont l'une est ostensible, selon l'usage que votre prudence vous suggérera d'en faire, l'autre secrète. Cette dernière vous laisse maître de ne pas entreprendre l'expédition ou de la retarder d'après votre opinion personnelle, les documents que vous aurez reçus, ou ceux que vous pourrez recevoir...

...La révolution qui vient de se faire en Hollande change considérablement nos dispositions politiques dans l'Inde et ne nous permet plus guère de regarder le Cap de Bonne-Espérance ou l'Île de Ceylan comme un point d'appui ou de refuge. Cette considération fait pencher le gouvernement vers le parti de porter ses principales forces, ses moyens et son attention sur l'Île de France et sur un établissement nouveau qui mette plus de distance entre le siège de la puissance anglaise et nous. Mais la Cochinchine pourra-t-elle remplir ce but ? Voilà, Monsieur, ce que le Roi commet à votre jugement et à vos connaissances...

...Vous connaissez l'état d'épuisement où se trouvent les finances du Roi, et ce n'est pas pour elles un effort médiocre que d'avoir consacré un fonds extraordinaire de deux cent mille piastres à l'expédition et au premier fondement de l'établissement dont il s'agit. Je suis bien assuré que vous ménagerez l'emploi de ce sacrifice avec la plus grande économie...

...Si des obstacles imprévus faisaient échouer l'expédition, alors c'est à l'Île de France que vous devez vous replier et rester avec vos troupes...

... Mais si l'opération a lieu et qu'elle tourne heureusement, vous occuperez de l'établissement militaire dans les concessions du Prince de Cochinchine. Vous préparerez les places d'un établissement civil et commercial... S'il arrivait que l'expédition ne se fit pas, ou qu'elle fût retardée, vous veillerez, de concert avec M. de Moracin (2), à ce que le fonds extraordinaire de deux cent mille piastres ne soit diverti à aucune autre espèce de destination...

...Je suis persuadé, Monsieur, que je n'aurai à rendre au Roi que des comptes satisfaisants sur la conduite que vous aurez tenue, et, quelque parti que vous ayez pris dans une occasion qui intéresse aussi essentiellement le

« bien de son service, je n'ai pas moins lieu d'espérer que l'exemple de votre zèle et de votre dévouement, soutenus d'une juste fermeté, maintiendra l'ordre, l'émulation, la pureté, la vigilance et l'économie parmi tous ceux qui se trouveront employés sous vos commandements ».

(*Ibidem.* Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 93-95, et par AL. FAURE, p. 143-145).

### Duplicité du Cabinet de Versailles

MONTMONRIN A M. LE CHEVALIER D'ENTRECASTEAUX,  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON.

Versailles, 2 décembre 1787,

« Je dois commencer par vous prévenir, Monsieur, du secret qu'exige cette dépêche...

...En se décidant à l'expédition sollicitée par l'Evêque d'Adran et en la confiant au Sr Comte de Conway, Sa Majesté laisse cet officier général le maître de ne la pas entreprendre ou de la retarder, selon la nature des documents qu'il doit avoir sur la facilité du succès et sur l'utilité de l'établissement...

...Je vous prie de ne point parler à Monsieur l'Evêque d'Adran de la liberté que le Roi laisse à M. de Conway de suspendre ou de retarder l'expédition ».

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 96-99).

(1) *L'enseigne Richéry était parti de Pondichéry en juillet 1786 pour reconnaître les côtes de Cochinchine. Le jeune officier regagna l'Inde française le 6 mai 1787 et fut chargé itérativement, le 24 juillet 1787, d'une seconde mission d'exploration en Cochinchine. Ces deux voyages ne purent établir aucune liaison avec Nguyen-Anh et ne fournirent aucun renseignement précis, Richéry s'étant employé surtout à réaliser des opérations commerciales entre Macao et la Cochinchine. Richéry, neveu du comte de Grasse, né en 1757, mort contre-amiral en 1798.*

(2) *Intendant-ordonnateur de la Marine et Directeur de la Compagnie à Pondichéry.*

### JUGEMENT DE LOUIS XVI SUR LE COMTE DE CONWAY

[TEXTE 67]

Les paroles qui suivent furent prononcées par le Roi à l'audience de congé qu'il accorda à l'Evêque d'Adran, le 8 décembre 1787.

Thomas, Comte de Conway, était né en Irlande en 1733. Entré au service à douze ans dans l'armée française, il avait pris part aux opérations de la guerre de Sept Ans et obtenu en 1772 le grade de colonel. En 1777 Conway était parti comme volontaire aux Etats-Unis, où il monta une cabale célèbre contre Georges Washington et eut un duel retentissant, qui manqua lui coûter la vie. Lafayette le jugea « brave et habile officier », mais aussi « homme ambitieux et dangereux ». A son retour d'Amérique, Conway avait commandé, de 1781 à 1784, le détachement français de 1.000 hommes des régiments d'Austrasie et de Pondichéry envoyé au Cap de Bonne Espérance pour y renforcer la garnison hollandaise ; au Cap, il rédigea de nombreux mémoires soulignant l'importance primordiale

du « Gibraltar de l'Océan Indien » et les moyens les plus propres à la préserver d'une éventuelle attaque anglaise. Promu Maréchal de camp (général de brigade) le 1<sup>er</sup> janvier 1784, grâce, semble-t-il, à la protection du Maréchal de Castries.

Appelé au commandement des établissements français de l'Inde, sans y avoir le titre de Gouverneur, car « l'état actuel des choses dans cette partie du monde [où la France n'avait plus d'ambition] ne comporte pas le titre de Gouverneur », Conway avait quitté la France en mars 1787, après avoir pris contact à Paris avec l'Evêque d'Adran.

Le frère de Conway, auquel Louis XVI fait allusion, était, lui aussi, officier général ; il avait épousé la propre sœur de l'archevêque de Toulouse. Loménie de Brienne, Contrôleur Général depuis avril 1787. C'est vraisemblablement à l'influence de ce frère bien en cour que l'antagoniste de l'Evêque d'Adran dut sa désignation au poste lucratif de Pondichéry. Conway commanda dans l'Inde française du 11 septembre 1787 au 5 octobre 1789.

Conway était connu pour ses incartades, et pour son mauvais caractère. On lui reprochait d'être orgueilleux, hautain, ombrageux et d'avoir l'esprit d'intrigue. Barras, le futur Directeur qui, en 1781-82, avait servi comme sous-lieutenant, sous les ordres de Conway au Cap de Bonne Espérance, a dépeint l'homme en ces termes : « Il portait d'honorables cicatrices, il connaissait l'art de la guerre, mais il était despote et avait une acrimonie qu'on attribuait à une « dépression nerveuse ».

« Vous vous êtes, dit le Roi à l'Evêque, laissé prévenir en faveur de Conway. Croyez-moi, il est à craindre qu'il ne vous donne beaucoup de chagrin et que même il ne fasse échouer tous vos projets dans cette expédition. Si je l'ai nommé commandant en chef des troupes dans l'Inde, ce n'a été que pour me débarrasser ici de ses intrigues, et l'empêcher d'y mettre tout en confusion. Car je sais très bien que lui, son frère et Dillon ne peuvent rester un moment en repos. Il peut être bon soldat et servir utilement tant qu'il sera à Pondichéry, mais je ne voudrais pas de lui à la tête d'une armée. Cependant, pour vous obliger, je lui donnerai le cordon rouge et le rang de lieutenant général ».

(Cité par AL. FAURE, p. 128).

## PREMIER HEURT ENTRE L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET LE COMTE DE CONWAY (PONDICHÉRY, 14 et 15 Juin 1788)

[TEXTE 68]

Parti de Lorient, le 27 décembre 1787, sur la Dryade, l'Evêque d'Adran débarqua à Pondichéry le 18 mai 1788. Le lendemain, il remet à Conway le brevet de Lieutenant Général (Général de division) et la croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, décoration que Conway a été fort déçu de ne pas recevoir à la précédente promotion, « après quatre ans de promesses et quarante-deux ans de services ». Le Gouverneur n'est pas sans s'offusquer de recevoir cette distinction enviée des mains d'un ecclésiastique. Il a déjà, d'ailleurs, pris

connaissance des instructions confidentielles de Versailles. Les deux hommes échangent des propos peu amènes. Dès le premier contact, ils sont brouillés ou, tout au moins, braqués l'un contre l'autre.

Un conseil de guerre, convoqué le 12 juin 1788, décide d'ajourner l'expédition de Cochinchine, jusqu'à l'arrivée des bateaux de charge qui apportent de France les vivres et les fonds. Le prélat insiste pour qu'on l'autorise au moins à se rendre lui-même immédiatement en Cochinchine. Une véritable joute s'engage entre le prélat et le commandant en chef. Controverse âpre, mordante, haletante, à la cadence de trois lettres par jour, dans lesquelles, en une langue châtiée, vrai modèle de belle prose française, les deux interlocuteurs, sous les dehors de la politesse raffinée et perfide du temps, ne se ménagent guère. Les fleurets sont mouchetés, mais l'escrime est savante ; tous les coups de bouton portent et laissent leur marque...

Dans son Voyage à la Cochinchine, l'écrivain anglais John Barrow a donné comme cause de l'attitude du Comte de Conway la rancune de sa maîtresse, M<sup>me</sup> de Vienne, femme (ou fille) d'un aide de camp du commandant en chef. Le prélat aurait apprécié sévèrement la conduite de M<sup>me</sup> de Vienne et s'en serait fait, à peine arrivé, un adversaire agissant. L'incident — à le supposer exact — n'eut certainement pas sur les événements l'influence décisive que lui attribue le voyageur anglais. Les causes véritables de l'abstention de Conway furent son hostilité personnelle à l'égard de toute action coloniale et la situation lamentable dans laquelle se trouvait alors l'Inde française, en plein marasme économique et budgétaire.

Sur cette période de la vie de l'Évêque d'Adran :

Cf. G. TABOULET, Le traité de Versailles et les causes de sa non-exécution, B. S. Et. Indo., 1939. Sur la situation de l'Inde française à cette époque, cf. J. CONAN, La dernière Compagnie française des Indes, Paris, 1942.

### L'Évêque d'Adran à M. de Conway

Pondichéry, 14 juin 1788,

... Je demande, au nom du Roi et comme Commissaire pour Sa Majesté auprès du Roi de la Cochinchine, les moyens de pouvoir continuer ma route sur la frégate qui m'a amené de France, afin d'aller moi-même sur les lieux et assurer l'expédition pour l'année prochaine : ... Je me borne à demander la *Dryade*. Si vous souscrivez, M. le Comte, à ce que j'ai l'honneur de vous proposer, je demanderai alors un écrit signé de votre main, qui, en déclarant que vous ne pouvez, dans le courant de cette année, exécuter les ordres du Roi, fasse foi que vous consentez que j'aille moi-même m'assurer de l'état des choses et chercher le Roi de la Cochinchine pour l'amener ici, si cela est possible.

Voilà, M. le Comte, le dernier moyen qui est en mon pouvoir. Je le saisis uniquement par zèle pour la gloire du Roi et l'intérêt de la nation. Si vous avez des raisons pour vous y refuser, vous êtes trop juste pour ne pas me les communiquer par écrit. Vous n'ignorez pas que je dois le compte de ma conduite à la Cour et l'assurer que je n'ai rien négligé pour répondre à la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

Les gabarres arriveront, M. le Comte, il n'y a aucune raison d'en douter (1).

...« Pour votre gloire, M. le Comte, reprenez l'énergie dont vous avez donné partout tant de preuves, et décidez-vous. Rappelez-vous surtout de ce que vous disiez à Paris de ce projet, et faites attention que, depuis, rien de solide n'a pu changer vos dispositions. Méprisez des conseils qui, sous le voile de la prudence, cachent la plus grande faiblesse. Enfin, montrez à la Cour, qui l'attend de vous, qu'à la maturité des réflexions, vous avez su réunir la noblesse, la force et le courage dans l'exécution. J'ai l'honneur d'être... »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 117-121).

### M. de Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 14 juin 1788,

...« Je me conformerai strictement à mes instructions, c'est tout ce que je puis vous dire. Je vous remercie, Mgr, du conseil que vous voulez bien me donner et de l'intérêt que vous daignez prendre à ma gloire. Je la fais consister dans l'exacte exécution des ordres du Roi, et je pense qu'on ne m'a jamais reproché un défaut d'énergie, quand il a été question de son service...

...Je me rappelle parfaitement, Mgr, qu'à Paris comme ici, j'ai pris un véritable intérêt à tout projet qui portait l'apparence d'un établissement avantageux pour le Roi et d'une augmentation de commerce. Mes sentiments sont encore les mêmes, mais ils ne me font pas oublier les obligations qui me sont imposées. Vous me donnez le droit, Mgr, de vous demander quelles sont ces personnes qui, *sous le voile de la prudence, cachent la plus grande faiblesse* et dont vous me recommandez de *mépriser les conseils*...

...Je ferai ce que la Cour attend de moi, n'en doutez pas... J'avoue que je suis étonné qu'un digne et respectable prélat accuse de faiblesse des personnes qu'il ne nomme pas et qu'il serait cependant essentiel de faire connaître. Ce jugement porté si légèrement n'est, permettez-moi de le dire, ni chrétien, ni généreux. Ne serait-ce pas ici le cas, Mgr, de vous donner le conseil salutaire de vous défier des calomnieux, des intrigants et des curieux ? Au reste, rien ne me déterminera à m'écarter des ordres du Roi. Votre lettre, Mgr, ne peut offenser ni moi ni personne de ma robe, et elle ne changera rien à mon plan de conduite. En remplissant exactement mes devoirs, je vous prie d'être persuadé que je n'oublierai jamais les égards dus à votre état respectable. »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 121-123).

### L'Évêque d'Adran à M. de Conway

Pondichéry, 14 juin 1788,

« M. le Comte, Le respect que j'ai pour votre discrétion à mon égard, ne m'empêche pas de la trouver fort singulière. Vous assurez que vous vous conformerez aux ordres du Roi ... C'est la seule chose que je désire. Ce n'est même qu'en vertu de ces mêmes ordres que j'ai cru devoir vous présenter mes observations. Vous êtes étonné que j'accuse de faiblesse des personnes que je ne nomme pas... La chose est toute simple ; c'est que je ne les connais pas...

« Il y a dans la colonie des hommes mal intentionnés qui ne se plaisent qu'à allumer le feu de la discorde. Je le sais. Mais, M. le Comte, je vous jure que je n'ai ici qu'une affaire et que je ne me mêlerai jamais que de celle-là. Ma lettre, au moins selon mon intention, ne peut offenser personne, de quelque robe qu'il puisse être. Je ne l'aurais jamais écrite, si j'avais cru qu'elle pût avoir un tel effet. Je suis fâché, pour le service du Roi, que vous vous préveniez contre moi, M. le Comte, et que je sois obligé d'en venir à de pareilles explications. Vous me croyez des prétentions, je m'en suis aperçu dès le premier jour. Cependant, il me semble que rien n'est plus indigne d'un homme de bon sens, et surtout d'un homme de mon état... »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 123-124).

### M. De Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 15 juin 1788,

«...Je n'ai donné aucun lieu aux suppositions que vous avez faites. Le public déposera pour moi. Vous accusez de faiblesse des personnes que vous ne nommez pas que et vous ne connaissez pas. Cela vous paraît tout simple. Vous êtes casuiste, Mgr, vous êtes plus que moi en état de prononcer sur cette manière de juger.

Depuis neuf mois que je suis ici, j'ai réfléchi plus d'une fois et j'ai cherché à me procurer tous les renseignements sur la Cochinchine ; mes désirs sont toujours les mêmes. Mais il me semble que je puis sans faiblesse ne pas abonder implicitement dans le sens d'une personne que, d'ailleurs, je considère et respecte...

...La seule affaire qui vous occupe, Mgr, m'occupe aussi et j'en ai beaucoup d'autres, qui ne me permettent pas d'écouter les discours des oisifs. Je serais au désespoir, Mgr, de ne vous avoir pas marqué tout le respect qui vous est dû. J'espère que vous n'aurez jamais à vous plaindre de moi à cet égard. Je ne sais pas si vous avez des prétentions. J'ignore de quelle nature elles sont. Et je ne vous ai laissé entrevoir rien de désobligeant à ce sujet. »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 125-126).

(1) M. de Conway déclarait qu'il ne pouvait rien entreprendre tant que les flûtes ou gabarres qui apportaient le matériel pour l'expédition n'étaient pas parvenues. Les deux flûtes, le Dromadaire et le Mulet marchaient lentement et ne se hâtaient guère ; elles n'arrivèrent à Pondichéry qu'en août 1788.

## LE SORT DE L'EXPÉDITION SE JOUE A PONDICHÉRY : SUPPLICATIONS ET RÉSISTANCES (juin 1788-mars 1789)

[TEXTE 69]

Après le premier engagement du fer, dont la virulence ne laisse guère de place à un accommodement, les deux antagonistes s'empressent naturellement de rendre compte à Versailles. Le Comte de Conway n'a pas encore définitivement condamné le projet ; il se borne à gagner du temps, ne pouvant rien entreprendre

dit-il, avant l'arrivée des bateaux de charge. Pressé par l'opinion, le général accorde toutefois un semblant de satisfaction au prélat, en expédiant en Cochinchine, le 15 août 1788, le chevalier de Kersaint, capitaine des vaisseaux du Roi, avec la frégate la Dryade et le brick le Pandour, pour y recueillir les renseignements indispensables que Richery n'a pu se procurer.

Pendant l'absence du chevalier de Kersaint, la polémique sommeille à Pondichéry. Kersaint est de retour le 13 mars 1789 ; il rapporte, sur Tourane et sur Poulo-Condore, des renseignements si pessimistes qu'ils peuvent faire douter de la bonne foi du prélat. Le commandant en chef et l'Evêque communiquent à Versailles les renseignements de Kersaint, dont chacun ne retient, bien entendu, que ce qui est de nature à renforcer sa thèse. Cette fois, les dés sont jetés pour de bon. Le ministère aura de quoi décider en toute connaissance de cause. Il n'y a plus qu'à attendre son arbitrage.

Il nous a paru utile de nous attarder quelque peu sur ce pathétique débat épistolaire où s'affrontent à bout portant le prélat et le commandant de Pondichéry, parce que les deux antagonistes représentent une mentalité bien différente, dont l'opposition irréductible explique l'échec des nombreuses velléités indo-chinoises de la France au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'un côté, les hommes d'action, hardis et confiants, toujours prêts à aller de l'avant, à oser aujourd'hui pour récolter demain ; de l'autre côté, les « partisans du pot au feu et de la petite France, les sages, les avarés, les prudents, les hommes du moindre effort », les sceptiques, les peureux, qui voient partout des obstacles, qui usent de la force d'inertie, qui ne craignent rien tant que de prendre des responsabilités et de courir des risques. Un tel débat est de tous les temps.

### Conway à de Montmorin

Pondichéry, 18 juin 1788,

...« Les extraits du livre de M. Poivre intitulé « *Voyages d'un philosophe* » et du mémoire écrit de la propre main de l'Evêque d'Adran prouvent : 1<sup>o</sup> que les prétentions du Roi détrôné ne peuvent en aucune façon être assimilées aux droits sacrés et imprescriptibles des princes héréditaires des monarchies européennes ; 2<sup>o</sup> que le Roi ne possède pas un arpent de terre dans la Cochinchine...

...J'ai été étonné que, depuis près de deux cents ans que les Hollandais sont maîtres des Moluques et pour ainsi dire des Détroits de Malacca, de la Sonde, de Lombok et de Bali, ils n'eussent fait aucune attention à la Cochinchine...

...On conçoit facilement pour quelle raison les Anglais et les Hollandais fréquentent peu la Cochinchine ; c'est que toute nation européenne qui ferait ce commerce en concurrence avec les Chinois serait ruinée. Les Chinois se rendent en quatre ou six jours à la Cochinchine ; ils en exportent toutes les productions ; ils fournissent tous les objets auxquels les Cochinchinois sont accoutumés de temps immémorial. Quelle est la nation européenne qui puisse se flatter de balancer tous ces avantages ?...

...J'ai remarqué, M. le Comte, qu'ici comme aux Iles de France et de Bourbon, tous les projets tels qu'ils puissent être, trouvent des panégyristes pourvu qu'ils offrent quelques avantages aux particuliers. On n'a jamais

« spéculé ici que sur le Roi. Si il est d'une expédition, les particuliers accaparent sur le champ tous les objets dont ils pensent qu'on aura besoin, pour les vendre ensuite au Roi à un prix exorbitant. D'autres espèrent avoir des commandements, au moins par intérim. Si les chefs honorés de la confiance des ministres et chargés d'examiner ces projets avant de les mettre à exécution ne les adoptent pas, les particuliers jettent les hauts cris, et ne manquent pas de déchirer les chefs dans les lettres volumineuses qu'ils envoient en Europe... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 173-184).

### L'Évêque d'Adran à Montmorin

Pondichéry, 26 juin 1788,

...« M. le Comte de Conway, depuis son retour de Trinquemalé, est dans un état de faiblesse physique et morale qui afflige toute la colonie (1). La nouvelle d'une expédition à la Cochinchine paraît beaucoup le contrarier et depuis mon arrivée, il n'a cessé de me témoigner, à ce sujet, la plus grande répugnance. Depuis plus d'un mois que je suis ici, non seulement il n'a fait aucun des préparatifs que la prudence aurait pu lui permettre ; mais il a pris même des moyens qui rendent cette expédition très difficile, cette année... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 130-131).

### L'Évêque d'Adran à Conway

Pondichéry, 11 juillet 1788,

« M. le Comte, la mousson déjà avancée ne me permet plus de différer à vous faire de nouvelles représentations. Peut-être ne seront-elles pas plus utiles que les premières. Mais quoi qu'il arrive, je ne puis les omettre... Nous voilà au 11 juillet. Les gabarres ne paraissent pas. Quand elles arriveraient d'ici au 15, en supposant que vous prendriez le parti de faire l'expédition cette année, vous ne pourriez être prêt à partir avant la fin du mois...

... Je me croirais d'ailleurs indigne de la confiance dont le Roi a bien voulu m'honorer si j'osais préférer ma tranquillité à un voyage, pénible pour moi à la vérité, mais devenu nécessaire pour le bien de son service. C'est pour cette raison, M. le Comte, que je renouvelle les demandes que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire dans ma première lettre, et que j'ose vous prier de ne plus différer à vous décider ... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 143-144).

### Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 11 juillet 1788,

« Monseigneur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que mes instructions régleraient invariablement ma conduite. Je vous prie d'être bien persuadé que le parti que je prendrai sera exactement conforme aux ordres du Roi ».

(Reprod. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 145).

## L'Évêque d'Adran à Montmorin

Pondichéry, 16 juillet 1788,

...« L'expédition de la Cochinchine devenue impossible cette année, par la mousson déjà trop avancée et par le défaut des gabarres, je viens de proposer à M. le Comte de Conway de prendre à temps les moyens de l'assurer pour l'année prochaine. Je lui ai demandé la frégate qui m'a amené de France, afin d'aller moi-même reconnaître l'état actuel de la Cochinchine... Sa réponse, comme si cette affaire passait les bornes de ma compétence, a été : *qu'il obéirait aux ordres du Roi et qu'il ne pouvait m'en dire davantage.*

J'ai insisté en lui représentant que, s'il négligeait le moyen proposé, il allait rendre impossible l'exécution de ces mêmes ordres ; que les Portugais, qui déjà avaient fait des avances auprès du Roi de Cochinchine, pourraient nous prévenir, ainsi que les Anglais ; que le Roi, qui, depuis longtemps, m'attendait, ne recevant aucune nouvelle, perdrait courage et se livrerait peut-être aux premiers venus ; qu'il paraissait convenable de faire savoir à ce prince où en étaient ses affaires avec la Cour de France, le retour de son fils en bonne santé... Sa réponse, aussi laconique que la première, a été qu'il *suivrait ses instructions.*

J'ose vous supplier, M. le Comte, aussitôt cette nouvelle reçue, de vouloir bien faire expédier une corvette qui nous apporte les ordres du Roi et les vôtres. Si la Cour est toujours dans le dessein de donner du secours à ce Prince, comme elle ne peut guère s'en dispenser après les engagements pris avec lui, et surtout après l'avoir encore empêché tout récemment d'accepter ceux qu'on lui offrait, il paraît nécessaire, pour que l'expédition réussisse, de désigner pour la commander un homme de meilleure volonté et mieux constitué tant pour le physique que pour le moral...

...S'il arrivait que la Cour ne persistât pas dans les mêmes vues, j'oserais encore vous prier, M. le Comte, de vouloir user de la même célérité pour nous faire parvenir les ordres du Roi pour le renvoi du prince et de sa suite, et pour moi, qui alors ne pourrais plus retourner dans cette partie, la permission et les moyens de repasser en France... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 131-133).

## Conway à Montmorin

Pondichéry, 20 juillet 1788,

...« Nous avons encore du riz, mais point de blé ; l'expédition de Trinquemalé, la nécessité de fermer cette place, l'augmentation de la station, l'arrivée de l'Évêque d'Adran, et les frais qu'il a occasionnés ont quintuplé nos dépenses... Nous n'aurons pas une piastre le mois prochain, et il est douteux que M. de Moracin puisse emprunter, et même à des conditions onéreuses, de quoi faire la moitié du prêt au soldat. Il est affreux, Mgr, qu'on ait constamment caché au Ministre du Roi des vérités que personne ici n'ignore. Le Roi n'a dans l'Inde que des comptoirs. ...Tout le reste est surperflu, quoi qu'en disent les charlatans qui ont spéculé ici sur le Roi et qui sont intéressés à le ruiner. M. de Moracin m'apprend que, depuis 1785, on a dépensé ici

« plus de douze millions. Six au moins de ces millions ont été dépensés en pure perte, ou, ce qui est encore pis, au profit des Anglais... S'il plait à Sa Majesté d'entretenir dans l'Inde un corps de troupes et une division de forces navales, il est indispensable d'envoyer l'argent nécessaire pour leur subsistance, car, Mgr, il est véritablement trop douloureux et trop humiliant d'aller tendre la main à Madras pour obtenir de quoi nourrir et payer les soldats et les matelots. Voilà cependant, Mgr, où nous en sommes. »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 141-143).

### Conway à de Castries

Pondichéry, 20 juillet 1788,

« J'avoue, Mgr, que la conduite sage et mesurée de M. l'Evêque d'Adran, pendant le très peu de temps que je l'ai vu à Paris, m'avait prévenu en faveur de son projet. Je me livrais avec plaisir à l'espérance de voir le Roi en possession d'un établissement nouveau...

...Dès mon arrivée ici, j'ai cherché à prendre des renseignements sur la Cochinchine. J'ai appris qu'on avait chargé de la reconnaissance M. de Richery, lieutenant de vaisseau, commandant la flûte le *Castries*, et qu'on lui avait adjoint le sieur Berneron, capitaine au régiment de l'Île-de-France. Ces deux officiers, obérés de dettes, sont allés faire le commerce en Chine et n'ont pas songé à leur mission. A leur retour ici, ils n'ont pas été punis ; on les a même renvoyés de nouveau à la Cochinchine, et ils sont allés une seconde fois faire le commerce en Chine...

...Nous ne savons pas où est le Roi de la Cochinchine. Il paraît, par la lettre de Roi écrite en 1786, qu'il n'a rien et qu'il ne peut rien ; et, d'après la relation du Père Paul Nghi, missionnaire, son existence est douteuse...

...L'île de Poulo-Condore, habitée, selon M. d'Après, par deux cents malheureux fugitifs est très malsaine ...

...J'ai demandé à Mgr l'Evêque d'Adran, des renseignements ensuite sur l'île d'*Hoï-nan* (qu'il faut distinguer de la grande île d'*Haï-nan* qui appartient aux Chinois). Il m'a répondu que cette île fermait le port ou la baie de Touron, qu'à la vérité elle ne produisait rien, mais qu'on pourrait y semer du riz...

... Ainsi, Mgr, vous voyez que les cessions faites au Roi, au nom du Roi de la Cochinchine, qui n'a rien et ne peut rien, consistent en une île affreuse qu'aucune nation n'a voulu habiter, et en une autre île déserte, voisine d'un continent désert...

...Il est aussi stipulé qu'il sera permis aux Français d'avoir des loges et des factoreries sur les côtes de la Cochinchine ; mais je ne trouve aucune clause qui nous assure un revenu territorial ou un subside pour faire face aux frais de protection et d'administration...

...On prétend qu'il serait avantageux de jeter les fondements du commerce français dans une partie éloignée des établissements anglais dans l'Asie ; mais, en jetant les yeux sur la carte, ne voit-on pas que l'établissement fait à la Cochinchine, en supposant qu'il fût praticable et qu'il présentât un avantage réel, est à la merci des Anglais et des Hollandais, qui sont pour ainsi dire les maîtres des détroits de Malacca et de la Sonde ?...

...« L'indiscrétion [de l'Evêque d'Adran] à son arrivée ici m'a bien étonné. Il a annoncé qu'il partirait sous quinze ou vingt jours, quoique nous n'eussions ni vaisseaux de transport, ni vivres, ni argent. Il m'a écrit des lettres bien extraordinaires... J'apprends qu'il fait des promesses à tout venant et s'est formé une espèce de cabale. Je le traite avec les égards dus à son rôle et je me renferme dans mes instructions ».

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et documents, vol. 19, p. 182. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. III, p. 189-191).

### Conway à de La Luzerne (2)

Pondichéry, 28 août 1788,

...« Plus je réfléchis sur le projet de l'Evêque d'Adran, plus je suis convaincu que l'entreprise occasionnera six fois plus de dépenses que celles annoncées par cet Evêque, et qu'elle ne présente pas la moindre apparence d'un avantage réel pour les intérêts de Sa Majesté...

...M. l'Evêque d'Adran désirait s'embarquer lui-même sur *la Dryade* pour diriger le voyage et amener le Roi de la Cochinchine. J'ai représenté à cet Evêque que sa présence ici était trop essentielle pour l'expédition majeure, et que je ne pouvais prendre sur moi d'acquiescer à sa demande. Nous avons d'ailleurs enjoint à M. de Kersaint (3) de ne pas conduire ici le Roi de la Cochinchine sous quelque prétexte que ce pût être. Je crois, M. le Comte, que l'Evêque d'Adran a du zèle et de la bonne volonté. L'indiscrétion qu'il a affichée dès son arrivée ne peut être attribuée qu'à une tête exaltée. Mais j'avoue que sa manière de raisonner me paraît tout à fait romanesque...

...Voici à peu près les questions que je (lui) ai faites, et ses réponses :

Quand les vaisseaux seront entrés dans la baie de Chin-Chin (4), et quand le débarquement sera opéré, y trouverons-nous les bœufs nécessaires pour traîner notre artillerie, nos munitions de guerre et de bouche, et tout notre attirail de campagne ? L'Evêque a répondu qu'il n'y avait pas de bœufs en Cochinchine, mais qu'on y trouverait des buffles. Je lui ai observé qu'en supposant que les Cochinchinois prissent la fuite, il n'y avait point d'apparence qu'ils laissassent sur le rivage ou même à portée de nous des buffles pour le service de leurs ennemis. Il en est convenu, et a dit qu'on en pourrait prendre à l'île de Poulo-Condore. Je lui ai observé qu'il fallait au moins quatre ou cinq cents buffles, et que, si l'on trouvait ce nombre à Poulo-Condore, il y aurait de grandes difficultés pour les faire embarquer et transporter à la côte. Il a répondu qu'on les mettrait sur les vaisseaux.

M. de Saint-Riveul (5) lui a représenté que quatre gabarres et quatre frégates armées en guerre et chargées de vivres et de troupes ne pouvaient pas entre elles se charger de cinq cents ni même de deux cents buffles. Il a répondu qu'on les transporterait sur des barques qu'on trouverait à Poulo-Condore...

...Je n'ai pas voulu le pousser plus loin sur cet article, mais je lui ai demandé quelles seraient les premières opérations à faire à terre, lorsque nous serions débarqués. Il m'a répondu que nous avancerions d'abord de 4 ou 5 lieues de la baie, que nous y prendrions un fort construit en pierre, qu'ensuite nous ferions une marche de 5 ou 6 lieues, que nous entrerions dans une

« grande ville ouverte où étaient les trésors du Roi ou de l'usurpateur actuel, que nous prendrions ces trésors, que, pour lors, les troupes françaises n'auraient plus rien à faire, parce que les 1.800, 1.500 ou 1.200 hommes, qui seraient partis du golfe de Siam avec l'ancien Roi de la Cochinchine qui nous auraient rejoints, iraient combattre les armées de l'usurpateur et soumettre les seize provinces, qu'après cette opération, nous nous embarquerions sur nos vaisseaux pour aller prendre possession de l'île déserte d'Hoinan, dans la baie de Tourane...

...J'aurai l'honneur, M. le Comte, de vous adresser un état détaillé de la situation civile, militaire et politique des établissements du Roi dans l'Inde. Je vous demande pardon, de me servir de cette dernière expression, *politique*. J'espère que par la suite ce mot, dont certaines gens ont tant abusé pour constituer le Roi en dépenses inutiles, sera tout à fait rayé de notre dictionnaire indien et qu'on y substituera les mots économie et commerce. »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 146, 152).

### Conway à de La Luzerne

Pondichéry, 15 mars 1789,

...« On pourrait pardonner à l'Évêque d'Adran les rêves d'une tête exaltée. Il y a environ douze à quinze ans qu'il avait manifesté plus d'une fois de l'inquiétude de son caractère. Mais il est difficile de le justifier de son peu de sincérité, en traitant avec le Ministre de Sa Majesté ; car il connaissait parfaitement ces îles ; et il a évidemment surpris la religion du Ministre en les représentant comme des possessions précieuses... Ce traité est illusoire et de nulle valeur. Ses calculs ne sont pas plus exacts que ses assertions. Il avait porté la dépense totale de l'expédition à 5 ou 600 mille livres. Les dépenses préliminaires s'élèvent à un million. L'expédition les triplerait au moins et il ne serait pas facile d'évaluer à quelles sommes annuelles se monteraient les dépenses de protection et d'entretien. Rien de plus facile que de s'emparer à la Cochinchine ou ailleurs d'un bon poste ou d'un port ; mais les frais d'entreprise et d'établissement seront-ils couverts par les profits incertains qu'on promet pour un avenir très éloigné ? ... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 188-189).

### L'Évêque d'Adran à Conway

Virampatnam, 18 mars 1789,

« M. le Comte, d'après les nouvelles que nous venons de recevoir de la Cochinchine, il n'y a plus à douter que le Roi ne soit rentré dans ses états. Il en possède actuellement les cinq provinces méridionales... Il est en état de lever une armée de 60 à 80 mille hommes, et selon les nouvelles, il aura, au mois de mai prochain, 50 galères, 2 vaisseaux et 4 à 5 cents bateaux de guerre. Malgré tous ces avantages, ce prince n'est pas sans inquiétudes, parce que ses troupes ne sont pas encore bien rassurées, et qu'avec une armée plus considérable, il a déjà été obligé, comme j'en ai été le témoin, d'abandonner ces mêmes provinces...

...« Le désir de ce prince serait qu'on lui envoyât au plus tôt un détachement quelconque qui, par sa présence, rendit la confiance à son peuple et, en conservant la grande étendue de pays qu'il a déjà, le mit à même d'attendre avec sûreté le moment de l'expédition, si elle doit avoir lieu...

...Ce prince me fait savoir qu'il désirerait beaucoup qu'on lui procurât des fusils, des sabres et du soufre ; il ne manque pas de salpêtre. Dans le cas où cet envoi aurait lieu, ce prince se chargerait de la nourriture de toutes ces troupes tant de terre que de mer, de fournir tous les bois nécessaires et la main-d'œuvre pour radouber les vaisseaux qui pourraient en avoir besoin, et, si la Cour venait à abandonner l'expédition, il dédommagerait le Roi de toutes les dépenses que ce petit armement aurait pu occasionner...

...On a débité que plusieurs personnes trouvaient les conditions du traité passé avec ce prince peu avantageuses à la France et qu'on aurait désiré que les Français pussent être dans son pays comme les Anglais dans le Bengale. A cela je réponds :

1° que ce projet est absolument contraire aux vues de la Cour de France, qui ne veut point de nouvelles conquêtes... ; 2° qu'avec la connaissance que j'ai du caractère cochinchinois, j'assure que la France ne réussirait jamais à exécuter ce projet, quand elle entretiendrait à la Cochinchine 15 à 20 mille hommes ; ces peuples sont bien différents des Bengalis et des Malabares ; 3° j'ajoute enfin que si, après le rapport des ingénieurs, la nation venait à avoir besoin de faire l'établissement sur le continent, je répondrais d'amener ce prince à accorder tout ce qui serait nécessaire pour le faire d'une manière convenable...

...Le moyen proposé ci-dessus remplirait tout de suite un engagement dont la Cour de France ne peut, dans aucun événement, se dispenser, je veux dire le renvoi du prince au Roi son père...

...Je vous conjure pour la gloire et les intérêts du Roi, et surtout pour ne pas laisser à la nation la honte d'avoir manqué de parole à un prince étranger qui a mis la plus entière confiance dans des promesses qui lui ont été faites au nom du Roi ; je vous prie de ne pas vous refuser aux demandes que je vous fais en son nom... Aucun motif au monde ne m'empêcherait d'aller vous présenter moi-même les demandes ci-dessus, si je croyais que cette démarche pût être de quelque utilité, et si je ne craignais que, dans le moment du retour de la frégate, une visite si pressée n'augmentât encore les propos qu'on ne manque pas de tenir dans cette colonie. Pour y suppléer, je vous envoie un des missionnaires qui pourra recevoir vos ordres, si vous avez à lui en donner...

...Je ne puis m'empêcher de vous observer en finissant que, dès le moment où vous croirez pouvoir vous occuper de l'expédition, tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Pondichéry, entrera dans l'oubli. On en conclura à la Cour et ailleurs, que, comme il arrive souvent dans les plus grandes affaires, nous avons eu d'abord quelque sujet d'altercation, mais que, dès que vous avez cru apercevoir la gloire du Roi et l'intérêt de la nation, vous avez eu le courage de mettre à part tout ressentiment, pour vous en occuper. Pour moi, je ne pourrais jamais en espérer beaucoup de gloire, puisque, outre les raisons que vous pouvez avoir de votre côté, j'ai de plus les motifs d'un état qui m'interdit tout sentiment d'aigreur...»

(1) *Suivant des instructions venues de France, Conway était allé, en février 1788, faire une visite officielle au Gouverneur hollandais de Trinquemalé pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre en cas de rupture avec l'Angleterre. Conway était revenu, en mai 1788, persuadé que « Ceylan était un affreux et malsain pays que nous aurions le plus grand tort de revendiquer ».*

(2) *M. de La Luzerne, lieutenant général des armées du Roi, avait été appelé, du Gouvernement des Iles-sous-le-Vent (Saint-Domingue), au Ministère de la Marine le 24 décembre 1787, en remplacement du Maréchal de Castries, qui avait donné sa démission à la suite de l'humiliation subie par la France en Hollande.*

(3) *Le chevalier de Kersaint déposa à Poulo-Condore, en septembre 1788, mille fusils achetés en France pour le compte du Roi de Cochinchine. Kersaint revint à Pondichéry, le 13 mars 1789, après avoir levé des cartes de la côte de Cochinchine entre le 17°13' et le 11° 30' de latitude. Il rendit compte que les baies de Tourane et du Cap Saint-Jacques étaient excellentes, mais que « l'île de Hoinan n'était propre à rien » ; il fit savoir également que Nguyen-Anh venait de remporter d'importants succès dans le Sud de la péninsule. De Kersaint, Guy Pierre (1747-1822) ne doit pas être confondu avec son parent Armand, Guy, Simon de Kersaint, lui aussi capitaine de vaisseau, qui, député girondin à la Convention, fut guillotiné le 5 décembre 1793 pour avoir violemment critiqué l'exécution de Louis XVI.*

(4) *Baie de Quinbon.*

(5) *Capitaine de vaisseau commandant la station navale de Pondichéry.*

## LA DÉROBADE DE VERSAILLES (octobre 1788)

[TEXTE 70]

*Le cabinet de Versailles n'avait jamais été vraiment décidé, nous l'avons vu, à entreprendre l'expédition de Cochinchine. Le 11 juin 1788, c'est-à-dire alors que l'Evêque d'Adran voguait encore vers Pondichéry, Montmorin écrivait à l'ambassadeur de France à Madrid : « Sa Majesté s'en est rapportée à la sagesse de M. le Comte de Conway, qui doit commander l'expédition. Je suis porté à croire que les circonstances locales paraîtront à cet officier général devoir y mettre obstacle, en sorte qu'il est probable que l'expédition n'aura pas lieu. »*

*Etant donné cet état d'esprit, il était évident que le point de vue du commandant de Pondichéry devait l'emporter à Versailles sur le point de vue du prélat. La question fut soumise, le 4 octobre 1788, au Conseil, et le Roi approuva sans réserve l'attitude négative adoptée par Conway.*

*Six semaines plus tard, le Comte de La Luzerne présenta au Roi un mémoire concluant formellement en faveur de Conway ; dans ce mémoire, le Ministre faisait état de l'avis de d'Entrecasteaux, Gouverneur Général des Mascareignes. Après avoir été favorable aux projets de l'Evêque d'Adran, d'Entrecasteaux avait changé de sentiment sur l'opportunité de l'expédition. Corroborant l'opinion de Conway, l'opinion du grand navigateur semble avoir pesé d'un grand poids sur la détermination finale des Ministres français.*

*Pour plus de sûreté, les ordres suspensifs de la Métropole furent transmis à Pondichéry, à la fois par voie de terre — Constantinople et Bassora — et par voie de mer. Le courrier de cabinet, à qui furent confiés les ordres expédiés par le continent asiatique, fit deux fois naufrage en mer Rouge et n'arriva à Pondichéry qu'en octobre 1789, trois mois après la réception des ordres venus par la voie maritime. Ce luxe inusité de précaution dans les transmissions montre bien les craintes que les desseins de l'Evêque d'Adran inspiraient au cabinet de Versailles.*

*La lettre écrite par le Ministre, le 16 avril 1789, à l'Evêque d'Adran semble bien n'être jamais parvenue à destination. Aussi le prélat demeura-t-il persuadé*

de l'entière bonne foi de la Cour de Versailles et attribua-t-il toujours au seul mauvais vouloir du Comte de Conway la responsabilité de son insuccès à Pondichéry.

L'Evêque d'Adran une fois embarqué pour la Cochinchine (15 juillet 1789), Conway, en vertu des ordres qu'il avait reçus, procéda à l'évacuation militaire des Indes, qui fut achevée en octobre 1789. Conway se replia sur l'Île de France, où il remplaça d'Entrecasteaux. A la suite de manifestations tumultueuses provoquées par « les patriotes » de l'île, insurgés contre l'autorité monarchique, Conway remit, le 29 juillet 1790, sa démission de Gouverneur Général des îles de France et de Bourbon, entre les mains de son subordonné, David Charpentier de Cossigny, Gouverneur de l'île de Bourbon, et regagna l'Europe. Conway rallia l'armée de l'émigration à Coblenz. En mars 1792, il fut nommé par les princes commandant de l'armée royale du Midi de la France, où les royalistes préparaient un soulèvement. Conway, établi en Savoie, se brouilla bientôt avec son second, le Comte de Saillans, qui, exaspéré des lenteurs de son chef, partit seul pour le Vivarais, où il se fit battre et tuer. Cet échec mit fin aux espoirs que les princes avaient un moment nourris de fomenter une autre Vendée dans les Cévennes. Conway participa ensuite au débarquement que les Anglais tentèrent vainement à Granville pour donner la main aux armées vendéennes. Après ces équipées, Conway disparaît de l'histoire; il semble avoir terminé ses jours obscurément en Angleterre.

#### Décision du Conseil royal

4 octobre 1788,

« Le Roi a trouvé la conduite de M. de Conway, très conforme aux ordres qu'il a reçus et à ceux qui lui ont été envoyés (1) ».

(Note manuscrite de La Luzerne portée en marge d'une dépêche du 18 juin 1788. Repr. par AL. FAURE, p. 133).

#### Mémoire La Luzerne

16 novembre 1788,

« J'ai rendu au Conseil d'Etat de Votre Majesté un compte très sommaire de beaucoup de lettres qui étaient arrivées, le matin même, de nos possessions au delà du cap de Bonne-Espérance.

*La Dryade*, qui portait le prince de la Cochinchine et l'Evêque d'Adran, ainsi que *la Méduse*, étant arrivées à Pondichéry, M. de Conway, autorisé par Votre Majesté à n'entreprendre l'expédition pour remettre l'Empereur de Cochinchine sur le trône que s'il la croit avantageuse, et à s'en désister s'il pense autrement ou doute du succès, a répondu froidement aux instances de l'Evêque d'Adran, et s'est conduit avec la plus grande sagesse. Au reste, si l'entreprise ne peut avoir lieu cette année, il paraît, par les dépêches de M. de Conway... que son opinion personnelle est de renoncer à ce projet, très dispendieux et dont la réussite est fort incertaine.

M. de Conway n'avait pu communiquer sa manière de voir à M. d'Entrecasteaux, qui m'écrit, en date du 10 juillet, une lettre confirmative d'autres dépêches que j'ai déjà reçues de lui. Ce chef de division, dont le témoignage

444

Les nouvelles que nous venons de recevoir sur le royaume  
 Bengale, au sujet des affaires de France, font entièrement  
 desespérantes. si nous voyez des bagiers d'elles, je vous prie de  
 me les envoyer par la 1<sup>re</sup> occasion. si vous n'en voyez pas,  
 ne manquez pas de chercher les plus grands détails, parmi tous  
 les étrangers qui peuvent s'adresser à Macao. il s'agit que  
 dans le moment, nous sommes sans Dieu, sans Religion, sans  
 Roi, sans loi etc. . . . . qu'attens nous devenir au  
 milieu de tous les troubles & événements?

Je me recommande de vous à vos bontés  
 et à celle de tous les Missionnaires qui font avec vous

Cochinchine  
 13 juillet 1792

L'évêque d'Adran

« doit être du plus grand poids, parce qu'il a commandé la station de l'Inde et parcouru lui-même toutes les côtes de l'Asie depuis l'entrée du détroit de Malac jusque à la Chine, ce chef de division, dis-je, insiste sur les difficultés, sur les dangers de former un établissement aussi éloigné, et sur les inconvénients qui peuvent en résulter.

Il est très important d'observer que ces deux chefs, fort éloignés l'un de l'autre, conseillent tous deux les mesures que Votre Majesté a déjà adoptées : l'évacuation de l'Inde et la défense de l'Île de France. Le résumé qui termine la dépêche de M. de Conway du 4 juin (3) indique même une réforme presque entièrement pareille à celle que j'ai proposée dans un mémoire que j'ai annoncé à Votre Majesté et qui est maintenant entre les mains de M. Necker, à qui j'ai cru convenable de le communiquer... Il est urgent de faire passer des ordres quelconques à M. de Conway, qui hésite, n'en ayant pas reçu de positifs, et que ces ordres lui parviennent avant le mois de mai prochain. Des dépenses immenses peuvent être occasionnées par un retard, s'il cède, contre sa propre opinion, aux instances de l'Evêque d'Adran. L'intention de Votre Majesté, dans son Conseil, a paru être d'expédier un avis, de prescrire à M. de Conway de renoncer à l'entreprise projetée sur la Cochinchine, de renvoyer le prince avec sa suite dans le lieu où il désirera se retirer, et de procurer un passage en France à l'Evêque d'Adran, qui l'a demandé, au cas où l'expédition qu'il a sollicitée n'aurait pas lieu.

Après de plus mûres réflexions, je La supplie de m'autoriser à faire passer ces ordres par duplicata et par voie de terre, et d'en charger aussi les bâtiments marchands qui vont partir pour l'Inde. Ils seront conçus en peu de mots. Ne contenant que des vues pacifiques, il y aura peu de danger qu'ils soient interceptés. Des frais énormes seront épargnés à votre Majesté... »

(De la main de Louis XVI) : « APPROUVÉ » (Repr. par H. CORDIER, *Corr. Gén. Coch.*, p. 223-225).

### Fin de non-recevoir signifiée au prélat

DE LA LUZERNE A L'EVÊQUE D'ADRAN,

Versailles, 16 avril 1789,

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 août dernier relativement à la lenteur des mesures prises pour l'expédition de la Cochinchine: Je ne puis que me référer à la lettre par laquelle je vous ai marqué que cette expédition ne pouvait avoir lieu. J'autorisais M. le Comte de Conway à vous fournir les moyens de revenir en France, si vous préféreriez ce parti ».

(Repr. par H. CORDIER, *Corre. Gale. Coch.*, p. 226).

(1) Cette décision fut prise en Conseil, au cours d'une séance présidée par le Roi, après que lecture eût été donnée de la correspondance de Conway et d'une lettre de l'Evêque d'Adran.

(2) Ecrit en entier de la main du Ministre, ce mémoire fut soumis au Roi, qui l'approuva le 16 novembre 1788.

(3) Erreur de date, cette dépêche, citée plus haut, est du 18 juin 1788, et non pas du 4 juin.

## L'OPINION A PONDICHÉRY LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LA COCHINCHINE

[TEXTE 71]

*L'Evêque d'Adran, cette fois, ne peut plus conserver aucune illusion ; il comprend enfin que, s'il l'a emporté à Versailles, il a définitivement perdu la partie à Pondichéry. Malgré l'appui formel que lui prête l'opinion publique de la colonie, le prélat se rend compte qu'il ne parviendra pas à fléchir l'irréductible opposition du Commandant. Les 19 et 20 juin 1789, les Caffres, qu'on avait fait venir dans l'Inde en prévision de l'expédition de Cochinchine, sont embarqués pour les Mascareignes.*

*Quelle résolution adopter ? Le prélat craint de trop exposer les chrétiens s'il revient en Cochinchine, où les Tayson n'ignorent rien de son action. Un moment, il songe à regagner la France. Mais il renonce vite à ce dessein ; ce serait une lâcheté de sa part d'abandonner Nguyen-Anh à son sort, après les assurances qu'il lui a données.*

*L'Evêque acceptera-t-il les offres qui lui sont adressées par l'Angleterre ? En mai 1789, les Anglais proposent au prélat 100.000 pagodes, soit près d'un million de francs, s'il consent à leur remettre le prince Canh. Le prélat ne se laisse pas séduire par cette perspective alléchante. Il ne peut accepter pareille offre « au préjudice de sa nation ». « Si j'avais été assez peu patriote, écrit-il le 8 juin 1789, pour me laisser guider par l'humeur, il n'y a pas encore quinze jours que j'aurais pu profiter des offres que les Anglais me faisaient ... Je suis bien éloigné de tenir une pareille conduite »...*

*En dernière analyse, affermi par les bonnes nouvelles qui lui parviennent du Vietnam, où la discorde s'est mise dans le camp tayson et où Nguyen-Anh a repris le dessus, le prélat décide de prendre l'affaire à son propre compte. Pour tenir sa parole, pour sauver l'honneur du nom français, l'Evêque, selon son fier propos à M. de Saint Riveul, « fera seul la révolution de Cochinchine ». Avec les quelques secours qu'il a pu réunir, le prélat prend passage à Pondichéry, le 14 juin 1789, sur la frégate la Méduse, Commandant Rosily-Mesros, mise à sa disposition par Conway, et fait voile vers Saïgon, où il va engager la partie décisive.*

*Les dates indiquent suffisamment que l'abandon de l'expédition de Cochinchine est antérieur à la Révolution française et ne saurait lui être imputé, comme on le fait souvent.*

*Durant la période révolutionnaire elle-même, nous trouvons de nombreuses références à la Cochinchine. En octobre 1789, Cossigny présente un premier projet d'aide militaire à Nguyen-Anh (cf. infra). En 1791, l'abbé Rochon, compagnon de voyage de Poivre à son retour de l'île de France à Brest en 1772, consacre à la Cochinchine tout un chapitre de son Voyage à Madagascar (t. 1<sup>er</sup>, p. 289-313). En février 1792, le capitaine de vaisseau Richery, naguère explorateur malheureux des côtes de la Cochinchine, demande à être chargé d'une croisière à Poulo-Condore, avec trois frégates et deux corvettes ; « il répond du succès sur sa tête ». Le 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794), Lescahier, ancien intendant à Saint Domingue, l'un des trois commissaires, civils envoyés à l'île de France, propose au Gouverneur Malartic d'envoyer au Pégou et en*

*Cochinchine une frégate pour y fonder des comptoirs : « la Cochinchine nous appelle et soupire après nous pour la délivrer d'un usurpateur ». Le 30 vendémiaire an VI (2 septembre 1797), c'est-à-dire deux ans avant la mort de l'Évêque d'Adran, le capitaine de vaisseau Larcher, « homme recommandable par ses lumières, ses vertus et son attachement à la patrie », qui a navigué vingt ans dans l'Océan Indien, propose au gouvernement français de mettre la main sur les Philippines, position-clé du Pacifique, dont les Espagnols n'ont rien su tirer, et aussi de fonder un établissement en Cochinchine, afin de « faire déchoir l'orgueilleuse Angleterre de cet état de splendeur où le commerce l'a fait monter » ; le Directoire répondit que l'affaire serait reprise lorsque la situation extérieure le permettrait... En l'an VIII enfin, on voit un certain Charles Mayon, qui avait navigué seize ans dans les mers de l'Inde et qui, dit-il, avait été envoyé, en 1788, reconnaître la Cochinchine (??), proposer au Ministère des Affaires Étrangères, parmi d'autres entreprises asiatiques, un établissement « en Cochinchine, pays fertile en ressources et susceptible de servir de relai pour le commerce avec la Chine ».*

*Ces nombreux exemples suffisent à montrer que, même au cours des périodes les plus troublées de notre existence nationale, la péninsule indochinoise n'a pas cessé de préoccuper certains Français, à défaut de retenir l'impossible attention d'un gouvernement trop fortement sollicité par ailleurs.*

### L'Évêque d'Adran quitte Pondichéry pour la Cochinchine, 15 juin 1789

Gazette nationale, Pondichéry, 15 juin 1789,

...« La Cour a absolument renoncé au projet de la Cochinchine et défendu à M. de Conway de l'entreprendre. Cependant, jamais les circonstances n'ont été si favorables pour le succès complet du rétablissement du Roi détrôné, déjà en possession de cinq provinces méridionales de ses états, et nous manquons, par cette circonstance, de former un établissement solide et précieux dans un royaume qui, avant quatre ou cinq ans, offrirait à la nation un commerce exclusif de plus de 20 millions, et particulièrement les moyens d'exercer celui de la Chine sans aller à Canton y éprouver des avanies.

Mgr l'Évêque d'Adran s'est embarqué avec son pupille sur la frégate *la Méduse*, qui a appareillé ce matin pour aller les déposer à la Cochinchine, dans la partie où le prince est établi. C'est un événement bien fatal, et M. de Conway s'applaudit beaucoup d'avoir réussi à empêcher cette belle entreprise, comme aussi à réduire cette ville à n'être plus qu'un comptoir. Son animosité contre l'Évêque d'Adran et contre les concitoyens de cette cité (1) sont les motifs qui ont guidé sa méchanceté dans cette occasion. Il en trouvera tôt ou tard la récompense, mais le mal qui en résultera pour la nation sera irréparable ».

(Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 199).

### Rapport à l'Assemblée Nationale de Louis Monneron (1790) (2)

« Messieurs,

Si vous encouragez, si vous protégez le commerce de l'Inde, vous provoquerez nécessairement les armements ; ce commerce est susceptible d'une très

« grande extension, soit dans ses relations avec la France, soit dans le pays même. Les matières premières abondent dans toute l'Asie ; les échanges se font avec succès...

...Une circonstance très heureuse nous ouvrirait tous les ports et toutes les ressources de la Cochinchine. Le souverain du pays, obligé de fuir devant un usurpateur, avait envoyé en France son fils unique, comme le gage des traités que Mgr l'Evêque d'Adran, à qui il avait confié le sceau de l'Empire, ferait avec nous ; il était question de quelques faibles secours, qui existaient aux Indes en hommes et en vaisseaux. Jamais l'impétuosité d'un Ministre n'a frappé d'une manière plus funeste sur les intérêts commerciaux d'une nation. Au lieu d'adopter un projet, dont la France devait recueillir de si grands avantages, il crut devoir laisser à M. de Conway la liberté d'exécuter ou d'abandonner ce projet. Ce Gouverneur, nouvellement arrivé aux Indes, n'ayant aucune notion de nos intérêts dans le pays confié à son administration, se détermina, contre le vœu et les instances de la colonie, à abandonner Mgr l'Evêque d'Adran à ses propres ressources.

L'amour de ses peuples a remis l'Empereur en possession de son trône. Le gouvernement français n'a pas eu la gloire d'avoir contribué à cet événement. Mais Mgr l'Evêque d'Adran, distinguant les inconséquences d'un Ministre des intérêts de la nation, n'en est pas moins disposé à employer son crédit, ses talents, ses ressources, pour nous obtenir tous les avantages que nous pourrions désirer, dans un pays dont la population est immense, qui a des ports excellents, et qui offre la réunion abondante de toutes les productions de la Chine et des Indes.

Voilà, dira-t-on, des espérances bien séduisantes ; mais si nous encourageons le commerce de l'Inde, qui nous présente déjà une masse imposante de trente millions d'affaires par an, si nous lui donnons un plus grand développement, n'exposons-nous pas nos vaisseaux et nos richesses à devenir la proie de la supériorité que les Anglais ont dans les Indes ? C'est une question politique que je vous laisse à discuter ?

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 19, fol. 263-64.  
Repr. par F. LOUVET, *La Cochinchine religieuse*, t. I, p. 531-532).

(1) L'origine irlandaise de Conway rappelait aux habitants de l'Inde française le fâcheux souvenir de Lally-Tollendal. Conway était fort impopulaire à Pondichéry. A chaque rembarquement de troupes, on criait à la trahison du Gouverneur. On reprochait à Conway d'avoir durement éconduit, en mai 1784, les envoyés du Sultan Tippe-Sahib ; on lui reprochait surtout d'avoir fait échouer l'entreprise de Cochinchine par animosité personnelle contre l'Evêque d'Adran et contre les Pondichériens, « sur lesquels il n'y a pas d'horreur qu'il ne dise ». « M. de Conway n'emporte pas les regrets de cette colonie, lit-on dans une lettre particulière de Pondichéry de l'époque ; il y est détesté » (*Moniteur universel*, réimpression., t. II, p. 506).

(2) Aucun commissaire général de la marine, ordonnateur à Pondichéry, Louis Monneron, auteur du mémoire ci-dessus, qui fut lu à la Constituante le 25 octobre 1790, fut admis à cette assemblée le 19 septembre 1791, avec le colonel Beylié, comme député des Indes orientales. En septembre 1796, Louis Monneron rédigea, à Paris un « projet d'association pour le commerce au delà du Cap de Bonne-Espérance », dans lequel il est question de la Cochinchine. Ne pas confondre Louis Monneron avec Pierre Monneron, qui avait accompagné l'ambassade envoyée en France en 1788 par le Sultan Tippe-Sahib, et qui fut, lui aussi, député suppléant pour l'Ile-de-France, élu en juillet 1790.

### CHAPITRE III

#### L'ÉVÊQUE D'ADRAN SUR LA BRÈCHE DE COCHINCHINE (1789-1799)

*L'Évêque d'Adran considère que l'honneur du nom français est engagé. Pour ne pas faillir à la promesse qu'il a faite à Nguyen-Anh, il se rend de sa personne en Cochinchine, avec un important matériel de guerre acheté sur les fonds à lui libéralement fournis par les commerçants et les armateurs de Pondichéry et des Mascareignes. Le prélat par ailleurs entraîne à sa suite, un certain nombre d'officiers de la marine royale qu'il décide à entrer au service du prétendant cochinchinois.*

*Pendant dix ans, l'Évêque d'Adran joue, auprès de Nguyen-Anh et des officiers français de l'état-major vietnamien, le rôle d'un mentor, d'un conseiller technique, d'un animateur. Il pousse à une action rigoureuse le jeune prince qui, par prudence, ménage ses forces, préférant l'expectative à une offensive prématurée. Autant que Nguyen-Anh lui-même, il est l'âme de la lutte contre les usurpateurs tayson.*

*Cette période, militante au sens propre du terme, de la vie du prélat est loin d'être pour autant une période triomphante. Les dix dernières années de la vie de l'Évêque d'Adran sont traversées de soucis et d'angoisses de toutes sortes, assombries par de cruelles misères physiques et par des tourments moraux, pires encore que les souffrances corporelles. Ces tourments sont causés au prélat par la nostalgie ; par la nouvelle désolante « des fureurs de France » ; par les deuils multiples qui déciment la petite phalange des missionnaires ; par les calomnies dont le prélat est abreuvé ; par les alarmes que fait souvent naître en lui l'attitude du Roi et même du prince Canh ; par les intrigues et les jalousies des mandarins et des lettrés ; par les écarts de conduite des jeunes officiers français, qui mènent une vie peu édifiante dans les camps cochinchinois ; enfin par les inquiétudes que le prélat ressent quant à l'avenir de la religion chrétienne au Vietnam.*

*L'Évêque use ses forces à croire, à espérer quand même, à lutter. Il se débat contre l'adversité, entouré d'embûches, de déboires, d'ingratitude. Le prélat ne se maintient des années durant que par la force de sa volonté. Il succombe finalement à la peine. En novembre 1799, il meurt sur la brèche de Quinhon, sans avoir vu luire l'aube du succès final, succès tout proche pourtant, que, plus que tout autre, il a contribué à assurer.*

**Nguyen Anh remercie Louis XVI (31 janvier 1790)**

[TEXTE 72]

*Revenu de Siam en août 1787, Nguyen-Anh avait reconquis « cinq petites provinces » de la Basse-Cochinchine, sur la rive Nord du Cambodge (Mékong),*

fleuve dont le Roi de Siam avait saisi la rive méridionale. Il s'était installé à Saïgon, place qui allait être le point de départ des guerres de libération contre les Tayson.

Le 28 juillet 1789, — deux semaines juste après la prise de la Bastille — la Méduse débarqua au Cap Saint-Jacques l'Evêque d'Adran et les quatre missionnaires qui lui restaient, des sept partis de France en sa compagnie. Pour faire plaisir au prélat et qu' « il n'eut pas l'air d'arriver tout-à-fait les mains vides », le Commandant Rosily-Mesros (1748-1833) fit don à Nguyen-Anh « de deux milliers de poudre » (2.000 livres ou 1.000 kilos). Ce fut là tout le secours que le souverain de la Cochinchine reçut de la France officielle.

Malgré les nouvelles décevantes qu'il apportait, l'Evêque d'Adran fut accueilli avec la plus grande joie par Nguyen-Anh, qui sut dissimuler la déconvenue que lui causait la dérobade des pouvoirs publics français. A la fin de janvier 1790, Nguyen-Anh adressa au Roi de France la lettre ci-après, lettre empreinte de beaucoup de tact, de dignité, de générosité même, si on songe à l'offre de secours faite reconventionnellement par le souverain cochinchinois au Roi de France, assailli à son tour par l'adversité.

Il est certain que l'Evêque d'Adran ne fut pas étranger à la rédaction de cette lettre, dont il assura la traduction. « Je soussigné certifie que la traduction ci-dessus, ne pouvant être littérale quant au sens, est entièrement conforme à la lettre du Roi de Cochinchine. En foi de quoi, je l'ai signée et revêtue de ma signature, le 5 février 1790. »

« Moi Nguyen-Anh, Roi de la Cochinchine, ai l'honneur de faire savoir à Très Haut et Très Puissant Prince, le Roi de France, que, connaissant par l'histoire des générations antérieures, que le sort des empires était sujet à bien des vicissitudes et que souvent la fortune, après leur avoir été favorable, paraissait leur tourner le dos, de même qu'après des revers il arrivait quelquefois qu'ils fussent plus heureux, pénétré de ces sentiments, j'avais toujours regretté que mon royaume se trouvât dans une distance aussi éloignée qu'il l'est de celui de Votre Majesté. Malgré les mers immenses qui séparent les deux états, j'avais souvent entendu les voyageurs parler avec les plus grands éloges des vertus et surtout de la bienfaisance de Votre Majesté; mais, n'ayant alors aucun moyen de faire entendre ma voix au pied de votre trône, je m'étais contenté de conserver dans mon cœur les sentiments de respect et d'admiration que j'en avais conçu.

La fortune, enfin, permit que je trouvasse un homme en qui je pouvais mettre toute ma confiance; et, me l'étant attaché d'une manière toute particulière, j'eus occasion de faire valoir les grands talents que je lui connaissais. Cet homme est le Sr Evêque d'Adran, sujet de Votre Majesté.

En 1785, une révolution arrivée dans mes états m'ayant obligé de les abandonner presque entièrement, je m'occupai aussitôt, avec ledit Evêque, de la grande affaire que je méditais depuis longtemps; et, après lui avoir confié mon fils et le sceau de mes états (1), je me décidai à l'envoyer traiter mes affaires auprès de Votre Majesté, en qualité de mon Ministre Plénipotentiaire. L'Evêque d'Adran, arrivé dans l'Inde la même année, n'ayant pu rien obtenir de ceux qui y commandaient au nom de Votre Majesté, se

« trouva obligé de continuer son voyage... Je restai plus de deux ans sans recevoir aucune nouvelle et ce ne fut qu'à la fin de 1788 que la frégate *la Dryade* me rapporta que Votre Majesté avait bien voulu traiter mon fils avec bonté et m'avait accordé les secours que j'avais pris de la liberté de lui demander. Cette nouvelle ne fit qu'affermir mes espérances, et j'avais un désir inexprimable de voir arriver les secours demandés. L'année suivante, j'eus le plaisir de voir arriver ici l'Evêque d'Adran avec mon fils et, par tous les détails qu'ils me donnèrent, je compris que Votre Majesté avait eu véritablement l'intention de venir à mon secours et que tout n'avait manqué que par l'irrésolution de son Commandant dans l'Inde. Cet officier, ne sachant ni avancer ni reculer, fut cause que je l'attendis longtemps à la mer et qu'après avoir beaucoup souffert, je finis, enfin, par être frustré de toutes mes espérances.

Par bonheur pour moi, le Ciel, qui fait connaître ses volontés en soumettant les cœurs des hommes, avait déjà disposé tous mes sujets à me recevoir et j'eus, dans ce temps-là même, occasion de rentrer dans une partie considérable de mes états. Dans l'état actuel des choses, quoique la paix ne soit pas encore entièrement rétablie, je regarde cependant mon sort comme assuré, et toute mon occupation est de former mes officiers et mes soldats pour les préparer à la bataille décisive (2).

Quant aux secours demandés à Votre Majesté, quoique je ne les aie pas reçus, j'en suis entièrement consolé quand je pense que Votre Majesté n'y a eu aucune part et que ce n'a été la faute que de son Commandant dans l'Inde. Je n'exprimerai jamais les vifs sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré pour la bonté qu'a eue Votre Majesté de me renvoyer le Prince mon fils, et, en réunissant le père et l'enfant, d'avoir, comme on dit, remis dans l'eau un poisson qui en était sorti. L'éloignement, quelque immense qu'il puisse être, ne pourra jamais me faire oublier de si grands bienfaits.

Quant à mes forces présentes, j'ai une armée assez considérable, tant de terre que de mer, et j'ai même les munitions de guerre et de bouche, qui peuvent m'être nécessaires pour l'opération qui me reste à faire. Je n'oserais plus avoir l'indiscrétion de demander les troupes de Votre Majesté... Il me reste seulement à supplier Votre Majesté d'être assurée de ma part d'une reconnaissance aussi sincère et aussi étendue que si ces mêmes troupes étaient arrivées jusqu'à moi. Si, dans mes états, il pouvait y avoir quelque chose qui pût être utile à Votre Majesté, je la prie instamment de vouloir bien en disposer, et d'être assurée que je ne négligerai rien pour remplir ses intentions. Dans la distance immense qui nous sépare, je parle à Votre Majesté avec la même confiance que si j'étais en sa présence. Puissé-je être assez heureux pour lui faire connaître mes véritables sentiments, manifestés dans cette courte lettre ! La 50<sup>e</sup> année de Canh-hung, le 17<sup>e</sup> jour de la 12<sup>e</sup> lune. »

(Arch. Aff. Etrang., Mém. et Documents, Asie, t. 21, vol. 64. Repr. par CORDIER, *Corr. Gale. Coch.*, p. 228-239 et AL. FAURE, p. 207-209.

(1) Ce passage tend à laisser supposer que la délibération du Consul Royal de Cochinchine dont il a été question plus haut a été prise en 1785.

(2) Nguyen Anh portait à ce moment tout son effort sur la réorganisation de sa puissance militaire.

## LES DÉCOURAGEMENTS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1791-1792)

[TEXTE 73]

*L'Évêque d'Adran estime que Nguyen-Anh manque d'énergie. A ce moment de sa vie, en effet, le souverain cochinchinois semble avoir redouté son destin. Il se souvient des revers cuisants qu'il a éprouvés naguère et ne veut rien entreprendre avant de s'être bien affermi dans le Sud-Vietnam, avant d'avoir créé à Saïgon une base inexpugnable, capable de résister à tous les retours offensifs éventuels des Tayson. Au lieu de prendre délibérément l'initiative des opérations, de pousser hardiment sur Quinhon, « berceau et retraite » de la rébellion, sans laisser aux Tayson le temps de se reconnaître, au lieu de frapper vite et fort pour exploiter la crainte qu'inspirent aux rebelles les Européens, les « hommes aux yeux de serpent vert », Nguyen-Anh tergiverse et temporise, s'attarde à de minutieux préparatifs. Les troupes royales restent l'arme au pied et marquent le pas.*

*Le prélat s'impatiente et s'irrite de cette inaction, que les officiers français, convaincus qu'on pourrait emporter la décision en quelques mois, taxent de coupable faiblesse.*

*Pour faire pression sur le Roi, l'Évêque d'Adran menace à plusieurs reprises de se retirer. Les passages suivants montrent que l'amitié du prélat et du souverain détrôné ne fut pas toujours sans nuages.*

*Claude, François Letondal, parti de la rue du Bac en 1785, gérait la procure de la Société des Missions Etrangères à Macao. Mort à Pondichéry, le 17 novembre 1813.*

*Pierre Lavoué parti en 1787 pour la mission de Cochinchine, mort à Saïgon (ou à Laitheiu) le 26 avril 1796).*

## Mgr Pigneau à M. Letondal

14 septembre 1791,

« Je vous parlais dans mes lettres précédentes des raisons que j'avais de sortir de la Mission... Voici ma position.

Le Roi n'a pas profité des moyens qu'il avait de battre ses ennemis, leur a donné le temps de revenir de leur frayeur et de s'assurer que tout ce qu'on disait des secours des Européens n'était que chimères. Il a accablé son peuple d'impôts et de travaux (1) et, dans ce moment, le pauvre peuple est si tourmenté par la famine qu'il paraît désirer l'arrivée des Tayson. Dans l'état actuel des choses, si ceux-ci avaient la confiance de venir attaquer le Roi, il serait bien difficile qu'il pût leur résister.

Vous pouvez prévoir sans que je vous l'expose, ce qui arriverait si le Prince venait à être obligé de quitter encore une fois ses états. Avec quel acharnement les Tayson ne se vengeraient-ils pas sur les chrétiens et sur les missionnaires, si je m'obstinais à rester ici jusqu'à la fin ? Au contraire : en me retirant, tous les Français se retireront avec moi ; j'y vois même un moyen d'apaiser les Tayson et de les forcer à louer ma conduite. Tout mon embarras, ou au moins le plus grand, a toujours été de pouvoir amener le Roi à consentir à ma retraite, au moins pour quelque temps. J'aurais bien désiré

« pouvoir aller à Macao, à Manille, à Siam même, pour y attendre l'événement ; mais je ne pourrais le proposer au Prince sans l'indisposer, et je ferais par là le plus grand tort à la Mission dans le cas où il aurait du succès. Le seul parti qui me reste à prendre, et que j'ai pris, est de retourner en France pour y traiter des affaires qui m'y appellent...

...Dans tous les cas, j'ai la plus grande envie de revenir pour ne pas perdre les connaissances que j'ai de ce pays, et pour y mourir, si Dieu m'en fait la grâce, les armes à la main...

...Je ne puis vous exprimer combien ce départ me coûte. Depuis que je m'en occupe, je ne dors plus. Le chagrin de quitter la Mission, les missionnaires, le Prince, etc., est le plus amer que j'ai eu dans ma vie. Si on ajoute à cela le qu'en dira-t-on, l'abandon de tout mon monde, etc... Mais Dieu le demande, il faut obéir... Je ne regrette rien. Tout m'est égal, pourvu que j'ai le témoignage de ma conscience... Je fais courir aux autres de trop grands risques pour oser attendre ici ce qui pourra arriver... Je crains beaucoup de n'avoir pas le temps de partir avant les malheurs du Roi, s'il doit en avoir... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 417. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochîn., Doc.*, t. III, p. 294-295).

#### M. Lavoué à M. Letondal

Lai-thieu, 17 juin 1792 (2),

« Nous sommes assez tranquilles pour le moment ; mais suivant toutes les apparences, cela ne sera pas de longue durée. Mgr d'Adran en est convaincu, et voudrait bien en conséquence trouver quelque moyen de se retirer sans offenser le Roi. L'année dernière, il était résolu de passer à Macao, ou bien de faire voile pour la France... mais l'opposition de tous les missionnaires, les prières réitérées du Prince firent qu'il se trouva comme forcé de rester. Il ne pense même plus à son départ. Mais le Roi, mécontent des Français, les congédia tous, les premiers jours de mai ; ou plutôt les Français, mécontents du Roi, demandèrent leur congé, qui leur fût sur-le-champ accordé.

Ce que voyant, Monseigneur jugea que la place n'était plus tenable, et que, dès que les ennemis seraient informés du départ des Français, ils tomberaient tout de suite sur Saïgon et ne manqueraient pas d'immoler Sa Grandeur à leur fureur, et opprimeraient en même temps tous les chrétiens. Ces différentes raisons et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long de vous écrire, déterminèrent Monseigneur à demander son *exeat*, qui lui fut accordé. Le Roi lui donna un vaisseau, qu'il avait acheté de M. Dayot, et dès ce moment les officiers et les matelots furent à la solde de Sa Grandeur. On prépara le vaisseau avec toute la diligence possible, et il fut déterminé qu'on mettrait à la voile après la Fête-Dieu. Nous étions tous très tristes ; mais personne n'osait s'opposer à ce départ pour cette fois.

Le bruit s'en étant répandu partout porta la désolation dans tous les cœurs ; les mandarins, surtout la Reine et le petit Prince, étaient inconsolables. « Le Grand Maître se retire, disait-on, c'en est fait ; le Roi est perdu », etc. On salua, on pria, et il fut décidé que quoi qu'il arrivât, on s'opposerait au départ du Grand Maître. En conséquence, le Roi vint en personne trouver Monseigneur et resta depuis six heures du soir jusqu'à minuit, priant conti-

« nuellement Sa Grandeur de ne pas l'abandonner. Enfin, vaincu par des instances si réitérées, Monseigneur promit de ne plus penser à son départ. La nouvelle, qui s'en répandit dès le lendemain, calma tous les esprits. Il paraît que les Français se retireront ; cependant cela n'est pas encore décidé ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 435. Reprod. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 295-296).

### Mgr Pigneau à M. Boiret

20 juin 1792,

« Depuis deux ans, je cherche à sortir de cette province pour aller au Tonkin y sacrer les Evêques de cette partie et surtout mon coadjuteur. Le Roi n'a jamais voulu y consentir. Je l'ai en conséquence, prié de terminer ses affaires et, pour le réveiller de sa léthargie, je lui ai demandé deux fois la permission de me retirer en Europe. Il a fait plusieurs démarches pour m'engager à rester et a promis qu'il allait accélérer autant qu'il pourrait. Dieu veuille qu'il ait tout le succès que nous attendons »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 367. Repr. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 297).

(1) *Allusion à la construction d'une citadelle à Saïgon. Cf. infr.*

(2) *En juin 1791, Nguyen-Anh, à la demande de l'Evêque d'Adran, avait ordonné le transfert du collège de la Mission de Chantaboum en Cochinchine. Transporté sur une jonque de guerre, le personnel du séminaire arriva à Saïgon en juillet 1791 et fut installé, près de la ville, à Lathieu. Le Roi de Cochinchine accorda au collège de l'argent, des vivres, des faveurs ; il exempta, par exemple, les séminaristes de la milice et des corvées. Comme ses prédécesseurs, l'Evêque d'Adran attribuait beaucoup d'importance à la formation d'un clergé autochtone, encore qu'il attachât plus de prix à la qualité qu'à la quantité de ce clergé autochtone ; en 1798, il établit un second collège à Tan Trieu, près de Bienhoa.*

## L'ÉVÊQUE D'ADRAN AUX ARMÉES (avril 1794)

[TEXTE 74]

*A la fin de 1793, Nguyen-Anh ordonna à Olivier de Puymanel de lui « faire une ville à l'europpéenne » dans une des provinces qu'il venait de reconquérir sur les Tayson. Le jeune officier français construisit une citadelle, que l'on voit encore, à Dien-Khanh, chef-lieu de la préfecture du même nom, à quelque 10 km à l'Ouest de Nhatrang. Plan de cette citadelle in BOUDET et MASSON, fig. 41.*

*Le Roi a supplié l'Evêque d'Adran d'accompagner son fils. Pour la première fois, le prélat a consenti à suivre l'armée royale. Mais 30 à 40.000 Tayson, descendus du Nord, passent à l'attaque et l'Evêque d'Adran se trouve enfermé, avec le prince Canh, dans la forteresse de Dien-Khanh. Les défenseurs, au nombre de 7.000, firent si bonne contenance que les Tayson n'osèrent pas donner l'assaut et se retirèrent à l'annonce de l'approche de la flotte loyaliste. Investie pendant trois semaines (avril-mai 1794), la place avait reçu « 960 et quelques boulets ».*

*Cet épisode du siège de Dien-Khanh permet de saisir sur le vif l'action de*

*l'Evêque d'Adran. Le prélat a traduit pour le Roi plusieurs ouvrages, classiques en Occident, d'art militaire et de fortifications, mais il ne prend pas de part, comme on le lui reproche parfois, même chez les missionnaires, aux opérations de guerre, A Dien-khanh, le grand rôle militaire appartient à Olivier de Puymanel, qui conduit trois sorties rigoureuses, avec quatre canons de campagne, « ces canons qu'on mène par la bride comme des chevaux et qui courent partout avec l'armée » ; les Tayson redoutent tellement Olivier qu'ils ont mis sa tête à prix, promettant 10.000 ligatures et un pain d'or à qui tuera le jeune officier français. Le prélat se cantonne dans une action purement morale et psychologique, il excite le courage des troupes par sa seule présence, il entretient la confiance des chefs, il invente des stratagèmes et distribue de judicieux conseils, qui contribuent à la victoire, autant que l'habileté manœuvrière des officiers français, combattants de métier.*

*Le succès de Dien-Khanh ne fut pas exploité comme il aurait dû l'être. Au lieu de marcher sans désespérer sur Quinhon, les troupes cochinchinoises reprirent leur monotone vie de campement, au grand désespoir du prélat, impatienté de cette guerre en ralenti. En 1795 et en 1796, le prélat recommença à parler de son départ. « Mgr est toujours comme l'oiseau sur la branche ; il finira par retourner en Europe » (Boisserand à Letondal, 7 juin 1796).*

*En 1797, pressé à nouveau par Nguyen-Anh, l'Evêque d'Adran consentit une fois encore à suivre en campagne « son royal pupille... Je vais encore passer « pour être le général (de cette armée) ; je m'attends à tout ; ce n'est qu'après « bien des peines, des craintes, des dégoûts que je me suis décidé » (8 mai 1797).*

*Sur le siège de Nhatrang :*

*Cf. BREDA et CADIÈRE, Les grandes figures de l'Empire d'Annam  
Nguyen Suyen, B. A. V. H., 1926<sup>III</sup>, p. 255-279.*

### Mgr Pigneau à M. Letondal

Phu-Yen, 16 juin 1794,

...« Au mois de décembre [1793], le Roi ayant été obligé d'envoyer son fils défendre une de ses villes frontières, je me trouvai obligé de l'y accompagner. Nous y fûmes assiégés à la fin d'avril et le siège dura près d'un mois. L'ennemi, qui, pendant ce temps, perdit beaucoup de monde, tant par la désertion que par les différentes sorties que firent nos troupes assiégées, se trouva enfin obligé de lever le siège et de se retirer précipitamment. Le Prince se mit à les poursuivre par terre, tandis que le Roi, son père, les poursuivait par mer, et nous avons passé des gorges de montagne où il était impossible d'aller à cheval ou en palanquin...

...Enfin, nous venons d'arriver à la province où les ennemis se sont retirés. Le Roi, qui est ici avec son armée de mer, va aller les attaquer au centre de leurs possessions, et son fils reste ici, chargé de l'armée de terre, en attendant la suite de cette expédition... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 557. Reproduit par A. LAUNAY,  
*Hist. miss. Coch., Doc., t. 3, p. 286).*

## Le P. Lavoué à M. Letondal (1)

19 mai 1794,

...« Tout le monde avoue que, si Mgr n'avait pas été dans la ville, les Tayson s'en seraient infailliblement emparés et cela paraît très certain, car l'arrivée de l'ennemi avait déconcerté tout le monde. On avait les yeux sur Mgr ; on se rassurait en voyant l'air calme avec lequel il encourageait les mandarins et se moquait de ceux qui paraissaient intimidés. Les Tayson écrivirent une lettre, dans laquelle ils engageaient les mandarins et les soldats à ne point ajouter foi à deux ou trois Européens, qui les trompaient et seraient la cause de leur perte qui était, disaient-ils, infaillible, parce qu'ils étaient résolus d'emporter la place d'assaut. Ils fixèrent le 16 [mai 1794] ; mais tout cela n'était que fanfaronnade qui ne fit pas grande impression (2). Ce qui déconcerta l'ennemi, et ne contribua pas peu à lui faire lever le siège, fut le trait suivant. Le Général qui désirait savoir l'état de la place, envoya un espion, qui feignit avoir une affaire importante à communiquer au Prince. Les mandarins le conduisirent à Monseigneur. Cet espion déclara qu'il était soldat ; que son chef lui avait ordonné d'entrer dans la ville pour avertir qu'il était résolu avec ses soldats de se rendre au Roi. Mgr ne donna pas dans le piège ; il commença par gronder le prétendu déserteur de ce qu'il osait mentir en sa présence : « Vous n'êtes point soldat, lui dit Sa Grandeur, « Votre chef ne veut point se soumettre ; il vous a envoyé pour espionner et reconnaître l'état de la place ; avouez la vérité ». Ce début déconcerta tellement l'espion qu'il avoua tout. Mgr se moqua des Tayson, et affirma que c'en était fait d'eux ; qu'ils n'étaient venus à Nha-Trang que pour leur perte. « Allez, ajouta Mgr, voir l'état de la ville, et retournez à votre mandarin ; dites-lui que nous nous moquons de toutes les machines qu'il prépare ; que le jour où il voudra monter à l'assaut sera pour nous un jour de fête ; nous tuerons alors un gros cochon que nous porterons sur les murailles ; nous vous en ferons manger, si toutefois vous parvenez jusque-là. « Si quelqu'un veut se rendre, qu'il se dépêche ; car, demain au soir, il ne sera plus temps, etc., etc. Vous avez mérité la mort, puisqu'il est certain que vous êtes un espion ; mais nous, nous vous pardonnons. Allez, retournez à vos mandarins, et dites-leur que nous nous moquons d'eux et de tout ce qu'ils pourront faire. »

On ignore ce que l'espion dit à son retour, mais, le lendemain, l'ennemi leva le siège ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 535. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 300-301).

(1) Le Père Lavoué était un des trois missionnaires qui, enfermés dans la citadelle, soutinrent le siège avec l'Evêque d'Adran.

(2) L'Evêque d'Adran avait fait placer sur les murs de la citadelle « des canons en bois bien peints » pour en imposer aux assaillants.

L'ÉVÊQUE D'ADRAN A LA COUR  
LES INTRIGUES DES MANDARINS (1795-1798)

[TEXTE 75]

*Les mandarins ne sont pas unanimes dans leur hostilité à l'égard de l'Evêque d'Adran, témoin ce Do Thanh Nhon, le meilleur général de Nguyen-Anh, que celui-ci fit mettre à mort dans un moment d'emportement, en 1781. Cependant, la grande majorité des lettrés s'oppose d'une manière quasi instinctive au Grand Maître, aux tendances qu'il représente, aux conseils qu'il donne, aux directives qu'il fait prévaloir. Bien que le souverain couvre ostensiblement l'Evêque de sa sympathie et de sa protection, les mandarins éprouvent pour le prélat une ombrageuse jalousie ; ils ne cessent d'agir souterrainement contre lui, de combattre ses opinions, de contrecarrer son action, de lui tendre des pièges, dont la conspiration de palais, ourdi à propos du préceptorat du prince Canh, fournit un exemple. Malgré l'échec du complot, le prélat abandonna peu après la tutelle du jeune Prince, pour ne la reprendre qu'en 1798.*

*De son séjour en France, le Prince Canh n'était pas revenu chrétien, mais imbu d'idées morales, qui lui faisaient difficilement admettre certains usages de son pays. De là les petits drames intimes, le refus du Prince, par exemple, de saluer l'autel des ancêtres en 1789, son refus d'aller à la pagode, en juin 1792, le jour même où il devait être reconnu comme héritier du trône.*

*Peu à peu, cependant, le jeune Prince se laissa ressaisir par le milieu païen, par les mœurs dissolues des cours orientales. Dans la sourde lutte d'influence engagée entre le prélat et les mandarins pour la possession de l'âme du fils de Nguyen-Anh, les mandarins ne pouvaient manquer de l'emporter. « Le Prince « jouit d'une bonne santé, écrit mélancoliquement le prélat, en juillet 1792, « mais il est déjà bien différent de ce qu'il était. Le séjour au milieu des femmes, « l'exemple de son père, les discours des mandarins, tout ne contribue pas peu « à lui corrompre le cœur. Les passions viennent avec l'âge ; il est difficile de « prévoir ce qu'il en adviendra ». Le Prince Canh ne se montra nullement infidèle envers le Grand Maître, il lui resta attaché par les plus tendres liens de l'affection et de la reconnaissance, mais le prélat dut renoncer à l'espoir, longtemps entretenu par lui, d'obtenir la conversion de son pupille au christianisme, conversion qui eût fait du futur souverain une sorte de Constantin ou de Clovis cochinchinois.*

*Le Prince Canh ne devait jamais régner ; il mourut, le 21 mars 1801, de la petite vérole, laissant quatre enfants, dont l'aîné n'avait que cinq ans. Le cousin du prince héritier, qui avait fait avec lui le voyage de Paris en 1787, Pascal — il avait adopté, lui, la religion chrétienne — mourut presque en même temps que le Prince Canh (le 1<sup>er</sup> mars 1801).*

Mgr Pigneau à M. Boiret

30 mai 1785,

« J'ai eu, cette année, une affaire assez délicate. Les grands de ce royaume, zélés pour la religion du pays, se sont réunis au nombre de dix-neuf, parmi lesquels étaient un oncle du Roi et un autre de ses proches parents, pour

« représenter au Roi que la prudence ne permettait pas de me laisser plus longtemps chargé de l'éducation du prince ; qu'étant étranger et d'une religion différente, il était impossible que je ne lui donnasse pas mes principes ; qu'ils suppliaient Sa Majesté de rompre tous les liens qui tenaient le Prince attaché à moi, et de le remettre entre les mains de mandarins lettrés, qui lui donneraient une éducation conforme à celle qu'avaient reçue tous ses ancêtres (dans les conciliabules tenus à ce sujet, il avait été décidé qu'on se déferait de moi, si le Roi n'avait pas égard à leurs remontrances).

Le Roi, indigné, jeta les remontrances par terre. Il rappela ensuite tous les services que j'avais rendus à l'Etat, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils, et à toute sa famille, et ajouta : « Il est bien étonnant qu'après avoir si peu fait pour reconnaître tant de bienfaits, vous osiez encore me porter à l'ingratitude la plus monstrueuse ». Il menaça de faire un exemple et de punir sévèrement les auteurs de cette cabale. Rentré dans l'intérieur de son palais, il fit part à la Reine sa femme de la conduite de ses mandarins, et prit avec elle la résolution de me la laisser ignorer. Mais, quelques jours après, voyant que je n'allais plus chez le Prince, il sut bien que j'étais instruit de tout ce qui s'était passé. Il m'envoya le capitaine de ses gardes pour me remettre l'écrit des mandarins et me faire part de la résolution où il était d'en châtier les auteurs. Je priai l'officier de remercier Sa Majesté de la confiance qu'elle voulait bien me témoigner, et de lui représenter que le remède qu'elle voulait appliquer, loin d'apaiser le mal, ne ferait que l'augmenter ; qu'il valait beaucoup mieux consentir à ma retraite, devenue nécessaire, que de mettre sa Cour contre lui et contre son fils. Le Roi consentit à dissimuler ; mais il exigea de moi la promesse de continuer à prendre soin de son fils, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de détruire les fausses idées qu'avaient pu donner les remontrances ci-dessus.

Il n'y avait pas un mois que tout cela était arrivé, lorsque deux de ses généraux, qui étaient du nombre des dix-neuf, se mirent dans le cas d'être condamnés à avoir la tête tranchée. La sentence était déjà portée par le Conseil et confirmée par le Roi. Toute la Cour, persuadée que je pouvais seul obtenir leur grâce, comprit aussi que l'écrit qu'ils avaient signé contre moi m'empêchait de la demander. Je ne tardai pas à leur prouver que je pensais différemment. Comme leur faute n'était que de discipline militaire et qu'elle était véritablement grâçiable, je m'employai pour eux et obtins que, non seulement on leur accorderait la vie, mais qu'on les remettrait à la tête de leurs troupes, où ils sont actuellement comme auparavant.

Ce qui a le plus contribué à alarmer la Cour, et à faire craindre pour la religion du Prince, est la conversion du premier mandarin lettré, qui jusqu'alors avait été le plus opposé à la religion...

...A leur place et dans leurs principes, je suis obligé de convenir qu'ils agissent avec prudence. Que diraient en effet, en France, tous les grands du royaume, si un étranger, mahométan ou païen, était chargé de l'éducation du Dauphin et avait la confiance du Roi ? Ne remuerait-on pas ciel et terre pour l'éloigner de la Cour ? Eh bien ! leur position est encore pour eux plus inquiétante. Notre religion les effraie davantage, parce qu'elle contrarie leurs passions et qu'il faudrait abandonner tout ce qu'ils cherchent avec le plus d'ardeur, si elle venait à régner dans leur pays.

Les choses en étant à ce point, la prudence peut-elle me permettre de

« rester ici au péril, en augmentant leur défiance, de les irriter de plus en plus contre moi, contre les missionnaires, les chrétiens et la religion même ? Poussés à bout, n'en viendront-ils pas à déclarer le prince incapable de succéder à son père, et à des extrémités plus fâcheuses encore pour lui et pour moi ? Ne vaudrait-il pas mieux obvier à tout par la retraite, et abandonner aux autres le soin de cette mission ? Vous direz peut-être que, pour éviter les inconvénients, il suffit de me retirer de la Cour ; qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner la Mission. Je réponds que cette conduite ne les tranquilliserait pas. Tant que je serai dans le royaume, ils croiront que je n'attends que les circonstances pour reparaitre... Le seul moyen sûr est de quitter tout à fait. Le Roi et le Prince seront alors plus libres. Ils pourront protéger les chrétiens sans faire ombrage à personne. Quant à leur conversion personnelle, il s'en faut bien qu'elle soit aussi prochaine qu'on pourrait se l'imaginer. La pluralité des femmes et surtout le culte des parents, sur lequel la Cour de Rome a poussé les défenses beaucoup trop loin, seront toujours des obstacles bien difficiles à surmonter. En me retirant actuellement, j'emporterai avec moi l'estime de la Cour. Au contraire, en restant, je finirai peut-être par encourir la haine de tous, et la faire retomber sur les missionnaires, les chrétiens et la religion.

Voilà, mon cher confrère, ce qui, depuis trois ans, me fait désirer de quitter cette Mission (1) ... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 496. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 304-306.

#### M. Lelabousse à M. Boiret

12 juillet 1796,

« Si Mgr se retirait, dans l'année même nous serions persécutés. Dieu veuille nous le conserver longtemps pour le bien de sa mission ! Quoiqu'il n'administre pas les sacrements et qu'il ne visite pas les chrétiens, il procure aux missionnaires la liberté d'exercer leur ministère. Sans sortir de sa maison, il est dans tous les lieux de la Mission par son influence ; et sans rien faire, il fait cependant tout, de même que s'il travaillait. Autrement, bientôt nous ne pourrions plus rien faire ; les mandarins ne manqueraient pas d'expédients pour susciter quelque orage contre lui et nous ; et le Roi lui-même, qui se sert de l'inaction de Mgr pour fermer la bouche aux mal intentionnés, n'aurait plus de quoi faire taire les plaintes et les cris...

...On porterait encore un jugement plus déraisonnable si l'on croyait qu'il ne se mêle que du gouvernement du royaume ; qu'il ne s'occupe que de guerres et de combats, ou, pour me servir de l'expression usitée en France, que c'est un Evêque de Cour. S'il a cru devoir donner quelques conseils au Roi pour lui ou pour son royaume, il les a donnés tels que la religion veut qu'on en donne aux princes. S'il lui en a donné pour la guerre, il n'a point passé les bornes prescrites par l'Eglise ; il n'a pas même été aussi loin que tant d'évêques, de papes, et que Saint Bernard lui-même, qui pourtant n'ont point été désapprouvés.

Il s'est trouvé dans la nécessité de soutenir un siège, avec le jeune Prince que le Roi l'avait prié d'accompagner... Il a été obligé d'indiquer les moyens

« de défendre la ville, mais que l'on ne craigne pas pour lui les censures et les irrégularités. S'il y avait des canons sur les remparts, il ne s'en est pas servi pour verser le sang humain ; il a même empêché de les tirer pendant quatorze jours de siège ; et ce qui va vous faire rire, une grande partie de ces canons étaient des canons de bois, bien peints, que la nécessité lui fit inventer pour en imposer.

Il a aussi sa garde, qui a des fusils et des sabres ; mais ces fusils n'ont jamais tué que quelques lapins, canards ou perdrix et peut-être quelques tigres ; ces sabres n'ont pas encore été teints de sang. Mgr n'a jamais conseillé de mettre à mort ses ennemis ; et je suis témoin que, depuis sept ans, il a sauvé la vie à plus de quarante mandarins, qui avaient été condamnés en dernier ressort à avoir la tête tranchée. Quoique, par ses bienfaits, il ait gagné le cœur de beaucoup de mandarins, il n'a jamais été chez aucun d'eux depuis sept ans qu'il est ici. Pendant ce long espace, il n'a peut-être pas été dix fois chez le Roi. Les deux ou trois premières années, il y allait au premier jour de l'an et, depuis plus de deux ans, il n'y a été que dernièrement, pour ne pas rompre. Il est vrai que les mandarins et le Prince viennent souvent chez lui ; la mère de la Reine et le Roi lui-même le visitent quelquefois. Si quelqu'un pouvait l'en délivrer, il lui en saurait bien bon gré ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 574. Repr. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 309-310).

(1) Le 18 mai 1795 encore, l'Evêque d'Adran écrit à M. Letondal : « J'ai été au moment de profiter de cette mousson pour retourner à Macao. »

(2) Pierre, Marie Lelabousse, né en 1759 dans le Morbihan. Parti du Séminaire des Missions Etrangères avec l'Evêque d'Adran, à l'automne 1787. A laissé de nombreuses lettres, dans lesquelles on trouve d'utiles renseignements sur l'Evêque d'Adran, près duquel il vécut longtemps et dont il recueillit le dernier soupir. Mort le 25 avril 1801, dans le Khanhhoa.

## LA RELIGION CATHOLIQUE SOUS LE RÈGNE DE NGUYEN ANH

[TEXTE 76]

*En ce qui concerne la religion catholique elle-même, l'Evêque d'Adran est dévoré d'inquiétudes. Mgr Pigneau est avant tout, on ne saurait l'oublier, un homme d'Eglise ; ses préoccupations temporelles se ramènent en dernière analyse à des préoccupations spirituelles. Si le prélat joue le rôle ingrat qu'il s'est assigné, c'est pour assurer le triomphe de l'idéal chrétien en terre indochinoise.*

*Mais que d'obstacles sur la route de l'évangélisation ! Que de préjugés à surmonter, que de résistances à vaincre ! On lance toutes sortes de calomnies odieuses contre les missionnaires ; on prétend qu'ils arrachent les yeux des malades, qu'ils les remplacent par du coton, qu'ils s'en servent pour faire des perles, de beaux tableaux ! Le christianisme a contre lui les superstitions, la force de la tradition, l'antipathie foncière des corps constitués. Nguyen-Anh est très éclectique en religion ; il professe le culte des ancêtres et le confucianisme ; il n'a pas d'inclination naturelle pour la religion de Phat — le bouddhisme — mais son entourage, féminin surtout, s'efforce de le bien disposer envers les bonzes. Le Roi voit dans la religion d'Occident une doctrine révolutionnaire,*

qui peut ébranler les bases politiques et sociales de son royaume. Nguyen-Anh témoigne, certes, « de la déférence, de l'attachement, du respect » au Grand Maître, à l'Évêque Pierre, mais il a « peur d'être abandonné par les mandarins » et il s'interdit d'accorder aux chrétiens faveurs ou privilèges. Aucune mesure n'est prise qui pourrait être regardée comme l'annonce d'une persécution, mais le souverain ne fait rien, non plus, pour mettre fin aux mauvais procédés, aux vexations dont ses fonctionnaires ne cessent d'user à l'égard des chrétiens.

Aussi l'Évêque d'Adran et ses missionnaires n'obtiennent-ils que très peu de conversions. Le nombre des chrétiens va même en diminuant. La Mission de Basse Cochinchine, dans laquelle l'Évêque d'Adran a dénombré jadis jusqu'à cent mille chrétiens, n'en compte plus que vingt-cinq mille, en 1797, du fait de la terrible guerre civile qui désole le pays.

Le Père Lelabousse résume en ces termes la situation de la Mission, en avril 1797 : « Si Mgr se donne encore tant de peine pour un Prince si peu favorable, c'est pour procurer aux missionnaires la liberté d'exercer leur ministère et empêcher des maux qu'un départ rendrait inévitables. D'ailleurs, le Roi vaut encore mieux que les Tayson et, s'il faut être persécuté, je préférerais l'être de sa part. Mais il n'en viendra jamais là, tant que le bon prélat sera ici. »

#### M. Lavoué à M. Letondal

Lai-thieu, 16 juin 1792,

« Quoique le Roi ne persécute pas la religion, il fait voir en toute occasion qu'il n'est pas content qu'on l'embrasse, et il n'y a aucune apparence qu'il se fasse jamais chrétien. »

(Arch. Miss. Etrang., vnl. 801, p. 436, par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch.*, Doc. p. 222-229.)

#### M. Lelabousse à M. Boiret

12 juillet 1796,

« Le Roi, qui jusqu'à présent ne reconnaît d'autre religion que le culte des ancêtres, a commencé il y a deux ans à bâtir de superbes temples à Confucius et, ce qui étonne tout le monde, ce Prince, qui n'a jamais pu supporter la religion de Phat, qui a même fait fouetter des hommes qui avaient introduit son idole dans l'appartement de la Reine et donner cent coups de rotin au chef des bonzes pour avoir dit qu'il avait contribué pour un sacrifice, ce Prince, dis-je, va maintenant aux pagodes, assiste aux sacrifices offerts par les bonzes, qu'il a toujours eus en horreur et qui portent encore sur leur dos l'empreinte de sa haine. Il est vrai que sa tête ne s'est pas courbée pour saluer les idoles, et que sa main ne leur a pas encore offert d'encens. Il a cependant demandé les livres de la religion de Phat ; il les lit ; mais à quelle intention ? Est-ce pour se procurer le plaisir de tourner en ridicule les absurdités qu'elle enseigne ? C'est ce qu'on ne sait pas encore. Nous croyons que c'est pour plaire à sa mère et à la Reine, qui sont les dévotes de cette secte, et pour essuyer les larmes de ses concubines et de toutes les femmes de sa Cour, qui pleurent et se désolent de voir leur divinité tomber en

« discrédit, même méprisée des chrétiens, qui lui refusent leur or et leur encens...

...A la vérité, on ne nous emprisonne pas, on ne nous met pas à la cangue, mais nous souffrons une persécution, tandis qu'on nous croit dans la plus grande paix. Persécution pour notre sainte religion de la part de plusieurs mandarins, qui cherchent toutes les occasions de nous nuire et de se venger sur nos chrétiens de l'insulte qu'ils prétendent que l'on fait à leurs idoles, en refusant de fléchir le genou devant elles. Persécution de la part de cette troupe de femmes, dévouées à Phat, de ces langues de vipères, si fécondes en sarcasmes, dont l'occupation continuelle est d'exciter contre nous la haine de la Cour et l'aversion du peuple. Persécution des bonzes, qui font jouer mille ressorts pour établir leur religion sur les ruines de la nôtre. Persécution de la part des Européens, dont les uns dominés par l'intérêt, les autres poussés par le libertinage, n'ont plus d'égards pour leurs compatriotes et ne respectent plus rien. Enfin, persécution de la part du Roi lui-même, dont la haine pour notre sainte religion se manifeste à chaque instant ; il n'est retenu que par les égards qu'il a pour Mgr l'Evêque d'Adran. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 558. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. 3, p. 225-226).

## L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET LE CULTE DES ANCÊTRES

[TEXTE 77]

*Comme on le voit par le premier texte cité plus bas, la question du culte des ancêtres — obstacle majeur à la diffusion du christianisme en Indochine comme en Chine — se posa quelques jours à peine après le retour de l'Evêque d'Adran, le prince Canh ayant refusé de saluer l'autel de ses ancêtres, geste qui ne pouvait manquer de scandaliser son père.*

*Les idées de l'Evêque d'Adran sur la question des rites ont subi une curieuse évolution. Au début de son apostolat, le prélat adhère pleinement à la rigoureuse orthodoxie romaine, puis, peu à peu, par la suite il en vient à penser qu'il y aurait avantage à assouplir les règles restrictives touchant le culte des ancêtres, et notamment celles qui concernent les rites funéraires pratiqués en Extrême-Orient.*

*Selon l'Evêque d'Adran, le culte des ancêtres doit être regardé comme « une cérémonie civile », comme une simple manifestation du respect dû aux défunts. « Tout ce qu'on a dit sur la manière de faire ce salut aux morts, le culte d'idolâtrie qu'on a voulu y supposer, est absolument ridicule et insoutenable pour tous ceux qui ont vécu dans ce pays-ci... Les apôtres et leurs successeurs n'ont pas chicané sur les usages des pays dans lesquels ils prêchaient... Sommes-nous plus habiles qu'eux ? Faut-il s'étonner que l'univers se soit trouvé presque tout converti à leur prédication, tandis que nous ne sommes ici que des gagne-petit ? Nous raffinons trop... On doit élaguer jusqu'au moindre soupçon de superstition, mais quiconque va plus loin s'égare et met des obstacles invincibles à la propagation de la foi... » (lettre à M. Boiret, 15 juin 1798).*

*Pendant les dernières années de sa vie, l'Evêque d'Adran s'employa activement à défendre la thèse latitudinaire, à laquelle, malgré ses préventions initiales, l'avait conduit une connaissance approfondie du pays et de ses usages, thèse conciliante qui, seule, à ses yeux, pouvait permettre au christianisme de réaliser des progrès décisifs en terre indochinoise. Sur cette épineuse question des rites, l'Evêque d'Adran soutint une vive controverse avec plusieurs de ses confrères plus intransigeants, notamment avec Mgr Saint-Martin, Vicaire Apostolique du Setchouen.*

*Au moment de fermer les yeux à jamais, le prélat, dans son testament, recommanda expressément à M. Lelabousse de « faire savoir à la Sacrée Congrégation qu'à l'article de la mort, il était toujours dans les mêmes sentiments sur la prostration devant les cadavres des parents morts. » Un des derniers historiens de l'Evêque d'Adran pense que le prélat, s'il avait pu se rendre à Rome, comme il comptait le faire, aurait peut-être réussi à gagner le Saint Siège à ses convictions.*

*Sur la question des rites indochinois :*

*Cf. Ad. LAUNAY, Histoire de la Mission du Setchouen, t. II, appendice, p. 21-28. Emile TAVERNIER, Mgr Pigneau de Behaine, Evêque d'Adran, quelques aspects de sa vie politique et religieuse. B. Soc. Ens. mul. Tonk., t. 14, 1934, 48 pages. Henri BERNARD, Le conflit de la religion annamite avec la religion d'Occident à la Cour de Gia-Long, B. Gal. Inst. Publ. Hanoi, janvier 1941.*

### Mgr Pigneau à M. Letondal

17 août 1789,

« Le jour après que le jeune prince eut refusé de saluer l'autel de ses ancêtres, j'eus là-dessus une longue explication avec le Roi. Celui-ci paraissait très affecté de la conduite de son fils et me témoigna qu'il ne pouvait concevoir comment la religion chrétienne pouvait autoriser les chrétiens à oublier leurs ancêtres. Je lui répondis que je n'étais pas moins étonné qu'il le paraissait lui-même de voir qu'après avoir vécu si longtemps avec moi... il pût encore soupçonner que je pusse avoir de pareils principes. Je lui ajoutai que la religion, loin de tolérer une pareille conduite, regardait au contraire l'oubli des parents comme un crime de la première classe ; mais qu'elle voulait que la mémoire que les enfants devaient en conserver fût fondée sur la vérité, et éloignât tout ce qui aurait pu supposer l'erreur et la superstition ; que, dans cette vue, elle interdisait aux chrétiens le culte des parents, si répandu parmi toutes les nations de cette partie de l'Inde, parce que les païens tenaient comme certain que l'âme de leurs parents recevait leurs saluts et se nourrissait de la partie la plus spiritueuse des viandes offertes ; que les enfants pouvaient obtenir par leur moyen une longue vie, des richesses, etc... Il ne devait pas paraître étonnant que ce culte rendu avec des sentiments si contraires à la vérité ne pût être permis aux chrétiens...

...Le Roi étonné me répondit qu'il avait là-dessus les mêmes principes que moi ; qu'il était persuadé que les âmes des parents morts ne revenaient point ; que les enfants ne pouvaient rien obtenir par leur moyen ; mais qu'il regardait seulement cette cérémonie comme une preuve du souvenir qu'un fils reconnaissant devait conserver de ses ancêtres... Je répondis au Roi qu'il

« s'en fallait de beaucoup que ces sujets pensassent comme lui ; et que, s'il voulait s'en assurer, je consentais qu'il interrogeât là-dessus le premier venu. « Que signifie, lui ajoutai-je, cet usage universel de la nation d'aller « le dernier jour de l'année, recevoir les âmes de ses ancêtres, leur donner à « manger, pendant huit à dix jours, leur préparer des habits de papier, qu'ils « croient, par un changement miraculeux, devenir propres à leurs usages... « Tout cela ne prouve-t-il pas assez combien cet usage est rempli de superstitions ? Que veut dire cette tablette qu'ils regardent comme le siège de « l'âme et devant laquelle ils brûlent de l'encens, allument des bougies, etc. ? « Si tous les Cochinchinois étaient aussi instruits que le Roi et ne voulaient « faire comme lui qu'une cérémonie purement civile, les chrétiens pourraient « alors, sans pécher contre leur foi, se conformer à cet usage ; mais ce culte, « étant certainement religieux et regardé comme tel dans l'esprit de tout le « monde, les chrétiens, qui connaissent qu'il est entièrement fondé sur l'erreur, ne peuvent s'y soumettre sans aller contre les principes de leur religion ».

Voilà la réponse du Roi : « Il serait bien à souhaiter que cet usage pût se « concilier avec le christianisme ; car, selon ma manière de voir, il n'y a pas « d'autres obstacles véritables qui puissent empêcher tout mon royaume « d'être chrétien. Déjà j'ai défendu la magie et l'astrologie judiciaire ; je « regarde le culte des idoles comme faux et superstitieux et, si je supporte les « bonzes, c'est pour ne pas trop aigrir mon peuple. La monogamie n'est pas « non plus un principe dont nous ayons peine à nous convaincre. Mais je tiens « au culte des parents et, de la manière dont je vous l'ai exposé, il ne me paraît « point ridicule ; il est la base de notre éducation. Il inspire aux enfants, « dès l'âge le plus tendre, le respect filial, et donne aux pères et mères cette « autorité sans laquelle ils ne pourraient empêcher bien des désordres dans « l'intérieur des familles. Cet honneur rendu aux parents devient public, « s'étend, s'enracine ; je désire, cependant, comme vous, qu'il soit fondé sur « la vérité, et qu'on éloigne toute erreur... Je consens encore à changer les « différentes cérémonies que vous jugerez superstitieuses ; mais, si je venais « à les supprimer toutes, j'augmenterais les soupçons qu'ont déjà mes sujets « sur ma manière de penser ; et peut-être que, s'ils croyaient que j'ai changé « de religion, il me seraient beaucoup moins attachés. Je vous prie de vouloir y faire attention, et de permettre aux chrétiens de se rapprocher un « peu plus du reste de mes sujets. Cette conduite, si désirable dans les particuliers, devient comme nécessaire dans les personnes qui occupent quelque « place considérable dans l'Etat. Vous voyez, en effet, qu'à des époques « différentes pendant le cours de l'année, l'étiquette de la Cour prescrit plusieurs de ces cérémonies et que je suis obligé moi-même d'y paraître, « accompagné de tous mes officiers. Si le grand nombre d'entre eux embrassait « la religion, ne pouvant faire comme eux dans les circonstances où je me « trouve, je serais obligé de faire ces cérémonies presque seul, et d'avilir par « là la majesté du trône... ».

Cette conversation, interrompue par d'autres affaires, en resta là ; mais le Roi ne la perdit point de vue. Dès le soir même, il en fit part à ses mandarins et leur témoigna combien il aurait désiré que la religion eût pu tolérer ce culte civil des parents. Il ajouta que, si cet obstacle était une fois levé, il ne voyait point que la pluralité des femmes pût être une raison suffisante

« pour retenir ses sujets dans le paganisme et les empêcher d'être chrétiens.

Je m'étais proposé de profiter de ces derniers jours pour écrire d'une manière plus étendue à Rome, à Paris et dans toutes les missions ; mais une incommodité survenue tout à coup m'empêche d'exécuter ce dessein »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 283. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. 3, p. 320-322, avec des compléments empruntés à une lettre du Père Boisserand en date du 11 août 1789, d'après L. CADIÈRE, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, B. F. F. E. O., 1912, p. 20-21).

### Mgr Pigneau à M. Labartette

5 juin 1796,

« En vous faisant part de mes réponses à la Sacrée Congrégation, je n'ai point l'intention de vous amener à ma façon de penser, mais de vous engager à examiner sérieusement la chose...

...L'obéissance que nous devons au Saint Siège ne doit pas nous empêcher de proposer nos doutes ; il doit nous suffire d'être disposés à obéir aussitôt que l'autorité les déclarera non fondés ; c'est le parti que je prends dans l'objet que j'ai à vous proposer. De tout temps, depuis l'établissement des Missions Etrangères, on avait toujours permis aux chrétiens de saluer le corps des parents morts ; dans les temps même où Clément XI et Benoît XIV discutaient avec tant de sévérité les rites chinois, il ne paraît pas qu'on ait soupçonné qu'il y eût en cela quelque chose de contraire à la pureté de la foi. Ce n'est que vers 1760 que quelques missionnaires, pleins de préjugés qu'ils avaient apportés d'Europe, commencèrent à se récrier contre cet usage. Ils écrivirent à Rome que cette prostration était un vrai culte rendu à l'âme des parents, et que c'était en les faisant que les païens leur adressaient leurs demandes. Le Saint Siège, d'après leur exposé, donna ordre à tous les missionnaires de la proscrire.

Je fus le premier qui, en 1765, apportai le décret dans cette Mission. J'y trouvai la plus grande opposition de la part de quelques missionnaires et de beaucoup de chrétiens. Mon prédécesseur, homme vraiment pieux et d'une conscience timorée, s'y soumit à la vérité, mais avec la plus grande répugnance. Il ne cessait de blâmer ceux qui avaient donné lieu à ce décret. Son Vicaire Général, qui fut ensuite le mien, ne voulut jamais s'y soumettre. Quelque temps avant sa mort, il m'écrivait encore que ce salut n'était condamnable sous aucun rapport... Il finissait par me demander avec la plus grande insistance de faire à Rome de nouvelles représentations, et de ne pas forcer plus longtemps des chrétiens à tenir, envers leurs parents morts, la conduite la plus indécente aux yeux des Cochinchinois.

Dans les premières années que je passai dans cette mission, j'étais, malheureusement sans connaissance de cause, un des plus zélés défenseurs de ce décret. J'allais jusqu'à taxer les anciens, qui demandaient du délai, de ténacité, d'orgueil, etc... Peut-être même fus-je la cause qu'aucun d'eux n'osa envoyer la réclamation à Rome. J'étais bien éloigné alors de prévoir que je serais un jour le premier qui m'acquitterais de ce devoir. Ce ne fut qu'après vingt ans de mission et après bien des disputes, que je commençai à entrevoir que la répugnance des anciens missionnaires avait plus de fond que je ne

« me l'étais imaginé. Je crus qu'il était de mon devoir d'en faire le plus mûr examen ; je consultait les livres, les lettrés païens et chrétiens versés dans ces matières : je ne trouvais nulle part et n'entendis rien qui pût favoriser ce décret.

J'étais déjà persuadé qu'il était donné sur un faux exposé, quand, à mon retour de France, je me trouvai obligé de le justifier devant le Roi et les mandarins qui m'attaquèrent sur cette matière. Je m'en tirai assez bien, et donnai contre ma confiance toutes les raisons que l'on veut apporter pour défendre une mauvaise cause... Après de mûres réflexions, faites pendant plusieurs années de suite, je ne crus pas devoir attendre plus longtemps à les communiquer à la Sacrée Congrégation. Je vous prévins cependant que, malgré la persuasion où je suis que cette prostration n'a rien de contraire à la pureté de la foi, je continuerai toujours à la défendre, jusqu'à ce que la Cour de Rome en ait décidé autrement » (2).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 678. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochin., Doc.*, t. 3, p. 328-329).

## LA MORT DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (9 novembre 1799)

[TEXTE 78]

*Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était à peu près impossible aux Européens d'accomplir un long séjour en Extrême-Orient sans que leur santé fût irrémédiablement altérée. Bien que les missionnaires eussent connaissance de l'émétique d'ipéca, la thérapeutique du temps ne fournissait aucun moyen sérieux de défense contre les atteintes du climat tropical. Les fièvres plus ou moins périodiques et malignes, l'anémie, « l'obstruction du foie », la dysenterie surtout, « le terrible cours de ventre qui se change souvent en cours de sang », ruinaient bien vite les constitutions les plus robustes et les conduisaient prématurément au tombeau.*

*Pour ne parler que des seuls missionnaires, l'Evêque d'Adran vit, l'un après l'autre, succomber la plupart de ses compagnons : M. Morvan, en 1776 ; M. M. Grenier et Levasseur, en 1777 ; M. Leclerc, en 1779, M. Faulet, en 1783 ; M. Halbout, en 1788 ; M. M. Pocarâ et d'Arcet, en 1790 ; M. M. Leblanc, Tarin et Pillon, en 1791 ; M. Lavoué, en 1796 ; M M. Boisserand et Lestrade, en 1798. Longue et lugubre liste !*

*Les misères physiques, pas plus que les tourments moraux ne furent épargnés à l'Evêque d'Adran. Dès 1790, le prélat a une rechute du mal endémique qu'il a contracté en 1773 ; son entourage le représente « comme ayant été plusieurs fois à la mort ». Au début de 1793, le prélat fait à nouveau une « dangereuse maladie ». Le prélat ne survit que par un miracle d'énergie ; ses forces ne cessent de décliner. Le 9 octobre 1799 — un mois avant le coup d'état de brumaire en France, repère mnémotechnique — le prélat est enfin terrassé par l'opiniâtre dysenterie, contre laquelle il luttait depuis tant d'années.*

*On ne peut lire sans émotion le récit des derniers moments du prélat, tracé par le Père Lelabousse, qui l'assista dans son agonie.*

*Les funérailles grandioses que le Roi fit à l'Evêque d'Adran, les distinctions posthumes qu'il lui décerna, montrent non seulement le crédit dont le prélat*

*jouissait auprès du souverain, mais l'affection et la vénération dont l'entourait le menu peuple vietnamien.*

### La mort et les funérailles (9 octobre-16 décembre 1799)

M. Lelabousse au Séminaire des Missions Etrangères,

Collège de Donnai, 24 avril 1800,

« Dieu, impénétrable dans ses conseils, vient de nous mettre à une rude et terrible épreuve. Notre douleur est sans mesure comme sans remède. La lumière de Cochinchine est éteinte... La colonne du royaume est renversée... la désolation est partout ; le deuil est général...

...Mgr d'Adran est tombé malade vers le commencement d'août, dans la province de Quinhon, où est la capitale de l'ainé des anciens rebelles (1). Il y était allé pour accompagner son royal pupille, qui ne marchait jamais sans son sage mentor. Sa maladie était une dysenterie causée par la fatigue et par toutes sortes d'incommodités. Mille circonstances fâcheuses, et des remèdes peut-être mal administrés ont irrité et rendu incurable la maladie.

Le Roi lui a envoyé ses médecins (2) et a employé tous les moyens possibles pour conserver la vie à celui qui sauva si longtemps la sienne ; il est venu lui-même avec son fils pour le visiter. Que de larmes il a versées de voir tous ses soins inutiles !

Mgr d'Adran a vu arriver sa dernière heure avec une tranquillité dont on trouve peu d'exemples. Il n'a jamais paru si gai, si content ; il a été à la mort avec plus de joie qu'on ne va aux festins les plus délicieux. « Me voilà donc, » me disait-il, enfin rendu au bout de cette carrière tumultueuse, que, « malgré mes répugnances, je parcours depuis si longtemps. Voilà que mes « peines vont enfin finir et mon bonheur commencer ! Je quitte volontiers « ce monde où l'on me croyait heureux. J'y ai été admiré des peuples, regretté « des grands, estimé des rois, mais je ne regrette pas tous ces hommes : ce « n'est là que vanité et affliction. La mort va me procurer le repos et la paix, « l'unique objet de tous mes désirs. Je l'attends avec impatience. Si je suis « encore utile sur la terre, je ne refuse pas le travail. Je me soumetts à toutes « les croix que j'ai toujours trouvées au milieu des grandeurs. Mais si Dieu « veut bien m'appeler à lui, je serai au comble de mes vœux. Quoique je « craigne ses jugements terribles, j'ai la plus grande confiance en ses misé- « ricordes »...

...Mgr, vers les derniers temps, ne pouvait plus prendre la plus légère nourriture. Pendant environ un mois, pour tout aliment, il suçait, au bout d'une espèce de roseau, un linge trempé dans une tisane faite avec moins d'une cuillère de riz. Encore, sur la fin, il ne la trempait que dans de l'eau chaude. Ce linge lui rappelait l'éponge qui fut autrefois présentée à son divin Maître près d'expirer.

De ce corps robuste et vigoureux, il ne lui restait plus que des os sans force, couverts d'un peu de peau. Cependant, malgré cet anéantissement, pour ainsi dire, de toute la machine, malgré les douleurs qui en détruisaient les ressorts, sa tête était aussi saine et solide que dans les plus beaux moments de la santé la plus florissante... Il conserva sa parfaite connaissance jusqu'aux cinq à six derniers jours de sa vie.

« Après avoir reçu avec les plus beaux sentiments de dévotion et d'amour de Dieu tous les secours de l'Église, il me demanda, quelque temps avant sa mort, de lui apporter un crucifix. Quand je le lui eus présenté, il le prit entre ses mains et, avec cette foi vive, l'âme de toutes ses actions, il lui adressa ces touchantes paroles : « Croix précieuse, qui, toute ma vie, fûtes mon partage  
 « et qui, en ce moment, êtes ma consolation et mon espoir, permettez-moi  
 « de vous embrasser pour la dernière fois. Vous avez été outragée en Europe ;  
 « les Français vous ont renversée et rejetée de leurs temples ; puisqu'ils ne  
 « vous respectent plus, venez en Cochinchine. J'ai voulu vous faire connaître  
 « à ce peuple, plus grossier que méchant, et vous planter en ce royaume  
 « jusque sur le trône des rois, mais mes péchés m'ont rendu indigne d'être  
 « l'instrument d'un si grand ouvrage. Plantez-l'y vous-même, ô mon Sauveur,  
 « et érigez vos temples sur les débris de ceux du démon. Régniez sur les  
 « Cochinchinois... ». Après cette courte prière, il colla sur le crucifix son visage baigné de pleurs...

...Ce fut la dernière fois que Mgr d'Adran me parla avec sa pleine connaissance. Depuis ce moment, il tomba dans le délire et, au bout de quelques jours, il fut à l'agonie, qui dura à peu près quarante heures. Enfin, le 9 octobre, jour de la Saint-Denis... il expira entre mes bras vers les 10 heures et demie du matin, chez un catéchiste de la province de Quinhon.

Aussitôt après sa mort, nous en portâmes la triste nouvelle au Roi. Le Prince envoya sur-le-champ une belle bière, avec des pièces de damas et autres soieries pour l'ensevelir. Le 10 novembre, nous le mîmes à bord d'un grand bateau bien armé, et le transportâmes à Donnai, où nous arrivâmes le 16 (3)...

... Le soir, le cercueil fut porté, à la lueur des flambeaux et avec beaucoup d'apparat dans le palais épiscopal (4). Nous le plaçâmes dans une grande salle magnifiquement ornée, pour y être exposé à la dévotion des fidèles, en attendant le retour du Roi. Tous les jours, on y célébrait une messe pour Mgr... Le jeune Prince fit ériger une grande maison dans la cour, pour y recevoir les mandarins et tous ceux qui viendraient rendre à son illustre maître les honneurs funèbres... Le Roi avait demandé qu'on fit pour Monseigneur tout ce que la religion pouvait permettre et qu'on ne négligeât rien pour la pompe et la magnificence...

...L'enterrement s'est fait le 16 décembre... Le Roi avait chargé son fils de diriger le convoi. On se mit en marche vers deux heures après minuit. Le cercueil enveloppé dans un damas superbe... était placé sur un brancard d'environ 20 pieds de long, porté par 80 hommes choisis, un baldaquin brodé en or couvrait le tout... Toute la garde du Roi, composée de plus de 12.000 hommes, sans compter celle du Prince, était sous les armes et rangée sur deux lignes, les canons de campagne à la tête. 120 éléphants, avec leur escorte et leurs cornacs, marchaient des deux côtés. Tambours, trompettes, musique militaire cochinchinoise et cambodgienne, fusées, feux d'artifice, etc., rien n'y manquait. Plus de 200 fanaux de différentes formes, outre un nombre prodigieux de flambeaux et de cierges éclairaient cette marche lugubre. Au moins 40.000 hommes, tant chrétiens que païens, suivaient le convoi. Le Roi s'y trouvait avec tous les mandarins des différents corps et, chose étrange, sa mère même, sa sœur, la Reine, ses concubines, ses enfants, toutes les dames de la Cour crurent que, pour un homme si au-dessus du

« commun, il fallait passer par-dessus les lois communes ; elles y vinrent toutes et allèrent jusqu'au tombeau...

...Mgr avait choisi pour sa sépulture un jardin champêtre, qu'il avait cultivé de ses mains, à cinq quarts de lieue de la ville... C'est là que le prélat conduisait de temps en temps son royal élève pour le distraire des embarras de la Cour et des dégoûts d'une étude ennuyeuse. C'est là qu'il allait avec les missionnaires et les officiers français, pour les délasser, par une récréation honnête et innocente de leurs travaux pénibles...

...Rendu à ce jardin, autrefois de délices et aujourd'hui de douleur, on dépose le cercueil sur le bord du tombeau. Le Roi fait écarter tout le monde pour nous donner la facilité d'en faire la bénédiction et les prières accoutumées. Quand M. Liot vint à jeter un peu de terre dans la fosse, pour donner le signal de la remplir, le Roi s'approcha et y en jeta aussi...

...Nos cérémonies faites, nous nous retirâmes... Alors Sa Majesté fit apporter des bœufs, des cochons, des chèvres, du vin et différents mets, pour faire à Mgr un sacrifice à la manière du pays. Nous en gémissions, mais qu'y faire ? ...C'était pour le Roi une obligation dont il ne pouvait se dispenser sans se déshonorer aux yeux de toute sa nation...

...Après avoir tout préparé pour le sacrifice, on lut une oraison funèbre (5) Ensuite, le Roi s'avança d'un pas grave et majestueux, la douleur peinte sur le visage et lui fit ses derniers adieux. Ses larmes coulaient avec tout d'abondance qu'un grand mandarin, qui ne pleura jamais, en fut pénétré tout vif et déclara tout haut : « Quand nous ne pleurerions pas en voyant le Maître, « il nous faudrait pleurer en voyant le Roi ». Le sacrifice du Roi fut suivi de celui du jeune Prince...

...Ce fut un jour de deuil pour toute la Cochinchine : chrétiens et païens, grands et petits, riches et pauvres, tous regrettaient, tous pleuraient celui qui, sans distinction de religion et d'état, était le bienfaiteur de tous...

...Entre tant d'autres témoignages glorieux pour Mgr, en voici un que tous les mandarins ont regardé comme le plus grand. Le Roi a cinq drapeaux particuliers qu'on porte toujours à ses côtés quand il est à la guerre ; c'est la marque distinctive à laquelle on le reconnaît. Le jour de l'enterrement il les envoya pour être portés à la suite du cercueil. Tout le monde en était étonné... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 839. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. III, p. 374-382).

### Eloge funèbre de l'Évêque d'Adran par le Roi de Cochinchine

« Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de mille et mille lieues, était venu dans mes Etats et ne me quitta jamais, lors même que la fortune m'était contraire. Pourquoi faut-il, qu'aujourd'hui qu'elle a repassé sous mes drapeaux, au moment où nous sommes le plus unis, une mort prématurée vienne nous séparer tout à coup ? Je parle de Pierre Pigneau, décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de Plénipotentiaire du Roi de France. Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses anciennes vertus, je veux lui donner un nouveau témoignage de mon affection. Je le dois à ses rares mérites. Car si, en Europe, il passa pour un homme au-dessus du commun, ici, on le regarda toujours comme le

« plus illustre étranger qui eût jamais paru à la Cour de Cochinchine.

Dès ma plus tendre jeunesse, j'eus le bonheur de rencontrer ce précieux ami dont le caractère cadrait si bien avec le mien. Quand je fis les premières démarches pour monter sur le trône de mes ancêtres, je l'avais à mes côtés. Il était pour moi un riche trésor, où je pouvais puiser tous les conseils dont j'avais besoin pour me diriger. Mais, tout à coup, mille malheurs vinrent fondre sur le royaume, et mes pieds devinrent aussi chancelants que ceux de Thieu-Khanh, de la dynastie de Ha. Alors il me fallut prendre un parti qui nous sépara, comme le ciel et la terre. Je lui remis entre les mains le Prince héritier, et véritablement il était digne qu'on lui confiât un si cher dépôt, pour aller intéresser en ma faveur le plus grand monarque qui régnait dans sa patrie. Il réussit à m'obtenir des secours ; ils étaient déjà rendus à moitié chemin, lorsque ses projets rencontrèrent des obstacles et n'allèrent pas au gré de ses désirs.

Mais, à l'exemple d'un ancien, regardant mes ennemis comme les siens, il vint par attachement pour ma personne se réunir à moi, pour chercher l'occasion et les moyens de les combattre. L'année où je rentrai dans mes États, j'attendais avec impatience quelque heureux bruit qui m'annonçât son retour. L'année suivante, il arriva au temps qu'il avait promis. A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il formait le Prince mon fils, qu'il avait ramené, on voyait qu'il avait un talent unique pour élever la jeunesse. Mon estime et mon affection pour lui croissaient de jour en jour.

Dans les temps de détresse, il nous fournissait des moyens que lui seul savait trouver. La sagesse de ses conseils et la vertu qui brillait jusque dans l'enjouement de sa conversation nous rapprochaient de plus en plus. Nous étions si amis et si familiers ensemble que, lorsque mes affaires m'appelaient hors du palais, nos chevaux marchaient de front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur. Depuis le jour où, par le plus heureux des hasards, nous nous sommes rencontrés, rien n'a pu refroidir notre amitié, ni nous causer un instant de déplaisir.

Je comptais que cette santé florissante me ferait goûter, encore longtemps, les doux fruits d'une si étroite union. Mais voilà que la terre et la poussière viennent de découvrir ce bel arbre. Combien j'en ai de regrets ! Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre étranger et répandre au dehors la bonne odeur de ses vertus qu'il cacha toujours, je lui donne ce brevet d'Instituteur du Prince Héritier, avec la première dignité après la royauté et le surnom d'Accompli (7). Hélas ! hélas ! quand le corps est tombé et que l'âme s'envole au ciel, qui pourrait la retenir ?

« J'ai fini ce petit éloge, mais les regrets de la Cour ne finiront jamais. O belle, ô grande âme du Maître, daignez, daignez recevoir cette faveur !  
Fait le 12<sup>e</sup> jour de la 11<sup>e</sup> lune, en la 60<sup>e</sup> année de Canh-Hung (1799). »

(8 décembre 1799. Traduit par MICHEL TINH, B. S. Et. Indo., 1905).

### Épithaphe de l'Évêque d'Adran (8)

#### TRADUCTION

« Mgr Pierre Pigneau de Behaine était d'origine française. Chrétien dès son jeune âge, il se plut pourtant à la lecture des livres des sages de la Chine.

« Devenu grand, il vint dans notre pays, qui était alors fort troublé. Etant l'hôte de notre royaume, il mit en pratique sa haute culture en nous aidant dans des heures difficiles. Il se chargea de la mission la plus importante : entreprendre un voyage rapide en France, aller et retour, pour y recruter une armée, sans égard aux graves difficultés de la traversée. Durant plus de vingt ans, il nous seconda dans le commandement des armées et dans l'organisation administrative du pays. Ses actions méritent d'être transmises en exemples à la postérité. La prompte restauration de notre royaume est due en grande partie aux efforts inlassables du Grand Maître.

En 1799, il suivit l'armée qui devait marcher sur Qui-Nhon ; le 11<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois, à l'âge de 57 ans, il fut emporté, par la maladie, au milieu des troupes cantonnées devant l'embouchure de Thi-Nai. Le 10<sup>e</sup> mois, un édit royal le nomma Précepteur du Prince Royal et l'éleva au rang de Duc. Le lieu choisi pour son tombeau est au Nord de la ville de Giadinh, lieu où il avait construit un édifice religieux.

Cette stèle a été érigée le jour faste du mois de la mi-automne de l'année Cam-Than [1800] ».

(Épithaphe en caractères chinois sur une stèle précédant le tombeau. Traduction par M. TRUONG-VINH-TONG, fils du grand lettré vietnamien Petrus Truong Vinh Ky).

#### Dernières volontés de Mgr d'Adran Objets légués par l'Évêque d'Adran au Roi et au Prince Royal de Cochinchine (9)

« ...Sa Grandeur offre au Roi sa belle tabatière d'or, garnie en diamants... sa lunette astronomique avec le télescope, quatre volumes de l'Encyclopédie, une caisse de porcelaine dorée et des bourdalous d'or [rubans de chapeau], avec quelques glands aussi d'or, qui sont dans ses malles.

Sa Grandeur donne au Prince le portrait du Roi de France, toute son argenterie de table, excepté 12 couverts avec 2 cuillers à ragoût, qui resteront au collège pour l'usage de la Mission, excepté aussi 6 couverts pour Cu et 6 autres pour M. Chaigneau. Les chandeliers d'argent à diviser entre le Roi et le Prince son fils, ainsi que les porcelaines et autres choses de cette nature dont les missionnaires ne peuvent pas convenablement se servir.

...Le *Ghe San* (barque) sera remis au Roi... Si le Roi rendait à Mgr ce que Sa Grandeur a avancé pour lui, alors il faudrait tâcher de faire passer cette somme à la famille de Mgr. S'il ne donne que 2 000 piastres, ce sera pour la Mission... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 790, de la main de M. Lelabousse. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, Doc., t. III, p. 384-390).

#### Autres objets légués au Roi de Cochinchine

« Sa Grandeur offre au Roi : ...six chandeliers en argent... quatre couverts en vermeil, avec deux cuillers à café aussi en vermeil ; un plat d'argent avec un huilier, garniture argent ; un grand sucrier d'émail, enchâssé dans

« une boîte d'argent, avec couvercle d'argent ; une salière double émail, avec tour et garniture d'argent ; une grande cafetière argent ; une cuillère à sucre, percée de trous, argent ; un vase de cristal, à fleurs d'or, avec son couvercle et son plateau ; deux verres à boire, en cristal doré ; quatre verres à liqueurs dorés, en cristal ; un service complet de table, en porcelaine dorée, à fleurs ; une caisse de vin blanc de 50 bouteilles, une caisse de vin rouge de 25 bouteilles ; une petite caisse de 56 bouteilles de vin muscat ; une caissette où il y a 2 bouteilles d'eau forte [nuoc-mam] ; le cheval européen de Mgr, avec la selle dorée ... »

(*Ibidem*).

(1) La tente du prélat avait été dressée au village de Mycang, sur la langue de terre qui ferme la baie de Thi-Nai, à quelques kilomètres de la citadelle de Chaban (ou Quinhon), où l'armée royale tenait les Tayson assiégés.

(2) L'Evêque d'Adran reçut notamment les soins du chirurgien français Despiau, attaché à la personne du souverain (Cf. *infra*).

(3) La mort du prélat avait été tenue secrète pour ne pas décourager l'armée qui assiégeait Quinhon. Le corps fut transporté en Basse-Cochinchine sur une jonque de guerre, en raison du péril tayson.

(4) Le palais épiscopal — « palais en bambou et en paille », tout comme celui du Roi — avait été érigé sur l'ordre de Nguyen-Anh au retour de France de l'Evêque d'Adran. Il se trouvait à 250 mètres au Sud-Est du glacis de la citadelle de Saïgon, dans la partie Nord de l'actuel Jardin Botanique. Cf. Georges TABOULET, *La maison de l'Evêque d'Adran à Saïgon*, B. S. Et. Indo, 1936.

(5) Cf. PHAM QUYNH, *Deux oraisons funèbres de l'Evêque d'Adran* (celle prononcée au nom de Nguyen-Anh et celle prononcée au nom du Prince Canh). B. A. V. H., 1936, p. 107-119 et *infra*.

(6) Cet éloge posthume de l'Evêque d'Adran par Nguyen-Anh fut brodé en caractère chinois sur une pièce de soie, dont Gia-Long fit cadeau à Mgr Labartette, successeur de Mgr Pigneau. L'original en est conservé à l'Evêché de Saïgon (Cf. BOUDET et MASSON, fig. 27). L'éloge est rédigé en caractères chinois, avec, selon l'usage, de nombreuses allusions historiques et littéraires, d'un sens parfois hermétique. En dehors de la version ci-dessus reproduite, d'autres traductions du même document ont été données par le P. LELABOUSSE, *Nouvelles Lettres Edifiantes*, t. 8, p. 202 ; par L. LOUVET, *Mgr d'Adran*, p. 303-307 ; par P. PELLINOT, *La Géographie*, 1922, p. 384, 387<sup>a</sup> ; par H. VERDEILLE, B. S. Et. Indo., 1935, p. 109-154. Ces différentes traductions sont fort loin d'être superposables, en raison de l'incertitude qui pèse sur l'interprétation des idéogrammes chinois.

(7) Sur les titres honorifiques posthumes décernés par le Roi de Cochinchine, le 26 décembre 1799, au « Grand Tuteur du Prince Héritier, Duc Pigneau », cf. H. COSSERAT, B. A. V. H., 1920, p. 137 et sq, cf. L. CADIÈRE, *Extrême-Asie*, juin 1926.

(8) Enseveli selon son désir dans ses habits cochinchinois, le prélat fut inhumé dans sa résidence de campagne, à Govap, au « Jardin des Manguiers », près de la route dite aujourd'hui Tour de l'Inspection, au Nord de l'agglomération Saïgon-Cholon. Ce jardin est devenu, à partir de 1860, le cimetière de la Mission. Le tombeau, édifié sur l'ordre du Roi de Cochinchine, était, au dire du Père Liot, le plus beau monument du pays ; il ne coûta pas moins de 13.000 piastres. De style local, à toit cornu, le tombeau eut probablement pour architecte un catholique vietnamien, qui avait accompagné l'Evêque d'Adran en France, Barthélémy Sang. Cf. H. COSSERAT et L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1926, p. 89-95. Par ordre du souverain, le tombeau fut entouré d'un mur et confié à perpétuité à une garde de cinquante soldats. Le tombeau a été déclaré propriété nationale, sur la proposition de l'amiral Charner, le 3 août 1861. L'épithaphe ci-dessus a été également traduite par L. LOUVET, t. 1<sup>er</sup>, p. 564 ; par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch.*, Documents, t. 3, p. 384 ; et par H. VERDEILLE, art. cité plus haut.

(9) Sans parler de nombreux autres legs — un forte piano, un bonheur-du-jour, 80 pièces de soieries, du bois d'aigle, trois chevaux — l'énumération ci-dessus montre que, comme nous le savions par ailleurs, la maison de l'Evêque d'Adran était montée « sur le grand ton ». Entouré d'une garde d'honneur de 200 hommes et d'un nombreux domestique, le prélat avait un train de vie élevé, car il avait à cœur de tenir son rang et de faire honneur au Roi de France, dont il se regardait comme le représentant. « Quoique je sois missionnaire comme vous, écrit l'Evêque au Père Letondal, le 9 avril 1796, les circonstances ne me permettent pas de garder extérieurement la pauvreté « évangélique comme je voudrais le faire. » Selon le Père Launay, Nguyen-Anh, lorsqu'on lui apporta les présents que l'Evêque lui avait destinés, aurait déclaré : « Je ne désire qu'une chose, le portrait du Maître. »

## LA VIE PRIVÉE ET L'ŒUVRE DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN

[TEXTE 79]

*L'Evêque d'Adran était doué de mérites hors série. Si les circonstances l'avaient porté, au lieu de le contrarier et de le desservir comme elles ne cessèrent de le faire, qui sait si, sur un théâtre plus étendu, il n'aurait pas montré qu'il possédait l'étoffe d'un grand homme d'état, d'un Richelieu ou d'un Mazarin ?*

*Grand Français et grand Indochinois, l'Evêque d'Adran n'occupe pas dans l'histoire générale la place qui lui revient. Ce n'est pas forcer les termes de dire qu'on doit voir en lui le fondateur de l'Indochine moderne. Sans lui, il n'y aurait sans doute pas eu d'Empire d'Annam, ni, un peu plus tard, d'Indochine française.*

*Un voyageur anglais anonyme venu à Hué en 1819, sur un navire américain, résume ainsi l'œuvre de l'Evêque d'Adran : « Adran était un homme « extraordinaire... Il s'en manqua de peu qu'il ne fondât en Asie un empire « supérieur au nôtre... Plongé dans un labyrinthe d'affaires par l'état désespéré « de la dynastie cochinchinoise, obligé de lutter jour et nuit pour conserver son « influence dans une cour d'Asie..., il mourut adoré des indigènes, chéri du « peu de compatriotes lui qui ont survécu. Il y a quatorze ans qu'il est mort « [vingt en réalité] et ils en parlent encore les larmes aux yeux. C'est un fait, « j'en ai été le témoin oculaire... »*

*Il y a vingt ans qu'il est mort et, au Vietnam, on ne parle de lui que les larmes aux yeux ! Nous pouvons tenir pour assuré que le prélat n'eût pas souhaité plus bel éloge, qu'il n'eût pas rêvé plus belle récompense terrestre de sa vie d'orages et de tourments, de sa noble vie de semeur d'idéal et de progrès, de sa lourde vie de combattant d'avant-garde, promis à la seule gloire d'une imprévisible victoire posthume.*

### M. Lelabousse au Séminaire des Missions Etrangères

Collège de Donnaï, 24 avril 1800,

« Après vous avoir raconté, MM. et chers confrères, la mort précieuse de Mgr d'Adran... il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter ici quelque chose de sa vie publique et de sa vie privée. Commençons par la première...

...1<sup>o</sup> *Services rendus à l'Etat.* Le Roi est celui qui doit le plus à Mgr d'Adran. Qui est-ce qui ignore les malheurs de ce Prince ? Dépouillé du royaume de ses ancêtres, il fut obligé d'en sortir avec quelques centaines d'hommes pour ne pas tomber sous le fer des usurpateurs ; errant, tantôt dans les forêts, tantôt dans les îles, sans vivres et sans ressources, il y serait mort, avec les restes fugitifs de sa famille, s'il ne l'eût trouvé pour lui tendre une main secourable. Si dans la suite il a pu rentrer dans un petit coin de ses états, ce n'a été que par l'appui du nom de ce prélat ; par ses conseils, il s'y est maintenu avec une poignée de troupes, contre toutes les forces de deux ennemis redoutables qui avaient en leur pouvoir deux vastes royaumes. Que de fois ils ont voulu venir l'attaquer jusque dans sa ville de Saïgon ! Mais la crainte de Mgr d'Adran les a toujours arrêtés. Par là, ce Prince a eu le temps

« de se fortifier et de construire une marine formidable, aujourd'hui la terreur de ses adversaires. C'est encore Mgr d'Adran qui lui a suggéré ce moyen de défense. C'est lui qui a attiré à son service tant de généreux Français, dignes du monarque qui les gouvernait et du pays qui leur donna le jour.

Les vaisseaux des différentes nations venaient aussi volontiers en Cochinchine, par la confiance que leur donnait sa réputation. Ils étaient sûrs de trouver en lui un protecteur obligeant...

...Un des plus grands services que Mgr d'Adran ait rendus [au Roi], c'est d'avoir réprimé son caractère trop fougueux et trop emporté. Elevé dans les camps, au milieu d'une soldatesque sans frein, que pouvait-il apprendre à une telle école ? Il n'a pas trouvé de meilleurs maîtres à Siam, dont il a emporté tous les vices. Son règne, qui commença à peu près comme celui de Roboam, n'eût peut-être pas été de plus de durée, si notre prélat ne lui eût fait sentir tout le danger d'une conduite si rigoureuse, dans un temps où il avait plus besoin de ménager ses mandarins et de gagner l'affection de son peuple. Il a su profiter de tant de sages leçons, et aujourd'hui son caractère est bien différent. Sans cesser d'être craint, il commence à être aimé ; chaque jour, pour ainsi dire, découvre en lui de nouvelles qualités...

...Ce n'est pas seulement au Roi que Mgr a été utile ; il l'a encore été à bien des mandarins. Combien lui doivent la vie ! J'en connais plus de cinquante sur qui le glaive était déjà levé, et il a arrêté le bras qui allait les frapper. C'était l'espérance de tous les malheureux. Dès que quelqu'un savait que Mgr s'intéressait pour lui, eût-il été condamné à tous les tribunaux, il se croyait sûr de la vie. J'en ai vu un pour qui tous les mandarins en corps, la Reine, et même la mère du Roi, n'avaient pu, après mille instances, obtenir grâce ; on vint dire à ce malheureux que le prélat pensait à lui : « Je ne suis « plus inquiet, répondit-il ». Il ne fut pas trompé : le Roi lui pardonna. C'était une convention entre le Roi et Monseigneur, qu'à la première représentation, Sa Majesté devait faire examiner plus à fond la cause, et que, si le prélat revenait à la charge, il fallait pardonner...

...Le peuple doit aussi beaucoup à Mgr d'Adran. Que de fardeaux trop lourds dont le prélat a soulagé ses épaules surchargées ! Que d'injustices, que de vexations, dont il l'a préservé ou délivré ! Que de faveurs particulières il a procurées tantôt à tout un village, tantôt à une province entière ! Partout où il allait, on se ressentait de sa présence. Ses pas étaient marqués presque par autant de bienfaits ; aussi était-il toujours désiré et toujours regretté...

...Passons maintenant à sa vie privée... C'était une vie retirée, une vie laborieuse, une vie réglée en tout.

1<sup>o</sup> *Vie retirée.* — Mgr d'Adran était au milieu du monde comme s'il n'y avait pas été ; chargé de veiller aux intérêts de l'Eglise, sans pouvoir se dispenser de travailler à ceux de l'Etat ; obligé de soutenir le trône d'une main et l'autel de l'autre, il menait cependant une vie bien recueillie sous ce double fardeau. Jamais il n'allait chez les mandarins. On ne le voyait même à la Cour qu'aux premiers jours de chaque nouvelle année ; d'ailleurs, il n'y paraissait que lorsque le Roi l'invitait à y aller pour quelque grande affaire, ce qui n'arrivait que très rarement ; et il n'y restait que le temps de donner quelques sages conseils.

« 2<sup>o</sup> *Vie laborieuse.* — Il était bien avare de son temps, et n'en perdait pas la plus légère partie. Tout était partagé entre ses devoirs de piété, l'étude, et le soin de la mission ou le bien du royaume ; il n'en retranchait que ce qu'il donnait à un repas frugal, à une récréation honnête, à un repos modéré.

3<sup>o</sup> *Vie réglée.* — Toutes ses différentes actions, l'office divin comme le travail, le repos comme le repas, avaient chacune leur temps marqué et limité, dont il ne s'écartait jamais, même dans ses voyages avec le Roi et le jeune Prince. Il tenait à cette maxime : *Serva ordinem, et ordo servabit te.* S'il avait de l'ordre dans toute sa conduite, il le faisait observer aussi dans toute sa maison... Tout y était si bien disposé, si bien discipliné, que vous l'eussiez prise pour une de ces saintes demeures où la fragile vertu vient chercher un asile contre les dangers du monde...

...Les dangers sans nombre qui menaçaient la religion et l'Etat ; les obstacles qu'il rencontrait ; les contradictions qu'il essayait ; l'ingratitude des uns ; la malice des autres ; les efforts de l'enfer et de ses ministres pour rendre inutiles ses travaux et ses sueurs, tout cela, joint à mille autres sujets d'affliction, accablait son âme comme les douleurs de la mort. Malgré cet état crucifiant, son caractère était toujours le même, gai, affable, poli, honnête, prévenant, et cherchant à faire plaisir. Quelle douceur envers ses missionnaires ! Quelle attention à veiller sur leur santé ! Quelle charité ingénieuse à leur adoucir le poids du ministère apostolique ! Plus occupé de leurs petites peines que de celles qui déchiraient son cœur, il les consolait, les encourageait et les soutenait par toutes sortes de moyens. Il était difficile de ne pas aimer un si bon chef, ou plutôt un si bon père. Pour lui, il ne cherchait de consolation que dans sa foi. C'est elle qui le dirigeait en tout, et le faisait triompher de tout. Je n'ai jamais vu d'homme en qui elle fût plus forte ; jamais aussi je n'ai vu d'homme qui eût tant de courage au milieu de tant de peines de tout genre...

...Voilà en abrégé la vie agissante de Mgr d'Adran. Je finis par deux mots sur sa vie souffrante. Qui pourrait raconter toutes les épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de faire passer son fidèle serviteur ! Sa vie a été une vie de croix continuelles. Je crois qu'on pourrait facilement compter les jours où il n'en a pas eu. La maison et le jardin où il a toujours été enfermé depuis près de douze ans, ont été pour lui un lieu de souffrance. Il y a éprouvé, à l'exemple de son divin Maître, l'ennui, le dégoût, la tristesse la plus mortelle. Il ne dormait que très peu d'heures, quoiqu'il se retirât toujours en sa chambre à 9 heures du soir ; il se jetait sur son lit ; mais comme les soucis, les inquiétudes, les peines chassaient le sommeil, il allait dans son jardin où, portant sa croix, il se promenait d'un bout à l'autre pendant deux ou trois heures entières et souvent davantage. Que de choses affligeantes venaient s'y présenter à son esprit ! »

## CHAPITRE IV

### LES VOLONTAIRES FRANÇAIS AU SERVICE DE LA COCHINCHINE

*Les succès que, de longues années durant, les Tayson remportèrent sur Nguyen-Anh montrent que les rebelles avaient réussi à mettre sur pied un redoutable instrument de combat. L'Evêque d'Adran comprit que Nguyen-Anh ne pourrait venir à bout des armées de l'usurpateur qu'en recourant à une technique militaire plus savante et à des armes plus perfectionnées que celles dont Nguyen-Anh avait usé jusqu'alors. A défaut des troupes réglées promises par le traité de Versailles, dont l'intervention eût permis de liquider promptement la rébellion, le prélat s'employa à faire passer au service du Roi de Cochinchine le plus grand nombre possible de militaires français isolés. La plupart des volontaires qui s'enrôlèrent dans le parti de Nguyen-Anh le firent à l'appel direct ou à l'instigation de l'Evêque d'Adran.*

*Combien de Français combattirent-ils ainsi aux côtés de Nguyen-Anh ? Alexis Faure, qui a dépouillé les rôles d'équipage des navires français ayant fréquenté les mers de Chine en 1788-89, a relevé les noms de 369 officiers, matelots, soldats, ouvriers, qui abandonnèrent leur bord à cette époque ; il en conclut que la plupart de ces 369 manquants entrèrent dans la flotte ou dans l'armée vietnamienne. Un pareil raisonnement est d'une singulière fragilité. Au temps de la navigation à voiles, les croisières étaient extrêmement pénibles ; au cours des interminables traversées, les bâtiments de toutes les nationalités, et non pas seulement les bâtiments français, avaient accoutumé de perdre, dans les différents ports d'escale, une notable partie de leur équipage, par désertion ou par maladie. C'est une hypothèse gratuite, une pétition de principe, de supposer que ces 369 transfuges entrèrent tous ou presque tous au service de Nguyen-Anh, qui, d'ailleurs, n'aurait pas eu les moyens de solder un si grand nombre d'Européens. Nguyen-Anh s'assura le concours de quelques officiers et techniciens ; il ne paraît pas s'être soucié d'engager le menu fretin des matelots sans spécialité. Au dire de Vannier, il y eut, au meilleur moment, dans l'armée cochinchinoise, 14 officiers et 80 hommes de troupe français ; une lettre de l'Evêque d'Adran, en date du 18 juillet 1794, corrobore ce témoignage, parlant de 40 Européens dans l'armée de terre, auxquels il convient sans doute d'en ajouter autant pour les vaisseaux doublés de cuivre. Par ces deux voies différentes, qui se recoupent, nous arrivons ainsi à une centaine de Français environ, effectif bien inférieur à celui arbitrairement avancé par le biographe de l'Evêque d'Adran ; ce chiffre, pour approximatif qu'il soit, ne doit pas être très éloigné de la vérité.*

*Les volontaires français ne furent donc qu'un noyau, qu'un état-major réduit en nombre, mais ils jouèrent le rôle d'instructeurs et leur science, leur valeur personnelle eurent une influence décisive sur le déroulement, et sur l'issue des opérations. Bien que les archives vietnamiennes et le GIADINH TUNG CHI observent sur ces combattants français une discrétion qu'on ne peut s'empêcher de juger excessive et regrettable, il n'est pas douteux que Nguyen-Anh n'ait dû à ces précieux auxiliaires le plus clair des succès qu'il remporta à partir de 1789 dans la guerre de reconquête. Selon l'expression du commandant Vaillant, de la Bonite (1837), ce furent les volontaires français qui « appelèrent et qui fixèrent la victoire sous les drapeaux de Gia-Long ».*

*Les officiers français provenaient presque tous du cadre des volontaires de la marine royale. Portés déserteurs à leur bord, ils risquaient, à venir guerroyer en Cochinchine, non seulement leur vie, mais leur honneur et leur carrière. De tempérament ardent et impétueux, assoiffés d'aventures et de profits, ces jeunes hommes rêvaient de faire, en Cochinchine, des fortunes éblouissantes, comme celles que les Martin, les Boigne, les Péron, les Madec réalisaient à la même époque au service des rajahs de l'Inde. Espoirs bientôt déçus ! Les volontaires français furent amèrement surpris par le traitement matériel et moral qui leur fut réservé en Cochinchine. Exposés aux périls d'un climat accablant, en première ligne dans tous les engagements sérieux, chichement et irrégulièrement payés (en sapèques, jamais en argent, le plus souvent en nature, riz et sucre), obligés, pour subsister, de faire du commerce à leur compte dans les mers de l'Inde, les volontaires français eurent, en outre, à se plaindre des médisances, des mauvais procédés, des traquenards des mandarins, jaloux de leur faveur auprès du prince. Presque tous jetèrent assez vite le manche après la cognée et abandonnèrent la partie, pour aller solliciter la fortune sous des cieux plus favorables.*

*Laissant dans l'ombre ceux des volontaires dont le rôle est mal connu — Desperles, de Forçanz, Girard de l'Isle-Sallé, Guillon, Guilloux, Lewet, Magon de Médine, Malespine, Roland, Tardivot, etc. — nous nous bornerons ici à faire mention des combattants dont l'histoire a retenu le nom comme ayant accompli un assez long séjour en Cochinchine et comme ayant joué un rôle particulièrement important.*

Cf. H. COSSERAT, *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, B. A. V. H., 1917<sup>III</sup> (p. 165-206) et 1920<sup>I</sup> (p. 137-176); L. CADIERE, *Les Français au service de Gia-Long*, *ibid.* 1926<sup>IV</sup>; H. BERLAND et G. TABOULET, *Le cimetière français de Cangio*, B. S. Et. Indo., 1944<sup>III</sup> et <sup>IV</sup>, p. 9-16.

## LA SITUATION MILITAIRE EN COCHINCHINE en 1790-91

[TEXTE 80]

*La période qui suivit immédiatement le retour de l'Évêque d'Adran en Cochinchine fut celle où Nguyen-Anh eut à sa disposition le plus grand nombre de volontaires français. Beaucoup de ceux-ci se retirèrent, en effet, à partir de 1791-1792.*

Dès 1789, Nguyen-Anh décida de se fortifier solidement à Saïgon. Il prescrivit à ses ingénieurs français Lebrun et Olivier de Puymanel de lui construire « une ville à l'européenne » et une forteresse. Le rôle respectif des deux officiers ne peut, d'ailleurs, être précisé ; mais la part de Lebrun, qui quitta Saïgon au début de 1792, fut sans doute moins importante que celle d'Olivier.

Le plan de la ville de Saïgon semble avoir été tracé par Lebrun. Il s'agissait de construire une « ville à l'européenne », à l'américaine, dirions-nous aujourd'hui, avec une quarantaine d'artères, larges de 15 à 20 mètres, se coupant à angle droit. La cité devait être entourée d'une enceinte continue, avec des forts de distance en distance. Ce plan grandiose était évidemment conçu pour un avenir assez éloigné ; il ne reçut même pas un commencement d'exécution.

Au contraire, la citadelle, dont Olivier fut le principal artisan, s'édifia rapidement. C'était, selon le Père Boisserand (février 1792), « un bon fort, avec bastions, fossés, ponts-levis, chemins découverts, glacis et demi-lunes », ouvrage octogonal, en latérite ou pierre de Bienhoa, avec des murs de six mètres de haut et huit portes. Il ne subsiste plus que quelques fragments du soubassement de cet imposant ouvrage, qui fut démoli, sur l'ordre de Minh-Mang, après la révolte de Khoï, (en 1832), et remplacé, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, par une seconde citadelle, de dimensions beaucoup plus restreintes, dont les contours se lisent encore aujourd'hui sur le sol de la ville de Saïgon.

La construction de cet ensemble, gigantesque pour l'époque, ne put être menée à bien que par l'emploi d'une abondante main-d'œuvre. Dès corvées très onéreuses furent levées à cette occasion sur le peuple, qui faillit se soulever, pour exprimer son mécontentement à l'égard des officiers français pris comme boucs émissaires.

Une trentaine d'autres citadelles du même type, à la Vauban, furent construites du vivant d'Olivier et, après sa mort, par les élèves vietnamiens formés à son école. Les murailles de ces citadelles se voient encore dans beaucoup de villes d'Indochine ; leurs vestiges attestent qu'une pensée française, que des mains françaises sont à l'origine du triomphe de Nguyen-Anh.

Sur les citadelles de Saïgon :

Cf. L. MALLERET, *Eléments d'une monographie des anciennes fortifications et citadelles de Saïgon*, B. S. Et. Indo., 1935\*, p. 5-108. Plan de la ville de Saïgon reproduit dans BOUDET et MASSON, fig. 41.

## De Guignes, Consul de France à Canton, au Ministre des Affaires Etrangères

29 décembre 1791 (1),

...« En 1789 et 1790, si le Roi de la Cochinchine l'avait voulu, il aurait reconquis sur-le-champ son royaume. L'arrivée des frégates (2) ainsi que celle des navires venus de Pondichéry, de l'île de France et de Macao, avaient jeté l'alarme chez les ennemis. Le Tonkin attendait le moment de secourir le joug pour reconnaître son véritable Roi. Mais les succès de celui-ci furent peu conséquents ou mal soutenus. Il prit une province (3), y laissa des troupes ; leur petit nombre les fit chasser. L'espoir revint aux rebelles, outre qu'il fut augmenté par le Roi lui-même, par sa conduite.

MM. Olivier et Le Brun, officiers français, lui donnèrent un plan de ville fortifiée. Le Roi voulut de suite en faire bâtir une, quoique cela exigeât un

« temps plus favorable. Il a fallu alors vexer le peuple, abattre des maisons et occuper 30.000 hommes pour fortifier une place où le Roi espérait se retirer en cas de revers. Le peuple et plusieurs mandarins se sont soulevés. MM. Olivier et Le Brun ont couru des dangers comme les auteurs du projet. M. l'Evêque d'Adran, en les retirant chez lui, les a délivrés de tout accident. Cependant, le calme est revenu, le Roi ayant licencié ses troupes et permis à tout le monde de semer du riz. On espère une bonne récolte. Alors le peuple ne se plaindra plus.

Les ennemis, qui avaient vu les mauvaises dispositions des populations, se préparaient d'attaquer le Roi, mais sa conduite les retient, outre qu'il a plusieurs bâtiments européens qu'il a achetés ; et, comme les vaisseaux de Macao vont bientôt aller en Cochinchine, leur arrivée fera fuir les rebelles en leur inspirant une crainte salutaire.

Le Roi avait dessein d'envoyer en Europe un de ses bâtiments en novembre. Mgr l'Evêque d'Adran devait s'embarquer sur ce vaisseau (4).

On voit que l'état du Roi de la Cochinchine est toujours le même, combien l'arrivée d'Européens, seulement marchands, intimide et retient les rebelles. Si le Roi eût été secouru, ou même s'il eût agi à propos, il serait maître de meilleures provinces pouvant donner lieu à un très riche commerce ; car, la partie qu'occupe le Roi n'est pas bonne ; elle produit seulement du riz... Lorsque la Cochinchine sera calme et délivrée des rebelles, elle fournira des objets d'un très grand débit à la Chine.

M. Le Brun, voyant que les opérations du Roi étaient lentes, est venu à Macao. Il ne reste plus en Cochinchine que M. Olivier, dont M. l'Evêque d'Adran fait beaucoup d'éloges (5). Aucun vaisseau étranger n'est venu à la Cochinchine (6) ».

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, t. 19, p. 375. Repr. par A. FAURE, p. 214-215).

(1) *Un consulat de France avait été créé en 1776 à Canton, pour suppléer le Bureau du Commerce, que la Compagnie des Indes, suspendue de son privilège en 1769, avait jadis institué dans la grande cité chinoise, où les marchands hanistes monopolisaient le trafic avec les négociants européens. De Guignes était le fils de l'illustre orientaliste. Cf. H. CORDIER, La France en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1883.*

(2) *La Dryade, le Pandour, la Méduse.*

(3) *Le Binh-Tuan, province la plus méridionale du Centre-Vietnam.*

(4) *Peu après son arrivée en Cochinchine, l'Evêque d'Adran tomba gravement malade d'une obstruction au foie. Nguyen-Anh songea un moment à rapatrier le prélat pour lui permettre de se guérir. L'Evêque se rétablit au printemps de 1790 et resta en Cochinchine.*

(5) *Erreur. Il y avait encore à ce moment plusieurs officiers français en Cochinchine, les frères Dayot, Vannier, Guillou, de Forsanz, etc.*

(6) *De Guignes ne parle que de la fin de l'année 1791. Nous savons par un texte d'archives qu'à une autre époque de l'année 1791, il y eut en même temps, en rade de Saïgon, jusqu'à douze vaisseaux européens apportant des munitions de guerre et de bouche.*

## THÉODORE LEBRUN, LE PREMIER URBANISTE DE SAIGON

[TEXTE 81]

*Volontaire de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1789, Théodore Lebrun, sur les origines duquel les renseignements font défaut, était embarqué sur la Méduse. Il quitta ce bâtiment au cours de l'escale que le Commandant Rosily-Mesros fit à Macao*

du 4 au 14 janvier 1790 et se rendit en Cochinchine, où Nguyen-Anh lui conféra, le 27 juin 1790, un diplôme de « Capitaine ingénieur avec le soin de toutes les fortifications de l'État ».

De concert avec Olivier, Lebrun dressa les plans de « la ville européenne » à bâtir à Saïgon et ceux de la vaste citadelle de cette ville. Mais Lebrun ne tarda pas à prendre ombrage d'être subordonné à Olivier, plus jeune et moins gradé que lui. Fâché, par surcroît, de la lenteur que Nguyen-Anh mettait à prendre l'offensive contre les Tayson, il retourna à Macao, après être resté un peu plus d'un an seulement au service de la Cochinchine.

On voit, d'après le texte ci-après, qu'en juin 1792, le jeune officier dirigeait à l'Île de France, dont il était probablement originaire, la plantation d'un de ses parents. Nous ne savons rien de plus sur cet officier, qui fut le premier architecte-urbaniste de Saïgon.

La plupart des officiers de vaisseau français qui entrèrent au service de Nguyen-Anh, provenaient du corps des volontaires de la marine. Quel était le statut de ce corps ? Selon une ordonnance du 14 septembre 1764 — ordonnance qui montre que « la réaction nobiliaire » a commencé à se manifester, déjà sous Choiseul, et non pas seulement à partir du règne de Louis XVI — seuls, parmi les volontaires, les gentilhommes pouvaient devenir officiers de la marine royale. Hormis quelque action d'éclat, les jeunes gens de bonne famille, admis concurremment avec les jeunes nobles, à naviguer sur les bâtiments du Roi dans l'emploi de volontaires, n'étaient destinés, leur noviciat terminé, qu'à commander « les bâtiments des particuliers ». Une ordonnance du ministre de Castries effaça, le 1<sup>er</sup> janvier 1786, la distinction faite en 1764 entre les volontaires nobles et non-nobles. A partir de 1786, les volontaires d'origine roturière furent à nouveau, admis, comme avant 1764, à briguer, après six ans de service, le grade de sous-lieutenant de vaisseau, au même titre que leurs camarades de haute extraction. Pour être inscrit comme volontaire, il fallait être fils de « sous-lieutenants de vaisseau ou de port, de négociants en gros, d'armateurs, de capitaines marchands ou de gens vivant noblement », avoir 16 ans révolus et avoir déjà navigué douze mois, à l'État ou au commerce. Les volontaires remplissaient à bord des bâtiments du Roi les mêmes fonctions que les élèves de la marine, dont ils portaient l'uniforme et à la table desquels ils vivaient ; ils étaient subordonnés au maître d'équipage, au maître pilote et au maître canonnier. Au dire du frère d'Olivier de Puymanel, les volontaires étaient répartis en quatre classes, les aspirants volontaires, non appointés, les volontaires de 3<sup>e</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe, soldés respectivement 20, 25 et 30 livres par mois. Après six ans de service, les volontaires pouvaient soit obtenir une commission de sous-lieutenant dans le grand corps, soit se faire recevoir, à 23 ans au lieu de 25 ans, capitaines au long cours.

(JURIEN DE LA GRAVIÈRE, Souvenirs d'un amiral, 1872, t 1<sup>er</sup>, p. 13-15).

Th. Lebrun. — M. Lefondal

A l'Île de France, plaines de Wilhems (?),

15 juin 1792,

...« Votre commission est faite. Je suis bien fâché que vous m'ayez dit d'attendre, car j'aurais profité d'un bâtiment de Marseille, capitaine M. Blancart (1) et cela aurait été beaucoup mieux...

« J'ai fait la traversée la plus courte et la plus agréable que l'on puisse faire. Je ne vous fais point de détail sur les affaires de la Révolution, vu que je suis retiré à trois lieues du port, dans une habitation d'un de mes parents, où je suis à conduire les travaux d'une indigoterie qu'il établit et dont je suis le gérant. Cela vaudra peut-être mieux que d'être à la suite des travaux du Roi de la Cochinchine. M. Périchon de Vendreuil attend de jour en jour l'Évêque d'Adran, qui nous est annoncé pour cette île. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de tous ces messieurs... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 312, p. 379. Texte inédit).

(1) *Le navigateur Pierre BLANCARD est l'auteur d'un Manuel du Commerce des Indes Orientales et de la Chine, publié à Paris, Bordeaux et Marseille, en 1806, dans lequel il consacre un long chapitre à la Cochinchine, dont il souligne l'intérêt commercial.*

### LE COLONEL OLIVIER DE PUYMANEL, « LE SINCÈRE »

[TEXTE 82]

Né à Carpentras, le 8 août 1768, Victor, Joseph, Cyriaque, Alexis Olivier ou d'Olivier (appelé, pour le distinguer de ses frères, Puymanel, du nom d'une terre que sa famille possédait aux environs de Carpentras, Plumanel sur la carte d'Etat-major), prit rang comme volontaire de 2<sup>e</sup> classe à compter de son enrôlement sur la Dryade, en décembre 1787.

Le jeune Olivier « nourrissait l'envie de se distinguer par des voies inusitées » ; il avait un moment penché vers le commerce, à cause de l'expatriation, « inséparable de cet état ». Ayant opté pour les armes, il s'embarqua avec le ferme propos, non pas de faire une simple croisière, mais d'aller servir en Cochinchine comme ingénieur pendant huit à dix ans. De fait, à peine arrivé à Poulo-Condore, Olivier abandonna son bord, le 19 septembre 1788, désertion qui l'exposait à trois ans de galères.

En dépit de son très jeune âge, Olivier devint immédiatement une sorte de Chef d'Etat-Major de l'armée cochinchinoise, où il reçut, en août 1792, le titre d'« Officier des régiments de la capitale ». Olivier réforma de fond en comble l'armée de Nguyen-Anh, dont il accrut considérablement la valeur combative. Il fit « ôter au Roi cette foule d'étendards » qui immobilisait un nombre excessif de combattants ; il forma un régiment de fusiliers et de sapeurs manœuvrant à l'europpéenne, qui fut une véritable école militaire, une pépinière de cadres pour les troupes de Nguyen-Anh. Il étendit l'emploi des bouches à feu et créa une artillerie de campagne, dont la mobilité décorcerca les Tayson, pourvus seulement d'une artillerie de position. Ingénieur remarquable, en même temps qu'instructeur, il dressa à Saïgon une puissante citadelle, organisa des arsenaux pour la construction d'une flotte, des ateliers pour la fabrication des fusils, des canons, des mortiers, des munitions, etc.

Olivier était doué d'une imagination fertile qui fait de lui un précurseur. En 1790, il aurait envoyé à Louis XVI un rapport préconisant l'exploration du Mékong (?). Lors du premier siège de Quinhon, en 1793, il proposa à Nguyen-Anh d'employer un ballon pour jeter des matières incendiaires sur la ville, projet qui fut écarté pour épargner la population civile, qui « serait morte comme meurent les poissons d'un étang où l'eau vient à manquer ».

« *Bon jeune homme, mais un peu chaud* » disent les missionnaires, qui lui faisaient grief de ne pas vivre très chrétiennement, le colonel Olivier, surnommé le Sincère (Ong Tin) par les Cochinchinois, fut un des plus efficaces artisans de la victoire finale de Nguyen-Anh. Son nom a été donné à une rue du premier Saïgon français et à une rue de Carpentras.

Le premier texte ci-dessous apporte des précisions nouvelles sur les conditions dans lesquelles Olivier quitta la France.

Sur la vie d'Olivier :

Cf. B. A. V. H., notamment 1917 (p. 174) ; 1920 (p. 168) ; 1921 (p. 283) ; 1925 (p. 187), etc.

### Lettre de Gabriel Olivier (1)

21 décembre 1787,

« Mon très cher Père,

J'ai reçu d'autres nouvelles de Victor, qui vraisemblablement n'est point encore parti, mais qui a déjà commencé son petit devoir d'officier volontaire sur la frégate de M. de Kersaint, qui s'est mise en rade pour attendre le vent favorable à son départ, qui est celui du Nord. Victor me paraît, par ses lettres, transporté de plaisir... Il a trouvé [à Lorient] des connaissances de collège, qui lui ont donné des agréments, et a mis une activité surprenante pour surmonter de petites difficultés qui se rencontraient encore pour son embarquement sur la même frégate qui porte l'Evêque d'Adran et le petit prince.

Ce n'est pas seulement de l'espérance que vous pouvez avoir que M. de Kersaint voudra le ramener avec lui, mais tout capitaine est obligé de ramener son équipage. Il est vrai que Victor a dans ses projets de s'arrêter à la Cochinchine pour un plus grand avancement. Il m'avait promis de ne le faire qu'avec des assurances certaines de fortune. Cependant, pour entrer, dans vos vues, j'ai fait écrire par M. de Capelis (2) à M. de Kersaint, pour que celui-ci, qui est le maître de l'équipage et que nul ne peut quitter sans sa permission expresse, n'accorde cette permission que dans le cas d'un avancement considérable et assuré, qu'on offrirait à ce jeune homme. J'ai écrit d'un autre côté moi-même à l'Evêque d'Adran en votre nom, pour le prier de suivre cette intention de votre part et le recommander. Il est bon qu'il porte jusqu'au bout du monde un lien qui l'attache encore à la douce puissance paternelle, même à deux mille lieues »...

(Lettres de la famille Olivier, à la Bibliothèque Inguibertine de Carpentras. Mss 2369. Texte inédit.

### Les dernières volontés du colonel Olivier

#### TESTAMENT D'OLIVIER ADRESSÉ A L'EVÊQUE D'ADRAN

Malacca, 6 mars 1799,

« Me trouvant ici à Malacca, sans savoir le moment où Dieu disposera de moi, j'ai établi dans cette ville pour procureurs exécuteurs testamentaires

« les sieurs J. Antoine Neubrone et Pierre-Joseph Daniel, pour qu'ils aient à liquider tout ce qui peut m'appartenir et, sur le produit, payer le compte que j'ai avec l'honorable Abraham Couperus entre les mains de M. Thyrens, son correspondant en cette ville, et le reste vous être adressé et remis en Cochinchine, en vous priant de l'employer ou de le faire employer par quelques-uns de MM. les missionnaires qui sont auprès de vous, comme il suit :

« 1<sup>o</sup> D'abord que mes comptes soient liquidés d'après la liste que j'ai laissée à M. Renou, avant de partir de Saïgon, déclarant que je n'en connais pas d'autres, et que je n'ai liquidé ici à Malacca que celui du sieur Abraham Couperus ; 2<sup>o</sup> que, sur le reste, il soit prélevé trois cents piastres pour les Missions dont vous êtes le chef ; 3<sup>o</sup> qu'il soit donné à chacune des trois familles de Cambodgiens qui sont avec moi la somme de cent *quan* [120 francs] ; de plus, je vous confie et remets ces trois familles, les laissant à votre disposition ; mon intention est qu'elles restent avec vous ; 4<sup>o</sup> qu'il soit donné au nommé Thao, à son retour en Cochinchine, la somme de soixante *quan* et au nommé Y. celle de quarante *quan* ; 5<sup>o</sup> de payer aux employés de la compagnie espagnole le compte des pierres qui vous sera remis, comme je l'ai signé à Malacca dernièrement. Le reste de la somme provenant de mon héritage, mon intention est que vous le placiez ou fassiez placer à intérêts à Macao, pour le produit annuel être employé au service de votre Mission, jusqu'à ce que vous ayez reçu des nouvelles sûres de ma famille, pouvoir lui faire parvenir seulement le capital avec sûreté ; et passé le temps de la prescription, je donne la somme totale à votre Mission. De plus, je prends la liberté de vous offrir mon sextant, que je vous prie de recevoir, ainsi que tous mes livres, cartes et papiers. De ce dernier article, vous pourrez faire envoyer à ma famille ceux que vous croiriez nécessaires. Je rends grâce à Dieu d'avoir la force de vous écrire ces derniers mots, et vous prie de ne point oublier mon âme.

« Votre serviteur.

Victor OLIVIER ».

(E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, I, p. 560-61).

(1) *Fils de Raymond Olivier, chancelier à la Cour Suprême d'Avignon, Puymanel appartenait à une famille de robe noble et fortunée. Il avait trois sœurs et trois frères, dont les deux aînés devinrent, l'un, Gabriel, délégué à la Constituante, puis Conseiller à la cour d'appel de Nîmes, l'autre, Ignace, Hyacinthe, chanoine de la cathédrale de Carpentras.*

*Très tôt, Olivier se montra d'humeur impatiente, de caractère « décidé et difficile à conduire ». A douze ans, il s'indignait à la pensée qu'il était question de lui administrer le fouet pour des leçons non sues. « Après avoir couru bien des collèges », le jeune Olivier termina ses études à Louis-le-Grand ; son entourage s'inquiétait de voir en lui « un bourreau de dépense, dans ce gouffre de Paris ». Bien que né sujet du pape, Olivier souhaitait devenir officier français (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les habitants du Comtat possédaient en France, en qualité de régnicoles, les mêmes droits que les sujets du Roi, le droit notamment de devenir officiers dans l'armée ou la marine royale). Olivier s'intéressait particulièrement aux mathématiques et à l'art de la fortification ; il n'est pas impossible que sa vocation ait été déterminée par la réputation de son compatriote, le chevalier de Polard (1669-1752), tacticien et écrivain militaire renommé en son temps, originaire d'Avignon. Olivier se destinait à faire carrière dans le corps royal du Génie ; nous possédons, de sa main, au Musée de Carpentras, un dessin, œuvre d'extrême jeunesse, représentant le plan d'une attaque et défense hypothétique de cette ville ; Dessin à la plume, 0 m. 46 × 0 m. 30 ; Musée de Carpentras. Légende : « Nous soussignés, frères et neveux de M. Victor d'Olivier de Puymanel, colonel d'un régiment du Roi de la Cochinchine, auquel il s'était dévoué pour le remettre sur son trône usurpé, et décédé en mission à Malacca, en 1799, certifions et attestons que le dessin ci-dessus d'une attaque et d'une défense de la ville de Carpentras prts à vol d'oiseau, est l'ouvrage de leur frère, qui se destinait au Génie militaire en France et qu'il laissa à sa campagne de Puymanel, villa la*

« *Poyole, avant son départ, qui fut en décembre 1787, sans se douter qu'un jour Carpentras serait attaqué par une armée avignonnaise, en... 1790, dans la même direction et forme que présente ce dessin, comme s'il avait prophétisé ces événements sinistres, dont néanmoins sa ville natale fut délivrée par le courage et la belle défense de ses habitants. Hyacinthe d'Olivier...; Olivier Duromet; d'Olivier conseiller à la Cour Royale, Collet de la Madeleine, colonel en retraite.* » Dans le cartouche : « Ici se trouvaient des armoiries, qu'on crut, à l'époque où l'on trouva ce travail, devoir supprimer. »

En 1787, Olivier avait fait une fugue au Havre, à la recherche d'un embarquement qui « démontra à sa famille le caractère irrésistible de sa vocation pour les voyages ». Son frère l'abbé, le mit en relations avec l'abbé Fénelon, qui, aux Missions Étrangères, le présenta à l'Évêque d'Adran. Le jeune homme fut « transporté » par les projets du prélat. Démarquant les paroles célèbres de Lafayette sur son voyage aux États-Unis, Olivier aurait pu dire, lui aussi : Des que je vis l'Évêque d'Adran, « mon cœur fut enrôlé » pour la Cochinchine. Les documents d'archives montrent, en effet, qu'Olivier ne partit pas par foucade, par caprice de jeune écrivain, mais en vertu d'une décision réfléchie et fermement arrêtée.

Olivier quitta Paris le 29 novembre 1787. Il aurait dû arriver à Lorient en même temps que l'Évêque d'Adran, mais il y arriva seulement deux jours après le prélat, s'étant associé, à partir de Rennes, à des compagnons de diligence qui « dormaient la grasse matinée ». À Lorient, Olivier multiplia les démarches pour « recommander les arrangements » qui avaient été pris afin de le faire embarquer, de préférence à tout autre bâtiment, sur la frégate du vicomte de Kersaint. Laisant derrière lui quelques menues dettes, Olivier partit ayant en poche vingt louis, que son frère Gabriel lui avait avancés. Il emportait dans ses deux malles, dont l'une n'était pas réglementaire, le Neptune Oriental de d'Après de Manneville, des instruments de mathématiques et de marine, des livres et, selon l'usage, une petite pacotille de cinquante écus, destinée à être vendue à la Cochinchine.

Après pris passage, selon son vœu, sur la Dryade, Olivier accomplit la traversée en compagnie de l'Évêque d'Adran. La frégate quitta Pondichéry le 17 août 1788 ; elle séjourna 36 heures à Poulo-Condore, pour y déposer quelques Cochinchinois de la suite du prince Canh. Dans l'île, Olivier monta avec quelques camarades une partie de chasse, qu'il mit à profit pour abandonner le navire. Il se réfugia chez le Père Paul Nghi, qui « lui donna asile et empêcha qu'on ne le trouvât ». La Dryade ayant levé l'ancre en direction de Manille, Olivier parcourut en bateau, avec le Père Paul, « les vingt lieues qui lui restaient (à faire) pour aller rejoindre le Roi, qui le reçut on ne peut mieux et le fit mandarin » [Récit établi d'après les lettres de la famille Olivier existant à l'Inguimbertaine de Carpentras, lettres colligées à notre intention par feu Lucien Bouscarle et par M. le Conservateur Sibertin-Blanc, auquel nous exprimons notre vive gratitude]. Cf. également le Dictionnaire historique du Vaucluse de BAR JAVEL et Docteur GAIDE, Mém. de l'Académie de Vaucluse, t. 35, 1935<sup>11</sup> et B. A. V. H., 1938<sup>1</sup>.

(2) Originaire du Comtal, très lié avec la famille Olivier, le comte de Capellis, capitaine des vaisseaux du Roi, père de deux jeunes officiers de marine, habitait la « Grande Cour du Louvre ». Il encouragea le départ d'Olivier et s'entremisit pour le faire admettre comme volontaire. M. de Capellis poussa ses bontés jusqu'à recommander le parlant par une lettre particulière au Provençal d'Entrecaesteux, Gouverneur de l'Île-de-France.

(3) En proie à de sombres pressentiments, Olivier écrit, en 1793 : « Nous avons beau servir le Roi de Cochinchine de tout notre cœur, comment pourra-t-il jamais récompenser le sacrifice que nous lui faisons de notre vie ? » Désabusé, revenu des folles espérances de sa prime jeunesse prompt à l'enthousiasme, Olivier songea plusieurs fois à quitter le service de Nguyen-Anh, qui, « malgré son travail assidu et plusieurs campagnes victorieuses, n'avait rien fait pour sa fortune ». Nguyen-Anh, désireux de retenir près de lui un serviteur aussi actif et valeureux, accorda à Olivier la permission de se livrer, en franchise de tous droits, à de petites opérations commerciales dans les ports de son royaume. Olivier arma un bâtiment léger, avec lequel il trafiqua péniblement d'Inde en Inde, seul moyen pour lui de pallier l'insuffisance des soldes royales. En 1799, Olivier se rendit ainsi à Malacca, où il vendit 3.000 piastres une cargaison de noix d'arec ; il s'appréta à repartir, pour Saïgon, avec sa goëlette, radoubée, sur laquelle il avait chargé des marchandises lorsqu'il « fut attaqué d'une dysenterie, dont il mourut » (23 mars 1799). Le malheureux officier n'avait pas eu le temps de recevoir la décoration de la Croix du Christ, qu'il avait obtenue de Rome, espérant qu'elle faciliterait ses tractations avec les Portugais. Toutes dettes payées, la succession, liquidée en 1806 par les missionnaires, laissa, au profit des héritiers du défunt, une somme de 700 piastres, prix de dix ans de labeur et de combats 1.

Texte de la lettre reproduite en fac-simile :

Roanne, le 22 novembre 1780,

« Mon très cher père,

Je me trouve ici dans le cas de m'en aller ; je n'attends que vos ordres. J'espère que vous aurez encore un tendre cœur envers un fils qui se jette entre vos bras. Je pense bien qu'il y a d'autres pensions, c'est pourquoi je vous demande de sortir d'ici, parce

B7- n. Courpion  
no. n. 2369

De Monsieur de La Rochelle  
1701

2

Monsieur le Père

je m'attendois de vous en avoir de vous en aller, je n'attendois que vous  
adieu, j'espérois que vous en iriez en un autre, car vous en  
un seul, qui s'agit de vous en aller, je n'attendois que vous en  
peut-être, car j'étois sûr que vous en iriez en un autre, car j'étois sûr  
peut-être, car j'étois sûr que vous en iriez en un autre, car j'étois sûr  
le tout de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
et j'étois sûr de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
le tout de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
le tout de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois  
le tout de vous en aller, je n'attendois que vous en aller, je n'attendois

Lettre d'Olivier à son Père

à Paris, dans le Palais national, le 20 Mars 1793.  
Mon cher Père, j'ai reçu votre lettre du 17 et j'en suis  
très content. Je suis sûr que vous en serez  
satisfait. Je vous envoie ci-joint un petit  
livre qui vous fera connaître les principes  
de la République. Je vous prie de le lire  
et de le recommander à vos amis. Je suis  
très affectionné pour vous et pour toute  
votre famille.

Mon cher Père, je vous envoie ci-joint  
un petit livre qui vous fera connaître  
les principes de la République. Je vous  
prie de le lire et de le recommander  
à vos amis. Je suis très affectionné  
pour vous et pour toute votre famille.

« que je n'y peux m'y supporter. *Ce matin, on me voulait donner le fouet* à cause que je ne savais pas mes leçons et, si je retombe dans la moindre faute, je suis sûr de l'avoir. Le moyen de m'en aller ne sera pas difficile. Si Mr Coulin n'est pas encore passé ici et pour cet effet, je demanderai le reste de l'argent que mon frère donna à M<sup>r</sup> Gourgeon qui ne fait rien encore de ceci. Je suis bien sûr qu'il vous écrira lorsqu'il le faudra, mais, quoi qu'il emploie toute sorte de moyens auprès de vous, j'espère que vous ne l'écouteriez pas et que vous vous rendrez plutôt aux prières d'un fils affligé. Cependant, mon très cher père, si vous m'ordonnez de demeurer ici, j'y demeurerai avec plaisir. Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit, mais cependant la nécessité m'oblige de vous écrire maintenant. Vous savez, mon très cher papa, que je vous aime et respecte bien toujours, mais si vous me faites ce plaisir, je vous aimerai et respecterai davantage, et, si vous êtes inquiet sur la pension où vous devez me mettre, mettez-moi à Tournon, où je serai plus près de la famille.

Mon très cher père, je vous embrasse de tout mon cœur. Embrassez de ma part, s'il vous plaît, ma très chère maman et toute la famille. Je suis votre fils très obéissant et respectueux, Victor Olivier. ■

### JEAN-MARIE DAYOT MET A PROFIT LES GUERRE DE SAISON POUR FAIRE L'HYDROGRAPHIE DES COTES COCHINCHINOISES (1791-1795)

[TEXTE 83]

*Jean-Marie Dayot, né le 21 mars 1759, appartenait à une famille de Redon (Ille-et-Vilaine), transplantée à la Réunion; il était le neveu d'un chirurgien de la Compagnie des Indes et le beau-frère du Gouverneur Charpentier de Cossigny.*

*Lieutenant de vaisseau auxiliaire de la marine royale, Dayot était, en 1786, capitaine et subrécargue de l'Adélaïde, deux-mâts de 300 tonneaux, armé à l'Île de France pour aller chercher du salpêtre et des épices à Ceylan et à Mascate; dérottée sur l'ordre du vicomte de Souillac, l'Adélaïde fut capturée, entre Goa et Bombay, par des pirates mahrattes et son équipage rançonné; ce qui provoqua des demandes d'indemnité de l'armateur, parent de Dayot. Dayot vint solliciter l'intervention du Comte de Conway auprès de la régence mahratte. A Pondichéry — ou à l'Île de France — il rencontra l'Evêque d'Adran, sous l'inspiration duquel il prit du service en Cochinchine, sans doute en 1788.*

*Au dire du Père La Bissachère, Dayot fut « le chef et l'âme de la flotte cochinchinoise ». Le 27 juin 1790, Nguyen-Anh lui décerna un diplôme de « Capitaine de ses vaisseaux ». Dayot fut aussi nommé Délégué Impérial et Marquis de Tri Luoc, ou « Marquis au jugement rempli de prudence ». En 1792, Dayot détruisit, à la hauteur de Quinhon, une flotte tayson comprenant 5 gros bâtiments, 90 galères et 100 demi-galères, sur lesquels furent pris 137 canons de divers calibres. En 1793, Dayot s'empara encore, un peu au Nord de Quinhon, de 60 galères tayson.*

*Mal rétribués, souvent malades, honnis des mandarins, qui voyaient en eux des rivaux, exposés aux emportements du Roi lui-même, les officiers français n'avaient pas en Cochinchine une existence plaisante et toute dorée. Dayot ne tarda pas à l'éprouver durement. Un jour, son bâtiment le Donnaï, fut jeté à la côte par un typhon; bien que l'échouage se fût produit alors que Dayot n'était pas à bord, les mandarins, furieux contre Dayot, qui faisait obstacle à leurs trafics sur les bois entrant à l'arsenal, racontèrent que l'accident était dû à l'impéritie de Dayot et au désir qu'il avait de retarder une expédition projetée par le Roi. Sans plus s'informer, Nguyen-Anh, irrité, fit mettre Dayot à la*

cangue, où il resta quatre jours, jusqu'au retour de l'Evêque d'Adran, dont les mandarins avaient mis à profit une absence de la Cour. Bien que le Roi eût ensuite puni de mort les mandarins qui avaient monté cette cabale, Dayot, éccœuré du procédé, ne tarda pas à quitter l'inhospitalière Cochinchine, suivi peu après dans sa retraite par son frère Félix, qu'il avait attiré à sa suite en Cochinchine.

Dayot se retira à Manille, où il refusa d'entrer au service des Espagnols et où il se livra, avec son frère, à des opérations commerciales dans les mers de l'Inde et de la Chine. Il fit encore plusieurs voyages en Cochinchine, en 1804 notamment, où il vint à Tourane et proposa à Gia-Long une association commerciale avec le Gouverneur des Philippines. A Macao, le 15 novembre 1807, Dayot confia au capitaine Félix de Sainte-Croix, pour les rapporter en France, ses cartes hydrographiques et son mémoire nautique sur la Cochinchine, « fruit d'un travail assez rude de six années » ; dans sa lettre, Dayot signalait l'intérêt qu'il y aurait pour la France impériale à se ménager la bonne amitié de Gia-Long, « roi actif et guerrier », et à s'assurer son assistance éventuelle pour fermer aux Anglais les mers de Chine ; du même coup, Dayot se proposait comme agent commercial en Cochinchine.

Dayot périt avec sa femme et une vingtaine de personnes au cours d'un naufrage provoqué par une violente tempête dans le golfe du Tonkin. Le nom de Dayot a été donné, en 1869, par l'amiral Rigault de Genouilly, à un croiseur de 3<sup>e</sup> classe, qui se perdit, en février 1888, dans un cyclone à Tamatave.

Sur les frères Dayot :

Cf. Ch. B. MAYBON, La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère, 1919 ; B. A. V. H., 1917 (p. 178) ; 1920 (p. 169) ; 1922 (p. 327). Portraits in BOUDET et MASSON, pl. XIX et XX, fig. 33 et 37.

### Jean-Marie Dayot met à profit les guerres de saison pour faire l'hydrographie des côtes cochinchinoises (1791-1795)

...« La première fois que je parcourus, avec l'armée du Roi de Cochinchine, depuis Saint-Jacques jusqu'à Quinhon, je fus étonné de la quantité de baies, d'abris et de mouillages que nous trouvions à chaque pas, dans une côte que les cartes représentaient comme bordée d'écueils en beaucoup d'endroits. Quoique je n'eusse pas occasion en cette campagne de voir la plus grande partie de ces beaux ports, j'en entrevis assez pour me faire naître l'idée de perfectionner cette partie, par des plans plus exacts que tous ceux que j'avais pu me procurer jusqu'alors... Je fis part de mes projets au Roi, à qui je connaissais un enthousiasme marqué pour tout ce qui est sciences ou découvertes. Je ne fus pas trompé dans mon attente ; il prit cette entreprise à cœur et me procura tous les secours que j'aurais inutilement cherchés ailleurs...

...Employé dans la marine du Roi et commandant les vaisseaux européens qui faisaient la principale force de son armée (1), j'étais obligé de sortir toutes les campagnes, qui duraient ordinairement de mai à octobre. Cinq ans de suite j'ai parcouru la côte, du Nord au Sud et du Sud au Nord, avec l'armée. La quantité si nombreuse de bateaux qui étaient avec l'armée à sa suite, pour lui porter les vivres nécessaires et ceux de l'armée de terre, qui

« suivait ordinairement le long de la côte, nous obligeait à mouiller tous les soirs, pour rassembler un convoi souvent de plus de mille voiles. Nous étions aussi obligés de séjourner parfois plusieurs jours de suite dans le même endroit, pour attendre l'armée de terre et lui distribuer des vivres. Quand nous étions en pays ennemi, notre marche devenait plus lente et le temps que nous passions à l'ancre était employé à faire des relevements et à sonder. Le Roi m'avait pour cela affecté deux bateaux à rames et deux à voiles, qui n'étaient que pour cet objet et ne quittaient jamais le bateau que je commandais. J'étais secondé dans mon travail par des officiers instruits et laborieux, qui y mettaient tout le zèle possible, de sorte qu'il n'y a pas de pointes qui n'aient été relevés les unes par les autres et dans cinq ou six positions différentes... Lorsque la saison nous forçait à revenir à Saïgon, le Roi me laissait ordinairement la liberté de disposer des bâtiments à mes ordres et de séjourner dans les différents ports autant que je le jugeais à propos pour en lever le plan... de sorte que je puis assurer qu'il y a peu de ports qui aient été relevés aussi scrupuleusement et avec plus d'exactitude que ceux dont on trouvera les plans dans la collection de mes cartes.

Malgré tous ces soins, beaucoup de détails m'auraient échappé ou n'auraient pas été si corrects, parce que, vus de la mer, ces objets paraissent différents de ce qu'ils sont réellement, si M. Olivier, officier plein de mérite et de talents, qui commandait un régiment de la Garde du Roi et qui était son premier ingénieur, n'eut bien voulu me communiquer tous ses papiers et travailler quelquefois avec moi. Nous avons relevé ensemble le plan de la Rivière de Saïgon, ainsi que celui de plusieurs endroits qui communiquent avec le Cambodge (2). Il faisait ordinairement les mêmes campagnes par terre, suivant presque toujours les bords de la mer, et il ne laissait échapper aucune occasion de dresser les plans des endroits où il passait et d'y faire des observations. Celles que nous faisons de notre côté, à bord des vaisseaux, étaient plus nombreuses, et les signaux nous les communiquaient tous les jours à midi...

... C'est aux soins particuliers des officiers que j'avais l'honneur de commander, que je dois la satisfaction de pouvoir offrir aujourd'hui aux marins un ouvrage digne de leur confiance, par leur exactitude, et de leur curiosité, par leur nouveauté. Je ne m'étendrai pas sur le soin avec lequel toute cette immense quantité de relevements a été rapportée sur le papier. C'est en partie mon travail et celui de Félix Dayot, mon frère (3), mais les cartes et les plans tirés au net, avec tous les brouillards qu'il a fallu faire, je les dois à son crayon...

... Quoique je sois bien éloigné de croire n'avoir rien laissé à faire après moi, je me flatte cependant qu'on fera peu de découvertes essentielles dans les endroits que j'ai parcourus et sondés moi-même. J'aurai la plus grande reconnaissance à ceux qui voudront bien relever les erreurs dans lesquelles j'ai pu tomber, me regardant comme très heureux si mon travail a pu les mettre à même de perfectionner la connaissance d'un pays qui, sous toutes sortes de rapports, mériterait d'être plus fréquenté par les nations européennes » (4).

*(Mémoire sur la côte et les ports de Cochinchine par M. Dayot, mandarin à la Cour de Cochinchine, pendant les années 1791-1792-1793-1794 et 1795. Manuscrit conservé aux Arch. du Min. de la Mar., S. H., dossier personnel de*

Jean-Marie Dayot. Original au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, daté de Macao le 1<sup>er</sup> novembre 1807, n° 1133 G. Texte inédit).

(1) *Jean-Marie Dayot commandant les bâtiments doublés de cuivre le Donnaï et le Prince de la Cochinchine, achetés vraisemblablement aux Portugais.*

(2) *C'est-à-dire le bas Mékong.*

(3) *Frère cadet de Jean-Marie, Félix Dayot arriva en Cochinchine en 1789, en même temps que Vannier. Il ne prit pas part aux opérations militaires et s'occupa surtout du ravitaillement des armées de Nguyen-Anh dans les différents ports des pays circonvoisins. Félix Dayot mourut à Macao en 1821.*

(4) *Les notes et les cartes de Dayot, apportées en France par Félix Renouard de Sainte-Croix, un des officiers de la mission du Général Decaen, furent gravées et publiées en 1818 par le Département de la Marine, sous le titre Le Pilote de Cochinchine, incorporé au Neptune du Grand océan et de l'archipel d'Asie. Le Pilote de la Cochinchine, que le commandant de Kergariou emporta avec lui, pour le vérifier, en 1817, fit longtemps autorité en matière d'hydrographie indochinoise, il fut mis à contribution par l'Anglais Horsburgh dans ses célèbres Instructions nautiques pour les mers de l'Extrême-Orient. Le Ministère de la Marine accorda à Dayot, à titre de récompense, des instruments astronomiques, une première fois en 1808 et une seconde fois en 1820, alors qu'on ignorait à Paris la mort de l'hydrographe.*

## LA VIE AVENTUREUSE DE LAURENT BARIZY

[TEXTE 84]

*Dans une de ses lettres, Barizy se qualifie de « chétif pêcheur de l'île de Groix ». Il ne faut voir dans cette fausse humilité qu'une boutade. Portant armoiries depuis 1694, les Barizy étaient, en effet, une des principales familles de Groix. Né à Port-Louis, en Bretagne, le 28 novembre 1769, d'un officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes qui avait fait dix voyages en Orient, Laurent Barizy possédait une belle parentèle, qui eut gravement à souffrir de la Révolution.*

*Barizy partit en octobre 1788 pour l'Île de France, comme second lieutenant au commerce. Il émigra, d'abord en Turquie, semble-t-il, puis dans l'Inde. Il entra au service de Nguyen-Anh en 1793, dans des conditions que nous ne pouvons préciser.*

*Barizy monta au moins une fois « à l'assaut, par partie de plaisir », avec son ami Olivier ; il participa à quelques-unes des grandes actions de guerre contre les Tayson, mais il fut surtout chargé du service des approvisionnements, aux Indes, à Manille, à Malacca. Nous le voyons fournir à Nguyen-Anh, en une seule livraison, 3.000 fusils, 47 paires de pistolets, 1167 piques, etc. Barizy fut nommé Commandant de compagnie, Envoyé Impérial et Marquis de Thieng-Tri (droit et sincère), puis Lieutenant-Colonel Commandant de régiment.*

*Barizy était en liaison d'affaires avec une compagnie anglaise de Madras, la maison Abbott et Mailand. En mars 1801, il eut de graves démêlés avec un Portugais, Bothello, qui, jaloux des profits que les Anglais réalisaient en Cochinchine, fit échouer son petit bateau personnel et l'accusa devant les mandarins d'avoir détourné des présents destinés à Nguyen-Anh et d'avoir empoisonné le capitaine d'un navire anglais. Profitant de l'absence de leur souverain, les mandarins cochinchinois firent mettre Barizy à la cangue, « une cangue qu'il fallait trois hommes pour porter ». Barizy réussit à se disculper et fut relâché au bout de quelques jours ; il se vengea généreusement en obtenant la grâce de Bothello qui, pour prix de sa scélératesse, avait été condamné à être passé par les verges.*

*Le 15 juin 1801, Barizy participa à la prise des forts de Thuan-An, comme*

*commandant du navire qui portait le pavillon de Nguyen-Anh. Un mois plus tard, Hué une fois pris, Barizy demanda au souverain la permission de se rendre à Madras, afin d'arranger ses affaires, (qui étaient) fort délabré ». A noter que l'écriture et l'orthographe de Barizy sont tout à fait défectueuses et se ressentent du caractère exalté, que Barizy manifesta tout au long de sa vie, tumultueuse comme celle d'un héros de roman.*

*Barizy mourut en 1802, peut-être en se rendant, par la voie de terre, de Saïgon à Hué. Il laissait une épouse cochinchinoise et plusieurs enfants, notamment une fille, Hélène, avec laquelle J.B. Chaigneau, devenu veuf, se maria en 1817.*

**Barizy à M. M. Letondal et Marquini  
Procureurs des Missions Etrangères à Macas**

16 avril 1801 (1),

...« Nous attendons à tout moment un courrier du Roi, et tout le monde est ici dans une extrême impatience ; laboureurs, artisans, soldats, tout est dans l'inquiétude. Les rebelles ont ici des partisans secrets qui sont inconnus (2) et il se répand de moments à autres des bruits très alarmants, qui causent une grande fermentation parmi les peuples de ces provinces.

Le 13 de ce mois, à 2 h. 1/2, le feu a été mis à la citadelle dans cinq endroits différents, aux magasins de riz, aux magasins des toiles, aux magasins des soieries, dans la maison du Roi, dans celle du prince. Heureusement qu'aucun n'a pris feu parce que l'on s'en est aperçu ...nous en avons été quittes à bon marché...

...Je vous ai dit... que la perte de la cargaison du lougre le *Pélican* (3) se montait à 18.800 piastres mais, en outre, il y a mon linge, mes meubles, batterie, correspondances, comptes, vaisselle, provisions. Tout cela a été englouti sans pouvoir rien ou très peu sauver...

...Il est peu d'hommes, qui, suivant son rang, ait éprouvé plus les vicissitudes de la vie humaine que Barizy. A 17 années, officier au service de Sa Majesté Très Chrétienne ; capitaine du lougre du Roi *l'Oiseau* ; à 18 années, employé sur un vaisseau de transport comme deuxième lieutenant ; à 21 années, commandant à l'île de Groix, aux côtes de Bretagne, à 23, errant en Turquie, fugitif, proscrit, ayant vu M. de Flotte, mon oncle, Gouverneur à Toulon pour le Roi, égorgé ; mon oncle, M. Boisquenai, commandant à Lorient, dégradé, chassé, proscrit ; mon oncle, M. Barizy, prêtre, en prison dans un cachot ; mon beau-frère, M. Lorach, pendu ; mon cousin, M. Le Veyer, pendu ; et enfin moi, errant dans l'Inde, tomber au pouvoir des Malais ; après bien des travaux et des peines, attraper la Cochinchine ; aidé par le Roi, qui m'honore de sa bienveillance, ramasser quelque chose pour ma vieillesse ; enlevé par le capitaine Thomas (4), commandant du *Mon-Such*, revenir encore en Cochinchine ; aidé de nouveau par le Roi et le Prince royal ; rassembler une dizaine de mille piastres ; aller à la cangue, perdre ma petite fortune, accusé d'empoisonnement, de vol, d'assassinat : et tout cela dans huit jours de temps, et sans qu'il y ait le moindre reproche à me faire ni que l'on puisse seulement y trouver rien qui puisse donner le moindre soupçon. C'est égal, je ne me rebute pas... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 915. Repr. par L. CADIÈRE, *Les Français au service de Gia-Long*, B. A. V. H., 1926, XII, lettre X).

(1) Barizy vient de prendre part le 8 mars 1801 à la prise de Tourane, quelques jours avant la mort du prince Canh, son grand protecteur. La lettre ci-dessus paraît avoir été écrite de Quinhon.

(2) Première application de la méthode des infiltrations ou du « pourrissement » des arrières de l'adversaire.

(3) Bateau affrété par Barizy, qui s'était échoué.

(4) En 1797, l'Armide, bâtiment commandé par Barizy, qui allait chercher des armes dans l'Inde, fut saisi par un capitaine anglais, Thomas. Barizy formula immédiatement, de Calcutta, le 24 novembre 1797, une réclamation. Nguyen-Anh délégua Olivier pour suivre l'affaire et éleva une énergique protestation, en invoquant le droit des gens. Les Anglais, qui ambitionnaient de monopoliser le commerce de la Cochinchine, s'inclinèrent sans plus se faire prier; l'Armide fut ramenée à Saïgon et réparation fut accordée au pavillon cochinchinois. Sur la saisie de l'Armide, cf. S. KARPELÈS, Un cas de droit maritime international en 1797, *B. S. E. Indo.*, 1948<sup>11</sup>, p. 125-121.

### JEAN BAPTISTE CHAIGNEAU « LE MARQUIS AUX STRATAGÈMES VICTORIEUX »

[TEXTE 85]

*Jean-Baptiste Chaigneau vit le jour le 8 août 1769, au château de Baizy, au Nord d'Auray, dans le Morbihan. Petit-fils et fils de capitaines de la Compagnie des Indes, il cousinait avec Chateaubriand.*

*A l'âge de douze ans, Chaigneau s'embarqua comme mousse, fut pris par les Anglais et interné quelques mois à Sainte-Hélène. Volontaire de 2<sup>e</sup>, puis de 1<sup>re</sup> classe sur la corvette la Subtile, une autre campagne l'amena à séjourner plus de trois ans dans les mers de l'Inde et de la Chine. En 1788, il passa avec succès ses examens d'hydrographie à Lorient, sous pouvoir obtenir un emploi dans la marine royale. En septembre 1791, il partit comme premier enseigne sur un bâtiment marchand, la Flavie, envoyé au Kamtchatka à la recherche de La Pérouse. La Flavie se trouva bloquée par les Anglais à Macao et y fut désarmée. Libre de tout engagement vis-à-vis de son armateur, le jeune Chaigneau décida, en avril 1794, de passer en Cochinchine, où « son honnêteté, sa douceur, sa religion » lui valurent l'affection de l'Evêque d'Adran, qui l'abrita sous son toit, « l'aimant comme son enfant ».*

*Chaigneau commença par faire des voyages d'affaires, à Macao surtout. Il n'entra au service de Nguyen-Anh qu'après le départ de J. M. Dayot, fin 1796 ou début 1797. Commandant du vaisseau à l'européenne le Dragon Volant (32 canons, 300 hommes d'équipage), il prit une part brillante à toutes les opérations de Nguyen-Anh, notamment à la grande bataille navale du 28 février 1801 et au forçement des passes de la rivière de Hué.*

*En récompense de ses bons services, Chaigneau fut nommé Délégué Impérial, Attaché à la personne de l'Empereur, Commandant de régiment du Corps d'armée du centre, Marquis de Thang-Toan, c'est-à-dire Marquis « aux stratagèmes victorieux ». Nguyen-Anh accordait assez libéralement le titre de Marquis. En 1803, il fut promu Général de régiment.*

*Poussé par le souverain, qui désirait se l'attacher, Chaigneau épousa, en 1802, une jeune cochinchinoise chrétienne, dont la sœur épousa un peu plus tard de Forçanz, autre officier français au service de la Cochinchine. Chaigneau fut autorisé à prendre le patronyme du souverain, Nguyen van Thang, c'est-à-dire Nguyen le Victorieux. Résolu à finir ses jours en Cochinchine, Chaigneau*

acheta une maison à Hué ; il deviendra sous Louis XVIII, consul de France en Cochinchine.

Sur Chaigneau :

Cf. B. A. V. H., 1917 (p. 195) ; 1919<sup>11</sup> (p. 342 et 495) ; 1920 (p. 143) ; 1922 (p. 150 et 245) ; 1923<sup>1</sup> (le numéro tout entier) ; 1941<sup>11</sup> (p. 207). *Portrait in BOUDET et MASSON, pl. XVII, fig. 28.*

### L'irrésolution de Nguyen Anh

J-B. CHAIGNEAU A M. LETONDAL

Saïgon, 10 juin 1798,

« Je suis on ne peut plus reconnaissant de la bonté que vous avez bien voulu avoir de faire mes petites commissions, je vous en suis très obligé...  
...Les affaires du Roi sont toujours dans le même état. Il a encore manqué une belle occasion l'année dernière. Il a été à même de conquérir son pays très aisément ; il est arrivé chez les ennemis, qui étaient divisés et qui ne l'attendaient point du tout, de sorte qu'il les a pris au dépourvu, mais il n'a pas su en profiter. D'après cette dernière campagne, je doute bien fort que le Roi soit jamais maître de son pays... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 729. Reproduit par L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1926<sup>4</sup>, p. 371-372 ; B. A. V. H., 1926<sup>4</sup>, p. 371.

### Permission accordée à Chaigneau d'aller se reposer à Malacca

[2 mars 1800],

« Vous, Monsieur J. Chaigneau, Capitaine des vaisseaux de S. M. le Roi de Cochinchine et Officier de la maison du Roi, vous étant trouvé à différentes batailles et ayant eu bien des fatigues à souffrir pour l'Etat, vous avez contracté une maladie dangereuse. Ce que voyant, le Conseil vous permet, pour rétablir votre santé, d'aller à Malacca sur un lougre, avec le lieutenant-colonel Barizy (1). Vous êtes chargé d'une lettre du Ministre des Affaires Etrangères de Cochinchine, que vous remettrez à M. le Gouverneur de Malacca, afin qu'il ait la bonté de vous procurer des médecins. Aussitôt que votre santé sera rétablie, vous reviendrez pour assister le Roi et reprendre vos fonctions ordinaires... Scellé du sceau du Conseil.

Le 24<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> lune de la 61<sup>e</sup> année de Canh hung [2 mars 1800].

(Recueil de Saïgon, p. 233. Reprod. par LOUVET, *Cochinch. religieuse*, t. I, p. 558-559).

(1) *Compatriotes, Chaigneau et Barizy étaient liés d'amitié « depuis la plus tendre enfance ».*

## LES FORCES DU ROI DE COCHINCHINE EN 1800

[TEXTE 86]

*Dans les années qui suivent 1789, Nguyen-Anh apporte tous ses soins à accroître sa puissance militaire. Avec l'aide des techniciens français, il réussit*

à mettre sur pied une importante armée de terre, dont le noyau principal fut un corps de fantassins et un corps d'artilleurs exercés à l'europpéenne par Olivier de Puymanel. Sur les conseils de l'Evêque d'Adran, Nguyen-Anh fit aussi un très gros effort pour sa marine de guerre, qu'il développa à en faire « la plus formidable qu'ait aucune puissance dans l'Inde ». John Barrow rapporte qu'un Anglais vit, en 1800, une flotte de 1.200 voiles, comprenant trois vaisseaux à l'europpéenne, descendre dans le plus bel ordre, en trois divisions, la Rivière de Saïgon.

Les annales vietnamiennes appellent bateaux de cuivre les navires construits sous la direction des officiers français ; ces navires avaient non pas une cuirasse, mais un simple revêtement de cuivre, destiné à protéger les œuvres vives contre les algues et les coquillages, très abondants dans les mers tropicales.

Cet effort considérable d'armement entraînait naturellement de grosses dépenses. Nguyen-Anh y pourvut par une aggravation de la fiscalité et par des emprunts négociés dans l'Inde française, où ses principaux bailleurs de fonds furent MM. Lagrené et Combemale, qui, en mai 1795, se plaignirent du retard apporté dans le remboursement de leurs avances au Roi de Cochinchine (270.000 piastres).

John Barrow était attaché à l'ambassade extraordinaire envoyée en 1792, par les Anglais en Chine, sous la conduite de lord Macartney. L'ambassade fit escale à Tourane du 24 mai au 16 juin 1793. On trouve dans la Relation de John Barrow une Esquisse historique de la Cochinchine moderne, dont l'auteur dit avoir tiré les éléments d'un mémoire de Barizy, qui n'a pas été retrouvé. La relation officielle de l'ambassade par George STAUNTON consacre un important chapitre à la Cochinchine (traduction J. Castera, 1804, t. I<sup>er</sup>, p. 117-190).

\* ...Voici l'état des forces du Roi de Cochinchine en 1800, d'après le capitaine Barizy :

#### *Armée de terre.*

24 escadrons de cavalerie (sur des buffles) (1) .....	6.000
16 bataillons d'éléphants (200 bêtes) (2) .....	8.000
30 bataillons d'artillerie (3) .....	15.000
25 régiments de 1.200 hommes chacun (armés à l'europpéenne) ..	30.000
Infanterie armée de sabres et fusils à mèches à l'ancienne manière du pays (4) .....	42.000
Gardes exercés à la tactique régulière de l'Europe .....	12.000
Total des forces de terre .....	113.000

#### *Marine.*

Artificiers dans l'arsenal de la marine .....	8.000
Matelots enrôlés sur les vaisseaux dans le port .....	8.000
Attachés aux vaisseaux construits à l'europpéenne .....	1.200
Attachés aux jonques .....	1.600
Attachés à 100 galères à rames .....	8.000
Total du service de la marine .....	26.800
Total .....	139.800



« Je ne prétends pas déterminer la valeur de ces troupes, comparativement avec les troupes européennes. Mais, d'après le peu d'observations que nous avons été à portée de faire, elles sont composées d'hommes jeunes et vigoureux, que leurs habits m'embarrassent guère. Ces habits ne sont uniformes ni de couleur, ni de façon, excepté certains habits d'appareil, comme ceux des troupes commandées le jour de notre réception publique, dont les casques de carton, ornés de queues de vaches, étaient écarlates, et les cottes d'armes et jupes piquées étaient entièrement à la chinoise. En général, un mouchoir leur entoure la tête, quelquefois en forme de turban. Une chemise ou fourreau négligé, avec un caleçon, forment l'habit d'un soldat » ...

(John BARROW, *Voyage à la Cochinchine*, traduction Malte-Brun, Paris, 1807, t. II, p. 237-238).

### La flotte cochinchinoise en 1800

M. LELABOUSSE AU SÉMINAIRE DE PARIS, DU COLLÈGE DE DONNAI,

24 avril 1800,

...« Nguyen-Anh a réussi à faire, avec ses Cochinchinois seuls, des vaisseaux à l'euro péenne. Il a commencé par défaire pièce par pièce un vieux qu'il avait acheté ; il l'a refait avec tant d'adresse qu'il est plus beau qu'au paravant. Ce premier succès l'a encouragé à en entreprendre un neuf, dont il est venu à bout. Depuis il en a construit deux autres. Ces quatre vaisseaux lui feraient honneur partout. Il les fait avec une grande célérité : ils ne sont pas plus de trois mois sur le chantier ; ils y sont même souvent moins. Cependant ils ont une belle grandeur et portent, les uns 26 canons, les autres 36 ; ils ont chacun plus de 300 hommes d'équipage. Le vaisseau *le Phœnix* est commandé par M. Vannier, qui a pour second M. Renon ; *l'Aigle*, par M. de Forçanz (5) et *le Dragon-volant*, par M. Chaigneau. Le vaisseau *la Perle*, qui vient d'être lancé à l'eau, sera commandé par le Roi lui-même »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 870. Repr. par L. CADIÈRE, B. E. F. E. O., 1912, p. 38-39).

(1) La « cavalerie » à dos de buffles opérail vraisemblablement comme une infanterie montée, chargée de la sûreté rapprochée. On ne signale aucune action de choc de sa part. Elle ne dut pas rendre beaucoup de services, car elle fut rapidement supprimée (Général Lemonnier).

(2) Les éléphants faisaient partie des contingents auxiliaires cambodgiens ou provenaient des prises sur les Tayson. Employés par paires, ils constituaient un élément de choc d'une certaine efficacité contre des troupes possédant peu d'armes à feu modernes (Lemonnier).

(3) La proportion d'artillerie parait forte pour l'époque. Les canons étaient traînés à la bricole, les « compagnies d'artillerie » avaient un effectif élevé. Les compagnies du Génie étaient rattachées aux bataillons d'artillerie (Lemonnier). L'artillerie et le Génie avaient été organisés par Olivier de Puymanel.

(4) L'infanterie irrégulière était formée de troupes levées dans les provinces récemment conquises ou de soldats ennemis transfuges ; faute de fusils modernes, les hommes conservaient leur armement ancien (Lemonnier).

(5) Godefroy de Forçanz, originaire de Basse-Bretagne, arrivé en Cochinchine en 1789, s'y fixa et mourut à Hué en 1811, laissant des fils, dont la tutelle fut confiée, par ordre de Gia-Long, à Myr Labartette. La descendance de la famille de Godefroy de Forçanz est encore représentée en France par le colonel de Forçanz et par Madame la Générale Weygand, enfants et neveux des deux généraux Raoul et Hilarion de Forçanz.

## DESTRUCTION DE LA FLOTTE DES TAYSON A THINAI, DEVANT QUINHON (27 et 28 février 1801)

[TEXTE 87]

*De 1788 à 1801, tout l'effort militaire de Nguyen-Anh vise à vaincre les rebelles Tayson, qui, solidement retranchés à Quinhon, détiennent encore tout le Centre et tout le Nord du Vietnam.*

*Revenu de Siam en 1787, Nguyen-Anh reprend Saïgon, le 7 septembre 1788, après un siège de dix mois. Se souvenant qu'il a été précédemment quatre fois chassé de la ville par les Tayson, il fortifie puissamment la ville et y pousse activement ses armements, avec l'assistance d'une poignée d'officiers français. Les Tayson, que menace au Nord une invasion chinoise, se tiennent sur la défensive. En 1790, une attaque des royaux sur le Binh-Thuan est repoussée.*

*Alors commencent les guerres dites de saison, commandées par l'alternance de la mousson, sorte de jeu de barres, qui ne donne aucun résultat appréciable (1792-1797). En 1792, J. M. Dayot et Vannier détruisent une flotte tayson à Thi-Nai, port de Quinhon. En 1793, l'armée de Nguyen-Anh conquiert le Binh-Thuan et le Phu-Yen, mais échoue devant Quinhon, qui résiste à un premier siège. En 1794, les Tayson attaquent vainement la citadelle du Roi nouvellement aménagée dans la province de Nhatrang. En 1795, une nouvelle et vigoureuse attaque des rebelles contre cette même citadelle n'obtient pas plus de succès. En 1797, les royaux prononcent en direction du Nord une forte offensive combinée, qui échoue, les forces de terre et de mer n'ayant pu opérer leur jonction.*

*Ces longs tâtonnements, s'ils excitent l'impatience des officiers français, ont du moins l'avantage de permettre à Nguyen-Anh de forger un redoutable et très moderne instrument de combat. Les opérations décisives s'engagent en 1799, date à laquelle Nguyen-Anh adopte enfin la stratégie délibérément offensive recommandée par les écrivains militaires français de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, stratégie qui tend moins à la conquête du terrain qu'à la destruction des forces adverses.*

*Les événements désormais se précipitent. Le 2 novembre 1799, le général Vothanh entève la citadelle de Quinhon. Les Tayson transfèrent leur capitale à Hué ; encouragés par la mort de l'Evêque d'Adran, ils passent à l'offensive au début de 1800 et reviennent assiéger à leur tour Quinhon, défendu par le général loyaliste Vothanh. Abandonnant à son sort ce dernier, qui succombe après une résistance héroïque de dix huit-mois, Nguyen-Anh conçoit alors une manœuvre hardie, qui consiste à prendre ses adversaires à revers en se portant sur Hué. Mais, auparavant, il lui faut s'assurer la maîtrise de la mer ; les 27 et 28 février 1801, à la suite d'un violent engagement, les forces navales des Tayson sont anéanties dans le port de Thi Nai. Sans se laisser retarder dans son action par la disparition du prince Canh, Nguyen-Anh s'empare de Tourane, le 8 mars 1801. Il y concentre ses troupes et force, le 12 juin 1801, les défenses de l'entrée de la rivière de Hué. Le 15 juin 1801, Nguyen-Anh fait son entrée dans la capitale de ses ancêtres, abandonnée par lui vingt-six ans plus tôt. Quinhon une fois repris, en mars 1802, Nguyen-Anh se porte à la conquête du Tonkin, où il ne rencontre qu'une faible résistance ; le 23 juillet 1802, il entre en*

vainqueur dans l'antique capitale des Lê. La rébellion tayson a vécu.

Remarquablement conçue et conduite, la bataille de Thi-Nai du 28 février 1801 fut la plus meurtrière et la plus importante de toutes les opérations menées contre les Tayson. Comme on le verra par le texte ci-après, les officiers français contribuèrent très efficacement à la victoire, qui décida du sort de la guerre.

J.-B. Chaigneau décrit ainsi la bataille : « Nous venons de brûler toute la marine des ennemis, sans qu'il en ait échappé le plus petit bateau. Le combat a été le plus dur que les Cochinchinois aient jamais eu ; les ennemis se sont défendus jusqu'à la mort. Nos gens se sont supérieurement conduits. Nous avons beaucoup de morts et de blessés, mais ce n'est rien en comparaison de l'avantage que le Roi en retire. MM. Vannier, Forçanz et moi y étions et en sommes revenus sains et saufs. Auparavant d'avoir vu la marine ennemie, je la méprisais, mais je t'assure que c'était à tort, ils avaient des vaisseaux qui avaient 50 et 60 gros canons. Le Roi va partir pour la Cour [Hué] où il est sûr de ne trouver aucune résistance. Les soldats tayson doivent être bien déconcertés ; beaucoup veulent se rendre, mais on le refuse » (lettre à Barizy, 2 mars 1801).

Sur l'ensemble des opérations contre les Tayson, cf. la très utile brochure du Général LEMONNIER, L'éducation militaire de Gia-Long, Hanoï, 1943, 37 p. et H. COUPLAN, La conquête du Vietnam par Gia-Long 1777-1802, Paris, 1954 (dactylographié). — Sur les batailles navales de Quinhon, cf. Emile TAVERNIER, Le déclin de l'apogée des Tayson, B. Gal Inst. Publ. Hanoï, juin 1934, et P. J. B. TRUONG-VINH-KY, Cours d'histoire annamite, Saïgon, 1875, t. 2.

### M. Lelabousse au Séminaire

Nhatrang, 20 avril 1801,

... La victoire la plus éclatante, et qui fera époque dans les annales de la Cochinchine, est celle que [le Roi] a remportée tout récemment sur leur marine dans le port de Quinhon, sur les cartes appelé Chine-Chine. C'est celui où il brûla, il y a sept à huit ans, celle de l'ainé des rebelles. Il vient d'y faire le même coup le 1<sup>er</sup> de mars.

Voici la disposition avantageuse de leur armée navale (1). Outre que l'entrée de ce port est très étroite, qu'il est défendu par plusieurs forts qui le rendent impénétrable, ils y avaient embossé leurs trois plus grands vaisseaux, chacun à trois batteries de canons d'un très gros calibre. Le reste de leur marine était rangé de manière à ne laisser aucun passage.

Aussi le Roi n'y vint pas avec ses grands vaisseaux. Il les laissa dans une rade voisine, et ne prit que 26 galères, avec 100 bateaux légers ou plutôt 100 chaloupes, qui portaient à peu près quatre mille hommes. Ce n'était pas grand'chose pour aller attaquer un port, où il y avait en ce moment, tant sur la marine que dans les forts, plus de 20 mille hommes, 60 éléphants, 40 gros vaisseaux, et 20 de moindre grandeur, 100 galères et un beaucoup plus grand nombre d'autres bateaux de guerre, tous bien armés. Mais le courage suppléa au nombre.

Il s'avance à la vue des ennemis, qui l'attendent de pied ferme, et arrive à la nuit devant le port. Les cent bateaux légers vont mettre à terre, à une certaine distance, les troupes qu'elles portaient. Pendant ce temps-là, les

« galères, à la faveur des ténèbres et du vent qui les secondaient, s'approchent des premiers vaisseaux, sautent à l'abordage et y mettent le feu. Ils pénètrent dans le port, lancent partout des torches allumées et toutes sortes de matières combustibles. Alors le carnage devint affreux. On tirait de tous les côtés, des forts comme des vaisseaux ; une grêle de boulets sifflaient sur toutes les têtes. Ce n'était partout que flammes, qui consumaient les galères et les vaisseaux ennemis, dont les uns sautaient, les autres coulaient. Cependant on se battait de part et d'autre avec un égal acharnement. Les rebelles avaient le feu à leurs bords, et ils se défendaient encore dans les batteries, jusqu'à ce que l'incendie, se communiquant aux poudres, ne fit tout disparaître par une explosion générale. Enfin, l'adresse de nos troupes jointe à leur bravoure l'emporta ; elles firent des prodiges de valeur en cette circonstance. Jusqu'ici on n'a pas encore vu en Cochinchine de combat si opiniâtre et si sanglant. Il dura depuis 10 heures du soir jusque vers 10 heures du matin, où il ne resta plus aux ennemis pas même le plus petit bateau. Tout fut brûlé.

Les officiers français, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz, qui commandent les trois vaisseaux, *le Dragon*, *le Phénix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition. Ils accompagnèrent le Roi chacun avec un bateau bien armé, et ce fut eux qu'il chargea de faire entrer toutes les galères. Mais il les retint pour sa garde pendant qu'on se battait. Le sang français bouillonnait dans les veines au bruit des canons, et il fallut toute l'autorité royale pour arrêter leur ardeur. Ce prince eut moins de peine à faire avancer son armée au milieu des boulets, qui pleuvaient de toutes parts, qu'à les retenir auprès de sa personne. M. de Forçanz ne put même résister à la fougue guerrière qui l'emportait ; entraîné par son courage, il s'échappe pendant la nuit et entre dans le port, où il brûla lui seul sept galères des mieux armées. MM. Vannier et Chaigneau en eussent bien fait autant, s'ils n'avaient écouté que leur bravoure ; mais il se souvenaient qu'ils avaient sous leur garde tout le royaume en la personne du Roi.

Ils y entrèrent au jour avec ce prince. On tira sur lui d'un des forts, où les ennemis tenaient encore, et le boulet, ayant tombé dans l'eau à la proue de sa galère, s'en releva et lui passa à une coudée au-dessus de la tête. Quelque temps après, ils se retirèrent avec les débris de leur armée et allèrent se réunir à celle de terre.

Il est incroyable combien ils ont perdu de choses en ce combat : tout ce qu'ils avaient de précieux était à bord de leurs vaisseaux. Le Général, qui est le grand mandarin du Tonkin, quand il vit au jour que le Roi, avec une poignée de monde et quelques malheureuses galères, avait réduit en cendres une si puissante marine et s'était rendu maître d'un port qu'il croyait imprenable, tomba dans une espèce de frénésie et se roula dans la poussière comme un furieux.

Le Roi fait actuellement plonger où les vaisseaux ont coulé. Il a déjà retiré 500 gros canons et une quantité innombrable d'autres armes »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 5. Repr. par L. CADIÈRE, B. E. F. E. O., 1912, p. 45-47).

(1) Un croquis du port de Quinhon indiquant la position des deux partis a été donné par L. Barizy dans une longue lettre du 11 août 1801. D'après Barizy, qui ne prit pas part à la bataille, le Roi de Cochinchine eut 400 tués. De leur côté, les Tayson perdirent au moins 50.000 hommes, toute leur marine, tous leurs transports en nombre de 1.800 voiles,

« 6.000 pièces de canons de toute grandeur, une immense quantité d'armes et de munitions de guerre et de bouche ».

## PHILIPPE VANNIER, LE DOYEN DES MANDARINS FRANÇAIS DE GIA-LONG

[TEXTE 88]

*Philippe Vannier est né à Locmariaquer, près d'Auray, en Morbihan, le 6 février 1762, d'un capitaine général des cinq grosses fermes du Roi. Volontaire dans la marine royale à partir de 1778, il participa à la guerre d'Amérique, notamment, à la bataille des Saintes, en avril 1782. A la suite sans doute d'un duel entre officiers de marine, au cours duquel, témoin substitué à son client défaillant, il aurait tué son adversaire, il se rendit à Pondichéry, d'où, à l'appel de l'Évêque d'Adran, il passa avec lui en Cochinchine, en 1789.*

*Capitaine d'un vaisseau à l'euro péenne, Vannier se distingua à la première bataille navale de Quinhon, en 1793, en qualité de second de J. M. Dayot, qu'il remplaça, en 1795, comme animateur de la marine de guerre cochinchinoise. « Bondissant de-ci de-là, il déploya son courage » dans les guerres de saison et dans la campagne libératrice de 1801-1802. Confirmé en 1802 dans la dignité de Mandarin de 1<sup>re</sup> classe, Vannier se fixa en Cochinchine et, comme Chaigneau, y fonda un foyer. Vannier revint en France en 1825, après avoir passé plus d'un tiers de siècle en Cochinchine. Il mourut à Lorient, le 6 juin 1842.*

*Sur Vannier, cf. B. A. V. H., 1919<sup>IV</sup> (p. 453 et 498) ; 1920<sup>I</sup> (p. 160) ; 1921 (p. 47 et 239) ; 1922 (p. 139 et 245) ; 1935<sup>II</sup> (le numéro tout entier). Portrait in BOUDET et MASSON, pl. XVII, fig. 29.*

### Vannier relate les conditions de son arrivée en Cochinchine en 1784

Auray [sans date, (1823)]

A son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur (1),

« Philippe Vannier d'Auray, employé de la Marine militaire, après avoir fait les campagnes sous les ordres de M. Dorvilliers, celles de 1779, 1780, 1781 avec M. de Grasse, partit de France le 28 mars 1788. Arrivé à Pondichéry, l'Évêque d'Adran, Ministre du Roi de Cochinchine, engagea le sieur Vannier à suivre la première destination de l'expédition pour la Cochinchine. En conséquence, ils partirent de Pondichéry et débarquèrent à Saïgon, où se trouvait le Roi qui venait de reconquérir cette province. Ce prince trouva dans les connaissances de quatorze officiers et quatre-vingts soldats des secours tels qu'ils l'aiderent à remonter sur son trône. Le pays devenu tranquille, les Français s'y établirent. Tous y sont morts, à l'exception des sieurs Vannier et Chaigneau.

M. Vannier de ce moment joua un rôle d'autant plus intéressant qu'il se trouva placé près du souverain. Aussi en fut-il récompensé par la charge de mandarin de la 8<sup>e</sup> classe (2) et la confiance particulière du monarque. Les 34 ans qu'il vient de passer en Cochinchine ont été employés à faire valoir la nation française, soit auprès du prince, soit auprès de ses sujets. Le sieur

« Vannier n'eut pas sacrifié toute sa vie en restant si loin de son pays s'il n'avait eu l'espoir de lier des relations de commerce également très avantageuses aux deux royaumes... ».

(Repr. dans *Documents A. Salles* (par Philippe Vannier), B. A. V. H., 1935<sup>II</sup>, p. 143).

### Vannier Mandarin de 1<sup>re</sup> classe (décembre 1802)

« Le Commandant en premier du vaisseau doublé de cuivre *le Phénix volant*, Délégué Impérial, affecté spécialement à la personne de l'Empereur, Commandant de Régiment du Corps d'armée du Centre, Nguyen Van Chan (3) a passé les mers d'un cœur intrépide. Avec une volonté indomptée, il a franchi les flots et, tout comme, par une liaison intime, les nuées poussées par le vent suivent le dragon, il y a eu une heureuse rencontre au coin d'une ruelle [entre lui et le Roi encore errant]. De même que, par l'effort de la rame, la barque, avec la docilité d'un cheval, franchit les fleuves avec aisance, c'est grâce à son aide que l'Empereur a pu surmonter tous les obstacles. Par faveur exceptionnelle, nous l'élevons aux grades et dignités de Commandant en premier du vaisseau doublé de cuivre *le Phénix volant*, Délégué Impérial, affecté spécialement à la personne de l'Empereur, Général de Régiment, Marquis de Chan Vo (4). Il commandera et conduira la compagnie des Thiep Thuy affectée à son vaisseau et officiers et soldats devront obéir à ses ordres. Dans les affaires importantes concernant le corps d'armée du Centre, puisse-t-il déployer ses qualités de gravité et de vigilance comme s'il avait des ailes, de façon à acquérir les mérites signalés au point de vue militaire, et à conformer à chaque instant ses actions à notre volonté. Qu'il ne laisse pas décroître sa réputation ! Oh ! obéissez. C'est pourquoi ce diplôme (est délivré) (6).

De Gia-Long, 1<sup>re</sup> année, 11<sup>e</sup> lune, 12<sup>e</sup> jour » [6 décembre 1802].

(Repr. par L. CADIÈRE, *Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*, B. A. V. H., 1922<sup>II</sup>, p. 147-149). Une autre traduction est donnée B. A. V. H., 1935<sup>II</sup>, p. 181).

### Vannier explique pourquoi il ne revient pas en France

Hué, 21 août 1805 (7).

« Nous avons conquis le Tonkin, pris le premier rebelle, qui a été exécuté, de sorte que tout est tranquille...

...Je comptais m'en retourner en Europe après les conquêtes du Roi, mais la guerre entre la France et l'Angleterre y ayant mis obstacle, fait que je me trouve obligé de rester jusqu'à une occasion favorable, ne voulant pas risquer ma fortune en temps de guerre. D'ailleurs, je suis assez bien dans ce pays. Je jouis de la faveur du prince et d'une grande considération et, malgré tous ces avantages, je ne cesse cependant de penser à mon pays, à ma famille et à mes anciens amis. Voilà dix-huit ans que je n'ai reçu de nouvelles de chez moi. Vous me rendriez grand service si vous pouviez m'en donner ; car ma fortune est assez considérable pour pouvoir les aider, s'ils se trouvaient dans le besoin, et je l'eusse déjà fait, par la voie des Missions, si

« j'en avais reçu quelques nouvelles. Vous pourriez me faire passer vos lettres par les vaisseaux en Chine en les adressant à M. Marquini, Procureur des Missions Etrangères à Macao, ou à Manille, à l'adresse de M. Dayot, négociant. C'est un service que vous rendrez à un ancien camarade dont il vous aura toute obligation ».

VANNIER

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, t. 20, p. 282. Repr. par H. CORDIER, *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, t. III, 1922, p. 151-152).

(1) *Requête de Vannier sollicitant pour son fils aîné une place à l'Ecole des Langues Orientales et, pour sa fille, une place au pensionnat royal de Saint-Denis.*

(2) *Diplôme du 27 juin 1790, nommant Vannier Capitaine des vaisseaux du Roi et Commandant du Donnaï, sous l'autorité de Jean-Marie Dayot, commandant la division navale formée par le Donnaï et par le Prince de la Cochinchine (LOUVET, Cochinchine relig., t. 1<sup>er</sup>, p. 534-535).*

(3) *Nom cochinchinois de Vannier, lui conférant, ainsi qu'à Chaigneau, le patronyme de la famille royale, Nguyen.*

(4) *Comme Chaigneau, Vannier porta, successivement ou même simultanément, plusieurs titres de marquisat, Marquis de Chan-Thanh, de Chan-Tai, de Chan-Vo, de Chan-Oai.*

(5) *Le Phénix volant, 26 canons, n'embarquait qu'une compagnie de troupes de terre (50 hommes). Le Dragon volant de Chaigneau, 32 canons, embarquait deux compagnies.*

(6) *Le 19 décembre 1802, Gia-Long décerna à Chaigneau un diplôme exactement similaire au diplôme ci-dessus de Vannier, diplômes rédigés en termes plus ampoulés et plus riches en allusions littéraires que les brevets provisoires décernés aux officiers français, avant la victoire, en 1790.*

(7) *Lettre écrite par Vannier à « un ancien camarade » morbihannais dont l'identité est inconnue. Le préfet du Morbihan, ayant pris connaissance de cette lettre, proposa au Ministre de la Marine Decrès d'envoyer en Cochinchine M. Guérin, le propre beau-frère de Vannier, en mission secrète d'information. Cette proposition, en raison des circonstances, resta naturellement sans effet, bien que l'Amiral Decrès et Vannier eussent été autrefois, à ce qu'il semble, camarades dans la marine royale.*

## CHAPITRE V

### LE RÈGNE DE GIA-LONG (jusqu'en 1815)

---

A force de ténacité, Gia-Long a reconquis en 1801 le trône de ses ancêtres, mais il ne se tient pas pour satisfait de ce premier résultat ; il veut profiter du vent en poupe et agrandir son domaine. A la haute et à la basse Cochinchine (Centre et Sud Vietnam), possession patrimoniale des Nguyen, Seigneurs de Hué, il ajoute le Tonkin, possession des Trinh, ennemis héréditaires de sa maison, qui ont disparu dans la tourmente. Nguyen-Anh réalise ainsi la première unification politique des terres vietnamiennes. Cet exploit accompli, il déclare close l'ère de la dynastie des Lê et prend, le 1<sup>er</sup> juin 1802, le nom de période de Gia-Long. Après avoir sollicité et reçu de la Chine des lettres d'investiture comme « Prince du Vietnam », en même temps qu'un sceau en argent doré, en juillet 1806, Gia-Long se proclame Empereur, titre ambitieux qui cadre mal avec sa qualité de dynaste vassal (tribut triennal payé à la Chine à partir de 1807).

Restauré dans la plénitude de ses pouvoirs, Gia-Long recueille un héritage en piètre état, où règne la plus grande confusion. « Le peuple, dit le souverain est maintenant comme un malade en convalescence ou comme un enfant qui a besoin de soins ». Gia-Long s'emploie à remettre de l'ordre dans ses domaines ; il déploie une grande activité réformatrice dont il sera parlé plus bas. Son œuvre administrative est digne d'éloge, encore qu'elle demeure entachée d'une indifférence, d'ailleurs courante à l'époque, à l'égard de la condition souvent misérable du menu peuple.

Au dehors, Gia-Long entretient de bons rapports avec l'Empereur de Chine, auquel il témoigne la plus grande déférence. Il parvient à faire entrer dans sa sphère d'influence les principautés du Laos et le royaume du Cambodge. Il ne peut empêcher le Siam de saisir plusieurs provinces cambodgiennes ; en revanche, il obtient que la Cour de Bangkok reconnaisse la suzeraineté du Vietnam sur l'antique royaume khmer. Tout en maintenant jalousement à l'écart de son empire les puissances européennes, dont il redoute les convoitises et les empiètements, Gia-Long réussit ainsi à réaliser à son profit une première « Union indochinoise », à peu près analogue dans son extension à celle que la France échafaudera un siècle plus tard.

Installé dans sa cour de Hué, qu'il n'a plus quittée depuis 1802, Gia-Long mourut le 3 février 1820. Comme son contemporain Napoléon, auquel à certains titres il peut être comparé, il a publié un grand nombre d'édits et imprimé sa marque personnelle à toutes les activités qui se sont exercées dans son royaume. Maître suprême et chef religieux, il a fondé non seulement une dynastie, mais un empire, dont ses successeurs ne parviendront pas à maintenir la solide

armature. La grande figure de Gia-Long domine toute l'histoire moderne du Vietnam.

### LE CHATIMENT DES DERNIERS TAYSON (août 1802)

[TEXTE 89]

Après la prise de Hué par l'armée royale, les chefs tayson réussirent à gagner le Tonkin, mais, abandonnés par presque tous leurs partisans, ils furent bientôt battus, capturés et livrés à Nguyen-Anh. Le souverain n'était pas d'un tempérament particulièrement cruel, mais il avait à cœur de venger son oncle, exécuté par les rebelles en 1777, et il voulait faire expier aux Tayson les ruines affreuses que la guerre civile de trente années par eux fomentée, avait accumulées en Cochinchine. Nguyen-Anh se montra donc impitoyable ; il prescrivit un châtiment exemplaire, susceptible d'épouvanter ceux de ses sujets qui auraient pu être tentés de susciter de nouveaux troubles. En août 1802, devant les autels impériaux du palais de Hué, les chefs rebelles survivants et les membres de leurs familles furent mis à mort dans les terribles conditions relatées par le Père de la Bissachère. Pour atroces qu'ils aient été, les supplices infligés aux Tayson ne dépassent pas en horreur ceux que subissaient alors, en France, les grands coupables, les régicides par exemple, un Ravallac ou un Damiens. La grande différence, c'est que, en Extrême Orient, la solidarité familiale étend le châtiment aux ascendants et aux descendants des auteurs du crime.

Pierre, Jacques, Lemonnier de la Bissachère, né vers 1764 dans le diocèse d'Angers. Parti en décembre 1789 du séminaire de la rue du Bac. Affecté au Tonkin occidental, courut, dans le Nghé-An, les plus grands dangers au cours des persécutions édictées par les Tayson. Malade, gagna, en 1806, Macao, puis l'Angleterre. Ses notes, très utiles pour l'histoire de la Cochinchine et du Tonkin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont été largement mises à contribution par l'émissaire du général Decaen en Extrême-Orient, le capitaine Félix RENOARD DE SAINTE CROIX, Voyage commercial aux Indes orientales, Paris, 1810, et par le baron de MONTYON, Exposé statistique du Tonkin et de la Cochinchine, Londres, 1811. Le P. de la Bissachère, nommé en 1817 directeur du Séminaire des Missions Etrangères, mourut rue du Bac, le 1<sup>er</sup> mars 1830.

« Le Roi Gia-Long étant arrivé à la capitale de la Cochinchine s'y reposa pendant deux mois ou environ. Ensuite il s'occupa du supplice de ses prisonniers. Un de mes gens que j'avais envoyé à la Cour pour m'obtenir une permission du Roi et qui fut porté sur la liste de ceux qui pouvaient entrer au Palais... se trouva de service le jour de l'exécution et la vit tout entière depuis le commencement jusqu'à la fin. A son retour, il m'en a fait le récit...

...Pour commencer par ce qui regarde le jeune Roi tayson (1), on le rendit témoin d'un spectacle bien douloureux. Les cadavres de son père et de sa mère aussi bien que ceux de ses proches parents furent exhumés, on rajusta les os du Roi Quang-Trung, son père, et de sa mère, morts depuis dix ans, et ils furent tous décollés pour la forme, afin de leur donner une note d'infamie et principalement pour ôter à ces os, selon la croyance des pays la plus superstitieuse, la vertu de porter bonheur à ses

« descendants. Ensuite on réunit tous les os des Tayson dans un grand panier où tous les soldats devaient aller uriner ; après quoi, on les réduisit en poudre, que l'on mit dans un autre panier, qui fut placé à la vue du jeune Roi tayson pour le chagriner. On lui servit alors un repas assez somptueux, comme on l'observe dans ce pays à l'égard des criminels qu'on va exécuter ; son frère cadet, qui était plus brave que le Roi, l'ayant vu manger, lui en fit le reproche. Après le repas, on lui mit un baillon à la bouche ainsi qu'à plusieurs autres, parce qu'on craignait qu'ils ne fissent des imprécations contre le nouveau Roi. Ensuite, on lui attacha les pieds et les mains à quatre éléphants pour être écartelé. Un éléphant lui avait déjà arraché une cuisse avec les nerfs qu'il put encore tourner la tête vers le panier qui contenait les os de ses parents. Les exécuteurs, à l'aide d'un instrument duquel on n'a pas d'idée en Europe, séparèrent en quatre les parties qui étaient encore unies entre elles, ce qui, joint à la cuisse déjà divisée, forma cinq morceaux de chair. On les exposa aux cinq marchés les plus fréquentés de la ville sur un poteau fort élevé. Il fallut attendre qu'ils fussent pourris ou mangés par les corbeaux.

Quant au fameux général ThienPhô (3), estimé et regretté de sa famille et de tous ceux qui le connaissaient, il fit un acte de piété filiale. La veille ou le jour même de sa mort, il réussit à faire représenter au Roi que sa mère, âgée d'environ 80 ans, ne pouvait plus sous aucun rapport nuire à l'Etat, qu'il demandait pour elle la vie qu'elle devait perdre à cause de lui et il obtint sa demande. Pour lui, il fut simplement décollé. Il avait une fille de 14 à 15 ans, douée de tous les agréments de son sexe. Lorsqu'elle vit que l'éléphant d'une immense grosseur s'approchait d'elle pour la jeter en l'air, elle jeta un cri perçant si désolant vers sa mère en lui disant : « Ah ! maman, sauvez-moi ». Sa mère, qui était celle qui avait commandé l'armée, lui répondit : « Comment veux-tu que je te sauve quand je ne puis me sauver moi-même et tu dois préférer de mourir avec ton père et ta mère que de vivre avec cette sorte de gens-là. » Plusieurs spectateurs auraient voulu la sauver et détournèrent la vue lorsque l'éléphant excité l'enleva et la jeta en l'air, en la recevant sur ses dents par deux fois.

Quand le moment du supplice de l'héroïne ou de la femme du Général ThienPhô fut venu, elle s'avança fièrement vers l'éléphant pour l'agacer et, lorsqu'elle en fut près, on lui cria de se mettre à genoux afin que l'animal pût la mieux saisir. Mais elle n'en fit rien et continua de marcher jusqu'à lui. On raconte même que, malgré que l'animal fut vivement excité, il fallut le forcer en quelque façon de la jeter en l'air, comme s'il l'eut encore reconnue pour une de ses anciennes maîtresses...

...Les exécuteurs, pour avoir, dit-on, son courage, mangèrent son cœur, son foie, ses poumons et ses bras potelés...

...On dit qu'il n'y eut que cette courageuse femme, son mari et le frère cadet du Roi tayson qui, aux approches de la mort, ne changèrent pas de figure. Tous les autres étaient pâles et tremblants... »

(Repr. dans Charles B. MAYBON, *La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère* (1807), Paris, 1919, p. 117-121).

(1) *Nguyen quang Toan* (titre de règne *Canh tanh*), fils aîné du cadet et du plus remarquable des trois frères Tayson. *Nguyen van Hué* (titre de règne *Quang trung*), décédé à

*l'âge de 40 ans en novembre 1792, après avoir conquis le Tonkin en 1788. L'aîné des Tay-son, Nguyen van Nhac, mourut en 1793.*

*(2) Le Général Tran quang Dien, revêtu du titre de Thien Pho, grand homme de guerre, avait longtemps tenu en échec les troupes royales dans la province de Quinhon.*

*(3) Bui thi Xuan « le courageux amazone généralissime » des dernières forces rebelles au Tonkin.*

## GIA LONG, L'HOMME, LE SOUVERAIN ET SON ŒUVRE

[TEXTE 90]

*Pour équiper ses armées de terre et de mer, Gia-Long procéda à ce que nous appellerions aujourd'hui une mobilisation industrielle. Délivré de ses ennemis, après 1802, le souverain diminua le potentiel de ses armements, tout en maintenant sur un pied imposant ses forces militaires, appuyées sur une dizaine de citadelles construites à l'européenne par les disciples d'Olivier. On attribuait au souverain de vastes desseins d'expansion. Le 15 novembre 1807, J. M. Dayot écrit : « L'ambition du Roi ne se bornera pas à être tranquille possesseur du Tonkin, de la Cochinchine, et d'une partie du Cambodge. Les mille grands bateaux plats qu'on construit en ce moment dans les ports n'annoncent pas des dispositions pacifiques ; quelques provinces du Siam, de la Chine, l'île d'Hainan, le royaume de Siam recevront certainement quelques visites de ce Roi actif et guerrier ». Gia-Long pourtant résista à la tentation ; il n'entreprit pas de grandes guerres de conquête et fit porter son principal effort sur les œuvres de paix. « Le guerrier se fit administrateur ».*

*Gia-Long s'employa tout d'abord au relèvement économique de son royaume, épuisé, saigné à blanc par la guerre civile. Il répara les grandes routes et en fit aménager de nouvelles, notamment la grande route impériale, « la route man-darine », de Saïgon à Langson ; sur ces routes, il organisa un service postal, avec des trams ou maisons de relais pour les porteurs de messages officiels et pour les voyageurs. Il rétablit les digues du Tonkin, encouragea l'agriculture, construisit des greniers publics pour pallier les disettes chroniques.*

*Gia-Long réorganisa le gouvernement central et l'administration provinciale. Dans la capitale, il institua deux conseils et six ministères, qui firent sentir leur impulsion à tous les mandarins, strictement hiérarchisés selon l'importance de leurs circonscriptions et spécialisés dans leurs attributions de finance ou de justice. Il réglementa l'impôt personnel et l'impôt foncier ; il reconstitua les biens communaux et les déclara inaliénables ; il leva des taxes sur l'exploitation des mines du Tonkin et des droits de douane à l'importation, des redevances sur les navires marchands étrangers. Il entreprit une réforme monétaire, fixa les conditions de fabrication des sapèques et des lingots d'or et d'argent.*

*Pour parachever son œuvre, Gia-Long légiféra. L'ancien code des Lê, le code national, étant tombé en désuétude, le souverain fit rédiger, par une commission de spécialistes, un nouveau code, qu'il promulga en 1815. Le code Gia-Long ne présente, du reste, rien d'original ; il se borne à reproduire les articles du code chinois de la dynastie mandchoue.*

**Portrait de Gia-Long (par Lelabousse)**

14 avril 1800,

...« Ce prince est peut-être l'homme le plus vif et le plus bouillant de son royaume, mais... les remontrances de Mgr l'Evêque d'Adran ont bien tempéré ce sang enflammé. Ce n'est plus ce Roi qui ne gouvernait que la verge ou le sabre en mains et ne parlait que de mort. C'est maintenant un monarque qui se souvient qu'il est le père de ses sujets, et non pas le tyran... Il est ferme, mais il n'est pas cruel ; il sévit, mais selon les règles de la justice.

Il a toutes sortes de belles qualités tant du cœur que de l'esprit. Il est reconnaissant, généreux, délicat sur le point d'honneur ; grand dans l'adversité, il soutient un revers avec un courage digne du sage qui l'a formé.

Dans sa jeunesse, il était adonné au vin, mais, quand il s'est vu à la tête des affaires, il s'est si bien corrigé qu'il ne veut même le pas goûter du bout des lèvres... Aussi a-t-il porté des ordonnances très sévères contre tous ceux qui s'enivreraient et il y tient la main...

...Les qualités de l'esprit ne le cèdent pas en lui à celles du cœur. Vif, pénétrant, droit, il saisit du premier coup d'œil les choses les plus compliquées. Une mémoire des plus heureuses lui fait tout retenir, comme une facilité naturelle lui fait tout imiter. Ses arsenaux et ses ports de guerre font l'admiration des étrangers et feraient son éloge aux yeux de toute l'Europe si l'Europe pouvait en être le témoin. D'un côté, on voit fusils, canons de tout modèle, pièces de campagne, affûts, boulets, etc., dont la plupart ne cède qu'en beauté au premier modèle. De l'autre, des galères sans nombre, des vaisseaux de toute grandeur, de toute forme, dont la solidité est faite pour imposer. Tout cela est l'ouvrage de ce prince, aussi actif qu'industriel, aidé toujours des officiers français, car les arts et métiers dans ces pays sont encore à mille lieues de la perfection où ils sont en Europe...

...Il a des connaissances sur tout et de l'aptitude pour tout... Il est extrêmement laborieux. La nuit, il dort beaucoup et lit beaucoup. Il est curieux et aime à s'instruire. Il a dans son palais plusieurs ouvrages qui traitent de construction, de fortification. Il les feuillette constamment pour en voir les plans et tâcher de les imiter, sans qu'il puisse lire l'explication en français qu'il n'entend pas. Tous les jours, il fait de nouveaux progrès. C'est le plus grand Roi qu'il y ait eu jusqu'ici en Cochinchine. Mgr d'Adran et ce prince sont deux hommes extraordinaires, dont les fastes de ce royaume conserveront éternellement la mémoire glorieuse. Leur siècle fera époque. On y lira avec étonnement que le monarque le plus capable d'apprendre, le plus digne de régner, aura eu le bonheur de rencontrer l'homme le plus capable de l'instruire et de le former au gouvernement... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 869. Recueil de l'Evêché de Saïgon, p. 131-135. Texte inédit).

**Une journée du souverain**

« Pour vaquer plus sûrement à tout ce qui tient à son gouvernement, il s'est assujéti à un plan de vie fixe et réglé. A six heures du matin, il se lève,

« et prend un bain froid ; à sept, ses mandarins sont introduits à son lever ; là, toutes les lettres qui lui ont été adressées la veille sont ouvertes, et ses ordres sont enregistrés par différents secrétaires. Il va ensuite à l'arsenal de la marine, examine tout ce qui s'est fait en son absence, parcourt tout le port dans sa barque à rames, inspecte ses vaisseaux de guerre, s'occupe particulièrement de l'artillerie, et visite la fonderie qu'il a établie à l'arsenal, où se fondent des canons de tout calibre.

A midi ou une heure, il déjeune au chantier... A deux heures, il se retire dans son appartement et dort jusqu'à cinq ; ensuite il donne audience aux officiers de marine et de terre, aux chefs des tribunaux ou des départements publics. Là, il approuve, rejette ou corrige les plans qu'on lui propose. En général, les affaires d'Etat l'occupent jusqu'à minuit. Alors, il rentre dans son cabinet, fait les notes et les apostilles qu'il croit à propos pour cette journée. Ensuite il prend un léger souper, passe une heure avec sa famille ; et il est toujours deux ou trois heures du matin quand il se couche. Ainsi, ce prince, dans les vingt-quatre heures, ne prend guère que six heures de repos.

Il ne boit jamais de vin de la Chine, ni aucune liqueur spiritueuse ; il ne mange que fort peu de viande. Un peu de poisson, de riz, de légumes, des fruits, quelques pâtisseries légères et du thé : voilà à peu près sa nourriture. Comme un véritable descendant de la famille impériale de Ming en Chine, qu'il se vante d'être, il mange toujours seul, et ne permet jamais ni à son épouse, ni à personne de sa famille de s'asseoir à sa table. Le même principe d'orgueil lui fit refuser de recevoir dans son palais l'hommage de quelques Anglais en 1799 ; et il en apporta pour raison, que l'état d'agitation où se trouvait sa Cour dans ce moment, ne lui permettait pas de faire pour cette circonstance tous les préparatifs convenables à son rang, avec des étrangers de distinction » (1)...

(Extr. de John BARROW, *Voyage à la Cochinchine*, traduction Malte-Brun, Paris, 1807, t. II, p. 230-232).

### L'œuvre de Gia-Long

« Depuis l'année 1790, où Caung Shung [Gia-Long] rentra en Cochinchine jusqu'à 1800, il n'eut que deux années de paix, 1797 et 1798, et ces deux années sont probablement les plus importantes de ce règne, jusqu'ici trop orageux. Sous les auspices de l'Évêque d'Adran, qu'il consultait comme un oracle dans toutes les grandes circonstances, il donna tous ses soins à l'amélioration de son pays. Il établit une manufacture de salpêtre à Fen tan [le Champa des cartes] ; il ouvrit des routes de communication entre les postes et les villes les plus considérables ; il les fit planter de chaque côté d'arbres qui les ombragent. Il encouragea la culture de la noix d'arec et du bétel, dont les plantations avaient été détruites par les armées de l'usurpateur. Il accorda des récompenses pour la propagation des vers à soie, fit préparer beaucoup de terres pour la culture des cannes à sucre et enfin établit des manufactures pour la préparation de la poix, du goudron et de la résine. Il fit fabriquer plusieurs milliers de fusils à mèches ; il ouvrit une mine de fer et construisit des fourneaux de fusion. Il distribua ses forces en régi-

« ments réguliers et établit des écoles militaires, où des instructeurs européens enseignaient aux officiers les principes des projectiles et de l'artillerie...

...Il entreprit aussi de réformer le système de jurisprudence et il n'y a pas de doute que l'Evêque ne lui ait prêté pour cela un précieux secours. Il abolit plusieurs espèces de tortures que les lois du pays avaient ordonnées jusque-là ; il mitiga les supplices qui ne paraissaient pas proportionnés aux crimes auxquels ils étaient appliqués. Il établit des écoles publiques, auxquelles les parents furent obligés d'envoyer leurs enfants à l'âge de quatre ans, sous peine d'amende. Il détermina un système régulier d'intérêts pour le commerce de son royaume, fit établir des ponts sur les rivières, des bouées et des amarres dans les endroits dangereux de la côte et des inspections dans les ports et les principales baies. Il envoya plusieurs missionnaires dans les districts montagneux à l'Ouest de son royaume, habités par les Laos et les Miaotse, nations barbares qu'il souhaitait d'amener à un état de civilisation et de gouvernement réglé. Ces montagnards sont les peuples que les Chinois désignent sous la dénomination dégradante d'hommes à queue...

...Enfin, ce monarque, qui, par son application infatigable aux arts et aux manufactures, égala Pierre de Russie, mais qui n'eut rien de sa férocité, excita comme lui, par son exemple particulier, l'énergie de son peuple et n'épargna rien pour régénérer son pays...

...Caunh Shung est représenté comme un parfait soldat dans toute la force du terme. On dit qu'il se tient beaucoup plus honoré du titre de général que de celui de souverain. On le peint comme brave, sans rudesse, fécond en expédients dans les occasions. Ses conceptions sont généralement justes ; jamais les difficultés ne le rebutent ni les obstacles ne le font rétrograder...

Sa conduite avec les étrangers est pleine d'affabilité et de complaisance. Il marque la plus haute estime aux officiers français qui sont à son service. Il les traite avec toute la politesse, la familiarité et la bonté possibles. Jamais il ne fait une partie de chasse ou de quelque plaisir que ce soit sans y inviter un d'eux...

... On dit qu'il est de taille moyenne, d'une figure régulière et agréable. Il a le teint rougeâtre, bruni par le soleil auquel il est continuellement exposé. Et maintenant il doit avoir atteint juste sa 50<sup>e</sup> année... »

(John BARROW, *Voyage à la Cochinch.* Trad. Malte-Brun, t. II, p. 224-237).

(1) John Barrow indique les sources où il a puisé pour rédiger ses chapitres sur la Cochinchine : les renseignements fournis par L. Barizy, par un secrétaire chinois du gouvernement vietnamien en 1793, par deux Anglais qui visitèrent la Cochinchine en 1799 et 1800, enfin par les relations des missionnaires, celles notamment publiées dans les *Nouvelles missions orientales de 1785, 1787, 1789, 1794 et 1797* (Ch. B. Maybon). Le *Voyage à la Cochinchine* fournit de nombreuses indications sur la guerre des Tayson.

## UNE ÉCOLE A HUÉ AU TEMPS DE GIA-LONG

[TEXTE 91]

*Instruit dans les lettres chinoises, Gia-Long était loin d'être indifférent aux choses de l'esprit. Il institua à Hué « un collège national », sorte d'université*

confucéenne, et fit revivre, pour assurer le recrutement de ses fonctionnaires, les concours littéraires, dont la tradition avait été interrompue pendant la rébellion. L'enseignement demeurant complètement abandonné à l'initiative privée, il chargea des mandarins spéciaux, les directeurs des études (doc hoc) de contrôler les écoles libres provinciales, dont le fils de J.-B. Chaigneau nous donne une humoristique description.

Gia-Long releva, enfin, un bon nombre de Van Mieu ou temples de la Littérature; il nomma des historiographes et ordonna de rassembler les documents relatifs à une géographie du Vietnam, à l'histoire des Lê, et à l'histoire de la dynastie chinoise de Hatien.

Avant de mourir, en 1815, la première épouse de Jean-Baptiste Chaigneau lui avait donné onze enfants. L'aîné de ces enfants, Michel-Duc (1803-1894), rentra définitivement en France avec son père, en 1825. Il y fit carrière dans l'administration des finances, avant de suppléer Abel des Michels comme professeur de langue vietnamienne à l'École des Langues Orientales... Michel-Duc Chaigneau a raconté de manière très vivante ses enfances cochinchinoises, dans un livre publié, en 1867, par l'Imprimerie Nationale, sous le titre de Souvenirs de Hué 1

### Une école à Hué

On voyait dans les faubourgs et aux environs de Hué des écoles particulières, dont les maîtres recevaient des parents des élèves une rétribution annuelle en argent et en cadeaux. Ceux qui dirigeaient ces établissements cumulaient les fonctions de maître d'école et d'écrivain public, et même exerçaient la médecine. Ces écoles n'étaient pas difficiles à découvrir, car les cris discordants que les élèves y poussaient et qu'on entendait de fort loin, étaient un indice certain de leur existence. Le voisinage de ces établissements est fort désagréable pour ceux qui n'aiment pas le bruit.

La maison d'un maître d'école ressemble à la plupart des autres habitations annamites; elle est ordinairement divisée en deux parties, dont l'une sert de logement et l'autre forme une grande salle pour les classes. Dans celle-ci, on voit des élèves, dont le nombre varie de un à vingt et quelquefois plus, les uns assis par terre sur des nattes, les autres sur des estrades en planches posées le long des murs, qui sont percés de larges ouvertures garnies de barreaux de bois. Les plus jeunes, à figure éveillée et à casaque tachée de couleur rougeâtre, tracent sur des planches des caractères chinois dont le modèle est devant eux. Les autres, plus sérieux et plus propres, à moitié couchés, la tête penchée sur un cahier de papier ou sur un livre, écrivent, lisent ou expliquent, à côté du maître, le texte d'un auteur ou récitent une leçon apprise. Le maître d'école, toujours d'un sérieux imperturbable, les yeux en dessous, le front ridé et la bouche pincée, chique son bétel et fume son tabac dans une pipe d'un mètre de long, en roseau ou en petit bambou. De temps à autre, il frappe avec son rotin sur l'estrade particulière où il s'assied, afin qu'on sache bien qu'il n'est ni sourd ni aveugle. Tantôt il se lève, parcourt la salle, donne une tape à l'un, tire les cheveux à l'autre, puis se rassied; tantôt il disparaît avec sa pipe, pour donner quelques soins à son intérieur ou à son petit coin de parterre. Comme partout, les jeunes élèves se livrent volontiers entre eux à de petites espiègleries, pendant que le

« maître a les yeux et les oreilles ailleurs. Ici on rit, on cause, on se donne des coups de pinceau sur la main, on jette à son voisin la boue de brique qu'on ramasse sur sa planche. Le maître paraît subitement comme la foudre et l'on est puni, non en pensums ni en quelques centaines de vers à apprendre par cœur, mais en bons coups de rotin, qu'il applique lui-même, sur la partie postérieure, au plus turbulent ou à plusieurs tour à tour. La punition terminée, on se rend au travail, tout en essuyant ses larmes ; mais, par vengeance, on crie plus fort qu'avant pour étourdir davantage le maître. Un seul coup de rotin de celui-ci sur l'estrade ramène aussitôt les criards au ton ordinaire... »

MICHEL DUC CHAIGNEAU, *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, Paris, 1867, p. 73-74).

**L'INGÉNIEUR CHARPENTIER DE COSSIGNY  
PROPOSE AU PREMIER CONSUL DE CONCLURE  
UNE ALLIANCE AVEC LA COCHINCHINE (1803)**

[TEXTE 92]

*A supposer que, mûe par quelque repentir, la France consulaire ou impériale ait cru devoir offrir à Gia-Long de rendre rigueur au traité de Versailles, il ne fait aucun doute que Gia-Long n'eût repoussé pareille aventure. Triomphant désormais, le souverain vietnamien n'avait plus besoin de secours militaires extérieurs et il était bien résolu à maintenir les étrangers à l'écart de son royaume. Mais la France n'envisageait rien de tel...*

*-Et, cependant, dans la métropole, certains esprits demeuraient hantés par la Cochinchine : un Charles Mayon, un Cossigny, par exemple. Ingénieur et publiciste, Jean, François Charpentier de Cossigny de Palma ne doit pas être confondu avec son cousin David Charpentier de Cossigny, successeur de Coutanceau des Algrains à Pondichéry, en 1781. Depuis qu'il avait noué connaissance avec l'Evêque d'Adran à l'Ile de France, en 1786 d'abord (où il avait donné au prélat une lettre d'introduction auprès de l'intendant général des colonies de Vaivres), puis en 1788, au retour de France du prélat, ce Cossigny, féru d'expansion outre-mer, était obnubilé par la Cochinchine. Dès octobre 1789, il avait présenté un premier projet cochinchinois (cf. LOUVET, *Cochinchine religieuse*, t. I, p. 528-530). Dans son Voyage à Canton, publié en l'an VI de la République, il avait ménagé une bonne place à la Cochinchine. Le 19 messidor de ce même an VI, Cossigny reprit l'idée d'une expédition en Cochinchine, idée déjà présentée par lui en l'an IV au Ministre de la Marine Truguet. Le projet de l'an VI s'agrémentait de quelques chimères : « La Cochinchine « fournirait de l'or et des soldats belliqueux à l'armée de Bonaparte ; (ces « soldats) pourraient se rendre au Bengale en « traversant le Tibet » et aider « à purger l'Asie de ses oppresseurs ... » (Arch. Aff. Etrang., *Mém. et documents, Asie*, t. 20, p. 220-223).*

*En frimaire an V, la paix d'Amiens conclue, Cossigny, retiré en France depuis 1801 (il devait y mourir en 1809, âgé de 79 ans), proposa à nouveau, par le mémoire ci-après, de conclure un traité de commerce et d'amitié*

Le 19 de la 1<sup>e</sup> Lune ou 2 Mars 1801.

Mon Cher Barizy

Nous avons de bruler toute la marine des ennemis sans qu'il ait  
échappé le plus petit bateau le combat a été le plus sanglant que les  
Cochinchinois aient jamais eu. les ennemis se sont défendus jusqu'à la mort  
ils ont été tués et blessés, mais ce n'est rien en comparaison de l'avantage que  
le roi en retire. M<sup>rs</sup> Lannou forcé et moi y étions, et en  
sommes revenus sain et sauf.

Après avoir vu la marine ennemie je la m'appris  
mais je l'adure que c'était à tort, ils avoient des <sup>vaisseaux</sup> qui  
avoient 30. et 60 gros canons.

Le roy va partir pour la cour ou il est sur de  
ne trouver aucune résistance. Les soldats taïson doivent être  
bien disciplinés, beaucoup veulent se rendre mais on les refuse  
le roy leur permet de vivre tranquillement chez eux sans  
s'occuper de la guerre.

Nous ne retournerons pas cette année à Saïgon le roy  
renvoie tous les grands Naba pour lui aller observer du côté

Comme l'occasion presse je n'ai pas le temps de t'en  
dire davantage, j'attends la première occasion je lui  
en attends

Ton bien leur et ami

Je te prie de faire part à M<sup>rs</sup> Liot J. B. Chaigneau  
de cette nouvelle.

avec le Roi de Cochinchine. Le 29 frimaire, le Premier Consul demanda au Ministre de la Marine son opinion sur ce mémoire ; son opinion s'avéra défavorable ; on lit, en effet, au bas du document, la mention : « Ajourné, décision consulaire ».

Tout préoccupé qu'il fût par ses rêves de domination dans la Méditerranée, et sur le Proche-Orient, Napoléon s'intéressa à la lointaine Asie beaucoup plus que ne l'avaient fait les rois de France, non pas tant en raison de la valeur propre de ce continent qu'en raison des commodités qu'il pouvait fournir comme base d'opérations offensives contre l'Angleterre. Malheureusement les coalitions européennes, qui se succédèrent après la rupture de la paix d'Amiens, ne permirent pas « au rêve indien » de l'Empereur de prendre corps.

Le général Decaen, envoyé dans l'Océan Indien, pour y reprendre possession de nos établissements, ne fut pas sans porter ses regards sur la Cochinchine ; le 16 mai 1804, il rendit compte à Paris qu'il restait encore quatre Français dans le pays. Mais ni Decaen, ni son aide de camp, le fougueux capitaine Stanislas Lefebvre, neveu de l'Evêque d'Adran (1772-1849), ni Renouard de Sainte-Croix ne purent rien entreprendre dans le Moyen-Orient ni dans l'Extrême-Orient. L'offre de J. M. Dayot, formulée en 1807, ne fut pas davantage retenue. Renouard de Sainte-Croix, rapportant en France les levés hydrographiques de Dayot, se borna à émettre le vœu que, à la paix générale, « la France repaïsse en Cochinchine », et à proposer à l'Empereur l'envoi d'une ambassade française en Chine, pour tenter d'obtenir l'expulsion des Anglais de Canton.

Napoléon ne négligeait pas cependant les événements d'Extrême-Orient ; il considérait que la création d'un établissement français dans les mers de Chine serait d'une grande utilité pour la guerre contre l'Angleterre. Le 29 janvier 1812, il demanda au Ministre de la Marine des précisions sur la Mission de l'Evêque d'Adran en 1788. L'archiviste du Département fit parvenir au souverain deux dossiers, qui, vraisemblablement, ne furent même pas ouverts, car bientôt survint la débâcle.

Ce n'est qu'après le retour des Bourbons sur le trône qu'il devait être à nouveau question en France de la Cochinchine.

### Mémoire sur la Cochinchine

« J'ai tâché, dans une note succincte, qui a été remise au Conseiller d'Etat Portalis, de faire sentir l'importance attachée au choix d'un Evêque pour les missions de la Cochinchine, en remplacement du dernier dont nous regrettons la perte (1). Ce vertueux prélat, qui avait toute la confiance du Roi ménageait dès longtemps à la France les moyens d'y former un établissement.

Les vues que je vais exposer sont celles qu'il m'a présentées dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec lui, à l'Île de France en 1786 et en 1788... Le désir de soumettre ces rebelles et l'attachement qu'il porte aux Français détermineraient le Roi vraisemblablement à nous accorder une propriété de terrain, à notre convenance, dans ses états, et le privilège exclusif du commerce de son royaume, à condition que nous réunirions des forces aux siennes contre les révoltés.

La France, par ses victoires, a étendu ses domaines sur le continent, mais elle a fait de grandes pertes dans son commerce extérieur, tandis que l'An-

« glecteré a beaucoup augmenté le sien. Sans commerce, point de marine ; sans marine, point de puissance au dehors ; sans colonies, point de commerce extérieur. Pour élever la République au degré de puissance qui convient à son étendue et à sa gloire, et pour la mettre en état de lutter un jour contre sa rivale, il paraît nécessaire de présenter au commerce des branches nouvelles et étendues à exploiter. C'est ce que nous offre la Cochinchine, pays qui fournit la plus grande variété de denrées commerciales.

Il produit le plus beau sucre et au prix le plus bas... Il serait même possible d'en approvisionner la France, si les récoltes de ses colonies ne suffisaient pas à sa consommation. Sous ce rapport la Cochinchine, peuplée de quatre millions d'âmes, peut nous dédommager des productions de Saint-Domingue...

...L'industrie française animerait l'agriculture et les arts de ce royaume ; le commerce leur donnerait une nouvelle activité. Nous y formerions avec le temps la colonie la plus florissante, la plus riche et la plus puissante. Les forêts de cette contrée seraient converties en vaisseaux ; et la discipline qui manque aux soldats cochinchinois, dont la bravoure a de la réputation, se trouvant aidée par la tactique européenne, consoliderait notre établissement.

Placé, pour ainsi dire, à la porte de la Chine, il nous donnerait la plus grande influence sur le commerce de cet empire, et les moyens de l'interdire aux Européens, avec lesquels nous serions en guerre, ou du moins de le leur rendre très onéreux...

...L'héritier du trône de la Cochinchine, jeune prince de 20 à 22 ans, élève de l'Evêque d'Adran, professe le christianisme (2). Il a une affection particulière pour les Français... Je ne doute pas qu'il ne contribue beaucoup, par son crédit auprès du Roi, à faire accueillir nos propositions. Je pense qu'il est à propos d'expédier au plus tôt (après Nivôse, il sera trop tard, vu les moussons des Indes) une frégate de 40 canons et une corvette pour la Cochinchine, avec un Ministre plénipotentiaire, chargé de conclure un traité d'alliance, d'amitié et de commerce, avec le Roi...

...Outre les présents d'usage destinés au Roi, à son fils et aux mandarins, il serait à propos de charger sur la frégate quelques pièces de canon, avec leurs affûts, des obus, des mortiers et leurs crapauds, que l'on vendrait au Roi, et d'autres denrées dont je fournirai l'état, et dont la vente compenserait tout ou partie des dépenses. Il serait essentiel d'embarquer sur l'expédition quelques artilleurs intelligents, des botanistes, des naturalistes et des minéralogistes.

Les mines d'or de la Cochinchine sont peut-être les plus riches qui existent. Ce métal n'est pas monnaie dans ce pays, ni à la Chine ; il y est beaucoup plus précieux que l'argent, mais ce sont les Européens qui l'ont renchéri. Le Roi accorde sans difficulté à ses sujets la permission d'exploiter les mines de son royaume, moyennant un droit très modique. Je ne doute pas qu'il ne l'accordât à ses alliés... Pourquoi la Cochinchine ne deviendrait-elle pas un Pérou pour la nation ? Au surplus on pourrait rapporter en France des denrées dont la vente rembourserait les frais de l'armement...

...L'auteur de ce projet, qui a voyagé à la Chine où il avait pris des connaissances sur la Cochinchine, a été lié d'amitié avec l'Evêque d'Adran...

...Malgré son grand âge, son zèle n'a point vieilli, et il offre au Premier

« Consul ses services pour l'expédition qu'il propose. Il croit qu'il est essentiel de garder soigneusement le secret sur l'objet politique de l'armement ; il est très facile de le masquer. Personne ne sera surpris de voir le soussigné retourner à l'île de France, avec des botanistes, des naturalistes et des minéralogistes. On pensera que cette expédition est destinée à préparer un établissement à Madagascar, projet dont l'auteur sollicite constamment l'exécution depuis 1764 et qu'il désire voir réaliser un jour.

Il est digne du Génie qui gouverne la France d'embrasser des projets qui contribueront à la prospérité de la nation et qui renferment des vues ultérieures d'une grande importance.

Si le Trésor national ne peut pas suffire aux avances qu'exige l'armement proposé, il est un moyen qui fait concevoir l'espérance de les remplir. Si le gouvernement l'approuve, s'il prend des actions, si les chefs de l'Etat souscrivent, s'ils témoignent prendre un vif intérêt au succès du projet, nous ne doutons pas qu'il ne puisse être mis à exécution. Dans ce cas, le même homme chargé de la collection des plantes étrangères et des opérations de commerce de l'armement, pourrait être un négociateur secret auprès du Roi de la Cochinchine pour remplir les vues que nous avons exposées dans ce mémoire...

...Je n'attends que la décision du gouvernement pour publier le prospectus de la souscription, s'il m'y autorise.

Dans ma jeunesse j'ai été chargé en chef deux fois d'une mission très importante à Batavia, avec trois et quatre vaisseaux. Elle demandait bien plus de détails, elle présentait bien plus de difficulté que celle que je propose aujourd'hui.

COSSIGNY,  
Rue Mazarine, n° 66.

« P. S. — Dans le cas où le gouvernement préférerait de faire pour son compte l'armement que je propose, et qu'il voulût le masquer, il pourrait prendre pour prête-nom un armateur ou un banquier connu ».

(Arch. France-Outre-mer, Corr. Gale Coch., t. V, p. 11-15. Repr. par H. CORDIER, *Toung Pao*, 1903, et *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, 1922, t. 3, p. 139-144).

(1) *L'Evêque d'Adran*.

(2) *Cossigny croit à tort que le prince Canh, dont il ignore la mort, avait embrassé le christianisme.*

## GIA-LONG ÉLOIGNE LA COMPAGNIE ANGLAISE DE SES ÉTATS. LA MISSION DU SUBRÉCARGUE ROBERTS (1804)

[TEXTE 93]

*Pendant les guerres de libération, les firmes anglaises de Madras et de Calcutta avaient fourni du matériel de guerre à Nguyen-Anh. Le règlement de ces livraisons souleva des difficultés sans fin. L'Anglais Purefoy, agent de la maison Abott et Mailland, qui séjourna en Cochinchine de 1800 à 1807 pour le règlement du litige, a laissé des Remarques sur la Cochinchine, qui ont été traduites dans les Nouvelles Annales des Voyages, juillet-septembre 1826, p. 338-355.*

A la suite de ces contestations et pour battre en brèche l'influence française, qu'ils craignaient de voir s'implanter à la Cour de Gia-Long, les Anglais manifestèrent au début du XIX<sup>e</sup> siècle un regain d'intérêt à l'égard de la Cochinchine. Ils ne réussirent qu'à s'attirer l'inimitié du souverain, qui redoutait de subir le sort qu'avaient subi les rajahs de l'Inde britannique.

En 1804, le premier subrécargue de la Compagnie anglaise des Indes à Canton, J. W. Roberts, fut envoyé en mission en Cochinchine. Ses efforts furent infructueux ; les présents qu'il avait apportés ne furent même pas reçus par Gia-Long et les Anglais ne purent obtenir aucun privilège particulier en matière de commerce. Avant de se retirer, Roberts adressa, à Gia-Long, le 14 août 1804, une lettre d'un ton quasi-comminatoire, dans laquelle il se plaignait amèrement de « la conduite impérieuse, fière et arrogante » du souverain (lettre publiée par LOUVET, Cochinch. relig., t. II, p. 496-498).

Peu après la mort de Gia-Long, en 1821-1822, les Anglais firent une nouvelle démarche. Leur envoyé, John Crawford, n'obtint pas plus de succès auprès de Minh-Mang que Roberts n'en avait obtenu auprès de Gia-Long.

*Les relations de CRAWFURD et de son compagnon de voyage G. FINLAYSON ont été traduites par H. BERLAND, B. S. E<sup>v</sup>. Indo., 1948 (p. 41-71) et 1939<sup>1</sup> et <sup>II</sup> (p. 9-100).*

### M. Jaussaud (1) au Comte Molé, Ministre de la Marine et des Colonies

Paris, le 15 novembre 1818,

... « Ce qui peut encore donner une idée du caractère et de la résolution du roi Gia-Long, c'est la manière dont il congédia un agent anglais qui lui fut envoyé il y a environ quatorze ans, peu de temps après qu'il eut soumis le Tonkin à sa domination.

Cet événement qui plaçait le Roi de Cochinchine au rang des princes les plus puissants de ces contrées, devait attirer l'attention des Anglais, qui jusque-là avaient négligé la Cochinchine, tant à cause de l'étendue de leurs possessions dans les autres parties de l'Inde que parce que leur commerce dans ces parages se fait principalement à Canton ; et peut être aussi parce qu'ils ne voyaient point de rivaux dans ces pays-là, dont ils eussent à craindre une fâcheuse influence sur leur système de commerce universel.

Quoi qu'il en soit, le Roi de Cochinchine ne leur parut pas un homme à négliger, et la Compagnie des Indes résolut de lui envoyer un de ses agents les plus distingués. Elle fit choix du sieur Roberts, chef de ses subrécargues à Canton, et le chargea d'une mission à la fois diplomatique et commerciale.

Cet envoyé arriva en Cochinchine vers 1804 avec deux vaisseaux chargés de marchandises et de présents. Il commença par mettre dans ses intérêts les principaux mandarins, auxquels il n'eut pas de peine à persuader combien le commerce avec les Anglais leur fournirait d'occasions et de moyens de s'enrichir. Ces mandarins à leur tour persuadèrent à leur Roi d'accepter les présents qui lui étaient destinés et d'accorder l'audience sollicitée par l'agent anglais, qui déjà se croyait assuré du succès de sa mission.

Les Anglais n'ignoraient pas l'estime particulière et la faveur dont jouissaient les Français auprès de Gia-Long ; aussi ne négligea-t-on rien pour en prévenir les effets. Par exemple, on avait compris dans les présents

« destinés à ce prince, des tableaux qui retraçaient les époques les plus funestes de notre révolution, et rappelaient surtout les malheurs de l'infortuné Louis XVI, au sort duquel Gia-Long avait souvent donné des regrets. On ne chercha point du reste à s'assurer des missionnaires français, dont on crut n'avoir rien à craindre, et qui, en effet, à cette époque, étaient devenus, pour ainsi dire étrangers à leur patrie.

Mais deux autres Français, marins au service du Roi de Cochinchine, se trouvaient à la Cour vers ce même temps. Gia-Long les consulta sur la puissance anglaise en Europe et dans l'Inde, ainsi que sur l'objet de la mission du Sr Roberts, qui ne demandait rien moins que la cession d'un port (2) et le privilège exclusif du commerce de Cochinchine. Ces messieurs exposèrent au Roi que c'était à peu près de la même manière que les Anglais avaient commencé à s'établir dans d'autres pays, dont par suite ils s'étaient rendus les maîtres et étaient devenus les oppresseurs de ces mêmes princes qui les avaient accueillis avec bienveillance.

Sur ce rapport, le Roi Gia-Long (quoique d'humeur intéressée jusqu'à l'avarice) renvoya sans hésiter tous les présents qu'il avait déjà reçus (3) et fit dire au Sr Roberts que les Anglais, qui désormais viendraient commencer dans ses états, y jouiraient sans distinction des mêmes privilèges que tout autre peuple.

Cette réponse fut un congé à l'agent anglais, qui repartit aussitôt pour Canton »...

(G. JAUSSAUD, *Projet d'établir un comptoir en Cochinchine*, 15 novembre 1818. Repr. par H. CORDIER, *La reprise des relations entre la France et l'Annam sur la Restauration*, Toung Pao, 1903, tirage à part p. 29-30).

(1) M. Jaussaud, fils d'un avocat, maire de Forcalquier, avait fréquenté pendant plusieurs années les mers de l'Inde comme négociant. Il se flattait de connaître l'anglais et le malais et se fit recommander en 1817 au Premier Ministre duc de Richelieu comme susceptible d'être envoyé en Cochinchine en qualité d'agent du Roi. J. B. Chaigneau lui fut préféré.

(2) Roberts demandait la cession de l'île de Cham devant Faïfo.

(3) Les cadeaux renvoyés par Gia-Long furent vendus aux enchères à Canton.

## L'ENVERS D'UN GRAND RÈGNE

[TEXTE 94]

Fixé dans la banlieue immédiate de Hué, Jean-Baptiste Chaigneau se rendait dans la capitale au moins trois fois par semaine pour assister au Conseil du Roi. Le mandarin français conservait beaucoup de gratitude au souverain, qui ne lui marchandait jamais les témoignages de son amitié. Chaigneau s'alarmait toutefois des jugements malveillants que Gia-Long portait sur la religion chrétienne et il craignait que le Roi, cédant aux instances de son entourage, n'en vînt quelque jour à persécuter les chrétiens. Éprouvant toutes les nostalgies de l'exil, enclin à l'humeur noire, Chaigneau pensait que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des royaumes et il discernait, dans l'empire de Gia-Long, des sources de faiblesse, dont la principale était le mécontentement du peuple, accablé de corvées onéreuses, grevé d'impôts toujours plus lourds, brimé trop souvent par l'arbitraire des mandarins.

*Le son de cloche pessimiste que fait entendre le texte ci-dessus ne doit pas être pris strictement au pied de la lettre. Il est patent, cependant, qu'il y eut, sous le règne de Gia-Long, plusieurs révoltes locales, notamment au Tonkin, où la dynastie déchue des Lê avait gardé des partisans convaincus.*

### J. B. Chaigneau à M. Letondal

12 mai 1808,

...« Pour ce qui est de la religion, je crois bien que, pendant le règne de ce Roi actuel, les missionnaires et les chrétiens seront assez tranquilles, quoique ce prince ne l'aime pas plus que ses mandarins ; pour les femmes, elles sont toutes contre et font peut-être plus de mal que les mandarins.

Je crains bien que le règne actuel ne soit pas de longue durée. Il y a plusieurs partis de révoltés, principalement dans le Tonkin. Jusqu'à présent ils ont été battus et dispersés dès qu'ils ont commis quelques actes d'hostilité ; mais ces partis existent toujours, et ils sont considérables.

Tous les peuples sont dans la plus grande misère. Le Roi accable le peuple de corvées et de travaux, sans le nourrir ni le payer. De plus, il exige toutes les contributions, et ne pardonne rien (1). Les mandarins vexent et pillent le plus qu'ils peuvent ; [dans] tous les procès et plaintes portées, les mandarins ne jugent que quand ils ont ruiné les deux parties, de sorte que le royaume est dans un état de crise qui ne peut pas durer ; les vexations sont trop criantes. Le temps nous apprendra le reste. Que là-dessus et en tout la sainte volonté de Dieu soit faite »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1267-1238. Repr. in B. E. F. E. O., 1912, p. 60).

(1) Cette assertion n'est pas absolument exacte. Une lettre de missionnaire, datée du 14 septembre 1806, nous informe par exemple qu'à l'occasion du conseil réuni pour désigner le successeur de Gia-Long — désignation qui n'alla pas sans difficulté, le fils du prince Canh ayant de nombreux tenants — Gia-Long exempta le peuple de la moitié du tribut du riz « pour une fois ».

## RAVAGES CAUSÉS PAR LES TIGRES DANS LE CENTRE VIETNAM

[TEXTE 95]

*Jusqu'à l'intervention française, les habitants de l'Indochine professaient à l'égard des animaux féroces et spécialement des tigres, une terreur superstitieuse telle que ces animaux proliféraient dangereusement et causaient de véritables hécatombes humaines, qui ne préoccupaient nullement les autorités. On capturait surtout les tigres pour les opposer en combat singulier à d'autres animaux. Sur les combats des tigre et d'éléphants, cf. Michel Duc CHAIGNEAU, Souvenirs de Hué, p. 62 et sq.*

*Le Père Jean Claude Grillet, parti du Séminaire des Missions Etrangères en 1788, fut affecté à la mission de Cochinchine et vécut le plus souvent chez les Chams et chez les Moï du Sud-Vietnam. Mort à Saïgon, le 27 avril 1812.*

## Lettre du Père Grillet

18 avril 1806,

...« Les Annamites appellent *Ong*, c'est-à-dire Monsieur ou Seigneur, tous les animaux monstrueux, féroces ou dangereux, pour, disent-ils, se concilier leur bienveillance et éviter de tomber sous leurs pattes. Et, quoique cela leur arrive fréquemment, cela ne les empêche pas de persister dans cette folie et de vouloir qu'ils soient spirituels et aient quelque chose au-dessus de l'animal.

Le tigre est le plus redouté de tous les animaux de ce pays. Dans un arrondissement d'environ deux à trois lieues, où j'ai environ 12 à 1.500 chrétiens, je l'ai vu dévorer plus de 100 personnes en moins d'un an et demi.

Les moins stupides, quoi qu'ils l'appellent aussi *Monsieur*, ne laissent pas de lui tendre des pièges, où il tombe souvent. Or j'ai vu des femmes, des gens du peuple qui, dès qu'ils l'apprennent, viennent lui faire des présents, des compliments et comme prendre part à son malheur, afin que *Monsieur* sût qu'ils n'étaient pour rien dans les pièges qu'on lui avait tendus. J'en ai vu d'autres l'en tirer secrètement avant que le village le sût, pour lui sauver la vie... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747. Texte inédit).

---

## LIVRE IV

---

### DE GIA-LONG A TU-DUC : LE VIETNAM REVIENT A LA POLITIQUE DE LA CLÔTURE ET DE L'INTOLÉRANCE (1815-1858)

---

*Après 1815, les négociants des ports français de la côte atlantique envoient leurs navires trafiquer en Cochinchine. Ces armements, qui sont surtout le fait de Bordeaux, et notamment de Balguerie-Stuttenberg, ne procurent que de médiocres profits au regard des risques encourus. Aussi, en 1830, les armateurs français renoncent-ils à fréquenter les ports cochinchinois. Malgré sa hardiesse, l'initiative privée se révèle incapable d'instaurer un courant régulier d'échanges avec l'Indochine.*

*Le gouvernement de la Restauration n'est pas plus heureux quand il tente de nouer des relations officielles avec la cour de Hué. Plusieurs navires de guerre porteurs de messages de courtoisie sont éconduits par les autorités vietnamiennes.*

*Les missions consulaires dévolues à J.-B. Chaigneau, puis à son neveu, Eugène Chaigneau, prennent fin prématurément, sans avoir obtenu l'ombre d'un résultat heureux.*

*Ces échecs sont dûs à ce que le nouveau souverain du Vietnam, Minh-Mang, est animé à l'endroit des Européens de sentiments très différents de ceux que son père avait professés. Minh-Mang n'attend rien de bon des contacts qui pourraient s'établir entre son pays et l'Occident. Le Vietnam, sous son règne, adopte une attitude déterminée de xénophobie et de misonéisme. Sur ses frontières, il abaisse, si on peut dire, un rideau de soie, aussi hermétique qu'un rideau de fer.*

*Confucianiste impénitent, Minh-Mang considère que la propagation du christianisme constitue pour ses états un péril majeur, au point de vue politique et social plus encore qu'au point de vue moral. Le souverain voudrait extirper radicalement le christianisme de ses domaines, comme l'a fait le Japon au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour arriver à cette fin, Minh-Mang déploie une rigueur implacable. De 1833 à 1840, plusieurs missionnaires et de nombreux prêtres autochtones, accusés de noirs desseins, sont mis à mort avec tous les raffinements de cruauté que comporte la législation du pays. La persécution continue sous Thieu-Tri, atténuée toutefois en raison des craintes que suscite l'intervention*

armée de l'Angleterre en Chine. De 1840 à 1850, les missionnaires condamnés à mort bénéficient du sursis et ne sont plus exécutés.

Agissant spontanément, en l'absence d'instructions de leur gouvernement, les commandants des navires de guerre français qui, depuis 1840, paraissent plus fréquemment sur les rivages indochinois, obtiennent la délivrance de plusieurs religieux captifs dans les geôles de Hué. Mais c'est en vain que ces officiers essaient d'entrer en relations épistolaires avec la Cour de Hué. Accueillis de façon discourtoise et même hostile, ils s'irritent et s'impatientent. En avril 1847, le commandant Lapierre détruit à Tourane cinq bâtiments de guerre cochinchinois.

Le Vietnam croit pouvoir persévérer dans son attitude de farouche isolement et d'intolérance même après que le puissant empire de Chine s'est vu contraint d'ouvrir ou, plus exactement, d'entrebâiller ses portes à l'étranger et d'admettre au moins le principe de la liberté des cultes. Il n'aperçoit pas de danger d'une pareille attitude, qu'on pourrait comparer à celle de l'autruche se cachant la tête pour conjurer le péril qui la menace...

En effet, depuis la guerre de l'opium, qui a installé l'Angleterre à Hong-Kong, le gouvernement français commence à diriger lui aussi ses regards vers l'Extrême-Orient. Partisans de la création de « points d'appui », Guizot estime qu'« il ne convient pas à la France d'être absente d'une aussi vaste partie du monde ». La Monarchie de Juillet envisage, un moment, de prendre pied dans l'archipel malais, à Basilan, mais, de propos délibéré, elle se tient à l'écart des rivages indochinois parce que, pense-t-elle, les notions que l'on possède sur le pays ne sont « ni assez étendues ni assez précises pour que l'on puisse déterminer le point dont on devrait prendre possession ». Les commandants français reçoivent consigne de s'abstenir de toute initiative politique. Il leur est recommandé de protéger les missionnaires, mais par la seule persuasion. Les ministres de Louis-Philippe se souviennent de la fureur anticléricale qui a agité Paris après la révolution de 1830 ; ils n'admettent pas que l'Eglise recoure au bras séculier pour étendre ou simplement pour garantir ses positions en Extrême-Orient. Les diplomates et même les marins désapprouvent formellement les missionnaires qui, à peine échappés au glaive du bourreau, s'obstinent à venir au péril de leur vie se placer de nouveau à sa portée plutôt que de renoncer à leur apostolat. La Monarchie de Juillet veut bien apporter sa caution sentimentale en quelque sorte à l'Eglise ; elle n'entend pas en être le bouclier, encore moins le soldat.

Les choses prennent une tout autre tournure à partir du moment, où, après les convulsions de 1848, la nation française remet ses destinées à un gouvernement autoritaire, ayant besoin de renforcer son prestige. Alarmé par la recrudescence des sévices exercés contre les missionnaires depuis l'avènement de Tu-Duc, le Second Empire, désireux de donner des gages au parti catholique, son principal appui, durcit son langage et sa politique. En 1856, il entreprend une dernière action pacifique en vue de régler diplomatiquement le différend. La mission Montigny ayant complètement échoué, Napoléon III décide, en juillet 1857, d'effectuer de concert avec l'Espagne, une démonstration énergique sur les côtes de l'Indochine.

## CHAPITRE I

### ECHEC DES ARMATEURS BORDELAIS ET DES MISSIONS CONSULAIRES FRANÇAISES SOUS GIA-LONG ET MINH-MANG (1815-1831)

---

*Dans les années qui suivent le rétablissement de la paix générale en Europe, la Cochinchine, sur laquelle le mémoire La Bissachère et les belles cartes de Dayot viennent d'apporter des renseignements vécus et détaillés, attire et retient tout spécialement l'attention du haut commerce maritime, instruit du grand rôle joué par les officiers français au service de Gia-Long. De 1815 à 1818, on assiste à l'écllosion de toute une série de propositions adressées au gouvernement français en vue de nouer des relations commerciales avec le Vietnam. Ces propositions émanent de l'armateur Salèles, de l'île Bourbon; d'une dame Lapierre, de Lyon; de la chambre de commerce de Lorient et d'un négociant de cette ville Borne-Boret, apparenté aux Dayot; du négociant provençal Jausaud. Elles ne reçoivent aucune suite parce que leurs auteurs attendent tout de l'Etat et que le gouvernement, désireux de maintenir des chances égales entre tous, n'entend pas favoriser tel intérêt particulier au détriment des autres.*

*Les armateurs de Bordeaux, ville dans laquelle survit la tradition d'un esprit d'entreprise très hardi, se montrent beaucoup moins timorés. Ils ne sollicitent pas le gouvernement et n'attendent de lui aucun appui direct. A leurs frais, à leurs risques et périls, ils envoient un bon nombre de bâtiments en Cochinchine. Mais les opérations commerciales réalisées par ces bâtiments s'avèrent des plus hasardeuses, soumises qu'elles sont à de multiples aléas, du fait de la fortune de mer — nombreux naufrages — du fait de la difficulté des transactions locales — concurrence chinoise — enfin du fait que la Cochinchine n'a guère que du sucre à exporter, alors que le sucre vietnamien, pour se faire une place en France à côté du sucre des Antilles, aurait besoin de bénéficier d'avantages douaniers, que le gouvernement, soucieux de la prospérité des vieilles colonies, se refuse à lui concéder. Pour ces raisons, la maison bordelaise Balguerie-Stuttenberg, qui a vaillamment assuré le plus grand nombre des armements pour la Cochinchine, renonce à poursuivre des expériences, décidément trop coûteuses, et les voiliers français cessent de fréquenter les côtes indochinoises.*

*Le gouvernement de la Restauration n'est pas plus favorisé que ses ressortissants bordelais. Trois vaisseaux de guerre, envoyés pour saluer les souverains vietnamiens (1818-1822-1825), reçoivent un accueil plus que réticent, qui ne peut laisser de doute sur la volonté bien arrêtée des dynastes de Hué de maintenir à bonne distance toutes les nations d'Occident.*

*Investi des fonctions de consul de France à Hué, Jean-Baptiste Chaigneau, bien que connaissant à fond un milieu dans lequel il a vécu trente années, ne parvient pas à conclure un traité de commerce. Découragé, il rentre définitivement en France. Le jeune Eugène Chaigneau, désigné pour remplacer son oncle, n'a pas plus de succès que lui.*

*Ainsi, malgré son vif désir de renouer avec l'Indochine le contact amical interrompu par les bouleversements révolutionnaires, la France de la Restauration ne réussit pas, en dépit de multiples tentatives, à établir de relations régulières, officielles ou même simplement commerciales, avec une Cochinchine jalousement gardée par une barricade de méfiance intransigeante.*

### LA COCHINCHINE EN 1817, D'APRÈS LE SUBRÉCARGUE AUGUSTE BOREL

[TEXTE 96]

*Longtemps évincés des océans par la guerre anglaise, les armateurs français brûlent de mettre à profit le rétablissement de la liberté des mers. La France, qui n'a conservé que des bribes de son empire colonial du XVIII<sup>e</sup> siècle, cherche à s'ouvrir de nouveaux marchés. Bordeaux, en particulier, oriente délibérément ses efforts vers la Cochinchine, où les négociants français semblent appelés à bénéficier d'un accueil particulièrement favorable. L'armement bordelais a le mérite de faire paraître le premier, après 1815, le pavillon français dans les eaux cochinchinoises.*

*Le voilier la Paix, armateur Balguerie-Stuttenberg, capitaine Chavelaure, subrécargue Auguste Borel, mit à la voile à Bordeaux, en février 1817. Parvenu en août à Saïgon, où l'état-major fut fort bien accueilli par le Vice-Roi de la Basse-Cochinchine Lê-van Duyet, le trois-mâts bordelais séjourna ensuite quatre mois à Tourane. La campagne s'avéra peu fructueuse, parce que les jonques chinoises avaient déjà raflé tout le stock de sucre disponible et parce que la cargaison n'avait pas été composée avec une connaissance suffisante des besoins du pays. Les officiers de la Paix bénéficièrent de l'appui de J.-B. Chaigneau et de Vannier, les derniers Français demeurés à Hué avec le chirurgien Despiau. Ils obtinrent de Gia-Long une chappe de commerce, qui semblait riche de promesses pour des voyages ultérieurs.*

*Au cours de son retour, le la Paix fut détruit à l'Île de France, par un terrible ouragan, le 28 février 1818.*

*Auguste Borel et son frère Edouard devaient revenir plusieurs fois en Cochinchine. Par la suite, Edouard Borel séjourna plusieurs années à Tourane, comme chef du comptoir fondé dans cette ville par la maison Balguerie-Stuttenberg.*

Bordeaux, 19 juin 1818,

« Je partis de Bordeaux le 20 février 1817... Nous arrivâmes le 12 août 1817 à Candiu (1), petit bourg situé à l'embouchure de la rivière de Saïgon... Le Vice-Roi résidant dans cette ville (2)... nous envoya aussitôt une galère avec trente rameurs... Nous laissâmes notre navire à Candiu, et le Capitaine et moi, accompagnés d'un Cochinchinois parlant portugais... et d'un mandarin,

« nous nous rendîmes à Saïgon. Nous sollicitâmes une entrevue du Vice-Roi et nous l'obtînmes peu d'instants après... Le Vice-Roi nous permit de placer nos denrées, mais il ne voulut pas prendre sur lui de nous accorder la réduction [des droits d'ancre] que nous demandions. Il écrivit au Roi... et l'informa de notre arrivée en lui communiquant notre demande. Nous demeurâmes quatre jours à Saïgon et, après nous être convaincus que nous ne pourrions vendre, ni trouver des retours, nous nous décidâmes à aller à Hué...

...Arrivés à Tourane, nous descendîmes chez le mandarin, qui reçut au même instant une lettre du Gouverneur de Faïfo, qui renfermait plusieurs instructions nous concernant, et... une lettre de M. Chaigneau... Immédiatement après la lecture de cette lettre, arrivèrent une douzaine d'hommes chargés de me porter en palanquin jusqu'à Hué. Je partis seul et, après deux jours de marche au milieu d'affreux chemins, j'arrivai au lieu de ma destination.

Je descendis chez M. Chaigneau, où je trouvai M. Vannier, également Français et mandarin à la Cour de Cochinchine. Il est facile de comprendre les émotions délicieuses que leur occasionna la présence d'un compatriote, émotion qu'ils n'avaient point ressentie depuis vingt-cinq années consécutives. Ils me comblèrent de soins et de bontés...

...Le lendemain de mon arrivée, je me rendis chez le mandarin des étrangers (3). Il m'accueillit parfaitement bien d'après les ordres qu'il avait reçus du Roi. Il nous traita avec beaucoup d'égards, nous fit servir un grand dîner, nous combla de politesses et prit un vif intérêt à notre entreprise. Il ne nous dissimula pas, dans plusieurs entrevues qu'il eut avec nous, combien était grand le désir qu'avait le Roi de se lier étroitement avec les Français et d'entretenir les relations commerciales.

Quelque temps après, M. Chaigneau me demanda le manifeste de notre cargaison. Il s'empressa de le traduire et de le porter au Roi, qui choisit quelques objets qui lui convenaient. Nous ne tardâmes pas à nous convaincre combien nous avaient induits en erreur tous les ouvrages connus qui nous avaient servi à composer notre cargaison, combien elle était mal assortie et du peu de succès que nous pourrions retirer pour nos armateurs de cette première opération... Voyant alors qu'elle était manquée, parce que nous étions arrivés beaucoup trop tard et dans une saison peu propre pour les retours, nous cherchâmes à employer notre séjour en Cochinchine à resserrer les liens d'amitié que son Roi portait à la France et à établir entre les deux royaumes des relations commerciales d'un mutuel intérêt. Ce fut par suite de ces recherches et d'un séjour de plus de quatre mois en Cochinchine que nous parvinmes à obtenir du Roi une permission de commerce (4), renfermant des conditions avantageuses pour la France, et qu'il nous donna des garanties très satisfaisantes pour un autre voyage. Ce fut ainsi que nous ...partîmes le 24 décembre dernier de la baie de Tourane...

...Un séjour de quatre mois m'a mis à même de faire quelques observations sur la Cochinchine... L'agriculture est négligée. Plusieurs causes y contribuent. La chaleur, en énervant les sujets, les rend excessivement paresseux. Le Roi, d'ailleurs, emploie tous les bras aux fortifications et aux travaux publics. Quand j'arrivais à Hué, on comptait 80.000 ouvriers pris dans tout le royaume, occupés à construire une immense muraille en briques. (5) Il y en avait, en outre, un très grand nombre dans les fonderies de canons. Le Roi, pensant que la misère tient son peuple dans l'asservis-

« sement, que cet état d'abjection convient particulièrement au despotisme et que c'est dans lui seul que sont toutes les garanties à sa sûreté, écrase toutes les ressources de la prospérité de son pays et arrête tous les progrès que pourrait faire conséquemment l'agriculture (6). On en retire cependant du riz, nourriture principale des habitants, de l'indigo qu'ils ne savaient point manipuler, du coton, de la cannelle, des drogues médicinales et du sucre. Ce dernier produit est le seul qui se puisse exporter avec avantage... Les mines sont multipliées et très riches ; le Roi s'oppose à leur exploitation... L'industrie n'est aucunement avancée... Excessivement adroits, sans perfectionner les choses qu'ils voient faire, ils savent les imiter parfaitement. Les arts libéraux y sont entièrement ignorés. Ils possèdent quelques arts mécaniques... Ne possédant aucune machine, manquant d'outils, leurs ouvrages ne s'achèvent qu'à force de temps et d'hommes. Ils manufacturent la soie qu'ils savent teindre de diverses couleurs ; elle compose la plupart de leurs vêtements... Les Cochinchinois fuient le luxe ; tout signe d'aisance paraît être mal interprété du prince ; cette crainte retient tous les mandarins, arrête les dépenses...

...Ils ne commercent aujourd'hui qu'avec les Chinois... Les Portugais ont renoncé à un genre de négoce qui ne leur offrait pas d'avantages... Les Chinois leur apportent de la porcelaine commune, du thé, du papier et autres objets qu'ils échangent pour les produits de leur sol ; ces opérations ont périodiquement lieu au moment de la récolte, qui est aussi celui de la mousson du Sud-Ouest. Les Chinois se retirent et, après leur départ, toute opération commerciale devient impossible parce qu'ils ont soin de tout enlever...

...Les Cochinchinois ont une grande affection pour les Français. Ils n'aiment pas les Anglais... Le caractère français leur convient parfaitement. Ils en font constamment l'éloge ; ils ne reconnaissent en nous que d'excellentes qualités. Naturellement fiers, ils ne font auprès d'eux aucune condescendance ; ils regardent le Roi de France comme aussi puissant que le leur, c'est-à-dire qu'ils en ont la plus haute idée....

...En résumé, la France retirera par la suite de grands avantages de ses liaisons avec la Cochinchine... Les besoins de ces peuples ne sont pas considérables. Le Roi désirerait ne recevoir d'abord que trois ou quatre bâtiments marchands tous les ans ; un plus grand nombre ne pourrait pas trouver de retours...

...Je termine cet extrait en rappelant de nouveau les services multiples que nous ont rendus MM. Chaigneau et Vannier, les sollicitudes qu'ils se sont données pour nous obtenir cette convention commerciale qui garantit notre retour dans ces contrées »...

(Arch. France-Outremer. Corr. Gale Coch., t. V. Repr. par H. COR-DIER, *Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration*, Toung Pao, série II, vol. V, 1904, p. 516-521).

(1) *Candiu ou Cangio, village de pêcheurs et poste de douane, en face du Cap Saint-Jacques.*

(2) *Sur le Maréchal Le van Duyet, Cf. T. 110 et 114.*

(3) *Commandant général des Eléphants, Sixième Colonne de l'Empire.*

(4) *Exemption de tous droits accordée au navire la Paix, avec permission de faire un*

second voyage, indication des objets commandés et des prix auxquels ces objets seront payés. Permission signée le 10 décembre 1817 par le Mandarin des éléphants, traduite par Chaigneau et Vannier (H. CORDIER, *ibid.*, p. 522-523).

(5) On trouvera des détails sur la construction de la citadelle de Hué dans le récit d'un voyageur anglais, qui fut autorisé à visiter la capitale en 1819 (Annales Maritimes et Coloniales, 1823 II, p. 577 et sq.)

(6) Gia-Long n'avait pas des idées très modernes en matière d'économie politique. A Chaigneau et Vannier, qui l'exhortaient à donner quelques encouragements au commerce, il aurait répondu : « Non, ils s'enrichiraient et ils deviendraient insolents » (Ibidem).

## LE DUC DE RICHELIEU INTERROGE J.-B. CHAIGNEAU SUR LA COCHINCHINE (1817)

[TEXTE 97]

*Le duc de Richelieu fut, avec le baron Portal, Directeur des Colonies, puis Ministre de la Marine, le promoteur le plus convaincu de la politique coloniale de la Restauration.*

*Alerté par le Père La Bissachère, le duc de Richelieu s'adressa, en septembre 1817, six mois après le départ de la frégate la Cybèle, à J. B. Chaigneau en vue d'obtenir des renseignements sur les moyens à employer pour nouer des relations commerciales permanentes avec la Cochinchine. On remarquera, aux termes de cette lettre, que le gouvernement français considère le traité Montmorin-Adran comme caduc et envisage d'exercer en Cochinchine une activité exclusivement économique, sans arrière-pensée politique.*

*Nous ne possédons que très peu de renseignements sur l'activité de la mission Opperman-Mandrot, à laquelle se réfère le duc de Richelieu. Un neveu de l'Evêque d'Adran, Valentin Méniolle, était parti, en qualité de subrécargue, sur un navire appartenant à Opperman-Mandrot, dont il avait provoqué l'armement à destination de l'Inde et de la Cochinchine. Mais Méniolle trouva à compléter son chargement dans l'Inde et regagna la France sans pousser jusqu'en Cochinchine. Méniolle ne put donc remettre à J.-B. Chaigneau la lettre que le premier Ministre lui avait confiée. Chaigneau ne reçut la demande de renseignements du duc de Richelieu que plus tard, sans doute en 1819, par le Henry ou par le Larose.*

### Le duc de Richelieu à M. Chaigneau, chevalier de Saint-Louis, en Cochinchine

Paris, 17 septembre 1817,

« Monsieur, M. de La Bissachère m'a instruit des événements qui vous ont conduit dans les états de l'Empereur de Cochinchine, ainsi que de la considération que vous avez obtenue de ce Prince par le mérite de vos qualités personnelles. Je sais en outre que, constamment dévoué à votre souverain et attaché à votre patrie, vous ne désirez rien tant que l'occasion de faire preuve de ces sentiments honorables. C'est dans cette persuasion que je n'hésite point à réclamer le concours de votre zèle dans une conjoncture où il peut être utile à la France. Quelques-uns de nos armateurs ont fait ou se proposent de faire des expéditions pour le Tonkin et la Cochinchine. Le gouvernement a encouragé ces essais, surtout dans l'espérance qu'ils pour-

« raient nous conduire à fonder dans ces pays un commerce permanent.

Vous pouvez vous associer à ces vues bienfaisantes du gouvernement, d'abord en favorisant, de tous les moyens que vous donne votre position actuelle, les premières entreprises de nos armateurs, et ensuite en m'adressant les informations propres à m'éclairer sur ce qu'il y a de mieux à faire pour parvenir au but qu'il voudrait atteindre, c'est-à-dire l'établissement d'un commerce régulier et permanent avec le pays où vous résidez.

Ces informations, Monsieur, devraient présenter un exposé de la situation du pays, considérée spécialement sous les trois points de vue suivants : 1<sup>o</sup> Quels seraient les moyens de protection et de sûreté pour notre commerce dans ce pays... ? 2<sup>o</sup> Serait-il nécessaire de lui donner une organisation particulière, vu les circonstances propres au pays et quelle devrait être cette organisation ? 3<sup>o</sup> Quels sont les échanges qui peuvent constituer un commerce permanent, soit en le supposant direct, soit en le combinant avec le commerce de l'Inde et de la Chine ?

Les notions que nous avons sur ces pays sont trop incertaines pour que j'ajoute aucun développement aux deux dernières questions. Quant à la première, vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'il a existé entre la France et ce gouvernement de Cochinchine des rapports assez intimes, dont M. l'Evêque d'Adran a été l'intermédiaire..... Les événements survenus depuis, tant en Europe qu'en Asie, ont changé totalement l'état des choses, et il n'y a plus à penser aux arrangements projetés à cette époque, mais on peut supposer que l'esprit de bienveillance, qui avait rapproché les deux gouvernements, a continué de subsister, et que celui de Cochinchine nous a conservé des dispositions favorables. Il y aurait, Monsieur, à pressentir ces dispositions et à reconnaître jusqu'où elles pourraient s'étendre. Rien n'empêchera que vous n'entriez en explication à ce sujet, si votre position vous met à même de le faire, mais alors il faudrait considérer quelles espèces de concessions sont réellement nécessaires pour l'établissement de notre commerce et borner les explications à ces points, en écartant toute vue qui aboutirait à des intentions politiques, attendu que le gouvernement de S. M. ne se propose rien autre chose que de faciliter au commerce la nouvelle voie qu'il paraît vouloir s'ouvrir.

Cette dépêche vous sera remise, Monsieur, par M. Méniolle qui dirige une expédition faite par la maison Opperman Mandrot. Je le recommande à votre intérêt particulier.

M. Méniolle est neveu de M. l'Evêque d'Adran ; les souvenirs honorables que son oncle a laissés en Cochinchine doivent lui procurer dans ce pays un accueil plus favorable qu'à tout autre. Peut-être cette circonstance, bien ménagée, est-elle propre à assurer le succès de son entreprise et par suite des vues du gouvernement. Vous en jugerez, Monsieur, et je vous invite à lui donner dans cette intention tous les avis que vous croirez convenables et qu'il est d'ailleurs très disposé à suivre ».

**GIA-LONG ÉCONDUIT LE COMMANDANT  
DE LA CYBÈLE KERGARIOU (janvier 1818)**

[TEXTE 98]

*En décembre 1817 — avant, par conséquent d'avoir reçu la réponse de Chaigneau à sa lettre de septembre — le duc de Richelieu dirigea sur la Cochinchine la Cybèle, frégate de 52 canons, commandée par un valeureux officier, le capitaine de vaisseau de Kergariou (1775-1820), qui, en dehors de huit ans de captivité chez les Anglais, avait passé toute sa vie à la mer. Kergariou avait l'ordre de ne faire aucune allusion au traité de 1787, le gouvernement français désirant seulement s'assurer des dispositions de Gia-Long et lui témoigner sa sympathie.*

*Partie de Brest le 16 mai 1817, la Cybèle arriva à Tourane à la fin de décembre 1817, quelques jours après le départ du La Paix et du Henry. Kergariou écrivit aussitôt aux deux mandarins français de Hué pour leur faire connaître l'objet de son voyage. Vannier se rendit seul à Tourane, Chaigneau étant retenu dans la capitale par une blessure à la jambe.*

*Kergariou fut accueilli très civilement. Il traita les mandarins à son bord et fit une excursion aux Montagnes de Marbre. Il ne put toutefois obtenir une audience du souverain. Le prétexte invoqué par les mandarins — car Gia-Long, malade et remplacé alors par le prince héritier, semble avoir été personnellement favorable à l'octroi de l'audience — fut une question de protocole : l'envoyé français n'était pas accrédité par une lettre de son souverain auprès du souverain vietnamien.*

*Au reçu de la décision du Conseil des Ministres, Kergariou entreprit une nouvelle démarche, le 16 janvier 1818. Cette démarche n'ayant pas abouti davantage, la Cybèle appareilla le 22 janvier, sans avoir pu remplir sa mission. Au retour, Kergariou leva plusieurs points de la côte, vérifiant les cartes de Dayot. La Cybèle revint à Brest le 19 octobre 1818.*

*Le journal de Kergariou a été publié par P. de JOINVILLE. Un modèle réduit de la Cybèle a figuré à l'Exposition Vieille Marine (Catalogue, p. 38).*

**De Kergariou à MM. Chaigneau et Vannier,  
mandarins à la cour de S. M. le Roi de Cochinchine et du Tonkin**

Tourane, 30 décembre 1817,

Messieurs,

« A l'arrivée de la frégate *la Cybèle* dans ce port, je vous écrivis en hâte pour vous en donner avis. Je vais avoir l'honneur d'entrer aujourd'hui dans des détails plus étendus sur la mission qui m'est confiée et les bons offices que tout me donne lieu d'attendre de votre bienveillance.

S. M. Louis XVIII le Désiré... est rétabli sur le trône de ses pères ; il s'occupe du bonheur de ses sujets et de cicatrizer les maux causés par la trop longue absence de l'autorité légitime. Il a donné des ordres pour que le pavillon français, l'antique bannière des lys, réparût dans des mers où, depuis longtemps, il n'avait été aperçu. En parcourant les contrées les plus éloignées, ses regards se sont fixés sur la Cochinchine, royaume qui, comme



Mandarin et soldat cochinchinois (Atlas du Voyage de la Thétis)

« la France, a éprouvé de grands malheurs, a subi d'étranges révolutions. Il a vu à la tête de ce royaume un souverain légitime qui, comme lui, éprouvé par l'adversité, mais après une persévérance également couronnée de succès, est remonté sur le trône de ses ancêtres. Il a vu avec plaisir près de ce monarque des Français ayant été les plus fermes et les plus ardents coopérateurs du rétablissement du monarque légitime de ces contrées.

Dans la mission honorable qui m'est confiée... qui est de venir dans les mers d'Asie montrer le pavillon du Roi, le pavillon des Français (et, en les parcourant, annoncer officiellement le rétablissement de Louis XVIII le Désiré sur le trône de ses pères), il m'est particulièrement recommandé de séjourner sur les côtes de Cochinchine et de faire mes efforts pour obtenir une audience de S. M., dont le but seul est de la complimenter de la part de S. M. Très Chrétienne et de l'assurer des sentiments d'estime et d'affection qu'Elle lui porte, en lui annonçant officiellement son rétablissement sur son trône consolidé par ses vertus, le respect et l'amour de son peuple.

J'aurai à offrir, de la part de S. M., un présent, de peu de valeur à la vérité (1), mais vos conseils, Messieurs, et vos bons offices... les renseignements que vous voudrez bien me donner pourront me guider dans la manière de l'offrir et de le rendre plus agréable.

Je désire beaucoup avoir l'honneur de vous saluer personnellement et je crois qu'il serait à désirer que l'un de vous pût venir à Tourane ou me procurer un interprète, qui facilite mes communications, puisse me transmettre vos conseils et vous faire parvenir les lettres que j'ai pour vous et leurs Grands de Véren et de Gorthyne (2)...

... Si S. M. le Roi de Cochinchine daigne m'accorder une audience, je désirerais que le cérémonial et l'étiquette, les personnes qui pourront m'accompagner, soient réglés à l'avance et, comme Français, MM., je ne puis mieux m'en rapporter qu'à Vos Excellences pour que tout soit digne de notre patrie et que le caractère d'un officier supérieur du Roi de France ne soit pas compromis.

J'ai l'honneur de le répéter à Vos Excellences, ma mission, simple mais honorable, est de montrer le pavillon du Roi dans ces mers, d'y protéger le commerce de ses sujets. Je me féliciterai, MM., toute ma vie, des rapports que les circonstances pourront me donner avec vous, si elles me mettent à même de saluer, dans des contrées si lointaines, des Français qui honorent leur patrie par leur conduite glorieuse et continuent ainsi de servir leur prince dans la cause sacrée de la monarchie »...

(Arch. France Outre-mer, Corr. Gale Coch. t. V. Repr. par P. de JOINVILLE, *La mission de la Cybèle en Extrême-Orient*, Paris, 1914, p. 227-230).

### Le Conseil des Mandarins rejette la demande de Kergariou

(TRADUCTION VANNIER)

Hué, 14 janvier 1818,

« ... Aujourd'hui, nous voyons que ce Commandant français a été envoyé ici pour apporter quelques présents du Roi de France au Roi de Cochinchine.

« et lui annoncer que le Roi était remonté sur le trône de ses ancêtres. Toutes ces nouvelles, nous en avons fait part au Roi, qui a dit que les royaumes les plus éloignés qui voudraient venir le saluer, il ne les empêchait pas, et il a donné ordre à tous les mandarins de s'assembler pour décider sur l'arrivée du Commandant français, et voir, s'il pouvait, ou non, venir saluer S. M. et présenter les présents.

Après s'être consultés, les mandarins ont dit au Roi que les anciennes lois du Royaume et celles d'à présent, pour les ambassadeurs et envoyés de tous royaumes, est (*sic*) que les mandarins doivent assister le Roi en grande cérémonie et lui présenter les envoyés avec les lettres et les notes des présents. Voilà quelle est la loi aujourd'hui. Le Commandant de la frégate française, qui est arrivée ici, n'a point de lettres du Roi ; nous ne savons pas de quelle manière nous pourrions le présenter à S. M.

Voilà le rapport des mandarins à S. M., qui leur a dit qu'ils avaient raison, et le Roi a ordonné aussitôt d'en donner avis aux mandarins envoyés à Tourane pour recevoir le Commandant de la frégate française, pour le prévenir de la décision du Conseil et lui dire que, réellement, les lois du Royaume s'y opposaient, que le Roi était bien mortifié de ne pouvoir le recevoir, mais qu'il était obligé de se conformer aux lois ; qu'à présent, M. le Commandant, quand il trouvera les vents favorables ou qu'il jugera à propos de partir, il est libre de s'en retourner.

Je certifie la présente conforme à l'original,

P. VANNIER. »

(*Ibidem*, p. 233-235).

(1) Le présent de Louis XVIII consistait en une pendule, un fusil de chasse et une paire de pistolets.

(2) Mgr Labartette, Evêque de Veren, Vicaire Apostolique de la Cochinchine et Mgr Longer, Evêque de Gorlyne, Vicaire Apostolique du Tonkin.

## LA CITADELLE DE HUÉ EN 1819 D'APRÈS M. REY, COMMANDANT DU HENRY

[TEXTE 99]

*Le trois-mâts le Henry, capitaine Rey, armateur Philippon, de Bordeaux, avait fait un premier voyage, en Cochinchine en 1817-1818. Il avait séjourné à Tourane en même temps que la Paix. Naviguant de conserve avec ce dernier bâtiment, il avait été surpris comme lui par la tempête à l'Île de France, mais, plus heureux, avait été remis à flot, et avait pu regagner Bordeaux en août 1818.*

*Le Henry repartit pour un second voyage en février 1819. Il séjourna en Cochinchine de juin à novembre 1819, en même temps que le Larose, armé par Balguerie-Stuttenberg. Le Henry remonta la rivière de la capitale et son commandant Rey installa à Hué, près de la maison de Vannier, un magasin, où il entreposa et vendit sa cargaison, composée d'armes, d'étoffes, de vins, de produits alimentaires, de meubles, de miroirs, de cristaux, objets qui lui avaient été, à son premier voyage, commandés par le Roi, auxquels s'ajoutaient diverses « mécaniques », telles qu'une presse hydraulique, un moulin à poudre, un*

laminoir pour le cuivre, etc. Gia-Long, « cet homme extraordinaire par ses malheurs, sa fortune et son génie », fit au magasin français l'honneur d'une visite et procéda à de nombreux achats, indépendamment des mille fusils que le Henry avait apportés pour l'armée vietnamienne. Un certain nombre de ces fusils éclatèrent à l'épreuve, non qu'ils fussent de mauvaise qualité, mais parce que les mandarins avaient commis l'imprudence de les faire bourrer, par dessus la charge normale de poudre d'une once et demie, avec cinq onces de terre humectée ; les fusils brisés furent payés tout de même, de 7 à 10 piastres la pièce.

Après avoir pris un chargement de sucre, de thé et de soieries, le Henry et le Larose quittèrent Tourane le 13 novembre 1819. Le Henry accosta à Bordeaux le 14 avril 1820, ramenant J. B. Chaigneau. La cargaison de retour se vendit assez bien. Cependant, et bien que des réductions tarifaires eussent été consenties aux sucres, l'armateur ne couvrit pas les débours que lui avaient occasionnés les deux campagnes du Henry. Philippon se découragea et renonça à traiter des affaires en Cochinchine. Seul Balguerie-Stutzenberg persista.

La relation du second voyage du capitaine Rey présente un réel intérêt... Publiée dans les Annales maritimes et coloniales de 1820 (II<sup>e</sup> partie, p. 493-545), elle a été réimprimée par L. SAINT MARTY, B. S. Et. Ind. 1932<sup>1</sup>).

«...La ville capitale, qui n'était qu'un amas de ruines de l'ancienne demeure des Tayson, à l'époque de mon premier voyage, avait, dans l'espace de deux ans, entièrement changé d'aspect et était devenue une forteresse imposante et très régulière : ce sont les plans de Vauban qu'on a suivis en Cochinchine. L'Empereur, dans tout ce qui concerne l'art de la guerre, s'est fait traduire les meilleurs auteurs français et notre Encyclopédie lui a servi à les mettre en pratique. Cet ouvrage est, de tout ce que l'Europe a produit, ce qui a causé le plus d'admiration à ce prince, qui a si bien conçu tout ce qui pouvait lui être utile que sa ville est sans contredit la forteresse la plus belle et la plus régulière de toute l'Inde, sans en excepter le fort William à Calcutta, le fort Saint-Georges à Madras, tous les deux construits par les Anglais.

Hué, nom par lequel nous désignons la ville, est le nom de toute la province, mais celui qui appartient seul à la ville est Kigue (?), qui signifie résidence du souverain ou simplement la Cour. Kigue est bâtie dans une île formée par les canaux de la rivière de Hué. Le plan de la fortification est un quadrilatère formé de quatre bastions sur chaque face, de quatre chemins couverts et de quatre portes. Les remparts, bâtis en pierre dure pour les fondements et les fossés, sont terminés en briques et en terre jusqu'à environ deux toises au-dessus du niveau. Les fossés qui les entourent ont trente toises de largeur sur trois de profondeur. Chaque face a trois milles d'étendue et se trouve percée de cinq cents embrasures. Les remparts montreront par conséquent 2.500 pièces de canon. J'ai souvent visité les arsenaux qui sont dans cette enceinte et j'y ai compté plus de 4.000 pièces, du calibre de quatre livres de balle jusqu'à celui de soixante-neuf, toutes en bronze et supérieurement montées. Les 2.000 qui étaient destinées à armer les remparts sont du calibre de vingt-quatre à trente-six, plus neuf pièces de soixante-neuf, qui seront placés sur le bastion d'honneur ou la tour de l'Empereur ; c'est un cavalier situé en face du palais, qui est lui-même une autre forteresse intérieure, entouré d'un mur et d'un fossé. En face des portes du palais est la

« place d'armes ; tout autour, sur le bord des fossés, sont bâties les casernes pouvant contenir 30.000 hommes. Dans l'enceinte, qui peut avoir 1.000 toises en carré, sont situés les différents édifices qu'habite le souverain. Tout autour extérieurement, sont les palais des princes, des grands mandarins, des ambassadeurs ; viennent ensuite les arsenaux, les magasins immenses de riz, les bazars et les habitations du peuple. Toutes les rues son tirées au cordeau, sablées et bordées d'arbres ; leur largeur est de dix toises. Huit grandes rues traversent la ville et aboutissent aux seize portes. Quatre canaux, qui sont navigables pour des bateaux, facilitent les transports intérieurs. Tous ces ouvrages n'étaient pas encore terminés à notre départ de la Cochinchine, mais tous étaient très avancés... » (1).

(REY, *Relation du second voyage à la Cochinchine du navire le Henri...*  
B. S. Et. Indo., 1932<sup>1</sup>.)

(1) Dans ses Souvenirs de Hué, Michel-Duc Chaigneau a donné lui aussi une description détaillée de la même citadelle (p. 144-167).

### GIA-LONG ACCORDE A CHAIGNEAU UN CONGÉ DE TROIS ANS (Novembre 1819)

[TEXTE 100]

Depuis longtemps, J. B. Chaigneau ressentait le mal du pays. Las des cabales plus ou moins ouvertes contre lesquelles il avait à lutter, il avait songé, dès 1806, à regagner la France, mais la mer n'était pas sûre alors, les occasions de navires manquaient ; enfin Chaigneau craignait de « faire de la peine » à Gia-Long, de lui témoigner de l'ingratitude en le quittant. Le refus opposé à la demande d'audience du commandant Kergariou blessa et affecta profondément le mandarin français. « Ce sont toujours, écrit-il le 3 juin 1819, de « nouveaux moyens de vexations poussés à l'excès, je ne puis plus tenir ».

Ayant reçu connaissance, par le Henry ou par le Paris, de l'ordonnance royale du 26 août 1818, qui le nommait, ainsi que Vannier, Chevalier de la Légion d'Honneur, assuré, par conséquent, de recevoir un bon accueil à Paris, Chaigneau se décida à demander son congé pour profiter de l'offre de passage gratuit que lui faisait le capitaine Rey. Après s'être quelque peu fait prier, Gia-Long accéda à la demande de Chaigneau et lui accorda une permission d'absence de trois ans, avec pleins appointements pour une année et avec la promesse d'admission en franchise de droits des marchandises qu'il ramènerait de France.

Emmenant sa seconde femme, née Barizy, et ses sept enfants, Chaigneau, escorté jusqu'au port par Vannier, son vieux compagnon qu'il lui fallait abandonner, Chaigneau gagna par terre Tourane pour y prendre passage, le 3 novembre 1819, sur le Henry.

[2 novembre 1819],

\* L'Écrit du Roi Gia-Long, donné à M. Chaigneau, surnommé *Thang*, de la famille Royale appelée *Nguyen* (1), Mandarin du second ordre, du nom

« bre de ceux qui ont le pouvoir d'entrer dans l'intérieur du palais et d'approcher de la personne de Sa Majesté, Commandant de deux vaisseaux, dont l'un s'appelle *Thoai*, qui signifie *l'Heureux Pronostic*, et l'autre s'appelle *Phung*, qui signifie *l'Aigle*.

M. Chaigneau, ci-dessus nommé, nous a présenté une requête par laquelle il déclare qu'étant parti de France, l'an 1791, et après avoir côtoyé un nombre presque infini de ports, vint dans la province de Gia-Dinh, où nous étions alors, et nous offrit ses services, ce que nous acceptâmes bien volontiers. Depuis qu'il s'est dévoué à notre service, dans toutes les campagnes que nous avons entreprises, soit par mer, soit par terre, il nous a toujours suivi avec la plus grande fidélité, et a affronté mille périls avec une constance immuable. A présent que, par une grâce et une vertu spéciale d'en haut, nous avons terrassé et subjugué tous nos ennemis, et que nous avons le bonheur de jouir de la paix la plus désirable, nous tâchons de le combler de nos bienfaits. Mais, comme il y a déjà vingt-six ans qu'il se voit expatrié et éloigné de tout ce qu'il a de plus cher avec au monde, il nous a témoigné le grand désir qu'il aurait de revoir sa patrie et visiter ses chers parents ; de plus il nous a supplié, en même temps, que nous daignions lui accorder la permission d'emmener avec lui sa femme et ses enfants, sur un vaisseau marchand qui doit bientôt faire voile pour la France.

Nous avons cru devoir acquiescer à une si juste demande. C'est pourquoi nous lui permettons de s'absenter trois ans, en comptant l'année qui court, c'est-à-dire depuis l'an 1819 jusqu'à l'an 1821. De plus, il nous a prié très instamment que nous daignions lui permettre de charger, à son retour, un bâtiment qui apportera ici trois mille pièces de marchandises, et lui en pardonner tribut pour une fois seulement, afin de l'obliger encore plus à notre égard. Or, nous rappelant sa grande assiduité à notre service, son attachement à notre personne et sa fidélité inviolable durant tout le temps qu'il a été avec nous, nous avons voulu manifester notre libéralité et ajouter cette grâce à toutes celles que nous lui avons accordées jusqu'ici. De plus nous voulons lui accorder encore son appointement ordinaire, pour l'année suivante, afin de faire voir combien nous estimons et sommes généreux envers les étrangers qui viennent de si loin pour se dévouer à notre service, et leur signifier qu'à quelque part qu'ils aillent ou en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, ils doivent sans cesse se souvenir que nous sommes toujours leur bon Roi, comme auparavant, sans jamais l'oublier. C'est par là qu'ils pourront correspondre à notre cœur plein d'amour et d'affection (2) *Gia-Long*, de notre règne l'an 18. »

(Arch. France-Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Le Consulat de France...*, t. III, p. 220-222).

(1) Nous avons vu que, comme les autres officiers français, Chaigneau avait pris le patronyme de son royal protecteur, Nguyen.

(2) Le document est suivi de cette note : « Je soussigné, certifie que la présente traduction est exacte et conforme en tout à l'original donné par le Roi... En foi de quoi je sousseris : Jean [Labartette], Evêque de Veren, Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Cambodge et du Champa ».

## MINH-MANG SUCCÈDE A GIA-LONG

[TEXTE 101]

*L'ordre de succession dans la famille régnante de Cochinchine n'était pas fixé par des règles immuables. La désignation du successeur de Gia-Long fut laborieuse et n'intervint que tardivement, en 1816. Beaucoup de mandarins estimaient que la couronne devait légitimement échoir au fils du prince Canh, c'est-à-dire du fils aîné du Roi qui avait accompagné l'Evêque d'Adran en France. Après avoir hésité, Gia-Long écarta finalement la descendance du prince Canh et désigna pour son successeur le prince Chi-Dam, fils aîné de sa première concubine, né à Saigon le 25 mai 1791. Celui-ci monta sur le trône à la mort de son père, sous le nom de Minh-Mang.*

*Le capitaine Rey rapporte que Gia-Long avait porté son choix sur Minh-Mang parce qu'il était celui de ses enfants qui avait le plus de caractère, celui-ci, « selon la propre expression (du vieux Roi), saurait le mieux tenir la verge et l'appliquer à propos sur les grands comme sur les petits ».*

*Minh-Mang ne devait pas démentir ce jugement. Il fit preuve d'une rigueur extrême. Il prit souvent le contre-pied de la politique suivie par Gia-Long et écarta ses principaux conseillers. Dès l'abord, Minh-Mang afficha une méfiance irréductible et une profonde animadversion à l'égard des Occidentaux. Il manifesta très tôt notamment le désir d'éliminer la religion chrétienne de ses états.*

(Cf. Marcel GAULTIER, *Minh-Mang*, Paris, 1935).

## Les débuts du règne de Minh-Mang

Mgr Labartette aux Directeurs des Missions Étrangères,  
17 mai 1819,

« Il s'en faut de beaucoup que le prince désigné pour succéder au Roi aime notre sainte religion. Il loue beaucoup les Japonais d'avoir aboli la religion chrétienne dans leur pays. Sa maxime est qu'il n'est pas bon d'avoir deux religions dans le royaume.

Assez nouvellement, il dit, en présence de plusieurs mandarins : « Ces Messieurs officiers français, MM. Vannier et Chaigneau, ont du mérite dans le royaume ; mais il n'est pas bon que, par égard pour eux, on permette deux religions dans le royaume. Il n'y a qu'à les récompenser selon leurs mérites, les remercier, et quand ils seront partis pour l'Europe, on défendra de pratiquer la religion ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 737. Cité par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 434).

J.-B. Chaigneau à M. de la Bissachère,

De Hué, en 1821,

«...L'Empereur m'a très bien accueilli ; il a même pleuré avec sanglots en me parlant de l'amitié que son père avait pour moi ; il m'a rapporté

« plusieurs choses que son père avait dites de moi avant sa mort. Mais ce bon accueil ne m'a point séduit : je le crois, d'après ce que j'ai vu et ce que l'on m'en a dit, très faux, et il n'y a guère à compter sur lui. Il est très orgueilleux ; les mandarins de lettres, très adulateurs, lui ont assuré qu'il était un grand lettré, de sorte qu'il se croit un grand seigneur.

Il tient ses mandarins encore plus strictement que son père. Il cherche à se faire craindre, mais il n'y réussit pas et il a beaucoup d'ennemis dans les anciens mandarins de son père. Tous ses serviteurs quand il n'était que prince, sont actuellement en faveur, tandis que les anciens mandarins de la garde ont beaucoup tombé. Tous les mandarins disgraciés par son père ont presque tous été réhabilités et même ont des grades supérieurs. De plus, à la mort de son père, il a été bien pressé de prendre les rênes du gouvernement et de s'établir dans le palais de son père. Pour cela il s'est pressé de faire transporter son père dans la pagode de la Reine, en attendant le jour de l'enterrement. Vous connaissez les idées superstitieuses des Cochinchinois, qui ne diffèrent guère des Tonkinois, de sorte que vous sentez bien que cela ne doit pas le faire estimer et lui fait des ennemis ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 845-847. Reprod. dans B. E. F. E. O., 1912, p. 71).

Mgr Labartette à M. Barouel, Procureur des Missions Etrangères à Macao.

Hué, 18 juin 1822,

« Ce Roi déteste tout commerce avec les Européens. Il fait maintenant bonne mine à nos deux Messieurs qui sont ici ; mais je suis bien assuré qu'il voudrait les voir loin de lui. Il détruit presque tout ce que son père a fait et est superstitieux au dernier point. Comme il est fort lettré, c'est le plus grand partisan de Confucius et de toutes les personnes lettrées. Il nous menace de nous chasser tous de son royaume à la moindre plainte qu'on lui portera contre nous. Depuis qu'il est monté sur le trône, notre sainte religion fait très peu de progrès ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 855. Cité par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 438).

J.-B. Chaigneau à M. Barouel,

Hué, 25 juin 1822,

« L'ancien Roi était franc et l'on pouvait compter sur ce qu'il disait, au lieu que l'Empereur actuel ne dit pas ce qu'il pense... Il craint les Européens et ne voudrait avoir aucune communication avec les nations d'Europe. Il gouverne assez bien son peuple, qui a beaucoup moins de corvées que du temps de son père ; il est généreux avec ses soldats et ses mandarins, mais il est très exigeant sur le service ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1543. Repr. dans B. A. V. H., octobre 1926, p. 1436).

Vannier à M. Baroudel,

13 juillet 1820,

...« Au moment que je finissais ma lettre, le Roi m'envoie dire d'écrire à Macao pour tâcher de faire venir un médecin ici, avec la vaccine, car il veut l'établir dans son pays et sauver les malheureux que la petite vérole enlève tous les ans dans son royaume, se chargeant de tous les frais et de récompenser celui qui la portera. Mais, comme j'ai vu que cela lui aurait beaucoup coûté et que peut-être aucun n'aurait voulu venir, je lui ai proposé M. Despiau (2) pour aller la chercher, qui est depuis longtemps en Cochinchine et un des médecins du Palais. Le Roi a consenti et lui a donné un papier pour se rendre à Macao et la chercher. Les moyens de se la procurer, les dépenses que cela pourra occasionner, le Roi se charge de tout. M. Despiau est aussi chargé d'acheter quelques paquets de biscuits, verres, etc. Ce pauvre Monsieur a reçu l'ordre de partir aussitôt et de s'embarquer sur la somme chinoise qui part demain matin ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1489. Repr. dans B. E. F. E. O., 1912, p. 64).

J.-M. Despiau à M. Baroudel,

28 juillet 1821,

...« J'ai été très bien reçu par le Roi, m'ayant fait bâtir une maison au palais pour vacciner tout le jour que je suis obligé d'être là, le Roi m'ayant donné 10 médecins cochinchinois pour les apprendre à vacciner. Le vaccin que j'ai rapporté a très bien pris, j'en ai été très content. Je vaccine les enfants du Roi avec le vaccin d'un des enfants (3) que j'avais apporté de Macao, qui a très bien réussi. Pour moi cela me donne beaucoup de train et beaucoup de peine ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 800, p. 1529. - B. A. V. H., octobre 1926, p. 428).

(1) Les médecins des navires bordelais donnaient volontiers des conseils et des soins à terre. L'officier de santé du Larose, Lefort, avait apporté, en 1819, du vaccin jennérien, qu'il employa avec succès. Treillard, le médecin du Henry, fut appelé à soigner une fille de Gia-Long et Gia-Long lui-même. Minh-Mang, ayant entendu vanter la précieuse découverte, voulut l'introduire dans ses Etats. Sur le conseil de Vannier, il envoya Despiau chercher du vaccin à Macao et le médecin français put prémunir quelques enfants de Hué contre la variole, « qui enlevait beaucoup de monde et laissait des traces terribles de son passage ». La tentative, du reste, ne pouvait pas donner des résultats très probants ni très étendus, en raison des difficultés que présentait la conservation du virus et aussi en raison des médiocres capacités de Despiau comme praticien. Cette tentative constitue, semble-t-il, la seule expérience que Minh-Mang ait faite des techniques occidentales.

(2) Originaire de Bazas en Gironde, le chirurgien Jean-Marie Despiau était venu en Cochinchine vers 1795 et était demeuré dans le pays. Le commandant Kergariou le signale comme le commensal de Vannier et comme « n'ayant point fait fortune ». Selon les missionnaires « il n'avait pas inventé la poudre ». Michel-Duc Chaigneau dit que « à la fin, ses capacités intellectuelles avaient subi quelque dérangement et (qu')il n'avait plus d'idées assez sérieuses pour exercer la médecine, qu'il prétendait avoir étudiée dans sa jeunesse. »

Vieux, pauvre, à demi fou, Despiau mourut du choléra à Hué, en décembre 1824.

(3) Despiau avait ramené de Macao deux jeunes enfants comme porte-vaccin.

**LE COMMERCE EN COCHINCHINE  
VERS 1820, D'APRÈS J.-B. CHAIGNEAU**

[TEXTE 102]

*Chaigneau n'avait pas eu le temps en Cochinchine de donner suite à la demande de renseignements que lui avait adressée le duc de Richelieu en 1817, demande qui ne l'avait touché qu'avec un long retard. Déshabitué d'écrire en bon français, il comptait fournir verbalement à Paris les renseignements qu'on lui demandait. Mais, à peine débarqué, Chaigneau fut relancé par le préfet de la Gironde, qui avait hâte de satisfaire la curiosité du Département des Affaires Etrangères. Le préfet, le comte de Tournon, mit à la disposition de Chaigneau « deux secrétaires intelligents », qui, sous la dictée de Chaigneau, rédigèrent, fin avril et début de mai 1820, la Notice sur la Cochinchine.*

**Notice sur la Cochinchine**

«...*Les monnaies.* — La seule monnaie de cours est une petite pièce trouée, nommée sapèque. Elle est en cuivre et d'une composition dans laquelle il entre du plomb, de la toutenague et du calin (1). On distingue ensuite la *masse* et la *quane*, qui ne sont que des monnaies de compte. Il faut 60 sapèques pour faire une *masse*, 10 *masses* pour faire une *quane*. Une *quane* vaut 1/2 piastre et une légère fraction.

Les paiements en argent et en or s'opèrent en barres ou en lingots, marqués du contrôle d'un mandarin chargé de ce détail ; c'est le chef des orfèvres. La barre d'argent vaut 28 *quanes* [ou] 14 piastres. L'once 2 *quanes* ou 8 *masses*.

Quant à l'or, qui est toujours pur et fondu en lingots ou demi-lingots, sa valeur varie suivant le cours du commerce. Cependant, on peut estimer, terme moyen, que cette valeur est à celle de l'argent dans la proportion de 17 à 1...

... *Le commerce.* — Le commerce se fait presque tout par les Chinois. Rien n'égale l'activité de ce peuple marchand. C'est seulement depuis très peu de temps qu'on a vu quelques Cochinchinois se livrer à ce genre d'industrie. Nous allons faire connaître les objets d'exportation et d'importation sur lesquels roule aujourd'hui tout le commerce de la Cochinchine.

**EXPORTATIONS**

Matières exportées en denrées du pays	Observations
Cannelle .....	Plusieurs qualités. La première se vend plus cher que l'or.
Poivre .....	La culture en est tombée par suite d'impôts excessifs. Rien de plus variable que les prix.
Arèque .....	La valeur de l'arèque est tombée dans la proportion de 6 à 1, depuis que les Malais le cultivent pour l'Anglais. Avant, les Portugais envoyaient jusqu'à 19 vaisseaux par an, charger de l'arèque. En ce moment la pique (125 livres) vaut à peu près deux piastres.

Coton brut .....	Article presque nul, à peu près 7 piastres la pique.
Soie en fil .....	Suivant la qualité, de 3 à 4 piastres la livre de 20 onces.
Sucre .....	Prix variable de 3 à 4 piastres la pique.
Bois de teinture.....	A très vil prix.
Vernis de Tonkin.....	.....
Poissons secs .....	C'est un des objets dont les Chinois trafiquent le plus. J'ai vu le poisson sec. acheté 2 piastres la pique dans la basse Cochinchine, se vendre 12 piastres à Macao.
Le morfil (2).....	Il provient surtout du Cambodge et du Laos. Le prix est suivant la qualité. 2 dents pesant une pique valent près de 40 piastres.
Gomme Gutte .....	Elle vient de Cambodge ; de 18 à 40 piastres, prix très variable.
La cardamome .....	Même origine : varie pour le prix, suivant la qualité, de 150 à 200 piastres la pique.
Le poisson sec et morgattes (3)	Même origine.
Ailerons de requin.....	Idem.
Peaux d'éléphants.....	Idem. Les Chinois en composent des gelées, des bouillons ; prix de 5 à 10 piastres la pique.
Os d'éléphants et de buffles...	Objets d'échange contre des vases.
Etoffes de Champa .....	Ces étoffes en coton sont l'ouvrage des sauvages.
Etoffes du Cambodge .....	Soleries dont il s'exporte fort peu.

## IMPORTATIONS

Objets importés	Observations
Etoffe de soie .....	Les Chinois rapportent en satins, pékins et étoffes à fleurs, la soie qu'ils sont venus chercher en fil.
Porcelaine.....	.....
Thé .....	.....
Papiers .....	Blanc, de tapisseries, à fleur, colorés, dorés pour les funérailles.
Fruits secs et confits.....	Les Cochinchinois en sont très friands.
Vases .....	D'une terre blanche, légère, qui résiste au feu.
Joujoux d'enfants .....	Les os de buffle et d'éléphant reviennent travaillés.

... Il entre par an dans les ports de la Cochinchine environ 300 sommes chinoises, tant grandes que petites, dont la capacité varie de 100 à 600 tonneaux (4). Chaque somme est soumise à un droit d'ancre, calculé sur la largeur du navire. Les navires européens devant être assujettis aux mêmes droits, j'en présente ici l'aperçu.

Dimensions des sommes ou navires venant à la Cour ou au port de Tourane	Droits à acquitter
De 25 à 14 pieds pour ancrages, frais et présents, par pied cochinchinois (4) .....	96 <i>quanes</i>
Par pouce .....	9 <i>quanes</i> 6 <i>masses</i>
De 13 pieds à 7 pour ancrage, frais, et présents par pied .....	60 <i>quanes</i>
Par pouce .....	6
Pour le port de Saïgon :	
De 25 pieds à 14, pour ancrage frais et présents, par pied .....	160 <i>quanes</i>
Par pouce .....	16 »
De 13 pieds à 7, par pied.....	100 »
Par pouce .....	10 » (5)

« Les seuls objets dont l'exportation soit défendue en Cochinchine, sont : 1<sup>o</sup> l'or ; 2<sup>o</sup> l'argent ; 3<sup>o</sup> le cuivre ; 4<sup>o</sup> les sapèques.

Les objets suivants sont soumis à un droit de 5 % sur l'achat : 1<sup>o</sup> les dents d'éléphants ; 2<sup>o</sup> les cornes de rhinocéros ; 3<sup>o</sup> le cardamome ; 4<sup>o</sup> le sanhon (cardamome inférieur) ; 5<sup>o</sup> la cannelle ; 6<sup>o</sup> le poivre ; 7<sup>o</sup> le bois de teinture rouge ; 8<sup>o</sup> l'ébène ; 9<sup>o</sup> le bois brai.

Les bois de mât, bordage et autres bois de construction payent un droit de 10 %...

### Réflexions générales

... Presque tout est à créer en Cochinchine. Ce pays n'a pour ainsi dire aucune relation avec l'Europe. Pendant 20 ans on n'y a vu qu'un navire hollandais expédié de Batavia, et 4 français partis du port de Bordeaux. Presque tout se fait par les Chinois. A peine quelques Malais, si voisins pourtant, paraissent-ils dans les ports de la Cochinchine. Ils aiment mieux payer fort cher aux Chinois des cargaisons de poissons secs, de morgattes, d'écrevisses sèches, que d'aller les chercher eux-mêmes dans la Basse-Cochinchine. Telle est l'industrie de ces pays.

Il est à souhaiter que le gouvernement français sente de quel intérêt des relations intimes avec la Cochinchine pourraient être un jour pour la France. Quand nous serions obligés de faire des sacrifices, ces sacrifices seraient amplement compensés par les avantages à venir.

Ici se présentent plusieurs considérations :

1<sup>o</sup> La Cochinchine, fertile dans toute son étendue, n'a pas le 5<sup>e</sup> de son sol en rapport. L'habitant se tient sur les rivages et au bord des rivières. C'est là que le fixe particulièrement la culture du riz. Ainsi ce que le pays peut déjà fournir du sucre, d'arèque, de poivre, de soie, etc. est peu de chose en comparaison de ce qu'il produirait si l'extension du commerce en donnait une aux cultures. On ne se dissimule pas sans doute combien il est difficile d'attirer au travail de la terre (pour d'autres cultures) un peuple qui vit de riz. Mais le Cochinchinois, avide de nouveautés, ami de la parure et du plaisir et tout disposé à se créer des besoins, n'est pas sans ressort ; on peut triompher de son apathie.

2<sup>o</sup> En temps de guerre contre l'Angleterre, les frégates françaises entretiendraient avec facilité sur ces mers une croisière commode pour nous et funeste à l'ennemi, qui ne peut se passer des productions de la Chine. Nos équipages trouveraient toujours en Cochinchine de sûres relâches, des rafraichissements de toute espèce et, chez les naturels, des dispositions amicales.

3<sup>o</sup> Les marchandises de Chine s'obtiendraient à meilleur compte en Cochinchine qu'à Canton, seul port chinois qui soit ouvert aux Européens. A Canton les droits de toute espèce sont excessifs. La porcelaine et le thé y viennent de loin et payent des droits considérables à l'entrée et à la sortie, tandis que ces mêmes denrées, portées des lieux mêmes qui les produisent aux côtes de la Cochinchine, ne sont frappées que d'un droit d'ancrage très modéré. Il n'est peut-être pas un seul article de toutes les exportations de Chine qui ne soit plus cher à Canton qu'à Tourane.

4<sup>o</sup> Enfin, si la France dédaigne des avantages que les dispositions favo-

« rables de l'Empereur rendraient faciles à obtenir, il est à craindre qu'une nation rivale ne s'en empare ».

(Arch. Aff. Etrang., Chine, Mémoires et documents, t. 21, f. 220-254.  
Repr. par A. SALLES, B. A. V. H., 1923<sup>11</sup>, p. 252-283).

- (1) *Etain de Siam et de Malacca, dont on fait des boîtes à Hué.*
- (2) *Dents d'éléphants non travaillées.*
- (3) *Sorte de setche.*
- (4) *Le pied cochinchinois se compose de 10 pouces et le pouce de 10 lignes. Le pied français égale 7 pouces 6 lignes sur pied cochinchinois [note de Chaigneau].*
- (5) *Ces indications de Chaigneau ne correspondent pas exactement avec l'ordonnance de Gia-Long d'octobre 1918, relative aux droits d'ancre et aux droits sur les marchandises (note publiée par le capitaine Rey dans sa relation de voyage). Il n'est pas impossible que, entre 1818-1820, les taux aient été modifiés. Chaigneau omet de signaler qu'il n'y avait pas de droit sur les sucres, produit qui intéressait tout spécialement les acheteurs bordelais et dont le naturaliste La Billardière, sollicitant en 1791 une mission en Cochinchine, disait qu'il était « le plus beau sucre de toute l'Inde ».*

## L'ARMEMENT BORDELAIS EN COCHINCHINE BALGUERIE-STUTTENBERG

[TEXTE 103]

Après 1815 les armateurs bordelais firent de leur mieux pour essayer de rendre au grand port girondin la magnifique prospérité que le trafic avec les Antilles lui avait valu au XVIII<sup>e</sup> siècle. La France avait perdu Saint-Domingue, « la plus riche colonie à sucre qui ait jamais existé » ; ses vieilles colonies se trouvaient appauvries par les troubles révolutionnaires. En quête de débouchés nouveaux, les négociants bordelais se tournèrent vers l'Indochine, malgré les gros aléas que comportait le commerce avec ce pays (éloignement, gros capitaux à engager, risques de mer, etc.).

Le principal promoteur de ce courant commercial fut l'armateur Balguerie-Stuttenberg, dont l'attention semble avoir été attirée sur la Cochinchine par les travaux de J.-M. Dayot.

Né à Bordeaux en 1778, Pierre Balguerie avait fait tout seul son instruction et sa fortune. Après son mariage avec Sophie-Suzanne Stuttenberg, fille d'un négociant en vins originaire de Lubeck, il avait ajouté à son nom celui de sa femme, pour se distinguer des autres membres de sa famille. Associé avec le baron Sarget, Balguerie avait fondé une maison d'armement qui, pendant toute la Restauration, déploya les efforts les plus méritoires pour nouer des relations commerciales régulières avec la Cochinchine.

Le mémoire ci-après est adressé par Balguerie-Stuttenberg au baron Portal, Ministre de la Marine de 1818 à 1821. Son objet principal est une revendication douanière.

D'autres armateurs à leur tour avaient sollicité la réduction du demi-droit accordé par l'ordonnance du 2 octobre 1817 aux retours de la Cochinchine et des Philippines. Le gouvernement consulta sur la question les chambres de commerce. Toutes, à l'exception de celle de Bordeaux, se prononcèrent contre le renouvellement de ce privilège douanier. La question des sucres d'importation suscita de vifs débats aux Chambres, où la cause de la Martinique et de la Guadeloupe, qui regorgeaient de sucre et qui entendaient conserver le monopole de l'approvi-

sionnement de la métropole, fut ardemment défendue par les représentants du parti colonial. Le gouvernement se rallia finalement à la thèse des représentants des Antilles. Malgré les démarches réitérées de Balguerie-Stuttenberg et du Conseil Général de la Gironde, les ministères Villèle et Polignac, protectionnistes convaincus, refusèrent obstinément de revenir au régime préférentiel qui avait été exceptionnellement accordé, en 1817, aux sucres en provenance de la Cochinchine.

Cette attitude négative du gouvernement français eut pour résultat de réduire à néant les entreprises cochinchinoises des armateurs bordelais. Balguerie-Stuttenberg, qui avait été un grand précurseur en matière de langue et de travaux publics comme en matière d'expansion commerciale, mourut en août 1825. Après la mort de son fondateur, la maison Balguerie-Stuttenberg envoya encore plusieurs navires en Cochinchine, mais elle finit elle-même par se lasser. Le naufrage du *Saint-Michel aux Paracels*, le 9 août 1830, mit une fin définitive à ses tentatives. Le comptoir que Balguerie-Sarget et compagnie avaient fondé à Tourane sous la direction de Borel, fut fermé en 1832. Le commerce français demeura dès lors pratiquement absent de la Cochinchine jusqu'à l'expédition de 1858.

Cf. DE JOINVILLE, L'Armateur Balguerie Stuttenberg et son œuvre, Paris, 1914.

— Le chapitre sur l'Indochine a été repris dans la *Rev. hist. Colo. franç.*, 1920, p. 91 et 197, sous le titre *Les armateurs de Bordeaux et l'Indochine sous la Restauration*. H. CORDIER, Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration, *Toung-Pao*, 1904, p. 505-560 et 1908 (p. 176-283).

### Note de Balguerie-Stuttenberg

Paris, 22 juin 1820,

« *Balguerie, Sarget et Cie*, de Bordeaux, conçurent les premiers le projet d'ouvrir des relations avec la Cochinchine et de rétablir entre ce royaume et la France, les liens d'amitié et d'intérêt qui existaient avant la Révolution entre ce monarque et la famille des Bourbons. Ils savaient que deux Français existaient encore dans ce pays, d'après les dernières nouvelles que l'on avait pu en avoir, et qu'ils y entretenaient l'affection que ce prince et son peuple portaient à la France.

Leur première expédition mit à la voile de Bordeaux le 12 mars 1817. Elle fut peu après suivie d'une semblable, qui obtint les mêmes encouragements accordés à la première (1).

Après plus de vingt-cinq ans de communication d'aucune espèce, il était difficile de savoir ce qu'il fallait apporter dans ces contrées, qui depuis si longtemps n'avaient pas été visitées par des Français ; à quelle époque il fallait y arriver pour y acheter les denrées que l'on avait l'intention d'y prendre.

Ces deux premières expéditions y échouèrent complètement, leur cargaison ne convenait nullement au pays ; on ne voulut point de leur argent et les Chinois avaient déjà enlevé les denrées. Néanmoins, ce monarque, flatté de revoir et de recevoir des Français qu'il avait toujours aimés et estimés, leur fit témoigner tout le regret qu'il éprouvait du peu de succès de leur premier début. Il ne voulut pas que ces deux expéditions fussent assujetties aux

« moindres frais. Il refusa les présents qui lui étaient offerts et prit seulement, en payant, quelques objets pour sa Cour; il fit engager les capitaines et subrécargues à revenir le visiter, et leur offrit un contrat qu'ils souscrivirent, pour lui apporter des fusils et autres objets de nos manufactures en échange des produits de son sol.

Ces deux expéditions quittèrent les côtes de la Cochinchine en décembre 1817, après un séjour de plusieurs mois, allant chercher ailleurs le débouché des cargaisons qu'elles n'avaient pas pu y vendre.

Celle des sieurs Balguerie, Sarget et Cie périt dans l'ouragan de l'île de France, mais le subrécargue eut le bonheur de se sauver avec tous ses papiers; l'autre, quoique plus heureuse par les événements de mer, n'en fut guère moins déplorable dans ses résultats, et ils perdirent à cette première recherche à peu près la moitié de la valeur de cette expédition, qui s'élevait à près de quatre cent mille francs.

Mais, néanmoins, confiants dans les suites que pourraient avoir pour la France de pareilles relations, dans l'accueil qu'ils avaient reçu du souverain par l'entremise des mandarins français attachés à cette cour... Balguerie, Sarget et Cie renvoyèrent le même subrécargue, sur leur plus beau navire, *le Larose*, d'environ 700 tonneaux, qui fut encore suivi peu de jours après par *le Henry*.

Ces deux expéditions, reparties dans les premiers jours de 1819, ont effectué leur retour en avril et mai dernier. L'accueil qui leur avait été promis a été fidèlement et ponctuellement exécuté... Ces deux bâtiments s'y sont chargés en retour en sucre, thé et soie écrue, et ont en outre rapporté de l'argent du pays, dont ils ont employé partie dans les escales qu'ils ont faites.

Malgré que ces deux expéditions aient eu sous tous les rapports un succès complet, que les sucres qu'elles ont apportés ne soient assujettis qu'à un droit de 16 fr. 50 par 50 kilog., les bénéfices qu'elles pourront laisser ne combleront pas le vide du premier voyage.

Le gouvernement français reconnut en 1818 l'importance de ces relations. Il engagea les armateurs à ne pas se décourager et à donner suite à leur première entreprise; il leur donna des marques d'une flatteuse et honorable distinction (2). Les sieurs Balguerie, Sarget et Cie, soit leur subrécargue, M. Borel, furent chargés d'apporter aux deux mandarins français résidant en Cochinchine, la décoration de la Légion d'honneur... Ils étaient en outre porteurs d'une dépêche du gouvernement français pour le Mandarin des Étrangers, pour cimenter les rapports d'amitié et d'intérêt dans lesquels ce nouveau gouvernement paraissait si bien disposé envers la France...

M. Chaigneau fut chargé, de concert avec M. Vannier, de donner aux bâtiments français les certificats d'origine des denrées prises en Cochinchine. M. J.-B. Chaigneau, voyant par ces expéditions françaises une si bonne occasion de revoir sa patrie, de donner lui-même au gouvernement les renseignements qui lui avaient été demandés, se détermina à réclamer un congé du prince... M. Chaigneau savait qu'il lui restait des parents en France, qu'il n'avait pas vus depuis trente ans. Il comptait y retrouver une fortune, qui pourrait lui procurer ainsi qu'à sa nombreuse famille une existence honorable; mais il n'a retrouvé que les débris d'un château dans la Vendée, seuls restes échappés aux ravages de la révolution. En sollicitant et obtenant ce congé, il pensait pouvoir terminer au sein de sa famille et de sa patrie une

« carrière si péniblement et peu fructueusement conduite à un âge déjà avancé. Mais, en apprenant, à son débarquement à Bordeaux, le peu de ressources qui lui restaient en France, il dut songer aux moyens d'être encore utile à son pays et à sa famille, et il forma alors le projet de retourner en Cochinchine avec un ou deux de ses garçons, s'il pouvait laisser à sa femme et à ses cinq autres enfants actuellement en France une existence assurée et l'éducation qu'il désirait leur faire obtenir.

Son fils aîné, âgé de dix-sept ans, doué d'une rare intelligence, parle et écrit les langues de la Chine et de la Cochinchine, et il commence déjà, après moins de deux mois de séjour en Europe, à posséder parfaitement le français, ce qui pourra être bien précieux pour la France, car ses navigateurs ne trouvent dans ces parages éloignés aucun interprète qui parle leur langue.

M. Chaigneau a principalement aussi été porté à ce projet par les navigateurs français qui ont visité et parcouru ces belles et fertiles contrées... Ils savent encore, ces navigateurs, qu'avec l'assistance de pareils Français, la marine marchande comme celle du Roi, peut trouver en tout temps dans les rades et les ports de la Cochinchine un asile aussi salubre que sûr, et s'y ravitailler à bien peu de frais.

Que le commerce de la France pourra peu à peu y étendre et y accroître ses relations, et se les rendre pour ainsi dire exclusives ; puisque, effrayé de l'empire des Anglais dans les Indes Orientales, c'est la seule nation que ce prince redoute, et celle des Français, la seule qu'il aime et qu'il estime, en reconnaissance des services qu'elle avait voulu lui rendre, et dont le souvenir est et sera toujours à la Cour comme chez le peuple...

...Les armateurs... ne se sont point rebutés, comme il a déjà été dit, du mauvais succès des premiers voyages et seraient prêts à en entreprendre de nouveaux et à exécuter les ordres qui leur ont été confiés. Mais la nouvelle loi de douane vient en quelque sorte de prohiber ces relations. Les vues de 1817 ne sont sans doute plus celles de 1820, et les sucres, qui viennent de s'acquitter à 16 fr. 50 des 50 kilogrammes, devraient maintenant payer, d'après la dernière loi, 41 fr. 25 et 52 fr. 25, toujours des 50 kilogrammes soit plus de trois fois leur valeur primitive.

C'est donc avec l'étranger qu'il faut que les armateurs français, qui ne veulent pas perdre le fruit de leurs sacrifices et de leur recherche, établissent maintenant les rapports des agents qu'ils veulent y envoyer, si du moins le gouvernement français ne croit pouvoir rien accorder aux produits d'un pays qui reçoit les siens sans aucune espèce de droits et qui n'en exige non plus aucun à la sortie de ses denrées.

Toutefois, il paraîtra assez étrange que ces produits soient tarifés plus haut que les semblables qui nous parviennent des possessions anglaises par nos comptoirs français de nom et dans lesquels nous payons à nos rivaux de très gros droits à l'entrée et à la sortie, qu'ils ne payent point eux-mêmes.

Que le gouvernement se détermine et juge. Le soussigné, partie intéressée, n'ose se prononcer. Mais il n'hésite pas à dire que, sans une protection quelconque... ces relations sont à abandonner avec les ports français.

Est-il cependant convenable, est-il politique de laisser perdre de pareilles dispositions et de les faire passer en mains étrangères ? On ne peut le penser. L'établissement de nom d'un comptoir français en Cochinchine, pourrait mettre sur la voie de ce qu'il pourrait y avoir d'utile et de convenable à faire

« pour le commerce national. Il le ferait immédiatement jouir d'une diminution de 2 fr. 20 par 50 kilogrammes sur les droits qui viennent d'être cités ; rabais trop inférieur sans doute pour permettre des introductions de ces denrées en France et trop éloigné de la réciprocité que semblerait indiquer l'exemption de tout droit.

Il faut donc espérer que le gouvernement trouvera moyen d'améliorer et de protéger davantage de pareilles relations.

Quant à M. Chaigneau, il ne réclame rien du gouvernement, mais il attend tout de lui. Il est prêt à retourner en Cochinchine... Il ne voit aucun inconvénient à représenter le gouvernement français en Cochinchine... Mais il a une nombreuse famille ; il faut qu'il pourvoie à son entretien et à son éducation, et le soussigné croit qu'en tout état de choses, il est juste, il est utile et honorable de récompenser d'aussi nobles services, et que le gouvernement fera encore une utile conquête en s'attachant son fils aîné en Cochinchine. On pourrait encore faire élever deux de ses autres garçons en France, aux frais du gouvernement, leur faire conserver l'usage et la prononciation de leur langue en apprenant la nôtre.

Dans le pays des sciences et des arts, deux Français de plus parlant le cochinchinois ne pourraient toujours qu'être précieux à la France.

BALGUERIE STUTTENBERG. †

(Arch. France Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Le Consulat de France à Hué*, p. 230-238.

(1) Allusion à la réduction temporaire de 50 % sur les droits de douane dont bénéficièrent les marchandises rapportées par la Paix (Balguerie), par le Henry (Stuttenberg, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> voyages), par le Larose (Balguerie, 1<sup>er</sup> voyage).

(2) Louis XVIII avait nommé Balguerie-Stuttenberg chevalier de la Légion d'honneur.

## J.-B. CHAIGNEAU AGENT ET CONSUL DE FRANCE EN COCHINCHINE

[TEXTE 104]

*Durant son séjour à Paris, dans l'été de 1820, J.-B. Chaigneau eut une audience de Louis XVIII, qui le reçut avec beaucoup de bienveillance et lui conféra la croix de Saint-Louis. Chaigneau ne possédait pas une fortune lui permettant d'élever convenablement sa famille en France ; le gouvernement n'eut pas de peine à le décider à repartir pour la Cochinchine, en qualité d'Agent de France auprès de la Cour de Hué, de Consul vis-à-vis des Français résidant en Cochinchine et de Commissaire du Roi en vue de signer un traité de commerce, aux appointements de 12.000 fr. par an. Chaigneau reçut des instructions détaillées, dans lesquelles on remarquera que rien n'est stipulé en faveur de la liberté religieuse, le gouvernement français estimant sans doute qu'il n'y avait pas de persécution à redouter de la part du souverain qui avait témoigné tant d'égards à l'Evêque d'Adran.*

*J. B. Chaigneau se munit de la dernière édition de l'Encyclopédie, d'ouvrages relatifs aux manufactures et aux arts, de graines diverses appropriées au*



Village cochinchinois (Voyage autour du Monde de la *Favorite*, 1835)

climat de la Cochinchine, où il projetait d'acclimater la culture du café et de l'indigo, enfin d'une provision de bon vaccin.

Après avoir visité les membres de sa famille, à Albi et en Bretagne, J. B. Chaigneau s'embarqua à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> décembre 1820, sur le Larose. Il emmenait avec lui tous ses enfants (sauf deux garçons, auxquels une bourse avait été accordée au collège de Pontivy) et son neveu, Eugène Chaigneau, âgé de 22 ans, qui devait lui servir de chancelier avec 1.500 fr. par an, car lui-même « avait un peu perdu l'usage de parler et d'écrire le français ». Etaient également du voyage les Pères Tabert et Gagelin. Le Larose jeta l'ancre, le 17 mai 1821, à l'embouchure de la rivière de Hué.

Chaigneau éprouva, en débarquant, une amère déception. Le vieux Roi était mort et avait été remplacé par un prince dont les dispositions peu favorables aux Occidentaux faisaient mal augurer du succès de sa mission. « Je n'ai été absent que moins de deux ans, mais, à mon retour, j'ai trouvé de bien grands changements. »

Chaigneau reçut de Minh-Mang un accueil courtois, mais il ne tarda pas à se heurter à la malveillance toujours en éveil des mandarins, notamment du mandarin chargé des étrangers, qui craignait que la présence d'un consul ne le privât désormais des profits que lui valait la réception des négociants français. Chaigneau se trouvait, du reste, dans une singulière posture, car, à la demande du gouvernement français, il conserva sa position de mandarin vietnamien. Sa double qualité de consul, chargé des intérêts de la France, et de fonctionnaire du gouvernement cochinchinois, le plaçait dans une position difficile à soutenir, qui, contrairement à ce qu'on avait pensé à Paris, devait comporter plus d'inconvénients que d'avantages. Chacun des deux gouvernements dont relevait ce fonctionnaire bifrons devait le soupçonner de ne pas lui être entièrement dévoué. Gêné par cette double appartenance, génératrice d'équivoque, Chaigneau, qui de surcroît avait reçu la formation d'un marin et non la formation d'un diplomate, fut amené, semble-t-il, à commettre des maladresses, qui trouvèrent des censeurs, pas toujours équitables, chez certains même de ses compatriotes. La lettre ci-après se fait l'écho de ces griefs.

Né dans l'Indre-et-Loire, le 19 mars 1794, le naturaliste Pierre, Médard Diard, disciple et protégé de Cuvier, était parti de Bordeaux, en août 1817, pour recueillir une succession au Bengale. A Sumatra, il avait fait la connaissance du gouverneur T. S. Raffles, qu'il accompagna, en décembre 1818, dans sa prise de possession de Singapour. En avril 1821, Diard se lia avec J. B. Chaigneau, en escale à Batavia. Écoutant les conseils de Chaigneau, Diard décida d'étendre ses prospections à la Cochinchine et prit passage avec lui sur le Larose. En Cochinchine, Diard apprit la langue et adopta le costume du pays. Après force démarches et cadeaux bien placés, il obtint, par l'entremise de Chaigneau, la faculté de circuler en Cochinchine ; chassant et réunissant des collections pour le Muséum, il parcourut le Tonkin méridional, les provinces du Centre et du Sud Vietnam, le Cambodge. A Saïgon, il rencontra les membres de la mission Crawford et prit langue avec un ambassadeur anglo-indou que le Roi du Pégou avait envoyé solliciter l'alliance de Minh-Mang contre les Siamois. Au Cambodge, se souvenant des études médicales qu'il avait faites, il guérit le Roi de la lèpre et poussa jusqu'à Angkor, dont il fut le premier Français à contempler les ruines. Diard quitta définitivement la Cochinchine en

1824. Il entra au service du gouvernement hollandais et fut longtemps Directeur du Jardin Botanique de Buitenzorg, dont il dressa le catalogue systématique des plantes qu'il abritait. Diard mourut à Batavia le 16 février 1863.

(Sur Diard, cf. la notice biographique rédigée par son frère, Tours, 1877; Ant. BREBION, *Toung-Pao*, 1914, p. 203-213; J. H. PEYSSONEAUX, B. A. V. H., 1935<sup>1</sup>, p. 5-120; CLAEYS, Deux Français à la conquête de Singapour, les naturalistes Duvancel et Diard, *France-Asie*, août 1954, p. 1001-1007.

### Les instructions de Chaigneau

Octobre 1820,

« M. Chaigneau est accrédité comme *Agent de France* auprès de l'Empereur de Cochinchine par la lettre du Roi à ce Prince. Il est investi en outre de l'office et de l'autorité de *Consul* à l'égard des sujets français qui se rendront en Cochinchine. Enfin, il reçoit le titre et les pouvoirs spéciaux de *Commissaire du Roi* pour la conclusion d'un traité de commerce entre la Cochinchine et la France.

Les présentes instructions sont destinées à diriger la conduite de M. Chaigneau sous ces divers rapports : 1<sup>o</sup> Le titre d'*Agent de France* est le seul que M. Chaigneau devra prendre avec le gouvernement cochinchinois. C'est en vertu de ce titre qu'il adressera à l'Empereur et aux dépositaires de son autorité toutes les demandes et représentations tendantes à garantir aux sujets du Roi, d'abord la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, et ensuite le traitement le plus favorable à leurs intérêts...

...2<sup>o</sup> Quant au titre de *Consul*, qui d'ordinaire établit entre ceux qui en sont revêtus et les gouvernements près lesquels ils résident, les mêmes relations à peu près que celles que M. Chaigneau entretiendra comme *Agent*, il n'a été conféré à cet officier que pour déterminer ses relations avec les sujets de S. M. et c'est avec eux seuls qu'il en fera usage.

En vertu de ce titre :

Il aura sur eux le droit de juridiction en matière civile... ; Il dressera les actes de l'état civil de tous ses nationaux, ainsi que l'inventaire de leurs successions.....

3<sup>o</sup> Le traité que M. Chaigneau négociera en sa qualité de *Commissaire du Roi* doit avoir pour résultat d'abord de procurer aux sujets du Roi sûreté pour leurs personnes et leurs propriétés et liberté pour leur commerce, et ensuite d'assurer à M. Chaigneau le plein exercice de ses fonctions comme *Agent* et comme *Consul*.

Les stipulations suivantes paraissent les plus essentielles pour parvenir à ce double but :

Toutes les contestations qui s'élèveront entre les sujets de S. M. seront jugées par l'Agent de France, conformément à nos lois et sans qu'aucun officier du pays puisse en prendre connaissance. Il en sera de même en cas de meurtre et de toute espèce de désordre commis entre Français, soit à terre, soit à bord des bâtiments du Roi. Toutes les affaires, au contraire, où les sujets de l'Empereur se trouveront mêlés avec ceux de S. M. seront jugées par les autorités locales et compétentes, mais dans le plus court délai possible, conformément aux règles les plus exactes de l'équité, et toujours après

« que l'Agent de France aura été appelé et entendu pour la défense de ses nationaux...

...Les sujets de S. M. pourront aller, venir et séjourner dans tous les états de l'Empereur de Cochinchine, sans aucun empêchement et sans payer aucun droit pour leurs personnes, au moyen d'un passeport, qui leur sera délivré, soit par le Gouverneur de la province où ils se trouveront, soit par le Mandarin des étrangers à Hué... Les sujets du Roi pourront importer en Cochinchine toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, et en exporter toutes celles qu'ils y trouveront, soit qu'elles proviennent du pays même, soit qu'elles y aient été apportées des pays voisins ; il n'y aura d'exception à cet égard que pour les marchandises qui sont ou seront prohibées par les lois du pays. Aucune nouvelle prohibition ne sera appliquée au commerce français que deux années au moins après qu'elle aura été publiée. Les sujets du Roi payeront les mêmes droits d'entrée et de sortie en Cochinchine que ceux auxquels sont actuellement soumis les naturels, sans que d'ailleurs ces droits puissent être augmentés à l'avenir... Les Français jouiront des privilèges de toute espèce qui seront accordés par la suite à d'autres peuples, soit par traité, soit de toute autre manière...

...Enfin l'Empereur prêtera l'assistance nécessaire pour l'exécution des décisions qui seront prises par l'Agent de France à l'égard des sujets de S. M., marins et autres.

M. Chaigneau rédigera ces diverses stipulations dans la forme qu'il jugera la plus adaptée aux tournures de l'idiome cochinchinois, et il y ajoutera d'ailleurs toutes celles qui, tendant au même but, pourront se rapporter à quelques circonstances locales...

...M. Chaigneau recueillera en outre et consignera dans un journal, dont il enverra copie au Ministère par les occasions qui se présenteront, toutes les informations possibles sur les événements qui auront lieu, non seulement en Cochinchine, mais encore en Chine, dans les îles Manilles et dans les colonies anglaises et hollandaises, particulièrement dans celles de Sumatra et de Java, où il paraît que des contestations se sont élevées entre les autorités des deux nations. M. Chaigneau indiquera enfin, pour les transmettre au Ministère, des mémoires particuliers sur les diverses parties de la statistique de la Cochinchine, telles que les lois, l'administration, la population, l'industrie, les arts, les mœurs, l'état militaire de terre et de mer, etc.

Il est encore un objet sur lequel M. Chaigneau portera son attention et fera parvenir des renseignements au Ministère. Peut-être l'Empereur de Cochinchine verrait-il avec plaisir passer dans ses Etats, pour s'employer à son service, quelques Français d'une capacité éprouvée dans la Marine, le Génie ou d'autres parties scientifiques ; et s'il était disposé d'ailleurs à leur faire un sort avantageux, on s'occuperait ici de faire un choix de sujets qui répondissent à ses vues. Ces Français utiles au gouvernement de Cochinchine attireraient la faveur sur nos établissements, leur donneraient de la consistance et concourraient avec l'Agent du Roi au maintien et à l'accroissement de notre crédit ».

### Lettre de Louis XVIII au Roi de Cochinchine

12 octobre 1820,

« Très haut, très excellent, très puissant et très magnanime Prince, notre très cher et bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse !

Nous avons éprouvé une vive satisfaction en apprenant que vous avez accueilli avec bienveillance les Français qui se sont présentés dans vos Etats pour y faire le commerce. Cette conduite à leur égard est une preuve que vous conservez le souvenir de l'ancienne amitié qui a subsisté entre les souverains de la France et ceux de la Cochinchine.

Comme, de notre côté, nous sommes dans les mêmes dispositions, nous devons espérer qu'il en résultera des avantages réels pour nos sujets respectifs, en favorisant les relations qui se sont déjà établies, et en cherchant à les étendre de plus en plus. C'est dans cette vue que nous avons jugé convenable d'accréditer près de vous, en qualité de notre agent, le sieur J. B. Chaigneau, officier de notre marine et mandarin cochinchinois. Le principal motif qui nous a déterminé dans ce choix a été l'avantage qu'il a d'être connu de vous et d'avoir su se concilier votre estime et votre confiance. Nous ne doutons pas que vous n'écoutez favorablement toutes les demandes et représentations qu'il sera dans le cas de vous adresser en faveur de nos sujets, soit relativement à leur commerce, soit pour tout autre objet, et nous devons croire qu'ils sont assurés de jouir toujours de votre bienveillance et de votre justice.

C'est avec empressement que nous saisissons cette occasion pour vous témoigner la sincère amitié que nous avons pour vous. Sur ce, nous prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin heureuse.

Ecrit en notre château impérial des Tuileries, le 12 octobre 1820,

Votre cher et bon ami,  
LOUIS.

« Le Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères de S. M. l'Empereur (1) de France et de Navarre (2).

Signé : PASQUIER. »

(Repr. par L. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 502-503).

### Le naturaliste Diard reproche à Chaigneau sa timidité

Diard à M. le baron Cuvier, Conseiller d'Etat, Secrétaire Perpétuel de l'Institut,

[fin octobre 1821],

...« M. Chaigneau, le plus excellent et le plus estimable des hommes comme particulier, est trop soumis..., comme mandarin, et peut-être plus encore comme par habitude, à l'étiquette cochinchinoise et d'un caractère beaucoup trop timide, pour pouvoir faire valoir les réclamations sous le prétexte desquelles la France peut réellement, avec quelque apparence de justice, exiger aujourd'hui du Roi de Cochinchine quelques privilèges commerciaux.

« Déjà même, M. le Baron, et je [ne] vous l'avoue qu'avec le plus grand regret, puisque, sous tous les rapports, je lui ai mille obligations, particulièrement M. Chaigneau a laissé échapper la seule occasion qu'il pût avoir d'entamer quelques négociations, et déjà, non seulement il a compromis la dignité dont il était revêtu, mais encore la majesté du Roi et de la nation française...

...M. Chaigneau, dès je leur même de son arrivée, ayant annoncé au Roi de Cochinchine qu'il lui apportait une lettre du Roi de France, il était convenu, sans traiter du cérémonial toujours si important dans la sorte d'occasion, de la lui remettre le lendemain matin. Elle lui fut effectivement portée par M. le Consul avec tant de négligence et si peu d'apprêt que Sa Majesté cochinchinoise, bien aise peut-être d'ailleurs de trouver l'occasion d'affecter une supériorité insultante pour un monarque européen, la reçut sans lui faire rendre aucun honneur, contre les lois positives du royaume, qui veulent que les Lettres des Rois soient portées avec la cérémonie la plus pompeuse par tous les mandarins rassemblés, jusque devant le trône (3).

Il est naturellement résulté de là que le Roi de Cochinchine a, pendant quelque temps, conçu des doutes les plus insultants sur la bonne foi de M. Chaigneau et sur l'authenticité de la Lettre du Roi de France, et qu'en laissant échapper cette occasion d'ouvrir publiquement au Conseil des négociations dont il a été chargé, M. le Consul a réellement commis une double faute.

Enfin, en conséquence de la même morgue asiatique, lorsque le Roi de Cochinchine s'est décidé d'envoyer quelques présents à S. M. Louis XVIII, en échange de ceux qu'il en avait reçus lui-même, il s'est contenté, en affectant de donner prétexte que la majesté de son trône ne lui permettait pas une lettre signée de sa main sur un simple navire marchand, de faire répondre à celle du Roi de France par son Premier Ministre...

...Il me semble... que... ce prince, sans avoir l'intention d'éloigner tout à fait les Français de son pays, tâchera, en se refusant autant que possible à toute espèce de négociation et en ne leur accordant aucun privilège spécial, de les empêcher d'y venir en assez grand nombre pour lui porter ombrage à lui-même ou pour exciter la jalousie de toute autre nation...

...Maintenant quelle espèce de privilège est-il nécessaire que la France obtienne dans ce pays pour pouvoir conserver l'espérance de retirer quelques avantages réels ?

On peut concevoir qu'il serait dans le moment actuel, tout aussi inutile qu'impolitique d'exiger du Roi la moindre concession territoriale, qu'en se bornant, d'un autre côté, à demander la permission de faire le commerce en Cochinchine, on n'acquerrait encore qu'un privilège illusoire, puisque, à l'exception du sucre, qui ne peut être un article de cargaison lucratif pour l'Europe, on n'y trouve presque aucun autre produit colonial. Ainsi donc la liberté plus ou moins illimitée de former librement toute espèce d'établissement de culture dans les différentes provinces du royaume paraît être le seul but positif de tout traité de commerce entre la France et cette riche contrée ... » (4).

(1) *L'Empereur de Chine étant suzerain du Vietnam, le titre de Roi comportait, en Cochinchine, une idée de vassalité. C'est ce qui explique pourquoi Louis XVIII s'intitule ici « Empereur des Français », tout comme l'usurpateur Bonaparte.*

(2) *La lettre de Louis XVIII était accompagnée d'un présent, comprenant, entre autres, une grande pendule dorée, deux candélabres dorés, deux vases de bronze dorés, seize gravures représentant des batailles de l'Empire, un fusil à piston, une paire de pistolets dans leur écrin, une glace de grande dimension.*

(3) *Ce grief articulé par Diard contre Chaigneau est tendancieux et même injuste. En effet, Chaigneau apporta peut-être quelque précipitation à remettre à Minh-Mang le message du Roi de France, le lendemain même de son arrivée, mais nous savons, par le récit de Chaigneau et par une lettre du Père Gagelin, que la cérémonie fut entourée d'une certaine solennité : escorte d'honneur, salves d'artillerie, grandes révérences ce qui ôte beaucoup de valeur à l'imputation de Diard. A défaut d'interprète cochinchinois, la lettre de Louis XVIII fut traduite par Chaigneau et par Vannier. Minh-Mang se fit un malin plaisir de rédiger sa réponse au Roi de France en langue vietnamienne.*

(4) *Diard plaide pour lui-même. Il aurait voulu que la France demandât « la concession de quelque province ou le simple privilège pour tous les Français d'y cultiver toutes espèces de denrées coloniales. » Diard s'était spécialisé dans l'étude des cultures tropicales et le subrécargue du Larose lui avait « fait des propositions avantageuses pour assumer la direction de quelque établissement de culture qu'il envisageait de fonder en Cochinchine ». Dans un mémoire qu'il rédigea à Saigon à l'intention du Ministère. — mémoire qui fut publié seulement en 1863, dans les Annales du Commerce Extérieur — Diard signale comme appropriée à la Cochinchine la culture du café, du poivre, de la muscade, de la girofle, de la cannelle, du coton, de l'indigo, des plantes médicinales et tinctoriales, etc.*

## J. B. CHAIGNEAU QUITTE DÉFINITIVEMENT LA COCHINCHINE (1824)

[TEXTE 105]

*J. B. Chaigneau se trouvait pris entre deux feux. D'un côté, le Ministère des Affaires Étrangères trouvait ses dépêches trop laconiques et était mécontent de ce qu'il ne réussissait pas à « dissiper les sentiments de défiance de Minh-Mang ». D'un autre côté, les autorités vietnamiennes opposaient la force d'inertie à toutes les propositions qu'il formulait. Le gouvernement britannique, inquiet de la précarité du commerce direct avec la Chine, s'intéressait beaucoup à l'époque à la Cochinchine ; la venue à Hué, en septembre 1822, du Gouverneur de Singapour John Grawfurd ne fit qu'accroître les appréhensions de Minh-Mang. Le souverain ne voulait accorder aucun avantage à la France de peur d'être obligé de faire ensuite à l'Angleterre des concessions équivalentes. Traité avec une froideur de plus en plus marquée, Chaigneau ne put naturellement pas faire aboutir le traité de commerce qu'il avait mandat de négocier.*

*Chaigneau fut vivement mortifié, en outre, par le rôle qu'on lui fit jouer, en mars 1822, à l'égard du commandant de la Cléopâtre. Il écrivait, le 1<sup>er</sup> novembre 1823, à La Bissachère : « J'espère bien ne pas rester plus d'un an dans ce maudit pays. Il n'y a pas moyen d'y tenir. Je crois que je deviendrais fou ». Chaigneau différa quelque temps son départ en raison de la guerre d'Espagne, mais sa résolution était prise et Minh-Mang ne fit rien pour le retenir, au contraire. D'après M<sup>me</sup> Chaigneau, vietnamienne de naissance, Minh-Mang aurait envoyé, en 1824, à son mari, sur un plateau, une réduction de navire et un lacet de soie, symboles suffisamment clairs.*

*Non averti par Paris de la venue du baron de Bougainville, Chaigneau qui ne se sentait plus en sécurité, quitta Hué le 15 novembre 1824, avec Vannier. Le Roi fit remettre à chacun des deux Français 3.000 ligatures et des diplômes honorifiques, rédigés d'ailleurs en termes ironiques et peu obligés.*

*Accompagnés de leurs familles, Chaigneau et Vannier prirent à Tourane une jonque du pays, qui les conduisit à Saïgon, où Chaigneau tomba malade et perdit deux de ses fils, emportés par le choléra. A Singapour, les deux Français s'embarquèrent sur le brick de Balguerie-Stuttenberg, le Courrier de la Paix. Le navire arriva à Bordeaux le 6 septembre 1825, quelques mois après le départ d'Eugène Chaigneau, qui venait d'être désigné pour remplacer son oncle à Hué.*

*Vielli, usé, Chaigneau, fixé à Lorient, obtint, en 1824, une pension de 1.800 fr., que le cabinet Polignac supprima bientôt. En octobre 1827, il reçut, ainsi que Vannier, une lettre assez dédaigneuse de Minh-Mang, à laquelle était joint un présent de vases en émaux de Hué et de pièces de soie. Chaigneau mourut à Lorient, le 31 janvier 1832.*

### J. B. Chaigneau à S. E. le Ministre de la Marine

Bordeaux, 6 septembre 1825,

« Monseigneur,

Je viens d'arriver à Bordeaux avec toute ma famille, sur le navire le *Courrier de la paix*, appartenant à la maison Balguerie et Cie.

Je suis parti de la Cochinchine le 7 mars dernier, après avoir pris congé du Roi, pour venir me fixer en France, et je suis dans l'intention de me retirer dans ma famille, à Lorient, où j'attendrai les ordres de Votre Excellence.

Je suis couvert de rhumatismes et j'ai beaucoup de peine à faire usage des mains. C'est un des principaux motifs qui m'ont déterminé à venir chercher du soulagement dans ma patrie, si je ne parviens pas à une parfaite guérison.

Daignez agréer, etc.

J. B. CHAIGNEAU ».

(Arch. France Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 350).

### LE BARON DE BOUGAINVILLE ET LA THÉTIS A TOURANE (1825)

[TEXTE 106]

*Malgré l'échec de la Cybèle, le gouvernement français avait envoyé, en juillet 1821, un second bâtiment de guerre en Cochinchine. La frégate la Cléopâtre mouilla à Tourane le 26 février 1822. Son commandant, le chevalier Courson de la Ville-Hélio, avisa aussitôt J. B. Chaigneau de son désir de saluer le souverain. Chaigneau fit de son mieux, sans y réussir, pour convaincre Minh-Mang des « intentions pacifiques » du gouvernement français. Chaigneau reçut l'ordre de Minh-Mang de se rendre à Tourane, pour y notifier à son compatriote la décision royale et pour y conduire « les troupes de la capitale », comme si on eût redouté, à Hué, une attaque du bâtiment français. Pareille désignation montre combien était fausse la position de Chaigneau, à la fois consul de*

*France et mandarin vietnamien. Le commandant Courson de la Ville-Hélio n'insista pas et la Cléopâtre reprit le large, le 10 mars 1822.*

*Sans se lasser, Villèle et Châteaubriand, ce dernier apparenté à Chaigneau, nous l'avons vu, firent encore une tentative. Ils chargèrent le capitaine de vaisseau Henri de Bougainville, fils du célèbre navigateur (1781-1846), de remettre une lettre et des présents de Louis XVIII à Minh-Mang ; les instructions du Ministre de la Marine Clermont-Tonnerre, en date du 17 février 1824, spécifiaient bien à Bougainville que sa mission était « purement de paix et de protection du commerce ».*

*Bougainville quitta Brest, en mars 1824, sur la Thétis, beau bâtiment neuf de 44 canons et de 300 matelots, la première frégate française appelée à faire le tour du monde depuis la Boudeuse de Bougainville le père. Bougainville séjourna à Tourane du 12 janvier au 17 février 1825 ; correctement reçu, il n'obtint pas l'autorisation de se rendre à Hué et dut, lui aussi, appareiller sans avoir trouvé accès auprès du souverain vietnamien.*

*Bougainville revint en France par le cap Horn. Il écrit une relation dans laquelle il se montrait très favorable à un établissement permanent en Cochinchine : Journal de la navigation autour du monde de la frégate la Thétis et de la corvette l'Espérance pendant les années 1824-1825-1826, Paris, 1837, 2 vol. in-4°. La gravure 7, reproduite par BOUDET et MASSON, fig. 46, montre la réception de Bougainville par les mandarins à Tourane.*

#### Bougainville à S. E. le Ministre de la Marine

Baie de Tourane, 12 février 1825,

« Monseigneur,

J'éprouve un vif regret d'avoir à rendre compte à Votre Excellence que j'ai malheureusement échoué dans la mission dont le Roi m'avait honoré et que je n'ai pu réussir à faire recevoir du Roi de Cochinchine la lettre et les présents (1) que j'étais chargé de lui remettre. L'impossibilité de se faire lire et interpréter cette lettre est le prétexte dont ce prince a couvert son refus ; mais je suis persuadé que la crainte des Anglais, dont l'invasion dans le royaume des Birmans lui cause de grandes inquiétudes, en est le véritable motif. Ayant refusé de voir M<sup>r</sup> Crawford, il n'aura pas cru pouvoir me donner audience sans les offenser. Peut-être aussi a-t-il appréhendé qu'à la nouvelle de la réception des Français à sa Cour, ils ne lui fissent une autre ambassade, qui l'embarrasserait fort, résolu comme il paraît l'être, à ne pas leur permettre de s'établir dans son royaume (2).

Telles sont, je crois, les considérations qui ont déterminé le Roi de Cochinchine à en agir ainsi et l'on doit plutôt attribuer sa conduite aux circonstances qui le placent dans une position difficile, qu'au projet d'éloigner les Français de chez lui et de faire cesser les relations de commerce que nous avons avec ce pays. Les assurances que m'ont données les envoyés de ce prince du désir qu'il avait que nos bâtiments continuassent à visiter ses ports, et les marques particulières de bienveillance que j'ai reçues de lui..., militent en faveur de cette opinion, qu'appuie d'ailleurs le bon accueil qui vient d'être fait à M. Borel (3), qui a trouvé cette fois plus de facilité dans ses opérations commerciales qu'il n'en avait encore rencontré...

... Dès le jour de mon arrivée je remis au mandarin du lieu une lettre pour M. Chaigneau, que je priais de venir à Tourane et d'annoncer l'arrivée de la division. J'ignorais son départ et ce ne fut que le surlendemain 14, que j'appris qu'il ne restait plus de Français en Cochinchine, un M. Despiau, médecin, étant mort depuis peu. Votre Excellence concevra dans quel embarras je dus me trouver (4), ayant à traiter avec des gens dont les idées n'ont nulle analogie avec les nôtres et dont je ne pouvais me faire comprendre qu'avec une extrême difficulté. Je remis une note adressée au Mandarin des Etrangers, par laquelle... je lui faisais connaître que j'étais envoyé du Roi de France avec une mission spéciale, et lui demandais l'autorisation de me rendre à Hué avec un certain nombre d'officiers. Je ne reçus point de réponse, mais, le 17, il vint à bord un Cochinchinois parlant le portugais et quelques mots de français, qui partait, me dit-il, le soir même pour Hué et avait l'ordre d'y porter mes dépêches. Je lui donnai une note semblable à la première, que je supposai n'être pas parvenue.

Le lendemain, le brick le *Courrier de la Paix*, que j'avais laissé à Manille, mouilla dans la baie et son capitaine m'apprit qu'il avait débarqué, à l'entrée de la rivière de Hué, M. Borel, qui devait être arrivé à la Cour. Je fus très satisfait de cette nouvelle ; cependant, je fus plusieurs jours sans entendre parler de rien. Enfin, le 22, on m'annonça la visite de deux mandarins du palais ; je les reçus, avec le seul M. Ducamper (5) arrivé depuis quarante-huit heures et auquel j'avais fait part la veille de la mission que j'avais à remplir. Je la fis connaître aux mandarins, ... et leur montrai la lettre du Roi qu'ils demandèrent à voir. Je leur fis dire que, l'ayant reçue des mains de Sa Majesté, je ne pouvais la remettre qu'entre celles du souverain auquel elle était adressée, et qu'en conséquence, il était nécessaire avant tout que je fusse autorisé à me rendre à Hué et qu'on m'en fournit les moyens. Les mandarins se firent répéter plusieurs fois ces choses, me demandèrent combien de personnes je désirais mener avec moi, me prièrent de leur donner un certificat qui constatât qu'ils étaient venus à bord et se retirèrent après avoir visité la frégate et observé avec attention les différents exercices que je fis faire sous leurs yeux et dont celui du fusil parut les surtout intéresser ; le soir même ils retournèrent à Hué...

...Le 30, M. Borel me fit savoir que deux mandarins, accompagnés de porteurs d'ordres de l'Empereur et escortés de cinquante hommes de sa garde, venaient d'arriver à Tourane. Ils y restèrent quatre jours sans rien me faire dire, et ce ne fut que le 3 février qu'ils m'envoyèrent demander à quelle heure je pourrais les recevoir. Je leur désignai celle de midi et ils vinrent à bord avec tout leur monde... Je les reçus, toujours avec M. Ducamper et, cette fois, notre conférence dura plus de quatre heures, tant ils furent longs à se consulter entre eux avant d'entrer en matière. Ils me dirent enfin que l'Empereur ne pouvait recevoir les présents et la lettre parce que, depuis le départ de MM. Chaigneau et Vannier, il n'y avait plus personne à la Cour qui pût traduire et expliquer son contenu... Je m'efforçais de leur faire sentir, avec tous les ménagements possibles, qu'un tel refus pourrait paraître extraordinaire et combien la cause en était frivole, puisque M. Borel, que le Roi connaissait depuis longtemps, était fort capable de traduire la lettre. Je leur fis observer de plus que, dans tous les cas, le refus de la rece-

« voir n'entraînerait nullement celui des présents... Mes raisonnements et ceux dont M. Ducamper les appuya, furent inutiles...

...Reconnaissant à la fin qu'ils ne sortiraient jamais des limites qui leur avaient été tracées, je me bornai à leur demander de me donner cette déclaration par écrit, afin, leur dis-je, de la présenter à mon retour en France pour ma responsabilité personnelle. Ce fut alors seulement, c'est-à-dire après plus de trois heures de débats, que je sus qu'ils étaient chargés de me remettre une lettre du Mandarin des Etrangers et de me faire don au nom de l'Empereur de rafraichissements... Je demandai à voir la lettre et pourquoi ils ne me l'avaient pas donnée plus tôt, et ils me répondirent qu'ils l'avaient laissée à terre dans la maison du Roi, où ils avaient ordre de me faire une réception solennelle et de me donner cette lettre en même temps que le cadeau de l'Empereur... J'ajoutai que, dans tous les cas, j'espérais que les relations de commerce qui existaient entre les deux nations continueraient à être les mêmes, et que les Français trouveraient en Cochinchine, comme par le passé, bon accueil et protection dans leurs personnes et propriétés. Sur quoi, le mandarin... m'assura que le Roi verrait toujours avec plaisir les Français, qu'il désirait beaucoup que leurs navires visitassent ses ports et qu'en se conformant aux lois et usages du pays, ils seraient toujours considérés comme amis...

...Je me rendis le 4 à Tourane, ... Nous débarquâmes vis-à-vis de la maison de réception, en dehors de laquelle m'attendaient les mandarins revêtus de costumes plus bizarres que riches, encore qu'ils fussent de satin brodé d'or. La garde cochinchinoise garnissait l'intérieur de la cour, au milieu de laquelle étaient amoncelés des vivres de toute nature, qui devaient m'être offerts, et la plus grande partie de la population de Tourane environnait l'enceinte, près de laquelle étaient rangés des éléphants, montés de leurs cornacs et valets. Nous primes place autour d'une longue table et le Mandarin en chef de la justice, vis-à-vis duquel j'étais, me présenta la lettre du grand Mandarin avec beaucoup d'apparat. Je lui remis en échange une note par laquelle j'accusais au Mandarin des Etrangers réception de sa dépêche et lui renouvelais au nom du gouvernement français les assurances du désir de voir continuer les relations amicales et bienveillantes qui existent depuis si longtemps entre les deux empires. M. Borel eût la complaisance d'interpréter cette note et de recommander de nouveau aux mandarins de faire connaître au Roi l'ordre que j'avais de lui offrir les présents que je déposerais à Tourane, dès que j'en aurais reçu l'autorisation ; leur disant que j'attendrais jusqu'au 15 à avoir une réponse et qu'à cette époque, je mettrais sous voile, la saison ne me permettant pas de m'arrêter davantage. On servit une collation, qui fut suivie de quelques exercices des éléphants, puis je pris congé et fus reconduit jusqu'au rivage par les mandarins, chez lesquels je fis porter deux sabres avec ceinturons brodés, deux paires de pistolets et deux longues-vues...

...Nous retournâmes tous à bord, où les rafraichissements (6) qui ne tardèrent pas à arriver furent distribués aux équipages et aux différentes gamelles. Dans la soirée les mandarins repartirent. Hier, ils m'ont envoyé par celui de Tourane quelques pièces d'étoffes de soie, en échange de ce que je leur avais donné, mais, comme ils ne m'ont rien fait dire relativement aux présents destinés pour le Roi, je les ai fait prier de nouveau de me faire con-

« naitre sa détermination promptement, la saison m'obligeant à partir. Et le 26 au matin, si je n'entends point parler d'eux, je mettrai sous voile.

Je regrette bien fort, Monseigneur, de n'avoir pas été plus heureux dans ma négociation, mais V. E. voudra bien, je l'espère, être convaincue que j'y ai apporté tout le zèle dont je suis capable et que je ne cesserai d'avoir pour ce qui est relatif au service du Roi. Je suis... ».

Baron de BOUGAINVILLE.

(Arch. Aff. Etrang., Consulat de France à Hué, fol. 54-55. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 338-346).

(1) *Les présents envoyés de France consistaient en une grande pendule, deux candélabres, deux vases de bronze, seize gravures, un fusil à piston et une paire de pistolets.*

(2) *Dans la relation imprimée de son voyage, Bougainville dit que Minh-Mang « se croyait placé dans une espèce de crise, entre l'ambassade infructueuse de Crawfurd et l'envahissement du territoire des Birmans par les Anglais ».*

(3) *Après avoir réalisé à Hué des opérations commerciales plus aisées qu'au temps de Chaigneau et de Vannier, Borel rejoignit Bougainville à Tourane, le 23 janvier. Agent de Balquerie, Borel, après avoir accompli deux voyages en Cochinchine, s'était établi à Hué en 1822.*

(4) *L'embarras du commandant de la Thétis fut d'autant plus grand que ses instructions lui prescrivaient « de ne rien tenter sans le concours » du consul Chaigneau, « des considérations d'étiquette, auxquelles les cours d'Orient donnent une importance réelle, « pouvant devenir un obstacle à la remise de la lettre au Roi. »*

(5) *Nourquer du Camper, Paul, né le 18 juin 1776, à Brest, d'une famille alliée à la descendance de Dupleix. Emigré. Navigua dans les mers de l'Inde pendant tout l'Empire. Capitaine de frégate en décembre 1814, capitaine de vaisseau en août 1828. Ancien second du Commandant De la Ville-Helio sur la Cléopâtre, Du Camper commandait la corvette l'Espérance (arrivée à Tourane, le 20 janvier 1825), qui devait naviguer de conserve avec la Thétis. Gouverneur de la Guyane de 1837 à 1839, puis des établissements français de l'Inde de 1840 à 1844. Cf. la relation de BIGOT DE LA TOUANNE, avec 35 dessins, 1828.*

(6) *Les « rafraichissements » fournis à la Thétis comprenaient dix bœufs, dix cochons, dix paniers de légumes et dix paniers de fruits, dix sacs de sucre et 200 fêles de volailles.*

## ECHEC DES DEUX MISSIONS CONSULAIRES D'EUGÈNE CHAIGNEAU (1825-1831). LA FAVORITE EN COCHINCHINE (30-31)

[TEXTE 107]

*Nous avons dit que J.-B. Chaigneau avait emmené, en 1820, son neveu comme chancelier. Le jeune Eugène Chaigneau fut désigné, en avril 1825, pour gérer pendant l'absence de son oncle le consulat de Cochinchine aux appointements de 9.000 fr. par an. Le gouvernement cochinchinois refusa de le reconnaître. Eugène Chaigneau se rendit à Calcutta, où il embarqua, seul Français à bord, sur le bâtiment envoyé par la Compagnie anglaise des Indes, capitaine Dillon, à la recherche des restes de Lapérouse. Cette exploration, couronnée de succès, valut la Légion d'honneur à Eugène Chaigneau.*

*Bien que, par raison d'économie, l'agence consulaire de Hué eût été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 1828, le gouvernement français, qui espérait toujours rencontrer de meilleures dispositions à la Cour de Hué, renvoya, en décembre 1829, Eugène Chaigneau en Cochinchine, avec le titre de Vice-Consul (appointements réduits à 6.000 fr.). Le trois-mâts de Balquerie-Stuttenberg, le Saint-Michel, qui portait le neveu de J.-B. Chaigneau, se brisa, le 9 août 1830, sur les récifs des Paracels. « Après avoir lutté pendant cinq jours et six nuits dans*

« une frêle embarcation contre une mort presque certaine », Eugène Chaigneau put aborder la côte avec les 27 hommes de l'équipage. Il arriva à Hué dans le plus complet dénuement. « Toléré plutôt qu'installé », il vit rejeter ses lettres de créance et échoua aussi radicalement qu'en 1825, malgré la présence à Tourane, en décembre 1830, de la Favorite, corvette de 24 canons, qui accomplissait le tour de monde. La Favorite croisa assez longuement sur les côtes du vietnam ; son commandant, le capitaine de frégate Laplace a consacré, dans sa relation de voyage, de nombreuses pages et de belles illustrations à la Cochinchine (t. II).

Eugène Chaigneau devint par la suite chancelier du consulat de Manille, Consul à Cavite, enfin consul général à Singapour. Fortement impaludé, Eugène Chaigneau mourut en France, le 27 mai 1846, à l'âge de 47 ans. Sur Eugène Chaigneau, cf., SALLES, B. A. V. H., 1923', p. 130-143 ; portrait, ibid., pl. XX.

### Les impressions du commandant Laplace à Tourane (janvier-mars 1831)

...« La haine du peuple, l'esprit inquiet des Tonkinois, le peu de confiance que lui inspirent sa garde et sa Cour, forcent ce malheureux prince à se tenir renfermé au fond de son palais, véritable citadelle toujours munie de deux ans de vivres, et dans laquelle il fait tenir, à ce qu'on prétend, des éléphants toujours prêts pour le transporter à la première alarme, avec ses trésors, dans les montagnes voisines ; et la crainte d'être poursuivi dans sa fuite l'a décidé même à faire venir de Calcutta un cheval anglais de grande taille, qui pût dépasser à la course les chevaux les plus vites du pays...

...Cependant, jusqu'ici, rien n'a justifié ces précautions, et même la fortune semble vouloir affermir de plus en plus le trône du Roi de la Cochinchine, car, non seulement une formidable révolte des Tonkinois a été heureusement réprimée par les troupes, sous les ordres du vieux *Tacoun* (Lê van Duyet), que le danger imminent avait fait appeler, mais des ennemis bien plus à craindre encore ont consommé eux-mêmes leur ruine. Les deux jeunes princes, petits-fils du précédent Roi et légitimes héritiers de la couronne, étaient le centre autour duquel se ralliaient tous les mécontents ; l'aîné mourut d'une maladie de langueur... ; bientôt après, son frère... fut condamné à une prison perpétuelle... C'est ainsi que le souverain actuel a été débarrassé de deux compétiteurs dangereux...

« ... (Le Roi s'alarme aussi) du système d'envahissement que les Anglais suivent dans cette partie du monde, et qui fera tomber en leur pouvoir les principaux points maritimes de la Cochinchine, quand ils le jugeront utile à leur politique... Les Anglais pressent (le royaume de Cochinchine) pour ainsi dire par les deux extrémités. Au Nord, ils sont sur le point de s'établir militairement à l'embouchure du Tigre [rivière de Canton]... Au Sud, le royaume de Siam... est, pour l'Angleterre, un allié dont elle dirige la politique à son gré. Déjà, en 1829, la mésintelligence a été poussée très loin entre la Cour de Hué-Fou et celle de Siam, dont les sujets avaient égorgé, sur les frontières du Cambodge, un mandarin cochinchinois avec toute sa suite. Un semblable attentat, dont la réparation a été aussi tardive qu'imparfaite, aurait en d'autres circonstances, amené une guerre terrible ; mais le Roi de

• la Cochinchine est arrêté dans ses projets de vengeance contre un ennemi trop faible pour lui résister, par la crainte de fournir aux maîtres de Singapour un prétexte d'offrir leur médiation, qui deviendrait bientôt également fatale aux deux parties.

L'état politique du royaume est donc aussi critique à l'extérieur que peu rassurant à l'intérieur et doit causer au souverain des craintes très vives, qui ont peut-être influé sur son caractère et sur sa manière de gouverner. En effet, ce prince, qui paraît insensible aux souffrances de son peuple, dur envers les mandarins et sans cesse occupé du soin d'augmenter ses richesses, est, dit-on, affable et bon au sein de sa famille, aime à s'instruire, se fait traduire par un missionnaire français nos ouvrages de science et possède même quelques connaissances en géographie... Le Roi aime la justice et punit avec leur grande sévérité les plus légères prévarications...

...Pour un gouvernement aussi défiant, aussi soupçonneux... la présence d'une grande corvette devait être un sujet de vives inquiétudes. En effet, j'eus bientôt mille affaires à démêler avec toute la diplomatie des mandarins, qui, sans doute, me soupçonnaient d'avoir des projets belliqueux, lorsque nous ne demandions que du repos, un peu de liberté et surtout d'abondantes provisions ; ce fut justement cette dernière et bien innocente demande qui m'attira une multitude de tracasseries, auxquelles notre départ seul pût mettre un terme. J'ai déjà dit que les Cochinchinois mangent fort peu et ne vivent ordinairement que de riz et de poisson. Quel fut donc être leur étonnement quand ils virent le grand nombre de bœufs, de cochons et de canards achetés chaque semaine au marché pour nourrir 185 Français de bon appétit ! En peu de jours, les villages voisins furent épuisés ; il fallut avoir recours à Faifo et cette énorme consommation persuada aux autorités que *la Favorite* contenait une armée.

Ce bruit une fois propagé..., nos moindres démarches devinrent l'objet d'un espionnage continu. En vain, nous évitions avec soin de donner le plus léger motif de plainte ou même d'inquiétude à nos surveillants, chaque jour n'en amenait pas moins de nouvelles vexations... En vain, je portai des plaintes très vives au mandarin de guerre et à son confrère, le lettré, pauvres diables qui n'étaient ni guerriers ni savants, mais que les petits présents dont je les comblais en secret avaient disposés en notre faveur ; il est vrai que, surveillés eux-mêmes et toujours tremblants, leur bonne volonté se bornait à des promesses stériles...

...Je gardai avec moi M. Chaigneau, consul de France, que j'étais chargé de faire reconnaître en cette qualité, ainsi que le subrécargue du *Saint-Michel* M. Borel, homme sage, prudent..., ayant fait plusieurs voyages à la Cochinchine, dont il connaissait parfaitement la langue, la politique et les usages... Dans les conférences ultérieures, que j'eus avec d'autres mandarins, je reconnus de plus en plus chez eux une excessive crainte des Anglais, et même de tous les Européens en général...

...Notre isolement fut encore augmenté par le départ du capitaine, du subrécargue et des officiers du *Saint-Michel*... Ils quittèrent Tourane pour se rendre à Singapour sur une corvette du Roi, qui dut s'estimer d'autant plus heureux de la faire naviguer sous d'aussi bons guides que plusieurs de ses bâtiments, n'ayant pu probablement retrouver leur chemin au milieu des détroits, ne reparaissaient plus. Celui-ci devait échanger à Batavia sa

« cargaison de sucre contre des diamants, des perles et, s'il était possible, contre un bateau à vapeur, nouvelle fantaisie du Roi, qui, d'après les rapports de ses mandarins voyageurs, avait imaginé ce moyen de faire traîner plus rapidement, de Hué-Fou à Tourane et sur les autres parties des côtes du royaume, son harem flottant... où il enferme ses femmes quand elles le suivent dans ses excursions maritimes... »

(LAPLACE, *Voyage autour du monde... exécuté par la corvette de l'Etat la Favorite pendant les années 1830, 1831, 1832*. Paris, 1833, 1835, t. 2, p. 320-350).

### Eugène Chaigneau n'est pas agréé comme consul

Lettre du commandant Laplace,

Tourane, 3 janvier 1831,

« Je quitte à l'instant les envoyés du Roi ; ils m'ont apporté le refus formel de reconnaître M. Chaigneau comme consul de France ; mais le grand Mandarin offre de reconnaître en cette qualité le fils de M. Chaigneau, l'ancien mandarin. La frayeur que causent les Anglais à ce gouvernement en est la cause. Le grand Mandarin prétend, peut-être avec raison, que si un consul de France est à Tourane, bientôt un Anglais demandera à être reçu sans pouvoir être refusé ; que si un fils de M. Chaigneau remplissait cette place, avec la condition d'être habillé suivant la mode du pays, les anciennes fonctions de son père serviraient de prétexte au Roi pour repousser la demande des Anglais et des autres puissances.

J'embarquerai M. Chaigneau sur *la Favorite* pour le porter à Java, d'où sans doute il se dirigera sur la France. Il n'est pas convenable qu'il reste ici, d'autant plus que le grand Mandarin a refusé de nouveau et positivement de recevoir la lettre dont il est porteur ».

### Eugène Chaigneau indique les causes de son échec

Eugène Chaigneau Ministre des Affaires Etrangères,

Paris, 20 juin 1832,

« Monsieur,

C'est à regret que je vous confirme aujourd'hui le triste résultat de la dernière mission qui m'a été confiée pour la Cochinchine. Vous aurez vu, par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser de Tourane, le 31 décembre 1830, qu'à cette époque encore, je conservais l'espoir de remplir le but du gouvernement, me trouvant appuyé de la médiation de M. le Commandant de la corvette *la Favorite*. En effet, l'apparition de ce bâtiment sur la rade de Tourane semblait devoir renforcer toutes mes démarches. Mais les mandarins cochinchinois ont appris avec surprise, et j'ai vu moi-même avec chagrin, que M. Laplace n'était porteur d'aucune dépêche qui l'autorisât à supporter officiellement ma mission. Loin de là, cet officier avait l'ordre de visiter le golfe du Tonkin et d'en explorer les côtes : expédition qui n'a pu avoir lieu à l'insu du gouvernement cochinchinois et a vivement excité la méfiance, dans un temps où précisément cette partie de l'Empire venait de se trouver en pleine insurrection.

« Permettez-moi de vous informer, à cette occasion, qu'instruit (par hasard et la veille de mon départ seulement) de la destination prochaine de *la Favorite*, je m'empressai de rappeler au Ministre combien il serait important que le Commandant fût muni d'une lettre, qui nous eût délivrés lui et moi des caprices des mandarins subalternes, et nous eût nécessairement amenés à traiter à Hué avec la solennité convenable...

...Quoi qu'il en soit, Monsieur, je dois déclarer que l'Empereur et son conseil ont, cette fois, pris une connaissance exacte de l'objet de ma mission ; et qu'au moment où, sur le désir du souverain, j'allais paraître devant lui au palais, de petites intrigues m'en ont soudainement fait fermer l'entrée. A cela près, je n'ai eu qu'à me louer personnellement de l'accueil qui m'a été fait dans la capitale de la Cochinchine. Mais les anciennes objections m'ont été reproduites avec une nouvelle force. On ne m'a point dissimulé combien on a à cœur de ménager les Anglais, plus voisins que nous et placés de manière à protéger efficacement les Siamois, ennemis déclarés de l'Empire annamite.

Les Etats-Unis d'Amérique aussi, en 1831, ont fait l'essai d'établir un agent en Cochinchine, se prévalant du « caractère pacifique et purement mercantile qui les distingue de la France et de l'Angleterre, toujours prêtes à obtenir par la force ce qu'on n'accorde point à leur influence ». Malgré ces insinuations artificieuses, Mr. Shilluber, consul nommé des Etats-Unis, a dû se retirer comme moi, sans gagner sa cause.

Dans l'état actuel des choses, il ne faut pas croire que nos relations commerciales avec la Cochinchine doivent être interrompues. Quoique les bâtiments cochinchinois visitent fréquemment les ports libres de Singapore, Malacca et Penang, et même depuis peu, les côtes du Bengale et les rives du Gange, les navires marchands anglais ont été assujettis dans les ports de Cochinchine à des droits plus élevés que les nôtres et ont échoué presque toujours dans leurs spéculations. Les produits de l'industrie française sont préférés à ceux de l'Angleterre, et l'opinion publique surtout sera longtemps encore en faveur du nom français dans le pays.

J'ai pu me convaincre par mes propres yeux que la culture du sucre et de la soie vient de recevoir une extension considérable dans les provinces de Hué et de Tourane. Or ce sont là principalement les produits qui fixent l'attention des armateurs français, et, au moment même où j'ai l'honneur de vous écrire, il est question de préparer à Bordeaux deux armements pour Tourane. J'ai tout lieu de croire que ces spéculations seront favorisées par le gouvernement cochinchinois, dont le but est certainement d'étendre ses relations à l'extérieur, en même temps qu'il s'oppose à toute formation d'établissements permanents sur son territoire. Au moment même de l'arrivée de *la Favorite*, il était sérieusement question de renvoyer en France l'équipage du *Saint-Michel* sur une corvette cochinchinoise, que le Roi désirait faire expédier pour le port de Lorient, où elle devait être mise à la disposition de MM. Chaigneau et Vannier, anciens mandarins et conseillers de son père. J'ai vivement regretté que ce projet n'ait point été mis à exécution, car il pouvait amener de grands résultats pour le commerce.

Après avoir quitté Tourane sur la corvette *la Favorite*, j'ai suivi la destination de ce bâtiment jusqu'à Sourabaya, où nous avons appris la révolution de Juillet, un an environ après qu'elle avait eu lieu. De là, j'ai gagné

« Batavia, dans l'espoir d'y trouver une occasion pour me rapatrier ; mais les nouvelles reçues de Hollande à cette époque ne laissant que peu de doute sur une rupture prochaine avec la France, et un embargo étant momentanément prononcé par le gouvernement de la colonie, je me décidai à me rendre au Bengale pour y profiter du premier vaisseau. Enfin, de Calcutta, où j'ai été retenu quelque temps par une maladie grave dont je ressens encore aujourd'hui les effets, j'ai pris passage sur le navire *le Jules*, qui vient d'arriver à Bordeaux, après une traversée fort longue et des plus pénibles ».

(Arch. Aff. Etrang. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 359-363).

(1) *Cyrille, Pierre, Théodore Laplace*, né le 7 novembre 1793, à bord d'un bateau marchand que sa mère avait pris pour échapper aux massacres de Saint-Domingue. Novice en 1809. Campagne dans l'Océan Indien en 1810. Campagne au Sénégal. Capitaine de frégate en 1828. Blocus d'Alger. Premier voyage autour du monde sur la *Favorite* (1829-1831). Capitaine de vaisseau en 1834. Second voyage autour du monde sur l'*Artemise* (1837-1840). Contre-amiral en juillet 1841. Vice-amiral en juin 1853. Préfet maritime à Rochefort, puis à Brest. Retraité en 1858. Décédé à Brest le 24 janvier 1875.

---



Le martyre du Père Schaeffler (1<sup>er</sup> mars 1851)

## CHAPITRE II

### LA RÉACTION ANTICATHOLIQUE SOUS MINH-MANG ET THIEU-TRI (1820-1847)

---

*Au Vietnam, le christianisme connaît, au XIX<sup>e</sup> siècle, une situation assez analogue à celle qui fut la sienne, jadis, dans l'Empire Romain. Ce n'est pas tant pour des raisons idéologiques que les souverains de Hué s'opposent à la religion d'Occident, mais c'est parce qu'ils voient dans cette religion un ferment de désordre et d'anarchie. Le christianisme, en effet, bouleverse de façon révolutionnaire toutes les coutumes et les institutions locales ; il sape la religion officielle du Ciel et de la Terre, dont le Roi est le grand-prêtre, le culte des génies tutélaires de la cité, le culte des ancêtres ; il ébranle et risque de désagréger les fondements mêmes sur lesquels reposent l'Etat, la famille et toute la société vietnamienne.*

*Nourri et féru de lettres chinoises, Minh-Mang est foncièrement hostile à l'Europe en général et à la religion chrétienne en particulier. Après avoir marqué tout d'abord quelque hésitation, le fils de Gia-Long édicte toute une série de mesures de proscription qui conduisent au martyre plusieurs missionnaires et nombre de leurs catéchumènes. Son successeur, Thieu-Tri, se montre plus circonspect en raison de la présence dans les mers de Chine de navires européens de plus en plus nombreux. Sous son règne, la persécution continue, mais elle cesse d'être sanglante ; la prison et l'expulsion remplacent d'ordinaire le dernier supplice.*

*La lutte contre le christianisme, regardé comme le principal véhicule des maléfiques influences occidentales, amène les souverains à combattre toutes les tentatives d'infiltration des idées étrangères. La Cochinchine des descendants de Gia-Long est fermement résolue à ne pas entretenir de relations politiques et même commerciales avec l'Europe ; elle se replie sur son passé et s'isole délibérément du monde extérieur. Dédaigneuse de toutes les possibilités de progrès, elle ne poursuit pas d'autre idéal que celui de continuer à vivre selon les règles immuables fixées par le mos majorum. Les souverains de Hué se complaisent dans une dangereuse illusion, celle de croire qu'ils pourront indéfiniment maintenir une politique de clôture hermétique sans attirer sur leur tête les foudres que le Céleste Empire lui-même ne parvient pas, à la même époque, à détourner.*

*Sur les victimes de la persécution durant cette période :*

*Cf. A. LAUNAY, Les 52 serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Extrême-Orient de 1815 à 1856, Paris, 1895, et Les 35 vénérables serviteurs de Dieu mis à mort pour leur foi de 1815 à 1862, Paris, 1907 ; Joseph CUÉNOT, La Salle des Martyrs [du Séminaire des Missions Etrangères], Paris*

1943 ; B. COTHONA Y, Les 26 martyrs des missions dominicaines du Tonkin béatifiés le 7 mai 1900, Paris, s. d.

### MINH-MANG INTERDIT AUX MISSIONNAIRES DE PÉNÉTRER EN COCHINCHINE (février 1825)

[TEXTE 108]

*Durant le début de son règne, Minh-Mang, s'il ne dissimule pas les sentiments hostiles qu'il professe à l'égard de la religion chrétienne, s'abstient de prendre à son encontre des mesures de rigueur.*

*La présence à la Cour de Chaigneau et de Vannier semble avoir été la raison déterminante de cette retenue. En effet, à peine les deux mandarins français se sont-ils éloignés — ils s'embarquent à Saïgon le 25 janvier 1825 — le souverain lance son premier édit contre les missionnaires. Attaquant logiquement le mal à sa racine, l'édit de février 1825 interdit formellement l'entrée clandestine en territoire vietnamien des « maîtres européens », porte-paroles du Christ.*

#### Édit pour défendre l'introduction furtive des maîtres européens dans les provinces (février 1825)

[février 1825],

« La religion perverse des Européens corrompt le cœur des hommes. Depuis longtemps, plusieurs navires européens sont venus ici pour faire le commerce et ont laissé des maîtres de la religion européenne dans ce royaume (1). Les maîtres ont séduit et perverti le cœur des peuples et ont altéré et corrompu les bonnes coutumes. N'est-ce pas là véritablement une grande calamité pour notre royaume ? C'est pourquoi il convient que nous nous opposions à ces abus, afin de ramener notre peuple dans le droit chemin. Ceci est l'édit du Roi, respectez-le.

A ces causes, nous, Mandarin des lettres, plein de respect et d'obéissance pour l'ordre du Roi, nous envoyons au Gouverneur de la province de Quangnam (2) l'ordonnance royale afin que, lorsque les navires français viennent dans le royaume, il ait soin de les faire surveiller et examiner avec la plus scrupuleuse attention. De plus, il faut veiller avec le même soin et la même exactitude dans les ports, sur les montagnes, à toutes les issues de terre et de mer, pour empêcher que quelque maître de religion européenne s'introduise furtivement, ne se mêle avec le peuple et ne répande ainsi les ténèbres dans le royaume... »

6<sup>e</sup> année de Minh-Mang, 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> lune (février 1825).

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 41-42).

(1) La *Thétis* venant de débarquer en cachette un missionnaire à Tourane.

(2) Province dans laquelle est situé Tourane, seul port du Centre Vietnam fréquenté par les navires européens.

## REQUÊTE DES MANDARINS CONTRE LES CHRÉTIENS (août 1826)

[TEXTE 109]

*Minh-Mang n'agit pas seulement de sa propre autorité contre le christianisme. Il est poussé par l'opinion publique, qui se manifeste surtout dans les milieux lettrés, formés, comme le souverain, à l'école confucéenne.*

*La pétition ci-après résume les griefs que les lettrés faisaient aux chrétiens : abandon du culte des ancêtres, bouleversement des usages et des habitudes, solécismes moraux, assemblées suspectes, hiérarchie particulière en marge des hiérarchies établies, refus de participer aux cérémonies rituelles, etc.*

*Les souverains vietnamiens reçurent des centaines de pétitions analogues à la pétition ci-dessous, qui fut présentée à une audience royale par le grand Mandarin chef de l'administration de la justice en 1826.*

«... Saisis de crainte, nous courbons la tête et présentons notre requête. Nous supplions Sa Majesté de vouloir bien s'occuper de l'établissement d'une religion véritable, afin que les grands et le peuple puissent en profiter... Toute religion qui séduit et trompe le peuple est une religion perverse. La religion appelée *Duong*, celles de Mac et de Lao quan [Lao tseu] ne sont pas perverses et opposées à la loi naturelle ni capables de vicier les mœurs et les coutumes, comme la religion du Christ, qui détruit et pervertit tout.

Cette religion est fausse et contraire à la véritable doctrine. Elle séduit le peuple et abuse de sa simplicité ; elle emploie la crainte des supplices et de l'enfer pour effrayer les faibles, et la jouissance des plaisirs du ciel pour attirer les autres. Elle en est venue au point de publier un calendrier particulier. Elle a même des tribunaux à elle pour juger les affaires. Ceux qui suivent cette religion s'assemblent, offrent des sacrifices et font des adorations ; des milliers de personnes entrent et sortent, pour rendre leurs hommages, comme s'ils allaient assister un des premiers dignitaires du royaume. Ils publient que leur parti est saint et investissent de dignités ceux qui le suivent. Depuis que cette religion a pénétré dans le royaume, des milliers de personnes la professent dans toutes les provinces. Ceux qui sont imbus de cette doctrine sont animés d'un zèle qui les transporte hors d'eux-mêmes et les fait courir çà et là comme des insensés.

Les sectateurs de cette religion n'adorent pas l'Esprit de clarté ; ils ne rendent aucun culte à leurs ancêtres... Ils se multiplient de jour en jour ; on bâtit continuellement de nouvelles églises... C'est pourquoi nous élevons nos regards vers Sa Majesté et nous la supplions de corriger tous ces abus...

...Nous avons examiné le code des lois chinoises prohibantes. Il y est écrit : « Tout Européen résidant dans le royaume, qui s'y fait un nom et se met à la tête d'un parti pour séduire et abuser le bon peuple, se rend coupable d'un grand crime et mérite d'être étranglé. Quant à ceux qui n'ont aucune dignité ou réputation, il faudra d'abord les emprisonner, on verra ensuite. Ceux qui se sont laissé séduire et qui professent cette religion, il faut les envoyer en esclavage chez les barbares. Ceux qui emploient des discours captieux pour séduire une multitude de femmes imbéciles et sans pudeur, ainsi que ceux qui arrachent les yeux des malades, s'ils sont pris,

« seront punis selon la gravité de leur crime. De plus, tous les mandarins  
 « de lettres et les mandarins militaires, ainsi que les officiers subalternes  
 « qui seront reconnus manquer de vigilance, seront livrés au grand tribunal  
 « pour être jugés. »

Toutes ces défenses rigoureuses sont très bonnes et très louables pour mettre obstacle aux doctrines perverses... C'est pourquoi nous supplions Sa Majesté de publier un édit... afin que tout le monde sache que tout Européen et prédicateur de la religion chrétienne, en quelque endroit qu'ils soient, doivent retourner chacun dans leur patrie. Il leur est accordé trois mois pour cela ; ce délai expiré, il leur est défendu de rester davantage dans ce pays. Il faut détruire les églises, brûler les livres de religion et défendre au peuple désormais d'étudier cette doctrine perverse. Si, après trois mois, on découvre quelque Européen caché dans ce royaume, celui qui l'aura découvert et dénoncé jouira de tous les biens de celui qui recéléait l'Européen dans sa maison. En outre, le recéleur et les chefs du village seront regardés comme coupables d'un grave délit. Si l'Européen se cache encore parmi le peuple et que celui-ci se laisse séduire par ses doctrines mauvaises au point qu'il soit impossible de purifier le royaume de cette souillure, alors l'étranger sera mis à mort selon la loi chinoise...

...Pour nous, nous sommes des gens vils... Avons-nous bien ou mal fait ? Nous élevons nos regards vers le trône de Sa Majesté et nous la supplions d'examiner cette affaire. »

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 504-507).

## LE MARÉCHAL LÊ VAN DUJET INTERVIENT EN FAVEUR DES CHRÉTIENS (1827-1828)

[TEXTE 110]

*Né en 1763, dans les environs de Mytho, d'une famille de très modeste condition, Lê Van Duyet avait, dès 1780, attaché sa fortune à celle de Nguyen-Anh. Ses faits d'armes contre les Tayson lui avaient valu la dignité de « Maréchal de gauche » et, en 1812, la Vice-Royauté de la Basse-Cochinchine. Lê Van Duyet, qu'on appelait le Grand Eunuque en raison d'un défaut de conformation, était, de tous les grands chefs militaires des guerres de libération, celui qui se montrait le mieux disposé envers les Occidentaux. Gia-Long le tenait en particulière estime à cause de son intégrité et de sa rude franchise ; il l'avait recommandé comme une sorte de tuteur à son fils, désignation qui irrita d'autant plus profondément Minh-Mang que Lê Van Duyet avait été partisan d'élever au trône le fils du prince Canh. Par loyalisme dynastique, par crainte de voir renaître les horreurs de la guerre civile, Lê Van Duyet ne contesta pas la légitimité de Minh-Mang, mais il affecta de ne publier dans son ressort que les édits royaux qu'il estimait justes et raisonnables.*

*Sa vie durant, Lê Van Duyet s'efforça d'atténuer, en Basse-Cochinchine, les rigueurs du jeune souverain à « l'humeur farouche et haineuse ». Lê Van Duyet se refusa notamment à appliquer dans les provinces du Sud les mesures édictées à Hué contre le christianisme. En 1827, il n'hésita pas à se rendre à la*

*Cour pour y plaider ouvertement la cause des missionnaires auprès de Minh-Mang, sous les yeux duquel il plaça les lettres de remerciements adressées naguère par Gia-Long aux « maîtres d'Occident ». Minh-Mang n'osa pas passer outre aux objurgations du plus illustre survivant des serviteurs de son père, mais il conçut à son endroit une haine violente, qui devait se manifester dramatiquement à la mort du Grand Eunuque.*

*Sur Lê Van Duyet :*

*Cf. HOANG-CAO-KHAI, Quelques grandes figures de l'histoire d'Annam, bilingue, Hanoi, 1915.*

### Lettre de Mgr Taberd (1), Hué, 28 février 1828

«... (Lê-Van-Duyet) est presque le seul (grand mandarin) qui aime la France et qui se rappelle les grands services de Mgr Pigneau et de toute notre nation. Il est le seul que le Roi craigne. Il s'était fortement opposé à l'élévation du Roi actuel, parce qu'il n'était pas le fils légitime ; mais le feu Roi passa outre. Les autres mandarins l'aiment beaucoup, parce qu'ils le savent plein d'équité. Tous les brigands le redoutent, parce qu'ils sont sûrs d'avoir la tête tranchée s'ils sont pris, sans aucune espérance de pouvoir le corrompre avec de l'argent, comme bien d'autres...

...Nous avons écrit à ce grand Mandarin et lui avons fait exposer par plusieurs personnes notre situation et surtout l'état pitoyable où se trouvait le Tonkin. Au récit de nos misères, il s'est écrié : « Je ne savais rien de tout cela. Quel crime ont commis les maîtres français pour les persécuter ? C'en est fait du Royaume... Le Roi comble les bonzes de bienfaits, mais les bonzes, qu'ont-ils fait pour le bien du Royaume ? Le Roi ne se rappelle pas les services des missionnaires, qui nous donnaient du riz lorsque nous étions affamés et de la toile lorsque nous étions nus... C'est ainsi que le Roi paie tant de bienfaits par tant d'ingratitude... J'irai à Hué, a-t-il ajouté et je lui parlerai. »

En effet, ce grand Mandarin est venu de Donnaï (2) à Hué pour plusieurs affaires dans le courant du mois de décembre 1827. Au moment où je vous écris, il est encore ici... Je lui ai été présenté deux fois et il m'a très bien accueilli...

Il a recueilli les différentes lettres que l'ancien Roi et Mgr Pigneau s'écrivaient et dans lesquelles sont consignés les services que ce dernier a rendus au royaume. Il en a fait tirer copie, y a opposé son sceau et les a apportés ici pour les présenter au Roi actuel (3). Si le Roi a égard à la supplique du grand Mandarin, ce sera certainement un miracle de la Providence et il ne nous oubliera pas dans la suite »...

(Ann. Propag. Foi, 1830-31, t. IV, p. 359-361).

(1) Jean-Louis Taberd, né le 18 juin 1794, à Saint-Etienne. Après avoir été vicaire de Saint-Irénée, à Lyon, entra en 1820 au séminaire des Missions Etrangères et arriva en Cochinchine en 1821. Nommé en 1827 Evêque d'Isauropolis et Vicaire Apostolique, il dirigea, après avoir été libéré de Hué, le séminaire de Lathieu, près de Saïgon. La persécution de 1833 le força à se retirer à Bangkok. Une guerre ayant éclaté entre la Cochinchine et le Siam, le prêtre, pour ne pas être soupçonné de connivence avec les Siamois, jugea préférable de passer à Singapour au lieu de rentrer dans son Vicariat. Il désigna pour son coadjuteur M. Cuénot, qu'il sacra en 1835. Nommé Vicaire Apostolique par inté-

rim du Bengale en 1838, Mgr Taberd mourut à Calcutta, le 31 juillet 1840. Il a achevé et publié le dictionnaire cochinchinois-latin-chinois de l'Evêque d'Adran et composé lui-même un dictionnaire latin-cochinchinois, ainsi qu'une carte de l'Indochine, Tabula geographica imperii annamitici (1838), que le Ministre Chasseloup-Lombard fit réimprimer en 1862 pour les besoins du corps expéditionnaire.

(2) Saïgon.

(3) Cf. L. CADIÈRE, Nguyen-Anh et la mission, B. A. V. H., 1926, p. 1-49 (quatorze documents inédits).

## MINH-MANG MANDE ET RETIENT PRÈS DE LUI LES MISSIONNAIRES FRANÇAIS (1826-28)

[TEXTE 111]

*Minh-Mang ne voulait pas rompre en visière avec le Vice-Roi de la Basse-Cochinchine, protecteur déclaré des chrétiens, dont le prestige personnel était considérable. Usant de cautèle, il employa d'abord un moyen détourné pour ruiner la religion chrétienne, celui d'empêcher la prédication. Sous prétexte de travaux de traduction à exécuter, il convoqua dans la capitale les missionnaires qui, surveillés de près, devaient ainsi se trouver neutralisés.*

*A la fin de 1826, Minh-Mang appela auprès de lui tous les missionnaires du royaume. Les missionnaires du Tonkin, plus éloignés et moins connus, s'abstinrent de déférer à l'invitation et en furent quittes pour se dissimuler. Lê Van Duyet fit partir pour la Cour trois des quatre des missionnaires qui exerçaient leur ministère en Basse-Cochinchine. Les Pères Gagelin, Taberd, Odorico séjournèrent à Hué, rémunérés à raison de 5 boisseaux de riz et de 20 ligatures par mois, libres de leur personne, mais avec défense de sortir sans gardien. C'est seulement en 1828 que les trois religieux, à la demande de Lê Van Duyet, venu à la Cour solliciter en leur faveur, obtinrent la permission de regagner leur mission.*

*Quelques semaines après avoir mis fin à la captivité déguisée des trois missionnaires, Minh-Mang manda à Hué, soi-disant pour lui traduire la lettre d'un capitaine de navire français, le provicaire de la mission, le Père Jaccard, et le retint à son service ; en décembre 1829, le Père Jaccard était occupé à « traduire de vieilles paperasses et à faire (au Roi) l'histoire abrégée de la révolution, de Bonaparte et des conquêtes des Anglais aux Indes ». Quatre ans plus tard, le Père Jaccard, accusé d'avoir pris la défense d'un village chrétien en litige avec un village païen, fut condamné à mort et exilé sur les confins du Laos. Bien que Minh-Mang l'eût encore chargé de quelques traductions, le Père Jaccard, qui se refusait obstinément à apostasier, fut condamné à mort pour la seconde fois. Après avoir subi plusieurs fois la question, le Père Jaccard fut étranglé dans le Quang-Tri, le 21 septembre 1838, en même temps que son élève Thomas Thien.*

### Mgr Taberd au séminaire des Missions Etrangères, à Paris,

Hué, 20 février 1828,

\* En décembre 1826, le Roi m'envoya chercher au collège et lança un édit appelant tous les missionnaires à la capitale, pour remplacer MM. Chaigneau et Vannier comme interprètes, leur donnant à chacun trois lingots d'argent

« pour les frais de voyage et déclarant coupables tous ceux qui se cacheraient. Du Tonkin, personne n'a paru. A Donnaï [Saïgon], le grand mandarin Quan Thuong Cong [Lê-Van-Duyet] a laissé M. Régereau pour prendre soin du collège et a envoyé à Hué M. Gagelin, le Père Odorico (1) et moi. Ici le Roi nous a assigné une maison dans la ville, mais votre serviteur, malade de la dysenterie depuis quinze mois à en mourir, a obtenu de rester dans une chrétienté voisine. Le Roi m'a envoyé deux fois des médecins. En septembre, nous avons vu où le Roi voulait en venir : nous empêcher de propager la religion. Le Roi nous a envoyé un diplôme de Mandarin de première classe, mais nous avons écrit un placet pour le refuser et lui demander la liberté. Nous ne savons s'il l'a reçu. Il est très difficile même de lui faire parler ; les mandarins le redoutent singulièrement. Il voulait trouver quelqu'un habile dans l'astronomie, la politique et la guerre, mais surtout empêcher la propagation de l'Évangile, dont il est l'ennemi déclaré. Son but sera manqué, car le premier Mandarin, sans lequel il ne doit rien faire d'important, aime la religion chrétienne et les missionnaires, à qui il donne des marques de bienveillance toute spéciale. Il nous a promis de nous tirer tous d'embarras. Sinon, nous demanderons à sortir du royaume, nous ne lui demanderons pas ensuite congé pour y rentrer. Il veut garder avec nous un certain décorum pour ne pas se compromettre avec les rois d'Europe, surtout les Anglais, dont il se défie beaucoup (2). Il craint de se faire mauvaise réputation »...

(Arch. Miss. Etrang., Dossier Cochinchine occidentale. Texte inédit).

(1) Le Père Odorico, franciscain, victime de la persécution de 1833, succomba en prison en 1833.

(2) Minh-Mang n'avait pas vu sans appréhension les Anglais s'installer à Singapour, en 1819 ; il redoutait leur progression dans l'Extrême-Orient. Le souverain vietnamien ne se défiait pas moins des Français, dont il tremblait qu'ils ne réclamassent l'exécution du traité de 1787, en demandant la cession de Tourane.

## LE PREMIER ÉDIT DE PROSCRIPTION GÉNÉRALE (janvier 1833)

[TEXTE 112]

*Nous avons vu que, du vivant de Lê-van-Duyet, Minh-Mang avait observé des ménagements à l'endroit des chrétiens. La mort du Vice-Roi de la Cochinchine, survenue en août 1832, permit au souverain d'assouvir pleinement sa haine contre la religion d'Occident.*

*Découvrant ses batteries, Minh-Mang se fit présenter par les lettrés du tribunal des rites une requête en forme contre la religion abhorrée. Après quoi, il lança, le 6 janvier 1833, un édit de condamnation générale, qui imputait à crime le simple fait de professer le christianisme, enjoignait à tous les chrétiens d'abjurer sous peine de mort et ordonnait de démolir tous les édifices du culte chrétien.*

*Bien que, faisant appel à la persuasion avant le recours à la violence, cet acte paraisse encore empreint d'une certaine mansuétude, il marque le début de l'ère de la persécution, qui, nonobstant quelques périodes de détente, va se poursuivre jusqu'à l'intervention de la France pour y mettre fin, en 1858.*

« Moi, Minh-Mang, Roi, je parle ainsi. Depuis de longues années, des hommes venus de l'Occident prêchent la religion de Dato (1) et trompent le peuple, auquel ils enseignent qu'il existe un séjour de félicité suprême et un cachot d'affreuses misères. Ils n'ont aucun respect pour le Dieu Phat (2) et n'honorent pas les ancêtres. Voilà certainement une grande impiété. De plus, ils bâtissent des maisons de culte, où ils reçoivent un grand nombre de personnes, sans distinction de sexe, afin de séduire les femmes et les jeunes filles ; ils arrachent aussi la prunelle de l'œil aux malades. Peut-on rien imaginer de plus contraire à la raison et aux bonnes coutumes ?

L'an dernier, nous avons châtié deux villages imbus de cette doctrine perverse. Notre intention en cela était de faire connaître votre volonté, afin qu'on évite ce crime et qu'on revienne à de bons sentiments.

Maintenant donc, voici ce que nous avons décidé : quoique le peuple qui, par ignorance, suit cette voie gauche, soit déjà nombreux, il ne manque pas de bon sens pour connaître ce qui convient et ce qui ne convient pas ; il est encore facile de l'instruire et de le rendre bon. Il faut donc employer d'abord à son égard l'instruction et les avis et, s'il est indocile, les supplices et les peines.

En conséquence, nous ordonnons à tous ceux qui suivent cette religion, depuis le mandarin jusqu'au dernier du peuple, de l'abandonner sincèrement, s'ils reconnaissent et redoutent notre puissance. Nous voulons que les mandarins examinent avec soin si les chrétiens qui se trouvent sur leur territoire se préparent à obéir à nos ordres et qu'ils les contraignent de fouler, en leur présence, la croix aux pieds. Après quoi, ils leur feront grâce pour cette fois. Pour les maisons du culte et les habitations des prêtres, ils devront veiller à ce qu'elles soient entièrement rasées et, dorénavant, si quelqu'un de nos sujets est reconnu coupable de professer ces coutumes abominables, il sera puni avec la dernière rigueur, afin de détruire dans sa racine la religion perverse.

Ceci est notre volonté. Exécutez-la. 12<sup>e</sup> jour de la onzième lune, 13<sup>e</sup> année de notre règne » (suit le sceau royal). »

*Article secret complétant l'édit ci-dessus.*

« La religion de Jésus est digne de toute notre haine, mais notre peuple imbécile et stupide l'embrasse en grand nombre et sans examen dans tous les endroits du royaume. Il ne convient pas de laisser s'accroître cet abus. C'est pourquoi nous avons daigné déjà faire un édit paternel, pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour se corriger.

Ce peuple qui suit avec aveuglement cette doctrine est cependant notre peuple ; le rappeler de son erreur n'est pas une affaire qui puisse s'exécuter en un moment. Si on voulait se conformer aux droits, il faudrait faire mourir innombrablement. Cette mesure coûterait à notre peuple et beaucoup, qui seraient disposés à se corriger, seraient enveloppés dans la proscription des coupables. D'ailleurs, il est bon d'agir en cette affaire avec sagesse, selon la maxime [confucéenne] qui dit : « Si tu veux détruire une mauvaise coutume, détruis-là avec ordre et patience », et selon celle qui dit : « Si tu veux extirper la race des méchants, prends la cognée et coupe la souche ».

Nous ordonnons à tous les *tong doc* [gouverneurs de province] et à tous ceux qui gouvernent le peuple :

1<sup>o</sup> De s'occuper sérieusement à instruire leurs inférieurs, mandarins, soldats ou peuple, de manière qu'ils se corrigent et abandonnent la religion ;

2<sup>o</sup> De s'informer exactement des églises et des maisons des maîtres de la religion, et de les détruire sans délai ;

3<sup>o</sup> D'arrêter les maîtres de la religion, mais en ayant soin d'user plutôt de ruse que de violence ; quant aux maîtres français, de les envoyer promptement à la capitale, sous prétexte d'être employés par nous à la traduction de lettres. Quant aux maîtres indigènes, vous les retiendrez dans les chefs-lieux de province, pour qu'ils n'aient aucune communication avec le peuple, ce qui l'entretiendrait dans ses erreurs. Prenez-bien garde que vos inférieurs ne profitent de cette occasion pour arrêter les chrétiens sans distinction ni prudence, ce qui mettrait le trouble partout. Cela vous rendrait coupable...

Vous, Préfets de provinces, agissez avec précaution et prudence, n'excitez aucun trouble ; par là vous vous rendrez dignes de notre conférence. Nous défendons de publier cet édit, de crainte que sa publication n'occasionne des troubles. Dès qu'ils vous sera parvenu, vous seuls en prendrez connaissance. Obéissez ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 57-60. Pour le second document, nous avons préféré, à la traduction du P. Louvet, celle qui figure aux Arch. des Miss. Etrang., dernière pièce du recueil des *Lettres de Mgr Cuénot*).

(1) *La religion du Christ.*

(2) *Bouddha.*



## LE MARTYRE DU PÈRE GAGELIN (17 octobre 1833)

[TEXTE 113]

*François-Isidore Gagelin, né le 10 mai 1799, à Montperreux, dans le Doubs, était parti en novembre 1821 du séminaire des Missions Etrangères. Son apostolat en Cochinchine dura onze ans.*

*Après son séjour en résidence surveillée dans la capitale en 1727-28, le Père, Gagelin était devenu le pro-vicaire de Mgr Taberd. Lors de la publication de l'édit de persécution, le missionnaire exerçait son ministère dans les provinces méridionales du Centre Vietnam. Après avoir songé à chercher un asile dans les montagnes, craignant de compromettre ses catéchumènes, il se livra lui-même, fin juillet 1833, aux mandarins du Binh-Dinh. Expédié à Hué, le Père Gagelin fut condamné à la peine de mort par strangulation pour avoir prêché la religion chrétienne. Le Père Gagelin a été déclaré Vénérable le 19 juin 1840 et Bienheureux le 7 mai 1900.*

Cf. J. B. S. JACQUENET, *La vie de l'abbé Gagelin*, Paris, 1850, et Georges GOYAU, *Le Centenaire d'un martyr, le Bienheureux Isidore Gagelin, l'Eglise en marche*, 4<sup>e</sup> série, 1934, p. 259-292.

*Le supplice du P. Gagelin à Hué ouvre l'ère des supplices pour la jeune église cochinchinoise. La persécution se déchaîne ; dans les derniers mois de 1833, 18 chrétiens sont mis à mort dans les seules provinces méridionales ; toutes les églises du royaume sont abattues, des centaines de chrétiens, qui refusent d'apostasier, sont jetés en prison, frappés de verges ou exilés.*

... Le 17 octobre, un peu après le lever du soleil, on annonce à M. Gagelin qu'il va être transféré au Thua-Thien. Il venait de réciter son office, n'avait encore rien pris ni même fait sa toilette. Le prisonnier se revêt aussitôt de sa tunique et de son turban et suit les geôliers. Au sortir de sa prison, il se trouve en face d'environ quarante ou cinquante hommes, armés de piques et de sabres ; il demande au soldat qui l'accompagne : « M'emmenez-vous pour me trancher la tête ? » Le soldat répondit : « Oh ! »... M. Gagelin reprit aussitôt : « Apprenez que je n'ai pas peur. » En sortant de prison, sa figure était animée, puis elle pâlit un peu, mais, après quelques instants, elle recouvrait ses couleurs naturelles. Bientôt le cortège se forme.

Quatre soldats, le sabre nu d'une main, prennent de l'autre les quatre extrémités de la cangue du martyr... Le reste de la troupe forme deux rangs à droite et à gauche ; deux mandarins à cheval, chargés de l'exécution du condamné, ferment la marche. On s'avance jusqu'aux portes de la ville qui aboutissent au pont placé entre la cité proprement dite et le faubourg populaire de Baï-Dan. Dès qu'on arrive au marché qui se trouve au bord du pont, un crieur, ténant en main la planche où est écrite la sentence..., la proclamait au bruit d'une cymbale, tous les cent pas environ. Elle était conçue en ces termes : « L'Européen *Tay Hoai-Hoa* (1) est coupable d'avoir prêché et répandu la religion de Jésus dans plusieurs endroits de ce royaume ; en conséquence, il est condamné à être étranglé ».

La foule qui suivait et augmentait à mesure qu'on avançait, déplorait le sort de M. Gagelin et disait : « Qu'a fait cet homme ? Pourquoi mettre à mort un innocent, un brave homme ? Le Roi est-il devenu un mauvais souverain ? »

Le martyr marchait d'un grand pas, d'un air tranquille, jetait de temps en temps les yeux sur la multitude qui s'agitait devant lui. On arrive enfin à l'extrémité du faubourg, et aussitôt les bourreaux se disposent à l'exécution. Le pieux patient regarde de tous les côtés et demande si on va l'étrangler ou lui couper la tête. Mais, pour toute la réponse, les gens du Roi étendent une natte par terre ; puis il reçoit l'ordre d'ouvrir ses vêtements jusqu'à la ceinture, et, aussitôt on lui attache les bras à un pieu derrière le dos. Le missionnaire se prête à tout avec le plus grand sang-froid. Les soldats lui passent ensuite une corde autour du cou et en lient les extrémités à deux poteaux solidement plantés. Dix à douze de ces hommes, cinq à six de chaque côté, serrent le nœud en tirant de toutes leurs forces, tandis que le généreux confesseur de la foi expire sans faire le plus léger mouvement ; son corps s'incline seulement un peu d'un côté... Pour s'assurer de la mort de leur victime, les bourreaux lui brûlent légèrement la plante des pieds.

Ces diverses opérations achevées et les mandarins s'étant retirés, l'écolier du P. Odorico, qui avait suivi M. Gagelin depuis sa prison jusqu'au lieu du supplice, demanda au soldat la permission de dénouer la corde, coucha le corps du défunt, le couvrit d'une natte et demeura auprès. Vers dix heures, les bourreaux, ennuyés de monter la garde, lui permirent de descendre les dépouilles du martyr dans une barque préparée à l'avance selon mes ordres par un interprète nommé Michel et par mon écolier »...

Relation par le Vénérable Père JACCARD, reprod. par Louis CROCHET,  
*Vie du Vénérable François Jaccard*, Paris, 1879, p. 175-188.

(1) Nom du Père Gagelin en vietnamien.

## IMPLIQUÉ DANS LA RÉVOLTE DE KHOÏ, LE PÈRE MARCHAND EST COUPÉ EN MORCEAUX

(30 novembre 1835)

[TEXTE 114]

*Minh-Mang n'attendait que la mort de Lê Van Duyet pour exhaler la fureur, longtemps contenue, où l'avaient jeté l'esprit d'indépendance et le caractère inflexible du Grand Maréchal. Désireux de savourer sa vengeance, il ordonna d'instruire le procès posthume de l'illustre vieillard, fit mettre à la cangue et frapper de cent coups de bâton son tombeau aux portes de Saïgon.*

*Ce traitement ignominieux souleva l'indignation des amis et des officiers du vétéran de Gia-Long. En juillet 1833, ceux-ci se révoltèrent à l'appel d'un mandarin militaire de 4<sup>e</sup> classe, fils adoptif du défunt, Lê Van Khoï, un Tonkinois, ancien partisan des Tayson, que Lê van Duyet avait rallié jadis à la cause de Nguyen-Anh. Les conjurés massacrèrent les mandarins et se rendirent maîtres de toute la Basse-Cochinchine, presque dégarnie de troupes. Khoï prit le titre de « Généralissime pacificateur du Sud ». Il se proposait de placer sur le trône la descendance du prince Canh. Khoï était païen, mais il s'efforça d'attirer les chrétiens dans son parti en leur faisant de belles promesses. Il fit ainsi venir à Saïgon le Père Marchand qui, depuis le début de la persécution, se cachait dans la province de Travinh, et le garda avec lui dans la citadelle de Saïgon, où il dut se retirer à l'approche de l'armée royale. Une armée siamoise, appelée à la rescousse par les rebelles, fut mise en déroute par les généraux de Minh-Mang. Après un siège de deux ans, l'armée royale, profitant de la disparition de Khoï, qui, malade ou empoisonné, était mort pendant le blocus en décembre 1834, enleva d'assaut la citadelle (septembre 1835) et se livra à de sanglantes représailles. Les 499 personnes qui s'étaient réfugiées dans la citadelle — on comptait parmi eux 66 chrétiens seulement — dont les deux tiers de femmes et d'enfants — furent massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe, à l'endroit qu'on a appelé depuis lors, en souvenir de cette hétacombe, « la plaine des tombeaux », au Nord de Saïgon. La citadelle d'Olivier de Puymanel fut rasée et remplacée par une nouvelle, de proportions beaucoup plus modestes.*

*Les quatre chefs survivants de la rébellion et le fils de Khoï, âgé de sept ans, furent promenés en cage dans les provinces et emmenés à Hué. On leur adjoignit le Père Marchand, accusé d'avoir joué un rôle actif dans le mouvement, alors qu'il s'était refusé à écrire des lettres aux chrétiens pour les inciter à la révolte. Chargé par les chefs rebelles, qui espéraient détourner l'orage de leur tête, le P. Marchand fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté. Après avoir enduré la question des tenailles ardentes, le missionnaire subit, le 30 novembre 1835, à Tho Duc près de Hué, le supplice de la mort lente ou des cent plaies, ainsi que, les chefs rebelles et le fils de Khoï.*

## Lettre du P. Marchand,

Du fort de Saïgon, 24 septembre 1834,

« Monseigneur (1), je suis soldat des révoltés, enfermé dans le fort avec 3 ou 4 mille gens du Binh-Thuan et autres. Autour de la ville se trouvent je ne sais combien d'obsédants ; ils n'osent encore s'approcher de la ville, mais ça viendra... Ils massacrent les chrétiens *plus aequo* [plus que de raison]. Minh-Mang ayant ordonné, il faut combattre les révoltés et persécuter la religion.

Les chefs [des rebelles] m'ont demandé de leur indiquer la manière de faire des étendarts semblables à celui de Constantin. Je m'en suis excusé de toutes mes forces (c'est le Père Phuoc [curé de Choquan] qui leur a parlé du fameux *labarum* de Constantin), leur apportant pour raison que, si la divine Providence n'a pas décidé en leur faveur, tout retournera au désavantage de la religion, *et cætera*. Ils disent que maintenant ils ont la foi en Dieu, que, par conséquent, il ne peut en résulter que du bien.

Il y'a aujourd'hui un mois, Monseigneur, que le prince [Lê Van Khoi] envoya des ambassadeurs chrétiens à Siam, m'ayant d'abord chargé d'écrire à Leurs Grandeurs du Siam et de Cochinchine de revenir en paix ici. Maintenant, j'ose prier Sa Grandeur et mes confrères de rester où ils sont, m'e laissant seul, intrigué et supportant tout le poids de la persécution et de la guerre...

...On a détruit hier l'église de Choquan (2) ; la guerre dans ce pays-ci est un brigandage. Il n'y a plus moyen de fuir et de s'évader. Un de ces quatre matins, si le bon Dieu n'a pitié des siens, je vais peut-être finir mes jours, et la religion les siens. *Quod avertat Deus !* ] Que Dieu nous en préserve !]. L'on dira que c'est moi qui en suis la cause ; peu importe, pourvu que l'on dise faux (3) ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 83-84).

(1) Lettre adressée à Mgr Tuberd au Siam.

(2) Un des nombreux villages dont l'agglomération constituait alors la ville de Saïgon.

(3) Le Père Marchand, né le 17 août 1803, à Passavant (Doubs), était parti de la rue du Bac en 1829. Il avait appris la langue vietnamienne au collège de Laithieu et avait été chargé de la province du Binh-Thuan, qu'il avait quittée après l'édit de persécution, pour aller se cacher en Basse-Cochinchine. Le Père Marchand a été déclaré Vénérable, puis Bienheureux, aux mêmes dates que le Père Gagelin. Biographie par l'abbé J.B.S. JACQUENET, Paris, 1851.

BREF PONTIFICAL D'ENCOURAGEMENT  
AUX CHRÉTIENS DU TONKIN ET DE LA COCHINCHINE

(4 août 1839)

[TEXTE 115]

*Assoupie, malgré l'édit du 25 janvier 1836, année durant laquelle Monseigneur Cuénot peut ordonner dix prêtres et reconstituer deux petits collèges en Cochinchine, la persécution reprend avec une vigueur nouvelle en 1837, surtout en 1838, année où Minh-Mang fulmine un nouvel édit. Alors subissent le martyre, au Tonkin ou en Cochinchine, en outre des deux prélats espagnols de*

*l'ordre de Saint-Dominique mentionnés dans le bref de Grégoire XVI, le Père Cornay, coupé en morceaux le 20 septembre 1837; le dominicain Fernandez, décapité le 14 juillet 1838; le Père Jaccard, étranglé le 21 septembre 1838; Mgr Du-moulin Borie, décapité au septième coup de sabre, le 24 novembre 1838 (BOUDET et MASSON, fig. 54), ainsi que de nombreux prêtres et catéchistes vietnamiens.*

*En août 1839, le pape Grégoire XVI, qui, en tant qu'ancien Préfet de la Congrégation de la Propagande, portait un intérêt particulier aux Missions, adressa aux chrétiens persécutés du Tonkin et de la Cochinchine un bref d'encouragement, qui parvint en Indochine à peu près au moment où Minh-Mang, victime d'une chute de cheval, succombait (20 janvier 1842).*

*C'est sous le pontificat de Grégoire XVI (1830-1846) que le Saint-Siège inaugura la politique qui consistait, en vue de rendre plus efficace l'action évangélicatrice, à multiplier le nombre des Vicariats Apostoliques. Ainsi furent formés, par scissiparité : en 1844, le Vicariat Apostolique de la Cochinchine orientale (Qhinhon) et le Vicariat de la Cochinchine septentrionale (Hué); en 1846, le Vicariat du Tonkin méridional (Vinh); en 1850, le Vicariat du Cambodge.*

[4 août 1829],

« A nos fils bien aimés, les fidèles du Christ, qui habitent les Vicariats Apostoliques du Tonkin et de la Cochinchine,

Grégoire, Pape, seizième du nom,

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Les nouvelles récentes qui Nous sont parvenues de vos contrées, très chers fils en Jésus-Christ, Nous ont causé tout ensemble une vive douleur et une grande consolation. Nous avons appris, en effet, que la persécution des païens entre les fidèles du Christ continuait, multipliait même ses ravages, et qu'au Tonkin oriental, deux prélats d'un rare mérite, Ignace Delgado, notre Vicaire, Evêque de Mellipotamos, et son coadjuteur Dominique Henarès, Evêque de Fessette, ainsi que plusieurs autres ouvriers évangéliques, avaient péri par le glaive. On Nous a fait savoir encore qu'au Tonkin occidental, notre Vicaire Joseph-Marie Havard, Evêque de Castorie, non moins recommandable que ses collègues, était mort de fatigues et de misères, et que plusieurs ministres de Jésus-Christ avaient succombé sous le fer des persécuteurs, que d'autres enfin avaient été massacrés en Cochinchine...

Nous avons ressenti une grande tristesse en considérant à quel péril vous êtes exposés, très chers fils...

...Considérez ... les illustres exemples de vos chefs; afin de remplir dignement leurs devoirs de pasteurs, ils n'ont pas hésité à donner leur vie pour vous. Si donc il s'en est trouvé parmi vous qui, comme Nous l'avons appris avec une extrême douleur, ont été saisis d'une trop grande terreur à la vue des tourments et ont été assez impies pour rougir de confesser le Christ devant les hommes, Nous les exhortons et conjurons de laver dans les larmes de la pénitence un crime si détestable et d'implorer avec ardeur leur pardon de la divine miséricorde...

...Vous n'êtes pas voués pour jamais à cette atroce persécution. Un jour viendra que, délivrés de vos alarmes et comme échappés à cette furieuse

« tempête, vous rendrez en paix un culte au vrai Dieu et vous lui adresserez d'éternelles actions de grâces pour le calme enfin rétabli.

Et maintenant, Nous vous recommandons tous au Dieu tout puissant et Nous vous donnons avec amour la bénédiction apostolique, présage du recours d'en haut.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 4<sup>e</sup> jour d'août de l'année 1839, la 9<sup>e</sup> de notre pontificat,

Grégoire, Pape, seizième du nom ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 517-519).

### LES PRISONS DE MONSIEUR MICHE (1842-1843)

[TEXTE 116]

*La guerre de l'opium entraîne une rémission de la persécution en Cochinchine. Le nouveau souverain Thieu-Tri laisse subsister les édits de son père, mais il les applique avec une certaine benignité. Sous son règne, aucun missionnaire ne périt de mort violente et les chrétiens connaissent une relative tranquillité. Le Vicaire Apostolique de Cochinchine Mgr Cuénot peut réunir en synode, à Gothi (Binh Dinh), les prêtres de son vicariat et reprendre, en 1842, le vieux projet d'évangélisation des peuplades sauvages de la chaîne annamitique.*

*Les deux missionnaires désignés pour la mission des sauvages, MM. Miche et Duclos, furent appréhendés, le 16 février 1842, sur le domaine du Roi du Feu, hors du territoire vietnamien. Après avoir subi soixante interrogatoires, dont quelques-uns au rotin, dans les prisons du Phu Yen, « vestibule de l'enfer », les Pères Miche et Duclos furent transférés, le 13 mai, dans la grande prison de Hué, où étaient déjà détenus trois de leurs confrères du Tonkin occidental, les Pères Galy, Berneux et Charrier. Les cinq missionnaires furent condamnés à la peine capitale, mais Thieu-Tri, qui redoutait d'attirer sur son royaume des rigueurs analogues à celles que les Anglais exerçaient alors en Chine, accorda aux condamnés le bénéfice du sursis. Les cinq prisonniers furent réclamés et délivrés peu après par la corvette l'Héroïne (mars 1843, cf. Texte 122).*

*Jean, Claude Miche, né à Bruyère (Vosges), le 9 août 1805, était parti du séminaire des Missions Etrangères en 1836. Il séjourna à Battambang jusqu'en 1839, passa en Cochinchine en 1840 et y devint provicaire de Mgr Cuénot. Débarqué en 1843 par l'Héroïne à Singapour, le Père Miche rentra en Cochinchine en 1844 et y fut nommé, sous le titre d'Evêque de Dansara, coadjuteur de Mgr Lefebvre, puis, en 1850, Vicaire Apostolique du Cambodge. De 1848 à 1864, date à laquelle il fut appelé à succéder à Saïgon à Mgr Lefebvre, Mgr Miche vécut au Cambodge, où il acquit sur le souverain une grande influence qu'il mit au service de la France.*

*Pierre, Irénée Duclos, né dans le Calvados en 1808, parti du séminaire en 1837, arrêté à son retour en Cochinchine en juin 1846, condamné à mort, décédé en prison le 17 juillet 1846. — Jean-Paul Galy mourut à Saïgon en 1869. — Siméon, François Berneux, nommé en 1854 Vicaire Apostolique de la Corée, décapité pres de Séoul, le 8 mars 1866. — Pierre Charrier mourut rue du Bac en 1871.*

## Messieurs Miche et Duclos à M. Barrot, consul général à Manille, (1)

De la prison de Hué, 18 mai 1842,

... Arrivés sur la terre annamite depuis sept ans, nous sortîmes du royaume le 10 février 1842, pour porter la lumière chez les sauvages. Le 16 au matin, nous fûmes arrêtés par des soldats que les mandarins du Phu Yen avaient lancés à notre poursuite. Nous étions alors à six journées au delà du royaume... sur le territoire du Roi du Feu. Les populations nous avaient accueillis avec la plus généreuse hospitalité. Nous protestâmes contre cet acte de violence, mais nous nous laissâmes enchaîner sans résistance, les mains liées derrière le dos. Au village de Buong Vang... on nous attacha tous les deux à deux colonnes ; les soldats se partagèrent nos effets, profanèrent les vases sacrés et réservèrent le reste pour les mandarins. La nuit nous fûmes mis à la cangue. Nous revînmes à pied, par une chaleur étouffante, nos faciles vainqueurs montant les chevaux qu'ils nous avaient ravis... Le 25 février, nous comparûmes devant le Gouverneur et le juge criminel, qui nous ôtèrent nos cangues pour nous mettre à la chaîne. Nous protestâmes énergiquement. Ils disent que le royaume du Roi de l'Eau appartient à la Cochinchine. Nous rétorquâmes que les lois de la Cochinchine ne sont pas observées dans ces régions..., que les sujets du roi de l'Eau et du Feu ne peuvent franchir la frontière annamite sans encourir la peine de mort, donc sont regardés comme étrangers. Le port des armes est interdit sous peine de mort à tous les sujets du Roi de Cochinchine ; or les sauvages ne paraissent nulle part sans armes. Dans les plus pressants besoins de l'Etat, le Roi de Cochinchine ne recrute jamais ses armées dans les royaumes ci-dessus, donc il ne les regarde pas comme soumis à sa domination. Malgré cette protestation, nous fûmes livrés au bourreau et torturés à quatre reprises différentes... Pendant deux mois et demi, rien ne nous fût épargné. Enfin, le Roi nous manda à la capitale, où nous avons été transférés avec la cangue et la chaîne, dénués de tout, réduits à implorer l'assistance de personnes inconnues...

...Nous avons vu tomber la tête de nos confrères, couler à grands flots le sang français, sans implorer d'autre appui que celui du Ciel... Les missionnaires n'ont jamais poussé un seul soupir vers la France, leur généreuse patrie, mais ici le silence serait un crime. Il s'agit de savoir si le droit des gens couvrira de son égide tous les peuples du monde à l'exception des Français ; si les enfants de la France, en quittant leur patrie, seront obligés de cacher leur origine pour cesser d'être le jouet d'un tyran. Ne tenant plus à la vie que par un fil qui sera bientôt tranché, nous sommes loin d'apporter des regrets sur le sort qui nous attend. Ce n'est pas pour nous que nous réclamons un appui auquel nous avons droit et dont nous ne jouirons pas. C'est au nom de la France, dans l'intérêt de tous nos compatriotes, que nous élevons la voix. Puisse cette voix retentir jusqu'aux pieds du trône de France, et l'injustice qui nous poursuit et nous immole, aura un terme. Vous connaissez trop vos devoirs, vous êtes trop fidèle à les accepter pour que cette pièce reste stérile entre vos mains... ».

MICHE et DUCLOS.

### M. Miche à Mgr Cuénot

Hué, prison de Tran-phu, 28 septembre 1842,

...« La ville de Hué ne diffère des chefs-lieux de province que par son étendue et ses hautes murailles en briques. La citadelle... est d'une grandeur démesurée, ce qui fait précisément la faiblesse de cette place, beaucoup trop vaste pour avoir jamais... dans son sein les soldats nécessaires à sa défense. Les fossés, creusés au pied des remparts, sont d'une largeur excessive... Les rues sont tracées au cordeau ; en plusieurs endroits, elles sont bordées de murailles en briques, indiquant un édifice public, la demeure d'un mandarin, mais tout le reste n'est que mesures et terrain inculte, en sorte que la première ville du royaume ressemble plus à un désert qu'à une capitale. Quand on connaît tant soit peu les allures du pouvoir souverain en Cochinchine, on conçoit aisément que les sujets se tiennent à distance du souverain...

...Nul profane ne peut approcher de la résidence royale... Malheur à l'ouvrier qui a donné les preuves de son talent et qui est appelé au service du monarque pour exercer son industrie ; si son travail est agréé, les ateliers du palais deviennent sa prison et le modique salaire qu'il reçoit lui fournit à peine de quoi sustenter ses forces ; s'il sort de là, c'est ordinairement avec la chaîne au cou, la cangue sur les épaules et souvent aussi pour aller au gibet...

... Notre manoir (2), comme tous les autres édifices publics, est un grand bâtiment couvert en tuiles et environné de quatre murs. Vu du dehors, on le prendrait en France pour une belle écurie. Il peut avoir trente pieds de façade, sur quarante de profondeur. Cet édifice est divisé en trois compartiments, où président trois capitaines, ayant chacun cinquante soldats sous leurs ordres... Excepté les premiers jours de la lune, où il faut être présent pour recevoir la solde, les deux tiers sont absents ; les uns sont employés par le Roi, les autres vont revoir leur famille.

Chaque capitainerie est divisée en deux parties inégales : l'une, étroite et obscure, est placée sur l'arrière ; l'autre, plus spacieuse du double, plus propre, assez claire, est placée sur la façade, Celle-ci n'est destinée qu'aux soldats et géoliers ou prisonniers de marque. La première est proprement ce qu'on appelle la prison... Lorsqu'un prisonnier arrive, il est d'usage qu'il fasse aux chefs de capitainerie un présent... Ce cadeau suffit ordinairement pour soustraire le prisonnier à l'incommodité des ceps...

... Sous le règne de Minh-Mang, les prêtres catholiques étaient détenus dans la prison obscure. Maintenant, nous sommes tous dans la prison de devant. MM. Charrier et Duclos sont dans la première capitainerie ; M. Berneux est dans la seconde ; M. Galy et moi dans la troisième. Nous avons pour compagnie des mandarins de tous degrés, depuis le simple *Caï* jusqu'au *Tong-Doc*... Notre situation s'est considérablement améliorée depuis plusieurs mois... Nous pouvons passer d'une commanderie dans l'autre quand nous le voulons... Nous récitons les prières... Nous écrivons sous les yeux mêmes de nos chefs... Nous nous promenons dans la cour aussi longtemps que l'incommodité des chaînes nous le permet. Cet adoucissement n'est pas dû aux sommités du pouvoir ; nous ne le devons qu'à nos géoliers...

... Nous avons pour géoliers l'élite des guerriers annamites... Depuis que



Monseigneur Pellerin (1813-1862)

« nous somme ici, nous n'avons pas encore aperçu un soldat s'exercerau manie-  
ment des armes. Il en est qui ont plus de vingt ans de service et qui n'ont  
pas vu encore un sabre dégainé, sauf le temps des exécutions. Voilà l'unique  
exercice auquel le soldat s'applique : le soir, un peu avant le coucher du  
soleil, on place au milieu de la cour, devant chaque capitainerie, un paillas-  
son recouvert d'un lambeau de natte et représentant autant que possible  
une face humaine ; puis les soldats s'avancent avec un rotin à la main,  
écoutent attentivement les instructions de la plus « vieille moustache » de  
la caserne et frappent ce fantôme avec lenteur, jusqu'à ce qu'il soit déchiré.  
Ceux dont les coups coïncident et creusent un sillon profond, sont les braves ;  
ils savent torturer... Quand un soldat connaît cette manœuvre, il en sait  
assez... Toujours frappant ou frappés, les soldats cochinchinois ne connais-  
sent pas d'autre inspiration que celle du rotin... Pauvre peuple annamite !

12 novembre 1842,

Trois néophytes de Phu-Yen sont venus nous rejoindre. Le 22 octobre,  
nous avons été conduits au tribunal et interrogés. Je proteste contre le  
fait qu'on a pris tout notre argent et qu'on ne nous nourrit pas : « Vous  
n'avez plus d'argent, eh bien, mangez de la terre ! » Sans l'ingénieuse charité  
des chrétiens, qui nous soulagent au péril de leur vie, nous serions déjà  
morts de faim...

décembre 1842...

Condamnés [à mort le 3 décembre] ..., le 7 décembre, nous sommes trans-  
férés à la prison de Pham-Dang, environnée de marais, vrai réceptacle de  
tous les vices et de tous les crimes. La nuit, nous avons jusqu'à 90 ou 100 gar-  
diens... Dans le courant du mois dernier, il est mort de misère et de faim près  
de quarante prisonniers... Il pourrait se faire que je reçusse encore de vos  
nouvelles avant de mourir, car le nouveau Roi de Cochinchine, tout chance-  
lant sur son trône vermoulu, ne se hâte guère d'en finir avec nous...

Miche, prisonnier. »

(*Ann. Propag. Foi*, t. XV, p. 506-533 ; également *Revue de l'Orient*, 1842,  
p. 293-301).

(1) En 1839, la France avait installé aux Philippines un consulat général dont le ressort  
englobait toutes les mers méridionales de Chine. Ce consulat était géré par Théodore-  
Adolphe Barrot, frère d'Odilon Barrot, avec pour adjoint Eugène Chaigneau.

(2) Le Tran-phu se trouvait à l'angle Sud-Est de la citadelle de Hué. Cf. J.-B. ROUX,  
Les prisons du Vieux Hué, B. A. V. H., avril 1914, p. 111.

## LES FUNÉRAILLES DES THIEU-TRI ET L'INVESTITURE DE TU-DUC D'APRÈS MONSIEUR PELLERIN

[TEXTE 117]

*Thieu-Tri mourut le 4 novembre 1847, après une courte maladie provoquée,  
paraît-il, par la fausse nouvelle que « douze navires de guerre français, arrivés  
à Singapour, se disposaient à aller lui rendre visite à coups de canon »  
(Mgr Retord). Ses funérailles ne furent célébrées que huit mois plus tard, délaï*

*nécessaire pour édifier, dans les environs de Hué, non loin des mausolées de Gia-Long et de Minh-Mang, le tombeau du souverain défunt. Mgr Pellerin était venu, en mars 1848, visiter les chrétiens de la capitale; il n'assista pas personnellement aux funérailles royales, mais il en connut tous les détails par les témoins oculaires. Sur les funérailles de Thieu-Tri :*

*Cf. L. CADIÈRE et P. ORBAND, B. A. V. H., 1916, p. 91-115.*

*D'après le comte de Forth-Rouen, Ministre de France en Chine (dépêche du 22 juin 1848), il y aurait eu quatre prétendants à la succession de Thieu-Tri : le descendant du prince Canh, fils aîné de Gia-Long ; un frère cadet de Minh-Mang, qui passait pour un prince libéral et modéré ; le fils aîné de Thieu-Tri ; enfin Tu Duc, second fils de Thieu-Tri, âgé de 19 ou 20 ans seulement. En raison de son peu d'instruction dans les lettres chinoises et de ses mauvais instincts (?), le fils aîné du Roi défunt fut écarté au profit de son cadet, soutenu par un parti puissant de mandarins, avides de dominer sous le nom d'un prince très jeune. Sur la désignation de Tu-Duc, cf. Ann. Propag. Foi, t. XX, 1848, p. 309, et t. XXII, 1850, p. 369.*

*François-Marie Pellerin, né le 20 février 1813, à Quimper, parti du séminaire des Missions Etrangères en 1843, nommé, en 1846, Evêque de Biblos et coadjuteur de Mgr Cuénot, puis, en 1850, Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale.*

*Cf. T. 136 et 137.*

### Les funérailles de Thieu-Tri, juin 1848

Mgr Pellerin au séminaire des Missions Etrangères,

Hué, 26 novembre 1848,

« Lorsque Thiêu-Tri mourut, on chercha des sorciers pour indiquer le jour et l'heure propices à la sépulture royale et, lorsque cette heure fut venue, on déposa dans la bière, avec le cadavre, une multitude d'objets à l'usage du mort dans l'autre monde, tels que sa couronne, des turbans, des habits de toutes sortes, de l'or, de l'argent et tout un ameublement de pierres précieuses... Quand Thieu-Tri eut été déposé dans la bière, on le porta dans une maison mortuaire faite exprès, et là, chaque jour on immola des buffles, des porcs et des poulets ; on préparait des mets sur une table placée près du cercueil et le nouveau Roi, fils du défunt, revêtu d'un habit de deuil, venait adorer son père et lui offrir des aliments. Chaque jour aussi, on allumait des cierges, on brûlait de l'encens, on préparait du bétel, de l'arec, du tabac... Le corps resta ainsi dans la chambre ardente jusqu'au 21 de la 5<sup>e</sup> lune 1848 (21 juin), jour indiqué par le devin comme propice pour commencer les funérailles. Rien de ce qui regarde les morts ne se fait au hasard... Il arrive souvent qu'on déterre plusieurs fois un mort pour l'inhumer ailleurs, lorsqu'un famélique sorcier vient, pour gagner quelques sapèques, jeter l'épouvante dans une famille, en lui prédisant des malheurs inouïs, parce qu'un parent n'a pas été enseveli en bonne forme...

...Le 21 de la 5<sup>e</sup> lune, le cercueil... fut porté dans une maison bâtie exprès

« à l'une des portes de la ville. Sur le fleuve (1), tout près de cette porte, étaient réunies toutes les barques qui devaient servir au convoi ; la route qu'on allait parcourir était couverte de tapis, de belles nattes de pièces de soie et d'indienne... Un édit avait ordonné aux maires et aux anciens de chaque village de la province de venir dresser chacun un autel tout le long du rivage, d'apporter de l'encens et des cierges et, lorsque le corps passait, il fallait se prosterner à terre et pousser trois grands cris. Chaque côté du fleuve était aussi bordé d'une haie de soldats. Le tombeau du Roi est à une lieue environ de la ville (2) ; cependant, on a mis trois jours pour y arriver, car on allait très lentement et il y avait trois stations... A chacune, on s'arrêtait un jour pour faire des sacrifices..., les animaux étaient offerts en entier, ensuite on les divisait et on les distribuait aux mandarins et aux soldats.

Le cercueil resta donc un jour dans la maison bâtie non loin du fleuve, et ce jour-là, on sacrifia 35 grands animaux. Sur le soir on se mit en marche. Le corps était porté par des soldats. Le nouveau Roi... conduisait le deuil ; il allait à pied, vêtu d'un habit de coton blanc, long et à grandes manches et, sur la tête il avait une espèce de bonnet de paille ; à la main, il tenait un bâton de bambou sec et, après lui, venaient les autres enfants de Thieu-Tri, puis les parents du Roi défunt, tous en habit blanc et en turbans blancs (c'est la couleur du deuil dans ce pays). Lorsqu'on fut arrivé au fleuve, on déposa le cercueil dans une magnifique barque faite exprès... Le corps y fut laissé seul et le cercueil laissé de manière à ce qu'il ne pût être vu de personne. Voici l'ordre que suivit le convoi sur le fleuve... la barque des bonzes, la barque de l'âme du défunt, une barque d'offrandes, une barque de jongleurs chargés de chasser le démon, la barque du défunt remorquée par divers canots, la barque du nouveau Roi et une infinité d'autres nacelles, montées par des individus portant des armes ou par des hommes munis de torches allumées et de fanaux (3). C'est ainsi qu'on marcha pendant trois jours, en jetant de tous côtés une quantité prodigieuse de papier d'or et d'argent.

Enfin, le 24, on arriva près du tombeau, construit dans l'intérieur d'une montagne, assez près du fleuve. A mi-côte de la colline, on a élevé un édifice en belles pierres : ce bâtiment est renfermé dans une enceinte de murailles et là sont les appartements destinés à servir comme de prison aux femmes du défunt qui n'ont pas eu d'enfants... Dans la montagne, est creusée une caverne profonde, dont l'ouverture, placée dans l'édifice, est fermée par une grosse pierre. C'est dans cette caverne, qui se prolonge, dit-on, en plusieurs sens jusqu'au milieu de la montagne, qu'on dépose le cercueil. Ce lieu est protégé par le mystère ; nul ne le sait, excepté les quelques personnes qu'il est indispensable de mettre dans la confidence...

A l'heure précise indiquée par les astrologues, le corps fut déposé dans la caverne mystérieuse. Avec lui on enfouit beaucoup d'or, d'argent, de pierres et autres matières précieuses... Dans l'enceinte des murailles, on construisit trois grands bûchers avec les barques, les estrades et tout ce qui avait servi aux funérailles, avec tous les objets qui avaient été à l'usage du Roi pendant sa vie : des jeux d'échec, des instruments de musique, des éventails, des boîtes, des parasols, des nattes, des lits, des voitures, des filets et, de plus, un cheval de bois et un éléphant de carton ; et le nouveau Roi mit le feu à ce gigantesque bûcher... Pendant que tout cela brûlait, les jon-

« gleurs... dansaient, brandissaient leurs armes de bois ou leurs tisons de feu ; ils chantaient, hurlaient et menaçaient les démons pour les empêcher d'entrer dans la caverne. Lorsque tout fut consommé, le nouveau Roi et les mandarins s'en retournèrent à la ville ; il ne resta que les familles du défunt avec quelques soldats pour garder le sépulcre ».

(*Ann. Propag. Foi*, t. XXII, 1850, p. 367-378).

### L'investiture de Tu-Duc

Mgr Pellerin au séminaire des Missions Etrangères,

Hué, 16 décembre 1849,

« Les rois de Cochinchine doivent recevoir l'investiture de l'Empereur de Chine... Le peuple n'eut pas regardé comme tout-à-fait Roi un souverain qui n'aurait pas été institué par une puissance étrangère. Jusqu'ici la cérémonie se faisait à Kécho [Hanoï]. Même depuis que le Tonkin et la Cochinchine ne forment plus qu'un seul état, dont la capitale est Hué, les rois se rendent encore à Hué et là reçoivent les ambassadeurs chinois... Lorsque le roi Tu-Duc est monté sur le trône, ses mandarins l'ont engagé à demander à l'Empereur de Chine que les ambassadeurs du Céleste Empire viennent lui donner l'investiture dans sa capitale. Il paraît même qu'en cas de refus, on était disposé à ne plus se soumettre à cette formalité. Après quelques pourparlers, la Chine a souscrit au désir du nouveau Roi...

...On avait décidé qu'on ne ferait faire que peu de chemin chaque jour aux députés, afin que, mesurant le pays sur la durée du voyage, ils crussent que le royaume est immense. Les Chinois professent un grand mépris pour les Annamites ; aussi, pendant le voyage, les ont-ils soumis à mille vexations (5), gaspillant avec impunité les provisions amassées pour leur usage. Cependant, leur voracité naturelle n'était pas en défaut ; à chaque station, ils se faisaient peser pour voir s'ils n'avaient pas perdu de leur embonpoint et, s'il manquait quelque chose à leur poids, ils restaient à manger jusqu'à ce qu'ils eussent comblé le déficit...

...Le 17 de la 7<sup>e</sup> lune, les ambassadeurs entrèrent dans la ville, escortés par 3.000 hommes de troupes portant des armes et des étendards... Le 22<sup>e</sup> jour de la 7<sup>e</sup> lune, Tu-Duc s'avança hors de la porte (de la ville intérieure du palais) pour recevoir les ambassadeurs. Dès que ceux-ci l'aperçurent, ils descendirent de leurs palanquins et entrèrent tous ensemble, le Roi à la droite, les ambassadeurs à la gauche. Le diplôme impérial fut déposé sur une espèce d'estrade ou d'autel, au milieu des parfums. Tu-Duc vint en face de l'autel, où il se prosterna cinq fois, puis il resta à genoux. L'ambassadeur prit le diplôme et, se levant, il le lut tout entier et le remit au Roi qui, le tenant élevé au-dessus de sa tête, fit une solennelle prosternation. Puis le diplôme fut confié à un des princes et le Roi le salua de nouveau en se prosternant cinq fois. Cela fait, Tu-Duc reconduisit les ambassadeurs jusqu'à la porte... ».

(*Ann. Propag. Foi*, t. XXII, 1850, p. 386-87).

- (1) *La rivière des Parfums.*
- (2) *Sept kilomètres, en réalité, par la voie de terre. Par la rivière, que suivit le convoi, le trajet est deux fois plus long.*
- (3) *Le cortège fluvial comprenait 33 embarcations.*
- (4) *Sur le cérémonial des funérailles, cf. E. C. LESSEURTEUR, Rituel domestique des funérailles en Annam, Paris, 1885, et G. DUMOUTIER, Le rituel funéraire des Annamites, étude d'ethnographie religieuse, Hanoi, 1904.*
- (5) *Mgr Retord raconte que les soldats chinois, au nombre de 3 ou 400, étaient venus armés de sabres et de piques en bois pour prouver qu'en pays annamite, les terribles et valeureux Chinois n'ont pas besoin de véritables armes pour se faire craindre et respecter » (ibid., t. XXIII, p. 276).*



### CHAPITRE III

#### LES TENTATIONS INDOCHINOISES DE LA MONARCHIE DE JUILLET

---

*Les quelques navires de guerre français, qui, de 1815 à 1840, touchent les ports vietnamiens, sont des bâtiments qui font le tour du monde. Ces voyages de circumnavigation n'ont pas l'Indochine pour but exclusif, ni même essentiel. Jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe, aucun vaisseau français ne stationne à demeure dans les mers de Chine où le gouvernement français n'a en vue aucune action politique.*

*Les données du problème se modifient à partir de 1840, époque à laquelle l'Angleterre ouvre à coups de canon une trouée dans l'« Empire mystérieux et muré de la Chine ». L'installation de l'Angleterre sur les côtes chinoises à la suite de la guerre de l'opium détermine le gouvernement français à prendre en considération cette nouvelle partie du monde, dans laquelle Guizot considère que la France se doit de paraître à son tour. Une division navale, forte de plusieurs unités, représente dès lors le pavillon français d'une manière permanente dans les mers de Chine. La présence de ces navires de guerre fournit désormais au gouvernement français des moyens qui jusqu'alors lui avaient fait défaut.*

*Du coup, Guizot éprouve le besoin de procurer, dans ces mers, « un point d'appui » à nos escadres et à notre commerce. Mais, au lieu de s'orienter vers la terre ferme, vers les rivages indochinois, où la France se manifeste depuis deux siècles, il préfère diriger ses recherches vers les guirlandes insulaires du continent. Les navires français reçoivent l'ordre de reconnaître et, éventuellement, d'acquérir l'île de Basilan, dans l'archipel de Soulou. Néanmoins, l'attention du département des Affaires Etrangères demeure beaucoup plus attentive aux problèmes de la politique européenne qu'aux problèmes de l'outre-mer. Au premier obstacle rencontré, obstacle purement diplomatique, Guizot renonce à son dessein sur Basilan, malgré l'enthousiasme que cette position inspire aux marins. La petite crise internationale qui survient en 1845 entraîne l'abandon de la politique des points d'appui. Il ne sera pas créé de Hongkong français dans l'archipel indien : Basilan restera comme devant un simple repaire de pirates malais.*

*Au contraire des politiques qui pensent que, faute de données précises, on ne peut et on ne doit rien entreprendre en Indochine, les officiers de la marine royale s'intéressent de plus en plus à la péninsule. Ils voudraient que la France, au lieu d'adopter dans ces parages une attitude rétractile d'abstention systématique, y pratiquât une politique hardiment constructive. Ces officiers ont pour instructions de protéger les missionnaires, mais d'une manière toute platonique,*

*plus théorique qu'effective, sans engager le pavillon, sans recourir à la force, afin de ne pas soulever des difficultés internationales. Par deux fois, les commandants français intervenant spontanément, sans ordre de leur gouvernement, obtiennent, en Cochinchine, la délivrance de missionnaires condamnés à mort avec sursis. Il se trouve un jour que les bâtiments français sont ou s'estiment menacés. Il en résulte un premier engagement. A Tourane, le 15 avril 1847, le commandant Lapierre détruit la plus grande partie de la flotte de Thieu-Tri.*

*Cet incident dramatique détermine une dangereuse tension. L'orage se rapproche des rivages indochinois.*

*Cf. l'excellent ouvrage de Christian SCHEFER, La politique coloniale de la Monarchie de juillet, Paris, 1928 ; P. RENOUVIN, La question d'Extrême-Orient, 1840-1940, Paris, 1946.*

### LE COMMANDANT VAILLANT, DE LA BONITE, A TOURANE (1837). LES OFFICIERS DE MARINE ET LA COCHINCHINE DE 1837 à 1840

[TEXTE 118]

*La ténacité que met la Cour de Hué à éluder les contacts étrangers atteint son but autour des années 1830 : la France cesse ses armements commerciaux pour Tourane et ferme son consulat de Hué.*

*A ses débuts, la Monarchie de Juillet a de trop lourdes préoccupations en Europe et même en France pour reprendre les projets de la Restauration sur la Cochinchine. Cependant, à partir de 1835-1836, le gouvernement français recommence à porter quelque intérêt aux questions extrême-orientales. En 1835-à la demande, semble-t-il, de la Chambre de commerce de Bordeaux, un consulat est institué à Manille ; en 1839, le poste est érigé en consulat général de l'Indochine, le mot, entendu dans son acception la plus large, englobant toutes les mers de Chine. Premier titulaire du poste, Adolphe Barrot, diplomate de haute capacité, ne cesse de signaler, dans ses rapports, l'immense avenir commercial de l'archipel d'Asie, où il demande que la France prenne position en vue de mettre à profit la rivalité anglo-hollandaise. De leur côté, les bâtiments de guerre, qui reprennent alors la tradition des grands périple autour du monde, reçoivent le mandat de recueillir des renseignements de toute sorte, surtout d'ordre économique, sur les pays visités par eux, et plus particulièrement sur la Cochinchine.*

*Le capitaine de corvette Vaillant, commandant la corvette de charge la Bonite, fait escale, au cours de sa traversée de retour, en Cochinchine. A Tourane, le commandant Vaillant subit des « tracasseries et d'humiliantes contrariétés », qui lui font mal augurer de l'accueil que recevraient éventuellement des navires marchands, lesquels, au surplus, n'ont rien à faire dans une contrée où le souverain monopolise toutes les transactions.*

*Un an et demi après Vaillant, le capitaine de vaisseau Laplace, chargé d'accomplir, sur l'Artémise, un second voyage de circumnavigation, paraît également à Tourane. Il cherche à vérifier la véracité des vexations dont on dit que les missionnaires sont les victimes, bien résolu à mettre fin à ces mauvais traitements dans la mesure de son pouvoir ; mais il ne réussit pas à entrer en*

*communication avec les habitants, et encore moins avec les religieux français. Le commandant Laplace ne veut pas se départir de « la plus grande modération dans sa conduite » ; il redoute lui aussi que « la moindre démarche énergique » ne soit fatale à ses compatriotes expatriés. Après une vaine attente d'une dizaine de jours, il quitte Tourane, le 21 août 1838, sans avoir rien tenté, ni rien appris. A noter que l'Artémise avait à son bord, le lieutenant de vaisseau Fourichon, futur amiral et Ministre de la Marine, qui, à la suite de cette escale, rédigea un rapport demandant l'occupation de Tourane (rapport dont nous n'avons pas retrouvé trace dans les archives).*

*En juin 1840, c'est au tour d'un autre officier de marine de soulever la question cochinchinoise. Envoyé par l'amiral Bazouche, Gouverneur de la Réunion, sur les côtes de Sumatra, pour y châtier des pirates malais meurtriers d'un navigateur marseillais, le lieutenant de vaisseau Laroque de Chanfray, commandant le brick le Lancier (1), s'abstient, sa mission une fois accomplie, de pousser jusqu'en Cochinchine, mais, à Batavia, il réunit, de seconde main, sur le royaume de Minh-Mang, qu'on lui signale comme revenu à de meilleurs sentiments, des renseignements, qui l'amènent à préconiser la prise de possession des archipels de Poulo-Condore et de Cham-Callao, à l'entrée de la rivière de Faïfo. La proposition Laroque de Chanfray trouve bon accueil auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce Cunin-Gridaine, et auprès du Ministre de la Marine Duperré. Cunin-Gridaine et Duperré transmettent la proposition, en l'appuyant, le 21 janvier et le 30 avril 1841. Mais l'autorité de ces deux hauts personnages ne suffit pas à fléchir l'hostilité de Guizot. Le Ministre des Affaires Etrangères estime que la France ne doit rien entreprendre qui puisse éveiller l'ombrageuse susceptibilité de l'Angleterre ; la France a mieux à faire en ce moment en Europe et en Algérie que sur les rivages indochinois. Le 8 juin 1841, Guizot repousse formellement l'idée d'un établissement à Poulo-Condore et à Cham-Callao.*

### **Le commandant Vaillant au Ministre de la Marine (2)**

Poulo-Pinang, 7 mars 1837,

...« Le 21 janvier, à la pointe du jour, nous partîmes de la rade de Macao pour la Cochinchine... Trois mandarins lettrés de troisième classe montèrent à bord... avec, heureusement pour moi, un interprète, le jeune Vannier, fils de M. Vannier..., embarqué comme drogman sur un des trois navires de guerre cochinchinois qui étaient au mouillage... (Je leur dis) que le très puissant Roi de France m'avait donné ordre de faire le tour du monde pour protéger les Français, qu'il m'avait spécialement recommandé d'aborder en Cochinchine, parce que les Français se considèrent comme ses amis les plus sincères et les plus anciens, que je devais enfin exécuter des travaux scientifiques (3)... Je dis ensuite aux mandarins que j'avais besoin de bois, de provisions fraîches et d'un emplacement pour mon observatoire... Ces pauvres gens n'osèrent pas me dire que, d'après l'édit du Roi de février 1836..., les bâtiments marchands pouvaient seuls être admis à séjourner en Cochinchine et que, en conséquence, je ne pouvais rester à Tourane, mais ils se contentèrent de m'avertir que les décrets de l'Empereur actuel défendaient aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur de l'Empire, qu'en conséquence,

« je pourrais envoyer acheter au bazar de Tourane ce dont j'aurais besoin, faire de l'eau à l'aiguade, établir mon observatoire sur la petite île qui était près de la corvette et faire couper du bois, le long du rivage seulement, mais qu'il fallait nous abstenir de chercher à pénétrer dans l'intérieur du pays... Ils me demandèrent, enfin, avec une sorte d'anxiété, si je comptais rester longtemps à Tourane... Je vis bien qu'ils craignaient que l'Empereur ne leur donnât l'ordre de m'obliger à partir et ils sentaient que les moyens leur manquaient pour le mettre à exécution... Je leur fis servir une collation à laquelle ils firent beaucoup d'honneur... Quant à nos chasseurs, lithologistes, zoologistes, botanistes, naturalistes, ils ne tinrent aucun compte de leurs observations. [pour les empêcher de pénétrer dans la presqu'île], paraissant ne pas les comprendre, et ils furent explorer la montagne...

...Le 26 janvier, dans l'après-midi [j'allai] au village de Tourane, bâti sur la rive gauche, à l'entrée de la rivière... Je fis dire... combien j'étais étonné que l'on s'opposât à ce que nous fussions aux Rochers de Marbre... Je leur fis ensuite parcourir la corvette, qu'ils admirèrent dans toutes ses parties...

...Le 27, je fus à Tourane visiter les mandarins lettrés qui s'étaient rendus à bord à mon arrivée, ainsi que le mandarin de deuxième classe, venu de Hué-fo, qui était venu hier me rendre visite. Des dispositions militaires avaient été prises contre nous ; les deux rives étaient garnies de soldats, comme si l'on avait craint une attaque de notre part... Deux grandes péniches armées de pierriers paraissaient disposées à empêcher nos embarcations de remonter la rivière...

...Le 3 février, je fis lever l'observatoire et tout disposer pour partir... Notre plein d'eau était terminé ; la corvette était chargée de bois à brûler... J'avais envoyé pêcher des sangues qu'on trouve en abondance dans le petit ruisseau... ; les hommes s'étaient récréés à terre... mais j'avais vivement regretté que, dès mon arrivée, les mandarins eussent empêché d'envoyer des bœufs au marché... Il était bien évident, puisque, chaque jour, il n'y avait que quatre à six poulets dans tout le bazar, que les mandarins empêchaient les provisions de nous arriver, pour nous forcer à quitter le pays... Le 4..., j'appareillai...

...Vous me prescriviez par vos instructions, M. le Ministre, de recueillir sur la Cochinchine les indications réclamées par M. le Ministre des Affaires Étrangères, dans sa lettre du 12 janvier 1836, ainsi que tous les documents qui mettraient à même d'apprécier jusqu'à quel point nos armateurs pouvaient compter sur la protection des autorités de ce pays pour diriger de nouvelles expéditions sur le port de Tourane... La plus cruelle persécution a commencé et continue contre les chrétiens... Il m'a été impossible d'avoir des communications verbales avec les habitants et les autorités après le départ du jeune Vannier, puisque leur langue nous était complètement étrangère et que nous n'avons pu pénétrer dans le pays, étant traqués comme des pestiférés... J'aurais bien pu me soustraire à cette surveillance, blessante et tracassière, en donnant aux Conchinchinois une leçon sévère, mais il m'aurait fallu employer la force, et alors c'était la guerre. Pour moi, je n'avais aucun risque à courir... mais, après mon départ, si un de nos bâtiments de commerce était arrivé à Tourane..., des représailles auraient eu lieu ; je frémis en pensant au sort qu'on aurait fait subir à nos malheureux

\* compatriotes (4). Cette considération me fit prendre le parti de la patience et de la longanimité. Je m'attachai à témoigner d'une grande bienveillance et toute l'affectuosité possible... afin de bien disposer en faveur des bâtiments français qui pourraient venir relâcher à Tourane... d'autant plus que j'étais traité respectueusement et avec la plus grande distinction par les mandarins.

...Puisqu'un bâtiment comme *la Bonite* éprouvait ces tracasseries et ces humiliantes contrariétés, que sera-ce pour un pauvre bâtiment de commerce ? D'abord, il ne peut vendre sa cargaison qu'au Roi ou aux mandarins de la Cour, car la population de Tourane est beaucoup trop pauvre pour acheter et, d'ailleurs, les habitants craignent tellement l'avidité des mandarins que, pour ne pas les exciter et n'en être point pressurés, ils se font pauvres et enfouissent leur argent. Comme on ne peut pas aller... à Hué, il faudrait donc traiter par l'intermédiaire des mandarins avides... Que (pourrait) faire ce capitaine marchand ? Il n'a pas de bâtiment de guerre de sa nation pour le protéger ; il ne parle pas la langue... et, en toute espèce de contestation, il aurait toujours tort, c'est la fable du loup et de l'agneau... M. Borel, qui a fait plusieurs voyages de Bordeaux en Cochinchine, dont il parle bien la langue, a éprouvé de tels dégoûts à son dernier voyage à Tourane que le jeune Vannier m'a assuré qu'il avait renoncé à y revenir... La nation chinoise est la seule qui soit admise... Ce despote, qui fait peser sur son peuple un joug d'airain, s'est déclaré le seul négociant du sucre de ses états... ; il en fixe le taux très bas, le fait ensuite acheter pour son propre compte ; puis, il l'expédie sur ses bateaux de guerre à Batavia ou à Singapour, pour y être vendu...

...Malgré le désir que j'en avais, je n'ai pu me procurer des renseignements touchant la politique intérieure, l'administration, la population, la force militaire et maritime de ce peuple... \* (5).

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 170-210. Texte inédit).

(1) *Armand Laroque de Chanfray, né en 1797, à Chalons-sur-Saône. Aspirant en 1815. Capitaine de corvette en avril 1837. Capitaine de vaisseau en juillet 1841. Contre-amiral en juin 1853. Cadre de réserve en avril 1859.*

(2) *Auguste-Nicolas Vaillant, né à Paris, le 2 juillet 1793. Aspirant en 1810. Capitaine de corvette en mars 1831, Capitaine de vaisseau en mai 1838. En sa qualité de « premier capitaine français envoyé dans les mers de Chine sous le règne de Louis-Philippe », brigua sans succès en 1847 le commandement de la station navale de l'Indochine. Contre-amiral en mai 1849. Ministre de la Marine de janvier à avril 1851. Gouverneur Général des Antilles. Vice-amiral en août 1854. Décédé à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1858.*

(3) *Les instructions de l'Amiral Duperré, en date du 28 janvier 1835, prescrivaient au commandant de la Bonite de transporter des agents consulaires au Chili, en Equateur aux Philippines, de montrer le pavillon et de recueillir des informations, réclamées par le et Ministre des Affaires Etrangères de Broglie, sur les Iles Sandwich, sur la Chine, sur la Cochinchine et sur les comptoirs des mers de l'Inde. La Bonite, partie de Toulon le 6 février 1835, revint à Brest le 6 novembre 1837 ; dans son état-major figurait l'élève de 1<sup>re</sup> classe Pothuaux, futur Ministre de la Marine.*

(4) *Le commandant Vaillant n'eut pas connaissance des conditions dans lesquelles le Père Marchand venait d'être mis à mort quatorze mois auparavant.*

(5) *Vaillant reçut du Ministre des Affaires Etrangères Molé un témoignage de satisfaction pour le zèle et l'habileté déployés par lui au cours de la campagne de la Bonite. BOUDET et MASSON ont reproduit quatre vues de Tourane (fig. 49-52), empruntées à l'album du Voyage autour du monde... de la Bonite, Paris, 3 volumes, 1841-1852. Cf. également la relation de A. DE LA SALLE, Paris, 3 vol., 1845.*

## UNE AMBASSADE DE MINH-MANG A LOUIS-PHILIPPE (1840-41)

[TEXTE 119]

*La politique agressive des Britanniques à l'égard du Céleste Empire ne fut pas sans impressionner fortement Minh-Mang : « Cette irruption armée des Anglais en Chine, pour un intérêt de commerce, sonnait comme une menace, comme un cri d'alarme des Occidentaux » (R. P. Delvaux). Minh-Mang aurait aussi bien voulu savoir pourquoi les bâtiments de guerre français multipliaient leurs apparitions à Tourane. Inquiet, redoutant de voir l'orage fondre à son tour sur son royaume, le souverain vietnamien jugea prudent d'obtenir des renseignements sur les intentions et sur les forces des gouvernements français et anglais. A cette fin, et sous couleur de négocier un traité de commerce, Minh-Mang envoya en Europe, en 1840, une ambassade composée de deux mandarins de rang assez modeste et de deux interprètes.*

*Les ambassadeurs vietnamiens débarquèrent en Bretagne à l'extrême fin de 1840. Conduits à Paris par le fils Vannier, ils y furent un moment « les lions du jour ». Fêtés et choyés, ils furent l'objet de la curiosité des Parisiens, « aux premières loges de nos théâtres... dans les salons de nos hommes d'Etat ». Après avoir assisté, le 5 janvier 1841, à une séance de la Chambre des Pairs, ils furent admis à s'entretenir avec le Maréchal Soult, Président du Conseil, et avec le Ministre du Commerce Cunin-Gridaine. Mais une partie de l'opinion manifesta bientôt son étonnement de l'éclat malséant de pareille réception, son indignation de voir « menés à l'Opéra » les envoyés d'un souverain qui, là-bas, faisait « conduire au bourreau » les missionnaires français... L'Univers et la presse catholique entamèrent, en janvier 1841, une vive campagne, faisant ressortir ce douloureux contraste et demandant une intervention de la France pour faire cesser la persécution au Viet-Nam. L'Evêque de Chalons-sur-Marne, puis l'Evêque du Mans écrivirent dans ce sens au Garde des Sceaux, Ministre des Cultes, Martin du Nord. Les Directeurs du séminaire des Missions Etrangères alertèrent directement, par la lettre ci-après, le roi Louis-Philippe auprès de qui intervint, de son côté, le Souverain Pontife.*

*Martin du Nord transmit à Guizot, en l'appuyant expressément, la requête des deux prélats. Nous ignorons la réponse que lui fit Guizot, réponse sans doute courtoise, mais évasive. Il ne semble pas, en effet, que le gouvernement de Juillet ait songé à profiter de cette occasion pour faire parvenir à la Cour de Hué une mise en garde catégorique, qui peut-être eût mis fin à la persécution des chrétiens. Louis-Philippe s'abstint toutefois de recevoir en audience les envoyés vietnamiens, qui n'étaient pas régulièrement accrédités. Ceux-ci quittèrent la France, ayant fait une ample moisson d'informations, mais sans avoir pu amorcer aucune négociation. Les ambassadeurs se rendirent en Angleterre ; ils revinrent ensuite s'embarquer à Bordeaux et regagnèrent Hué, où ils arrivèrent peu après la mort de Minh-Mang.*

*Cette ambassade vietnamienne de 1841 donna lieu à un curieux incident, qu'il est bien difficile aujourd'hui de tirer au clair. A son retour au Vietnam, l'un des envoyés raconta qu'un mandarin militaire du premier degré lui aurait dit : « Tous ces prêtres qui vont chez vous ne sont que des misérables sans jeu ni lieu. S'il plaît à votre Roi de leur trancher la tête, nous ne le regretterons*

« pas. » Ces propos, venus par le truchement du R. P. Miche à la connaissance du Maréchal Soult, furent évidemment démentis par lui, repoussés comme « impossibles et invraisemblables. » Il est à peu près certain qu'ils ne furent pas tenus sous cette forme cynique, outrancière et grossière, mais il est probable que les ambassadeurs rapportèrent l'impression que le gouvernement français n'était pas disposé à intervenir résolument en faveur des chrétiens.

Sur cette ambassade :

Cf. R. P. DELVAUX, B. A. V. H., 1928<sup>4</sup>, p. 257-264 ; l'Univers des 21 et 22 janvier 1841 ; l'Illustration militaire du 1<sup>er</sup> octobre 1863.

### Le Directeur du séminaire des Missions Etrangères à Louis-Philippe

12 janvier 1844,

« Sire,

« Dans ce moment où des officiers envoyés par le souverain qui gouverne le Tonkin et la Cochinchine viennent, dit-on, demander au nom de ce prince à lier des relations de commerce et autres avec la France, les Supérieurs et Directeurs du séminaire des Missions Etrangères jugent convenable de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation déplorable où se trouvent les missionnaires français au Tonkin et en Cochinchine.

Depuis près de 180 ans que les missionnaires travaillent à propager l'Évangile et la civilisation dans ces deux pays, conjointement avec des missionnaires espagnols qui cultivent la partie orientale du Tonkin, ils ont obtenu d'abondants succès, puisqu'on compte dans le Tonkin environ 350.000 chrétiens et près de 100.000 dans la Cochinchine...

...Ce prince [Gia-Long] étant mort en 1820, son successeur Minh-Mang montra, dès le début de son règne, des dispositions hostiles contre la religion chrétienne et les missionnaires qui la prêchent. Pendant les premières années, retenu par diverses considérations, il se borna à des menaces. Plus tard, il en vint à des mesures vexatoires contre plusieurs missionnaires. Enfin, en 1833, il exerça la persécution la plus sanglante contre les missionnaires et contre ses sujets chrétiens. Neuf missionnaires français ont été victimes de cette cruelle persécution. Deux ont été étranglés, un décapité, après avoir souffert la prison, les fers, la cangue et autres tortures. Deux ont été hachés par morceaux, après avoir été enfermés pendant trois mois dans des cages, chargés de chaînes et torturés, de la manière la plus barbare, pour être contraints à avouer des choses fausses, absurdes et souverainement injurieuses à la religion chrétienne et à ses ministres. Un sixième missionnaire a été arrêté et emprisonné le 14 avril dernier ; on ignore encore quel a été son sort. Trois autres, dont l'un Mgr Havard, Evêque de Castorie, Vicaire Apostolique du Tonkin occidental, prélat d'un rare mérite, obligés de chercher une retraite dans les forêts et les cavernes, y ont contracté des maladies qui les ont emportés au tombeau.

Parmi les missionnaires espagnols, deux évêques presque octagénaires et un missionnaire ont été enfermés dans des cages et décapités. Un grand nombre d'indigènes, prêtres et séculiers ont été aussi mis à mort parce qu'ils refusaient d'abjurer la religion chrétienne.

Pleins de confiance dans les sentiments de bienveillance que vous avez,

« Sire, pour tous vos sujets, dans quelque partie du monde qu'ils soient, et dans l'intérêt que vous portez aux progrès de la religion et de la civilisation, les suppliants espèrent que Votre Majesté prendra en considération les traitements barbares auxquels les missionnaires français sont exposés dans le Tonkin et la Cochinchine et ils *La* conjurent d'employer les moyens propres à les soustraire à ces injustes vexations ».

(Reprod. par C. R. O. DELVAUX, *loc. cit.*, p. 201-263).

**Mgr de Prilly, Evêque de Châlons-sur-Marne,  
à M. le Garde des Sceaux, Ministre des Cultes**

24 janvier 1841,

« Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions d'un grand intérêt, qui n'auront pas échappé à l'attention du gouvernement du Roi... Les Marchand, les Jacquart, les Perboyre et tant d'autres apôtres de la foi invoquent, du fond de leurs tombeaux, le secours de la France, leur chère patrie. Les laissera-t-on plus longtemps à la merci de leurs atroces persécutions... Il serait si aisé, il me semble d'obtenir de ceux-ci quelque relâche, quelque tolérance pour nos chrétiens, en déclarant à MM. de la Cochinchine, qu'on est décidé à prendre leur parti et à les défendre ; que ces hommes inoffensifs, devant qui on devrait se mettre à genoux, puisqu'ils sont les images et les envoyés de Dieu, que ces missionnaires que l'on broye dans les pilons, que l'on tenaille avec des fers rouges, qu'on met en morceaux, sont nos frères et nos amis.

Quel honneur se ferait le gouvernement du Roi et quel noble usage de sa force et de son crédit ! Le plus beau de ses titres, c'est d'être partout le protecteur de la religion catholique. C'est ce qu'il a fait merveilleusement aux îles Sandwich par le ministère de l'admirable commandant de la flotte, M. de Laplace, qui a montré tant de fermeté et a soustrait les chrétiens de ce pays à la plus honteuse et à la plus dégoûtante servitude...

...Je suis bien sûr qu'une demande si raisonnable trouvera l'accueil le plus favorable auprès de Votre Excellence, d'autant plus qu'il y va des grands intérêts de la religion, même de la politique, qu'il y est question, nous dit-on, d'assurer l'exécution d'anciens traités et de faire respecter nos droits par le Roi de ces pays, Minh-Mang, le plus furieux tyran qui surpasse tous ceux dont on a parlé dans l'histoire. Il pourrait entendre raison ».

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents Asie, t. 23, f. 52. Texte inédit).

### **GUIZOT CERCHE UN POINT D'APPUI DANS LA MER DE CHINE (1843)**

[TEXTE 120]

*Absorbée par la pacification de l'Algérie, la Monarchie de Juillet n'ambitionne pas de conquérir de nouveaux et vastes territoires hors d'Europe. Guizot*

regarde les entreprises exotiques comme accessoires, et même comme dangereuses, parce que, inquiétant l'Angleterre, elles risquent de porter une atteinte mortelle à une Entente cordiale, toujours fragile parce que fort peu populaire en France. Pourtant Guizot considère que la France ne doit pas se laisser distancer dans les régions du Pacifique, que le canon anglais vient d'ouvrir à l'influence européenne. Par ailleurs, Guizot désire aider de son mieux les négociants, représentants des classes moyennes, qui sont le principal étai du gouvernement de Juillet. Telles sont les raisons qui incitent le ministre dirigeant de Louis-Philippe, d'une part à nouer des relations diplomatiques avec la Chine, d'autre part, à rechercher un « point d'appui » dans les mers de Chine.

À l'issue de la guerre de l'opium, la Grande-Bretagne a conclu, à Nankin, le 29 août 1842, un traité, en vertu duquel la Chine lui cède l'îlot de Hong-Kong et consent à ouvrir cinq de ses ports au commerce étranger. Mais pas plus que les États-Unis, la France n'est disposée à accepter des mains de l'Angleterre le traité appelé à régler ses rapports avec le Céleste Empire. Elle tient à stipuler pour son propre compte. Guizot envoie donc, en Chine à la fin de 1843, appuyée par une force navale, une ambassade extraordinaire, investie d'une triple mission, politique, commerciale et scientifique. Le chef de cette mission, Théodore de Lagrené (1), signe sans difficulté, à Whampoa, près de Canton, le 24 octobre 1844, un traité d'établissement analogue au traité britannique ; ce traité sera complété et élargi, peu après, par des édits impériaux qui instaurent — sur le papier — un régime de tolérance religieuse en Chine.

Quant à la politique des « points d'appui », elle représente, aux yeux du gouvernement du juste milieu, une solution intermédiaire, une solution de compromis entre la politique de l'expansion résolue, que préconisent les officiers de vaisseau et le Département de la Marine, et la politique de l'abstention coloniale complète, de l'inertie totale au delà des mers, à laquelle restent attachés les diplomates de carrière, toujours hypnotisés par le souci du rang à tenir en Europe, des frontières à défendre ou à améliorer. Cette politique ressemble comme une sœur à la politique des voies de communication, mise en œuvre depuis plusieurs générations déjà, avec autant d'opiniâtreté que de succès, par l'Amirauté britannique. Il s'agit de procurer à la France, sur les grandes routes de la mer, « à des distances échelonnées autour du globe des établissements d'étendue restreinte », destinés à servir de bases d'intervention et de refuge à nos escadres, à nos commerçants, à nos missionnaires.

Les instructions confidentielles données par Guizot à Lagrené, en novembre 1843, sont les suivantes : à l'exemple de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, la France, elle aussi, doit prendre pied dans les mers de Chine ; elle doit se créer dans ces mers un point d'appui. Ce point d'appui sera recherché, non pas sur le continent, non pas en Indochine, région trop mal connue pour qu'on puisse y choisir à bon escient un établissement utile et à l'abri des contestations internationales, mais dans les archipels de bordure, où il semble qu'on puisse encore trouver des terres vacantes appropriées au but poursuivi.

C'est donc dans l'Insulinde, aux abords des Philippines, où l'Espagne affaiblie n'exerce qu'avec somnolence une autorité souvent remise en question par des populations malaises particulièrement turbulentes, que les agents de la France vont s'employer à repérer et à acquérir une position susceptible de fournir à la marine et à l'influence françaises de larges possibilités d'implantation et de rayonnement.

*La Monarchie de Juillet n'a pas ignoré, on le voit, la question d'Extrême-Orient tout nouvellement posée. Elle a porté de l'intérêt aux mers de Chine et a songé quelque temps, sans grande insistance, il est vrai, à s'y tailler une place.*

*En revanche, elle a laissé délibérément de côté la péninsule indochinoise et, par système s'est interdit d'y assumer un rôle actif.*

#### Guizot à M. de Lagrené

Paris, 9 novembre 1843,

« Le Roi... a décidé qu'une division navale stationnerait désormais dans les mers de la Chine et du Japon, avec la mission d'y protéger et au besoin d'y défendre nos intérêts politiques et commerciaux.

Mais la France ne possède actuellement dans ces mers aucun point où les bâtiments qui composeront cette station permanente puissent se ravitailler, réparer leurs avaries, déposer leurs malades ; c'est donc à la colonie portugaise de Macao ou à l'établissement anglais de Hong-Kong ou, enfin, à l'arsenal de Luçon que la division française devrait demander un point d'appui, un point de refuge, un point de ravitaillement.

Cela n'est pas possible. Il ne convient pas à la France d'être absente dans une aussi grande partie du monde, lorsque les autres nations de l'Europe y possèdent des établissements. Le drapeau français doit flotter aussi dans les mers de la Chine, sur un point où nos navires soient assurés de trouver un abri et des secours de toute espèce.

Il faut donc, comme les Anglais l'ont fait à Hongkong, comme nous venons de le faire nous-mêmes aux Marquises, y fonder un établissement militaire pour notre marine, un entrepôt pour notre commerce. Cet établissement devra réunir plusieurs conditions essentielles : la proximité de l'Empire chinois, un port vaste et fermé, afin que les bâtiments n'aient pas à y craindre les tempêtes, si fréquentes et si redoutables dans ces parages, une position isolée et facile à défendre, un climat salubre pour que nos équipages puissent s'y rétablir en peu de temps des maladies causées par les chaleurs tropicales ; enfin, des sources dont la limpidité et l'abondance fourniront aux navires les moyens de renouveler leur approvisionnement d'eau.

Les notions que l'on possède sur les contrées de l'Indochine ne sont ni assez étendues ni assez précises pour que l'on puisse dès à présent déterminer le point dont on devrait prendre possession, afin d'y fonder ce nouvel établissement. Il est donc impossible de donner à cet égard à M. de Lagrené des instructions précises. On se bornera seulement à lui indiquer quelques positions signalées par les explorations antérieures comme pouvant servir de base à la politique de la France ou créer un centre à ses intérêts commerciaux de l'Indochine.

Sur la route des navires qui se rendent d'Europe en Chine et à la sortie des détroits de Malacca et de Singapour, se trouvent les îles Anamba et Natan, dont les habitants de race malaise ont su jusqu'ici conserver leur indépendance. Mais, lors même que ces îles offriraient un point d'occupation convenable sous les rapports nautiques, ce dont il faudrait s'assurer par une reconnaissance nouvelle, n'y aurait-il pas à craindre que le voisinage des établissements importants créés par les Anglais et les Hollandais à Singapour, à

« Sumatra et à Bornéo, n'eût pour effet d'annuler en quelque sorte l'intérêt que nous pourrions y former et nous exposât d'ailleurs à de fâcheuses collisions ?

Les mêmes objections s'appliquent aux îles de Poulo-Condore et de Cham Culao sur les côtes de la Cochinchine... La première de ces îles est, en outre, très malsaine, ce qui empêcha la Compagnie française des Indes Orientales, qui l'avait fait reconnaître en 1720, d'en prendre possession, et ce qui a motivé plus tard l'abandon qu'en firent les Anglais, après une occupation de quelques années. Le groupe de Cham Calao, récemment étudié par le capitaine de corvette Favin-Lévêque, ne se présente pas sous un jour plus favorable.

Il resterait à explorer sur la côte même de la Cochinchine, la péninsule de Tourane, dont la cession avait été faite à la France, en même temps que celle de Poulo-Condore, par le traité de Versailles du 28 novembre 1787... Mais, le traité n'ayant pas reçu d'exécution de la part de la France, nous ne saurions aujourd'hui nous en faire un titre auprès du souverain actuel de la Cochinchine pour revendiquer la propriété de Tourane. MM. du Camper, de Bougainville et Laplace, qui l'ont successivement visitée, ont toujours fait l'éloge de sa rade, l'une des plus spacieuses et des plus sûres de la Cochinchine. Ces avantages ne seraient-ils pas toutefois plus que compensés par l'insalubrité du climat, ainsi que par les grands inconvénients qui résulteraient de la position continentale de Tourane et dont la moindre serait la difficulté de restreindre notre occupation ? Nous n'y serions pas plus convenablement placés au point de vue commercial.

Il semble donc que nos explorations devraient se diriger de préférence sur la partie Est du grand archipel, au Sud des Philippines... Les îles Soulou situées entre Mindanao et Bornéo, habitées par une population active et commerçante, sont indépendantes ; l'une d'elles, l'île Basilan, devrait surtout être explorée avec soin... Un établissement formé sur ce point pourrait rivaliser promptement d'importance commerciale avec celui de Singapour...

...M. de Lagrené sait combien le secret importe à la réalisation d'un pareil plan »...

(Arch. Aff. Etrang., Chine, I, fol. 216-222. Repr. par Guizot lui-même dans son introduction à LAURENCE OLIPHANT, *La Chine et le Japon, la mission du Comte Elgin pendant les années 1857, 1858, 1859*, Paris, 1860, t. I<sup>er</sup>, p. III-VII).

(1) Théodore de Lagrené, né à Amiens, en 1800. Entré à vingt ans dans la diplomatie. En poste à Madrid, en Russie, à Darmstadt. Était Ministre de France en Grèce quand il fut désigné pour la mission extraordinaire de Chine. A son retour, pair de France et grand officier de la Légion d'Honneur. C'est M<sup>me</sup> de Lagrené, Russe de naissance, qui initia P. Mérimée, à la littérature russe. Arrêté quelques jours comme représentant du peuple au Deux-Décembre. Mort en 1862. Bon portrait dans *Lettres de P. Mérimée aux Lagrené*, Mâcon, 1904, p. 16-17.

## UNE OCCASION MANQUÉE : BASILAN (1843-45)

[TEXTE 121]

*Influencé par les conseils d'un simple particulier, le Docteur Mallat, qui a vécu de 1835 à 1842 en Extrême-Orient et exercé la médecine aux Philippines,*



LE VICE-AMIRAL CECILLE, DÉCÉDÉ LE 6 NOVEMBRE (D'hor. de M. Disdéri).

L'Amiral Cecille (1797-1873)

Guizot a recommandé, nous venons de le voir, à Lagrené et à l'amiral Cécille de porter préférentiellement leurs investigations sur l'archipel de Soulou, à mi-chemin entre Mindanao et Bornéo.

Reconnue d'abord par le capitaine de corvette Page, qui a conclu, le 23 avril 1843, une convention d'amitié avec le sultan de Soulou, l'une des îles de cet archipel, Basilan, apparaît aux officiers de marine envoyés en exploration, comme la position idéale remplissant au mieux les cinq conditions imposées par les instructions de Guizot à Lagrené. Après un incident sanglant avec les pirates malais qui infestent ces parages (meurtre de l'enseigne de Meynard, de la Sabine, attiré dans un guet-apens, à Maluzo, le 1<sup>er</sup> novembre 1844), le docteur Mallat prend assez témérairement possession de Basilan au nom de la France. Après quoi Lagrené et Cécille réussissent, au prix d'interminables et burlesques palabres, à arracher au mauvais vouloir et à la cupidité des rajahs locaux une convention, aux termes de laquelle ceux-ci abandonnent Basilan au Roi de France, moyennant le versement de 100.000 piastres d'Espagne (20 février 1845, à Soulou); la convention d'ailleurs, n'est signée par les Français qu'ad referendum; il est bien stipulé qu'elle entrera en vigueur seulement après avoir été ratifiée par le gouvernement de Paris.

Les diverses autorités maritimes appelées à fournir un avis sur la valeur de Basilan, ne tarissent pas d'éloges sur les avantages que présente cette position. Malheureusement, l'affaire n'a pas été conduite avec toute la célérité et toute la discrétion nécessaires. Les Espagnols des Philippines, alarmés des démarches françaises, font valoir leurs droits historiques; ils soutiennent que Basilan, loin d'être res nullius, comme le prétendent les marins français, lesquels admettent comme complète la souveraineté des chefs malais, est une authentique terre espagnole, dépendant, en droit sinon en fait, de Mindanao, c'est-à-dire de Manille.

Or il advient qu'à ce moment, toute la politique de Guizot est axée sur la recherche de l'amitié ibérique. Déchirée par les rivalités qui dressent les unes contre les autres les factions partisans, l'Espagne est, depuis 1815, un véritable champ clos, où s'affrontent la France et l'Angleterre. Pour réparer les pertes de prestige subies au cours de la crise égyptienne de 1840, à propos de l'affaire du droit de visite et de l'affaire Pritchard, Guizot veut absolument ramener le royaume d'outre-Pyrénées dans le sillage de la France.

Tout à son grand dessein des mariages espagnols, dont il ne veut à aucun prix mettre en péril l'heureux dénouement, Guizot renonce, en août 1845, à se prévaloir des accords qui ont cédé amiablement Basilan à la France. Sans hésitation ni remords, il sacrifie la politique des points d'appui, la politique de l'avenir, à la politique continentale, à la politique du présent.

Ainsi s'évanouit, au grand chagrin des marins très emballés, la possibilité, un instant entrevue, de fonder, dans l'archipel indien, le Singapour, le Hong-Kong français, dont parlaient les instructions initiales de Guizot. Du même coup, prend fin, après avoir été à peine ébauchée aux Marquises, à Tahiti, à Mayotte et au Gabon la politique des « points d'appui » politique esquissée plutôt que vraiment pratiquée par le gouvernement de Louis-Philippe.

Il est impossible de dire dans quelle mesure les faits auraient justifié les appréciations optimistes émises par les officiers de marine sur Basilan. Ce qui est certain, c'est que la renonciation à ce projet d'acquisition a fortement agi sur la politique française en Extrême-Orient. Il est très probable, en effet, que,

*si la France orléaniste s'était décidée, bon gré malgré, à prendre pied dans l'archipel indien, selon le vœu des Page, des Rigault de Genouilly, des Cécille et des Mackau, la France de Napoléon III ne se serait pas engagée en Cochinchine, en 1858, mais aurait plutôt concentré ses efforts sur le développement de Basilan. Il est ainsi possible que les mariages espagnols, en détournant la France de l'entreprise de Soulou, aient indirectement, par un de ces carambolages imprévus si fréquents dans l'histoire diplomatique, contribué à la fondation de l'Indochine française.*

#### Note du capitaine de corvette Page (1) sur Soulou et ses dépendances

A bord de la *Favorite*, mer des Célèbes, 7 mai 1843,

...« Il entre dans les éventualités du destin de la France de fonder quelque chose dans ces parages... Je ne vois pas comment nous pourrions nous établir avec valeur sur la côte de Chine ou dans les mers de Chine... Il ne reste plus dans ce monde nouveau qu'une petite zone où les armes européennes ne dominent pas encore, c'est Soulou et ses dépendances... Aux mains de l'Espagne, les présidios de Zamboanga [dans l'île de Mindanao] et l'île de Palawan sont onéreux et presque inutiles. Amie, elle pourrait nous les céder sans se dégrader comme nation, sans ébrécher sa puissance coloniale, comme arrangement de pure convenance... Nous serions bientôt amenés forcément à l'occupation de Soulou et la France gagnerait des droits à la reconnaissance des nations, car elle y apparaîtrait ce qu'elle a été réellement en Algérie la vengeresse de l'humanité (2). Mais je m'arrête... D'autres officiers ont dû être frappés comme moi de ces circonstances qui me semblent palpables, et quand M. de Choiseul méditait la cession de Mindanao, il s'était sans doute déterminé par quelques données analogues. A Soulou, la race malaise n'est point originaire du sol, elle n'y est que campée et ne se maintient que par la conquête; la conquête peut l'en chasser... En fait d'établissement colonial à acquérir, je n'en connais point de plus conforme au génie de la nation française, qui semble plus facile à faire et à conserver, ni qui soit plus dans la mesure de nos forces navales et du budget de la Marine... Soulou n'a que douze lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur... Quant au sol exploitable, il est, par son peu d'étendue, proportionné aux faibles capitaux que les Français aventurent avec tant de répugnance dans les spéculations lointaines et, pour le conquérir et le conserver, il ne faudrait ni une grande expédition ni une armée d'occupation. Tous les points de la côte sont abordables; quelques postes militaires... suffiraient à dominer sur la mer et sur la terre...

...J'ai obtenu du Sultan, en grand conseil, un acte qui n'engage que le Sultan de Soulou, sans aucune réciprocité de la part de la France (3)... Nous sommes trop tard venus pour rêver de grandes colonies lointaines... Soulou a des difficultés, mais c'est tout ce qui reste d'important au milieu des mers de l'Inde et de la Chine. Maîtres de Soulou, nous aurions voix dans les événements nouveaux de toute cette partie orientale du monde (je ne veux pas parler du Japon). Hors de là, il n'y a plus rien, rien où on puisse placer le nom de la France. Elle peut encore, à son choix, «être ou ne pas être».

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 24, fol. 38-58. Texte inédit).

### Le capitaine de corvette Rigault de Genouilly à l'amiral Cécille,

A bord de la *Victorieuse*, 19 décembre 1844,

...« Je crois qu'il est permis de conclure qu'il serait possible de créer au port de Malamawi (5) un établissement formidable et durable... Il n'y a point pour le gouvernement du Roi, d'autre alternative, ou s'abstenir ou se résigner sur-le-champ à de larges sacrifices pour s'établir de la manière la plus solide et la plus sérieuse... Il faudrait, suivant moi, faire occuper le plus tôt possible le canal de Malamawi par trois corvettes de charge..., engager sur la côte de Chine 3 ou 400 hommes [pour les travaux de défrichement et de premier établissement]... L'époque venue, tous les ports de Basilan seraient déclarés ports francs. L'exemple de Singapour parle assez haut pour qu'il soit nécessaire d'insister sur les avantages de cette mesure »...

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 181-190. Texte inédit.)

### L'amiral Cécille au Ministre de la Marine

A bord de la *Cléopâtre*, baie de Maluzo, le 28 février 1845,

... « Les prévisions favorables se sont trouvées réalisées au delà de toute espérance... Il fallait un bonheur inouï pour trouver, dans la partie du monde désignée, où nous nous présentions si tard, un point de quelque valeur et qui remplit à la fois et aussi bien les conditions du programme... Le port de Malamawi, c'est le port de Brest, mais sur une échelle double, et beaucoup plus beau... (Nous avons eu des brises agréables) permettant un sommeil facile et réparateur... la santé des équipages s'est maintenue excellente pendant les quatre mois de séjour qu'ils ont faits sur la côte de Basilan (7)... La terre végétale est profonde et de la plus grande fertilité, des arbres gigantesques partout couvrent le sol... La pacification fera des progrès infaillibles et rapides... (Il faudra porter grande attention) sur le choix d'un Gouverneur...; les écoles sont souvent irréparables, font perdre un temps précieux et coûtent fort cher... Il faut des hommes capables, dont l'intelligence embrasse à la fois le présent et l'avenir..., car il ne faut pas voir dans Basilan une simple colonie, un point militaire secondaire, elle a un grand avenir et sera le siège d'une des places les plus importantes de ces mers... Basilan doit être l'émule de Hong-Kong... Basilan est une perle précieuse; si ce beau joyau qui peut être ajouté à la couronne de France venait à lui échapper, j'en aurais un très vif regret, et comme Français et comme marin, et mon deuil serait également partagé par tous ceux de mes compagnons, qui, comme moi, ont pu voir et apprécier Basilan ».

CÉCILLE.

(Arch. Aff. Etrang., Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 225-234. Texte inédit.)

**L'amiral baron de Mackau,  
Ministre de la Marine au Ministre des Affaires Etrangères (8)**

Paris, 30 juin 1845,

...« Après avoir mûrement pesé la proposition que M. le Ministre de France (Lagrené) et M. le Commandant de la station font, d'un commun accord, pour l'acquisition de Basilan, je n'hésite pas à considérer avec eux, parmi tous les points qu'une exploration laborieuse nous a fait connaître, la position de Basilan comme la seule qui remplisse toutes conditions que le gouvernement de votre Majesté a désiré trouver réunies. Je propose à Votre Majesté d'en ordonner l'occupation ;... soit de consentement du Sultan de Soulou et contre le paiement de 500.000 francs, soit de vive force en cas de refus... (On ne doit pas) reculer devant les sacrifices qui seront amplement compensés dans l'avenir. Il faut que la France se présente avec des forces suffisantes... (L'opération coûtera 1.700.000 francs, soit, pour la première année, y compris les 500.000 francs d'indemnité, 2.200.000 francs)... Pour atteindre des résultats moins importants, la France a fait bien d'autres sacrifices. Elle fera celui-ci avec joie... En occupant Basilan, on donnera satisfaction à l'opinion du pays et on travaillera utilement pour son avenir ».

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 242-246. Texte inédit).

- (1) *Sur Page, futur commandant de l'escadre de Chine, cf. le livre 5.*
- (2) *En mettant fin à la piraterie malaise dans l'archipel indien, comme elle a mis fin à la piraterie barbaresque dans la Méditerranée.*
- (3) *Convention du 23 avril 1843 (L. DE REINACH, t. I, p. 21-22).*
- (4) *Rigault de Genouilly vient d'accomplir une reconnaissance périphérique de Basilan.*
- (5) *Malamawi, au Sud-Ouest de Basilan.*
- (6) *Ici l'Amiral Cécille énumère avec complaisance les inconvénients que présentent, au point de vue nautique, militaire ou sanitaire, Manille, Macao, Hong-Kong, qui, « a été jusqu'ici un tombeau pour les Européens », Batavia, Sourabaya et Singapour.*
- (7) *Rigault de Genouilly, beaucoup moins optimiste au point de vue climatique, fait ressortir, au contraire, l'insalubrité de Malamawi, où la mousson du Sud-Ouest provoque « des fièvres intermittentes et des coliques végétales » et où le choléra fait de grands ravages.*
- (8) *Protecteur en titre de l'Amiral Cécille, l'Amiral-Ministre de Mackau a adopté intégralement ses propositions. Il soumet à son collègue Guizot une copie du mémoire qu'il se propose d'adresser au Roi en faveur de Basilan.*

**LE CORVETTE L'HÉROÏNE DÉLIVRE CINQ MISSIONNAIRES  
A TOURANE (mars 1843).**

[TEXTE 122]

*Sitôt commencée la guerre de l'opium, le gouvernement français estima qu'il lui fallait être représenté en permanence en Extrême-Orient par une force navale, susceptible de faire face aux éventualités nouvelles qui pouvaient surgir dans ces parages. A partir de 1840-41, plusieurs navires de guerre tinrent donc la station dans les mers de Chine, séjournant tour à tour à Macao, à Manille, à Batavia, à Singapour, à Hong-Kong, nouvellement cédé aux Anglais.*

*Détaché pour une longue croisière, non pas de la division navale de Chine, mais de celle de Bourbon, le capitaine de corvette Favin-Lévêque, commandant*

l'Héroïne, corvette de 30 canons, apprit fortuitement à Macao la détention de cinq missionnaires français dans les cachots de Hué. Agissant de sa propre initiative, car ses instructions ne lui prescrivaient rien de tel, Favin-Lévêque prit sur lui d'obtenir la délivrance de ses cinq compatriotes promis à la mort (1).

Arrivé à Tourane le 26 février 1843, le jeune officier fit montre de beaucoup de ténacité et de fermeté. Il refusa les présents qu'on lui offrait, fit mine de rompre les pourparlers et déclara que, si on ne lui restituait pas les prisonniers, il conduirait son bâtiment à l'entrée de la rivière de Hué et, de là, irait jusqu'à la capitale, par n'importe quel moyen. Inquiet de la menace, Thieu-Tri, feignant de céder à un mouvement de pure générosité, ordonna, le 12 mars, de libérer et de remettre au commandant français les détenus, à chacun desquels il fit distribuer cinq pièces d'argent et trois habits.

Les missionnaires une fois délivrés, Favin-Lévêque s'efforça de convaincre les mandarins des inconvénients de l'immobilisme ; il leur montra les avantages que la Cochinchine retirerait de l'établissement de relations commerciales suivies avec la France. Les mandarins restèrent sourds à toutes ses objurgations et conclurent un débat, long de cinq heures, par ces paroles définitives : « La Cochinchine s'est maintenue longtemps comme elle est ; nous espérons qu'elle se maintiendra longtemps encore. N'insistez pas. Vous nous avez demandé deux choses ; vous en avez obtenu une ; vous devez être content. »

L'Héroïne quitta Tourane le 16 mars et reconnut Culao-Cham et Poulo-Condore. Favin-Lévêque arriva à Singapour le 5 avril et y débarqua deux des cinq « décrochés de potence », comme disait le Père Miche, en leur faisant défense de revenir en Cochinchine, interdiction que les Directeurs du séminaire de Paris ne ratifièrent pas, le gouvernement français ne « s'étant pas mêlé de la délivrance ». De Bourbon, le Père Berneux gagna la Corée, où il devait recueillir vingt-trois ans plus tard la palme du martyr ; les Pères Galy et Charrier furent rapatriés en France.

A Singapour et à Batavia, Favin-Lévêque étudia avec soin les quelques relations de commerce que la Cochinchine entretenait avec ces ports ; il en rendit compte au Gouverneur de la Réunion dans un rapport en date du 17 juin 1743, rapport beaucoup plus circonstancié que le premier rapport du 9 août 1843, cité ci-après :

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 24, fol. 96-141 repr. in Revue Coloniale, décembre 1843, p. 572 et janvier 1844, p. 35-48).

### M. Favin-Lévêque au Ministre de la Marine

En rade de Singapour, 9 avril 1843,

« Dans le cours d'une mission qui m'avait été confiée pour les mers de Chine par M. le Gouverneur de Bourbon (2), il est survenu, lors de mon passage à Tourane, un incident étranger à cette mission et dont je crois devoir rendre compte immédiatement à Votre Excellence.

J'avais appris à Macao, par M. Libois, Procureur de la Société des Missions Etrangères dans cette ville, que la persécution la plus cruelle existait en Cochinchine contre les missionnaires français. Cinq d'entre eux étaient dans les cachots de Hué depuis près de deux ans, chargés de chaînes, rece-

« vant une nourriture à peine suffisante ; ils étaient, en outre, exposés à des tourments affreux.

Tous avaient été condamnés à la torture et à la mort. Leur procès avait été revisé et la sentence confirmée ; mais le Roi de la Cochinchine avait suspendu provisoirement l'exécution. Cependant, le bruit se répandait que les mandarins faisaient auprès du Roi des démarches actives pour en finir avec ces malheureux, lorsque j'arrivais à Tourane.

Sans instruction à ce sujet et sachant même que d'autres commandants avaient pensé ne pas devoir s'en occuper, je n'ai pu supporter la pensée que ces cinq infortunés pouvaient être exécutés en présence pour ainsi dire du pavillon de leur nation.

Me confiant dans la pureté de mes intentions et bien plus encore dans l'impérissable bonté de S. M. le Roi de France, j'ai pris sur moi de réclamer en son nom leur mise en liberté pour les ramener en France.

Après bien des difficultés (3) pour faire parvenir à Hué ma réclamation, difficultés que je n'ai surmontées que par ma persévérance, et je crois pouvoir dire aussi ma fermeté, j'ai été assez heureux pour les surmonter, et, grâce à l'influence et à l'autorité du nom de notre auguste Monarque, MM. Berneux, Gally, Charrier, Miche et Duclos, tous de la Société des Missions Etrangères, ont été rendus à la vie, à la liberté. Ils m'ont été remis le 15 mars à Tourane, en audience solennelle, par le grand Mandarin envoyé à cet effet par le Roi de Cochinchine.

Les trois premiers de ces messieurs doivent retourner en France et viendront à Bourbon sur l'*Héroïne*. MM. Miche et Duclos, ayant reçu de leurs supérieurs en France, pendant leur emprisonnement, l'ordre d'aller diriger le collège de la Mission à Poulo-Pinang et se trouvant par cette destination en dehors du service actif de la mission, j'ai cru pouvoir les autoriser à suivre leur destination, mais tous les deux m'ont donné leur parole d'honneur de ne pas quitter cette position, pour aller en Cochinchine ou ailleurs, excepté en France, avant que le gouvernement français ait fait connaître à ce sujet ses intentions.

Je dois aussi, Amiral, faire connaître à Votre Excellence que Mgr de Courvézy, Evêque de Singapour, voulant faire retourner ces cinq missionnaires en Cochinchine, je m'y suis formellement opposé et que je lui ai déclaré qu'agir ainsi serait manquer dans ma pensée à la dignité et à la loyauté qui devaient être inséparables d'un acte dû à la haute influence de Sa Majesté...

... La France n'aura pas, je le pense, à regretter que je me sois rendu son organe et je suis convaincu que son influence et sa considération ne pourront qu'y gagner en Cochinchine. Cependant, je ne me dissimule pas que j'ai pu dépasser les pouvoirs d'un officier, en employant l'influence du nom de Sa Majesté, mais cette influence auguste était la seule au monde qui pût arracher ces infortunés au sort affreux qui leur était réservé. J'ose donc espérer, Amiral, que Votre Excellence voudra bien ne pas désapprouver ma conduite (4). »

(Arch. France Outre-mer, Corr. Gale Coch., t. IV, f. 106-107. Texte inédit).

## Lettre du Roi Thieu-Tri au commandant Favin-Lévêque

12 mars 1943,

« D'après le rapport du Préfet des provinces de Quang-Nam et de Quang-Ngai..., il vient d'arriver à Tourane un bateau de guerre français commandé par M. Levêque. Le commandant demande avec respect la liberté de tous les individus détenus pour s'être furtivement cachés parmi le peuple, pour tromper les ignorants et agir en tout contre les lois de la nation. Leurs fautes sont innombrables. Ayant appris qu'ils étaient encore dans les fers, le Roi de leur royaume envoie un officier supplier humblement notre monarque de leur faire grâce et proclamer, si cette faveur est accordée, l'immense bienfaisance du Roi. Le Préfet de la province, après avoir mûrement réfléchi et reconnu que les paroles du commandant étaient véritablement humbles et respectueuses, a jugé convenable de faire un rapport au Roi. Le Roi dans sa miséricorde, a rendu une ordonnance qui ordonne au Tribunal des supplices de relâcher les cinq individus..., de les délivrer de la chaîne et de les faire conduire à Tourane, pour être reconduits dans leur royaume... La loi de notre royaume est digne, claire, juste et sévère. Si quelqu'un vient d'un pays étranger pour commercer ici, il devra mouiller à Tourane seulement et donner avis de son arrivée au mandarin du lieu, qui en fera rapport au Ministre de la Marine. Alors il pourra commercer; ceci n'est pas défendu. Mais, comme ces cinq individus, oser pénétrer furtivement parmi le peuple, s'y cacher pour tromper les ignorants, voilà qui est strictement prohibé et indigne de toute indulgence. Cependant, comme ces cinq Européens ne faisaient qu'arriver et n'avaient pas eu le temps de connaître notre loi, touché de compassion, je n'ai pu me résoudre à les mettre à mort et, quoique détenus depuis longtemps, ils sont encore sains et saufs (5). Leur Souverain verra que notre Royaume agit avec la plus grande justice...

12<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Thieu-Tri (12 mars 1843) (6).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 749, p. 843. Texte inédit).

(1) Félix Favin Lévêque, né le 24 avril 1808, à Rochefort; sorti en 1825 du collège royal d'Angoulême (Ecole navale de la Restauration); expédition d'Alger; lieutenant de vaisseau en 1837; capitaine de frégate au choix en 1848; capitaine de vaisseau en 1856; commandant de la Renommée, sous les ordres de Charner, dans les mers de Chine, de 1859 à 1861. Admis à la retraite en avril 1868.

(2) L'amiral Bazoche, Gouverneur de la Réunion, avait chargé le capitaine de corvette Favin-Lévêque de diverses investigations dans les mers de Chine, qui tinrent sous voile l'Héroïne pendant 160 jours, d'octobre 1842 à juin 1843. Favin-Lévêque devait vérifier notamment les indications fournies par le commandant Laroque de Chanfray sur Poulo-Condore et sur Culao-Cham.

(3) Faute d'interprète, Favin-Lévêque dut d'abord se livrer à une interminable pantomime pour faire comprendre ce qu'il désirait. Devant le refus obstiné du mandarin de Tourane d'accepter sa lettre, Favin-Lévêque, au moment de remonter dans son canot, glissa de force son message dans un sac de velours que le mandarin portait à son côté, « comme on met une lettre à la poste ». Le Roi, en effet, avait donné l'ordre « de mettre à la torture, c'est le mot de l'édit, quiconque serait surpris d'avoir des communications avec nous » (Favin-Lévêque).

(4) Le rapport porte la mention : « Répondu le 3 août. Témoigner la satisfaction du Roi » (Louis-Philippe).

(5) Favin-Lévêque croit savoir que le sursis des missionnaires condamnés à mort fut accordé à la prière du Premier Ministre, beau-père de Thieu-Tri.

(6) Traduction faite par les cinq missionnaires libérés.

## L'AMIRAL CÉCILLE TENTE EN VAIN D'ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC LA COUR DE HUÉ

(Mai-juin 1843)

[TEXTE 123]

*Comme le Père Douai, Mgr Courvèzy, Vicaire Apostolique de la Malaisie, a fort bien défini, dans une lettre du 29 juin 1843, l'attitude du régime de Juillet en Extrême-Orient : « Les gouvernements de la France voient d'un œil jaloux les grandes choses que les Anglais font ici comme partout. Ils voudraient faire quelque chose, mais ils ne savent pas quoi. Ils n'ordonnent rien, ne savent rien ordonner, alors que les commandants de leurs vaisseaux, gens faits seulement pour exécuter les ordres reçus, s'en donnent eux-mêmes ; ils veulent assez faire quelque chose, espérant plaire à MM. les Ministres et se pousser ».*

*Le gouvernement de Louis-Philippe voudrait bien, en effet, pouvoir disposer d'un établissement dans les mers de Chine, mais il recule à prendre nettement position ; il tergiverse et se dérobe finalement à ses responsabilités de commandement. Ce sont les officiers de vaisseau qui, désireux de procurer à leurs bâtiments les bases indispensables à l'entretien de toute escadre évoluant au loin, font preuve d'initiative, sans oser d'ailleurs s'engager à fond, car ils n'ont pas les coudees franches et redoutent d'être désavoués en haut lieu pour leur hardiesse.*

*De ces officiers, le plus résolu à l'action fut l'amiral Cécille, qui séjourna sans désemparer dans le Pacifique de 1841 à 1847, d'abord comme capitaine de vaisseau, puis comme contre-amiral, commandant la station navale de Chine, renforcée à certaines moments jusqu'à comprendre deux frégates et trois corvettes. Partageant son activité entre la Chine, le Japon, la Corée, l'archipel des Riou-Kiou, les Philippines et l'île de Soulou, Cécille porta un intérêt particulier à l'Indochine. Il s'y rendit de sa personne après le passage de Favin-Lévêque et y envoya plusieurs fois ses navires pour recueillir des renseignements politiques et pour veiller à la sécurité des missionnaires (1).*

*De mai à juin 1843, l'Erigone, frégate de 48 canons, mouilla dans la rade de Tourane. Bien que dépourvu de mandat précis, Cécille amorça avec les mandarins toujours réticents des pourparlers confus et sans consistance, dont il était évident qu'il ne pouvait rien sortir.*

*Cécille estimait que les nations de l'Europe devraient se croiser, comme elles l'avaient fait contre l'esclavage, pour mettre fin à la misère affreuse entretenue au Vietman par un système du gouvernement défectueux, mais il ne voulait pas pour autant, engager Paris sans ordre positif. Cécille pensait, au surplus, que le succès du christianisme en Extrême-Orient était « affaire de sagesse et de temps » et ne devait ni ne pouvait pas être imposé par la contrainte. Fin diplomate autant qu'habile marin, « le rusé Normand » était décidé à ne pas brusquer le cours des événements par une action directe.*

*Informé que les Lê — dont les descendants lui avaient présenté, à Macao, omme preuve de leur légitimité, les sceaux et les insignes des anciens rois du Tonkin — conservaient bon nombre de partisans dans le Nord-Vietnam, l'Amiral Cécille en vint, malgré sa réserve, à cette conclusion que la France*

aurait intérêt à fournir son appui aux princes survivants de la dynastie déchue, qui se « trouvaient absolument dans la même position que Gia-Long lorsque, dépossédé de ses états, il « eut recours à la protection du Roi de France ». Restaurés au Tonkin avec l'aide de la France, les Lê, pensait l'amiral, garantiraient la liberté du culte dans leurs états et assureraient à la France des avantages commerciaux ; le Cambodge ne pourrait manquer de suivre l'exemple et la Cochinchine, réduite à l'impuissance, devrait bientôt à son tour, nolens volens, accorder la liberté de religion. En février 1844, Cécille adressa à l'ambassadeur Lagrené, qui les transmit en France, des propositions dans ce sens, qui n'éveillèrent naturellement aucun écho à Paris.

Rentré en France, l'amiral Cécille soutint fortement les démarches de Mgr Forcade en faveur des commandants Laguerre et Rigault de Genouilly compromis par le combat de Tourane ; il déclara que le moment était venu de « parlementer à bons coups de canon » et de donner à Thieu-Tri « un bon successeur ». Il s'offrit même à diriger sur Hué une expédition, dont l'éventualité ne fut pas retenue par le cabinet Guizot, « ministère aussi débile qu'on peut l'être ».

#### Le P. Douai (2) au séminaire des Missions Etrangères,

Manille, 18 juin 1843,

«...Le gouvernement a bien quelque velléité de s'établir dans cette partie des mers de Chine, mais il y a loin d'une velléité à une résolution arrêtée, comme il en faudrait une pour réussir. J'ai été à même de voir que les Français sont comme ces petits chiens qui aboient de loin et ne mordent jamais.

A notre arrivée à Tourane, le commandant (3) avertit les mandarins qu'il voulait avoir une conférence avec un mandarin envoyé de Hué pour traiter avec lui. Pendant un mois, les mandarins refusèrent d'en parler au Roi, et tous les trois ou quatre jours, ils venaient nous demander ce que nous voulions. Au bout d'un mois, le commandant, ennuyé et pressé de partir, leur dit qu'il venait pour renouveler l'amitié entre les deux royaumes et pour la corroborer par un traité semblable à celui qui avait été contracté avec Gia-Long, mais qu'il ne s'en ouvrirait qu'à un envoyé du Roi. Trois jours après, cet envoyé arriva. Le commandant demanda une cession de territoire. Le mandarin dit que la Cochinchine avait peu de commerce et qu'il serait peu avantageux pour la France de bâtir une ville en Cochinchine pour y faire du commerce. Le commandant dit qu'une alliance avec une nation puissante comme la France serait avantageuse pour la Cochinchine ; le mandarin dit qu'un tel traité était impossible, car les lois s'y opposaient, il ne se départit pas de cette réponse. Le commandant lui dit qu'ils pourraient un jour le regretter ; il leur parla des ambitions des Anglais. Le mandarin répondit par un déluge de paroles sur la force militaire de la Cochinchine. La conférence tourna au galimatias, où tout le monde perdit la tête, excepté le mandarin qui, par sa loquacité, ne permit plus au commandant de placer un mot. Il me fut impossible de dire au commandant qu'il avait dessein de dire un mot en faveur de la religion. Enfin, le commandant leva la séance, en renouvelant ses regrets de ne pouvoir traiter ; que le Roi, dit-il, se rappelle que, si, un jour, il était dans des embarras avec des ennemis, soit intérieurs, soit extérieurs, la France était son amie.

« Trois jours après (4), nous étions à la voile pour nous rendre à Manille...  
 ...Le commandant paraît désespérer qu'on puisse traiter avec le Roi de Cochinchine, mais il désire beaucoup que la France profite des semences de trouble et de division qui existent entre le Tonkin et la Cochinchine. Quand il sera de retour en France, il s'efforcera de faire comprendre au gouvernement tout l'avantage qu'il pourrait tirer des dispositions des Tonkinois, et même des Cochinchinois, qui se réjouissaient beaucoup de notre arrivée. Ils espéraient que, si le Roi refusait, nous les aiderions à secouer le joug si dur qui pèse sur eux ; au moins c'est ce qu'un Cochinchinois qui paraissait de bonne foi, a dit au Commandant. (Celui-ci) voudrait que, sous le prétexte de faire l'hydrographie du Golfe du Tonkin, on envoyât un bâtiment, espérant que sa présence pourrait décider les prétendants au trône à demander le secours de la France et à faire un traité avec elle. Le commandant, en m'exposant son plan, disait que, pour réussir, il faudrait l'intervention indirecte des missionnaires (pour avertir les princes de l'ancienne famille des vues de la France et donner des interprètes). A tout cela, j'ai fait des réponses insignifiantes... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 139. Texte inédit).

(1) *Jean, Baptiste, Thomas, Médée, Cécille, né à Rouen, le 16 octobre 1797, d'une modeste famille. Embarqué très jeune comme mousse ; autodidacte. Enseigne en juin 1810, à la suite d'un engagement avec une frégate anglaise en vue de Marseille. Spécialiste des mers du Sud et de l'Extrême-Orient. Capitaine de vaisseau en juin 1838, contre-amiral en février 1844 ; vice-amiral en décembre 1847, époque à laquelle le Saint-Siège lui conféra le titre de comte romain, en reconnaissance des services rendus par lui aux missions dans le Pacifique. Sous la Seconde République, ambassadeur à Londres, député de la Seine-Inférieure à la Constituante et à la Législative. Sénateur en décembre 1852. Mort à Saint-Servan, le 9 novembre 1873.*

(2) *Le Père Douai avait pris passage à Macao sur l'Erigone pour pénétrer en Cochinchine. La surveillance dont la frégate fut l'objet l'empêcha de débarquer. Né à Chartres en 1819, parti de la rue du Bac en 1841, mort de maladie, à Pinang, le 18 juin 1854.*

(3) *Cécille n'était encore que capitaine de vaisseau.*

(4) *Venant de Macao, l'Erigone, arriva à Tourane le 11 mai et en repartit pour les Philippines, le 8 juin 1843. La Revue Coloniale a publié de larges extraits du rapport officiel de Cécille, t. 3, mai-août 1844, p. 226-256.*

(5) *Pierre, « un vrai Tonkinois, écrit Cécille, plein de dévouement à ses anciens maîtres [Les Lè], qu'il voudrait rétablir sur le trône ».*

### MGR LEFEBVRE EST DÉLIVRÉ PAR LA CORVETTE D'ALCMÈNE (juin 1845)

[TEXTE 124]

*Dominique Lefebvre, né dans le Calvados le 1<sup>er</sup> août 1810. Ordonné prêtre rue du Bac en décembre 1834. Parti du séminaire le 15 mars 1835. Affecté d'abord au Tonkin, où il apprit la langue avec le Père Borie, il passa ensuite en Basse-Cochinchine et y vécut, le plus souvent caché. Choisi pour coadjuteur par Mgr Cuénot, sacré Evêque d'Isauropolis à Gothi, le 1<sup>er</sup> août 1841.*

*Mgr Lefebvre fut arrêté, à la suite d'une dénonciation, le 31 octobre 1844, près de Cainhum, où il avait fondé un couvent des Amantes de la Croix, et condamné à avoir la tête tranchée. Mais Thieu-Tri s'inquiétait des croisières que les navires de guerre français effectuaient sur les côtes de son empire ;*

*il ne se hâta pas de ratifier la sentence. Ce délai sauva la vie du prélat.*

*Du fond de sa prison, Mgr Lefebvre avait pu faire expédier, le 1<sup>er</sup> avril 1845, « au commandant de corvette » un message faisant connaître sa situation. Cette supplique parvint au commodore américain Percival, qui la transmit à son homologue français. L'Amiral Cécille prescrivit au commandant Fournier-Duplan de l'Alcmène de se rendre à Tourane pour réclamer le prélat.*

*La relation ci-dessous est due à Auguste Haussmann, un des quatre représentants des chambres de commerce françaises adjoints à la mission Lagrené. Les autres témoins oculaires de la délivrance du Vicaire Apostolique de la Cochinchine ont également relaté l'épisode.*

*Cf. La campagne de l'Alcmène en Extrême-Orient, d'après le journal du commandant FORNIER-DUPLAN, *Bullet. Société de Géographie de Rochefort*, 1908, p. 91-115 ; J. ITIER, *Journal d'un voyage en Chine en 1843-44-45-46*, Paris, 1848, t. II, p. 43-140 ; M. C. LA VOLLEÉ, *Voyage en Chine*, 1853, p. 407 et sq.).*

#### L'Amiral Cécille intercède en faveur de Mgr Lefebvre (1)

Singapour, à bord de la *Cléopâtre*, 15 mai 1845,

« Sire, j'ai appris qu'en exécution des ordres de Votre Majesté, l'Evêque d'Isauropolis, Mgr Lefebvre, a été arrêté en Basse-Cochinchine, qu'il est détenu dans les prisons du royaume et que de nouvelles persécutions ont été dirigées contre les Chrétiens. Il ne m'appartient pas de contrôler les ordres de l'illustre Thieu-Tri. Cependant, je me permettrai, autant dans l'intérêt du Roi que dans celui de l'humanité et de la justice, de soumettre respectueusement à son jugement personnel quelques observations qui, je l'espère, porteront la lumière de la vérité à son esprit.

Le Roi ignore apparemment que cette religion chrétienne, qu'il fait poursuivre avec tant d'acharnement, est professée par tous les souverains et tous les peuples de l'Occident ; qu'elle prescrit aux premiers la justice et la clémence, qu'elle leur enseigne à considérer comme leurs propres enfants les sujets soumis à leur domination et à les traiter comme tels ; qu'elle commande aux peuples l'obéissance aux supérieurs, la soumission aux lois, l'oubli des injures, l'amour du prochain, de respecter et d'honorer les parents, de traiter tous les hommes en frères, de les secourir et de les consoler dans le malheur en un mot que les préceptes fondamentaux de cette religion divine sont basés sur les principes de la morale la plus pure, la plus sublime et la plus sainte.

Le Roi a-t-il donc oublié que ce fut à des chrétiens français que son aïeul Gia-Long, de glorieuse mémoire, dut de recouvrer sa couronne ?... Qu'à cette époque mémorable la religion chrétienne était permise en Cochinchine et qu'un grand nombre de Cochinchinois ont pu l'embrasser sans crime contre les lois ? Est-il juste aujourd'hui de punir des enfants qui tiennent leur croyance de leurs pères, et le Roi pourra-t-il sans frémir ordonner la mort de 5 à 600.000 chrétiens qui existent dans son Empire, dont il se fait des ennemis et qui, pourtant, ne demanderaient qu'à le respecter et à l'aimer, s'il leur était permis de professer librement une religion qu'ils estiment plus que la vie ? Que le Roi y réfléchisse sérieusement, car, je le lui dis dans toute la sincérité de mon âme, le cri des martyrs arriverait jusqu'au cœur de leurs

« frères d'Occident et soulèverait un sentiment universel d'indignation et de vengeance.

La France a été de tous temps l'amie des rois de la Cochinchine. A une époque désastreuse, Gia-Long était méconnu, errant et proscrit dans ses propres états ; il porta des regards d'espérance vers l'Occident et le Roi de France Louis XVI s'empressa de souscrire un traité d'alliance avec ce prince et ce fut en partie à cet acte politique que votre aïeul dut de remonter sur le trône. La Cochinchine est entourée de nations puissantes, jalouses et ambitieuses, qui tôt ou tard menaceront son indépendance ; un appel au Roi des Français pourrait encore, dans un temps malheureux, devenir la planche de salut des souverains annamites... Vous le voyez, Sire, la politique et l'humanité condamnent une conduite qui n'a pu être suggérée que par des conseillers perfides ou ignorants, avides de faire leur profit des biens confisqués de leurs victimes.

Est-ce donc à une époque où l'Empereur de la Chine vient de permettre à ses sujets de professer librement la religion catholique dans toutes les parties de son immense empire qu'on verra l'illustre Thieu-Tri ordonner de poursuivre les chrétiens avec une cruauté dont on ne trouve plus d'exemple que chez les peuples privés des bienfaits de la civilisation ? Il serait digne d'un grand Roi d'imiter l'exemple donné par l'Empereur du Céleste Empire. Cet acte de justice lui vaudrait la reconnaissance des nations d'Occident et lui attirerait l'amour et le dévouement de ses propres sujets.

Après avoir, comme homme d'Etat et comme chrétien, soumis ces considérations à l'appréciation impartiale du Roi, je viens, comme chef des forces navales françaises et chargé de la protection de mes compatriotes dans cette partie du monde, lui demander la libération de Mgr Lefebvre... Je prie le Roi de le faire remettre au commandant Fornier-Duplan, capitaine de l'*Alcmène* porteur de cette lettre, assurant d'avance Sa Majesté que cet acte de clémence sera hautement apprécié par le Roi des Français. J'ai l'honneur d'être... » (2).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 304, p. 1261).

Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Chine, t. 8, f. 139-140.  
Texte inédit.

### Monseigneur Lefebvre est remis au commandant Fornier-Duplan (juin 1845)

...« Le 8 mai [1845], nous sommes à Singapour. Le commandant de l'*Alcmène* reçoit la mission de se rendre à Tourane pour faire parvenir au Roi de Cochinchine une lettre de l'amiral Cécille, traduite en chinois et demandant la mise en liberté d'un Evêque français, Mgr Lefebvre, retenu captif à Hué-fou...

...Le 16 mai, nous nous séparons du reste de l'ambassade, avec deux nouveaux compagnons de voyage, MM. Itier et Lavollée, pour voguer vers les côtes de l'Empire Annamite.

...Le 31 mai, nous entrons dans la baie de Tourane... La rade de Tourane est une des plus sûres et des mieux défendues de l'Extrême-Orient... Des écrivains anglais n'ont pas hésité à nommer Tourane le Gibraltar de l'Asie...

...Nous nous empressons de saluer Tourane de trois coups de canon,

auxquels la citadelle et le fort de la colline répondent, mais un peu lentement. Quelques heures après notre arrivée, nous recevons la visite de plusieurs Cochinchinois de chétive et misérable apparence, ayant tout au plus l'air d'agents de police, envoyés par les autorités de l'endroit pour s'assurer de nos intentions. Ils paraissent inquiets de notre visite et s'informent, en mauvais anglais, du motif qui nous amène dans ces parages. Le commandant leur fait expliquer qu'il est porteur d'une lettre pour le Roi de Cochinchine et qu'il la remettra le lendemain au mandarin de la ville.

Une frégate américaine a visité peu de temps avant nous le port de Tourane. L'Evêque captif, apprenant qu'un bâtiment européen était en rade, s'imagina que c'était un navire de guerre français et écrivit au commandant. Le capitaine américain, mû par un sentiment généreux, chercha à obtenir la délivrance de l'Evêque et voici comment il s'y prit : trois ou quatre mandarins envoyés par le Roi à bord de la frégate, furent saisis et gardés comme otages, en attendant la délivrance du missionnaire. A cette nouvelle, grande colère du souverain, qui refusa de rendre l'Evêque après un pareil procédé ! Il paraît même qu'il envoya une petite flotte pour combattre la frégate, mais qu'une tempête dispersa ses navires. De guerre lasse, les Américains se décidèrent à relâcher leurs captifs, qui furent emprisonnés une seconde fois par ordre du Roi, pour avoir eu la maladresse de se laisser prendre (3).

Dès le soir de notre arrivée, nous visitons un flot situé près de notre mouillage et sur les bords duquel on aperçoit un modeste petit temple qui se détache au milieu du feuillage... A quelques pas de là, s'élève une espèce d'autel qui porte l'inscription : *Erigone, 1843*... L'île ne renferme point d'habitants.

Le 1<sup>er</sup> juin, le commandant Fornier-Duplan, accompagné de plusieurs personnes, descend à terre pour remettre la lettre dont il est chargé au mandarin (4) qui... promet que la missive sera remise dans 20 heures à la Cour de Hué-fou... Le service de la poste se fait en Cochinchine par des coureurs...

...Après le retour du commandant à bord, une partie de chasse est décidée et nous descendons à terre, non pas du côté de la ville, mais en accostant sur les rochers les plus voisins du mouillage (5)... Sur cette rive déserte reposent les restes d'un des officiers français de l'expédition d'Entrecasteaux, envoyée jadis à la recherche de Lapérouse...

...Le lendemain, à 5 heures du matin, nous partons par le grand canal pour aller visiter la ville ou le village de Tourane, que les indigènes ont appelé simplement *Hane* et dont les Français ont altéré le nom à cause d'un tour qui s'élevait jadis à son entrée. Nous débarquons près de la pagode où le commandant a eu sa conférence avec le premier mandarin de la localité... Les soldats... se mettent à courir après nous et nous barrent le chemin, en croisant leurs lances, mais avec l'intention visible de chercher à nous intimider, sans nous faire le moindre mal, car ils nous savent sous la sauvegarde des canons de l'*Alcmène*... Quelques coups de bâton bien appliqués nous ont promptement ouvert le chemin et tout le bataillon cochinchinois cède le terrain devant huit Français sans armes. De guerre lasse, le pauvre officier à la baguette noire s'adresse à notre commisération, en nous faisant signe que, si nous allons plus loin, on lui coupera la tête. Afin de le tirer d'embarras, nous chargeons un interprète d'aller demander pour nous la permission de visiter un temple vers lequel nous nous dirigeons, permission qui nous est promptement et gracieusement accordée. Du haut d'un monticule, nous

« distinguons parfaitement la citadelle de Tourane, construite à l'européenne d'après un plan fourni jadis par des officiers français...

...Tourane est formé de la réunion de plusieurs villages, composés de cases d'assez misérable apparence. Quelques ruines de bâtiments plus considérables... indiquent que cette ville eut jadis quelque importance. Le quartier le plus curieux... est celui du bazar ; c'est là que les équipages des navires vont faire leurs achats, sur lesquels le mandarin de la localité... a grand soin de percevoir toujours son droit de commission... Le mandarin de Tourane, qui tient, à ce qu'il paraît, le marché aux bestiaux, demandait, au commencement de notre séjour, 20 piastres par bœuf ; mais grâce à l'intervention de la principale autorité du district, on finit par en obtenir au prix de 8 piastres...

...Le 4 juin, un chrétien cochinchinois remet à un matelot de l'*Alcmène*, près du débarcadère, une lettre de l'Evêque captif adressée au commandant. Mais cette lettre est aperçue par un agent de police, qui saisit le malheureux messenger et lui fait administrer une rude correction de coups de bambou. Nous avons appris depuis que ce pauvre diable a été décapité...

...Le 6 juin, le commandant se rend à une conférence que lui fait proposer un vieux mandarin arrivé la veille de la capitale... Ce haut fonctionnaire cochinchinois se fait porter à la pagode située près du débarcadère dans un riche palanquin, dont le sommet a la forme d'une écaille de tortue. Il tient à la main une planchette, signe de sa dignité... Cet envoyé royal annonce à notre commandant que, dès son retour à la capitale, l'Evêque français sera mis en liberté et amené à Tourane (6).

Le même jour, l'*Alcmène* reçoit de nombreux cadeaux du Roi de Cochinchine... L'équipage fait joyeusement honneur aux largesses de Sa Majesté Cochinchinoise...

...Le 12 juin, l'Evêque français, Mgr Lefèbvre, mis en liberté par ordre du Roi, nous est livré sain et sauf (7). Il a fait le trajet de Hué-fou à Tourane dans une sorte de hamac couvert, suspendu par ses deux extrémités à une perche soutenue par quelques hommes... Mgr Lefèbvre porte une robe de soie violette, un chapeau de paille conique et une longue barbe noire. Sa figure, jeune encore, porte l'empreinte de la souffrance ; sa marche pénible annonce qu'il a traîné des chaînes ; mais il dit être le seul des missionnaires captifs qui n'ait point reçu de coups de bambou.

L'arrivée de ce prélat à bord de l'*Alcmène* termine la mission de notre commandant, mission remplie avec autant d'habileté que de promptitude (8)».

(Auguste HAUSSMANN, *Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie*, 1848, t. II, p. 372-395).

(1) *L'ambassadeur Lagrené, très circonspect, laissa à l'amiral Cécille le soin de réclamer Mgr Lefèbvre. En effet, avoue-t-il, en l'absence de toutes instructions du gouvernement, le langage à tenir était d'une délicatesse extrême ; trop de ménagements serait taxé de faiblesse ; des menaces non suivies d'effet seraient une imprudence. L'amiral Cécille, en « rusé Normand », se tira au mieux de ce pas difficile et réussit à éviter le double écueil signalé par le diplomate. Lagrené pensait que les navires de guerre français avaient mieux à faire qu'à intervenir sans cesse en faveur de missionnaires ayant la vocation du martyr. Le gouvernement du Roi, écrit-il dans un rapport, doit demeurer entièrement étranger à ces croisades pacifiques, organisées sous l'influence presque exclusive de la Cour de Rome, et sur la convenance desquelles il n'est que bien rarement consulté. L'amiral Cécille blâmait formellement, lui aussi, deux des missionnaires déliorés naguère par l'Héroïne d'être revenus en Cochinchine, en violation des engagements qui avaient été pris*

par le commandant Favin-Lévêque ; il n'expédia qu'avec répugnance l'Alcmène à Tourane, en vue, non pas tant de délivrer Mgr Lefebvre que de faire connaître au souverain cochinchinois la position libérale que la Cour de Pékin venait d'adopter à l'égard des chrétiens du Céleste Empire, avec l'espoir que Hué se résignerait à imiter un exemple venu de si haut.

(2) Edulcorée par la traduction qui en fut faite, cette lettre ne fut probablement pas remise à Thieu-Tri. Par contre, elle reçut une certaine publicité en France, où plusieurs journaux la publièrent.

(3) Arrivé à Tourane sur la frégate la Constitution quelques jours avant l'Alcmène, le commodore John Percival, commandant des forces navales américaines dans les mers de Chine, avait réclamé, « au nom de l'humanité », la délivrance de Mgr Lefebvre. Il n'avait pas obtenu satisfaction, Hué déclarant que le prélat ne pouvait être remis qu'entre des mains françaises. Le commandant américain s'était éloigné de Tourane en tempêtant et en proférant des menaces. Son initiative fut formellement désavouée par son gouvernement, qui, à l'automne 1849, envoya à Tourane M. Balesier, ancien consul des Etats-Unis à Singapour, présenter ses excuses à la Cour de Hué pour la démarche inconsidérée du commandant de la Constitution.

(4) Le premier mandarin auquel Fornier-Duplan eut affaire à Tourane, « un sexagénaire à figure très expressive », du nom de Lé van Phoc, avait connu naguère Chaigneau et Vannier ; il avait remplacé « l'un d'eux dans son emploi ». Il s'enquit des mandarins français et demanda s'ils ne comptaient pas revenir en Cochinchine.

(5) Les officiers français se livrèrent à une hécatombe de singes sur la montagne qui domine l'entrée de la baie de Tourane.

(6) L'envoyé royal à Tourane, Gouverneur de la province, Nguyen Khac Thuan, était accompagné du mandarin de 4<sup>e</sup> classe Nguyen Truong, qui avait fait partie de l'ambassade envoyée par Ming-Mang en France en 1840. Fornier-Duplan, ayant rappelé à l'envoyé royal que le mandarin Le Van Phoc lui avait promis de parler au Roi en faveur des chrétiens et de lui dire ce que l'Empereur de Chine venait de leur concéder, s'attira la réponse suivante : « Quatre ou cinq mandarins au plus ont le droit de parler au Roi, et ce serait exposer sa tête que de lui proposer une chose contraire aux lois du royaume. Malgré le désir que nous aurions tous de voir les chrétiens libres, je doute qu'aucun de nous ose jamais parler au Roi ». Cette « réponse, ajoute Fornier-Duplan, me fit craindre que la lettre de l'amiral Cécille n'ait pas été mise sous les yeux du Roi ». Il est probable, en effet, que le message, reproduit plus haut, de l'amiral Cécille, ne parvint jamais à son royal destinataire.

(7) Mgr Lefebvre fut remis au commandant de l'Alcmène contre une décharge en bonne et due forme. Thieu-Tri avait annoncé au prélat sa libération dans les termes suivants : « L'Empereur considère que, en votre qualité d'étranger, vous n'avez pas pleine connaissance des lois qui prohibent la religion chrétienne. En conséquence, il vous fait grâce et vous renvoie au Roi de votre pays. Il veut même vous traiter avec considération et vous donne des habits et de l'argent. »

(8) Benigne, Eugène, Fornier-Duplan, né le 30 mars 1788, à Orléans ; entré au service comme mousse en 1795. Fait prisonnier par les Anglais en 1808. Reçut neuf blessures au cours du dernier engagement sur mer contre les Anglais, la veille de Waterloo. Lieutenant de vaisseau pendant la guerre d'Espagne (1823). Blocus des bouches de l'Escaut (1831). Capitaine de corvette en 1832, de vaisseau en 1845. Campagne de l'Alcmène en Extrême-Orient, de février 1842 à juillet 1846. Chevalier de l'ordre de Saint Louis en 1842 ; fut nommé par le pape Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, en récompense de la libération de Mgr Lefebvre. A la retraite en 1848.

## SECONDE ARRESTATION ET SECONDE DÉLIVRANCE DE MGR LEFEBVRE (1846-1847)

[TEXTE 125]

Délivré par l'Alcmène, Mgr Lefebvre considérait comme un devoir de regagner sa mission. Le 23 mai 1846, il s'embarqua à Singapour avec le Père Duclos et trois séminaristes de Pinang. Des douaniers vietnamiens, à l'affût des contrebandiers d'opium, arrêtaient, le 8 juin, à l'entrée de la rivière de Saïgon, la barque dans laquelle les deux religieux furent découverts, « cachés à fond de cale entre deux planchers recouverts de sel ». Trois jours après la mort du Père Duclos, survenue à Saïgon, Mgr Lefebvre fut transféré à Hué,

par voie de mer. Le prélat fut traité avec certains ménagements, bien qu'il eût été reconnu comme récidiviste. Soupçonné d'être revenu pour exciter les chrétiens à l'insurrection, le prélat put se justifier de cette accusation. Il fut condamné à mort pour la seconde fois, mais obtint à nouveau le bénéfice du sursis. Thieu-Tri désirait prévenir de nouvelles réclamations des navires de guerre français ; le 9 février 1847, il fit reconduire Mgr Lefebvre à Singapour, où le prélat fut remis aux autorités britanniques.

Le Gouverneur de Singapour, le Colonel Butterworth, saisit avec empressement l'occasion que lui fournissait la lettre de Thieu-Tri qu'il venait de recevoir, pour tenter de s'immiscer en Cochinchine. Il demanda à l'Evêque de prendre l'engagement de ne pas rentrer en Cochinchine, à moins que ce ne fût sur un bâtiment anglais ; il ne craignit pas de dépeindre au prélat « l'avenir riant » (qu'offrirait) aux missionnaires de Cochinchine la protection officielle de « l'Angleterre ». Mgr Lefebvre, très dignement, déclina ces offres de services trop visiblement intéressées ; il répondit qu'il n'avait pas besoin des navires anglais pour rentrer en Cochinchine.

Mgr Lefebvre, en effet, ne se tenait pas pour battu. Considérant qu'il n'avait pas le droit de désertir son poste d'évangélisation, le prélat quitta Singapour sur une petite embarcation, le 3 mai 1847 — dix-huit jours après le combat livré à Tourane par la Gloire et la Victorieuse. Plus heureux qu'à son précédent voyage de 1846, le prélat réussit, cette fois, à pénétrer en Basse-Cochinchine, en se glissant dans une des embouchures du Mékong.

Mgr Lefebvre demeura dès lors dans son Vicariat, réduit à se terrer. En 1850, il obtint le dédoublement de sa mission, par l'érection du Cambodge en Vicariat autonome, sous l'autorité de Mgr Miche, son coadjuteur.

La santé de Mgr Lefebvre était fortement éprouvée par tant de tribulations. Gravement malade, le prélat rentra en France en 1864. Après un court séjour à Rome, il mourut à Marseille, le 30 avril 1865.

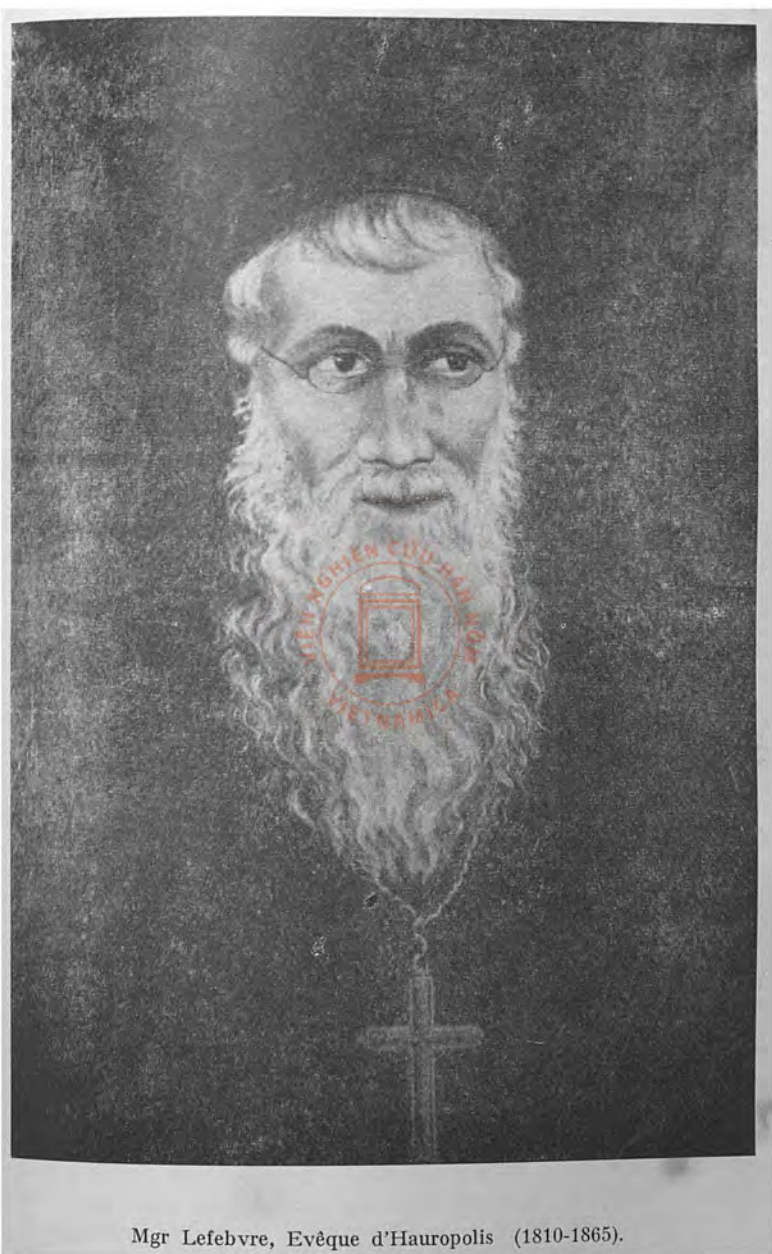
Cf. G. TABOULET, Quelques lettres de Mgr Lefebvre, premier Evêque de Saïgon français, B. S. Et. Indo., 1943<sup>IV</sup>.

#### Note de Mgr Lefebvre sur « les circonstances et les suites de son arrestation »

[Hué, 5 janvier 1847],

« Le 23 mai 1846, M. Duclos et moi... nous embarquâmes [à Singapour] pour la Cochinchine, sur une barque que j'avais fait faire deux ans avant... L'équipage était uniquement composé de chrétiens... La navigation eut quelque chose de périlleux pour une faible embarcation comme la nôtre... Le 6 juin, nous arrivâmes en face du port appelé Cangio (1)... Nous avons déjà passé la douane quand nous aperçûmes une barque à l'ancre sur la rive droite du fleuve (2)... C'était une barque de douaniers en embuscade... Nous fûmes bientôt dirigés vers le chef-lieu de la province appelée Gia-dinh... La ville de Saïgon, bâtie autrefois un peu à l'européenne, mais détruite en 1835... a été rebâtie, mais très mesquinement... Le 21 juin, M. Duclos fut attaqué d'une fièvre cérébrale, qui bientôt me donna des alarmes... La dysenterie se joignit bientôt à la fièvre... M. Duclos rendit son âme à Dieu le 17 juillet...

[On s'occupa (alors) de me forger des fers et, le 20 juillet (on m'embarqua pour Hué) ] (2)...



Mgr Lefebvre, Evêque d'Hauropolis (1810-1865).

...Plusieurs fois, Thieu-Tri m'a envoyé ses émissaires pour m'interroger secrètement sur l'expédition de Madagascar... Le Roi craignait que les Américains ne vissent venger l'injure qu'ils avaient reçue l'an dernier, lorsqu'une frégate américaine, me réclamant, éprouva un refus qui irrita vivement le capitaine ; l'indignation qu'il témoigna en se retirant, avait jeté l'alarme dans le pays. Thieu-Tri avait fait porter plainte auprès des Anglais à Singapour. Le Roi craignait que, sous le nom d'un pays qu'il ne connaissait pas [Madagascar], ce ne fût son royaume qu'on vint attaquer. Je le rassurai comme je pus, mais je ne me flatte pas d'avoir réussi à dissiper toutes ses inquiétudes (3). Dans la crainte qu'un navire d'Europe, ne vint trop tôt demander ma grâce, il a fait terminer ma cause dans le court espace de quinze jours... Le Roi n'a confirmé la sentence de mort qu'à l'égard de mon pilote (4) ... et a ajourné l'exécution de la peine portée contre moi contre mes matelots (et contre les trois séminaristes)... Nous sommes redevables de cette réserve et de cette douceur royale aux commandants des navires français qui sont venus à Tourane réclamer les missionnaires... et surtout à M. l'amiral Cécille, qui les a envoyés. Nous attendons qu'il vienne lui-même achever son ouvrage... Que la très sainte volonté de Dieu soit faite... *Memento victorum tanquam simul victi.* \*

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 25, fol. 40-46.  
Repr. partiellement dans *Ann. Propag. Foi*, t. XIX, 1847, p. 361 et sq.).

(1) *Cangio, village en face du Cap Saint Jacques, à l'embouchure du Donnai.*

(2) *Les deux missionnaires obtinrent à prix d'argent d'être relâchés par les soldats auxquels ils avaient été remis. Mais, comprenant qu'ils jouaient leur tête, ces soldats se ravirent bientôt ; ils restituèrent les sommes par eux reçues, estimant que le cas était trop grave pour ne pas être soumis à l'autorité supérieure, à Saigon.*

(3) *Mgr Lefebvre raconte ici, phrase par phrase, l'interrogatoire auquel il fut soumis, pieds et mains liés au sol, à côté d'un soldat muni d'une verge, sans toutefois qu'il ait été frappé.*

(4) *Cochinchinois de Bienhoa, Mathieu Gam, chrétien « hardi et disposé à tout entreprendre, même au péril de sa vie » dans l'intérêt de sa croyance, avait accepté la dangereuse mission d'aller chercher Mgr Lefebvre à Singapour. Mathieu Gam refusa obstinément d'abjurer ; il eut la tête tranchée près de Saigon, le 11 mai 1847. Déclaré Vénéritable par Pie IX le 27 septembre 1847.*

## LES DEUX VERSIONS DU COMBAT DE TOURANE

(15 avril 1847)

[TEXTE 126]

*En mars 1847, l'amiral Cécille remit le commandement de la station navale de l'Indochine au capitaine de vaisseau Lapierre, en lui confiant la mission, qu'il regrettait de ne pouvoir accomplir en personne, de paraître à Tourane, pour y libérer Mgr Lefebvre — dont on ignorait qu'il venait d'être spontanément relâché par Thieu-Tri — et pour y demander, à l'instar de ce qui venait d'être accordé en Chine, le libre exercice de la religion chrétienne. Arrivé le 23 mars, sur la Gloire, frégate de 54 canons, à Tourane, où l'avait précédé la Victorieuse, corvette de 24 canons, commandant Rigault de Genouilly, Lapierre ne put faire accepter aux mandarins la lettre dont il était porteur qu'en usant d'un procédé peu recommandable (saisie à titre de gage des voiles des cinq cor-*

vettes cochinchinoises mouillées dans la rade). Chacun des deux partis redoutait d'être attaqué par l'autre. Un grave malentendu s'ensuivit, qui s'envenima au point de dégénérer, le 15 avril, en une bataille en règle, au cours de laquelle les deux bâtiments français détruisirent les cinq navires cochinchinois. A la nouvelle de cet engagement, Thieu-Tri entra dans une violente colère : il prescrivit de briser tous les objets de provenance européenne qui se trouvaient dans son palais, fit procéder fiévreusement à des armements défensifs et fulmina dans les mois suivants jusqu'à quatre nouveaux édits contre les chrétiens.

Faute de posséder l'original en caractères de l'ordre cochinchinois intercepté par les Français, texte qui peut avoir donné lieu à de graves erreurs de traduction ou d'interprétation, il est malaisé de savoir si les mandarins avaient réellement organisé à terre le guet-apens, dans lequel les officiers français crurent qu'on voulait les attirer pour les massacrer traiteusement à l'occasion d'un banquet. La version française du combat diffère donc complètement de la version vietnamienne. On trouvera plus bas ces deux versions exposées, la première par Mgr Forcade, la seconde par un négociant de Bordeaux, Géraud, venu quelques mois plus tard sur les lieux, où il recueillit les confidences des mandarins.

Quoiqu'il en ait été, on ne peut que regretter ce combat, non seulement en raison du grand nombre de vies humaines qu'il coûta, mais aussi parce qu'il mit fin à une heureuse évolution qui commençait à se manifester dans le comportement de la cour de Hué : expulsion, et non plus exécution, des missionnaires ; dispositions plus favorables des autorités envers les chrétiens (« Nous nous croyions à la veille de la paix », écrit, le 3 mai 1847, Mgr Cuénot) ; velléités de Thieu-Tri d'envoyer des navires commercer directement en Europe. L'affaire de Tourane renversa brutalement et définitivement cette tendance...

Sûrôt la bataille terminée, Lapierre, avec une précipitation qui fut estimée excessive, se retira, sans plus se soucier du sort de Mgr Lefèbre. Au lieu de se rendre à Hué, comme le souhaitaient les missionnaires, pour régler la question religieuse, il retourna à Macao, pour se consacrer à l'autre mission dont l'avait chargé l'amiral Cécille, celle d'aller chercher en Corée la réponse à une lettre que Cécille avait déposée dans ce pays, en 1846, réclamant des garanties en faveur des missionnaires. La Gloire et la Victorieuse, naviguant de conserve, heurtèrent, le 10 août 1847, les écueils de la côte de Corée, où les cartes marines anglaises indiquaient une profondeur fictive, et se perdirent sans recours.

Lapierre avait outrepassé ses instructions, qui lui ordonnaient d'intercéder en faveur des missionnaires par la seule voie diplomatique, sans faire parler la poudre. Peu rassuré sur la manière dont le gouvernement recevrait la nouvelle du combat, il dépêcha d'urgence à Paris Monseigneur Forcade, porteur de son rapport justificatif. Le prélat, après avoir, semble-t-il, tenu en cours de route, des propos imprudents, plaida avec chaleur la cause de Lapierre auprès de Louis-Philippe, de la Reine, du prince de Joinville, du duc d'Aumale, de plusieurs députés et pairs influents. Malgré les critiques virulentes de quelques journaux, il obtint que Lapierre fût seulement blâmé, mais non rappelé. Après plusieurs années de disgrâce, Lapierre reçut néanmoins les étoiles.

Le combat de Tourane eut pour conséquence une interruption quasi-totale pendant plusieurs années des relations franco-cochinchinoises.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE a donné un récit du combat de Tourane dans son Voyage de la corvette La Bayonnaise dans les mers de Chine, Paris, 3<sup>e</sup> édition, t. I, p. 90.

## La version française, d'après Mgr Forcade

Mgr Forcade (1) au séminaire des Missions Etrangères,

Mer Rouge, 2 juin 1847,

« *La Gloire* mouilla à Tourane le 23 mars ; elle y rencontra *la Victorieuse*, partie de Macao cinq jours avant elle et rendue depuis le 17 à destination. Le commandant Lapière (2) avait chargé M. Rigault de Genouilly (3) de remettre en mains propres au Préfet du Quang-Nam une lettre au Roi Thieu-Tri en faveur des chrétiens. A notre arrivée, on n'avait encore pu communiquer qu'avec des mandarins des derniers rangs... Le commandant Lapière se résolut à un coup de vigueur, qui devait nous conduire nécessairement à une conclusion. Etaient mouillées cinq belles corvettes cochinchinoises, de construction européenne. Elles sont à l'improviste cernées par nos canots ; nos matelots les abordent et, avant que les malheureux qui les montaient aient eu le temps de se reconnaître, toutes leurs voiles sont prises, déposées dans deux petites jonques et conduites en poste sûr, entre *la Gloire* et *la Victorieuse*. « Quand on aura pris notre lettre et qu'on y aura répondu, amis, soyez tranquilles, on vous les rendra ». Ceci se passait le 30 mars. Le 31, le Préfet était à Tourane et se déterminait à prendre la lettre. Il promit une réponse dans les dix ou douze jours.

Le matin du 12 avril, un petit mandarin vient sur *la Gloire* ; il dit qu'un grand mandarin est arrivé et invite le commandant à venir recevoir la réponse à terre. Le commandant demande qu'on lui apporte la réponse à bord. On s'obstine : « Venez à bord » — « Non, venez à terre ». Nos officiers (4) étant allés se promener à terre, rencontrent, dans un champ, un jeune homme qui leur fait des signes alarmants. Il écrit sur un papier quelques caractères : « Pendant le festin, tout le monde vous attaquera ». Le 13, à l'heure où le commandant devait descendre, on crut s'apercevoir que des armes avaient été apportées sur les deux petites jonques qui contenaient les voiles, des pierriers, des lances, des fusils, des sabres, de la poudre. Le tout est immédiatement confisqué. Le volontaire de marine remarque un papier que le patron de la jonque dérobe à ses regards. Il s'en saisit, c'est tout un plan de conspiration contre nous : pendant que les états-majors seraient en conférence, on devait, à un signal donné, pour peu qu'on ne nous trouvât pas assez « respectueux et obéissants », tomber de toutes parts sur nos navires, les réduire en pièces, frapper d'une telle terreur les Européens qu'ils n'osassent plus reparaitre en ces lieux (5). Le commandant fait prendre une copie et, le 14, il l'adresse à l'envoyé du Roi, en lui demandant des explications. Elles furent données le soir même, mais rien moins que satisfaisantes, avec toujours le refus de venir à bord. Le mandarin, déconcerté, cherchait à gagner du temps.

Le 15 au matin, pendant que le commandant songeait à répondre aux explications du mandarin, la vigie découvre quatre grandes jonques qui, du dehors, faisaient voile vers la baie. Les cinq corvettes étaient de plus embossées en ligne de combat et, à l'embouchure de la rivière, se faisaient voir plusieurs jonques, couvertes d'hommes et bien armées, placées là, disait-on, pour faire honneur au grand mandarin. Il paraissait évident qu'on voulait nous attaquer de trois côtés à la fois.

Le commandant envoie à terre un officier avec le pavillon parlementaire et un interprète : les jonques doivent être invitées à rétrograder, sinon on tirera. L'officier n'obtient pas de réponse. On attendit cependant de 8 heures à 11 heures 10. Les jonques avançaient toujours. Le premier coup de canon fut tiré de *la Gloire*. Les Annamites étaient préparés, les mandarins les avaient sans doute privés de tout moyen de fuite ; ils se défendirent mieux que nous ne l'avions pensé. Leurs bâtiments, d'un bois très dur, étaient d'une solidité très remarquable ; ils furent écrasés par 800 boulets lancés en 70 minutes ; l'un sauta, l'un brûla, un troisième coula ; les deux autres se rendirent et furent brûlés après l'action, après évacuation des blessés, qui furent soignés par nos chirurgiens, ce à quoi ils ne s'attendaient guère... *La Gloire* n'a eu ni tué ni blessé ; les boulets passaient au-dessus de nos têtes, coupant quelques cordages. *La Victorieuse*, plus exposée au feu, n'a perdu qu'un homme, à qui j'ai pu donner l'absolution, plus un blessé, qui en sera quitte avec une main perdue, et trois ou quatre contusions légères par éclats de bois. Nous passâmes le reste du jour à contempler l'incendie des corvettes, pour ne pas paraître fuir devant les forts et les jonques...

Le lendemain, le commandant fit porter dans une pagode une enveloppe. « Voilà une preuve (?) du respect et de l'obéissance des Barbares que tu voulais mettre en pièces ; si cela ne suffit pas, on en enverra d'autres ». Nous partîmes vers midi.

Le commandant Lapière et M. Rigault de Genouilly m'envoient à Paris, avec l'assentiment de Mgr Lefèbvre et de Mgr Boucho (6), pour rendre compte de cette affaire. Je voyage par la malle anglaise avec M. Chamaison, porteur des reliques de MM. Jaccard et Gagelin. Je compte arriver par Trieste et Genève, ce qui gagne cinq à six jours sur la voie de Marseille. M. Lapière m'a bien recommandé d'aller toujours le plus vite possible »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 568, p. 342-345. Texte inédit).

### La version cochinchinoise présentée par le négociant bordelais Géraud (février 1849)

*Ch. Géraud au Ministre de l'Agriculture et du Commerce*

Paris, [février 1849] (7)

« Le 25 mars dernier [1848], d'Aden, j'annonçais à votre prédécesseur mon départ pour la Cochinchine. J'indiquais les moyens par lesquels il me semblait facile de renouer les relations rompues par le canon de *la Gloire*. Aujourd'hui, je crois devoir vous rendre compte du séjour que je viens de faire à Tourane, de notre étrange conduite sur cette rade, et vous communiquer mes impressions sur les moyens dont il faudrait user pour nous attaquer les Cochinchinois, et peut-être pour obtenir chez eux une place que poursuivent les Anglais et qu'ils auront, par leur persévérance si ce n'est par les séductions de leur caractère (8)...

...Vous avez connu, d'après le rapport de M. Lapière, les causes de la querelle, le refus de la part du Roi de Cochinchine de répondre directement à la lettre d'un amiral, réponse que les lois du pays n'autorisent que pour des

« missives royales, de collègue à collègue. Mais on ne vous a pas dit sans doute que les traductions faites des écrits saisis ou venus directement à bord des frégates, étaient erronées et peut-être inventées. Rien ne motivait de la part des Cochinchinois, de la part d'un peuple doux, inoffensif, les actes de folie dont on les croyait capables, en supposant que de misérables navires, à peine armés de pièces inservables, montés par des marins ou des soldats improvisés auraient osé commencer une attaque contre les deux beaux vaisseaux que nous regrettons tous les jours. J'ai su, par un des mandarins de la Cour, que l'écrit, mal traduit, saisi sur un espion, était une circulaire enjoignant à tous les commandants des forts d'exterminer les frégates si elles commençaient le feu, et non pas, comme on l'a dit, une conjuration pour exterminer nos états-majors. Mais on voit sans peine que cet ordre, comme les moyens d'extermination, était une fleur de rhétorique orientale, une exagération que l'on pouvait apprécier à sa juste valeur à l'aspect des forts et des voiles, qu'on avait eu la précaution d'enlever la veille aux navires ennemis, mesure, à mon avis, peu diplomatique pour obtenir ce que l'on demande. Cette lettre, d'ailleurs, toute pompeuse et toute fière qu'elle pût être, motivait-elle la destruction de cinq navires et le massacre de 10.000 hommes, qui n'ont pu, malgré leur désespoir, nous tuer qu'un matelot ?

Je suis arrivé à Tourane avec M. Borel, ami des Cochinchinois et leur agent à Batavia depuis de longues années. Il a été reçu comme un frère et j'ai pu, pendant notre séjour d'un mois, juger de son influence sur les habitants du port et sur ceux de la capitale, qu'il habita jadis plus de dix ans... Grâce à son puissant concours, M. le Ministre, nous pourrions reprendre en Cochinchine la position que nous avons perdue. Il consentirait à tout arranger si vous l'autorisiez à agir par des moyens de conciliation, par la douceur et la persuasion... Chargé d'une mission de paix, arrivant de Batavia à Tourane sur une de nos corvettes, il ferait plus en quinze jours que toutes nos escadres réunies ; il obtiendrait peut-être ce qui a été refusé tout récemment au Gouverneur anglais Davis, un petit point sur la côte, dans cette magnifique baie de Tourane, où nos bâtiments de commerce trouveraient un refuge et des affaires, et nos fabricants l'écoulement des produits français (9)... »

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 25, fol. 102-105. Texte inédit).

(1) *Théodore, Auguste, Forcade, né à Versailles, le 2 mars 1816. Parti du séminaire en 1842. Débarqué en 1844 par Cécille dans l'archipel de Riou-Kiou, qui semblait un excellent poste d'approche et d'étude pour la pénétration missionnaire au Japon. Nommé en 1846 Evêque de Samos et Vicaire Apostolique du Japon. En 1847, interprète, sur la Gloire du commandant Lapiere, dont il semble avoir inspiré l'attitude énergique. Quitte en 1852 la Société des Missions Etrangères. Devint par la suite Evêque de la Guadeloupe (1853), de Nevers (1861), enfin Archevêque d'Aix-en-Provence. Mort à Aix, le 12 septembre 1885. Biographie par l'abbé E. MARBOT, Aix-en-Provence, 1889.*

(2) *Augustin, Denis, Edouard, de Lapiere, né le 18 octobre 1795, au Vigan. Lieutenant de vaisseau dans le voyage de circumnavigation de Bougainville. Participe, en 1844, avec le prince de Joinville, au bombardement de Tanger et de Mogador. Remit, le 29 janvier 1848, le commandement de la subdivision navale d'Indochine au commandant Jurien de la Gravière. « Acquitté honorablement », le 14 juin 1848, par le conseil de guerre de Toulon, pour le naufrage de la Gloire. Contre-Amiral en septembre 1852. Mort à Paris, le 11 novembre 1855.*

(3) *Charles Rigault de Genouilly, né à Rochefort, le 12 avril 1807 ; entré dans la Marine à sa sortie de l'École Polytechnique, en 1827. Campagnes de Grèce, d'Alger, du Tage, d'Anvers, d'Arcône. Lieutenant de vaisseau en 1834 ; capitaine de frégate en 1841. Appelé,*

à la fin de 1843, au commandement de la Victorieuse. Conduit, en février 1845, une expédition punitive contre les pirates de Basilan. Acquitté, lui aussi, pour la perte de son navire sur les récifs de Corée. Capitaine de vaisseau le 22 juillet 1848 et aide de camp du Ministre de la Marine. Contre-amiral du 2 décembre 1854. Cf. infra.

(4) Ce message d'alarme fut reçu à terre par l'enseigne Desmoulins, futur chef d'état-major de l'amiral La Grandière à Saïgon.

(5) Monseigneur Cuénot décrit ainsi le guet-apens qui aurait été préparé à terre ; « D'après la rumeur publique, on devait inviter les officiers français à un repas donné au nom du Roi, avec promesse de leur communiquer la réponse du Roi après le repas. Pendant le repas, les officiers auraient été garrottés. On aurait eu alors les officiers à bon compte. Le commandant ayant refusé de se rendre à terre, on voulut incendier les navires avec des radeaux porteurs de paille et de bambous » (lettre du 3 juillet 1847). Dans sa déposition devant la commission de la Cochinchine (16 mai 1857), Mgr Pellerin raconte que, sous la salle du banquet auquel les officiers français avaient été priés, on avait creusé une fosse, dans laquelle ils devaient tomber et être massacrés...

(6) Vicaire Apostolique de la presqu'île de Malacca. Les Vicaires Apostoliques ne pouvaient rentrer en Europe que munis de l'approbation de deux de leurs confrères.

(7) La date laissée en blanc. Transmise le 1<sup>er</sup> mai 1849, par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à son collègue des Affaires Etrangères, la lettre Géraud doit avoir été rédigée dans le courant de février 1849.

(8) Les Anglais qui depuis plusieurs années portaient avec insistance leurs regards vers la Cochinchine, avaient essayé d'exploiter le drame de Tourane. En octobre 1847, le Gouverneur de Hong-Kong, sir John Davis, s'était rendu à Tourane avec une frégate et un steamer de guerre, porteur d'une lettre de la Reine Victoria. Il avait demandé la permission d'occuper un fort de la baie, sur lequel auraient été hissés côte-à-côte le pavillon britannique et le pavillon cochinchinois ; il avait proposé un traité de commerce et offert à la Cour de Hué une alliance en règle contre toute nouvelle tentative d'envahissement des Français. Sir John Davis insista en vain pour voir le Roi en personne ; il se heurta à un refus poli, mais obstiné et dut s'en retourner comme il était venu. Les mandarins auraient répondu à l'envoyé britannique qu'ils étaient bien fixés sur ce que valaient les Français et que, quoique leurs bons rapports eussent été rompus, ils croyaient n'avoir rien à craindre d'eux ».

(9) Le 17 mars 1849, le Ministre des Affaires Etrangères Drouhin de Lhuys répondit à son collègue que les indications fournies par M. Géraud « ne paraissent pas reposer sur des bases assez certaines pour qu'il y eut lieu quant à présent d'y donner suite ». D'ailleurs, M. Borel, malade, rentra en France et y mourut peu de temps après. La lettre Géraud fut communiquée au Ministre de France en Chine, Forth-Rouen, à qui elle inspira le projet de se rendre lui-même à Tourane. Accepté par Paris, ce projet Forth-Rouen ne put être mis à exécution faute de navire disponible. En avril 1848, le consul de France à Singapour, V. Fontanier, offrit, lui aussi, de se rendre à Tourane, où il se faisait fort, si on mettait à sa disposition, un bâtiment de guerre et 150.000 francs, d'obtenir un traité favorable. Nous ne savons que fort peu de choses sur Charles Géraud, sinon que c'était un négociant bordelais et qu'il avait adressé déjà précédemment « d'utiles communications » au Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Au début de 1849, Charles Géraud, accompagné de Borel, se rendit de Batavia à Tourane dans l'espoir d'y nouer des relations commerciales. Malgré les cuisants souvenirs laissés par le commandant Lapierre, les deux Français furent courtoisement accueillis et furent autorisés à visiter les Montagnes de Marbre, excursion dont Géraud a donné, sous des initiales transparentes, un récit détaillé dans l'illustration du 14 mars 1857, p. 167-170. Cf. également le Moniteur de la Flotte, 17 décembre 1857 et sq... Forth-Rouen, de Macao, le 20 mai 1850, juge Charles Géraud « un homme extrêmement exalté en politique, qui a réservé toute sa raison pour les affaires commerciales ».

## LES MISSIONS DU TONKIN SOLLICITENT LA PROTECTION DE LOUIS-PHILIPPE

(mars 1848)

[TEXTE 127]

Quelques mois après l'avènement de Tu-Duc, le 26 mars 1848, Mgr Retord et son coadjuteur, Mgr Jeantet adressèrent au Roi des Français — détrôné depuis un mois, mais la nouvelle des journées de février n'était pas encore parvenue en Extrême-Orient — une lettre exposant la triste situation de leur Eglise. Les deux

*prélats sollicitaient, avec beaucoup de prudence et de modération, une intervention de la France, dont ils ne précisait pas la nature, mais dont nous savons par ailleurs que Mgr Retord la souhaitait purement diplomatique et pacifique, sous la forme d'une ambassade munie de présents. Cette procédure, pensaient les prélats, avait plus de chances d'aboutir à des résultats satisfaisants que les apparitions hâtives de navires de guerre, qui frappaient d'effroi les autorités vietnamiennes, augmentaient leurs suspicions à l'égard de l'Occident, compromettaient les chrétiens et finalement aggravaient leur position, au lieu de l'améliorer.*

*La lettre Retord-Jeantet arriva au séminaire des Missions Etrangères le 28 octobre 1848. Ne pouvant toucher utilement ni le souverain déchu, ni le gouvernement nouveau que la France venait de se donner, elle ne dépassa pas la rue du Bac. Cette lettre est une prémonition de l'appel — décisif celui-là, — que M gr Pellerin adressera neuf ans plus tard à Napoléon III.*

### Mgr Retord et Mgr Jeantet

A Sa Majesté Louis-Philippe, Roi des Français,

\* Sire,

\* La renommée de la haute sagesse de Votre Majesté, de sa gloire et de la bienveillante protection qu'elle accorde aux missionnaires français, répandus dans les différentes parties du monde est, depuis longtemps, parvenue jusqu'à nous. C'est elle qui, bien souvent, a ranimé notre espérance et consolé nos cœurs, au milieu des cruelles épreuves, par lesquelles il a plu à la divine Providence de nous faire passer ; c'est elle qui aujourd'hui nous donne la hardiesse de lui adresser cette lettre, pour implorer son secours en faveur des malheureux chrétiens confiés à nos soins.

Votre Majesté connaît la terrible persécution qui, depuis si longtemps, désole l'Eglise annamite. Cependant, depuis la mort du tyran Minh-Mang, elle avait beaucoup ralenti ses rigueurs. Son successeur semblait enfin avoir compris l'injustice et l'inutilité de l'effusion du sang des prêtres et des chrétiens. En conséquence, nous jouissions, dans bien des endroits, d'une assez belle tranquillité, nous pouvions nous livrer aux fonctions de notre saint ministère. Tous les ans, nous avions la consolation d'instruire et de baptiser bon nombre d'infidèles. Malgré plusieurs vexations locales, la religion, non seulement ne tombait pas en ruine, mais encore elle faisait des progrès et réparait ses pertes passées, lorsqu'au printemps de l'année dernière, la persécution se ralluma tout à coup. Votre Majesté sait à quelle occasion. Le monarque annamite déchargea sur nous et nos chrétiens les traits de sa vengeance, en lançant successivement contre la religion et ses ministres trois décrets de persécution, pleins de calomnies et de blasphèmes ; puis, le 4 novembre, il tomba tout-à-coup sous la main de la mort comme un nouvel Antiochus.

Son second fils, prince âgé de 18 ans, protégé par une faction de trois ou quatre des principaux mandarins de la cour, lui a succédé, sous le nom de Tu-Duc, au préjudice de son fils aîné. Le prince déshérité est dans une grande irritation et ne manque pas de partisans parmi les mandarins. A la fin de cette année ou vers le commencement de l'année prochaine, le nouveau Roi

« annamite doit venir dans la capitale du Tonkin, pour y recevoir l'investiture de son royaume, de la part des députés de l'Empereur de Chine. On le dit d'un caractère doux et modéré ; à son avènement au trône, il a fait donation au peuple d'une année entière d'impôt, il a accordé une amnistie générale à tous les prisonniers non condamnés à mort ; mais il continue le système de persécution contre la religion chrétienne, inventé par son aïeul et renouvelé par son père ; et nos malheureux fidèles jettent toujours vers la France et son Roi des regards d'espérance. Tel est, Sire, l'état actuel des choses dans ce pays.

Nous avons pensé faire une chose agréable à Votre Majesté en le lui exposant avec simplicité et précision ; parce qu'il nous semble fournir des circonstances très favorables pour obtenir du gouvernement annamite la liberté de la religion si longtemps désirée, et acquérir à la France une gloire et aussi des avantages politiques, qu'une puissance rivale et jalouse semble ardemment convoiter.

Mais quels moyens conviendrait-il d'employer pour le bon succès d'une affaire de cette importance ? Sire, votre haute intelligence, votre expérience consommée vous les feront facilement découvrir. Il ne nous appartient pas à nous, ministres des autels, de formuler aucune pensée là-dessus. Nous nous permettrons néanmoins de dire une chose à Votre Majesté ; c'est que, d'après le rapport de plusieurs mandarins, si le brave commandant Lapiere n'obtint point, l'année dernière, la concession de ses demandes, c'est uniquement parce que la lettre qu'il envoya au Roi-annamite n'était point une lettre du Roi de France ; car, d'après l'étiquette de la Cour de Cochinchine, le Roi ne doit répondre qu'à un Roi. Entrer en correspondance avec un simple commandant étranger, c'est trop s'abaisser ; accorder ses demandes, quelque justes qu'elles soient, c'est témoigner trop de faiblesse.

Sire, Votre Majesté sera bien étonnée peut-être de recevoir cette lettre de notre part. C'est le seul désir de contribuer au bien de la religion, à la tranquillité de nos chrétiens et à l'honneur de la France, en procurant à Votre Majesté l'occasion d'une action, aussi glorieuse pour elle devant les hommes que méritoire devant Dieu, qui en a été le motif. C'est la bonté bien connue de votre cœur, qui nous en a donné la pensée ; nous osons espérer que vous la recevrez avec bienveillance, et que Votre Majesté profitera des occasions favorables pour étendre jusque sur nous et nos chrétiens l'influence salutaire de sa haute protection.

Nous sommes avec le plus profond respect...

Pierre ANDRÉ, Evêque d'Acanthe,  
Vicaire Apostolique du Tonkin, (1)  
Charles HUBERT, Evêque de Pentacomie,  
Coadjuteur (2),

Au nom de tous les autres missionnaires du Tonkin occidental ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 703, p. 119. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Gale Société des Miss. Etrang.*, t. III, p. 219-222).

(1) Pierre, André Retord, né le 19 mai 1803, à Renaison (Loire). Parti du Séminaire en 1831. Affecté au Tonkin occidental, y succéda en 1838, comme Evêque d'Acanthe et Vicaire Apostolique, à Mgr Havard. Obtint, en 1846, l'érection des provinces méridionales du Tonkin en Vicariat indépendant, sous l'autorité de Mgr Gauthier. Mgr Retord incarna



*Le Victorine et la Cléopâtre coulant les jonques cochinchinoises, dans la rade de Tourane.*

Le combat naval de Tourane (15 avril 1847).

*pendant plus de vingt ans la religion catholique au Tonkin. Il déploya une intense activité apostolique et parvint à posséder, en pleine persécution, jusqu'à huit petits séminaires, édifices de « feuilles et de bambous, pliables à volonté ». Populaire dans toutes les missions d'Asie en raison de « son courage, de sa capacité, de sa vertu », Mgr Retord vécut traqué de souterrain en caverne des années durant. L'Evêque vagabond mourut dans une cabane, au milieu des forêts de Ninh-Binh, le 22 octobre 1858, peu de semaines après le débarquement à Tourane des marins de Rigault de Genouilly. Cf. A. LAUNAY, Mgr. Retord et le Tonkin catholique (1831-1858), Lyon, 1893.*

(2) *Charles, Hubert Jeantet, né le 4 novembre 1792, à Saint-Claude. Parti du séminaire en janvier 1819 pour le Tonkin occidental. Courut de grands dangers au cours des persécutions de 1833, de 1836, de 1847, de 1858. Chargé depuis 1840 du séminaire de Kénon, il y forma plus de cent prêtres tonkinois, dont quarante devaient subir le martyre. Nommé, en 1847, Evêque de Pentacomie et coadjuteur de Mgr Retord, auquel il succéda comme Vicaire Apostolique du Tonkin occidental. Accablé d'infirmités, mourut dans la province de Hadong, le 24 juillet 1866.*



## CHAPITRE IV

### LA PERSÉCUTION SOUS TU-DUC NAPOLÉON III S'ÉMEUT DE LA SITUATION FAITE AUX MISSIONNAIRES EN INDOCHINE (1848-1858)

*En dépit des suggestions qu'elle reçoit des Ministres de France en Chine, Forth-Rouen et Bourboulon, la Seconde République n'envisage pas d'entreprendre une action en Cochinchine.*

*Napoléon III réagit tout différemment aux nouvelles qui lui parviennent de ce pays. L'Empereur désire étendre jusqu'en Extrême-Orient le rayonnement de la France ; il lui est difficile de tolérer par son abstention les persécutions dont souffre l'Eglise catholique, principal pilier du régime ; il est résolu à employer les forces armées dont il dispose pour faire respecter partout dans le monde le nom français.*

*Le renouveau de persécution auquel se livre Tu-Duc (exécution des Pères Schœffler et Bonnard) manque de provoquer dès l'automne 1852, une intervention de la France. Napoléon, pourtant, ne donne pas suite aux projets qui lui sont alors présentés, parce qu'il estime son trône insuffisamment affermi et parce qu'il n'a pas encore lié parti d'une façon assez étroite avec l'Angleterre.*

*Au reste, tout avide de gloire qu'il soit, Napoléon III est de tempérament pacifique. Il tente de normaliser à l'amiable les rapports entre la France et le Vietnam ; c'est l'objectif qui est assigné à la mission Montigny. Impatiemment attendu à Siam pour y signer un traité de commerce, Montigny, une fois ce traité conclu, s'arrête brièvement au Cambodge, puis va porter à Tourane « les dernières paroles de paix et de conciliation ». Mais Montigny, s'il connaît bien la Chine, ignore tout de l'Indochine ; surtout il dispose de forces navales insuffisantes, dont le concours ne lui est même pas entièrement acquis. Le plénipotentiaire français subit un échec complet auprès de la Cour de Hué (1856-1857).*

*Pleinement rassuré à ce moment sur les dispositions cordiales de l'Angleterre, avec laquelle la France vient de nouer en Crimée une fraternité d'armes que renforcent les graves événements de Chine, Napoléon III se laisse alors émouvoir par l'appel de détresse que lui adressent les missionnaires persécutés. Déférant à leur vœu, ainsi qu'à celui des diplomates et des marins d'Extrême-Orient, il se détermine à substituer aux moyens politiques, qui s'avèrent décidément inopérants, des moyens de coercition. Avant même que la nouvelle du martyre au Tonkin de Mgr Diaz soit parvenue en Europe, l'Empereur décide d'intervenir par les armes. Cette décision, entérinée en juillet 1857 dans les conseils du gouvernement, va bientôt conduire, par ricochet si on peut dire, l'escadre Rigault de Genouilly, des bouches du Peiho dans la baie de Tourane.*

Cf. Ph. FRANCHINI, La genèse de l'affaire de Cochinchine, *Rev. Hist. Col. franç.*, 1951<sup>IV</sup>, p. 427-459.

## LE COMMANDANT ROCQUEMAUREL ET LA COCHINCHINE

(1850-1851)

[TEXTE 128]

*Conformément aux ordres de la Métropole, soucieuse de prévenir tout nouvel incident, le commandant Jurien de la Gravière, successeur de Lapière à la tête de la station navale de l'Indochine, s'abstint de paraître sur les côtes indochinoises.*

*Chargé d'accomplir le tour du monde par le cap Horn, de compléter les travaux nautiques de La Pérouse et d'explorer les côtes de l'Indochine, le capitaine de vaisseau Rocquemaurel, successeur de Jurien de la Gravière, estimait que la France devait essayer de renouer les relations avec la Cochinchine, en usant toutefois de beaucoup de circonspection, afin de triompher « des susceptibilités ombrageuses » des mandarins. Après en avoir référé au chargé d'affaires de France par intérim à Macao, Codrika, Rocquemaurel visita, du 13 au 28 décembre 1851, sur la corvette la Capricieuse, les ports de Phu-Yen, de Honekone, de Camranh et le Cap Saint Jacques. Il eut soin d'éviter Tourane, où il craignait de réveiller les échos d'un douloureux conflit, qu'il voulait au contraire faire oublier, et délibérément « laissa de côté la question politique ». Partout, il rencontra un accueil, qui, « d'abord froid et réservé, finit par devenir confiant et en « quelque sorte affectueux ». C'est seulement à l'issue de cette tournée « sans bruit » ni complication », que le commandant Rocquemaurel apprit, à Singapour l'immolation du Père Schœffler. Le 23 avril 1852, le Ministre de la Marine Ducos complimenta le commandant de la Capricieuse de la circonspection dont il avait fait preuve en Cochinchine.*

*Le commandant Rocquemaurel souhaitait montrer également le pavillon français dans le golfe du Tonkin, « encore si peu connu ». Il y fit une courte apparition en septembre 1851 et fut empêché d'y revenir par les nombreuses tâches qu'avec deux bâtiments seulement, il lui fallait assurer à Canton, à Changhaï, en Corée, au Japon, aux Riou-Riou, aux Philippines, aux Mariannes et dans les îles de la Sonde.*

### Rocquemaurel (1) au Ministre de la Marine Romain-Desfossés

Paris, 27 mars 1850,

...« Nos relations avec la Cochinchine, que l'influence patriotique et religieuse de l'Evêque d'Adran avait su jadis établir sur un si bon pied, se trouvent aujourd'hui complètement interrompues. L'Amiral Cécille avait eu la pensée de faire revivre les traditions du passé, mais les hostilités qui ont eu lieu en 1847 semblent en contradiction avec cette politique aussi sage que prévoyante.

Si le Ministre jugeait à propos de rentrer dans ces rapports de conciliation, qui tendent à la fois à nous assurer des amis, sinon des alliés en cas de guerre,

« à ouvrir quelques nouveaux débouchés à notre commerce et à préparer les voies à l'œuvre pacifique de nos missionnaires, je serais heureux, dans cette noble tâche, de suivre les sages inspirations de l'Amiral Cécille, qui avait pris pour règle de sa conduite dans ces sortes d'affaires, de ne rien brusquer, de ne rien compromettre et d'attendre du temps et des circonstances une occasion favorable, pour faire prévaloir jusque dans l'Extrême-Orient ces grands principes de liberté religieuse et d'émancipation commerciale qui peuvent seuls nous assurer la conquête de ces contrées lointaines »...

(Arch. Min. Marine S. H., G. G.<sup>3</sup> 38, papiers de Rocquemaurel. Texte inédit).

### **Le commandant Rocquemaurel visite divers points de la côte cochinchinoise (décembre 1851)**

Rocquemaurel au Ministre de la Marine,

A bord de la *Capricieuse*,

Singapour, 19 janvier 1853,

« Nos bâtiments sont éloignés depuis près de cinq ans des côtes de la Cochinchine. Je n'ai pu résister plus longtemps au plaisir de connaître si cette partie des rivages de la mer de Chine, où se trouvent les meilleurs ports qui soient peut-être au monde, devait désormais et pour toujours être évitée par nous comme une côte barbare et inhospitalière. Laisant complètement de côté la question politique, qui ne pourra se traiter que dans la capitale de Hué-fou par l'intermédiaire des agents spéciaux de la République, j'ai évité de me présenter dans la baie de Tourane, où sont peut-être encore trop vivants les souvenirs de nos hostilités, et j'ai commencé ma tournée par le port de Phu-Yen, situé au Nord du Cap Varella, où *la Capricieuse* a mouillé le 13 décembre (1851). Les indigènes, d'abord très craintifs et défiants envers les étrangers, sont sortis de leur réserve pour se montrer confiants et même hospitaliers... Nous n'avons jusqu'ici rencontré aucune espèce d'autorité ; personne n'a paru bien empressé de savoir qui nous étions ; les mandarins d'un rang inférieur n'offrent le plus souvent, dans leurs manières et dans leur costume, rien qui les distingue du menu peuple... Il est vrai que, n'ayant d'autre interprète qu'un Chinois de Canton, dont le dialecte était complètement ignoré des Cochinchinois, nous ne pouvions employer que des signes pour nous faire comprendre. Ce manque d'un langage commun a peut-être aussi contribué à la bonne harmonie qui n'a pas cessé de régner entre nous... Je signale à votre attention ce point presque oublié des mers de la Chine comme un de ceux qui m'ont paru les plus susceptibles d'acquérir à peu de frais une certaine importance militaire et maritime...

...Je n'ai que peu de mots à dire sur les ports de Hone Kone et de Cam-Raigne [Cam-ranh], que *la Capricieuse* a visités [ensuite].

...Le 24,... *la Capricieuse* mouillait au port Saint Jacques (2) ou Vountao, situé à l'entrée de la rivière de Saïgon. Le voisinage d'une capitale qui est le siège du Vice-roi du Cambodge me faisait d'abord redouter quelques-uns de ces démêlés si fréquents entre peuples qui ne s'entendent pas. J'ai

« mis tous mes soins à les éviter. Deux petits mandarins, avec une escorte de huit à dix satellites déguenillés (montent à bord)... ; ils s'empressent d'étaler à nos yeux diverses pancartes, où ils se disposent à enregistrer nos déclarations, nos suppliques ou l'exposé de nos griefs ; mais il a été coupé court à tous ces protocoles... en leur faisant comprendre que nous ne venions en aucune façon troubler leur douce oisiveté, mais seulement passer quelques jours auprès d'eux, pour nous reposer des fatigues de la mer et nous procurer quelques provisions... Les visages de nos Cochinchinois se sont déridés et les pancartes, avec les pinceaux, ont été rengainés dès qu'ils ont vu que notre politique se bornait pour le moment à la promenade, à la pêche ou à la chasse, pour lesquelles ils nous ont procuré toutes les facilités que nous pouvions désirer...

...Notre tournée, bien que sans résultat sous le rapport d'une influence politique, poursuivie jusqu'à ce jour avec si peu de succès, a eu du moins l'avantage d'avoir été accomplie sans bruit et sans aucune complication. Vous jugerez s'il ne serait pas temps de reparaitre à Tourane, pour tâcher de renouer les bonnes relations qui existaient entre nous et l'Empire d'Annam, mais je suis convaincu qu'il faudra de grands ménagements pour triompher des susceptibilités ombrageuses des mandarins. Si des moyens énergiques, employés pour obtenir le redressement de quelques griefs, anciens ou nouveaux, ne devaient pas entraîner pour nous de très fâcheuses conséquences et compromettre sérieusement les intérêts politiques et religieux que nous voudrions protéger, je serais bien en mesure de tout entreprendre, sur les côtes de cet empire, *avec les seules forces dont je puis disposer* (3), mais, à moins d'avoir à réprimer un flagrant délit commis à portée de mes canons, j'observerai la plus grande réserve, en attendant vos ordres...

...Ce n'est qu'à mon arrivée à Singapour que j'ai connu, par les journaux, les détails précis de l'immolation d'un de nos dignes apôtres, M. Schoeffler, décapité le 1<sup>er</sup> mai dans le royaume du Tonkin... Selon la sentence, la tête du martyr devait être précipitée à la mer pour apaiser les mânes des Annamites (morts à la bataille de Tourane) »...

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 262-264.  
Texte inédit).

(1) *Gaston Rocquemaurel*, né le 20 septembre 1804, à Toulouse. Sorti de Polytechnique en 1825. Enseigne à la prise d'Alger ; lieutenant de vaisseau et second de Dumont d'Urville, sur l'*Astrolabe*, en 1838 ; capitaine de corvette devant Tanger et Mogador en 1844 ; capitaine de vaisseau en juillet 1848 ; chef d'état-major d'Arago, Ministre de la Marine au début de la Seconde République. Ezerça, de mars 1851 à octobre 1853, le commandement de la station navale d'Indochine, réunie en septembre 1852, à la station de la Réunion, sous les ordres de l'amiral Laguerre. Gravement malade, d'un « asthme essentiel », demanda, en 1862, son admission à la retraite et consacra la fin de sa vie aux arts et aux lettres dans sa ville natale. Marin et hydrographe consommé, esprit original et orné, c'est à l'exemple et aux leçons de Rocquemaurel que se formèrent l'amiral Courbel, embarqué sur la *Capricieuse*, ainsi que deux autres futures amiraux, Bergasse du Petit Thouars et Mouchez.

(2) Du 3 au 7 janvier 1852, le Cassini, commandant de *Plas*, à la recherche de la *Capricieuse*, mouilla à son tour, aussi brièvement que Rocquemaurel, à Hone-Kone, à Camranh et au Cap Saint Jacques.

(3) Une corvette de 22 canons (*Capricieuse*) et un bâtiment à vapeur de 6 canons et de 200 chevaux (Cassini).

## REPRISE DE LA PERSÉCUTION SOUS TU-DUC L'OPINION DE MGR RETORD (1851)

[TEXTE 129]

*Après avoir usé, au début de son règne, de mansuétude, Tu-Duc revint très vite à la politique de la rigueur, tendant à l'extirpation complète de la religion chrétienne (1).*

*En août 1848, le successeur de Thieu-Tri lança un premier édit, prescrivant de jeter à la mer « les maîtres européens » pour la capture desquels une forte prime était promise, de marquer au visage ou d'exiler les prêtres du pays, de châtier sévèrement, sans toutefois aller jusqu'à la mort, les chrétiens qui refuseraient d'apostasier. Un édit subséquent, publié ci-après, vint aggraver encore les peines portées contre les prêtres autochtones et contre les receleurs de missionnaires.*

*Ces édits entraînent une recrudescence de la persécution qui se traduisit par l'exécution, à un an d'intervalle, de deux missionnaires, alors qu'aucune tête de religieux européen n'était tombée sous le règne de Thieu-Tri. En Cochinchine, les missionnaires parvinrent à se dissimuler et seuls furent exécutés un prêtre vietnamien, Philippe Minh, curé de Caimong (3 juillet 1853), et un catéchiste de Mac Bac, Joseph Luu (2 mai 1854). Au Tonkin, les édits de Tu-Duc coûtèrent la vie au Père Schœffler, près de Sontay, le 1<sup>er</sup> mai 1851, et au Père Bonnard, arrêté en mars 1851 et décapité près de Nam Dinh, le 1<sup>er</sup> mai 1852.*

*Sur la vie de ces missionnaires :*

*Cf. E. MANGENOT, Le bienheureux Augustin Schœffler, Nancy, 1900 ; FINOT, Un martyr lorrain en Extrême-Orient, la vie et la mort du bienheureux Aug. Schœffler, Metz, 1900 ; X, Vie du Vénérable Jean-Louis Bonnard, Lyon, 1876.*

### Édit de Tu-Duc contre les chrétiens (mars 1851)

« La doctrine de Jésus vient des Européens ; elle défend le culte des ancêtres et l'adoration des esprits. Pour tromper le cœur des hommes et fasciner ses adeptes, elle leur parle du ciel et d'une eau sainte. Ceux qui prêchent cette mauvaise doctrine, sachant bien que la loi du Royaume ne peut tolérer de pareilles erreurs, représentent aux yeux du peuple l'image du supplice de Jésus, leur maître, pour séduire les ignorants et leur faire affronter la mort sans se repentir. Quelle funeste illusion ! Quelle fascination incompréhensible !

Sous le règne de Minh-Mang, ce culte insensé a été sévèrement prohibé par plusieurs décrets ; toutes les fois qu'un chrétien a refusé d'abjurer, il a été sans rémission très rigoureusement puni. Du temps de Thieu-Tri, plusieurs instructions ont été données aussi pour proscrire cette doctrine perverse. A l'exception des vieillards et des infirmes, aucun chrétien réfractaire n'a jamais obtenu sa grâce sous nos saints prédécesseurs.

C'est ainsi que, pour détruire le mal dans son principe, ils ont toujours agi avec une sollicitude, une sévérité, une prudence consommées. Par la

« fidèle observation des rites, par l'étude de la musique et la bonne forme des vêtements (2), ils sont arrivés à un haut degré de civilisation. La base de notre religion à nous, c'est la droiture, elle serait bientôt viciée si la doctrine de ces hommes au cœur de sauvages, aux mœurs d'animaux, était mise en pratique...

...Nous, Tu-Duc, Roi, fidèle au système que nous avons adopté dès le commencement, qui consiste à voir et à écouter, à examiner attentivement dans tous nos actes, nos jugements, nos ordres, ce qui convient et ce qui est à propos, Nous avons chargé Nos ministres de Nous faire un rapport au sujet d'une pétition que nous a adressée Notre Conseil Privé sur la nécessité de prohiber la mauvaise religion de Jésus. Voici quel a été l'avis de Notre Ministère : les prêtres européens doivent être jetés dans les abîmes de la mer ou des fleuves pour la gloire de la vraie religion ; les prêtres annamites, qu'ils foulent ou non la croix aux pieds, seront coupés par le milieu du corps, afin que tout le monde connaisse quelle est la sévérité de la loi. Après avoir examiné ces dispositions, Nous les avons trouvées très conformes à la raison.

En conséquence, Nous ordonnons à tous Nos mandarins de mettre ces instructions en pratique, mais secrètement et sans les publier. Ainsi donc, si dorénavant des prêtres européens viennent furtivement dans Notre Royaume pour en parcourir les provinces, tromper et séduire le cœur des peuples, quiconque les dénoncera ou les livrera aux mandarins, recevra huit taëls d'argent (3) et, de plus, la moitié de la fortune des receleurs du prêtre, l'autre sera dévolue au fisc.

Quant aux receleurs, petits ou grands, peu importe qu'ils aient gardé l'Européen chez eux longtemps ou peu de jours, ils seront tous coupés par le milieu des reins et jetés au fleuve, excepté les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison, ceux-ci seront transportés en exil au loin.

Telle est notre volonté ; respectez-la.

4<sup>e</sup> année de Tu-Duc, 28<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> lune » [21] mars 1851.

(Reprod. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 183-185).

### Une lettre de Mgr Retord

MGR RETORD A MGR FORCADE,

14 avril 1851,

... Nous sommes comme à l'ordinaire entre la vie et la mort, toujours joyeux et contents, résignés et soumis. Nous avons eu, ces temps derniers, quelques beaux moments qui nous ont permis de travailler beaucoup. L'an dernier, nous avons entendu 242.000 confessions, baptisé 12.000 enfants et 1.190 adultes. Mais voilà que la persécution recommence (4)...

...Une simple intervention de la France, sans garanties ni traité, sans occupation de quelques ports ou îles, nous ferait beaucoup plus de mal que de bien. Mais si la France obtenait un territoire et y formait un établissement, la paix pourrait être assurée. L'intervention devrait être d'abord diplomatique, par l'envoi d'une ambassade solennelle, soutenue par les armes en cas de besoin d'une manière efficace et permanente. Nous nous confions à Dieu

« plus qu'aux hommes. Cependant, comme le bon Dieu se sert aussi des hommes pour accomplir ses desseins, nous serions fiers de le voir se servir du bras de la France, préférablement à celui d'une autre nation, pour obtenir des jours meilleurs (5) »...

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 13, fol. 279. Texte inédit).

(1) *Ce renouveau de persécution active fut sans doute déterminé par une querelle dynastique. On sait qu'à la mort de Thieu-Tri, son fils Tu-Duc avait été préféré à son aîné, le prince Hoang-Bao. Le 28 janvier 1851, le prince Hoang-Bao tenta, sans succès du reste, ayant été dénoncé, de s'échapper de Hué, avec l'intention de gagner Singapour et de s'y procurer des secours, grâce auxquels il espérait pouvoir reconquérir le trône. Hoang-Bao ne cachait pas son désir de s'appuyer sur les chrétiens. Il semble que Tu-Duc ait voulu faire payer aux chrétiens les sympathies que leur témoignait son frère et rival.*

(2) *Allusion à un édit de Minh-Mang qui réglait la forme des vêtements et obligeait les femmes à porter le costume de leur mari [note du Père Louvet].*

(3) *Le taël valait environ 8 francs or. Tarif en forte baisse, car l'édit d'août 1848 promettait une récompense de 30 barres d'argent, soit environ 2.400 francs or, à quiconque capturerait « un maître européen ».*

(4) *Le Père Schœffler vient d'être arrêté, le 1<sup>er</sup> mars 1851 « au milieu d'une forêt ». Hors d'état de payer la rançon qui lui était demandée, une barre d'or et douze barres d'argent, il a été livré, le 2 mars, aux mandarins. « Cette arrestation, écrit Mgr Retord, le 25 mai 1851, nous a terrassés comme un coup de foudre ».*

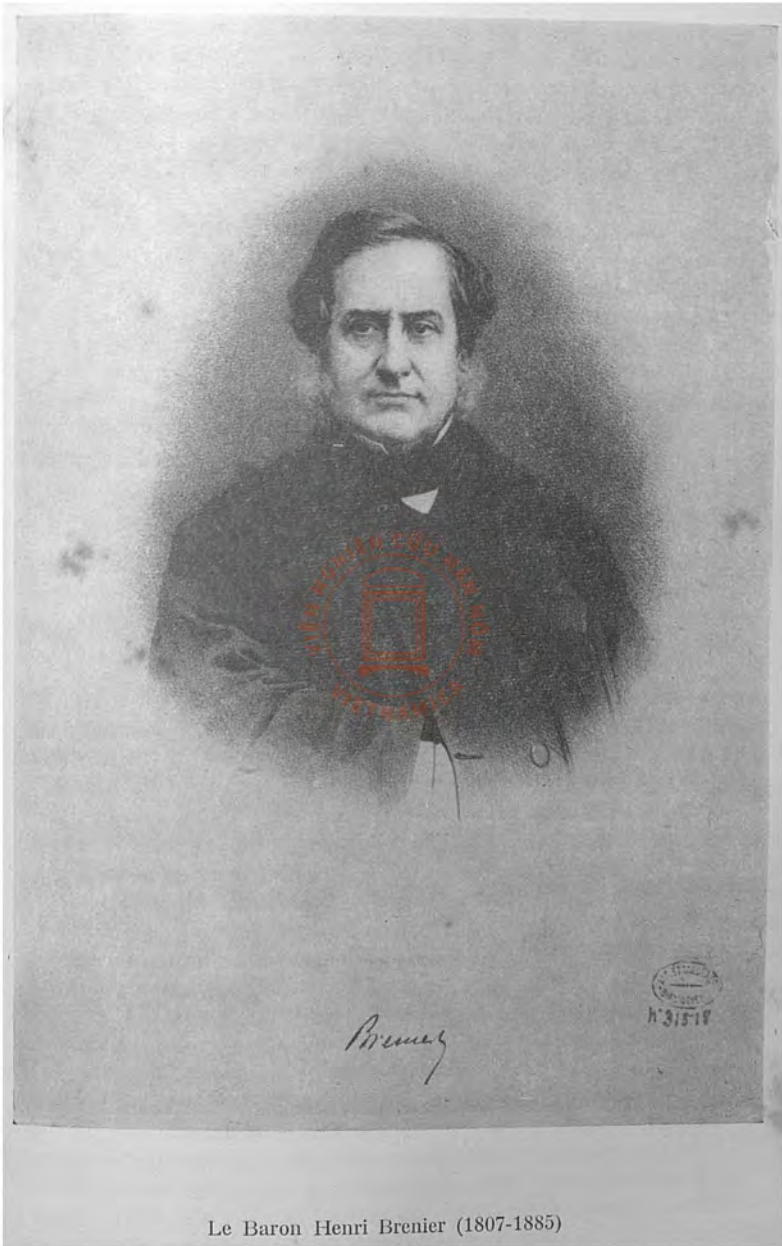
(5) *Le Ministre de France en Chine Forth-Rouen avait prié Mgr Forcade de lui fournir des renseignements sur la Cochinchine et le Tonkin. Mgr Forcade s'adressa à Mgr Retord et transmit la réponse ci-dessus du prélat à Macao, où elle fut reçue par Codrika, chargé d'affaires par intérim au départ pour la France de Forth-Rouen. L'opinion formulée par Mgr Retord fut communiquée à deux reprises successives au Département par Bourboulon, nouveau titulaire de la Légation de France en Chine. Cette opinion n'était, d'ailleurs, aucunement personnelle à Mgr Retord ; elle était partagée par tous les missionnaires et par tous les catholiques indochinois. Les uns et les autres étaient las des demi-mesures prises par la France, qui ne faisaient qu'accroître la fureur de la répression. A défaut d'une action suffisamment énergique et durable pour être efficace, tous les missionnaires eussent préféré aux demi-mesures, une abstention totale du gouvernement français. « Tout ou rien », voilà ce que les catholiques d'Indochine attendaient de la France. Le 29 mai 1857, à l'heure même où se décidera aux Tuileries le sort de l'Indochine, on lit sous la plume d'un missionnaire les lignes suivantes, qui traduisent bien cet état d'esprit : « Napoléon ferait « aussi bien de dépenser ailleurs ses millions que d'entretenir cette station de Chine, dont le but principal, (comme) le disait naïvement un agent du gouvernement, est de protéger les « missionnaires. Belle protection ! Qu'ils s'en aillent ou qu'ils cassent la tête à Tu-Duc ! « De leurs paroles, de leurs paperasses, nous n'en voulons pas. » Il n'est pas douteux que, au ton près, le Père Huc et Mgr Pellerain n'aient tenu à l'Empereur des Français, en 1857, un langage analogue.*

## BOURBOULON PRÉCONISE UNE INTERVENTION ÉNERGIQUE EN COCHINCHINE (août 1854)

[TEXTE 130]

*Confiée d'abord au commandant de la division navale des mers de Chine, la question des rapports de la France avec la cour de Hué passa dans les attributions de la légation de France à Macao du jour où la France eut une représentation permanente dans l'Empire du Milieu.*

*Inquiet des visées anglaises sur la Cochinchine, le premier chargé d'affaires de France, le baron de Forth-Rouen (janvier 1848-octobre 1850) proposa à plusieurs reprises au gouvernement français de renouer les relations officielles avec la Cochinchine ; il offrit de se rendre lui-même incognito à Tourane, pour mieux apprécier la situation.*



Le Baron Henri Brenier (1807-1885)

*Le comte de Bourboulon, violemment ému par l'exécution des Pères Schœffler et Bonnard, renchérit encore sur les propositions de son prédécesseur. En août 1852, il recommanda, instamment et sur un ton passionné, une action énergique auprès de la Cour de Hué. La lettre ci-dessus fut complétée, le 23 septembre 1852, par une autre lettre, demandant l'envoi en Cochinchine d'un plénipotentiaire, appuyé par une force naval suffisante, qui devrait s'efforcer d'obtenir la tolérance religieuse, un traité de commerce et la cession, à perpétuité, contre indemnité, du port de Tourane ou de tout autre position militaire sur les côtes indo-chinoises.*

*Les propositions de Bourboulon retinrent un moment l'attention du gouvernement du Prince-Président. Elles firent l'objet d'entretiens entre les Ministres des Affaires étrangères et de la Marine, Drouhin de Lhuys et Ducos. Le 22 octobre 1852, Drouhin de Lhuys invita Bourboulon à recueillir des renseignements sur les moyens d'organiser une expédition en Cochinchine. Mais le gouvernement français avait à faire face à des préoccupations plus pressantes. Après réflexion, il refusa finalement de donner suite à l'expédition envisagée.*

*Au lendemain du coup d'état, le gouvernement avait évidemment mieux à faire qu'à s'engager en Extrême-Orient. La question de Cochinchine entra en sommeil pour quelques années encore.*

### **Bourboulon (1) préconise une action énergique en Cochinchine (août 1852)**

BOURBOULON AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

21 août 1852,

...« Le Père Bonnard a été décapité au Tonkin par ordre du Roi de la Cochinchine... M. Libois (2) ajoute : « Mes confrères m'annoncent qu'ils s'attendent à voir publier prochainement, pour tout le Royaume, un édit de persécution plus terrible encore que tous ceux qui ont paru jusqu'ici ». (L'exécution a eu lieu) juste un an après, presque jour pour jour, l'exécution du Père Schœffler ; tous les deux ont été publiquement et juridiquement égorgés, sans qu'on les ait accusés d'un autre crime que de prêcher une religion de paix et de soumission à l'autorité temporelle. Je sais que les missionnaires (agissent) à leurs risques et périls. La France ne s'est pas engagée à les protéger dans leur aventureuse carrière ; ils ne le demandent même pas, mais ils n'en sont pas moins Français et, au point de vue politique et au point de vue de l'humanité, la France porte en fait le responsabilité de ces attentats. Se contentera-t-elle d'enregistrer et de déplorer ces abominables exécutions d'hommes qui lui appartiennent, du moins dans l'opinion du monde ? Permettra-t-elle la continuation de ces sacrifices humains, qui se répètent en Cochinchine avec une audacieuse et atroce périodicité ? Cependant, qui l'empêche de mettre fin à ces horreurs ? Elle est en paix avec toutes les nations civilisées, qui applaudiraient d'une voix unanime à un acte de vigueur profitable à toute l'humanité. Elle a une puissante marine militaire, qui lui coûte presque autant inoccupée qu'agissante. Ou bien n'entretient-elle des agents qui la représentent dans ces pays lointains que pour être témoins des outrages qu'elle reçoit ? N'y envoie-t-elle des bâtiments de guerre que pour s'y livrer à des travaux hydrographiques et pour témoigner, par leur inutile présence, de son impuissance à venger ses injures, à venger le sang

« français... ? Pardonnez-moi, M. le Ministre, la franchise de ce langage, mais je tiens que le premier devoir d'un agent placé comme je suis est de dire à son gouvernement la vérité, ou du moins ce qu'il croit être la vérité.

Je suis convaincu que notre politique vis-à-vis de la Chine doit être essentiellement pacifique, mais comment amener Pékin à des idées de tolérance religieuse et à respecter l'article 23 du traité, lorsqu'il voit, aux deux extrémités de l'Empire, que deux petits souverains, ses vassaux et, nominale-ment du moins, ses tributaires, comme les rois de la Cochinchine et de la Corée, de petits potentats qu'il domine (l'un d'eux au moins) par l'envoi de quelques mandarins et pour lesquels il n'a que du mépris, ne craignent pas de braver la France, en tuant ses missionnaires, en les mettant à mort, non pas même secrètement et dans les ténèbres d'un cachot, mais à ciel ouvert, à la face du monde, et par deux fois dans une année ? N'est-il pas à craindre qu'en voyant ces attentats rester impunis, le gouvernement chinois ne suive bientôt l'exemple de ses vassaux et... qu'il ne mette de côté les ménagements qu'il a apportés jusqu'ici dans les persécutions ? Je sou mets humblement ces réflexions à votre haute appréciation, persuadé que vous comprendrez combien les faits récents qui se sont passés en Cochinchine touchent de près à nos rapports avec la Chine ».

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 13, f. 236-241. Texte inédit).

(1) *Nommé des Etats-Unis en Chine, Bourboulon y dirigea la légation de France d'octobre 1851 à novembre 1852, puis de février 1857 à mars 1862. Il rentra en Europe, avec sa femme, par la Sibérie et la Russie.*

(2) *Procureur de la Société des Missions Etrangères de Hong-Kong. Cf. T. 136.*

## LES LÊ SOLLICITENT L'APPUI DE LA FRANCE (1855)

[TEXTE 131]

*La lettre ci-après, par laquelle l'intérimaire de Bourboulon transmet au Comte Walewski, successeur de Drouhin de Lhuys, des renseignements fournis par le Père Libois, montre combien la domination des souverains de Hué était mal assise au Tonkin. La vieille dynastie des Lê, dépossédée par les Nguyen, conservait beaucoup de partisans, qui comptaient sur l'appui de la France pour soustraire le Tonkin à l'autorité des seigneurs de Hué, regardés par beaucoup comme des usurpateurs du titre royal. Nous avons vu que les descendants des Lê s'étaient déjà, une première fois, adressés à l'amiral Cécille.*

*Une note ultérieure, très précise, du Père Legrand de la Liraye, bien informé des choses tonkinoises, signale que les Lê fomentèrent au Tonkin, en 1851, une révolte qui mit le pays en feu et qui se termina seulement — simple suspension d'armes — en 1855-56, où Mgr Retord réussit à persuader le prétendant Lê-Phung, converti au christianisme, de cesser les hostilités et de se retirer à Hong-Kong.*

*Connue du gouvernement impérial, la situation troublée du Tonkin exerça certainement une influence sur la décision d'intervention prise en 1857.*

**R. de Courcy (1) au Ministre des Affaires Etrangères**

Macao, 31 décembre 1855,

...« Le Père Libois ajoute : « Avant les révolutions qui amenèrent successivement au trône de Cochinchine et du Tonkin les frères Tayson, Gia-Long, le protégé de la France, et sa dynastie, la famille des Lê régnait sur l'Empire d'Annam. Retirés dans les montagnes qui forment la frontière occidentale du Tonkin, les descendants de cette famille n'attendent qu'une occasion favorable pour jeter sur les terres de l'Empire actuel une armée de Lao (tiens) et de sujets révoltés. Ces princes connaissent nos missions ; ils les ont visitées plusieurs fois et les ont priées à diverses reprises d'implorer en leur faveur le secours du gouvernement français. « Nous sommes tout prêts, « disaient-ils. Que la France montre son pavillon sur les côtes de notre « ennemi ; avec son secours, nous sommes sûrs de vaincre un prince haï et « méprisé de son peuple. Vous pouvez faire vos conditions d'avance, elles « seront fidèlement remplies, nous sollicitons pour toujours le glorieux patronage de votre nation ».

Le missionnaire qui a fait part à M. Libois, dans des vues toutes patriotiques, des désirs des princes Lê, lui écrit qu'il considère leur démarche comme très sérieuse, qu'ils disposent de puissantes influences, que plusieurs districts de l'Empire d'Annam n'attendent que le signal de la révolte, qu'en un mot, s'il entrait dans les vues du gouvernement de faire revivre le traité de 1787 et de mettre à même le commerce de la France, en fondant un établissement à Tourane, de profiter des richesses encore inexploitées de la Cochinchine et du Tonkin, ils pourraient donner sans doute à l'expédition française le secours d'une très utile et très profitable diversion. Il suffirait qu'ils fussent avertis à temps par l'entremise de M. le Procureur des Missions Etrangères. »

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 17, f. 92-93. Texte inédit).

(1) *Le marquis de Courcy, né, en 1827, dans le Loiret. Entré dans la carrière diplomatique en 1848. Arrivé à Macao au début de 1852, assura, de 1855 à 1857, l'intérim de Bourboulon, en congé. Le marquis de COURCY a laissé des Souvenirs d'un vif intérêt sur la politique de la France en Extrême-Orient et sur les agents de cette politique (Paris, 1900, t. II et III). Cf. également V. DEMARS (Prince de Joinville) : La question chinoise, Rev. Deux Mdes, 1<sup>er</sup> juin 1857.*

---

**LA MISSION DE MONTIGNY AU CAMBODGE**  
(octobre 1856)

[TEXTE 132]

*La guerre de Crimée terminée, le gouvernement impérial se préoccupa à nouveau de l'Indochine, d'où lui parvenaient toujours des nouvelles inquiétantes. Il décida d'envoyer un plénipotentiaire auprès des Cours de Siam, du Cambodge et de la Cochinchine. Ecartant la candidature de Courcy, Walewski, d'assez mauvais gré, porta son choix, sur le consul de France à Changhaï, Charles de Montigny, alors en congé en France.*

*Montigny quitta Paris le 30 décembre 1855 ; après avoir séjourné un mois à Rome, il n'arriva à Bangkok que le 9 juillet 1856. Le but principal de sa mission était de conclure avec le Siam un traité d'amitié, de commerce et de navigation, analogue à ceux que l'Angleterre et les Etats-Unis venaient de conclure pour leur propre compte. Cette négociation ne souleva pas de difficulté ; le traité franco-siamois fut signé le 15 août 1856 et l'envoi d'une ambassade siamoise en France décidé.*

*De Siam, Montigny se dirigea sur le Cambodge, où il devait seulement arranger « quelques affaires de missionnaires ». Le 5 octobre 1856, il toucha Kampot petit port sur le golfe de Siam. Rétabli de fraîche date dans une indépendance toute nominale, le Roi Ang-Duong avait envoyé, en 1853, à Napoléon III des présents, longtemps égarés en cours de route, et sollicité les bons offices de la France contre ses oppresseurs cochinchinois ; n'osant se plaindre de ses maîtres siamois, Ang-Duong aurait été très heureux de se placer sous l'égide de la France, mais il était surveillé de près par la cour de Siam. Montigny avait, d'ailleurs, commis des imprudences à Bangkok, celles de reconnaître officiellement la suzeraineté de Siam sur le Cambodge et de dévoiler son intention de se rendre dans ce pays. Ainsi mis en garde, le gouvernement siamois dépêcha dans la capitale cambodgienne des émissaires, qui interdirent formellement à Ang-Duong de se rendre au rendez-vous de Kampot. Montigny, n'ayant pas le temps d'aller lui-même à Oudong, confia à un missionnaire, le Père Hestret, le soin de porter dans cette localité un projet de convention commerciale et religieuse, que Ang-Duong, toujours chambré par ses gardes du corps siamois, ne put naturellement prendre en considération. Avisé à Singapour, en mars 1857, à son retour de Tourane, du refus désolé d'Ang Duong, Montigny ne fut pas autorisé par Walewski à se rendre dans la capitale cambodgienne pour y tenter une nouvelle démarche.*

*La mission Montigny au Cambodge n'eut pas d'autres résultats que d'étaler au grand jour l'étroite dépendance dans laquelle la Cour de Bangkok tenait le malheureux souverain Khmer.*

*Sur la mission Montigny :*

*Cf. Charles MEYNIARD, Le Second Empire en Indochine, Paris, 1891 ; H. CORDIER, La politique coloniale de la France au début du Second Empire, 1852-58, Toung-Pao, 1909, 1910 et 1911 ; G. FREDET, Quand la Chine s'ouvrait, Charles de Montigny, consul de France, 1805-1868, Changhai, s. d. [1943].*

### Mgr Miche au séminaire des Affaires Etrangères

Singapour, 21 mars 1857,

« Lorsque je sus par M. Beurel (1) que M. de Montigny (2) passerait au Cambodge, avec l'intention de s'aboucher avec le Roi lui-même, me trouvant alors à Kampot, j'en donnai avis à sa Majesté, en lui disant qu'il n'était pas possible que Son Excellence allât jusqu'à Oudong, car le temps pressait pour qu'il se rendit en Cochinchine. Tous les mandarins s'opposèrent au départ de Sa Majesté pour Kampot, de peur de porter ombrage à la Cour de Siam, qui craint toujours que le monarque cambodgien ne s'appuie sur les Européens pour se rendre indépendant.

Malgré cela, le Roi me fit dire secrètement qu'il viendrait lui-même et il

« envoya un mandarin à Kampot pour lui préparer des appartements ainsi qu'à sa nombreuse suite. Je fus chargé moi-même de préparer chez moi un manoir pour M. le Plénipotentiaire et sa famille. M. de Montigny arriva, accompagné d'un mandarin siamois, soi-disant passager, mais, au vrai, ce n'était qu'un mouchard chargé par le Roi de Siam d'espionner M. de Montigny et le Roi du Cambodge lui-même.

Tandis qu'un courrier partait pour Oudong, portant au Roi la nouvelle de l'arrivée de M. de Montigny, M. Aussoleil (3) écrivait que le Roi, malgré son désir, ne pouvait pas aller à Kampot, parce qu'il venait de recevoir une lettre foudroyante de la cour de Siam ; on l'accusait de haute trahison et d'appeler les Français dans son royaume pour se rendre indépendant. A l'arrivée de M. de Montigny à Kampot, le Roi prétextait un malaise, qu'il n'avait pas. Il envoya ses trois premiers ministres avec quelques présents, en sucre et poisson sec pour les bâtiments français, et en soie et en ivoire pour l'Empereur. M. de Montigny leur demanda s'il avaient des pleins pouvoirs pour traiter. Leur réponse fut négative. Ne pouvant traiter avec le Roi personnellement ni avec ses mandarins, qui se montraient fort mal disposés et qui, d'ailleurs, n'avaient pas de pleins pouvoirs, M. de Montigny prit le parti de faire seul un traité commercial et religieux (qui, sous ce dernier rapport, ne laissait rien à désirer (4)) et de l'envoyer au Roi par M. Hestret (5) avec mission de presser Sa Majesté de l'approuver et d'y apposer son sceau.

Voilà où en étaient les affaires lorsque je m'embarquai à Kampot, sur le *Marceau* (6), pour accompagner M. de Montigny en Cochinchine. Vous trouverez le reste dans les lettres de M. Hestret... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 171, p. 551. Texte inédit).

(1) *Le Père Beurel, procureur à Singapour de la Société des Missions Etrangères (1813-1872).*

(2) *Charles de Montigny, né à Hambourg en 1805, pendant l'émigration. Volontaire en Espagne en 1823, puis en Grèce avec le colonel Fabvier. Entré dans l'administration, accompagne en 1844 la mission Lagrené comme délégué du Ministère de l'Agriculture. Fondateur de la concession française de Changhaï, Montigny avait déployé beaucoup d'activité en Chine ; il semble avoir été imposé par le duc de Morny, qui le protégeait.*

(3) *Le Père Aussoleil, provincial du Cambodge (1822-1908).*

(4) *Le projet de traité envoyé de Kampot à Ang-Duong, déjà signé et scellé par Montigny, qui le considérait comme accepté d'avance eu égard aux lettres du Roi du Cambodge, stipulait notamment : la libre circulation des Français au Cambodge, l'installation de consuls, le droit pour les missionnaires de prêcher leur religion, le droit pour la France de s'approvisionner en bois de teck dans les forêts du Cambodge ; enfin, à la demande de Bangkok, la cession à la France de l'île de Phuquoc, dans le golfe de Siam, possession cambodgienne alors occupée par les Cochinchinois. Texte en 14 articles, reproduit dans MEYNIARD, p. 403-406.*

(5) *Le Père Hestret, fondateur de la chrétienté de Kampot (1830-1908).*

(6) *Le Marceau, aviso à hélice de 4 canons, commandant Le Fer de la Motte, avait été envoyé de la Réunion à la disposition de Montigny. C'est sur ce petit bâtiment, incapable de tenir tête à une éventuelle agression de pirates, que le plénipotentiaire français se rendit de Singapour à Bangkok, puis à Kampot et à Tourane.*

## CANONNADE DES FORTS DE TOURANE PAR LE CATINAT ET LA CAPRICIEUSE (septembre-octobre 1856)

[TEXTE 133]

*Soigneusement préparée en ce qui concerne le Siam, la mission Montigny le fut beaucoup moins en ce qui concerne le Cambodge et la Cochinchine.*

*Les instructions initiales de Montigny, en date du 22 novembre 1855, le mandaient seulement pour Bangkok. Ce n'est que le 21 décembre 1855 que Walewski adressa à Montigny des instructions complémentaires, lui prescrivant de s'arrêter à Tourane, « en passant », pour y formuler des représentations « énergiques et mesurées à la fois ». Les pleins pouvoirs de Montigny pour la négociation cochinchinoise ne lui furent expédiés, à la demande du gouvernement britannique, que le 7 mars 1856 et ne l'atteignirent qu'une fois en route, à Singapour, en mai 1856.*

*Compromise dès le début par une pareille improvisation, la mission Montigny en Cochinchine, fut en outre desservie par les circonstances. Le Département avait commis plusieurs erreurs. Montigny, tout d'abord, ne se vit pas affecter les moyens de transport et d'action rapides et puissants, qui auraient pu assurer le succès de sa mission ; la guerre de Crimée à peine achevée, la Marine ne disposait alors que d'un très petit nombre de bâtiments de guerre. Montigny mal en cour au ministère, ne reçut même pas la haute direction des navires destinés à appuyer ses démarches. Il en résulta un manque de coordination des plus fâcheux dans les mouvements des bâtiments français, déjà médiocres, mis à la disposition du négociateur français. Alors que des forces navales imposantes ne quittant pas le plénipotentiaire auraient produit un effet de masse qui eut grandement favorisé l'aboutissement de pourparlers, qui s'avéraient difficiles, l'action en ordre dispersé des trois bâtiments français se présentant séparément, l'un après l'autre, annihila l'effet utile de la démonstration.*

*Parti de Bangkok, le 12 août 1856, le Catinat, corvette à roues de 10 canons et 400 chevaux, arriva seul, à Tourane, le 16 septembre 1856, tandis que Montigny voguait encore de Singapour à Kampot. Son commandant Lelieur de Ville-sur-Arce ne put faire accepter la lettre de Montigny pour la Cour de Hué, dont il était porteur, ni aux mandarins de Tourane ni à ceux de l'entrée de la rivière de la capitale. Mis en quarantaine, redoutant d'être pris sous le feu des batteries que les Cochinchinois avaient aménagées à Tourane après le combat Lapierre, Lelieur eut la même réaction que ce dernier, neuf ans plus tôt ; il bombarde les forts et mit à terre une compagnie de débarquement, qui encloua leurs 66 canons (26 septembre 1856).*

*Partie de Kampot le 7 octobre, la Capricieuse, corvette à voiles, ne vint rejoindre le Catinat que le 24 octobre. Son commandant, le capitaine de frégate Collier, approuva la conduite de Lelieur, bien que celui-ci eût « dépassé ses instructions ». Il parvint enfin à communiquer avec les mandarins, devenus soudain plus accommodants. Les documents ci-après relatent les phases de cette négociation préalable destinée à ouvrir la voie à Montigny.*

*Cf. H. CORDIER, La France et la Cochinchine, 1852-1856 ; la mission du Catinat à Tourane, 1856, Toung-Pao, 1906.*

### **Le Gouverneur de la province du Quang-Nam au commandant de la *Capricieuse***

Sans date. Reçu à bord, le 5 novembre 1856, en rade de  
Tourane,

« Le Gouverneur de la province du Quang-Nam du Grand Royaume d'Annam, après avoir pris les ordres supérieurs, expose ainsi les faits. Pour

\* conserver intactes et faire respecter les lois du pays, il rend la réponse suivante, après une mûre réflexion (1).

M. Lelieur (2), Commandant d'un navire de guerre français, est arrivé ici. Il a commencé par demander que les deux royaumes s'unissent par un traité ; il était porteur d'une lettre officielle expliquant les intentions du gouvernement français, demandant à traiter et menaçant de la guerre immédiate en cas de refus. Il était dit aussi dans cette lettre que les événements des dernières années avaient profondément irrité le gouvernement français, événements dont il n'avait compris le motif et, enfin, on engageait le gouvernement annamite à réfléchir sérieusement. Le navire français ne daignant pas attendre un jour, envoya une embarcation à la porte *Huangan* [embouchure de la rivière de Hué]. Le mandarin qui occupe ce poste, craignant de compromettre sa position (3), n'osa pas recevoir la lettre ; elle fut alors déposée sur la plage (4) et le navire partit pour Tourane. Le mandarin susnommé prit cette lettre et la renvoya à Tourane. Alors le navire de guerre, sans explication aucune, attaqua les forts de Tourane, les détruisit et s'en empara. La garnison fut prise et amenée à bord ; on lui rendit ensuite la liberté (5).

Après ces événements, le Commandant Lelieur demande à deux ou trois reprises une réponse à la lettre qu'il avait remise à Hué. Le Préfet de la province décacheta alors cette dépêche officielle et fut frappé de l'esprit de justice qui y régnait, mais une chose blessait les convenances et les rites (6). On ne pouvait parler de traité qu'après correction. En conséquence, des hommes furent envoyés au Commandant Collier, qui avait suivi de près le commandant Lelieur. Ils étaient chargés de faire corriger la lettre remise originellement et de promettre que l'on pouvait avoir confiance en eux, que les deux royaumes s'uniraient par un traité d'alliance, qu'à l'avenir il n'y aurait plus de sujet de plainte ou de rupture et que les navires n'auraient plus comme jadis, de prétextes pour démanteler leurs forts ou couler leurs navires. Ils transmirent donc la lettre corrigée. Mais leurs forts avaient été pris et ruinés ; ils ne peuvent donc être contents.

Si les Français sont francs et loyaux, on demande qu'ils obéissent aux autorités constituées et que, dans leurs allées et venues, ils respectent les usages du pays où ils sont. Pourquoi les violer ? La paix est une chose importante et le royaume d'Annam ne veut pas être seul en désaccord avec la France.

Ces explications ne sont données que sous forme privée, car il nous paraît convenable d'attendre l'ambassadeur français pour discuter le traité avec lui, et cela ira vite alors. Si l'ambassadeur tardait à venir, que ce ne soit pas une cause de difficultés avec nous. Que les navires français aient confiance dans notre loyauté et dans le traité à intervenir entre les deux pays et qu'ils aient assez de confiance pour nous restituer les forts qu'ils nous ont pris et que nous regrettons.

Enfin, que l'ambassadeur, à son arrivée, ait la même confiance et qu'il soit assuré d'établir un traité fondé sur nos lois. Que les commandants des navires de guerre français Collier et Lelieur comprennent et qu'ils aient confiance » (Cachets rouges des autorités de Tourane).

### Réponse du Commandant Collier (7) au Gouverneur du Quang-Nam

*Capricieuse*, Tourane, 9 novembre 1856.

« Le *Commodore Collier*, Commandant en Chef les navires de S. M. l'Empereur des Français, devant Tourane, a reçu la réponse du Gouverneur de la Province de Quang-Nam du Grand Royaume d'Annam, autorisé par ordres supérieurs.

Le *Commodore* trouve cette réponse conciliante et en adresse ses remerciements au très illustre Gouverneur. Il fait observer que :

Lorsque le navire de guerre français *Catinat* a envoyé une embarcation sans armes, c'est-à-dire en amie, se présenter au port *Hiun-ngan* (Hué), elle a été reçue avec une méfiance insultante ;

Que le mandarin, qui craignait de compromettre sa position, eût eu les mêmes craintes les jours suivants et n'eût pas osé davantage recevoir la lettre officielle ; que ce refus de recevoir la lettre d'un aussi puissant souverain que l'Empereur des Français était une nouvelle et grande insulte ; que le *Catinat* a donc agi avec une grande modération et qu'il n'avait pas d'autres moyens d'exécuter l'ordre que je lui avais donné, de faire parvenir cette lettre à *Hiun-ngan*.

Le *Catinat* revenu à Tourane, on interdisait toute communication avec lui ; on le tenait à l'écart, comme un lépreux. Son Commandant pouvait-il croire à vos dispositions amicales ? Des forts redoutables entouraient son mouillage ; silencieux d'abord, il remarqua bientôt un mouvement extraordinaire, une activité plus grande. Il vous écrivit, vous prévint qu'il ne pourrait rester tranquille spectateur de ces préparatifs hostiles. Vous ne répondîtes pas. Le *Catinat* ne devait-il pas prévoir une attaque imminente, une grande effusion de sang ? Pour éviter un pareil malheur, il a devancé votre attaque et rendu inoffensifs, sans les détruire, les instruments qui allaient rendre impossible un traité d'amitié. Le *Catinat* n'a-t-il pas encore dans cette circonstance usé d'une grande modération ?

Vos forts n'ont pas été occupés et il a poussé le respect de votre nationalité au point de ne pas faire arborer le pavillon français sur des batteries dont il était maître. Le Gouverneur appréciera, le *Commodore* l'espère, cette réserve flatteuse pour le Grand Royaume d'Annam.

Le *Catinat* était bien obligé d'insister pour avoir une réponse. Ne fallait-il pas qu'il connût vos dispositions. Comment serait reçu notre Plénipotentiaire ? Un accueil inconvenant pouvait entraîner une guerre affreuse, qu'il fallait prévenir.

Le *Commodore* est alors arrivé à Tourane. Son premier soin a été de donner des ordres pour qu'on respectât vos usages, les propriétés publiques et privées. Depuis cette époque, le Gouverneur a-t-il eu connaissance d'un fait répréhensible de la part des Français ? Le *Commodore* pense que non, et s'il lui était signalé, il en punirait sévèrement les auteurs.

Vos envoyés sont venus ; le *Commodore* les a assurés de ses dispositions amicales. Plus tard, ils ont demandé à faire une correction ; une chose blessait les convenances et les rites. Le *Commodore* n'avait pas le droit de faire cette correction, car la lettre n'était pas écrite par lui. Cependant, dans un espoir de conciliation, que le Gouverneur comprendra, il l'espère, il a auto-

« risé cette correction. Le Commodore a confiance dans la promesse d'union que lui fait le Gouverneur.

Les forts n'ont pas été ruinés, ont même peu souffert ; l'artillerie seule a été en partie démontée, des poudres ont été noyées. Les Français déplorent comme vous l'extrémité à laquelle vous les avez réduits. Ils reconnaissent les autorités constituées, et sont heureux que le Grand Royaume d'Annam ne veuille pas être seul en désaccord avec la France.

Le Commodore, aux explications données sous forme privée, répond de la même manière. Il pense qu'il est convenable d'attendre le Plénipotentiaire pour discuter le traité et il accepte avec plaisir l'assurance que cela ira vite... Le Commodore a confiance dans votre loyauté ; il réclame la réciprocité. De votre part, elle ne semble pas exister, car ses embarcations sans armes sont arrêtées à l'entrée de la rivière, et les Français ne peuvent se rendre au marché sans être accompagnés par un mandarin, malgré l'assurance donnée que les habitants étaient autorisés à communiquer librement avec eux. La ville de Tourane ne sera pas inquiétée, que le Gouvernement en ait l'assurance.

Il est convenable d'éviter un mouvement d'artillerie qui pourrait altérer la confiance des Français. Les forts et batteries resteront dans l'état où ils sont ; le Commodore ne souffrira pas que les Français y commettent aucun dégât. Dès qu'un traité aura scellé notre alliance, le Commodore se fera un plaisir de remettre les forts et batteries à la disposition du Gouverneur.

Que le très illustre Gouverneur comprenne et ait confiance ».

Jules COLLIER.

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 19, f. 182-185. Repr. par H. CORDIER, *Ibid.*).

(1) *La lettre pour le souverain de la Cochinchine, apportée par le Catinat envoyé en éclaireur, annonçait l'arrivée prochaine d'un plénipotentiaire français et son intention de conclure un traité. Pendant trois jours, les mandarins de Tourane refusèrent de recevoir le message. Le commandant Lelieur se porta alors, le 19 septembre, à l'entrée de la rivière de Hué, où, ne rencontrant pas un accueil plus favorable, il laissa, bien en évidence, sur la plage de Thuan-An, la lettre de Montigny, lettre qui lui fut retournée à Tourane, sans avoir été ouverte. Les mandarins de Tourane ne se décidèrent à faire parvenir à la Cour le message français qu'après le bombardement des forts par le Catinat. Le 5 novembre, le Gouverneur de la province de Tourane (Quang-Nam) fit, de la part de son souverain, la réponse ci-dessus au commandant Collier, venu entre temps rejoindre le Catinat.*

(2) *Comte William Lelieur de Ville-sur-Arce, né le 4 novembre 1799, aux Etats-Unis, d'une vieille famille champenoise alliée au maréchal Marmont. Sorti, en 1813, de l'École spéciale de la marine de Toulon. « Le premier officier de la Marine, écrit-il, parlant de lui-même, qui se soit adonné [dès 1825] à la navigation à vapeur ». Capitaine de frégate du 6 septembre 1842. Mort, de fièvre pernicieuse, devant Canlon, sur le Catinat, le 19 juillet 1858.*

(3) *Thieu-Tri avait prescrit naguère que la peine de mort serait appliquée à tous les fonctionnaires, quelque fût leur rang, qui accepteraient un message quelconque des Européens. C'est cette mesure d'extrême rigueur qui explique l'obstination des mandarins à repousser toutes les communications que les commandants de navires français tentaient de leur faire parvenir.*

(4) *La lettre de l'envoyé français fut portée à terre à Thuan-An, le 19 septembre, par un canot sans armes et déposée sur le rivage par le Père Fontaine, qui avait pris passage à Bangkok sur le Catinat, en qualité d'interprète.*

(5) *Aux premières décharges du Catinat, les défenseurs des forts, d'ailleurs peu nombreux, s'égaillèrent dans les broussailles. La canonnade du 26 septembre fit très peu de victimes. Quarante soldats cochinchinois, capturés dans le grand fort, furent relâchés presque aussitôt.*

(6) *Les mandarins de Tourane déclarèrent, le 28 septembre, que les Ministres acceptaient, bien que très exigeantes, les conditions de la lettre Montigny, comme base du traité, mais que la lettre n'avait pu être présentée au souverain parce qu'elle donnait à sa Majesté le titre de « Roi », titre inférieur à celui de l'Empereur des Français. Le comman-*

dant Collier consentit à procéder à la rectification de forme qui lui était demandée ; la lettre destinée à l'Empereur de la Cochinchine fut alors acceptée.

(7) Jean, Jules, Collier, né à Lorient, le 2 janvier 1810. Sorti du collège d'Angoulême en 1824. Capitaine de vaisseau du 12 août 1854. Participe, fin décembre 1857, à l'assaut franco-anglais de Canton. Mort de la dysenterie à l'ambulance de Canton, le 13 février 1858.

### MONTIGNY A TOURANE (janvier-février 1857)

[TEXTE 134]

Parti de Kampot le 22 octobre 1856, Montigny, après 80 jours de dure navigation à contre-mousson et une escale à Manille pour réparer le Marceau défilant, n'arriva à Tourane que le 23 janvier 1857 et éprouva l'amère déception de n'y trouver que la Capricieuse, l'amiral Guérin ayant rappelé le Catinat en Chine, où la situation se tendait.

Après le bombardement des forts de Tourane, le parti de la conciliation l'avait un moment emporté à la Cour de Hué. Mais les autorités cochinchinoises s'étaient vite ressaisies. Rassurés par le ton conciliant des lettres du commandant Collier, les mandarins s'étaient pris à penser que les Français, qui, par deux fois, en avril 1847 et en septembre 1856, n'avaient rien osé entreprendre contre le village de Tourane après leur succès sur la rade, étaient incapables de les affronter dans un combat sur la terre ferme. Les négociateurs venus de Hué opposèrent donc à Montigny un parfait mauvais vouloir ; ils allèrent jusqu'à lui proposer un préambule ainsi conçu : « L'Empereur des Français ayant humblement supplié le Grand Empereur d'Annam de faire la paix, celui-ci, le prenant en pitié et voulant bien lui faire cette grâce ... ». Non seulement Montigny vit toutes ses ouvertures rejetées, mais il s'entendit plusieurs fois répéter : « Si vous voulez la paix, faisons-là ; si vous voulez la guerre, battons-nous ». Dépourvu de moyens d'action, Montigny ne releva pas le gant ; « après quinze jours de négociations pénibles et mortifiantes pour notre dignité nationale », il mit fin à des entretiens visiblement sans issue.

Avant de quitter Tourane, Montigny notifia aux autorités cochinchinoises, un projet de traité, dont les principaux articles sont reproduits ci-dessous, puis il se retira, le 7 février, non sans laisser une note comminatoire, dans laquelle il déclarait que le gouvernement cochinchinois ne devrait s'en prendre qu'à lui-même des représailles qui seraient exercées contre lui par la France, s'il n'était pas mis fin à la persécution.

Montigny reprit son poste à Changhaï le 7 juin 1857. Sa mission, totalement infructueuse, fut généralement jugée sans indulgence. Bourboulon la résuma en ces termes : « Cette démonstration, commencée par la force et terminée, après un long intervalle, par une retraite impuissante, a laissé les choses dans un état déplorable ».

Mgr Retort apprécie ainsi la mission Montigny : « Nos braves compatriotes nous ont laissés sans aucun secours entre les griffes du tigre, après l'avoir bien excité contre nous... C'était bien la peine de venir de si loin, s'ils ne voulaient que manger du buffle, aller à la chasse aux singes ou se promener en amateurs sur nos rivages. Ils sont venus sans que nous les ayons appelés et nous quittent après nous avoir compromis. Ils ont commencé par une bravade et fini par une lâcheté. »

*Nommé consul général, Montigny quitta définitivement Changhaï en 1861, Après s'être fait vainement le champion d'une intervention armée en Corée pour assurer la liberté religieuse dans ce pays, Montigny fut chargé d'aller recevoir à Toulon l'ambassade siamoise, qu'il présenta à l'Empereur à Fontainebleau. Malade, Montigny se fit mettre en disponibilité en 1862; il participa à la réception de la seconde ambassade siamoise en 1867 et mourut le 11 septembre 1868.*

**Montigny désire se présenter en Cochinchine  
conjointement avec Sir John Bowring**

Montigny à Sir John Bowring, Commandant en Chef et Ministre plénipotentiaire de S. M. britannique dans les mers de Chine (1).

Singapour, 31 mai 1856,

« Monsieur le Ministre,

M. le Ministre des Affaires Etrangères [Walewski] me fait connaître vos bienveillantes dispositions pour m'aider dans les deux négociations que je dois à la confiance de Sa Majesté à [Siam et en Cochinchine]. Veuillez recevoir, avec tous mes remerciements (2), l'expression sincère du regret que j'éprouve de ne pouvoir aller près de vous puiser le secours de vos hautes lumières et de votre expérience. Malheureusement, le temps et les moyens de transport me manquent. J'ai l'honneur de vous annoncer que S. M. Impériale a daigné m'envoyer de nouveaux pleins pouvoirs pour me mettre, s'il y a lieu, à même de pouvoir négocier, avec le souverain de la Cochinchine, un traité d'amitié; de commerce et de navigation. Soyez assuré que je ferai tout ce qui est humainement possible pour arriver à l'accomplissement de cette très difficile mission (3) et pour nouer des relations amicales et durables avec ce pays d'exclusion. Je regarde comme un devoir d'annoncer officiellement à S. M. Cochinchinoise que je serai sans doute très prochainement suivi, pour une semblable mission dans sa capitale par Votre Excellence, le Ministre plénipotentiaire de S. M. britannique (4). Laissez-moi espérer, M. le Ministre, que je ne commettrai pas une erreur et que je recevrai promptement le secours de votre toute puissante coopération (5). »

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique du Siam, t. I, fol. 111. Texte inédit).

**Projet de traité notifié par Montigny à la Cour de Hué (février 1857)**

« S. M. l'Empereur des Français et S. M. l'Empereur d'Annam voulant rétablir sur des bases stables les rapports de bonne harmonie qui existaient autrefois entre la France et la Cochinchine et favoriser le développement des relations commerciales entre leurs états respectifs, ont résolu de conclure un traité d'amitié, de commerce et de navigation fondé sur l'intérêt commun des deux pays (7)...

...*Art. 1<sup>er</sup>.* Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre les deux états...

« Art. 2. Il pourra être établi un consul de France à Hué sitôt après l'échange des ratifications du présent traité. [L'Empire d'Annam pourra de même établir un consul en France].

Art. 3. Les sujets français jouiront dans toute l'étendue de l'Empire d'Annam de la faculté de pratiquer leur religion ouvertement et en toute liberté et de bâtir des églises dans les endroits que l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul de France, aura désignés...

Art. 4. Les édits de persécution contre la religion catholique devront être immédiatement abrogés... et les articles de pénalité contre cette religion radiés de tous les codes de l'Empire.

Art. 5. La religion catholique étant pratiquée dans l'Empire d'Annam depuis plus de deux siècles, sera désormais considérée comme une des religions de l'Etat et les Annamites ne devront plus être assujettis à un acte religieux ou autre, qui serait contraire à leur religion ou pourrait engager leur conscience...

Art. 6. Les missionnaires catholiques auront le droit de prêcher et d'enseigner, de construire des églises, des séminaires ou écoles, des hôpitaux et autres édifices pieux sur un point quelconque de l'Empire d'Annam. Ils voyageront en toute liberté dans toute l'étendue de l'Empire, pourvu qu'ils soient porteurs de lettres authentiques du consul de France, ou en son absence, de leur Evêque ou supérieurs...

Art. 7. Les articles 3, 4, 5 et 6 devront être promulgués dans toutes les provinces de l'Empire d'Annam, afin que nulle autorité ne les ignore et ne puisse, à l'avenir, user de mesures vexatoires envers les catholiques annamites (8)...

...Art. 9. Les sujets français seront autorisés à se transporter dans l'Empire, à s'y livrer au commerce en toute sécurité...

... Art. 20. Les bâtiments de guerre français entreront librement dans tous les ports annamites...

...Art. 28. Les ratifications devront intervenir moins d'un an après la signature...

Art. additionnel (9). Il est bien entendu que le traité qui précède ne rapporte rien en le traité passé le 28 novembre 1787, qui continuera à avoir son plein et entier effet. S. M. l'Empereur Napoléon III entend conserver pour lui et ses héritiers et successeurs, le droit d'exiger l'exécution du traité du 28 novembre 1787, dans le cas où celui qui précède ne serait pas fidèlement et scrupuleusement exécuté par S. M. Tu-Duc, ses héritiers et successeurs ».

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique du Siam, t. I<sup>er</sup>, fol. 283-298. Repr. par H. CORDIER, *Toung-Pao*, p. 376-383).

(1) Ce n'est que tardivement et sur l'initiative du gouvernement britannique que la mission Montigny, limitée d'abord à Siam, fut étendue à la Cochinchine. Les cabinets de Londres et de Paris envisageaient d'exercer conjointement une action en Cochinchine, espérant obtenir plus aisément ainsi que la porte de « ce pays d'exclusion » leur fût entrebâillée. Montigny comptait se présenter à Tourane avec trois bâtiments, et y être rejoint par Bowring, accompagné, lui aussi, de trois bâtiments. Les deux plénipotentiaires supputaient que, devant un tel déploiement de forces, le Roi de Cochinchine n'oserait plus s'opposer à la signature de traités de commerce. La correspondance échangée entre Montigny et Bow-

ring présente un double intérêt. D'une part, elle montre qu'il règne alors, en Extrême-Orient comme en Europe contre la Russie, une complète harmonie entre la France et l'Angleterre. D'autre part, elle montre que la France n'a encore aucune ambition politique en Cochinchine. La France se borne à réclamer la liberté religieuse et la liberté commerciale ; elle songe si peu à obtenir une concession territoriale qu'elle n'hésite à conjurer sa revendication propre avec celle de l'Angleterre. Ardent champion du libre échange, le surintendant du commerce Sir John Bowring, Gouverneur de Hong-Kong, avait dû promettre au Roi de Siam, lequel avait peur de paraître pusillanime aux yeux des Cochinchinois, de se rendre à Tourane après la signature du traité anglo-siamois.

(2) Bowring a offert ses bons services à Montigny, en lui annonçant que conformément aux ordres de son gouvernement, il se tient prêt à apporter au négociateur français tout le concours dont celui-ci pourra avoir besoin.

(3) Montigny regardait sa mission en Cochinchine, non seulement comme très difficile, mais comme périlleuse ; il redoutait d'être assassiné s'il ne se présentait pas accompagné d'une force navale suffisante. Montigny parut seul à Tourane, ayant, pour plus de sûreté, laissé sa famille à Singapour.

(4) Montigny se flattait de bien connaître la Cochinchine, parce qu'il connaissait bien la Chine. « La Cochinchine, écrit-il, c'est la Chine, moins la grandeur, la puissance et les « moyens d'action ». En réalité, il ignorait tout des réalités indochinoises, ainsi que le prouve l'idée vraiment saugrenue qu'il eut de faire annoncer au Roi de Hué sa prochaine arrivée à Tourane par le Roi de Siam, ennemi juré du Vietnam. Malgré les instances de Montigny, Mgr Pallegoix, Vicaire apostolique du Siam, se refusa à tenter cette démarche incongrue auprès du Roi de Siam.

(5) De Hong-Kong, Bowring promit à Montigny, le 9 juin 1856, son « amicale et active coopération » et l'autorisa à faire connaître au souverain cochinchinois son intention de se rendre à Hué dès qu'il disposerait d'une force maritime convenable, en vue de « placer les relations de l'Angleterre avec la Cochinchine sur un pied plus satisfaisant ». Bowring se fit communiquer le projet de traité notifié par Montigny à la Cour de Hué ; il approuva ce projet et déclara qu'il ne demanderait pas davantage. Mais les événements survenus à Canton détournèrent Bowring de la Cochinchine et l'empêchèrent de donner suite à son dessein de paraître à Tourane en même temps que Montigny ou après lui.

(7) Nous nous bornons à reproduire les articles les plus importants du projet Montigny. Les autres articles, relatifs à l'établissement, au commerce et à la navigation, reproduisent à peu de choses près des clauses du traité franco-siamois, imité lui-même des actes diplomatiques conclus par la France peu auparavant avec la Chine et avec l'émir de Mascate. Le projet Montigny révèle de la part des services métropolitains une méconnaissance complète de la situation cochinchinoise ; c'était une puérilité que de demander à la Cour de Hué, même en s'abstenant de toute revendication territoriale, d'accorder d'emblée, bénévolement et sans dédommagement, d'aussi larges concessions en matière commerciale et surtout religieuse.

(8) Les religieux qui accompagnaient Montigny, Mgr Pellerin, réfugié à bord de la Capricieuse, Mgr Miche, les Pères Fontaine et J. Roy, ne laissèrent aucune illusion à Montigny sur les chances qu'il avait de faire admettre de pareilles stipulations religieuses ; ils représentèrent au plénipotentiaire que de telles prétentions feraient courir des risques mortels aux quarante missionnaires et aux 600.000 chrétiens vivant dans le royaume de Cochinchine. Montigny céda à ces supplications et accepta finalement de supprimer de son projet les articles 4-5-6-7, qui constituaient l'objectif essentiel de sa mission. Ainsi allégé de ses articles religieux, le projet Montigny ne reçut pas meilleur accueil des autorités cochinchinoises, qui semblent ne l'avoir jamais honoré d'une réponse.

(9) Informé sans doute par les missionnaires, Montigny n'osait pas de se référer au traité de Versailles, qui va bientôt faire l'objet à Paris, au printemps de 1857, d'une étude approfondie (Cf. T. 137). L'article additionnel fut ajouté par Montigny de son propre chef. D'après le plénipotentiaire français, les Cochinchinois se souvenaient fort bien du traité de 1787 et s'attendaient à voir la France invoquer cet acte diplomatique et réclamer notamment le remboursement des 250.000 piastres, naguère prêtées à Gia-Long par des particuliers français. Rendant compte de son échec au gouvernement français, Montigny préconisa la prise de possession par la France de la Cochinchine méridionale, notamment des excellents ports du Phu-Yen, région qui, dans sa pensée, devait être appelée à constituer l'amorce d'un vaste empire français interposé entre l'Inde anglaise et la Chine.

## L'ARSENAL DE LA PERSÉCUTION

[TEXTE 135]

La mission Montigny eut les conséquences qu'il était facile de prévoir. Ces demi-mesures, ces vaines menaces ne pouvaient qu'alarmer les autorités, viet-

*namiennes, en leur faisant redouter une intervention plus sérieuse et en excitant la colère contre les chrétiens, regardés comme les protégés de l'étranger abhorré.*

*Le roi Tu-Duc, qui avait déjà lancé, en septembre 1855, un édit de proscription générale, publia, le 7 juin 1857, un nouvel édit, qui ouvrit une ère de répression implacable, ne tendant à rien moins qu'à l'anéantissement du christianisme dans ses états. La tête des « maîtres de religion » et des prêtres autochtones fut à nouveau mise à prix. Du haut en bas de la hiérarchie administrative, les mandarins redoublèrent de zèle, et multiplièrent à l'égard des chrétiens les violences, les sévices, les extorsions, dont Mgr Retord a retracé le dramatique tableau. Les missionnaires furent contraints d'abandonner leurs ouailles ; ils durent « se tenir au secret, dans des réduits obscurs ».*

*Depuis 1833 — date à laquelle s'ouvre la persécution sanglante — jusqu'à l'arrivée de l'escadre Rigault de Genouilly à Tourane, en septembre 1858, les trois souverains cochinchinois n'ont pas lancé moins de douze édits contre le christianisme. La persécution déchaînée par ces édits a coûté la vie à neuf prêtres des Missions Etrangères, à cinq dominicains espagnols, à un franciscain italien, ainsi qu'à de nombreux autochtones confesseurs de la foi, dont le Père Louvet a dressé le lugubre répertoire ci-après pour la seule Cochinchine, laissant de côté les missions du Tonkin. D'après MONTEZON et ESTEVE (Missions de la Cochinchine, et du Tonkin, 1858), la persécution aurait fait, in globo, 95 victimes d'octobre 1833 à juillet 1857 (44 en Cochinchine dont 6 Européens ; 51 au Tonkin, dont 8 Européens).*

*Dans la lutte sans merci engagée en Extrême-Orient, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, contre la religion chrétienne, le Vietnam se place au premier rang parmi les états persécuteurs. De 1833 à 1858, la Société des Missions Etrangères, congrégation qui fournit la plus lourde contingent de victimes, a compté dix-sept martyrs, se répartissant comme suit : neuf au Vietnam ; trois en Corée (1839) ; deux en Chine ; deux au Tibet ; un en Sibérie Orientale.*

*Pas plus que jadis, dans l'Empire romain, la répression sanglante ne réussit à enrayer la propagation de la religion chrétienne. Au contraire, semble-t-il, car le mot célèbre de Tertullien peut s'appliquer à l'Indochine aussi : Sanguis martyrum, semen christianorum.*

*La persécution n'eut qu'un résultat positif, celui d'alerter les puissances catholiques de l'Occident et de les décider finalement à paraître en force en Cochinchine pour mettre fin à ces hétérocombes. La persécution n'a peut-être pas été l'unique cause, mais, sans aucun doute, elle a été la cause déterminante de l'intervention armée de la France en Cochinchine en 1858.*

**Mgr Retord, Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental,  
à l'abbé Cheynet, provicaire général du même vicariat**

2 avril 1858,

...« Il y a plus à gémir qu'à s'étonner de ces chutes [apostasies] quand on sait l'horrible raffinement des tortures annamites. En voici une fidèle description :

Le premier supplice est celui de la cangue, espèce d'échelle de 4 ou 5 pieds de longueur, de 10 à 40 livres de pesanteur, dont les deux côtés sont unis ensemble à une distance d'environ six pouces par quatre chevilles ou éche-

« lons de fer. La tête du patient est passée entre les deux traverses du milieu, ayant les deux montants de la cangue sur les épaules... Vous comprenez qu'un semblable meuble, qu'il faut porter jour et nuit pendant plusieurs mois et quelquefois plusieurs années, est extrêmement embarrassant et lors même qu'on a obtenu, moyennant finance, qu'il soit allégé ; cependant, à la longue, il devient bien pesant. Le cou et les épaules finissent par en être écorchés et quand les géoliers, pour avoir de l'argent, car il leur en faut toujours, le font tourner à droite et à gauche, sur la chair vive, quelle douleur pour le pauvre patient !

Dans la prison, qui est elle-même une sorte d'enfer, est le deuxième supplice, celui des cepts ou entraves. Ce sont deux pièces de bois dans lesquelles les pieds sont pris au-dessus de la cheville et d'où on ne peut les retirer que lorsque le géolier desserre une des traverses, ce qu'il ne fait que pour quelque temps et lorsqu'il a été soudoyé. Or ces entraves entament souvent les pieds et la douleur est d'autant plus grande qu'on ne peut y appliquer aucun médicament pour l'adoucir. Ce qu'il y a de plus insupportable, disent ceux qui sont passés par là, ce sont les nombreuses punaises, qui sont logées dans les fissures de ces bois et qui se nourrissent du sang des malheureux captifs. Ces entraves étant immobiles, les prisonniers qui les ont, sont obligés toute la nuit de se tenir couchés ou assis sans pouvoir bouger de place.

Le troisième supplice est celui du rotin ; on l'emploie envers nos pauvres néophytes de la manière la plus brutale. On les fait coucher sur le ventre, à la file les uns des autres quand ils sont plusieurs ; les pieds des uns sont attachés aux mains des autres et étendus jusqu'à dislocation des jointures. Quand on assène sur l'un d'eux des coups qui doivent toujours faire jaillir le sang, cela lui imprime un soubresaut involontaire, qui produit dans tous les autres un tressaillement général, semblable à la secousse des étincelles électriques, de sorte que ceux qu'on ne frappe pas encore, souffrent, par le seul effet de cette commotion douloureuse, presque autant que celui qui est atteint ; et, comme le bourreau va lentement afin de donner au grand mandarin le temps de faire, entre chaque coup, ses admonitions au patient pour l'engager à fouler la croix, il faut ordinairement plusieurs heures pour que tous reçoivent leurs 50 à 60 coups. Quel affreux tourment ! Le rotin est une verge flexible, de la grosseur du petit doigt, d'environ quatre pieds de longueur. Le bout a été fendu en quatre parties, qui ont été ensuite reliées très fortement par une ficelle trempée dans de la colle, ce qui le rend dur et pesant et l'empêche de s'écraser en frappant. Or, concevez quelle douleur doit produire une verge de ce genre appliquée par un homme fort et exercé comme le sont ici tous les bourreaux.

Après la flagellation, viennent les tenailles, tantôt froides, tantôt rougies au feu d'un forgeron, qui est toujours là avec son soufflet, dont le bruit seul fait frémir. On pince avec les tenailles un morceau de chair aux cuisses du malheureux patient, couché et lié à terre ; et on le lui arrache par un double mouvement de torsion et d'extraction brusque et saccadé. Cette cruelle opération est renouvelée cinq ou six fois sur le même individu. Le supplice des tenailles froides est le plus douloureux, mais la plaie est plus tôt guérie. Celui des tenailles rougies au feu cause plus d'appréhension, les suites aussi en sont plus graves parce que la chair d'alentour se pourrit ; mais son application est plus supportable, parce que la brûlure surprend et engourdit les

« nerfs et enlève à la souffrance ce qu'elle ôte à la sensibilité. C'est là du moins ce que disent ceux qui ont fait la cruelle expérience.

Un cinquième raffinement de torture est celui des pointes de clous fixées dans une planche, sur laquelle on fait mettre le confesseur à genoux pendant un temps plus ou moins long. Ces pointes aiguës lui entrent dans les jointures et pénètrent jusqu'aux os ; le sang ruisselle, la victime pousse des soupirs déchirants et les mandarins rient de ses contorsions et mêlent à ses angoisses des blasphèmes contre Jésus-Christ et des imprécations contre les chrétiens...  
...La chaîne dont on décore les prisonniers, a trois branches dont l'une est attachée au cou par une grande boucle et les deux autres fixées aux jambes par les anneaux qui les terminent. Elle pèse de 5 à 15 livres, plus ou moins selon le plus ou moins d'argent donné pour la rendre légère, quelquefois elle est trop longue et, pour marcher, il faut la soutenir d'une main, d'autres fois, elle est trop courte, ce qui oblige le captif à se tenir constamment courbé...

Nous avons maintenant dans les prisons de NamDinh onze confesseurs de la foi appartenant à ma mission... Il y a aussi, dans les mêmes cachots une dizaine d'autres chrétiens qui appartiennent au Tonkin central et qui ont subi d'horribles tortures, surtout un capitaine nommé Doi-nhât, qui, outre le supplice des pointes aiguës et des tenailles, a été frappé de 800 coups de rotin, puis a été placé, chargé de la cangue et de la chaîne, avec les chaînes aux pieds, sous les égouts de la prison ... ».

(Arch. Miss. Etrang. Repr. dans les Ann. Propag. Foi, 1859, t. XXXI, p. 53-58 et en partie dans A. LAUNAY, *Les Trente-Cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 18-20.

### Le Martyrologe des chrétiens en Cochinchine de 1833 à 1858

« François-Isidore Gagelin, de la Société des M. E., étranglé le 17 octobre 1833 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Paul Buong, capitaine des gardes du Roi, décapité le 23 octobre 1833 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

18 chrétiens mis à mort, en Basse Cochinchine, à la fin de 1833 (lettre de Mgr Taberd, *Annales*, VII, p. 615).

5 chrétiens ont le cou scié à Chaudoc (janvier 1834).

P. Odorico, franciscain, meurt en prison le 25 mai 1834.

666 chrétiens et le P. Phuoc, curé de Cho-quan, pris dans la citadelle de Saïgon, sont coupés en morceaux comme rebelles (septembre 1835).

André Trong, soldat, décapité de 28 novembre 1835, déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Joseph Marchand, de la Société des M. E. Supplice de la mort lente ou des cent plaies, 30 novembre 1835 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

François Jaccard, de la Société des M. E., étranglé le 21 septembre 1838 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Thomas Thien, son disciple, étranglé avec lui ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Antoine Nam, décapité le 10 juillet 1840 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.



Rigault de Genouilly en 1850

« Joseph Haon, son frère, meurt en prison.

Gilles Delamotte, de la Société des M. E., meurt en prison le 3 octobre 1840 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Simon Hoa, catéchiste, décapité le 12 décembre 1840 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Jean Trang, meurt en prison (décembre 1840).

Chi Hâu, religieuse, meurt en prison le 30 janvier 1841.

Pierre Dinh, catéchiste, meurt à Cai-nhum des suites de la torture, le 9 novembre 1844 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Louis Ngo, catéchiste, meurt en prison, le 26 février 1845 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Joseph Michel Quon meurt en prison, le 17 avril 1846, après cinq ans de captivité.

Pierre-Irénée Duclos, de la Société des M. E., meurt en prison à Saïgon, le 16 juillet 1846.

Mathieu Gâm, pilote, décapité à Saïgon, le 11 mai 1847 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Philippe Minh, prêtre, décapité le 3 juillet 1853 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Joseph Luu, catéchiste, mort en prison, le 2 mai 1854 ; déclaré Vénérable par Loén XIII.

André Nam Thuong, catéchiste, mort en exil le 15 juillet 1855 ; déclaré Vénérable par Léon XIII.

Michel Ho-dinh-hy, grand mandarin, décapité le 22 mai 1857 ; déclaré Vénérable par Léon XIII (1)...

(Catalogue dressé par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 489-493).

(1) *La présente liste, nous l'avons déjà signalé ne fait pas état des martyrs tonkinois. Michel Ho-dinh-Hy, grand intendant de la Cour de Hué, fut arrêté le 8 novembre 1856. Accusé d'avoir fait appeler les navires français par son fils, élève du séminaire de Pinang, Michel Hy refusa sous les coups de renier sa foi ; il fut décapité, à Hué, le 22 mai 1857.*

## LES PRINCIPAUX PROMOTEURS DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE LE PÈRE HUC ET MGR PELLERIN (1857)

[TEXTE 136]

*En excellents termes avec le parti catholique, qui avait puissamment contribué à son élection à la Présidence de la République et qui demeurait le principal soutien du gouvernement impérial, Napoléon III ne pouvait se dispenser de faire quelque chose en faveur des chrétiens persécutés en Extrême-Orient. Peu à peu, il s'achemina vers l'idée d'une intervention active dans cette partie du monde.*

*Dès l'année 1855, l'intervention de la France en Cochinchine apparaît comme probable, et même comme prochaine. Les Directeurs du séminaire des Missions Etrangères le laissent entendre dans ces termes à Mgr Pellerin dans une lettre en date du 3 juillet 1855... « Tu Duc se fourvoie étrangement en prenant*

« des mesures qui pourraient devenir un casus belli entre la France et lui. Nous ne sommes plus au temps où l'on faisait entendre aux émissaires de Minh-Mang que le gouvernement français ne prendrait jamais fait et cause pour les missionnaires. Il semble, au contraire, que ce ne soit que pour les protéger que nos navires de guerre stationnent dans les mers de Chine, et, si Tu-Duc s'avisait de mettre à mort ceux qui sont dans son empire, nous avons quelques raisons de croire qu'on lui en demanderait compte et que les choses seraient poussées rigoureusement, surtout si les affaires d'Orient [guerre de Crimée] étaient terminées ». Effectivement, un an à peine après la clôture du congrès de Paris (30 mars 1856), la question indochinoise entre dans sa phase décisive.

Parmi les promoteurs de l'intervention de la France, qui, par leurs démarches ou leur influence, ont le plus fortement pesé sur la détermination impériale, il convient de mentionner :

1<sup>o</sup> Les officiers de la division navale des mers de Chine, qui avaient besoin de disposer dans ces mers lointaines d'une base où leurs bâtiments puissent se reposer, se réparer et compléter leur ravitaillement. Parmi ces marins, nous citerons, entre autres, l'amiral Cécille, le sage Rocquemaurel, le pieux de Plas, l'amiral Fourichon, le capitaine de vaisseau Jaurès et le bouillant Maison-neuve, dont il sera parlé plus bas ;

2<sup>o</sup> Les diplomates représentant la France en Chine, notamment Forth-Rouen, de Courcy, qui rédigea un mémoire (non retrouvé par nous) dans lequel il conseillait une expédition en Corée, en Cochinchine, au Tonkin, enfin, Bourboulon. Dès l'automne 1852, Bourboulon avait présenté, nous l'avons vu, des propositions instantes d'intervention ; en mai 1855, il reprit à son compte les recommandations formulées en 1851 par Mgr Retord ; en septembre 1857, il déclara que la France devait rechercher le concours de l'Espagne et pousser résolument, jusqu'au bout, l'entreprise cochinchinoise par l'occupation permanente, comme garantie pour l'avenir, d'un point de territoire. On lit dans un document missionnaire, en date du 13 octobre 1857 : « La légation de Macao, qui n'a plus rien à faire pour la Chine [en raison de l'arrivée du baron Gros, venu coiffer Bourboulon] semble prendre à cœur l'affaire de Cochinchine. »

3<sup>o</sup> Enfin et surtout les missionnaires et, parmi eux, notamment, Mgr Retord, le lazariste Huc, le Père Libois et Mgr Pellerin, dont il nous reste à préciser l'action respective.

Bien que rappelée en haut lieu à deux reprises par Bourboulon dans sa correspondance officielle, l'opinion de Mgr Retord, dont la réputation et le crédit étaient grands, fit sans doute moins d'impression sur Napoléon III que les démarches directes effectuées auprès du souverain par le Père Huc et par Mgr Pellerin au cours de l'année 1857.

Rôle du Père Huc. Né à Caylus (Tarn-et-Garonne), en 1814, entré en 1836 dans la congrégation de Saint-Lazare, Régis, Evariste Huc était parti du Havre pour Macao au début de 1839. Il avait accompli avec son supérieur, le Père Gabet, d'août 1844 à octobre 1846, jusqu'à la mystérieuse cité sainte de Lhana, un voyage dont la relation pittoresque lui avait valu une large notoriété (Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, Paris, 1850). Rentré malade en France en 1852, sur le Cassini (Commandant de Plas), puis sur l'Algérie (Commandant Fourichon), le Père Huc avait encore publié, en

1854, l'Empire chinois, et allait publier, en 1857-58, *Le Christianisme en Chine et au Tibet*. On trouve déjà le père Huc parmi les personnalités, qui, durant la guerre de Crimée, présentèrent à Napoléon III un projet tendant à la formation d'une Compagnie française des Indes, dont l'objet devait être la prise de possession et la mise en valeur de la Corée, de Tourane et de Madagascar, ouverture à laquelle le souverain répondit qu'un tel projet lui paraissait conforme à l'intérêt de la France et qu'il s'en occuperait lorsque la guerre contre la Russie serait terminée. En janvier 1857, le Père Huc soumit à l'Empereur une note qui, invoquant le traité de 1787, présentait comme fondée en droit, nécessaire et urgente la fondation « d'un établissement » riche et puissant « en Cochinchine. Cette note détermina le gouvernement impérial à nommer, en avril 1857, une commission d'étude, à laquelle le Père Huc apporta son témoignage le 9 mai. Peu de jours après sa déposition, le Père Huc fut à nouveau reçu en audience par l'Empereur, à qui il réussit à communiquer sa conviction.

On ne peut s'empêcher de trouver un peu singulière cette initiative du Père Huc. En effet, ce Lazariste n'a jamais vécu en Cochinchine ; du pays, il ne connaît que ce qu'il a pu en apprendre en revenant de Macao à Singapour à bord du Cassini pendant de brèves escales, en janvier 1852, à Honékone, à Camranh, au Cap Saint-Jacques, escales de quelques heures seulement, au cours desquelles, faute d'interprète, l'état-major du Cassini ne put voir que quelques pêcheurs. Ajoutons que la congrégation de Saint-Lazare n'était même pas représentée en Cochinchine.

Pour comprendre l'attitude du Père Huc, il faut admettre que ce religieux a été inspiré et renseigné par des personnalités mieux au fait des réalités cochinchinoises qu'il ne pouvait l'être lui-même. Les documents que nous avons dépouillés nous permettent de conjecturer que, en cette occurrence, le Lazariste Huc fut surtout le porte-parole de son vieil ami, le Père Libois (1), procureur des Missions Etrangères à Hong-Kong, que le Père Huc avait longuement fréquenté à Macao et à Hong-Kong et dont il partageait les idées en matière d'évangélisation. Le Père Libois, lui non plus, n'avait jamais vécu en Cochinchine, mais, de par ses fonctions à Hong-Kong, il était en relations constantes avec ses confrères et tenu par eux parfaitement au courant de tout ce qui se passait dans les états de Tu-Duc. Le Père Libois avait également gagné à ses vues le capitaine de vaisseau Maisonneuve, qui, en France, plaïda chaleureusement de son côté la cause de l'intervention auprès de l'Empereur (cf. T. n° 138). Bien que nous ne possédions pas de texte formel émanant du Père Libois (2), nous croyons pouvoir avancer que le procureur des Missions Etrangères de Hong-Kong, qui s'était fait le champion, l'apôtre du prosélytisme catholique dans tout l'Extrême-Orient, fut, par personnes interposées, par le truchement du Père Huc et du commandant Maisonneuve, l'un des principaux zélateurs de l'expédition de Cochinchine.

Rôle de Mgr Pellerin. Déjà, en 1851, Mgr Pellerin, Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale, avait sollicité l'assistance de la France pour mettre les chrétiens « à l'abri des fureurs de Tu-Duc ». Le 18 juin 1855, il signalait à nouveau au gouvernement français la déplorable situation des chrétiens de Cochinchine. En septembre 1856, quand il apprit que le Catinat, mouillé dans la baie de Tourane, demandait un interprète, le prélat, qui résidait à 100 kilomètres du port, se mit en devoir de rejoindre le bâtiment. Sa barque

ayant été jetée à la côte par un typhon, l'Évêque se cacha dans les montagnes, où son compagnon d'infortune, le Père Pasquier, mourut entre ses bras, de fièvre, de faim et de misère, le 18 octobre. Après deux mois et demi de tribulations, Mgr Pellerin, « exténué et à demi-nu », put enfin au début de novembre, toucher la Capricieuse, qui avait relayé le Catinat. Après avoir suivi la tentative de négociation de Montigny, le prélat, ne pouvant rentrer dans sa mission à feu et à sang, décida, sur les conseils du plénipotentiaire français, de se rendre en France, pour exposer à l'Empereur la situation désespérée des chrétiens de son diocèse. Parti, le 10 mars 1857, de Hong-Kong, où le Père Libois lui confia les reliques de quatre martyrs, Mgr Pellerin, muni d'une lettre de recommandation de Bourboulon, arriva à Paris, en mai 1857. Le prélat se mit aussitôt en relations avec Louis Veuillot, le grand publiciste catholique, qui, avec son frère Eugène, commença une campagne de presse en faveur des chrétiens d'Indochine. Mgr Pellerin prêcha à Notre-Dame des Victoires et à Saint Laurent, et retraça les épisodes dramatiques de la persécution qui « causèrent sur l'auditoire un « effet indicible ». Le prélat fut entendu par la commission de la Cochinchine le 16 mai et fit tenir à l'Empereur un long mémoire, où il signalait que, récemment encore les Anglais avaient demandé à acheter Tourane (3). En juin ou au début de juillet, Mgr Pellerin fut reçu par l'Empereur et revint de l'audience, « fort satisfait des bonnes paroles tombées des lèvres » du souverain, qui lui « avait accordé plus qu'il n'avait demandé ». Ignorant sans doute la décision d'intervention prise par l'Empereur à la mi-juillet 1857, Mgr Pellerin continua ses démarches. Il vit encore Napoléon III, à Biarritz, en août et lui adressa, le 30 août, une nouvelle supplique, reproduite ci-après. Mgr Pellerin se rendit ensuite à Rome ; il en revint fin décembre 1857, appelé par l'Empereur, qui lui accorda encore une et peut-être plusieurs audiences. Mgr Pellerin quitta la France en mars 1858, à destination de Hong-Kong. Il n'est pas permis de douter que les instances du Vicaire Apostolique de Hué n'aient fortement ému Napoléon III et que, venant à point nommé renforcer les instances du Père Huc et celles de la commission Brenier, elles n'aient puissamment contribué à emporter la décision d'intervention.

En outre de la biographie déjà citée du Père Delvaux :

Cf. H. PERENNES, Un grand cœur, Mgr François-Marie Pellerin, Brest, 1938.

### Le Père Huc soulève la question de Cochinchine

Note à l'Empereur (4)

Janvier 1857,

« M. l'abbé Huc, ancien missionnaire apostolique, a l'honneur de soumettre à l'Empereur les considérations suivantes. L'Extrême-Orient sera bientôt le théâtre de graves événements. Si l'Empereur le veut, la France pourra y jouer un rôle important et glorieux... »

[Le P. Huc rappelle ici les malheurs de Gia-Long, les secours qui lui furent apportés par la France et les titres que crée à la France le traité de novembre 1787] ...

...La révolution fit oublier la Cochinchine et l'exécution du traité... Les tentatives sous la Restauration furent si maladroites qu'elles n'aboutirent

« qu'à l'exclusion absolue des Français de Cochinchine et aux persécutions les plus sanglantes contre les chrétiens indigènes. Aujourd'hui, les circonstances sont plus favorables pour occuper en Cochinchine le territoire auquel la France a un droit incontestable d'après le traité de 1787... L'occupation de la Cochinchine est la chose la plus facile du monde; elle offrirait des résultats immenses. La France a, dans les mers de Chine, des forces plus que suffisantes pour exécuter cette entreprise... La population, douce, laborieuse, très accessible à la propagation de la foi chrétienne, gémit sous la plus abominable tyrannie. Elle nous accueillerait comme des libérateurs et des bienfaiteurs, il faudrait peu de temps pour la rendre entièrement catholique et dévouée à la France.

Tourane entre les mains de la France serait un port inexpugnable et le point le plus important pour dominer les affaires de la Haute Asie... [détails sur la fertilité du pays et la variété de ses produits]...

... En résumé, il importe grandement à la France, dans les circonstances actuelles, d'avoir un établissement riche et puissant en Extrême-Orient. A tous les points de vue la Cochinchine est le poste qui nous convient le mieux. Nous avons le droit de l'occuper, l'occupation est des plus faciles. Elle ne coûtera rien à la France, elle ne peut manquer d'avoir de grands résultats en gloire et en richesse. Les Anglais ont les yeux ouverts sur Tourane, ils nous y précéderaient s'ils avaient connaissance de nos droits et d'un projet d'occupation.

Si ce court exposé est de nature à faire impression sur l'esprit de l'Empereur, il sera facile à M. Huc de donner à Sa Majesté les renseignements les plus détaillés et les plus précis ».

E. Huc.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 288-289. Texte inédit).

### **Le Père Huc est reçu pour la seconde fois par l'Empereur**

Le Père Huc au Père Libois,

Paris, 21 mai 1857 (5),

...« Vous verrez probablement du nouveau en Cochinchine. J'ai eu à ce sujet une longue conférence avec l'Empereur. Je m'efforce d'être toujours missionnaire, autant qu'il est en moi. Priez quelquefois pour votre vieil ami... ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 315, p. 83. Texte inédit).

### **Mgr Pellerin sollicite à nouveau Napoléon III de protéger les chrétiens d'Indochine**

Mgr Pellerin à l'Empereur,

Paris, 30 août 1857,

« Sire, Je prie Votre Majesté de me permettre de lui parler encore de nos pauvres néophytes et des missionnaires français, qui sont encore dans le

« royaume d'Annam. Leur sang coule à l'heure actuelle et leur condition est devenue plus horrible depuis la dernière démarche tentée par la France. Si, maintenant, on ne fait rien pour nous, il est à craindre que le christianisme ne soit anéanti dans ces contrées, qui semblent cependant si disposées à recevoir les bienfaits de la religion chrétienne et de la civilisation.

Lorsque M. de Montigny quitta le port de Tourane, après avoir essuyé le plus déplorable échec, et il ne pouvait pas en être autrement, vu les moyens d'action dont il disposait, il dit au gouvernement annamite qu'il allait en référer à son gouvernement, qui n'en resterait pas là.

Il ne m'appartient pas d'exposer à Votre Majesté les avantages matériels et politiques qui résulteraient pour la France de l'occupation de quelques ports de la Cochinchine, sur laquelle la France a des droits. Je crois que cette occupation n'est pas nécessaire pour sauvegarder les intérêts des chrétiens (6), mais je viens supplier Votre Majesté de ne pas nous abandonner, Ce qu'elle fera pour nous attirera sur Elle et son auguste dynastie la bénédiction de Dieu.

Pour nous obtenir un peu de paix et de liberté, il me semble que les moyens à employer ne seraient pas très onéreux pour la France ».

F. M. J. PELLERIN.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 332. Repr. par A. DELVAUX, p. 53).

(1) *Le Père Libois, né le 14 décembre 1805, à Séz, dans l'Orne. Ordonné prêtre en 1830. Abandonna la chaire de philosophie du petit séminaire de Séz pour la rue du Bac. Parti pour la Chine en 1836 ; géra pendant près de trente ans la procure des Missions Etrangères en Extrême-Orient, d'abord à Macao, puis à Hongkong. Appelé en 1866 à la procure de Rome. Mort à Rome, le 6 avril 1872. Cf. Abbé LOISEAU, Missionnaires originaires du diocèse de Séz, Séz, 1908.*

(2) *Nous trouvons pourtant sous la plume du Père Libois des phrases aussi significatives que celle-ci : « Je crois avoir des raisons bien fondées de croire que, en 1860, les navires européens iront faire le commerce au Tonkin et en Cochinchine » (9 juillet 1856) et « Si les Européens ne frappent pas un grand coup cette fois-ci, nous serons bien exposés dans ces parages » (6 mars 1857).*

(3) *Mgr Pellerin rapporte qu'en septembre 1855, un agent britannique, Wade, fut dépêché à Tourane pour y préparer la voie au Gouverneur de Singapour, Sir John Bowring. « Gardé à vue dans une cabane, Wade dut, après cinq jours de vaine attente, se rembarquer sans avoir rien obtenu des mandarins. »*

(4) *La note ci-dessus fut remise par le Père Huc à l'Empereur en personne en janvier 1857. Le souverain la communiqua au Comte Walewski, Ministre des Affaires Etrangères, lequel demanda un rapport à M. Cintral, Directeur des Archives du quai d'Orsay. C'est à la suite du rapport Cintral que fut instituée, le 22 avril 1857, la Commission de la Cochinchine. On ne relève, dans la note du Père Huc, rien d'original, rien qui n'ait été mentionné déjà dans de nombreux documents similaires. Le grand mérite du Père Huc est d'avoir touché personnellement l'Empereur, d'avoir su l'émouvoir. On remarquera que le Père Huc ne fournit pas de détails sur les rigueurs de la persécution en Cochinchine.*

*Le Père Huc n'avait plus assez de santé pour repartir en mission. Demeuré en France, il refusa par deux fois l'évêché d'Alger, il mourut à Paris le 25 mars 1860.*

(5) *Cette lettre porte comme date : 21 mai 1847. Il s'agit évidemment d'un lapsus calami, le Père Huc se trouvant en Chine en 1847.*

(6) *Dans sa lettre à l'Empereur, Mgr Pellerin se montre plus réservé que devant la commission de la Cochinchine, où il avait, le 16 mai, déclaré (en substance) : « Je crois personnellement — mais ce n'est pas l'opinion de tous mes confrères — qu'il suffirait, pour garantir les intérêts de la religion, d'un traité signé par le Roi lui-même, de la présence d'un consul de France à Hué, de l'ouverture des ports, de l'apparition fréquente de forces navales ; mais, cependant, une occupation ou un protectorat serait bien préférable ».*

## LA COMMISSION DE LA COCHINCHINE (avril et mai 1857)

[TEXTE 137]

*La note du R. P. Huc à l'Empereur provoqua la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner l'éventualité d'une occupation d'un point du littoral cochinchinois. Furent choisis, pour constituer la commission : le contre-amiral Fourichon (1), désigné par l'Empereur ; le capitaine de vaisseau Jaurès (2), désigné par l'amiral Hamelin, Ministre de la Marine ; le comte Fleury, Directeur du commerce extérieur, désigné par le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics ; M. Cintrat, Directeur des archives du Ministère des Affaires Etrangères, désigné par le comte Walewski. La présidence fut confiée par Walewski au baron Brenier (3), ministre plénipotentiaire à Naples alors en séjour à Paris.*

*Au cours de sept séances, tenues du 28 avril au 18 mai 1857, au Ministère des Affaires Etrangères, la commission examina, longuement et sous toutes ses faces, la question de Cochinchine. Elle supputa les réactions possibles des grandes puissances, et notamment de l'Angleterre. La commission ne retint pas la valeur conventionnelle du traité de 1787, mais elle estima que l'aide fournie par les officiers français à Gia-Long pouvait être considérée comme un commencement d'exécution du traité et que ce fait, joint aux sévices exercés depuis vingt ans contre les missionnaires français en Cochinchine, justifiait une intervention militaire de la France. La commission recueillit les dépositions du Père Huc, de Mgr Pellerin, arrivé fort à propos sur ces entrefaites à Paris, du Père Chamaison (4), de l'élève-consul Godeaux, naguère attaché à la mission Montigny. Elle conclut unanimement qu'il était de l'intérêt de la France, au triple point de vue moral, politique et commercial, de procéder le plus promptement possible, les préparatifs étant poussés dans le secret, à l'occupation des trois principales villes du royaume de Cochinchine. Pour conclure, la commission présenta un plan d'opération, dressé par Fourichon et Jaurès, tendant à la prise de possession, par une expédition partant de France et agissant indépendamment de l'escadre française de Chine, de Tourane, de Saïgon et de Késo [Hanoï]. La commission repoussa l'idée de la création d'une nouvelle compagnie des Indes et se prononça contre une annexion, en faveur du maintien de la dynastie cochinchinoise sous le protectorat de la France.*

*Une note rédigée le 20 mars 1857 par les services du Ministre des Affaires Etrangères, note anonyme mais qui reflète très vraisemblablement le sentiment de Walewski très peu au fait des questions d'Extrême-Orient et préoccupé surtout, comme jadis Guizot, des problèmes de la politique continentale — révèle qu'à l'origine, ce département était opposé à la prise en considération de la requête du Père Huc. On lit, à la fin de cette note : « En résumé, la proposition « Huc ne paraît admissible, ni au point de vue du droit et des traités, ni au « point de vue de l'utilité et encore moins de la nécessité. Nous avons des inté- « réts et des questions assez graves à suivre en Europe, en Orient, en Amérique, « une tâche assez rude et assez compliquée à accomplir en Algérie, d'autres « possessions maritimes, assez arriérées en colonisation à peupler et à faire « prospérer, sans nous lancer ailleurs dans des entreprises hasardeuses, sans « aller créer de nos propres mains, au centre des mers de l'Inde et de la Chine, « de nouvelles sources de préoccupations, d'embarras et de charges pour la*

« France ». Nonobstant ce préjugé défavorable, Walewski, en présence de l'avis catégorique émis par la commission, renversa complètement ses batteries. Renonçant à son hostilité initiale, il opina finalement pour l'expédition, entraînant la décision que l'Empereur allait adopter en juillet 1857, à la vive surprise, on le verra, de ses conseillers habituels.

Au sein de la commission, les plus chaleureux défenseurs du projet d'intervention furent : l'amiral Fourichon, qui rappela avoir proposé dès 1838 l'occupation de Tourane le capitaine de vaisseau Jaurès, qui évoqua l'impression pénible produite, en 1831, sur l'amiral Laplace, par « l'état misérable et humiliant » dans lequel était laissé le consul de France Eugène Chaigneau ; enfin, le baron Brenier, qui dirigea les débats de la commission avec une grande largeur de vues et beaucoup d'autorité et dont le rôle fut si important qu'un contemporain a pu dire : « sans lui, rien n'aurait été fait ».

#### Procès-verbal de la séance de clôture, le 18 mai 1857

...« *Question du droit conventionnel.* Le traité de 1787 serait un titre imparfait au point de vue du droit conventionnel européen. Si le droit n'est pas entier, il reste des titres suffisants pour motiver nos prétentions. Si l'Angleterre avait la dixième partie de ces titres, la Cochinchine serait depuis longtemps en sa possession.

*Question de l'intérêt religieux, politique et commercial.* Depuis plus de cinquante ans nos missionnaires et les chrétiens, dont le nombre est de 600.000, sont persécutés et mis à mort. Pouvons-nous rester insensibles à ce qui se passe en Cochinchine, lorsque nous armons, pour soutenir en Chine, à la suite de l'Angleterre, la cause de la religion et de la civilisation ? L'intérêt politique ressort de la force des choses qui pousse les nations occidentales vers l'Extrême-Orient. Serions-nous les seuls à n'y rien posséder, lorsque les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, les Russes même, y forment des établissements ? L'intérêt commercial est évident, on trouverait en Cochinchine le coton, la soie, le sucre, le riz, les bois de construction en abondance, sans compter le café, dont la plante forme les haies des jardins...

...*Question de nos relations avec l'Angleterre.* L'Angleterre n'a aucun droit sur la Cochinchine ; nous en avons un traditionnel. Les Anglais font des arrangements en Chine ; nous ferions les nôtres en Cochinchine. Nous pouvons agir isolément. L'intérêt religieux en Cochinchine est exclusivement identifié à la France. Seuls nous y avons fait des démonstrations armées... Pour réussir sans difficulté, l'expédition doit être tenue secrète et surtout être exécutée le plus prochainement possible. Elle serait basée sur nos griefs récents et sur la nécessité de mettre fin aux persécutions religieuses.

*Vœu de la Commission.* La commission se réunit dans un même sentiment pour prier S. E. Monsieur le Comte Walewski de recommander à l'Empereur l'adoption du projet qu'elle a délibéré. Ce serait, par un seul acte, réparer les pertes de colonies que nous avons subies à des époques de faiblesse et de malheur...

...*Conclusion.* Par tous ces motifs, la commission a définitivement conclu que, si le droit n'est pas entier, il en reste assez pour justifier ce que nous

« ferions, afin d'obtenir, comme satisfaction de nos prétentions passées et de nos griefs actuels, des conditions qui plaçassent la Cochinchine dans notre dépendance ; que, tout bien considéré, un protectorat ne présenterait pas d'embarras, réserverait l'avenir... serait sans danger immédiat ; que nul ne pourrait nous contester le droit d'intervenir dans un pays avec lequel aucun pays n'a de relation, pays que nos missionnaires ont pour ainsi dire conquis à la France, en y répandant le christianisme et l'autorité de notre nom, au prix de leur sang, de leurs souffrances et de leurs labeurs ; qu'en admettant les puissances maritimes à une part du commerce, leur intérêt principal serait satisfait et, par conséquent, leur opposition annulée, si elle existait.

Ce projet est donc éminemment honorable pour notre politique, utile à la religion, favorable au commerce et aux intérêts généraux du pays. Les circonstances le rendent opportun, l'exécution en est facile et peu coûteuse, il semble enfin réunir toutes les conditions qui peuvent le recommander à l'approbation de l'Empereur ».

BRENIER, président.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Chine, t. 27 bis, fol. 1 à 35. Texte inédit).

(1) *Martin Fourichon*, né le 10 janvier 1809, dans la Dordogne. Collège d'Angoulême. Entré au service en 1824. Voyage de circumnavigation sur l'Artémise (1836-40). Longs services en Algérie (Bugeaud dit de lui : « cet officier que j'aime et que j'estime plus que je ne pourrais le dire... est une de nos espérances pour le temps de guerre »). Commandant de l'Algérie, ramène à son bord en 1852 le Père Huc de Singapour à Suez. Contre-amiral en février 1853. Vice-amiral en août 1859. Commanda, dans l'été 1870, l'escadre d'évolutions, qu'il conduisit de la Méditerranée dans la mer du Nord. Ministre de la marine du 15 septembre 1870 au 20 février 1871, puis du 9 mars 1876 au 17 mai 1877. Mort à Paris, le 24 novembre 1884.

(2) *Jean, Louis, Charles Jaurès*, né le 5 décembre 1808, à Castres. Participe en 1831 aux travaux d'enlèvement de l'obélisque de Louqsor. Circumnavigation sur la Danaïde (1839-43). Au Maroc, avec le prince de Joinville en 1844. Capitaine de vaisseau en février 1852, capitaine de pavillon de l'amiral Laguerre sur la Jeanne-d'Arc en Extrême-Orient de 1853 à 1855, combats dans la ville de Changhaï en 1855. Représentant de la France, avec l'amiral Rigault de Genouilly dans la commission internationale de techniciens chargée d'étudier les conditions du percement de l'isthme de Suez. Contre-amiral en juillet 1860. Commandant de la division navale de Chine, apporta, en 1862-63, pendant l'insurrection de Gocong, son renfort à l'amiral Bonard. Vice-amiral en décembre 1864. Décédé à Paris, le 11 juillet 1870.

Ne pas le confondre avec son frère Constant, Louis, Jean, Benjamin Jaurès, né le 3 février 1823 à Paris. Combats du Peï-ho et du Chi-Hoa. Brillante part aux opérations de l'armée de la Loire. Contre-amiral en octobre 1871. Député du Tarn à l'Assemblée Nationale. Sénateur inamovible. Vice-amiral en octobre 1878. Ambassadeur à Madrid (1878), à Saint-Petersbourg (1882). Ministre de la Marine dans le cabinet Tirard du 22 février 1889. Décédé à Paris le 13 mars 1889. Tous les deux oncles du leader socialiste Jean Jaurès (1859-1914). Portraits au Musée de Castres.

(3) *Le baron Brenier, Alexandre, Anatole, François, Henri* : [Ne pas le confondre avec le vicomte Brenier de Montmorand, futur ministre de France à Pékin]. Né en 1807 à Saint-Marcellin. Consul général à Varsovie, à Lisbonne. Ministre des Affaires Etrangères par intérim du 24 janvier au 10 avril 1851. Ministre plénipotentiaire à Naples de 1855 à 1860. Sénateur en 1861. Mort le 27 mars 1885.

(4) *Jean Chamaison*, né en janvier 1813, à Grisolles (Tarn-et-Garonne). Parti en mission en janvier 1840 ; en Cochinchine jusqu'en 1846. Directeur du séminaire de la rue du Bac. Au Japon, de 1871 à 1875. Mort à Grisolles le 26 juin 1880.

## LE COMTE WALENSKI ANNONCE AU CONSEIL DES MINISTRES LA DÉCISION D'INTERVENTION PRISE PAR L'EMPEREUR

(juillet 1857)

[TEXTE 138]

*Plusieurs circonstances de politique intérieure et extérieure vinrent à l'appui des requêtes présentées par le Père Huc et par Mgr Pellerin et de l'avis émis par la commission Brenier.*

*Tout d'abord, le désir de Napoléon III de donner des gages à l'opinion catholique. Le baptême du prince impérial, le 14 juin 1856, marque l'apogée de la bonne entente entre le monarque et l'Eglise, bonne entente qui se manifesta nettement, aux élections de juin 1857, par l'octroi massif des suffrages catholiques aux candidats officiels. Il était difficile au gouvernement impérial de demeurer indifférent aux faits de persécution en Cochinchine, que dénonçaient sans relâche les Annales de la Propagation de la Foi et la presse catholique. En second lieu — car la crainte des réactions britanniques a souvent frappé d'une véritable inhibition au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les dirigeants français, en matière surtout d'expansion maritime — l'étroite solidarité unissant alors la France et l'Angleterre. Dans son discours du trône de mars 1856, l'Empereur s'est complu à vanter l'alliance franco-britannique. La fraternité d'armes récemment scellée sur le champs de bataille de Crimée, se prolonge en Extrême-Orient, où les flottes françaises et anglaises se préparent à engager une action contre le Céleste Empire en vue d'obtenir la révision des traités de 1842-1844, et vont bientôt conjointement s'emparer de Canton (décembre 1857). Certes, Napoléon III s'en voudrait d'effaroucher ses amis d'Outre-Manche, toujours inquiets des aspirations coloniales de la France, mais, pour l'instant, l'Angleterre a trop de tablature pour ne pas se montrer accommodante. La terrible révolte des cipayes souffle comme un ouragan sur les Indes ; elle atteint son point culminant en juin 1857 et met en grand péril la domination anglaise. Comment l'Angleterre songerait-elle à élever des objections contre une action de la France en Cochinchine, alors que l'Empereur des Français lui offre de faire passer sur son territoire, pour gagner du temps, les renforts qu'elle se voit obligée d'acheminer en grande hâte vers les Indes menacées, alors que l'Empereur s'appête à aller visiter la reine Victoria à Osborn, en août 1857.*

*Ajoutons le fait, également majeur, que la France dispose en ce moment, à point nommé, déjà rendue en Extrême-Orient, d'une escadre qui, en raison des événements de Chine, vient, précisément, au début de 1857, d'être renforcée de huit bâtiments. Cette force navale est à pied d'œuvre, toute prête pour agir en Cochinchine.*

*Ainsi, quelle que soit la direction de l'horizon que l'on considère, aucun péril à redouter, l'heure est venue. L'Empereur peut aller de l'avant. Sans plus tergiverser, il adopte les conclusions formelles de la commission Brenier.*

*La lettre du comte Walewski, rendant compte à l'Empereur en séjour à Plombières du conseil de cabinet, qui dut se tenir le 14, le 15 ou même le 16 juillet 1857, nous fournit sur le mode humoristique, plus d'une précieuse indication. Elle prouve d'abord que l'Empereur n'a pas agi à la légère. Napoléon III a longuement pesé le pour et le contre. Son siège est fait et, si la question est sou-*

mise aux ministres, ce n'est que pour la forme. Effectivement, lorsque, après avoir, avec malice, laissé tous ses collègues, à l'exception du maréchal Vaillant, s'enfermer dans une vive opposition ou dans une prudente abstention, Walewski fait mine de vouloir relater à l'Empereur l'opinion de chacun, tout le monde se recrie. Les ministres se déjugent sans vergogne et s'empressent de se rallier au point de vue de l'Empereur. Le maître a prononcé, l'unanimité s'établit. La cause entendue. Les dés sont jetés.

Une opinion couramment répandue veut que l'expédition de Tourane ait été décidée pour venger la mort de Mgr Diaz, Vicaire Apostolique du Tonkin central (1). Cette opinion est formellement controuvée par le lettre de Walewski. En effet, Mgr Diaz fut décapité à Nam-dinh, le 20 juillet 1857, plusieurs jours par conséquent, après la délibération ministérielle analysée par Walewski. De toutes façons, d'ailleurs, la nouvelle de la mort du prélat ne pouvait en l'absence de liaison télégraphique parvenir en France qu'au bout de plusieurs mois. De fait, la nouvelle n'en fut reçue au Ministère des Affaires Etrangères qu'à la fin de novembre 1857 (2). On voit que le martyre de Mgr Diaz, suivi un an plus tard du martyre de son successeur, Mgr. Melchior (3), n'a pas été, n'a pas pu être la cause première, la cause efficiente de l'expédition de Tourane, dont le principe avait été décidé dans l'esprit du souverain et arrêté dans les conseils du gouvernement dès la mi-juillet 1857.

Durant la fin de l'année 1857 et au début de 1858, d'autres initiatives se firent jour en faveur d'une politique énergique en Indochine. Ces initiatives émanent de diverses personnalités, dont le rôle ne saurait être passé sous silence.

Jeune fille, Eugénie de Montijo avait connu Mgr Diaz en Andalousie. Très pieuse, l'Impératrice ressentait avec une amertume particulière les souffrances des missionnaires persécutés. Atteinte dans ses amitiés personnelles les plus chers, blessée dans son orgueil national, l'Impératrice aurait déclaré, à Biarritz, en août 1857, « Il faut venger nos martyrs » (4). Le propos n'est pas authentifié, il exprime bien pourtant la pensée de l'Impératrice, qui ne fut certainement pas étrangère à la détermination prise par son auguste époux.

Après avoir été, semble-t-il, l'introducteur de Mgr Pellerin à Biarritz, Mgr de Bonnechose (5) préconisa très fermement de son côté, en octobre 1857, aux soirées de Compiègne, une démonstration suivie d'un établissement durable en Cochinchine.

Eclairés par Mgr Pellerin, les frères Veillot militèrent activement, eux aussi, en faveur de l'intervention. Louis, dans le très combatif *Univers*, Eugène par son livre *La Cochinchine et le Tonkin*, composé en 1857 d'après les renseignements missionnaires, paru en fin de 1858.

Une mention spéciale enfin doit être réservée à un officier de marine dont le nom n'a jamais été prononcé et qui joua un rôle, moins important que ses outrances verbales ne le donnent à supposer, mais qui ne peut être tenu pour négligeable. Avec le capitaine de vaisseau Simonet de Maisonneuve (6), nous nous trouvons ramenés au Père Libois. Rappelé d'Extrême-Orient en octobre 1857, par l'Empereur lui-même qui, dit-il, désirait l'entretenir, le commandant Maisonneuve, naguère converti par Veillot, travailla aux côtés du polémiste catholique « dont la magnifique plume devait se ressentir des vérités que le Père Libois avait inculquées dans son âme ». Il vit les ministres Billault et Rouher ; il écrivit une brochure pour les sénateurs ; il remit à l'Empereur divers travaux, notamment un mémoire, dans lequel, écrit-il au Père Libois : « J'ai résumé en

six pages lucides tout ce que vous m'avez appris ». Les lettres de Maisonneuve au Père Libois mettent clairement en lumière l'action indiscutable exercée de la coulisse dans l'affaire cochinchinoise par le Procureur des Missions Étrangères à Hong-Kong. « J'ai dit à plusieurs reprises à l'Empereur tout ce que le « Père Libois m'a appris... Il est incontestable et incontesté que vous avez été « la cheville ouvrière qui a modifié l'ordre de nos pensées concernant la Chine... « L'opinion commence à se prononcer en France ; c'est vous, mon Père, qui « aurez le plus fait pour l'éclairer. Vous avez inspiré nos amiraux, nos diplo- « mates, vous avez éclairé le monde dirigeant de Paris par ceux que vous avez « éclairés vous-même... ». Maisonneuve soutint, avec toute la flamme de son tempérament exalté et grandiloquent, un programme nettement mégalomane, qui ne tendait rien moins qu'à transformer sur le plan moral, politique, économique, non pas la seule Indochine, mais aussi tous les pays exotiques riverains du Pacifique, Madagascar, etc. « Le nid d'aigle » de Tshoushima à occuper pour dominer les mers de Chine et du Japon : « Quatre cents millions « d'âmes à évangéliser ... Avant quinze ans, une grande partie de la race « humaine métamorphosée »... Ces citations suffisent à montrer l'éloquence passionnée que mit au service de l'intervention en Cochinchine le commandant Maisonneuve, un des meilleurs artisans du courant d'opinion qui entraîna l'Empereur.

Au terme de cette énumération, nous mentionnerons encore, pour mémoire, le Père Legrand de la Liraye, bien qu'en l'occurrence il ait été un peu l'ouvrier de la onzième heure. Rentré du Tonkin en France en 1856, pour raison de santé, ce missionnaire rédigea, de mars à décembre 1857, un mémoire demeuré inédit exposant en détails les raisons, les voies et les moyens d'une action militaire en Indochine.

Ces diverses manifestations, se renforçant les unes les autres dans une impressionnante orchestration, ne purent qu'affermir le gouvernement impérial dans son dessein d'envoyer l'escadre Rigault de Genouilly en rade de Tourane.

Sur la lettre du Comte Walenski :

Cf. G. TABOULET, La première évocation de la question de Cochinchine au Conseil des Ministres, *B. S. Et. Indo.*, 1943<sup>e</sup>, p. 69-77. Ouvrages récents sur Walewski : CHALAMON DE BERNARDY, Un fils de Napoléon, le comte Walewski, thèse dactylographiée, 1951 ; D'ORNANO, La vie passionnante du comte Walewski, Paris, 1953.

Pressé de la sorte d'intervenir dans l'Indochine orientale, le gouvernement impérial fut, au même moment, sollicité aussi d'intervenir dans l'Indochine occidentale, en Birmanie. Le fait est assez peu connu pour mériter d'être relaté.

Glacis naturel de l'Indoustan, grignoté province à province par l'Inde anglaise, qui y voyait « une chasse gardée », toujours menacé d'une annexion totale par son boulimique voisin, le royaume birman souhaitait vivement nouer des relations d'intime amitié avec une puissance tutélaire. A cet effet, le Roi Mendoung - Men envoya en France, sous couleur de négociier un traité de commerce, une ambassade munie de présents. L'ambassade birmane fut reçue au palais de Saint-Cloud, en octobre 1856. Elle fit parler d'elle quelque temps, en raison surtout de la façon de son cornac, le « Prince » et « Général » d'Orgoni. Après de multiples équipées dans la chouannerie vendéenne, en Amérique du

*Sud, en Afrique, à la Réunion, au Bengale, le sieur d'Orgoni — né, en 1811, dans le Vendômois, sous le patronyme moins ronflant de Girodon — s'était rendu, en 1852, à la cour d'Ava, où il s'était fait bien venir d'un souverain débonnaire et désireux de se rapprocher de l'Occident. « L'audacieux Français » vint une première fois en France en 1854. Il y revint, en 1856, comme interprète de l'ambassade. Le « Général » d'Orgoni ne manqua de faire miroiter les offres séduisantes de l'Empire birman à la France. Ne trouvant pas de crédit au Quai d'Orsay en raison de ses antécédents, il entreprit de fonder à Marseille une compagnie L'Océan, qui devait mettre en valeur les « immenses ressources » de la péninsule indochinoise, « perle de l'Asie », par la création d'un service de vapeurs sur l'Iraouaddy et l'exploitation des vastes forêts de teck de la Birmanie. D'Orgoni fit des adeptes, notamment un publiciste, ancien officier, doué d'une imagination non moins fertile que la sienne, Prosper Du Mont.*

*Prosper Du Mont préconisa vigoureusement l'établissement d'un « protectorat chrétien de la France sur l'Indochine », une intervention dans « le golfe du Bengale, au Cambodge et au Tonkin », l'organisation sous la direction, bien entendu, du Général d'Orgoni, d'une grande expédition franco-britannique, qui, adoptant la Birmanie comme base d'opérations, s'avancerait hardiment à travers le Yunnan, jusqu'à Canton et jusqu'à Hué, pour mettre à la raison les insolents monarques persécuteurs de missionnaires.*

*Cf. Prosper DUMONT, Le général d'Orgoni, sa mission en France et à Rome, plan de campagne d'une croisade française en Indochine et en Chine ; Nancy, 1858 ; brochure complétée en 1859, par un Appendice, où l'auteur se montre quelque peu désabusé à l'endroit du « général » d'Orgoni, « inventeur de puff ».*

*Le gouvernement français ne pouvait accepter la main tendue du souverain birman sans porter sérieusement ombrage à son allié d'outre-Manche. Il n'eut même pas la tentation d'écouter les sirènes birmanes et éluda les avances de la Cour d'Ava, transmises par un émissaire équivoque, bientôt percé à jour comme un imposteur et un aventurier. Walewski se borna à envoyer un vague agent officieux recueillir très secrètement des informations sur la Birmanie. Ni lui, ni Napoléon III ne prêtèrent attention par la suite aux pressants appels d'un autre Français installé en Birmanie, parfaitement honorable et désintéressé celui-là, Fernand d'Avera, chaleureux apôtre d'une aide à la Birmanie et d'une grande politique française en Asie (7).*

*Eu égard à la conjoncture, les offres sincères d'amitié et d'alliance émanées de Mendoung-Men, « le Saint-Louis bouddhiste » de la Birmanie, étaient destinées à tomber dans le vide. Entre une action en Birmanie et une action en Cochinchine, le cabinet de Paris ne pouvait balancer et, de fait, ne balança pas un moment.*

### Walewski à Napoléon III

Etiolles, 16 juillet 1857,

« J'ai parlé au Conseil des ministres de la Cochinchine, mais la question cochinchinoise n'a pas trouvé faveur auprès de mes collègues.

Fould d'abord nous a dit qu'il ne savait pas où était la Cochinchine, ni ce que c'était ; que, d'ailleurs, puisque Votre Majesté renvoyait l'affaire à

« l'examen du Ministre des Finances, (8) c'est qu'Elle ne s'en souciait guère, car le Ministre des Finances ne pouvait émettre une opinion favorable à une dépense de 6 millions. Quant à la question de l'opportunité et à la nécessité d'avoir au moins 2.600 hommes de troupe de débarquement, Fould nous a déclaré que c'était le cadet de nos soucis.

Billault, par contre, nous a démontré en trois points que ce que disaient les marins, les missionnaires, en un mot tous ceux qui ont été sur les lieux, n'avait pas le sens commun et qu'on ne devait en tenir aucun compte.

Le sceptique Rouher admet l'intérêt commercial et l'intérêt politique, mais il nie tout le reste.

On a cherché à prendre Abbatucci par son faible, en lui faisant envisager l'entreprise comme un projet sorti du cerveau des missionnaires et couvrant la trame ténébreuse du jésuitisme.

Rouland a mis un grand empressement à se disculper de toute initiative, et même de toute complicité dans une question pouvant toucher aux intérêts de l'Eglise.

Vaillant a reconnu qu'il ne s'agissait pas de léser les intérêts de l'Angleterre car elle n'en a aucun, mais uniquement de saisir une occasion favorable pour accomplir, une fois par hasard, ce que l'Angleterre ne se fait pas faute de faire tous les jours.

Quant à Hamelin, il a fait des mots ; il nous a dit que nous y trouverions un débouché important... pour notre or. Il a révoqué en doute l'opinion de vos délégués, ses propres assertions, les témoignages de la Commission enfin tout ce qui avait servi de base à l'opinion de Votre Majesté.

Il ne me restait, Sire, qu'à rappeler au conseil que Votre Majesté avait mûrement pesé cette affaire. Si l'opinion de chacun était arrêtée, il ne me restait plus qu'à rendre compte à l'Empereur du résultat de la délibération. J'ai rappelé, en terminant, qu'il ne s'agissait pas de faire de grands préparatifs pour accomplir un plan de conquête absolument arrêté, mais d'une expédition relativement minime, dont le chef aurait des instructions élastiques, qui lui permettraient d'agir selon les circonstances et de se borner, si les renseignements se trouvaient inexacts, à occuper Tourane, pour obtenir le redressement de nos griefs et des engagements pour l'avenir.

Tous mes collègues alors se sont rattachés à cette dernière explication et ont trouvé que, du moment qu'il en était ainsi, c'était bien différent et que la question, dans ces données, méritait un sérieux examen ».

(Reproduit par Gaston RAINDRE, *Papiers inédits du comte Walewski*, Rev. France, 1<sup>er</sup> mars 1925, p. 53-54).

(1) *Mgr José Diaz Sanjurjo, de l'ordre de Saint-Dominique. Arrêté le 21 mai 1857, décapité à l'âge de 39 ans, pour avoir refusé de fouler aux pieds le crucifix.*

(2) *A la demande du consul d'Espagne à Macao, Bourboulon avait envoyé, le 3 septembre 1857, dans le golfe du Tonkin, son collaborateur, le jeune comte Cleczkowski, avec le Catinat et le Lily, pour tenter de sauver Mgr Diaz, sur le sort duquel on éprouvait des inquiétudes. Cleczkowski arriva trop tard ; il ne put que rapporter à Macao, le 3 octobre, la nouvelle de la triste fin du prélat espagnol, nouvelle aussitôt transmise à Walewski par Bourboulon. Cf. René BOURGEOIS, Le Tonkin en 1857, la Mission Cleczkowski, Hanoi, 1943.*

(3) *Mgr Melchior Garcia Sampedro, Dominicain lui aussi. Au Tonkin depuis 1846, successeur de Mgr Diaz, appréhendé le 8 juillet 1858, coupé en morceaux trois semaines plus tard, à l'âge de 37 ans.*

(4) « C'est nous qui les premiers avons pensé à l'Indochine. Et c'est moi qui ai voulu

annexer la Cochinchine », propos de l'Impératrice rapporté par Octave Aubry (1931, p. 417).

(5) Henri Boisnormand de Bellechose, né en 1800 en Normandie. Quitta la magistrature en 1830 pour entrer dans l'Eglise. Evêque de Carcassonne en 1851, d'Evreux en 1855, année au cours de laquelle il fit un séjour au séminaire des Missions Etrangères. Archevêque de Rouen en 1858. Cardinal en 1863. Mort en 1883. Cf. Mgr BESSON, Vie du Cardinal de Bonnechose, 2 vol., Paris, 1887.

(6) Louis Simonet de Maisonneuve, né en novembre 1809 à Zara, d'un officier de l'armée d'Illyrie, qui, sous la Restauration, fut chargé de rétablir dans l'Inde le consulat de Surate. Collège royal d'Angoulême. Chargé d'escorter en 1846 une mission diplomatique à Marrakech. Capitaine de vaisseau en juin 1853. Longue campagne, dans les mers de Chine et du Japon, et dans le golfe Persique, de 1854 à 1857, sur la frégate la Sibylle, qui fut durement éprouvée par quatre épidémies successives et dont l'officier en second, neurasthénique, se suicida. Admis à la retraite en décembre 1869. Dès 1833, ses notes signalent « le tempérament ardent (de cet officier) qui met du feu dans tout ce qu'il fait ».

(7) Fernand d'Avéra pensait qu'il était « dans le destin de la France d'établir sa prépondérance dans toute l'Indochine ». Avant de partir pour la Birmanie, il avait rédigé, à Paris, en 1856, un mémoire sur les empires vietnamien et birman, visités par lui en 1851.

(8) Fould fait l'intérim de Magne aux Finances.

## LES INSTRUCTIONS ÉLASTIQUES DE L'AMIRAL RIGAUT DE GENOUILLY

(novembre 1857)

[TEXTE 139]

Dès la fin de 1856, le gouvernement français, désireux de poursuivre, en accord avec l'Angleterre principale intéressée en la matière, la révision des traités chinois et en outre pour son compte personnel, la réparation du martyre du Père Chapdelaine (1), a décidé de renforcer notablement sa division navale d'Extrême-Orient. Choisi à cause de sa longue pratique des mers de Chine et aussi à cause des excellentes relations qu'il entretient avec les milieux missionnaires (2), l'amiral Rigault de Genouilly, qui vient de se distinguer dans les tranchées de Sébastopol, est désigné, le 15 juillet 1857, pour remplacer l'amiral Guérin, rappelé en raison de son caractère difficile et parce qu'il estime que la France ne devrait pas intégralement épouser la querelle de l'Angleterre contre la Chine.

Les instructions du 25 novembre 1857 parvinrent à Rigault de Genouilly en janvier 1858, peu après la prise de Canton par les forces franco-britanniques (28 et 29 décembre 1947).

Comme l'a promis Walewski à ses collègues, ces instructions sont « élastiques ». La France n'a qu'un objectif précis : faire cesser la persécution et assurer aux chrétiens d'Indochine un régime de tolérance. Ce but, croit-on à Paris, pourra être atteint par l'occupation de Tourane, considéré, bien à tort, comme la position-clef de tout le royaume. Que fera-t-on ensuite ? Fondera-t-on un établissement durable ? Conclura-t-on un traité de protectorat, pour lequel le Département n'est pas très chaud ? Se contentera-t-on d'un simple traité de commerce ? Ces diverses éventualités sont envisagées et laissées à l'appréciation et à l'initiative de l'amiral commandant en chef, qui agira au mieux des circonstances de temps et de lieu, toute latitude lui étant abandonnée pour déterminer la nature des relations ultérieures entre la France et la Cochinchine.

Le gouvernement métropolitain ne précise pas ce qu'il veut, pour la bonne raison qu'il ne le sait pas au juste (3). Les directives tracées à l'amiral ne com-

*portent pas de vues d'ensemble ; elles ne vont pas plus loin que la saisie d'un gage territorial ; elles ne portent que sur un avenir à court terme. Paris se décharge allègrement de ses responsabilités sur l'exécutant local.*

*Le vague de ces instructions initiales mérite d'être souligné, car il pèsera lourdement sur l'expédition, et engendrera un flottement qui, se prolongeant, nuira à l'essor rapide de l'établissement fondé en Basse-Cochinchine.*

*Une chose, toutefois, est bien spécifiée. L'expédition de Cochinchine n'est qu'une sorte d'appendice greffé sur l'expédition de Chine. De toutes manières, elle est subordonnée à l'entreprise de Chine, placée sous la haute direction du baron Gros, plénipotentiaire substitué à Bourboulon pour les négociations à suivre avec Pékin.*

*Aussi est-ce seulement après qu'il aura, de concert avec les Anglais, assuré — ou cru assurer — le succès de l'expédition de Chine (4), que Rigault de Genouilly mettra le cap sur Tourane, où il ne paraîtra qu'à la fin août 1858, treize mois après la décision impériale d'intervention.*

*Cf. Paul BAUDRIT, L'amiral Rigault de Genouilly, B. S. Et. Indo. 1933<sup>m</sup>, p. 1516 et sq.*

**Le Comte Walewski, Ministre des Affaires Etrangères,  
à l'amiral Hamelin, Ministre de la Marine**

Paris, 25 novembre 1857,

« L'Empereur ayant décidé que le commandant en chef de la station navale en Chine serait chargé de pourvoir au redressement de nos griefs contre la Cochinchine et à l'établissement des rapports qu'il nous importe d'avoir avec ce royaume (je vous fais connaître le point de vue de mon Département).

Le gouvernement de la Cochinchine, malgré l'appui que la France lui a prêté en vertu d'un traité, a renouvelé ses persécutions contre nos missionnaires, dont plusieurs ont été mis à mort, et a constamment refusé d'entrer en relations d'amitié et de commerce avec la France...

...Nous nous exposerions à un échec certain en recommandant à l'amiral Rigault de Genouilly de recourir à nouveau à la voie des négociations... En arrivant, l'amiral devra occuper la baie et le territoire de Tourane. Maître de cette position, il aura à examiner, en s'entourant sur les lieux de tous les renseignements désirables, en considérant, d'un côté, l'importance des résultats à obtenir et, de l'autre, les sacrifices probables et les chances à courir pour les atteindre, si ses efforts doivent tendre à réaliser l'établissement du protectorat sur la Cochinchine, ou s'ils doivent se borner à la conclusion d'un traité de commerce, d'amitié et de navigation, en stipulant des réparations convenables pour les persécutions exercées contre nos missionnaires, dont la sécurité future devra faire l'objet d'une stipulation formelle. L'Empereur entend s'en remettre entièrement sur le choix entre ces deux alternatives à la sagacité de M. Rigault de Genouilly, qui aura nécessairement à proportionner l'étendue de son entreprise à ses moyens d'action.

Si, une fois en possession de Tourane, le commandant en chef juge qu'il peut entreprendre de faire consacrer par un pacte régulier et solennel le protectorat de la France, il ne devra pas perdre de vue que la protection

« implique nécessairement la direction des rapports de l'Etat protégé avec les puissances étrangères, le traitement national pour les commerçants et navigateurs de l'Etat protecteur, la juridiction exclusive des agents du protecteur sur tous ses propres sujets. Ces effets primordiaux du protectorat entraînent des conséquences qui varient suivant les circonstances et la forme du gouvernement protégé. L'amiral Rigault de Genouilly, auquel l'Empereur désire laisser la plus grande latitude, saura les déduire et en préciser le sens, de manière à les faire tourner à la consolidation de l'autorité que la France serait appelée à exercer sur la Cochinchine.

Si, renonçant à cette combinaison, l'amiral pensait devoir se borner à un traité, il emploiera tous ses efforts pour que cet acte soit conforme au projet dont vous trouverez ci-joint copie...

...Dans l'une et l'autre hypothèse, (il conviendra) de conserver la possession de Tourane comme gage de l'entière exécution des engagements pris par le gouvernement annamite... et d'agir aussi promptement que possible. Toutefois, l'Empereur n'entend pas modifier ni suspendre le concours que l'amiral Rigault de Genouilly doit à la mission de M. le baron Gros. Il devra prendre ses dispositions pour que l'expédition qu'il fera en Cochinchine ne puisse en aucun cas entraver les opérations à poursuivre en Chine, de concert avec les forces navales de Sa Majesté britannique ».

Arch. Centr, Indoch. n° 11.110/1.

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires, Documents, Chine, t. 27, fol. 330-341. Texte inédit).

### L'amiral Hamelin à l'amiral Rigault de Genouilly

Paris, 25 novembre 1857,

« Monsieur le Contre-amiral, La volonté de l'Empereur est de mettre fin aux persécutions qui se renouvellent sans cesse contre les chrétiens de la Cochinchine et d'assurer à ces dernières populations l'aide efficace de la France. Sa Majesté a décidé, en conséquence, que les forces placées sous votre commandement seraient augmentées de trois navires... et de 500 hommes de terre. Ces renforts partiront de France dans le plus bref délai possible... La démonstration contre la Cochinchine demande à être exécutée sans aucune perte de temps. Vous vous en chargerez vous-même, si votre présence n'est pas indispensable sur les côtes de Chine... Pour renoncer à agir immédiatement, il faudrait, ne l'oubliez pas, qu'il fût véritablement nécessaire de maintenir la totalité de vos forces dans les eaux du Céleste Empire... En tout état de cause, c'est-à-dire que la démonstration soit accomplie par vous ou par l'un des officiers de votre division, il y aura à s'emparer sur le champ de Tourane et à s'y établir solidement. Lorsque vous aurez... à retourner dans les mers de Chine, toutes les mesures seront prises pour garantir la sûreté de la garnison installée à Tourane... Si l'expédition a déjà eu lieu lorsque les renforts annoncés arriveront, vous les utiliserez à consolider notre position en Cochinchine... »

Repr. par de VAUBLANC. *La première campagne de Cochinchine, 1858-1859*, Ecole de guerre navale 1935, p. 34-35.

(1) *Auguste Chapdelaine, né le 6 janvier 1814, dans le département de la Manche. Parli du séminaire de la rue du Bac pour la Chine du Sud en 1854. Mort en cage et décapité post mortem dans le Kouang-si, le 29 février 1856.*

(2) *Déjà, en juillet 1852, une pétition des Evêques de Chine et des pays adjacents avait signalé au Prince-Président de la République Rigault de Genouilly comme l'officier le plus qualifié pour prendre le commandement des forces navales de la France dans les mers de Chine.*

(3) *« On songe beaucoup à la Cochinchine ; cependant, dans le fond, on ne sait pas trop si on la veut, ce qu'il faut en prendre et ce qu'on en peut faire » (Simonet de Maison-neuve, en mars 1858). On peut se faire une idée du degré d'ignorance des milieux métropolitains à l'égard des réalités indochinoises par une note du Moniteur de la Flotte de février 1857, annonçant comme prochaine une expédition maritime de représailles projetée par la Cour de Hué contre la Chine sur les côtes du Petchili !!!*

(4) *Les forts de Takou, à l'embouchure du Pei-ho, furent pris le 20 mai 1858 et le traité franco-chinois signé, à Tien-Tsin, le 27 juin 1858.*



---

## TABLE DES MATIÈRES

### DU TOME I<sup>er</sup>

	Pages
AVANT-PROPOS .....	1
Abréviations .....	5

### LIVRE I

#### LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, SIÈCLE DE LA DÉCOUVERTE

<b>CHAPITRE I. — Le Père Alexandre de Rhodes introduit le christianisme et la France au Vietnam.....</b>	<b>9</b>
<i>Texte n° 1</i> : La Compagnie de Jésus fonde la mission de Cochinchine (1615) .....	10
<i>Texte n° 2</i> : A peine débarqué, le Père de Rhodes apprend la langue vietnamienne (1625). Les origines du <i>quoc-ngũ</i> .....	12
<i>Texte n° 3</i> : Remarquable succès de la prédication du Père de Rhodes au Tonkin (1626-30) .....	14
<i>Texte n° 4</i> : Condamné à mort, puis gracié, le Père de Rhodes est expulsé (1645) .....	17
 <b>CHAPITRE II. — Les débuts de l'apostolat de la Société des Missions Étrangères.....</b>	 <b>23</b>
<i>Texte n° 5</i> : Les origines de la Société des Missions Étrangères.....	24
<i>Texte n° 6</i> : Mgr Pallu ne peut pénétrer dans sa mission du Tonkin (1664) .....	26
<i>Texte n° 7</i> : Une reconnaissance missionnaire, le Père Chevreuil en Cochinchine (1664-1665) .....	29
<i>Texte n° 8</i> : Tournées pastorales de Mgr Lambert de la Motte ....	34
<i>Texte n° 9</i> : Formation d'un clergé autochtone.....	38
<i>Texte n° 10</i> : Premières tentatives d'évangélisation des peuples « sauvages » (1674-75) .....	40
<i>Texte n° 11</i> : Travaux apostoliques (1675-1686) .....	42
<i>Texte n° 12</i> : Les missionnaires et les usages locaux ; le culte des ancêtres (1679-1682) .....	46
<i>Texte n° 13</i> : Situation générale du christianisme en 1682.....	49
 <b>CHAPITRE III. — L'Indochine décrite par les missionnaires et par les voyageurs .....</b>	 <b>52</b>
<i>Texte n° 14</i> : Description géographique du Vietnam (Père de Rhodes). ..	52
<i>Texte n° 15</i> : Les institutions civiles du Tonkin (Père de Rhodes)....	55
<i>Texte n° 16</i> : Le costume cochinchinois vers 1620 (Père Christophe Borri) .....	58
<i>Texte n° 17</i> : Puissance et richesse du Roi du Tonkin (Père de Rhodes)	60
<i>Texte n° 18</i> : Les revenus du Roi de Cochinchine (Père B. Vachet).	62

	Pages
<i>Texte n° 19</i> : L'armée cochinchinoise (Père B. Vachet) .....	65
<i>Texte n° 20</i> : Les flottes de guerre du Tonkin et de la Cochinchine (Père de Rhodes) .....	68
<i>Texte n° 21</i> : Le Roi du Tonkin mis en échec à Caobang par l'Empereur de Chine (1669-1670) .....	70
<i>Texte n° 22</i> : Effacement de la famille régnante du Tonkin (d'après J. B. Tavernier, 1769) .....	71
<i>Texte n° 23</i> : Une famine au Tonkin (1682-85) .....	72
<i>Texte n° 24</i> : Le Tonkin et la Cochinchine, d'après l'abbé de Choisy (1686) .....	73
<b>CHAPITRE IV. — Premiers contacts économiques et politiques</b> .....	76
<i>Texte n° 25</i> : Le négoce et la monnaie au Tonkin (Père de Rhodes) ..	78
<i>Texte n° 26</i> : Tentative de fondation d'une compagnie pour le commerce de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin (1660) .....	80
<i>Texte n° 27</i> : Mgr Pallu propose à Colbert la fondation d'un comptoir au Tonkin (1672) .....	82
<i>Texte n° 28</i> : Louis XIV et le Roi du Tonkin ; une ambassade française au Tonkin (1682) .....	83
<i>Texte n° 29</i> : Mémoire sur les différents objets de commerce qui ont cours à la Cochinchine et au Tonkin (1695) .....	86
<i>Texte n° 30</i> : Hanoï à la fin du xvii <sup>e</sup> siècle, d'après Samuel Baron ..	88

## LIVRE II

LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, SIÈCLE DES VÉLLÉITÉS

<b>CHAPITRE I. — Continuation de l'apostolat missionnaire</b> .....	92
<i>Texte n° 31</i> : La vie et la mort du missionnaire (1700-1709) .....	93
<i>Texte n° 32</i> : Les Cochinchinois colonisent les plaines du Donnaï ..	95
<i>Texte n° 33</i> : Une petite persécution en Cochinchine (1714) .....	96
<i>Texte n° 34</i> : Les missionnaires sont expulsés de Cochinchine (1750) ..	99
<i>Texte n° 35</i> : Le palais de Hué (Père Köfler) .....	101
<i>Texte n° 36</i> : Requête à la Reine Marie Leckzinska de la Mission du Tonkin occidental (1759) .....	103
<i>Texte n° 37</i> : Le mode de vie des populations du Tonkin (Mgr Reydellet, 1766) .....	105
<i>Texte n° 38</i> : Mgr Piguel préconise l'établissement d'un comptoir à Poulo-Condore et au Cambodge (1767) .....	107
<b>CHAPITRE II. — La Compagnie des Indes et l'Indochine : les sondages de Dupleix et de Pierre Poivre (1700-1750)</b> .....	110
<i>Texte n° 39</i> : Un roitelet Cham rançonne la <i>Galathée</i> (1720) .....	111
<i>Texte n° 40</i> : La Compagnie des Indes fait reconnaître l'archipel de Poulo-Condore (1723) .....	114
<i>Texte n° 41</i> : Le voyageur Gentil de la Barbinais suggère à la Compagnie des Indes de faire du commerce en Chine et au Tonkin (1738-39) .....	116
<i>Texte n° 42</i> : La Cochinchine attire l'attention de Friel, neveu de Dupleix (1743) .....	118
<i>Texte n° 43</i> : Faifo en 1744, d'après Pierre Poivre .....	120

	Pages
<i>Texte n° 44</i> : Un agent de Dupleix, Dumont, propose l'ouverture d'un comptoir au Tonkin (1748).....	121
<i>Texte n° 45</i> : Pierre Poivre obtient du Roi de Cochinchine une licence de commerce (1750).....	123
<i>Texte n° 46</i> : Déboires qu'éprouvent les commerçants européens en Cochinchine ; P. Poivre aux prises avec les mandarins (1749-50)..	126
<i>Texte n° 47</i> : Poivre, exaspéré, enlève l'interprète Michel (1750) ....	131
<i>Texte n° 48</i> : Les suites du voyage de Poivre (fin 1750). ....	133
<i>Texte n° 49</i> : Dupleix ne renonce pas à la Cochinchine (1752-53)....	134
<i>Texte n° 50</i> : Quelques souvenirs de Poivre sur la Cochinchine (1768)..	139
<b>CHAPITRE III. — Une cascade de projets de commerce et d'établissement (1753-1778) .....</b>	<b>141</b>
<i>Texte n° 51</i> : L'abbé de Saint-Phalle présente un mémoire sur le Tonkin (1753) .....	142
<i>Texte n° 52</i> : Le subrécargue Protais-Leroux propose un établissement à Poulo-Condore (1755).....	144
<i>Texte n° 53</i> : Le Comte d'Estaing médite un coup de main sur Hué (1758-59) .....	145
<i>Texte n° 54</i> : Le duc de Choiseul-Praslin consulte Poivre sur un établissement en Cochinchine (1718).....	151
<i>Texte n° 55</i> : Le projet Vergennes-Sartine-de Rothé (1775-7) .....	154
<i>Texte n° 56</i> : Le commandant de Chandernagor Chevalier presse le Gouverneur de Pondichéry d'intervenir contre les Tayson (1771)..	156

## LIVRE III

**UNE COLLABORATION FÉCONDE :  
AVEC LE CONCOURS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN  
ET DES VOLONTAIRES FRANÇAIS,  
GIA-LONG RASSEMBLE LES TROIS KY (1767-1785)**

<b>CHAPITRE I. — Les tribulations de l'Évêque d'Adran (1767-1785).....</b>	<b>163</b>
<i>Texte n° 57</i> : M. Pigneau de Behaine au séminaire de Hondat (1767-1770) .....	164
<i>Texte n° 58</i> : M. Pigneau est élevé à l'épiscopat (1770).....	166
<i>Texte n° 59</i> : Les renoncements de l'Évêque d'Adran (1772).....	167
<i>Texte n° 60</i> : La misère publique au temps des Tayson.....	168
<i>Texte n° 61</i> : La vie errante de l'Évêque d'Adran (1782-85).....	170
<b>CHAPITRE II. — L'Évêque d'Adran à la Cour de France. Le traité de Versailles est annulé par le mauvais vouloir du Gouverneur de Pondichéry.....</b>	<b>175</b>
<i>Texte n° 62</i> : L'Évêque d'Adran est mandaté par Nguyen-Anh auprès de Louis XVI (1782-84) .....	176
<i>Texte n° 63</i> : Les autorités de Pondichéry refusent assistance à l'Évêque d'Adran (1785-86).....	178
<i>Texte n° 64</i> : L'Évêque d'Adran trace le plan de l'expédition de Cochinchine (mai 1787) .....	180

	Pages
<i>Texte n° 65</i> : Le traité du 28 novembre 1787.....	185
<i>Texte n° 66</i> : L'opinion véritable de Versailles.....	190
<i>Texte n° 67</i> : Jugement de Louis XVI sur le comte de Conway.....	195
<i>Texte n° 68</i> : Premier heurt entre l'Evêque d'Adran et le Comte de Conway (14-15 juin 1787).....	196
<i>Texte n° 69</i> : Le sort de l'expédition se joue à Pondichéry. Supplications et résistances (juin 1788-mars 1789).....	199
<i>Texte n° 70</i> : La dérobade de Versailles (octobre 1788).....	207
<i>Texte n° 71</i> : L'opinion à Pondichéry. La révolution française et la Cochinchine .....	210
<b>CHAPITRE III. — L'Evêque d'Adran sur la brèche de Cochinchine (1789-1799)</b> .....	<b>213</b>
<i>Texte n° 72</i> : Nguyen-Anh remercie Louis XVI (31 janvier 1790)....	213
<i>Texte n° 73</i> : Les découragements de l'Evêque d'Adran (1791-92)..	216
<i>Texte n° 74</i> : L'Evêque d'Adran aux armées.....	218
<i>Texte n° 75</i> : L'Evêque d'Adran à la Cour, les intrigues des mandarins (1795-96) .....	221
<i>Texte n° 76</i> : La religion chrétienne sous le règne de Nguyen-Anh..	224
<i>Texte n° 77</i> : L'Evêque d'Adran et le culte des ancêtres.....	226
<i>Texte n° 78</i> : La mort de l'Evêque d'Adran (9 novembre 1799).....	230
<i>Texte n° 79</i> : La vie privée et l'œuvre de l'Evêque d'Adran.....	237
<b>CHAPITRE IV. — Les volontaires français au service de la Cochinchine</b> ....	<b>240</b>
<i>Texte n° 80</i> : La situation militaire en Cochinchine en 1790-91....	241
<i>Texte n° 81</i> : Théodore Lebrun, le premier urbaniste saïgonnais....	243
<i>Texte n° 82</i> : Le Colonel Olivier de Puymanel, « Le Sincère ».....	245
<i>Texte n° 83</i> : Jean-Marie Dayot met à profit les guerres de saison pour faire l'hydrographie des côtes cochinchinoises (1791-1794)..	249
<i>Texte n° 84</i> : La vie aventureuse de Laurent Barizy .....	252
<i>Texte n° 85</i> : J.-B. Chaigneau, le « marquis aux stratagèmes victorieux » .....	254
<i>Texte n° 86</i> : Les forces du Roi de Cochinchine en 1800.....	255
<i>Texte n° 87</i> : Destruction de la flotte des Tayson (28 février 1801)..	258
<i>Texte n° 88</i> : Philippe Vannier, le doyen des mandarins français de Gia-Long .....	261
<b>CHAPITRE V. — Le règne de Gia-Long (jusqu'en 1815)</b> .....	<b>264</b>
<i>Texte n° 89</i> : Le châtimement des derniers Tayson (août 1802).....	265
<i>Texte n° 90</i> : Gia-Long, l'homme, le souverain et son œuvre.....	267
<i>Texte n° 91</i> : Une école à Hué au temps de Gia-Long.....	271
<i>Texte n° 92</i> : L'ingénieur Charpentier de Cossigny propose au Premier Consul une alliance avec la Cochinchine.....	272
<i>Texte n° 93</i> : Gia-Long éloigne la Compagnie anglaise des Indes de ses états. La mission du subrécargue Roberts (1804).....	275
<i>Texte n° 94</i> : L'envers d'un grand règne.....	277
<i>Texte n° 95</i> : Ravages causés par les tigres dans le centre Vietnam..	278

## LIVRE IV

**DE GIA-LONG A TU-DUC  
LE VIETNAM REVIENT A LA POLITIQUE  
DE LA LA CLOTURE ET DE L'INTOLÉRANCE (1815-58)**

	Pages
<b>CHAPITRE I. — Echec des armateurs bordelais et des missions consulaires françaises sous Gia-Long et Minh-Mang (1815-1831).....</b>	<b>282</b>
<i>Texte n° 96</i> : La Cochinchine en 1817, d'après le subrécargue Auguste Borel .....	283
<i>Texte n° 97</i> : Le Duc de Richelieu interroge J.-B. Chaigneau sur la Cochinchine (1817) .....	286
<i>Texte n° 98</i> : Gia-Long éconduit le commandant de <i>la Cybèle</i> Kergariou (janvier 1818) .....	288
<i>Texte n° 99</i> : La citadelle de Hué en 1819, d'après M. Roy, commandant du <i>Henry</i> .....	290
<i>Texte n° 100</i> : Gia-Long accorde à J.-B. Chaigneau un congé de trois ans (novembre 1819).....	292
<i>Texte n° 101</i> : Minh-Mang succède à Gia-Long.....	294
<i>Texte n° 102</i> : Le commerce en Cochinchine vers 1820, d'après J.-B. Chaigneau .....	297
<i>Texte n° 103</i> : L'armement bordelais en Cochinchine : Balgueris-Stuttenberg .....	300
<i>Texte n° 104</i> : J.-B. Chaigneau agent et consul de France en Cochinchine .....	304
<i>Texte n° 105</i> : J.-B. Chaigneau quitte définitivement la Cochinchine (1824).....	310
<i>Texte n° 106</i> : Le baron de Bougainville et <i>la Thétis</i> à Tourane (1825). .....	311
<i>Texte n° 107</i> : Echec des deux missions consulaires d'Eugène Chaigneau (1825-1831). <i>La Favorite</i> en Cochinchine (1830-31).....	315
 <b>CHAPITRE II. — La réaction anticatholique sous Minh-Mang et Thieu-Tri (1820-1847) .....</b>	 <b>321</b>
<i>Texte n° 108</i> : Minh-Mang interdit aux missionnaires de pénétrer en Cochinchine (février 1825) .....	322
<i>Texte n° 109</i> : Requête des mandarins contre les chrétiens (août 1826) .....	323
<i>Texte n° 110</i> : Le Maréchal Lê-Van-Duyet intervient en faveur des chrétiens (1827-28) .....	324
<i>Texte n° 111</i> : Minh-Mang mande et retient près de lui les missionnaires (1826-28) .....	326
<i>Texte n° 112</i> : Le premier édit de proscription générale (janvier 1833) .....	327
<i>Texte n° 113</i> : Le martyr du Père Gagelin (17 octobre 1833).....	329
<i>Texte n° 114</i> : Impliqué dans la révolte de Khoi, le Père Marchand est coupé en morceaux (30 novembre 1835).....	331
<i>Texte n° 115</i> : Bref pontifical d'encouragement aux chrétiens du Tonkin et de la Cochinchine (4 août 1839).....	332
<i>Texte n° 116</i> : Les prisons de Monsieur Miche (1842-43).....	334
<i>Texte n° 117</i> : Les funérailles de Thieu-Tri et l'investiture de Tu-Duc. .....	337

	Pages
<b>CHAPITRE III. — Les tentations indochinoises de la Monarchie de Juillet ..</b>	<b>342</b>
<i>Texte n° 118</i> : Le Commandant Vaillant de <i>la Bonite</i> à Tourane (1837) Les officiers de marine en Cochinchine de 1837 à 1840.....	343
<i>Texte n° 119</i> : Une ambassade de Minh-Mang à Louis-Philippe (1841-42) .....	347
<i>Texte n° 120</i> : Guizot cherche un « point d'appui » dans la mer de Chine (1843) .....	349
<i>Texte n° 121</i> : Une occasion manquée : Basilan (1843-45).....	352
<i>Texte n° 122</i> : La corvette <i>l'Héroïne</i> délivre cinq missionnaires (1843).	356
<i>Texte n° 123</i> : L'Amiral Cecille tente en vain d'entrer en négociations avec la Cour de Hué (avril-juin 1843).....	360
<i>Texte n° 124</i> : Délivrance de Mgr Lefebvre par la corvette <i>l'Alcmène</i> (juin 1845) .....	362
<i>Texte n° 125</i> : Seconde arrestation et seconde délivrance de Mgr Le- febvre (1846-47) .....	367
<i>Texte n° 126</i> : Les deux versions du combat de Tourane (15 avril 1847).	369
<i>Texte n° 127</i> : Les missions du Tonkin sollicitent la protection de Louis-Philippe (mars 1848).....	374
 <b>CHAPITRE IV. — La persécution sous Tu-Duc. Napoléon III s'émeut de la situation faite en Indochine aux missionnaires (1848-1858).....</b>	 <b>378</b>
<i>Texte n° 128</i> : Le commandant Rocquemaurel et la Cochinchine (1850-51) .....	379
<i>Texte n° 129</i> : Reprise de la persécution sous Tu-Duc. L'opinion de Mgr Retord (1851) .....	382
<i>Texte n° 130</i> : Bourboulon préconise une intervention énergique en Co- chinchine (août 1852).....	384
<i>Texte n° 131</i> : Les Lè sollicitent l'appui de la France (1855).....	386
<i>Texte n° 132</i> : La Mission Montigny au Cambodge (octobre 1856) ...	387
<i>Texte n° 133</i> : Canonnade des forts de Tourane par le <i>Catinat</i> et la <i>Capricieuse</i> (septembre-octobre 1856).....	389
<i>Texte n° 134</i> : Montigny à Tourane (janvier 1857).....	394
<i>Texte n° 135</i> : L'arsenal de la persécution.....	397
<i>Texte n° 136</i> : Les principaux promoteurs de l'expédition de Cochinchine : le Père Huc et Mgr Pellerin (1857).....	401
<i>Texte n° 137</i> : La Commission de la Cochinchine (avril et mai 1857).	407
<i>Texte n° 138</i> : Le Comte Walewski annonce au Conseil de cabinet la décision d'intervention (juillet 1857) .....	410
<i>Texte n° 139</i> : Les instructions élastiques de l'amiral Rigault de Genouilly (novembre 1857).....	415

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### DU TOME I<sup>er</sup>

---

COUVERTURE : *Jean-Baptiste Chaigneau en mandarin*  
(peinture chinoise, 0,61 m. × 0,48 m.) (D'après le B.A.V.H., 1923<sup>r</sup>, pl. n<sup>os</sup> 1 et 2)

#### LIVRE I

	Pages
1. Dictionnaire trilingue du père Al. de Rhodes (1651).....	17
2. Relation du Père de Rhodes (1666).....	32
3. Planche 56 de l'Asie de Sanson d'Abbeville (1652).....	80

#### LIVRE II

4. L'Indochine, d'après l'abbé Prévost (1752).....	128
5. Plat réchauffoir de la Compagnie française des Indes.....	144

#### LIVRE III

6. Le tombeau de l'Evêque d'Adran en 1865.....	192
7. Lettre de l'Evêque d'Adran à M. Letondal (5 juillet 1792).....	208
8 et 9. Lettre d'Olivier à son père.....	248 - 249
10. Attaque et défense hypothétiques de Carpentras (Dessin d'Olivier de Puymanel).....	256
11. Lettre de Chaigneau à Barizy (2 mars 1801).....	272

#### LIVRE IV

12. Mandarin et soldat cochinchinois (Atlas du Voyage de <i>la Thétis</i> )....	288
13. Village cochinchinois (Album de <i>la Favorite</i> ).....	304
14. Le martyr du Père Schaeffler.....	321
15. Mgr Pellerin (1813-1862).....	336
16. L'amiral Cécille.....	352
17. Mgr Lefebvre.....	368
18. Le combat naval de Tourane (15 avril 1847).....	374
19. Le baron Henri Brenier.....	385
20. Rigault de Genouilly en 1850.....	400

---

40-1955. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 10-1955  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1955.



# La Geste Française en Indochine

PAR  
Georges TABOULET  
TOME II  
CENTRE CULTUREL FRANÇAIS DE BANGON  
BIBLIOTHÈQUE



# LA GESTE FRANÇAISE EN INDOCHINE

Histoire par les textes de la France en Indochine  
des origines à 1914

TOME II

---

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
80 EXEMPLAIRES SUR PUR FIL LAFUMA DE VOIRON  
20 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE  
MARQUÉS AU NOM DU DESTINATAIRE,  
CONTRESIGNÉS A. M.  
60 EXEMPLAIRES MIS EN VENTE  
NUMÉROTÉS I A 60

Georges TABOULET

# LA GESTE FRANÇAISE EN INDOCHINE

Histoire par les textes de la France  
en Indochine des origines à 1914

TOME DEUXIEME

Illustré de 33 illustrations en 21 planches hors texte

*Ouvrage honoré du Haut Patronage du Ministère  
chargé des relations avec les États Associés  
et du Ministère de la Marine*



LIBRAIRIE D'AMÉRIQUE ET D'ORIENT  
ADRIEN-MAISONNEUVE  
11, rue Saint-Sulpice  
PARIS (6<sup>e</sup>)

—  
1956



1956

Copyright by Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve

*Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays  
y compris l'U. R. S. S.*

*A la mémoire de*

MARGUERITE TABOULET  
(Sarreguemines 1923 † Hanoï 1924)



PIERRE TABOULET  
(Saïgon 1929 † Paris 1956)



## ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE DANS L'INDOCHINE MÉRIDIONALE (1858-1884)

*De Tourane, où, décimées par la maladie, les forces françaises piétinent, sans obtenir de résultats appréciables (1858-1860), l'amiral Rigault de Genouilly a l'heureuse inspiration d'étendre ses opérations en Basse-Cochinchine (février 1859). L'amiral Page fonde à Saïgon, en décembre 1859 et janvier 1860, un établissement durable, appelé à devenir le foyer rayonnant de l'influence française dans la péninsule indochinoise. En 1861, l'amiral Charner, revenant de Chine avec des forces imposantes, s'empare du camp retranché de Chi-Hoa, puis de la place de Mytho, qui ouvre aux Français l'accès du grand fleuve du Cambodge. L'amiral Bonard élargit notablement l'aire de l'occupation, en s'emparant des provinces de Bienhoa et de Vinhlong. Menacé à ce moment par une grave rébellion au Tonkin, le roi Tu-Duc cède à la France les trois provinces orientales de la Basse-Cochinchine par le traité de Saïgon (5 juin 1862).*

*La Cour de Hué ne se résigne pas pour autant à la perte des riches contrées du Bas-Mékong. Tentant de récupérer à Paris ce qu'elle a perdu à Saïgon, elle envoie en France une ambassade, qui, grâce à l'habileté de son chef Phan Thanh Gian, remporte un succès destiné du reste à demeurer sans lendemain. Tu-Duc fomenta alors en territoire français des insurrections qui amènent l'amiral La Grandière à se rendre maître, sans effusion de sang, des trois provinces occidentales (juin 1867). La prise de possession de ces provinces achève de constituer la Cochinchine française dans ses frontières naturelles, faciles à défendre.*

*En dépit de la nature marécageuse du sol, d'un climat dangereux, de l'opiniâtre résistance des troupes vietnamiennes — qui étonna les officiers ayant fait la campagne de Chine — la conquête militaire de la Basse-Cochinchine fut relativement aisée. Les difficultés réelles furent celles de l'installation et de l'organisation. Les nouveaux venus pénétraient, en effet, dans un monde inconnu, dont ils ignoraient absolument tout, la géographie, les institutions, les usages, la langue. « Jamais colonie n'eut à surmonter de pareils obstacles à ses débuts ».*

*Les officiers généraux de la Marine à qui furent confiées les destinées de la colonie naissante, durent improviser de toutes pièces, non seulement un système administratif, mais une doctrine de gouvernement. Convaincus que la force est impuissante à asseoir les empires, ils adoptèrent pour phare conducteur, pour fondement de leur action de tous les jours, la recherche du bien-être du pays.*

Leur politique fut constamment inspirée par le souci des intérêts matériels et moraux des populations autochtones. Ils s'attachèrent, non pas à démolir, à niveler, mais à restaurer, à construire, à créer. Respectant scrupuleusement les institutions et les coutumes locales, ils firent œuvre à la fois de mainteneurs et de novateurs. Tout en réprimant sévèrement le brigandage et en châtiant sans faiblesse les auteurs de troubles, ils n'exercèrent jamais de représailles inutiles. S'efforçant de « fermer les plaies de la conquête », ils se gardèrent de porter atteinte à l'organisation municipale et sociale ; ils s'entourèrent de l'avis des notables ; ils firent appel à de nombreux auxiliaires vietnamiens et s'employèrent à constituer une administration « honnête et pacifique », sans caractère oppressif, car fondée sur une justice impartiale et équitable.

Au point de vue économique, en dehors des corvées, réglementées avec soin, puis abolies, les Amiraux-Gouverneurs érigèrent en dogme le principe de la liberté des échanges. S'éloignant délibérément du régime exclusif et prohibitif de l'ancien système colonial, ils accordèrent les franchises les plus complètes au port de Saïgon, dont ils rêvaient de faire « une auberge maritime » assidûment fréquentée ; ils refusèrent d'accorder aucune subvention, aucun privilège susceptible d'assurer à tel de leurs nationaux un régime préférentiel.

Au point de vue moral, les Amiraux-Gouverneurs se gardèrent de soulever la question religieuse. Catholiques convaincus, ils ne firent rien pour favoriser le prosélytisme chrétien, sous le signe duquel la conquête avait été entreprise. Ils firent preuve d'un parfait esprit de tolérance à l'égard des cultes et des croyances traditionnelles. Les amiraux combattirent, il est vrai, l'usage des caractères chinois, mais parce qu'ils voyaient dans ces hiéroglyphes, comme on disait alors, « les broussailles intellectuelles de l'Extrême-Orient », une barrière infranchissable opposée à la diffusion des lumières venues d'Occident. Ils encouragèrent fortement, en revanche, les caractères latins, le quoc ngu, « l'écriture nationale », seule capable de faire pénétrer rapidement dans le pays les connaissances usuelles, la civilisation progressiste de l'Europe.

Sous l'égide de cette administration à la fois vigilante et paternelle, en quelque vingt ans, la Cochinchine française, radicalement transformée, réalisa dans tous les domaines des progrès étonnants, dont le rythme fut encore accru à l'époque du premier gouverneur civil, successeur des Amiraux-Gouverneurs (1879-1882).

Profondément déchu, le royaume khmer était, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une sorte de champ clos où s'affrontaient deux impérialismes rivaux. Le Vietnam et le Siam se disputaient, en effet, la riche proie cambodgienne, dont ils avaient commencé à se partager les dépouilles. Dépourvu de tout moyen de défense, sans armée, sans finances, sans frontières définies, à demi démantelé déjà, le malheureux royaume cambodgien, « Pologne asiatique » au petit pied, semblait appelé à disparaître bientôt de la carte politique de l'Asie. Son souverain payait tribut à la fois à Bangkok et à Hué ; il vivait en chartre privée ; chambré et tenu en lisière par un commissaire siamois, qui contrôlait ses moindres gestes, comme Montigny l'avait éprouvé à Kampot en 1856.

Pour échapper à la double étreinte qui l'enserrait, le roi Norodom, imitant son père Ang-Duong, qui avait déjà fait des avances à la France, se tourna vers les nouveaux occupants de la Basse-Cochinchine ; il sollicita leur appui, seul espoir de survie pour le Cambodge. Substituée à l'Empire d'Annam en Basse-Cochinchine, la France avait hérité des droits de suzeraineté de cet empire sur

le royaume khmer et n'entendait pas laisser tomber ces droits en désuétude. L'amiral La Grandière, venu à Oudong à la prière du roi Norodom, accorda, le 11 août 1863, au royaume khmer la protection de la France par un traité, qu'il tint soigneusement sous le boisseau, n'ayant aucune assurance que cet acte serait entériné par le gouvernement impérial, dont le représentant Chasseloup-Laubat venait de lui faire savoir que la France tenait à limiter ses engagements et à éviter toute complication avec le Siam, étayé par l'Angleterre. Mettant à profit ce mystère, Norodom, pour ne pas encourir l'ire de Bangkok, conclut, le 1<sup>er</sup> décembre 1863, un traité d'allégeance par lequel il se reconnaissait le vassal du roi de Siam. Pendant quelque temps, le souverain cambodgien tenta de neutraliser, en les opposant l'une à l'autre, les deux influences française et siamoise. La courtoise fermeté de Doudart de Lagrée mit bientôt un terme à cette diplomatie acrobatique, difficile à soutenir bien longtemps. Norodom opta finalement pour la France, peu exigeante et bien placée pour mettre le Cambodge à l'abri des convoitises à la fois de Hué et de Bangkok. En juin 1864, Norodom reçut des mains du chef d'état-major de l'amiral La Grandière les insignes de la dignité royale, apportés à Saïgon par Bangkok. Le Cambodge échappa dès lors à l'emprise siamoise. Mais la cour de Bangkok ne se consolait pas de son éviction ; pour apaiser ses rancœurs, le gouvernement français, contre l'opinion de l'amiral La Grandière, commit la faute de reconnaître, en 1867, l'usurpation par le Siam des provinces cambodgiennes de Battambang et d'Angkor.

Gravement perturbé durant de longues années, le Cambodge eut bien du mal à retrouver un certain équilibre. En 1861-62, en 1864, en 1866-67 surtout, en 1876-77 encore, des insurrections antidynastiques éveillèrent de dangereux échos dans les foyers cambodgiens, écrasés d'impôts et de vexations. Le trône de Norodom ne fut préservé que par le concours que les troupes françaises fournirent aux troupes royales, déconfites par les rebelles en maintes rencontres.

La France entendait pratiquer au Cambodge la politique du désintéressement et de la générosité. Le traité de 1863 était un traité d'alliance, plutôt qu'un véritable traité de protectorat ; ce traité, en effet, ne comportait aucune clause de subordination politique. Fidèle à l'esprit du pacte, la France, pendant longtemps, demeura dans l'expectative au Cambodge, se bornant à y entretenir un observateur, ne jouant aucun rôle effectif dans le pays, livré à la discrétion de ses chefs naturels, enclins trop souvent à mésuser de leur autorité. Les Amiraux-Gouverneurs se lassèrent à la longue de la stagnation dans laquelle ils voyaient le Cambodge s'enliser et dépérir. Leurs scrupules disparurent peu à peu. En 1877, l'amiral Duperré parvint à convaincre le roi Norodom de procéder à de larges réformes institutionnelles. Ces réformes furent décrétées sur le papier, mais elles ne pénétrèrent pas dans les faits et n'apportèrent aucune amélioration aux multiples désordres et abus, qui grevaient l'administration et la société cambodgiennes.

Le Myre de Vilers se préoccupa sérieusement du Cambodge, mais il n'eut pas le temps d'y faire œuvre sérieuse. Son successeur, Charles Thomson imposa, en juin 1884, au roi Norodom, déconcerté par un déploiement de vigueur inattendu, une convention qui, après divers avatars, devait entraîner le réveil du pays khmer et son essor vers le progrès moderne.

## CHAPITRE I

### PRISE DE POSSESSION DE LA BASSE-COCHINCHINE (1858-1867)

---

*En septembre 1858, l'amiral Rigault de Genouilly s'empare de Tourane, où le corps franco-espagnol de débarquement se voit bientôt immobilisé par le choléra et par les redoutables endémies tropicales. Ne recevant pas les embarcations à faible tirant d'eau qui seules pourraient lui permettre de remonter la rivière de la capitale du royaume, Rigault de Genouilly se résout, en désespoir de cause, à tenter une diversion en Cochinchine méridionale, grenier à riz de tout le Vietnam.*

*Après avoir forcé les estacades de la rivière, Rigault de Genouilly prend, le 18 février 1859, la citadelle de Saïgon, qu'il détruit, faute de monde pour y placer garnison ; après quoi, il revient à Tourane. Le capitaine de frégate Jauréguiberry, laissé à Saïgon avec une poignée de Français et d'Espagnols, est investi par les Vietnamiens, qui se fortifient autour de la ville et du « bazar chinois » (Cholon). L'amiral Page, successeur de Rigault de Genouilly, reçoit l'ordre d'abandonner l'inutile et coûteuse position de Tourane, au profit de Saïgon, où le gouvernement français a décidé de fonder un établissement permanent.*

*La guerre d'Italie terminée, la conclusion de la paix avec le Céleste Empire (25 octobre 1860) libère les forces nécessaires à la délivrance de Saïgon, passé sous les ordres du capitaine de vaisseau d'Ariès. L'amiral Charner paraît devant Saïgon avec 27 gros bâtiments de guerre et 3.500 fantassins. Un dur combat, au cours duquel les puissants retranchements de la plaine de Chi Hoa sont tournés et enlevés, met fin au blocus de Saïgon (24 et 25 février 1861). L'importante place de Mytho sur le Mékong est conquise deux mois plus tard, après des travaux d'approche effroyablement meurtriers dans la boue des arroyos. Les négociations conduites par l'amiral Charner ayant échoué, comme ont échoué celles de l'amiral Page, l'amiral Bonard, dès son arrivée, occupe Poulo-Condore et enlève les forteresses de Bienhoa (décembre 1861), de Baria (janvier 1862), et de Vinhlong (mars 1862). Il se trouve qu'à ce moment une sérieuse sédition antidyastique ébranle au Tonkin la domination des Nguyen, qui n'a jamais été solidement implantée dans ce pays. Ne pouvant faire face à la fois au double danger qui l'assaille en même temps au Sud et au Nord, Tu-Duc accepte de signer, le 5 juin 1862, un traité par lequel il cède à la France la moitié orientale de la Basse-Cochinchine, dans laquelle il continue d'ailleurs à entretenir une constante agitation.*

*Si le succès paraît dès lors acquis dans la péninsule, la partie n'est pas encore gagnée dans la métropole. Absorbé par l'onéreuse et très impopulaire expédi-*

tion du Mexique, soucieux des difficultés que présente l'organisation d'un pays dont les institutions diffèrent profondément de celles de la France, le gouvernement impérial hésite à conserver une conquête très éloignée et que beaucoup estiment plus encombrante que profitable. Trois thèses s'opposent à Paris, celle de la domination directe, celle d'un protectorat plus ou moins vague, celle d'un simple comptoir commercial. L'ambassadeur cochinchinois Phan Thanh Gian, envoyé à Paris par Tu-Duc, gagne le gouvernement français à l'idée d'une occupation restreinte, limitée aux entours immédiats de Saïgon. Pour déterminer finalement Napoléon III à abandonner le projet de rétrocession, il ne faut rien moins que l'intervention pressante du Ministre de la Marine Chasseloup-Laubat, les mises en garde de l'amiral La Grandière, et l'active campagne entreprise tant à Paris qu'à Saïgon par les tenants de la Cochinchine française, persuadés du magnifique avenir réservé à ce pays.

En juin 1867, le grand organisateur de la jeune colonie, l'amiral La Grandière occupe sans coup férir, après une minutieuse préparation, les trois provinces occidentales, foyer d'intrigues sans cesse renaissantes contre la domination française. Cette opération, politique autant que militaire, clôt la période de la prise de possession.

Cf. Paulin VIAL, Les premières années de la Cochinchine française, 2 vol., Paris, 1874 (fondamental) ; P. CULTRU, Histoire de la Cochinchine française des origines à 1883, Paris, 1910 ; H. F. LHOMME, Le gouvernement des amiraux en Cochinchine, 1861-1879, Paris, 1901 ; A. THOMAZI, La conquête de l'Indochine, Paris, 1934.



## L'AMIRAL RIGAUT DE GENOUILLY ENLÈVE LES FORTS DE TOURANE (septembre 1858)

[TEXTE 140]

Le 16 mars 1858, Rigault de Genouilly quitta Canton pour la Chine du Nord. Le 20 mai, agissant de concert avec les Anglais, il s'empara des forts de Takou, à l'embouchure du Peï-ho. La route de Pékin ouverte, le gouvernement chinois signa, à Tien-Tsin, les 26 et 27 juin, avec l'Angleterre et avec la France, les traités qui mirent fin à la première expédition de Chine. L'affaire de Chine étant, ou paraissant ainsi réglée, Rigault de Genouilly, porta immédiatement ses forces sur la Cochinchine, ignorant encore et le martyre de Mgr Melchior Garcia, survenu au Tonkin le 28 juillet, et sa nomination au grade de vice-amiral, intervenue le 9 août. Dès la fin de juillet 1858, les bâtiments français, commencèrent à se rassembler à Haïnan.

Conformément aux ordres qu'il avait reçus, Rigault de Genouilly se dirigea vers Tourane, excellent mouillage et seul point de la côte sur lequel on possédait en France des renseignements un peu précis. L'amiral français connaissait fort bien lui-même le port de Tourane, où il avait pris part, en avril 1847, au combat naval engagé par le commandant Lapierre.

Depuis l'échec de la mission Montigny, la Cour de Hué s'attendait à une action contre Tourane. Elle avait fait exécuter d'importants travaux défensifs à Tourane, mais n'y avait pas concentré de troupes. Les forts furent emportés

les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 1858, sans avoir opposé une sérieuse résistance, leurs garnisons étant peu nombreuses et l'armée vietnamienne n'ayant pas paru.

On trouvera dans l'illustration de novembre 1858 de nombreuses images sur la prise de Tourane. Cf. Dr Benoît DE LA GRANDIERE, Souvenirs de campagne, les ports de l'Extrême-Orient, débuts de l'occupation française en Cochinchine, Paris, 1869, et LE THANH CAN. Notes pour servir à l'histoire du protectorat français en Annam, B. A. V. H., 1928<sup>2</sup>, p. 181-204.

Baie de Tourane, 17 septembre 1858,

MONSIEUR LE MINISTRE,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les ordres de l'Empereur sont exécutés en ce qui concerne la prise des forts de Tourane et leur occupation.

Partie de Yulikan (1) dans la matinée du 30 août, la division navale française, à laquelle s'était joint l'avis à vapeur *El Cano*..., et qu'avait ralliée quelques jours auparavant la *Dordogne*, portant un corps de 450 hommes de troupe des Philippines, a mouillé à Tourane dans la soirée du 30 août.

Le lendemain matin, 1<sup>er</sup> septembre, après avoir sommé par écrit le Gouverneur des forts de me les remettre et lui avoir donné deux heures pour obtempérer à cette sommation, qui est restée sans réponse (2), j'ai attaqué à la fois tous les ouvrages qui battent le mouillage et les deux forts construits par des ingénieurs français qui défendent l'entrée de la rivière...

Après une demi-heure d'une vigoureuse canonnade, dont tous les coups bien dirigés avaient porté, les forts qui défendent le mouillage, étaient inutiles. Les compagnies de débarquement de la *Némésis*, du *Phlégeton*, du *Primauguel* et la demi-compagnie du Génie, jetées immédiatement à terre sous le commandement du capitaine de vaisseau Reynaud (3), les escadaient et les enlevaient au cri de « Vive l'Empereur ». Je marchais avec cette colonne.

Peu après, les troupes espagnoles et françaises descendaient à terre et je les formais en bataille en avant et à proximité des forts. Pendant que cette action se passait au mouillage des grands bâtiments, trois de nos canonnières *la Mitraille*, *la Fusée*, *l'Alarme*, et l'avis à vapeur espagnol *El Cano* canonnaient les forts de l'entrée de la rivière. L'un de ces forts, celui de l'Est, sautait une demi-heure après le commencement de l'attaque, sous les coups des boulets rayés, avec un terrible fracas.

Après être revenu reconnaître moi-même, sous l'escorte d'une compagnie de chasseurs espagnols, un emplacement convenable pour un camp sur la partie plate de la presqu'île, à proximité du fort de l'Est, j'y fis établir dans la soirée toutes les troupes françaises... et le bataillon espagnol... Des compagnies de débarquement occupèrent les ouvrages principaux. Bien que j'eusse pris la précaution de ne faire marcher les troupes qu'à la tombée du soleil et qu'elles n'eussent à faire que deux heures de route, la chaleur était tellement forte que plusieurs soldats ont succombé à la fatigue et ont été enlevés en peu d'heures par des accès pernicieux.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre, le commandant Reynaud... sonde la partie sud ouest de la baie, pour pouvoir, le lendemain, rapprocher les canonnières du fort de l'Ouest, qui tenait encore. Au jour, les cinq canonnières et l'*El Cano* avaient pris leur nouveaux postes et, au bout d'une demi-heure

« de feu d'une admirable précision, le fort de l'Ouest sautait comme le fort de l'Est, sous les coups heureux de nos canons rayés. Immédiatement après, le commandant Jauréguiberry pénétrait dans la rivière, à la tête de la flottille d'embarcations armées en guerre, qui y reste en station près du fort de l'Est. La *Dragonne*, l'*El Cano*, quittant la baie de Tourane, venaient mouiller en dehors, près du camp, entre la presqu'île et l'île de Cham Callao, couvraient la gauche du corps expéditionnaire, dont la droite s'appuie au fort de l'Est, dans lequel deux de nos compagnies d'infanteries, une demi-compagnie espagnole tiennent garnison.

Fortement assis dans cette position, j'y ai attendu l'armée annamite, qui, d'après les rapports recueillis par les missionnaires, devait marcher sur nous au nombre de 10.000 hommes. Jusqu'à présent cette armée n'a pas paru.

M. Jauréguiberry, officier aussi brave qu'intelligent, a fait, d'après mes ordres, plusieurs reconnaissances en rivière... Cet officier supérieur pense que l'armée annamite est tout entière sur le bord du fleuve qui appartient au continent ; il a constaté aussi que les bords de cette rivière étaient impraticables à la marche de nos troupes et que toutes nos expéditions devaient se faire par canots. On se hâte de monter les quatre chalands dont les bois ont été apportés de Singapour. C'est là, d'ailleurs, le moindre des nombreux travaux que nous avons à exécuter. Le plus important est celui de la ligne de défense de la presqu'île, dont l'enlèvement me permettra, en ne laissant ici qu'une garnison d'un chiffre modéré, de disposer des troupes et des navires pour suivre nos premiers succès... Nous édifions en même temps des baraques pour hôpital et pour magasins. La saison nous presse, car avec le mois d'octobre vont commencer des pluies diluviennes, dont nous avons eu déjà quelques échantillons ; ce sont des torrents qui tombent du ciel.

Le fort de l'Ouest étant en dehors de la ligne de défense... a été miné par le Génie et complètement détruit. Le fort de l'Ouest et tous les autres ouvrages étaient en parfait état de réparation ; tous avaient de forts armements en pièces de fer et de bronze de gros calibre (4). Les pièces de bronze étaient les plus nombreuses et, en général, les plus belles. Tous les canons étaient pourvus de hausses récemment appliquées ; les attirails d'artillerie étaient dans le meilleur état et très supérieurs à tout ce que nous avons vu en Chine... Les armes de main n'offrent rien de particulier. Ce sont des fusils de munition fabriqués en France ou en Belgique. La poudre, dont nous avons pris des quantités considérables, est d'origine anglaise et a été probablement achetée à Singapour et à Hongkong. L'ensemble des dispositions prises montre que le Gouvernement annamite s'attendait à une attaque prochaine...

Le feu de l'ennemi ne nous a fait subir aucune perte, bien que nombre de boulets aient frappé les coques des navires, mais les fatigues ont entraîné la mort de plusieurs hommes, sans diminuer en rien l'élan des troupes.

Depuis mon arrivée ici, j'ai cherché vainement à me renseigner auprès des prisonniers annamites, dont nous avons recueilli une centaine (dont trois mandarins...), sur la navigabilité de la rivière de Hué. D'un autre côté, malgré les promesses de Mgr Pellerin (5), pas un chrétien n'est venu à nous. Il reste donc obscurité sur les abords de la capitale. On prétend que Mgr Retord a près de lui un pilote chrétien, qui conduisait précédemment les corvettes du Roi dans la rivière de Hué. Je vais incessamment expédier dans le golfe du Tonkin le *Primauguet*, qui aura à son bord le Père Le Grand.

« Ce missionnaire se dit certain de pouvoir nouer des relations avec Mgr Retord et me promet de me ramener le pilote qui nous serait d'une si grande utilité (6)...

Il n'y a point à penser à aller attaquer Hué par terre en partant de Tourane. Nous manquons complètement de moyens de transport... les routes sont détestables ; les troupes ne peuvent sous ce climat faire de grandes marches et, pour attaquer une place fortifiée à l'euro péenne, il nous faut de la grosse artillerie, qui ne peut arriver que par eau. J'espère que, du reste, plus tard, toutes ces difficultés disparaîtront et que l'inconnu pour Hué se résoudra d'une manière aussi heureuse que pour Tien-Tsin... Pour le moment l'époque des typhons approche et il n'y a pas à songer à des expéditions maritimes de quelque importance...

La *Durance* est arrivée le 13 septembre de Manille, m'apportant une autre portion du contingent expéditionnaire, forte de 550 hommes, officiers compris, commandée par le Colonel Lanzarotte (7) chef suprême du corps expéditionnaire...

Nous ne trouvons ici que de très médiocres ressources en bestiaux... L'épidémie de choléra, que nous avons contractée à Shanghai et qui a fait de nombreuses victimes pendant notre séjour à Yu li kan, a disparu à peu près complètement depuis notre arrivée à Tourane...

Afin d'éviter tout conflit avec les bâtiments étrangers, et jusqu'à la déclaration de la prise de possession de Tourane par la France, j'ai cru devoir déclarer la baie et la rivière de Tourane en état de blocus » ...

(Arch. Nat., BB4, vol. 760. Partiellement reproduit dans C. E. BOUILLEVAUX, *Voyage dans l'Indochine* (1848-1856), 1858, p. 361-364.)

(1) *Port au sud de l'île d'Hainan exploré en 1817 par Kergariou et, plus récemment, par l'ingénieur-hydrographe Ploix, du Catinat. Hong-Kong était trop loin de la Cochinchine et en proie au choléra.*

(2) *Ponchalon rapporte que la compagnie de débarquement trouva la lettre de sommation non ouverte dans la batterie de l'Aiguade.*

(3) *Le capitaine de vaisseau Reynaud, commandant de la Némésis, vaisseau-amiral, était le chef d'état-major de l'amiral.*

(4) *450 canons furent pris dans les différents forts.*

(5) *Arrivé de France à Hong-Kong en août 1858, Mgr Pellerin avait rallié la flotte de Rigault de Genouilly.*

(6) *Le Primauguet, emmenant le Père Legrand de la Liraye, interprète de l'escadre, ne put entrer en communication avec Mgr Retord, réfugié dans les montagnes, où il mourut le 22 octobre, cinq jours après le retour du Primauguet à Tourane.*

(7) *Lanzarotte, premier commandant du contingent espagnol venu des Philippines.*

## RIGAULT DE GENOUILLY DÉCIDE UNE DIVERSION SUR SAÏGON (décembre 1858 - janvier 1859)

[TEXTE 141]

*Après quelques mois d'occupation à Tourane, marqués par deux engagements de la flottille du capitaine de frégate Jauréguiberry sur la rivière (6 octobre ; 21 et 22 décembre, 1858), Rigault de Genouilly, dont les troupes s'usaient rapidement sous les atteintes du choléra, de la dysenterie, des fièvres malignes et du scorbut, éprouva un vif sentiment de découragement, né de l'incertitude de la situation. Ayant aménagé Tourane en une place d'armes qu'il estimait impre-*

nable, pouvant donc s'éloigner sans danger, l'Amiral sentit la nécessité de s'emparer d'un autre point du littoral, vietnamien, plus vulnérable que Tourane, où l'intervention française s'avérait de nul effet. Jusque fin novembre 1858, l'Amiral balançait s'il porterait ses coups dans le Nord ou dans le Sud, au Tonkin ou en Basse-Cochinchine.

Comme la plupart des missionnaires, Mgr Pellerin était convaincu que seule la prise de Hué était susceptible de briser la volonté de résistance adverse. Le prélat soutint cette opinion — dont la suite des événements devait montrer le bien-fondé — avec beaucoup d'insistance, mais il ne réussit qu'à indisposer Rigault de Genouilly, persuadé que faute de petites embarcations, seules capables d'emprunter la voie fluviale, unique voie d'accès à Hué, il ne pourrait se frayer un chemin jusqu'à la capitale de la Cochinchine, d'ailleurs, « ville de troisième ordre ». Le différend entre les deux hommes, butés chacun dans son point de vue, s'aigrit jusqu'à la brouille et jusqu'à la rupture. Mgr Pellerin abandonna l'escadre en février 1859, pour se retirer à Hong-Kong, puis à Manille et à Pinang; il ne devait jamais rentrer dans sa mission.

Quant à l'expédition de Hué, il en fut encore parfois question au temps de Page, de Charner et même de Bonard, mais elle ne fut jamais tentée. Mieux que sa citadelle, la capitale du Vietnam était défendue par sa position en retrait du littoral, sur une rivière impraticable à une flotte de haut bord; elle fut préservée finalement par la guerre d'Italie, qui détourna sur le lac de Garde les petites canonnières, que le Département, à la demande de Rigault de Genouilly, avait fait construire pour la Cochinchine.

Rigault de Genouilly ne voulut pas davantage s'engager au Tonkin, où ses compagnons d'armes espagnols cherchaient à l'attirer, en faisant valoir des considérations d'ordre météorologique (mousson), topographique et aussi politique. L'Amiral redoutait qu'une intervention dans ce pays profondément troublé ne provoquât une anarchie, dont la France ne pourrait se rendre maîtresse qu'après beaucoup d'efforts et de nombreuses années.

Pour les multiples raisons, qu'il expose dans les dépêches ci-après, Rigault de Genouilly se décida finalement à agir en Basse-Cochinchine, sur Saïgon, grenier d'abondance de la péninsule, boulevard et arsenal du Vietnam contre le Cambodge et le Siam, cité présentant enfin le grand avantage d'être située sur un large fleuve aisément praticable par les bâtiments de haut bord.

### Rigault de Genouilly au Ministre de la Marine

Quartier Général de Tourane, 3 décembre 1858,

« [... Cette flottille réunie], nous serions en mesure... d'opérer sur Hué à la fin de mars ou au début d'avril... Jusqu'à ce temps, et après avoir discuté avec soin tous les renseignements qui me sont parvenus de divers côtés, je ne vois guère que Saïgon que nous puissions attaquer. Un coup frappé sur Saïgon aura un effet utile d'abord sur le souverain annamite. En second lieu, Saïgon étant très voisin de la frontière du Cambodge (et il lui a appartenu anciennement), le Roi du Cambodge tentera peut-être quelque effort pour secouer le joug que fait peser sur lui la Cochinchine et ce nous serait une utile diversion. Enfin, Siam entendra le retentissement des canons français; ce retentissement ne peut que raffermir le Roi dans les bonnes

« dispositions qu'il montre pour nous, mais qui sont, dit-on, plus apparentes que réelles.

Je prépare dès à présent les navires destinés à cette expédition. J'aurais voulu l'entreprendre vers le 20 décembre, mais les déluges d'eau qui sont tombés récemment ont suspendu les travaux commencés et, par les dégâts qu'ils ont occasionnés aux travaux déjà faits, retarderont probablement notre départ d'une quinzaine de jours. Ne laissant à Tourane que peu de forces, il faut qu'elles soient en sûreté contre toute attaque, bien casernées et pourvues en abondance de toutes choses...

...Nous avons reçu de Manille et de Hong-Kong plusieurs chargements de bestiaux et de légumes frais. Cette alimentation a déjà produit d'heureux effets; c'est, au milieu de toute mes préoccupations pour la santé générale, la seule satisfaction qui m'ait été donnée... ».

(Arch. Nat. BB<sup>4</sup>, vol. 760. Texte inédit.)

Quartier Général, de Tourane, 29 janvier 1859,

« La dysenterie se propage, s'étend et débilité tout ce qu'elle ne tue pas.

Le Gouvernement a été trompé sur la nature de cette entreprise en Cochinchine. Elle lui a été représentée comme très modeste; elle n'a plus ce caractère. On lui a annoncé des ressources qui n'existent pas; des dispositions chez les habitants, qui sont tout autres que celles prédites; un pouvoir énérvé et affaibli chez les mandarins: ce pouvoir est fort vigoureux; l'absence de troupes d'armée: l'armée régulière est très nombreuse et la milice comprend tous les hommes valides de la population. On a vanté la salubrité du climat... Il n'y a qu'à regarder la figure hâve et décharnée des missionnaires venant des différentes parties du pays, pour être certain que Tourane ne vaut pas mieux que Hong-Kong, et Hong-Kong est à bon droit réputé un pays malsain. En relisant le rapport de la commission mixte réunie au Ministère des Affaires Etrangères, on reste convaincu que la question a été entourée d'assertions erronnées, qu'on a laissé dans l'ombre toutes les difficultés réelles. Pour moi, il est patent que les intéressés ont voulu engager le Gouvernement, sachant qu'une fois engagé, il lui serait difficile, sinon impossible de reculer.

Aucune expédition sérieuse par terre n'est possible. Si courtes que soient les marches, les hommes les plus valides ne les supporteraient pas. Pour qu'une expédition contre Hué présentât des garanties de succès, des canonnières à petit tirant d'eau, telles que celles qui avaient été envoyées dans la Baltique, seraient nécessaires... Et c'est à Hué qu'est le nœud de la question. Je ne pourrais accepter la responsabilité de l'entreprise sans les forces que je viens d'indiquer...

...C'est parce que je crois fermement au succès de l'expédition sur Saïgon que je vais me porter sur cette ville (1). Saïgon est sur un fleuve accessible à nos corvettes de guerre et à nos transports. Les troupes, en débarquant, seraient sur le point d'attaque; elles n'auraient donc ni marches à fournir ni vivres à porter. Cette opération est tout-à-fait dans la mesure de leur force physique. Je ne sais si Saïgon sera mal ou bien défendu, tant les rapports des missionnaires au sujet de cette place sont confus et contradictoires. J'ai à bon droit d'ailleurs, perdu toute confiance dans leurs dires. Mais, quoi qu'il

« en soit, Saïgon est l'entrepôt des riz qui nourrissent en partie Hué et l'armée annamite et qui doivent remonter vers le Nord ; au mois de mars nous arrêterons ces riz. Le coup porté à Saïgon prouvera, d'ailleurs, au Gouvernement annamite que, tout en gardant Tourane, nous sommes capables d'une opération extérieure, l'humiliera dans son orgueil vis-à-vis des Rois de Siam et du Cambodge, ses voisins, qui le détestent et qui ne seraient pas fâchés de trouver l'occasion de reprendre ce qui leur a été pris.

Les négociants de Hong-Kong poussaient, dit-on, les autorités anglaises à faire une démonstration sur ce point. Il me semble important de couper court à cette apparition possible des troupes britanniques dans notre rayon d'action.

D'autre part, le Gouvernement des Philippines a laissé voir d'une façon trop apparente ses vues sur le Tonkin, et les Dominicains espagnols prêchent la conquête de cette province comme le seul but sérieux de l'expédition. Il y a lieu d'écarter toutes ces idées. Le Tonkin est impossible, d'ailleurs, à deux points de vue ; le premier, c'est qu'en cette saison de l'année, époque de la baisse des fleuves et de la mise à nu des vases, le choléra y est endémique ; le second, c'est que, pour arriver à toute place importante, les troupes auraient à fournir des marches dont elles seraient incapables ...

...Il n'y a donc d'action extérieure importante qu'à Saïgon et c'est ainsi la seule opération possible. Indépendamment des résultats matériels et moraux qu'on peut s'en promettre, cette opération aura pour effet de distraire les soldats de leurs pensées lugubres, de leur donner un mouvement qui réagira favorablement, du moins on peut l'espérer, sur leur santé physique.

Ce que Votre Excellence aura de la peine à croire, c'est que cette expédition de Saïgon, sollicitée il y a un mois par Mgr Pellerin, Evêque de Biblos, venu ici sans autre caractère que celui d'interprète, a été de la part de ce prélat, dès qu'elle a été résolue, l'objet des attaques les plus violentes, des récriminations les plus vives. Capté par le P. Gaëntza, chef des Dominicains Espagnols (2), qui naturellement ne rêve que le Tonkin et voudrait y promener triomphalement le drapeau de l'Espagne, Monseigneur a prêché publiquement dans les carrés des officiers contre les projets du Commandant en Chef, contre ses vues, annonçant que je méconnaissais les intentions du gouvernement, qu'il était dépositaire de ses pensées, et que j'aurais à rendre compte de ma conduite. La situation se tendait tellement que j'étais sur le point de faire saisir Mgr Pellerin, de le faire conduire à Hong-Kong. Toutefois, avant d'en venir à un tel éclat, fâcheux pour une expédition dont le but est principalement religieux et qui aurait en France un grand retentissement, j'ai essayé de lui faire persuader, par les missionnaires ses collègues et par M. l'abbé Pelletier, aumônier de la division, qui jouit sur l'esprit de ce fougueux prélat d'un certain ascendant qu'il s'était rendu impossible et que ce qu'il avait de mieux à faire était de retourner à Hong-Kong. Après bien des débats sur sa prétendue mission politique, ces messieurs sont parvenus à vaincre sa résistance et Mgr Pellerin est venu me demander lui-même de retourner à Hong-Kong...

...Le départ annoncé de Mgr Pellerin a apaisé les tracasseries qui me venaient du Colonel Lanzarotte, et il y a lieu de penser qu'elles étaient suscitées par l'esprit remuant et inquiet du P. Gaëntza qui, en réalité, menait Mgr Pellerin beaucoup plus qu'il n'était mené par lui.

« Votre Excellence a sous les yeux toutes les difficultés au milieu desquelles j'ai à me mouvoir et Elle appréciera aussi que, plus l'attente vers une solution définitive se prolongera, plus elles grandiront. J'invoque donc une prompte décision à l'égard des secours de tout genre à envoyer en Cochinchine, si elle n'a déjà été prise au reçu de mes premières dépêches.

Si, par des considérations dont je ne suis pas juge, le gouvernement s'arrêtait au *statu quo*, je demanderais à Votre Excellence de solliciter mon rappel des hontes de l'Empereur. Ma santé, très fatiguée, ne saurait résister à un séjour prolongé en ces climats. Je ne serais plus capable, dans l'accomplissement d'une œuvre pénible et ardue, des efforts incessants, qui, depuis deux années, marquent mon existence, rendue si laborieuse et par les luttes contre les difficultés de position et par l'oubli, involontaire sans doute, dans lequel sont restées beaucoup de demandes que j'avais présentées au Département, préoccupé probablement d'autres affaires et d'autres intérêts (3)...

... Dans sa lettre du 24 novembre, Votre Excellence a bien voulu me féliciter sur la prise de Tourane ; j'avais l'espoir de quelques grâces pour les officiers, marins et soldats ; j'espère qu'elles ne seront qu'ajournées... Partout et dans tous les services, nous en sommes aux expédients. Les envois de vivres annoncés de Manille n'arrivent pas. Les marins tagals sont partis ; j'ai dû, pour compléter les équipages, placer à bord des soldats convalescents qui ne pouvaient faire aucun service à terre (4)... »

(Arch. Nat. BB<sup>4</sup>, vol. 769. Texte inédit.)

(1) Note marginale du Ministre Hamelin : « Celle expédition me parait bonne à tous les points de vue.

(2) Aumônier supérieur des troupes espagnoles.

(3) Note de l'Amiral Hamelin : « A l'exception des canonniers de 2<sup>e</sup> classe, qui n'ont pas été envoyées, il a toujours été tenu compte des demandes de l'Amiral Rigault ; aucune d'elles n'est demeurée dans l'oubli. »

(4) Note de l'Amiral Hamelin : « Si l'Amiral a fait embarquer des soldats pour combler les vides des équipages, c'est qu'il a jugé convenable de faire faire aux matelots le service des soldats, en les employant à terre. »

## LA PRISE DE SAÏGON D'APRÈS UN TÉMOIN, H. DE PONCHALON

(16 et 17 février 1859)

[TEXTE 142]

Parti le 2 février 1859 de Tourane, où il laissait seulement quelques centaines d'hommes, aux ordres du capitaine de vaisseau Faucon, Rigault de Genouilly parut le 9 février, avec neuf bâtiments de guerre français, un espagnol et quatre navires de commerce affrétés pour le transport du matériel, à l'embouchure du Donnai. Le 10 et le 11, il éteignit les feux des deux forts du cap Saint-Jacques (Vungtao) et de Cangio, qui défendaient l'entrée du fleuve. Progressant prudemment dans une région inconnue, il remonta, du 12 au 15, le Donnai et la Rivière de Saïgon, mettant hors d'état de nuire l'une après l'autre les multiples positions fortifiées que les défenseurs avaient aménagées sur les rives de ces cours d'eau. Le 16 et 17 février, les Franco-Espagnols, après une courte préparation d'artillerie, enlevèrent par escalade la citadelle de la capitale de la Basse-Cochinchine.

Rigault de Genouilly eut tout de suite le sentiment de l'importance de la ville de Saïgon. Dans une lettre au Père Libois, il apprécie en ces termes l'intérêt de la position : « Le fleuve est propre à la navigation des vaisseaux de ligne ; il y a tous les éléments nécessaires pour fonder une colonie agricole et commerciale. Aussi me suis-je préoccupé de mettre la main sur ce joyau. Mais le Gouvernement voudra-t-il en tirer parti ? » (23 avril 1859). L'Amiral, en effet, ne se sentait pas soutenu en haut lieu ; il inclinait au pessimisme. « Nous ne sommes décidément pas propres aux entreprises lointaines et nous perdons la tête dès que nous la mettons hors de cette cuvette qu'on appelle la Méditerranée ».

Ne recevant qu'au compte-gouttes les renforts qu'il sollicitait, manquant d'hommes pour occuper à la fois Canton, Tourane et la Basse-Cochinchine, Rigault de Genouilly renonça à conserver la citadelle de Saïgon. Dix huit fourneaux de mine la firent sauter, le 8 mars, avec son immense approvisionnement de riz, qu'on ne prit pas le temps de vendre aux Chinois qui offraient de l'acheter et qui mit de longs mois à achever de se consumer. Rigault de Genouilly voulait pourtant garder la faculté de revenir un peu plus tard en force en Basse-Cochinchine. En repartant pour Tourane, à la fin de mars, il laissa donc à Saïgon un petit détachement, composé d'une compagnie d'infanterie de marine, d'une compagnie espagnole et de quelques navires de guerre, aux ordres du capitaine de frégate Jauréguiberry.

Sur la prise de Saïgon, cf. la relation officielle du *Moniteur Universel*, reproduite par E. CORTAMBERT et L. DE ROSNY, *Tableau de la Cochinchine*, Paris, 1862, p. 322-326, et les récits du Docteur Benoît DE LA GRANDIERE et du capitaine GALLIMARD. Pour l'iconographie ; cf. le tableau de Morel-Fatio, reproduit par BOUDET et MASSON, fig. 60 ; l'illustration du 23 avril 1859 et *Le Monde illustré* du 23 avril 1859.

16 février,

« Au jour, branle-bas de combat. Les bâtiments se placent à 800 m du fort de la rive droite [fort du Sud], sur une ligne de front et si près les uns des autres, à cause de l'étroitesse du chenal, que, de la passerelle du *Phlégéon*, l'Amiral [Rigault de Genouilly] peut, à la voix, donner ses ordres à toute la division navale.

A 6 heures, l'attaque commence. L'ennemi riposte vigoureusement ; le fort de la rive gauche [fort du Nord] recommence à tirer ; nous nous trouvons pris entre deux feux ; nombre de projectiles frappent le corps et les agrès des bâtiments. Mais la précision du tir de nos canonnières et le feu plongeant des meilleurs tireurs d'infanterie de marine, postés dans les hunes, causent à l'ennemi des pertes sensibles ; vers 7 heures, la canonnade des forts se ralentit. Les troupes sont mises à terre et, à 8 heures, malgré les obstacles de toute nature accumulés en avant des glacis, les ouvrages, sont enlevés. Le fort de la rive droite est demantelé ; on occupe celui de la rive gauche ; il doit servir d'appui aux navires de transport et de convoi.

Le commandant Jauréguiberry, le commandant du Génie Dupré-Déroutède et le capitaine d'artillerie Lacour sont aussitôt envoyés sur l'*Avalanche* pour reconnaître l'emplacement et la forme de la citadelle de Saïgon, ainsi que la configuration du terrain avoisinant (1).

Dans l'après-midi, un sampan accoste le *Phlégéon*, Mgr Lefebvre, Evêque

\* d'Isauropolis, vient rendre visite à l'Amiral. Les renseignements qu'il lui fournit sont, dit-on, assez peu précis et, cependant, l'Évêque habite le village de Tam Hoi, situé au-dessus du fort de la rive droite (2).

17 février. Prise de Saïgon.

A 5 heures du matin, tous les bâtiments lèvent l'ancre, le coude que fait la rivière est franchi ; Saïgon et son attrayant paysage se déroulent devant nous. La ville est située sur la rive droite entre deux arroyos ; la citadelle est enfouie dans la verdure, ses faces sont masquées par des bois, des jardins et des maisons (3).

De la rivière, on ne découvre qu'une porte située à l'extrémité d'une avenue, un mât de pavillon et la toiture de quelques magasins, qui serviront de point de mire à nos canonnières.

La division navale prend son poste de combat : le *Phlégéon* en face de la porte ; le *Primauguet*, l'*Alarme* et l'*Avalanche* en avant ; la *Dragonne*, l'*El Cano* et le *Prégent* en arrière. Notre feu, très lent d'abord, s'accroît et se précise dès que l'ennemi, par son tir, a fait connaître l'emplacement exact de la citadelle. Pendant trois quarts d'heure, la canonnade de part et d'autre est très vive ; heureusement les Annamites tirent généralement trop haut ; leur boulets traversent les mâtures de nos bâtiments. Enfin le feu de l'ennemi mollit sensiblement ; le moment est venu de tenter l'assaut.

Trois compagnies d'infanterie de marine, sous les ordres du commandant des Pallières, ainsi que les compagnies de débarquement sont jetées à terre et formées en colonnes, à l'abri des maisons, sous la protection des obusiers et des tirailleurs placés dans les hunes. Le feu de l'artillerie ennemie, qui avait à peu près cessé, recommence. Le commandant des Pallières reçoit l'ordre d'appuyer à gauche et d'ouvrir le feu, à l'abri des bois et des fourrés, sur les canonnières ennemies ; une section de Génie, sous les ordres du capitaine Gallimard (4), lui est adjointe, ainsi qu'une compagnie de chasseurs espagnols, commandant Palanca, chargée d'appuyer au besoin son mouvement.

Les troupes, déployées en tirailleurs, avec un soutien, exécutent un feu tellement précis que les artilleurs annamites abandonnent leurs pièces. On se précipite à l'assaut ; le sergent Henri des Pallières — le second frère du commandant — monte sur une échelle d'escalade et pénètre le premier dans la citadelle, dont les murs ont vingt mètres de haut. L'ennemi s'enfuit par une porte de derrière, laissant entre nos mains un matériel de guerre considérable.

Pendant que le commandant des Pallières enlève la citadelle, le lieutenant-colonel Reybaud, avec un bataillon de réserve, occupe les chantiers près du débarcadère et s'empare d'une corvette et de sept jonques de guerre. Enfin, le corps espagnol, commandé par le colonel Lanzarotte, et un demi bataillon de marins, qui se tiennent prêts à se porter avec les obusiers sous les murs de la place, reçoivent l'ordre de rejeter au delà de l'arroyo qui longe la face Nord de la citadelle, un millier d'Annamites aux prises avec une compagnie d'infanterie de marine. L'arrivée de ce renfort met fin à la lutte. Vers 10 heures, l'ennemi est partout en fuite ; la ville de Saïgon et le territoire environnant sont en notre pouvoir.

A 4 heures du soir, les troupes de réserve entrent dans la citadelle ...et en occupent les nombreux et vastes casernements ; les compagnies de débarquement rallient leurs bâtiments.

18 février.

« L'Amiral adresse des félicitations au corps expéditionnaire : « D'attaque en attaque, de succès en succès, nous nous sommes emparés en une semaine de 25 lieues de rivière, défendues par 3 estacades et 11 forts, ainsi que de la ville et de la citadelle de Saïgon ».

La citadelle est à fronts bastionnés ; ses faces présentent chacune un développement de 475 m ; elle contient un arsenal complet. En comptant le matériel des deux forts de la rivière, on peut estimer à 20.000 le nombre des armes de main, et à 200 les canons en fer et en bronze. La citadelle seule renferme 85.000 kilogrammes de poudre, en caisses et en barils, sans compter les poudres en gargousse, en cartouches et en artifices... Les magasins contiennent du salpêtre, du soufre, du plomb en saumons, des équipements militaires, du riz pour nourrir 6 à 8.000 hommes pendant un an, et une caisse militaire renfermant 130.000 francs en monnaie du pays [sapèques] (5).

« La perte du gouvernement annamite ne peut être estimée à moins d'une vingtaine de millions. Pour apprécier l'ensemble des résultats de l'expédition, il faut y joindre l'amointrissement de l'influence morale sur les royaumes voisins et ce coup ne sera pas moins sensible que le premier ».

19 février,

Jamais nos soldats n'ont été à pareille fête ! Tout d'abord on a distribué à chacun d'eux 10 ligatures de sapèques. Avec cette monnaie, ils ont acheté une telle quantité de volailles qu'ils n'en veulent plus manger que les morceaux de choix. Légumes, poissons, fruits etc... tout est en abondance et à un bon marché excessif. Quelle différence avec l'ordinaire de Tourane ! Les Tagals sont aussi dans la jubilation ; ils exercent au combat de superbes coqs cochinchinois : *Vae victis* !

Grâce aux vivres frais et à l'excellente installation des troupes dans les nombreux et vastes casernements de la citadelle, l'état sanitaire du corps expéditionnaire malgré les fatigues imposées à tous par la rapidité des opérations, est aussi satisfaisant que possible... »

(Colonel Henri de PONCHALON, *Indochine, Souvenirs de voyage et de campagne* (1858-1860), Tours, 1896, p. 140-147).

(1) *Chargée de reconnaître la face nord de la citadelle, la canonnière l'Avalanche, commandant Jauréguiberry, remonta l'affluent de droite de la Rivière de Saïgon qui a reçu son nom. Le commandant du Génie Dupré-Déroutède était arrivé par le Prégent, le 13 février ; il devait trouver la mort, aux côtés de l'Amiral Page, dans le dernier combat livré à Tourane le 18 novembre 1859. Le capitaine d'artillerie de marine Lacour, sorti en 1841 de l'Ecole Polytechnique, quitta la Cochinchine en 1860 ; il mourut, général en retraite, en 1889. Cf. LACOUR, une très précieuse Note sur le matériel de guerre des Chinois et des Cochinchinois, *Mémorial de l'artillerie de la marine*, 1861, annexe 1.*

(2) *Mgr Lefebvre ne sortait que la nuit de sa cachette. La persécution n'avait pas cessé de sévir en Basse-Cochinchine ; le prêtre Paul Loc y avait subi le martyre le 13 février 1859, trois jours seulement avant l'arrivée à Saïgon de la flotte française.*

(3) *Il s'agit de la citadelle neuve que Minh-Mang avait fait construire de 1835 à 1837, à la place de l'ancienne citadelle de Lebrun et de Puymanel, rasée sur les ordres du souverain après la révolte de Khoi.*

(4) *Le capitaine GALLIMARD a laissé un bon récit des campagnes de Tourane et de Saïgon : Notes sur la campagne de Chine de 1858 à 1862, *Revue du Génie militaire*, janvier 1909, p. 5, 28.*

(5) *Selon le capitaine Gallimard, furent trouvés dans la citadelle 63.000 kg de poudre, 5.000 fusils à pierre portant la marque de Saint-Etienne, des lances, des gingoles (gros*

mousquets portés par deux hommes), 118 canons en bronze, une dizaine de barils de plomb en lingots ou en balles, de la toile à voile, du riz, etc. Le capitaine Gallinard évalué à 700 le nombre des soldats de toutes armes mis à terre par Rigault de Genouilly ; à 12 ou 15.000 hommes la garnison de la citadelle ; à 5 ou 600 hommes l'effectif du corps de troupe vietnamien qui, après l'assaut, esquissa une contre-attaque lancée de l'arroyo de l'Avananche en direction de la face nord-ouest de la citadelle.

## LE BLOCUS DE SAÏGON : UNE SORTIE DE JAURÉGUIBERRY

(21 avril 1859)

[TEXTE 143]

Du départ de Rigault de Genouilly pour Tourane (fin mars 1859) jusqu'à l'arrivée de Charner (février 1861), la petite garnison, maintenue à Saïgon pour conserver cette position d'une importance capitale, se trouve étroitement bloquée par les forces vietnamiennes qui l'investissent à distance rapprochée.

L'armée vietnamienne n'essaie pas d'utiliser son écrasante supériorité numérique pour monter une sérieuse offensive, tendant à rejeter à la mer les quelques enfants perdus laissés en flèche en Basse-Cochinchine, à peu près abandonnés par la métropole, qu'absorbent la guerre d'Italie (mai-juillet 1859), puis la seconde expédition de Chine (août-octobre 1860). L'attaque que les Vietnamiens prononcent sur la pagode des Clochetons, le 4 juillet 1860, ne dépasse pas les proportions d'un gros coup de main :

Commandés d'abord par Ton That Hiep, puis par Nguyen Tri Phuong, regardé à Hué comme le vainqueur de Tourane, les Vietnamiens se contentent de faire le vide autour des Franco-Espagnols, par incendies et boycottage. A grands renforts de corvées, ils édifient, dans la plaine des Tombeaux, au Nord de Saïgon, un formidable camp retranché, d'où ils poussent des travaux de saps vers l'étroit réduit franco-espagnol, qui, isolé de la terre ferme, aurait été affamé si les occupants, maîtres de la mer, n'avaient pas gardé libres leurs communications extérieures.

D'avril 1859 à avril 1860, le commandement supérieur à Saïgon est exercé par le capitaine de frégate Jauréguiberry, sous la haute autorité de l'Amiral Rigault de Genouilly jusqu'en novembre 1859, puis de l'Amiral Page. Repliés dans le fort du Sud, serrés de près, les Franco-Espagnols, tenus constamment en haleine, pratiquent une défense active. Pour se donner de l'air, ils livrent plusieurs actions de dégagement, dont la plus importante est celle que Jauréguiberry, mettant à profit le renfort que lui procure l'escale à Saïgon de la Marne, conduit, le 21 avril 1859, au delà du bazar chinois (Cholon), en vue de bouleverser les travaux vietnamiens de Chi-Hoa et de raffermir le prestige des armes françaises, ébranlé par les menées des mandarins.

Cette sortie, qui montrait les Franco-Espagnols capables d'agir en dehors de la zone de protection de leurs navires, fit une grosse impression sur les Vietnamiens. Elle amena entre le commandant Jauréguiberry et le commandant de la province une sorte d'armistice verbal, qui se prolongea jusqu'à l'arrivée du commandant d'Ariès. Cf. JAURÉGUIBERRY, *Rev. Deux Mdes*, 15 octobre 1877, p. 957-958.

Louis, René de Saulces de Freycinet, né le 6 avril 1820, à Rochefort. Entré au service en novembre 1836. Capitaine de frégate en juillet 1857 ; commandant

de la *Marne* de 1858 à 1862. Contre-amiral en septembre 1876. Mort, le 26 décembre 1877, à Rochefort.

Jean, Bernard Jauréguiberry, né à Bayonne, le 26 août 1815, d'une famille de marins et de soldats et d'une mère anglaise. Protestant convaincu. Ecole navale de 1830-1832. Campagne de Crimée. Capitaine de frégate du 29 novembre 1856 ; capitaine de vaisseau du 1<sup>er</sup> juillet 1860, Brillants états de service en Chine et en Cochinchine de 1858 à 1861. Gouverneur du Sénégal du 5 octobre 1861 au 22 mai 1863, avant et après Faidherbe. Contre-amiral du 24 mai 1869. Se distingue particulièrement en 1870 à l'armée de la Loire. Vice-amiral du 9 décembre 1871. Député à l'Assemblée nationale. Préfet maritime à Toulon de 1871 à 1875. Chef de l'escadre d'évolution en 1876-77, Sénateur inamovible le 2 juin 1879. Ministre de la Marine du 5 février 1879 au 25 septembre 1880 (cabinets Waddington et Freycinet), et du 31 janvier 1882 au 30 janvier 1883 (cabinets Freycinet, Duclerc et Fallières), partisan comme tel d'une action énergique au Tonkin et en Egypte. Décédé à Paris le 21 octobre 1887.

Nécrologie in *Rev. marit. et Col.*, 1888, I, p. 334-369 ; Camille LEVI, L'amiral Jauréguiberry, Auch, 1927. Portrait in BOUDET et MASSON, fig. 68, et *Monde Illustré*, 15 février 1879, p. 97.

### Jauréguiberry à Rigault de Genouilly

Rivière de Saïgon, 23 avril 1859,

AMIRAL,

\* Les mandarins commençaient à s'opposer efficacement à l'arrivée jusqu'à nous des navires français, construisaient, dans la plaine de l'Ouest de Saïgon, des forts reliés entre eux par de longues lignes de défenses, menaçaient, enfin, au moyen d'une série d'ouvrages semblables à ceux qu'ils ont employés à Tourane, d'atteindre la citadelle brûlée, où ils veulent s'établir encore, et la pointe Nord du bras conduisant au bazar chinois, lorsque la *Marne* a paru dans la rivière.

Prévoyant que, si nous restions inactifs, nos communications avec les commerçants seraient bientôt coupées et que nous serions peut-être sérieusement inquiétés par des brûlots, j'ai cru devoir profiter de la présence ici des troupes venant de France pour attaquer l'armée ennemie et raffermir ainsi auprès des populations environnantes notre influence ébranlée.

Le 20, 550 hommes d'infanterie de la *Marne*, 90 hommes de la garnison, 15 marins reçurent l'ordre de se disposer à embarquer le lendemain matin à 3 heures, dans 14 canots de nos bâtiments et dans 15 bateaux du pays conduits par des chrétiens indigènes. Ceux-ci nous procurèrent, en outre, 22 hommes pour aider au transport des blessés et à peu près un pareil nombre pour traîner deux obusiers de montagne et leurs munitions...

...L'expédition est arrivée au bazar chinois à 4 h. 1/2 du matin et, à 5 heures, elle s'est mise en marche pour aller à la recherche de l'ennemi.

J'avais l'intention d'enlever d'abord une pagode située sur un monticule au Nord-Ouest de la ville chinoise et qui était occupée par un corps de 2.000 hommes (1). De cette position, qui nous faisait un excellent point de ralliement, une ambulance, un dépôt de vivres et une base d'opération invol-

« néral, je pourrais dominer toute la plaine et maintenir nos communications avec la rivière.

M. le Commandant de *la Marne*, chargé d'attaquer ce point, avec une avant-garde de 300 hommes, l'a trouvé abandonné et j'y ai établi, sans opposition aucune, la 14<sup>e</sup> compagnie d'infanterie, la compagnie de débarquement de *la Marne*, les deux obusiers de montagne. Le mauvais état des routes ne me permettait pas d'amener notre petite artillerie.

Immédiatement après, les colonnes d'attaque s'avançaient dans la plaine semée de tombeaux, de broussailles, d'accidents de terrain, etc. M. de Freycinet, commandant toujours l'avant-garde de la colonne de droite, composée du détachement de la garnison et des marins, a pris les devants, et les 1<sup>re</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> compagnies, aux ordres du chef de bataillon Delavau, ont suivi, en appuyant sur la gauche, afin de prendre à revers les ouvrages ennemis...

... A 7 heures, M. de Freycinet m'a fait prévenir qu'il se trouvait à 1 800 mètres environ des ouvrages ennemis et, peu après, j'ai aperçu moi-même une armée nombreuse, rangée en bataille, nous attendant de pied ferme. A 7 h. 1/2, le feu commençait sur toute la ligne ; nous n'étions qu'à 100 pas des Annamites. Ceux-ci ont d'abord répondu assez vigoureusement ; mais quand ils se sont vus chargés à la baïonnette, quand ils ont reconnu que, par notre manœuvre, nous allions les acculer sur le revers de leurs lignes, ils se sont débandés pour se reformer plus loin, sur notre gauche. On les a poursuivis et suivis de si près qu'ils se sont décidés à prendre la fuite. Pendant ce temps, l'avant-garde enlevait résolument à l'assaut le fort de l'extrême droite, dont tous les défenseurs tombaient sous ses coups. Nous sommes arrivés enfin jusque sous le fort du centre, qui dirigeait sur nous un feu nourri de mousqueterie, d'artillerie, de fusées etc... et dont les glacis, les fossés, le couronnement des parapets étaient hérissés de quantité considérable de chevaux de frise...

...Le commandant Delavau a fait enfoncer à coups de crosses et de baïonnettes une porte... J'en ai fait autant sur une autre face et nous pénétrions dans l'enceinte, lorsque nous avons été arrêtés par un ouvrage intérieur, élevé à trois mètres de la porte, d'où l'on a fait pleuvoir sur nous une grêle de pots à feu et d'artifices, qui, nous plongeant au milieu d'un chaos de flammes, de fumée et d'éclats, nous a contraints à reculer... J'ai aussitôt changé mon plan d'attaque. Les amas de paille qui se trouvaient dans le voisinage, ont été entassés, sous la protection des tirailleurs abrités derrière les cases, dans l'enfoncement d'une des portes et à l'angle d'un bastion. J'y ai fait mettre le feu, en empêchant à coups de carabine les Annamites de venir l'éteindre, et quand le feu a été bien déclaré, les troupes, qui avaient grand besoin de repos, ont été ramenées à 800 m plus loin, dans le fort dont nous étions maîtres et où je savais que nous y trouverions de l'ombre et de l'eau.

Il était à ce moment 9 heures du matin ; la chaleur commençait à être accablante. Vers 10 heures, les troupes ennemies arrivant de l'intérieur se sont montrées dans la plaine. A 11 heures, les deux brèches que j'avais l'intention de pratiquer à l'aide du feu, nous présentaient une voie aisée à franchir, mais le soleil était trop ardent pour exposer en rase campagne des hommes harassés ; deux d'entre eux venaient d'être frappés de méningite pour cause d'insolation. J'ai dû attendre encore. Enfin, à 2 heures, voyant que les troupes étaient beaucoup trop fatiguées pour me permettre sans

« imprudence d'exécuter l'attaque que je méditais, et me rappelant qu'une assez longue marche nous séparait des canots, je me décidais à revenir sur mes pas.

Tous les canons, au nombre de 9, trop lourds pour être emportés, ont été encloués ou brisés ; les fusils en grande quantité, les lances, les ustensiles de guerre, le fort, les cases voisines servant de campement et de magasins à riz, ont été incendiés, et ma petite armée, disposée de manière à pouvoir se former promptement en carré avec les blessés au centre, s'est dirigée sur la pagode. Nous trainions 10 pierriers. Au début, quelques détachements ennemis ont essayé de nous inquiéter, mais nos tirailleurs les ont promptement maintenus à une distance considérable et nous sommes arrivés sans encombre sur le point nous servant de base d'opération. Là, j'ai encore donné une heure de repos aux hommes, et, à 5 heures et demie, nous réembarquions dans nos canots, après avoir traversé dans le plus grand ordre, sans être inquiétés par qui que ce soit, toute la ville chinoise, dont la nombreuse population était rangée sur notre passage...

...L'ennemi qui, loin des canons de nos navires, se croyait invulnérable, ne doute plus maintenant de notre supériorité. Il nous a opposé plus de 10.000 hommes... Les Annamites ont laissé sur le champ de bataille un grand mandarin..., le mandarin commandant le fort détruit, 40 mandarins subalternes et 500 soldats...

...Malheureusement, nous avons eu des pertes aussi à déplorer... M. le sous-commissaire, Chef d'Hôtel de Beaulieu, frappé dans le ventre par un biscaïen à l'attaque du premier fort, M. le sous-lieutenant Vannaque, de la II<sup>e</sup> Compagnie du 4<sup>e</sup> régiment, frappé à la colonne vertébrale d'un coup de feu ; le sergent Martin des Pallières, Henry, atteint presque à bout portant d'un boulet qui lui a brisé l'épaule gauche et labouré la poitrine (2) ; le sous-officier commandant la garde particulière du Commandant Supérieur... Nous comptons, en outre, 32 blessés, sur lesquels 7 paraissent atteints assez gravement... »

(Arch. Nat., BB<sup>4</sup>, vol. 769. Texte inédit).

(1) Il s'agit de la pagode de Caimai position-clé couvrant, à l'Ouest, l'agglomération Cholon-Saïgon. Caimai, évacué par « Jauréguiberry » fut réoccupé à poste fixe par l'Amiral Page en décembre 1859.

(2) Le sergent Henri des Pallières s'était signalé à la prise de Canton et à la prise de la citadelle de Saïgon ; il venait, sans le savoir, d'être promu sous-lieutenant. Frère du commandant Martin des Pallières, qui se distingua comme général en 1870.

## ÉVACUATION DE TOURANE

[TEXTE 144]

L'armée vietnamienne, encouragée par le départ de Rigault de Genouilly, prononça à Tourane, les 6 et 7 février 1859, une attaque infructueuse. Naviguant à contre-mousson, l'Amiral ne revint à Tourane que le 15 avril 1859. Le 8 mai il lança ses troupes à l'assaut des lignes vietnamiennes, à l'entrée de la rivière ; sous une chaleur accablante, les Franco-Espagnols s'emparèrent de plusieurs forts et de 54 bouches à feu. Malgré les lourdes pertes que le choléra faisait subir au corps expéditionnaire — « la mort plane sur tous les

postes » — Rigault de Genouilly se cramponna à Tourane, refusant d'user de la latitude que le gouvernement lui laissait d'évacuer la Cochinchine centrale. L'Amiral n'osa pas s'aventurer au Tonkin ; il se hâta de renvoyer le prétendant Lê, qui était venu le solliciter d'intervenir dans ce pays.

Le 20 juin 1859, Rigault de Genouilly entra en pourparlers avec les mandarins. Conciliant, il revendiquait seulement la liberté religieuse, la liberté commerciale et la cession d'un territoire garantissant l'exécution du traité ; encore renonça-t-il bientôt à la clause territoriale. Les négociations traînèrent en longueur pendant les mois de juillet et d'août. Informés de la guerre d'Italie par des émissaires anglais, instruits du sérieux échec que l'Amiral Hope avait essuyé, le 25 juin 1859, en tentant de forcer l'entrée du Peïho pour conduire à Pékin les deux ambassadeurs anglais et français, les mandarins ne cherchaient qu'à gagner du temps jusqu'à la récolte du riz ; ils ne furent même pas en mesure de produire leurs pleins pouvoirs.

Se regardant comme berné, Rigault de Genouilly dénonça, le 7 septembre, l'armistice qu'il avait consenti et donna l'assaut, le 21 septembre, aux nouveaux ouvrages que les Cochinchinois avaient aménagés en rivièrre de Tourane, à 3 km en amont des positions perdues par eux le 8 mai. Les ouvrages furent brillamment emportés, mais abandonnés faute de monde et immédiatement réoccupés par les troupes vietnamiennes.

Malade, épuisé de travaux et de soucis, ulcéré des débats qu'il avait à soutenir en France « contre un Ministre qui se bouchait les yeux et les oreilles », Rigault de Genouilly, depuis juin 1859, demandait instamment un successeur. Il envisageait de se replier sur Canton lorsqu'il fut informé, à la fin de septembre, que la France venait de faire la paix avec l'Autriche.

Nommé le 12 août 1859 Commandant en chef du corps expéditionnaire de Chine, le Contre-amiral Page arriva à Tourane le 19 octobre et recueillit, le 1<sup>er</sup> novembre, le service des mains de Rigault de Genouilly. Page avait reçu à Paris l'ordre formel d'évacuer Tourane, pour ne conserver que Saïgon. Mais il ne voulut pas abandonner les importantes installations que les Franco-Espagnols avaient édifiées à Tourane sans avoir frappé un grand coup attestant la puissance des armes françaises. Le 18 novembre 1859, il s'empara des deux forts de Kien-Chan, qui, au pied du col des Nuages, à l'extrémité Nord de la baie de Tourane, commandaient la route de Hué. La prise de ces forts donna lieu à un vif engagement à courte distance — le dernier auquel ait participé la marine à voiles française — qui coûta la vie au Commandant Dupré-Déroulède, coupé en deux par un boulet, tout près de l'Amiral Page, à qui il indiquait la direction à faire prendre aux colonnes de débarquement.

Le 21 novembre, Page partit pour Saïgon, où il s'était fait précéder par son aide de camp Monet de la Marck. Les derniers garnisaires (capitaine de vaisseau Thoyon) et les derniers navires français se retirèrent définitivement de Tourane, le 23 mars 1860.

Comme unique trace de leur passage, les Franco-Espagnols laissaient à Tourane un ossuaire planté de mille croix, renfermant les restes de quelques-uns des leurs seulement, beaucoup de victimes des épidémies et du climat ayant succombé loin de Tourane, à l'ambulance de Macao ou en cours de rapatriement sur la France.

Cf. Dr P. DELBOVE, Notes pour servir à l'histoire médicale de la campagne de Tourane, B. S. F. Et. Indo, 1947<sup>n</sup>, p. 97-107.

*Limitée, faute de renforts et de moyens de transport, à un point proche sur la carte, mais, en réalité, très éloigné de la capitale vietnamienne, l'occupation de Tourane pendant dix-neuf mois, n'a pas suffi à ébranler la résolution combative de la Cour de Hué, non atteinte dans ses œuvres vives. L'expédition de Tourane se termine par un échec, échec politique plutôt que militaire, mais néanmoins sensible. Elle n'aura qu'une répercussion utile, nullement envisagée de prime abord, la prise de possession de Saïgon. L'attention des Français se détourne dès lors des plages stériles et décevantes de la Moyenne Cochinchine ; elle va se fixer tout entière désormais sur les riches plaines alluvionnaires de la Basse-Cochinchine, où des résultats plus tangibles ne tarderont pas à être obtenus.*

**Dernier coup de boutoir de Rigault de Genouilly à Tourane  
(21 septembre 1859)**

RIGAULT DE GENOUILLY AU MINISTRE DE LA MARINE,

Camp de la Rivière de Tourane

21 septembre 1859,

« Les négociations avec l'Annam ont été rompues le 7 septembre, terme que j'avais assigné pour leur conclusion, sans qu'elles aient pu aboutir... Des conférences... il m'est resté cette impression qu'il sera bien difficile, même impossible, de déterminer le Gouvernement annamite à consacrer par un traité la libre admission et le libre séjour des missionnaires dans le royaume...

...La rupture des négociations m'ayant rendu ma liberté d'action et comme il importait, d'ailleurs, d'assurer, avant la saison des pluies, la tranquillité des positions que nous occupions en rivière, je résolus d'attaquer de nouveau les lignes dans lesquelles l'ennemi s'était retiré depuis le 8 mai et de détruire son artillerie.

Cette attaque, préparée par des reconnaissances que le Commandant du Génie Déroulède a aussi rigoureusement qu'habilement exécutées, a eu lieu le 15 au matin... A 4 heures nous quittions le camp, les troupes formées en trois colonnes et une réserve... La colonne de gauche, commandée par le capitaine de vaisseau Reynaud, se composait d'un détachement du Génie, d'un détachement d'artillerie, des compagnies de débarquement de division et de celle du navire espagnol le *Jorgo Juan*. Au centre, marchaient les troupes espagnoles, commandées par le colonel Lanzarotte, et la réserve, formée de trois compagnies d'infanterie aux ordres du chef de bataillon Breschin. La colonne de droite, composée d'un détachement du Génie, d'un détachement d'artillerie et de sept compagnies d'infanterie (donnant en tout 420 hommes, tant ces compagnies d'infanterie sont faibles), était commandée par le lieutenant-colonel Reybaud.

A la pointe du jour, les colonnes arrivaient sur les ouvrages ennemis et s'élançaient à l'escalade aux cris de « Vive l'Empereur », sous un feu violent, d'artillerie, de gingolet et de mousqueterie. L'ennemi avait multiplié les obstacles : doubles fossés, garnis de piquants de bambous ; accumulation de chevaux de frise, de trous de loup. Mais rien n'a pu arrêter l'élan de nos

« hommes et les lignes ennemies furent rapidement envahies. Les défenseurs prirent la fuite... Pendant que la colonne de droite attaquait les ouvrages de l'extrême gauche, elle avait à contenir un corps de 2 ou 3.000 Annamites qui manœuvraient en dehors des lignes. La fusillade très vive qui se faisait entendre dans cette direction, me détermina à y lancer en soutien la réserve. ...Soutenu plus tard par deux compagnies espagnoles, le commandant Breschin poussa vivement le corps ennemi, sans pouvoir le joindre à la baïonnette, tant il se dérobait rapidement, et, après avoir tué bon nombre d'hommes, le rejeta avec ses éléphants dans les bois qui sont au delà de la route de Hué.

En même temps que les colonnes d'attaque donnaient l'assaut, la flottille franco-espagnole, sous les ordres du commandant Liscoat, attaquait les ouvrages de la rive droite, qui pouvaient nous contrebattre, et détruisait les batteries de l'îlot situé au milieu de la rivière. Une autre diversion utile était faite par le *Laplace*, dont les feux balayaient la route de Hué et ses sbords. C'est la seule artillerie qui ait été mise en jeu de cette journée, car les difficultés des terrains ne nous avaient pas permis d'amener avec nous un seul obusier de montagne (1).

Maître des positions ennemies, on s'occupa aussitôt de détruire l'artillerie. Ce soin était dévolu au capitaine Lacour, qui a fait éclater environ 40 bouches à feu, en les chargeant à outrance avec des éclisses. Plusieurs de ces bouches à feu de gros calibre, fondues à Hué... ont été admirées pour la bonne exécution et le fini de leur travail.

L'artillerie détruite, l'incendie fut allumé sur tous les points et acheva la ruine des ouvrages, qu'avait commencée l'explosion des bouches à feu. A une heure, les troupes rentrèrent dans leur camp, excédées de fatigue, bien qu'elles n'eussent pas fait plus de deux à trois heures de marche et sans sacs. ... Le lendemain, l'ambulance était remplie de fiévreux. La journée nous a coûté dix morts et quarante blessés.

La nouvelle de la paix [conclue le 11 juillet à Villafranca] m'a fait arrêter tout mouvement d'évacuation sur la Chine... L'état sanitaire, sans être satisfaisant est meilleur »...

(Arch. Nat., BB<sup>4</sup>, vol. 769. Reproduit partiellement dans le *Moniteur*, dans l'*Illustration* du 19 novembre 1859, et par le B. A. V. H., D<sup>r</sup> Albert SALLET, *Campagne franco-espagnole du Centre Annam, prise de Tourane (1858-1859)*. B. A. V. H., 1928<sup>o</sup>, p. 175-177.

### A Tourane avec le lieutenant de vaisseau Monet de la Marck (octobre 1859)

LETTRES DE MONET DE LA MARCK A SA FAMILLE.

Hong-Kong, 11 octobre 1859,

... « On soupçonnait que l'Amiral Rigault de Genouilly allait être remplacé, mais personne ne pouvait penser que son successeur arriverait si tôt. L'Amiral Pâge est vraiment un homme d'élite. Depuis qu'il est ici, il s'en va de tous côtés, bavardant avec chacun, leur contant des balivernes pour les mettre en confiance et en arracher tout ce qu'ils savent, et puis, sur tout cela, il se compose un tout, il se forme une idée nette des choses, il parvient à la

« vérité et il prend en lui-même des décisions pour l'avenir. Tous les matins, j'ai avec lui une conversation d'une bonne heure ; il est encore couché, c'est alors qu'il s'ouvre à moi et je ne saurais vous dire combien je suis fier et heureux d'être le confident d'un tel homme. Il m'explique quelle sera sa ligne de conduite ; les moyens, il ne les connaît pas encore ; il lui est impossible de les savoir avant d'être sur les lieux, mais sa politique, son système de gouvernement est arrêté. Je gagnerai cent pour cent à l'école de cet homme là »....

A bord du *Phlégeton*, 17 octobre 1859,

« Avant de partir pour la Cochinchine, l'Amiral a voulu voir la garnison française de Canton [200 hommes ; les Anglais en ont 600]... Il faut être très prudent et modéré, il ne faudrait qu'un acte de violence pour soulever Canton. L'Amiral et moi nous avons parcouru les rues en palanquin... ».

Tourane, 27 octobre 1853,

...« Nous avons parcouru en détail notre futur empire. L'établissement est beaucoup plus considérable que ne le supposait l'Amiral Page ; des forts, des batteries, des blockhaus, des magasins de toutes sortes, des hôpitaux, une chapelle, des aqueducs, des réservoirs d'eau, des ponts, des routes, des débarcadères, des baraques pour loger 4 ou 5.000 hommes, en un mot, toute une petite ville dont les quartiers épars couvrent au moins une demi-lieue ; tout cela est on ne peut mieux installé. (Nous tenons) l'embouchure de la petite rivière par deux forts, un sur chaque rive, mais, à trois kilomètres de ces forts, on voit s'élever une longue ligne de retranchements, derrière lesquels est campée l'armée cochinchinoise ; les rapports la font monter à une dizaine de mille hommes. Le pays ne nous fournit aucune ressource ; il faut tout faire venir de Hong-Kong, excepté quelques poissons. De temps à autre, l'Amiral Rigault de Genouilly a fait attaquer les lignes annamites, on les enlevait ; on les abandonnait ; les Annamites les relevaient, se fortifiaient de plus belle et les succès sont restés sans résultat. Nous sommes entrés dans la saison des pluies ; il semble que toutes les cataractes du ciel soient ouvertes sur nos têtes ; cela durera, dit-on, jusqu'en février. L'Amiral Page se propose d'aller reconnaître à la mi-novembre Saïgon, où nous avons 900 hommes. Depuis deux jours, je suis installé sur la *Némésis*, la frégate-amirale... J'ai plus de place qu'il ne m'en faut mais les cancrelats, les fourmis, les moustiques, les cloportes fourmillent (avec des bandes de rats pendant la nuit). Pour me garantir des moustiques, je fume comme un enragé. La nuit, je m'enferme dans ma moustiquaire. Dans ce cercueil de mousseline, il fait une chaleur suffocante, je suis couvert de bourbouilles »..

Saïgon, 3 décembre 1859,

... « L'Amiral Page est enfin arrivé hier soir [à Saïgon]. Le 18 novembre, il a pris un petit fort dans le nord de la baie de Tourane... Nous n'avons eu que quatre tués, dont le Commandant du Génie Déroulède... »

(Eugène MONET DE LAMARCK, *Lettres d'un marin* (1847-1867), Evreux, 1871).

(1) D'après le Commandant Dupré-Déroulède, qui avait procédé à la reconnaissance préalable des retranchements adverses et fourni à Rigault de Genouilly son plan d'opérations, le combat du 15 septembre mit aux prises 1.200 Franco-Espagnols, privés d'artillerie, faute de bons chemins et d'attelages, et environ 6 à 7.000 soldats vietnamiens, disposant d'une forte artillerie de position et d'une artillerie volante de 200 gingoles.

(2) Eugène Monet de Lamarck, petit-fils du célèbre naturaliste Lamarck, né à Corbeil, le 14 mai 1826. Sorti de Polytechnique en 1848. Accomplit la plus grande partie de sa carrière aux côtés de l'Amiral Page. Affecté de nouveau sur sa demande, en Cochinchine, au début de 1867 ; chargé par l'Amiral La Grandière d'une mission à Hué avant l'occupation des provinces occidentales. Mort à Saigon le 6 juillet 1867, des blessures occasionnées deux mois plus tôt par la chute d'un espars, sur le pont de l'avisol'Alomprah, qu'il commandait. Les lettres intimes de cet officier ont été recueillies en 1871 dans un ouvrage que ne cite aucune bibliographie et où on trouve d'utiles indications, neuves et pittoresques sur la Basse-Cochinchine, à l'époque des Amiraux Page, Charner et La Grandière.

## [L'AMIRAL PAGE FONDE L'ÉTABLISSEMENT DE SAÏGON

(novembre 1859-janvier 1860)

[TEXTE 145]

L'Amiral Page avait reçu, nous l'avons dit, l'ordre formel d'évacuer Tourane — ordre qu'il mit cinq mois à exécuter intégralement, car il estimait que la position méritait d'être conservée en vue d'une action éventuelle sur Hué — en même temps que l'ordre d'occuper solidement un point de la Basse-Cochinchine « pour y attendre les propositions de l'adversaire ». Son choix se porta tout naturellement sur Saïgon, où il arriva le 2 décembre 1859, et demeura deux mois, déployant dans ce court laps de temps une activité fébrile. « Il faudrait une « âme de bronze et un corps de fer pour résister longtemps à pareille vie. »

Page transféra la petite garnison de Jauréguiberry, du fort du Sud, où elle étouffait, sur « le plateau », au Camp des Lettrés, qui fut aménagé en caserne. Il occupa la pagode Barbé (emplacement du lycée Chasseloup Laubat) et la pagode de Caïmaï. Il fit commencer, sur l'emplacement actuel de l'hôpital, un ouvrage fortifié, dût l'ouvrage neuf ou ouvrage à cornes. Il fixa les limites de la ville, amas de décombres et de cendres encore fumantes, où tout était à reconstruire à travers les épaisses broussailles de végétation parasite qui avaient tout envahi. Il traça des grandes artères et commença les premières installations à poste fixe, il organisa enfin une ébauche de municipalité faisant une place aux Chinois.

Page accomplit plusieurs sorties pour détruire des fortins ou disperser des rassemblements hostiles. Il reconnut la Rivière de Saïgon, riche en bois de construction, jusqu'à 45 milles. Ces explorations le convainquirent du brillant avenir auquel était appelée cette nouvelle Egypte, ce pays d'une fertilité étonnante, « grenier inépuisable de la Cochinchine, du Tonkin, de la Chine et « des îles de la Malaisie », situé sur un fleuve superbe « dont toutes les flottes « de l'Angleterre ne parviendraient pas à forcer l'entrée », merveilleux « point « de relâche, de radoub et de ravitaillement à 200 lieues de l'entrée de la mer de « Chine ».

L'Amiral Page croyait que « les piastres (j'eraient) la conquête de la Cochinchine » mieux que les armes. Avant de regagner Hong-Kong, il leva le blocus qui, depuis février 1859, avait tari toute activité commerciale et déclara le port ouvert au négoce international. De toutes les mers de Chine, aussitôt, les navires

affluèrent à Saïgon. En 1860, le port connut une animation extraordinaire, qui, d'ailleurs devait bientôt, se ralentir du fait des opérations de guerre et de la rébellion. Le 15 mars 1860, il y avait sur rade 35 navires européens et 70 grosses jonques de mer. Le 29 mars 1860, Page écrivait : « Deux moyens étaient en « présence pour notre établissement à Saïgon, l'un basé sur la destruction, « l'autre sur l'activité humaine, sur la production. Le second a au moins le « mérite d'être tout à fait nouveau, de donner quelque champ aux expériences. « J'ai eu foi dans la force de notre civilisation et le succès y a répondu sur le « champ ».

Imitant l'exemple de Rigault de Genouilly à Tourane, l'Amiral Page, muni de pleins pouvoirs pour traiter, entama, dès la mi-décembre 1859, des pourparlers en vue de la paix. Plusieurs conférences eurent lieu avec les mandarins, à bord du Primauguet, le capitaine de frégate Aubaret assistant l'Amiral. Une suspension d'armes fut conclue le 8 janvier 1860. Encore plus accommodant que Rigault de Genouilly, Page n'exigeait ni cession de territoire, ni indemnité, mais seulement selon les propres expressions de Napoléon III, « une certaine « liberté de commerce et une certaine liberté de religion ». Mais la Cour de Hué n'était pas disposée à faire la moindre concession ; elle était persuadée que les Français se laisseraient d'occuper Saïgon comme ils s'étaient lassés d'occuper Tourane. Le plénipotentiaire vietnamien souleva difficultés sur difficultés, si bien que Page, n'entrevoiant aucune perspective d'aboutissement, rompit la négociation le 29 janvier 1860.

Malgré l'esprit d'initiative dont il faisait preuve, l'Amiral Page n'était pas personnellement grata à Paris. On lui reprochait son caractère indépendant, amer et caustique, on lui faisait grief surtout d'avoir « fait tuer des hommes sans aucune « espèce de nécessité » à Kien-Chan, le 18 novembre 1859. Blâmé pour avoir engagé ce combat, l'Amiral Page fut mis en sous-ordre. Il fut remplacé, le 27 février 1860, par le Général Cousin-Montauban, comme Commandant du corps expéditionnaire en Chine, et, le 18 avril 1860, par l'Amiral Charner, comme Commandant en chef des forces navales en Extrême-Orient. L'Amiral Page quitta Saïgon le 3 février 1860, pour aller se ranger sous les ordres de l'Amiral Charner, afin de participer à la deuxième campagne de Chine, à laquelle, de Cochinchine, il n'avait cessé de penser et de veiller.

Théogène, François Page, né le 31 mars 1807, à Vitry-le-François, d'un aubergiste. Sorti de Polytechnique en même temps que Rigault de Genouilly, (promotion 1827). Prise d'Alger en 1830. Siège de Saint-Jean-d'Ulloa en 1838 ; affaire de la Plata en 1840. Commandant de la frégate la Favorite dans les mers de l'Inde et de la Chine de 1841 à 1844. Capitaine de vaisseau en décembre 1845. Commandant de la station navale de la Réunion et de l'Inde en 1848. Commissaire du Gouvernement à Tahiti en 1852-1853. Contre-amiral en août 1858. Prise des forts du Peïho, Chi Hoa, Mytho. Rentré en France en même temps que Charner. Vice-amiral en août 1861. Préfet maritime à Rochefort en 1863. Président du Conseil des travaux de la marine. Mort à Paris, le 2 février 1867. Auteur de plusieurs articles de technique et d'histoire maritimes.

Cf. H. DEHERAIN, ouvrage cité ; DE MAROLLES, Les papiers de l'Amiral Page, Rev. marit., juin 1934, p. 721-753. Portrait in BOUDET et MASSON, fig. 71-1.

**Travaux et soucis de l'Amiral Page**  
L'AMIRAL PAGE A M. DE LA GRANGE (1)

*Primauguet, Ville de Saïgon,*

14 décembre 1859.

...\* Me voici au milieu de tous les tracas d'une fondation de colonie, combattant d'une main, traçant de l'autre des lois, des règlements de douane et de police municipale, marquant les rues (2) les places, les forts, les batteries, les corps de garde ; jugeant en dernier ressort les grands procès, courant sans cesse, à pied, à cheval, en bateau à vapeur, reconnaissant les fleuves, les ressources de leurs rives, leurs populations, détruisant et brûlant les défenses de l'ennemi, enfin, menant une vie ardente et très occupée. Je suis surtout talonné par le temps, car il me faut préparer l'expédition de Chine, avoir fondé notre situation en Cochinchine, pour être prêt à partir dès le mois de février. Tout cela sera fait, mais quelle vie ! Si cela doit durer deux ans, j'aurai consommé en vingt-quatre mois l'existence de deux hommes raisonnables.

Ce pays est étrange, mais plein de ressources. Si la France avait l'ombre du sens commun, elle pourrait fonder ici un magnifique établissement colonial, qui lui rapporterait de l'argent, un grand mouvement maritime, de l'emploi pour une multitude de flâneurs qui ne savent que gaspiller leur temps et se dégrader. Mais ce sont là des rêves que je ne veux pas poursuivre. Gaulois, mes amis, je vous connais trop bien ; restez sous votre ciel gris ou bleu, bavardez, bavardez et laissons la terre tourner !...

...L'ennemi a été se retrancher au milieu d'une plaine loin de nous. A force d'ouvrir des éclaircies à travers les arbres, les cactus, les lianes, j'ai fini par déboucher dans la plaine et, ce matin, je l'ai lorgné à 500 mètres de distance. Mais, pour traîner du monde contre lui, avec des moyens d'attaque, il me faut du temps pour débarquer mon matériel, loger mon personnel, monter mes canons. C'est toujours ce maudit temps qui me talonne. Je n'ai que quelques jours et il me faut fonder. Faut-il employer tous nos moyens, les gaspiller même, pour appliquer une volée à ces braves Annamites, qui n'auront qu'à se reculer de quelques lieues pour me tenir dans la même situation ? J'y suis assez disposé ; c'est même assez amusant, tout le monde s'y prêtera, mais, d'autre part, il faut que je fonde et, si je perds mes jours à rosser les Cochinchinois, je m'attarde, je ne serai peut-être pas prêt. Ah ! maudite raison ! Enfin, voilà, je cours partout, détruisant les ouvrages ennemis qui me gênent, déplaçant les populations qui veulent bien nous rallier (3), tirant par-ci, par-là des obus, des coups de carabine, et les jours s'écoulent... \*

(H. DEHERAIN, *Figures coloniales françaises et étrangères*, Paris, 1931, p. 193-195.)

Hong-Kong, 29 mars 1860,

...\* Ne croyez pas un seul mot de tout ce que peut chercher à accréditer le Ministre de la Marine (4) sur mon défaut d'obéissance à ses instructions, ou à leur esprit, ou à ce que m'avait dit l'Empereur. Je n'ai fait qu'exécuter

« à la lettre ce qui m'avait été ordonné, ce que j'avais promis de faire à l'Empereur lui-même, c'est-à-dire que je me retirerais, mais dignement, mais en maître, et je l'ai répété à plusieurs reprises. Et mon combat de Kien-Chan était forcé. J'avais à fonder avec 150 soldats, l'établissement de Saïgon, en face d'une armée fortement retranchée. D'un seul coup d'audace, vigoureusement mené, admirablement réussi [à Kien-Chan], j'ai coupé toutes les communications de l'ennemi, j'ai paralysé toutes ses forces au cœur même du royaume. Je me suis trouvé le maître partout et j'ai pu, en toute liberté d'esprit, fonder un établissement, qui, en quelques jours, a fait rentrer dans mes coffres des centaines de mille francs par un simple droit de tonnage. J'ai prouvé, montré clair comme le jour qu'on pourrait, avec quelques centaines d'hommes et quelques bâtiments, assurer à la France une province, un royaume splendide, presque féérique, qui lui rapporterait sans frais des millions annuellement ... ».

(Lettres de Page au Marquis de la Grange, legs Dehéraïn, Arch. Min. Mar., S. H., GG<sup>2</sup>-68. Texte inédit).

### Les pleins pouvoirs de l'Amiral Page

L'AMIRAL PAGE AU COMMANDANT EN CHEF VIETNAMIEN YEAP,

*Primauguet*, Rivière de Saïgon, 15 décembre 1859,

« S. M. l'Empereur des Français, mon auguste souverain, en me confiant le commandement en chef dans les mers de Chine, a daigné en même temps me confier les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure, en son nom, avec Sa Majesté le Roi du pays d'Annam, tel traité qui me paraîtrait digne de l'honneur de ses armes et de son rang à la tête des puissances européennes.

Je ne viens pas ici pour renverser l'ordre des choses établi en Cochinchine ou pour imposer par la force à ses habitants telle dynastie royale ou telle religion mais afin d'obtenir que les relations qui doivent exister entre la France et l'Annam reposent désormais sur les grands principes d'humanité qui régissent aujourd'hui toutes les nations civilisées du globe. Je prie Votre Excellence de porter à la connaissance de S. M. le Roi Tu Duc le caractère de ma mission, afin que, si S. M., prenant en considération les malheurs de la guerre, se décidait à y mettre un terme, Elle veuille bien lui envoyer un plénipotentiaire revêtu de sa confiance, avec lequel je puisse signer un traité, qui, tout en respectant le droit souverain du Roi du pays, garantisse les droits sacrés de l'humanité et ceux de la civilisation (5).

(Arch. Nat. BB<sup>4</sup>, vol. 777. Texte inédit).

### L'Amiral Page ouvre au commerce le port de Saïgon

2 février 1860,

« Le Contre-amiral Commandant en chef la division navale et le corps expéditionnaire des mers de Chine (6),

Attendu qu'il est d'une grande importance pour les nations de l'Europe de faire pénétrer le commerce dans le Royaume de Cochinchine, fermé jusqu'ici à toute relation avec les Européens, que les habitants de la Malaisie et d'une partie des côtes de la Chine sont hautement intéressés à voir s'ouvrir

« une voie qui leur permettra de tirer des provinces du Sud de la Cochinchine les riz dont ils ont besoin pour leur subsistance ; que l'ouverture d'un port dans cette partie du royaume d'Annam peut contribuer à hâter la conclusion de la guerre ; que l'obstination du Gouvernement cochinchinois à refuser tout contact avec les Européens et même à les maltraiter, a forcé la France à déclarer la guerre au Roi de Cochinchine, décide :

1) La Rivière de Saïgon depuis le Cap Saint Jacques jusqu'à la ville de Saïgon est ouverte, sous la protection de l'autorité française, aux navires de commerce de toutes les nations en paix avec la France, en se soumettant aux règlements du port, qui leur seront signifiés par le bâtiment stationnaire à l'entrée de la rivière.

2) Le blocus de tout autre point de la côte de Cochinchine, tel qu'il a été établi par la déclaration de l'Amiral Commandant en chef en septembre 1858 est rigoureusement maintenu (7).

3) Toute introduction ou tentative d'introduction d'armes et de munitions de guerre sur un point quelconque de la côte entraînera la saisie et la confiscation du navire qui se livrerait à ce commerce prohibé.

4) L'ouverture du port de Saïgon, étant essentiellement une mesure de guerre, est de sa nature, révoquée, si les circonstances de la guerre en rendent nécessaire la suppression ».

(Arch. Nat. BB<sup>4</sup>, vol. 777. Texte inédit.)

(1) Le Marquis de La Grange (1796-1876), député de la Gironde sous la Monarchie de Juillet ; sénateur depuis janvier 1852 ; auteur de plusieurs ouvrages historiques et politiques.

(2) La première rue de Saïgon fut tracée, en décembre 1855, par les marins du Catinat, qui, à bout de course, rentra en France faire réparer ses chaudières. La rue prit et a gardé le nom de ce bâtiment.

(3) Allusion à l'exode des 3.000 Vietnamiens chrétiens de Tourane ou de la haute Rivière de Saïgon, qui vinrent chercher un refuge auprès des troupes françaises et qui formèrent le premier noyau de population de la ville de Saïgon, désertée en 1859 par la quasi-totalité de ses habitants.

(4) L'Amiral Page se plaint à plusieurs reprises, dans sa correspondance privée, d'être l'objet d'une particulière inimitié du Ministre de la Marine Hamelin, qu'il tient en piètre estime.

(5) « Le Haut Commissaire Royal, Gouverneur Général de toutes les provinces du Sud, Commandant en chef des troupes, proche parent du Roi, Prince de sang royal », répondit aussitôt à l'Amiral Page qu'il avait lu son message avec « le plus grand plaisir » et qu'il s'était empressé de le transmettre à son souverain. Ce haut mandarin, que les documents français dénomment le prince Ye ap, ne peut être que Ton Thap Hiep, qui fut tué, avec 37 de ses hommes, par un obus à mitraille devant la pagode des Clochetons, le 4 juillet 1860.

(6) A l'époque où il édictait ce texte, Page ignorait certainement le traité de commerce, qui venait d'être signé, le 23 janvier 1860, entre la France et l'Angleterre, mais il connaissait les principes libéraux dont s'inspirait la politique économique de l'Empereur et il en faisait hardiment application. Tous les Amiraux-Gouverneurs restèrent fidèles au principe de la franchise du port de Saïgon posé par l'Amiral Page dès 1860, principe qui assura la prospérité croissante du pays : pas de discrimination douanière selon la provenance des marchandises importées ; perception d'un faible droit d'ancre, auquel s'ajouta un peu plus tard un droit de phare.

(7) Le 23 mai 1861, l'Amiral Charner fut amené à modifier ce paragraphe, dont le Département avait fait observer qu'il n'était pas en harmonie avec le droit international, lequel ne reconnaît en état de blocus que les côtes effectivement bloquées par une force navale.

## LE COMMANDANT D'ARIÈS : FIN DU BLOCUS DE SAÏGON

(avril 1860-février 1861)

[TEXTE 146]

L'Amiral Page, partant pour Hong-Kong, laissa le commandement supérieur à Saïgon au Commandant Jauréguiberry, lequel, appelé à son tour en Chine, fut remplacé, le 1<sup>er</sup> avril 1860, par le capitaine de vaisseau d'Ariès.

Le Commandant d'Ariès renforça la ligne défensive qui, englobant Cholon, le grand centre des richesses du pays, couvrait Saïgon du côté du Nord, face au camp retranché de Chi-Hoa. Cette ligne, dite « ligne des pagodes » parce qu'elle prenait appui sur plusieurs pagodes armées de grosses pièces de marine, s'étendait de l'ouvrage neuf à l'Est, à la pagode de Caïmaï à l'Ouest, en passant par la pagode Barbé, par la pagode des Mares (caserne des Mares) et par la pagode des Clochetons (école municipale des filles de Cholon). La pagode des Clochetons subit, dans la nuit du 3 au 4 juillet 1860, une violente attaque, au cours de laquelle 100 Espagnols avec le capitaine Fernandez, et 55 Français, avec l'enseigne Nérac et l'enseigne Gervais (1) repoussèrent l'assaut conduit par 2.000 Vietnamiens, sous les ordres du général Ton Thap Hiep, qui trouva la mort dans le combat.

A l'abri de la ligne des pagodes, d'Ariès et sa petite troupe tinrent en échec les 12.000 Vietnamiens retranchés à Chi Hoa. Saïgon, toutefois, ne jouissait que d'une sécurité précaire. Les Cochinchinois s'infiltraient jusque dans la ville ; le 7 décembre 1860, ils massacrèrent par surprise le capitaine Barbé, à 1 km de la pagode qu'il commandait et à laquelle son nom fut dès lors attribué. Le 1<sup>er</sup> janvier 1861, d'Ariès conduisit lui-même une sortie sur le village du Mirador pour venger le capitaine Barbé.

Constamment en alerte, les Franco-Espagnols se plaignaient d'être oubliés et se laissaient parfois aller au découragement. Une lourde menace pesait, en effet, sur la garnison, dont la situation, déjà très précaire, serait devenue intenable si l'Empereur n'avait pas décidé, le 25 septembre 1860, que « la garnison de Saïgon devait être renforcée, afin d'assurer à la France la possession de cette importante position ». Dférant à ces ordres, l'Amiral Charner, la seconde expédition de Chine terminée, se hâta de diriger ses forces sur la Basse-Cochinchine pour délivrer les Franco-Espagnols investis depuis deux ans du côté de la terre par l'armée vietnamienne.

Cf. P. MIDAN, *Le rôle de Cholon pendant la conquête ; La pagode des Clochetons et la pagode Barbé, Saïgon, 1934.*

Joseph, Hyacinthe, Louis, Jules d'Ariès, né à Tarbes, le 22 janvier 1813. Ecole navale en 1829-1830. Prise de Bougie en 1833. Blessé à la Vera-Cruz en 1838. Capitaine de frégate en mars 1854. Tourane. Capitaine de vaisseau en août 1859. De février 1861 à juin 1862, Directeur des Affaires Indigènes en Basse-Cochinchine ; l'Amiral Charner le proposa pour lui succéder. De juin 1862 à mars 1864, commandant de la division navale du Cambodge et commandant supérieur de la province de Mytho. Commanda en 1870 une division de l'armée de l'Est, qui échappa à l'internement en Suisse. Contre-amiral en février 1872. Commandant de la division d'Océanie. Mort le 6 décembre 1878,

au château de Tillac (Gers). D'Ariès ne cessa pas de s'intéresser à la Cochinchine ; en 1871, il exposa, dans un important article, ses idées sur l'organisation, à donner à la colonie (Rev. marit., septembre 1872, p. 165-202).

**Note sur les services du capitaine de vaisseau J. d'Ariès  
(4 mars 1869)**

...« (Le Commandant d'Ariès) avait ordre de se maintenir dans les positions que l'Amiral Page avait fait occuper, de garantir la circulation dans la Rivière de Saïgon, dans les deux Vaïcos et le Sofrap, d'aider au développement du commerce, de garder libre l'entrée du port. Il avait sous ses ordres trois compagnies (à 100 hommes chacune) et une section d'infanterie de marine, 50 artilleurs de la marine... 30 hommes du Génie avec deux officiers, 30 cavaliers tagals environ, les trois corvettes à vapeur *Phlegeton*, *Laplace*, *Primauguet*, les avisos à vapeur *Lily*, *Peïho*, *Norzagaray*, cinq à six lorchas venues de Tourane, disposées pour porter des canons de gros calibre.

La place de Saïgon était entièrement dépourvue des choses les plus nécessaires, sauf le casernement des troupes qui était assuré. Il lui fallut continuer les travaux de l'ouvrage à cornes, qui ne fut jamais entièrement terminé, construire des magasins, un hôpital, des logements pour officiers, faire des routes, des ponts, des débarcadères etc. Il eut bientôt sur les bras toutes les forces des Annamites qui, n'ayant plus à se défendre à Tourane, prirent l'offensive à Saïgon. Ils cherchèrent d'abord à intimider la population en l'obligeant à se séparer des Français. Puis ils voulurent couper la ligne de défense, en séparant Saïgon de la pagode de Caïmaï et de la ville chinoise, centre du commerce et de nos approvisionnements. Il dut alors occuper successivement la pagode des Mares, à mi-distance entre Saïgon et Caïmaï, puis la pagode des Clochetons, entre Caïmaï et les Mares.

(La pagode des Clochetons) servait d'objectif aux cheminements des Annamites, lesquels se détachaient de leur camp retranché de Chi-Hoa, à 2.000 m environ de Saïgon, en se développant parallèlement à notre ligne de défense. Il la fit occuper par 160 hommes, alors que les cheminements annamites n'en étaient plus qu'à 400 mètres ; il travailla immédiatement à s'y retrancher. Ceci se passait le 28 ou le 29 juin 1860. Dans la nuit du 3 au 4 juillet, la pagode fut attaquée par toutes les forces des Annamites ; ceux-ci furent repoussés et laissèrent sur le terrain plus de 80 cadavres, parmi lesquels le Général qui avait conduit l'attaque. Si cette attaque de nuit avait réussi, la situation des Français à Saïgon serait devenue des plus critiques, car il est hors de doute que la ville chinoise, qui comptait alors de 30 à 40.000 habitants, se serait levée contre eux ; la défaite des Annamites, au contraire, nous rendit complètement les maîtres de cette nombreuse population.

Cependant, le Commandant d'Ariès était resté réduit à ses propres ressources ; il ne reçut aucune communication de l'Amiral Commandant en chef, dont l'expédition contre la Chine absorbait tous les instants. Les premières dépêches lui arrivèrent, avec des renforts, le 14 octobre 1860 (deux belles compagnies de fusiliers marins). D'autres engagements avaient eu lieu dans la plaine et ailleurs et il ne se passait pas de jour qui ne fût l'occasion de quelque escarmouche...

...La position que remit le Commandant d'Ariès (à l'Amiral Charner)

« était parfaitement intacte. Saïgon était relié à Caïmai, sur une longueur de 7 kilomètres, par une ligne de postes fortifiés et une route carrossable. Chacun de ces postes était également relié à l'arroyo chinois par une route. Cette situation aida puissamment au mouvement tournant qui précéda l'attaque des lignes de Chi-Hoa »...

(Arch. Min. Mar., S. H., dossier individuel de d'Ariès. Texte inédit.)

(1) Alfred, Albert Gervais, né à Provins le 19 décembre 1837. Ecole Navale. Enseigne en 1858. Lieutenant de vaisseau en 1862. Siège de Paris en 1870. Capitaine de frégate en janvier 1871. Commande, de 1877 à 1879, le Duchaffaut et la station navale du Tonkin ; contribua au renouveau des projets français sur le Tonkin, dont il signala la prise de possession comme facile à réaliser et hautement désirable à tous les points de vue. Capitaine de vaisseau en mai 1879. Contre-amiral en septembre 1887. Conduisit une escadre française à Cronstadt en juillet 1891. Vice-amiral en février 1892. Attaché à l'Impératrice de Russie pendant son séjour en France en 1896. Inspecteur Général de la Marine. Chef de la mission française au couronnement d'Edouard VII. L'amiral Fisher disait qu'il voudrait être « le Gervais de la marine anglaise ». Décédé à Nice, le 16 mars 1921.

## L'AMIRAL CHARNER ENLÈVE LES LIGNES DE CHI-HOA

(24 et 25 février 1861)

[TEXTE 147]

La prise par les Franco-Anglais des forts du Peïho, à la mi-août 1860, la victoire de Palikao, le 21 septembre, suivie de l'entrée dans Pékin et de l'incendie du Palais d'Été ont mis fin à la guerre de Chine (traité franco-chinois du 25 octobre 1861). L'Amiral Charner, laissant à l'amiral Protet le soin de surveiller le golfe du Petchili, dirige sur la Cochinchine le 7 février 1861, le gros de ses forces, soit 68 navires de guerre, portant 474 bouches à feu (55 bâtiments à vapeur, 13 à voiles), 80 navires de commerce nolisés, une brigade d'infanterie de marine de 3.500 hommes, 12 compagnies de marins, une batterie et demie d'artillerie, des sapeurs du Génie, quelques chasseurs d'Afrique, 600 coolies recrutés à Canton.

Le Ministre Chassloup-Laubat a prescrit à l'Amiral Charner de « consolider « notre domination à Saïgon... où nous entendons pouvoir nous fixer et com- « mercer sans entrave ». Charner se propose pour premier objectif de dégager Saïgon « des étreintes de l'adversaire et de doter la France d'une belle colonie ». Une fois de plus, Hué est préservé par la mousson qui, « de février à mai et « même juin, rend la côte inabordable ».

Après avoir passé deux semaines à étudier la situation et à dresser son plan d'opération, l'Amiral Charner prend, le 24 février 1861, une vigoureuse offensive contre l'armée vietnamienne abritée derrière de formidables retranchements, dont la pièce maîtresse est une redoute en forme de quadrilatère, au Nord de l'actuelle route de Saïgon à Tayninh. Débordés à l'Ouest par un large mouvement tournant des forces de terre, menacés à l'Est par la division navale de Page, qui opère une diversion en remontant l'arroyo de l'Avalanche, les quelque 20.000 réguliers vietnamiens et leurs 10.000 auxiliaires, sous les ordres du Maréchal Nguyen Tri Phuong, qui fut blessé au bras pendant l'action, opposèrent pendant deux jours une opiniâtre résistance aux Franco-Espagnols, qui durent déployer « des efforts surhumains » pour pénétrer dans l'inextricable

réseau des défenses cochinchinoises. Par l'importance des effectifs engagés de part et d'autre, par l'âpreté de la lutte, la bataille de Chi-Hoa fut la plus sérieuse de toutes les opérations de guerre qui entraînèrent la conquête de la Basse-Cochinchine par les Français

Sur la bataille de Chi Hoa, Cf. PALLU DE LA BARRIERE, Histoire de l'Expédition en Cochinchine, Paris, 1864 ; les Lettres du chirurgien AUDE, B. A. V. H., 1931<sup>1</sup>, p. 3-128. Iconographie: l'Illustration du 25 mai 1861 et BOUDET et MASSON, fig. 61.

Après Chi-Hoa, l'armée vietnamienne, démoralisée, rompt le combat et bat en retraite. A la fin de février et au début de mars, les Franco-Espagnols enlèvent sans opposition appréciable les forts et les ouvrages situés dans les environs de Saïgon. Ils rasent les fortifications de Chi-Hoa, dont le terrain est restitué à ses anciens propriétaires, effectuent de nombreuses reconnaissances dans toutes les directions, occupent Tayninh à 100 km au Nord de Saïgon, en direction du Cambodge, avec lequel le contact se trouve dès lors établi, et recueillent de nombreuses soumissions.

Renonçant à porter ses armes au Tonkin, où les Espagnols auraient voulu l'entraîner, l'Amiral Charner, après s'être rendu maître de toute la province de Giadinh (Saïgon), prend ses dispositions pour occuper, selon ses instructions, Mytho, position-clé sur le fleuve du Cambodge, par où arrivent les riz des provinces occidentales de la Basse-Cochinchine.

Léonard, Victor, Joseph Charner, né le 13 février 1797, à Saint-Brieuc, d'une famille originaire de Suisse. Sorti en 1815 de l'Ecole de marine de Toulon. Expédition d'Alger. Prise d'Ancône. Second de la Belle-Poule, qui ramène les cendres de Napoléon de Sainte-Hélène. Capitaine de vaisseau en juillet 1841. Commandant, en 1843-1845, la frégate la Sirène; qui conduit l'ambassade Lagrené en Chine. Représentant du peuple à la Législative (1848-1851). Contre-amiral en février 1852. Directeur du cabinet du Ministre de la Marine Th. Ducos en 1852-53. Se distingue en Crimée. Vice-amiral en juin 1855. Investi en février 1860 du commandement en chef des forces navales en Extrême-Orient, le plus grand commandement maritime qui ait été exercé en France depuis le Premier Empire. Commandant en chef et plénipotentiaire en Cochinchine du 6 février au 29 novembre 1861. Sénateur en février 1862. Amiral de France en novembre 1864. Décédé à Paris le 7 février 1869. « Je n'ai jamais vu pousser plus loin la religion du devoir », disait de lui, en 1847, le prince de Joinville.

Louis D'ESTAMPES, L'Amiral Charner, Saint-Brieuc, 1870 ; A. DE SAINT-HENRIETTE, Vie d'un grand marin, l'Amiral Charner, Gap, 1945. Portrait in BOUDET et MASSON, fig. 56, 59, 66.

## La bataille

### RAPPORT DE L'AMIRAL CHARNER

Fort de Chihoa, 27 février 1861,

... Profitant des affaires qui nous attiraient dans le Nord et du peu de forces que nous avons laissées à Saïgon, les Annamites avaient fait des travaux considérables pour se retrancher dans la plaine de Chi-Hoa et dominer ainsi tout le pays. Travaillant la terre avec une grande facilité..., ils avaient

« donné à leurs lignes un développement extraordinaire... De là ils poussaient continuellement vers nous de nouvelles parallèles et menaçaient notre position de Saïgon, où ils nous tenaient enfermés...

...Des reconnaissances opérées sur notre gauche nous avaient appris que le terrain était praticable pour le passage des troupes et l'artillerie. Il fut donc décidé que le corps expéditionnaire tournerait par notre gauche les lignes de Chi-Hoa et les attaquerait par le Nord et le Nord-Ouest, afin de couper toute retraite à l'armée annamite. Ces lignes présentent un développement d'environ 12.000 mètres, sans compter les forts détachés qui l'entourent de tous côtés. Tous ces ouvrages sont habilement placés et défendus par une nombreuse armée. On se fait difficilement une idée de la multitude d'obstacles qui y sont accumulés...

...D'étroites meurtrières, ouvertes dans toutes les parties et très rapprochées, sont garnies de canons, de pierriers et de gingoles (énormes fusils du calibre d'une livre). Chaque soldat est, en outre, armé d'un fusil à pierre avec sa baïonnette, paraissant pour la plupart de confection française... Notre tâche était d'autant plus rude que, dans ces pays, la chaleur s'oppose à la marche de jour et qu'il est nécessaire de faire reposer les troupes après 9 heures du matin, sous peine de s'exposer à un désastre...

...Le 23 février, toutes les troupes étaient réunies dans la ville chinoise, près de la pagode de Caïmaï...

...Le 24 février, à l'heure indiquée, nos troupes débouchaient dans la plaine... Elles marchaient en une seule colonne, par un chemin reconnu d'avance et rendu praticable par les soins du Génie. Le Général de Vassoigne commandait les troupes et le colonel et le plénipotentiaire de Sa Majesté catholique, Palanca y Guttierrez, m'accompagnait avec les officiers de mon état-major...

...L'artillerie exécuta un feu, en avançant par batterie... jusqu'à 200 mètres de la contrescarpe. Trois colonnes d'assaut étaient préparées d'avance... Les colonnes lancées, franchissant sous une fusillade très nourrie une palissade de bambous et deux lignes de trous de loup séparées par des piquets, vinrent appuyer leurs échelles contre une escarpe hérissée de chevaux de frise et d'obstacles de toutes sortes. L'ennemi tint bon jusqu'à ce que les assaillants fussent parvenus sur la berme... Nos troupes, parvenues au haut du parapet, le virent s'enfuir dans toutes les directions.

Une plaine découverte... s'offrait devant nous sur une grande étendue. Il fallait la traverser dans presque toute sa longueur (environ 6 à 7 km), afin d'exécuter notre mouvement tournant et pouvoir, le lendemain, attaquer l'ennemi au cœur même de sa défense...

...Le soleil commençait à être ...haut sur l'horizon... Je fis donner aux troupes un repos jusqu'à 3 heures de l'après-midi...

Dans cette première affaire, qui a été sérieuse, le Général de Vassoigne a eu le bras traversé d'une balle. Quelques moments après, le colonel Guttierrez était blessé d'un coup de feu à la jambe... Nos pertes, eu égard aux difficultés vaincues, ont été peu nombreuses... A 3 heures du soir... je me suis mis de nouveau en marche. Le mouvement en avant reprit sur trois colonnes. La cavalerie, lancée sur notre gauche, nous éclairait au loin. Pendant toute cette marche de flanc, les batteries de position des pagodes couvraient de leur feu, dans leurs parties extrêmes, tous les bois à notre droite, où l'ennemi aurait

« pu se masser. Le mouvement s'exécuta sans opposition... D'abord troublée par un feu assez vif de pierriers et de gingoles, notre installation au bivac s'acheva tranquillement et l'ennemi renonça à nous inquiéter pour la nuit...

Le 25 février, à 6 heures du matin,... une reconnaissance, dirigée par un officier du Génie, pénétra dans les bois qui s'étendaient en avant de notre gauche, sous une assez vive fusillade, et nous donna des renseignements certains sur la force et la position des principaux ouvrages. Les rapports des quelques prisonniers saisis la veille concordaient tous aussi à nous apprendre que les forts devant lesquels nous nous trouvions situés à l'extrémité Ouest des lignes de Chi Hoa, étaient habités par des grands mandarins et la réserve des troupes. Un succès était donc décisif sur ce point. J'ordonnai l'attaque. L'armée s'ébranla tout entière et les ouvrages ennemis, cachés pour la plupart derrière les arbres et révélés seulement par le sommet des miradors, ouvrirent bientôt leur feu...

... Le tir de l'ennemi, d'abord très violent, diminua d'intensité. Lorsque l'artillerie, parvenue ... à environ 2.500 m de la contrescarpe, fit pleuvoir une grêle de mitraille sur le haut des parapets, les colonnes d'attaque... s'élançèrent avec un entrain remarquable...

... A droite, la colonne d'assaut, formée de marins de débarquement, franchissait six lignes de trous de loup, séparées par des palissades, et sept rangées de petits piquets, deux larges fossés garnis de bambous pointus et une escarpe en hérisson surmontée de chevaux de frise. ... Au centre, le commandant du Génie... abordait à travers les mêmes obstacles un fort en relief assez élevé, où les feux flanquaient d'une manière dangereuse le saillant Sud-Ouest attaqué par les marins. A gauche, une colonne des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments d'infanterie de marine se jetait sur le saillant voisin. L'énergie de la lutte suffirait à donner une idée de l'importance des positions attaquées. Les défenseurs se pressaient derrière les parapets, repoussant les échelles à coups de lance et de hallebardes, jetant des pots à feu et faisant éclater par toutes les meutrières une mousqueterie des plus vives.

L'envoi de troupes de soutien devint nécessaire. J'envoyai renforcer la colonne de droite par de nouvelles compagnies de marins et des troupes espagnoles, qui déployèrent, sous la conduite de leurs vaillants officiers, le plus brillant courage. Deux compagnies de chasseurs furent aussi dirigées sur la gauche. Enfin, un dernier effort fit flotter le drapeau de la France sur les premiers retranchements.

Mais l'ennemi n'avait pas encore renoncé à la résistance. Des enceintes extérieures séparaient le camp de Chi Hoa en plusieurs forts, dont les terre-pleins étaient successivement battus par les défenseurs de l'ouvrage voisin. Malgré ce feu meurtrier, tous rivalisent d'élan et de courage à la voix de leurs chefs. Une poterne, qui conduisait dans l'intérieur du fort du mandarin, est brisée à coups de hache, pendant que la colonne du centre, maîtresse de l'ouvrage qu'elle a attaqué, profite du commandement dont il jouit pour faire pleuvoir une grêle de balles sur l'ennemi. La colonne de gauche, pénétrant dans le même fort par un autre point, achève de nous assurer la victoire. L'ennemi est partout en fuite, poursuivi par notre feu et laissant derrière lui de nombreux cadavres.

Dans ces deux affaires du 24 et du 25 février, la résistance de l'ennemi a été acharnée (1) et il n'a cédé le terrain que devant l'élan et le persévérant

« courage de nos troupes. Aussi nos pertes ont été sensibles ; elles s'élèvent à 225 hommes hors de combat, parmi lesquels se trouvent 12 tués... »

(Arch. Nat., BB<sup>4</sup>, vol. 798, f. 389-455. Reprod. in *Moniteur Universel*, 13 avril 1861, p. 517 et in J. BOUCHOT, *Documents pour servir à l'Histoire de Saïgon*, 1859 à 1865, Saïgon, 1927, p. 29-36.)

### Les défenses extérieures de la redoute de Chi-Hoa

...« Il y avait devant les forts annamites une estacade en bambous haute de cinq pieds. Les branches de bambous, aux lignes tourmentées, auraient suffi pour former, en s'entrelaçant, des haies presque impénétrables, mais les Annamites ne s'étaient pas contentés d'opposer de simples haies à l'attaque de leurs ennemis ; chaque extrémité de branche de bambous avait été effilée et présentait à celui qui aurait voulu s'en servir comme d'un appui une pointe dure et aiguisée comme celle d'une lance. Derrière l'estacade s'étendait une surface, en apparence parfaitement plane, mais qui, en réalité, était criblée de trous de loup garnis de bambous taillés en pointe. Puis venait une seconde estacade semblable à la première. Derrière celle-là, un fossé profond de 5 pieds et dont le fond et les parois étaient revêtus de bambous travaillés comme ceux des estacades et des trous de loup. En sortant de ce fossé, on était encore séparé de la muraille du fort par une haute ligne d'excellents chevaux de frise. Enfin, pour monter sur la muraille et pour en atteindre la crête, il fallait se frayer un chemin dans une véritable forêt de lames de bambous dont les pointes étaient dirigées dans toutes les directions.

(Extr. de Rodolphe LINDAU, *La campagne de Saïgon*, Rev. Deux Mdes, 1<sup>er</sup> mai 1861, p. 242-248.)

(1) *Le combat fut poussé jusqu'au corps à corps, à l'intérieur du fort. L'aspirant Noël, du peloton des gabiers abordeurs, celui que Francis Garnier devait appeler post mortem « l'ange de Mytho », fut blessé de trois coups de lance.*

### LA PRISE DE MYTHO (avril 1861)

[TEXTE 148]

Dès le mois de mars, l'Amiral Charner fit reconnaître les voies d'accès vers Mytho. Les difficultés du terrain rendaient impossible une expédition par la voie de terre. Une double attaque fut montée, par l'Arroyo de la Poste et par les bouches du Mékong, attaque combinée qui ne put être exactement synchronisée en raison de l'impossibilité d'établir une liaison entre les deux colonnes.

Pendant que les canonnières renversaient les obstacles accumulés sur l'Arroyo de la Poste, au prix de souffrances inouïes, les hommes travaillant et combattant dans la boue, brûlés par un soleil torride, sous les atteintes du choléra, la flottille de l'amiral Page, après avoir emprunté la haute mer, remontait une des bouches du Mékong, démolissait les estacades et parvenait dans la citadelle de Mytho, évacuée par sa garnison quelques heures avant l'arrivée de la colonne de l'Arroyo de la Poste, dont le chef fut l'unique victime du feu adverse, mais qui éprouva de lourdes pertes par maladie.

Mytho une fois pris, la saison des pluies survint, qui rendait les déplacements impossibles. Les troupes prirent leurs quartiers d'hivernage dans les pagodes qui couvraient Saïgon et Cholon. Sur la conduite à tenir, toutes les opinions

se firent alors jour à Saïgon, les unes en faveur de l'abandon complet, les autres en faveur de la conquête intégrale de la Basse-Cochinchine. L'Amiral Charner tomba d'accord avec le général Cousin-Montauban, de passage à Saïgon en mai, pour estimer que l'expédition de Hué ne pouvait être tentée à moins de recevoir d'importants renforts, que Cousin-Montauban partit demander en France. L'Amiral Charner appliqua finalement la consigne, qu'il avait reçue, de « ne pas chercher à étendre notre domination au delà des limites qu'une sage prévoyance imposait ». Pareille consigne répondait bien au tempérament de l'Amiral, chef prudent et méthodique, porté à la temporisation. Charner pensait, en effet, qu'il ne suffisait pas de conquérir, mais qu'il fallait en outre conserver et organiser, ce qui présentait autant et même davantage de difficultés.

Délaissant les grandes opérations militaires, l'Amiral Charner s'employa à mettre sur pied, ou plutôt à ébaucher un système administratif, tâche singulièrement malaisée, car tous les mandarins supérieurs avaient abandonné leurs postes et durent être remplacés par un état-major français ignorant tout du pays, n'en connaissant ni la structure ni la langue. Aux phus et aux huyens nommés par Hué, furent substitués au pied levé, dans les préfectures et les sous-préfectures, des officiers de marine ; les chefs de cantons et les maires de villages furent en général maintenus en place, ou remplacés par des hommes nouveaux choisis selon les usages du pays, dont l'Amiral Charner avait posé le principe qu'ils seraient respectés, ainsi que les mœurs et coutumes. Ces rouages administratifs, improvisés avec les moyens du bord — c'est le cas de le dire — ne purent qu'étendre sur les provinces nouvellement soumises un réseau de surveillance peu efficace, sans possibilité d'emprise réelle sur un pays profondément troublé par l'état de guerre et par le départ de ses chefs traditionnels.

Désireux de sortir de ce qu'il estimait une impasse, le gouvernement français avait hâte de mettre fin aux hostilités. Dès la fin de mars 1861, des tractations s'engagèrent entre l'Amiral Charner et les représentants de la Cour de Hué. L'Amiral fit connaître ses conditions de paix. La France demandait cette fois, non seulement le libre exercice du culte catholique, mais la cession de la province de Saïgon, de la province de Mytho et de la région de Thudaumot, une indemnité de guerre de 4 millions de piastres, enfin l'admission aux négociations du plénipotentiaire espagnol. Les pourparlers se poursuivirent jusqu'au début d'août. L'ambassadeur vietnamien, établi à Bienhoa, excipait des dispositions pacifiques de son gouvernement ; en réalité la Cour de Hué ne cherchait qu'à gagner du temps. Ses émissaires entretenaient en sous-main une agitation permanente, sourde ou déclarée, dont les manifestations amenèrent Charner à interdire, en avril, l'expédition des riz vers le Nord, puis, en mai à déclarer l'état de siège. Des lettres secrètes de la Cour de Hué, interceptées, permirent à l'Amiral Charner de percer à jour le double jeu des autorités vietnamiennes. Le 4 août, l'Amiral rompit les négociations et refusa de donner suite aux nouvelles ouvertures que lui fit par la suite, en novembre, le représentant de Hué.

Eprouvé par les fatigues d'une longue campagne, Charner avait demandé, en mai 1861, à rentrer en France. Le 8 août, un décret impérial désigna comme nouveau commandant en chef en Cochinchine, l'amiral Bonard, à qui Charner remit ses pouvoirs le 29 novembre 1861.

Sur la prise de Mytho, cf. le rapport officiel de l'Amiral Charner, in *Rev. marit.*, 1861<sup>II</sup>, pp. 809-814. Iconographie : *Monde Illustré* du 22 juin 1861 (p. 388, 390).

Sur la période Charner, Cf. le Journal du capitaine BEZIAT, Campagne de Chine, Paris, s. d., et P. BRANDA, Mers de Chine, Paris, 1872.

### Rapport du Commandant du Génie Alizé à M. le Capitaine de Vaisseau du Quilio, commandant de l'expédition

« La place de Mytho pouvait être attaquée de trois manières différentes : par la route de terre partant du confluent du Vaïco et de l'Arroyo de la Poste, par l'Arroyo de la Poste et enfin en forçant les bouches du Cambodge. Une reconnaissance faite dans le milieu de mars avait démontré que l'attaque par terre offrait de grandes difficultés. Il y avait sept arroyos, dont un considérable à traverser, et il fallait au moins 25 jours pour arriver devant les murs de Mytho. L'attaque par les bouches du Cambodge (1) rencontrait aussi de grands obstacles, à cause des fonds peu élevés que l'on avait reconnus sur la barre, et des estacades, qu'il fallait détruire sous le feu de forts pourvus d'un armement considérable.

Le Commandant en chef se décida pour l'attaque au moyen des canonnières par l'Arroyo de la Poste, en la faisant appuyer par une diversion opérant sur le Cambodge. Cette attaque était aventureuse ; il fallait s'avancer dans un arroyo étroit et peu profond, sur lequel on savait qu'il existait des forts et des barrages dont la position n'était pas connue ; mais l'homme auquel on avait donné le commandement, le capitaine de frégate Bourdais (2), était, par son énergie et son intelligence, à la hauteur de la mission qui lui était confiée.

Le 27 mars, les canonnières *la Mitraille* et celles en fer nos 18 et 31 quittèrent Saïgon, emmenant avec elles les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies de marins de débarquement, et trente soldats d'infanterie espagnole.

... Les deux jours suivants furent employés à tenter de pénétrer dans le Cambodge par l'Arroyo Commercial, qui est parallèle à celui de la Poste, à quelques lieues plus au Nord. Si cette communication avait été praticable, les canonnières auraient débouché en arrière de Mytho, sur la ligne de retraite de l'ennemi. Malheureusement, il se trouva que cet arroyo n'avait pas de fond et qu'il était embarrassé d'herbes. Le commandant Bourdais se décida alors à entrer franchement dans l'Arroyo de la Poste.

Pendant qu'il tentait de passer l'Arroyo Commercial, *la Mitraille* avait pénétré dans l'Arroyo de la Poste et détruit le premier barrage et lorsque, le 1<sup>er</sup> avril, les autres canonnières vinrent la rejoindre, elles la trouvèrent achevant de détruire le deuxième. Cette journée est employée à faire deux reconnaissances par terre pour déterminer la position des forts existants en avant, sur lesquels les canonnières tirèrent une grande partie de la journée. Ces forts étaient au nombre de deux.

... Le 2 avril, *la Mitraille* et *l'Alarme* appareillent pour venir mouiller à portée de pistolet du fort le plus rapproché et ont pour mission, aussitôt ce fort détruit, de réunir tous leurs feux sur le second. *La Mitraille* échoue à 400 m. du fort ; *l'Alarme*, qui se trouve derrière, ne peut continuer sa route ; elles ouvrent toutefois leur feu, pendant que les trois canonnières en fer, passant devant, viennent mouiller sur une ligne de front et hachent de projectiles les ouvrages que l'ennemi évacue.

« Depuis cette époque jusqu'à sa mort le Commandant Bourdais n'a plus quitté la canonnière 18. Les 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> compagnies de débarquement prennent possession des forts et commencent à détruire les estacades. Ces forts avaient

des défenses accessoires considérables. Les parapets étaient garnis de piquets et de chevaux de frise ; les fossés étaient pleins d'eau et d'une profondeur de 2 m. ; ils étaient établis dans un terrain vaseux et avaient chacun 12 embrasures. Les estacades étaient formées par des pieux, bambous et aréquiers, entremêlés de grands paniers chargés de pierres. A partir de ce moment, *l'Alarme et la Mitraille* sont forcées par leur tirant d'eau de rester en arrière, et c'est aux canonnières en ferseules qu'il sera donné de continuer les opérations.

Le 3 avril, la destruction des estacades étant achevée, les canonnières se mettent en marche et se trouvent au bout de 20 minutes en vue d'un fort, qui est occupé par la 5<sup>e</sup> compagnie, après une courte canonnade...

... Vingt-cinq radeaux chargés de matières incendiaires étaient préparés entre les deux barrages et devaient sans doute être lancés lorsque nos bâtiments, après avoir franchi le premier, se seraient trouvés sous le feu du fort.

La jonque coulée se trouvait au point même où les deux courants du Vai-co et du Cambodge viennent se réunir et y accumuler les vases. Aussi est-ce l'endroit le moins profond de la rivière ; il n'y a guère que 1 m 50 d'eau à marée haute. C'est à cet endroit aussi que le courant change et que le flot vient du Cambodge (3).

Le 5 avril, à 4 heures du soir, les estacades étaient détruites, la jonque coulée sabordée, et l'escadrille renforcée de la canonnière 16 (capitaine Béhic) continuait sa route jusqu'à un autre barrage existant à 1000 m. Cette marche a été inquiétée par les Annamites, qui ont envoyé sur les canonnières un assez grand nombre de projectiles au moyen de pièces mobiles. Après quelques coups de canon, on a vu, du haut des mâtures, l'ennemi se répandre par milliers dans la plaine et s'enfuir dans toutes les directions...

... La flottille détruisait le 7<sup>e</sup> barrage et avait enlevé trois forts. La moitié de la distance jusqu'à Mytho avait été franchie et l'on s'avancait chaque jour vers les points où l'ennemi avait ses plus grandes forces. Si celui-ci s'enhardissait et venait entourer les canonnières, dont les bordages touchaient les deux rives boisées, la situation pouvait être compromise. Aussi, le Commandant en Chef, prévoyant le moment où des renforts seraient nécessaires, avait expédié de Saïgon, le 4, un petit corps expéditionnaire composé de : une section de 50 hommes du Génie, deux compagnies de chasseurs à pied, deux compagnies d'infanterie de marine, une compagnie de fusiliers marins et le personnel nécessaire pour deux pièces de 4, deux pièces de montagne rayées et deux chevaux de fusée. Cette force était mise sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau du Quilio, qui prenait le commandement général (4) ; il avait avec lui pour chef d'Etat-major le commandant du Génie Alizé.

Le rôle de l'armée était tout tracé. Elle devait éclairer et protéger la marche des canonnières. Mais, n'ayant aucun moyen de transport, il était de toute nécessité que, chaque jour, on vint camper de manière à être en communication avec elles pour pouvoir vivre et se ravitailler. Dans ce pays, coupé d'arroyos et de rizières, sur lequel on n'avait aucun renseignement, il était d'une grande difficulté de savoir la direction que l'on devait prendre. Cependant, comme les embarcations et les bateaux du pays que l'on avait ramassés jusque-là étaient tout-à-fait insuffisants pour transporter les 700 hommes du corps expéditionnaire, il fallait de toute nécessité opérer par terre.

« Après avoir interrogé tous les gens du pays que l'on pût trouver, la marche par la rive Sud fut adoptée. On n'avait, en effet, pour arriver jusque-là par la rive Sud qu'un seul arroyo peu large et peu profond à traverser, tandis que, par la rive Nord, il fallait franchir deux très grands arroyos et plusieurs petits.

Les moyens de transport ne permettaient pas de faire venir toutes les troupes à la fois. On ne put donc amener, le 6, vers 3 heures du soir, qu'une compagnie de chasseurs et deux compagnies d'infanterie de marine. A peine débarquées, ces troupes se mirent en mouvement sur la rive Sud. A peine avait-on parcouru 500 mètres que les canonnières étaient arrêtées par une énorme quantité de cocotiers coupés et jetés en travers de la rivière, et qu'elles étaient assaillies par une grêle de boulets parfaitement dirigés, partant d'une batterie invisible, à laquelle les canonnières de tête répondirent immédiatement. Les troupes à terre trouvaient de leur côté l'ennemi occupant une ligne d'environ 1 kilomètre. Après un feu de tirailleurs à grande distance assez vif et deux feux de peloton de l'infanterie espagnole, l'ennemi abandonna ses positions et s'est replié. Les troupes allèrent occuper un village vis-à-vis d'un barrage en avant de la batterie. Entre ce barrage et les canonnières, il en existait un autre d'une construction gigantesque. Ce barrage avait plus de 90 m de longueur et se composait d'une estacade en aréquiers et bambous et de 27 barques annamites coulées et remplies de terre. Tout l'intervalle jusqu'aux canonnières, c'est-à-dire sur plus de 1200 mètres, était rempli d'arbres coupés et jetés en travers de l'arroyo.

C'est sur ce point que l'ennemi avait accumulé tous ses moyens de résistance... il comptait nous arrêter sur ce point, d'où part une route conduisant à la Sous-Préfecture.

Il a fallu certainement toute l'activité fiévreuse que le commandant Bourdais savait inspirer par son exemple à tous ceux qui servaient sous ses ordres pour qu'en deux jours, toutes les troupes de terre et de mer aient pu frayer un passage aux canonnières, qui vinrent mouiller le 8 avril au soir en face du campement de l'infanterie.

On avait été averti qu'il y avait, à une lieue et demie en avant sur l'Arroyo, un fort défendu par quelques pièces de gros calibre. Le commandant du Quilio convint alors avec le commandant Bourdais, sous les ordres duquel étaient laissées les canonnières, que l'armée de terre irait camper en deçà de l'arroyo le plus proche, à demi-distance environ du fort. Le lendemain matin, les troupes devaient passer l'arroyo sur un pont établi avec des jonques et se porter ensuite en arrière du fort, qui serait ainsi pris à revers par les obusiers de montagne, les fusées et les tirailleurs, pendant que les canonnières l'attaqueraient de front.

Les canonnières, renforcées de celle n° 20 (5), arrivèrent à leur poste devant l'arroyo. Quant à l'armée de terre, le guide qui la conduisait, soit qu'il ait mal compris ce qu'on exigeait de lui, soit qu'il eut l'intention de la faire tomber dans un piège, la conduisit d'abord sur un village occupé par un grand nombre de soldats et placé sur l'arroyo à l'embouchure duquel on devait se diriger. Pendant que les dispositions d'attaque étaient prises et le village cerné, l'ennemi s'enfuyait. Après une halte d'une demi-heure, on continua le mouvement, le guide ayant assuré qu'en avant de l'arroyo, on trouverait un campement convenable. Comme dans cette position on avait

« l'avantage d'avoir le passage de rivière tout fait pour le lendemain, on se remit en marche ; mais le point où l'on arriva était un dédale de ruisseaux, de cours d'eau navigables remplis de jonques, et était semé de grandes cases, dans lesquelles se trouvaient des armes, des munitions et des approvisionnements considérables de riz. On était tombé sans s'en douter sur un véritable campement ennemi qui devait être le quartier général des troupes opérant sur la rive Sud...

...Dans cette nuit du 9 au 10, on aperçut de la flottille une grande leur qui s'avancait avec la marée. M. Besnard, enseigne de vaisseau, envoyé en reconnaissance, revint annoncer qu'un énorme brûlot dérivait sur les canonniers de toute la vitesse du courant, qui était d'environ deux nœuds. Les canonniers filèrent immédiatement leurs amarres et se laissèrent dériver pendant que les canots et la baleinière du *Monge* parvinrent à détourner le brûlot et à le faire entrer dans l'arroyo. Ce brûlot était composé de six jonques réunies entre elles et remplies de matières incendiaires. Le lendemain, on fit venir l'artillerie de montagne et une reconnaissance conduite par M. du Chaffaut, commandant de l'Artillerie, se dirigea à travers champs pour tâcher de trouver le fort et de rechercher le point où l'artillerie pourrait le prendre à revers.

Le guide conduisit cette reconnaissance droit sur Mytho, en avant même des jonques mandarines qui sont auprès de la citadelle ; la reconnaissance revint, après avoir essuyé le feu d'une pièce cachée dans les broussailles, que les habitants prétendaient être la seule batterie qui existât en avant de Mytho. Ils affirmèrent ensuite que les Annamites avaient évacué les canons qui existaient sur la rivière.

Dans cet état de choses, ne sachant où était le fort et dans la probabilité que, s'il n'avait pas été évacué, il y restait peu d'artillerie, l'ordre fut donné au Commandant Bourdais d'attaquer. On lui envoyait trois compagnies de renfort et, aussitôt ces compagnies arrivées, il devait pousser jusqu'à 2000 m environ de Mytho et attendre là l'arrivée du reste de l'armée. La plus grande prudence lui était d'ailleurs recommandée et on lui signalait le coup de canon qui avait été tiré sur la reconnaissance. A 3 heures, les troupes étaient dans les chaloupes à la suite des canonniers et celles-ci se mettaient en marche...

...Au bout de quelques instants, le fort que l'on cherchait commença à tirer, sans qu'on pût distinguer sa position. Les canonniers continuèrent à avancer, en tirant au jugé. Enfin, à un coude très brusque, le fort fut aperçu droit en avant, à environ 400 m. A un boulet qui lui fut envoyé par la canonnière 18, il riposta immédiatement par trois autres qui tous portèrent. Le premier frappa le commandant Bourdais en pleine poitrine et le tua sur le coup. Le second traversa le grand mât, brisa une carabine, plusieurs objets en fer, la claire-voie, et blessa un homme d'un éclat de fer. Le troisième à mitraille, atteignit aussi le bord, mais sans blesser personne.

C'est alors que la canonnière 18 fit preuve de la plus grande énergie. Le capitaine Peyron (6) prit immédiatement le commandement et continua le feu. Quelques instants après, la canonnière 31 entra aussi en ligne ; les feux des deux canonniers, produisirent dans les parapets des entonnoirs tels que le fort n'était plus tenable et fut bientôt évacué par ses défenseurs. Les troupes de débarquement en prirent immédiatement possession. Le capitaine de

« frégate Desvaux, reçut le commandement des canonnières, en remplacement du commandant Bourdais.

Le 11, une reconnaissance fut dirigée le matin sur la route de Mytho et annonça que le fort de Taméléon, situé sur cette route, était évacué. Le commandant du Quilio le fait occuper immédiatement. Le reste de la journée fut employé à rendre les derniers devoirs au commandant Bourdais et à faire une seconde reconnaissance...

...Dans la matinée du 12, toute l'expédition va occuper le village de Taméléon ; les canonnières mouillent en avant et les avant-postes sont poussés jusqu'à un arroyo, situé à 1200 m environ de la place. Le Génie prépare sur ce point un débarcadère pour l'artillerie, que l'on attend le lendemain, et travaille à la route, qui est rendue praticable jusqu'au dernier arroyo, situé à 500 m environ de la place.

L'expédition était arrivée à son but et se trouvait sous les murs de Mytho ; il semble que la mort ait attendu pour frapper le brave commandant Bourdais que tous les obstacles qu'il y avait à franchir aient été brisés par son énergie et son audace.

Dans la nuit du 11 au 12, la citadelle avait fait un feu continu. Vers 11 heures du matin, le 12, une épaisse fumée s'éleva du milieu de la forteresse et sembla annoncer un commencement d'évacuation. Le commandant du Quilio résolut de pousser, le 13 au matin, une grande reconnaissance armée. Les canonnières suivaient le mouvement, prêtes à ouvrir le feu si on voyait que la place pouvait être emportée d'un coup de main. En attendant, pour tenir l'ennemi en haleine, les canonnières se rapprochèrent à 1500 m environ et tirèrent 7 obus rayés dans la direction de la fumée que l'on apercevait.

Le lendemain, lorsqu'on fut à portée de fusil des ouvrages, on y vit flotter le drapeau tricolore.

C'était l'escadrille de l'Amiral Page qui, forçant, de la manière la plus hardie et la plus heureuse, la passe méridionale du Cambodge, en brisant les estacades sous le feu de l'ennemi, était arrivée vers 2 heures devant Mytho et, trouvant la forteresse abandonnée, l'avait occupée sans tirer un seul coup de fusil. Les boulets rayés, que nous envoyions deux heures plus tard, n'atteignirent heureusement personne.

Lorsqu'on examine cette citadelle, dont le tracé est évidemment européen, on demeure convaincu que ce n'était pas trop de tous les moyens qui avaient été réunis par le Commandant en Chef pour la réduire. La coïncidence heureuse qui a fait que, en même temps qu'une reconnaissance arrivait, le 11 au soir, à 200 m des portes, pendant que les feux des navires de l'amiral Page paraissaient sur le Cambodge, les troupes qui avaient paru en face de Mytho entre les deux rivières dans la reconnaissance du 10, la marche des canonnières en fer, toutes ces circonstances réunies ont dû produire la plus grande démoralisation sur l'ennemi, et il est plus que probable que c'est lorsqu'il a appris que la passe du Cambodge était forcée, qu'il s'est décidé à mettre le feu à ses magasins et à abandonner précipitamment la position qu'il voyait entourée de tous les côtés.

Mytho le 15 avril 1861 »

signé : ALIZÉ. (8)

(1) *Les Français donnent alors au Mékong le nom de Cambodge (le grand fleuve traversant le royaume du Cambodge).*

(2) *Edme, Marie Bourdais, né le 26 octobre 1820, à Saint-Servan. Ecole navale. Campagnes aux Marquises, à Tahiti. En Crimée, l'Amiral Bruat le note comme « un des officiers les plus intelligents qu'il connaisse ». Capitaine de frégate en novembre 1856. Campagne de l'Adriatique en 1859. Campagne de Chine en 1860. Notice nécrologique dans Rev. Marit. juin 1861.*

(3) *Ce renflement, formé par le dépôt des alluvions au point de rencontre de deux flots de marée opposés, est fréquent sur les arroyos de Cochinchine. On l'appelle « le dos d'âne ».*

(4) *Le Courtault du Quilio, aide de camp de l'Amiral Charner, né à Quimper en 1815. Contre-amiral le 14 août 1870. Mort en 1877. Apparenté à l'Amiral La Grandière.*

(5) *Sur Gougeard, Cf. le texte 164.*

(6) *Comme Gougeard, le lieutenant de vaisseau Peyron devint lui aussi, par la suite, Ministre de la Marine (second ministre Jules Ferry).*

(7) *La division légère de l'Amiral Page avait quitté la station de Bienhoa le 10 avril. Elle comprenait la Dragonne, la Fusée, le Shamrock et le Lily. Ces deux derniers navires avaient, quelques jours avant l'attaque, exploré les bouches du Mékong et trouvé la passe qui permit à l'Amiral Page d'opérer un raid décisif sur les arrières de la citadelle de Mytho.*

(8) *Le Commandant Alizé de Matignicourt ne survécut pas aux fatigues littéralement exénuantes de l'expédition de Mytho ; il mourut du choléra, le 22 août 1861.*

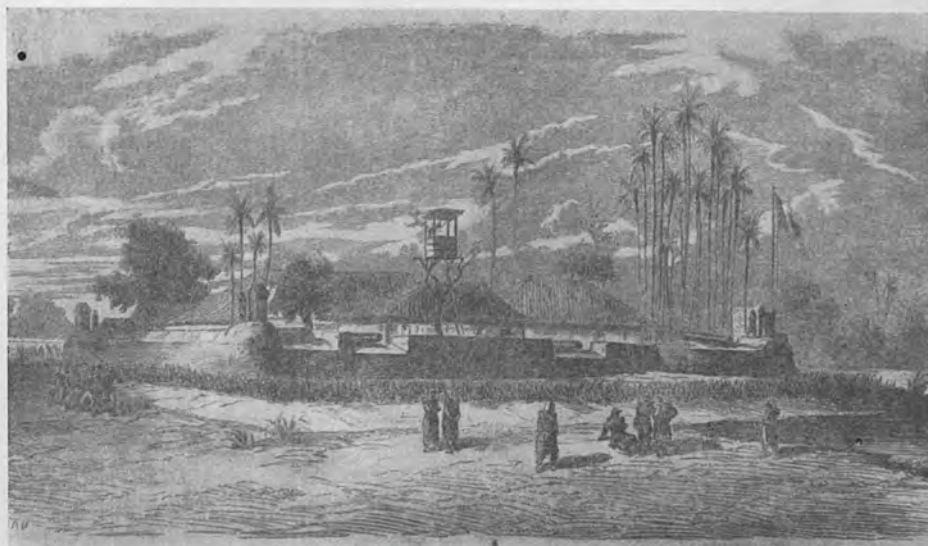
### LA PRISE DE BIENHOA (16 décembre 1861)

[TEXTE 149]

*Plus dynamique que l'Amiral Charner, l'Amiral Bonard abandonne l'attitude expectante de son prédécesseur. Du premier coup d'œil, il a discerné les magnifiques perspectives d'avenir que recèle cette « terre privilégiée » de Basse-Cochinchine. En plein accord avec le Ministre Chasseloup, il donne une impulsion vigoureuse aux opérations militaires en vue d'étendre et d'affermir la domination française.*

*Avant même le départ de Charner, l'avis Norzagaray va prendre possession de l'archipel de Poulo-Condore, sur lequel on pouvait craindre que les Anglais d'un moment à l'autre ne plantassent leur pavillon. Bonard se préoccupe avant tout d'assurer la frontière septentrionale de la Basse-Cochinchine. Après avoir adressé à l'ambassadeur de Hué une sommation proposant la paix aux conditions énoncées par l'Amiral Charner, l'Amiral Bonard lance une expédition combinée contre la citadelle de Bienhoa, que l'armée vietnamienne, abandonne le 16 décembre 1861, en livrant aux flammes plusieurs centaines de chrétiens. Bonard s'avance ensuite sur la route de Hué ; le 7 janvier 1862, il s'empare de la sous-préfecture de Baria, où il pénètre trop tard encore pour sauver 300 chrétiens, qui sont brûlés « dans leur infernale prison ». Dépourvu de cavalerie et de moyen de transport, l'Amiral ne peut poursuivre l'armée vietnamienne, qui se retire précipitamment derrière les forêts et les marais du Binh-Thuan, mais la prise de Bienhoa suffit à prémunir désormais la Basse-Cochinchine contre tout retour offensif d'une force armée cochinchinoise.*

*L'Amiral Bonard se retourne alors vers les provinces du Sud, d'où partent les émissaires des mandarins, qui viennent jeter le trouble dans les trois provinces occupées par les Français. Onze canonnières investissent Vinhlong, résidence d'un Vice-roi. La citadelle de Vinhlong est occupée le 22 mars 1862, selon la tactique courante des attaques simultanées menaçant l'adversaire de plusieurs côtés, notamment sur sa ligne de retraite. Un dernier foyer d'opposi-*



21. — Le fort de la Pagode des Clochetons (1860).



22. — L'expédition de Gocong : un merrimac (1863).

tion, le quadrilatère fortifié de Micui, dans les marécages de la partie Nord de la province de Mytho, est enlevé, le 29 mars 1862, par le capitaine de vaisseau Desvauz et par le colonel espagnol Palanca

La prise de Micui marque la fin des opérations offensives du corps expéditionnaire français. L'Amiral Bonard peut accorder quelque repos à ses troupes harassées par des marches extrêmement pénibles. Plein de confiance et désireux de « fermer les plaies de la guerre », il espère pouvoir se consacrer tout entier aux œuvres de paix.

Cf. G. TABOULET, Les débuts de l'Amiral Bonard en Cochinchine ; B. S. Et. Indo., 1942, II, p. 1-18.

Louis, Adolphe Bonard, né le 27 mars 1805, à Cherbourg, d'un ingénieur du génie maritime. Ecole Polytechnique. Entré au service en 1826. Par suite de naufrage, prisonnier des Barbaresques de mai 1830 jusqu'à la prise d'Alger. Capitaine de frégate en 1842. Long séjour en Océanie, d'abord de 1842 à 1847, puis de 1849 à 1852, avec le futur amiral Bruat. Capitaine de vaisseau en 1847. Gouverneur de la Guyane en 1854-1855. Contre-amiral en juin 1855. De 1858 à 1861, Commandant en chef de la division navale du Pacifique. Désigné pour la Cochinchine sur sa demande, parti de Toulon le 10 septembre 1861, arrivé à Saïgon le 28 novembre 1861. Sera nommé Vice-amiral le 25 juin 1862.

### Lettre du Chirurgien de la Marine Aude,

A bord de l'Impératrice Eugénie, Saïgon le 28 décembre 1861,

« ... Tu sais ou tu ignores que la Basse-Cochinchine, que nous convoitions il y a un an et que nous possédons maintenant, est formée de six provinces, dont je ne veux pas te donner les noms durs et malsonnants, et parmi lesquelles se trouve celle de Bien-Noa (*sic*), la seule qui ne fût pas encore à nous. Il était indispensable de s'en emparer, car elle a pour limites des montagnes qui forment une frontière naturelle très facile à garder. Le village, ou plutôt la ville de Bien-Noa, capitale de la province, était défendue par une citadelle armée de pas mal de canons et protégée à l'extérieur par des travaux d'une certaine valeur stratégique.

Il y a deux routes qui conduisent à Bien-Noa, la rivière et la voie de terre. Il était important d'être maître des deux et les Annamites, qui savaient que nos efforts étaient concentrés sur ce point, avaient établi, à l'entrée du bras de rivière qui fait communiquer Bien-Noa et Saïgon, un fort barrage destiné à empêcher les canonnières de passer outre. Derrière ce barrage s'en trouvaient plusieurs autres moins solides, mais qui n'en constituaient pas moins des entraves sérieuses. Tous ces ouvrages étaient défendus par des forts placés de chaque côté de la rivière.

L'intention de l'Amiral, lorsqu'il a dirigé l'attaque, était d'éteindre le feu des premiers forts, de s'emparer du premier barrage et de débayer la rivière en cet endroit pour permettre plus tard aux bâtiments de passer. Il est allé plus loin qu'il n'a voulu. Les canonnières de 1<sup>re</sup> classe *l'Alarme*, *l'Avalanche*, *la Fusée*, *la Mitraille*, les petites canonnières n<sup>os</sup> 16, 19, 31, ont mouillé à dix encablures du barrage et ont commencé le feu. Les Annamites ont vivement riposté et plusieurs de leurs boulets bien dirigés ont atteint nos bâtiments. Néanmoins, à cause de la distance, ils nous ont fait éprouver peu de pertes, tandis que notre artillerie, bien supérieure à la leur, a occasionné de grands dégâts. La canonnière *l'Alarme*, la plus rapprochée des

« batteries ennemies, a eu un homme tué, son chef de timonerie et un matelot grièvement blessés, son gréement et sa coque légèrement avariés.

Après deux heures de tir, le feu des ennemis a cessé subitement. Les Annamites avaient aperçu une colonne d'environ 500 hommes, commandée par le capitaine de vaisseau Le Bris, qui les prenait par leurs derrières et les plaçait ainsi entre le feu de nos bâtiments et celui de nos compagnies de débarquement. Ils n'ont pu résister à une pareille tactique ; une échappée se présentait encore à eux, ils en ont profité pour abandonner les forts de l'entrée du bras de Bien-Noa. Du 16 au 21, on a déblayé le barrage, et on était ainsi arrivé au but qu'on se proposait (1). On a néanmoins poussé plus loin pour savoir où les Annamites s'étaient retirés, mais on ne les a point rencontrés ; on est ainsi arrivé sous les murs de Bien-Noa et on n'a vu que des colonnes d'épaisse fumée qui partaient du centre de la ville. On est entré, on n'a trouvé personne ; la citadelle était abandonnée, les principaux établissements incendiés.

Dans la citadelle, on a trouvé les cadavres de près de 300 Annamites chrétiens calcinés ou couverts d'horribles blessures. C'était le dernier acte d'idolâtrie et de barbarie d'un peuple qui fuyait devant la foi chrétienne et la civilisation européenne. Plusieurs victimes respiraient encore ; elles ont été confiées aux soins de nos chirurgiens et transportées à Saïgon où elles sont traitées comme nos propres frères.

Dans la citadelle, on a trouvé trente pièces de canon, dont dix-huit de bronze. Nos troupes, ainsi maîtresses de ce point important, ont battu le pays dans tous les sens pour rencontrer les Annamites, mais ils s'étaient retirés dans les montagnes et il nous a été dès lors aisé d'établir des frontières sûres et faciles à garder... »

(Lettres de Ph. Aude, publiées par L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1932<sup>1</sup>, p. 116-118.)

(1) L'auteur mentionne seulement les défenses accumulées sur la voie fluviale (neuf barrages et une estacade en pierres sur le Donnaï). Les Cochinchinois avaient, par surcroît, aménagé, comme principal centre de résistance, un camp retranché au travers de la route de terre conduisant à Bienhoa, au Petit-Gocong, sur le plateau de Mihoa, à 16 kilomètres de Saïgon. Trois colonnes franco-espagnoles enlevèrent, le 14 et le 15 décembre 1861, le camp de Mihoa, défendu par 3.600 hommes. Les troupes alliées, transportées aussitôt sur la rive gauche du Donnaï, occupèrent sans opposition, le 16 décembre, la citadelle de Bienhoa évacuée par sa garnison. Un extrait du rapport officiel de l'Amiral Bonard sur la prise de Bienhoa a été publié par F. CORTAMBERT et L. DE ROSNY, Tableau de la Cochinchine, Paris, 1862, Appendice, p. X-XII.

(2) Plusieurs centaines de chrétiens étaient emprisonnés dans la citadelle de Bienhoa. A l'approche des Français, le 15 décembre soir, le mandarin gouverneur de la province, avant de se retirer, fit mettre le feu à l'enclos, entouré de chevaux de frise et de matières combustibles, où étaient enfermés les chrétiens ; des soldats armés de lances avaient ordre de rejeter dans le brasier les chrétiens qui tentaient de s'échapper. Sur 407 prisonniers, 5 seulement échappèrent à la mort (d'après L. E. LOUVET).

## LE TRAITÉ DE SAÏGON (5 juin 1862)

[TEXTE 150]

Pour des raisons qui, à l'époque demeurèrent obscures aux Français de Saïgon, mal renseignés sur ce qui se passait dans le royaume d'Annam, la Cour de Hué, qui jusqu'alors n'avait usé des négociations que comme de manœu-

ores dilatoires, en vint subitement, au printemps de 1862, à souhaiter vivement la fin des hostilités. Le Forbin, envoyé en avril 1862 par Bonard pour intercepter les arrivages de riz du Tonkin dans le Centre Vietnam, rapporta à Saïgon des ouvertures de paix. L'Amiral renvoya aussitôt le croiseur porteur d'un ultimatum, auquel le Gouvernement vietnamien déféra immédiatement, en versant un acompte de 100.000 ligatures à valoir sur l'indemnité de guerre, et en dépêchant à Saïgon, dans le court délai imposé, deux plénipotentiaires. Les pourparlers, rondement menés du 28 mai au 3 juin, aboutirent, le 5 juin 1862, à la signature au Camp des Lettrés, du traité connu sous le nom de traité de Saïgon.

L'Amiral Bonard n'avait pas reçu de Paris d'instructions précises lui indiquant les limites dans lesquelles il devait se renfermer. Faute d'effectifs suffisants, non pas tant pour conquérir que pour organiser les trois provinces de l'Ouest cochinchinois, il renonça, délibérément et contre l'opinion d'une partie de son entourage, à étendre la Cochinchine française au Sud du Mékong; il promit même de restituer la citadelle de Vinhlong sitôt la pacification acquise. La Cour de Hué céda à la France les trois provinces orientales; elle admettait le principe de la liberté religieuse, ouvrait trois de ses ports au commerce français et espagnol et s'engageait à verser graduellement une indemnité de guerre relativement élevée.

Très satisfait de son succès diplomatique — dont il ne voyait pas la précarité — l'Amiral Bonard s'empressa d'envoyer à Paris une copie du traité, dont la transmission fut retardée par des difficultés de navigation et par la mort du porteur du message, le capitaine de frégate de Lavaissière, chef d'état-major de l'Amiral (1).

On éprouve quelque surprise à constater que l'Amiral Bonard, dans sa correspondance officielle, ne fait aucune allusion à la situation du Tonkin, alors profondément troublé par une rébellion, dont le négociateur français semble avoir ignoré la gravité et peut-être même l'existence.

Un jeune Tonkinois, converti par les missionnaires, Lê Phung, revendiquait le Tonkin au nom de la dynastie des Lê, dont il se prétendait le légitime rejeton et l'héritier. Après avoir offert en vain ses services à Rigault de Genouilly, Lê Phung s'était décidé à prendre l'offensive avec ses seuls moyens. Au milieu de l'année 1861, il s'était présenté au Tonkin, y avait levé des troupes assez nombreuses et remporté des succès appréciables. Il avait mis en déroute les milices des mandarins dans plusieurs provinces, avait vaincu une flotte royale et rallié sous ses oriflammes les habitants de la plus grande partie du Tonkin oriental, où Tu-Duc ne conservait plus que les citadelles, imprenables pour une armée démunie d'artillerie comme celle du prétendant.

Fortement alarmée par les progrès menaçants de Lê Phung, la Cour de Hué éprouvait le besoin d'avoir les mains libres en Basse-Cochinchine pour tourner toutes ses forces contre la rébellion des provinces du Nord, d'autant plus dangereuse qu'elle risquait de réveiller le tenace loyalisme des Tonkinois envers leur ancienne dynastie nationale des Lês, dépossédés par les Seigneurs de Hué. C'est à cette préoccupation qu'on doit attribuer la facilité sur laquelle les représentants de Tu-Duc acceptèrent à Saïgon les conditions de l'Amiral Bonard. Facilité trompeuse, car la Cour de Hué avait l'intention, bien arrêtée de revenir, dès que les circonstances lui seraient plus favorables, sur les concessions de pure forme consenties par elle sous la pression d'une impé-

*rieuse nécessité. Bonard croyait avoir décidément résolu la question de Cochinchine. Son optimisme un peu candide allait se voir bientôt infliger un cruel démenti.*

*Cf. LE MARCHAND DE TRIGON, Le traité de 1862, B. A. V. H., 1918, p. 217-252. Iconographie : Illustration du 26 juillet 1862.*

\* Aujourd'hui, LL. MM. Napoléon III, Empereur des Français, Isabelle II, Reine d'Espagne, et Tu-duc, Roi d'Annam, désirant vivement que l'accord le plus parfait règne désormais entre les trois nations de France, d'Espagne et d'Annam, voulant aussi que jamais l'amitié ni la paix ne soient rompues entre elles :

A ces causes :

Nous, Louis-Adolphe Bonard, Contre-Amiral Commandant en Chef le corps expéditionnaire franco-espagnol en Cochinchine, Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français, Commandeur des Ordres Impériaux de la Légion d'honneur et de Saint-Stanislas de Russie, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand de Rome, et Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne.

Don Carlos Palanca-Gutierrez, Colonel commandant général du corps expéditionnaire espagnol en Cochinchine, Commandeur de l'Ordre royal américain d'Isabelle-la-Catholique, et de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Ferdinand et de Saint-Herménégilde, Ministre Plénipotentiaire de S. M. Catholique Dona-Isabelle II, Reine des Espagnes,

et,

Nous, Phan-Thanh-Gian, Vice-Grand-Censeur du Royaume d'Annam, Ministre Président du Tribunal des Rites, Envoyé Plénipotentiaire de S. M. Tu-duc, assisté de Lam Gien Thiep, Ministre Président du tribunal de la Guerre, Envoyé Plénipotentiaire de S. M. Tu-Duc.

Tous munis de pleins et entiers pouvoirs pour traiter de la paix et agir selon notre conscience et volonté, nous sommes réunis et, après avoir échangé nos lettres de créance que nous avons trouvées être parfaitement en règle,

Nous sommes convenus, d'un commun accord, de chacun des articles qui suivent, et qui composent le présent traité de paix et d'amitié :

ARTICLE PREMIER. — Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne, d'une part, et le Roi d'Annam de l'autre ; l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

ART. 2. — Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce Royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne, le pourront librement et sans contrainte ; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir.

ART. 3. — Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong [My-tho], ainsi que l'île de Poulo-Condore, sont cédées entiè-

« rement par ce traité en toute souveraineté à S. M. l'Empereur des Français.  
• En outre, les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve ; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve ou dans ses affluents.

ART. 4. — La paix étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le Roi d'Annam préviendra par un envoyé l'Empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'Empereur pleine liberté de venir en aide ou non au Royaume d'Annam. Mais, si, dans le dit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'Empereur des Français.

ART. 5. — Les sujets de l'Empire de France et du Royaume d'Espagne pourront librement commencer dans les trois ports de *Tourane*, de *Bala* et de *Quang-an* (2).

Les sujets annamites pourront également, librement commercer dans les ports de France et d'Espagne, en se conformant toutefois à la règle des droits établis.

Si un pays étranger fait du commerce avec le Royaume d'Annam, les sujets de ce pays étranger ne pourront pas jouir d'une protection plus grande que ceux de France ou d'Espagne, et si ce dit pays étranger obtient un avantage dans le Royaume d'Annam, ce ne pourra jamais être un avantage plus considérable que ceux accordés à la France ou à l'Espagne.

ART. 6. — La paix étant faite, s'il y a à traiter quelque affaire importante, les trois souverains pourront envoyer des représentants pour traiter ces affaires dans une des trois capitales.

Si, sans affaire importante, l'un des trois souverains désiret envoyer des félicitations aux autres, il pourra également envoyer un Représentant.

Le bâtiment de l'envoyé français ou espagnol mouillera dans le port de *Tourane*, et l'envoyé ira de là à *Hué* par terre, où il sera reçu par le Roi d'Annam.

ART. 7. — La paix étant faite, l'inimitié disparaît entièrement. C'est pourquoi l'Empereur des Français accorde une amnistie générale aux sujets soit militaires, soit civils du Royaume d'Annam compromis dans la guerre, et leurs propriétés séquestrées leur seront rendues. Le Roi d'Annam accorde également une amnistie générale à ceux de ses sujets qui se sont soumis à l'autorité française, et son amnistie s'étend sur eux et sur leurs familles.

ART. 8. — Le Roi d'Annam devra donner comme indemnité, une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans.

Les cent mille ligatures déjà données seront déduites.

Le Royaume d'Annam n'ayant pas de dollars, le dollar sera représenté par une valeur de soixante-douze centièmes de taël.

ART. 9. — Si quelque brigand, pirate ou fauteur de troubles annamite, commet quelque brigandage ou désordre sur le territoire français, ou si quelque sujet européen coupable de quelque délit, s'enfuit sur le territoire annamite, aussitôt que l'autorité française en aura donné connaissance à

« l'autorité annamite, celle-ci devra faire ses efforts pour s'emparer du coupable afin de le livrer à l'autorité française.

Il en sera de même au sujet des brigands ou pirates ou fauteurs de troubles annamites qui, après s'être rendus coupables de délits, s'enfuiraient sur le territoire français.

ART. 10. — Les habitants des trois provinces de *Vinh-luong* [Vinh long] d'*An-gian* [Chaudoc] et de *Ha-tiên* pourront librement commercer dans les trois provinces françaises en se soumettant aux droits en vigueur ; mais les convois de troupes, d'armes, de munitions ou de vivres entre les trois susdites provinces et la Cochinchine devront se faire exclusivement par mer.

Cependant, l'Empereur des Français accorde pour l'entrée de ces convois dans le Cambodge, la passe de *My-tho*, dite *Cua-tiên*, à la condition toutefois que les autorités annamites en prévientront à l'avance le Représentant de l'Empereur, qui leur fera délivrer un laissez-passer. Si cette formalité était négligée et qu'un convoi pareil entrât sans un permis, ledit convoi et ce qui le compose seront de bonne prise et les objets seront détruits.

ART. 11. — La citadelle de *Vinh-luong* sera gardée jusqu'à nouvel ordre par les troupes françaises sans empêcher pourtant en aucune sorte l'action des mandarins annamites. Elle sera rendue au Roi d'Annam aussitôt qu'il aura fait cesser la rébellion qui existe aujourd'hui par ses ordres dans les provinces de *Gia-dinh* et de *Dinh-tuong*, et lorsque les chefs de ces rébellions seront partis et le pays tranquille et soumis, comme il convient à un pays en paix.

ART. 12. — Les Ministres Plénipotentiaires desdites trois nations rendront compte chacun à leur Souverain, et à partir d'aujourd'hui, jour de la signature, dans l'intervalle d'un an, les trois Souverains ayant examiné et ratifié ledit traité, l'échange des ratifications aura lieu dans la Capitale du Royaume d'Annam.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

A Saïgon, l'an 1862, le 5 juin,

Tu-duc, 15<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> mois, 9<sup>e</sup> jour ».

Signé : BONARD, CARLOS PALANCA GUTTIEREZ,  
PHAN-THANH-GIAN et LAM-GIEN-THIEP.

*Bull. off. Coch. franç.*, 1863, n° 11, p. 395-399. Reprod. avec quelques variantes de pure forme, dans L. DE REINACH, *Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient* (1684-1902), Paris, 1902, p. 94-98).

### Proclamation du Contre-Amiral commandant en chef

« Soldats et Marins !

Le Roi d'Annam a demandé la paix.

Un traité glorieux pour les armes de la France et de l'Espagne vient d'être signé. Tous nos griefs sont redressés ; nos justes prétentions sont accueillies.

En ouvrant aux confins de la Chine une voie nouvelle à la civilisation et au commerce de l'Occident, vous avez réalisé une pensée de l'Empereur.

Avec le concours énergique du corps allié espagnol, vous avez accompli

« en six mois une conquête dont on n'entrevoit l'issue que dans un lointain avenir. Au nom de l'Empereur, je vous félicite de votre ardeur et de votre persévérance, et je remercie le corps espagnol de son concours vaillant et loyal.

J'adresse à Sa Majesté le traité de Saïgon comme un nouveau témoignage du dévouement de sa marine et de son armée.

Quartier Général, Saïgon, le 5 juin 1862,

Le Contre-Amiral commandant en chef,  
BONARD ».

(*Bull. off. Coch. franç.*, 1962, n° 10, p. 167 et 168).

### Bonard ne désire que la paix

BONARD AU MINISTRE CHASSELOUP-LAUBAT,

14 avril 1862,

...« Je ne dois pas dissimuler que les succès que je désirerais obtenir, ayant fait mes preuves comme militaire, sont avant tout les succès de la paix, car la guerre, nécessaire, indispensable dans certains cas, fait des ruines. La paix, seule, peut édifier quelque chose de stable et de positif. Les bulletins de paix sont moins brillants, en France surtout ; mais, dût-on m'appeler renégat, je déclare que je serais beaucoup plus satisfait de mettre aux pieds de S. M. l'Empereur un beau bulletin de pays pacifié, organisé, en voie de prospérité, qu'un bulletin de citadelle prise ou détruite ... ».

(Arch. Min. Mar., S. H., GG<sup>3</sup>, carton 81. Texte inédit.)

(1) Jules de Lavaissière de Lavergne, né le 29 mars 1819, à Paris, d'une vieille famille auvergnate. Ecole Navale. Trois campagnes dans les mers du Sud sous les ordres de Bonard et de Page. Acquitté triomphalement après le naufrage dramatique (août 1756) de l'avisio Duroc dans la mer de Corail. Choisi par Bonard comme chef d'Etat-Major. Chargé de rapporter en France le traité de Saïgon, mort de fièvre pernicieuse devant Aden, le 5 août 1862, après une traversée des plus pénibles à contre-mousson (retour à Bombay pour refaire du charbon), sans avoir appris sa nomination de capitaine de vaisseau en date du 27 juillet 1862.

(2) Balat, embouchure du principal défluent du Fleuve Rouge, vers Hung-Yen. Quang An ou Quang-Yen, port au Nord du delta tonkinois.

### LES DOLÉANCES DE L'AMIRAL BONARD

(1862-1863)

[TEXTE 151]

Admirateur des institutions municipales du Vietnam, l'Amiral Bonard professait qu'il convenait d'intervenir le moins possible dans les affaires locales. Hostile à tout système d'administration directe, il estimait fâcheux les procédés de gouvernement mis en œuvre par l'Amiral Charner et leur imputait l'anarchie qui régnait dans les provinces de Saïgon et de Mytho depuis la conquête.

Dès février 1862, Bonard entreprit donc de remplacer dans les trois provinces soumises les officiers français « Directeurs des affaires indigènes » par des préfets et des sous-préfets autochtones, à qui il restitua la plénitude de leurs attri-

butions, sous le contrôle d'un petit nombre d'officiers français, simplement désormais dénommés « Inspecteurs des affaires indigènes ».

Bonard avait étudié les systèmes de colonisation des Anglais et des Hollandais. Il était arrivé en Cochinchine avec des opinions toutes faites, qu'il estimait supérieures à l'expérience. Il ne s'attarda pas à l'idée que cette politique d'un large protectorat n'était pas réalisable de plano dans un pays à peine conquis, privé de ses cadres traditionnels, où il devait être très difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver, pour pourvoir les hauts postes mandari-naux, des titulaires compétents, des hommes capables, honnêtes, estimés de toute la population. Obéissant à de telles préoccupations, l'Amiral supprima la plupart des petites garnisons françaises, des petits postes qui, disséminés un peu partout, assuraient la libre circulation et mettaient les nouveaux mandarins intronisés par les Français à l'abri des représailles suscitées par la Cour de Hué,

Le résultat de ces mesures, hâtives et prématurées, ne se fit pas attendre. L'insécurité grandit ; les attentats se multiplièrent contre les Français isolés, contre les chrétiens, contre les habitants ralliés. La piraterie « ce fléau de l'Extrême-Orient », fit tache d'huile, brigandage simple ou d'instigation politique, pratiqué par d'insaisissables chefs de bandes qui, pourvus de brevets mandari-naux, authentiques ou fictifs, pillaient et rançonnaient les populations au nom de la bonne cause, portant partout l'agitation, la dévastation, l'incendie. Une insurrection générale, minutieusement préparée, éclata à la mi-décembre 1862. Le mouvement embrasa rapidement la plus grande partie des provinces orientales, menaçant de déborder la poignée de Français et d'Espagnols qui les occupait.

Astreint à mener de front une besogne de guerre, d'organisation, d'exploration, accablé de travaux, de soucis, de mécomptes, harcelé de tous côtés, l'infortuné Bonard s'épuise à dépeindre sous son vrai jour au gouvernement métropolitain la situation inextricable dans laquelle il se débat. Il réclame à Paris des navires, des hommes, du matériel ; il sollicite des moyens d'action, qui lui sont parcimonieusement dispensés. L'Amiral-Gouverneur se heurte à la routine, à l'apathie des bureaux, qui prétendent connaître mieux que personne la situation de la colonie naissante et qui ne conçoivent qu'une méthode, celle des « petits paquets », des renforts au compte-gouttes, des « demi-mesures », système que le Commandant en chef abomine, parce qu'il le tient pour ruineux.

Autoritaire et passionné, irritable, peu endurant, l'Amiral insiste en vain. Surmené, déprimé, d'une nervosité croissante, il hausse le ton de ses doléances et de ses récriminations, jusqu'à mécontenter le Ministre Chasseloup-Laubat, lequel estime que « ce ton de mauvaise humeur incessante finit par devenir peu convenable » et déplore « le manque de modération » de cet officier général qui « oublie tout ce qui n'est pas lui ».

#### Quelques lettres de l'Amiral Bonard au Ministre Chasseloup-Laubat

21 octobre 1862,

... « Je n'ai encore reçu qu'un simple accusé de réception du traité de paix et rien qui puisse m'éclairer, ni sur ce qu'il y aura à faire, ni sur l'époque de la ratification ni même sur qui représentera la France... Malgré mon zèle et ma bonne volonté, je suis prêt à succomber sous le travail écrasant qui pèse

« sur moi depuis un an. Les obligations qui m'incombent en Cochinchine sont celles de commandant de la plus nombreuse division navale, de commandant d'une expédition toujours en campagne, de gouverneur de la colonie la plus difficile, où tout est à créer, au milieu des embarras de la guerre et des complications diplomatiques, enfin celles de plénipotentiaire auprès des gouvernements d'Annam et de Siam. Pour cela, je n'ai même pas au complet l'Etat-Major d'une simple division navale. Pour l'immense correspondance à laquelle donnent lieu ces diverses fonctions, je n'ai qu'une secrétaire, comme le Commandant d'une division de quatre ou cinq navires... »

14 novembre 1862,

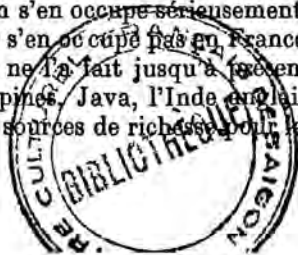
...« Plus on tardera à donner ce qu'il faut pour vaincre les difficultés, plus on retardera le moment où la colonie sera dans un état normal et florissant. Les économies faites au commencement de l'organisation et de la pacification d'un pays d'avenir aussi grand que celui de la Cochinchine, ne sont que des économies fictives... ».

27 novembre 1862,

...« Plus l'état de demi-mesure se prolongera, plus on sera entraîné par la suite à des sacrifices en hommes et en argent... Je n'ai qu'un désir, non celui de faire des bulletins de victoires, mais de voir prospérer notre nouvelle colonie et j'ai la conviction que cela est possible, dans un petit nombre d'années ; mais avec un effectif insuffisant de troupes épuisées par la fatigue et les maladies, avec une escadre de bâtiments usés pour la plupart, je ne puis qu'espérer éviter une catastrophe, mais non progresser... Si l'état actuel n'est pas modifié, il est de toute urgence que Votre Excellence songe à me donner un remplaçant, car les fatigues continuelles de corps et d'esprit, nécessaires pour maintenir une position si entourée d'obstacles, dans un climat aussi débilitant, sans espoir de pouvoir aboutir à rien de sérieux, me mettront d'un moment à l'autre dans l'impossibilité de continuer un service aussi pénible. Je soutiendrai la rude tâche qui m'a été confiée tant que mes forces me le permettront, mais il est de mon devoir de prévenir Votre Excellence contre une éventualité qui peut, d'un instant à l'autre, se produire, car je suis très fatigué et, sans être gravement malade, je sens chaque jour mes forces s'éteindre ».

28 novembre 1862,

...« Jusqu'à présent, des demandes, réduites au plus strict nécessaire, n'ont eu pour réponse que de nouvelles restrictions. Je dois décliner complètement la responsabilité de l'état d'abandon de plus en plus grand dans lequel on laisse le corps expéditionnaire... Ma lettre, je n'en doute pas, ne sera pas favorablement accueillie par Votre Excellence, mais je dois à ma conscience, à ma responsabilité, au bien du service, de dire la vérité, quelque susceptibilité que mes justes réclamations fassent naître. La Cochinchine, dont l'avenir est si grand si on s'en occupe sérieusement, ne peut que causer de grands mécomptes si on ne s'en occupe pas en France d'une manière plus sérieuse et plus suivie qu'on ne l'a fait jusqu'à présent... Ce n'est pas en agissant ainsi que les Philippines, Java, l'Inde anglaise sont devenues ce qu'elles sont, c'est-à-dire des sources de richesses pour la métropole... »



18 décembre 1862,

...« Après avoir trop peu cru à la paix en France, je crains qu'on ait trop peu cru, après, que tout était fini et qu'on ait oublié la maxime : *Si vis pacem, para bellum*, vraie surtout avec les gouvernements d'Asie. Malheureusement, toutes mes prévisions semblent se réaliser... Le personnel du corps expéditionnaire, affaibli par les maladies, les morts, les congédiements, est surmené. Je suis complètement paralysé, mes navires sont insuffisants et en trop mauvais état... Cet état déplorable, si on n'y porte pas un prompt remède, nous mène droit à une catastrophe... J'entends par ce mot la nécessité où nous serons de nous renfermer strictement dans les postes fortifiés, de ne pouvoir nous faire écouter de Hué, de voir toute la Cochinchine, si péniblement et à peine organisée, redevenir la proie des brigands et des rebelles, qui seront sans pitié pour les populations soumises, que nous ne pourrions seulement protéger, toutes les entreprises commerciales commencées, paralysées et anéanties. Il est pénible, après les efforts surhumains que je fais depuis quinze mois, de voir tout remis en question... faute de quelques moyens modérés, calculés sur les plus stricts besoins, avec lesquels la colonie eut promptement triomphé des difficultés inhérentes à une aussi gigantesque entreprise... »

25 décembre 1862,

...« L'insurrection est partout et je n'ai pas cent hommes... Plus on tardera plus il faudra désormais d'hommes, de navires et de dépenses... Il y a de grandes choses possibles en Cochinchine, mais avec des moyens rationnels... Je déclare en mon âme et conscience que poursuivre l'œuvre avec les moyens actuels, est ruineux et compromettant pour l'honneur de la France. Il faut porter l'infanterie de marine à six bataillons, la cavalerie à 500 hommes... l'artillerie à 700 hommes, le Génie à une compagnie complète de 150 hommes, la gendarmerie à 100 hommes, envoyer les chirurgiens nécessaires... »

29 décembre 1862,

...« Les règlements et surtout leur application semblent calculés pour encourager ceux qui ne veulent pas s'éloigner, et pour décourager les hommes énergiques qui vont porter au loin le pavillon de la France... »

14 janvier 1863,

...« Puisque la marine a entrepris une expédition sans les ressources que la Guerre met à la disposition des commandants en chef dans des circonstances pareilles, il faut qu'elle en subisse les conséquences. Pour moi, je déclare franchement et en conscience que je ne puis faire face aux exigences de la position avec les moyens désorganisés qui me sont laissés. Je réclame que cette dépêche soit mise sous les yeux du Ministre. J'ai trop confiance dans sa justice et dans son jugement pour penser un moment qu'on ait mis sous ses yeux et pesé sans parti-pris d'avance les raisons sans réplique que je n'ai cessé de donner et qui n'ont abouti qu'à des fins de non-recevoir. Lorsqu'on ignore aussi complètement les nécessités indispensables à une expédition, on doit prendre en considération ce que demande celui qui est en présence du danger. »

15 janvier 1863,

...« Pour donner à la France le plus promptement et avec le moins de forces possible un véritable royaume qui ne ressemble en rien à nos colonies en serre chaude qui coûtent beaucoup et ne rapportent presque rien, il est indispensable de mettre de côté, en France, les routines administratives qui entravent tout progrès. Il est urgent que, dans la pratique, l'action cesse d'être enrayée par les combinaisons théoriques d'hommes qui, loin des faits, dans le silence du cabinet, font adopter des mesures impraticables... Il est cruel de voir, à chaque instant, des personnes qui n'ont pas la moindre idée des besoins d'une armée en campagne dans un pays qu'elles ne connaissent pas, trancher auprès de Votre Excellence les questions les plus capitales, sans tenir compte de l'opinion de celui qui est devant l'ennemi... Les directions du Ministère se refusent systématiquement à tout ce qui tend à les sortir de leurs habitudes... La polémique interminable qu'il est actuellement obligatoire d'entretenir entre les divers bureaux, juges et parties, pour les questions les plus vitales de l'expédition, entrave toute action et ne permet de faire aucune combinaison d'avenir. Le système actuel n'aboutira qu'à des mécomptes et à des dépenses infructueuses, compromettant, je le crains, la sécurité du corps expéditionnaire... »

16 février 1863,

...« La catastrophe, que j'ai signalée comme imminente, a été conjurée par l'intervention des forces de la station de Chine et des Philippines, mais je ne saurais trop le répéter, l'insuffisance et le manque d'entretien du personnel et du matériel compromettent grandement l'honneur de la France et la sécurité du corps expéditionnaire de la colonie... »

(Arch. Centr. Indoch., série B 21-A II. Textes inédits).

### PAROLES D'APAISEMENT : UNE PROCLAMATION DE L'AMIRAL BONARD (7 février 1863)

[TEXTE 152]

*Dans la pensée du gouvernement vietnamien, le traité de Saïgon n'était qu'une trêve. Le Roi Tu-Duc avait abandonné la lutte ouverte parce qu'il avait reconnu son impuissance militaire, mais il ne se résignait pas pour autant et se réservait d'entretenir un état d'hostilité larvée, dont il pensait qu'il déciderait à la longue les Français à se rembarquer.*

*En dépit des assurances de bon vouloir qu'elle prodiguait à l'Amiral Bonard, la Cour de Hué, où le parti opposé à la paix avait repris le dessus, continua à envoyer pendant la fin de l'année 1862 des émissaires secrets pour entretenir la guérilla dans les trois provinces. L'agitation avait pour foyer Gocong, province dont la mère de Tu-Duc était originaire où le loyalisme dynastique était très vif, et pour chef, un mandarin militaire énergique et bon homme de guerre, le Quan Dinh.*

*L'insurrection éclata soudainement le 16 décembre 1862 et ne tarda pas à se généraliser. Trois petits bâtiments stationnaires et plusieurs fortins furent assaillis, notamment le fort du Rach Tra, proche de Saïgon, où le capitaine*

Thouroude fut tué à coups de lance. A Gocong, les bandes du Quan Dinh, « valeureux destructeur des Occidentaux », redoublaient d'ardeur. Réduit à un faible effectif « exténué de fatigue », l'Amiral Bonard se trouva un moment dans une situation critique. Il dut armer les civils, les malades, les infirmiers, et faire appel au Gouverneur Général des Philippines et à l'Amiral Jaurès, Commandant de la division navale de Chine. L'Amiral Jaurès accourut à la rescousse, avec quelques troupes de Tien-Tsin et de Changhaï, et 800 Tagals qu'il était allé prendre à Manille. A la fin de 1862, la rébellion était partout repoussée, mais non vaincue. Après avoir fait le blocus de Gocong, Bonard put grâce aux renforts Jaurès, monter une grande expédition, par eau et par terre comme à l'accoutumé. Du 23 au 26 février 1863, le repaire de l'insurrection fut enlevé, mais le Quan Dinh parvint à s'échapper.

L'Amiral Bonard ne comptait pas seulement sur les armes pour venir à bout de la rébellion. La proclamation ci-dessous, lancée à la veille de la marche sur Gocong — plusieurs autres textes similaires pourraient être invoqués — montre l'importance que le Commandant en chef attachait au facteur moral, à la propagande, dirions-nous, propagande d'ailleurs habilement présentée.

*Sur les soulèvements de 1862, cf. X... (lieutenant Prudhomme), Souvenirs de l'expédition de 1861-62 par un lieutenant de l'ex 101<sup>e</sup>, Paris, 1865. Sur l'expédition de Gocong, cf. le Monde Illustré du 16 mai 1863 et l'Illustration du 13 juin 1863.*

#### Manifeste du Vice-Amiral gouverneur à la population des trois provinces de la Cochinchine française

Saïgon, 7 février 1863,

« Le Gouverneur a reçu d'un homme d'Annam sage et instruit un écrit, dans lequel ce sage retrace les motifs de crainte qu'éprouvent les Annamites en voyant les Français en Cochinchine au milieu des populations qui ne les connaissent malheureusement que par la guerre ; il a lu avec intérêt cet écrit. Il en remercie l'auteur, comme il le fera pour tous ceux qui, guidés par l'amour de leurs compatriotes, lui feront connaître le véritable état des esprits, les besoins, les craintes et les désirs des nouveaux sujets de S. M. l'Empereur Napoléon.

Il s'empresse d'y répondre.

Rien n'est éternel sur la terre : un arbre est remplacé par un arbre ; une dynastie, quelque puissante qu'elle soit, est remplacée par une autre dynastie. Ainsi le veut le Ciel, ainsi le prouve l'histoire de tous les peuples de la terre, de celui d'Annam comme des autres.

La dynastie des Nguyen a remplacé par la volonté du Ciel celle des Lê. Dans les provinces de la Basse-Cochinchine, la dynastie des Nguyen est remplacée aujourd'hui, dans les provinces de Bienhoa, Giadinh et Mytho, par celle de S. M. l'Empereur Napoléon. Quand le Ciel veut qu'une dynastie en remplace une autre pour gouverner un peuple, le peuple ne doit pas s'effrayer, avant d'avoir vu si le nouveau gouvernement est l'ami ou l'ennemi du peuple.

Il n'en est pas ainsi malheureusement encore en ce moment en Cochinchine. Aussi les vœux et les efforts du gouvernement français pour le bien du peuple doivent être mis en évidence, afin que chacun le sache bien. Le gouvernement français, s'il n'a pu, à cause de la guerre, s'occuper autant qu'il l'aurait

« voulu du bonheur du peuple d'Annam, a pour principe, non de manger le peuple (1), mais de le protéger contre ceux qui voudraient le manger, soit par ruse, soit par force.

Cela posé, le Gouverneur, désirant remplir les intentions bienveillantes de S. M. l'Empereur pour le bien-être de ses nouveaux sujets, déclare :

1<sup>o</sup> Si, par suite de la guerre et de l'obligation de faire respecter le nouveau gouvernement d'Annam, les troupes françaises se sont établies dans des forteresses..., toutes les propriétés en dehors de cette zone sont sacrées et le gouvernement lui-même veille à ce que les habitants ne soient pas inquiétés ni dépouillés de leurs propriétés. Qu'est-ce que ces espaces, dans l'immense Cochinchine ? C'est comme le banc sur lequel le pilote s'assoit pour diriger un navire et l'empêcher de se jeter sur les écueils, sans prendre la place de l'équipage et de la garnison qu'il est chargé de mener à bon port. Le peuple d'Annam n'a donc rien à craindre pour ses propriétés.

2<sup>o</sup> Si quelquefois les coutumes des Annamites n'ont pas été complètement respectées, c'est seulement de la part des Français par ignorance de ces coutumes, qu'ils étudient chaque jour pour ne pas les blesser.

Les Français, comme les Annamites, respectent leurs ancêtres ; la guerre seule a pu, dans ses désordres inévitables, amener quelques violations involontaires à cette règle. Quant à la religion des Français, elle a pour principe de ne forcer personne à la prendre. Tous les Annamites, quelle que soit leur religion peuvent donc sans craindre la pratiquer comme ils l'entendent. Un païen honnête homme a droit à la justice et à la protection du gouvernement français, qui ne fait pas d'exception pour tous les sujets dont le Ciel lui a donné le gouvernement. Le peuple d'Annam n'a donc rien à craindre pour ses coutumes et sa religion.

3<sup>o</sup> Le gouvernement français apprécie les lettres et ceux qui les cultivent. En France, comme dans le royaume d'Annam, ce n'est qu'après des examens que le gouvernement confie la direction du peuple à ceux qui offrent des garanties d'instruction et de probité. Quelle différence y a-t-il entre cela et ce qui avait lieu dans les trois provinces avant le gouvernement des Français ?

C'est que les lettrés, croyant qu'on voulait détruire le fruit qu'ils devaient attendre de leurs études, se sont éloignés, au lieu de se rallier auprès du gouvernement pour l'aider de leurs conseils et de leur expérience. Le gouvernement, au lieu de repousser les hommes instruits et honnêtes, ne demande qu'à les employer au bonheur du peuple. En s'éloignant des Français, lorsque la guerre existait avec le gouvernement dont ils étaient les enfants, ils ont fait leur devoir. Aussi le gouvernement ne leur en veut pas de ce qui s'est passé. Mais maintenant que la paix est faite, que des provinces sont cédées à l'Empereur des Français, il n'est plus rationnel aux lettrés, qui font l'honneur de leur pays, de rester étrangers aux affaires de ce pays. Ce n'est pas ainsi que le traité doit être exécuté. Refuser le service des lettrés, cela ressemblerait à un propriétaire qui, acquérant une propriété, arracherait les arbres et les moissons, mettrait le feu à la maison. Si les écoles n'ont pas repris leur splendeur, c'est à la guerre seule que cela doit être attribué. Que l'on voie avec quelle sollicitude le gouvernement français recueille les petits garçons et les petites filles sans ressource pour les vêtir, les nourrir, les instruire (2), et l'on verra combien il s'intéresse à l'instruction du peuple et combien il ferait dans ce sens si les hommes instruits et les lettrés voulaient

« le seconder. Les lettrés, les hommes instruits ayant déjà administré les populations annamites, n'ont qu'à se présenter. Les places inoccupées ou mal occupées seront certes données aux plus méritants et aux plus honnêtes pour le bien du peuple.

4° Le peuple d'Annam, par suite du long temps pendant lequel il a été accoutumé à regarder le chef du Royaume d'Annam comme son père, répugne, dit-on, à le renier pour en prendre un autre, l'Empereur des Français. Le gouvernement n'entend aucunement que les anciens sujets du Roi d'Annam deviennent les ennemis de ce Roi qui, d'après le traité, est l'ami de leur nouvel Empereur Napoléon. La cession des provinces par le Roi de Hué à l'Empereur des Français est comme un mariage, où la fiancée accordée à son mari, tout en devant obéissance à celui-ci, ne renie pas pour cela son père. La fiancée bien traitée par son mari, qui la protège et veille à ses besoins, perd bientôt toute appréhension et, tout en n'oubliant pas ses père et mère, finit par aimer son mari. Ainsi il en sera des nouveaux sujets de l'Empereur Napoléon, lorsqu'ils seront bien convaincus... que le gouvernement de l'Empereur ne mange pas le peuple, mais le protège contre ceux qui veulent le manger... protège tous les gens tranquilles et ne fait la guerre qu'aux voleurs et aux gens de troubles.

5° Le peuple d'Annam, exploité par des pirates, des gens de trouble ou de mauvaise foi, trompant les Européens, qui ont été obligés de se substituer dans l'administration du peuple aux anciens lettrés, qui se sont jusqu'à présent tenus à l'écart, ne sait plus à qui réclamer. A qui la faute de ce fâcheux état de chose ? A la guerre, que quelques gens fous s'efforcent de prolonger, pour vivre aux dépens du peuple, le piller et le tromper. Partout où les anciennes habitudes d'administration annamite ont pu être établies et suffisamment protégées, aussitôt que des Annamites capables se sont présentés, partout des autorités annamites ont été établies. Le peuple a le droit de réclamer, comme il l'avait fait avant l'arrivée des Français. Afin que personne ne l'ignore, c'est en face du palais du Gouverneur qu'est établi le tribunal, qui reçoit et examine toutes les réclamations. De sa galerie même, le Gouverneur peut entendre la voix de ceux qui réclament contre le mal qui a pu leur être fait. S'il y a quelques justes griefs auxquels il n'est pas fait droit, chaque jour cela diminuera, et il n'y en aura plus sans réparation, aussitôt qu'un assez grand nombre d'hommes d'Annam, instruits, honnêtes, viendront franchement aider le Gouverneur à travailler au bonheur du peuple d'Annam, que le Ciel a confié à S. M. l'Empereur des Français Napoléon.

Le moment où la population de Gocong va recevoir son châtement approche. Mais il est encore temps aux gens sages et bien intentionnés qui ont été entraînés de force, à revenir aux Français.

A ceux-là il sera pardonné. Que les autres tremblent, le Code annamite leur sera appliqué dans toute sa rigueur.

Telle est ma volonté. Qu'elle soit publiée et répandue de tous les côtés ».

*Bull. off. Coch. franç.*, 1863, n° 5, p. 287-291. Une traduction en caractères chinois de cette proclamation existe dans les archives familiales de M. Etienne Denis.

(1) *Manger le peuple, c'est-à-dire dévorer sa substance par des extorsions injustifiées.*

(2) Allusion à l'orphelinat de la Sainte Enfance institué à Saïgon, dès 1869, par la Mère Benjamin et par les sœurs de Saint-Paul de Chartres (Cf. Georges GOYAU, *Rev.* Paris, 1<sup>er</sup> avril 1933, p. 481-513).

## LES IDÉES DE L'AMIRAL BONARD (été 1863)

[TEXTE 153]

A peine revenu de Gocong, l'Amiral Bonard, qui avait enfin reçu de Paris l'approbation impériale du traité de 1862, mit en demeure la Cour de Hué de lui faire connaître ses intentions concernant l'application de ce traité. Tu-Duc eut peur que les Français, ayant jugulé l'insurrection de la Basse-Cochinchine, n'occupassent les trois provinces occidentales et ne se décidassent à soutenir le prétendant Lê, qui tenait toujours la campagne au Tonkin. Il se déclara disposé à ratifier à son tour le traité du 5 juin 1862.

Le 5 avril 1863, l'Amiral Bonard et le colonel espagnol Palanca, accompagnés d'une petite escorte, débarquèrent à Tourane et gagnèrent par le col des Nuages la capitale du Vietnam, où sévissait une épidémie de choléra, qui emporta, en quelques heures, le second ambassadeur Lam. Le 14 avril, il fut procédé en grande pompe à l'échange des ratifications du traité. Le 16 avril, les plénipotentiaires alliés furent reçus en audience solennelle de congé par le souverain vietnamien, qui remit à Bonard un autographe en vers destiné à l'Empereur Napoléon. Sur la cérémonie de la ratification, cf. *Rev. mar. it. et colon.*, 1863, p. 168-174, et *l'Illustration* du 4 juillet 1863.

L'Amiral Bonard, dont le dernier acte important fut un arrêté rétablissant l'instruction publique, passa, le 8 mai 1863, ses pouvoirs à l'Amiral La Grandière.

Bonard comptait venir reprendre son poste en Cochinchine; son état de santé ne le lui permit pas. Le gouvernement impérial, qui hésitait beaucoup sur la politique à suivre en Cochinchine, consulta l'Amiral Bonard, qui lui fournit le rapport ci-après, dans lequel il expose les principes qui l'inspirèrent pendant son gouvernement. Le rapport en question n'est pas daté; on peut admettre qu'il fut rédigé entre juin 1863, époque du retour en France de l'Amiral Bonard, et le 16 octobre 1863, date à laquelle, l'Amiral La Grandière ayant été titularisé dans ses fonctions, l'Amiral Bonard cessa de porter le titre de Gouverneur de la Cochinchine.

L'Amiral Bonard remplaça l'Amiral Page comme préfet maritime à Rochefort (1863-64). Il devint ensuite membre du Conseil de l'Amirauté. L'Amiral Bonard ne se remit jamais complètement des atteintes que le climat de la Cochinchine avait apportées à sa santé. Il mourut à Vanves, le 31 mars 1867.

*Nécrologie in Rev. marit. et colon.*, 1867, p. 243-244. Portraits dans *l'Illustration* du 1<sup>er</sup> mars 1862 et dans BOUDET et MASSON, fig. 72.

...« Cette guerre, dans laquelle on n'avait primitivement pour but que d'obtenir le redressement de griefs par quelques actes de rigueur, a pris peu à peu une grande extension, par suite de la résistance du gouvernement de Hué, qui n'a fait droit à nos justes réclamations qu'après avoir subi des pertes considérables en hommes et en argent et la conquête d'une partie du royaume d'Annam...

...Nous avons en ce moment, de fait et de droit, un vaste territoire... situé au centre des peuples asiatiques. Qu'en ferons-nous?... 1<sup>o</sup> Revenir au traité

« qui avait été ébauché avant la Révolution [de 1789] ? 2° Revenir peu à peu au projet de traité du siècle dernier, en acceptant, suivant les coutumes asiatiques, le rachat par le gouvernement de l'Annam des provinces cédées par le traité, sauf un territoire restreint formant un comptoir commercial ? 3° Ne pas se contenter des trois provinces cédées par le traité et revendiquer la possession des trois autres provinces de la Basse-Cochinchine ? 4° Se contenter des trois provinces acquises, les organiser, y assurer la sécurité et la liberté commerciale sous le drapeau français ?

Il n'est pas douteux que les partisans de la première et de la deuxième solution soient promptement d'accord, car leur opinion ne diffère que sur une affaire matérielle d'argent, qui serait très facile à arranger, le gouvernement de l'Annam étant, d'après les mœurs asiatiques, très disposé à se racheter. Mais, à mon avis, cette solution, la plus facile en apparence, outre qu'elle ne compenserait en rien les sacrifices faits par la France, nous déconsidérerait auprès de toutes les puissances asiatiques...

...Un comptoir avec un terrain limité serait dans peu de temps une véritable quarantaine, comme les Méléilles des Espagnols en Afrique. Toute la Cochinchine française redeviendrait barbare. Aussitôt que le drapeau français ne flotterait plus que sur un comptoir, toutes les entreprises commerciales, tous les capitaux français ou étrangers, engagés dans l'espoir d'une Cochinchine française, se retireraient immédiatement... Ce serait la ruine matérielle de notre commerce et de notre influence en Asie...

...La troisième solution consiste dans l'occupation des provinces méridionales, que le traité a laissées aux Annamites. Cette solution flatte l'amour-propre, mais quelles seraient les conséquences matérielles de cette occupation ? Il n'est pas à mettre en doute que le royaume d'Annam, qui n'abandonne qu'à regret les trois provinces françaises, ferait les derniers efforts pour, sinon empêcher, au moins retarder cette solution de la perte totale de la Basse-Cochinchine. Ce serait donc une guerre avec le royaume d'Annam et une guerre avec les populations qu'il s'agirait de conquérir. Certes, la France est en état de conquérir promptement toutes les forteresses dont ce pays sont hérissés, mais combien de temps, d'hommes et d'argent faudrait-il, une fois cette besogne apparente terminée, pour organiser cet immense pays, dont le climat, surtout dans la partie de la Cochinchine annamite, est si funeste aux Européens ? Pourquoi vouloir conquérir par les armes et occuper militairement et dispendieusement un pays, dont nous pouvons, avec un peu de patience, avoir par notre influence morale la possession et l'exploitation complètes, sans dépenser ni un homme ni un écu ?...

...Je ne dois pas cacher... que, si l'on n'est pas disposé à faire ces sacrifices indispensables, tout l'argent et le sang dépensés, tout celui qu'on dépensera en demi-mesures sera entièrement perdu... Il faut d'abord avoir un corps expéditionnaire bien organisé et assez nombreux pour ôter toute envie d'hostilité ou d'insurrection, tant de la part des gouvernements voisins que des populations nouvellement conquises....

...La paix matérielle établie par ces moyens... il faut s'appliquer à se rendre maîtres de cette admirable organisation de la population cochinchinoise, qui a des milliers d'ouvriers constitués pour les travaux publics ou des milliers de soldats pour l'insurrection...

...Pour se rendre maîtres de cette organisation, il est de toute nécessité

« de former de véritables administrateurs imbus de toutes les habitudes et des mobiles qui peuvent influencer sur les populations annamites...

...La tranquillité matérielle assurée, l'organisation de l'administration indigène et civile établie sur de larges bases, il faut encore quelques sacrifices de première mise, mais qui, dans un avenir peu éloigné, seront largement compensés par la prospérité commerciale et les revenus qui en découlent. Ces sacrifices sont ceux qui consistent à rendre navigables ces milliers de canaux, la plupart naturels, qui ne demandent qu'à être régularisés pour permettre à de forts bâtiments d'aller directement charger dans les lieux de production. A assainir la ville capitale de Saïgon... par des canaux, doublement utiles tant pour la salubrité publique que pour la facilité des transports desservant tous les centres ou établissements commerciaux (1).

Si, avec ces secours de première mise..., on ne proclame pas que la Cochinchine est une place de guerre menaçante pour les colonies européennes voisines... mais bien que ses provinces, fertiles et peuplées d'une population laborieuse, sont destinées à être un centre civilisateur de l'Asie, sans acception de nationalité, sous la protection du drapeau français, les capitaux y afflueront de toutes parts et les sacrifices indispensables pour entamer une œuvre aussi grandiose seront largement compensés.

*Conclusion.* La première combinaison met à néant sans aucune compensation tous les rudes travaux faits depuis le commencement de la guerre par les troupes expéditionnaires et les dépenses énormes que cette guerre a entraînées.

La deuxième combinaison fait rentrer dans le trésor une somme, quoique assez forte, bien au-dessous du chiffre de l'argent déboursé, mais annule en même temps tous les résultats moraux qui ne peuvent être comptés pour rien... afin d'augmenter notre influence dans l'Extrême-Orient. La troisième combinaison entraîne à la rupture d'un traité, au renouvellement de la guerre, à la nécessité de faire de nouvelles conquêtes, en un mot à l'imprévu sur une grande échelle, dont le traité de paix nous a momentanément délivrés.

La quatrième combinaison exige de nouveaux sacrifices, mais elle peut amener à organiser et à utiliser le vaste pays que les chances de la guerre, ont mis entre nos mains. Ces sacrifices sont indispensables pour maintenir très haut l'influence que nous avons conquise dans l'Extrême-Orient, sous peine de voir tout le sang et l'argent dépensés venir s'ajouter à celui tout-à-fait perdu qu'il faudra pour subvenir aux demi-moyens, desquels il n'y a rien à espérer ni dans le présent ni dans l'avenir... »

(Arch. France Outre-mer. Correspondance générale Cochinch., t. VI, f. 130-147. Texte inédit.)

(1) Les fondateurs du Saïgon français débattirent longtemps la question de savoir s'il fallait faire de la cité une ville-amphibie, une Venise asiatique, en approfondissant et en régularisant les innombrables canaux dont elle était sillonnée à l'origine, ou s'il fallait, au contraire, assainir la ville basse en l'asséchant, en remblayant les canaux et les marécages transformés en boulevards. L'Amiral Bonard était, on le voit, partisan de la première solution, à laquelle fut finalement préférée la seconde solution.

## L'AMBASSADE DE PHAN THANH GIAN (septembre 1863-février 1864)

[TEXTE 154]

*L'Amiral La Grandière n'a pas eu, au cours de sa carrière de marin, l'occasion d'acquérir l'expérience coloniale d'un Bonard, mais il est, lui aussi, avec un tempérament très différent de celui de son prédécesseur, un homme supérieur. Esprit lucide et pondéré, froid et méthodique, d'une droiture et d'une fermeté intransigeantes, « un des plus rudes travailleurs de notre époque », dit Paulin Vial, il possède les qualités non seulement d'un excellent administrateur, mais d'un véritable homme de gouvernement. A peine arrivé en Cochinchine, il se trouve placé en présence de deux grands problèmes qui conditionnent tout l'avenir du nouvel établissement, la question du Cambodge, que, outrepassant ses instructions, il tranchera hardiment, de sa propre initiative, le 11 août 1863, et le principe même de la présence de la France en Basse-Cochinchine.*

*Dès la fin de 1862, le gouvernement de Hué avait remis en cause le traité de Saïgon. Le 16 décembre, le jour même où éclatait le soulèvement simultané des trois provinces, l'Amiral Bonard reçut de Hué une lettre lui annonçant son intention d'envoyer une ambassade en France, pour saisir l'Empereur « fidèlement et clairement ». Tu-Duc s'est vu contraint par l'avortement de l'insurrection de Gocong et par la rébellion tonkinoise, de ratifier le traité de Saïgon, mais il n'en est que plus résolu à en appeler directement au chef de l'état français. Il charge le plus fin de ses diplomates Phan Thanh Gian de se rendre en France, soi-disant pour offrir à l'Empereur ses félicitations et des présents, au vrai pour proposer au Gouvernement français le rachat à prix d'argent des trois provinces occidentales.*

*Partis de Hué le 21 juin 1863, les trois ambassadeurs et leur suite de 66 personnes, que convoyait le lieutenant de vaisseau Rieunier, arrivèrent à Paris le 13 septembre. Ils furent reçus en audience par Drouhin de Lhuys, Ministre des Affaires Etrangères, le 18 septembre, et par l'Empereur lui-même le 5 novembre. Aux Tuileries, ils s'effrayèrent un peu d'une erreur de traduction, mais n'en éprouvèrent que plus de satisfaction à apprendre par le Moniteur du 12 novembre, que le gouvernement impérial était disposé à remanier et à atténuer le traité de 1862. Tout en contribuant à la préparation du nouvel instrument diplomatique qui devait définir les rapports de la France et du Vietnam, les ambassadeurs visitèrent ensuite les curiosités industrielles et scientifiques de la capitale, qui retinrent longuement leur admirative curiosité. Après un court séjour à Madrid, les ambassadeurs revinrent le 18 mars 1864, à Saïgon, d'où ils repartirent immédiatement pour Hué, heureux d'apprendre à leur souverain le succès de leur délicate négociation.*

*Sur cette ambassade, cf. B. A. V. H., 1919, p. 161, 1921, p. 127 et 243 (Journal de l'ambassade) et A. DELVAUX, 1926, p. 69. Iconographie : Illustration, 19 septembre et 3 octobre 1863 ; Monde Illustré, 5 septembre et 21 novembre 1863.*

*Pierre, Paul, Marie de La Grandière, né le 28 juin 1807, à Redon, d'une vieille famille de marins (cf. X, Généalogie des De La Grandière, Angers, 1894). Collège royal de la Marine, à Angoulême, en 1820. Enseigne à Navarin (1827). Blocus de Buenos-Ayres. Capitaine de vaisseau le 1<sup>er</sup> mai 1849. Opérations*

contre les Russes, dans la mer d'Okhotsk en 1854-1855. Commandant en chef de la division navale des côtes de Syrie au moment du massacre des chrétiens (1860-62). Contre-amiral le 24 décembre 1861, Gouverneur de la Cochinchine du 1<sup>er</sup> mai 1863 au 5 avril 1868, sauf un congé en France, du 31 mars au 26 novembre 1863. Rentré en France en 1868, malade comme M<sup>me</sup> La Grandière, laquelle mourut le 26 octobre 1868, des suites de maladie contractée en Cochinchine.

Portrait BOUDET et MASSON, fig. 74. Sur la fin de la vie de l'Amiral de La Grandière, cf. infra, T. 172.

Adrien, Barthélémy, Louis, Rieunier, né le 6 mars 1833, à Castelsarrazin, fils du principal du collège de cette ville. Ecole navale en 1852-53. Guerre de Crimée. Lieutenant de vaisseau le 4 mars 1861. Campagnes de Chine et de Cochinchine de 1857 à 1863 ; Directeur des Affaires Indigènes avec l'Amiral Bonard. Joua un rôle particulièrement actif dans la campagne contre le projet d'évacuation des provinces occidentales. Publia à cette occasion, sous le pseudonyme d'H. Abel (initiales de ses prénoms) deux importantes brochures :

La question de Cochinchine au point de vue des intérêts français, avril 1864 (48 p. ; réédité par J. BOUCHOT, B. S. Et. Indo., 1928) et Solution pratique de la question de Cochinchine, fin 1864 (24 pages).

En France, Rieunier fit parvenir à l'Empereur un mémoire, alerta les milieux parlementaires (Thiers, Lambrecht, Segris, rapporteur du budget de la marine), diplomatiques (baron Brenier), maritimes (Rigault de Genouilly, Bonard), journalistiques. En 1865, il demanda vainement à revenir en Cochinchine, pays « dans l'avenir duquel il avait foi ». Capitaine de frégate en juillet 1870 ; chef d'Etat-Major de la flottille de la Seine pendant les deux sièges de Paris (1870-71). Capitaine de vaisseau en juin 1871. Contre-amiral en mars 1881. Campagne de Chine avec Courbet, Vice-amiral en mai 1889. Commandant en chef de l'escadre de la méditerranée. Ministre de la marine du 12 janvier 1893 au 2 décembre 1893. Admis au cadre de réserve et député de Rochefort en 1898. Mort à Albi le 10 juillet 1918.

### Souvenirs du capitaine de vaisseau Rieunier (septembre 1873)

...« Ayant passé quatre mois auprès de ce noble vieillard [Phan Thanh Gian], nous avons pu apprécier toutes ses qualités dont on aurait pu tirer un grand parti. Et nous reportant à ce moment [de l'ambassade], nous le trouvons encore étonné par les péripéties de cette grande traversée des mers de Chine à Toulon, soutenu par son ardeur patriotique et mû par le désir de rendre un grand service à ce pays...

...Nous nous souvenons que, dans trois circonstances auxquelles la nature donnait par son étrangeté ou par sa splendeur un plus grand intérêt, auprès des îles Krakatow..., près de l'îlot de Périm..., et dans le détroit de Messine..., l'ambassadeur, s'asseyant, soucieux, près de nous sur la passerelle du vapeur l'Européen, mit la conversation sur le but de sa mission. Nous le dissuadions des illusions qu'il pouvait avoir à l'égard de la cession de notre conquête, en lui promettant qu'il trouverait en France l'accueil le plus sympathique et le plus bienveillant. Nous causions ensuite de l'avenir de sa patrie, de l'aptitude

« de ses habitants et des avantages qu'ils retireraient, peuple et mandarins, de notre civilisation. Plus qu'aucun de ses compatriotes, il en appréciait la valeur. Et il finissait toujours ses conversations par ces mots : « Il faut encore attendre, et jusqu'à ce moment nos deux nations n'en resteront pas moins en bonne amitié »...

...Le jour de l'arrivée de l'ambassade à Toulon, en septembre 1863, un bruit, lancé dans l'*Indépendance belge* par une main intéressée et reproduit par tous les journaux français, annonçait que le Roi Tu-Duc nous offrait 85 millions de francs pour le rachat des trois provinces conquises, en nous laissant la possession du port de Saïgon. Notre Ministre des finances, dont l'équilibre du budget était rendu bien difficile par les dépenses exagérées de l'expédition du Mexique, fut, on le comprendra facilement, le plus chaud partisan de cette proposition, qui allait être faite en d'autres termes par les ambassadeurs. Déjà un mémoire, autographié et tiré à 50 exemplaires seulement, avait été remis à l'Empereur, à ses ministres et à tous les hauts dignitaires intéressés à la question. L'auteur avait eu l'honneur d'en développer les conclusions devant les Ministres assemblés ; l'Empereur les aurait même approuvées et la presse officielle les appuyait de son concours.

Ce factum, lancé à l'insu du Gouverneur Général de la Cochinchine retenu à Vichy, par un état de santé délabrée [amiral Bonard], prenait faveur dans l'entourage de la Cour. Cependant, à la lecture, il laissait tout esprit sérieux, indécis et plutôt hostile à ses habiles discussions paradoxales. C'était un mauvais conseil, donné inconsciemment peut-être et déguisé, au milieu d'idées séduisantes par leur originalité. Nous nous résolûmes, dès que le hasard nous eût permis de prendre connaissance de ce mémoire, à le combattre rigoureusement à la première occasion. Le plus vulgaire bon sens indiquait, en effet, qu'il n'était pas nécessaire d'affubler en mandarins chinois tous nos fonctionnaires, après leur avoir fait apprendre à grands frais et péniblement le pauvre bagage des lettrés du Céleste Empire, tout cela pour arriver à gouverner les populations soumises à notre domination. D'ailleurs, les dernières paroles prononcées par l'Empereur, en réponse au discours récité par le premier ambassadeur, furent-elles des plus sévères dans leur traduction. Les Annamites, qui avaient attendu avec anxiété pendant plus d'un mois le moment de l'audience impériale, sortirent atterrés de la phrase dont le sens général s'appliquait à leur situation (1). Ils croyaient leur but manqué. Le lendemain, ils reçurent avis que la réponse à leur mission serait envoyée à Hué dans le délai d'un an. Et, en même temps, on leur demandait de faire connaître leurs propositions concernant les relations commerciales des deux nations. Dès ce moment, leur figure commença à s'épanouir. Ils comprirent que leur départ pourrait s'effectuer avec une certaine espérance de succès... »

(Préface de H. Rieunier au livre de Paulin VIAL, *Les premières années de la Cochinchine, Colonie française, Paris, 1876, p. XI-XIII.*)

(1) « Nota : Le sens de cette phrase était que la France, bienveillante pour toutes les nations et protectrice des faibles, répandait de tous les côtés sa civilisation douce et bienfaisante, mais qu'elle était sévère pour ceux qui l'entravaient dans sa marche. Le dernier membre de phrase fut traduit en vietnamien par trois mots faits pour frapper : « phai co so » : il faut trembler » [Paulin Vial].

**MISSION AUBARET A HUÉ. LETTRE DU SOUS-LIEUTENANT  
CHARLES DUVAL  
(Hué, 15 juillet 1864)**

[TEXTE 155]

*Comme Hué l'avait escompté, Phan Thanh Gian rencontra à Paris une ambiance favorable. Les expéditions lointaines étaient en effet, très décriées en France. Les partisans de la politique continentale leur faisaient grief de disperser et de gaspiller, sur des théâtres excentriques, les forces du pays pour des profits aléatoires. Les financiers leur reprochaient d'aggraver un déficit budgétaire toujours croissant (« la veille des élections de 1863, on fit un effort désespéré pour rétablir l'équilibre des budgets de 1863 et 1864 », Emile Keller). Enfin, parmi les rares personnes qui connaissaient l'Extrême-Orient, beaucoup pensaient comme le capitaine de frégate Aubaret, que les institutions et la mentalité de l'Asie étaient trop foncièrement différentes de celles de l'Europe pour que la France pût établir, dans ces pays lointains, un système d'administration efficace et y répandre sa civilisation.*

*Phan Thanh Gian mit très habilement à profit ces dispositions. Avec l'assistance d'Aubaret, il dressa l'ébauche d'un traité destiné à remplacer le traité de Saïgon. Aux termes de ces nouvelles conventions, la France, renonçant à créer en Basse-Cochinchine une colonie, se contentait d'y posséder un comptoir commercial, elle acceptait de rétrocéder les trois provinces orientales, à l'exception de petits territoires, sortes de présides, de Macao étriqués, autour de Saïgon, de Mytho et du Cap Saint Jacques. En compensation de cet abandon de souveraineté, la France se réservait un protectorat sur l'ensemble des six provinces, protectorat mal défini, matérialisé surtout par le paiement d'un tribut perpétuel à la France (1).*

*Phan Thanh Gian revint à Saïgon, le 18 mars 1864, satisfait d'avoir fait triompher la revendication essentielle de son souverain, c'est-à-dire le principe de la rétrocession des trois provinces.*

*Désigné pour remplir les fonctions de consul au Siam, le capitaine de frégate Aubaret fut, après avoir touché Bangkok, envoyé en mission spéciale à Hué, pour y faire approuver par Tu-Duc le nouveau traité, dont les clauses générales avaient été arrêtées à Paris, d'accord avec Phan Thanh Gian.*

*Mais à Hué, Aubaret se heurta, dans sa négociation, à des réticences et à des exigences inattendues. Le gouvernement vietnamien ne ratifia pas les concessions que son mandataire avait admises à Paris. Il voulut revenir sur plusieurs dispositions, notamment sur la liberté de circulation pour les Français, sur la liberté de religion, sur l'amnistie accordée aux chrétiens et aux Cochinchinois qui avaient accepté la domination française, enfin et surtout sur le tribut. Tu-Duc entendait substituer au tribut perpétuel, signe de vassalité, une simple indemnité de guerre à payer pendant quarante ans. Ces importantes novations modifiaient complètement l'économie du projet primitif. Aubaret signa néanmoins le 15 juillet 1864 le nouveau traité, mais seulement ad referendum, en excluant de l'accord l'article relatif à l'indemnité et en réservant expressément la décision finale du gouvernement français, laissé entièrement libre d'accepter ou de rejeter le nouveau texte.*

*Aubaret avait eu la surprise de voir le Ministre Drouhin de Lhuys lui*

adjoindre, pour sa mission à Hué, un collaborateur qui professait sur le traité projeté des opinions diamétralement opposées aux siennes. Sitôt le traité signé à Hué, ce collaborateur, le sergent Charles Duval, s'empessa de faire tenir au Ministre de la Guerre, dont il dépendait personnellement, un rapport particulier ci-après reproduit. Totalement ignoré des auteurs qui ont retracé l'histoire de la conquête, ce Charles Duval, forte personnalité aux idées hardies et originales, a joué, dans la fondation de la Cochinchine française, malgré la modestie de son grade, un rôle important, bien qu'officieux, qui ne saurait être passé sous silence.

Engagé volontaire aux zouaves à 18 ans (1851), Charles Duval avait fait campagne, comme sous-officier, en Crimée, en Kabylie, en Italie. Deux fois blessé à Marignano, il avait renvoyé à l'Empereur la médaille militaire, qui venait de lui être décernée, estimant qu'il aurait dû recevoir l'épaulette. Duval arriva en Cochinchine en janvier 1862, avec le bataillon des tirailleurs algériens, commandant Pietri (dans lequel servait le capitaine Boulanger, futur Général et Ministre de la Guerre). Il prit part à la prise de Vinhlong et se mit immédiatement à apprendre la langue vietnamienne avec Mgr Gauthier. Duval se procura une copie du traité de Saïgon et l'envoya directement à son Ministre, le Maréchal Randon, avec un mémoire, dans lequel il exposait que Tu-Duc était bien décidé à ne pas ratifier le traité dans le délai imparti, qu'il tendait aux Français un piège dans lequel ceux-ci devaient se garder de tomber. Pour forcer la main au gouvernement de Hué, Duval s'offrait à aller, à ses risques et périls, prendre le commandement de l'insurrection des Lê au Tonkin. Napoléon III fut, paraît-il, « émerveillé » du rapport Duval, que lui soumit le Maréchal Randon. Aussi le Ministre de la Guerre rappela-t-il à l'activité le sergent Duval, qui, dans l'intervalle, s'était fait mettre en congé à Saïgon pour faire du commerce, et l'autorisa-t-il à se rendre au Tonkin dans le plus grand secret, bien entendu.

A Hongkong et à Macao, où le prétendant Lê Phung vint l'accueillir, Duval recueillit des fonds d'emprunt, avec lesquels il acheta deux petits navires, des armes et des munitions. Ayant pris le commandement de l'armée rebelle, il s'employa à l'organiser et à l'aguerrir, il aménagea un camp retranché à 1.500 m de la citadelle de Quang-Yen, tenue par les troupes royales, multiplia les reconnaissances et les escarmouches. Harcelant sans cesse les réguliers de Tu-Duc, Duval leur livra « dix combats meurtriers », qui les obligèrent à demander d'urgence des renforts à Hué. Duval guerroya ainsi quarante jours durant, jusqu'au moment où il apprit que Tu-Duc avait ratifié le traité de Saïgon. Considérant sa mission comme étant terminée de ce fait, il quitta, le 12 juillet 1863, le Tonkin, où il n'avait plus rien à faire, abandonnant à son sort Lê Phung, dont les jours étaient désormais comptés.

A Saïgon, Duval fut avisé que la Cour de Hué se préparait à envoyer une ambassade à Paris pour négocier la rétrocession des provinces orientales. Résolu plus que jamais à faire ce qui dépendait de lui pour que la Cochinchine restât terre française, Duval s'embarqua sans perdre un instant pour devancer Phan Thanh Gian en France et y contrebalancer son action. « Personna gratissima dans la coulisse », « le Généralissime » du prétendant Lê exposa longuement la situation de la Cochinchine et du Tonkin au duc de Morny, au Maréchal Randon, qui le fit nommer sous-lieutenant, à Drouhin de Lhuys, qui l'adjoignit à Aubaret pour contrôler, semble-t-il, les agissements de l'officier de marine à

Hué. Duval ne dissimula pas à Aubaret qu'il était hostile à ses vues ; pour bien marquer sa réprobation, dit-il, il n'assista pas aux entrevues avec les ministres vietnamiens. Aubaret ayant, après trente trois jours de négociations, signé, le 15 juillet 1864, le nouveau traité, Duval se mit aussitôt en devoir de rendre compte au Maréchal Randon.

Alors qu'Aubaret rejoignait, en août 1864, son poste à Bangkok, Duval se rendit à Singapour pour y attendre les instructions du Département. De cette ville, il envoya de nouveaux mémoires à ses protecteurs et participa à la campagne de presse contre la ratification du projet de traité Aubaret.

Rappelé à Paris en février 1865, Duval fut peu après réintégré dans l'armée et alla se battre au Mexique. Admis à la retraite comme lieutenant, le 19 juillet 1870, en raison de ses blessures, il reprit du service durant le siège de Paris, comme lieutenant-colonel d'un régiment de marche de la Garde Nationale. En 1872, il fonda un journal financier, puis une banque, qui, d'abord prospère, fut entraînée dans le krach de l'Union générale, ce qui valut à son directeur des ennuis judiciaires. Après avoir vécu huit ans en Roumanie, Duval revint en France en 1891 et y fonda une seconde maison de banque, la Banque des placements financiers, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, survenue le 1<sup>er</sup> novembre 1899.

Charles Duval a laissé un livre, peu connu et attachant, intitulé *Souvenirs militaires et financiers, Paris, 1891* (une cinquième édition parut en 1900, amputée de la partie financière). Il déclare dans ce livre, « Par deux fois, j'ai sauvé les trois provinces et la France me doit la possession de la Cochinchine ». Entaché d'une évidente hypertrophie du moi, ce propos n'en semble pas moins contenir une parcelle de vérité.

Gabriel Aubaret, né le 27 mai 1825 à Montpellier, d'une famille de magistrats. Ecole navale en 1841-43. Campagne de Crimée. Campagnes de Chine et de Cochinchine de 1859 à 1863. Aubaret étudia de près les caractères chinois et les institutions du Vietnam. Interprète et conseiller politique particulièrement apprécié de l'Amiral Bonard. Capitaine de frégate le 27 juin 1862, après le traité de Saïgon, dont il fut le principal artisan (2). En 1863, Aubaret abandonna la marine pour la diplomatie. Consul à Bangkok de 1864 à 1867, puis à Scutari d'Albanie, à Smyrne, à Rouchouck. Président de la Commission de délimitation de la Serbie en 1878. Admis à la retraite, en 1881, comme Ministre plénipotentiaire. Président du Conseil d'administration de la Dette Ottomane (1882-92). Mort à Poitiers le 19 août 1894 (2).

*Sur sa vie, cf. X. (Comtesse d'Aubaret, sa veuve), Gabriel Aubaret, Poitiers, 1897.*

### Le Sous-Lieutenant Charles Duval au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre

Hué, le 16 juillet 1864,

« Monsieur le Maréchal,

Le traité de paix et de commerce que M. le capitaine de frégate Aubaret était chargé de faire accepter au gouvernement annamite, a été signé hier.

Rétrocession des trois provinces de la Basse-Cochinchine, à l'exception de Saïgon, de Mytho et du Cap Saint Jacques, avec un territoire environnant

« ces trois points ; protectorat de la France sur les six provinces ; ouverture à notre commerce des ports de Tourane, de Balat et de QuangYen, avec cession de neuf kilomètres de territoire autour de ces ports pour y établir des comptoirs ; liberté pour nos commerçants de circuler dans tout le Royaume d'Annam pour y trafiquer ; liberté pour nos missionnaires d'enseigner la religion catholique ; établissement de consuls à Hué et dans les ports ouverts au commerce ; enfin, une indemnité payable annuellement : telles sont les clauses les plus importantes du traité de paix.

Toutefois, la question relative à l'indemnité n'a pas été résolue tout-à-fait selon le désir de l'Empereur. Sa Majesté avait posé en principe que les Annamites payeraient chaque année et à perpétuité deux millions de francs. Le Roi Tu-Duc n'a pas accepté cette clause, il demande que la durée du paiement de l'indemnité soit réduite à quarante ans...

...Après un mois de discussions oiseuses, de cérémonies fastidieuses, de cajoleries de toutes sortes..., les traités ont été signés...

...Voici les raisons, que d'autres se garderont bien de faire connaître, qui ont déterminé Tu-Duc à adhérer à l'échange qu'il vient de consentir.

Les rebelles du Tonkin, sous les ordres du prince Lê, font chaque jour de nouveaux progrès et deux nouveaux prétendants, Dinh et Li, se sont réunis à lui avec leurs partisans pour faire la guerre à leur souverain, sauf à se battre ensuite entre eux quand il s'agira de lui succéder.

Toutes les embouchures des rivières du Tonkin sont gardées par les révoltés et de nombreux pirates chinois profitent de la circonstance pour piller les jonques qui essaient de sortir, de sorte que pas un grain de riz ne peut arriver à Hué. La misère est grande dans la Cochinchine et la disette se fait affreusement sentir. Les greniers du Roi sont presque vides et c'est à peine si les mandarins reçoivent les rations qui leur sont allouées sur l'impôt en nature...

...D'un autre côté, le gouvernement annamite sait que nous ne pouvons nous contenter de nos trois provinces qui, en raison de leur position topographique, sont plus difficiles à garder que ne le seraient les six provinces composant toute la Basse-Cochinchine. Il n'ignore pas non plus que la révolte qu'il a entretenue dans nos possessions, malgré le traité de Saigon, nous donne le droit de reprendre les hostilités et d'achever notre conquête.

L'exemple que j'ai donné, il y a un an, en me mettant à la tête des partisans du prince Lê, lui a fait comprendre aussi que désormais, en cas de guerre, on ne commettrait plus la faute de ne pas opérer une diversion dans le Tonkin. Par conséquent, en se fâchant avec la France, c'est-à-dire en refusant le traité que l'Empereur envoyait tout fait, Tu-Duc était convaincu qu'il courait le risque de perdre sa couronne.

En présence d'un si grand péril, le Roi d'Annam a tout accepté, mais il conserve l'espérance de pacifier le Tonkin, pour porter ensuite toutes ses troupes contre nous, en Basse-Cochinchine, d'où il croit nous chasser définitivement, et d'autant plus facilement que nous aurons évacué la plus grande partie du pays.

Quand on connaît la situation actuelle des Annamites, leurs embarras, leurs mœurs, leurs antiques coutumes, on comprend les raisons de leur politique et l'on s'exposerait à de graves erreurs si l'on agissait avec eux

« sans tenir compte des événements qui les contraignent et des sentiments qui les animent.

C'est en appliquant ces principes que je crois pouvoir indiquer les meilleurs moyens de tirer parti du nouveau traité, *si on commet la faute de le ratifier.*

Tout en évacuant les trois provinces, nous n'en conserverons pas moins nos forces militaires dans les comptoirs, de façon à être toujours prêts à reprendre nos anciennes possessions en cas de nécessité. Cette mesure est indispensable, au moins pendant un certain temps ; elle nous permettra de tenter la fortune sans danger dans ces contrées lointaines. Le commerce, sur lequel les Annamites préléveront un droit de 5 % *ad valorem*, amènera peut-être un changement dans les idées de ce peuple qui tient si fort à s'enfermer chez lui ; ses intérêts prendront alors une autre direction et tout sera pour le mieux. Mais les affaires ne pourront se développer que lentement ; les indigènes n'ont pas encore fait de commerce avec les Européens ; ils ont cultivé la terre et travaillé à quelques industries juste pour subvenir à leurs besoins, qui sont extrêmement restreints...

...L'apaisement prochain des troubles au Tonkin ou le retrait immédiat de notre corps expéditionnaire de Cochinchine rendrait impossible la conquête de l'Annam par le commerce, puisque les motifs qui ont forcé Tu-Duc à accepter nos conditions disparaîtraient. Il est donc indispensable que nous restions armés à Saïgon comme une menace sérieuse, et que les Tonkinois inquiètent encore longtemps leur gouvernement... Si les prétendants actuels disparaissaient, on en trouverait toujours d'autres. Dans ce pays où les rois ont des centaines de femmes et trente ou quarante enfants, il n'est pas difficile de choisir un prince qui désire s'emparer du pouvoir. Dans le Tonkin, chaque province possède au moins un prétendant.

*Dès que nous serons solidement implantés dans le royaume, nous aiderons à rétablir l'ordre, moyennant le protectorat sur tout le royaume.*

L'indemnité stipulée dans le traité a aussi ses avantages. Les Annamites sont pauvres ; leur gouvernement n'a pas de ressources et ne pourra jamais nous payer 80 millions en quarante ans. Tant mieux. On encaissera ce qu'on pourra, mais bientôt la gêne se fera sentir, les annuités ne seront pas payées, du moins entièrement. On laissera grossir la dette, puis, un beau jour, on en réclamera le paiement intégral. On aura étudié les mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, d'étain et de charbon, qui existent dans le pays, et on s'en fera concéder ce qu'il faudra pour nous indemniser. Selon les événements, cette dette deviendra une arme utile pour nous... »

(Charles DUVAL, *Souvenirs militaires*, Paris, 1900, p. 200-203.)

(1) *Le nouveau traité*, « mûrement réfléchi et voulu par l'Empereur, écrit Chasseloup-Laubal à La Grandière, le 18 janvier 1864, n'est pas un recul, car il tend à convertir notre possession des trois provinces en un protectorat sur les six provinces ».

(2) L'Amiral Bonard cite le capitaine de frégate Aubaret au premier rang des officiers « qui ont réussi à s'identifier avec les affaires de cette colonie naissante ». M. Aubaret, ajoute-t-il, le 24 août 1862, « a mis le comble à ses services en me permettant de conclure promptement un traité qui a fait cesser la position critique de la Cochinchine ; sans les connaissances spéciales de cet officier, il m'eût été impossible d'arriver à ce résultat. »

## ABANDON DU PROJET D'OCCUPATION RESTREINTE

[TEXTE 156]

*Si la Cochinchine rencontre beaucoup de sceptiques, et même de détracteurs, elle compte aussi des défenseurs, dont la fervente conviction compense le petit nombre.*

*A la suite de Drouhin de Lhuys, soutenu par Fould et par Rouher, l'Empereur s'est rallié, au début de 1864, aux suggestions de Phan Thanh Gian tendant à l'amenuisement de l'entreprise cochinchinoise. En suite de quoi, le capitaine de frégate Aubaret a été envoyé à Hué pour y négocier un nouvel accord.*

*Mais la mission Aubaret, sitôt connue, soulève de vigoureuses protestations de la part des partisans de l'expansion outre-mer. Dans ses rapports, l'Amiral La Grandière prend position d'une manière catégorique contre la rétrocession envisagée ; il fait valoir que le recul politique rendra courage aux rebelles, entravera les ralliements, paralysera l'essor commercial du jeune établissement. Une active campagne se développe, d'autre part, dans la métropole, contre le projet Phan Thanh Gian-Aubaret. Les articles, les brochures, les mémoires de A. Lomon, de M. des Tournays, de Henri Galos, d'Abel [Rieunier], de G. Francis (pseudonyme de Francis Garnier, La Cochinchine française en 1864), de Charles Duval, démontrent à l'envi que l'occupation restreinte sera aussi dispendieuse que l'occupation étendue et que par surcroît, elle ruinera définitivement le prestige et l'influence de la France en Extrême-Orient. Profitant de la discussion des crédits budgétaires, le grand armateur bordelais Arman, député de la Gironde, intervient au Corps Législatif et y plaide avec éloquence, le 17 mai 1864, la cause de la Cochinchine française.*

*Devant un pareil concert de protestations, où se rejoignent les voix de la presse catholique, de la presse maritime, des chambres de commerce et des milieux d'affaires, le monde gouvernemental ne peut pas ne pas s'émouvoir. Prenant appui sur le courant d'opinion ainsi créé, celui qu'on a justement appelé le champion de la Cochinchine, le Ministre de la Marine Chasseloup-Laubat obtient un premier succès, le désaveu officiel du projet de traité. Le 8 juin 1864, l'ordre est expédié à Aubaret de suspendre la négociation. Ce contre-ordre arrive, d'ailleurs, un peu tard. Aubaret n'est touché par lui qu'en mer, au moment où il s'éloigne de Hué, son traité en poche, réserve ayant été toutefois faite par lui de l'article 19 relatif au tribut.*

*Mais il ne s'agit encore que d'un sursis. Quelle décision prendra finalement la France ? Celle de ratifier le projet Aubaret, quitte à l'amender, ou celle de s'en tenir purement et simplement au traité du 5 juin 1862 ? Le gouvernement impérial est à demi engagé, il hésite à se déjuger publiquement. Aussi Chasseloup-Laubat, inlassable, poursuit-il son action en faveur de la Cochinchine française. Le 4 novembre 1865, il adresse à l'Empereur le long rapport cité ci-après, dans lequel il expose les multiples raisons qui militent en faveur du maintien du traité Bonard.*

*Ce rapport magistral met fin à la controverse. Au Conseil des ministres du 10 novembre 1864, la décision est prise de ne pas ratifier le traité négocié à Hué par Aubaret. Chasseloup-Laubat en avise, en janvier 1865, l'Amiral La Grandière.*

*Après avoir remporté une apparente satisfaction initiale, l'ambassade Phan*

*Thanh Gian n'aura donc en définitive servi qu'à retarder de quelques mois la solution de la question de Cochinchine. En dépit du peu d'enthousiasme que le gouvernement métropolitain ressent à l'endroit de sa nouvelle conquête, en dépit des tergiversations et des repentirs de ce gouvernement, la question est désormais réglée. Grâce à la fermeté de La Grandière, à la vigilance de Chasseloup-Laubat, grâce à l'ardente conviction de quelques officiers et de quelques publicistes qui ont plus d'avenir dans l'esprit que la plupart des ministres dirigeants, il est acquis au début de 1865, six ans après la prise de Saïgon, que les trois provinces orientales de la Cochinchine sont et resteront françaises dans leur intégralité.*

*Fils d'un officier qui a fait, sous le Premier Empire, une brillante carrière dans l'arme du Génie, Prosper de Chasseloup-Laubat, né le 15 mars 1802, à Alexandrie (Italie), est entré au Conseil d'Etat en 1828. Chargé de mission en Algérie en 1836. Député de Marennes en 1839. Elu à la Législative en mai 1849. Ministre de la Marine une première fois, du 10 avril au 26 octobre 1851. Elu en 1852 au Corps Législatif. Président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest. Succède le 24 mars 1859, au prince Napoléon à l'éphémère Ministère de l'Algérie et des Colonies et, le 24 novembre 1860, à l'Amiral Hamelin, au Ministère de la Marine et des Colonies, qu'il occupera jusqu'au 20 janvier 1867. Le comte, devenu en 1863 par la mort de son frère aîné, le marquis de Chasseloup-Laubat, fut avec l'ingénieur Dupuy de Lôme et l'Amiral La Roncière Le Nourry, l'artisan du développement et de la rénovation de la marine de guerre française, en même temps que le plus chaud partisan de l'expansion outre-mer. Président depuis 1864 de la Société de Géographie de Paris. Président du Conseil d'Etat, du 7 juillet 1869 au 2 janvier 1870. Député de la Charente-Inférieure à l'assemblée de 1871. Décédé à Versailles, le 29 mars 1873.*

*Biographies par J. DELARBRE, Paris, 1873, et par Albert DUCHESNE, Paris, 1932.*

## La protestation de La Grandière contre le projet de rétrocession

### L'AMIRAL LA GRANDIÈRE AU MINISTRE CHASSELOUP-LAUBAT

Saïgon, 21 mars 1864,

« Votre Excellence m'informe des modifications que le Gouvernement de l'Empereur a le désir de voir apporter au traité de juin 1862, ainsi que des négociations dont a été chargé... M. le capitaine de frégate Aubaret,... Permettez-moi, M. le Ministre, de vous entretenir de l'impression fâcheuse produite sur l'esprit public par l'annonce de ces négociations. Le bruit en avait été colporté partout déjà, non seulement en Cochinchine, mais à Singapour et en Chine, et bien que beaucoup de gens refusassent encore d'y croire, que la tranquillité du pays offrit des garanties de plus en plus grandes, nous avons vu les capitaux hésiter, des entreprises importantes, sinon abandonnées, du moins ajournées, tout enfin ce qui peut intéresser la prospérité de la Colonie être remis en question. Aujourd'hui, l'émotion va croissant... Les intentions du Gouvernement sont inexactement commentées, les bruits qui courent sont en général si exagérés que je crois nécessaire de les faire rectifier par la voie du journal [*Le Courrier de Saïgon*], afin de ramener un peu la confiance et d'empêcher la Cour de Hué de profiter du trouble des esprits.

21 mars 1864 (lettre particulière)... « J'ai annoncé publiquement que la Cochinchine était française, j'ai compromis l'existence de milliers d'Annamites qui nous sont dévoués et je vais les abandonner, moins d'un an après les promesses solennelles que je leur ai faites au nom de la France. Comment aurai-je le courage de leur annoncer cet abandon ? Je suis résolu à ne rien faire qui soit contraire à mon honneur de militaire et de Français... Le sang des victimes rejallira sur ceux qui les auront trahies et je ne resterai pas spectateur impassible des atrocités qui vont être la conséquence de notre abandon... Les progrès sont grands et même surprenants. L'annonce du projet de traité va me donner de grands embarras, non seulement avec les Annamites, mais avec les (colons) européens. Vous ne sauriez croire combien je suis malheureux. Ma position est affreuse.

(Aff. Etrangères, Mémoires et Documents Asie, t. 29, p. 175.)

29 avril 1864... « Ces incursions sur nos frontières ne sont pas des faits isolés, elles semblent plutôt la conséquence d'un concert des mandarins des provinces annamites avec les insoumis... [saisie de 4 barques chargées d'armes ; 30 émissaires de la province de Vinhlong ont assassiné un *doï* de la milice et incendié un poste de *tram*]... Il est permis de conclure de cet ensemble de faits que la nouvelle d'un nouveau traité a ranimé les plus folles espérances des mandarins annamites et porté le trouble au sein d'une population qui commençait à se faire à notre domination, à aimer notre justice et qui ne demandait plus que la paix et la tranquillité. Je n'en poursuivrai pas moins l'œuvre que Votre Excellence a bien voulu me confier et je maintiendrai, avec plus de fermeté que jamais, nos droits et surtout l'honneur du nom français dans ce pays ».

30 juin 1864. « La confiance décroît très sensiblement de jour en jour. Le commerce n'entreprend rien. Des Anglais de Hong-Kong et de Singapour, avec lesquels nos négociants cherchaient à entrer en relations d'affaires et dont quelques-uns même sollicitaient des concessions, laissent aujourd'hui sans réponse les informations qui leur sont données. Cet état de stagnation tient uniquement aux propositions adressées en ce moment à la Cour de Hué. Les Annamites employés à notre service demandent à être prévenus du changement éventuel du caractère de notre occupation, pour pouvoir fuir à temps et échapper à la domination des mandarins ».

8 août 1864... « M. Aubaret m'a communiqué, en partant [pour Bangkok], le traité qui a été signé à Hué, je vous en envoie une copie... Je connais assez l'opinion de Votre Excellence pour n'avoir pas besoin de lui rappeler les graves complications dans lesquelles nous placerait désormais la réalisation d'un projet ayant pour but de réduire notre occupation en Cochinchine. Je crois de plus en plus que ce projet n'aurait nullement pour résultat de diminuer les charges inséparables de tout établissement nouveau et, de plus, ruinerait notre influence dans ce pays... »

17 janvier 1865... « Les nouvelles que Votre Excellence m'adresse de la non-ratification du nouveau traité avec la Cour de Hué ont apporté un puis-

« sant soulagement aux peines et aux fatigues d'esprit que me causait depuis longtemps l'incertitude de notre situation en Cochinchine. Grâce aux infatigables efforts de Votre Excellence, S. M. l'Empereur a repoussé enfin un traité, qui, je ne crains pas de le répéter, eût engagé l'honneur et la dignité de la France et nous eût placé dans la fâcheuse alternative, ou d'entreprendre, pour nous maintenir, de nouvelles et coûteuses expéditions de guerre, ou d'abandonner complètement une colonie si chèrement achetée ...

(Arch. Centr. Indoch., B21, t. 4 et 5. Textes inédits.)

### Le rapport décisif du Ministre Chasseloup-Laubat

Paris, 4 novembre 1864,

... « On n'a pas à examiner ici si cette paix, signée le 5 juin 1862 à Saigon, n'a pas été faite prématurément et, puisque nous possédions Vinh-long, si nous n'aurions pas dû nous emparer également de Chaudoc, ce qui n'eût pas été très difficile, et conserver ensuite ces deux citadelles, qui nous rendaient maîtres à tout jamais de tout le cours du Cambodge et du canal de Hatien...

... Nous ne connaissons bien ni la topographie des lieux, ni l'organisation sociale que nous avons devant nous, et la conquête de trois riches provinces parut à l'Amiral Bonard un résultat déjà assez considérable pour qu'il s'empressât de l'accepter. L'Amiral croyait d'ailleurs à une paix sérieuse et sincère ; on lui en donnait l'assurance de toutes parts. Aussi l'Amiral Bonard chercha-t-il à constituer l'administration du pays en en chargeant des Annamites, qu'il choisit comme il put. Pendant ce temps, on relevait les citadelles détruites, on faisait les travaux de logement nécessaires à nos troupes, à nos services.

Mais la Cour de Hué n'en continuait pas moins à pousser les populations à la révolte, à envoyer des armes, des troupes même, et un mandarin habile et courageux, Quan-Dinh, parvint à se fortifier à Gocong. A certain jour, il donna le signal de la révolte. Aucun de nos postes ne fut cependant forcé. On se mit en devoir de détruire le centre de la révolte, qu'on avait eu le tort de laisser se former à Gocong, en se fiant aux assurances des mandarins des provinces voisines, et, en quelques jours, tout rentra dans l'obéissance. C'est alors seulement que la Cour de Hué, ratifiant à son tour ce traité, résolut d'envoyer à Paris le mandarin Phan Thanh Gian, qui l'avait signé, pour demander à l'Empereur la rétrocession des trois provinces.

La Cour de Hué avait espéré que la révolte fomentée par elle, que les brigandages de Quan-Dinh nous décourageraient et, bien que l'insurrection eût été vaincue, elle pensait qu'elle pourrait la présenter comme une preuve de l'antagonisme incessant qui existerait entre les populations indigènes et nous.

Alors on connaissait mal la Cochinchine, son organisation sociale, les ressources qu'elle pouvait offrir. L'Amiral Bonard s'était avant tout préoccupé de faire la guerre, afin d'arriver plus vite à une conclusion. L'opinion publique se montrait peu sympathique à ce que l'on appelait les expéditions lointaines ; les dépenses de la Chine et de la Cochinchine avaient dû être confondues pendant les années 1860 et 1861 pour la Marine, chargée et des

« transports et de la nourriture de l'armée, et, bien que, pour 1860, il n'y eût que quelques centaines d'hommes à Saïgon, et qu'en 1861, on eût ramené l'armée de Chine en France et que ce fût avec une partie de ces troupes que l'Amiral Charner eût agi, comme les dépenses s'élevaient à 60 millions pour 1860 et à 57 pour 1861, on était effrayé de ces sommes, que, sans s'en rendre compte, on imputait à la Cochinchine, et si, pour 1862, les dépenses qui se rapportaient à notre établissement étaient de 22 millions, on ne le savait pas encore d'une manière certaine dans le courant de 1863. D'ailleurs, c'était encore trop considérable et on ne voyait pas que l'Amiral Bonard, entraîné qu'il avait été par les événements et par les nécessités militaires, n'avait pu mettre dans son administration toute la régularité, toute l'économie désirables. Enfin, on pensa qu'il serait possible d'atteindre le but qu'on s'était proposé en se bornant à une occupation restreinte. Il n'était pas besoin de territoires étendus pour absorber, pour attirer le commerce de toute une contrée. L'exemple de Hong-Kong était là pour nous instruire; ne valait-il pas mieux imiter les Anglais dans ce qu'ils ont fait en Chine, que de chercher à suivre leur exemple dans les Indes, où leur empire, sans cesse attaqué, ne repose que sur des bases chaque jour contestées? Mais la configuration du territoire dont nous avons fait la conquête ne nous permettait pas de nous restreindre à un seul point où nous fonderions un immense comptoir. Saïgon, placé à 55 milles dans les terres, nous imposait l'obligation de rester maîtres de tout le cours du Soirap. Il fallait conserver le Cap Saint Jacques, où nous avons élevé un phare, dont la lumière, éclairant à plus de 30 milles au large l'entrée du fleuve, apparaît comme le signe éclatant de la possession de la France. Nous ne pouvions laisser de côté Mytho, qui commande le bras le plus important du Cambodge; nous devions garder aussi les canaux de la Poste et du Vaïco, artères principales de cette navigation intérieure, qui doit nous apporter les produits de la Cochinchine et de tout le Cambodge. Enfin, il nous fallait tracer des zones autour de ces points réservés.

Ainsi, tout en nous réduisant à une occupation aussi restreinte que possible, tout en faisant le sacrifice des points militaires d'une extrême importance, comme les forteresses de Bien-hoa, de Baria, de Gocong, de Tay-Ninh, ces gages de notre sécurité, tout en abandonnant des points commerciaux qui assureraient que le cours naturel du trafic ne serait pas détourné, nous étions amenés, par la force des choses, à conserver encore des villes, des territoires, des cours d'eau, dont la garde exigeait un effectif et des dépenses considérables. Seulement nous serions, on le pensait, déchargés du soin de gouverner, d'administrer une population que l'on croyait nous être hostile. On pensait aussi que nos dépenses, nos sacrifices seraient plus limités et qu'enfin une paix sérieuse nous laisserait recueillir les avantages que nous devions attendre de notre établissement en Cochinchine.

Un projet de traité fut donc préparé d'après ces bases et M. le consul Aubaret fut chargé d'aller le négocier à Hué. Mais, pendant ce temps, on avait fait dans nos provinces des saisies de barques chargées d'armes, des arrestations importantes de mandarins munis de proclamations, de cachets. On ne pouvait guère douter de la participation, même de la direction de la Cour de Hué, et M. le Ministre des Affaires Etrangères écrivit à M. Aubaret d'ajourner toute négociation. Cette lettre ne parvint à Saïgon qu'après le

« départ de cet agent diplomatique, mais lui fut remise à Hué, lorsque les négociations n'étaient pas terminées.

Quoi qu'il en soit, le traité fut fait et diffère en quelques points du projet qui avait été remis à M. Aubaret. Enfin, une clause n'a point été acceptée par lui. Aujourd'hui il s'agit de ratifier ce dernier acte ou de conserver simplement le traité du 5 juin 1862...

II. A l'Amiral Bonard avait succédé, dans le gouvernement de la Cochinchine, le Contre-amiral de La Grandière, esprit froid, méthodique, administrateur éclairé, économe, mais qui, en arrivant, n'était pas sans quelques préventions contre une entreprise dont il n'avait accepté la direction que par dévouement. Après avoir cherché à mettre de l'ordre dans tous les services, à restreindre les dépenses, à faire renaître les ressources du pays, il eut à s'occuper de la situation du royaume du Cambodge, qui confine, on le sait, la frontière du Nord de la Cochinchine...

... Grâce à l'ordre introduit dans les services, grâce aux ressources fournies par les impôts, les recettes ne sont rapidement élevées. En 1862, elles n'étaient que de 947.000 francs. En 1863, elles sont montées à 1.800.000 francs. Cette année, on les avait estimées à 3 millions. Il est certain aujourd'hui qu'elles seront de 4 millions, auxquels il faut encore ajouter près de 2 millions de travaux exécutés par les Annamites à titre de prestation et de corvée...

... Pendant que les recettes augmentaient pour les provinces, les dépenses de l'Etat diminuaient. De 22.600.000 francs en 1862, elles n'étaient plus que de 19.300.000 francs en 1863, de 14 millions en 1864; enfin, pour 1865, nous n'aurons à inscrire au budget extraordinaire que huit millions environ, par suite des ressources d'économie et de désarmement déjà adoptées. « Je suis certain d'un bon d'un million », écrit l'Amiral de La Grandière à la date du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ainsi, voilà une caisse de réserve déjà formée et mieux dotée que celle des anciennes colonies, bien qu'une partie des dépenses supportées ailleurs par la Métropole ait incombé à la Cochinchine.

Ces résultats sont dus principalement au mode d'administration qui a été adopté et qui, en respectant l'organisation annamite dans ce qu'elle avait de puissant, a amélioré la situation des populations et nous les rend plus sympathiques...

... Quand les populations annamites eurent reconnu que nous respections l'organisation de la commune, du canton, qu'elles conservaient tous leurs usages, leurs lois, leurs propriétés, qu'enfin elles s'administraient elles-mêmes et que notre autorité était plus juste, plus honnête, plus bienveillante, plus féconde dans l'intérêt de leur pays que celle des mandarins, elles n'hésitèrent plus à venir à nous, à nous donner des preuves de sympathie et de dévouement...

... Notre administration, en effet, a été bienveillante et féconde, car elle a consacré, sur le budget local, des sommes importantes pour la propagation de la foi, pour l'instruction, pour l'entretien d'hôpitaux indigènes, pour les travaux publics...

... L'administration a fait des prêts à l'agriculture pour l'aider, après la disette de l'année dernière, à ensemercer les champs, et la marine a pour-

« suivi dans tous les arroyos les pirates avec une telle ardeur qu'elle a pu commencer à désarmer quelques canonnières. Quant au commerce, si l'incertitude dans laquelle il a été laissé, a retardé ses grandes entreprises, cependant, il n'est pas resté stationnaire, il se développe... Enfin, un décret sur l'organisation de la justice a été rendu...

En résumé :

Le royaume de Cambodge indépendant, soustrait aux envahissements de Siam et placé sous notre protectorat... Une position commerciale et stratégique des plus importantes acquise dans le grand fleuve.

Des revenus croissant avec rapidité, les dépenses à la charge de la métropole diminuant chaque année dans une forte proportion.

La population nous devenant sympathique, dénonçant, livrant, tuant même les fauteurs de désordres.

L'administration se régularisant.

Les écoles, les églises, les hôpitaux fondés, le commerce se développant.

Des travaux considérables d'utilité publique exécutés, un bassin de radoub creusé ; un dock flottant monté ; des canaux approfondis ; trois forteresses relevées, quatre nouvelles construites dominant les trois provinces, sur lesquelles s'étend un réseau de 400 kilomètres de lignes télégraphiques.

L'organisation judiciaire décrétée, les magistrats nommés.

Tel est le tableau que présente la Cochinchine deux ans après que la paix du 5 juin 1862 a cédé à l'Empereur ces riches contrées et au moment où s'agite la question de savoir si un nouveau traité, qui restreint notre occupation à quelques points et nous force à abandonner une partie de ce que nous avons créé, doit être ratifié.

III. Comme on l'a déjà dit, le traité qui a été conclu à Hué par M. Aubaret, mais dont cet agent diplomatique a refusé de signer un article, diffère dans certaines de ses dispositions du projet qui lui avait été remis.

D'abord le principe lui-même du traité se trouve gravement modifié. Ainsi, dans le projet, les six provinces de la Basse Cochinchine devaient être placées sous le protectorat de l'Empereur et un tribut annuel de 2 à 3 millions devait être payé à la France.

Dans le traité, on stipule bien la suzeraineté de l'Empereur, mais la Cour de Hué a soin d'écrire que cela n'entraîne aucune idée de vassalité et, au lieu d'un *tribut annuel et perpétuel*, ne consent plus qu'à une indemnité de 2 millions pendant quarante ans. En d'autres termes, ce n'est plus le protectorat affirmé par un *tribut* annuel, c'est un rachat pur et simple dont le prix doit être acquitté en quarante annuités. C'est cet article auquel M. Aubaret n'a pas cru devoir adhérer et qu'il a refusé de signer.

D'autres articles du projet ont aussi subi des altérations assez considérables. Ainsi le projet avait voulu ouvrir à notre commerce et à nos commerçants tout l'Empire d'Annam. Le traité, en maintenant le droit de résidence dans les trois ports de Tourane, de Balat et de Quan-nam, droit déjà stipulé dans le traité de 1862, n'accorde aux Français que la faculté de traverser l'Annam pour leurs affaires, mais ils doivent retourner immédiatement dans un des trois ports, et encore ne peuvent-ils entrer dans le territoire d'Annam qu'avec une autorisation expresse des mandarins.



23. — Gabriel Aubaret (1825-1894).

« Le projet n'avait pas admis que la Cour de Hué pût sans notre autorisation, faire passer des armes, des troupes, à travers les territoires, les cours d'eau sur lesquels s'étendrait notre autorité. Le traité, au contraire, stipule ce droit en faveur de Hué, qui devra seulement nous avertir. Enfin, on doit signaler un article qui contient des modifications singulières et dont la rédaction surtout a une portée morale dont la gravité mérite d'être signalée. Le projet avait voulu que les Annamites qui avait été placés sous notre domination par le traité du 5 juin 1862 et qui l'avaient acceptée loyalement, mais qui allaient être *replacés* sous la *domination* de Hué, ne fussent jamais recherchés pour le fait de leur soumission à notre autorité ; et si quelques-uns de leurs biens avaient été confisqués (ce qui avait eu lieu, Hué ayant traité en ennemis tous les Annamites des territoires cédés qui ne nous faisaient pas la guerre ou qui n'émigraient pas), le projet voulait aussi que ces biens leur fussent rendus. Or, voici ce qui est stipulé par le traité : *amnistie* est accordée par Tu-Duc aux Annamites dont il s'agit. Amnistie ! De sorte que les populations des territoires cédés à l'Empereur par le traité de 1862, et qui, dès lors, à *moins d'être rebelles*, devaient rester soumises à notre domination, ces population, Tu-Duc consent à les amnistier, comme il le ferait pour des coupables, et quant aux biens que, contrairement au traité de 1862, Tu-Duc avait confisqués aux Annamites habitant nos provinces, le traité dit bien qu'ils seront restitués, mais il ajoute : *s'ils existent encore dans les mains du gouvernement*. Or, on sait que le gouvernement d'Annam s'est empressé de les aliéner. Encore aujourd'hui, il les donne ou les vend. De telle sorte qu'en réalité, tous ceux qui nous ont été loyalement soumis sont abandonnés, et que, pour ces confiscations, le nouveau traité, il faut le dire, semble sanctionner et légitimer tout ce que Tu-Duc a fait.

En ce qui concerne le culte chrétien, le nouveau traité n'ajoute rien à ce qui avait été stipulé par le traité de 1862, qui autorisait les Annamites à se faire chrétiens ; mais un article nouveau, plein d'embûches, paraît avoir été inséré par Hué pour amoindrir dans l'interprétation l'étendue de cette stipulation. En effet, tandis que, d'une part, le traité permet aux Annamites de se faire chrétiens, de l'autre, il punit les Annamites qui violent les lois du Royaume et, parmi ces lois, se trouve la défense de se faire chrétiens. Dernièrement encore, cela servait de prétexte aux persécutions, malgré le traité de 1862.

Telles sont les différences principales entre le projet remis à M. Aubaret et le traité tel qu'il a été négocié.

Mais ces différences sont-elles assez considérables pour devoir entraîner obligatoirement un refus d'approbation de l'acte qui les contient ? Cela dépend évidemment du point de vue auquel on se place.

Considérées au point de vue moral, ces différences sont immenses puisqu'elles altèrent le principe même du projet, puisqu'elles placent les populations qui nous ont été loyalement soumises devant une *amnistie* pleine de restrictions, enfin puisqu'elles diminuent plutôt qu'elles n'augmentent les garanties que le traité de 1862 avait stipulées en faveur de notre sécurité, de notre commerce, de notre religion.

Mais, sans qu'il soit besoin d'examiner la question de savoir si ces modifications sont assez profondes à elles seules pour qu'*a priori* elles doivent faire rejeter le traité, il suffit qu'elles aient assez d'importance pour que, du moins,

« le Gouvernement, sans être taxé de versatilité ou de mauvais vouloir, soit libre d'accepter ou de repousser l'acte dont il s'agit. Or, il serait difficile, après ce qui vient d'être exposé, de nier qu'il en soit ainsi.

Le Gouvernement est donc vis-à-vis de la Cour de Hué parfaitement et très loyalement le maître de donner son adhésion au traité nouveau, ou de s'en tenir à celui de 1862. Dans cette situation, c'est évidemment l'intérêt seul de la France qui doit être son guide. Quel est donc l'intérêt bien entendu du pays ? Dans cette situation, c'est en définitive la seule question à examiner et sur laquelle il reste à dire quelques mots.

IV. Lorsqu'on examine avec quelque attention la carte de la Basse-Cochinchine, on reconnaît que, si Saïgon offre une admirable position commerciale et militaire, cette ville ne se présente cependant point comme un de ces points de passage nécessaires sur une des grandes routes du monde. On reconnaît aussi que, pour l'écoulement des produits de la Cochinchine et du Cambodge, et dès lors, pour le trafic à faire avec ces riches contrées, Saïgon, non plus que Mytho, ne sont pas deux points d'entrepôt ou d'écoulement indispensables, puisque les nombreux cours d'eau qui s'étendent sur tout le pays donnent des moyens plus ou moins faciles d'importation ou d'exportation, de telle sorte que, si les Annamites ne veulent pas faire passer leur trafic par Saïgon ou par Mytho, ils en ont parfaitement la possibilité. Ainsi, quelque magnifiques que soient les situations de Saïgon et de Mytho, elles n'ont pourtant pas, il faut le reconnaître, les avantages que possède, comme entrepôt, Singapore, à l'extrémité du détroit de Malacca, cette grande route de la Chine et du Japon, ou que présente encore, comme comptoir, Chang-hai, à l'embouchure de Yang-tsé-Kiang. Il faut donc, pour que Saïgon et Mytho aient toute leur valeur dans nos mains, ou que le pays soit tout entier sous notre domination et que nous dirigions le courant commercial, que nous l'empêchions de se détourner, ou que, si le pays ne nous appartient pas, nous soyons certains du bon vouloir des populations et de leur intérêt à venir sur notre marché.

Mais, en admettant même ce bon vouloir, auront-elles un intérêt à faire écouler leurs produits par les deux villes qui nous seraient restées ? Cela est fort douteux, puisque les frais qu'elles auraient à supporter par une autre voie pourraient bien être moindres ; et à supposer que notre marché leur présentât quelque avantage, certes, ils éviteraient d'y venir si nous voulions percevoir le plus faible droit sur leurs marchandises ou sur leur barques.

Il faudrait donc renoncer à toute espèce de revenu pour notre établissement si nous voulions le voir fréquenté par les Annamites, même en les supposant libres de le faire et pleins de bon vouloir pour nous. Mais, si, au lieu de ce bon vouloir, ils étaient animés de sentiments hostiles contre nous, ou s'ils étaient soumis à un gouvernement pour lequel notre présence fût une gêne, un sujet d'incessants regrets, alors n'est-il pas certain que peu à peu l'isolement se ferait pour nous ? Les points conservés, désertés d'abord par les indigènes, et bientôt abandonnés par les Européens, resteraient dans nos mains comme d'inutiles ruines qui témoigneraient de notre impuissance.

Or, comment supposer un seul instant que le gouvernement de Tu-Duc, redevenu le maître de ces provinces qu'il ne nous a cédées que par la force,

« dans lesquelles il n'a cessé d'organiser la révolte contre nous, n'emploiera pas tous les moyens imaginables pour anihiler la valeur de ce qu'il aura été contraint de nous abandonner ? Notre administration, placée à côté de la sienne, lui inspirera des craintes incessantes. Sans doute, à moins de circonstances malheureuses, il ne sera pas assez fort pour nous chasser. Mais, dans notre enceinte resserrée, il saura bien, par le vide fait autour de nous, nous empêcher, pour ainsi dire, de respirer, persuadé que nous ne tarderons pas à nous retirer de nous-mêmes d'un pays où nous n'avons su rien fonder.

C'est au surplus ce qu'ont compris toutes les personnes qui ont étudié le pays et qui ont suivi les phases de son histoire pendant les quatre dernières années. Aussi M. Aubaret, après avoir démontré par les raisons que nous venons d'indiquer, que la création d'un comptoir à Saïgon serait sans avenir, terminait-il une note publiée en 1863, en disant qu'une occupation ainsi restreinte serait une *charge inutile, équivalente à une évacuation*.

Telle est aussi l'opinion de l'Amiral de La Grandière qui n'hésite pas à dire que, resserrés dans nos limites, « nous verrions le vide se faire autour de nous, le commerce se détourner de nos voies, un blocus tacite nous environner de toutes parts ».

La possession de quelques points qui nous sont laissés ne saurait donc nous offrir des avantages sérieux. Nous ne retirerions aucun revenu direct des étroites banlieues que nous aurions autour de Saïgon et de Mytho et, comme marchés, comme comptoirs, ces villes verraient la plus grande partie de leur trafic leur échapper. Enfin, les quatre millions de recettes que nous faisons déjà et qui doivent doubler en peu d'années, les deux millions de travaux que nous ont offerts les prestations en nature, tout cela disparaîtrait pour nous.

Mais nos dépenses, du moins seraient-elles diminuées ? Ici encore, il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se convaincre que l'occupation restreinte exigera autant de sacrifices que la possession complète des trois provinces. Les points qu'il nous a fallu conserver sont nombreux encore, le Cap Saint Jacques, Saïgon, Thu-yen-mot, Mytho, etc... Il nous faut commander le cours du Soirap, surveiller le bras du Cambodge, garder l'arroyo de la Poste ; notre sûreté l'exige, et, comme le traité ne nous laisse que ces cours d'eau, sans même sur les rives une zone pour les protéger, on comprend quelles peuvent être les difficultés d'une pareille situation...

... Mais, si on se place à un point de vue plus élevé, plus digne de l'Empereur et de notre pays, le nouveau traité apparaît alors avec de bien plus funestes conséquences. Nous devons, pour l'exécuter, évacuer quatre importantes forteresses, dont une a été relevée et dont trois ont été créées par nos soins, Bien-hoa, Baria, Tay-Ninh, Gocong. Nous bornerons-nous à les abandonner et les remettrons-nous à Tu-Duc, ou les ferons-nous sauter, quitte à les voir reconstruire après par Tu-Duc, sur les traces mêmes de nos officiers du Génie ? ...

... Nous devons aussi détruire ce réseau de lignes télégraphiques, avec leurs quatorze stations, dont les fils, traversant les territoires qui ne seront plus soumis à notre autorité, ne seront plus guère respectés. Nous devons abandonner les postes nombreux que nous avons établis pour protéger les villages soumis et dont quelques-uns sont déjà chrétiens.

Ainsi il nous faudra, de nos mains, détruire ces œuvres de civilisation,

\* d'autorité, qu'à la face du monde, la France avait déjà fondées dans ces contrées.

Mais ce n'est pas tout encore. Les populations qui, loyalement, ont accepté notre domination, qui ont dénoncé, attaqué et tué les fauteurs de révoltes, et qui, malgré les invitations de Hué, nous sont restées fidèles et nous donnent aujourd'hui des preuves de dévouement, il nous faudra, en les remettant à Tu-Duc, les abandonner aux vengeances des mandarins redevenus plus puissants que jamais.

Croyez, écrit l'Amiral à la date du 30 mai, que la mauvaise foi, la cruauté des mandarins envers les chrétiens et ceux qui nous aurons servis, nous forceront bientôt à recommencer la guerre, et à reprendre en Cochinchine le rôle qui convient à la France.

Il ne faut donc pas se le dissimuler, c'est une grave responsabilité que celle qui pèserait sur nous par l'abandon de ces populations compromises par nous, et dont quelques-unes, qui étaient ou se sont faites chrétiennes, nous ont donné des preuves d'un dévouement sincère. Enfin, un jour, si, par suite des violations du traité, des outrages que notre occupation aurait à supporter, nous avions à recommencer la guerre, quel appui aurions-nous donc à espérer de ce peuple, qui aurait à nous reprocher tous les maux que nous lui aurions deux fois causés, et par notre conquête et par notre abandon ?

Ainsi, le traité nouveau, sans diminuer nos charges, enlève les revenus de notre établissement qu'il laissera isolé, sans valeur commerciale. Il nous force à détruire tout ce que nous avons fondé dans nos provinces, et il nous inflige le pénible devoir de sortir de tous les lieux où nous avons commandé et d'abandonner les populations compromises par nous. Puis, si ce traité est une fois violé (et il le sera), il nous laisse affaiblis, contraints de recommencer la guerre, mais dans de mauvaises conditions, avec des sacrifices plus grands que jamais en hommes, en argent, et ayant alors contre nous tout un peuple, qui aura le droit de nous demander compte de tous les maux que nous lui aurons causés.

L'intérêt ne nous commande-t-il donc pas de maintenir le traité de 1862 et de continuer notre œuvre ?

Sans doute, pour faire comprendre quel doit être l'avenir de la Basse-Cochinchine sous notre autorité, il resterait à montrer que nous reconstituons, en quelque sorte, la véritable nationalité du peuple de ces provinces, en lui enseignant à écrire sa propre langue, en l'arrachant au pouvoir des mandarins, en l'associant à tous les bienfaits de notre civilisation. Il faudrait encore présenter le tableau des admirables produits de ces riches contrées...

... Enfin, pour bien faire comprendre l'intérêt que j'attache aujourd'hui à cette entreprise, il faudrait dire quelle est la situation de nos anciennes colonies, manquant de bras qu'elles ne peuvent plus aller chercher sur les côtes d'Afrique et montrer qu'il ne nous reste plus que la Cochinchine, qui peut devenir l'émule de Java et des Indes, sans nous présenter les mêmes dangers, puisqu'elle peut nous être soumise comme les Philippines à l'Espagne.

Mais ce serait sortir des limites de cette note, déjà trop longue.

Il suffit d'avoir rappelé ce que nous avons déjà fait, d'avoir montré notre protectorat s'étendant sur le Cambodge, les progrès accomplis, les établis-

« sements fondés, les populations soumises fidèles, enfin quelles seraient, au point de vue matériel et moral, les conséquences désastreuses d'un traité que le Gouvernement est loyalement maître de ne pas accepter, et il est inutile de dire quelle cruelle atteinte en subirait notre influence, surtout dans cette partie du monde.

C'est cette atteinte qui préoccupe si vivement les hommes qui sont le mieux à même d'en mesurer la portée et qui, tenant haut le drapeau de la France sur tous les points du globe, ne peuvent le voir, sans une profonde douleur, arracher du sol où ils l'ont si solidement planté.

Naguère encore, unies aux forces anglaises et hollandaises, notre division navale forçait les passes de Simonosaki et ouvrait pour la seconde fois les portes du Japon à l'Europe. Chaque jour, l'activité de l'Occident prend un nouvel essor dans ces mers, où, depuis longtemps déjà, les grandes puissances maritimes avaient su fonder des établissements. La France seule en était absente, mais la Providence qui semble avoir réservé tant de grandes choses à ce règne, a donné à l'Empereur non seulement une des plus belles et des plus riches contrées de ces parages, mais encore celle qui était la mieux préparée à recevoir les semences de notre autorité, celle qu'elle avait comme conservée pour en faire le centre d'où rayonnera la civilisation chrétienne dans l'Extrême-Orient.

Cette œuvre, elle est digne de notre pays et de son souverain. Elle n'est pas en dessus de nos forces et lorsque par son désintéressement, la France s'en va au delà de l'Atlantique fonder un Empire pour régénérer un peuple et pour le sauver de l'envahissement d'une autre race [l'expédition du Mexique], pourrait-elle hésiter dans une entreprise qui, tout en lui permettant de remplir la grande mission qu'elle semble avoir reçue dans le monde, lui offre la récompense de ses sacrifices » ?

(Arch. Aff. Etrang., Asie, 29, f. 196-228. Reprod. dans Paulin VIAL, *Les premières années*, Paris, 1894, t. 1<sup>er</sup>, p. 187-309 et, plus complètement, dans Paul BOUDET, *Chasseloup-Laubat et la politique coloniale du Second Empire, le traité de 1862 entre la France et l'Annam*, B. S. Et. Indo., 1947<sup>II</sup>, p. 57-74.)

## UNE BELLE FIGURE DE MANDARIN : PHAN THANH GIAN

[TEXTE 157]

*Dès 1862, de nombreuses voix s'étaient élevées contre la précipitation avec laquelle l'Amiral Bonard avait signé la paix. Presque tous les Français de Saïgon déplorait que l'Amiral se fût contenté des provinces orientales et n'eût pas profité des embarras de la Cour de Hué au Tonkin pour revendiquer la totalité de la Basse Cochinchine.*

*La situation créée par le traité de 1862 constituait, en effet, au double point de vue géographique et politique, un véritable paradoxe, paradoxe analogue à celui par exemple qu'aurait représenté, à l'origine, une Algérie comprenant les seules provinces d'Alger et d'Oran, la province de Constantine se trouvant aux mains du Sultan du Maroc. Conservant un pied en Basse-Cochinchine, le gouvernement de Hué ne pouvait pas ne pas nourrir l'espoir de voir dispa-*

raître la gênante et douloureuse enclave que les possessions françaises formaient dans son territoire. Aussi, des provinces d'Outre-Mékong, ne cessaient de partir des émissaires qui s'employaient à fomenter des troubles dans les possessions françaises.

Sitôt installé dans ses fonctions, l'Amiral La Grandière songea à compléter la conquête par l'annexion, estimée indispensable à sa sécurité, des trois provinces occidentales. Désireux de ne pas brusquer les choses, l'Amiral fit preuve de beaucoup de patience, attendant d'avoir recueilli la preuve de l'aide fournie par les mandarins aux diverses insurrections qu'il eût à réprimer (soulèvements provoqués par le Tien Ho Duong dans son repaire de la Plaine des Joncs ; par le fils du Quan Dinh, par le Cambodgien Pou Kombo). Dès 1866, l'Amiral La Grandière était résolu à obtenir de la Cour de Hué, par la voie diplomatique ou, à son défaut, par la force des armes, la cession des provinces de l'Ouest. Le gouvernement de Hué ne se faisait plus d'illusion à cet égard, ainsi qu'il résulte de la très curieuse conversation, ci-après relatée, qu'eut, en décembre 1866, Phan Thanh Gian avec le capitaine de frégate Ansart, Commandant supérieur de la province de Mytho.

Né en 1796 à Baothanh, petit village près de Batri, dans la province de Bentré, Phan Thanh Gian, un des rares lettrés originaires de la Basse Cochinchine parvenus aux suprêmes honneurs, parcourut une carrière brillante, non exempte des vicissitudes que l'humeur capricieuse des souverains vietnamiens ne ménageait pas à leurs meilleurs serviteurs. Investi des fonctions les plus éminentes, des missions les plus délicates, Phan Thanh Gian fut tour à tour Vice-Grand-Censeur du Royaume, Ministre membre du Conseil Secret, Président du Tribunal des Rites, plénipotentiaire auprès de l'Amiral Bonard, chef de la mission extraordinaire envoyée en Europe. A son retour de France, Phan Thanh Gian fut nommé Vice-Roi des provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, poste particulièrement difficile et dangereux, dans lequel il fit de son mieux pour prévenir l'ultime conflit que sa clairvoyance aurait voulu éviter. Patriote fervent, loyal défenseur des intérêts de son souverain, Phan Thanh Gian fut le premier des penseurs et des politiques de sa génération qui comprit les immenses possibilités que pouvait offrir à son pays l'adoption des idées et des moyens matériels à la disposition des hommes d'Occident, pour tirer le Vietnam de sa léthargie séculaire. Ayant vainement essayé de concilier les intérêts de son Roi et ceux de ses administrés, Phan Thanh Gian ne devait pas survivre à la prise des provinces occidentales.

La noble figure de Phan Thanh Gian a tenté beaucoup de romanciers et d'historiens.

Cf. LEVERDIER et MAUBRYAN, Scènes de la vie annamite, 1884 ; Albert VIVIÉS, L'alternative, Paris, 1923 ; LE THANH TUONG, Essai sur la vie de Phan Thanh Gian, Hanoï, 1938 ; Pierre DAUDIN et LE VAN PHUC, Phan Thanh Gian et sa famille, d'après quelques documents annamites, B. S. Et. Indo., 1941<sup>14</sup>.

\* Phan Thanh Gian était le fils d'un employé inférieur de l'administration. Son père, ayant encouru la disgrâce de ses chefs, fut condamné à la peine du travail et, par conséquent, assujéti à des corvées pénibles au chef-lieu de la province. Phan Thanh Gian, qui n'avait pourtant que douze ans, ne voulut point quitter son père ; il l'accompagna partout, partageant ses souffrances et l'aidant dans ses travaux. Sa piété filiale fut bientôt remarquée

« car, chez les Annamites, c'est la plus honorée de toutes les vertus. Les mandarins de la province le firent appeler, l'interrogèrent, furent frappés de son intelligence précoce. Il reçut l'ordre de suivre le cours du directeur de la province, avec l'espoir de voir adoucir la peine de son père. L'enfant promit ce qu'on voulut et tint parole. Quelques années plus tard, il passait brillamment des examens qui correspondent à peu près en France à ceux de licencié ès-lettres, et se mettait en route pour aller prendre son grade de docteur à Hué.

Jusqu'alors la Basse-Cochinchine n'avait pas produit de docteur. Les compositions de Phan Thanh Gian furent si remarquables que le Roi, les ayant lues, voulut l'interroger lui-même. Minh-Mang, satisfait de ses réponses lui donna emploi auprès de sa personne. Le jeune docteur s'éleva rapidement au deuxième degré du mandarinat ; il fut ensuite nommé Vice-Censeur. Fidèle observateur de la doctrine de Confucius, il faisait de respectueuses observations au Roi toutes les fois qu'il pouvait croire à une erreur de Sa Majesté. Minh-Mang, en véritable souverain despotique, se croyait infaillible. Notre docteur, que le souci des intérêts de la couronne compromettait trop souvent, après avoir été, à plusieurs reprises, puni de sa franchise, fut enfin dégradé de ses titres et privé de ses dignités, puis incorporé dans les corps d'avant-garde, guerroyant alors au Quang-Nam.

Phan Thanh Gian se soumit à la peine qui le frappait, avec une grandeur d'âme peu commune. Vêtu en simple soldat, il marchait au premier rang, donnant à tous l'exemple du courage et de la discipline. Il devint bientôt un objet d'admiration pour les chefs et de respect pour l'armée. Le Roi, revenu de son injuste colère, le rappela auprès de lui, et sous les successeurs de Minh-Mang, il fut élevé aux plus hautes charges de l'Etat...

... C'était, quand nous l'avons connu, un beau vieillard, plein d'imposante distinction, à l'aspect noble et à la physionomie spirituelle... Après avoir rendu les trois provinces occidentales à l'Amiral de La Grandière, Phan Thanh Gian mourut dans une pauvre maison en chaume qu'il avait habitée pendant le temps de son gouvernement, voulant ainsi donner à chacun l'exemple de l'abnégation, de la pauvreté et de l'intégrité scrupuleuse dans l'exercice des plus hauts emplois.

La vie remarquable que je viens de résumer prouve que la doctrine de Confucius peut, elle aussi, produire des hommes que les plus illustres stoïciens n'eussent pas désavoués ».

(E. LURO, *Le pays d'Annam*, Paris, 1897, p. 102-103.)

### Un entretien entre le Commandant Ansard et Phan Thanh Gian

Mytho, 18 novembre 1866,

« Amiral,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la conversation que j'ai eue avec Phan Thanh Gian le 16 courant, lorsqu'il s'est arrêté à Mytho, en retournant de Saïgon à Vinhlong (1).

Sur les quatre heures du soir, j'emmenai Phan Thanh Gian dans le kiosque du jardin, et là, ayant congédié toute sa suite, il commença lui-même la conversation par l'intermédiaire du Père Marc, et me posa cette question :

« Quand allez-vous prendre les trois provinces » (2). Je lui répondis que je n'en savais absolument rien, mais, qu'avant d'aller plus loin, je devais lui rappeler que je n'avais aucun caractère officiel pour traiter de semblables questions et que, si j'acceptais la conversation sur ce terrain, il ne devait voir dans mes paroles que l'expression d'opinions toutes personnelles, qui ne pouvaient en aucune façon engager le gouvernement français.

Il me répondit qu'il désirait causer avec moi en ami et, poursuivant la conversation, me demanda pourquoi nous voulions nous emparer des trois provinces : « Ne sont-elles pas à vous, me dit-il, et les autorités ne se sont-elles pas appliquées à satisfaire toutes les demandes du Gouverneur ? « Tous les produits de ces provinces ne passent-ils pas chez vous ? N'en avez-vous pas la clef ? N'y exercez-vous pas en réalité une autorité presque souveraine, que le parti exalté nous reproche à la Cour, en nous appelant les esclaves des Français ? » Je lui répondis que, si le gouvernement français convoitait la possession des trois provinces, ce ne pouvait être uniquement pour un simple agrandissement du territoire, mais par une nécessité politique qu'il devait comprendre mieux que moi encore.

Il me dit alors : « Quel motif pourrait donner le gouvernement français pour colorer cet abus de la force, car nous n'opposerons pas à l'envahissement une résistance que nous savons inutile ? Avons-nous manqué au dernier traité ? Toutes les clauses n'en ont-elles pas été fidèlement exécutées de notre côté ? » Je lui répondis qu'il oubliait l'insurrection de 1863, fomentée par la Cour de Hué au moment même où elle traitait de la paix avec l'Amiral Bonard. Je lui rappelai toutes les excitations à la révolte répandues dans nos provinces par des émissaires nécessairement autorisés, car, sans cela, ils n'eussent pas trouvé dans le peuple l'écho qu'ils y ont rencontré. Je lui rappelai les tentatives du fils de Quan Dinh, celles du *Tien-Ho*, deux chefs qui trouvent chez eux aide, refuge et protection tacite, et dont les bandes aujourd'hui encore font cause commune avec le Poukombo. Remontant dans l'histoire, je lui demandai quel cas la Cour de Hué avait fait du traité de Louis XVI, et comment elle avait reconnu les services éminents qu'avaient rendus l'Evêque d'Adran et les officiers français venus au service de Gia-long. Le gouvernement français et en général tous les gouvernements européens connaissent aujourd'hui le peu de cas que font les gouvernements asiatiques des traités conclus avec les Européens, et nous ne pouvons plus croire à la sincérité de ces gouvernements sans en avoir des preuves palpables et matérielles.

Phan Thanh Gian me répondit que les Annamites qui soutenaient le Poukombo étaient des gens sans aveu de nos provinces aussi bien que des leurs, que les Annamites, ayant toujours vaincu les Cambodgiens, les méprisaient trop pour se mettre dans leurs rangs et qu'il ne fallait pas non plus chercher des griefs dans les fastes de l'histoire, que ce qui était passé était passé, et que les fautes antérieures du gouvernement annamite venaient de l'ignorance où il était de la valeur et de l'intelligence des Européens, mais, qu'aujourd'hui que les deux peuples se connaissaient, le plus fort devait au plus faible son appui et ses lumières, pour le faire rentrer dans les voies de la civilisation. Le traité conclu entre l'Empereur des Français et Tu Duc est non seulement un traité de paix, mais encore un traité d'amitié effaçant tout le passé, et, revenant sur ses arguments précédents, Phan Thanh Gian

« me dit que les Annamites n'avaient rien fait pour rompre ce traité et que, cependant, de leur côté, les Français n'avaient fait aucun effort pour instruire les Annamites dans les sciences européennes ; que malgré ce traité d'amitié, ils les laissaient croupir dans leur barbarie et leur ignorance, et projetaient même de s'emparer sans motifs de trois pauvres provinces.

Je répondis à Phan Thanh Gian que nous doutions jusqu'à preuve du contraire de la sincérité du gouvernement annamite, que, si nous faisons aujourd'hui des efforts pour amener les Annamites à prendre rang parmi les nations civilisées, nous avons à redouter d'avoir armé nos propres ennemis, que nous n'entrerions jamais dans cette voie avant d'avoir des preuves palpables de leur sincérité.

Phan Thanh Gian me demanda alors quelles sortes de preuves nous voulions de plus que celles qui étaient fournies par l'exécution scrupuleuse de la lettre du traité. — Je lui répondis alors : « Si, comme vous le dites, les « trois provinces sont pauvres, si Hué reconnaît lui-même qu'elles sont les « esclaves et les tributaires des Français, ne vaudrait-il pas mieux sortir « franchement de cette fausse position, abandonner ces pauvres provinces, « et faire sur cette base un nouveau traité qui ratifiât et reconnût ce fait, « que vous avouez vous-même accompli ? Cette cession volontaire d'un « territoire qui est à notre merci serait, je le crois, pour le gouvernement « français un gage de la sincérité et de la droiture des intentions de la Cour « de Hué. Alors, je n'en doute pas, le gouvernement français abandonnerait « cette politique de défiance qui a si fort affaibli le gouvernement annamite. « Il aurait au contraire tout intérêt à la prospérité d'un royaume devenu « réellement son ami ; il en assurerait la tranquillité et empêcherait les « dissensions intestines, que vous savez imminentes, de le faire descendre « au-dessous du royaume cambodgien et devenir une proie facile pour la « première nation qui le convoitera ». — « Mais, répliqua Phan Thanh Gian, « je ne vois là que des conditions onéreuses pour nous, sans compensation « sérieuse et matérielle de votre part ». Je lui répliquai : « Oubliez-vous que « le Tonkin est en état permanent d'insurrection, que la révolte n'y est que « comprimée, jamais éteinte, que le jour où l'on y jettera une poignée de « soldats européens et quelques armes, les Annamites auront perdu ce riche « royaume ? Ignorez-vous que les Espagnols voulaient s'en emparer et « que la France n'y a jamais consenti ? Comptez-vous pour rien la remise « du reste de la contribution de guerre que Tu-Duc doit encore nous payer ? « Comptez-vous pour rien encore la répression de la piraterie qui désole « vos rivages et affame l'Empire ? Croyez-vous que les navires que nous « emploierons à purger les mers de ces forbans ne coûtent rien et que leurs « machines fonctionnent sans argent ? Voyez ce que vous coûtent les mau- « vais bateaux que vous achetez à Hong Kong et calculez les sacrifices « que nous devrions faire si vos intérêts venaient à se confondre avec les « nôtres. Enfin, réfléchissez que, si les Français veulent les trois provinces, « ils peuvent les prendre de vive force, sans aucune de ces compensations « sérieuses qui vous seraient certainement ménagées par un nouveau traité ».

Phan Thanh Gian me fit l'honneur de me dire que, si un officier français devait un jour résider à Hué, il désirerait que ce fût moi. Je saluai le compliment et répliquai : « Aubaret ». Il se mit à rire et, comme le dîner était servi,

« nous abandonnâmes cet entretien et le vieux mandarin, noyant gaiement ses soucis dans le vin, dut regagner son bateau en titubant au bras du Père Marc... »

(Arch. Centr. Indo. Amiraux, 11803, pièce 154. Texte inédit.)

(1) Phan Thanh Gian était revenu en janvier 1866 occuper à Vinhlong les fonctions de Vice-Roi des provinces occidentales. Il s'était rendu à Saigon, en juillet 1866, pour y proposer un traité de commerce et était venu à nouveau, le 13 novembre 1866, pour saluer l'Amiral-Gouverneur et pour avoir des nouvelles de la conjuration du palais, qui avait manqué détrôner Tu-Duc, à Hué, en septembre 1866.

(2) L'Amiral La Grandière avait envoyé à Hué, en octobre 1866, le Directeur de l'Intérieur Paulin Vial demander la cession des provinces occidentales contre compensation. Paulin Vial n'avait pu voir le Roi, mais seulement les ministres, qui lui déclarèrent que Phan Thanh Gian avait tous ses pouvoirs pour débattre et régler le litige.

(3) Auguste, Léonard Ansari, né à Paris le 4 mai 1823. Ecole Navale, Capitaine de frégate en août 1864. Aide de camp de La Grandière en 1863-64. Commandant supérieur de Vinh-Long en 1867-68. Campagne de 1870 à l'armée de la Loire. Retraité en 1876, auteur de plusieurs articles sur la Cochinchine (1864, 1872, 1886). Décédé à Lambazelles, le 22 janvier 1867.

## OCCUPATION DES TROIS PROVINCES OCCIDENTALES

(juin 1867)

[TEXTE 158]

L'Amiral La Grandière retrace en ces termes dans son rapport d'ensemble du 10 novembre 1867, la genèse de la conquête des trois provinces : « Déjà la Cour de Hué m'avait mis dans la nécessité d'appeler son attention sur les représailles auxquelles elle s'exposerait en accordant des encouragements de toute espèce, armes, munitions, argent, grades, à des chefs annamites, qui, par amour du désordre et du pillage autant que par haine de notre domination, se ralliaient à la cause d'un aventurier dressé contre le roi d'un royaume protégé par nous [Poukombo]. Mes représentations les plus modérées, mes griefs les plus légitimes n'obtinrent jamais que des satisfactions dérisoires. A mes offres de négociation pour réviser le traité de 1862, on ne fit que des réponses évasives, que je dus considérer comme un aveu d'impuissance ou un refus de me satisfaire. Dès lors, je prévins le gouvernement annamite que je ne me regardais plus comme lié par les stipulations d'un traité dont il éludait les obligations fondamentales, que je ne pouvais être dupe plus longtemps de ses protestations de respect pour ce pacte diplomatique, dont il se faisait contre nous une arme de guerre, en donnant asile sur son territoire à tous les perturbateurs, à tous les fauteurs de troubles, à tous les ennemis de notre domination, et je lui déclarai que je me réservais le droit, quand je le jugerai nécessaire, d'aller chercher sur son territoire les ennemis qu'il nous tolérait ».

« Après cinq ans de patience et de longanimité », l'Amiral décida, en mars 1867, de vider l'abcès. Il attendit, pour entrer en action, l'apaisement en Europe de la crise diplomatique du Luxembourg et, en Cochinchine, le début de la saison des pluies, favorable au déplacement des canonniers dans les arroyos, car, pour éviter aux troupes des marches pénibles, l'expédition devait se faire toute entière par voie fluviale. Après avoir soigneusement arrêté dans ses plus menus détails l'opération à la fois militaire et politique qu'il se disposait à

accomplir, l'Amiral La Grandière quitta Saïgon le 15 juin 1867, à la tête de 17 bâtiments de flottille. En l'espace de quelques jours, du 20 au 24 juin à l'heure même où le drame sanglant de Queretaro projetait une sinistre lueur sur les réjouissances offertes par Napoléon III à ses hôtes royaux en visite à l'Exposition Universelle, les trois provinces furent occupées sans combat. Les citadelles de Vinhlong, de Chaudoc et de Hatien ouvrirent leurs portes sans résistance ; les autorités locales remirent les livres d'impôts et toutes leurs archives entre les mains des neuf officiers Inspecteurs des Affaires Indigènes désignés à l'avance pour administrer les territoires annexés.

Comme cela lui était déjà arrivé, c'est en France que l'Amiral La Grandière rencontra le plus de mauvais vouloir et de déboires. Préoccupé des graves complications que pouvait entraîner l'épineuse affaire du Luxembourg, l'Amiral Rigault de Genouilly, qui en janvier 1867, avait remplacé Chasseloup-Laubat au Ministère de la Marine, avait autorisé, le 18 février 1867, l'Amiral La Grandière à entreprendre, avec beaucoup de prudence, « une démonstration armée pour amener à composition le gouvernement de Hué » ; puis, se ravisant, il avait, le 16 mai, prescrit à l'Amiral-Gouverneur d'« éviter tout ce qui pourrait inquiéter la Cour de Hué et d'attendre son autorisation, soit pour reprendre ses démarches auprès de cette Cour soit pour employer contre elle les moyens comminatoires ». Quand il reçut le 18 juillet, la nouvelle de l'occupation complète des trois provinces, l'Amiral Ministre ne cacha pas au Gouverneur son désaveu et son mécontentement. Les explications de La Grandière étant parvenues jusqu'à l'Empereur, le souverain, tout en maintenant ses regrets pour une initiative que le Département continuait à juger intempestive et téméraire, « daigna » finalement accepter et approuver le fait accompli.

Le 13 août 1867, M. de Moustier, successeur de Drouhin de Lhuys aux Affaires Etrangères, envoya à l'Amiral La Grandière des pleins pouvoirs pour négocier avec la Cour de Hué un nouveau traité remplaçant le traité de 1862. Ce fut là pour le moment — le Gouverneur ne fût fait Grand Officier de la Légion d'honneur que le 25 novembre 1867 — tout le remerciement que reçut l'Amiral La Grandière pour avoir, par une opération, hardie peut-être, mais parfaitement montée et parfaitement conduite, sans perte d'hommes ni désordre, doté la Cochinchine française de ses frontières naturelles, procurant au Second Empire le dernier succès que sa politique extérieure devait connaître, succès bien peu apprécié en haut lieu.

*Images dans le Monde Illustré, 24 août et 21 septembre 1867.*

### Ordre de l'Amiral (15 juin 1867)

« Le Vice-Amiral Gouverneur, Commandant en chef,

« Voulant, conformément aux ordres de S. M. Napoléon III, Empereur des Français, rétablir le calme et la sécurité sur les frontières de la colonie, où des troubles ont été excités par des rebelles et des agents indigènes qui ont trouvé asile et assistance dans les trois provinces de Vinhlong, Chaudoc et Hatien ;

Considérant que, d'après l'article 11 du traité du 5 juin 1862, la citadelle de Vinhlong doit rester au pouvoir des Français jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli dans nos possessions ;

Considérant que les provinces de Chaudoc et l'Hatien ont servi de refuge

« aux rebelles du Cambodge et à ceux de la colonie, leur ont fourni des hommes, des armes et des munitions ;

Considérant que les autorités annamites ont été impuissantes à réprimer ces désordres et que la Cour de Hué n'a pu nous offrir des garanties suffisantes pour l'avenir,

*Décide :*

1° Les forteresses des trois provinces de Vinhlong, Chaudoc et Hatien seront occupées au nom de S. M. l'Empereur.

2° Les biens des habitants, leurs religions, leurs coutumes, leurs lois et leurs magistrats seront respectés et maintenus sous la sauvegarde et la surveillance des autorités françaises.

3° Les fonctionnaires annamites qui voudront continuer à servir la France recevront les appointements afférents à leurs positions dans les trois provinces françaises.

4° Ceux qui préféreront rentrer sur le territoire de l'Empire annamite seront autorisés à partir avec leurs biens et leurs familles.

5° Les impôts seront maintenus sans aucun autre changement que la suppression absolue des cadeaux aux autorités, la régularisation des corvées, qui seront votées par les notables...

6° L'occupation des trois provinces aura lieu pacifiquement. Les commandants annamites sont invités à remettre sans résistance les postes qu'ils gardent actuellement et qu'ils ne sauraient défendre sans risquer de compromettre la paix et la sécurité de l'Empire annamite.

7° Ils seront rapatriés, sur leur demande, avec leurs armes et leurs bagages, par les soins du Gouvernement français.

Saïgon, le 15 juin 1867,

LA GRANDIÈRE ».

(*Bull. off. Coch. franç.*, 1867, 6, p. 440-441).

### Proclamation de l'Amiral

A Vinhlong, 25 juin 1867,

« Depuis que le traité de 1862 a cédé à la France les trois provinces de Saïgon, Bien Hoa, Mytho, et que, pour donner une preuve éclatante de notre respect pour ce pacte, nous avons rendu au Gouvernement du Roi Tu-Duc l'importante citadelle de Vinh Long, qui n'aurait dû rentrer sous son autorité qu'après l'apaisement complet des troubles suscités par lui dans nos nouvelles possessions, les trois provinces de la Basse Cochinchine, qui sont restées soumises à la domination annamite, n'ont cessé d'être le refuge de tous les mécontents, de tous les agitateurs de tous les ennemis de notre autorité. J'ai été plusieurs fois dans la nécessité d'appeler l'attention du Gouvernement annamite sur les embarras qu'il me créait, sur la voie dangereuse dans laquelle il s'engageait en accordant une tolérance coupable et peut-être des encouragements tacites à ces incorrigibles fauteurs de désordres, qui, ne veulent pas accepter les bienfaits d'une administration équitable et protectrice, s'efforcent d'empêcher la masse des habitants paisibles de jouir des avantages que nous leur accordons.

« Mes représentations, sous quelque forme que je les aie adressées, n'ont amené que des réponses évasives, que j'ai dû considérer comme un aveu d'impuissance ou comme un refus de me satisfaire.

En effet, je ne pouvais être dupe de ces protestations de respect pour les traités, quand, depuis un an, j'ai eu tant d'occasions de constater, par des preuves irrécusables, la complicité de fonctionnaires investis par la confiance du gouvernement annamite, avec les rebelles qui troublaient le repos d'un Royaume voisin placé sous notre protectorat.

Des brevets ont été délivrés à tous les chefs annamites qui, opposés à notre domination et par amour du désordre, du pillage, se sont ralliés à la cause d'un aventurier révolté contre son souverain [Poukombo]. Ces chefs ont reçu des encouragements de toute espèce, en armes, munitions, grades, distinctions honorifiques, argent, etc... Approvisionnés par les canaux qui font communiquer le fleuve du Cambodge et le golfe de Siam, les capitales de deux de ces provinces, Hatien et Chaudoc, sont devenues les arsenaux, les dépôts de recrutement de l'insurrection permanente.

J'ai été forcé de déclarer le blocus de toutes les côtes du royaume du Cambodge pour arrêter cette contrebande d'armes et de munitions de guerre...

...En ne donnant que des satisfactions dérisoires à mes réclamations les plus justes, le gouvernement annamite a violé l'une des clauses fondamentales des traités de 1862. Il m'a donné le droit et imposé la nécessité, pour sauvegarder la tranquillité de nos provinces, de me charger de la police des siennes.

J'ai donc occupé les trois citadelles de Vinhlong de Chaudoc et de Hatien, et substitué la domination de la France à celle du royaume d'Annam dans les trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine.

Cette annexion s'est faite pacifiquement. Pas une violence n'a été commise, pas une goutte de sang n'a été versée. Les propriétés privées ont été et seront respectées. L'accueil que nous avons reçu des populations est un témoignage éclatant du progrès de notre influence, de la puissance de notre politique...

...Les mandarins ont vu se briser entre leurs mains ce vieil instrument de despotisme routinier. Ils ont compris que les sympathies, la confiance du peuple se retireraient d'eux pour venir à nous, et qu'il fallait s'incliner devant le prestige qu'exerçait sur des races intelligentes et trop longtemps opprimées, la civilisation, appuyée sur la religion, la justice et la force, comme sur le respect de tous les droits, la protection de tous les intérêts, la sympathie pour toutes les infortunes. Ils ont abdicqué entre nos mains, sans protestations, sans murmure, les rênes d'une administration impuissante à satisfaire les nouveaux besoins, les nouvelles aspirations que notre présence dans ces belles contrées a suscités chez tous ceux qui ont compris les avantages attachés à notre domination et à ce glorieux titre de Français qu'ils seront fiers de porter. Leurs désirs sont exaucés. Il n'y a plus, à dater de ce jour, qu'une autorité, qu'une administration dans la Basse-Cochinchine, dont les provinces sont et resteront françaises.

Réunies en un seul faisceau, régies par les mêmes lois, administrées par les mêmes règles, soumises à des charges proportionnées à leurs ressources, ces honnêtes et laborieuses populations verront chaque jour se développer leur bien-être, leur prospérité, les fruits du travail et de l'intelligence garantis à chacun, les bienfaits de l'instruction mise à la portée de tous, et elles

comprendront alors que nous sommes venus au milieu d'elles pour les affranchir de toutes les servitudes, leur ouvrir l'accès de tous les emplois et leur apporter tous les bienfaits de la civilisation.

LA GRANDIÈRE ».

(Arch. France Outre-mer, Cochinchine ; carton 8 provisoire. Reprod. partiellement par L. DE REINACH, *Recueil des traités*, p. 129-130.)

### Le Ministre Rigault de Genouilly désapprouve l'initiative de l'Amiral La Grandière

Paris, 18 juillet 1867,

...« Cette grave nouvelle m'a d'autant plus surpris que la situation en Cochinchine, telle que vos dernières dépêches me l'avaient représentée, me paraissait avoir détruit dans votre esprit toute intention de profiter immédiatement de la latitude que vous concédait une dépêche du 28 février.

Du reste, je vous engageais alors à vous emparer de Vinhlong d'abord, ensuite de Chaudoc et de Hatien et ces prises de possession successives vous étaient indiquées comme des démonstrations armées, tendant à amener à composition le gouvernement de Tu-Duc, afin d'obtenir la cession des trois provinces.

L'occupation complète de ces territoires que vous m'annoncez est, donc, à mes yeux, un acte que je ne saurais approuver. La situation politique de l'Europe me fait un devoir d'éviter avec soin toutes sources de complications. Aussi vous ai-je témoigné, le 16 mai, la satisfaction que m'avait fait éprouver votre assurance du 29 mars d'ajourner toute tentative d'arrangement avec la Cour de Hué.

Il me tarde de recevoir vos rapports. Pour le moment, je ne puis que vous recommander de nouveau la prudence et la réserve, en attendant les instructions que j'aurais à vous adresser après avoir pris connaissance des faits accomplis ».

(Arch. centr. Indoch., Hanoï, B11, t. 24, n° 51. Texte inédit.)

### La réaction de Hué

LETTRE DE MGR SOHIER (1)

Hué, 28 décembre 1867,

« Nous avons traversé le moment de crise que je redoutais depuis si longtemps, l'occupation des trois provinces qui entourent la colonie française. L'Amiral s'en est emparé sans coup férir.

Lorsque cette nouvelle arriva à la capitale, elle y produisit une grande sensation et une vive indignation. C'était précisément l'époque où les lettrés étaient réunis à la capitale pour les examens, au nombre d'environ 5.000. C'était à qui ferait les plus terribles menaces. On disait qu'on allait nous tuer, nous brûler vifs, on fixait les jours de notre mort ; on disait qu'il fallait plutôt mourir que de supporter une pareille honte, mais qu'avant de recommencer la guerre, il fallait se débarrasser des chrétiens qui faisaient cause commune avec les Français, qu'il fallait les disperser de nouveau, les empri-

« sonner et les massacrer. Les lettrés jetaient des lettres anonymes pour accuser de lâcheté le Roi et les mandarins qui laissaient morceler le royaume. Pour donner satisfaction à ces patriotes, il parut un édit qui ordonnait de lever dans tous les villages une nombreuse garde nationale et de forger des armes. Les chrétiens, qui étaient exclus de cette garde nationale, croyaient que tous ces armements étaient dirigés contre eux... Mais, grâce à Dieu, nous en avons été quittes pour la peur. Peu à peu cette effervescence s'est calmée et on ne nous a fait aucun mal... » (2).

(Arch. de l'Evêché de Hué. Copié par le P. Delvaux. Texte inédit.)

(1) *Joseph, Hyacinthe Sohier, né dans la Mayenne, le 22 septembre 1818. Parti de la rue du Bac en décembre 1842, sacré en 1851 Evêque de Gadare, coadjuteur, puis successeur de Mgr Pellerin. Envoyé par Tu-Duc au Tonkin, à la veille de la mort de Francis Garnier. Assista l'Amiral Dupré dans l'élaboration du traité de mars 1874. Mort le 3 septembre 1876, dans le Quang Binh.*

(2) *L'Amiral La Grandière avait averti le gouvernement vietnamien qu'il userait de représailles si, à la suite de l'occupation des provinces occidentales, des mesures de rigueur étaient prises contre les populations chrétiennes du royaume. La Cour de Hué, à qui l'Amiral La Grandière fit aussitôt notifier par le Père Legrand de la Liraye la prise de possession, se borna à une protestation platonique, conçue, d'ailleurs, en termes mesurés.*

## LA FIN D'UN SAGE : LA MORT DE PHAN THANH GIAN

(août 1867)

[TEXTE 159]

*Au cours de son voyage en Europe, Phan Thanh Gian avait pu apprécier la valeur de la civilisation occidentale et en était venu à penser que l'adoption des idées nouvelles pouvait seule sauver son pays en le faisant entrer dans la voie du progrès. A la tête de ce qu'on peut appeler le parti de la paix, Phan Thanh Gian personnifiait, dans les conseils du Roi, les idées de modération et de conciliation. Il ne put faire prévaloir ces idées et ne réussit pas à dissuader la Cour de Hué de pratiquer la politique du pire.*

*Lorsque l'orage, qu'il avait vainement tenté de conjurer, s'abattit, en 1867, sur les provinces occidentales, Phan Thanh Gian comprit l'inanité d'une résistance à main armée ; il donna l'ordre aux mandarins de livrer les citadelles des trois provinces. Ayant ainsi accompli ce qu'il estimait être son devoir à l'égard des populations dont il avait la charge, le Vice-Roi voulut ensuite accomplir tout son devoir aussi à l'égard de son souverain. Après avoir assuré le sort des habitants, le vieux lettré du nom de Phan, « originaire du littoral « du Grand Empire d'Annam », s'infligea à lui-même le suprême châtement en se donnant la mort avec une abnégation toute stoïcienne.*

*Bien que les autorités françaises eussent fait rendre publiquement les honneurs à la dépouille du défunt, les fils de Phan Thanh Gian soucieux de réhabiliter la mémoire de leur père, qui avait été dégradé à titre posthume par la Cour de Hué, suscitérent dans les provinces occidentales, imprudemment dégarnies de troupes après la prise de possession, un petit mouvement de rébellion, qui agita ces provinces d'août à novembre 1867.*

*L'annexion des provinces occidentales rendait caduc le traité de 1862. L'Amiral La Grandière entama avec la Cour de Hué des pourparlers tendant*

*à la conclusion d'un nouvel arrangement apportant au Royaume vietnamien des compensations d'ordre pécuniaire et politique. La Cour de Hué éluda ces avances, de même qu'elle repoussa, au cours des années suivantes, toutes les ouvertures que lui firent, au cours d'ingrâtes et d'interminables négociations de marchandage, les Amiraux Ohier, Cornulier-Lucinière et Dupré. Tu-Duc plaçait tous ses espoirs dans l'envoi d'une nouvelle ambassade en France comptant — contre toute vraisemblance — obtenir de meilleures conditions à Paris qu'à Saïgon. Le gouvernement de Hué ne se résigna à signer un nouveau traité consacrant la cession des trois puissances occidentales que sept ans plus tard, à la suite de la mission de Francis Garnier au Tonkin.*

### Lettre de Phan Thanh Gian à l'Empereur Tu Duc

(8 juillet 1867),

\* Moi, Phan Thanh Gian, fais l'exposé [ci-dessous], en exprimant franchement, la tête baissée, mes humbles sentiments, et en sollicitant, la tête levée, Votre clairvoyant examen.

Dans la période de difficultés et d'infortunes que nous traversons présentement, la rébellion surgit autour de la capitale ; l'influence pernicieuse [l'intervention française] s'étend sur nos frontières. La question territoriale s'achemine rapidement vers une situation à laquelle il est impossible de mettre un terme.

Par devoir, je dois mourir. Je n'oserais vivre inconsidérément, en laissant un héritage de honte à mon Souverain et à mon Père. Heureusement, j'ai confiance en mon Empereur, qui a de larges connaissances sur l'antiquité et le présent et qui a étudié profondément les causes de la paix et du trouble : ...En observant respectueusement les avertissements du Ciel et en ayant pitié de la misère de l'homme..., en changeant de corde [de guitare], en modifiant l'ornière [du char gouvernemental], il Vous sera encore possible d'agir suivant vos forces et vos moyens (1).

À la dernière extrémité, la gorge serrée, je ne sais que dire, mais, en essuyant mes larmes et en levant vers Vous mes regards affectueux, je ne peux que souhaiter ardemment (la réalisation de ce vœu). Avec respect, je fais cet exposé, Tu-Duc, 20<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> lune, 7<sup>e</sup> jour, Phan Thanh Gian \*.

(Autographe en caractères chinois, Palais Impérial de Hué, *Quốc sử Quán*, pièce prêtée à la Rétrospective Historique de la Foire Exposition de Saïgon, Catalogue, n° 467. Traduction Pierre DAUDIN. Texte inédit.)

### Le dernier message de Phan Thanh Gian à ses administrés

\* Mandarins et peuple,

\* Il est écrit : celui qui vit selon la volonté du Ciel vit dans le bien ; celui qui ne vit pas selon la Volonté du Ciel vit dans le mal. Faire selon la volonté du Ciel, c'est écouter la raison naturelle... L'homme est un animal intelligent créé par le Ciel. Chaque animal vit selon sa nature, comme l'eau s'écoule dans les terrains bas, comme le feu s'étend dans les terrains secs... Les hommes, à qui le Ciel a donné la raison, doivent s'appliquer à vivre en obéissant à cette Raison que le Ciel leur a donnée.



24. — Le Grand Mandarin Phan Thanh Gian (1796-1867).



25. — Le Marquis de Chasseloup-Laubat au Conseil des Ministres  
(le 4<sup>e</sup> à la droite de Napoléon III).

« L'Empire de notre Roi est antique. Notre reconnaissance envers nos Rois est entière et toujours vive ; nous ne pouvons les oublier. Maintenant, voilà que les Français sont venus, avec leurs puissants moyens de guerre, jeter le trouble parmi nous. Nous sommes faibles contre eux ; nos chefs et nos soldats ont été vaincus. Chaque combat ajoutait à notre misère... Les Français ont d'immenses jonques de guerre, remplies de soldats et armées de très gros canons. Personne ne peut leur résister. Ils pénètrent où ils veulent, les plus fermes remparts tombent devant eux.

J'ai élevé mon esprit vers le Ciel et j'ai prêté l'oreille à la voix de la Raison. Et j'ai dit : « Il te serait aussi insensé de vouloir renverser tes ennemis par les armes qu'au jeune faon d'attaquer le tigre. Tu attirerais inutilement de grands malheurs sur les peuples que le Ciel t'a confiés. J'ai donc écrit à tous les mandarins et à tous les chefs de guerre de briser les lances et de remettre les forts sans combat.

Mais, si j'ai suivi la Volonté du Ciel en écartant de grands maux de la tête des peuples, je suis traître à notre Roi en livrant sans résistance les provinces qui sont à lui... Je mérite la mort. Vous, mandarins et peuple, vous pouvez vivre sous le commandement des Français, qui ne sont terribles que pendant la lutte, mais leur pavillon ne doit pas flotter sur une forteresse où Phan Thanh Gian vit encore... »

(Repr. par Paul BRANDA, *Récits et nouvelles*, Paris, 1869, p. 171 et sq.) (2).

### L'agonie de Phan Thanh Gian

LE COMMANDANT ANSART AU CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL REBOUL,

Vinhlông, 4 août 1867,

« Mon cher Commandant, Nous sommes arrivés au dénouement fatal du drame de l'empoisonnement de Phan Thanh Gian. Il a succombé cette nuit et son corps a été transporté ce matin hors de la citadelle. L'inhumation aura lieu à Kebon (village natal de Phan Thanh Gian) dans quelques jours.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de chagrin que nous avons vu périr ce remarquable vieillard et je suis sûr que ce sentiment sera partagé par tous ceux qui l'ont connu. Il a accompli son suicide avec une fermeté de résolution étonnante. Ayant déjà préparé son corps au ravage du poison par une diète de plus de quinze jours, il prit froidement toutes ses dispositions, fit acheter son cercueil, des habits de deuil pour sa famille et ses serviteurs, régla les cérémonies des funérailles dans leurs moindres détails et donna à ses enfants des conseils sages et dignes. Il les engagea à rester avec les Français, mais à n'accepter aucun emploi de leur part. Ils doivent vivre dans leurs propriétés, en gens pacifiques, franchement ralliés à la France, sans s'occuper autrement de politique que pour conseiller partout la paix et le travail. Quant à ses petits-fils, pour lesquels les mêmes raisons d'abstention ne sauraient exister, il recommanda de les faire élever avec soin par les Français, et il me témoigna, quelques jours avant l'accomplissement de sa funeste résolution, le désir de me laisser quelques milliers de francs pour subvenir aux frais de leur éducation à Saïgon.

Je ne compris pas alors le sens de ses paroles, qui n'eût pas échappé au Père Marc (3), s'il eût été présent, et tout le monde est convaincu que, le

« Père Marc et moi, nous aurions eu assez d'empire sur lui pour l'empêcher de consommer son suicide. Mais la fatalité s'en est mêlée ; je n'ai rien compris à ses paroles, qui m'arrivaient par le canal d'un interprète.

Quand le Père Marc arriva, Phan Thanh Gian ne fit plus d'allusion à son dessein désespéré. Le 1<sup>er</sup> août, au matin, il régularisa quelques pièces relatives à la commune chrétienne. « Hâtez-vous », disait-il. A onze heures, il prit le poison devant ses enfants et son entourage (4). Lorsqu'on vint nous prévenir, à deux heures, il était déjà trop tard. Il eut le temps d'embrasser le Père Marc et moi, et l'agonie commença. M. le chirurgien Le Coniat (5) lutta contre le poison avec une intelligence et un dévouement, qui nous laissèrent jusqu'à hier soir une lueur d'espérance, mais tout fut impuissant pour sauver ce vieillard saturé d'opium et déjà vaincu par l'inanition et le chagrin... »

5 août 1867... « Le Père Marc est persuadé, d'après des conversations antérieures, que ce bon vieillard se fût fait chrétien dès qu'il eût été débarrassé de la politique et de la pression des autres mandarins. Ceux-ci l'ont vraiment poussé au désespoir. Cela est si vrai que, tant que les mandarins ont été à Vinhlong, il a refusé obstinément toute espèce de remède et que ce n'est que par une sorte de violence et en profitant d'une de ses nombreuses syncope, que nous avons pu lui faire avaler un peu de contre-poison. Mais, dès qu'on lui eut fait comprendre que les mandarins étaient partis, qu'il n'y avait plus que lui avec nous, il a consenti à tout. Trop tard, hélas ! Et ce qui montre bien comment ses idées avaient pris un meilleur cours, c'est qu'il demanda deux fois au Père Marc : « Est-ce que je m'en tirerai ? ». Malheureusement, vous connaissez le dénouement... » (6).

(Arch. Centr. Indoch., carton 11.807/2. Textes inédits.)

(1) *Métaphores empruntées aux classiques chinois : Musique qui change de ton, voiture qui prend une autre route : changer de méthode, adopter une autre politique.*

(2) *Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, publiés sous le pseudonyme de Branda, nom de sa mère, Paul Reveillère (St-Martin-de-Ré, 1829-Brest 1908) accomplit plusieurs séjours en Cochinchine, comme lieutenant de vaisseau, en 1862-64 ; puis comme capitaine de vaisseau, commandant de la Marine, en 1884-86. Il ne participa pas à la prise des provinces occidentales, se trouvant alors à la Guyane. Le futur Amiral Reveillère n'indique pas la source qu'il a utilisée pour reproduire l'ultime allocution de Phan Thanh Gian aux mandarins et au peuple réunis dans la citadelle de Vinhlong. Le texte donné par P. Branda ne doit pas être une traduction littérale ; il n'en reflète pas moins très fidèlement les pensées qui dictèrent au magnanime Vice-Roi des provinces occidentales son héroïque conduite.*

(3) *Le Père Marc, né le 22 janvier 1826 dans la Haute-Garonne ; parti de la rue du Bac en 1854, pour le Tonkin ; replié en Basse-Cochinchine du fait de la persécution ; curé de la paroisse de Mytho de 66 à 70 ; rentré en France pour y mourir, le 11 avril 70.*

(4) *Une forte dose d'opium mélangé de vinaigre.*

(5) *Le Coniat Emile, chirurgien de la marine de 1<sup>re</sup> classe, depuis novembre 1866 ; médecin-chef en 1867 du corps expéditionnaire dans les provinces occidentales. « Médecin de talent », dit La Grandière ; un de ses chefs regrettera, en 1872, qu'il ne se soit pas orienté vers le professorat.*

(6) *Paulin Vial a donné de son côté un bon récit de la mort de Phan Thanh Gian, ainsi que le texte de la dernière lettre écrite par le Vice-Roi, à l'Amiral La Grandière, lettre dans laquelle le haut mandarin exprime sa profonde amitié pour l'Amiral Bonard, dont il vient d'apprendre la mort et dont le souvenir a hanté ses songes depuis cinq ans (Premières années, t. II, p. 145-149).*

## CHAPITRE II

### LA COCHINCHINE FRANÇAISE : LES AMIRAUX-GOUVERNEURS (1861-1879) ET LE PREMIER GOUVERNEUR CIVIL (1879-1883)

---

*Choisis parmi l'élite de leur corps, formés à la rude école de la mer, souvent familiarisés déjà, par les hasards de leur carrière, avec les problèmes politiques, diplomatiques et coloniaux, les Amiraux-Gouverneurs appelés à gérer la Cochinchine se révélèrent des conducteurs d'hommes avisés, des administrateurs de grande classe, de véritables hommes de gouvernement, doués d'initiative, d'énergie et de doigté. Représentants d'un régime demeuré autoritaire en dépit de son assouplissement, ils mirent en œuvre une politique indigène empreinte de libéralisme, de tolérance et d'humanité. Ils défendirent avec une âpre conviction les intérêts dont il avaient la garde et ne reculèrent pas à prendre vigoureusement position contre l'incompréhension et la routine que leur opposaient trop souvent les bureaux ministériels. Le nom de ces Gouverneurs demeure toutefois à peu près totalement inconnu du grand public français. Un Bonard, un La Grandière, un Ohier, un Cornulier-Lucinière, un Dupré, un Lafont méritent mieux pourtant que l'injuste oubli, dans lequel une ingratitude, faite surtout d'ignorance, a laissé s'estomper le souvenir de cette fière lignée de bâtisseurs d'empire.*

*Quelle qu'ait été leur valeur, les Amiraux-Gouverneurs n'auraient jamais pu mener à bonne fin la mission particulièrement ardue et complexe qui leur incombait, s'ils n'avaient pas réussi à susciter dans leur entourage des vocations résolues, s'ils n'avaient pas su s'adjoindre une remarquable équipe de jeunes officiers de marine « ardents à apprendre et prompts à comprendre ». Ces officiers appelés subitement à remplir des tâches toutes nouvelles pour eux, déployèrent, pour le compte de l'administration civile instaurée en Cochinchine, des capacités inattendues, des qualités souvent brillantes. Minés par l'inclémence du climat, placés dans des conditions d'existence des plus pénibles, la plupart de ces pionniers moururent obscurément à la besogne, victimes de l'amour qu'ils avaient voué à leur seconde patrie, dont leur idéal était d'être les mentors dans la voie du progrès.*

*Auteurs dès 1862 d'un plan grandiose de Saïgon « ville de 200.000 habitants », les premiers Amiraux-Gouverneurs pensaient que la Basse-Cochinchine était appelée, de par sa situation géographique, à devenir le débouché de l'Indochine centrale et même de la Chine méridionale, contrées regardées comme de nouveaux Eldorados, riches de fabuleuses promesses. En 1866, une mission d'exploration fut chargée de reconnaître l'immense fleuve, dont les alluvions ont édifié l'Indochine méridionale. Le capitaine de frégate Doudart de Lagrée,*

protagoniste de l'influence française au Cambodge, et ses compagnons remontèrent le Mékong et pénétrèrent jusque dans les marches tibétaines. Doudart de Lagrée, à bout de force, succomba. Le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, l'animateur des « soirées de Cholon », revint par le Yang-tsé et rendit compte de l'exploration, dont il avait été l'inspirateur, dans un ouvrage monumental, qui demeure une des sources essentielles de la connaissance de la péninsule indochinoise. De ce voyage aussi fameux, à l'époque, que celui de Livingstone, devait sortir cinq ans plus tard, la première intervention de la France au Tonkin, conduite par Francis Garnier lui-même.

Moins meurtrières que le climat, les insurrections, au dé but de l'occupation française, retardèrent l'extension des cultures, que favorisaient par ailleurs le régime libéral de la propriété et le développement des échanges sur les marchés intérieur et extérieur. Les rébellions, provoquées moins par l'hostilité spontanée du sentiment national que par les excitations d'agitateurs venus du dehors, s'éteignirent assez vite. La domination française ne fut pas inquiétée au cours de la guerre franco-allemande. Après 1870, la tranquillité ne fut troublée que par des soulèvements sporadiques, qui firent long feu devant l'indifférence des populations de plus en plus sensibles à la sécurité et au mieux-être apportés par le nouveau régime.

Le changement d'orientation dans la politique générale de la France entraîna la substitution, en 1879, du gouvernement civil au gouvernement militaire. Tout en rendant hommage à ses devanciers, issus de la carrière dans laquelle lui-même avait fait ses débuts, Le Myre de Vilers s'écarta, d'eux en s'attachant à réaliser un vaste programme de réformes hardies sur le plan administratif moral et économique. Le premier Gouverneur civil avait fait ses classes sous le ciel algérien, à deux pas de la métropole ; il était tout désigné pour appliquer la seule politique d'outre-mer que concevait le gouvernement métropolitain d'alors, une politique d'assimilation, non pas d'assimilation patiente et mesurée, comme celle qu'avaient poursuivie les Amiraux, mais d'une assimilation radicale et profonde, tendant à faire de la Cochinchine une terre française, un département vivant d'une vie analogue à la vie de la Métropole. Les résultats des efforts ambitieux de Le Myre de Vilers ne répondirent pas intégralement aux espérances que les promoteurs de cette évolution rapide avaient placées en elle. La hâte avec laquelle furent introduites les réformes du gouvernement civil fit tort à leur efficacité. Ces tentatives ne furent pourtant pas inutiles ; elles contribuèrent à donner au Sud-Vietnam sa physionomie propre, une sorte de tonalité française, caractéristique de cette portion de l'Indochine.

### LES IDÉES DE CHASSELOUP-LAUBAT SUR L'ORGANISATION DE LA COCHINCHINE (1861)

[TEXTE 160]

Chasseloup-Laubat n'a pas « inventé » la Cochinchine française — le mérite de cette invention ne peut être contesté à Napoléon III —, mais il a été son défenseur le plus avisé et le plus convaincu. Il n'a pas cessé d'entourer de ses soins vigilants la colonie naissante, « l'enfant gâté » du Ministre, disait-on dans la marine. Il a présidé à sa naissance ; il l'a tenue, si on peut dire, sur les

*fonds baptismaux ; il a veillé sur ses premiers pas avec une sollicitude paternelle, ainsi qu'en témoignent les extraits de lettres ci-après.*

*Le 14 février 1862, Chasseloup-Laubat formulait son programme en ces termes : « Je voudrais créer pour mon pays un véritable Empire dans l'Extrême-Orient. Je voudrais que notre civilisation chrétienne pût avoir dans cette nouvelle conquête un établissement formidable d'où elle rayonnerait sur toutes ces contrées, où tant de mœurs cruelles existent encore. Bien des gens doutent encore de la possibilité d'atteindre le but ; d'autres se préoccupent des dépenses. Enfin, j'ai de grands obstacles à surmonter, mais j'ai la foi. Je marche comme si j'étais certain de réussir. Le magnifique édifice que je rêve, je ne le verrai pas achevé, mais je suis heureux d'en avoir jeté les fondements ». En janvier 1865, le Ministre écrit à nouveau : « Toutes mes pensées sont sans cesse tournées vers ces contrées ». Ailleurs, il déclare : « Je n'ai que pitié pour ceux qui ramènent tout à un doit et avoir, sans comprendre que, souvent, la grande spéculation consiste dans son dévouement et dans ses sacrifices pour la grande cause de la civilisation ».*

*De tels accents suffisent à montrer l'envergure de l'homme d'Etat à l'esprit réalisateur et libéral, qui aspirait à faire naître en France comme en Angleterre « une politique d'outre-mer » ; de l'homme d'Etat qui mit fin définitivement au système périmé de l'exclusif, vestige du pacte colonial (loi du 3 juillet 1861) ; qui, un peu plus tard, aux heures troubles où la lassitude et le découragement faisaient vaciller la Cochinchine sur ses bases encore fragiles, s'en fit le mainteneur déterminé.*

#### Chasseloup-Laubat à l'Amiral Charner

10 juin 1861,

«... Nous étions la seule nation maritime qui n'eût pas encore planté son pavillon dans l'Extrême-Orient. Nous n'avons pas perdu pour attendre, j'espère, et je me réjouis de tout ce que vous avez déjà fait de considérable. Mais, après vos heureuses expéditions, Amiral, il faut songer à l'organisation du pays, à la politique à suivre, au régime commercial à établir.

La première chose à faire est de préparer une occupation régulière pour nos troupes. Nous aurons donc à faire le choix le mieux entendu possible des postes à occuper, au point de vue de la défense et de la salubrité. C'est de cet objet surtout qu'il faut nous préoccuper dans une contrée placée sous les tropiques... Des maladies trop nombreuses, une mortalité trop considérable discréditeraient bien vite notre entreprise. En France, où on comprend mal les intérêts maritimes et les avantages qu'il est possible de retirer d'une possession aussi lointaine, il ne faut pas que les imaginations soient frappées par des pertes considérables que le séjour de nos troupes en Cochinchine entraînerait. J'appelle tout particulièrement votre attention sur ce point (1)...

...Nous voulons attirer le commerce à Saïgon ; nous voulons y implanter notre civilisation. Un phare [au Cap Saint Jacques] en sera le signe apparent et bienfaisant.

Mais il ne suffit pas de bien établir nos troupes, de leur préparer des secours en cas de maladie ; ce pays, que nous voulons garder, il faut l'organiser et c'est là une œuvre difficile, car il s'agit tout à la fois de respecter dans une grande mesure ses mœurs et ses lois, et pourtant de l'amener peu à peu à comprendre et à aimer notre civilisation et notre domination...

« ... Quand je vous ai parlé des bureaux arabes, c'était l'indication d'une idée et rien de plus. J'ai voulu aujourd'hui vous montrer les inconvénients et les avantages de ces rouages. Le principal, dans un pays où nous voulons nous établir, c'est d'attirer le peuple à nous par une bonne administration, juste et ferme, et surtout de ne pas laisser s'établir entre lui et nous une classe d'intermédiaires qui le rançonne, en lui faisant croire que c'est par nos ordres.

« ... Nous n'avons nulle intention de faire de la Cochinchine une colonie comme les Antilles ou la Réunion. C'est une sorte de suzeraineté, de souveraineté que nous voulons, avec un commerce libre, accessible à tous. Que nous mettions (comme une mesure fiscale), pour avoir des revenus, des droits de tonnage et d'ancrage, des droits de sortie sur les marchandises qu'on exporte et d'entrée pour des marchandises qu'on importe, rien de mieux. Mais tout cela ne doit se faire que pour nous procurer des ressources, que nous dépenserons dans le pays, et nullement pour l'organisation d'un système colonial proprement dit ... »

10 juillet 1861,

« ... Sans aucun doute, nous devons marcher avec prudence, ne pas nous lancer dans des expéditions aventureuses, mais nous devons prévoir, peut-être préparer l'avenir et tâcher d'obtenir par une bonne politique des résultats que notre situation nous peut faire espérer sans trop de sacrifices...

« ... N'allez pas croire, Amiral, d'après l'apparente humeur conquérante de cette lettre (2), que je veuille que nous nous lancions dans des entreprises au-dessus des moyens dont vous dispensez. Il n'en est rien, je vous prie de le croire. L'Empereur veut, au contraire, que nous n'ayons pas trop de troupes engagées en Cochinchine. Nous espérons même que, lorsque nous aurons formé des troupes indigènes (3), nous pourrons réduire l'effectif. Tout ce que je veux dire, c'est que, ayant l'intention bien formulée de garder un établissement sérieux en Cochinchine, nous devons admettre que, par la force des choses, par la douceur de notre administration, par l'éclat de notre civilisation, notre empire devra s'étendre et que, une fois les Annamites (ou plutôt le gouvernement des mandarins) chassés de Bienhoa, tout le territoire compris entre la limite de cette province, à l'Est, et le Cambodge, c'est-à-dire toute la Basse-Cochinchine, se rangera sous notre domination. Encore une fois, après vos succès, après que vous avez si bien montré la puissance de nos armes, c'est à la politique, à la sagesse de notre administration, à faire le reste, mais il est bon d'avance de chercher à voir ce que l'avenir peut apporter et de s'y préparer.

« Reste à savoir maintenant comment administrer ces contrées, soit par rapport aux indigènes, soit par rapport aux Européens... En ce qui concerne les indigènes, vous avez fait ce qu'il y avait de mieux : conserver au peuple soumis la forme de son administration intérieure, mais substituer notre autorité, humaine et civilisatrice, à celle des anciens mandarins, telle doit être notre ligne de conduite pour tout ce qui est immédiatement sous notre dépendance... Il faut chercher à avoir des officiers intelligents, fermes et bienveillants tout à la fois, les mettre à la tête des districts, leur demander d'apprendre la langue du pays, leur donner des récompenses lorsqu'ils sont parvenus à se passer d'interprètes, enfin, leur faire une situation pécuniaire

« avantageuse, car il est nécessaire qu'ils soient placés d'une manière élevée aux yeux des populations.

Quant à la justice, (il faut) la faire rendre d'après les mêmes principes que ceux qui existaient avant nous, mais en introduisant peu à peu les règles de notre droit et ce sentiment d'équité qui doit nous faire aimer...

...Nous devons aussi nous défendre contre cette propension un peu trop grande en France de vouloir tout calquer sur un même patron. Je ne voudrais nullement faire de notre établissement en Cochinchine un établissement colonial comme celui de nos anciennes possessions. Une liberté complète de conscience, une administration simple, des revenus tirés du pays suffisants pour sa domination, voilà quel doit être le desideratum de notre organisation...

...Je ne sais pas si je me fais illusion, Amiral, mais j'imagine que cette conquête de la Cochinchine par la France peut devenir quelque chose de considérable pour notre influence dans l'Extrême-Orient... Dites-moi ce que vous pensez. Il faut que nous réussissions, voilà ce que nous devons nous répéter chaque jour. Vous attacherez votre nom à cette œuvre et, pour moi, je serais heureux d'y avoir concouru ».

CHASSELOUP-LAUBAT.

(Lettres autographes du Ministre à l'Amiral Charner. Arch. Cent. Indoch. Registre B<sup>II</sup>, t. 4. Textes inédits.)

(1) Désireux d'économiser le plus possible les vies humaines, le Ministre recommande ici de bien choisir les postes, de veiller au casernement et d'installer un hôpital au Cap Saint Jacques, ou en quelque autre site plus favorable, « en dehors de la zone des palétu-  
« tiers ».

(2) Le ministre vient d'inviter l'Amiral Charner à faire reconnaître Poulo-Condore et l'arrière-pays de Saïgon-Mytho jusqu'à Cancao (Hatien).

(3) Rigault de Genouilly avait formé à Tourane, avec les réfugiés du Tonkin, deux compagnies indigènes, que Charner avait, le 26 mai 1861 (avant par conséquent d'avoir reçu la lettre ministérielle), portées à quatre compagnies. Le 4 février 1862, Bonard instituera le bataillon de Giadinh, à six compagnies.

(4) Le 18 novembre 1864, Chasseloup-Laubat insistera à nouveau pour faire des situations enviables à ceux qui se consacrent à la Cochinchine, en soulignant la nécessité de sortir de « cette ornière de mesquinerie que nous avons suivie dans toutes nos entreprises  
« coloniales ».

## LA NAISSANCE DE SAÏGON, VILLE FRANÇAISE

[TEXTE 161]

Le Saïgon où arrivèrent les Français, en 1859, n'était pas une ville à proprement parler, mais une simple agglomération de quarante villages, petits municipes juxtaposés les uns aux autres sans organisation commune. En dehors de la citadelle, il ne comptait pas un seul édifice et ne possédait aucune maison en maçonnerie. Il fallut « tout créer, même le terrain sur lequel il s'agissait de « construire ». Pour avoir des matériaux de remblai, on entailla, en effet, on écréta le rebord de ce qu'on appelle aujourd'hui « le plateau », légère éminence de terrains secs dominant de quelques mètres les bas-fonds marécageux des arroyos. La grande majorité des habitants avait pris la fuite; la main-d'œuvre manquait,

comme manquaient les matériaux. On dut faire venir des ouvriers qualifiés de Canton, les briques et le ciment de Hongkong, les planches de Singapour. C'est pourquoi ne furent édifiées tout d'abord que des bâtisses improvisées, à caractère provisoire.

En dépit de ces lourdes difficultés, accrues par l'état de guerre et d'insécurité, les Amiraux-Gouverneurs s'employèrent pourtant, dès la première heure, à jeter les fondements d'une grande et belle ville, à l'euro péenne, d'une véritable capitale à l'échelle des vastes espoirs qu'ils nourrissaient. C'est ainsi que l'Amiral Bonard fit dresser en 1862, alors qu'il n'était pas encore question de conclure la paix, un plan grandiose, prévoyant, une cité de 24 km de pourtour, sur 8 kilomètres, « un de plus que le plus grand diamètre » du Paris de l'époque. Ce plan englobait et visait à réunir l'une à l'autre les deux villes, jusqu'alors séparées par de larges espaces vides, de Saïgon et de Cholon, respectivement centre politique et centre commercial du Sud-Vietnam.

Le projet de cette énorme ville, destinée à abriter 5 à 600.000 habitants, débordait largement les besoins du moment. Saïgon et Cholon totalisaient à peine, en effet, quelque 25.000 âmes. A dire vrai, ce plan était conçu, non pas pour l'immédial, mais en vue d'un avenir plus éloigné, en fonction, non pas tant des trois — ou même des six provinces — encore à conquérir, que d'un immense arrière-pays englobant le Cambodge, le Laos et surtout la Chine méridionale et occidentale, dont on s'imaginait, allant un peu vite en besogne, que les fascinantes richesses seraient un jour drainées par le Mékong vers la capitale de la Cochinchine, promue au rôle d'emporium international, porte d'entrée et escudoire d'une large portion du Céleste Empire.

Cette anticipation — dont un siècle à peine écoulé a justifié les amples proportions — ne tarda pas, du reste, à être regardée comme chimérique, comme entachée d'un gigantisme sans communes mesures avec les étroites possibilités d'un début des plus incertains et fort dépourvu. Le plan Coffyn fut abandonné après le départ de l'Amiral Bonard. Dès 1865, on commença à aliéner comme terrains de culture les lots situés entre Saïgon et « le bazar chinois », dont la jonction effective par terre ne devait être réalisée que de nos jours.

Des plans comme celui élaboré par le colonel Coffyn, sous les auspices de l'Amiral Bonard, font ressortir en pleine lumière ce qu'on peut appeler la carrure des hardis fondateurs de la Cochinchine française.

### Les maisons de fortune édifiées en 1861

... « Ma case est construite au milieu d'un bosquet de palmiers, de mangoustaniers et d'arbres dont j'ignore le nom. Elle est grande de 15 mètres sur 8, plus une grande vérandah, qui l'entoure complètement, la réduisant quant à l'intérieur à 13 mètres sur 6 de large. La difficulté qu'il y a à se procurer des carreaux de terre cuite fait que le sol en est de terre battue. Les cloisons sont faites, aux deux tiers de leur hauteur, de briques du pays, dont la caractéristique est d'être très dures. Elles sont liées entre elles par une sorte de mortier, dans la composition duquel entre de la mélasse ; ce mélange aurait la propriété de durcir avec le temps et de former des blocs inattaquables.

Les volets remplacent les fenêtres à carreaux ; les portes, battant avec le plus ou moins de bonheur, ferment à peu près, mais nous ne craignons rien parce que nous avons la réputation d'être armés jusqu'aux dents. Trois

« pièces, qui tiennent lieu de chambre à coucher, de salle-à-manger et de bureau, forment la totalité de ma demeure et, de ces pièces, qui ne sont guère ouvertes que le soir, sous le *panca* (sorte d'éventail géant que meut sans répit un indigène préposé à cet office), on vit des jours heureux et surtout des nuits, qu'empoisonnent seulement les moustiquaires »...

(Lettre du lieutenant de vaisseau CARRÉ (communiquée par sa nièce, M<sup>me</sup> la Marquise de G. d'H.).

(Repr. par J. BOUCHOT, *La naissance et les premières années de Saïgon, ville française*, B. S. Et. Indo., avril 1927, p. 83-84.)

### Saïgon en 1861-1862

...« Si l'on en croit tous les traités de géographie, Saïgon possédait autrefois 100.000 habitants. Même avec l'ancien plan de la ville, ce chiffre me paraît difficile à admettre. Ce qui est plus certain, c'est que la métropole du Giadinh (1) n'est, pour le moment, qu'un gros bourg ; mais il y a commencement à tout. Il ne faut pas oublier que Saïgon se relève d'une destruction presque totale et que, jusqu'ici, les préoccupations de la guerre ont absorbé tous nos moments. Néanmoins, une transformation visible, frappante même, s'opère tous les jours.

La population qu'en 1859, on aurait à peine osé porter à 2.000 âmes, peut être évaluée aujourd'hui de 7 à 8.000, sans y comprendre la ville chinoise. Les indigènes qui n'ont pas toujours trouvé dans la province une sécurité suffisante, viennent en foule se concentrer à Saïgon et y bâtissent, comme par enchantement, des rues entières. Cette nouvelle population, presque toute chrétienne, n'est pas riche, se trouve même le plus souvent à notre charge, et les maisons qu'elle construit ne sont guère que des huttes de paille. Est-ce une raison, comme je l'ai entendu, pour blâmer cette affluence ? Je ne le crois pas. Outre le refuge qu'elle assure à bien des gens qui n'ont pas voulu participer aux mouvements des provinces, elle amène des travailleurs qui nous ont souvent manqué. D'autres obtiennent des concessions autour de la ville et en peuplent ainsi les abords ; beaucoup pêchent ou apportent les produits des campagnes voisines. Tous, s'enrichissant ainsi peu à peu, pourront bientôt améliorer leurs logements et la ville y aura gagné sous tous les rapports. J'accorde qu'à la faveur de ce mouvement, bien des gens suspects sont venus se cacher à Saïgon, mais, à tout prendre, ne vaut-il pas mieux les avoir sous la main que loin de notre surveillance ?

La colonie européenne n'est pas encore très nombreuse ; cependant, elle y a déjà installé deux beaux hôtels, plusieurs restaurants et un grand cercle pour les officiers. Les frères Roque y ont entrepris des travaux considérables et, entre autres, une maison à étage, ce qui est un grand sujet d'étonnement pour nos indigènes (2).

Ce qui est fâcheux pour Saïgon, c'est que la partie de la rive gauche de la ville, n'est guère qu'un marais impraticable... »

(Lucien de GRAMMONT, *Onze mois de sous-préfecture en Basse-Cochinchine*, La-Roche-sur-Yon, 1863, p. 100-102.)

## Saïgon ville de 500.000 âmes. Le projet du Colonel Coffyn

Saïgon, 30 avril 1862,

## LIMITES DE LA VILLE

« Par un arrêté en date du 11 avril 1861, M. le Vice-Amiral Charner fixait l'étendue de la ville de Saïgon, et lui assignait pour limites : d'une part, l'Arroyo chinois et l'Arroyo de l'Avalanche, d'autre part, le fleuve de Saïgon lui-même (3) et une ligne joignant la pagode de Caïmaï aux anciennes lignes de Chihoa. Ces limites étaient largement tracées ; mais une ville établie dans ce périmètre irrégulier aurait une forme bizarre. La création des moyens définitifs aurait été presque impossible. Enfin, la répartition des rues et leurs raccordements auraient présenté de grandes difficultés.

Aussi, tout en tenant compte de ces limites, nous n'avons pas cru devoir nous y renfermer servilement ; cependant nous ne nous en sommes écartés que le moins possible, et lorsque les particularités et les accidents du terrain l'ont exigé...

...Sur la moitié de son pourtour, l'enceinte est nettement marquée par des cours d'eau naturels ; et nous avons obtenu le même avantage sur l'autre moitié, en traçant un canal de jonction de l'Arroyo Chinois à l'Arroyo de l'Avalanche (4), de sorte que Saïgon se trouve entouré d'eau de tous côtés et forme un véritable îlot.

## SUPERFICIE DE LA VILLE ET NOMBRE D'HABITANTS QU'ELLE COMPORTE (5)

La ville telle que le plan d'ensemble l'indique a une superficie d'environ 2 500 hectares, superficie qui comporte largement 5 à 600 mille habitants.

Comme annexe de la ville, se trouvent ménagés, sur la rive gauche du fleuve et sur la rive droite de l'Arroyo Chinois, de vastes faubourgs destinés aux ateliers et fabriques que les besoins de la colonie nécessiteront sous peu...

## LOTS DE TERRAIN

La lotisation (6) des terrains a été faite d'après les bases adoptées tant en Algérie qu'à Singapour. Elle comporte quatre catégories de lots, savoir :

1 <sup>re</sup> Catégorie : Maisons de marchands sur les quais...	$\frac{10}{12}$	—	120 m <sup>2</sup>
2 <sup>e</sup> — — — de négociants sur les quais....	$\frac{20}{20}$	—	400 m <sup>2</sup>
3 <sup>e</sup> — — — dans l'intérieur de la ville ....	$\frac{20}{80}$	—	1 600 m <sup>2</sup>
4 <sup>e</sup> — — — dans les faubourgs .....	$\frac{50}{90}$	—	4 500 m <sup>2</sup>

Ces superficies paraissent suffisantes.

## VILLE ADMINISTRATIVE ET VILLE DES AFFAIRES

Dans l'intérêt général et des fonctionnaires en particulier aussi bien que dans celui des industriels, nous avons divisé la ville en deux grands quartiers, le quartier de l'Administration, et le quartier du commerce et de l'industrie ou des affaires.

Le premier a été choisi à l'Est de la grande rue impériale, actuellement existante jusqu'à l'Arroyo de l'Avalanche ; sa superficie est d'environ 200 hectares. C'est là qu'ont été placés l'hôtel du Gouvernement (7), les divers services administratifs, les casernes et quartiers, l'hôpital militaire, l'arsenal, les constructions navales, etc., etc... Toute la partie de l'Ouest de la même rue, jusque et y compris la ville chinoise, d'environ 2300 hectares, reste affectée à la ville des affaires, et comporte en outre les établissements civils et ceux de l'édilité saïgonienne. Ceux-ci se trouvent tous disposés autour de la place demi-circulaire qui répond au débarcadère dit du *Primauguet*. Les autres, tels que les églises, les cimetières, les marchés, les théâtres etc..., etc..., ont été répartis le plus convenablement possible pour l'usage auquel ils sont destinés et les besoins de la population.

#### ALIGNEMENT

La question des alignements, toujours délicate à résoudre, présentait ici des difficultés particulières. En effet, le terrain de Saïgon est généralement bas et marécageux...

...Malgré tous nos efforts pour concilier divers intérêts, nous avons dû abandonner presque complètement (un avant-projet), à cause des biais que présentaient les rues en se recoupant les unes les autres, biais qui augmentent les difficultés des bâtisses, compromettent la sécurité de la circulation, et rendent presque impossible l'opération longue et difficile de la lotisation des terrains...

#### RUES ET QUAIS

...La largeur des rues principales a été fixée à 40 mètres, celle des rues secondaires à 20. Les premières ont des trottoirs de 4 mètres de largeur le long des maisons et deux rangées d'arbres de chaque côté. Les secondes, des trottoirs de 2 mètres et une seule rangée d'arbres. Les quais de la Rivière de Saïgon, ainsi que ceux des Arroyos Chinois et de l'Avalanche, ont 40 mètres de largeur comme les rues principales. Ils comportent des trottoirs de 6 mètres et deux rangées d'arbres du côté des maisons et pourront, en outre, au besoin, recevoir une ligne de chemin de fer. Enfin, sur tout le parcours du canal de jonction, règne un boulevard de même largeur que celle des quais et faisant suite aux dits quais, de sorte que les habitants jouiront d'une belle promenade plantée d'arbres d'environ 20 kilomètres de longueur.

#### PLACES PUBLIQUES

Les places publiques et les quais, si utiles à la santé des habitants des villes, ont été multipliés (8) de façon à ce que chaque quartier ait pour ainsi dire son jardin particulier.

#### FONTAINES ET BORNES-FONTAINES

Dans tous les grands centres de population, les fontaines et les bornes-fontaines sont de première nécessité, et dans les climats chauds on ne saurait trop les multiplier. Malheureusement le sol plat de la Basse-Cochinchine n'est pas favorable à la création des fontaines naturelles ; et les environs de Saïgon en particulier ne présentent pas une seule source connue. Pour obtenir les fontaines, il faudra donc avoir recours aux eaux souterraines, les élever suffisamment au moyen de machines et les conduire enfin à des points déterminés...

## EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET MÉNAGÈRES

«...L'évacuation des eaux, pluviales et ménagères dans les villes, offre généralement des difficultés. Ici ces difficultés sont plus grandes que partout ailleurs ; en effet, la faible hauteur du sol de Saïgon au-dessus de la rivière ainsi que sur ses affluents, ne permet pas l'établissement d'égouts ordinaires. Pour suppléer à ceux-ci, il faudra recourir à des égouts à vannes automotrices...

Peut être, ainsi que nous l'a proposé M. le Contre-amiral Bonard, pourra-t-on, à l'imitation des *tank* de Calcutta, creuser un grand étang central, vers lequel rayonneraient quatre égouts collecteurs allant à l'Arroyo Chinois, à l'Arroyo de l'Avalanche, à la Rivière de Saïgon et au canal de jonction. Cet étang, fermé par des écluses, pourrait fournir des chasses dans chacun des égouts, et s'alimenterait au moyen des égouts collecteurs eux-mêmes et de la marée. De cette manière on obtiendrait, deux fois à peu près par semaine, une chasse d'aller et de retour dans chacun des égouts. Quoi qu'il en soit, on a ménagé les pentes des rues, des quais et des boulevards, de façon à assurer l'écoulement des eaux pluviales et celles des fontaines et bornes-fontaines, par le moyen de ruisseaux le long des trottoirs...

## PORTES

...La ville a six portes, trois au Nord, une au Sud, une à l'Est et une à l'Ouest.

## DÉFENSES

L'enceinte sera protégée, du côté du fleuve et des Arroyos Chinois et de l'Avalanche, par le fleuve lui-même et les dits arroyos, en outre par deux forts et deux batteries. Le premier fort se trouve sur la rive droite de Saïgon, à 1 500 mètres environ de la place ; le deuxième vis-à-vis sur la rive gauche. La première batterie, à la pointe formée par la Rivière de Saïgon et l'Arroyo Chinois. La 2<sup>e</sup>, à la pointe Sud du terrain de l'ancienne pagode royale. Le premier fort est complètement terminé, le second et les batteries sont à faire. Du côté de terre, les défenses sont d'abord le canal de jonction, le long duquel sera ménagé un parapet défensif, flanqué de distance en distance par de petits bastions. Ce système sera encore renforcé par des demi-lunes ou flèches que nécessite le débouché des postes.

## CONCLUSIONS

Quoique cette note soit très succincte, on estime cependant qu'elle suffit pour donner une idée complète de ce qui sera la future ville de Saïgon, et permet de procéder avec toute la régularité possible à la vente des 896 lots de terrain que comporte la première partie du projet étudiée...

Le Lieutenant-Colonel, Commandant le Génie,

Signé : COFFYN. »

(Note manuscrite conservée dans les Arch. de la Direction de l'Artillerie à Saïgon. Repr. par Jean BOUCHOT, *Documents pour servir à l'histoire de Saïgon*, 1859-1865, Saïgon, 1927, p. 37-42.)

- (1) *Le pays de Giadinh, c'est-à-dire l'ensemble des six provinces du Sud-Vietnam.*  
 (2) « J'ai entendu dire à ce sujet, de la part des indigènes les réflexions les plus naïves qu'on puisse imaginer. Ils ne peuvent comprendre, quand la terre est si vaste, qu'on consente librement à se superposer les uns sur les autres, à ne pas demeurer seul avec sa

« famille, dans sa maison. Du reste, à Saïgon, les bâtiments à un seul étage sont les seuls possibles » (de Grammont). Capitaine au 44<sup>e</sup> de ligne, de Grammont vint en Cochinchine avec les troupes de Chine, il fut Directeur des affaires indigènes à Thudaumot et à Hocmon jusqu'en mai 1862 ; le tableau qu'il fait de Saïgon se rapporte à la fin de 1861 ou au début de 1862. Onze mois de sous-préfecture est une des meilleures relations qu'aient laissées les officiers du corps expéditionnaire.

(3) En réalité, la Rivière de Saïgon, affluent de droite du Donnaï, et non pas le fleuve.

(4) Obligé de faire face à une insurrection parfois menaçante, l'Amiral Bonard eut l'idée de relier l'arroyo chinois à l'arroyo de l'Avalanche par une voie d'eau artificielle, fossé défensif et chemin de rocade pour les canonniers. Il fit commencer un canal de ceinture unissant les deux arroyos. Ce canal ne fut jamais achevé, l'Amiral La Grandière ayant interrompu les travaux, sitôt la tranquillité rétablie.

(5) On trouvera une photographie réduite du plan Coffyn dans J. BOUCHOT, Documents, pl. 6, p. 160.

(6) Lotissement.

(7) Alors que Charner était demeuré à bord de l'Impératrice Eugénie, Bonard, dès son arrivée, s'installa d'abord dans une case misérable, simple hangar ouvert à tous les vents, dans l'ouvrage neuf, puis, quelques mois plus tard, dans un hôtel en bois, modeste construction démontable dont les éléments avaient été achetés à Singapour. Ce premier hôtel des Amiraux-Gouverneurs, utilisé jusqu'en 1874, se trouvait sur l'emplacement actuel de l'Institution Taberd.

(8) Urbaniste averti, Coffyn met en application les principes chers au baron Haussmann, qui, on le voit, a fait école jusqu'à Saïgon.

(9) De France, Bonard avait demandé la mise à sa disposition, en remplacement du chef de bataillon Gallimard à fin de campagne, du lieutenant-colonel Coffyn, qu'il avait connu et apprécié à Tahiti. Coffyn exerça auprès de Bonard, non seulement les fonctions de commandant du détachement du Génie, mais aussi celles d'architecte-chef du service des bâtiments civils. Coffyn s'entendit mal avec La Grandière, qui lui reprochait de voir trop grand ; il quitta la Cochinchine en 1864.

## L'ADMINISTRATION CIVILE PAR LES MILITAIRES : LES INSPECTEURS DES AFFAIRES INDIGÈNES

[TEXTE 162]

L'organisation administrative de la Basse-Cochinchine donna lieu à des tâtonnements pénibles que relate l'extrait ci-après du premier rapport général de l'Amiral La Grandière : système d'administration directe, pratiqué par Charner, remplaçant les mandarins supérieurs par des officiers français ; système du protectorat, mis en œuvre par Bonard jusqu'à la fin de 1862, n'attribuant plus aux officiers français qu'un droit de regard sur les cadres traditionnels ; enfin, formule transactionnelle de l'Amiral La Grandière, s'efforçant de réaliser, en dehors de tout apriorisme, un compromis entre la formule Charner et la formule Bonard, selon les ressources en personnel et selon les contingences locales.

Agents d'exécution sous Charner, agents de contrôle sous Bonard, agents à la fois d'exécution et de contrôle sous La Grandière, les Inspecteurs des Affaires Indigènes, investis de fonctions multiples, véritables « Maîtres Jacques » associés à tous les actes de la vie provinciale, furent la cheville ouvrière de l'administration cochinchinoise au temps des Amiraux-Gouverneurs.

Les Inspecteurs provenaient des différents corps de la marine (officiers de vaisseau, officiers d'infanterie et d'artillerie de marine, chirurgiens, mécaniciens etc.) et continuaient d'appartenir à la Marine, dans laquelle ils pouvaient, à tout moment, être reversés, pour inaptitude, ou rentrer spontanément pour convenances personnelles, n'étant que momentanément affectés, par détachement, à l'administration cochinchinoise.

*Quand il se vit obligé par l'insurrection de Gocong d'abandonner son dessein de restauration intégrale de l'administration mandarinale, l'Amiral Bonard, fort de l'approbation de Chasseloup-Laubat, entreprit de faire du service des Affaires Indigènes une carrière relativement stable et en tout cas régulière, susceptible d'être poursuivie par chaque officier parallèlement à sa carrière militaire, avec une hiérarchie distincte et de substantiels avantages matériels. Les hautes soldes allouées aux Inspecteurs des Affaires Indigènes valurent un recrutement de haute qualité à ce corps, où, au surplus l'avancement était très rapide en cas de réussite. Elles attirèrent et retinrent dans le service des Affaires Indigènes un grand nombre d'officiers d'exceptionnelle valeur, qui, acquérant une connaissance approfondie du pays, se révélèrent excellents administrateurs et furent les artisans de la pacification et de la mise en valeur de la Cochinchine française.*

### Création des Inspecteurs par l'Amiral Bonard

*Circulaire aux officiers du corps expéditionnaire qui désirent s'adonner à la spécialité des Affaires Indigènes et Civiles en Cochinchine.*

Saïgon, 7 janvier 1863,

« Le Vice-Amiral, Gouverneur, Commandant en chef, conformément à la dépêche ministérielle du 26 novembre dernier..., a l'honneur de prévenir les officiers des divers corps employés par la Marine qui voudraient s'adonner à la spécialité des Affaires Indigènes et Civiles en Cochinchine, qu'ils seront rétribués, non d'après le grade dont ils sont titulaires, mais selon l'importance des fonctions qu'ils seront capables de remplir.

Les officiers, détachés de leur corps pour occuper les emplois d'Inspecteurs, ont droit à l'avancement à l'ancienneté et au choix. De plus, après un temps déterminé de service en Cochinchine dans l'Inspection, la quotité de retraite à laquelle ils ont droit en raison de leur grade sera améliorée, *très probablement* aux frais de la colonie, comme cela a lieu pour les officiers résidents des Indes anglaises et néerlandaises.

Cette large porte ouverte aux officiers qui voudraient s'adonner aux affaires de la Cochinchine, leur offre la perspective de places honorables et bien rétribuées, d'une retraite plus élevée, sans les faire renoncer aux chances d'avancement qu'ils avaient dans leur corps.

Tout officier, avant de prétendre à devenir Inspecteur, doit faire un noviciat qui mette à même de juger sa capacité et lui permette dans ce stage d'étudier le programme des connaissances qui seront exigées, aussitôt que cela sera possible, pour obtenir le titre d'Inspecteur...

...Jusqu'à ce qu'un programme ait pu être établi, les candidats aux emplois d'Inspecteurs seront interrogés sur le code annamite, sur l'organisation de toute l'administration annamite : finances, armée, police, travaux publics, histoire et géographie de la Cochinchine. Les candidats les plus instruits sur ces matières seront choisis par ordre de préférence ; ceux qui parleront la langue annamite de manière à se faire comprendre et à être compris seront, à mérite égal, choisis de préférence. Enfin, ceux qui, joignant aux connaissances ci-dessus, celle de l'écriture et de la langue officielle chinoise, auront les plus grandes chances d'admission. La connaissance des langues cambodjienne et siamoise sera aussi un grand titre pour les candidats.

« L'impression du Code annamite en français (1), ainsi que celle de la géographie du pays qui sera mise à la disposition des aspirants Inspecteurs et des Inspecteurs, leur permettra de se mettre peu à peu au courant des connaissances essentielles pour pouvoir administrer les populations annamites et asiatiques des diverses races.

L'affectation à un poste n'entraîne pas l'augmentation ou la diminution des appointements acquis à un Inspecteur (2). L'Inspecteur changeant de poste pour le bien du service, conserve les appointements de la classe à laquelle il appartient ».

Par ordre, le Chef d'Etat-Major Général Reboul.

*Bull. off. Coch. franç., 1863, n° 2, p. 271-272.*

### Les différents systèmes administratifs. L'empirisme de La Grandière

#### RAPPORT D'ENSEMBLE AU MINISTRE SUR L'ANNÉE 1863,

31 décembre 1863,

«... Les Affaires Indigènes sont certainement la partie la plus délicate de la colonisation en Cochinchine. Plusieurs systèmes ont été mis à l'essai, avec un inégal succès. Tous ont pris pour base la commune annamite, dont le mécanisme est admirablement approprié au génie de la race indigène... Cette organisation si simple et si forte a été à juste titre respectée et gardée comme la base des deux systèmes qu'on a tenté d'expliquer en Cochinchine.

Le premier (3), qui n'admet aucun indigène à remplir des fonctions plus élevées que celles de *tong* [chef de canton], a l'inconvénient radical d'exiger un nombreux personnel. L'impossibilité d'exécution devait la discréditer rapidement, mais, au lieu de profiter de l'expérience acquise, on s'est jeté dans le système diamétralement opposé (4), dont le moindre défaut est de nous isoler entièrement de la masse et de rendre aux lettrés, implacables ennemis de notre domination, l'autorité et l'influence dont notre conquête avait délivré le pays. L'insurrection de décembre 1862 a été le fruit de ce second essai, et c'est lorsqu'elle venait d'être étouffée, lorsque le peuple annamite était encore frémissant de la révolte, lorsque nous avions perdu à ses yeux, par cette versatilité, une partie de notre prestige que le choix de Votre Excellence est venu me chercher et m'imposer la lourde tâche d'asseoir en Cochinchine notre domination sur des bases solides et praticables.

Ma tâche est loin d'être accomplie, mais j'ai, pour me guider, l'expérience de mes prédécesseurs et la haute direction de Votre Excellence. Le système qui me semble le plus convenable est celui qui se dégagera forcément de la nature des choses et des circonstances, une résultante du concours de toutes les bonnes volontés françaises ou indigènes ; c'est un système mixte où toute aptitude... se fera sa place naturellement, où le génie du peuple annamite et le nôtre se classeront et se mêleront en se prêtant un mutuel appui. Je suis bien loin d'avoir atteint ce but, mais tous mes actes y concourent... En prenant la suite d'un gouvernement troublé par tant de circonstances orageuses, il importait de ne toucher qu'avec prudence aux institutions qui tant bien que mal fonctionnaient, d'en éliminer les mauvais principes, de développer ce qu'elles pouvaient avoir de viable...

«...Il n'y a aucune similitude contre les trois provinces, dont chacune représente un des systèmes d'administration. Bienhoa, province-frontière, a une organisation toute militaire, qui annule la vieille hiérarchie annamite, pour laisser seuls les chefs français en contact avec les maires... Mytho, au contraire, est complètement rentrée dans l'ancienne voie annamite ; il n'y a de changé que le *tong doc*, le *quan bo* et le *quan an* (5), qui sont des officiers français, au lieu de mandarins nommés par Hué. Enfin, Saïgon a une administration complètement mixte ; les fonctionnaires annamites qui entraient la marche des affaires ont été supprimés ; ailleurs, ils ont été remplacés par des officiers français ; enfin, tout en respectant la commune annamite et sans système préconçu, on a fait face le mieux possible aux besoins nouveaux d'une situation toute nouvelle pour les indigènes et pour nous...

...Le nombre des officiers attachés aux Affaires Indigènes est insuffisant. J'ai réclamé la création régulière d'un corps des Inspecteurs et l'élargissement du cadre actuel. Les plus grands inconvénients sont les changements de traditions et les points d'arrêt fréquents dans la marche des affaires. Le service des *huyens* ne peut être bien surveillé, on doit leur laisser des attributions dangereuses, comme le droit de prononcer des amendes, de tenir parfois la comptabilité, de payer eux-mêmes leur personnel (d'où des malversations et des concussion, dont on pourrait faire remonter jusqu'à nous la responsabilité). Les Inspecteurs des Affaires Indigènes sont les seuls agents capables de défendre dans les provinces les intérêts de l'Etat et la dignité de l'administration ; il en faudrait un par sous-préfecture... »

LA GRANDIÈRE.

(Arch. Centr. Indoch. Registre B<sup>21</sup>, t. 4. Texte inédit.)

(1) Le Code annamite fut traduit en français du texte chinois original par le capitaine de frégate G. AUBARET, Paris, 1865, 2 vol. Polyglotte remarquable, très versé notamment en lettres chinoises, Gabriel Aubaret est également l'auteur d'une Grammaire de la langue annamite suivie d'un vocabulaire français-annamite et annamite-français (Paris, 1867), de la traduction du Gladinh Thung Chi, Histoire et description de la Basse-Cochinchine (Paris, 1863) et du Luc Van Tien (Journal asiatique, 1864).

(2) En même temps que cette circulaire, parut un ordre du Gouverneur fixant la hiérarchie et les traitements des Inspecteurs des Affaires Indigènes : Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe, 15.000 fr. par an ; Inspecteurs de 2<sup>e</sup>, 12.000 fr. ; Inspecteurs de 3<sup>e</sup>, 10.000 fr. ; les débutants conservaient leur solde de grade ; l'Amiral La Grandière attribua un peu plus tard une solde de 8.000 fr. aux Inspecteurs stagiaires. Ces traitements représentaient le triple environ des soldes normales des officiers de marine, dont l'élite fut ainsi tout naturellement dirigée après une sévère sélection sur les Affaires Indigènes. L'ordre du 7 janvier nomma 3 Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe, 8 Inspecteurs de 2<sup>e</sup> et 9 Inspecteurs de 3<sup>e</sup> classe (y compris un ancien missionnaire, le Père Legrand de la Liraye, seul civil admis dans le corps comme spécialiste des langues vietnamienne et chinoise).

(3) Epoque Charner.

(4) Epoque Bonard.

(5) Gouverneurs de provinces, hauts mandataires chargés spécialement, le premier des finances, le second de la justice.

## LA CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ

[TEXTE 163]

Dans ce passage de son très utile ouvrage, le capitaine de Grammont expose un programme de mise en valeur rationnelle et intensive de la Cochinchine. Le pays, encore plus qu'à demi-inculte, est bien loin de produire tout ce qu'il



M. TAULA, COUVEL D'ESPAGNE, QUITTANT L'HÔTEL DE CHESTASSEY, A SAIGON, APRÈS L'ARRIVÉE OFFICIELLE DE GONZALEZ, ET L'INAUGURATION DU FORTIFIE DE S. M. LA BOUTE D'ESPAGNE.

26. — L'hôtel en bois des premiers Amiraux-Gouverneurs.



27. — La rade de Saïgon en 1872.

*pourrait produire. Pour améliorer la situation, l'auteur compte, moins sur l'action du gouvernement que sur l'initiative des colons européens, dont seule la présence pourra pallier les multiples déficiences de l'économie locale, à savoir le manque de capitaux, l'état arriéré des techniques agricoles et artisanales, la faiblesse des moyens de transport. Quant à l'insuffisance numérique de la main-d'œuvre, de Grammont compte y remédier par l'immigration des Chinois, dont on nourrit alors le fallacieux espoir que, au lieu de se consacrer seulement au négoce, ils porteront leurs efforts sur la culture du sol.*

*Si absorbé qu'il fût par le souci de la pacification, l'Amiral La Grandière, désireux de rassurer les populations, édicta dès 1863 une série de mesures tendant à asseoir la propriété sur des bases inattaquables. Les propriétaires qui ne se contentent plus de la garantie fournie par l'inscription de leurs biens sur les registres fonciers des villages, pourront obtenir désormais la garantie supplémentaire de l'autorité française par une simple déclaration, dont l'enregistrement donnera lieu à la perception d'une légère taxe.*

*Les terres et les maisons, dont les propriétaires avaient pris la fuite pendant les opérations de guerre, avaient été déclarés biens vacants et, comme tels, incorporés au domaine public. Une décision subséquente du 22 juin 1863 prolongea jusqu'au 13 septembre 1863 le délai accordé aux anciens propriétaires pour leur permettre de rentrer en possession de leurs biens, sur la simple production de leurs titres de propriété.*

*Ces sages mesures firent revenir promptement la confiance dans les campagnes ; elles sont à l'origine du premier essor de l'agriculture cochinchinoise.*

### **Les idées du Capitaine de Grammont sur la mise en valeur de la Cochinchine**

...« Ne pouvant pas compter beaucoup sur l'émigration européenne, nous devons favoriser celle des Chinois et des races similaires environnantes. Du reste, qu'importe ici la couleur ! Ce qu'il faudrait surtout à la Cochinchine, ce seraient des colons pourvus de quelques avances, ou même de capitaux considérables, pour déraciner chez l'indigène ce goût inné du petit commerce et de la simple cueillette des produits naturels, deux errements qui contribuent à laisser stationnaire la production du pays, tandis que ces colons féconderaient bientôt les ressources inépuisables de cette terre nouvelle par les grandes exploitations, les cultures étendues et les industries considérables...

...Il viendra sans doute un assez grand nombre d'Européens en Cochinchine, bien qu'il ne puisse pas s'y trouver beaucoup de colons, parce que tous jugeront plus simple de vendre ou d'acheter que de cultiver eux-mêmes. Mais, là encore, il y aura bénéfice pour l'établissement, car cette affluence de marchands et d'industriels, en multipliant les demandes, assurera un débouché constant aux ressources du pays ; les prix s'élevant ainsi par la concurrence, nos Annamites seront vivement excités à plus et à mieux produire...

...Ramener et entretenir chez l'indigène le goût et l'amélioration progressive de tout ce qui tient à l'irrigation, à l'application du drainage, à la construction des routes, chaussées, marchés et canaux...

« ...Discipliner le travail par le rétablissement des corporations professionnelles et nous assurer des ressources en travailleurs par les enrôlements autrefois pratiqués dans le pays...

J'ai dit... un mot des causes générales qui avaient, depuis la conquête, haussé considérablement les salaires, qu'il serait aujourd'hui grand temps de ramener à des taux raisonnables. Ces prix exagérés, nés sous l'empire de circonstances exceptionnelles, sont en complet désaccord avec la valeur réelle de toutes choses dans le pays. Cependant, comme ils ont affriandé les ouvriers chinois et, partant, nos indigènes, les uns et les autres sont intéressés à les maintenir; aussi continuent-ils à les exiger malgré l'apaisement des troubles, et ils ont déjà formé de légers commencements de coalitions, qu'il serait urgent d'arrêter à leurs débuts. D'autre part, toutes les fois qu'on reviendra aux corvées gratuites, *ne jamais en faire usage pour l'agriculture*, mais seulement pour quelques travaux communs faits sur place. Surtout ne pas oublier que la population a diminué et que notre génie européen, qui a déjà décuplé les entreprises depuis la conquête, doit user de ménagements envers un peuple assez débile et vivant sur une terre brûlante.

Encourager par toutes sortes de moyens la navigation interfluviale et le commerce intérieur, abaisser toutes les barrières, activer toutes les constructions nautiques, introduire des scieries à vapeur, des instruments d'arrosage, des machines plus perfectionnées pour le coton, l'indigo, le sucre et l'huile, améliorer les engins de pêche, la culture et surtout la préparation de la soie, favoriser le goût des exploitations agricoles et industrielles en ce qui concerne la fabrication des esprits [spiritueux], les différents tissages, le travail sur bois, l'art de la poterie, l'élevage du bétail et des porcs, la préparation des peaux, l'extraction du sel, des résines et des gommes, enfin la connaissance et le meilleur emploi des plantes médicinales, tinctoriales et tannantes »...

Lucien de GRAMMONT, *Onze mois de sous-préfecture...*, 1863, p. 455-457).

### Création de titres de propriété pour les indigènes

Saïgon, 16 mai 1863,

« Le Contre-amiral Gouverneur, Commandant en chef, Désirant assurer aux populations annamites l'entière possession de leurs propriétés, soit sur le territoire des villes, soit dans l'intérieur des provinces, et faire cesser l'inquiétude qui règne chez les indigènes au sujet de prétendues dépossessiones de leurs biens faites dans l'avenir au profit du gouvernement ou des particuliers,

*Décide :*

Le Gouvernement français reconnaît comme valables et ayant force d'action tous les titres de propriété faits ou à faire entre indigènes, pourvu que toutes les garanties exigées par les lois et les coutumes du pays soient observées.

Pour donner plus de garanties aux indigènes, tout propriétaire annamite, muni d'un titre en règle ou d'un acte de vente qui lui accorde la pleine et entière possession de biens immeubles, peut à son gré obtenir un titre de

« propriété français qui, par son inscription au bureau des affaires civiles, lui garantit à jamais la possession de ses biens.

Les Annamites, pour obtenir ces titres de propriété, font accompagner leurs titres des actes de vente indigènes par un certificat de leur maire ou de deux notables des villages où sont situés les biens, visé par le chef de canton et le *Huyen*, et dans lequel la valeur des biens est exprimée.

Ces pièces sont présentées au *Quan bo* de la province... Les titres sont en caractères chinois et portent en exergue le résumé en français... Ce titre, renvoyé au *Quan bo*, n'est délivré par lui à la partie intéressée qu'après l'acquittement d'un droit de deux pour cent de la valeur des biens... Pour chaque autre expédition de titre de propriété, il sera payé une piastre.

Le Contre-Amiral Gouverneur, Commandant en Chef par intérim, de La Grandière ».

*Bull. off. Coch. franç.* (1), 1863, n° 7, p. 333-334.

(1) *Inauguré à l'arrivée de Bonard sous le titre de Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine, le bulletin prend, à partir de la ratification à Hué du traité de Saïgon, le titre nouveau, que nous avons seul retenu, de Bulletin officiel de la Cochinchine française.*

## LE LIEUTENANT DE VAISSEAU GOUGEARD, FUTUR MINISTRE DE LA MARINE, PACIFIE LA PROVINCE DE GOCONG

(1863-1864)

[TEXTE 164]

*Heureusement conservés, les nombreux rapports et lettres adressés par Gougeard au Gouverneur, au Chef d'Etat-major, au Directeur de l'Intérieur, nous permettent de toucher du doigt les multiples obligations auxquelles durent faire face, avec des moyens limités et rudimentaires, les Inspecteurs des Affaires Indigènes au début de la conquête.*

*Investi en 1863-64 de la surveillance de trois arrondissements, dont deux au moins comptent parmi les plus turbulents de la Cochinchine, le lieutenant de vaisseau Gougeard est obligé de se multiplier. Il court la campagne à la poursuite d'insaisissables rebelles et pirates ; il rend la justice et rédige des consultations juridiques sur les mérites comparés des codes français et annamites ; il fait rentrer les impôts et administre un budget d'ores et déjà en équilibre ; il veille à la prospérité des cultures et vient en aide de sa poche aux paysans les plus éprouvés ; il s'occupe du cadastre, des travaux publics, des écoles, tout cela dans les pires conditions de travail et d'existence, aux prises avec mille difficultés inconnues en Europe, risques de guerre, climat accablant, épidémies meurtrières, assauts des fauves, manque d'eau potable, qu'il faut faire venir de Mytho. Comme la plupart de ses collègues des autres circonscriptions, Gougeard fait preuve des aptitudes les plus variées ; il concilie l'énergie et l'humanité, il se soumet aux faits et montre un haut sentiment du devoir allant jusqu'à l'abnégation : « Je ne puis que plaindre ceux qui n'ont rien appris à la rude école de l'expérience... Je n'ai pas eu depuis un an une seule pensée étrangère à la prospérité du pays qui m'était confié »... Sa récompense sera, si*

*on néglige une promotion à l'ancienneté, après plus de onze ans de grade, ce jugement porté sur lui, le 29 septembre 1864, par l'Amiral-Gouverneur : « Conduit parfaitement les deux cercles de Tanan et de Tan hoa [Gocong]. « Nous lui devons la tranquillité dans cette partie de la Cochinchine, qui était « la plus agitée. C'est grâce à sa bonne direction que nous avons pu obtenir les « plus heureux résultats ».*

*Auguste Gougeard, né le 15 novembre 1827, à Lorient. Ecole Navale en 1843-44. Expédition de Grand-Bassam en 1853. Blessé devant Sébastopol. Lieutenant de vaisseau en juin 1855. Campagnes de Chine, puis de Cochinchine de 1860 à 1865. Capitaine de frégate en décembre 1866. Déploie une intrépidité remarquée en 1870, à la tête de la division bretonne de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire. Reclassé pourtant, de général auxiliaire, simple capitaine de frégate. Capitaine de vaisseau en avril 1873. Professe en politique des opinions avancées et, en matière de technique navale, des idées considérées comme révolutionnaires ; croit, notamment, avec « la jeune école » de la marine, que le règne des gros bâtiments est terminé et que l'avenir sur mer est aux petites unités, rapides et nombreuses. Retraité en 1880. Conseiller d'Etat. Ministre de la marine dans « le Grand ministère Gambetta », du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882, il donna l'ordre à Le Myre de Vilers, pour des raisons de technique militaire, de surseoir au départ des renforts que celui-ci voulait envoyer au Tonkin.*

*Cf. T. 203. Auteur de plusieurs ouvrages militaires. Décédé à Paris le 10 mars 1886.*

### Lettres et rapports de Gougeard à l'Amiral-Gouverneur

*Gocong, 29 novembre 1863,*

« Le moment me paraît venu de construire la nouvelle préfecture. La demeure de l'officier chargé des Affaires Indigènes doit être confortable. Nous devons lui créer une existence facile, car il représente l'autorité supérieure, et l'attacher au pays. Ma santé a reçu une rude atteinte. Je fais tous mes efforts pour administrer avec tout l'ordre possible et la plus stricte économie »...

*10 novembre 1863,*

« ...Il est impossible de songer à faire un recensement et à organiser l'état-civil. La population augmente très vite, malgré le défaut d'hygiène et la grande mortalité infantile. Au moment de la conquête française, le peuple annamite était dans la période de progrès qui caractérise l'âge viril des peuples... Dans la période ascendante où nous l'avons surprise, la population était peu disposée à recevoir de nouvelles lois, et la force prodigieuse d'une administration parfaitement centralisée a été la principale cause de résistances qui ne sont pas encore entièrement vaincues... *Impôt foncier* : C'est à peine si la moitié des cultures sont inscrites, les cahiers sont révisés tous les cinq ans ... Les autorités annamites ne craignent pas de pousser le mensonge au delà de toutes les limites raisonnables ; elles n'éprouvent pas la moindre confusion quand elles sont prises sur le fait ; elles ont une assez triste opinion de notre perspicacité et s'imaginent souvent nous avoir trompés quand nous fermons volontairement les yeux. Je vous propose de nous en

« tenir pour cette année aux fixations des cahiers... *Recrutement*... Mon opinion est de ne recourir qu'aux engagements volontaires... Un jour ou l'autre, la guerre recommencera avec le gouvernement annamite ; le Roi ne se résignera jamais à abandonner ce qu'il a perdu et nous, nous voudrions conquérir les trois autres provinces et un débouché sur le golfe de Siam. Jusque-là, notre établissement, enclavé dans un grand empire fortement organisé, aura toujours quelque chose de précaire et d'incertain... *Agriculture* : Le sol est fertile ; le rendement, sans engrais et sans grand travail, est, dans les bonnes années, de cent pour un, la main-d'œuvre est à très bas prix. Le buffle constitue toute la richesse du pays, il est encore en nombre très restreint ; il y a beaucoup de friches, faute de buffles... Dans les pays baignés par le Cambodge [Mékong] dont l'eau est toujours douce, on pourrait avoir deux récoltes par an si les habitants étaient moins apathiques... *Garde du pays* : la garnison du cercle est de quatre compagnies, de 82 hommes en moyenne ; il faudrait que les compagnies soient de 100 hommes pour porter les postes de 20 à 25 hommes... »

23 janvier 1864,

...« C'est en employant à propos le pardon et la rigueur que j'essaie de conduire le pays et de faire aimer et craindre l'administration française. Je souhaite assurer la tranquillité du pays en lui faisant le moins de mal possible. Selon votre ordre, j'ai fait mettre en liberté l'Annamite réclamé par le Gouverneur de Vinhlong. Je comprends fort bien l'intérêt que ce fonctionnaire porte aux gens compromis, mais il me semble que, de son côté, il fait bien peu de chose pour s'attirer notre bienveillance. Sa province sert d'asile à tous nos ennemis ; c'est là que sont ourdies toutes les trames que nous avons pu déjouer à temps... »

24 février 1864,

...« Le directeur du service de Santé a séjourné deux jours, il ne s'explique pas l'invasion de la maladie [choléra]. Défense expresse a été faite de boire l'eau pure ; j'ai fait élever la ration de thé de 4 à 10 grammes par jour. Le moral des hommes est fort ébranlé. Il y a eu douze décès ».

2 mars 1864,

...« Tout est calme. Je pense cependant qu'il y aura un mouvement si l'ordre est envoyé de Hué »...

9 mai 1864,

«...Il n'est pas douteux qu'une organisation occulte enveloppe le pays... Un des grands obstacles à notre progrès est l'idée qu'un jour, nous pouvons quitter le pays ; si ce malheur arrive, il sera irrémédiable et nous nous préparerons des regrets bien amers... *Cultures* : Il est nécessaire de venir au secours des gens de bonne volonté. Je suis tellement imbu de cette pensée que j'ai prêté, sans intérêt bien entendu, tout l'argent que je possédais à ceux qui manquaient d'instruments de travail. M. Lamarque (1) en a fait autant ; mais je ne me crois pas le droit de disposer de la même manière de l'argent de l'Etat. Je vous demande de m'autoriser à prêter sans intérêt 6.000 francs pour achat de buffles (2)... *Routes* : 70 kilomètres sont en construction, sur 4 mètres de large ; il est malheureusement impossible de les empierrer »...

21 mai 1864,

«... Les Annamites sont terrorisés par les ordres qui leur ont été donnés de ne pas payer l'impôt sous peine de mort. Les rassemblements qui s'étaient formés dans ce but ont été dispersés et le calme commence à renaître... »

9 août 1864,

«... *Justice* : Je pense maintenant que des juges français ne peuvent pas utiliser le code annamite. Nous avons plutôt jugé d'après notre bon sens, depuis plus d'un an, qu'avec l'aide d'une règle établie... Nous avons pu constater que la peine de la déportation suffit pour assurer la tranquillité du pays ; nous n'avons donc pas besoin des peines terribles du code annamite... La déportation peut être prononcée par mesure administrative en France, à plus forte raison ici. Tous les grands coupables que nous saisissons ont commis tant de crimes que la loi ordinaire suffit pour faire tomber leur tête. Aussi, le code criminel annamite n'a entre nos mains aucune application pratique... *Instruction publique*... J'emploierai la persuasion pour peupler nos écoles et me servirai de toute mon influence pour obliger les parents à y envoyer leurs enfants ; je ne prévois pas de difficultés sérieuses... Je pense qu'il nous est impossible de poursuivre l'œuvre de la conquête sans commencer celle de l'assimilation. Il faudra de la prudence et beaucoup de temps, mais l'avenir est à nous »...

4 septembre 1864,

« La situation s'améliore. Nous ne devons pas nous écarter de ce principe de considérer le village comme une unité collective, dans l'administration de laquelle nous ne devons entrer qu'en cas de force majeure et le plus rarement possible... Je pense qu'en poursuivant indistinctement tous ceux qui sont dénoncés dans les papiers de Quan Dinh (3), nous porterions une grave atteinte à la prospérité du pays... il suffit de poursuivre les incorrigibles... Le choléra est fini... nous avons eu quatre décès en deux jours, dont un foudroyant en deux heures ; c'est la troisième fois qu'il nous visite, nous faisant vingt-deux décès... La population se rend parfaitement compte de l'avantage que lui procure l'ouverture des ports, qui maintient les prix, malgré l'abondance de la production. Quan Dinh défendait de vendre aux Européens et aux Chinois, mais l'interdiction pouvait être rachetée par le versement d'une certaine somme entre ses mains. Ce fait montre l'avenir qui serait réservé à une occupation restreinte. Le poste de Rachgia [près de Gocong] est visité chaque nuit par des tigres et je fais une palissade ; l'autre jour, la sentinelle a été attaquée et légèrement blessée par un tigre énorme ; à Gocong même, les carnassiers ne craignent pas de venir jusque dans l'intérieur de la ville enlever les bœufs de notre troupeau... »

10 octobre 1864,

«... Défense a été faite à nos employés d'accepter aucun cadeau sous quelque forme que ce soit... »

1<sup>er</sup> novembre 1864,

«... C'est sous la protection de nos soldats... que le pays a pu recevoir une forte organisation qui tend chaque jour à s'améliorer. Combien de préjugés absurdes sont tombés devant la seule présence de nos soldats ? Partout où

« nous sommes établis, un centre annamite se forme ; les Annamites s'habituent à regarder nos marins et nos soldats comme leurs protecteurs naturels... »

Arch. Min. Mar., S. H., Papiers Gougeard, GG<sup>2</sup>, 28. Textes inédits.

(1) *Jean-Baptiste Lamarque, proche parent du baron Thénard, le célèbre chimiste, lieutenant de vaisseau, Inspecteur des Affaires Indigènes pour l'arrondissement de Gocong, sous l'autorité de Gougeard. Servit en Cochinchine de 1863 à 1866. Retraité, sur sa demande, en 1880, comme capitaine de vaisseau.*

(2) « Les Inspecteurs des Affaires Indigènes (de Gocong) me demandent à s'en aller de suite pour n'être pas témoins de notre abandon (éventuel) ; ils pleuraient de honte et de dépit. Ils ont prêté toutes leurs économies, sans intérêt à ceux qui n'avaient plus de buffles. J'ai avancé moi-même 3.000 francs... » (lettre particulière de La Grandière au Ministère de la Marine, 1<sup>er</sup> juillet 1864).

(3) *Principal instigateur du grand soulèvement de décembre 1862, le Quan Dinh réussit à maintenir la guérilla pendant près de deux ans dans la région de Gocong. Serré de plus en plus près, le redoutable chef rebelle fut cerné et tué, à la suite d'un vif engagement, le 20 août 1864, par la compagnie de partisans de son ennemi personnel, le doï Tan.*

## LA PROPAGANDE POUR LA CONSERVATION DE LA COCHINCHINE : DEUX BROCHURES DE FRANCIS GARNIER (1864-1865)

[TEXTE 165]

Sous le pseudonyme de *G. Francis*, Francis Garnier, entré en 1863 dans le service des Affaires Indigènes, publia coup sur coup, en 1864 et en 1865, deux brochures, très remarquées, dans lesquelles on trouve une excellente analyse de la situation politique, sociale et économique de la Cochinchine française.

L'auteur s'élève avec force contre le projet d'évacuation : « Notre dignité et notre intérêt, écrit-il, sont d'accord et repoussent toute idée d'amoindrissement de notre puissance dans l'Annam ». Plusieurs des arguments invoqués par lui contre le projet de traité de rétrocession à Hué seront repris par le Ministre Chasseloup-Laubat dans son grand rapport de novembre 1864.

Francis Garnier demande qu'il soit procédé sans retard à l'occupation des provinces occidentales et aussi à l'exploration du Mékong, magnifique artère de pénétration vers le Céleste Empire, dont il prévoit la dissolution à brève échéance, perspective qui doit ouvrir à la France d'immenses possibilités et lui permettre de reconstituer, au cœur de la péninsule indochinoise, par des moyens purement pacifiques, un vaste empire équivalent à celui qu'elle a laissé échapper dans l'Hindoustan au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Francis Garnier a foi dans la Cochinchine. Il est persuadé que la jeune colonie possède un splendide avenir. Il indique les moyens qui lui paraissent les plus propres à hâter la pacification et la mise en valeur. « Ce que l'impulsion européenne peut faire naître de richesses ici est incalculable ». Avec une hardiesse qui lui attirera l'inimitié de l'Amiral-Gouverneur, il dénonce les faiblesses du gouvernement militaire et préconise son remplacement par un gouvernement civil ou, tout au moins son assouplissement, par la création d'un corps d'élite d'administrateurs spécialisés... Il réclame l'augmentation du nombre des Inspecteurs des Affaires Indigènes, la refonte du système fiscal, le cadastrage des terres cultivées, la création de fermes-écoles à raison d'une par province, etc., etc.

Fils d'un légitimiste convaincu, qui, en 1830, a brisé son épée d'officier,

*Marié, Joseph, François Garnier est né, le 25 juillet 1839, à Saint-Etienne. Après de bonnes études au lycée de Montpellier, il est entré en 1856, à l'École Navale où ses camarades, frappés du contraste entre sa petite taille et ses vastes pensées, l'ont surnommé « Mademoiselle Bonaparte ». En mai 1860, alors qu'il faisait voile vers la Chine, sur le Duperré, Francis Garnier a donné la mesure de son impétueux courage ; en pleine nuit, il s'est précipité par dessus bord et a réussi à sauver un camarade tombé à la mer. Attaché à l'Etat-major de l'Amiral Charner, le jeune enseigne, après un court séjour en France, est revenu en 1863 en Cochinchine sur sa demande et a été chargé de l'administration de la ville de Cholon, émule de Saïgon, où, donnant les preuves d'une précoce maturité, il s'est révélé dès l'abord un homme d'action et un réalisateur de premier ordre.*

*La vie ardente du jeune héros, tombé en pleine jeunesse, au début d'une carrière qui s'annonçait comme devant être particulièrement brillante, a donné lieu à une abondante littérature.*

*Nombreuses biographies, notamment par Léon GARNIER, 1882 ; Edouard PETIT, 1887 ; A. de POUVOURVILLE, 1931 ; Jacques GARNIER, 1933 ; R. VERCEL, 1946 et 1952. Portrait : illustration du 17-1-74 ; BOUDET et MASSON, fig. 87.*

#### « La Cochinchine française en 1864. »

...« L'organisation communale reste la base de la société annamite, cette base est d'une force telle que, malgré la guerre, malgré les efforts tentés par les autorités annamites des provinces françaises, l'émigration hors du territoire français n'a eu lieu que dans des proportions tout-à-fait restreintes. Il y a là un puissant moyen d'action dont nous devons entretenir avec soin les moindres rouages. Laissons la liberté la plus entière à l'élection, augmentons l'influence, les attributions des maires ; faisons-en les défenseurs-nés des populations... Cette base de l'édifice ainsi soigneusement conservée et respectée, les Annamites accepteront très vite de voir, au faite, des administrateurs français remplacer les mandarins avides. En même temps, la venue du commerce européen, l'ouverture de débouchés centupleront la richesse générale, feront tomber les dernières préventions. Les travaux exécutés, les moyens de communication établis, les mesures prises en faveur de l'hygiène publique leur paraîtront dignes d'admiration et de reconnaissance...

...Il y a trois ans à peine que nous avons pris définitivement possession des rives du Donnaï ; un an seulement nous sépare des derniers troubles... Déjà les impôts rentrent bien, nos ordres s'exécutent parfaitement. Les fauteurs de l'insurrection qui, il y a dix-huit mois, couraient le pays en toute sécurité, forts de la sympathie secrète de tous, trouvent difficilement aujourd'hui un asile sûr ; quelques-uns même ont été livrés par les villages où ils s'étaient réfugiés. Malheureusement, il n'en est pas partout ainsi ; dans les arrondissements les plus éloignés, où l'insurrection a pu s'établir un instant d'une manière plus complète, les chefs rebelles ont conservé tout leur prestige. Là, il faut une répression implacable. Il faut rassurer les Annamites par des preuves irrécusables quant à la stabilité de notre établissement...

...Si j'ai bien apprécié les facilités que présentent les populations à une prompt et entière soumission, on peut espérer, dans un laps de temps très

« court, voir l'occupation armée se réduire à des proportions plus normales et le gouvernement militaire céder la place à une administration civile. Sans méconnaître tout ce que le premier a fait pour la conquête et l'organisation de la colonie, on ne peut nier qu'il ait l'inconvénient d'entretenir toujours une certaine inquiétude dans des esprits, que les fréquents et inévitables changements qu'il amène dans la direction des affaires nuisent à leur bonne conduite, que, trop absolu dans sa manière de voir, il a souvent le tort de vouloir approprier le pays à ses idées, au lieu de modifier celles-ci suivant le pays...

...Malgré les systèmes chancelants qui se sont succédé en Cochinchine tous les dix-huit mois, malgré les mesures contradictoires, les résolutions prématurées, les entraves involontaires apportées à toutes les initiatives, notre colonie a une force de vitalité si grande qu'on peut dire d'elle ce qu'on disait de l'Italie : *fara da se...*

...Il est indispensable que la France suive d'un œil attentif les progrès et les péripéties de la lutte dont la Chine est le théâtre (1), afin d'en diriger la marche de la façon la plus avantageuse pour sa nouvelle possession. Cette crise momentanée exerce un contre-coup funeste sur les marchés européens de la Chine. Déjà, Changhaï, après avoir pris un essor prodigieux s'arrête. Si l'Empire chinois s'écroule, ses débris obstrueront un instant les avenues de son commerce. Saïgon, seul port européen à l'abri de cette perturbation et jouissant d'une tranquillité parfaite, est appelé à recueillir les épaves de ce grand naufrage et à s'accroître de ce que tous les autres auront perdu. En communication continentale avec la Chine, il en sera un instant le débouché presque unique et son commerce atteindra des proportions qu'on ne peut mesurer à l'avance...

...La Cochinchine a coûté beaucoup d'argent, je le sais. Recouvrera-t-on les sommes perdues ? Assurément non. En coûtera-t-elle encore ? J'ose affirmer que, si on le veut, notre colonie peut dès à présent marcher seule... On a donné trente ans à l'Algérie avant de lui demander compte du sang et de l'or dépensés. Ne donnera-t-on pas trois ans à la Cochinchine, que je n'hésite pas à comparer à notre possession africaine ? Comme valeur commerciale, elle la dépasse ; comme position, son influence, pour s'exercer sur un théâtre plus éloigné, en est-elle moins considérable ?...

...Il est un indice certain de la valeur et de l'avenir de notre possession cochinchinoise, c'est la façon dont elle est appréciée par l'Angleterre. Rien de plus clairvoyant que des rivaux pour juger une conquête. On peut lire, dans chacun des organes de la presse anglaise des mers de Chine, des diatribes sans fin sur l'occupation de Saïgon par la France et sur l'ambition sans frein de celle-ci. Singulières plaintes en de pareilles bouches ! Elles devraient au moins nous ouvrir les yeux...

...Ainsi, après avoir, par une heureuse et féconde inspiration, pris une position admirable sur le continent asiatique, après avoir vu un instant le plus bel avenir colonial s'offrir à nous et un nouvel empire des Indes orientales s'élever à l'ombre de notre pavillon, nous allons tout sacrifier à une heure d'impatience, à une crise passagère, et il faudra nous résigner sans espoir de retour à voir l'influence et le commerce français dans les mers de Chine végéter dans le marasme d'autrefois... Chaque mois écoulé dans l'incertitude actuelle est une année de perdue pour la colonie... Qu'un éclatant démenti vienne rassurer tout le monde, donner un nouvel essor à

« notre fondation naissante et permettre d'étudier les proportions définitives qu'il convient de lui assurer ! »

Saïgon, 19 avril 1864.

« De la colonisation de la Cochinchine »

...« La possession de nos trois provinces reste insuffisante et devient dangereuse si on ne la complète pas, dans un délai très court, par la conquête du reste de la Cochinchine. Les Annamites eux-mêmes ont toujours considéré les six provinces comme formant un tout indivisible ; la conquête par les Annamites du territoire de Bienhoa sur les Cambodgiens les a fatalement entraînés à celle de tout le delta... Les traités nous obligent à laisser passer les agents de Hué sur notre territoire ; nous ne pouvons empêcher leurs tentatives d'enrôlement, l'impression fâcheuse que produisent sur les Annamites le passage et la vue de leurs anciens mandarins. Tant que subsistera cette situation géographique, nous subirons l'hostilité sourde et permanente de la classe élevée, l'hésitation défiante et ruineuse des masses... Les mêmes inconvénients (existent) au point de vue commercial. Peut-on se flatter de posséder le débouché du Cambodge quand on n'en occupe qu'un des bras les moins importants ?... L'occupation des trois autres provinces réduirait immédiatement nos frontières de 70 milles d'arroyos, fort difficiles à garder. Cette conquête, habilement conduite, pourrait ne pas coûter plus de sang que certaine bataille sans larmes de l'antiquité...

...Dans un but d'économie mal entendue, on a réduit le personnel des officiers chargés de l'administration au strict minimum, ou plutôt au strict insuffisant ; d'où l'impossibilité de réorganiser le pays et surtout la perception des impôts, le maintien d'une foule d'abus que nous a légués le régime annamite, l'introduction de quelques autres. On doit se contenter du travail au jour le jour ; on ne peut songer aux études préparatoires sérieuses que réclament les réformes, que chacun sent nécessaires sans pouvoir les entreprendre. L'impôt foncier pour 1865 est évalué à 1.600.000 francs ; personne ne doute que les populations payent beaucoup plus. Les prélèvements faits par les intermédiaires indigènes atteignent une proportion à peine croyable, le triple, parfois davantage. Il faudrait confectionner des rôles personnels, mettant le contribuable en rapport immédiat avec le percepteur... Le cadastre ferait beaucoup pour la moralisation du pays et l'accroissement de ses ressources financières. L'établissement des rôles personnels permettrait de renoncer à ces revenus factices et misérables qu'on a dû créer à l'origine, à l'aide des fermes de l'opium et des jeux, et dont, par une sorte de pudeur instinctive, on a fait disparaître la désignation dans le budget de 1865...

...Ce qui manque surtout dans les rouages de l'administration indigène, c'est le personnel subalterne nécessaire pour organiser les bureaux, dont l'Inspecteur constitue souvent, à lui seul, tous les éléments. A la fois juge et greffier, préfet, maire, notaire, percepteur, conservateur des hypothèques, il est jusqu'à agent-voyer et coureur d'arroyos. Il ne réussit en rien à être bien complet et on est étonné qu'avec cette multiplicité de fonctions, on ait obtenu d'aussi heureux résultats...

...En résumé, la prise de possession des six provinces, l'organisation, sinon d'un gouvernement civil, du moins d'une administration locale parti-

« culière à la colonie, le développement de ses ressources agricoles et de l'influence commerciale de notre pavillon dans l'Indochine, me paraissent possibles à réaliser dès à présent, sans augmentation de dépenses et par les seuls moyens de la colonie. En se hâtant de lui donner une assiette définitive, on s'épargnera les longs et coûteux tâtonnements d'une politique obscure et indécise, d'un gouvernement de personnes trop variables et trop instables ».

Saïgon, 1<sup>er</sup> mars 1865.

(1) *Allusion à la terrible insurrection des Taïpîng.*

## LA COCHINCHINE EN 1864-1865

[TEXTE 166]

*De 1863 à 1865, une série de textes organiques dotent la Cochinchine d'un système statut administratif régulier.*

*Le décret financier du 10 janvier 1863 (Bull. off. Coch., 1863, p. 367) procède à la ventilation des recettes et des dépenses entre la métropole et la colonie. Abandonnant les « anciens errements », ce décret pose le principe que la Cochinchine doit subvenir, avec le produit des impositions locales, à toutes les dépenses autres que celles des services militaires, des traitements du Gouverneur et du Trésorier, avec une subvention de la métropole si les recettes locales sont insuffisantes, et versement au Trésor public des recettes excédentaires s'il en existe. Deux budgets coexistent ainsi en Cochinchine, un budget de l'Etat français, budget de souveraineté, chargé de l'entretien du service Marine et des traitements du Gouverneur et du Trésorier, et un budget local, alimenté par les recettes de la colonie, auquel incombent toutes les dépenses civiles, dont l'entretien, dans les vieilles colonies, est supporté par le budget métropolitain. Dépositaire des pouvoirs de l'Empereur, le Gouverneur arrête et rend exécutoire le budget local ; les questions financières sont obligatoirement soumises à un Conseil d'Administration, à pouvoir seulement consultatif (la première séance de ce Conseil se tint le 14 janvier 1864).*

*Les deux décrets subséquents du 25 juillet 1864 (B. O. C., 1864, p. 100) et du 14 janvier 1865 (ibid., 1865, p. 192) réglementent l'administration de la justice. Sauf pour les crimes politiques ou insurrectionnels, les tribunaux civils sont substitués aux Conseils de Guerre. Les codes français sont applicables seulement à Saïgon et, en dehors de Saïgon, aux seuls Européens et aux autochtones qui se réclament de la loi française. Dans l'intérieur, les tribunaux et le code vietnamiens sont maintenus pour tous les cas où il n'y a pas immixtion d'intérêt européen ou d'ordre public. Délégation du pouvoir législatif est conférée au Gouverneur, qui a qualité pour prendre avec l'assistance éventuelle du chef du service judiciaire, les arrêtés et les règlements les plus appropriés aux besoins du pays. Les règles de la procédure seront simplifiées au maximum, pour se rapprocher autant que possible « des formes expéditives et économiques de la justice anglaise ». « Je désire, écrit Chasseloup-Laubat « au Gouverneur, qu'il y ait autant de distance entre la justice organisée en « Cochinchine et celle existant [dans les vieilles colonies], qu'entre le régime « prohibitif et exclusif du vieux système colonial et la liberté du commerce « que nous établissons dans votre gouvernement ».*

*Le 9 novembre 1864, une décision du Gouverneur institua une Direction de l'Intérieur, chargée, comme dans les vieilles colonies, de « compléter l'organisation administrative et de centraliser l'action des services européens et indigènes ».*

*Les Exposés de la situation de l'Empire fournissent, dans le ton optimiste des documents officiels, des résumés précis et utiles de l'évolution progressive de la Cochinchine.*

*Exposés de 1861 à 1867, reproduits dans J. BOUCHOT, ouvr. cité, p. 168-187.*

### « Exposé de la situation de l'Empire » pour 1864

...« En Cochinchine, notre établissement s'affermir de jour en jour. L'ancienne organisation, si fortement constituée, de la commune annamite et du canton, mieux comprise par nous après deux ans d'expérience, a été complètement respectée et suffit aux nécessités de l'organisation secondaire des districts, de sorte que nous n'avons qu'à pourvoir aux besoins de l'administration supérieure des provinces...

...Ce sont les Annamites seuls qui ont poursuivi et attaqué le mandarin Quan Dinh et, après qu'il a été tué dans le combat, ont rapporté le corps à Gocong, c'est-à-dire au lieu même où, dix-huit mois auparavant, ce mandarin, par sa rébellion, s'était acquis une certaine renommée.

Fondé sur d'autres bases que celles sur lesquelles repose le système financier des anciennes colonies, le décret du 10 janvier 1863 a mis à la charge de la Cochinchine tout ce qu'elle pouvait supporter, non seulement les dépenses locales, mais encore, dans celles que le sénatus-consulte de 1854 a déclarées, pour les Antilles et la Réunion, pouvoir incomber à la Métropole, celles qui concernent l'administration, la justice, le culte, l'instruction, les travaux publics, etc. Ce décret a reçu son entière application en 1864. Par l'ordre introduit dans les différents services et au milieu de la paix... les revenus ont progressé rapidement et, si les recettes ne suffisent pas encore à acquitter les dépenses qu'elles devront supporter un jour, du moins leur accroissement permet déjà, pour l'année qui commence, de dégager le budget de l'Etat d'une partie des charges qui l'ont grevé jusqu'ici, tout en constituant une caisse de réserve.

Abandonnant aussi les errements suivis dans les anciennes colonies pour la formation des tribunaux, le décret du 25 juillet a confié à un juge unique de première instance et à un juge d'appel le soin de prononcer. Le service judiciaire est placé sous la direction d'un Procureur Impérial et, pour les arrêts à rendre en matière criminelle, le tribunal, composé de deux juges et d'assesseurs pris au sort sur une liste de notables, offre les plus sérieuses garanties. Le tribunal de commerce a été également constitué. Enfin, si les tribunaux indigènes institués par le Code annamite ont été maintenus et si la loi annamite régit les contestations entre indigènes et Asiatiques, ils sont libres cependant de déclarer qu'ils entendent contracter sous la loi française qui, dans ce cas, leur est appliquée par les tribunaux français. Les magistrats récemment nommés se rendent à leur poste ; un décret, destiné à simplifier toute la procédure, va être mis en pratique [décret du 14 janvier 1865]. Ainsi la justice criminelle, civile et commerciale se trouvera définitivement organisée.

« Des travaux considérables ont été entrepris avec les ressources du pays et aussi au moyen de prestations en nature dont le régime existait sous le gouvernement de Hué. Ces prestations, mieux employées, ont permis de couvrir 300 km de routes carrossables. Un réseau de 400 km de lignes télégraphiques... relie les villes de Saïgon, Bienhoa, Mytho, ainsi que le phare du Cap Saint Jacques et quelques points principaux. Un bassin de radoub de 53 m de long et de 4 m, 50 de profondeur a été construit. Un dock flottant... sera terminé dans quelques mois. Enfin, on continue l'approfondissement des canaux, qui offriront bientôt de nouvelles facilités au commerce maritime.

A côté de ces travaux, on a élevé des établissements destinés à étendre leur bienfaisante influence sur les populations indigènes. Un hôpital annamite a été établi, dans lequel les soins sont donnés aux malades, sous la direction d'un service français, par des religieuses annamites. Un séminaire, dans lequel se forme et se recrute le clergé annamite, a été fondé. Une école de petites filles, dirigée par les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui sont également à la tête de l'orphelinat, a été organisée. On a créé le Collège des Interprètes français, dont les études portent uniquement sur la langue annamite écrite en caractères latins, et l'on a établi... des écoles pour les indigènes... L'introduction des caractères latins, au moyen desquels on peut aisément écrire la langue annamite, sera pour notre établissement d'une grande portée. Elle aura pour conséquence de dispenser les indigènes de l'obligation où ils étaient d'avoir recours à un autre idiome que le leur pour écrire leurs conventions ou exprimer leur pensée, et de substituer un langage facile à apprendre à celui qui existait seul pour les actes de l'autorité et qui exigeait des études devant lesquelles bien des intelligences reculent... »

(*Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps Législatif le 17 février 1865. Rev. Marit. et Colon., mars-avril 1865, p. 447 et sq., et J. BOUCHOT, Documents, p. 174-177.*)

### La pensée intime de La Grandière (janvier 1865).

*Lettres particulières de l'Amiral-Gouverneur au capitaine de frégate Mauduit-Duplessis (1),*

17 janvier 1865,

« Votre désir de nous voir en possession des six provinces égale le mien. Mais il faut prendre le temps pour cela, saisir les occasions et nous bien affermir dans les trois provinces que nous possédons. Le reste viendra de lui-même, par la force des choses. Je ne crois pas que nous puissions y songer avant un an... Mon intention est de maintenir le traité de 1862 jusqu'à ce que les circonstances nous donnent le devoir de le déchirer par représailles. Mais soyons loyaux et de bonne foi avec ces peuples qui le sont si peu. Je regarde la chose comme tellement certaine dans un temps peu éloigné qu'il ne faut rien risquer et mettre le droit de notre côté.

Je ne puis dire l'effet que produira la nouvelle de la non-ratification [du projet de traité de rétrocession]. Il y a à Hué un parti de la guerre assez puissant. Une conspiration y a été découverte. Les lettrés devaient déposer Tu-Duc, tuer Phan Thanh Gian et le Ministre de la Guerre, qui sont les opposants. Il y aura sans doute un mouvement, mais je ne crois pas qu'il soit sérieux...

...« Je crois pouvoir sans danger aucun m'absenter pendant la mauvaise saison. Nos postes sont si bien placés que nous serons toujours les maîtres et que nous n'avons rien à redouter »...

20 janvier,

« Ma joie est grande. J'ai entre les mains la pièce officielle du Ministre des Affaires Etrangères [repoussant le projet de rétrocession]. Je vais envoyer la ratification à Hué... Qu'on sache donc que, pour obtenir, il faut vouloir ; que, pour vouloir, il faut la force apparente, la doctrine, la justice, les bons procédés, pas autre chose... Prudence, patience, justice ! »

24 janvier,

...« Je me suis attaché à la Cochinchine comme à un enfant que j'ai soigné dans sa maladie, qui m'a donné de vives inquiétudes. Je serais désolé d'y avoir un successeur qui bouleverserait tout, nous donnerait tort dans nos prévisions, dans nos promesses. Notre amour-propre est engagé et, ainsi que me le disait Son Excellence (2) : « La Marine est condamnée à réussir ». Oui, nous aurons cette gloire envers et contre tous nos détracteurs ; oui, nous conduirons la colonie, avec lenteur peut-être, mais avec l'assurance de son brillant avenir, et nous nous ferons aimer et respecter de nos voisins, de nos sujets annamites et, ce qui sera plus difficile, de nos marchands français... » (3).

(Arch. France Outre-mer-Cochinchine, Affaires générales, carton n° 4, classement provisoire. Textes inédits.)

### De quelques problèmes cochinchinois

«... Conserverons-nous l'organisation commerciale et cantonale ? Poursuivrons-nous énergiquement la destruction du mandarinisme dans les provinces ? Constituera-t-on un corps spécial pour l'administration des indigènes ? Exigera-t-on la démission des officiers attachés actuellement aux services civils ? Etablira-t-on en France une école analogue à celle que les Anglais ont à Haydebury pour l'éducation des *civilians* de l'Inde ? Quels codes imposera-t-on aux Annamites ? Proscrira-t-on les caractères chinois ou leur substituera-t-on les caractères romains ? Recommandera-t-on avant tout l'adoption du français comme langue officielle ? Confiera-t-on au clergé l'éducation de la jeunesse ? Admettrons-nous en principe la nécessité de la conversion des populations au christianisme ? Les Européens, les Chinois pourront-ils posséder en dehors de certaines agglomérations déterminées ? Facilitera-t-on l'immigration de l'élément agricole chinois ? Le moment est-il venu d'encourager les irrigations en Cochinchine ? Est-il possible d'établir de fructueuses relations commerciales... avec les riverains du haut-Cambodge ? Doit-on poursuivre énergiquement l'exploration du cours supérieur de ce fleuve ? Doit-on créer des bataillons analogues aux cipayes indiens ou avoir de simples compagnies de partisans volontaires ?...

...L'Empire d'Annam est à la fois municipal, par la base, administratif par le milieu et despotique par la tête... Nous pensons qu'on doit conserver intacte l'administration cantonale et communale...

...En Basse-Cochinchine, les malversations s'opéraient sur une plus large échelle que dans les autres subdivisions de l'Empire... A notre arrivée (le

« pays) était en pleine voie de colonisation ; chaque année on créait un nombre considérable de villages. Le mandarin concédait, par exemple, 2 000 *mau* de terrain pour établir une nouvelle commune. Quand le moment de régler le cahier arrivait, il admettait que 1 500 *mau* seulement étaient cultivés. Le village et le mandarin se partageaient la somme due pour les 500 *mau* restants...

...La colonie prend chaque jour plus d'importance. Elle paie ses services civils, entreprend à ses frais la construction d'édifices nouveaux, l'amélioration de ses voies de communication fluviales et terrestres. Une ville importante se bâtit à Cholon. Le commerce d'exportation se développe ; les cultures augmentent, les populations s'enrichissent ; elles commencent à se rapprocher de nous... Pour ne pas entraver un progrès sans exemple dans l'histoire de la colonisation, il suffit que les gouvernements futurs n'aient ni parti-pris, ni système d'exclusion, qu'ils ne repoussent aucune race, aucune nationalité... Les Chinois entreprenants iront se fixer au milieu des populations sauvages, remonteront après nous le grand fleuve et s'établiront sur ses rives, appelleront à eux leurs compatriotes du Yunnan. Saïgon deviendra l'entrepôt de toutes les richesses contenues dans le bassin du Cambodge et la France possèdera dans les mers de Chine une colonie heureuse et prospère qui se suffira à elle-même, ouvrira un débouché considérable aux produits de nos manufactures et servira de point d'appui à notre influence, qui rayonnera de plus en plus vers la Chine et le Japon »... (4).

(X., *La Cochinchine, ce qu'elle est, ce qu'elle sera. Deux ans de séjour dans ce pays, de 1863 à 1865, Périgieux, 1865*) (4).

(1) Charles, Balhazar Mauduit-Duplessis, né à Quimper, le 6 juin 1825, d'un capitaine de vaisseau en retraite. Entré premier à l'École Navale. Sert en Extrême-Orient sous les ordres de Charner (1843-44), de Cécille (1844-45), de Rigault de Genouilly (1845-46). Officier de choix de La Grandière, son parent ; à Terre-Neuve, en 1849. Campagnes de la Baltique et de Crimée (1854-55). En Chine et en Cochinchine, de 1861 à 1863, figure au Peïho, à Saïgon, à Chi Hoa, à Mylho, à Vinhlong. Attaché, en novembre 1863, au cabinet de Chasseloup-Laubat pour y suivre les affaires de Cochinchine, en correspondance personnelle à ce titre avec l'Amiral-Gouverneur. Revient en Cochinchine comme chef d'État-major général de 1865 à 1868. Capitaine de vaisseau en mars 1868. Rentré très malade en France (dysenterie, anémie profonde) ; meurt en cours de traitement à Amélie-les-Bains, le 10 décembre 1869. « Depuis la fondation de notre établissement de Cochinchine, il s'était en quelque sorte identifié avec cette colonie. »

(2) Chasseloup-Laubat faisait pleine et entière confiance à La Grandière, qu'il avait choisi en raison de « son esprit sage, froid, pratique », de son jugement lucide, de sa modération, de son amour de l'ordre. Comme son ministre, La Grandière se sentait des entrailles de père pour la Cochinchine, dans laquelle il voyait « un don que la Providence a fait à la France ».

(3) Les négociants français ne se faisaient pas faute de critiquer souvent l'administration de l'Amiral La Grandière. Ils supportaient mal la rigide sévérité du Gouverneur lui reprochaient de se montrer autoritaire et cassant, soupçonneux et peu compréhensif envers l'élément civil en général et les colons en particulier. Le commerce français ne garda pas rancune pourtant à l'Amiral ; quand ce dernier partit de Saïgon, en 1868, les négociants organisèrent un grand bal en l'honneur de l'intègre administrateur qui les quittait définitivement, laissant sa santé en Cochinchine.

(4) Cette brochure, fondée sur une sérieuse connaissance du pays, énumère quelques-uns des nombreux et complexes problèmes qui se posent alors en Cochinchine. Les idées de l'auteur se rapprochent de celles de Francis Garnier ; la brochure critique le « mandarinisme » ; elle traite du rôle que doivent jouer l'éducation et la religion, demande qu'on favorise l'immigration des Chinois, qui viennent de présenter au Gouverneur une pétition le priant d'annexer sans retard les provinces occidentales ; l'auteur étudie également le système financier, la situation présente et l'avenir de l'agriculture et du commerce. La brochure est très vraisemblablement l'œuvre du lieutenant de vaisseau Taillefer, qui se fit mettre en congé en 1866, en même temps que son camarade Brou, pour monter une entreprise de grande culture rizicole et séricicole dans l'île de Culao-Nam-Thon (province de Mytho).

## L'INTERIM DE L'AMIRAL ROZE (1865)

[TEXTE 167]

Le plus lourd des nombreux griefs qui furent articulés en France contre l'entreprise cochinchinoise à ses débuts fut un grief d'ordre pécuniaire. « La Cochinchine coûte cher. La Cochinchine obère les finances publiques », ne cessaient de répéter, dans les milieux gouvernementaux, ceux qu'on appelait « les budgétaires ». Ce furent surtout des raisons d'ordre financier qui furent invoquées, en 1864, à l'appui du projet de rétrocession des provinces occidentales. La Métropole n'avait qu'un désir : alléger ce fardeau le plus vite et le plus complètement possible. Aussi les crédits affectés à la jeune colonie furent-ils très tôt rognés dans de fortes proportions. Le gouvernement français ne consentit jamais par ailleurs à accorder à la Cochinchine sa garantie pour un emprunt, qui lui eut permis de réaliser un ample programme de travaux publics urgents et indispensables. Qui plus est, la Cochinchine, à peine pacifiée et mal remise encore des dévastations de la guerre, se vit imposer, dès 1864, sous l'euphémisme de « contingent », le versement annuel de plusieurs centaines de milliers de francs au trésor métropolitain, en compensation des débours faits par ce trésor à l'époque de la conquête.

La Cochinchine fut ainsi condamnée à assurer elle-même et elle seule le financement de son premier équipement administratif et économique, par prélèvements sur sa propre substance, sur les ressources ordinaires fournies par l'impôt. Pareil état de choses ralentit évidemment le rythme de la mise en valeur et recula fâcheusement l'ère des rendements réellement rémunérateurs. Le manque de capitaux d'investissement, l'équilibre du budget, les problèmes financiers et fiscaux furent toujours une des préoccupations dominantes des Amiraux-Gouverneurs.

L'Amiral La Grandière souhaitait que son œuvre ne fût pas interrompue pendant le court séjour qu'il se proposait de faire en France en 1865. L'Amiral Roze, choisi pour le suppléer, tint à honneur de ne pas s'écarter des directives de son prédécesseur et de poursuivre fidèlement sa politique. Cette continuité devint une tradition que respectèrent par la suite tous les intérimaires des différents gouverneurs, le Général d'Arbaud intérimaire de l'Amiral Dupré, en 1872 ; le Général Bossant intérimaire de l'Amiral Duperré, en 1876 ; le Général de Trentinian intérimaire du Gouverneur Le Myre de Villers, en 1881.

Pierre, Gustave, Roze, né à Toulon le 28 novembre 1812. Ecole navale en 1826-27. Affaire de Saint-Jean d'Ulloa en 1838. Capitaine de vaisseau, commande en 1862 la *Véra-Cruz*, au Mexique. Contre-amiral le 19 juillet 1862. Après avoir assuré l'intérim de l'Amiral La Grandière, prit, en 1866, le commandement de la division navale de Chine, au cours duquel il effectua une démonstration armée sur les côtes de Corée, en représailles du massacre de neuf missionnaires français (reconnaissance de Séoul et occupation temporaire de la forteresse de Kang Hoa, en octobre 1866). Vice-amiral le 24 mai 1869. Préfet maritime de Cherbourg, organise en 1870 la défense des lignes de Carentan. Commandé en chef en 1875-76 l'escadre d'évolution de la Méditerranée. Admis à la retraite en 1879. Décédé à Paris, le 27 novembre 1883.

Portrait : Monde Illustré, 16 septembre 1875 ; BOUDET et MASSON fig. 75.



28. — Les soirées de Cholon.



29. — L'amiral de Cornulier Lucinière (1811-1886).

### La pénurie financière

*L'Amiral Gouverneur au Ministre de la Marine,*

30 avril 1865,

« Le budget rectificatif que nous venons de recevoir nous instruit que la dotation de la Cochinchine, pour 1865, est de 8.500.000 francs, soit en réduction de 6.000.000 sur l'an dernier (1). S'il est vrai que le budget local a plus que doublé depuis un an, il est loin d'avoir augmenté en proportion de cette réduction. Avec une dotation de 8 millions, nous ne pourrions faire que fort peu de choses, quel que soit mon désir d'entrer dans les vues de Votre Excellence ; elle sera absorbée par des réparations. Nul plus que moi ne reconnaît les difficultés contre lesquelles mes prédécesseurs ont eu à lutter. Il n'est pas jusqu'au sol qui n'ait dû être conquis sur la nature et complètement reformé, au prix de sacrifices énormes et de fatigues inouïes. Nous n'avons vécu jusqu'ici que de provisoire. On est allé au plus pressé. Des cases annamites transformées et appropriées tant bien que mal. Depuis, la conservation de la Cochinchine a été mise en doute, une rétrocession pouvait avoir lieu... On s'est contenté le plus généralement d'entretenir ce qui existait. Tout cela a coûté cher, aussi cher probablement que si on avait fait du définitif dès le premier jour. Bâtiments, casernes, magasins, hôpitaux, tout est à démolir et à remplacer. Certaines administrations sont logées dans des hangars où l'humanité commande de ne pas les laisser plus longtemps. Les logements des officiers sont exposés à toutes les rigueurs d'un climat exceptionnel ; on y est tour à tour brûlé ou submergé. Nos soldats sont sans infirmerie, la cavalerie est parquée dans de véritables huttes ; les approvisionnements se perdent ; les hommes s'usent »...

### L'œuvre de l'Amiral Roze

DU MÊME AU MÊME,

26 novembre 1865,

...« Arrivé à Saïgon le 24 février, je n'ai pris le service que le 31 mars. Par un sentiment de convenance, je me suis efforcé d'entrer dans les vues de M. l'Amiral de La Grandière. J'ai consacré toutes mes forces à connaître le pays qui m'était confié ; j'ai pris toutes les mesures qui m'ont paru devoir hâter son développement. J'ai visité toutes nos provinces de l'Est et de l'Ouest ; dans trois voyages successifs, il n'est aucun centre de quelque importance que je n'aie vu et sérieusement étudié. La population, ses chefs en tête, m'a partout accueilli avec des démonstrations de respect et de confiance ; partout elle m'a paru complètement gagnée à notre cause, hostile à l'ancien régime. L'agriculture, la principale richesse, les routes, les canaux ont été de ma part l'objet d'une attention particulière. La constitution de la propriété, qui, en développant le travail et la production, attache les habitants au sol ; l'état-civil des personnes, base de toutes les sociétés stables, l'amélioration matérielle et morale des différentes classes, autant de questions dont j'ai cherché la solution sur les lieux mêmes et au milieu des populations. Loin de moi la pensée de les avoir approfondies, mais je les ai

« effleurées toutes et je serais trop heureux si mes modestes jalons pouvaient faciliter les voies de mes successeurs... » (2).

(Arch. Centr. Indoch., série B<sup>21</sup>, t. 6. Textes inédits.)

(1) En 1864 avaient été alloués à la Cochinchine 14.162.417 francs pour « les affaires militaires et maritimes » (troupes, constructions militaires, arsenal, etc.).

(2) Sur la Cochinchine à cette période, cf. Léon RENARD, La question de Cochinchine, Correspondant, janvier 1865, p. 83-116 ; E. DU HAILLY, Les débuts d'une colonie, Rev. Deux-Mdes, octobre 1866 ; L. DE COINCY, Quelques mots sur la Cochinchine en 1866, Paris, 1866.

## FORMATION DE LA MISSION DU MÉKONG

[TEXTE 168]

Les Français éclairés de Saïgon ne pouvaient manquer de porter leurs regards au-delà des horizons bornés du delta. Dès le début de l'occupation, le projet se fit jour de reconnaître l'intérieur de la péninsule. La première chose à faire était évidemment de remonter le grand fleuve dont le cours se terminait en Basse-Cochinchine, fleuve immense, sur lequel on ne savait qu'une chose, c'est qu'il venait de la Chine.

L'idée de l'exploration du Mékong trouva ses plus chauds partisans dans un petit groupe d'officiers de marine qui avaient accoutumé de se réunir à la préfecture de Cholon, administrée par l'un d'entre eux, le très dynamique Francis Garnier. « Il y avait alors à Saïgon une pléiade de jeunes officiers et fonctionnaires qui entretenaient les plus cordiales relations. Cette belle jeunesse se riait des privations et des dangers... A Cholon, après le travail du jour, Garnier nous appelait souvent à la nuit tombante... Travail actif le jour, réunion d'études vers le soir, invitations amicales à la veillée, alternatives de besogne, de combats, d'alertes, de fatigue, d'explorations, de plaisirs, d'instruction et de modestes et cordiales distractions qui établissaient entre nous une fraternelle union » (Charles Lemire, 1902).

Ces jeunes hommes, qui se réunissaient autour du préfet de la ville chinoise, s'appelaient Luro, Bizemont, Lamarque, Gaillard, Faure-Bigué, Foillard. Le soir, à Cholon, on soupait, on jouait la comédie en travesti, on discutait surtout des travaux et des problèmes du jour. On rêvait d'avenir, on dessinait les contours du futur empire que la France se devait de fonder dans les profondeurs mystérieuses d'un arrière-pays d'autant plus attirant qu'il était fait d'inconnu. Animateur de ces soirées, Francis Garnier brûlait d'être le Duplex de cette nouvelle France d'Asie, de donner à son pays la vaste « main indochinoise », formée par le bassin des cinq grands fleuves descendus du formidable massif tibétain. Conçue et voulue par quelques jeunes officiers à l'imagination ardente et généreuse, on peut dire que l'Indochine française est née, à l'appel de Francis Garnier, dans les « entretiens de Cholon ».

La préface de Bizemont, assidu des soirées de la ville chinoise, précise la genèse de la mission du Mékong. Dès juin 1863, Francis Garnier prit en quelque sorte à son compte personnel cette idée d'exploration, qui était « un peu dans toutes les têtes ». Durant les premiers jours de 1864, en même temps que Garnier attachait publiquement le grelot dans sa première brochure, le triumvirat amical Garnier, Bizemont, Luro, soumit à l'Amiral La Grandière un

*plan en bonne forme, dont on trouvera le texte ci-après. En novembre 1864, l'Amiral Bonard, en France, adressa, de son côté, au Ministre un « Mémoire sur l'urgence de l'exploration du fleuve le Mékong pour créer dans la Cochinchine française, à Saïgon, un entrepôt de commerce avec la Chine, le Thibet et les provinces occidentales de la Chine », dont la matière lui avait sans doute été fournie toute prête par Francis Garnier et ses compagnons. Pendant son congé en France, en 1865, l'Amiral La Grandière convainquit enfin le marquis de Chasseloup-Laubat, doublement intéressé à l'exploration en qualité de Ministre de la Marine et de président de la Société de Géographie.*

*Décidée dès 1865, l'expédition ne put quitter Saïgon qu'au début de l'été de 1866.*

### Francis Garnier et les soirées de Cholon

(1863-1866)

... « Francis Garnier venait de concevoir un projet gigantesque. Dans cette tête merveilleusement organisée s'était développée l'ambition grandiose de doter la France, dans l'Extrême-Orient, d'un empire colonial aussi vaste et aussi florissant que les possessions anglaises des Indes. Le vaste fleuve, le Mékong, dont nous venions d'occuper définitivement le riche delta, devait en être la grande artère. Il fallait donc commencer par en explorer le cours, en le remontant aussi loin que possible, mais tout au moins jusqu'à la frontière chinoise. Aussitôt, un projet d'exploration fut conçu par Francis Garnier, et adopté avec enthousiasme par Luro (1) et par celui qui écrit ces lignes, seul survivant de cet ardent triumvirat de jeunes gens qui ne rêvaient rien moins que la gloire de fonder une nouvelle France dans la péninsule indochinoise.

Les dates relatives à ce projet d'exploration ayant été vivement discutées et contestées dans ces derniers temps, il n'est pas inutile de les établir, non pas seulement d'après les souvenirs d'un collaborateur, mais d'après des lettres et des pièces authentiques que nous avons entre les mains. Le premier plan de Francis Garnier date de juin 1863, et c'est dans les premiers jours de 1864 que nous l'avons rédigé, d'après les notes et, en partie, sous la dictée de son inventeur. Un jeune officier de marine, qui devait s'adjoindre à nous, fut obligé de rentrer en France sérieusement malade ; il fut remplacé par Luro, qui venait d'arriver dans la colonie. Son remarquable talent comme dessinateur rendait son concours extrêmement précieux dans une telle entreprise. Une demande officielle fut ensuite formulée par Garnier, signée par ses deux compagnons, puis présentée au Ministère de la Marine avec l'appui de hautes personnalités.

Il convient de rendre hommage à l'intelligence bienveillante avec laquelle M. le Marquis de Chasseloup-Laubat, l'un des meilleurs ministres qu'ait eus la marine, accueillit le projet d'exploration du Mékong. Mais ces démarches et la distance qui sépare la Cochinchine de la métropole firent que l'ordre d'organiser l'expédition projetée n'arriva à Saïgon qu'au commencement de 1866. Encore, sur les trois signataires du projet de 1864, Francis Garnier était-il le seul qui fût désigné comme devant concourir à sa réalisation. Il ne nous appartient pas d'apprécier ni même d'indiquer les motifs qui firent écarter les deux autres adhérents. Quoi qu'il en soit, nous devons à la mémoire de Luro de constater et de proclamer hautement que, s'il se sou-

« mit à cette décision souveraine, ce ne fut qu'avec les plus vifs regrets et la plus grande amertume...

(Préface de Henri de Bizemont au livre de E. LURO, *Le pays d'Annam*, Paris, 1878, p. II et III.)

### Le projet de Francis Garnier, Bizemont (2) et Luro (Début de 1864)

« A M. L'AMIRAL-GOUVERNEUR,

« Nous avons l'honneur de venir soumettre à votre haute approbation le projet d'un voyage d'exploration de la vallée du Cambodge...

...L'heure arrive où, aux agitations et aux fatigues de la guerre, doivent succéder les méditations et les travaux de la paix. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la conquête d'un peuple ne saurait être le seul mobile d'une nation civilisée et puissante. Elle ne peut se légitimer que par une aspiration plus haute, une pensée plus grande que la satisfaction d'une ambition vaine et stérile. Agrandir le domaine de la science, éclairer des régions restées jusqu'alors inconnues et barbares, y faire pénétrer les bienfaits de la civilisation, le bien-être et la richesse qui résultent du commerce, telles sont les obligations que le conquérant est appelé à remplir...

...Jamais inconnu plus séduisant, plus grandiose ne s'est offert à la curiosité des voyageurs. Jamais résultats plus importants n'ont été promis à leurs recherches. De toutes les régions de l'Asie, la plus mystérieuse, l'Indochine centrale est aussi celle qui intéresse le plus le développement de notre puissance dans les mers de Chine, par les ressources immenses, les communications inattendues qu'elle peut offrir à notre activité.

Dans le vaste champ inexploré qu'elle présente à nos investigations, il est surtout une entreprise qui paraît devoir être tentée la première, c'est la reconnaissance du cours entier du Cambodge, ce fleuve immense dont nous occupons les embouchures, et qui semble être appelé à devenir un jour l'artère commerciale qui apportera à notre colonie des éléments inaltérables de richesse et de grandeur...

...L'origine et le parcours des fleuves qui arrosent (l'Indochine) sont presque entièrement hypothétiques. A vingt lieues à peine des frontières de la Cochinchine française, cessent les renseignements, ou ils sont si confus et si contradictoires que l'on ne saurait en conclure une donnée certaine. On dirait que, loin de se rapporter à une région unique, ils répondent aux pays les plus éloignés et les plus disparates de l'univers et, de leur étude comparée, surgissent soudain mille questions d'histoire, d'ethnographie, de philologie qui, venant s'ajouter au problème géographique, font, de sa solution, la plus féconde peut-être qu'il ait été donné à un voyageur d'obtenir. Ici, des ruines grandioses... Là, des tribus nomades... Au milieu d'un bouddhisme prédominant, çà et là, des traces d'islamisme, égarées à deux mille lieues de son berceau. A côté d'une indifférence religieuse presque absolue, des superstitions idolâtriques qui semblent procéder des rites de la forêt hercynéenne. Même diversité, pareil antagonisme dans les langues et les écritures : à côté des signes phonétiques du Cambodge, les caractères idéographiques de la Chine ; à côté d'idiomes indiens dérivés du sanscrit, des langues mongoles

« ou d'une origine inconnue. On se trouve évidemment ici au point de contact de deux races, de deux civilisations, de deux familles de langues...

...Quelle ligne de démarcation est à tracer entre ces deux courants humains qui sont venus se heurter là ? Où s'arrête la race indo-européenne qui domine au Birman ? Où commence l'élément chinois qui paraît indigène au Tonkin ?...

...La recherche de la vérité ne doit se faire qu'en dehors de tout système préconçu, de toute idée préalable. Il nous suffira de constater : 1° que nul Européen n'a encore pénétré dans la partie moyenne et supérieure du Cambodge, que la science européenne et la science chinoise ne possèdent encore aucun renseignement précis sur le point de départ de ce fleuve, sur sa valeur comme moyen de communication, sur ses rapports avec les autres artères fluviales qui descendent du plateau montagneux du Thibet ; 2° que toutes les probabilités font des régions qu'il traverse, les plus riches et les plus abondantes de l'Asie Orientale...

...Il est inutile d'insister pour prouver combien serait précieuse la certitude de la navigabilité complète de ce grand fleuve, apportant jusqu'à Saigon les produits du Laos et de la Chine centrale, qui dévient aujourd'hui sur Canton ou sur Bangkok, à l'aide de pénibles transports à dos d'éléphants. Tout se réunit pour faire de cette exploration une entreprise aussi pratiquement utile que scientifiquement intéressante...

...Cette année même, quatre expéditions envoyées par le gouvernement de Calcutta ont essayé de pénétrer dans le Céleste Empire par les vallées supérieures des fleuves de l'Indochine, mais la mauvaise volonté et les entraves de tout genre qu'elles ont rencontrées de la part du gouvernement d'Ava [Haute Birmanie, capitale Mandalay] les ont arrêtées avant même qu'elles aient pu atteindre le cours de la Salouen, qui paraît couler à 20 lieues environ du Cambodge. La France, plus heureusement placée, n'a pas à craindre de pareils obstacles ...(3)

...Nous venons, Amiral, revendiquer l'honneur de pénétrer les premiers dans l'Indochine centrale... En raison même de la nature des pays à traverser, les frais qu'occasionnerait ce voyage seraient minimes si on n'y comprend pas la valeur des instruments de précision que le dépôt de la Marine pourrait fournir directement... Les équipements particuliers des voyageurs seraient à leurs frais.

Il resterait à la charge du budget local : 1° l'achat d'une pacotille d'objets d'échange, susceptibles d'être prisés dans la région que l'on aurait à traverser et d'être donnés en cadeaux aux chefs de tribus et autres autorités... Nous en estimons le prix à 1.500 francs ; 2° la solde des indigènes employés comme porteurs de bagages et comme guides, et les primes à leur promettre pour stimuler leur zèle, à 1.500 francs... Total : 3.000 francs.

...Quelle que soit la suite que vous jugerez à propos de donner, veuillez n'y voir, Amiral, que la manifestation de notre ardent désir de contribuer autant qu'il est en nous à la prospérité et au développement de la belle colonie que vous gouvernez. Nous sommes...

Signé : Francis Garnier. H. de Bizemont. E. Luro ».

(Minute, sans date, existant dans les archives familiales de M. Robert Garnier, neveu de Francis Garnier. Texte inédit.)

**Les instructions de La Grandière à Doudart de Lagrée  
(mai 1866)**

Saïgon, 25 mai 1866,

« M. LE COMMANDANT,

« S. E. le Ministre de la Marine a soumis à l'Empereur un projet de voyage pour l'exploration du Mékong, et S. M. a bien voulu autoriser l'exécution de ce projet dans les conditions générales d'organisation que j'avais présentées (4).

Je vous ai désigné pour prendre le commandement de cette expédition, dont les résultats peuvent avoir une importance considérable pour l'avenir de notre colonie, et apporter à la géographie et aux sciences naturelles les plus utiles renseignements...

...Nous connaissons le cours du Mékong depuis son embouchure jusqu'aux rapides de Samboc-Sombor. Au delà, nous n'avons que des renseignements vagues et contradictoires...

Au-dessus de Luang-Prabang, dernier terme du voyage de Mouhot, nous savons moins encore, et les notions recueillies ne semblent avoir aucune valeur sérieuse. Enfin, nous ignorons en quels lieux le fleuve prend naissance.

On peut donc dire que le Mékong nous est inconnu. Et cependant, ce fleuve, le plus grand de l'Indochine, l'un des plus considérables du monde, offre un champ fécond de découvertes. On y parle vingt idiomes différents ; toutes les races de l'Asie orientale se sont rencontrées sur ses bords, et la tradition y conserve le souvenir de royaumes riches et puissants. Ne serait-il pas possible de ramener la vie dans ces contrées, de renouer les anciennes relations commerciales et, peut-être, d'attirer vers nous la majeure partie des productions de la Chine centrale ? Les intérêts généraux de la civilisation, et plus particulièrement ceux de notre colonie naissante, nous font un devoir de faire cesser ces incertitudes, et c'est dans cette pensée que le voyage que vous allez entreprendre a été décidé.

Déterminer géographiquement le cours du fleuve par une reconnaissance rapide poussée le plus loin possible ; chemin faisant, étudier les ressources des pays traversés, et rechercher par quels moyens efficaces on pourrait unir commercialement la vallée supérieure du Mékong au Cambodge et à la Cochinchine : tels sont, en résumé, les objets essentiels que vous ne devez jamais perdre de vue...

...Au chef de l'expédition appartiennent la direction générale du voyage, le règlement des dépenses, la répartition des cadeaux, le droit de réquisition aux autorités. Le travail est partagé ainsi qu'il suit entre les membres de la Commission. Le premier officier est chargé des observations astronomiques et météorologiques... (5).

...Le deuxième officier est chargé de la discipline de l'escorte, des approvisionnements et des transports (6). Il veille particulièrement à la garde des fonds, des armes et des munitions, il s'occupe spécialement des levés topographiques, des vues, dessins, etc... Le délégué du Ministère des Affaires Étrangères est chargé de la partie descriptive du voyage (7). Il étudie les mœurs et usages des diverses tribus et décrit l'aspect des pays traversés. Il se rend compte des relations commerciales établies dans chaque contrée... Le chirurgien-géologue (8) explore et définit les terrains au point de vue géologique. Il étudie spécialement au point de vue industriel les contrées mé-

•tallifères... Le chirurgien de 3<sup>e</sup> classe de l'expédition (9) étudie les questions qui dépendent des autres branches de l'histoire naturelle, la faune et la flore des contrées parcourues, les variétés physiques des races, etc...

...Quant à l'étude des langues qui, dans un voyage aussi rapide, ne saurait être suffisamment approfondie, il importe que chacun, en ce qui le concerne, apporte sa part à l'œuvre commune et que la Commission recueille les premiers éléments d'un dictionnaire des divers idiomes. Enfin, il importe d'étudier et de comparer avec soin l'organisation politique, les pratiques religieuses, le langage des tribus, et de rechercher les lignes de démarcation qui séparent les divers courants humains qui sont venus se heurter dans l'Indo-Chine...

...Je n'assigne aucune limite de temps ou de distance à votre voyage. Il suffit que j'aie indiqué le but à atteindre : reconnaissance rapide du Mékong au point de vue géographique et commercial. La santé des officiers et de l'escorte, la nature et l'importance des difficultés que vous rencontrerez, détermineront l'époque de votre retour. Quel que soit le terme extrême de votre voyage, vous vous efforcerez de recueillir tous les renseignements qui pourraient être utiles à une nouvelle exploration. Vous porterez notamment vos informations sur la question des sources du fleuve. L'opinion générale fait descendre le Mékong, parallèlement au Yang-tsé-Kiang, des régions Nord-Est du Tibet ; mais aucune raison péremptoire n'a été donnée, et le problème reste à résoudre...

...L'expédition ayant un but essentiellement pacifique, vous vous efforcerez d'établir des relations amicales avec tous les peuples dont vous traverserez le territoire, et vous leur ferez entendre que les résultats que nous poursuivons ne peuvent qu'améliorer leur état et accroître leur richesse. Vous maintiendrez une discipline sévère dans l'escorte, empêchant toute violence, tout mauvais exemple. De tous, vous exigerez le respect des lois du pays et des croyances religieuses. Dans vos relations avec les chefs, vous emploierez les moyens de persuasion et de générosité unis à une juste fermeté.

En un mot, je compte que vous ne perdrez jamais de vue que vous représentez dans un pays nouveau une nation puissante, équitable, tolérante, et que nos bonnes relations dans l'avenir, avec ces contrées peuvent dépendre du souvenir que laissera derrière elle l'expédition que vous commandez...»

DE LA GRANDIÈRE.

Arch. Centr. Indoch., B-220, t. 4, n° 134. Repr. par Francis GARNIER, *Voyage d'Exploration en Indochine*, Paris, 1873, t. 1<sup>er</sup>, p. 14-19.

(1) *Sur Luro, alors lieutenant aux fusiliers-marins à Mytho, cf. le T. 176.*

(2) *Henri, Louis, Gabriel de Bizemont, né le 22 février 1839, à Nancy. Ecole Navale en 1856-57. Enseigne en septembre 1861. Lieutenant de vaisseau en août 1866. En Cochinchine, de 1863 à 1866, y commande d'abord une compagnie de fusiliers-marins, puis Inspecteur stagiaire à Cholon, ensuite chef du bureau municipal de Saïgon. Chargé, en 1870, d'aller rejoindre Sir Samuel Baker sur le haut Nil. Capitaine de frégate en mai 1882. Vice-président de la Société de Géographie en 1896. Décédé à Paris en 1899.*

(3) *Ce paragraphe montre que Francis Garnier a suivi de près, à travers la presse anglaise, les tentatives réitérées que les Britanniques, à partir de l'installation de la France sur le bas Mékong, installation considérée d'un œil jaloux par les Anglais des Indes, firent pour rechercher une route commerciale vers la Chine du Sud, en remontant le haut Irraouady et la Salouen. Le ministre français, renseigné pourtant par un colon français établi à Mandalay, Fernand d'Avera, ne prêta aucune attention à ces tentatives. Inhibé par la crainte de porter ombrage à l'Angleterre, mistress déjà de la Basse-Birmanie,*

Paris ne fit rien pour accueillir les avances pressantes du souverain de Birmanie et pour tenter de s'assurer la primauté dans l'ouverture éventuelle du marché chinois par le Sud. Longtemps retardée dans sa réalisation, la mission d'exploration du Mékong fut imposée, en quelque sorte, à l'inertie métropolitaine par l'insistance de Francis Garnier.

(4) Le détail de l'organisation et le choix des explorateurs avaient été laissés par le Ministre à l'Amiral-Gouverneur. Celui-ci confia le commandement de la mission, non pas à Francis Garnier, lieutenant de vaisseau de puis un an à peine, mais au capitaine de frégate Doudart de Lagrée, représentant de la France au Cambodge (cf. sur lui les T. 169-181-184). L'expédition partit de Saïgon, sur deux canonnières, le 5 juin 1866. Elle comprenait cinq officiers et un élève consul, un interprète français et un interprète cambodgien, un sergent et un soldat d'infanterie de marine, deux matelots français et deux matelots tagals, un sergent et six miliciens cochinchinois. « Ceux qui connaissaient l'indomptable énergie de notre chef, écrit de Carné, nous serrèrent la main comme à des condamnés. »

(5) Francis Garnier, détaché alors comme Inspecteur-stagiaire des Affaires Indigènes à Cholon.

(6) Delaporte, Louis, Marie, Joseph, né à Loches, le 10 janvier 1842. Ecole navale en 1859-1860. Enseigne en septembre 1864. Attaché, après la mission du Mékong, au Dépôt des Cartes de la Marine, pour aider Francis Garnier dans la rédaction du compte rendu officiel du voyage. Lieutenant de vaisseau en mai 1869. Accompli, en 1873, puis en 1881-82, deux missions d'exploration archéologique au Cambodge, d'où il rapporta les sculptures khmères, qui lui permirent d'organiser, à Compiègne, un musée indochinois, qui fut ensuite transféré au Trocadéro. Mis en réforme pour infirmités en juillet 1880. Auteur de nombreux ouvrages d'histoire de l'art. Décédé le 3 mai 1925.

Biographie par René DE BEAUVAIS, Paris, 1929. Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 89.

(7) Louis de Carné, né en 1843, en Bretagne. Neveu de l'Amiral La Grandière. Attaché en 1863 au service consulaire. Représentait dans la mission le Ministre Drouhin de Lhuys. Gravement malade à son retour en France, il décéda pendant la guerre de 1870. Auteur d'une relation particulière du voyage d'exploration, parue dans la Revue des Deux-Mondes, publiée post mortem par son père, L. de CARNE, Voyages en Indochine et dans l'Empire chinois, Paris, 1872.

(8) Docteur Joubert, Lucien, Eugène. Né le 26 janvier 1832, dans l'Isère. Chirurgien auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe de la Marine. Campagne au Sénégal de 1852 à 1867. Abandonna la Marine en 1869. Médecin de l'établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne ; mort dans cette ville en 1893.

(9) Docteur Thoret, Clovis, né le 28 avril 1833, dans la Somme. Chirurgien auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe. En service en Cochinchine depuis 1862, s'était consacré à l'étude de la flore du pays. Démissionna en 1871 pour faire de la médecine civile. Décédé à Paris, en octobre 1911.

## L'EXPLORATION DU BASSIN DU MÉKONG

(1866-1868)

[TEXTE 169]

Après avoir visité les ruines d'Angkor, la mission Doudart de Lagrée, en attendant ses passeports chinois, au devant desquels Francis Garnier se rendit, seul, en deux courses aventureuses, d'abord à Stung-Treng, puis à Phnom-Penh, reconnut le moyen Mékong et ses affluents de la rive gauche. Le 29 avril 1867, la mission arriva à Luang-Prabang, où elle érigea un monument à Mouhot et où elle se délesta de la plus grande partie de ses bagages, avant d'aborder les plus sérieuses difficultés du voyage.

La mission constata que le Mékong, fleuve en escalier, était impraticable comme voie commerciale. En revanche, elle révéla au monde l'existence d'une voie fluviale navigable reliant la Chine du Sud au golfe du Tonkin. « Saïgon est à jamais séparé de la Chine par une longue série de cascades et de rapides... Nous avons tué la plus caressée des chimères. La consolation nous vint, dans cette disgrâce, du côté où nous ne l'attendions pas, d'une modification

« forcée introduite dans notre programme par la volonté de M. de Lagrée » (de Carné).

Le 20 novembre 1867, de Lagrée et ses compagnons arrivèrent sur les bords du Ho-ti-Kiang, tranche principale du haut Song-Koï ou Fleuve Rouge. Francis Garnier descendit le fleuve, en pirogue, sur 40 milles en aval; il rapporta de cette reconnaissance des renseignements montrant que le Fleuve Rouge était le débouché naturel du Yunnan vers la mer, à travers le Tonkin. Une voie de pénétration vers la Chine du Sud était ainsi trouvée. Lagrée écrit : « Voici la voie cherchée. Le Mékong nous échappe ; nous le retrouvons dans le « Song-Koï... L'affirmation de cette route sera sans doute l'un des plus utiles « résultats de notre voyage ».

Passant outre aux objections de trois de ses compagnons, Doudart de Lagrée décida d'abandonner le Mékong à Xien Hong, par 22° de latitude, pour se diriger vers le Nord. Après un court séjour à Yunnan Sen (ou Yunnan-Fou, aujourd'hui Kunming) les voyageurs, en loques, pieds nus, exténués de fièvres, de froid et de privations, arrivèrent, le 18 janvier 1868, à Tong-Tchouen, ville située, par 2 180 m d'altitude, à deux jours de marche du Fleuve Bleu. Doudart de Lagrée, qui, depuis quelque temps, cheminait sur un trancart, dut s'arrêter dans cette ville. Laisant le malade aux soins du Dr Joubert, Francis Garnier, Delaporte, Thorel et de Carné s'enfoncèrent vers l'Ouest, dans la province du Se-Tchouen. Ils espéraient rejoindre le haut Mékong et résoudre le problème des sources du fleuve. Malheureusement, le sultan de Tali, chef des musulmans révoltés, fit défense de pousser jusqu'au Mékong aux Français, qui durent retrousser chemin. Revenus le 4 avril à Tong-Tchouen, Francis Garnier et ses compagnons n'y retrouvèrent pas leur chef vivant. Abattu par un abcès au foie et par un réveil de sa maladie du larynx, Doudart de Lagrée était mort à Tong-Tchouen, le 12 mars 1868, dans les bras du docteur Joubert. Déférant à la volonté formelle du défunt — « l'œuvre d'un homme ne peut être achevée que « par lui-même » — les explorateurs brûlèrent toutes les notes de Doudart de Lagrée. Ils revinrent par le Fleuve Bleu, ramenant la dépouille du défunt. Le 19 juin 1868, Garnier et ses compagnons prirent à Changhaï le bateau pour Saïgon.

Depuis Kratié, où les canonnières avaient été renvoyées à Saïgon, la mission avait parcouru au prix de mille fatigues 9.960 kilomètres. Le voyage eut un retentissement mondial. Doudart de Lagrée reçut une médaille posthume, Francis Garnier la grande médaille d'or des Sociétés de Géographie de Paris et de Londres. Le premier congrès international de géographie, réuni à Anvers, en août 1871, décerna à Francis Garnier, en même temps qu'à Livingstone, une médaille d'honneur hors concours. En 1872, Garnier fut promu officier de la Légion d'honneur.

La relation officielle de la mission, publiée aux frais du Ministère de la Marine, parut à Paris en 1873 :

Francis GARNIER, Voyage d'exploration en Indochine, 2 vol. in quarto, 1 atlas et 1 album in folio. Edition résumée, empruntée au journal *le Tour du Monde*, par Léon GARNIER, Paris, 1885. De deuxième main : Roger, VERCEL, *Le fleuve, les grandes heures de la vie de Francis Garnier*, Paris, 1946 et Francis Garnier, à l'assaut des fleuves, Paris, 1952.

### Quelques lettres personnelles de Francis Garnier

FRANCIS GARNIER A SES AMIS DE CHOLON,

Bassac, 15 septembre 1866,

« Il paraît que j'ai été fort malade et il est de fait qu'il est un mois, le mois d'août, dont ma mémoire ne me rappelle pas grand'chose. J'ai eu, au retour d'une exploration des rapides, faite seul dans une petite barque, une fièvre rémittente, qui s'est transformée en fièvre typhoïde, avec accompagnement de délire (1). Je me promenais toutes les nuits d'une manière fort désagréable pour mes voisins et, dans mes conversations hors de sens, Lamarque et Luro, Cholon compris, jouaient le plus grand rôle. Il paraît que je m'en suis tiré d'une manière merveilleuse, mais mes forces ne sont pas encore tout-à-fait revenues (je suis resté vingt-deux jours sans manger) et j'ai encore des jambes de coton... »

FRANCIS GARNIER A X.,

Bassac, 15 octobre 1866,

« Je reviens d'une excursion dans le haut d'un affluent du Mékong et j'ai pu y admirer les plus belles cataractes du monde. Cet affluent, le Séson, vient des montagnes qui nous séparent de la Cochinchine et traverse les tribus sauvages, dont les unes sont tributaires du Siam, les autres insoumises. Naturellement, elles se font la guerre et il en résulte un commerce d'esclaves, réellement ignoble et déshonorant pour notre protectorat, puisque c'est sur le marché de Phnom-Penh que se vend une grande partie de ce bétail humain. Le reste va cultiver, dans les provinces siamoises, pour le compte des mandarins, qui, ici comme au Cambodge, sont les seuls, avec quelques Chinois, à faire le commerce... »

FRANCIS GARNIER A LURO,

Stung-Treng, 8 novembre 1866,

« Mon cher Luro, Ton ami se trouve dans la position la plus embarrassante qui se puisse imaginer. J'arrive à Stung-Treng porteur de notre courrier, espérant y trouver déjà le courrier, et là, le Gouverneur [de la province] m'apprend que les communications sont coupées avec Phnom-Penh, que les rebelles du Cambodge (2) occupent la rive gauche..., qu'il me refuse un bateau pour continuer à redescendre, parce qu'il y va de ma vie, dont il est responsable. Juge de mon indécision... »

...Les Laotiens racontent ici que les rebelles sont invincibles pour avoir bu une certaine eau, qu'ils sont à peine une centaine, et que, cependant, les milliers d'hommes et les Français que Norodom envoie contre eux sont toujours battus, et autres exagérations de ce genre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les tribus sauvages des environs se sont jointes aux rebelles.

Ne pouvant vaincre l'obstination de mon brave Gouverneur, malgré la quinine que je lui administre (je ne sais si c'est de peur qu'il a la fièvre)..., je vais faire un tour dans la rivière d'Attopeu, pour tuer le temps, en atten-

« dant le retour des petits mandarins que le Gouverneur a envoyés en quête de nouvelles...

...Le pays est le plus giboyeux du monde. Quand on descend le fleuve dans un de ces mille canaux qu'il se creuse au milieu d'îles charmantes, le long des plages « au sable d'or » qui se déroulent sous les yeux, apparaissent cerfs, paons, buffles sauvages, sangliers, éléphants, singes. Rien de plus animé que ces paysages, auxquels l'homme manque cependant. Véritable Eldorado du chasseur !...

...Ma fièvre typhoïde m'a fait perdre un peu la mémoire et je n'ai plus aucune des adresses de mes amis pour leur écrire. L'isolement remue toutes les fibres du cœur et tous les sentiments affectueux, un peu refoulés pendant cette vie trop agitée et trop tumultueuse que je menais ces derniers temps à Cholon, reviennent aujourd'hui à la surface. Je voudrais bien que tous mes amis ne m'oublient pas et je m'adresse à vous pour leur rappeler qu'une âme en peine erre dans le Laos » ... (3)

FRANCIS GARNIER A SES PARENTS,

Luang-Prabang, 24 mai 1867,

...« Après un mois environ de séjour ici, nous nous remettons demain en route pour Xieng Khong, point situé à 150 milles au-dessus sur le fleuve, limite du territoire sur lequel (nos) lettres de passe nous permettent de circuler. Nous ignorons encore si les petits rois, plus ou moins indépendants qui se succèdent ensuite le long du Mékong, voudront bien nous laisser aller plus loin. En tout cas, les difficultés tant morales que matérielles vont commencer pour nous et nous nous y préparons en nous débarrassant ici de toutes nos inutilités. Hélas ! vous autres civilisés, seriez ébahis de nous voir rejeter comme superflu ce que vous considérez comme indispensable. Je n'ai plus pour ma part qu'une paire de souliers, que je réserve pour les terrains trop caillouteux et je vais d'ordinaire nu-pieds. Tous ces messieurs en sont à peu près là... Du reste, pour peu que le voyage se prolonge encore un peu, je crois que je pourrai m'habiller avec mes cheveux et ma barbe ; ils ont déjà atteint une longueur raisonnable...

...Plus nous avançons, plus les chaînes de montagnes se multiplient et s'élèvent. Le fleuve s'encaisse, tourbillonne, écume au milieu de rochers énormes. Aussi faut-il souvent décharger nos barques sur la rive, leur faire franchir à vide le passage difficile, puis tout recharger au-dessus. On ne va pas très vite de ce train là...

...Nous sommes naturellement sans les moindres nouvelles de l'Europe et de la colonie depuis le courrier que j'ai été chercher à Phnom-Penh, et il est à peu près certain que nous n'en aurons pas d'autres jusqu'au jour où nous ferons tête sur quelque point du littoral de la Chine ou, si nous ne réussissons pas à passer, jusqu'au jour de notre retour à Saïgon. Que s'est-il passé depuis les événements d'Allemagne et d'Italie ? Nos imaginations s'échauffent souvent à ce sujet »...

## Lettres de Doudart de Lagrée (4) à l'Amiral de La Grandière

Stung-treng, 6 août 1866,

«... M. Garnier est celui dont l'intelligence et l'ardeur nous apporteront les meilleurs résultats. Il est instruit et capable, observe bien, travaille sans relâche. Il est infatigable, et ma plus grande tâche, vis-à-vis de lui, est de maintenir son activité dans la limite de ses forces »...

Bassac, 27 octobre 1866,

... « La cataracte de Khone ne présente pas une chute brusque perpendiculaire au lit du fleuve, que l'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil. Le fleuve s'épanouit pour franchir l'arête rocheuse en un grand nombre de bras et de canaux séparés par des îles ; sa largeur atteint près de 8.000 m. Tous ses bras sont éloignés les uns des autres et encaissés ; on ne reconnaît ce qui s'y passa qu'en pénétrant successivement dans chacun d'eux. On les trouve tous torrentueux, la plupart ont des chutes partielles »...

Bassac, 18 décembre 1866,

... « Le dernier voyage de M. Garnier a complété et rectifié les travaux antérieurs. De Kratié à Bassac, le fleuve a été monté ou descendu trois fois par des voies différentes ; nous sommes bien près d'en avoir la représentation exacte. Les positions géographiques de Stung-Treng, Khone, Khong et Bassac sont exactement déterminées... »

... L'inspection de la grande carte suffira, je pense, à faire comprendre les difficultés nombreuses que présente la navigation du fleuve, barré complètement en quatre ou cinq points principaux. Si, à la rigueur, on peut admettre qu'un bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau et doué d'une grande vitesse puisse, par un véritable tour de force, remonter jusqu'au pied de la cataracte, on n'imagine aucune carte si bien tracée, aucun pilote assez habile pour le ramener à Kratié, au milieu de tant de dangers, par des courants de foudre, que chaque pointe, chaque écueil dévie. Pour moi, je n'hésite pas à conclure qu'il faut considérer Samboc-Sombor ou un point situé à une dizaine de milles au-dessus, comme l'extrême limite de la navigation à vapeur »...

Luang-Prabang, 24 mai 1867,

... « La principauté de Luang-Prabang, tributaire de Siam, peut être comparée, pour son étendue, au Cambodge actuel... Entièrement montagneuse, elle n'a qu'une population restreinte... Je ne pense pas que les Laotiens y dépassent le chiffre de cent à cent-vingt mille âmes. Le nombre des sauvages soumis paraît beaucoup plus considérable ; peut-être pourrait-on, sans exagération, l'estimer à deux ou trois cent mille âmes... »

... Trois routes s'offrent pour pénétrer en Chine : 1<sup>o</sup> celle du Nord-Ouest, qui suit la direction du Mékong. On va en barque de Luang-Prabang à Xiên-Khong, province siamoise ; puis l'on suit par terre l'une des deux rives, la navigation du fleuve devenant trop difficile ; 2<sup>o</sup> celle du Nord. On remonte une rivière importante, le Nam-Hou, pendant douze à quinze jours ; on prend ensuite la voie de terre. Les deux routes précédentes se rejoignent à Muong-La (Sé-Mao), plus connu des Européens sous le nom d'Es-mok ; 3<sup>o</sup> La route du Nord-Est, qui touche à la frontière du Tonkin et que

«suivaient autrefois les commerçants du Kouang-Si... Je me décide à prendre la direction de l'Ouest, malgré la plus grande longueur du trajet et les obstacles très sérieux que nous pouvons rencontrer »...

Sé-Mao, 30 octobre 1867,

... « Notre petite caravane a franchi, le 18 octobre, la frontière du Yunnan et débouché dans la belle vallée de Sé-Mao...

...Nous avons quitté le Mékong à Xiên-Hong, par 22°0'17" et 98°27'. A mon bien grand regret, il faut que nous renoncions désormais à le suivre. La guerre des Musulmans désole toutes ces belles contrées et le calme ne paraît pas devoir renaître encore. On se bat sur les deux rives du fleuve. Pour continuer dans cette direction, il faudrait vaincre les résistances très décidées de l'autorité chinoise, obtenir un sauf-conduit des chefs musulmans, dont le centre politique est à Ta-li-fou, à 500 kilomètres d'ici ; puis, avec des ressources aujourd'hui très amoindries, nous lancer à l'aventure dans une région dépeuplée et où le théâtre de la lutte se déplace sans cesse. Ce serait courir grand risque de s'aliéner les deux partis et de compromettre l'issue définitive de ce voyage.

D'autre part, il faut considérer que le haut Yunnan occidental, dès longtemps en rapport direct et régulier avec la Birmanie, est dans une telle situation par rapport aux possessions anglaises que toutes nos études commerciales et autres ne profiteraient qu'à nos rivaux. Aussi je crois plus sage de nous diriger sur la ville de Yunnan, en laissant sur notre gauche la ligne des postes avancés des Musulmans, et en appuyant vers l'Est et le Sud-Est des reconnaissances géographiques.

Etudier les voies commerciales qui nous intéressent et les contrées qui, dans l'avenir, peuvent entrer en relation avec nous, particulièrement reconnaître le haut Song-Koï et la frontière du Tonkin, tel est le but que nous allons poursuivre. De Yunnan, où je compte arriver dans la première quinzaine de janvier, nous nous dirigerons vers le Yang-tsé-kiang, par où nous opérerons notre retour...

(Extr. des lettres de Doudart de Lagrée publiées par H. DE VILLEME-REUIL, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, Paris, 1873, p. 495-560.)

#### Découverte de la navigabilité du fleuve rouge (5) (Décembre 1867)

... « Il était regrettable que l'état de la contrée ne nous permit pas de pousser notre reconnaissance plus à l'Est ; on nous signalait à Mong-tse, ville située à trois jours de marche de Lin-ngan, des mines d'argent et de plomb. De ce point, on se trouve à deux cents *li* de Mang-ko [Mang-Hao], grand marché situé sur les bords du Hoti-kiang, et où ce fleuve, d'après les renseignements que j'avais recueillis pendant mon excursion, commence à devenir navigable. En aval de Mang-ko, on trouve sur les bords du fleuve la ville de Lao-kay, qui est en plein pays annamite, à deux jours de la capitale du Tonkin. De nombreuses mines d'or, d'argent et de cuivre se trouvent dans le département chinois de Kai-hoa, que traverse le Nan-si ho, affluent du Song-Koï, ou fleuve du Tonkin.

« Mang-ko paraît être le centre d'un commerce très actif. Les gens de Canton, qui s'y rendent en traversant le Kouang-si et la partie Nord du Tonkin, y apportent des laines, des cotonnades, des soieries, et remportent en échange le coton et le thé que produisent les Pa-y des environs et de la vallée du Nam Hou. La plupart des soies que consomme le Sud du Yunnan viennent par cette voie, et le courant commercial du Fleuve Bleu et du Sé-Tchouen ne commence à l'emporter sur l'exportation cantonnaise que beaucoup plus au Nord. Les Chinois de Lin-ngan portent à Mang-ko des thés venus par la route de Pou-eul. Avant la guerre des Mahométans, les mandarins chinois du Yunnan faisaient apporter de Tong-Tchouen à Sin May, marché annamite qui se trouve sur le Song-Koi, en aval et à peu de distance de Mang-ko, de l'étain et du zinc, dont on se sert en Annam pour la fabrication de la monnaie nationale. On échangeait là ces métaux contre de l'argent, au titre de huit dixièmes, que l'on achevait de purifier dans le Yunnan.

Il n'était point permis aux Annamites d'entrer sur le territoire chinois, et nous ne pûmes découvrir, pendant tout notre séjour le long des frontières, aucun sujet de Tu-Duc. Une large bande de terrain habitée par des tribus Pa-y ou Lolos, paraît s'interposer de ce côté entre la Chine et l'Annam. Les troubles et les révoltes, qui ont accumulé la misère et les ruines dans les provinces méridionales du Céleste Empire, sont venus compliquer encore la situation politique de la contrée. Les Cantonnaires, en possession depuis longtemps du commerce de Mang-ko, n'ont pas tardé à s'y porter en masse, pour échapper aux bouleversements incessants dont leur province est le théâtre. Depuis quelques années, un chef cantonnais s'est établi, avec une nombreuse colonie de ses compatriotes à Lao-kay, s'est proclamé indépendant et vit des revenus considérables de la douane qu'il a installée sur le fleuve.

Il y avait à étudier là une question commerciale d'un grand avenir et d'un intérêt exclusivement français, puisque le Tonkin, par suite des traités qui nous lient à la cour de Hué, se trouve placé sous notre influence politique.

La pacification du Yunnan rendra au vaste bassin du Song-Koi la vie commerciale et la richesse que lui assurent ses produits si variés et si précieux. La proximité de l'embouchure du fleuve et du port français de Saïgon leur offre un débouché facile et économique. Une politique jalouse a su détourner jusqu'à présent de leur voie naturelle les denrées annamites ; elles vont chercher à Canton ou à Chang-hai un marché éloigné et onéreux. Il nous appartient d'user de notre influence auprès des Cours de Pékin et de Hué pour faire cesser cet état de choses. Notre colonie de Cochinchine est légitimement appelée, par la force même des choses, à recueillir l'héritage de Canton, et Saïgon offrira aux produits du Yunnan et de l'Indo-Chine septentrionale un point de chargement mieux situé pour leur échange contre des marchandises européennes.

Malheureusement, le manque d'interprètes et, par suite, la difficulté de recueillir des renseignements précis et sérieux, empêchèrent M. de Lagrée de pousser ses investigations de ce côté aussi loin qu'il eût été nécessaire...

### Les derniers jours de Doudart de Lagrée (Mars 1868)

... « Bâtie non loin du Fleuve Bleu, sur la route commerciale qui va de Sutcheou-Fou à Yunan-Sen, Tong-Tchouen est une ville de grandeur moyenne, dont les fortifications comme les monuments publics sont en bon état. Chacun semble y vivre heureux et tranquille, et les habitants ne paraissent pas trop en vouloir à leur chef, à qui les Musulmans, connaissant son faible, ont dépêché une négociatrice dont il goûte fort les arguments. Je n'ai vu dans la ville qu'un très petit nombre de marchands de cercueils, encore semblaient-ils faire très mal leurs affaires.

Cependant, la maladie de M. de Lagrée s'aggravait en se prolongeant, et le repos le plus absolu lui était devenu nécessaire. Il n'avait plus, en ce qui le concernait personnellement, qu'un seul parti à prendre : attendre à Tong-Tchouen et profiter du premier retour de ses forces pour gagner Sutcheou-Fou, et là, s'embarquer sur une jonque qui le conduirait à Chang-hai. Il était hors d'état de faire dans le pays des Mahométans révoltés cette excursion qu'il méditait depuis Yunan-Sen et qu'il considérait comme le couronnement de son entreprise. D'un autre côté, il n'ignorait pas ce qu'avait d'attrayant pour ses compagnons la perspective de ce voyage supplémentaire. Etudier la civilisation originale que pouvait avoir produite l'islamisme transporté si loin de son berceau, contempler la mosquée auprès de la pagode, revoir le Mékong à Likiang, où, à peine sorti du Thibet, il coule au pied d'une montagne qui mesure 5 000 mètres d'altitude, et, près de Yong-Tchang, sur l'extrême frontière de Birmanie, où le Vénitien Marco Polo était venu six siècles avant nous, pénétrer enfin dans Tali, la jeune capitale d'un empire naissant, c'était là le programme qui avait en effet ranimé notre ardeur presque éteinte. Nous contraindre à y renoncer par des raisons tirées de sa propre santé, M. de Lagrée ne pouvait s'y résoudre. Pendant qu'il hésitait encore, les autorités chinoises firent auprès de lui, pour le détourner de nous laisser partir, des démarches très pressantes ; une lettre du père Fenouil (6), effrayé des dangers que, dans sa conviction, nous allions gratuitement courir, à la fin d'une expédition jusqu'alors heureuse, vint mettre le comble à l'anxiété de notre malheureux chef. Redoutant les périls annoncés d'un commun accord par cent bouches officieuses, et les redoutant d'autant plus qu'il ne serait plus là pour les affronter avec nous, craignant en même temps de nous imposer un sacrifice, tourmenté par mille sentiments contraires où se révélaient à la fois son esprit prévoyant et son cœur généreux, il nous réunit tous autour de son lit, pauvre lit plus mauvais et plus dur qu'un lit de camp, et nous laissa libres de prendre une décision. S'il nous avait été donné de lire dans l'avenir, d'apercevoir l'échec qui nous attendait à Tali et la douleur que nous retrouverions à Tong-Tchouen, peut-être cette décision eût-elle été différente ; mais nous étions dans l'âge de la confiance, notre départ fut résolu »...

(Louis de CARNÉ, *Voyage en Indochine et dans l'empire chinois*, Paris, 1872, p. 113-115.)

(1) Francis Garnier subit en août, un accès de typhus ou plutôt, selon le Dr Joubert, de fièvre des bois.

(2) Les bandes poukombistes. Voir t. 184.

(3) Francis Garnier repartit le 12 novembre de Stung-Streng pour Bassac. Un second voyage isolé, par la voie du Grand Lac cette fois, lui permit d'atteindre, le 5 février 1867, Phnom-Penh, où il trouva enfin les lettres de passe de Chine, impatientement attendues par la mission, mais non pas les instruments de précision, qui étaient restés à Saigon. Garnier rejoignit la mission à Outen, le 10 mars 1867.

(4) Ernest, Marc, Louis de Gorzague Doudart de Lagrée, né le 31 mars 1823 à Saint-Vincent de Mercuze (Isère). Elève de Polytechnique (1842-1845). Lieutenant de vaisseau en Crimée. Souffrant du larynx, demanda à servir dans un pays chaud. Arrivé en Cochinchine en janvier 1863. Affecté à la station du Cambodge, joua un rôle de premier plan dans l'instauration du protectorat français au Cambodge (cf. T. 181-184). Capitaine de frégate du 2 décembre 1864. Nombreuses biographies, entre autres : A. B. DE VILLEMÈREUIL, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1875 ; A. CABATON, Rev. Hist. col. franç., 1923, II Portrait : BOUDET et MASSON, f. 119.

(5) La question de savoir à qui revient le mérite de « l'invention » de la route du Fleuve Rouge a fait l'objet d'une assez vive controverse en 1875-76 et n'est pas absolument tirée au clair. L'antériorité a été revendiquée opiniâtrément par Jean Dupuis, premier explorateur sur tout son parcours et premier utilisateur du Fleuve Rouge. D'après le docteur Joubert, ce sont les membres de la mission du Mékong, qui, à leur passage à Hankéou, sur le chemin du retour, auraient les premiers signalé à J. Dupuis l'existence d'une voie navigable reliant le Yunnan au golfe du Tonkin. Contrairement à cette thèse, Jean Dupuis a constamment soutenu qu'il avait eu connaissance de cette route naturelle dès les débuts de son séjour à Hankéou, en 1861, bien longtemps par conséquent avant les soi-disant révélations que lui auraient faites les membres de la mission du Mékong.

(6) Provicair apostolique du Yunnan, le Père Fenouil (1821-1907), des Missions Etrangères, accompagna les explorateurs de Yunnan-Fou (Kunming) à Yanglin ; il décida le général Ma, commandant militaire de la province du Yunnan, à prêter 700 taëls à la mission d'exploration, complètement démunie de ressources.

## LE GOUVERNEMENT DE L'AMIRAL OHIER

(1868-1869)

[TEXTE 170]

Commandant en chef de la division navale des mers de Chine depuis novembre 1867, l'Amiral Ohier assume, comme intérimaire de l'Amiral La Grandière, le gouvernement de la Cochinchine du 5 avril 1868 au 10 décembre 1869.

L'Amiral Ohier continue à discuter avec le gouvernement vietnamien les modalités d'un nouvel accord destiné à remplacer le traité de 1862, devenu caduc par l'annexion des provinces occidentales. Une détente sensible se manifeste alors dans les rapports avec la Cour de Hué, où le parti de la conciliation l'emporte pour un temps, assez nettement pour que Tu-Duc envisage la fondation à Hué d'un collège technique et confie à Mgr Gautier, Evêque d'Emmaüs, Vicaire Apostolique du Tonkin méridional, le soin d'aller chercher en France les livres et le matériel nécessaires en fonctionnement dudit établissement.

La tranquillité de la Cochinchine n'est troublée que par quelques mouvements insurrectionnels très localisés et promptement réprimés : des tentatives de coups de main sur la citadelle de Mytho et sur Thi-Tinh, poste à la frontière Nord, et surtout la dramatique « surprise du Rachgia », où les 28 Français de la garnison trouvèrent la mort, le 11 juin 1868.

« Homme d'idées larges et généreuses, l'Amiral Ohier rêvait de faire de la Cochinchine une colonie modèle » (Bouillevaux). On lui doit un bon nombre d'initiatives libérales : création d'une commission d'appel chargée de réviser les jugements rendus par les Inspecteurs des Affaires Indigènes ; création d'une Commission d'assistance publique, d'une école professionnelle à la Direction



30. — L'amiral Obier (1814-1870).

de l'artillerie ; octroi de bourses à une centaine de jeunes Cochinchinois envoyés parfaire leur instruction dans des institutions scolaires de Provence. L'Amiral Ohier porta par ailleurs un vif intérêt aux questions économiques. Il dota la Cochinchine d'un tribunal de commerce, étendit le réseau routier et les liaisons télégraphiques intérieures et extérieures. Il obtint la liberté de la pêche et la suppression des douanes siamoises sur le Grand Lac du Cambodge. Il s'efforça enfin de détourner de la Birmanie et de Bangkok le courant commercial du Laos et du Cambodge pour l'attirer sur Hatien, port du golfe de Siam, relié au Mékong depuis Gia-Long par un canal.

Sur le terrain politique, l'Amiral Ohier tenta une entreprise aussi hardie qu'originale. Désireux de mettre fin aux abus et d'améliorer les conditions d'existence de la masse, il organisa une vaste consultation des représentants des communes. Désignées par un suffrage tout-à-fait extensif — tous les adultes mâles participèrent à la nomination des délégués — les assemblées de villages de toute la Cochinchine se réunirent, dans les divers chefs-lieux de province, entre le 5 et le 22 septembre 1869. Ces assemblées avaient à répondre à vingt-trois questions précises qui leur avaient été posées ; elles émirent des vœux portant sur l'assiette et sur la perception de l'impôt, sur la gestion des budgets communaux, sur l'instauration de l'état-civil, sur le remboursement des dettes, sur les moyens de combattre l'usure, plaie dévorante d'un pays où les capitaux d'épargne faisaient totalement défaut. De cette consultation, première application, limitée mais sincère, qui ait été faite du suffrage universel en Extrême-Orient, sortirent, le 7 décembre 1869, quelques jours avant le retour en France de l'Amiral, retour hâté par la maladie, trois arrêtés, l'un aménageant l'impôt des patentes, un autre réduisant d'un tiers l'impôt des terres cadastrées, un autre assimilant les Minh-Huong (métis sino-vietnamiens) aux autochtones, sans compter deux projets de décrets soumis à la sanction impériale, prévoyant l'un la création de l'état-civil dans tous les centres de population, l'autre l'établissement dans les villages d'une comptabilité fondée sur des budgets réguliers. Les assemblées de villages furent très bien accueillies par l'opinion cochinchinoise ; il est permis de penser que l'heureux effet moral qu'elles produisirent ne fut pas étrangère au calme complet dont la Cochinchine française devait jouir pendant les jours sombres de la guerre franco-allemande.

Cf. Roger PINTO, Une consultation des communautés rurales en Cochinchine en 1869, les assemblées de villages convoquées par l'Amiral Ohier, B. S. Et. Indoch., 1944, I (1).

Marie, Gustave, Hector Ohier, né le 5 août 1814, à Mondoubleau (Loir-et-Cher). Ecole navale en 1830-31. Décoré pour l'affaire de la Plata. Lieutenant de Rigault de Genouilly aux batteries de Sébastopol. « Homme de mer et de guerre ». Capitaine de vaisseau en octobre 1855. Commande de 1860 à 1862 la Gloire, un des premiers navires cuirassés en bois. Contre-amiral le 2 décembre 1864. Très éprouvé dans sa santé, l'Amiral Ohier rentra en France sans attendre l'arrivée de son successeur, laissant provisoirement le gouvernement au général Faron. Il mourut à Saint-Louis, dans le Var, le 30 décembre 1870 (2).

**Un rapport de l'Amiral Ohier ; détente à Hué  
(novembre 1868)**

L'AMIRAL OHIER AU MINISTRE DE LA MARINE

28 novembre 1868,

... En réponse à mes félicitations pour son quarantième anniversaire, le Roi de Cochinchine m'a envoyé le Gouverneur du Binh-Thuan avec ses remerciements et quelques cadeaux. Je l'ai reçu avec tous les honneurs dûs à son rang. Je lui ai fait valoir combien il était avantageux pour l'Annam d'avoir dans son voisinage une puissance dont le gouvernement était un modèle en Europe et sur lequel il pouvait se guider pour appliquer tout ce qui est compatible avec les mœurs, les habitudes et les traditions annamites. En créant des voies de communication, en cherchant à étendre plutôt qu'à restreindre le commerce maritime extérieur, Tu-Duc trouverait une large compensation à la perte de quelques provinces. Je lui ai fait remarquer que nous n'étions ni des spoliateurs ni des ennemis, que nous dépensions dans nos provinces tout l'argent que nous y percevions, que nous étions chargés d'une haute mission semblable à celle qu'a remplie l'Orient, il y a des milliers d'années, pour la civilisation de l'Occident. J'ai ajouté que nous nous contentions du territoire que nous possédions, mais que nous n'en céderions jamais la plus petite portion. Il m'a répondu que, si, à l'époque de la conquête, on avait pu connaître le but de tous nos efforts, il eût été certainement préférable, pour le Gouvernement annamite, de nous venir en aide et de poursuivre d'un commun accord la réalisation de nos idées de réforme. J'ai compris par l'ensemble de sa conversation, que Hué n'avait pas l'intention de soutenir d'une manière bien ferme ses demandes de rétrocession. Ce mandarin m'a paru fort intelligent. Avant son départ, j'ai donné un dîner auquel assistaient tous les chefs de service.

Je viens d'apprendre par Mgr Miche et par le *doc-phu* Ca que les rebelles du Yunnan viennent d'envahir le Tonkin. Sont-ils chassés par les Impériaux victorieux ou cherchent-ils à se rapprocher de la mer ? J'ai la conviction que cette invasion pourrait bien n'être pas étrangère à l'envoi à Saïgon d'un mandarin de rang élevé, avec la mission secrète de sonder nos intentions quant au Binh-Thuan, et de voir s'il serait possible d'en retirer des troupes pour les reporter au Tonkin. Il paraîtrait même que la grande majorité d'un Conseil des ministres tenu dernièrement à Hué aurait manifesté l'intention d'implorer notre secours pour repousser l'invasion étrangère. Je crois que le moment serait bien choisi pour conclure un traité ; plus tard, si les Annamites sont vaincus, nous ne pourrions rien demander à un peuple qui ne sera plus qu'une fiction ; s'ils sont vainqueurs, ils deviendront plus exigeants. Votre Excellence peut être assurée que, quelle que soit la position critique de l'Annam, je n'interviendrai jamais dans ses affaires et que je refuserai sans hésitation toutes les demandes qu'il pourrait m'adresser à cet égard... ✱

**Les assemblées de village : première application du suffrage universel en Extrême-Orient (septembre 1869)**

22 juin 1869,

...« Je me suis aperçu, après de minutieuses recherches, que les maires et les notables, surtout dans les nouvelles provinces, faisaient sur une assez grande échelle des perceptions illégales qu'ils se partageaient. J'ai demandé des rapports aux Inspecteurs les plus capables et à nos Annamites les plus dévoués et les plus intelligents... Puis j'ai nommé une commission pour me faire des propositions sur la perception des impôts et aussi sur les meilleurs moyens d'étendre les défrichements, en prêtant de l'argent à un taux modéré aux populations pauvres. Au lieu de réunir à Saïgon, comme je le désirais d'abord, un certain nombre d'Annamites honnêtes pour discuter ces questions, je les convoquerai simplement au chef-lieu des Inspections, pour ne pas exciter par une mise en scène et par des rassemblements, l'opinion populaire. Vous voyez les efforts que je fais pour assurer le bien-être des populations, j'espère qu'ils ont votre approbation... »

12 août 1869,

« Je vous ai dit que l'objet de mes plus vives préoccupations était d'arriver à faire un questionnaire suffisamment complet, où se trouverait réuni tout ce qui a trait à la rentrée des impôts et des taxes municipales, à l'état-civil, aux prêts en nature et en argent, afin de faire examiner et discuter toutes les propositions qu'il contiendrait par des Annamites élus par les villages... J'ai chargé une commission... de me donner son avis sur toutes les propositions et de rédiger le programme auquel devaient répondre les délégués des villages. Cette commission m'a remis un travail que j'ai fort apprécié, et un questionnaire que j'envoie à Votre Excellence.

Il fallait ensuite préparer les populations au rôle tout nouveau pour elles qu'elles allaient jouer et tracer aux Inspecteurs une ligne de conduite, la même pour tous. Je fis venir successivement, par groupe de quatre ou de cinq, tous ces jeunes fonctionnaires auprès de moi... Je leur indiquai nettement quelles étaient mes idées et le concours que j'attendais d'eux. Je fis délivrer un exemplaire du questionnaire à chaque village, en recommandant expressément de le laisser déposé à la maison commune, pour que tous les habitants puissent en prendre connaissance. Je fis afficher les avis en grand nombre pour inviter chacun à aller le consulter ; j'ai prescrit aux maires de le lire en public, afin que tout le monde en connût bien le contenu... Votre Excellence... appréciera les mesures que j'ai prises pour donner à cette enquête, qui touche aux intérêts les plus grands de la colonie, toute la publicité, toute la liberté, toute la véracité possible... »

Le 13 septembre 1869,

...« Les délégués des villages se sont réunis. Cette application du suffrage universel, la première qu'ait encore eue l'Extrême-Orient, a été accueillie avec un vif sentiment de satisfaction par les populations »...

Le 15 octobre 1869,

« Les réunions des délégués des villages se sont faites avec un sérieux parfait et une dignité vraie. On centralise actuellement leurs propositions. Je crois que nous arriverons à quelque chose de pratique pour la constitution des finances de la colonie. Bien que, dans quelques endroits, les assemblées se soient montrées timides, comme je m'y attendais, dans d'autres, elles ont discuté vivement leurs intérêts. Déjà des réclamations se sont élevées contre certains notables qui absorbaient à leur profit les revenus de la commune. Peu à peu, avec le temps, je finirai par faire cesser la plus grande partie des exactions ... »

(Arch. Centr. Indoch. Registre B<sup>21</sup>, t. XII. Textes inédits.)

(1) On trouvera un récit humoristique de cet « essai de régime parlementaire en Cochinchine », dans Ludovic HALEVY, Notes et souvenirs, 1889, p. 241-245.

(2) L'Amiral Ohier était tellement malade qu'il n'eut pas la force d'aller jusqu'à Paris.

## LE LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE ; LES IMPRESSIONS DE L'INDUSTRIEL JACQUES SIEGFRIED (1868)

[TEXTE 174]

*Se proposant d'étudier l'essor économique de quelques pays neufs, particulièrement les Indes et le Japon, le grand industriel mulhousien et havrais Jacques Siegfried (1836-1922) accomplit, de 1867 à 1869, un long voyage d'exploration commerciale autour du monde, qui lui fournit l'occasion de visiter la Cochinchine et d'y faire des constatations intéressantes (1).*

*Observateur perspicace, Jacques Siegfried rend hommage à la grande œuvre accomplie par l'administration. Il n'est pas, toutefois, sans formuler quelques réserves. Il estime, par exemple, que la colonie est déjà assez avancée pour que le régime civil succède au régime militaire; il préconise la création d'une école spéciale pour la formation des Inspecteurs des Affaires Indigènes et l'institution d'un comité de vaccination. Il déplore l'insuffisante attention accordée au développement des cultures industrielles, qui pourraient accroître dans des proportions considérables la richesse générale.*

*Jacques Siegfried porte un jugement nuancé et très juste sur la politique économique pratiquée par le gouvernement impérial. Née exactement à l'époque où les doctrinaires saint-simoniens faisaient admettre en France le principe du libre-échange, la Cochinchine a été placée dès ses débuts sous l'invocation de la plus complète liberté commerciale. Pleinement approuvés par la Métropole, les Amiraux-Gouverneurs considèrent que leur rôle consiste à pacifier le pays, à l'organiser, à y faire régner l'ordre, la sécurité, la justice, sans plus. Ils estiment qu'il ne leur appartient pas d'intervenir dans l'activité économique du pays; pas de barrières ni de formalités douanières, pas de discrimination préférentielle, pas de monopoles, pas de subventions, pas de privilèges, l'égalité des chances pour tous, la libre concurrence intégrale, telles sont les formules qui à leurs yeux doivent assurer la prospérité de la Cochinchine.*

*Ces principes sont élevés à Saïgon à la hauteur de dogmes intangibles, sans qu'on s'aperçoive en haut lieu qu'ils comportent, avec des avantages, des incon-*

venients non moins certains. Pareille attitude est bien faite sans doute pour favoriser les initiatives individuelles, mais une neutralité aussi résolue, un absentéisme de l'Etat aussi radical en matière économique a quelque chose de négatif, de stérilisant, tout au moins de paralysant dans un pays aussi absolument neuf. Pas d'entraves, c'est fort bien, mais pas non plus d'assistance, pas d'encouragements aux particuliers ni aux compagnies de colonisation, qui seraient disposés à s'engager à fond, à aventurer des capitaux importants dans des entreprises de réelle ampleur, mais qui ne se décideront à le faire que si les pouvoirs publics consentent à leur accorder un concours direct, un appui effectif, les prémunissant contre de trop lourds aléas.

Jacques Siegfried laisse entendre que, sans déroger pour autant à la formule indubitablement féconde du « laisser-faire et laisser-passer », les Amiraux-Gouverneurs auraient pu imprimer une impulsion plus vigoureuse à la mise en valeur, provoquer plus vite le démarrage économique de la Cochinchine, en adoptant à l'égard des négociants, des colons et des producteurs autochtones, une attitude plus compréhensive, moins impartiale, plus agissante et plus efficiente. Cette appréciation apparaît comme fondée.

Saïgon, 20 mars 1868,

...« Notre occupation ne date guère que de 1864 et on ne saurait se montrer trop exigeant. Ma première impression a été bonne. Pour un peu... je me serais cru dans le Far-West américain, assistant à la création d'une ville de l'avenir. J'éprouvais du plaisir surtout à suivre jusqu'au bout ces rues droites et passablement larges, se prolongeant fort avant dans la campagne, au milieu de ce qui est aujourd'hui encore marécages et broussailles et de ce qui se couvrira d'année en année, je l'espère, d'habitations et de comptoirs. La plupart des maisons que l'on voit jusqu'ici à Saïgon ne seront sans doute que provisoires... J'espère bien qu'alors nos colons prendront exemple sur les Anglais et les Hollandais et remplaceront leurs murs blancs et plats par de larges vérandahs, entourées elles-mêmes de quelques arbres... »

5 avril,

« ...Les Chinois ne sont pas quarante-mille dans toute la Cochinchine et déjà leur génie commercial a réussi à en faire les intermédiaires obligés entre les Annamites et l'exportation au long cours. Ils exportent plus de la moitié de nos riz et vont acheter jusqu'à Singapour la plus grande partie des produits manufacturés qu'emploie la colonie... »

...La Cochinchine, à côté de ses rizières si productives, qui, l'an dernier, ont permis l'exportation de 200.000 tonneaux de riz, semble une terre privilégiée pour le mûrier et l'élevage du ver à soie, pour le tabac, la canne à sucre, le *china grass*, le cocotier. Toutes ces cultures ne se font encore que sur une petite échelle, juste assez pour prouver leur réussite ; il s'agirait maintenant de les développer...

...Les Inspecteurs peuvent se comparer à nos préfets, avec cette différence qu'ils ont en même temps les fonctions de juges et, à l'occasion, celles de chefs d'une milice indigène. Ils sont vingt-neuf pour toute la Cochinchine (un par 70 ou 80.000 âmes) et dépendent d'un Directeur de l'Intérieur...

...En déclarant le commerce libre de tout droit et de toute entrave, le gouvernement de la Cochinchine s'est inspiré des plus saines doctrines de

« l'économie politique. J'ai rencontré à Saïgon, parmi les négociants français, bien des impatiences, quelques défaillances même : « Le gouvernement ne nous soutient pas ! ». Je ne pouvais m'empêcher de répondre : « Grands enfants que vous êtes, vous demandez bruyamment la liberté politique en France et ici, vous avez peur de sa sœur cadette, la liberté commerciale ; « prouvez avant tout que votre initiative individuelle sait se conduire elle-même ».

Je regrette pourtant que le gouvernement n'encourage pas la culture de la soie et qu'il se tienne aussi à l'écart pour la question agricole absolument qu'il le fait pour le commerce. Le point de départ a été excellent. Il a reconnu aux Annamites la propriété des terres qu'ils occupaient à notre arrivée et il s'est réservé les immenses espaces que le manque de population empêchait encore de cultiver. Il les vend à quinze francs par hectare, droit d'enregistrement compris, et il laisse l'acquéreur parfaitement libre d'en faire ce qu'il veut. Mais il faudrait aussi attirer les acheteurs. Pourquoi ne ferait-on pas un peu de publicité en Chine ? Pourquoi ne pas créer des agents spéciaux, comme aux Indes anglaises pendant la guerre de sécession, pour engager les paysans à planter du coton ? Pourquoi n'en pas faire autant pour la soie ?

La Cochinchine nous offre de grandes ressources. Nous y avons marché aussi vite qu'on pouvait raisonnablement le demander, mais, pour faire un nouveau pas en avant, il faudra bientôt que le régime civil prenne la place du pouvoir militaire, et surtout que la nation française vienne en aide à son gouvernement en lui apportant le concours de son initiative individuelle et de ses capitaux.

(Je rends) hommage à l'Amiral La Grandière, que je nommerais volontiers le Père de la Cochinchine. C'est assurément à sa fermeté, à sa prudence, à son esprit de suite que nous devons la conservation et l'avancement de la colonie... (2)

Jacques SIEGFRIED, *Seize mois autour du monde, 1867-1869*, Paris, p. 158-172.

(1) *Un rapport Siegfried sur la Cochinchine, daté de Saïgon le 26 mars 1866, a été inséré dans le Moniteur universel, 25 novembre 1868. Jacques Siegfried visitera de nouveau la Basse-Cochinchine en décembre 1881 et sera frappé des progrès réalisés, à treize années de distance. Cf. Jules SIEGFRIED, En voyage, Nouvelle revue, 15 août 1882, et aussi André SIEGFRIED, Mes souvenirs de la Troisième République, mon père et son temps, Paris, 1946.*

(2) *Sur la Cochinchine en 1867-68, cf. DES VARANNES, La Cochinchine française depuis l'annexion des provinces du Sud, Rev. Deux Mdes, 15 février 1868, p. 957-980. Amoureux transi de l'Impératrice Eugénie, le lieutenant de vaisseau Levesque Des Varannes, que des raisons de convenance amenaient à éloigner des Tuileries, fut envoyé en mission extraordinaire en Cochinchine au moment de l'occupation des trois provinces occidentales, à propos de laquelle il fournit des appréciations hautement élogieuses sur l'administration de l'Amiral La Grandière.*

## LE GOUVERNEMENT DE L'AMIRAL CORNULIER-LUCINIÈRE (1870-1871)

[TEXTE 172]

*L'Amiral La Grandière avait le ferme propos de reprendre ses fonctions à Saïgon ; aussi fut-il considéré comme Gouverneur titulaire jusqu'au 5 avril*

1870, date à laquelle son état de santé le contraignit à donner sa démission. De France, l'Amiral continua à porter intérêt à la Cochinchine, ainsi qu'en témoigne la note reproduite ci-après. Dans cette note, l'Amiral présente plusieurs suggestions tendant à étendre et à consolider la position de la France en Extrême-Orient : installation à poste fixe d'un représentant de la France à Hué ; centralisation entre les mains du Gouverneur de la Cochinchine de toute l'action politique exercée à Hué et à Bangkok ; ouverture de tous les ports du Vietnam, ou tout au moins d'un plus grand nombre d'entre eux, notamment au Tonkin, pays relativement salubre, où existent « des mines de charbon que nous avons reconnu de bonne qualité », et où, en encourageant une navigation-à-vapeur, nous pourrions peut-être réaliser le projet de communication avec la Chine. L'Amiral La Grandière figurait dans la promotion des sénateurs qu'Emile Ollivier avait préparée pour le 16 août 1870 (promotion qui comprenait Pasteur, Viollet le Duc, de Lesseps). Au début de la guerre franco-allemande, il devint préfet maritime à Toulon, fonctions qu'il abandonna presque immédiatement à la suite d'un conflit entre la garde nationale et la gendarmerie maritime du port. Maintenu en 1872 en activité sans limite d'âge comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, l'Amiral La Grandière, qui résidait d'ordinaire au château de Trohanet, mourut, au cours d'un séjour à Quimper, le 25 août 1876.

Après avoir remplacé déjà, en 1869, l'Amiral Ohier à la tête de la division navale de Chine, l'Amiral Cornulier-Lucinière le remplaça également, le 9 janvier 1870, comme Gouverneur intérimaire de la Cochinchine. Les changements rapides survenus à cette époque dans le gouvernement de la colonie n'étaient pas faits pour faciliter l'aboutissement de la négociation toujours pendante avec la Cour de Hué. D'une part, en effet, chaque nouveau Gouverneur devait être muni de pleins pouvoirs personnels émanant du chef de l'Etat. D'autre part, le gouvernement vietnamien, nullement pressé de conclure, remettait sans cesse en question les résultats qui semblaient acquis. Le 30 décembre 1869, Tu-Duc, affectant de croire que la pensée du monarque français était déformée par les excès de zèle de son représentant à Saïgon, avait saisi directement l'Empereur. Le 4 mai 1870, Napoléon III fit savoir à Tu-Duc qu'il se méprenait et qu'il devait considérer comme traduisant scrupuleusement la pensée du gouvernement français les propositions successives formulées par les Amiraux-Gouverneurs.

En dépit des opinions résolument conservatrices de sa famille, l'Amiral Cornulier-Lucinière mit en œuvre une politique très libérale, attestée par sa réponse du 16 septembre à la pétition du négociant Henri Sémanne.

Alphonse, Jean, Claude, René, Théodore de Cornulier-Lucinière, né le 15 avril 1811, à Nort (Loire-Inférieure), d'une antique famille bretonne. Collège royal d'Angoulême. Elève, il participe à l'entrée de vive force, en 1831, dans le Tage, puis à l'escalade de la Kasbah de Bône (mars 1832), dont le Maréchal Soult déclara à la tribune qu'il était « le plus beau fait d'armes du siècle », à la prise de Bougie (1833), à l'expédition de Mascara (1834). Enseigne, il fait campagne, de 1836 à 1838, dans les mers polaires, puis dans les mers de l'Inde (débarquement punitif à Sumatra). Lieutenant de vaisseau, il prend part à l'expédition de Sétubal (Portugal, 1847). A la Guyane, en 1848, il repêche les chaudières d'un vapeur du commerce naufragé depuis deux ans. Capitaine de frégate depuis décembre 1852, il commande en Crimée une batterie cuirassée flottante (son frère Alfred, commandant le bataillon des chasseurs à pied de la

*Garde, fut tué sur la brèche de Malakoff). Capitaine de vaisseau en décembre 1855. Commande le Borda de 1864 à 1866. Contre-amiral le 4 mars 1868. Préfet maritime à Cherbourg.*

*Omis dans la bio-bibliographie de BREBION. Cf. X., Généalogie historique de la maison de Cornulier en Bretagne, Orléans, 1889 et Raoul de CORNULIER-LUCINIÈRE, La prise de Bône et Bougie, Paris, 1895.*

### Quelques suggestions de l'Amiral La Grandière (avril 1870)

NOTE DE L'AMIRAL LA GRANDIÈRE AU MINISTRE DE LA MARINE  
(transmise, le 10 avril 1870, au Gouverneur de la Cochinchine)

\* Au moment où s'élabore le traité avec la Cour d'Annam, il serait utile de chercher à y introduire un article permettant la présence d'un agent français à Hué, afin de faciliter les relations et la bonne entente des gouvernements. Cette clause, qu'il eut été impossible d'introduire en 1862, qui n'était pas tout-à-fait refusée en 1867, pourrait peut-être aujourd'hui être acceptée avec moins de difficultés qu'alors et donnerait de grands avantages pour les relations commerciales. Elle assurerait la protection à nos missionnaires et nous permettrait de connaître davantage les ministres dirigeants et d'être connus des opposants lettrés, qui ont tous été nos partisans lorsqu'ils ont pu venir à Saïgon ou entrer en relation avec nos officiers...

...Je suis porté à croire que cette demande ne serait pas repoussée comme elle l'eut été il y a quelques années. On peut se faire une idée de l'opinion du Roi et des mandarins à notre égard par ce qui existe aujourd'hui aux portes de la citadelle de Hué. Le grand orphelinat, fondé en 1867 par Mgr Sohier, compte 170 enfants et des princes y sont envoyés pour être instruits et soignés quand ils sont malades. Dans un moment difficile, la Mission, ne pouvant pas avoir d'argent parce que les communications avec la Procure de Hong-Kong étaient peu sûres à cause des pirates, a été autorisée à prendre 60.000 francs dans le trésor du Roi, à titre de prêt et sans intérêt. Ce fait indique, à n'en pas douter, un progrès sensible et à peine croyable, surtout si on se rapporte à quelques années, où trois édits de Tu-Duc mettaient à prix la tête de Mgr Sohier et promettaient 5 à 6.000 francs à qui parviendrait à le saisir avec ses docteurs en religion.

Puisque les dispositions de la Cour de Hué ont changé à notre égard, nous devons en profiter pour étendre notre influence et nos relations commerciales et, dans ce but, demander, par réciprocité, dans le traité, l'ouverture de tous les ports du Royaume d'Annam.

Le Gouverneur de la Cochinchine devrait être chargé des relations politiques avec les Cours de Bangkok et de Hué, comme il l'est avec le Royaume du Cambodge. Il est inutile d'insister sur la nécessité de donner à notre politique une direction unique dans ces pays voisins de notre colonie. Les sommités diplomatiques sont à deux mille lieues et n'ont aucune communication avec eux ; il faut donc que les affaires politiques soient entre les mains d'un homme expérimenté, habitué aux choses du pays et dont la position élevée impose...

...Depuis 1863, un délégué du Gouverneur réside auprès du Roi du Cam-

« bodge... Il faut, si nous le pouvons, agir de la même manière à l'égard du Siam et de l'Annam, et laisser au Gouverneur le soin de choisir un délégué qui ne relève que de lui, sous sa responsabilité... »

Signé de LA GRANDIÈRE.

(Arch. Centr. Indoch. Dossier G. G., n° 10.581. Texte inédit.)

**La négociation avec Hué ; les pleins pouvoirs de Cornulier-Lucinière  
(4 mai 1870)**

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, au Roi d'Annam, Salut.

*Très cher et bon Ami,* Nous avons reçu la lettre que Vous Nous avez écrite le 30 décembre 1869 (22<sup>e</sup> année, 11<sup>e</sup> mois, 28<sup>e</sup> jour) et Nous Vous remercions des vœux qui y sont exprimés pour Notre prospérité, ainsi que pour la continuation de la bonne amitié qui existe entre Nous. Les vœux que, de Notre côté, Nous formons pour Vous ne sont pas moins sincères et Nous croyons, comme *Votre Majesté*, que le plus sûr moyen de maintenir cette amitié est de, s'expliquer avec la plus entière franchise sur les questions qui intéressent nos deux Empires. Nous avons chargé, l'année dernière, M. l'Amiral Ohier... de faire connaître au Gouvernement de *Votre Majesté* les arrangements qui Nous paraissaient équitables pour compenser la prise de possession des trois provinces de Vinh-long, An-giang et Hatien, que le précédent Gouverneur, M. l'Amiral La Grandière, s'était vu dans la nécessité d'occuper, afin de mettre un terme aux entreprises qui y étaient fomentées contre la sécurité de Notre colonie. M. le Gouverneur Ohier n'a rien dit qui ne fût exactement conforme aux ordres que Nous lui avons transmis. Du reste, les pleins pouvoirs dont Nous l'avions muni, ont dû être communiqués à *Votre Majesté* et La persuader que les paroles qu'il prononçait devaient être considérées comme ses propres paroles. M. l'Amiral Ohier ayant été obligé de rentrer en France pour rétablir sa santé, Nous l'avons remplacé par M. l'Amiral de *Cornulier-Lucinière*, comme lui officier de mérite dans la droiture et la prudence duquel Nous avons également toute confiance. M. de Cornulier est chargé de suivre avec les Ministres de *Votre Majesté* les négociations commencées par M. Ohier. Nous ne pensons pas qu'il y ait rien à changer au projet de traité : il a été mûrement élaboré et nous paraît conforme à la justice. Il décharge le Gouvernement de *Votre Majesté* de la moitié de ce qui reste à payer sur l'indemnité de guerre stipulée en 1862 ; Nous ne saurions aller au delà. Quant à l'abandon de la province de Bienhoa, *Votre Majesté* comprendra aisément qu'il Nous soit impossible d'y consentir et d'établir de ce côté-là une nouvelle démarcation de frontière, qui serait une nouvelle source de troubles. Nous regrettons de ne pouvoir, sur ces points, accéder aux désirs de *Votre Majesté*, mais Elle remarquera que, dans d'autres articles de traité, Nous Nous sommes efforcé de Lui marquer Notre bienveillance et Notre sollicitude pour les intérêts de sa couronne... Nous prions *Votre Majesté* d'être bien persuadée de la sincérité des sentiments qui Nous animent envers Elle. Sur ce, Nous prions la Divine Providence de couvrir

« *Votre Majesté* de ses bienfaits. Ecrit en notre Palais des Tuileries, le 4<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an de grâce 1870. Votre ami,

*Signé* : NAPOLÉON

Contresigné : Emile OLLIVIER,  
Garde des Sceaux, Ministre des Affaires Etrangères » (1)

(Arch. du Palais Impérial de Hué, *Nôl Cac*. Foire-Exposition de Saïgon en 1942, n° 472 du catalogue. Texte inédit.)

### Les pétards sur la voie publique

H. SÉMANNE (2) à L'AMIRAL GOUVERNEUR,

Saïgon, 11 septembre 1870,

« J'ai l'honneur de vous exposer que, hier, dès 5 heures de l'après-midi jusque assez avant dans la nuit, les boutiques chinoises des rues Catinat et Vannier faisaient un feu roulant de pétards qui allaient éclater jusque sur la voie publique. Ces exercices, au sein de la ville et qui se renouvellent assez fréquemment, ont déjà causé des accidents et peuvent en causer de nouveaux, surtout comme incendies. En outre, ils troublent le repos et la sécurité publique.

Malgré des plaintes nombreuses, on n'a jamais pu obtenir que la police empêchât ces amusements dangereux. Et, cependant, il ne nous est pas permis, à nous Européens, de tirer un coup de fusil ou de pistolet dans notre jardin. Nous ne pouvons lancer une fusée ou un pétard sans voir aussitôt la police dresser procès-verbal contre nous. Nous ne pouvons faire un peu plus de bruit que de coutume dans notre maison sans qu'on verbalise. Nous ne nous plaignons pas, car c'est la loi. Mais alors pourquoi cette inégalité ? Pourquoi ce privilège exclusif dont jouissent MM. les Chinois et auquel la police n'ose toucher ? Ont-ils donc récemment acquis de nouveaux droits à notre vénération ?

C'est au nom de presque toute la population européenne que je viens vous demander, M. l'Amiral, de vouloir bien donner des ordres pour que le principe d'égalité soit au moins observé et pour que les exercices dangereux auxquels se livrent les Chinois soient interdits.

H. SÉMANNE ».

(Arch. centr. Indoch., n° 10.752. Texte inédit.)

L'Amiral-Gouverneur à M. H. Sémanne (minute)

16 septembre 1870,

« Votre lettre du 11 courant se plaint de la latitude laissée aux indigènes de faire partir des pétards sur la voie publique dans certaines circonstances.

Nous occupons ce pays en vertu d'un traité qui nous oblige à ne pas froisser les mœurs des bouddhistes. Quand cela ne serait pas, la politique nous en ferait un devoir. L'usage des pétards, cher à cette religion, est restreint à quelques grandes fêtes ; on ne saurait le prohiber entièrement sans les froisser violemment.

« Deux races, de mœurs aussi différentes et opposées, vivant côte à côte, se gênent mutuellement et doivent supporter l'une l'autre leurs différences d'usages. Les indigènes souffrent de nos chevaux, de nos voitures, de nos règlements de police qui contrarient leurs habitudes. Nous souffrons de temps en temps de leurs pétards. Le genre d'égalité que vous réclamez serait : tout pour nous, rien pour eux... »

(Arch. Cochinch., Saïgon, Dossier n° 1.055, pièce n° 3. Texte inédit.)

(1) Au début d'août 1870, avant d'avoir eu connaissance de l'état de guerre entre la France et la Prusse, Tu-Duc répondit à Napoléon III qu'il n'acceptait pas de négocier sur les bases indiquées par la lettre impériale du 4 mai. Les pourparlers ne furent pas poursuivis plus avant, l'Amiral Cornulier-Lucinière n'étant pas muni de pouvoirs en règle émanant du nouveau gouvernement.

(2) Henri, Nicolas Sémanne, né le 30 décembre 1834, fut un des premiers colons français venus s'installer à Saïgon. Entrepreneur et courtier, il fut, en 1866, président du tribunal de Commerce. Henri Sémanne était un des chefs du parti républicain à Saïgon, il fut, avec Blanesubé, l'animateur du Comité des Electeurs, qui se constitua le 2 octobre 1870. Il dirigea la rédaction du journal l'Indépendant, dont le premier numéro parut le 25 octobre 1870, avec le programme de « combattre pour la conquête des libertés coloniales ». Atteint de dysenterie, Henri Sémanne se rendit in extremis à Hong-Kong, pour tenter de s'y rétablir ; il y mourut en décembre 1876. Son frère cadet, Paul, Jacob Sémanne, avocat défenseur, était mort à Saïgon, en juillet 1874, des suites d'une maladie contractée au cours de la campagne de 1870, à laquelle il avait pris part comme engagé volontaire.

## L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET LA COCHINCHINE EN 1870

[TEXTE 173]

La nouvelle de la guerre franco-allemande fut reçue à Saïgon le 5 août. De grands travaux furent aussitôt entrepris pour mettre en état de défense les accès maritimes de la colonie contre les entreprises éventuelles de deux corvettes prussiennes en station dans les mers de Chine. Les dites corvettes se réfugièrent dans les eaux neutres du Japon, pour échapper aux croiseurs de l'Amiral Dupré, qui restèrent maîtres de la mer pendant les hostilités et capturèrent trois navires marchands de la Confédération de l'Allemagne du Nord, vendus à Saïgon comme prises de guerre.

La chute de l'Empire fut connue à Saïgon le 25 septembre. L'Amiral Cornulier ayant attendu confirmation officielle de la nouvelle, la République ne fut proclamée en Cochinchine que le 20 octobre, « selon les formes ordinaires ».

Absorbée par la pénible lutte qu'elle avait alors à soutenir au Tonkin contre des bandes chinoises descendues du Yunnan, la Cour de Hué ne suscita pas d'agitation hostile dans les provinces françaises. Par mesure de sûreté préventive, l'Amiral-Gouverneur décréta pourtant l'état de siège, le 8 novembre, et prononça l'expulsion des sujets allemands, qui occupaient une place importante dans le négoce local.

Cf. J. BOUAULT, La Cochinchine et la guerre de 1870-71, Rev. Hist. Col. franç., novembre 1929.

Durant tout le cours du conflit, l'ordre ne fut aucunement troublé dans la Cochinchine française. La colonie était regardée dans la métropole comme tellement sûre que, à la fin août 1870, une frégate fut tenue sous pression à

Brest, où avaient été transférés les grandes toiles du Louvre, les diamants de la couronne et les drapeaux des Invalides, à l'effet d'acheminer sur Saïgon ces précieux dépôts, si l'escadre prussienne venait à prononcer une attaque contre le port breton.

On éprouve quelque surprise à voir dès le début de la guerre franco-allemande un journal anglais d'Extrême-Orient faire à plusieurs reprises allusion à l'éventualité d'une cession de la Cochinchine française à la Prusse lors du traité de paix (European Mail des 12, 19, 26 août et du 30 septembre 1870, articles signalés, les 8 octobre et 4 novembre 1870, par le consul de France à Bangkok Dillon au Gouverneur de la Cochinchine). Quelle qu'ait pu être l'origine, énigmatique, de pareil bruit (1), le projet de cession prit corps par ailleurs, au point de faire l'objet, en octobre 1870, d'une ouverture de l'Impératrice Eugénie au Chancelier prussien.

Pour apprécier la démarche de l'Impératrice, il est indispensable de se replacer dans l'atmosphère dramatique du moment. La catastrophe de Sedan a jeté le désarroi dans l'esprit de la souveraine. Dépositaire des pouvoirs de Régente de l'Empire, l'Impératrice ne se résigne pas à ne pas intervenir dans les événements dont dépend le sort de la France et de la dynastie. Demeurée, par l'entremise de l'ambassadeur prussien à Londres, en communication avec le Grand Quartier Général allemand, renseignée au surplus par le très suspect Régnier et par les Généraux Bourbaki et Boyer, l'Impératrice n'ignore pas la situation désespérée de l'armée de Bazaine assiégée dans Metz, auprès de laquelle elle a songé à déléguer Francis Garnier (2). L'Impératrice voudrait sauver la place d'une capitulation prochaine ; elle a besoin pour cela de connaître le prix qu'il faudra payer à l'ennemi. Aux abois littéralement, l'infortunée souveraine se raccroche à n'importe quelle branche qui peut lui paraître salvatrice ; elle pense à la Cochinchine, qu'elle a fortement contribué naguère à donner à la France. L'Impératrice oublie que, déchue depuis le 4 septembre, elle n'a plus aucun titre juridique qui l'habilite à avancer une proposition faisant de la jeune colonie une monnaie d'échange, comme si pareille proposition, issue de son cerveau désemparé, pouvait engager la nation, placée sous un nouveau régime et dont le moins serait évidemment qu'on la consultât...

La démarche de Théophile Gautier ne fut pas ébruitée, cela va sans dire, à Saïgon. On y eut, toutefois, le pressentiment qu'un danger d'abandon planait sur la Cochinchine. Le 15 décembre 1870, le publiciste Blancsubé suggéra, dans l'Indépendant, de confier dans la Métropole, la défense de la Cochinchine menacée à l'Amiral Ohier, dont on ignorait encore le décès.

Malade et désireux de combattre les Prussiens, l'Amiral Cornulier avait demandé, en décembre 1870, à être relevé de son commandement. Selon la tradition établie depuis 1865, l'Amiral Fourichon, Ministre de la Marine du Gouvernement de la défense Nationale, désigna, pour recueillir la succession, l'Amiral Dupré, qui, déjà en 1780, avait remplacé l'Amiral Cornulier à la tête de la division navale des mers de Chine. La passation des services eut lieu le 1<sup>er</sup> avril 1871.

A son retour de Cochinchine, une longue convalescence empêcha l'Amiral Cornulier-Lucinière de reprendre du service. L'ancien Gouverneur fut versé dans le cadre de réserve en avril 1873. Il fut maire de Nantes de mars à novembre 1874 et mourut à Nantes, le 23 mars 1886, un mois avant son frère Hippolyte, élu entre temps sénateur inamovible. L'Amiral Aube, futur Ministre de la

*Marine, a dit qu'on devait voir dans l'Amiral Cornulier « une des personnalités les plus pures de la marine française ».*

### Une visite au Comte de Bismarck, par Théophile Gautier fils (3)

« Le soir même du 4 septembre 1870, je fus révoqué de mes fonctions de sous-préfet de Pontoise... Je m'établis à Chislehurst... M. Rouher me demanda de porter au Quartier Général allemand une lettre destinée au Roi de Prusse... L'Impératrice sentait autour d'elle le mensonge, l'intrigue et les pièges ; elle voulait en avoir le cœur net, remonter à la source même et se renseigner auprès du Comte de Bismarck... Je partis le 10 octobre, par Douvres, Ostende et Bouillon... Le 23 octobre, j'arrivai à Versailles. Le 24, je fus reçu par le Chancelier dans sa maison de la rue de Provence... Je lui remis une lettre adressée au Roi. Le Chancelier me mit au courant des négociations survenues depuis mon départ de Londres [mission du Général Boyer, venu de Metz à Versailles]...

...J'avais été autorisé par M. Rouher à entretenir le Chancelier des conditions de paix résumant les suprêmes sacrifices que croyait pouvoir concéder, au nom de la France, l'Impératrice-Régente. Ces conditions étaient déjà en partie connues du Comte de Bismarck ; il m'invita cependant à les lui exposer. En voici les principaux éléments : les fortifications de Strasbourg seraient démolies... Strasbourg, déclaré ville libre..., aurait une administration indépendante, semblable à celle que possédait Francfort sur le Main avant 1866 et à celle qui régissait encore Hambourg. Ce qui subsisterait du département du Bas-Rhin... ainsi que les départements du Haut-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle resteraient à la France. La France payerait à l'Allemagne une indemnité de guerre de deux milliards... Enfin, on proposait à l'Allemagne la cession de la Cochinchine ; c'était une possession très prospère, qui, sous la sage administration de la Marine, couvrait ses dépenses et même donnait des excédents à la Métropole.

A ce nom de Cochinchine, le Comte, qui m'avait écouté jusqu'alors sans m'interrompre, eut un mouvement d'épaules et, mû par le vieil esprit de parcimonie prussienne, que n'avait pas encore remplacé la mégalomanie impériale allemande, me dit, avec une nuance d'humilité : « Oh ! Oh ! La Cochinchine ! C'est un bien gros morceau pour nous. Nous ne sommes pas assez riches pour nous offrir le luxe de colonies » (4).

Cette première entrevue se termina sur ce propos, le Comte ayant été appelé chez le Roi, qui habitait la préfecture (5). Il m'invita à revenir le soir même... Je fus introduit dans la salle à manger... Le Comte, qui était debout, m'offrit un cigare et, continuant à mâchonner le sien et arpentant la salle, reprit sans préambule la conversation de l'après-midi. Il avait vu le Roi et, d'accord avec Sa Majesté, il considéra que les propositions (formulées) étaient inacceptables, notamment en ce qui concernait l'Alsace : « Si le Roi et moi rentrions chez nous sans rapporter l'Alsace, nous serions reçus à coups de pierre ! »... (6)

...En se résumant, M. de Bismarck me fit entendre que la chute imminente de Metz, la reddition de Paris, sur laquelle il n'existait pas de doute dans l'esprit des chefs de l'armée allemande, ne permettaient pas au Roi de son-

« ger à traiter aujourd'hui aux conditions proposées sans encourir le blâme de l'armée et du peuple allemands...

...Le troisième jour après ces entrevues..., j'appris la capitulation de Metz. Le quatrième jour, j'eus une dernière et courte entrevue avec le Chancelier ; il me dit simplement que, vu la tournure prise par les événements militaires, il lui semblait inutile que je prolongeasse mon séjour à Versailles. Il ajouta que la réponse à la lettre que j'avais apportée serait remise à l'Impératrice par le Comte de Bernsdorff, ambassadeur à Londres (7)... (Quelques heures après, je recevais mon sauf-conduit...)

...De retour à Richmond, je rendis compte verbalement à M. Rouher de ma stérile mission... »

(Théophile GAUTIER fils, *Une visite au Comte de Bismarck, Versailles, octobre 1870*, Rev. Paris, 15 août 1903, p. 763-792.) (8)

(1) Ces visées annexionnistes sur la Cochinchine paraissent avoir pris naissance chez les commerçants allemands établis à Singapour et à Bangkok.

(2) Le 21 août, l'Impératrice manda aux Tuileries « pour une affaire très urgente » l'explorateur du Mékong, dont elle avait apprécié le mérite aux soirées de Compiègne. Il s'agissait d'une mission auprès de Bazaine. Francis Garnier, absent, ne fut pas touché par la convocation, et ce fut un officier de marine de ses camarades qui fut dépêché à Metz, chargé, notamment, semble-t-il, de faire savoir au Maréchal assiégé qu'il existait à Carignan un dépôt d'armes et de munitions. Le messager de l'Impératrice ne parvint pas, d'ailleurs, à franchir les lignes prussiennes. Peut-être l'intrépide Francis Garnier eut-il été assez heureux pour entrer dans Metz. Cf. A. LE FAURE, Procès du Maréchal Bazaine, Paris, 1874, t. I, p. 154-156.

(3) Après avoir suppléé son père dans le feuilleton critique du Nouveau Moniteur, le fils de Théophile Gautier, né en 1836, était entré dans l'administration comme sous-préfet d'Amberl, puis de Pontoise. Familier de Rouher, devenu pendant l'exil le principal conseiller de l'Impératrice, Théophile Gautier fut en Angleterre le secrétaire principal de l'ex-ministre d'Etat.

(4) Malgré la lourde ironie du Chancelier, l'Allemagne, sa victoire une fois acquise, ne se désintéressa pas de l'Extrême-Orient. Dans une dépêche du 20 décembre 1872, le Comte de Rochechouart, Ministre de France à Pékin, signale les ambitions de l'Allemagne, son désir de fonder un grand établissement dans les mers de Chine, à Formose, par exemple, ou, à défaut de celle île trop insalubre, en Corée, après avoir « songé à nous dépouiller de la Cochinchine ».

(5) La présence de Gautier fils à Versailles le 24 octobre est attestée par le secrétaire de Bismarck, D. MORITZ BUSCH, Le comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de 1870, Paris, 1879, p. 190. Gautier semble avoir soumis au Chancelier une autre combinaison, comportant l'autonomie de l'Alsace pendant cinq ans, suivie d'une consultation populaire ; mais Bismarck posait comme condition préalable à toute négociation sérieuse des élections générales en France. Sur les relations de l'Impératrice et du Chancelier avant la reddition de Metz, cf. les confidences relatées par M. PALÉOLOGUE, Les entretiens de l'Impératrice, Paris, 1928, p. 258-265.

(6) Dans ses Mémoires, recueillis par M. BUSCH, t. I, 1898, Bismarck déclare qu'il est indispensable pour l'Allemagne d'acquérir une solide frontière de couverture, pour préserver l'Allemagne du Sud-Ouest des douze attaques que cette région a eu à subir depuis cent cinquante ans.

(7) Le 26 octobre 1870, Guillaume I<sup>er</sup> fil, en effet, parvint sa réponse à l'Impératrice (l'original de cette lettre a été communiqué, à la fin de la première guerre mondiale, au Président du Conseil Clémenceau par l'ex-souveraine). L'Impératrice, se rendant compte qu'une importante cession de territoire était inéluctable, ne poursuivit pas plus loin les pourparlers. A la nouvelle de la capitulation de Metz, Eugénie quitta Chislehurst, le 28 octobre, pour faire une brève visite à l'Empereur captif, à Wilhelmshöhe. D'après les Mémoires de Bismarck, l'Impératrice aurait tenté une suprême démarche un peu avant la reddition de Paris ; le 11 janvier 1871, Clément-Duvernois demanda à se rendre à Versailles pour négocier avec le Chancelier au nom de l'Impératrice. L'ex-souveraine offrait, sans qu'il fût cette fois question de la Cochinchine, la cession de territoires égaux en superficie à la Savoie et à Nice annexées sous l'Empire, le paiement d'une indemnité de guerre et l'occupation de la France jusqu'au complet paiement de l'indemnité.

(8) L'offre de la Cochinchine à Bismarck en rançon de l'Alsace-Lorraine montre le peu de soin avec lequel l'histoire de l'Indochine a été écrite. Le texte de Théophile Gautier n'est nullement, en effet, un inédit exhumé d'hermétiques archives ; il se trouve dans une revue

fort répandue. Henri GENEVOIX mentionne la négociation ci-dessus dans *La Défense Nationale* en 1870-1871, les responsabilités générales, 1906, p. 189-192.

Dans son *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale, 1871*, t. 1<sup>er</sup>, J. VALFREY avance que, à la fin octobre 1870, Bismarck aurait peut-être consenti à traiter, soit avec l'Impératrice, soit avec Jules Favre, sur les bases ci-après, qui représentaient pour lui un minimum indispensable : trois milliards et demi d'indemnité, l'Alsace jusqu'à Colmar et la Lorraine jusqu'à Metz. Valfrey estime que la conduite de l'Impératrice dans ces douloureuses circonstances fut « très noble et très patriotique ».

## LE GOUVERNEMENT DE L'AMIRAL DUPRÉ (1871-73)

[TEXTE 174]

*De tous les Amiraux-Gouverneurs, l'Amiral Dupré est, après l'Amiral La Grandière, celui qui présida le plus longtemps aux destinées de la Cochinchine française (1<sup>er</sup> avril 1871-16 mars 1874). C'est aussi l'un de ceux qui, par son activité, par son esprit d'initiative, par son énergie avisée, donnèrent à l'organisation et à la mise en valeur du pays la plus vigoureuse impulsion.*

*La forte personnalité de l'Amiral Dupré transparaît à l'évidence dans ses lettres au Ministre, dont le ton catégorique rappelle la correspondance de l'Amiral Bonard. Qu'il prononce un plaidoyer en faveur des premiers Inspecteurs « fondateurs de la Cochinchine » ; qu'il prenne position contre la politique du recueillement, de l'abstention systématique que pratique au dehors, après la défaite, le gouvernement métropolitain ; qu'il proteste contre les exigences fiscales de Paris, exigences « impolitiques et antiéconomiques », qui risquent « d'étouffer au berceau... une colonie naissante » ; qu'il fulmine contre les bouleversements qu'introduiraient dans les habitudes de la population autochtone, certaines réformes inspirées par un esprit de hâtive assimilation ; qu'il s'indigne, enfin, de la facilité avec laquelle le Département reçoit des dénonciations malveillantes, l'Amiral Dupré s'exprime avec un accent bien fait pour emporter la conviction. Il tient le langage d'un chef soucieux des responsabilités qui lui incombent, d'un homme d'Etat qui voit clair et qui voit grand.*

*Promoteur de la première intervention de la France au Tonkin (cf. T. 192-200), l'Amiral Dupré peut s'honorer d'avoir fait sortir de ses limites le premier établissement français en Extrême-Orient, en inaugurant l'action de la France dans l'Indochine septentrionale. L'Amiral considérait la Cochinchine comme « la base d'un futur empire destiné à s'étendre jusqu'aux frontières de la Chine et jusqu'aux rives du Mékong » ; ce jugement, formulé en décembre 1872, montre que l'Amiral Dupré a eu la prescience de la future Indochine, dont il a prophétiquement par avance dessiné les contours.*

*En Cochinchine même, l'Amiral Dupré se comporta comme un animateur dynamique. Parmi les principales réalisations qu'il convient de porter à son compte, on peut mentionner : l'état-civil indigène ; la vaccination obligatoire ; la première école normale ; les efforts qu'il déploya pour tirer la Cochinchine de l'ornière de la monoculture et pour propager les cultures industrielles, notamment le sucre et la soie ; la création d'un service régulier de chaloupes à vapeur sur les arroyos, qui devait produire en Cochinchine une révolution économique comparable à celle que les chemins de fer avaient déterminée en Europe ; enfin, la création d'un corps d'administration civile, fondé sur la séparation des*

pouvoirs et sur l'apprentissage des langues et des usages du pays. L'Amiral Dupré fut un grand Gouverneur ; la Cochinchine lui doit beaucoup.

Marie, Jules Dupré, fils d'un officier d'infanterie, né à Albi, le 25 novembre 1813, d'une famille d'origine alsacienne. Ecole Navale en 1830-31. Enseigne sur l'Erigone, dans les mers de Chine, il est chargé des observations météorologiques et magnétiques et prend sa part de la déconvenue éprouvée à Tourane par l'Amiral Cécille, lequel voit en lui « une plante rigoureuse, qui ne demande qu'un peu aide pour porter de beaux fruits ». Aux Antilles, de 1848 à 1851. Félicité par le Ministre en 1853 pour un rapport qu'il a fourni sur la Régence de Tunis. Capitaine de frégate en mars 1854, commande en Crimée une des trois batteries flottantes qui font merveille à Kinburn. Capitaine de vaisseau en 1858. Chef du bureau des mouvements de la flotte au Ministère, durant la guerre d'Italie, les expéditions de Syrie, de Chine et de Cochinchine (1858-1861). Commandant de la division navale des côtes orientales d'Afrique, signe en 1862, un traité de commerce et d'amitié ouvrant Madagascar, avec le Roi Radama II, à qui ce traité coûtera la vie. Gouverneur en 1864 de la Réunion, où il doit faire face à de sérieuses difficultés. Contre-amiral en août 1867. En Chine au moment du massacre de Tien-Tsin (juillet 1870) et pendant la guerre franco-allemande. Sur la fin de sa vie, cf. le T. n° 200.

### Quelques lettres de l'Amiral Dupré

L'AMIRAL DUPRÉ AU MINISTRE DE LA MARINE

Saïgon, 12 octobre 1871,

« Quand le Gouvernement de la Défense nationale m'a fait l'honneur de me nommer Gouverneur et Commandant en chef, j'ai accepté sans hésiter le lourd fardeau que m'imposait sa confiance. Je ne pense pas à me soustraire aujourd'hui aux obligations et à la responsabilité que j'ai acceptées alors sans en bien connaître l'étendue, loin de là. En me familiarisant avec le pays que je venais administrer, j'ai conçu l'espérance d'y rendre d'utiles services et je me suis attaché à lui de toute la force de cet espoir. Je n'ai donc aucune arrière-pensée aujourd'hui, en vous demandant à aller respirer pendant quelques mois l'air du pays natal, à y retremper mes forces éprouvées par un séjour presque ininterrompu de onze ans dans les pays tropicaux... Le médecin en chef m'engage instamment à ne pas attendre comme mes deux prédécesseurs que je sois plus ou moins gravement atteint ; il pense qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le combattre... La colonie jouit d'une tranquillité parfaite, nulle apparence de trouble ni d'agitation d'aucun côté (1). Le Directeur de l'Intérieur ; que j'ai demandé et qui m'inspire toute confiance, arrivera sans doute en décembre ou en janvier (2)... D'un autre côté, je crois à M. le Général d'Arbaud toutes les qualités nécessaires pour le charger de l'intérim... La transformation à laquelle je travaille et les moyens par lesquels je médite de l'accomplir sont une œuvre sérieuse, qui doit être mûrement examinée et approuvée par le Gouvernement, au moins dans ses principales lignes. Ma présence en France permettra de la discuter avec plus de fruit et de promptitude qu'on ne pourrait le faire par voie de correspondance, à la distance qui me sépare de vous. Qu'on s'arrête à la création d'une douane, à l'établissement d'une banque ou à la négociation



31. — Le Docteur L. d'Ormay (1824-1878).

\* d'un emprunt pour servir de point de départ à l'impulsion que je crois nécessaire de donner à la colonisation, ces questions seront complètement étudiées sur les lieux, avant mon départ, et c'est seulement en France qu'elles pourront être définitivement résolues. J'en pourrais dire autant de notre politique coloniale extérieure, de nos relations avec les Gouvernements du Cambodge, de Siam et de l'Annam. Si ce dernier surtout donne suite à son projet d'ambassade, ma présence n'en sera que plus opportune, car les questions que ses envoyés auront à traiter se rapporteront bien plus à nos intérêts coloniaux qu'à la politique générale de la France.

Je vous demande à être rappelé en France, en mission, à remettre intérimairement le Gouvernement à M. le Général d'Arbaud, à être autorisé à me faire rendre un compte sommaire de la marche des affaires de la colonie et à en conserver la direction générale dans des conditions analogues à celles dans lesquelles le Vice-amiral de La Grandière a fait ses deux voyages en France. Si vous jugez cette combinaison impraticable, je demanderai l'autorisation de rentrer en congé, ce qui me permettrait de partir avant les fortes chaleurs du mois de mars... » (3).

(Arch. Min. Mar. S. H. Dossier individuel de l'Amiral Dupré. Texte inédit.)

Saïgon, 28 mars 1873,

\* Il faudrait que je n'eusse ni cœur ni âme, si, de crainte de vous déplaire, je m'abstenais de porter à nouveau jusqu'à vous, de soutenir de toutes mes forces les justes réclamations que (les anciens Inspecteurs des Affaires Indigènes) ont à faire valoir (4). Depuis 1863, ils vivent sur la foi, non pas d'un engagement précis, mais au moins d'une promesse faite par un de mes prédécesseurs. Ils ont jeté les fondements de notre établissement : vaillants efforts, dures privations, expéditions fréquentes, nourriture malsaine, des cases en paille pour abri, voilà les conditions dans lesquelles les plus anciens ont passé leurs premières années. Beaucoup ont payé de leur vie leur dévouement. Les plus anciens ont dix-huit ans de service ; si vous mainteniez votre décision, il leur en faudrait encore sept pour avoir droit à la retraite... Je vous conjure d'examiner à nouveau cette importante question... La Cochinchine ne peut laisser mourir de misère et de faim ceux auxquels elle doit son existence. Elle perdrait plus que de l'argent si quelques-uns, découragés, abandonnant leurs fonctions avant que leur santé soit tout-à-fait ruinée, me privaient de leurs lumières et de leur expérience et ne me laissent pour collaborateurs que les derniers entrés dans l'administration, seuls appelés en fait à recueillir tous les bénéfices du nouveau décret. Notre honneur, notre conscience, notre cœur sont également intéressés dans la question. Hâtez-vous, M. le Ministre, de me dire que je n'ai pas vainement plaidé pour eux... ».

16 juillet 1873,

...\* J'ai surabondamment démontré que nous possédons les fondements solides d'un empire extrême-oriental. Se sent-on la volonté de travailler à son édification ?... Il faut sans hésiter sacrifier des intérêts secondaires, soutenus par les chefs des différents services (5), à un intérêt politique supérieur dont le Ministre seul est juge. Trouve-t-on l'ambition que la Cochinchine

« m'inspire pour la France au-dessus de ce que nous pouvons encore raisonnablement vouloir et poursuivre ? Trouve-t-on que, abattue par de trop cruelles épreuves, notre malheureuse patrie doit se faire modeste et petite et renoncer aux grandes vues d'avenir et à toute expansion ? Il faut le déclarer et subir avec résignation de cruels revers jugés irréparables. Il faut conformer notre conduite à la situation qui nous est faite, il faut changer la direction donnée à notre politique extérieure, à l'administration du pays, à sa régie financière et nous renfermer dans les étroites limites proposées en 1863 par MM. Fould et Rouher, brisées par le patriotisme éclairé de M. de Chasseloup-Laubat... »

21 juillet 1873,

« ... Rien n'est plus délicat que de transformer les mœurs, la religion, la législation d'un peuple ; c'est l'affaire du temps. Il faut que l'infiltration des idées nouvelles se fasse lentement dans les générations successives. Il est toujours mauvais et souverainement impolitique de vouloir imposer de pareils changements à coup d'autorité. Telle qu'elle est, avec ses imperfections, la législation annamite, calquée sur la chinoise, est loin d'être une œuvre barbare et méprisable ; elle est fondée sur des principes d'équité incontestables. Elle règne depuis longtemps ; le peuple la connaît et ne demande pas à en changer. On pourra perfectionner les détails, en attendant patiemment l'occasion de faire avec opportunité un changement nouveau. Prétendre la réformer en bloc, comme l'ont demandé certains juristes passionnés pour le droit romain et le code napoléonien, c'est faire un acte révolutionnaire, c'est vouloir troubler profondément le pays, le pousser à l'insurrection. Plus j'y ai réfléchi, plus je me suis demandé dans quel cerveau a pu germer une idée aussi profondément impolitique, qui n'est justifiée par aucune utilité, par aucune convenance (6)... En prenant possession du pays, nous avons promis de conserver la législation existante. Tout nous fait un devoir de rester fidèle à notre promesse. On ne peut changer le code pénal indigène sans bouleverser le code civil, avec lequel il fait corps. Il serait aussi dangereux qu'inutile de jeter le désarroi dans l'esprit des populations par l'introduction d'une législation nouvelle. Cette mesure me paraîtrait si éminemment impolitique que, dans ma conscience, je ne pourrais en accepter la responsabilité et n'hésiterais pas à vous demander un successeur, si le Département persistait, malgré mes observations, à opérer un changement qui a été si inopportunément proposé ... »

6 novembre 1873 (7),

« ... J'ai donné, et je donne, je pense, assez de preuves de mon dévouement aux intérêts de la colonie, pour être étonné qu'une dénonciation dont la fausseté saute aux yeux à première vue, soit accueillie avec cette facilité et que je sois aussi sévèrement mis en demeure de fournir des explications (8). ... Vous me pardonnerez cette juste susceptibilité. Je ne pourrai conserver ma position qu'autant que vous voudrez bien me continuer la confiance que vous avez eue la bonté de me témoigner jusqu'à ce jour. Du jour où cette confiance, indispensable pour moi, serait ébranlée, le plus grand service que vous pourriez me rendre serait de me rappeler, sans attendre d'autre demande de ma part ».

**Création d'un corps d'administration civile :**  
**le décret du 10 février 1873 (9)**

RAPPORT DU MINISTRE DE LA MARINE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Versailles, 10 février 1873,

« L'administration des Affaires Indigènes ... a satisfait... autant qu'on pouvait l'espérer aux exigences de toute nature qui résultent de l'exercice de notre tutelle à l'égard des Annamites. Mais les progrès accomplis par l'action du temps et par l'affermissement de notre autorités rendent nécessaire d'adopter, dans le système de gouvernement appliqué à ces populations, des modifications qui en rapprochent progressivement la forme de nos institutions.

Le premier jalon à poser dans cette voie est la séparation des diverses attributions qui, d'après nos principes administratifs, constituent des fonctions distinctes et incompatibles.

Les Inspecteurs actuels, pris dans les divers corps de la Marine, presque sans choix, suivant les nécessités impérieuses du moment, ont ... su généralement se mettre à la hauteur des obligations multiples qui leur incombent, mais l'Inspection n'est pas une carrière et ceux qui s'y consacrent n'y trouvent pas la sécurité et les garanties que comportent un climat meurtrier et des postes dangereux.

D'un autre côté, si l'accomplissement de la mission civilisatrice que la France a assumée dans ces parages, le travail d'assimilation qu'elle doit poursuivre exigent que les hommes qui sont appelés à administrer les indigènes possèdent une instruction à la fois large et spéciale, embrassant la législation française et l'ensemble des lois et coutumes cochinchinoises, la connaissance de la langue annamite doit être aujourd'hui exigée des fonctionnaires chargés de représenter l'autorité française auprès des indigènes.

En retour d'aptitudes aussi variées et d'une instruction aussi étendue, il est juste que les administrateurs trouvent dans leurs fonctions tous les avantages qu'on rencontre dans les corps organisés : une carrière, une solde honorable, un avancement en rapport avec le mérite démontré, enfin une assurance contre les risques exceptionnels d'un climat meurtrier.

L'administrateur en premier sera chargé de la justice ; le second administrateur de l'administration, de l'impôt et du contentieux ; le troisième administrateur, fonction de début comportant des loisirs permettant de compléter les études, de la perception des taxes et de l'enregistrement... Les administrateurs sont d'ailleurs indépendants les uns des autres et relèvent directement, selon la spécialité de leurs attributions, des chefs d'administration et de service résidant à Saïgon...

...Il est désirable que les administrateurs voués aux Affaires Indigènes s'y consacrent tout entiers. Aussi, tout officier ou fonctionnaire y entrant doit être placé en congé sans solde, dans les conditions du décret du 15 juin 1870... mais ce sacrifice doit être compensé par des garanties en rapport avec l'abandon préalablement exigé, et c'est dans un but de compensation que j'ai proposé la création de la Caisse de Prévoyance. Il est hors de doute que le climat use promptement la santé des Européens et que les dangers attachés à la résidence prolongée dans cette colonie sont de nature à en éloigner les

« hommes de talent que réclame son administration... C'est pour le pays un devoir d'honneur, vis-à-vis des agents qui exposent leur vie et compromettent presque tous leur santé à son service, de reconnaître et de compenser ces sacrifices. C'est également, à un point de vue secondaire qu'il n'est pas permis de négliger, le moyen d'éloigner d'eux les tentations qui assaillent en pays neuf, des fonctionnaires auxquels il faut laisser beaucoup d'initiative. Ceci est particulièrement vrai dans les pays asiatiques où les populations sont habituées depuis longtemps aux exactions de leurs administrateurs indigènes.

(Il convient donc) de constituer, à titre de libéralité et pour ces situations toutes particulières, une Caisse de Prévoyance alimentée par une dotation du budget local de la colonie... (Cette caisse) permettra d'assurer à ces fonctionnaires, au moment où ils quittent la carrière pour des causes autres que la révocation, un capital en proportion avec la durée et l'importance des services effectués dans la colonie...

...Telle est l'économie de ce décret d'organisation... J'ai dû le compléter par quelques dispositions transitoires destinées à consacrer les droits acquis par les Inspecteurs actuels... (Il représente)... une étape nouvelle dans la voie de l'assimilation, où nous devons entrer résolument, mais avec tous les ménagements que comporte la différence considérable existant entre nos institutions et celles des Annamites...

*Signé : POTHUAU ».*

(Bull. Off. Coch. franç., 1873, n° 4, p. 122-128.)

### Discours inaugural de l'Exposition de 1874

Saïgon, 1<sup>er</sup> mars 1874,

« M. le Président, MM. les membres du Comité et du Jury,

Le premier coup d'œil jeté sur l'ensemble de cette Exposition suffit pour montrer avec quel zèle et quel dévouement vous avez secondé mes intentions. Vous vous êtes efforcés de rendre aussi attrayant que profitable ce concours de notre agriculture et de notre industrie...

...J'attachais une grande importance à cette solennité destinée à donner un point de départ bien fixé aux progrès futurs de la colonie, qui depuis longtemps (10), n'avait été appelée à une exhibition de cette nature.

Vous vous souvenez tous des douloureuses circonstances dans lesquelles nous nous trouvions placés quand on m'a fait l'insigne honneur de me confier le Gouvernement de la Cochinchine.

La France meurtrie et mutilée, occupée par l'ennemi, écrasée par une rançon effrayante, en proie à la guerre civile, luttant contre une insurrection parricide, était forcée de consacrer à son propre salut toutes les ressources qui lui restaient. Il n'y avait pas de secours, pas d'encouragements à lui demander; nous ne pouvions compter que sur nos propres efforts pour maintenir notre jeune colonie dans la voie du progrès où, depuis ses débuts, elle n'a cessé de marcher d'un pas ferme et continu. Toutes mes pensées ont été tournées vers ce but sacré : chercher pour notre Patrie amoindrie une augmentation de puissance, une source nouvelle de richesse et de prospérité, par le développement pacifique de son influence dans l'Extrême-Orient. J'ai tâché de rapprocher de nous la population indigène par une

« administration équitable et paternelle, par les bienfaits de l'instruction, par les encouragements donnés à son agriculture et à son commerce.

J'ai soutenu avec persévérance les Français entreprenants qui, au prix de grands sacrifices, ont introduit dans la colonie la culture du café, les procédés perfectionnés pour la fabrication du sucre et la filature de la soie indigène. Leurs efforts n'ont pas été stériles. . .

...Mais ces produits, quelles que soient leur importance et leur richesse, laissent la voie ouverte à bien des entreprises nouvelles qui peuvent attendre de l'administration des encouragements partiels : les matières textiles, les matières tinctoriales, les plantes oléagineuses, le poivre, le cacao, le tabac offrent à ceux qui en entreprendront la culture et l'exploitation d'amples et magnifiques récompenses. Mais l'Administration ne peut rien sans l'initiative privée. C'est à ses efforts que je fais appel. Que les hommes entreprenants se mettent à l'œuvre ; que, sans se lasser, sans se laisser rebuter par les difficultés inséparables de tous les débuts, ils appellent à eux les capitaux ; la sécurité du pays est complète, les voies de communication faciles, les moyens de transport créés par une compagnie de navigation à vapeur dont le succès dépasse mes espérances. La terre est fertile ; si elle venait à manquer sur les bords de nos magnifiques cours d'eau, le Cambodge est ouvert à toutes les généreuses tentatives, le Cambodge, dont le Souverain éclairé et libéral a voulu prouver, par sa présence à cette fête, tout l'intérêt qu'il porte au progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. . .

... Mais là ne se sont pas bornés mes efforts. Depuis mon arrivée... Je n'ai cessé de poursuivre la réalisation d'un projet qui promet à la Cochinchine d'incalculables avantages. J'ai tâché de faire succéder à la politique de méfiance, qui fermait à notre commerce et à notre industrie tout le vaste et peuplé Empire d'Annam, des relations d'intimité et de confiance fondées sur la communauté de nos intérêts. J'ai eu à lutter contre des préjugés invétérés, contre des influences puissantes (11) ; rien n'a pu lasser ma patience ni me faire désespérer du succès. Il semble aujourd'hui que je touche au but. Cependant, je n'ose rien vous promettre encore et je me borne à exprimer l'ardent désir que, prochainement, avec l'aide de Dieu, un traité honorable et avantageux pour les deux parties ouvrira au commerce et à la civilisation un empire de plus de vingt millions d'habitants, en même temps que la magnifique voie commerciale qui, par le Tonkin, met la Chine Sud-occidentale en communication avec la mer.

Si ce résultat, auquel j'ai consacré toutes mes forces, auquel j'ai sacrifié mes plus chères affections, pouvait être prochainement atteint, je serais amplement récompensé par l'impulsion nouvelle que j'aurais donnée à la Cochinchine, à la ville de Saïgon, et dont les heureuses conséquences se développeraient dans un long avenir.

C'est avec ce désir, avec cette espérance, que je vais me séparer de vous. Messieurs, je ne sais pas ce qui sera ordonné de moi, mais, que l'on me retienne en France, que l'on me renvoie au milieu de vous, mon affection et mon dévouement pour la Cochinchine resteront les mêmes. Je demeurerai uni d'intention aux courageux pionniers qui sont venus porter sur ces rives lointaines la civilisation de notre bien-aimée Patrie... »...

(Bull. Comité agricole et industriel de la Cochinchine, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, 1874, p. 171-173.)

(1) L'Amiral Dupré fait preuve ici d'un optimisme un peu excessif. L'Amiral avait fixé son départ en congé en février 1872 ; il dut retarder son embarquement d'un mois, en raison d'un mouvement insurrectionnel, qui troubla les provinces de Bentré, de Travinh et de Vinhlong, du 8 au 20 février (le lieutenant Salicetti fut tué dans une embuscade, le Père Abonnel massacré). Quelques autres rassemblements hostiles, moins graves, durent être dispersés par la suite, à Camau en avril 1872, à Longxuyen en mars 1873, à Traon en février 1874.

(2) Il s'agit d'un ami personnel de l'Amiral Dupré, Gibert des Molières, ancien Président du Conseil Général, membre du Conseil privé de la Réunion. Nommé, par décret du 26 septembre 1871, Directeur de l'Intérieur, en remplacement du lieutenant de vaisseau Piquet, lequel avait lui-même succédé à Paulin Vial, parti sans pensée de retour, Gibert des Molières ne fit que passer en Cochinchine. Atteint d'anémie profonde, il mourut en mer, le 6 février 1873, en regagnant la Réunion.

(3) Cf. UN OFFICIER DE MARINE (Amiral Dupré), La Cochinchine en 1872, Rev. Deux Mdes, 1<sup>er</sup> janvier 1872, p. 204-218.

(4) Le Département contestait le droit des anciens Inspecteurs à une retraite anticipée. Pour bénéficier du décret du 10 février 1873, ces fonctionnaires auraient dû recommencer une campagne de douze années. L'Amiral Dupré estimait que, pour la retraite, il devait être tenu compte aux anciens Inspecteurs de leurs services antérieurs au décret du 10 février.

(5) L'Amiral Dupré vise les directeurs des grands services du Ministère de la Marine (Directions des services administratifs, du matériel, des Colonies), qui, pour soulager le budget métropolitain obligé de payer les cinq milliards de l'indemnité de guerre, imputaient sans cesse de nouvelles charges financières au budget local de la Cochinchine.

(6) La substitution du code pénal français au code vietnamien.

(7) Lettre écrite au lendemain du jour où Francis Garnier arrive à Hanoi.

(8) Le 15 septembre, l'Amiral-Ministre Dompierre d'Hornoy avait transmis à l'Amiral-Gouverneur, pour enquête, une lettre d'un industriel de Saigon, se plaignant de la concurrence que l'arsenal de la colonie, représenté comme acceptant de réparer les chaloupes des Messageries Fluviales, faisait à l'industrie privée. Emu de la méritocratie du Gouverneur, qui voyait dans la plainte l'œuvre d'un faussaire, le Ministre fit savoir, le 7 janvier 1874, à l'Amiral Dupré, qu'il n'avait nullement pris à son compte la dénonciation, qu'il n'avait jamais eu l'intention d'incriminer le Gouverneur ni de lui être désagréable.

(9) La liquidation de la funeste guerre de 1870 imposa aux autorités de la Cochinchine l'obligation de prendre leur part des sacrifices communs et, pour cela, de réaliser de sévères économies. L'Amiral Dupré estima que le nombre des circonscriptions administratives pourrait être ramené de 25 à 18 et le nombre des Inspecteurs réduit dans les mêmes proportions, à la condition de procéder à une réforme complète de l'institution des Affaires Indigènes. La grande faiblesse du système de l'Inspection était, d'une part, qu'elle ne constituait pas un corps, d'autre part, qu'on y accédait sans préparation spéciale ; la plupart des jeunes officiers qui se faisaient détacher dans les Affaires Indigènes n'y restaient que quelques années et n'avaient pas, par conséquent, le temps matériel d'acquérir une connaissance intime du pays. Pour remédier à ces inconvénients, sur la proposition de l'Amiral Dupré, inspiré dans une large mesure par le lieutenant de vaisseau Luro, l'Amiral-Ministre de la Marine Pothuau fit prendre par le Président de la République Thiers un décret organisant le service de l'Inspection en une carrière autonome, entourée de sérieuses garanties de stabilité et de compétence. Désormais, la Cochinchine disposa ainsi d'un corps distinct d'administrateurs civils, dont la formation, à la fois générale et spéciale, fut assurée par un collège fonctionnant à Saigon, le célèbre Collège des Stagiaires. Le décret conférait des avantages substantiels aux nouveaux stagiaires, en vue d'inciter des sujets de choix à se consacrer entièrement à la Cochinchine. Une autre innovation importante du décret consistait à répartir, entre les différentes classes des nouveaux administrateurs, les fonctions, qui, jusqu'alors, avaient été réunies sur la tête de chacun d'eux (application du principe de la séparation des pouvoirs à l'administration provinciale de la Cochinchine, à laquelle on adressait couramment le reproche d'une confusion des attributions, génératrice d'abus et d'arbitraire). Cf. Jean GUIGNARD, Une grande administration indochinoise, les services civils de l'Indochine, Paris, 1931.

(10) Le 16 juin 1865, l'Amiral Roze avait institué un Comité agricole et industriel, organisme de recherche chargé d'étudier les conditions techniques de la mise en valeur du pays. Sous l'égide de l'administration locale, ce Comité, ancêtre de l'actuelle Société des Etudes Indochinoises, avait organisé à Saigon, en février 1866 et en février 1867, des Expositions, qui firent naître une émulation très favorable au progrès des cultures et de l'artisanat cochinchinois. Troisième en date, l'Exposition de 1874 fut inaugurée par l'Amiral Dupré, en présence du Roi Norodom, exactement deux semaines avant la signature du nouveau traité franco-vietnamien, au lendemain de laquelle l'Amiral Dupré, ayant remis ses fonctions à l'Amiral Krantz, prit le paquebot pour la France.

(11) Allusion aux résistances rencontrées à la Cour de Hué et aux négociations diplomatiques sur le point de s'ouvrir à Saigon avec les plénipotentiaires vietnamiens.

## LA SANTÉ ET L'INSTRUCTION PUBLIQUES

[TEXTE 175]

Parmi les multiples problèmes qui se posèrent en Cochinchine — nous avons eu l'occasion d'en indiquer la variété — deux s'avèrent particulièrement graves et malaisés à résoudre, celui de la santé publique et celui de l'instruction publique.

Dès l'origine, la Cochinchine eut en France une réputation déplorable, en raison de la forte proportion des pertes du fait de maladie subies par le corps expéditionnaire (11,56 % de l'effectif en 1861 ; 9,23 % en 1862 ; 8,21 % en 1863, sans compter les nombreux décès survenus en cours d'évacuation et après le rapatriement en France). Les causes de cette effrayante mortalité, à laquelle correspondait un taux équivalent de morbidité, furent moins l'insalubrité naturelle du climat que le surmenage des troupes (marches et travaux de fortification) ; la mauvaise qualité du casernement et de l'alimentation ; la durée trop longue du séjour colonial ; l'insuffisance des ressources d'une thérapeutique à peu près désarmée encore devant les maladies tropicales, encore inétudiées à l'époque (on croit, par exemple à « la constitution cholérique » de certains pays, à « l'insuffisance miasmatique » ; on déclare que « la constitution médicale du troisième trimestre 1866 a été caractérisée par la prédominance de l'élément nerveux », etc., etc.).

Les chirurgiens de la Marine faisaient preuve d'un grand dévouement, mais, d'une manière générale, le service de santé laissait à désirer en Cochinchine comme d'ailleurs en France. D'après un ouvrage (1870) du D<sup>r</sup> Chenu, la guerre, de Crimée coûta à la France 10.000 tués, 10.000 hommes morts des suites de leurs blessures et 75.000 hommes morts de maladie ; la guerre d'Italie, durant laquelle on comptait 4 vétérinaires et demi pour 1.000 chevaux et seulement 2 médecins pour 1.000 soldats, coûta 3.664 tués à l'ennemi, sur un total de 8.674 décès. Il est certain qu'une meilleure organisation du service de santé aurait épargné beaucoup de vies humaines en Cochinchine comme en Crimée et en Italie.

Après avoir longuement hésité sur les emplacements qu'il convenait de choisir pour y établir ce qu'on appelait alors « des lieux de convalescence », on se préoccupa, en 1870, de créer des sortes de sanatoria sur les hauteurs de Nui-Sam (Montagne de Chaudoc) et de Nui-Dinh (Montagnes de Barial), mais les travaux de défrichement et d'installation amenèrent de telles hécatombes qu'il fallut bientôt renoncer à cette double tentative. Et le climat continua d'exercer ses ravages... « La Cochinchine est un champ de bataille plus meurtrier que beaucoup d'autres, écrit l'Amiral Dupré en 1873 ; la maladie, quand ce n'est pas la mort, multiplie les vides autour de moi... »

Une certaine amélioration se produisit pourtant peu à peu. Elle fut obtenue grâce à la cessation des opérations militaires, au progrès des techniques médicales, au raccourcissement du séjour colonial, à des conditions plus favorables d'habitat et d'existence, à la construction d'hôpitaux et de citernes, au filtrage des eaux de boisson, au drainage des eaux stagnantes, etc. Vers la fin de la période des Amiraux-Gouverneurs, le taux de mortalité de la garnison s'abaissa à des chiffres variant entre 1,5 et 4 %.

Encore plus épineuse et plus complexe se révéla la question de l'enseignement.

*Une des plus grandes difficultés de la première heure fut l'impossibilité pour les nouveau-venus de communiquer avec les habitants, faute de moyens d'expressions communs. Les Français ne connaissaient pas un mot de vietnamien ; les Cochinchinois ne connaissaient pas un mot de français. En dehors des missionnaires, peu nombreux, on ne trouva comme interprètes, au début, que quelques catholiques qui avaient retenu des bribes du latin qu'ils avaient appris au grand séminaire de Pinang. Le requête, reproduite ci-dessous, d'un petit mandarin militaire de Mytho au service des Français depuis 1860, est un bon échantillon de ce latin de sacristie (ou de cuisine), auquel les officiers français, rappelant eux-mêmes leurs souvenirs classiques, durent recourir souvent pour se faire comprendre, par le truchement d'un ancien élève de Pinang.*

*Le grand débat qui s'engagea très tôt en matière d'instruction publique, fut de savoir si on conserverait le système d'instruction à la chinoise, fondé sur les caractères idéographiques, sur « les hiéroglyphes », comme on disait alors, ou si l'on introduirait dans les écoles une écriture plus facile, l'écriture phonétique, le quoc-ngu, forgée par les missionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle, les caractères latins impliquant évidemment un système d'instruction de type occidental. Tout de suite et sans hésiter, les Amiraux-Gouverneurs se prononcèrent contre les caractères chinois, écriture hermétique, écriture aussi des mandarins et des lettrés foncièrement attachés à l'ordre de choses traditionnel et irréductiblement opposés à la civilisation européenne. Les écoles nouvelles qui furent ouvertes dès les premières années se donnèrent pour tâche d'apprendre à leurs élèves, à l'aide de l'alphabet romanisé, la langue vietnamienne, un peu de français et des notions de sciences pratiques. Ces écoles de quoc-ngu ne connurent pendant assez longtemps qu'un médiocre succès, parce qu'on commit la faute de ne pas les doter d'un outillage approprié. Il ne suffit pas, en effet, de savoir lire, il faut avoir des livres à lire. Il aurait fallu, en même temps qu'on ouvrait des écoles, traduire et faire imprimer en quoc-ngu de nombreux livres, où les élèves formés dans ces écoles eussent pu trouver le moyen d'appliquer leur connaissance de la lecture, de satisfaire leur fringale de savoir. Or de tels livres ne virent le jour que beaucoup plus tard. D'où les progrès relativement peu rapides de l'institution scolaire en Cochinchine.*

*Pour rechercher les causes de ce demi-échec, l'Amiral Dupré instaura, au début de 1873, une commission de l'instruction publique chargée d'étudier les problèmes scolaires. Les meilleurs annamitisants parmi les Inspecteurs des Affaires Indigènes furent invités, pour faciliter le travail de cette commission, à formuler des suggestions, dont on trouvera de larges extraits ci-dessous.*

### La situation sanitaire

#### RAPPORT DU MÉDECIN-CHEF LALLUYEAUX D'ORMAY (1) SUR L'HYGIÈNE ET LA SALUBRITÉ EN 1872 ET 1873

Saïgon, 7 juin 1873,

† *Epidémies.* — Depuis notre arrivée en 1861, nous n'avons jamais observé un seul cas de peste ou de fièvre jaune. Le choléra asiatique, qui, au début, se montrait tous les ans, surtout en avril et mai, a complètement disparu depuis le 1<sup>er</sup> juin 1865. Nous avons été menacés, en février 1873,

« d'être atteints par l'épidémie de *dengue fever* qui régnait dans toute l'Inde, à Java et en Chine ; il n'y a pas eu un cas mortel et l'épidémie ne s'est pas développée. La variole a fait beaucoup de ravages en 1872 et au début de 1873 ; elle est endémique ici comme en Chine ; elle a perdu son caractère épidémique, grâce au développement actif donné à la vaccine.

*Maladies endémiques.* — Les fièvres intermittentes, d'origine marécageuse, déterminent un appauvrissement du sang, qui finit par conduire à la cachexie et à la mort ; c'est le sort qui menace les Européens qui séjournent longtemps dans le pays ; d'ailleurs, il n'y a pas de violentes épidémies, comme celles qui ont sévi à Maurice et à la Réunion.

La dysenterie est la grande maladie endémique, comme dans tous les pays chauds ; elle entraîne beaucoup de décès ; elle alterne souvent ou'elle est réunie avec des hépatites, qui se terminent par un abcès au foie. La diarrhée chronique, qui cause tant de ravages, est presque toujours le début ou la suite de la dysenterie, et ceux qui partent pour l'Europe avec cette diarrhée, finissent le plus souvent par y mourir d'épuisement, mais il n'y a pas de véritable épidémie de dysenterie.

*Nombre de décès dans les hôpitaux.* — En 1872 (on a compté), sur 145 décès, 83 causés par la dysenterie et les hépatites, 26 causés par les fièvres marécageuses. (Au premier de ces chiffres), il faut ajouter une quantité presque égale de soldats renvoyés en France pour dysenterie ou diarrhée et qui meurent dans leurs foyers, tandis que les convalescents de fièvre se rétablissent habituellement, ce qui met au compte de la dysenterie et de ses dérivés six fois au moins autant de décès que n'en produit la fièvre... (2).

(Arch. Cochinch., Saïgon. Dossier S. Texte inédit.)

### « Le latin de Pinang »

REQUÊTE RÉDIGÉE EN LATIN [TRADUCTION ...]

6 avril 1869,

« Votre Grandeur,

J'ai passé maintes années à votre service. J'ai été milicien pendant quatre ans. J'ai été, pendant toute une année, chargé de conduire à Bourbon des condamnés à l'exil. De retour, j'ai participé à de nombreux combats, à Gocong, à Goden, et enfin à Cantho. Neuf ans durant, j'ai été à la peine et, du fait de notre Gouvernement, j'ai enduré maintes misères.

C'est pourquoi, connaissant la sollicitude que vous avez témoignée à l'égard de nombre de mes compatriotes, je viens vous demander aujourd'hui, si tel est votre bon vouloir, de me désigner comme *huyen* en quelque localité. Tout mon espoir réside en vous.

Que Votre Grandeur se maintienne en bonne santé et prie pour moi,

Nguyen Cong Loan, *phoquan* de Mytho ».

(Arch. Cochinch., Saïgon. Dossier SL 3676. Texte inédit.)

### Une enquête sur les méthodes d'enseignement

RAPPORTS DE LURO, PHILASTRE ET LEGRAND DE LA LIRAYE  
(COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

#### A) RAPPORT LURO

Saïgon, 6 janvier 1873,

Amiral,

... « Le nombre de nos écoles indigènes et le nombre des élèves qui les fréquentent, satisfont au premier regard. Il semble *a priori* que notre colonie est entrée sous ce rapport dans une voie de progrès sérieux. Malheureusement, cet état de prospérité n'est qu'apparent ; depuis dix ans, nous apprenons aux Annamites à écrire leur langue vulgaire par une méthode simple et rationnelle, bien supérieure à la représentation hiéroglyphique, inventée par eux et basée sur l'accouplement de signes idéographiques avec les phonétiques de la langue mandarine. Malgré l'incontestable supériorité et la simplicité de notre méthode, j'ai constaté avec regret que l'usage du caractère latin ne prenait pas racine dans le peuple. Je me trompe peut-être, mais je crois connaître la cause de l'insuccès de notre propagande. Seuls les missionnaires semblent réussir et j'en ferai connaître les motifs...

... Avant notre arrivée, chaque province avait son *doc hoc*, vrai recteur d'académie, ayant sous ses ordres un *huan dao* comme sous-recteur dans chaque arrondissement. Les écoles étaient libres et, dans chaque village, des lettrés, honorés du peuple et du gouvernement, apprenaient aux enfants à écrire la langue mandarine annamite...

... Les écoles chinoises avaient un choix d'auteurs classiques d'une morale profondément pure, parfaitement propre à développer chez les élèves le goût de la vertu, et d'une saine émulation pour la culture intellectuelle. On y répétait sous mille formes aux enfants la morale de Confucius, qui enseigne que les dix devoirs sont : la piété filiale ; la concorde entre les époux ; l'affection des aînés envers les cadets et le respect des cadets envers leurs aînés ; la déférence envers les supérieurs ; la fidélité envers les amis ; la justice chez les princes ; l'obéissance chez les sujets ; la droiture, la charité. C'est à cet enseignement, vénéré par tous et répandu à profusion, que les peuples de civilisation chinoise ont dû de donner l'exemple, unique dans l'histoire, d'un empire qui dure depuis trois mille ans.

Je ne voudrais pas laisser supposer que je prétends que la masse du peuple n'était pas ignorante. Malgré cette savante organisation, la pauvreté privait la grande majorité de l'enseignement complet, quoique, cependant, peu d'enfants n'eussent passé par les écoles dans leurs jeunes années, alors que leur peu de forces physiques les rendait inutiles dans leur famille. En outre, l'usage de l'écriture hiéroglyphique exigeait de trop longues études pour que les paysans annamites retirassent de l'école d'autre profit que les quelques sentences morales qu'ils avaient tracées de leur doigt sur les ardoises de l'instruction élémentaire. Mais n'est-ce pas déjà quelque chose ?

Après la conquête, nous avons détruit tout cet enseignement... Ce qui a frappé notre esprit français, dès le lendemain de notre débarquement, c'est l'absurdité de l'usage de l'écriture hiéroglyphique appliquée à la représentation d'une langue morte, la langue mandarine annamite...

«... Nous savions qu'au commencement de ce siècle, l'Empereur Gia-Long avait essayé de favoriser l'introduction d'une écriture propre à la langue annamite vulgaire et déjà assez répandue dans le peuple. Mais cette écriture, basée sur l'accouplement des signes idéographiques arbitrairement choisis avec des groupes phonétiques empruntés à la langue mandarine, ne contenait pas moins d'un millier de signes. Elle demandait encore au peuple de trop grands efforts de mémoire et de travail et manquait de clarté, ce qui ne contribuait pas peu à en rendre l'emploi difficile.

Aussi, combien il nous parut facile de représenter, à l'aide des 24 signes de notre alphabet, la langue annamite vulgaire. Nous comptions voir, dans quelques années, le peuple abandonner les hiéroglyphes et renoncer au stérile et rebutant labeur qu'exige leur étude. Hélas ! Nous avons été cruellement désillusionnés. Après dix ans de fréquentation de nos écoles, le peuple continue à écrire en hiéroglyphes.

Fallait-il proscrire les hiéroglyphes, comme nous avons supprimé les écoles ? Cette révolution brutale n'eut entraîné que la confusion dans l'administration. Quant au peuple, dont la vie commerciale ne peut du jour au lendemain se passer d'une écriture connue de tous, en usage dans tous les contrats, il eut opposé la force d'inertie, dont il a donné tant de preuves et eut continué à faire usage des hiéroglyphes comme par le passé.

Pour détruire la langue mandarine annamite, pour faire disparaître les hiéroglyphes, il fallait les apprendre. Il fallait forcer tous les administrateurs à savoir s'en servir, pour que, en faisant cette étude, ils pussent pénétrer jusqu'à la moelle l'instruction populaire annamite...

... Le Gouvernement avait ouvert de nombreuses écoles. Au bout de trois mois, les enfants intelligents lisaient, devant leurs parents étonnés, le journal officiel, seul livre de lecture de nos pauvres écoles jusqu'à ce jour (3). Au bout de six mois, ces mêmes enfants savaient écrire. Nous étions émerveillés de voir avec quelle facilité ils arrivaient, en peu de temps, à des résultats que les enfants européens apprennent si lentement. Nous nous croyions sûrs de la victoire ; le peuple ne pouvait pas manquer de se rendre à l'évidence de pareils résultats.

Au bout d'un an, l'enfant rentrait au logis paternel ! Il savait lire, il savait écrire ! Le père de famille l'interrogeait ; l'enfant ne savait rien. Tout le monde prenait en mépris sa science de perroquet et l'élève, humilié, s'empressait de laisser de côté ce qu'il avait appris, par ordre des autorités de son village, pour plaire aux mandarins français...

... Cependant, si nous avons regardé ce qui se passait dans nos rares villages catholiques, avec les mêmes écoles, sous la direction de nos missionnaires, nous aurions constaté avec surprise que là, on savait lire la langue vulgaire annamite ; que là, on l'écrivait ; que là, on suivait nos classes avec zèle, sans que le mandarin fût obligé d'exercer la moindre pression sur la population. C'est que l'enfant catholique n'apprenait pas à lire dans le journal officiel ; il apprenait à lire dans l'Évangile. De retour dans sa famille, pour quelques francs, il se procurait les livres nombreux imprimés par les missionnaires. Il faisait les délices des siens en lisant, à la veillée, des histoires pieuses ou les merveilleuses légendes des saints. Et la famille, heureuse, bénissait les Européens qui avaient apporté au peuple l'art merveilleux d'apprendre à lire, en quelques mois, des choses sublimes. On prenait

« en pitié les pauvres païens, obligés de se vouer à quatre ou cinq ans d'études pour apprendre à lire quelques livres de morale de l'enseignement chinois.

Nous avons fait des écoles, nous n'avons pas imprimé un seul livre de lecture. Là est la cause de notre peu de succès.

Depuis longtemps, j'ai demandé en vain que l'on fit traduire, sous la surveillance d'une commission compétente, l'histoire d'Annam et les meilleurs livres de philosophie chinoise. Le peuple, qui entend peu la langue mandarine, serait trop heureux d'avoir à sa portée ces livres traduits élégamment en langue vulgaire. Il les achèterait, il les lirait. Nous avons parmi nos missionnaires et nos administrateurs des hommes capables de faire d'élégantes versions de la langue mandarine en langue vulgaire...

... Il ne faut pas non plus perdre de vue que nos maîtres d'école eux-mêmes ne savent presque rien, que ce ne sont que des enfants, dont le plus âgé n'a pas 28 ans. Il faut, pour en obtenir de bons résultats, les faire repasser tous les quatre ou cinq ans à l'Ecole Normale de Saïgon, de manière à leur assurer une instruction suffisante et à élever graduellement le niveau de leur savoir.

Il n'y aura aucune difficulté à imprimer les livres classiques que je voudrais voir composer. Nos missionnaires seront trop heureux de mettre leur typographie au service du gouvernement, moyennant un juste salaire...

... Quand on a affaire à des peuples chinois, il ne faut pas perdre de vue cette formule politique que j'extrais de Lao-Tseu : « Ce n'est pas par les armes que l'on conquiert l'empire, c'est par la paix, la bonne administration, la justice et l'instruction. Le sage ne s'empare pas des peuples de l'empire et les peuples viennent à lui. »

Veillez, je vous prie, Amiral, faire contrôler mes idées par MM. Philastre et Legrand de la Liraye. Je crois vous avoir signalé la vraie cause de l'insuccès de nos écoles, malgré les données optimistes de la statistique officielle ! Il vous appartient d'ajouter cette réforme à celles que vous avez déjà faites. Vous donnerez ainsi, j'en ai pleine assurance, la vie à la Cochinchine et l'Indochine à la France. »

E. LURO,

Chef-adjoint du Bureau de la Justice Indigène  
Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe » (4).

## B) RAPPORT PHILASTRE

Saïgon, 22 décembre 1872

Monsieur le Gouverneur,

« ... Sans adopter toutes les idées de M. Luro, je suis, et cela depuis longtemps, convaincu que la plus grande partie des faits qu'il avance sont vrais et que les moyens qu'il propose sont bons...

... Il est, en réalité, moins étonnant qu'il ne paraît au premier abord que les Annamites n'aient pas trouvé une meilleure représentation graphique de leur propre langue. N'ayant comme civilisation que celle que leur ont apportée les Chinois, la presque totalité de leurs idées, de leurs croyances, de leurs institutions sont chinoises. Placés près de la Chine, de plus en plus envahis par l'immigration chinoise, ils ont été entraînés sur une pente qui les conduit de plus en plus vers une assimilation complète avec les Chinois (5).

Mais la langue officielle en Cochinchine est l'annamite ; il n'en est pas

« parlé d'autre ; il n'y a pas de langue mandarine. Il n'y a que l'annamite, langue pauvre, qui a emprunté la plupart des mots qui expriment des idées abstraites, au chinois ; langue qui va en se transformant petit à petit, perdant des mots annamites et gagnant des mots chinois, langue qui fourmille de plus en plus de mots chinois à mesure qu'on remonte vers le Nord de l'empire...

... Il n'y a donc pas à détruire une langue mandarine annamite, qui n'existe pas. Il y a à favoriser le développement de la langue annamite et à habituer le peuple à écrire cette langue, qui, jusqu'ici, n'est pas écrite, le peuple comme le Gouvernement écrivant en chinois.

Parler de faire disparaître les hiéroglyphes, comme M. Luro appelle les caractères chinois, c'est parler de l'œuvre de siècles ; c'est viser trop loin, ce qui fait souvent manquer le but. D'ici une période de temps qu'on ne peut estimer et dont il n'y a pas à se préoccuper, il n'y aura jamais un Annamite réellement instruit en ce qui concerne les connaissances de son pays, s'il ne connaît l'écriture chinoise (6).

Mais on peut, en répandant l'usage de la langue annamite écrite en caractères romains, faciliter l'éducation et l'instruction élémentaire ou primaire, comme on voudra l'appeler, arrêter le développement du principe chinois, faciliter l'expansion du génie particulier de la race annamite et la diffusion d'idées ou de connaissances étrangères à son esprit...

... Ici, je reviens complètement ou à peu près à l'avis de M. Luro. Pour arriver à ce résultat, il faut qu'avant tout, on vienne dans nos écoles, et la première condition pour qu'on y vienne, c'est qu'on sache qu'on y trouvera ce qu'on veut savoir, c'est-à-dire la science chinoise. Quand il sera bien établi qu'on y enseigne l'écriture chinoise, c'est-à-dire la philosophie, l'histoire et toutes les autres sciences dont les Annamites ont une idée, on y viendra, si l'instruction ne coûte pas cher, et même, dans les premiers temps, si elle est moins chère que chez le pédagogue du village. On ne se butera pas contre l'étude des caractères romains, surtout si la langue annamite est relevée par la traduction de quelques ouvrages chinois élémentaires et classiques. Si, après cela, on a à offrir aux étudiants des livres écrits en langue annamite et contenant des idées nouvelles pour eux, ils continueront leurs études ; le chinois perdra une partie de son prestige et les Annamites commenceront à écrire dans leur langue.

Cela ne se fera pas en un jour ni en quelques mois ; les illusions sont toujours dangereuses. Qu'on ne croie pas et qu'on ne compte pas sur une révolution rapide...

... M. Luro conseille l'emploi de l'imprimerie de la Mission. Il a parfaitement raison pour aujourd'hui, mais je me demande en vain comment il se fait que la Mission arrive à imprimer sans ouvriers et contre-maîtres français, tandis que l'Imprimerie Nationale [de Saïgon] ne le peut pas... (7).

... A côté de la traduction du chinois et du français en annamite, vient naturellement se placer la question de l'étude du chinois et surtout de l'annamite par les Français. C'est peut-être là surtout que sera le nœud du problème de l'instruction des Annamites...

... L'impression d'un dictionnaire est une dépense considérable... Il n'existe qu'un dictionnaire annamite, c'est celui de Mgr Taberd ; ce sera toujours la base de tout travail ultérieur. Un dictionnaire annamite, pour

« être complet et bon, doit donner les caractères chinois et même les caractères annamites appelés *chu nhom*. A ce sujet, je ferai remarquer que l'écriture annamite est déjà fixée, que toute nouvelle invention de représentation des sons sera aussi arbitraire et peut-être plus que celle qui est adoptée et déjà employée ; elle ne fera qu'embrouiller les étudiants. L'Administration ferait donc bien, à mon avis, de n'imprimer que d'après les règles reçues jusqu'ici et fixées dans Taberd...

... Si l'on n'y prend pas garde, dans quelques années, nous n'aurons pas un homme capable d'écrire un document important, une lettre politique par exemple. Pourquoi n'en reviendrait-on pas aux examens ? C'est la voie la plus équitable et qui sera la plus agréable à la population. Que les employés [de l'Administration] soient obligés de fournir un diplôme de capacité délivré par les fonctionnaires chargés de l'Instruction Publique...

... Je crois connaître, M. le Gouverneur, quelques-unes de vos opinions sur ces questions. Je n'insisterai donc pas sur la conclusion principale que je tire de mes observations, l'*urgence absolue de ramener les Inspecteurs aux études annamites et chinoises* (elles sont connexes), car, si tout continue sur le pied actuel, d'ici quelques années, l'Administration sera forcément plus encore à la merci des interprètes et des lettrés qu'elle ne l'était il y a dix ans...

PHILASTRE,

Lieutenant de vaisseau, Inspecteur  
des Affaires Indigènes (8).

### Rapport Legrand de la Liraye

Saïgon, 5 janvier 1873,

Monsieur le Gouverneur,

\*... Il ressort du rapport de M. Luro que, après dix ans d'essai, on constate avec peine que l'usage des caractères latins ne prend pas racine dans le peuple de nos six provinces et que seuls les missionnaires semblent réussir à le faire adopter, par la raison qu'ils peuvent donner en pâture aux familles chrétiennes une foule d'ouvrages intéressants...

... Pour moi, dans les vues raisonnables que nous pouvons avoir, il me semble qu'on peut se demander :

1° S'il faut rendre l'instruction obligatoire, comme nous voulons le faire, ou s'il faut la laisser libre ?

2° S'il faut maintenir l'enseignement chinois avec ses hiéroglyphes, comme il était au temps annamite et comme nous en avons conservé l'ombre pendant quelques années ?

3° S'il faut adjoindre à cet enseignement celui de nos caractères latins pour la langue vulgaire, avec les notions d'éléments de grammaire française, de mathématiques, de géographie ou d'histoire ?

4° S'il faut borner tout cet enseignement, comme le faisait le Gouvernement annamite, aux seuls chefs-lieux de surveillance officielle, *tinh*, *phu* et *huyen*, province, préfecture, arrondissement, et permettre des exemptions de corvée et de milice aux élèves dits *hoc shanh* reçus *dô* ou admissibles ?

« Il me semble vraiment que nous avons eu un mauvais point de départ en voulant absolument remplacer partout l'éducation du pays par l'étude des caractères latins, en obligeant les populations à formuler leurs actes et leurs plaintes en annamite vulgaire écrit avec ces caractères, en rendant l'étude de ces caractères obligatoire dans presque tous les villages, en établissant dans tous les grands marchés des écoles sans professeurs et sans livres.

Pourquoi donc ne nous serions-nous pas bornés jusqu'ici à n'avoir que les écoles d'Inspection et celles des Frères ? ... A quoi servent ces écoles bâtarde des villages, si ce n'est à entretenir l'esprit d'exactions et de vexations mutuelles qui règne dans le pays ? Est-ce qu'au vrai, tout chauvins que nous soyons, nous espérons sérieusement changer en quelques années, avec quelques jeunes partisans ignorant tout, la langue et l'éducation de plusieurs millions d'individus ? Allons donc !

A mon avis, il ne faut pas tant paraître presser un résultat de ce genre, et je me borne tout d'abord à demander un enseignement officiel qui ne se donnera qu'aux chefs-lieux d'Inspection, et qui sera libre...

... Comme moyen de propagande et d'instruction, je ferais imprimer, en langue vulgaire et aussi en chinois, toutes sortes de bons livres et de traductions... »

Th. LEGRAND DE LA LIRAYE (9).

(Arch. Cochinch. Saïgon. Dossier n° R10. Textes inédits.)

(1) *Marie, Jules, Elie Lalluysaux d'Ormay, né le 18 avril 1824, à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres). Chirurgien de la marine provenant de l'École de Rochefort. Médecin principal en juin 1863, médecin en chef en décembre 1868. D'Ormay paraît avoir discerné le premier l'origine hydrique de la dysenterie. Directeur du Service de Santé, de 1861 à 1874 « il personnifia la Cochinchine médicale... Tout le monde, dans le Corps de la Marine « reconnaissait sa grande expérience et son autorité en matière de pathologie des régions « intertropicales. » Très aimé pour son dévouement proverbial et pour son désintéressement. « Il est de ceux, disait de lui l'Amiral Dupré, qui laissent après eux un souvenir ineffaçable ». Mort le 16 juin 1878 à l'hôpital maritime de Toulon, alors que, malgré son état d'épuisement, il faisait des démarches pour revenir en Cochinchine, pays qu'il avait quitté la mort dans l'âme, en 1874 : « Ami de presque toutes les familles de Saïgon, comment voulez-vous que je quitte sans regret ma grande famille de Cochinchine, quand je « sais à peine s'il m'en reste encore une en France, où je ne vis plus depuis quatorze ans. »*

(2) *Sur la situation sanitaire, cf. également Dr J. GIMELLE, La Cochinchine géographique et médicale, Paris, 1869 ; J. B. CANDÉ, De la mortalité des Européens en Cochinchine depuis la conquête jusqu'à nos jours, Paris, 1881 ; Dr BONNAFY, La statistique médicale de la Cochinchine, 1861-1888, Archives Médecine navale et coloniale, mars 1897, t. 67, p. 161-195 ; Paul BRAU, Trois siècles de médecine coloniale française, Paris, 1931 ; Dr GAIDE, Historique du service de santé des troupes et groupe de l'Indochine.*

(3) *Le Giadinh bao, rédigé en quoc-ngu.*

(4) *Sur Luro, cf. texte n° 176.*

(5) *Note marginale de l'Amiral Dupré : « Oui, mais nous leur avons apporté des faits, « des connaissances, des idées nouvelles, pour lesquelles leur langue n'a pas de mot. Si « on s'en tenait au chinois, il faudrait avoir recours à des périphrases obscures et sans fin. « Je puis bien juger de l'insuffisance de leur langue par ma correspondance avec Hué. »*

(6) *Sur ce point, l'opinion de Philastre s'est trouvée rapidement démentie par les faits.*

(7) *Seconde observation de l'Amiral : « Parfaitement. »*

(8) *Paul, Louis, Félix Philastre, né à Bruxelles, le 7 février 1837. École navale de 1854 à 1856. Campagne de Crimée. Enseigne en mai 1859, lieutenant de vaisseau en août 1865. Campagnes de Chine, puis de Cochinchine. Un des premiers officiers de marine entrés dans le service des Affaires Indigènes. Féru de culture chinoise, sinologue érudit, l'Extrême-Orient le prit tout entier. Traducteur du Code annamite (1874, 2 vol. grd in-8°), auteur de savants traités d'exégèse chinoise et de philosophie. Chef du bureau de la justice indigène en juin 1868. Pendant le siège de Paris, aide de camp du général Faron. Chargé par l'Amiral Dupré de liquider l'entreprise tonkinoise de Francis Garnier, s'acquitta de cette tâche ingrate avec un empressément injurieux pour la mémoire de son camarade, qui lui attira de solides inimitiés. Représentant de la France au Cambodge en 1876 ; chargé d'af-*

jaire à Hué, de 1877 à 1879. Rentré en France en 1879 et admis à la retraite. Mort au Buyat-Beaujeu, le 11 septembre 1902.

(9) Théophile, Marie Legrand de la Liraye, né à Meauves (Loire-Inférieure), le 25 juillet 1819. Membre de la Société des Missions Étrangères, séjourna au Tonkin de 1844 à 1856. Après un séjour en France, attaché comme interprète au corps expéditionnaire de Tourane. Inspecteur des Affaires Indigènes en 1861, le demeura jusqu'à sa mort. Très versé en caractères chinois et en langue vietnamienne, conseiller écouté des Amiraux-Gouverneurs, chargé par eux de plusieurs missions importantes à Hué et au Tonkin. Décédé à Saïgon, le 7 août 1873.

## LES LEÇONS DE LURO AU COLLÈGE DES STAGIAIRES

(1874-1876)

[TEXTE 176]

La nécessité où se trouva placée la Cochinchine après la guerre de 1870 de vivre sur son propre fond et même d'apporter une aide financière à la Métropole, fit naître à Saïgon une véritable fièvre de réformes. Parmi les divers projets de réorganisation administrative qui lui furent soumis, l'Amiral Dupré retint le projet présenté par l'Inspecteur Luro, successeur de Philastre à la tête du bureau de la Justice Indigène, une des meilleures têtes du service de l'Inspection et un des officiers français qui connaissaient le mieux le pays et ses habitants. Les idées de Luro servirent de base à un projet de réglementation que l'Amiral-Gouverneur chargea Luro lui-même d'aller soutenir en France auprès de la Direction des Colonies et du Conseil de l'Amirauté. Adopté dans ses grandes lignes, le projet Luro devint le décret du 10 février 1873.

La réforme avait pour pierre angulaire la création d'un Collège destiné à assurer dans les meilleures conditions possibles la formation des futurs Inspecteurs des Affaires Indigènes, dénommés désormais Administrateurs des Affaires Indigènes. A Luro furent confiées l'organisation et la direction du Collège des stagiaires, dont les cours s'ouvrirent le 1<sup>er</sup> janvier 1874. Les matières enseignées étaient la langue vietnamienne, les caractères chinois, la langue cambodgienne (professeur Prioux), l'administration annamite (professeur Luro), un cours de construction pratique et un cours de botanique.

Le Collège fonctionna quatre ans en Cochinchine ; il forma une cinquantaine de jeunes gens qui insufflèrent un esprit nouveau à l'administration cochinchinoise et lui fournirent jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ses meilleurs cadres. L'institution pourtant n'était pas sans imperfections ; on lui reprochait l'insuffisance de garanties offertes par un recrutement métropolitain, trop souvent entaché de favoritisme politique, des programmes trop chargés pour une scolarité trop brève, la difficulté d'éliminer et de renvoyer en France après un an d'études les stagiaires inaptes. En 1878, l'Amiral Lafont envisagea de transférer le Collège à Paris, idée qui fut réalisée seulement douze ans plus tard. Le Collège des stagiaires de Luro doit être considéré comme la première ébauche de notre actuelle Ecole de la France d'outre-mer.

Jean-Baptiste, Eliacin Luro, né le 2 août 1837, à Sérignan (Gers). Ecole navale de 1855 à 1857. Enseigne en septembre 1859 ; campagne au Gabon ; lieutenant de vaisseau en décembre 1866. Venu en Cochinchine en 1864 à l'appel de son camarade Francis Garnier, il accomplit dans ce pays toute sa carrière et y attira comme colons ses frères Emile et Clément, ainsi que son

Le 6 Avril 1869.

*M. G. L.*  
*M. G. L.*  
*M. G. L.*

Reverentia vestra

Ego qui in servitio vestro jam annis pluribus  
qui (sinh tay) a quatuor annis, missus  
sum in Berlin, ad duarum res per  
unam annum, inde reversus est ad multa  
prelia in Gocong, in Go Joo, et tandem  
in Can Tho, laboravi in istis gaudiis  
quis multa miseria mihi propter eorum  
non vestrum, nunc, si fieri volu-  
tos vestra, namque me esse Hungry pro  
uno loco quia vult quod habetis etiam  
miseruordiam erga multos amantibus,  
tota spes mea sit in vobis.



Valere P. vestra et omni pro me



Significat Loam phi qua de Chytha

beau-frère Andrieux. Rentré très malade en congé de convalescence en février 1876, Luro succomba à l'hôpital maritime de Toulon le 5 mars 1877.

Luro avait pressenti et choisi son destin. Quelques semaines avant sa mort, il terminait en ces termes une notice consacrée à un de ses compagnons, à un de ceux qui, comme lui, « avaient aimé la Cochinchine jusqu'à en mourir » : « Heureux ceux d'entre nous qui auront l'honneur de mourir après avoir tant souffert et travaillé pour leur pays ! »

Cf. L. MALLERET, J. PERIN et G. TABOULET, La vie et l'œuvre de Luro, Bull. Soc. Et. Indoch., 1940, I et II.

... « Le vice (de l'organisation mandarinale) était dans cette monstruosité que le *quan Tong Doc* d'une province touchait 25 francs de solde par mois et un nombre de rations de riz à peine suffisant pour ses besoins et ceux de sa suite ; qu'un *quan Huyen* recevait 3 ligatures et 3 mesures de riz par mois pour sa nourriture et celle de sa famille... Cette erreur est la plus grande cause de l'impuissance de l'organisation annamite. Selon moi, pour avoir l'explication de cette anomalie, il faut remonter à la doctrine de Confucius, à son école, qui régentait toute la vie sociale de ces pays. Certes, à ne la considérer qu'au point de vue de la morale, la doctrine de Confucius est l'une des plus élevées qui aient jamais régi l'esprit humain... Malheureusement, comme toute doctrine métaphysique basée sur des principes tirés *a priori* du raisonnement pur, elle tient peu compte de la nature humaine et des faits sociaux... Le lettré doit passer sa vie dans l'étude. Si l'Etat, dont la mission est de confier le gouvernement du peuple aux sages, l'appelle aux fonctions publiques, il doit se dévouer corps et âme aux devoirs de la charge, remettre en honneur les vieux principes moraux, donner l'exemple de la piété filiale, de l'ordre, de l'économie, de la modestie. Son existence doit être sévère ; c'est à peine s'il lui est permis de se délasser de ses travaux par les plaisirs innocents de la musique et de la poésie... Quoi d'étonnant, dès lors, qu'on n'ait donné que le strict nécessaire, pour ne pas mourir de faim, à l'homme revêtu de hautes fonctions ?... »

... Messieurs, ne vous méprenez pas sur le sens de ma pensée. Je ne suis ni un Annamitophile ni un admirateur des Annamites *quand même*. Je me défends de l'enthousiasme qui tue le raisonnement. En matière de colonisation, j'ai cherché à comprendre la leçon des maîtres. Les maîtres, j'ai été les chercher à Java et dans l'Inde, dans les climats où l'Européen peut dominer, mais où il ne peut vivre, ni coloniser au sens vrai du mot...

... En matière de colonisation, par domination, par assimilation il ne faut pas aller trop vite ; il faut compter avec le temps. Les mœurs, les langues, les lois ne se changent pas, sous peine de désastre, en quelques années. Il faut comprendre, pénétrer la civilisation du vaincu, savoir sa langue, le faire marcher d'abord comme il marchait autrefois, puis, peu à peu, patiemment, diriger ses pas, modifier son allure. Enfin, à mesure que l'échange des idées entre les deux peuples se fait, que la révolution économique, née d'une libre concurrence, est venue peu à peu changer les mœurs, il faut lentement modifier et changer les lois...

... C'est une triste politique administrative que de toucher à chaque instant à l'assiette de l'impôt, quand surtout ces remaniements ne lui donnent

« pas une assiette plus juste. Les transformations sont lentes et le rôle de l'Etat est presque nul quand il s'agit de la sphère purement économique... »

... Je ne souhaite pas d'extension de territoire tant que notre administration dans les six provinces ne sera pas arrivée à un degré de perfectionnement constant, tant que notre domination ne sera acceptée que par la force, tant que nous n'aurons pas amené les cultures, dans cette terre du Giadinh et du Cambodge, à un degré plus rémunérateur. Je rêve la conquête par la paix et la bonne administration, par la propagation de notre civilisation... Faites que votre peuple soit plus riche, plus heureux, plus instruit que les peuples qui l'avoisinent, et ceux-ci viendront presque d'eux-mêmes au devant de notre domination. Ceci serait un paradoxe en Europe ; c'est, j'en suis convaincu, une vérité en Orient...

... Faites des écoles, instruisez le peuple. Les fonctionnaires ne vous manqueront jamais si vous ne faites que des choix heureux, si vous avez de la patience et une juste sévérité. Je dis qu'il y aura un temps de transition difficile à surmonter. Mais, connaissant les langues, les mœurs, les lois, pouvant faire bien comprendre aux fonctionnaires indigènes ce que vous désirez d'eux, je suis convaincu que vous serez bien servis. D'autre part, ayant affaire à un peuple centralisé depuis longtemps, déshabitué de toute initiative individuelle, il nous sera facile, par l'influence sur les fonctionnaires, de propager l'instruction et, avec elle, la morale et la civilisation occidentales. Vous ne rencontrerez pas de résistance chez ce peuple habitué à prendre exemple sur les fonctionnaires. Toute la difficulté est donc de former un corps de fonctionnaires indigènes, destinés à amener une civilisation lente et progressive. Le missionnaire se sert du catéchiste indigène pour propager sa doctrine. Soyez missionnaire, vous aussi. Faites de ces fonctionnaires vos catéchistes. Ne dédaignez pas un procédé qui est consacré par l'autorité d'une aussi haute expérience...

... L'Annamite a une aptitude étrange et merveilleuse ; il défriche et peuple avec une grande rapidité ; comme certaines plantes, il envahit, il envahit toujours. Il continuera à se répandre si vous ne tuez pas ses qualités natives sous le formalisme bureaucratique européen, si vous savez aider ses facultés de tout notre pouvoir. C'est ainsi que j'entends la conquête de l'Indochine, par l'invasion de proche en proche, opérée au moyen d'une race, lentement mais sûrement...

... Messieurs, vous êtes des hommes. Vous êtes venus dans ce pays qui dévore, pour sortir de l'ornière étroite et routinière des carrières que vous offrait notre état social. Vous êtes venus ici pour le bien de la Métropole et de la colonie. Le travail, l'observation rigide du devoir, l'entente dans les efforts vous mèneront sûrement à ce dernier résultat, digne de votre effort...

Eliacin LURO, *Cours d'administration annamite*, Collège des Stagiaires Saïgon, Cours polycopié. Exemple ayant appartenu à M. Vincenti. Textes inédits.)

## LE DERNIER GOUVERNEUR MILITAIRE, L'AMIRAL LAFONT

(1877-1879)

[TEXTE 177]

Appelé en octobre 1873 à la tête de la division navale des mers de Chine, commandement qu'il exercera jusqu'en mai 1876, l'Amiral Krantz, futur Ministre de la Marine (cabinets Floquet et Tirard en 1888 et 1889), ne voulut pas être titularisé ; aussi ne fit-il que passer à Saïgon, du 16 mars au 1<sup>er</sup> décembre 1874. Le 31 août 1874, il conclut avec Hué un traité de commerce, complémentaire du traité politique signé par l'Amiral Dupré la veille de son départ de Saïgon.

Fils du grand marin rochelais, célèbre par sa victoire du Grand Port, à l'Ile de France, en 1810, et par l'expédition d'Alger, l'Amiral baron Victor, Auguste Duperré succéda à l'Amiral Kantz comme Gouverneur titulaire de la Cochinchine (1<sup>er</sup> décembre 1874-15 octobre 1877. (Ne pas confondre avec son cousin, l'Amiral Charles-Marie Duperré, mentor du prince impérial en août 1870, qui commanda la division des mers de Chine en 1880-81). D'un tempérament très autoritaire, l'Amiral Duperré estimait dommageable l'intervention de Francis Garnier au Tonkin et onéreux pour la France le traité du 15 mars 1874. Au lieu de chercher à étendre la portée de ce traité, il en restreignit l'application et ne fit rien pour favoriser les relations commerciales avec le Tonkin qui, ouvert en droit, continua d'être pratiquement inaccessible au négoce européen. L'Amiral Duperré se préoccupa davantage du Cambodge, pays dans lequel il s'efforça de faire aboutir des réformes de structure. En Basse-Cochinchine, l'Amiral Duperré attacha son nom au creusement de nombreux canaux de navigation et d'irrigation, à d'importants travaux d'urbanisme à Saïgon (cathédrale), enfin à la création de la première grande institution de crédit, la Banque de l'Indochine.

L'Amiral Lafont remplaça l'Amiral Duperré le 16 octobre 1877. Il s'efforça de réagir contre le mauvais vouloir que la Cour de Hué apportait à l'exécution des traités de 1874 (envoi à Paris par Tu-Duc d'une ambassade, ayant pour but apparent d'offrir des cadeaux au Maréchal, Président de la République, à l'occasion de l'Exposition Universelle, et pour objectif réel de négocier la rétrocession de la Basse-Cochinchine ; entraves à la liberté de religion ; menace d'infliger la bastonnade aux prêtres vietnamiens ; contestations pour le partage du produit des douanes tonkinoises). L'invasion du Tonkin en fin 1878 par des bandes chinoises se réclamant des Lê amena la Cour de Hué à solliciter, au lieu du concours de la France, l'appui militaire de Pékin, démarche imprudente qui eut pour résultat de rouvrir la question du Tonkin.

Soucieux de répartir plus équitablement la charge de l'impôt et de rendre, du même coup, la propriété plus aisément accessible à la masse des cultivateurs, l'Amiral Lafont entreprit de réaliser une réforme fiscale hardie, impliquant de larges incidences sociales. Ayant constaté que l'absence de relevé cadastral favorisait les riches propriétaires qui ne déclaraient au fisc qu'une faible partie de leurs terrains cultivés, il réduisit dans une forte proportion l'impôt foncier et instaura, en compensation de ce dégrèvement, un droit de sortie sur le riz, qui devait peser à peu près uniquement sur les grands propriétaires, seuls exportateurs. Mais la Métropole mit obstacle à la réforme ; le Ministère ne voulait

admettre le droit de sortie que sur les riz décortiqués par les usines chinoises et exportés sous pavillon étranger, les riz décortiqués par les usines françaises et exportés sous pavillon français devant bénéficier d'un régime d'exemption. Fort du bon accueil fait à sa réforme par les cultivateurs cochinchinois et de l'approbation des armateurs et des usiniers de Saïgon, qui ne réclamaient aucune protection, l'Amiral Lafont maintint fermement ses arrêtés. Il entendait rester fidèle au principe de la liberté économique sans discrimination qui, dès l'origine, avait été celui de la Cochinchine française. Ne pouvant faire fléchir le Département, l'Amiral Lafont donna sa démission, que l'Amiral-Ministre Jauréguiberry, résolu à faire succéder le régime civil au régime militaire, s'empressa d'accepter. L'Amiral Lafont remit le service le 7 juillet 1879 à l'ancien Directeur des Affaires Civiles et Financières de l'Algérie, Le Myre de Vilers, nommé Gouverneur de la Cochinchine par décret du 13 mai 1879.

Comte Lafont, Louis, Charles, Georges, Jules, né le 24 avril 1824, à Fort-Royal (Martinique). Embarqué pour une longue campagne en Chine à sa sortie de l'École Navale, participe sous les ordres de Lapierre et de Rigault de Genouilly au combat de Tourane en avril 1847 et à la seconde expédition de Basilan. Au Sénégal et au Gabon en 1850. Sébastopol. Capitaine de frégate en novembre 1859, se distingue à Canton, au Peïho, à Tourane, à la prise de la citadelle de Saïgon. Capitaine de vaisseau en avril 1867 ; auteur de plusieurs travaux hydrographiques. L'Amiral Jurien de la Gravière lui reconnaît « toutes les qualités qu'on peut désirer chez un officier général : esprit militaire, fermeté, dignité dans le commandement, grande distinction de manières, esprit cultivé et surtout une remarquable loyauté. » Commandant du département de l'Aube, livre le 22 octobre 1870 un combat de retardement à Nogent-sur-Seine. Commandant de la division des côtes orientales d'Afrique. Contre-amiral en août 1875. Préfet maritime à Cherbourg en 1876. Président de la Commission supérieure des défenses sous-marines au moment de sa désignation comme Gouverneur de la Cochinchine. Chargé en 1880 d'une mission diplomatique au Monténégro. Vice-amiral en février 1881. Préfet maritime à Brest de 1882 à 1885. Commandant de l'escadre d'évolution en 1885-86. Président du Conseil des Travaux de la Marine. Le Ministre voit en lui « une des forces de la marine ». Admis dans la réserve en avril 1890. Mort à Paris le 31 janvier 1908.

#### Directives de l'Amiral Lafont aux administrateurs (Circulaire)

Saïgon, 26 octobre 1877,

« Mon intention, en prenant le gouvernement de la Cochinchine qu'a bien voulu me confier M. le Maréchal Président de la République, est de suivre exactement la ligne politique adoptée par mon honorable prédécesseur. Vous voudrez bien considérer les différentes instructions qu'il vous a données comme si elles émanaient de moi-même.

Notre devoir est de rendre les populations placées sous notre autorité aussi heureuses que possible. Vous pouvez beaucoup pour atteindre ce but et je compte entièrement sur votre concours dévoué et intelligent.

Des tournées fréquentes dans votre arrondissement auront une grande influence pour l'établissement de notre autorité. Voyez donc les populations le plus souvent que vous le pourrez. Faites bien entrer dans l'esprit de tous que nous sommes installés à perpétuité dans toutes les provinces qui nous

« ont été cédées par le traité du 15 mars 1874. Répétez bien haut, pour que chacun en soit parfaitement convaincu, que le principe de notre gouvernement est la justice égale pour tous et que les réclamations adressées à l'autorité compétente seront toujours examinées avec l'esprit d'équité qui nous anime. Surveillez de près nos *phus*, nos *huyens*, nos lettrés et nos interprètes. N'hésitez pas à user de la plus extrême sévérité s'il vous était prouvé que quelqu'un d'entre eux cède aux tentatives de corruption si en usage autrefois dans le gouvernement annamite. Quelques exemples faits sur des coupables élevés auront une grande influence et prouveront que l'honnêteté est une vertu indispensable pour avoir une place dans notre administration. Peu à peu nous amènerons les populations à renoncer aux essais de corruption pour se faire rendre la justice. N'oubliez pas que des troubles sérieux peuvent être suscités par les faux bonzes, les faux médecins et les magiciens qui parcourent parfois les villages (1) et poursuivez-les énergiquement.

Vous ne perdrez pas de vue non plus l'intérêt qu'il y a pour nous à favoriser l'instruction publique, mais vous ne devez exercer aucune pression sur les familles pour les forcer d'envoyer leurs enfants à l'école ; engagez-les seulement à le faire, en leur démontrant l'avantage que les enfants pourront retirer d'une bonne éducation.

Je compte aller visiter sous peu votre arrondissement. Je serai heureux de constater avec vous tout le bien qui a déjà été fait. Je prendrai bonne note des améliorations que vous aurez à me proposer sur toutes les parties du service et qui vous seront suggérées par votre dévouement à l'avenir de la Cochinchine. »

Signé : LAFONT.

(Arch. Centr. Indoch. Registre B 220, t. 12. Texte inédit.)

### L'Amiral Lafont s'insurge contre une décision ministérielle

L'AMIRAL-GOUVERNEUR AU MINISTRE DE LA MARINE (2),

Saïgon, 14 janvier 1879,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 26 novembre 1878, portant approbation des arrêtés que j'ai pris le 9 septembre 1878, sous la double réserve d'exonérer du droit de sortie les riz traités par les usines nationales ou exportés sous pavillon français. J'ai eu l'honneur de vous demander par le télégraphe de surseoir à ce dégrèvement jusqu'à ce que vous ayez pu juger les raisons qui, à mon avis, s'opposent à cette mesure...

...En 1875, le gouvernement anglais fit entendre des réclamations contre l'article 4 de la convention commerciale stipulant des droits différentiels à notre avantage pour les produits importés du port de Saïgon dans les ports annamites et de l'Annam à Saïgon. M. le duc Decazes, alors Ministre des Affaires Etrangères, répondit que le privilège revendiqué par nous pour une période de dix ans n'était qu'un faible dédommagement des sacrifices que la France avait dû faire depuis bien des années, mais que, d'ailleurs, ces dispositions n'avaient rien d'exclusif puisqu'elles seraient applicables aux bâtiments étrangers en ce sens que Saïgon est un port franc... (Etablir un traitement exceptionnel pour le pavillon français en Cochinchine exposerait à

« de nouvelles réclamations anglaises). D'un autre côté, la Birmanie imposant d'un droit de 12 shillings par tonneau (bien supérieur à celui des arrêtés du 9 septembre, qui n'atteint que 9 fr. 10), n'est-il pas à craindre que, si les bâtiments nationaux sont exonérés du droit de sortie en Cochinchine au détriment des pavillons étrangers, le gouvernement de l'Inde ne frappe aussi d'une surtaxe l'exportation de son riz par pavillon français ?

Je suis tout dévoué au développement de notre marine de commerce, mais je ne crois pas que la mesure à laquelle a pensé le Département puisse lui donner de gros profits et l'aider à se tirer de l'état de souffrance où elle se trouve, et dont les motifs peuvent, à mon avis, être expliqués brièvement ainsi : le manque de comptoirs français dans le réseau des grandes affaires, dont le télégraphe et la vapeur ont bouleversé en peu d'années les anciennes lois ; l'impossibilité du reste de les alimenter, parce que la France ne produit pas un tonnage suffisant de sortie pour les transactions lointaines et en reçoit encore moins, n'ayant pas un grand marché qui, comme celui de Londres, réunit toutes les affaires du monde, enfin, le manque d'établissements financiers français, ce qui oblige nos rares négociants à passer par le marché monétaire de Londres...

...La Cochinchine française est aux portes de la Chine et des Détroits ; les vapeurs se rendent à Hongkong en 100 heures, et à Singapour en 60 ; ces deux points absorbent à eux seuls les cinq sixièmes au moins de notre exportation, qui est transportée à un fret moyen de 15 à 12 cents respectivement par picul... Les Anglais et les Allemands, qui ont le monopole du cabotage dans les mers de Chine... pourront, au moyen de prête-noms, obtenir une naturalisation provisoire, quitte à la laisser tomber dans les délais et à la reprendre par une combinaison analogue. Avant un an, si les spéculations sont intelligentes, une flotte étrangère battant pavillon français exportera tous nos riz de la colonie, qui... se trouvera en présence d'un déficit impossible à combler, sans qu'il en résulte le moindre avantage pour notre marine marchande (3)... ».

DU MÊME AU MÊME, (4)

3 mai 1879,

... « Quant au droit de sortie sur les riz, il est bien reconnu qu'il tombe entièrement sur le gros producteur. Et s'il n'existait pas, l'exportateur ne paierait pas le riz un centime de moins, car c'est le marché de Chine qui fixe le prix de nos riz. Cette taxe, du reste, n'est que la représentation de la partie de l'impôt direct dont la terre a été dégrévée, à la très grande satisfaction de la population. La taxe en Cochinchine est moindre que dans les autres pays de production, à Rangson et Bangkok. J'espère que vous voudrez bien, si vous maintenez vos prescriptions à l'égard de cette taxe, me transmettre un arrêté, où vous fixerez vous-même ou son retrait ou la quotité que vous désirez lui imposer, car il serait pénible pour moi de prendre un arrêté qui vienne détruire celui que je n'ai pris qu'après étude consciencieuse et avec l'appui moral de toute la population et du commerce.

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer que si, comme vous me l'avez fait savoir, le budget doit être établi en piastres pour 1880, le revenu de la colonie en francs sera diminué dans une forte proportion, car il faudra évidemment attribuer à la piastre un taux plus rapproché de la vérité que

« celui de 5 fr. 35, qu'elle a nominalement aujourd'hui. De plus, la colonie aura à supporter une perte de 1.500 à 1.800.000 francs sur l'encaisse du Trésor. Ce sont là des charges qu'il faut pouvoir supporter et la Cochinchine se trouverait hors d'état d'y faire face si on diminuait ses ressources » (5).

Signé : LAFONT.

(Arch. Centr. Indoch. Registre B<sup>21</sup>, t. 26. Texte inédit.)

(1) Allusion à l'insurrection de mars-avril 1875, fomentée par des sorciers, des bonzes thaumaturges et des anciens déportés grâciés. Une petite rébellion, dans la province de Mytho, en 1878, revêtit, elle aussi, les caractères d'un mouvement mystico-religieux.

(2) Amiral Pothuau, revenu au Ministère de la Marine en décembre 1877 (cabinet Dufaure-Waddington).

(3) L'Amiral Lafont avait pris, le 9 septembre 1878, trois arrêtés, l'un ramenant de 48 à 20 le nombre annuel des journées de corvée à racheter par les inscrits, l'autre diminuant de moitié environ le montant de l'impôt foncier des villages, le troisième instituant un droit de sortie sur les riz exportés (droit de 10 cents de piastre, soit 53 centimes et demi, par picul de 60 kg. 400 sortant de la Cochinchine).

(4) Amiral Jauréguiberry, Ministre du 5 février 1879 (cabinet Waddington).

(5) Si on est curieux de connaître l'envers du gouvernement des Amiraux, on pourra consulter la brochure de Léon BEUGNOT, L'administration de la Cochinchine française, Paris, 1879, acerbé réquisitoire où s'expriment les rancœurs d'un secrétaire des Affaires Indigènes révoqué de son emploi.

## LA COCHINCHINE REPRÉSENTÉE AU PARLEMENT FRANÇAIS

[TEXTE 178]

Depuis 1864 de nombreuses voix s'étaient élevées à Saïgon contre l'autoritarisme des Amiraux-Gouverneurs. Tous les colons et même maints officiers réclamaient la nomination d'un Gouverneur civil ou, à tout le moins, la limitation des pouvoirs discrétionnaires de l'Amiral-Gouverneur, et notamment la substitution du régime de la loi au régime des décrets et des arrêtés locaux, auquel la colonie était soumise sans pouvoir de recours. Ce courant d'opinion revêtit une ampleur accrue après la chute de l'Empire ; il s'accrut encore quand, à la fin de l'Ordre moral, les républicains s'emparèrent de tous les leviers de commande du gouvernement. Parvenu au pouvoir, le parti républicain, après avoir remplacé en Algérie le Général Chanzy par Albert Grévy, substitua de même en Cochinchine le régime de l'administration civile à celui du commandement dictatorial, au « régime du sabre », comme disaient acrimonieusement les contempteurs des Amiraux-Gouverneurs.

Le premier Gouverneur civil, Le Myre de Vilers, prit d'abord à tâche de doter la Cochinchine d'une assemblée représentative. Un décret Jauréguiberry en date du 8 février 1880 instaura en Cochinchine une sorte de Conseil Général ; formé de six Français élus au suffrage universel, de six Vietnamiens élus au suffrage restreint, de deux représentants de la Chambre de Commerce et de deux délégués du Conseil Privé à la désignation du Gouverneur. Le Conseil Colonial était investi d'un pouvoir de contrôle sur les actes du Gouverneur et avait la haute main sur le budget de la colonie, dont il allait bientôt se révéler peu ménager. Le Conseil Colonial s'ouvrit à Saïgon le 11 octobre 1880.

La concession que la Métropole venait de faire d'un député aux Antilles et à la Guyane ne pouvait manquer d'éveiller en Cochinchine des aspirations à la

représentation législative. Sitôt installé le Conseil Colonial, les notables de Saïgon rédigerent, à la fin de l'année 1880, une pétition tendant à obtenir pour la Cochinchine française malgré sa jeunesse le droit d'envoyer un représentant au Palais Bourbon et au Luxembourg au même titre que les vieilles colonies. Portée à Paris par le publiciste H. Viénot, rédacteur en chef du journal l'Indépendant, ressuscité après deux années d'interruption, cette pétition fut déposée au Sénat par V. Schoelcher et à la Chambre par le député de l'Inde française Godin, qui avait pris en mains la cause de la Cochinchine en attendant qu'elle eût à son tour son représentant. Elle aboutit à la loi du 28 juillet 1881, qui accorda à la Cochinchine française un siège de député, la représentation au Sénat étant reportée à une époque ultérieure.

La Cochinchine désigna son député le 26 novembre 1881 ; l'avocat Jules Blancsubé ami de Gambetta, champion des franchises municipales et leader à Saïgon depuis 1870 du parti républicain, l'emporta sur Viénot et sur l'avocat Vinson. Jules Blancsubé représenta la Cochinchine au Palais Bourbon jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 11 mars 1888.

Peu après, un arrêté Le Myre de Vilers créa des conseils d'arrondissements (12 mai 1882), composés exclusivement de membres vietnamiens, appelés à discuter l'établissement des budgets provinciaux, achevant de manifester la volonté de l'autorité française, d'associer la population à la gestion des intérêts de la colonie discutés au grand jour.

Bien qu'elles n'aient pas été dès l'abord utilisées avec le maximum d'efficacité par les habitants autochtones de la Cochinchine, ces institutions libérales furent accueillies avec une vive satisfaction.

**Pétition à MM. les Membres de la Chambre des Députés et du Sénat  
présentée par divers habitants de la Cochinchine française  
(1880)**

« MESSIEURS LES SÉNATEURS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

La Cochinchine n'a jamais eu l'honneur de vous occuper directement. Elle a vu le régime du despotisme militaire disparaître, au moins de nom (1) ; elle a acquis successivement la séparation des pouvoirs, la promulgation du Code Pénal sur tout le territoire, le droit au recours en cassation en toute matière, la création d'un Conseil Colonial. Mais aucune de ces mesures n'a été étudiée dans nos assemblées, n'a été connue quand elle était seulement à l'état de projet. C'est à une série de décrets que la Cochinchine doit toute sa législation, décrets élaborés à 3.000 lieues, ayant surgi sans que l'opinion publique ni les représentants autorisés des intérêts de la colonie en eussent connaissance. Nul ne s'est jamais donné la peine de coordonner les mesures nouvellement étudiées avec les anciennes. Aussi, pour administrer la Cochinchine, il faut recourir presque constamment à des à-peu-près qui ne sont qu'une forme de l'arbitraire, souvent équitable, mais toujours sujet à changement. [Nous demandons] la fin du régime des décrets, la fin du régime d'exception, le droit commun d'être régis par des lois discutées, élaborées et votées par les représentants de la nation, de participer à la formation des assemblées de ces représentants.

De toutes les possessions françaises, après l'Algérie et peut-être au même

« rang qu'elle, la Cochinchine est la plus importante à tous les points de vue (six provinces, plus deux vastes annexes, le Cambodge et l'Annam, où, pacifiquement, par la seule force des choses, notre influence, de morale, deviendra bien effective). Déjà le gouvernement de la Cochinchine vient de mettre à l'étude un projet réunissant en une seule administration la ferme de l'opium et des alcools de riz au Cambodge et en Cochinchine. La Cochinchine proprement dite compte 1.592.202 habitants, 209 cantons, 2.441 villages, avec 99 postes militaires. En 1879, les recettes se sont élevées à 19.657.900 francs. Outre que le budget local supporte nombre de charges laissées ailleurs à la charge de la Métropole (service judiciaire, service pénitentiaire, entretien des milices), la Cochinchine paie à la Métropole une redevance annuelle de 2.200.000 francs.

La Cochinchine a un mouvement commercial très important... en tout 30.139.159 piastres, soit 155.105.400 francs... La Martinique (avec un budget de 3.587.457 francs), la Guadeloupe (avec un budget de 4.624.982 francs)-la Réunion (5.175.523 francs), les Indes françaises (1.884.792 francs) possèdent la double représentation (2). Le Sénégal (1.336.300 francs), la Guyane sont représentés à la Chambre des Députés. L'oubli dont la Cochinchine est victime est une injustice.

Pour la première fois, la liste électorale de la Cochinchine tout entière a été formée, cette année, avec 1.142 électeurs, soit plus qu'au Sénégal, à la Guyane et aux Indes françaises. Il conviendrait de donner au suffrage universel des Français le droit de nommer le député de la Cochinchine ; plus tard, il pourra être fait appel aux indigènes après une étude spéciale. Déjà, le Conseil Municipal de Saïgon a émis, le 22 mai 1880, le vœu que les indigènes fussent admis à concourir à la nomination du corps municipal à condition de renoncer à leur statut personnel. En attendant, le seul élément français est bien suffisant pour avoir droit à une représentation directe pour l'élection d'un député.

Le droit de la colonie d'être représentée également à la Chambre haute n'est pas plus contestable ; le collège électoral pourrait être formé par les conseillers coloniaux, les conseillers municipaux de Saïgon, les membres français de la Chambre de Commerce, un délégué de chaque conseil d'arrondissement...

Confiant en votre esprit libéral...

Signatures recueillies lors du dépôt de la pétition : H. Vienot... K. Schröder... Noël Reynaud, etc., etc... ».

(Plaquette de 12 pages, parue sans date. Saïgon. Bibliothèque de la Soc. des Etudes Indochinoises. Texte inédit.)

(1) Allusion au caractère très entier du Gouverneur Le Myre de Vilers, dont se plaignaient un certain nombre de colons, qui reprochaient au premier Gouverneur civil sa formation militaire et sa qualité d'ancien fonctionnaire de l'Empire.

(2) A la Chambre et au Sénat.

## LE MYRE DE VILERS, PREMIER GOUVERNEUR CIVIL

(1879-1883)

[TEXTE 179]

*Grand laborieux, d'esprit réalisateur, Le Myre de Vilers nourrit l'espoir de transformer la Cochinchine en peu d'années. Il déploie une activité fébrile, du même ordre que celle dont fera montre quinze ans plus tard le Gouverneur Général Paul Doumer, dont le caractère et l'œuvre présentent plus d'un point commun avec ceux du premier Gouverneur civil.*

*Le Myre de Vilers s'emploie à donner à la mise en valeur une impulsion vigoureuse. Il fait procéder à une reconnaissance méthodique de la Cochinchine et des contrées environnantes ; plus de vingt missions d'exploration partent dans toutes les directions. Il s'efforce de doter la Cochinchine d'un outillage économique rationnel destiné à assurer leur plein essor aux capacités productives du pays. Il réorganise le service des travaux publics, multiplie les liaisons maritimes avec les grands ports des mers de Chine, fait baliser les côtes, draguer les cours d'eau, creuser des canaux à grande section et des petits canaux de jonction. Il restaure et étend le réseau routier. Il s'efforce enfin d'implanter en Cochinchine les chemins de fer, dont il escompte qu'ils provoqueront une féconde révolution sociale.*

*La construction des voies ferrées se heurta, du reste, à de vives résistances. Beaucoup de colons estimaient, en effet, que le magnifique réseau des fleuves et des arroyos devait suffire pour longtemps encore aux besoins du commerce local. La question du chemin de fer de l'Ouest souleva une longue controverse. Au premier projet, qui comportait une voie ferrée de Saïgon à Phnom-Penh par Tayninh, fut préféré un autre tracé par les riches terres à riz du Sud : Mytho, Vinhlong, Chaudoc. Lors de la discussion au Conseil Colonial, le 22 novembre 1880, Blancsubé se fit le protagoniste d'un projet beaucoup plus hardi, d'un chemin de fer de pénétration qui aurait emprunté la vallée du Mékong pour atteindre par la suite le Laos et la Chine du Sud. Le chaleureux plaidoyer prononcé à cette occasion par Blancsubé ne trouva que des sceptiques ; un pareil projet ne pouvait être, en effet, de réalisation immédiate ; il présupposait évidemment l'instauration d'un contrôle politique sur tout l'hinterland de la péninsule, contrôle qui ne devait être établi qu'une génération plus tard.*

*Timorée comme à l'ordinaire, la Métropole, en dernière analyse, n'autorisa que la construction du Saïgon-Mytho (à voie unique, 75 km), retenu à titre de simple expérience. Ce tronçon réduit, cette petite ligne suspendue dans le vide, ne correspondait à aucun besoin réel ; il fut et demeura, selon l'expression de Blancsubé, une sorte de « joujou offert à la curiosité des populations indigènes ».*

*Les réformes intronisées par Le Myre de Vilers inaugurèrent une époque de calme et de prospérité. Elles mirent fin à « l'ère des insurrections », mais non pas à celle des difficultés financières, accrues par les exigences fiscales de la Métropole. Pour résoudre le problème, il aurait fallu que la Cochinchine émit un grand emprunt, dont Le Myre de Vilers, quelle que fût son audace, n'osa pas proposer le lancement.*

*Charles, Marie Le Myre de Vilers, né le 17 février 1833, à Vendôme, fils d'un officier du premier Empire. Ecole Navale en 1850-1851. Campagne de la*

*Baltique et de la mer Noire. Enseigne en février 1855. Quitte la Marine en mai 1861, pour entrer dans l'administration préfectorale. Successivement sous-préfet de Joigny (1863), de Bergerac (1867), préfet d'Alger de novembre 1869 à septembre 1870. Reprend du service pendant le siège de Paris comme lieutenant de vaisseau. Préfet de la Haute-Vienne en mai 1873. Directeur des affaires civiles et financières en Algérie, avec le titre de Conseiller d'Etat. Gouverneur de la Cochinchine du 7 juillet 1879 ; en congé de mars à octobre 1881, l'intérim étant assuré par le général de Trentinian ; révoqué en janvier 1883 pour avoir renvoyé d'office dans la Métropole un fonctionnaire, estimé par lui indésirable, que le Département voulait lui imposer. Ministre plénipotentiaire et Résident Général à Madagascar, de 1886 à 1889. Député de la Cochinchine, de décembre 1889 à 1902. Chargé de mission à Bangkok en 1893 ; de nouveau à Madagascar à la fin de 1894. Président de la Société de Géographie de 1906 à 1908. Ambassadeur extraordinaire. Mort en 1918.*

Cf. Auguste PAVIE, *Le Myre de Vilers, Paris 1918.*

### Les travaux publics. Projet Blancsubé d'un chemin de fer de pénétration au Laos et au Yunnan (1880)

DISCOURS DE J. BLANCSUBÉ AU CONSEIL COLONIAL,  
LE 22 NOVEMBRE 1880, (1)

« Cette première session a commencé l'œuvre de la régénération de ce beau pays. Elle a apporté déjà, dans les mœurs, dans l'économie générale, les principes d'une révolution féconde. Elle a été marquée de grandes choses. Les routes, on les fera successivement dans la mesure de nos ressources et dans l'ordre que désigneront les représentants du pays. L'Administration vous a proposé des canaux destinés à donner aux routes fluviales l'importance qu'elles doivent avoir dans un pays comme la Cochinchine, arrosé par trois grands fleuves...

...Et maintenant, l'Administration vous demande la création d'un chemin de fer. Cette œuvre est le couronnement de toutes les autres ; elle complète l'outillage de la colonie ; elle dote le pays de cet instrument de prospérité qui est encore le dernier mot de la science économique moderne.

Je crois à l'utilité d'un chemin de fer et je viens vous demander de déclarer que vous y croyez aussi...

...Ce chemin de fer présente l'avantage d'un revenu immédiat, car il unit le lieu de production au port d'exportation... Si le chemin de fer par Tay Ninh aurait amené des défrichements considérables, il en amènera bien davantage dans ces riches provinces de l'Ouest, où on vous signalait dernièrement, entre Vinhlong et Traon, des plaines de 30.000 hectares encore incultes, qui ne demandent qu'un maître.

Le chemin de fer est une cause d'accroissement de la richesse publique ; il amène aussi la vie par la grande circulation des personnes... Il faut au petit bateau au moins deux mois pour aller à Soctrang et revenir, avec des Chinois qui achètent au propriétaire et font la cueillette sur le parcours. Pour acheter, il faut de l'argent et les Chinois en trouvent à la banque qui leur prête et hasarde ses capitaux parce qu'ils ont une belle robe de soie.

« Avant de partir, les Chinois savent quelle quantité de piastres il faut qu'ils distribuent et, pendant ces deux ou trois semaines, cet argent reste improductif. Cette perte n'existe plus avec les transports par chemin de fer. En trois ou quatre jours, le riz est sorti du grenier et amené chez le commerçant, qui le paie et l'expédie. L'argent ne chôme pas, il circule avec rapidité ; aussi, avec 10.000 piastres, on fait ce qu'un an avant, on ne pouvait faire avec 100.000. Si l'argent roule aussi rapidement, le résultat économique sera de faire baisser le taux de l'intérêt et de supprimer l'usure, l'usure qui ronge le propriétaire annamite et qui est pratiquée sur une échelle monstrueuse par les Chinois, contre lesquels nous voulons le protéger. Tels sont, en résumé, les avantages que l'on a cru trouver dans le tracé du chemin de fer par les provinces de l'Ouest...

...J'aurais préféré un troisième itinéraire. J'aurais voulu voir maintenir le premier tracé jusqu'à Tayninh, puis, de là, pénétrer dans ces forêts non inondées, dont le terrain est solide, pour aboutir directement à Crettieh [Kratie] et Sambor, tracé plus court que celui de Saïgon à Phnom-Penh...

...(Je vois) dans le chemin de fer le moyen pour la France de conquérir une grande situation coloniale... Le Song-Koï [Fleuve Rouge], ouvert en principe, est fermé plus que jamais et la Cour de Hué continue à se moquer de nous. Et, cependant, il y a là cent millions d'hommes, dans le Yunnan, le Setchouen, le Kouang Si, le Kouang Toung, avec lesquels il eut importé de se mettre en relations. Et, cependant, il y a là un milliard de produits qu'il importe de faire entrer dans la civilisation du monde. Ainsi, vous le voyez..., il faut aller au Yunnan. Les relations de l'expédition du Mékong, de Dupuis et des grands voyageurs anglais ont laissé dans les esprits cette impression que la première puissance qui pénétrerait dans ces contrées aurait un fret sans pareil pour ses navires et un immense débouché pour ses produits.

Les efforts considérables, gigantesques, qu'ont tentés les Anglais pour atteindre, par la Birmanie, Tali et le Yunnan, ont démontré l'importance qu'attachent nos redoutables voisins à cette occupation. Ils ont fait 600 milles de chemin de fer ; ils ne sont qu'à Bahmo ; 120 lieues encore les séparent du Yunnan. Des montagnes infranchissables se dressent devant eux et les empêchent d'aller plus loin. Rien n'est plus commode pour nous, au contraire, que de remonter la vallée du Mékong, pas de tunnels, pas d'ouvrages d'art exceptionnels... Oui, il faut arriver à cette contrée enchanteresse, à un pays de l'or et des métaux précieux.

Soit, dit-on, mais la route naturelle, c'est le Song-Koï ; un chemin de fer est inutile du moment où il y a une voie fluviale. Il ne faut pas, je l'avoue, oublier la route du Song-Koï ; l'œuvre de Dupuis ne doit pas rester stérile. Mais n'oublions pas que le Song-Koï n'est navigable que jusqu'à Lao Kai. Ne perdons pas de vue que la route est à l'heure qu'il est infestée par tous les malandrins de l'Empire chinois, par ces anciens Taïping qui ont tenu en échec l'Empire du Milieu... Et puis, la vallée du Song-Koï, nous l'avons avec le Tonkin.

Assurons-nous, en attendant, de cette belle vallée du Mékong, dont nous ne pouvons pas nous désintéresser aussi entièrement que paraissent le désirer ceux qui combattent mon système. Oui, c'est par là qu'il faut y aller et je pense que nous devons faire tous nos efforts, que nous devons affirmer

« notre volonté d'aller dans ces régions et d'y aller par la vallée du Mékong. Passer par la vallée du Song-Koï, ce serait abandonner ces cinq royaumes intermédiaires. Ce serait vouloir laisser à l'état primitif de sauvagerie ces tribus qui sont à l'Ouest de l'Annam, dans la chaîne de montagnes qui sépare ce royaume du Mékong...

...Francis Garnier, dans un éclair de génie, après avoir examiné de près les pays qu'il venait de parcourir au Nord du Grand Lac, revenu à Bassac, grand entrepôt des produits de toutes ces régions, riches mais inconnues, émettait l'idée qu'on vit s'établir un tramway jusqu'à Saïgon, et il y a de cela quinze ans, Messieurs. Est-ce donc aujourd'hui, après cette révélation de quinze années, une grande illusion que de demander à la France d'établir un chemin de fer de Saïgon au Yunnan ?...

...Par le système que je voudrais voir établir, nous arriverions, pacifiquement et sans beaucoup de frais, à posséder, directement ou indirectement, peu m'importe, à asseoir notre influence, à assurer notre commerce, à établir notre industrie sur 25 ou 30 millions d'hommes, enfin à réparer la perte de l'Empire des Indes. Alors, nous serons à la fois une grande puissance asiatique et une grande puissance coloniale ; alors notre commerce sera considérable ; alors Saïgon sera bien réellement le Calcutta de l'Extrême-Orient ; alors j'aurais eu raison de dire que ce milliard de produits, qui vont en Chine, au Siam etc., était le remède au cataclysme qui menace notre marine marchande.

Au Moyen Age, nos légistes avaient inventé cet adage : *Beati possidentes* et, à mon tour, je dirai : Bienheureux ceux qui arriveront au Yunnan, car ils trouveront là des mines pouvant charger des navires...

...Tel qu'il est proposé par l'administration, le chemin de fer doit être concédé, en principe, jusqu'au Laos. Cette proposition me satisfait, mais, néanmoins, je voudrais voir insérer cette clause, dans le cahier des charges, que le concessionnaire sera tenu de continuer le chemin de fer jusqu'au Yunnan et au Tonkin lorsqu'il en recevra l'ordre.

Mais il faut mettre la main à l'œuvre et commencer. Que ce soit par le tracé de l'Est ou par celui de l'Ouest, peu m'importe encore. Cette compagnie ou cette autre, il m'est indifférent, mais commençons... »

...*République de Blancsubé* (au Conseiller Vinson, qui s'est efforcé de ramener l'assemblée à des vues plus terre-à-terre) : « Je ne demande pas que le chemin de fer (dès maintenant) aille jusqu'au Yunnan... Je demande qu'il soit voté jusqu'à la limite du Cambodge pour l'exécution immédiate, et concédé jusqu'à Sambor ; qu'à partir de Sambor, il soit affirmé et qu'il soit demandé à la Métropole, car il n'est pas seulement d'intérêt colonial, mais national... Ce à quoi je tiens, c'est que, nous Français, tenant ici haut et ferme le pavillon national, nous affirmions la volonté de la France d'établir sa prépondérance sur cette partie du monde et de l'ouvrir au commerce du monde » (2).

(Procès-verbaux du Conseil colonial, 1<sup>re</sup> session. Repr. par G. TABOULET, *Les origines du chemin de fer de Saïgon à Mytho*, Bull. Soc. Et. Indo-1941.)

### La situation financière en 1880

LE MYRE DE VILERS AU MINISTRE,

13 août 1882,

« Après deux mauvaises récoltes (1880 et 1881), après avoir réglé le compte de mes prédécesseurs et payé 2 millions pour la cathédrale, doté la ville d'une conduite d'eau (3) et achevé un magnifique réseau vicinal, augmenté la solde du personnel (4), constitué la justice (5), créé un régiment de tirailleurs (6), substitué la régie à la ferme, diminué les contributions directes de 60 % (7), notre réserve se trouve portée, de 2.131.475 francs, au 1<sup>er</sup> juillet 1879, jour de mon arrivée, à ..... [passage en blanc dans la minute] et nous avons payé l'indemnité espagnole [3.965.699 francs] (8) et les frais de premier établissement de la régie [2.051.500 francs], soit 6.017.199 francs (9).

Ces résultats appartiennent au Conseil Colonial, sans le secours duquel j'aurais succombé depuis longtemps aux attaques incessantes dont j'ai été l'objet, comme tout homme appelé par la confiance du Gouvernement à opérer des réformes, par conséquent à froisser des intérêts privés. Contrairement à l'opinion de M. Combier (10), la Cochinchine possède d'admirables ressources qui, convenablement administrées, doivent nous conduire à un état de prospérité inconnu de nos autres possessions d'outre-mer. Mais de lourds sacrifices sont nécessaires pour l'outillage économique (au moins 200 millions). Un emprunt serait nécessaire ; je ne vous le proposerai pas. J'ai surmené le personnel. Les agents de l'ancienne formation qui n'avaient pas l'instruction nécessaire ont dû se retirer ; les jeunes manquent encore d'expérience, le Directeur de l'Intérieur est débordé, le Procureur général aussi ; moi-même, je commence à me fatiguer. Les Annamites, qui m'ont apporté une certaine confiance parce que je les ai traités avec bienveillance et qu'ils ont la certitude que je leur porte une véritable affection, n'ont pas toujours compris ce que je leur demandais ; ils savent que j'ai agi dans leur intérêt, mais ils ne voient pas le but que je poursuis. Il est donc indispensable que le pays se recueille, que le personnel se repose et réfléchisse. Quand une deuxième campagne s'ouvrira, nos institutions seront assises, le Conseil Colonial aura acquis de la maturité et de l'expérience ; les indigènes, en traitant leurs propres affaires dans leurs Conseils d'arrondissement, se seront associés à notre civilisation.

Du reste, il n'est pas de programme de travaux publics possible tant que nous ne serons pas fixés sur le percement de l'isthme de Kra. Si, comme je l'espère, les négociations Deloncle sont couronnées de succès, nous devons employer toutes nos ressources pour tirer parti de ce grand événement économique (11)... Il nous faudra ouvrir une large voie fluviale faisant communiquer le golfe de Siam avec la mer de Chine [100 millions de francs].

Je publie le rapport du Directeur de la régie d'opium (12) ; le revenu net de la ferme sera atteint, sinon dépassé dès la première année ; les fâcheux pronostics sont à vau-l'eau ; les Européens peuvent faire aussi bien et même mieux que les Chinois... Malgré un déficit de 2 millions de piculs sur le riz, nos exportations ont atteint, en 1881, 11 millions de francs [chiffre record]. J'insiste pour le transport de Hongkong à Saïgon du port d'attache

« de la ligne [des Messageries Maritimes] du Japon. La Cochinchine, qui, loin de recevoir, comme les autres colonies, des subventions de l'Etat, paye une part contributive de 2.200.000 francs, a droit à quelque encouragement... »

(Arch. Centr. Indoch., Hanoï, série B 21, t. 32. Texte inédit.)

### « Une colonie française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle »

« Les Français ne savent pas coloniser; ils ont des colonies et pas de colons; le fonctionnarisme envahit leurs établissements ». A force de répéter ces lieux communs, nous avons fini par convaincre de notre impuissance les étrangers, rivaux ou adversaires... Ce sont des mots, rien que des mots; il nous semble préférable de nous en tenir aux faits et de constater simplement les faits acquis... Nous prendrons pour exemple la Cochinchine...

...Les successeurs de M. de La Grandière, au nombre de neuf pendant les onze années qui suivirent, s'attachèrent à continuer et à consolider l'œuvre commencée. En 1879, la sécurité étant définitivement assurée, le Département décida de nommer un Gouverneur civil. Dans la pensée de l'Amiral Jauréguiberry, il s'agissait de substituer le régime de l'administration à celui du commandement, la police préventive à la répression militaire, de doter le pays d'institutions civiles, transformation délicate exigeant une grande prudence, sous peine de provoquer des rébellions, qui auraient compromis le succès.

Avant tout, il fallait assurer la distribution de la justice. La réforme de 1881, qui sépara les pouvoirs judiciaire et administratif, fut un premier pas dans la voie du progrès. Déjà, elle donne une légitime satisfaction aux indigènes.

Nous associâmes les Annamites à notre administration en les admettant dans le Conseil Colonial et en créant des Conseils d'arrondissement. On a reproché à ces assemblées locales de ne pas avoir apporté toujours un assez grand esprit d'économie dans la gestion des deniers publics. Si cette critique, que nous croyons fort exagérée, était en partie fondée, il serait facile de remédier au mal. Mais on ne saurait contester les grands services rendus par les assemblées électives de Cochinchine.

Fauté de communication rapide, les relations de Saïgon avec l'intérieur étaient presque impossibles. Peu d'Européens dépassaient Mytho ou Bienhoa. Aujourd'hui, un service journalier de courriers fluviaux ou terrestres, rayonnant dans toutes les directions, permet de pénétrer dans les provinces les plus éloignées. Il n'est pas un village que ne desserve la poste.

Certains de pouvoir transporter en vingt-quatre heures des troupes sur tous les points du territoire, nous avons supprimé les garnisons des blockhaus, où les soldats, complètement isolés, se décourageaient dans une oisiveté plus dangereuse à leur santé que les fatigues de la guerre. Progressivement, les effectifs européens ont été réduits de 3.600 à 1.500 hommes; un régiment de tirailleurs annamites assure le service de l'intérieur et des frontières.

L'abolition de la corvée royale (13), dont la convocation amenait chaque année une épidémie de choléra (14) et une tentative de rébellion, et son remplacement par la prestation ont permis de construire plusieurs millions

« de kilomètres de routes et de chemins vicinaux, qui facilitent la culture, la police et la fréquentation des écoles.

Un excellent régime de la terre a été adopté. Devient propriétaire du sol tout individu qui le défriche et paie pendant trois années consécutives l'impôt foncier, réduit à l'extrême limite : 1 fr. 50, 1 fr. et 0 fr. 50 par hectare selon la classe des rizières.

Ce sont principalement les contributions indirectes qui alimentent le budget : droits de douane et de sortie sur les riz exportés, taxes de consommation sur l'opium et l'alcool, que ne paie pas le prolétaire. En réalité, le problème si difficile de l'impôt sur le revenu a été résolu en Cochinchine...

...Le budget local, malgré la baisse de la piastre, la monnaie légale, a été porté en 18 ans de 16 millions de francs à 32, de 4 millions de piastres à 12. La superficie des rizières et l'exportation des céréales, qui dépasse aujourd'hui 6 millions de quintaux métriques, ont été doublées. La population, garantie de la variole par la vaccination obligatoire, s'est élevée de 1.550.000 habitants à 2.200.000... La valeur des terres a décuplé. Dans ce pays où l'or et l'argent étaient inconnus, il y a quarante ans, on ne compte plus les indigènes possédant une fortune de 100 à 200.000 francs... Saïgon passe avec raison pour la plus belle ville de l'Extrême-Orient.

La colonie supporte la totalité de ses dépenses d'administration civile, rembourse les frais de souveraineté militaire (3 millions) et paie un tribut de vassalité, réduit, en 1897, à 1.738.000 francs, mais qui, en 1888-1889 et 1890, avait dépassé 11 millions (15).

En tenant compte des bénéfices commerciaux, des remises, des délégations de solde, la Cochinchine rapporte annuellement à la France une vingtaine de millions... Aucun pays du monde n'a montré un si rapide accroissement, n'a fait la preuve d'une si puissante vitalité.

Si le nombre des fonctionnaires est considérable, cela tient aux institutions qui ont été adoptées. Les fondateurs de la colonie ne s'étaient pas proposé d'exploiter nos sujets, comme les Anglais dans l'Inde et les Hollandais à Java, mais de les administrer, de les faire participer aux progrès de notre civilisation... Actuellement, les cadres des différents services comprennent au maximum 1.800 fonctionnaires, réduits par les congés à 1.350, dont, en bonne justice, il y a lieu de défalquer 350 agents des douanes, qu'exige l'application du tarif de 1892 imposé à la colonie... En y regardant de près, sans parti-pris, et en tenant compte des rigueurs du climat, on reconnaîtra que le nombre des fonctionnaires français de la Cochinchine n'est pas trop élevé eu égard à l'état de civilisation du pays.

Nous n'avons pas de ces grands courants d'émigration qui ont permis de peupler l'Amérique du Nord et l'Australie. Ce n'était que l'exode de la misère... Nous n'avons pas de colonie de peuplement, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie... Nos possessions sont de domination et ne comprennent qu'un petit nombre d'Européens : 608 par million d'indigènes, 108 seulement dans les Indes britanniques...

...Le dénigrement systématique de l'œuvre que nous avons entreprise tient à l'ignorance de la plupart de nos compatriotes... Nous n'avons guère pour nous renseigner, que des mécontents qui, ayant échoué dans leur entreprise, en rejettent la faute sur le gouvernement. Trop souvent, la presse



33. — L'amiral Lafont (1824-1908).

\* locale revêt un caractère d'acrimonie, perd toute mesure et transforme le moindre incident, la plus petite calamité en un véritable désastre.

Après deux siècles d'établissement, la Hollande verse encore à sa colonie une subvention annuelle de 20 millions de florins, 42 millions de francs, et « on n'a pu en finir avec la guerre d'Atchen qui dure depuis 25 ans. Que dire de la domination anglaise dans l'Inde ? Elle n'a pas su préserver ses sujets de la famine et un soulèvement général, dû principalement à la famine, est toujours à redouter ».

(Le Myre de Vilers, *Questions diplomatiques et coloniales*, 1<sup>er</sup> février 1898, t. III, n<sup>o</sup> 9, p. 129-136.)

(1) *Président du Conseil colonial, Blancsubé descend de son fauteuil pour apporter l'autorité de sa parole et l'ardeur de sa conviction dans un débat que, d'un coup d'aile, il élève à une hauteur toute nouvelle.*

(2) *Le Gouverneur Le Myre de Vilers s'abstint d'intervenir dans la discussion. Nous connaissons cependant son point de vue, formulé dans une note d'ensemble rédigée par lui, sur le programme des travaux publics, en 1881 : « Le Conseil Colonial a décidé que la ligne serait prolongée jusqu'à Vinhlong ; il a voulu affirmer ainsi le commencement d'exécution d'une grande idée ; le chemin de fer de Saïgon, par Phnom-Penh et le Laos, aux sources du Fleuve Rouge. Ce projet est-il réalisable dans un avenir plus ou moins éloigné ? Nous n'osons pas nous prononcer, mais, quand nous voyons dépenser des millions en frais d'études, pour traverser le désert du Sahara, il ne me paraît pas téméraire de songer à nous emparer des riches provinces du Haut Mékong et à constituer un vaste empire indochinois qui nous dédommagerait de la perte des Indes. Les hommes ne vivent pas seulement de réalités. Il leur faut des illusions, des chimères, surtout lorsqu'ils vivent sous un climat dévorant, loin de la patrie. Nous n'avons donc pas cru devoir combattre un semblable projet, auquel nous avons vu, non sans une vive satisfaction s'associer les conseillers annamites, dont les pères ont conquis le royaume du Champa. Leur race s'est étendue sur le Cambodge et a déjà dépassé les rapides de Sambor. Ils ne s'étonnent donc pas de nos rêves. Nous ne ferions en cela que suivre les traditions de cette nationalité conquérante » (Minute non datée, Archives de Saïgon, dossier 859).*

(3) *Œuvre de l'ingénieur Thévenet, un château d'eau, assurant par utilisation de la nappe phréatique, le ravitaillement de Saïgon en eau potable, avait été inauguré le 3 janvier 1881.*

(4) *Minimum de solde des fonctionnaires européens fixé à 4.000 fr. par an, avec bénéfice pour tous d'un compte de jévoyance (décret du 4 mai 1881).*

(5) *Fonctions de judicature retirées aux administrateurs et dévolues à des magistrats de carrière ; promulgation du code pénal métropolitain, relouché en considération des usages locaux (décret du 16 mars 1880).*

(6) *Remplacement des milices, précédemment à la disposition des administrateurs, par un régiment de tirailleurs cochinchinois (décret du 2 décembre 1879).*

(7) *Nouvel abaissement de l'impôt foncier, compensé par le droit de sortie sur les riz non seulement maintenu, en dépit des injonctions de la Métropole, mais porté, en novembre 1800, de 10 à 15 cents par picul, avec exemption de la surtaxe de 5 cents pour les riz exportés par les navires français.*

(8) *Le budget local avait pris en charge les annuités restant à payer à l'Espagne par le gouvernement de Hué sur la contribution de guerre stipulée par le traité du 5 juin 1862.*

(9) *Cette justification financière constitue la réplique à un pamphlet que venait de publier le Directeur de l'Enseignement de la Cochinchine remis d'office à la disposition du Département, GAUTIER DE CLAUVERY, Un casse-cou ou le budget de la Cochinchine, Paris, 1882.*

(10) *L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Combier, ancien député du Gard à l'Assemblée Nationale, envoyé en mission en Cochinchine en 1879-80, pour renseigner le Ministère sur la valeur technique et pratique des grands travaux projetés, avait déclaré que la plupart de ces travaux, enluchés de mégalomanie, outrepassaient les possibilités de l'économie locale.*

(11) *Depuis l'ouverture du canal de Suez, les ingénieurs avaient déclaré la guerre à tous les isthmes » (Maurice Jarnetel). Le géographe François Deloncle, fortement encouragé par Ferdinand de Lesseps, avait établi, en 1882, après trois ans d'études, un projet, favorablement accueilli par la Cour de Bangkok, tendant à ouvrir, à travers la péninsule de Malacca, un canal maritime réunissant le golfe du Bengale au Golfe de Siam. La réalisation de ce projet aurait naturellement accru dans des proportions considérables, au détriment de Singapour, l'importance de Saïgon.*

(12) *La ferme de l'opium était, depuis 1864, aux mains des Chinois, à qui elle assurait, non seulement des bénéfices énormes, acquis au prix de vexations sans nombre infligées*

à la population, mais encore le quasi-monopole de tout le commerce intérieur de la Cochinchine et du même coup, une véritable mainmise sur l'activité économique générale du pays. Des coalitions sans cesse renouvelées des capitalistes chinois rendaient vaine la formalité de l'adjudication, par élimination de la concurrence. Les abus que perpétuait un pareil état de choses, le Conseil Colonial décida de supprimer l'affermage de l'opium. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882, l'Etat exploita lui-même, en régie directe, à son profit, la vente de l'opium.

(13) La grande corvée, supprimée par un décret du 10 mai 1881, avait été remplacée par cinq jours de prestations accomplies à 6 kilomètres au plus du village d'origine du prestataire. Cette mesure fut saluée comme un véritable affranchissement du prolétariat agricole de Cochinchine.

(14) On admet aujourd'hui que la véritable cause des épidémies de choléra était la baisse des eaux survenant à la fin de la saison sèche, qui obligeait les habitants à utiliser des eaux polluées.

(15) A rapprocher de cet autre jugement porté quelques années plus tôt par Le Myre de Vilers sur la situation en Cochinchine : « A la fin de 1887, après des débuts laborieux, la Cochinchine avait atteint un haut degré de prospérité. En vingt-huit ans, ses revenus publics s'étaient accrus de 700 % ; ses exportations de riz de 1.500 %, sa population de 50 %... Une mesure néfaste a compromis ces magnifiques résultats. En février 1888, la Chambre étant fatiguée de voter d'énormes subsides pour le Tonkin, le Gouvernement porta le contingent de la Cochinchine à 11.791.000 fr., sur un revenu de 22.887.000 fr., à 11 millions en 1889... à 8 millions en 1891... La Cochinchine a dû épuiser sa caisse de réserve et emprunter » (Rapport présenté par Le Myre de Vilers devant la Commission du budget de la Chambre des Députés, à propos du budget général de l'exercice 1891).



### CHAPITRE III

#### LE CAMBODGE DE 1860 A 1884

---

*A peine née, la Cochinchine française tend à se prémunir contre les dangers extérieurs et à s'agrandir. Elle regarde tout naturellement vers l'amont de la magnifique artère fluviale du Mékong, vers le royaume du Cambodge, apuréolé du prestige d'un fastueux passé, dont témoignent les ruines grandioses d'Angkor récemment découvertes, mais tombé dans une profonde décadence.*

*Le souverain du malheureux royaume khmer, que menace l'avidité boulimique de ses voisins thaïlandais et vietnamiens, sollicite de lui-même l'aide de la France. Le 11 août 1863, il se place spontanément sous la protection de la puissante nation qui vient de s'établir en Basse-Cochinchine. Le Roi Norodom n'est pas, toutefois, sans redouter la colère du Siam, dont la tutelle a lourdement pesé sur ses prédécesseurs et n'a cessé de peser sur ses propres épaules. Bangkok extorque aux craintes et à la débilité de son tributaire des contre-assurances secrètes de soumission. Ce double jeu, trop subtil, ne peut être poursuivi longtemps par la Cour de Oudong ; il s'achève avec la cérémonie du couronnement, en juin 1864. A partir de cette date triomphe, sans conteste, à Oudong, puis à Phnom-Penh, l'influence française, substituée à l'influence siamoise.*

*Le trône du Roi Norodom est loin toutefois d'être solidement affermi. L'incertitude du régime successoral suscite périodiquement, jusque dans le sein de la famille régnante, des compétiteurs au trône, auxquels la crédulité populaire procure une large audience. Plusieurs révoltes, dont une particulièrement sérieuse, celle fomentée par le prétendant Poukombo, ensanglantent le royaume khmer et ne sont finalement jugulées que par l'entrée en lice des troupes françaises appelées à la rescousse.*

*Pendant de longues années, le protectorat français demeure, du reste, plus virtuel qu'effectif. La France s'interdit toute ingérence dans les affaires intérieures du Cambodge. Le royaume, englué dans une routine stérilisante, continue d'être laissé à l'abandon ; l'organisation administrative, judiciaire et sociale, le système fiscal, l'économie sont viciés par de déplorables abus.*

*Les Amiraux-Gouverneurs finissent par s'émouvoir d'un pareil état de choses, qui entretient la misère et perpétue le mécontentement dans le peuple cambodgien. Après 1870, ils s'efforcent de faire prévaloir des réformes de structure, destinées à refréner l'arbitraire administratif, à améliorer le fonctionnement de la justice, à répartir plus équitablement les charges publiques, à favoriser la mise en valeur des richesses du pays, encore à peine exploitées.*

*La Cour de Phnom-Penh ne consent à ces réformes que du bout des lèvres. Elle s'arrange pour les éluder, à peine concédées (ordonnances de 1877). Le*

deuxième Gouverneur civil de la Cochinchine se lasse d'exercer un protectorat, dont toutes les charges incombent à la France et dont tout le profit revient à une minorité de privilégiés. En juin 1884, Charles Thomson conclut à Phnom-Penh une convention complémentaire du traité de 1863. Précisant et élargissant le protectorat français, la convention de 1884 inaugure une période nouvelle dans la vie du vieux royaume khmer, à qui elle ouvre les voies d'une bienfaisante rénovation.

## LES DÉCOUVREURS D'ANGKOR, LE PÈRE BOUILLEVAUX ET MOUHOT (1850-1860)

[TEXTE 180]

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le Cambodge, plus enfoncé dans les terres que la Cochinchine, est encore moins connu qu'elle. L'Occident ignore tout, notamment des ruines gigantesques qui parsèment le sol cambodgien et qui attestent l'antique splendeur de la civilisation khmère. Ce sont deux Français, le missionnaire champenois Bouillevaux et l'explorateur franc-comtois Mouhot, qui, à cette époque, révèlent ces ruines au monde savant.

Né dans la Haute-Marne en 1823, ordonné prêtre par Mgr Affre quelques jours avant sa mort sur les barricades de 1848, le Père Bouillevaux avait lu, avant de quitter le séminaire de la rue du Bac, Abel de Rémusat et les récits de ses prédécesseurs en mission (Le Père Langenois, créole de l'île Maurice semble avoir été le premier, en 1783, à mentionner Angkor « la forteresse de pierre »). Chassé de la Cochinchine par la persécution, le P. Bouillevaux se réfugia au Cambodge, nouvellement érigé en Vicariat Apostolique. Il visita Angkor-Vat et Angkor-Thom en décembre 1850, puis l'intérieur du Cambodge et le Laos. Rentré en France en 1855, il publia à Bar-le-Duc, en 1857, sa relation, sous le titre « Voyage en Indochine ». Le P. Bouillevaux revint en Basse-Cochinchine en 1867 ; il desservit la paroisse de Choquan, près de Saïgon, de 1867 à 1874, date à laquelle il publia à Paris un nouvel et important ouvrage sur l'Annam et le Cambodge. Décédé en France en janvier 1913. Dans un article paru en 1877-1878, MA VISITE AUX RUINES CAMBODGIENNES EN 1850 (Mém. Soc. Acad. Indo., 1<sup>er</sup>, p. 1-17), le P. Bouillevaux signale que Mouhot avait emporté dans ses bagages un exemplaire de son VOYAGE EN INDOCHINE.

C'est Mouhot, dont le récit éveilla dans le public une curiosité beaucoup plus vive que celui du P. Bouillevaux, qui a le plus contribué à faire connaître Angkor, mais le mérite de la véritable « invention » des ruines khmères revient au Père Bouillevaux.

Né à Montbéliard, patrie de Cuvier, le 25 mai 1826, Henri Mouhot, après avoir passé douze ans en Russie comme précepteur, épousa une Anglaise, nièce du grand explorateur Mungo Park. Il se consacra ensuite à la photographie, à l'archéologie et surtout à l'étude des sciences de la nature et décida de prospecter la péninsule indochinoise. Napoléon III ayant repoussé une demande de mission botanique formulée par le jeune savant, Mouhot reçut l'aide pécuniaire des sociétés scientifiques de Londres. Il partit en avril 1858. De Bangkok, où il avait fixé son quartier général, il accomplit trois grandes randonnées dans le centre de la péninsule. Mouhot séjourna à Angkor du 22 janvier à la mi-février 1860. Le passage ci-après inaugure les trois chapitres consacrés

par le voyageur franc-comtois à la description des ruines d'Angkor. Mouhot projetait d'aller jusqu'à Xieng-Maï, puis de redescendre le Mékong jusqu'en Basse Cochinchine. Terrassé par la fièvre des bois, il mourut le 10 novembre 1861, à quelques kilomètres de Luang-Prabang. Ses deux serviteurs rapportèrent à Bangkok ses collections et ses papiers. Les notes de Mouhot furent publiées dans LE TOUR DU MONDE (1863), puis en Angleterre, en deux volumes.

La connaissance de l'art khmer réalisa dans les années suivantes des progrès considérables, grâce aux explorations et aux comptes rendus des Anglais Kennedy King et Thomson, de Doudard de Lagrée et de Francis Garnier (1866), de l'ethnologue allemand Bastian (1867) et surtout de Louis Delaporte, ancien membre de la mission du Mékong, fondateur du Musée Indochinois de Compiègne, transféré ensuite au Trocadéro (première mission Delaporte de juillet à décembre 1873 — seconde mission, de novembre 1881 à février 1882).

Cf. A. BOUT, Les explorations scientifiques au Cambodge, *Revue de France*, 15 septembre 1872.

### Le Père Bouillevaux à Angkor (1850)

...« Je vais raconter maintenant le voyage que j'ai fait au mois de décembre 1850, à Battambang et à Angkor, deux provinces cambodgiennes qui dépendent directement du Roi de Siam.

...Pour aller visiter les grandes ruines..., il faut d'abord gagner, en remontant une petite rivière, ou bien à pied, l'Angkor Thmey (la nouvelle Angkor ou Siem-Réap). C'est là que reste le Gouverneur de la province, dans une citadelle environnée de murs épais, en pierre de Bienhoa. Ce Gouverneur, quoiqu'il soit au service de Siam, est toujours un mandarin d'origine cambodgienne. Si Son Excellence est de bonne humeur, et surtout si vous lui avez fait des présents, elle vous facilitera le voyage d'Angkor-Vat et d'Angkor-Thom. Sinon, vous irez à pied, comme moi, et faire plus d'une lieue en plein midi, les pieds nus sur un sable brûlant, n'est pas quelque chose de fort agréable...

On dit que la pagode d'Angkor, le chef-d'œuvre des Khmers, et même le chef-d'œuvre de toute la péninsule indochinoise, a été construite par le roi lépreux pour recevoir les livres sacrés apportés de Ceylan...

...Quand j'eus visité la pagode, je me dirigeai vers l'ancienne ville, autrefois séjour des Rois. Bientôt je franchis des remparts de près de trois mètres d'épaisseur, encore en bon état. Je pénétrai dans l'enceinte en passant sous une porte monumentale et assez bien conservée. De grandes avenues, actuellement obstruées par la végétation tropicale, conduisaient aux antiques monuments d'Angkor-Thom (Angkor-la-grande). L'une de ces chaussées était gardée par cinquante géants de pierre, sentinelles grimaçantes, maintenant disloquées, reliées entre elles par les replis d'un serpent monstrueux.

A environ une demi-lieue du mur d'enceinte, je trouvai des ruines immenses qu'on me dit être celles du palais royal... Ces ruines ne sont pas les seules ; en dedans et même en dehors de l'enceinte, dans un certain rayon autour de la vieille ville, on en rencontre beaucoup. Une singulière fantaisie architecturale des artistes khmers et qui rappelle un peu le goût égyptien, c'est que des figures humaines, d'immenses têtes de Bouddha, placides et bêtes, constituent certains détails d'architecture et forment des tours elles-mêmes.

« Tout ce que j'ai remarqué à Angkor me prouve jusqu'à l'évidence que le Cambodge a été autrefois riche, civilisé et beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est actuellement ; mais toutes ces richesses ont disparu ; cette civilisation est éteinte. Aujourd'hui une épaisse forêt remplit l'enceinte de l'ancienne capitale et des arbres gigantesques croissent au milieu des palais en ruines...

...Je partis d'Angkor le même jour et, le lendemain, je voguais sur le Grand Lac. Favorisé par le vent et par le courant, je regagnai en peu de temps la chrétienté de Pinhalu (1) ... »

(C. E. BOUILLEVAUX, *L'Annam et le Cambodge, Voyages et notices historiques*, Paris, 1874, p. 126-135.)

### Le naturaliste Mouhot à Angkor (1860)

« Nokhor ou Ongkor était la capitale de l'ancien royaume du Cambodge ou de Khmer, si fameux autrefois parmi les grands états de l'Indo-Chine que la seule tradition encore vivante dans le pays rapporte qu'il comptait cent vingt rois tributaires, une armée de cinq millions de soldats, et que les bâtiments du trésor royal couvraient à eux seuls un espace de plusieurs lieues.

Dans la province, qui a conservé le même nom et qui est située à l'Est du grand lac Touli-Sap, vers le quatorzième degré de latitude et le cent deuxième de longitude à l'Orient de Paris, se trouvent des ruines si imposantes, fruit d'un travail tellement prodigieux qu'à leur aspect, on est saisi de la plus profonde admiration, et que l'on se demande ce qu'est devenu le peuple puissant, civilisé et éclairé, auquel on pourrait attribuer ces œuvres gigantesques.

Un de ces temples surtout, qui figurerait avec honneur à côté de nos plus belles basiliques et qui l'emporte pour le grandiose sur tout ce que l'art des Grecs ou des Romains a jamais édifié, fait un contraste étonnant et pénible avec le triste état de barbarie dans lequel est plongé ce qui reste des descendants du grand peuple, auteur de ces constructions.

Malheureusement, le temps qui ne respecte rien, les invasions de barbares venus de tous les points de l'horizon, et dernièrement les Siamois modernes, peut-être aussi les tremblements de terre ont bouleversé la plus grande partie de ces somptueux monuments. L'œuvre de destruction continue, même pour ceux qui s'élèvent encore, imposants et majestueux, à côté d'amas de décombres, et c'est en vain que l'on cherche d'autres souvenirs historiques de tous les rois qui ont dû se succéder sur le trône de l'auguste royaume Maha-Nokhor-Khmer, que celui d'un roi lépreux, auquel quelques-uns attribuent la fondation du grand temple. Tout le reste est totalement oublié ; les quelques inscriptions qui couvrent certaines parois sont indéchiffrables pour les lettrés du pays, et lorsque l'on interroge les indigènes sur les fondateurs d'Ongkor-Wat, ils font invariablement une de ces quatre réponses : « C'est l'ouvrage du Roi des Anges, Pra-Enn » ou bien : « C'est l'œuvre des géants », ou encore : « On doit ces édifices au fameux roi lépreux », ou enfin : « Ils se sont créés d'eux-mêmes ».

Un travail de géants ! L'expression certainement serait juste si on l'employait au figuré pour parler de ces travaux prodigieux, dont la vue seule peut donner une juste idée et dans lesquels la patience, la force et le génie de l'homme semblent s'être surpassés, afin de confondre l'imagination et de laisser des preuves de leur puissance aux générations futures ».

(Henri MOUHOT, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, 1883, p. 187-188).

(1) *Résidence de Mgr Miche, Vicaire Apostolique du Cambodge, sur le défluent du Grand Lac, à mi-chemin entre Oudong et Phnom-Penh.*

## LE CAMBODGE SE PLACE SOUS LA PROTECTION DE LA FRANCE

(11 août 1863)

[TEXTE 181]

Sitôt après Chi Hoa, l'Amiral Charner envoya un officier, le lieutenant de vaisseau Lespès saluer le nouveau souverain du Cambodge et l'informer que la France n'avait « aucune visée sur son royaume » (mars et avril 1861). Le jeune Roi Norodom fit aussitôt connaître à l'Amiral Charner la satisfaction qu'il ressentait de l'installation des Français en Basse Cochinchine.

Le Cambodge était alors en pleine révolution. Au cours de la guerre civile allumée par le prince Siwotha frère puiné de Norodom, qui prétendait à la couronne, des rebelles ayant molesté Mgr Miche, la canonnière du lieutenant de vaisseau Salmon remonta par deux fois le Mékong (août et octobre 1861) pour « seconder » les chrétiens du Cambodge, avec la consigne d'observer une stricte neutralité entre les factions rivales. En septembre 1862, l'Amiral Bonard visita Oudong et Angkor. Ce voyage lui permit de se rendre compte que le Siam, profitant de l'éclipse de la Cour de Hué, avait acquis au Cambodge une suprématie absolue, suprématie aussi peu fondée en droit que préjudiciable au Cambodge et dangereuse pour la France, au double point de vue stratégique et économique. A son retour, Bonard fit reconnaître le Mékong et le Grand Lac par une mission hydrographique et commerciale (mission Roquebert et Spooner, novembre 1862), mais, dépourvu d'instructions du Département, il ne prit aucune initiative tendant à régler la question du Cambodge.

Dès son arrivée à Saïgon, l'Amiral La Grandière porta une attention particulière au Cambodge, comme en témoignent les instructions d'une haute tenue morale adressées par lui, le 21 juillet 1863, aux officiers français dans ce pays. En avril 1863, le chef de bataillon d'infanterie de marine Brière de l'Isle, Commandant du cercle de Tayninh, limitrophe du Cambodge, fut mandé à Oudong par le Roi Norodom, qui, en dépit de la surveillance étroite exercée sur lui par les émissaires siamois, exprima à l'officier français son impatience de voir « diminuer le poids de ses chaînes » et commencer « l'action de la France » au Cambodge. En mai 1863, Brière de l'Isle suggéra à l'Amiral La Grandière de prendre le Cambodge sous sa protection et d'y détacher un officier ayant le titre de Consul, ne fut-ce que pour mettre fin aux rapines de quelques aventuriers européens qui, profitant de la carence des pouvoirs locaux, rançonnaient sans vergogne les populations. Au début de juin 1863, l'Amiral La Grandière envoya au Cambodge le médecin de marine Hennecart, qui avait appris à Tayninh la langue cambodgienne, et le capitaine de frégate Doudart de Lagrée avec l'avis le Giadinh. Le Giadinh devait prendre la station dans le grand fleuve ; son commandant avait une mission « toute d'examen et d'observation ». Le Roi Norodom ayant déclaré ne pouvoir se déplacer à Saïgon, voyage que ne lui permettaient pas « ses anges gardiens » siamois ; l'Amiral La Grandière

se rendit de sa personne à Oudong, où le souverain cambodgien le pria de prendre son royaume sous sa protection. Après une brève négociation, où Mgr Miche servit d'interprète, un accord fut conclu, le 11 août 1863, convention d'alliance et d'amitié plutôt que de véritable protectorat.

L'Amiral La Grandière, en signant cet acte, avait quelque peu outrepassé les instructions hésitantes et timorées du Ministère ; c'est pourquoi il traita en son nom personnel, s'interdisant d'engager son gouvernement. Pour plus de sûreté, il ne donna aucune publicité au traité du 11 août, dont Doudart de Lagrée lui-même ne reçut connaissance qu'en janvier 1864.

Ainsi placé devant le fait accompli, Chasseloup-Laubat eut le bon esprit de s'incliner et de complimenter l'Amiral-Gouverneur. « En dissidence complète avec la Marine », le Département des Affaires Etrangères se montra beaucoup moins accommodant. Les Affaires Etrangères considéraient que la France était liée par une déclaration imprudente de Montigny, qui, mal informé, avait reconnu, en 1856, la suzeraineté de Siam sur le Cambodge ; elles redoutaient aussi de « jeter plus complètement le Siam dans les bras de l'Angleterre ». Drouhin de Lhuys refusa donc tout d'abord de donner son adhésion à l'intempestif traité du 11 août ; c'est seulement en décembre 1863 que le Ministre des Affaires Etrangères accepta finalement le traité, après que Chasseloup-Laubat lui eut fait ironiquement savoir que l'Empereur avait tranché le litige ministériel en donnant à Compiègne, fin novembre 1863, son assentiment à la convention La Grandière (1)... Les Affaires Etrangères demandèrent toutefois qu'il ne fût fait qu'une application modérée du traité, recommandation qui explique l'attitude réservée et peu agissante des Amiraux-Gouverneurs au Cambodge pendant une dizaine d'années.

Les ratifications du traité du 11 août furent échangées à Oudong, le 14 avril 1864, au cours d'une audience solennelle accordée par le Roi au Commandant Desmoulin, représentant de l'Amiral La Grandière.

Cf. E. REMY et H. ARNAUD, Histoire de l'établissement du protectorat français au Cambodge, Grenoble, 1897 ; H. FROIDEVAUX, Les origines du protectorat français au Cambodge, 1906 (Extrait du Bull. du Comité en Asie franç.) ; R. STANLEY-THOMSON, The establishment of the french protectorat over Cambodia, Far Eastern Quarterly, 1944-1945, t. 10, p. 313-340 et t. V, p. 25-46).

### Les instructions réticentes de Chasseloup-Laubat

LE MINISTRE DE LA MARINE A L'AMIRAL LA GRANDIÈRE,

Paris, 17 février 1863,

...« L'Amiral Bonard vous fera connaître également quelles sont les prétentions de Siam sur le Cambodge et quel intérêt nous avons à les repousser. Le gouvernement de Bangkok a profité de la guerre que nous faisons à Tu-Duc pour étendre son influence sur le Cambodge et, dernièrement, il est allé jusqu'à réclamer l'extradition d'un sujet cambodgien qui s'était réfugié sur notre territoire (2). L'Amiral Bonard a refusé péremptoirement et je l'ai approuvé. Le Ministre de Siam n'a plus insisté, mais Bangkok n'en persiste pas moins à se prétendre des droits sur le Cambodge, dont le faible Roi ne règne plus que sous la surveillance des commissaires siamois qui lui laissent le moins de liberté possible. Or, nous avons un grand intérêt à ce que le

« royaume de Siam ne s'avance pas jusqu'à nos frontières. En cas de guerre avec une puissance européenne, le Cambodge offrirait des moyens de préparer une diversion bien fâcheuse pour notre défense. D'ailleurs, le gouvernement de Siam est, vous le savez, sous une toute autre influence que la nôtre (3). Enfin, sans prévoir de guerre, il est certain que, par le canal de Can Cao [Hatien], une partie du commerce cambodgien peut être détournée, au grand détriment de Mytho et de Saïgon. J'ajoute que, tant que nous ne pourrons pas être maîtres, sinon du point des Quatre-Bras (4), au moins d'un point qui puisse commander assez le cours du fleuve pour ne pas laisser le commerce se détourner, nous aurons à redouter de perdre une partie des avantages que doit nous assurer l'admirable position que nous occupons.

En appelant votre attention sur toutes ces choses, je ne veux que la fixer sur la politique que nous devons préparer, car il faut bien se garder quant à présent de s'engager dans aucune entreprise nouvelle. Seulement, il faut aussi ne rien compromettre, soit par la reconnaissance de prétentions non fondées de la part de Bangkok, soit par l'abandon des droits que nous tenons de Hué par la cession des trois provinces ...»

(Arch. France Outre-mer. Cambodge, carton n° 3 ancien classement. Texte inédit.)

### Le rôle de la France au Cambodge, d'après l'Amiral La Grandière

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LES OFFICIERS FRANÇAIS ENVOYÉS DANS LE ROYAUME DU CAMBODGE (5)

Saïgon, 21 juillet 1863,

« La conquête par la France des provinces annamites limitrophes du Cambodge doit naturellement nous substituer au gouvernement de Hué dans ses droits de suzeraineté, et le point de départ de notre politique est d'écarter du Cambodge toute ingérence du gouvernement de Siam... Notre but, conforme à la générosité traditionnelle de la France et à nos véritables intérêts, n'est pas de faire sentir au pays un nouveau poids de suzeraineté étrangère, mais de favoriser l'affranchissement des populations opprimées et le progrès de la civilisation chrétienne.

Ce n'est donc pas en réclamant des redevances périodiques, des actes de vassalité et des hommages que nous devons faire sentir notre action au Gouvernement du Cambodge ; c'est en cherchant à le relever de l'état d'infériorité et d'abaissement de toutes sortes où il s'est successivement laissé tomber ; c'est en s'efforçant de le délivrer des étreintes et de l'oppression de la Cour de Siam ; en lui rendant enfin une sorte d'indépendance.

Les officiers envoyés dans le Cambodge devront donc s'attacher à faire ressortir aux yeux du Cambodge la différence de notre suzeraineté et de celle qu'ont exercée sur eux les Annamites et qu'exercent encore les Siamois. Ils doivent s'abstenir de toute relation officielle avec les agents siamois et surtout éviter d'avoir jamais à recourir à la menace. La persuasion, la bonne foi, les bons procédés, la justice sont des forces nouvelles et irrésistibles pour des populations abaissées et écrasées... C'est enfin par cette puissance

« morale et par l'évidence des avantages de notre alliance que nous devons ramener le Roi du Cambodge au sentiment de la dignité souveraine...

...Je pense qu'il est inutile de rappeler aux officiers qu'ils doivent tendre par tous les moyens possibles à gagner à la France l'affection et le respect de ces peuples. Ils trouveront d'utiles auxiliaires dans nos dignes missionnaires, avec lesquels ils doivent entretenir les relations les plus suivies et les plus cordiales. Enfin, les officiers doivent adresser à l'autorité supérieure des rapports fréquents et détaillés ».

DE LA GRANDIÈRE.

(Arch. Centr. Indoch. Série B. 220, t. II. Texte inédit.)

**Traité d'amitié et de commerce conclu à Oudong,  
le 11 août 1863**

« Leurs Majestés l'Empereur des Français et le Roi du Cambodge Préa Maha Obbarach, désirant faire jouir le Royaume du Cambodge des bienfaits de la civilisation et de la paix ; considérant que l'intérêt commun des deux Etats devenus aujourd'hui limitrophes, exige que le Gouvernement du Cambodge s'entende parfaitement et agisse toujours d'accord avec le Gouvernement Français ; S. M. l'Empereur des Français a nommé pour son représentant M. le Contre-amiral de La Grandière, Gouverneur et Commandant en chef en Cochinchine, à l'effet de régler avec S. M. le Roi du Cambodge les conditions auxquelles S. M. l'Empereur des Français consent à transformer ses droits de suzeraineté sur le royaume du Cambodge en un protectorat.

En conséquence, S. M. le Roi du Cambodge et M. le Gouverneur de la Cochinchine sont convenus :

**ARTICLE PREMIER.** — S. M. l'Empereur des Français accorde sa protection au Roi du Cambodge.

**ART. 2.** — S. M. l'Empereur des Français nommera un Résident français auprès de S. M. le Roi du Cambodge, qui sera chargé, sous la haute autorité du Gouverneur de la Cochinchine, de veiller à la stricte exécution des présentes lettres de protectorat.

S. M. le Roi du Cambodge pourra nommer un Résident cambodgien à Saïgon, pour communiquer directement avec le Gouverneur de la Cochinchine.

**ART. 3.** — Le Résident français aura au Cambodge le rang de grand mandarin, et il lui sera rendu dans tout le royaume les honneurs dus à cette dignité.

**ART. 4.** — Aucun Consul d'une autre nation que la France ne pourra résider auprès de S. M. le Roi du Cambodge ou dans aucun lieu de ses Etats, sans que le Gouverneur de la Cochinchine n'en ait été informé et ne se soit entendu à cet égard avec le Gouvernement cambodgien (6).

**ART. 5.** — Les sujets français jouiront dans toute l'étendue du Royaume du Cambodge d'une pleine et entière liberté pour leurs personnes et leurs propriétés. Ils pourront circuler, posséder et s'établir librement dans toutes les provinces et dépendances de ce Royaume, lorsqu'ils en auront informé un grand mandarin cambodgien, qui leur délivrera un permis.

« ART. 6. — Les sujets cambodgiens jouiront, dans toute l'étendue de l'Empire Français, d'une pleine et entière liberté pour leurs personnes et leurs propriétés ; ils pourront circuler, posséder et s'établir librement dans toutes les provinces et dépendances de cet Empire, lorsqu'ils en auront informé un officier français compétent, qui leur délivrera un permis.

ART. 7. — Lorsqu'un Français, établi ou de passage dans le Royaume du Cambodge, aura quelque sujet de plainte ou quelque réclamation à formuler contre un Cambodgien, il devra d'abord exposer ses griefs au Résident français qui, après avoir examiné l'affaire, s'efforcera de l'arranger à l'amiable. De même, quand un Cambodgien aura à se plaindre d'un Français, le Résident écoutera sa réclamation avec intérêt et cherchera à ménager un arrangement amiable.

ART. 8. — Tous les Français qui voudront s'établir dans le Royaume du Cambodge devront se faire inscrire à la chancellerie de la Résidence française et le Résident en avisera le Gouvernement cambodgien.

ART. 9. — Tous les Cambodgiens qui voudront s'établir dans les possessions de S. M. l'Empereur des Français devront se faire inscrire auprès du Résident cambodgien à Saïgon, qui en informera le Gouvernement de la Cochinchine.

ART. 10. — Les marchandises importées ou exportées par les navires français dans le Cambodge, lorsque leurs propriétaires seront munis d'un permis du Gouvernement de Saïgon, seront admises en franchise de tous droits dans tous les ports du Royaume du Cambodge, excepté l'opium qui sera soumis aux droits.

ART. 11. — Les navires chargés de marchandises cambodgiennes qui auront acquitté les droits au Cambodge, s'ils sont munis d'un permis du Gouvernement cambodgien, visé par le Président français, seront admis en franchise de tous droits dans tous les ports ouverts de la Cochinchine.

ART. 12. — Les Français voyageant en qualité de savants, tels que naturalistes, géographes etc..., donneront avis de leur mission au Gouvernement cambodgien, et ils en recevront tous les soins et bons offices de nature à les aider dans l'accomplissement de leur mission et à leur faciliter les voyages à l'intérieur du pays.

ART. 13. — Dans les cas où des navires français seraient attaqués ou pillés par des pirates dans les parages dépendant du Royaume du Cambodge, l'autorité locale du lieu le plus rapproché, dès qu'elle aura connaissance du fait, en poursuivra activement les auteurs et ne négligera rien pour qu'ils soient arrêtés et punis conformément aux lois... L'autorité cambodgienne, après avoir prouvé qu'elle a fait tous ses efforts pour saisir les coupables et recouvrer la totalité des objets volés, ne saurait être rendue pécuniairement responsable....

ART. 14. — (Identique à l'article 13 ; réciprocité, en faveur des Cambodgiens dans les possessions françaises.)

ART. 15. — ... Les missionnaires catholiques auront le droit de prêcher et d'enseigner. Ils pourront, avec l'autorité du Gouvernement cambodgien, construire des églises, des séminaires, des écoles, des hôpitaux, des couvents et autres édifices pieux sur tous les points du Royaume de Cambodge.

« ART. 16. — S. M. l'Empereur des Français, reconnaissant la souveraineté du Roi du Cambodge Soudach Prea Norodom Prom Boreraksa Préa Maha Obbarach, s'engage à maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, à le protéger contre toute attaque extérieure, à l'aider dans la perception des droits de commerce, et à lui donner toute facilité pour établir une communication entre le Cambodge et la mer.

ART. 17. — Pour faciliter l'exécution des articles précédents, le Gouverneur de la Cochinchine, désirant obtenir un terrain à l'endroit nommé Chreuy Chang va ou *les Quatre-Bras*, pour y construire un dépôt de charbon et des magasins d'approvisionnements pour les navires français, S. M. le Roi du Cambodge consent à donner ce terrain en amont de la partie réservée à l'extrême pointe, pour construire un fort, le terrain concédé devant avoir quinze *sen* ou cinq cents mètres environ sur les deux rives. Si, sur ce terrain, se trouvait une pagode ou lieu consacré, on les respecterait (7).

Si d'autres établissements devenaient nécessaires pour les besoins de la station française, le Roi examinerait la demande que lui en ferait le Gouverneur de la Cochinchine, et l'accorderait aux mêmes conditions que la concession précédente.

ART. 18. — En reconnaissance de la protection que lui accorde S. M. l'Empereur des Français, S. M. le Roi du Cambodge concède à la France le droit de choisir, abattre, débiter, exploiter, dans les forêts de son Royaume les bois propres aux constructions des vaisseaux de la marine impériale. Les agents français chargés de cette exploitation devront en donner avis au Grand Mandarin cambodgien, qui leur délivrera les lettres et autorisations nécessaires. Toutefois, les frais d'exploitation restent à la charge du Gouvernement français.

Les Français, qui commerceront au Cambodge, devront débattre à l'amiable le prix d'achat avec les vendeurs.

ART. 19. — La présente convention ne sera valable et ne pourra être en vigueur qu'après avoir été ratifiée par S. M. l'Empereur des Français.

En foi de quoi, S. M. Soudach Prea Norodom Prom Boreraksa Préa Maha Obbarach, Roi du Cambodge et le Plénipotentiaire, Gouverneur et Commandant en chef en Cochinchine, sus-désigné, ont signé la présente Convention en triplicata et y ont apposé leurs sceaux.

Palais de Oudong, 11 août 1863,

Correspondant au 27 de la lune Assa de l'année Kor 1225.

DE LA GRANDIÈRE,  
Commandant en chef en Cochinchine.

Cachet du Roi du Cambodge.

ARTICLE ADDITIONNEL. — S. M. l'Empereur des Français donne à S. M. le Roi du Cambodge un bâtiment à vapeur (8), dont le capitaine, les mécaniciens et les maîtres seront Français, à la solde de la France ; le reste de l'équipage, les consommations, approvisionnements et vivres de toute espèce, seront à la charge de S. M. le Roi du Cambodge.

S. M. le Roi du Cambodge, pourra disposer de ce bâtiment pour tous les services qu'elle jugera convenables et, au besoin, pour agir contre les rebelles désignés par le Gouvernement cambodgien.

« S. M. le Roi du Cambodge facilitera par tous les moyens le commerce des bestiaux ».

Palais de Oudong, 11 août 1863,

DE LA GRANDIÈRE,  
Commandant en Chef en Cochinchine.

DE REINACH, *Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient*, 1684-1902, Paris, 1902, p. 98-103.

### L'Amiral La Grandière justifie sa conduite (septembre 1863)

L'AMIRAL LA GRANDIÈRE AU MINISTRE,

Saïgon, 26 septembre 1863,

« J'ai été péniblement affecté par votre dépêche du 18 août (9), qui semble me tracer à l'égard du Cambodge une nouvelle ligne de conduite peu en rapports avec vos instructions du 18 avril, sur lesquelles j'ai dû me guider...

...Je ne puis comprendre pourquoi le moment n'est pas venu d'entrer en rapports officiels directs avec le Roi du Cambodge, un voisin qui ne sait pas plus que nous où sont les frontières de ses états et chez lequel nous allons obligatoirement chercher nos approvisionnements, introuvables ailleurs.

Votre Excellence ne peut me donner à entendre que ce soit avec la Cour de Siam que puissent se traiter officiellement et directement les questions du Cambodge. Votre dépêche du 18 avril (disait) : « S'il y a lieu de traiter qui que ce soit avec le Cambodge, il n'y a aucunement lieu de s'entendre avec le Siam »... D'un autre côté, je ne peux pas croire que ce soit avec la Cour de Hué, par l'intermédiaire du Gouverneur de Chaudoc. Hué n'a pas abandonné ses prétentions de ce côté et, lors de mon voyage à Oudong, j'ai rencontré un général annamite, qui venait faire des sommations au Roi pour obtenir le tribut accoutumé.

Sa Majesté sentit immédiatement l'utilité de notre protection, puisque, grâce à nous, elle a écarté toutes ces prétentions. Sa Majesté ne pouvant, malgré son vif désir, faire le voyage de Saïgon, elle m'a envoyé mieux qu'un mandarin de sa Cour, en priant Mgr Miche d'être son intermédiaire auprès de moi pour me témoigner tout le désir qu'elle aurait de me voir et combien il était nécessaire que le pavillon français flottât dans ses eaux pour détruire la piraterie qui ruine le commerce, et intimider à la fois Annamites et Siamois. Ces ouvertures concordaient trop bien avec les instructions du 18 avril pour que j'aie cru devoir m'abstenir d'aller par moi-même juger de l'état des choses et je n'ai pas hésité à me rendre aux désirs du Roi, en traitant avec lui quand j'ai pu juger la position.

D'ailleurs, l'état de nos affaires en Cochinchine me commandait de le faire... J'ai regardé comme une bonne fortune de pouvoir nous couvrir du côté du Nord par un royaume ami, ce qui ne me laisse à surveiller que le cours du Cambodge et la frontière de l'Est, toutes limites sérieusement inquiétées aujourd'hui.

Les conditions faites à nos établissements par le dernier traité [avec Hué] sont difficiles et donneront lieu à des complications de telle nature que nous

« serons toujours forcés de chercher des frontières naturelles. L'occupation restreinte forcera, comme aujourd'hui, de surveiller sans trêve et sans frein un ennemi qui nous environne de toutes parts, tient incessamment nos troupes sur le qui-vive et pénètre occultement chez nous par tous les côtés... L'ambassade annamite n'est qu'un leurre. J'ai cru devoir me couvrir au Nord par le royaume du Cambodge. D'ailleurs, l'avenir, la vie même de notre colonie sont intimement liés à ce royaume. Votre Excellence n'ignore pas que c'est de là uniquement que nous tirons les 7 ou 8.000 bœufs qui nous sont indispensables. Ne peut-on craindre qu'en abandonnant, par une politique trop prudente, le royaume du Cambodge à des influences hostiles, le commerce des bœufs ne devienne impossible et que nous ne soyons bientôt contraints, par la force des choses et l'urgence des besoins, d'aller, les armes à la main, détruire des influences auxquelles nous aurions permis de naître ?

Les circonstances dans lesquelles s'est présentée cette question du protectorat ont été telles que je n'ai pas cru devoir écarter une question qui concordait si bien avec la marche que me traçait V. E. dans ses instructions du 18 avril, lorsqu'elle me parlait d'« affranchir le royaume du Cambodge » des atteintes de la Cour de Siam, en lui rendant enfin une indépendance, « peut-être même une véritable autonomie sous notre protection ».

J'ai donc cru devoir remplir fidèlement les instructions de V. E. en acceptant l'offre que me faisait Sa Majesté de se placer sous le protectorat de la France. Le peuple cambodgien, qui sait le traité, sans en connaître la lettre, est à nous de cœur et par haine des Siamois et des Annamites. Je n'ai pas cru, je le répète, pouvoir décliner ces offres, mais je les ai acceptées sous toutes réserves. Le Roi et ses mandarins savent parfaitement que je n'ai traité qu'en mon nom personnel et sans pouvoirs spéciaux. Le texte et le but de ce traité ne sont connus de personne que de V. E., à laquelle il a été adressé personnellement, et je n'ai pas voulu charger un de mes officiers de le porter en France pour ne pas donner à cet acte un caractère officiel qui ne lui convenait pas. Ce n'est encore, à vrai dire, qu'un projet. Le gouvernement de S. M. l'Empereur n'est lié en rien, comme vous avez dû le voir et peut toujours, *au risque de notre influence dans le Cambodge*, désavouer une œuvre que je considère comme indispensable à la prospérité de notre colonie...

...Nous ne compromettons rien, nous n'outrepassons aucun droit en traitant avec le Cambodge ; nous ne créons, j'en suis convaincu, aucune difficulté et, quel que soit le jugement que l'on porte sur la démarche que j'ai faite, croyant aller au devant des intentions du Gouvernement, je pense qu'en ne ratifiant pas le traité, on ajournera à un long terme notre influence sur le Cambodge et notre domination dans le haut pays.

Les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec V. E. et les paroles mêmes de S. M. l'Empereur m'ont toujours laissé croire que le Gouvernement français voulait conserver à jamais sa conquête en Cochinchine. Ce désir ne me semble réalisable qu'à la condition de donner à notre établissement des frontières qui en garantissent la tranquillité et la sécurité. Je crois que la guerre n'est pas le seul moyen d'arriver à ce but et que, si nous sommes amenés demain à la faire à un ennemi sans foi, nous ne devons pas pour cela négliger les moyens politiques, comme le protectorat ou l'annexion pacifique

« de pays, qui, en nous couvrant sur une notable partie, rendent disponibles pour la défense générale des forces déjà insuffisantes... »

(Arch. France Outre-mer. Cambodge, carton n° 3. Texte inédit.)

(1) *Ultérieurement, par deux fois, en mars 1864 et en juin 1865, Drouhin de Lhuys déclara à l'ambassadeur britannique lord Cowley qui lui demandait des éclaircissements sur les articles 4 et 7 du traité d'août 1863, qu'il n'attachait pas d'importance à ce traité, lequel était l'œuvre de la marine.*

(2) *Allusion au mandarin Senongso, qui, en juin 1861, avait soulevé les provinces riveraines du Mékong en faveur du prince Siwotha, son neveu, dont la révolte avait mis le Roi Norodom à chercher un refuge à Battambang, puis à la cour de Bangkok. Finalement battu par le Gouverneur de la province de Baphnom, resté fidèle au souverain légitime, Senongso avait été capturé, mais il avait réussi à s'évader et s'était réfugié dans la province de Toyninh, occupée par les Français. Dans l'été de 1862, le Siam avait, à plusieurs reprises, demandé, au nom du Cambodge, l'extradition du mandarin rebelle ; l'Amiral Bonard avait formellement repoussé cette demande, estimant que le Siam n'avait pas qualité pour parler au nom du Cambodge.*

(3) *Allusion à l'Angleterre, dont le consul avait un grand ascendant sur la Cour de Bangkok et passait pour exciter les revendications de cette Cour sur le Cambodge, pays avec lequel l'Angleterre avait vainement essayé de conclure un traité, pour le maintenir en dehors du rayon d'action de la France. L'influence britannique était si forte à Bangkok que le Roi et les ministres siamois utilisaient la langue anglaise pour leur correspondance officielle.*

(4) *Les Quatre-Bras, c'est-à-dire Phnom-Penh, au confluent de l'émissaire du Tonlé Sap ou Grand Lac et du Mékong, un peu en amont de la bifurcation en deux branches du Mékong inférieur.*

(5) *Ces instructions s'inspirent étroitement des directives tracées à l'Amiral-Gouverneur par Chasseloup-Laubat dans une lettre en date du 18 avril 1863. L'Amiral La Grandière reproduit parfois mot pour mot les termes employés par le Ministre.*

(6) *L'opinion et même le gouvernement britanniques protestèrent contre l'article 4, dont l'exclusivisme risquait « d'attirer aux Français de sérieux désagréments » s'ils avaient la prétention de faire exécuter « cette étrange clause » (Quarterly Review, citée par la Revue britannique, 1865, I, p. 41, 68). Le gouvernement de Londres s'éleva également contre la composition du tribunal chargé de statuer sur les différends entre les Français et les étrangers européens (art. 7).*

(7) *L'Amiral fondait sa demande d'une concession territoriale en face de Phnom-Penh sur le fait que le gouvernement vietnamien avait naguère possédé des postes de douanes le long du Mékong.*

(8) *Des cadeaux pittoresques avaient été échangés au cours des mois précédents entre les autorités françaises et cambodgiennes. Le Roi Norodom avait fait présent au Commandant Brière de l'Isle, venu le visiter à Oudong, de deux éléphants, l'un mâle et l'autre femelle. Le Roi ayant manifesté le désir d'avoir un cheval arabe de haute taille et deux baudets d'Égypte, l'Amiral lui avait offert ces animaux inconnus au Cambodge. Le souverain rêvait, par ailleurs, de posséder un bateau à vapeur ; l'Amiral lui fit don du bâtiment sur lequel Doudart de Lagrée avait arboré son pavillon, l'avis de rivière le Giadinh, acheté peu auparavant à Hong-Kong.*

(9) *Les diverses instructions de Chasseloup-Laubat relatives au Cambodge (lettres du 17 février, du 18 avril, du 18 août 1863) sont très nuancées et même quelque peu contradictoires ; elles aboutissent à cette conclusion soigneusement balancée : la France a tout intérêt à tenir le Siam écarté du Cambodge, mais cette mise à l'écart doit se faire « sans secousse » ; Paris ne veut pas « se mettre une affaire de plus sur les bras » ; il convient donc que le Gouverneur de la Cochinchine se montre extrêmement prudent à Oudong, qu'il s'abstienne d'y intervenir directement, qu'il laisse le temps agir pour résoudre le problème. L'instruction du 18 août, parvenue à La Grandière après la conclusion de la convention du protectorat, blâmait en termes voilés l'attitude, trop hardie au gré du Ministre, adoptée par l'Amiral. Chasseloup-Laubat repoussait le titre de résident conféré au Dr Hennecart, premier représentant français à la Cour cambodgienne ; il déconseillait expressément à l'Amiral de se rendre en personne à Oudong et lui recommandait de n'intervenir auprès du Roi Norodom que par des voies officieuses, sans nouer « de rapports officiels et directs ». Les consignes dubitatives et stérilisantes de Chasseloup-Laubat touchèrent trop tard l'Amiral La Grandière, alors que celui-ci avait déjà effectué le voyage de Oudong et tranché délibérément, par une habile initiative créant un fait accompli, la question du Cambodge, question pendante depuis le début de l'occupation française et ayant fait, de 1861 à 1863, l'objet d'interminables échanges de correspondance, sans perspective d'aboutissement, entre Paris, Saïgon et Bangkok.*

## LA QUERELLE DES INVESTITURES A OUDONG. LE COURONNEMENT DU ROI NORODOM

(juin 1864)

[TEXTE 182]

*Elevé à la Cour de Bangkok, filleul religieux du souverain siamois, qui lui avait fait revêtir dans son jeune âge la robe de bonze, replacé en 1862 par une armée siamoise sur son trône chancelant, Norodom vivait fasciné et terrorisé par Siam. Le lendemain même du jour où il avait apposé sa signature au bas du traité français, le Roi du Cambodge s'empressa de se couvrir, en s'excusant auprès de la Cour de Bangkok d'avoir accepté, sous la contrainte, disait-il, un acte le liant à la France. Tourmenté par l'envoyé siamois, qui le menaçait de susciter de nouveaux troubles en lâchant sur le malheureux royaume ses deux frères retenus en otages à Bangkok, nullement assuré, au surplus, que la France ne se laisserait pas séduire par le projet d'abandon de la Basse Cochinchine, soutenu à Paris non sans succès par Phan Thanh Gian, Norodom se laissa arracher, le 1<sup>er</sup> décembre 1863, par son cerbère siamois, un traité secret, aux termes duquel, il déclarait se contenter du titre de Vice-Roi et Gouverneur du Cambodge, se reconnaissait l'homme lige du Roi de Siam et lui abandonnait pour prix de ses services passés deux nouvelles provinces, celles de Pursat et de Compong-Soai. Les autorités françaises ne connurent l'existence de ce traité qu'en septembre 1864, après que le texte en eut été divulgué par une gazette anglaise de Singapour.*

*Il fallut toute l'adresse manœuvrière, toute la force de caractère, tout le tact de Doudart de Lagrée pour déjouer et annihiler les menées siamoises et pour régler d'une manière acceptable pour la France l'épineuse question du couronnement, occasion de discussions byzantines.*

*Le Roi de Siam, qui détenait les insignes de la royauté cambodgienne, faisait valoir que Norodom ne pouvait être couronné que de sa main ou de celle de son mandataire. La date du couronnement fut une première fois fixée, d'accord parties, au 3 février 1864, mais la Cour de Bangkok se garda bien d'envoyer à la date convenue les insignes annoncés, si bien que, au jour dit, en présence du Commandant Desmoulins, représentant de l'Amiral La Grandière, Norodom dut se contenter de célébrer la cérémonie de l'élévation du parasol à sept étages au-dessus de son trône. Visiblement, les Siamois voulaient être seuls présents au couronnement, pensant escamoter ainsi le traité du 11 août.*

*Norodom, cependant, brûlait de voir son pouvoir sanctionné et affermi par l'accomplissement du sacre rituel. Déférant aux sommations de Bangkok et malgré les mises en garde de Doudart de Lagrée, le Roi du Cambodge se décida à quitter sa capitale pour se rendre à Kampot, localité où l'attendaient des navires et des mandarins siamois porteurs des insignes convoités. Le 3 mars 1864, Norodom se mit en route de Oudong sur Kampot : le Siam semblait devoir l'emporter. Il feut sans doute emporté si Doudart de Lagrée n'avait fait preuve en l'occurrence d'un remarquable esprit de décision. De Compong-Luong, port de Oudong, où le Giadinh était amarré, de Lagrée conduisit quelques marins à Oudong ; il occupa le palais vide de son occupant et fit saluer le pavillon français, hissé sur l'édifice royal, d'une salve de 21 coups de canon. Intimidé à la fois par cette manifestation tapageuse, par l'arrivée opportune de trois canonnières*



34. — Le lieutenant d'Infanterie de marine Prioux,  
Administrateur des Affaires Indigènes (1873).

françaises, et par la nouvelle d'un soulèvement des provinces méridionales du Cambodge, le souverain, qui ne s'était éloigné qu'à regret et à petites étapes, comprit qu'il risquait de trouver fermées à son retour les portes de son royaume. Se rendant aux raisons du Père Janin, délégué auprès de lui par Doudart de Lagrée, il rebroussa chemin et réintégra sa capitale, le 27 mars 1864. Le prestige siamois reçut un coup sérieux de cette odyssée. Sur le rôle du Père Janin :

Cf. Henry SY, Rev. hist. Miss., décembre 1932.

Sur ces entrefaites, le traité du 11 août, enfin ratifié par Paris, revint, à point nommé pour rassurer Norodom sur les intentions du gouvernement français. Dans l'intervalle, l'Amiral La Grandière et le Consul de France à Bangkok, Aubaret, avaient habilement négocié auprès de Siam, qui, moyennant d'être représenté au couronnement, accepta d'expédier à Saïgon les insignes de la royauté cambodgienne. Rien ne s'opposait plus dès lors au couronnement. La cérémonie se déroula à Oudong, le 3 juin 1864, en grande pompe et selon une étiquette savamment combinée pour affirmer les droits de la nouvelle puissance protectrice tout en ménageant les susceptibilités des anciens dominateurs du Cambodge.

Il y eut encore des tentatives occultes de pression du Siam sur le Cambodge ; elles furent de moins en moins suivies d'effet. Très circonspect, Norodom hésitait à rompre en visière avec son ancien seigneur et maître ; en place de l'ancien tribut, il continuait d'envoyer à Bangkok des cadeaux bénévoles. Convoqué à Kampot par le Roi de Siam en avril 1865, Norodom se rendit dans cette ville, chaperonné par Doudart de Lagrée, qu'il avait prié de l'accompagner. Mais le Roi de Siam, heureux d'humilier son ancien vassal, ne parut pas au rendez-vous. Cette avanie gratuite acheva de ruiner l'influence siamoise au Cambodge. Les troupes siamoises évacuèrent le pays ; l'encombrant Commissaire siamois se retira, lui aussi, cédant la place au représentant français, plus discret. A la fin d'octobre 1864, le Roi Norodom fit une première visite à l'Amiral-Gouverneur, à Saïgon, où il fut accueilli avec tous les honneurs souverains.

Dès lors, le Cambodge entre résolument dans l'orbite de la France. Bientôt, Doudart de Lagrée pourra noter : « Sans déplacement de forces militaires, sans menaces de notre part, le peuple et le gouvernement cambodgien ont pris confiance et retrouvé une paix qu'ils ne connaissaient pas depuis plusieurs siècles ».

#### Doudart de Lagrée au Roi du Cambodge (janvier 1864)

« L'Amiral a bien voulu, lors de son voyage au Cambodge [août 1863], me désigner comme son représentant officiel auprès de Sa Majesté. C'est à ce titre que je viens présenter au Roi quelques observations sur la situation du Cambodge et l'état actuel de ses relations avec Siam.

En me prescrivant de revenir encore une fois sur un sujet dont j'ai eu bien souvent à entretenir le Roi, l'Amiral n'a pas pour but d'exercer une pression sur son esprit ou de gêner en quoi que ce soit sa liberté d'action. Rien n'est plus éloigné de sa pensée. C'est à titre d'allié sincère, de bon voisin intéressé à la prospérité de son royaume, qu'en face des prétentions arbitraires de Siam, il l'invite à considérer les difficultés que réserve l'avenir si ces prétentions sont encouragées.

« Siam nie l'indépendance du Cambodge, que la France reconnaît hautement. De ce que, pendant les troubles civils qui ont désolé ce pays, elle a pris efficacement le parti du Roi légitime, actuellement régnant, la Cour de Bangkok conclut à la suzeraineté effective, à la possession. Cette conclusion ne peut être acceptée par nous. La protection accordée au Roi n'entraîne point un droit de conquête, et c'est cependant un droit semblable que l'on cherche à établir. Siam a pu acquérir, dans ces derniers temps, des droits à la reconnaissance du Roi et de son peuple. Quant à ses droits prétendus de suzeraineté, ils n'existent pas ou sont seulement égaux aux nôtres.

A la suite des vicissitudes qui remplissent les derniers siècles de l'histoire du Cambodge, ce royaume, réduit à son étendue actuelle, était libre, bien que soumis à certaines redevances envers les royaumes d'Annam et de Siam. La conquête de la Cochinchine française a substitué nos droits à ceux des Annamites. Depuis ce moment, aucun fait n'est intervenu qui fût de nature à changer cette situation politique. Cependant, le gouvernement de Siam affecte de considérer ce pays comme une province siamoise et le Roi comme un de ses délégués.

La France, que le Roi en soit bien convaincu, n'acceptera jamais un pareil état de choses. Il lui importe que le Cambodge soit libre ; à aucun prix, elle ne consentira à voir Siam à ses frontières ; les intérêts de sa nouvelle colonie le lui défendent. D'ailleurs, le soin de sa dignité ne lui permet pas de souffrir qu'un Roi voisin et allié, dont elle a reconnu l'indépendance, soit opprimé.

Ces points établis, il ne peut échapper au Roi que la situation actuelle est pleine de périls. Une trop grande condescendance envers Siam ne peut qu'augmenter les prétentions de cette Cour et blesser le Gouvernement français, dont les sympathies sincères pour le Cambodge sont incontestables.

D'un autre côté, est-il besoin de le dire, s'il existe, pour le Cambodge, une seule chance sérieuse de retrouver quelques éléments de son ancienne force, c'est dans l'alliance française qu'il doit la chercher. Le royaume est réduit aujourd'hui à ses plus étroites limites. Ses autres provinces sont aux mains des Annamites et des Siamois. Que peut-il attendre de ses éternels ennemis ? Que le Roi ne doute pas de la France. Elle ne l'abandonnera pas, quoi qu'il arrive, et se souviendra d'un allié sincère dont elle ne méconnaît pas les embarras. Il en a pour garant la parole de l'Amiral, nos intérêts qui sont en jeu, et surtout la loyauté bien connue de cette puissante nation.

Le Roi hâte en ce moment les préparatifs de son couronnement. Le Gouverneur français a le droit de demander au Roi quelques explications amicales au sujet de cette cérémonie dont la nature ne lui est pas connue. Aura-t-elle, comme on le dit, le caractère d'une sorte d'investiture donnée par Siam ? Entraînera-t-elle pour cette puissance un droit d'ingérence dans les affaires du Cambodge ? Pour poser la question plus clairement s'il est possible, après son couronnement par Siam, le Roi sera-t-il considéré, oui ou non, comme libre et indépendant ? S'il n'en est point ainsi, la France n'accordera aucune valeur à cette cérémonie et, dès aujourd'hui, fait toutes ses réserves.

Je dois, en outre, faire observer que, en ce moment, des pourparlers ont lieu sur ce sujet à Bangkok et à Paris. Le Roi ne doit pas l'ignorer. Ne serait-

« ce pas envenimer ces questions que de les trancher ainsi, avant que le résultat de ces débats ne soit connu ?

Si, au contraire, cette cérémonie est, à Oudong, ce qu'elle est chez les peuples indépendants, une sorte de consécration nationale ; si le Roi prend sa couronne au nom des populations cambodgiennes, le Gouvernement français n'a rien à y opposer. Il est prêt à donner son concours à cette solennité et à y ajouter l'éclat qui dépendra de lui, si le Roi lui en adresse l'invitation.

Mais il ne peut le faire qu'aux conditions suivantes : il sera prévenu d'avance des détails de la cérémonie, réglés par le Roi. Le représentant de la France y tiendra une place égale à celle du représentant de Siam. Enfin, quelques mots seront dits par le Roi, indiquant que, Roi libre du Cambodge, il ceint la couronne de ses prédécesseurs au nom de ses droits et de son peuple.

A toutes ces observations que je suis chargé de présenter, j'ajouterai une réflexion personnelle. Tout me porte à croire que, s'il n'était pas tenu compte de ces loyales explications ou si elles étaient mal comprises, l'Amiral, qui a toujours eu confiance dans les intentions du Roi, en serait péniblement affecté, et que ses impressions personnelles, en se faisant jour jusqu'à l'esprit de l'Empereur Napoléon, produiraient de regrettables défiances ».

Repr. par DE VILLEMEREUIL, *Explorations et Missions de Doudart de Lagrée*, Paris, 1883, p. 104-106.

#### Les remerciements de Norodom à Napoléon III après l'échange des ratifications du traité du 11 août (avril 1864)

« Lettre royale du Roi du Cambodge Maha-Apperat... humblement présentée d'un cœur reconnaissant au Grand Empereur des Français.

Les grands souverains conduisent les peuples dans la voie de la justice ; ils ont le cœur grand ; ils viennent en aide à tous les rois, à tous les peuples pour qu'ils s'élèvent. Ils sont comme le Soleil qui éclaire le monde.

Moi, le Roi du Cambodge, je m'incline devant le Souverain au grand cœur. Je m'engage à suivre le traité sans jamais m'en écarter. Je regarde l'Empereur comme mon père et l'Amiral comme mon ami.

J'ai écrit deux lettres, la première en langue cambodgienne et l'autre en français. Ces deux lettres sont semblables ; elles ont été écrites le jeudi 8<sup>e</sup> jour du mois de *Chet*, année 1226 ».

(Sceau Royal).

(Arch. Aff. Etrang., Mém. et Doc. Asie, t. 29, fol. 71. Texte inédit.)

#### Couronnement du Roi Norodom (3 juin 1864)

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DESMOULINS A L'AMIRAL LA GRANDIÈRE,

Haut Cambodge, à bord de l'*Ondine*, 5 juin 1864,

« Amiral,

...Notre voyage jusqu'à Compong-Luong n'offrit rien de particulier. Le Roi du Cambodge... me faisait dire que la cérémonie ne pourrait avoir lieu que le 3 juin, à cause des prières préparatoires et du retard dans l'arrivée des ornements, couronnes, chapeau etc., qu'apportait la mission siamoise (1)

«...Le 31 mai..., je réglai, d'abord avec le Roi et ensuite avec le Siamois Phya Mantri Suriywanse, qui vint me rendre visite au campement français, le rang et les conditions de la cérémonie. Mes instructions et mes demandes furent définitivement adoptées, après quelques discussions courtoises...

...Le 3 juin, de bonne heure, la mission française se rendit à Oudong... [Je rendis] à l'Envoyé siamois la visite qu'il m'avait faite deux jours avant ; je tenais à éviter tout malentendu. Phya Mantri vint me recevoir... et me conduisit à son appartement, où je trouvai le vieux général siamois, qui s'appêtait à me faire oublier, par ses grâces et ses acquiescements, le mauvais vouloir qu'il n'avait cessé de montrer à l'égard de M. de Lagrée dans les aventures précédentes ; mon accueil dut lui prouver le peu de cas que je faisais de ses roueries et de ses retours...

...En franchissant les portes de l'enceinte, nous remarquâmes les premiers frais de décorations : la grande chaussée... avait reçu deux rangs de mâts à flèches dans le style indien, parasols et clochetons de couleurs variées ; quelques éléphants de très haute taille, aux longues défenses, couverts de housses vertes, nous regardaient passer dans la belle et majestueuse immobilité qui semble faite pour ses colosses.

Mais notre attention n'était qu'éveillée, et c'est, en effet, dans la deuxième enceinte que se concentraient les vrais préparatifs de la fête...

...Nous pénétrâmes bientôt dans la pagode disposée pour la cérémonie... Le Roi était vêtu d'une étoffe souple et légèrement mordorée, très élégante ; les officiers français étaient en grande tenue ; l'envoyé siamois reluisait comme un louis d'or tout neuf ; cet éclat fut un peu voilé par une chemise de dentelle à franges dorées qu'on lui plaça aux épaules comme un manteau de cérémonie... L'aspect était vraiment pittoresque et éclatant. Après quelques compliments, le Roi se fit apporter sa montre, il constata que l'heure était venue et nous avertit qu'il allait se préparer pour la cérémonie de l'eau...

...Le Roi m'appela pour commencer les ablutions. Je reçus la coquille des mains des devins et, à deux reprises, je versai sur la tête et les épaules de Sa Majesté les eaux de la purification. L'envoyé siamois, auquel je cédai la place, en fit autant...

...Le Roi reçut du Grand Prêtre une eau nouvelle, dont il lava son visage, de nouvelles feuilles vertes, qu'il posa gracieusement et adroitement à son oreille, et une oraison tirée d'un vieux parchemin et débitée gravement... Le Roi, accroupi sur le sofa et se tournant successivement vers les devins qui l'entouraient, chacun lui adressait à son tour les paroles sacramentelles...

...Enfin, après avoir reçu du Grand Prêtre une dernière psalmodie, le Roi revint à nous et reprit son siège devant la table où se trouvaient la couronne et le chapeau royal. Il avait été convenu que l'envoyé du Siam remettrait d'abord au Roi le nom qui lui avait été donné par le Roi de Siam ; ce parrainage est de règle entre Siam et le Cambodge. Le nom, écrit sur une mince et large lame d'or, tient une demi-page ; il ne fut pas lu en public, le Siamois le remit au Roi dans un étui niellé d'or et d'argent, avec l'agrément de l'Amiral français et devant les Grands et les Mandarins du Royaume. Pour la couronne, le Siamois avait eu d'abord la prétention de la mettre lui-même sur la tête du Roi. J'avais répondu et signifié que la cérémonie devant avant tout consacrer le Roi du Cambodge dans une certaine indépen-

« dance, il valait beaucoup mieux qu'il plaçât de ses propres mains la couronne sur son chef, que, dans le cas, d'ailleurs, où quelqu'un devrait le couronner, ce rôle revenait à la France pour une infinité de raisons... Mais, cependant, répliquait le Siamois, c'est mon Gouvernement qui a envoyé la couronne, c'est moi qui l'apporte, il me paraît dur de ne pas l'offrir; je propose au Commandant français de la prendre chacun d'un côté et de couronner ainsi Sa Majesté cambodgienne. Je répétais que je repoussais toute combinaison qui ne laisserait pas au Roi la satisfaction et la liberté de placer la couronne sur son front... En somme, je demandai et je fis accepter que l'on suivit la ligne suivante : l'Envoyé siamois prendrait la couronne sur la table et la remettrait à l'Envoyé français; celui-ci la placera dans les mains du Roi, qui s'en couvrira le chef. Les choses furent ainsi faites; mais la couronne était lourde, je dus aider le Roi à la dresser sur sa tête et à la fixer...

... Dès que son emblème fut assujéti, le Roi parut rayonnant... Je me levai pour faire lire à Sa Majesté quelques phrases, dont la traduction cambodgienne était préparée... Le discours suivant fut d'abord lu en français et ensuite en cambodgien par M. le Dr Hennecart.

*Discours au Roi* : « La France tend sa main puissante aux Rois et aux « peuples qui marchent dans le chemin de la civilisation et qui cherchent le « bien. Si ses intentions sont méconnues, bientôt sa grande parole fait « tomber les obstacles ou chasse l'erreur. La présence de l'Ambassadeur « siamois... en est une preuve. Ce haut personnage a voyagé en Europe (2), il « a vu la France et il comprend que, tout en reconnaissant les anciens rap- « ports entre Siam et Cambodge, nous avons le droit de tenir ici la première « place, autant par la force des armes que par le génie de notre civilisation. « Telles sont les idées des hommes éminents et dignes de gouverner. Sire, « placez sans crainte cette couronne sur votre tête; elle y sera solide si vous « êtes loyal envers la France. Que le Roi et les chefs recueillent ces paroles : « l'Amiral, ami de ce Royaume, m'a chargé de les dire ».

Le Mandarin siamois m'avait communiqué l'allocution qu'il désirait aussi adresser au Roi. Elle était très convenable et se signalait par la reconnaissance que l'on y témoignait pour l'amitié de la France envers Siam et pour notre puissance. Seulement, comme elle était précédée, dans le manuscrit, d'un résumé historique des relations anté-existantes entre Siam et le Cambodge, j'invitai Phya Mantri à se borner aux compliments de la fin et à ne pas même commencer son étude des temps anciens. Il fut ainsi fait (3).

S. M. Norodom (c'est un des nombreux noms du Roi) me dit que le moment était venu pour lui de saluer son puissant protecteur, l'Empereur Napoléon. Il me demanda de le conduire dans la direction de notre pays et de lui montrer comment il devait saluer l'Empereur. Je marchai quelques pas vers l'Occident, à l'opposé du soleil, en inclinant légèrement au Nord, et je fis faire au Roi quelques inclinaisons profondes; comme il m'avait vu retirer mon chapeau, il portait la main à sa couronne par un mouvement analogue. Après l'hommage à la France, vint l'hommage à Siam, qui fut salué à la méthode du pays, en joignant les mains et en les portant de la terre vers le front...

... On fit approcher les Grands, les Ministres et les Mandarins, pour venir prêter serment... Ce fut assez long à cause des catégories.

« S. M., un peu fatiguée elle-même, malgré le plaisir évident qu'elle n'avait cessé de prendre à la cérémonie, revint au milieu de nous, ôta sa couronne en respirant à l'aise et nous offrit une collation...

... Le 4 juin, à 10 heures, l'*Ondine* appareillait de Compong-Luong ...»

Desmoulin (4).

(Arch. Centr. Indoch. Dossier 11.715, pièce n° 3. Partiellement reproduit dans Paulin VIAL, *Les premières années de la Cochinchine française*, t. 1<sup>er</sup>, p. 265-276.)

(1) La délégation siamoise était venue de Bangkok à Saïgon sur un croiseur français ; elle arriva à Oudong sur la canonnière française qui amenait dans la capitale cambodgienne le commandant Desmoulin.

(2) Frère du Kalahom, le plus influent des Ministres du Roi Mongkut, l'envoyé siamois avait conduit naguère une ambassade auprès de la Reine Victoria ; il avait été, à son retour, reçu par Napoléon III.

(3) Montrey Sorivong était ce mandarin qui, les armes à la main, avait restauré Norodom sur son trône en 1862. La déclaration lue par lui comportait un long historique des rapports entre le Siam et le Cambodge ; elle rappelait la cession au Siam des provinces cambodgiennes de Battambang et d'Angkor et relatait avec complaisance les services rendus par le Siam aux derniers et très faibles souverains cambodgiens. On trouvera le texte de la déclaration de Montrey Sorivong dans VILLEMEREUIL, *ibid.*, p. 112-114.

(4) Léandre, Eugène Desmoulin, né le 30 août 1822 dans l'Ariège. Ecole navale de 1838 à 1840. Embarqué sur la Gloire, à Tourane, en avril 1847. Lieutenant de vaisseau en janvier 1850. Capitaine de frégate en août 1861. Officier d'ordonnance de La Grandière sur les côtes de Syrie. Chef d'état-major en Cochinchine de 1863 à 1864 ; rentré malade en France. Commande en 1865 la station des bouches du Danube ; mort à Constantinople, d'un accès pernicieux, le 18 juillet 1866. « Officier du plus grand mérite, le louer peu ne serait pas lui rendre justice », a dit de lui l'Amiral La Grandière.

## LE CAMBODGE EN 1863-1865

[TEXTE 183]

Envoyé au Cambodge comme « Chef de la station navale et représentant du Gouverneur de la Cochinchine auprès du Roi Norodom », Doudart de Lagrée, qui s'était pris en Orient « d'amour pour les vieilles pierres » et pour les vestiges des civilisations mortes, se mit aussitôt à apprendre la langue du pays. Il fit de fréquentes tournées et rassembla nombre de documents historiques, épigraphiques, archéologiques. Il recueillit notamment et traduisit la Chronique royale du Cambodge, source fondamentale de l'histoire du pays khmer pour la période comprise entre 1346 et 1815.

Les notes ci-après de Doudart de Lagrée montrent à quel point les guerres civiles et les invasions avaient ruiné et dépeuplé le Cambodge. Dévoré par le brigandage, devenu, selon l'expression de Mgr Miche, « un antre d'anarchie », le Cambodge n'était plus que l'ombre de lui-même lorsque la France prit en charge ses destinées. L'attachement traditionnel à des institutions, dont l'archaïsme n'avait d'égal que la stérilité réduisait à bien peu de choses les espoirs de rénovation du malheureux royaume si une main secourable n'était venue le tirer de l'ornière.

Cf. Adhémar LECLER, *Histoire du Cambodge depuis le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère*, Paris, 1914 et Paul COLLARD, *Cambodge et Cambodgiens*, Paris, 1925.

### Population et institutions du Cambodge d'après Doudart de Lagrée

« *Evaluation de la population.* — La corvée comprend tous les hommes valides de dix-huit à soixante-dix ans ; pourtant, dans la pratique, les hommes de cinquante ans et au-dessus ne sont pas ordinairement requis. Le chiffre officiel du nombre total des hommes soumis à la corvée, en 1863, est d'environ 90.000. Il est certainement exagéré.

L'état d'anarchie des années précédentes ayant entraîné une grande mortalité, surtout chez les vieillards et les enfants, et une grande diminution dans le nombre des naissances il ne serait pas possible de conclure ici du chiffre des hommes valides à la population totale avec quelque chance d'exactitude. Les proportions sont changées et, probablement, au chiffre de 80.000 hommes valides corvéables, auquel il faut en ajouter 5.000 exempts de la corvée, il ne conviendrait pas de faire correspondre un nombre total supérieur à 500.000 âmes.

A cette population libre, il faut d'abord ajouter 40.000 esclaves environ et 20.000 âmes, chiffre approché des populations à demi-sauvages des montagnes, qui vivent dans une sorte d'indépendance.

Les Chinois, en y comprenant les deux classes assez mal définies des cultivateurs et des commerçants, peuvent compter pour 25 ou 30.000 âmes. Les Malais, autrefois nombreux, ont été chassés du pays par le dernier Roi et se sont réfugiés, en majeure partie, dans la province de Chaudoc. Cette population, qui se livrait, avec grand succès, à la culture et au commerce, demande à rentrer ; son retour serait un grand profit pour le Cambodge et pour nous, car elle nous fournirait des agents commerciaux très utiles. Le nombre total des Malais qui habitent encore le Cambodge ne paraît pas devoir s'élever au-dessus de 2.000 âmes. Les Annamites établis dans le Royaume sont au nombre de 4 ou 5.000 ; près de 1.500 sont chrétiens. Enfin, une population flottante, très variable, composée principalement d'Annamites, remonte le fleuve au moment de la pêche et s'établit sur les rives, plus particulièrement celles du Grand Lac, dans des villages provisoires. Les familles qui descendent des anciens Portugais ne comptent qu'une centaine d'individus des deux sexes.

En se basant sur ces appréciations, on arriverait à un chiffre total inférieur à 600.000 âmes.

*La propriété.* — La propriété exclusive de tout le sol de ses états appartient au monarque. Personne ne peut posséder que temporairement. C'est un obstacle à l'établissement des étrangers, par lesquels le Cambodge pourrait faire fructifier son territoire et s'approcher d'une régénération. Le traité de 1863 donne bien aux Français le droit de posséder ; mais l'article, qui leur concède ce droit, laisse le champ ouvert à une interprétation contre laquelle je lutte, sans pouvoir assurer gain de cause à nos compatriotes...

*La polygamie.* — La polygamie n'est peut-être pas non plus étrangère à l'abaissement du niveau moral. Largement pratiquée au Cambodge, elle admet d'ailleurs la suprématie de l'épouse légitime ; les enfants des concubines eux-mêmes sont habitués à reconnaître cette supériorité en se distinguant des enfants légitimes par l'appellation de *apuk-méchas* (1) qu'ils emploient lorsqu'ils s'adressent à leur père commun. La polygamie n'exclut

« pas la répression sévère de l'adultère, qui est puni de mort. Mais ce qui contribue, sans doute, le plus à la démoralisation générale, c'est le trafic de la race humaine.

*L'esclavage.* — L'esclavage au Cambodge s'alimente à deux sources différant dans leur origine et dans leurs effets : les dettes et le contrat de vente. Une législation traditionnelle et assez simple régit ces situations.

Le débiteur peut, à chaque instant être saisi par le créancier, s'il n'est pas solvable. Il doit alors à celui-ci, et sans rémunération, son travail de tous les jours. Le créancier n'est tenu de lui fournir que la nourriture. Ce serait l'esclavage complet si une restriction essentielle n'en atténuait l'effet, restriction telle que le mot d'esclavage est peut-être mal approprié à cette situation du débiteur insolvable. A un moment quelconque, il peut, en effet, se racheter s'il trouve à emprunter la somme qu'il doit, ou à changer de maître pour la même somme. La dette se paye sans intérêt, sans indemnité... Le créancier peut saisir non seulement le débiteur, mais encore sa femme, ses enfants, ses gens, à la condition cependant de proportionner ses exigences à la dette. Si celle-ci est faible, il ne peut disposer que d'un ou deux membres de la famille. Dans le cas où il ne lui conviendrait pas de se donner des esclaves, il peut s'adjuger, devant témoins, quelque objet ou quelques valeurs provenant de la maison du débiteur, et la dette se trouve légalement acquittée. Par contrat de vente, on achète des *Phnong* (2), que l'on prend pour ainsi dire au filet dans leurs villages. Ceux-ci se vendent quatre *nên* (3) et, quoiqu'ils ne jouissent pas du droit de rachat, ils passent pour très fidèles... Le maître a tout pouvoir sur l'esclave, mais il n'en abuse pas, quoiqu'il puisse même le battre. Ou il le garde avec lui, le nourrit et le fait travailler, ou bien la nourriture est à la charge de l'esclave, qui est autorisé à travailler au dehors. Dans ce cas, il doit rentrer chez son maître dès que celui-ci le réclame pour l'employer... Il y a une autre catégorie d'esclaves qui ne peuvent se libérer : ce sont les *pol* (4) qui, pour la plupart, appartiennent au Roi et un certain nombre aux grands mandarins. Ils doivent leur travail à leur maître pendant un tiers de l'année. Leur réputation est détestable, si mauvaise que l'une des raisons qui s'opposent à l'établissement de la corvée sur une base uniforme, c'est que les populations libres répugnent invinciblement à ce qui peut les assimiler aux *pol*. Maîtres d'habiter où il leur plaît en dehors du temps de service qui leur est imposé, les *pol* du Roi se trouvent un peu partout, presque partout aussi très redoutés, même des autorités. Le nombre en est considérable et leurs emplois très divers ; il y en a pour les bateaux du Roi, pour les éléphants, pour les parasols, les sabres, les lances, les chaises, pour garder les portes, battre l'heure, etc...

... *Les ressources.* — Les ressources du Cambodge sont sérieuses. Sur les bords du Grand Fleuve, et dans presque toutes les îles, la culture du coton réussit parfaitement. Le tabac est de bonne qualité. Le produit de l'indigo, sans être lucratif, est cependant rémunérateur. Les forêts, dans les provinces du Grand Fleuve aussi bien que dans celles du Lac, sont facilement exploitables et renferment un nombre extraordinaire d'essences utiles. Par dessus tout, la pêche du Lac est une source assurée de bénéfices sans grands mécomptes possibles...

... L'indolence des Cambodgiens, l'apathique indifférence des mandarins

« et du Roi lui-même pour toute exploitation sérieuse des ressources de leur pays, indolence et apathie qu'il sera peut-être impossible de jamais vaincre font naître un profond découragement dans l'esprit de la plupart des Français qui viennent au Cambodge. A aucun prix ils ne peuvent trouver de travailleurs indigènes. Quant aux mandarins, ils font de belles promesses qu'ils ne tiennent pas, plutôt par insouciance que par mauvais vouloir. Les Français en sont alors réduits aux Annamites, qu'ils ont amenés avec eux, ou à ceux qu'ils trouvent errants sur les marchés de Compong Luong et de Phnom-Penh, gens sans aveu, sans famille, prêts au vol ou tout au moins disposés à violer leurs engagements à la première circonstance favorable...

*Revenus en 1863.* — Le service militaire n'existant pas, les employés du gouvernement ne recevant aucun traitement et n'ayant d'autres bénéfices que les cadeaux du Roi, les rétributions, et leurs fréquentes exactions, le revenu du royaume peut être appelé le revenu du Roi. Il se compose ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Un tribut d'environ un dixième sur la production du riz. Ce tribut, recueilli en nature par des collecteurs particuliers, est presque toute entier employé à nourrir les gens de service du Roi, les soldats de sa garde, les nombreux ouvriers qu'il occupe etc...

2<sup>o</sup> L'impôt des douanes, qui est d'un dixième sur les objets exportés et les quelques importations taxées. Il se prélève en argent ou en nature. Le riz seul est exempt de tout droit à l'exportation comme à l'importation.

3<sup>o</sup> Le tribut imposé aux Chinois, tribut qui varie de 4 à 24 ligatures par an et pour chaque homme, suivant l'état de sa fortune. Ce tribut, qui représente l'exemption de la corvée, se cumule avec celui du riz pour les cultivateurs.

4<sup>o</sup> L'impôt sur la vente de l'opium et sur les maisons de jeux.

5<sup>o</sup> Le tribut de 5 ligatures par tête exigé des Annamites qui entrent au Cambodge pour la pêche.

6<sup>o</sup> Le produit des îles qui appartiennent en propre au Roi et sont affermées par lui ; quelques-unes d'entre elles sont affectées à la famille royale.

7<sup>o</sup> L'ivoire, le cardamome, la gomme-gutte, le *krako* (5) et peut-être quelques autres produits sont en totalité réservés pour le Roi et se vendent pour son compte à Singapour ou à Bang-kok.

Tous ces revenus doivent être diminués d'un dixième environ, ce dixième constituant le profit des employés qui le recueillent.

Il est extrêmement difficile d'évaluer avec exactitude le produit de ces divers impôts payés les uns en nature, les autres en argent. Il semble cependant qu'on ne s'écarterait pas trop de la vérité en admettant le chiffre de 600.000 frs comme représentant le revenu total du Roi dans l'état actuel des choses, ce revenu étant traduit en argent comptant et sans comprendre l'impôt du riz ... ».

*Extrait des notes de Doudart de Lagrée, notes confiées par lui à son ami et compatriote Paulin Vial lors de son départ pour l'exploration du Mékong, Repr. DE VILLEMEREUIL, Explorat. et miss., p. 161-169.*

## Impressions cambodgiennes de Doudart de Lagrée

LETTRES PRIVÉES DE DOUDART DE LAGRÉE

Compong-Luong, 13 novembre 1863,

... « Lors de mon arrivée à Saïgon, un traité venait d'être signé avec les Annamites ; un amiral nouveau prenait le commandement de la colonie. N'ayant pas de guerre immédiate à redouter, il cherchait quelque conquête pacifique à faire et songea au Cambodge. Ma bonne étoile m'a fait arriver à point. On m'a donné le commandement d'un joli bâtiment et on m'a lancé de ce côté, avec toute latitude, toute liberté. Etre libre et voir du neuf ! C'est ce que tous, nous demandons, et cela seulement pour nous consoler de nos petites misères. Je n'ai donc eu garde de refuser une mission que tous ambitionnaient et, depuis environ sept mois, je suis ici, satisfait de mon sort, autant du moins qu'on peut l'être sous un climat inhospitalier et à plusieurs milliers de lieues de la France.

J'ai parcouru tout le pays ; je suis allé jusqu'au point où sont indiquées les cataractes, que mon bâtiment n'a pas pu franchir. Si on m'en laisse le temps, j'y reviendrai et j'irai explorer en barque les pays supérieurs dont on dit de grandes choses...

... Du côté du Grand Lac, je suis allé jusqu'à Angkor, ancienne capitale du Cambodge, au temps où ce royaume s'étendait, d'une part, jusqu'à Siam, de l'autre, jusqu'aux embouchures du fleuve. Là, j'ai vu de magnifiques ruines, encore inconnues à l'Europe, mais bien dignes d'admiration. Cette ville était immense, remplie, sur une étendue de plusieurs lieues, de palais et de temples superbes, aujourd'hui renversés. Au milieu d'une épaisse forêt, on rencontre à chaque pas des monceaux de pierres sculptées. Quelques-uns de ces monuments sont encore debout ; l'un d'eux, ancienne pagode bouddhique, est d'une conservation complète. J'y ai passé une journée entière à regarder, compter, mesurer. Je ne veux pas vous faire subir une description, mais, par un seul trait, je tiens à vous donner une idée de ce que j'ai vu. La pagode repose sur une galerie inférieure à colonnades, qui a 230 m. de long sur 210 de large ; l'intérieur de la galerie est sculpté dans toute son étendue, et on y compte environ quarante mille personnages, nettement représentés dans des positions toutes diverses.

Tout ce pays est beau, mais il est ruiné par des siècles de guerres civiles et étrangères. Resserré depuis longtemps entre deux empires plus puissants que lui, Siam et la Cochinchine, alternativement conquis dix fois par chacun d'eux, il allait disparaître lorsque nous sommes arrivés. Les habitants sont bons et ouverts. Mgr Miche (6) qui depuis trente ans parcourt l'Orient et a fini par se fixer ici, m'a déclaré qu'il ne pensait pas qu'il y eût au monde un peuple plus tolérant. Depuis plusieurs siècles il y a des chrétiens ici et jamais aucun d'eux n'a été inquiété...

... Il faut que je vous parle tout de suite de *Chhun* (7), un bon petit garçon cambodgien, mon intime ami... A l'instar de ses compatriotes, il a la tête carrée, les cheveux noirs, droits et courts, un nez rudimentaire, le coin de l'œil relevé, le teint un peu safrané... avec tout cela, une figure d'une douceur et d'une intelligence extraordinaires. Il m'appelle son grand général, et, chose remarquable d'un Cambodgien à un Français, il m'a déclaré

« qu'il m'aimait et ne me craignait pas... Il sait lire et écrire passablement sa langue, commence à bien parler, lire et écrire le français. Il me fera grand honneur, et quand il faudra que je me sépare de lui... ! Il constitue à mon bord (8) la classe des petits. La classe des grands se compose d'un jeune homme de dix-neuf ans, doux et intelligent aussi, que le Roi du Cambodge m'a donné, à qui j'ai appris le français et qui me sert d'interprète. Mon école, vous le pensez bien, absorbe une grande partie du temps que la paresse me concède ; d'autant plus qu'il faut que j'apprenne en même temps que j'enseigne.

Quelques mots maintenant sur ma position ici : je suis provisoirement chargé de tous nos intérêts dans le Cambodge, intérêts politiques, commerciaux et militaires. On voudrait établir en ce pays un protectorat français (9), mais on rencontre une grande résistance du côté de Siam, que les Anglais poussent contre nous, et la peur de fâcher Albion nous arrêtera peut-être. Il en résulte que ma position est souvent épineuse, suivant le côté d'où souffle le vent... à Paris. Le Gouverneur de Saïgon m'écrit les choses les plus contradictoires : « Surtout soyez ferme ! », me dit-il un jour. « Surtout soyez doux », m'écrit-il le lendemain...

... Mes résidences actuelles sont Phnom-Penh, situation commerciale magnifique, l'ancienne *Kalompé* des Missions, et Compong-Luong, qui est, pour ainsi dire, le port de Oudong. Souvent je vais à Pinhalu, centre des Missions catholiques et où je trouve de bons et dignes compatriotes. Mgr Miche, qui dirige la Mission est un homme d'une grande intelligence et d'une rare énergie. Il jouit au Cambodge d'une juste popularité... »

Haut Cambodge, le 15 janvier 1864,

... « De la Cochinchine on dit qu'on va rendre une bonne partie de ce qui a été pris, sans doute pour avoir le plaisir de le reprendre. C'est toujours la même comédie. Aussi il faut voir avec quelle prospérité décroissante cette colonie tant vantée se développe ! Heureusement, dans mon pacifique Cambodge, je n'ai qu'un bruit lointain de tout cela et je me fais moins de mauvais sang que mes camarades de Saïgon... »

Haut Cambodge, le 20 février 1864,

... « Dans ma dernière lettre, je vous annonçais que nous aurions une superbe scène de couronnement. Hélas ! il n'a manqué que la couronne ! Les Siamois, qui la retenaient, ne l'ont pas apportée ! On a fait comme on a pu ; mais ce sera peut-être à recommencer. En tout cas, nous avons eu des danses d'almées, de bayadères et je vous assure que c'est assez... drôle. »

Le 19 mars 1864,

« Pour cette fois, je suis en plein dans les embarras diplomatico-militaires, et c'est encore tout à la hâte que je vous écris. Figurez-vous que mon roitelet du Cambodge a voulu s'échapper de son royaume et aller à Siam, chez nos ennemis, pour se faire couronner et endoctriner encore une fois ! Je me suis tant remué qu'il s'est arrêté à moitié chemin et, depuis deux jours, il est rentré fort penaud dans sa capitale. En attendant son retour, on m'avait

« envoyé des soldats et des bateaux ; me voilà donc passé grand général. Le mal, c'est qu'il réclame contre moi ; que les Anglais, qui sont derrière les Siamois, vont peut-être aussi se fâcher et que, si on se laisse effrayer, je pourrais bien avoir crié trop haut. On n'est pas infailible !... »

Haut Cambodge, le 17 avril 1864,

... « Depuis cinq jours, l'échange des ratifications de notre traité me tient constamment en haleine. Puis... faut-il tout dire, pendant ces derniers jours, j'ai eu tant d'heures d'éléphant que je ne puis plus m'asseoir. Sachez, chère sceur, qu'une heure d'éléphant équivaut à trois heures de cheval ».

Cambodge, 14 août 1864,

... « Ma maison, ou, si vous voulez, mon palais sera bientôt construit. J'ai hâte d'en jouir, car la cabane où je vis est mal fréquentée ; nous y avons déjà tué quatre ou cinq serpents... »

Saïgon, le 27 octobre 1864,

« Je craignais de ne pas pouvoir vous écrire par ce courrier, mais une circonstance exceptionnelle me permet de vous envoyer deux mots à la hâte. Je viens d'amener à Saïgon mon Roi du Cambodge, que j'ai pour ainsi dire enlevé de force aux mauvaises influences qui l'entourent. Ce voyage, rapproché de l'échec subi par Siam (c'est-à-dire par les Anglais), il y a quatre ou cinq mois, quand on voulait l'emporter à Bangkok, complète notre succès. Depuis deux jours, je promène mon monarque dans Saïgon, où on lui a fait une réception extraordinaire : coups de canon, honneurs royaux, dîners, bals, etc... etc... Je suis harassé et je repars immédiatement avec lui pour le Cambodge »...

Compong-Luong, le 10 décembre 1864,

... « Pardonnez-moi si cette lettre est encore décousue... Il est minuit et je tombe de fatigue. Ce matin, mon Roi est venu me prier de le conduire chez notre Evêque, qui vient d'être nommé Evêque de Saïgon. Il a fallu naviguer, parler, manger, jusqu'à trois heures de l'après-midi, et, depuis ce moment, j'ai écrit douze ou quinze pages de rapports officiels. Mon royaume n'est pas grand et les affaires ne sont pas grosses ; mais j'y suis seul et il faut tout faire. J'y suis ambassadeur, grand juge, grand amiral, grand général, etc... etc..., enfin un grand pas grand'chose et, quand l'heure du courrier arrive, la tête m'en part... »

Haut Cambodge, le 10 février 1865,

... « Je dis paresse. Ce n'est pas cependant que les occupations me manquent, et, si vous voulez, je vais vous en donner l'interminable énumération. D'abord, il faut que, deux ou trois fois par mois, je réponde à la fastidieuse série de questions officielles du gouvernement et que j'écrive, en baillant, les choses les plus sérieuses du monde sur des sujets comme ceux-ci : « Que pensez-vous du commerce de l'opium au Cambodge ? De la culture « du coton, de l'indigo ? Voulez-vous un entrepôt de sel ? Envoyez une note « sur les meilleures essences de bois. Faites-nous tenir quelques animaux « rares du pays etc... ». J'ai reçu hier quatre pages de questions de cette force-là. « Ma foi, mon cher Monsieur, ai-je envie de répondre, venez-y voir

« vous-même, ou bien allez plus doucement ». Mais je ne répondrai pas ainsi et me voilà pour quelques jours malheureux comme les pierres du chemin. Puis il faut que je fasse construire des maisons, des postes, des magasins de toutes sortes ; les moyens me manquent ; les ouvriers ne me comprennent pas... c'est bien là véritablement la tour de Babel. Mais, du moins, de ce côté, j'ai mes compensations, n'ayant pas de contradicteurs, je puis tout à mon aise me considérer comme un grand architecte. Je m'extasie longuement devant mon beau palais en planches, bariolé de sculptures et de peintures. Il me semble que vous l'admireriez aussi. Il est dominé par un arbre magnifique, qui me procure une fraîcheur relative. Devant moi, j'ai le fleuve ; à côté, une vieille pagode bien ombragée. Mes occupations sous ce rapport sont donc considérables et mes extases encore plus...

... Enfin, il faut bien que je parcoure tout le pays. Je pars ordinairement pour huit jours, avec trois ou quatre de mes matelots. Nous allons en char à bœufs... au très grand trot, s'il vous plaît. Il faut voir comme mes gamins cambodgiens font courir au travers des herbes mes petits bœufs à demi-sauvages »...

Haut Cambodge, le 19 février 1865,

... « Je ne sais trop ce que je vais devenir. Mon Amiral m'invite à rester encore quelques temps ici où ma position est bonne et où mon vilain mal de gorge me laisse en paix. Cependant, j'hésite et soupire après la France ; je prendrai ma décision à Saïgon où l'on m'appelle. Il faut que je rentre promptement ou que je reste une année de plus ; car il est probable que, si j'arrivais en France pendant les froids, le mal me saisirait de nouveau »...

Saïgon, le 14 mars 1865,

« On a insisté ici pour que je reste encore, et j'y ai consenti, mais sans me laisser fixer aucun terme. Ce qui m'a décidé, c'est qu'on exigeait que je retournasse pendant deux ou trois mois au Cambodge pour mettre mon successeur au courant. Cela m'eût entraîné loin et je serais arrivé en France vers la fin de la saison chaude. Mieux vaut, il me semble, attendre la fin de l'année. Je vais abandonner autant que possible pipes et cigares, et tâcher d'en finir avec cet affreux mal de gorge. S'il persiste malgré tout et ensuite me reprend trop vivement en France, je serai à deux doigts du moment de ma retraite et j'aurai les coudées franches... (10).

... Je ne vous parlerai pas longuement de la Cochinchine, qu'il a été question d'abandonner à la fin de l'an dernier. On se décide à y rester, et je crois qu'on fait bien ; mais il en est résulté une crise fâcheuse ; les affaires subissent un arrêt funeste »...

Haut Cambodge, le 15 octobre 1865,

... « Sous un point de vue général, je vous répondrai que tout fait espérer un bel avenir, si nous savons profiter des immenses ressources de ce pays. Avec un fleuve comme celui que nous avons, la terre ne se refuse à rien ; coton, tabac, soie, indigo, thé, tout vient bien. A peu de distance, les montagnes fournissent les bois, résines etc... sans compter. Nul besoin de tracer des voies de communication : c'est le fleuve qui les procure dans toutes les directions. La race annamite est intelligente, douce et laborieuse. Avec de pareilles conditions, tout est possible ; mais l'étude du pays est encore in-

« complète. L'organisation de la colonie n'avance que péniblement et, comme dans toute œuvre naissante, les tâtonnements seront coûteux. Le commerce cherche sa voie, il est donc impossible de dire encore dans quelle direction il trouvera la fortune. Pour fonder, il faut un engrais de patience, de travail et d'argent et, le plus souvent, la moisson n'appartient pas à la génération qui sème...

... Quoi qu'il arrive, je compte bien être à Toulon, par conséquent à Marseille au 1<sup>er</sup> mai au plus tard. L'échéance me paraît éloignée et l'ennui me gagne ; mais je n'y puis rien. M. de La Grandière, notre Amiral, revient de Paris en fin novembre ; il ne me laissera partir que lorsque j'aurai mis complètement au courant le successeur qu'il me désignera. Puis, il faudra attendre un bâtiment partant pour Suez ; tout cela est long...

... En ce moment et pour quelque temps encore, je vis presque sous l'eau. Notre fleuve est partout débordé et on n'aperçoit sur l'eau que les toits des maisons et les cimes des arbres. Les routes sont couvertes et, de tout le voisinage, ma maison seule, dont j'avais fait élever le terrain, est abritée de l'inondation. Aussi est-elle le rendez-vous de tous les animaux sans gîte... les poules viennent pondre dans mon lit...

... Mon roitelet vient à l'instant d'entrer chez moi à l'improviste pour m'annoncer qu'il va partir pour les fameuses ruines, dont je vous ai parlé l'an dernier et qu'il ne connaît pas encore. Il veut que je lui fasse en toute hâte réparer et arranger son bateau à vapeur... »

(Repr. par DE VILLEMEREUIL, *Explorat. et Miss.*, 1883, p. 403-409.)

(1) Expression équivalente à « Seigneur-Père ».

(2) Terme général englobant les populations très arriérées, probablement aborigènes, habitant les provinces reculées du Cambodge.

(3) Nèn : barre d'argent valant de 100 à 110 ligatures.

(4) Pol : descendants de criminels, de rebelles, de prisonniers de guerre, dont la lignée est soumise à un esclavage perpétuel (Aymonier).

(5) Krako, cardamome de qualité inférieure, dite sauvage.

(6) Mgr Miche fut peu après transféré du Cambodge en Basse-Cochinchine, pour y remplacer Mgr Lefebvre.

(7) Le jeune Chhun, né en 1850, devint par la suite un grand personnage ; il fut Ministre des rois Norodom et Sisowath.

(8) A bord du Giadinh.

(9) Doudart de Lagrée ignore encore le traité du 11 août 1863, dont l'Amiral La Grandière ne lui a même pas laissé soupçonner l'existence.

(10) Très éprouvé par un séjour de trois ans et demi, Doudart de Lagrée voulait rentrer en France. C'est par dévouement qu'il répondit à l'appel de l'Amiral La Grandière, lorsque celui-ci, en décembre 1865, le désigna pour prendre le commandement de la mission du Mékong, où il devait trouver la mort.

## LE TEMPS DES PRÉTENDANTS.

### LES INSURRECTIONS CAMBODGIENNES (1864-1867)

[TEXTE 184]

*Le Cambodge apprend à ses dépens qu'une tradition longtemps enracinée de querelles intestines ne peut disparaître en quelques années. Durant la première moitié de son règne, le Roi Norodom doit combattre maintes insurrections qui mettent son trône en sérieux péril.*

*Une première crise déjà a marqué l'avènement du jeune souverain. En 1861,*

le Prince Siwotha, troisième fils du Roi défunt Ang-Duong (règne de 1847 à 1860) — à noter que les trois fils d'Ang-Duong, Norodom, Prakéo Fea et Siwotha, sont nés tous les trois, en 1834, 1840 et 1841, de mères différentes — a contesté la légitimité de son frère Norodom, plus âgé que lui, mais né à une époque où Ang-Duong n'avait pas encore été couronné. L'oncle de Siwotha, le grand mandarin Senongso, a battu les troupes royales et occupé les principales villes du royaume. Contraint de chercher un asile au Siam, Norodom n'a réussi à reprendre le dessus, en 1862, qu'avec le concours d'une armée thaïlandaise.

Ramené à Oudong « dans les fourgons de l'étranger », Norodom s'aliéna nombre de ses sujets par ses procédés despotiques et par ses prodigalités. Il eut bientôt à faire face à un nouveau soulèvement de caractère dynastique, « la levée de boucliers » d'Assaoua. Ancien esclave d'un mandarin de Oudong, Assaoua, venu de Siam fin 1863 et suscité sans doute par les autorités de ce pays, revendiquait le trône par droit de primogéniture. Il se donnait, en effet, comme étant le prince Ang-Phim, fils du prince Ang-Em, frère et rival du Roi Ang-Chang. Installé sur le canal de Hatien, dans la province cambodgienne dite Trang du Sud, Assaoua fut fortement encouragé et aidé par les mandarins vietnamiens de Chaudoc, heureux d'avoir un prétexte pour opérer de fructueuses razzias dans un royaume protégé par la France. A la tête de quelques centaines de hors-la-loi cambodgiens, malais, vietnamiens, Assaoua tint la campagne pendant plusieurs mois, pilla Kampot et quelques provinces, s'approchant parfois dangereusement de Phnom-Penh. Il fut finalement blessé sur le toit d'une pagode, dans une obscure bagarre, le 19 août 1866, et livré aux Français par le Gouverneur vietnamien de Chaudoc. Assaoua fut déporté d'abord à Poulou-Condore, puis à la Réunion et aux Antilles.

Mais les candidats à la royauté cambodgienne ne font pas défaut. Grâce aux imbroglios généalogiques que font naître la polygamie et l'absence d'un état-civil régulier, les relais sont assurés. Avant même que Assaoua soit liquidé, un nouveau prétendant se présente pour supplanter Norodom, dans la personne d'un certain Poukombo, bonze inspiré et thaumaturge, qui se déclarait de sang royal et héritier légitime de la couronne en tant que petit-fils du Roi Ang-Chang (1806-1834), frère aîné et prédécesseur d'Ang-Duong. (En fait, le véritable Poukombo, fils d'Ang-Chang détrôné par les Siamois, était mort à l'âge de huit mois à Oudong). En mai 1865, Poukombo, « attiré, disait-il, par la réputation de justice et d'humanité des Français » tenta de faire valoir ses droits auprès du Gouverneur de la Cochinchine et lui demanda asile. L'Amiral Roze ne prit pas au sérieux l'imposteur ; il l'autorisa à quitter le Laos et à venir résider à Saïgon, où il lui fournit du riz « pour l'empêcher de mourir de faim ». Trompant la surveillance dont il était l'objet, Poukombo s'évada de Saïgon, en mai 1866, et gagna Tayninh, où il excita à la révolte quelque 2.000 Cambodgiens hostiles à Norodom, qui étaient passés en territoire français lors de l'avènement du jeune souverain. Entraînant ses partisans fanatisés, Poukombo infligea un sanglant échec à l'Inspecteur de Tayninh, le capitaine Savin de Larclauze, puis au lieutenant-colonel Marchaisse, qui, tous les deux, payèrent de leur vie leur imprudence (7 et 14 juin 1866). Battu ensuite par le Commandant Alleyron, Poukombo se replia au Cambodge, où il défait les troupes royales dans plusieurs batailles rangées (août et octobre 1866). Plusieurs provinces firent alors défection et Poukombo, qui déployait beaucoup

d'activité et de mobilité, put réunir un moment près de 10.000 hommes sous son parasol blanc. A la fin de l'année 1866, la situation de Norodom, qui, comptant sur l'appui français, défendait mollement sa cause, semblait désespérée. Elle ne fut sauvée que par l'intervention énergique de l'Amiral La Grandière, qui concentra 900 soldats à Tayninh et en envoya un millier d'autres au Cambodge, pour dégager Oudong et Phnom-Penh. Pressé par les colonnes Reboul, Brière de l'Isle et Domange, Poukombo fut rejeté dans le Nord du Cambodge. Bousculé ensuite en juillet 1867, par le Prince Prakéoféa (le futur roi Sisowath) le prétendant dut fuir dans les forêts inaccessibles du Laos, où il se maintint six mois encore, bien que privé des secours qu'il recevait naguère des provinces du Transbassac, passées désormais aux mains des Français. Poukombo finit par se laisser attirer dans un guet-apens par les habitants de la province de Compong-Soai (Compong-Thom), qui le mirent à mort dans des circonstances dramatiques (début de décembre 1867).

Comme Assaoua, Poukombo avait reçu des secours en armes et en argent, peut-être de Siam et certainement des mandarins vietnamiens. La collusion avérée du gouvernement de Hué avec les agitateurs cambodgiens, forts de la faiblesse de Norodom, fut une des raisons qui incitèrent La Grandière à occuper, en juin 1867, les provinces occidentales, foyer d'intrigues sans cesse renaissantes contre les pouvoirs établis en Cochinchine française et au Cambodge.

L'échec d'Assaoua et de Poukombo eut pour résultat de consolider le pouvoir du Roi Norodom. Après 1867, le Cambodge jouit, pendant plusieurs années, d'une tranquillité réparatrice. En 1876-1877, pourtant, un nouveau soulèvement éclatera, dirigé une fois encore par le Prince Siwotha, éternel mécontent, aspirant toujours à supplanter son frère, qu'il accusait, cette fois, de faiblesse, voire de trahison, pour avoir accepté — ou feint d'accepter — le programme de réformes à lui suggéré par les Amiraux-Gouverneurs (Cf. T. 190).

Sur Poukombo, Cf. L. BEAUMONT, *La première insurrection cambodgienne*, Rev. indo. 1905, I ; B. BOUROTTE, *Histoire des Montagnards du Sud-Indochinois*, B. S. Et. Indo., 1955, I, p. 69.

### La levée de boucliers d'Assoua (1864-1866)

DOUDART DE LAGRÉE A L'AMIRAL ROZE

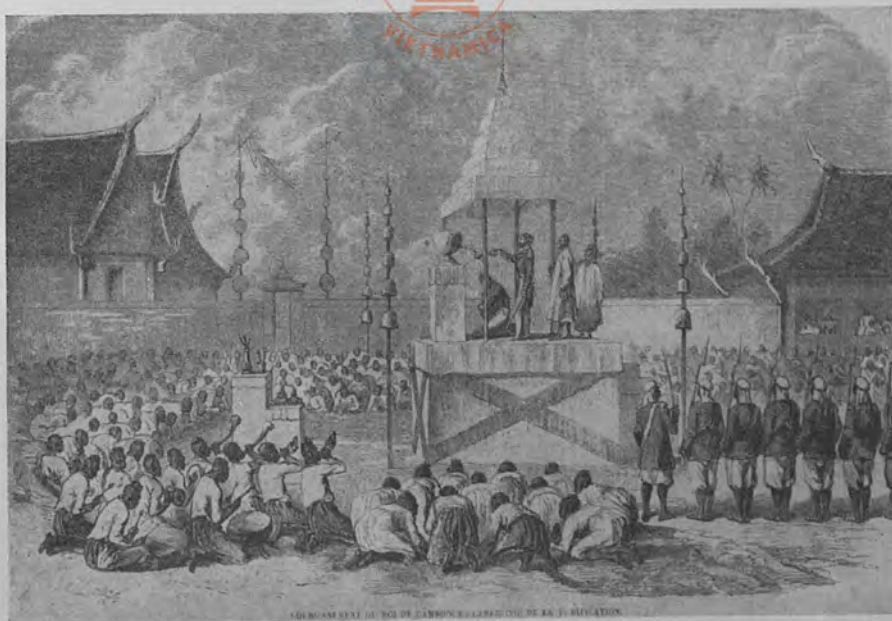
Compong-Luong, 7 juillet 1865,

... « Certains bruits répandus à Saïgon tendraient à faire craindre une révolution imminente au Cambodge... Sans être dénués de tout fondement, ces bruits sont empreints d'une grande exagération..., mais répondent à un état d'anxiété que je cherche à dissiper et qui a ses soubresauts. La venue du Prince *Préa keo féa* devait nécessairement donner lieu à des inquiétudes de ce genre (1)...

... La décadence de ce petit royaume est aujourd'hui achevée, irrémédiable. Je crois qu'il ne lui reste aucun ressort, aucune chance de réorganisation par ses propres forces. Abandonné à lui-même, il tomberait immédiatement dans une complète anarchie. Le Roi est impopulaire, autant à cause de son passé que par l'exagération actuelle de ses dépenses personnelles. Il ne fait d'ailleurs rien de sérieux dans l'intérêt de son peuple ; peut-être la



35. — Angkor Wat en 1850 (d'après Mouhot).



36. — Le couronnement du Roi Norodom : la purification (3 juin 1864).

« bonne volonté ne lui manque-t-elle pas complètement, mais il rencontre partout l'inertie. Son frère, ou tout autre, ne ferait pas davantage et dépenserait sans doute tout autant.

Il n'existe pas de classe moyenne au Cambodge. Il n'y a que des mandarins ne travaillant pas et une population misérable et exploitée à outrance. Tout le commerce est aux étrangers, Chinois, Malais, Annamites. N'ayant plus aucune garantie dans les lois du pays et complètement appauvri par les exactions, le peuple est incapable d'offrir la moindre résistance aux révoltes armées.

La classe des mandarins, deux ou trois fois plus nombreuse qu'il ne faudrait, ne peut être satisfaite qu'en partie par le Roi. Il a beau diviser de plus en plus l'autorité, augmenter ses fonctionnaires dans les provinces, le nombre des mécontents est toujours considérable. Il en résulte un véritable parti en disponibilité, prêt à se jeter entre les mains du premier prétendant venu, à la condition que celui-ci promette, en cas de réussite, de faire table rase et de donner à ses amis l'exploitation complète du Cambodge.

Les plus nombreux, et de beaucoup, comptent sur le Prince *Préa keo féa*. D'autres sont ralliés à Assoua (le faux prétendant Ang Phim), qui a un parti organisé dans le Sud-Ouest. Le second frère du Roi, Si Wâtha [Siwotha] qui est à Bangkok, et d'autres, s'ils se présentaient, ne manqueraient pas de clients. Dans un pareil état de choses le pays est sans force et incapable de se soutenir un jour sans un appui étranger.

A notre arrivée, les Siamois avaient définitivement pris possession du Cambodge. On peut dire qu'ils le gouvernaient directement. Depuis, notre influence a été substituée à la leur. Le pays ne vit et ne se soutient que par nous...

...Le point par où pourrait venir l'insurrection la plus sérieuse serait la province de Compong Soai, parce que les révoltés auraient derrière eux les montagnes et les forêts du Laos, où l'on ne pourrait les suivre. Mais le mandarin de cette province, que j'ai visitée au mois de février, est intelligent et a du commandement. Je crois qu'il est gagné à nos intérêts, depuis que je lui ai fait comprendre l'inanité de ses tendances à favoriser Siam et que, dans une visite à Compong Soai, je lui ai fait entrevoir la possibilité d'une destitution. Du côté de Pursat, le pays est dépeuplé et il faudrait la connivence ouverte de Siam par Battambang pour qu'il arrivât quelque événement sérieux. Dans la province de Baphnom, la plus grande partie des hommes, suspects sont sur la frontière ; quelques-uns même peut-être sur notre territoire... Dans le Sud-Ouest, où se trouve Assoua, la difficulté vient des Annamites...

...Assoua est un Cambodgien connu dans le pays, assez intelligent, mais à imagination exaltée, qui, après les troubles de 1861, a résidé quelque temps à Siam. Il en est revenu vers la fin de 1863 et, se plaçant dans le pays qui avoisine le canal de Hatiên, il s'est présenté aux populations comme prétendant, sous le nom de Ang Phim, cousin germain du Roi actuel. Cet Ang Phim est mort à Bangkok sous les yeux de nombreux témoins...

...En 1864, après avoir soumis de gré ou de force les Cambodgiens qui habitent au Sud du canal de Hatiên, il a conduit au Nord du canal des bandes composées de ses partisans cambodgiens, de quelques Annamites et des Malais expulsés du Cambodge. Le grand mandarin cambodgien Kep

« qui commandait ces provinces a été tué, le pays pillé, Kampot pris. Quelques bandes se sont approchées à une ou deux journées de Phnom-Penh. Le Roi leva autant d'hommes que possible et les envoya contre Assoua, qui dut céder et repasser le canal. Les Annamites s'opposèrent à ce qu'on le poursui-vît au delà. Les hommes du Roi étant rentrés, ceux d'Assoua revinrent au Nord. Peu de mois après, un autre grand mandarin, le *Chauphnhéa* Pok, fut tué ; les choses se passèrent comme à la première attaque. Elles se terminèrent un peu plus vite cette fois à cause de notre intervention.

L'Amiral de La Grandière m'avait, en effet, prescrit, à la fin de juillet 1864, de passer à Chaudoc avec trois bâtiments et d'y faire connaître son mécontentement. Les mandarins annamites firent de belles promesses, qu'ils ne devaient pas tenir ; ils se contentèrent, paraît-il, d'inviter Assoua à rester tranquille pour le moment.

Assoua, sous le nom de Ang Phim, écrivit une première lettre à l'Amiral, dans laquelle il demandait qu'on s'intéressât à ses prétentions. L'Amiral ne répondit pas. Dans une seconde lettre, il demandait à l'Amiral l'autorisation de s'établir à Mytho avec trois cents hommes. L'Amiral accorda et lui envoya un sauf-conduit. Assoua ne vint pas, mais se servit du sauf-conduit comme d'une lettre de protection ; il annonça que les Français l'autorisaient à agir et circuler librement. Le chef des Malais de Chaudoc, qui est venu faire sa soumission au Roi, affirme que le *Quan-Tông-Dôc* de Chaudoc a interprété de cette façon, devant lui, la réponse de l'Amiral...

...En juin 1865, les bandes d'Assoua ont de nouveau passé le canal. Un mandarin du Roi a été tué ; le pillage a recommencé ; les bœufs et les buffles ont été emmenés au Sud du canal. Ces bandes étaient peu nombreuses. J'ai appris depuis que la population était parvenue à les expulser entièrement. Peut-être en faisant cette nouvelle tentative, les partisans d'Assoua comptaient-ils sur quelques diversions venant d'ailleurs, en faveur du Prince *Préa keo féa*. Sur l'un d'eux, pris par les hommes du Roi, on a trouvé une lettre du prince, qui m'a été immédiatement apportée...

...Pour faire comprendre l'intérêt que peuvent avoir les Annamites à ce que ces troubles continuent et aussi la difficulté que nous rencontrons pour les faire cesser, je dois dire quelques mots des frontières, mal définies de ce côté comme partout. La limite qu'indiquent nos cartes est erronée. La véritable limite paraît être le canal de Hatiên, qui a été construit sous les ordres des Annamites, mais avec le concours des corvées cambodgiennes. Depuis cette époque et suivant l'état de ses forces, chacun tour à tour, en franchissant ces frontières, a cherché à les altérer. Voici où en étaient les choses lorsque nous sommes arrivés au Cambodge et cet état durait depuis quinze ou vingt ans...

...C'est dans cette province qu'Assoua, en venant de Siam, s'est d'abord établi. Il a soulevé les populations et a substitué ses mandarins à ceux du Roi. Elle est devenue sa base d'opération ; il y perçoit l'impôt, a ses mandarins, ses ministres, enfin joue à la petite royauté.

Les Annamites ont intérêt à ce que ces populations soient détachées du Cambodge, parce qu'il leur sera facile de se débarrasser d'Assoua quand ils le voudront et de garder le pays ; d'ailleurs, le fruit du pillage de ces bandes revient chez eux en tout profit. Aussi laissent-ils faire Assoua et interdisent-ils le passage du Canal [de Chaudoc à Hatien] aux Cambodgiens.

« Pour venir en aide au Roi et pour détruire l'effet qu'a pu produire la fausse interprétation donnée par Assoua à la lettre de l'Amiral, j'ai fait afficher, en date du 27 juin, dans tous les lieux importants du Sud-Ouest, une déclaration dans laquelle je préviens les populations au nom du Gouverneur de la Cochinchine française. Qu'Assoua ne doit être considéré que comme un chef de brigands ennemis du Cambodge...

...D'après mon appréciation personnelle, cette petite royauté d'Assoua, au Sud du canal de Hatiên, quelque faible qu'elle soit, ne peut pas être tolérée. Trois moyens se présentent pour y mettre fin sans peine : exiger des Annamites qu'ils nous livrent Assoua ; les obliger à donner passage aux Cambodgiens, ou, enfin, faire la chose nous-mêmes.

Les deux premiers moyens auraient peut-être l'inconvénient de trancher une question de frontière, qui ne me paraît pas encore suffisamment éclaircie et où notre intérêt est douteux »...

Repr. DE VILLEMEREUIL, *Explorat. et Miss.*, p. 140-145.

### Les premiers succès de Poukombo (juin 1866)

L'AMIRAL LA GRANDIÈRE A DOUDART DE LAGRÉE

Saïgon, 22 juin 1866,

« Mon cher Commandant,

...Vous connaîtrez par le journal les affaires de Tay-ninh ; je suis encore à me demander comment elles ont été gardées secrètes pendant si longtemps, et comment les Cambodgiens, qui nous donnaient des preuves de dévouement, se sont laissés aller aux folles inspirations de quelques Annamites de Trang-Bang, qui, aujourd'hui, se révoltent également et troublent le pays au moment du repiquage de riz.

L'affaire Larclauze a été une imprudence payée cher (2) ; celle du colonel Marchaisse, une faute et un entraînement de jeune homme, qui se jette sur mille à douze cents hommes, avec des tirailleurs, laissant sa réserve de l'autre côté d'une rivière et masquant son artillerie par sa ligne de développement.

Les Cambodgiens ont perdu, dit-on, tant de monde dans le combat du 14 qu'ils ont levé le camp et, qu'aujourd'hui, on les cherche en vain. Je crains qu'ils ne portent la guerre dans le Cambodge. Prévenez le Roi de se tenir sur ses gardes, de former une troupe avec lances et bâtons si les fusils manquent.

Votre voyage d'Angkor me paraît ajourné ; soyez prudent avec la rive gauche, si vous entendez parler des Cambodgiens de Poukombo »...

Repr. DE VILLEMEREUIL, *Explorat. et Miss.*, p. 149-150.

**La menace poukombiste (janvier 1867)**

LE COLONEL REBOUL AU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'AMIRAL-GOUVERNEUR  
A SAIGON,

Phnom-Penh, 1<sup>er</sup> janvier 1867,

« Notre situation au Cambodge ne paraît pas brillante... Poukombo, depuis l'affaire du 17 décembre (3) semble renoncer à nous rencontrer, mais il entretient partout la révolte, il a des agents fidèles qui font des levées ; nulle part la cause du Roi n'est soutenue avec tant d'énergie que la sienne. Les populations souffrent et souffriront bientôt davantage ; la navigation cesse, les approvisionnements diminuent. Quel remède au mal ? J'ai beau chercher, je n'en trouve pas. J'ai demandé un chef de bataillon, car je suis souffrant et fatigué. J'ai dû faire de nombreuses courses à pied pour reconnaître les environs et l'intérieur de la ville, les mesures à prendre pour la défendre. Le Roi m'envoie souvent chercher et ne peut que de temps en temps me prêter un cheval qui me porte à peine...

...Le Roi craint de mécontenter le peu d'hommes qui lui restent en leur imposant les fatigues d'une expédition. Il me dit que sa garde [cinquante hommes] sait parfaitement se servir du fusil. Il n'est pas rassuré, mais il a l'air de se laisser aller au courant, sans nager... » (4).

REBOUL.

Arch. Centr. Indoch. Dossier 14.128, pièce n° 31. Texte inédit.)

**L'hallali : la fin dramatique de Poukombo (d'après Moura)  
(décembre 1867)**

...« Nous croyons devoir donner ici quelques détails sur la mort du célèbre rebelle, qui nous tint pendant dix-huit mois en campagne et qui finit par se rendre maître de tout le royaume, Phnom-Penh et Oudong exceptés.

Les habitants de Compong Soai [province actuelle de Compong-Thom, au Nord du Grand-Lac] avaient écrit à Poukombo, alors dans les provinces de l'Est, de venir se mettre à leur tête et qu'il trouverait en eux des auxiliaires dévoués et désireux d'aller jusqu'à Phnom-Penh venger leur vénérable Gouverneur, « leur vieux père », des rigueurs et des humiliations dont il souffrait depuis plusieurs mois.

Poukombo ne perdit pas de temps ; il courut au rendez-vous, suivi seulement de 100 à 150 de ses plus fidèles partisans. Poukombo arriva à Compong-Thom... le dernier jour de novembre 1867. Ce jour-là se passa sans le moindre orage, mais, dès le premier moment, l'habile agitateur jugea bien qu'il était attiré dans une embuscade, car, si l'on ne songeait pas encore à l'inquiéter, personne ne se présentait non plus pour l'accueillir et pour lui offrir le concours qu'on lui avait fait espérer. En attendant les événements, il se résigna à camper sous un immense banyan, en face et à une centaine de mètres de la pagode...

...Le prestige immense exercé par cet homme sur le faible esprit des Khmers avait pour ainsi dire grandi à cette heure suprême. Les hommes les plus résolus, les chefs mêmes du complot, sentirent leur courage faiblir tout

« à coup en présence de cet être extraordinaire et, ce jour-là, personne n'osa faire un pas du côté où il se trouvait. Mais, la nuit, les têtes fermentèrent de nouveau et, chose remarquable, ce furent les femmes qui montrèrent dans cette circonstance le plus d'exaltation et qui finirent par décider leurs maris et leurs frères à mettre décidément leur projet à exécution dès que le jour paraîtrait.

Le lendemain, en effet, de très bonne heure, la population entière se mit en mouvement. Les hommes s'excitaient les uns les autres et se bouscuaient tumultueusement du côté de la pagode. Poukombo était debout au pied du figuier sacré, entouré de ses hommes massés autour de lui sur plusieurs rangs et décidés à défendre leur chef jusqu'à la dernière extrémité. La lutte s'engagea et devint tout de suite acharnée ; les femmes étaient, elles aussi sur le terrain, encourageant leurs hommes, renouvelant les munitions, chargeant les armes et s'empressant autour des blessés. Du côté des rebelles, les pertes étaient plus sensibles, mais ceux qui n'étaient pas grièvement atteints serrèrent leurs rangs, de manière à former une sorte de rempart autour de leur maître et empêcher les balles et les flèches d'arriver jusqu'à lui. Ces malheureux ne lâchèrent pied que lorsqu'ils eurent épuisé leurs munitions et lorsqu'ils ne se trouvèrent plus en nombre pour faire face à la masse, relativement considérable, qui les entourait ; ils essayèrent de se sauver en perçant sur un seul point la ligne de leurs adversaires, qui, à la vue de Poukombo marchant droit sur eux, ouvrirent subitement leurs rangs et lui laissèrent une issue où il put passer, avec ce qui restait de ses fidèles serviteurs et gagner avec eux la forêt.

Pendant cette fuite, les hommes de Poukombo furent tous pris ou tués ; quant à lui, il continuait à courir, bien qu'il fut environné d'ennemis, qui n'osaient plus faire usage de leurs armes de crainte de se blesser entre eux. Enfin, un marais un peu profond s'étant trouvé sur le chemin de cette bande de forcenés, Poukombo y pénétra jusqu'à la ceinture. Il se passa alors une scène étrange : d'abord, aucun Cambodgien n'osa entrer dans l'eau pour aller mettre la main sur le fugitif ; une sorte de crainte superstitieuse les clouait au rivage et ils se mirent alors à faire feu sur lui. Mais, soit maladresse, soit que le sentiment dont nous venons de parler aveuglât absolument les tireurs, soit enfin que la manœuvre du patient, qui plongeait lorsqu'on l'ajustait, réussit à le protéger, il ne reçut aucune blessure et les munitions avaient été épuisées sans aucun résultat produit. Les excitations du tam-tam, les cris de guerre poussés avec fureur par les chefs, les encouragements passionnés des femmes, rien n'y fit, car personne ne se décidait à quitter le rivage.

Pendant ce temps... deux hommes, deux pauvres esclaves s'étaient rapprochés et avaient pris une résolution extrême ; on les vit s'avancer coude à coude comme pour se soutenir mutuellement, sauter résolument dans la mare et aller droit à Poukombo qu'ils frappèrent de deux ou trois coups de bâton, afin de l'étourdir et de l'empêcher de résister, ce qu'il ne pensait guère à faire dans sa position, et ils le ramenèrent finalement prisonnier à leurs chefs. Ces deux vigoureux Cambodgiens étaient les esclaves du vieux Gouverneur disgrâcié et ils avaient puisé l'énergie qu'ils venaient de montrer dans la vive affection qu'ils avaient pour leur maître.

...On commençait à le bousculer et à l'offenser lorsqu'il rappela qu'il

« était Prince et qu'il avait droit à plus d'égards. Pourtant, on le ficela solidement et on le conduisit au chef-lieu... Il se montra très abattu... Vers la fin du jour, il essaya de s'étrangler avec ses mains. Alors on lui attacha les poignets derrière le dos, afin de le conduire vivant à Phnom-Penh et de le livrer ainsi au Roi. Mais, une fois la nuit venue, la folle imagination des Cambodgiens se mit à travailler; on craignit que le prisonnier, qu'on soupçonnait d'entretenir des relations avec les esprits célestes, n'échappât, bien qu'il fût lié à tout rompre et, afin d'éviter qu'un tel miracle se produisît, on lui coupa décidément le cou.

La tête de ce fameux aventurier fut mise dans un sac plein de sel et portée le lendemain à Phnom-Penh, où elle fut exposée en place publique au bout d'une longue perche.

Poukombo était de taille moyenne, petit plutôt que grand, il était marqué de la petite vérole; il était foncé en couleur et avait les cheveux crépus; ses yeux étaient grands et sa voix forte (5). Il avait l'air grave, marchait avec lenteur et exigeait de son entourage la déférence dévolue aux Rois et aux Princes...

...On fit rentrer à Saïgon le détachement français de Phnom-Penh et le Représentant du protectorat (6) se retrouva seul avec son aviso et un poste de quelques marins à terre »...

J. MOURA, *Le royaume du Cambodge*, Paris, 1883, t. II, p. 167-170.

(1) *Le premier frère du roi Norodom, Pra Keo Féa, le futur roi Sisowath, avait joué un rôle assez équivoque dans le soulèvement fomenté en 1861 par Siwotha et par Senongso. Proscrit à Bangkok, le Prince ambitionnait de revenir au Cambodge; il adressa une demande dans ce sens à l'Amiral La Grandière. Norodom s'opposait au retour de son frère, craignant de voir les mécontentements se cristalliser autour de sa personne. En mai 1865, l'Amiral-Gouverneur consentit à recevoir à Saïgon le Prince, auquel le Roi servit une pension de 140 barres d'argent par an. Sur les pressantes instances de l'Amiral La Grandière, le Prince Pra Kéo Féa se réconcilia bientôt avec son frère, auquel il prêta désormais, notamment contre Poukombo, un concours dévoué. En mai 1870, Norodom accorda à son frère le titre de Obbarach (Second Roi).*

(2) *Sans méfiance, le capitaine d'infanterie de marine Savin de Larclauze, Inspecteur des Affaires Indigènes à Tay Ninh, s'était avancé à peu près seul, pour les haranguer, au milieu d'un rassemblement de Cambodgiens armés, qui se jetèrent sur lui et le massacrèrent, le 7 juin 1866, ainsi que le sous-lieutenant Lesage. Sur la vie et la mort de Larclauze cf. P. BAUDRIT, Bull. Soc. Et. Indo., 1939, III et IV, 245 p.*

(3) *Le 17 décembre 1866, 2.000 Cambodgiens et Cochinchinois formant l'avant-garde de l'armée poukombiste avaient attaqué Oudong et pénétré jusque dans la citadelle, occupée par les Cambodgiens royaux et un corps de Malais. Le commandant Brière de l'Isle avait lancé deux compagnies d'infanterie de marine contre les assaillants, qui avaient éprouvé de lourdes pertes.*

(4) *Quelques jours après cette lettre, le 7 janvier 1867, Brière de l'Isle soutint à Compen, village à 12 km de Phnom-Penh, un nouvel engagement contre les Poukombistes, au cours duquel Poukombo, en dépit de ses talismans, fut blessé. Les succès du 17 décembre et du 7 janvier dégagèrent complètement les deux capitales, Oudong et Phnom-Penh; ils mirent fin à la légende de l'invulnérabilité du prétendant et marquèrent le déclin de son étoile.*

(5) *Au dire de Moura, Poukombo était d'origine sauvage, provenant de la tribu des Kouï, experts à travailler le fer des montagnes.*

(6) *Doudart de Lagrée avait été remplacé par le lieutenant de vaisseau Armand Potier (1833-1872), qui mourut jeune des suites d'une maladie contractée au Cambodge (frère du futur amiral Édouard Potier, 1839-1903, lui aussi en service au Cambodge à cette époque).*

**LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS DU 15 JUILLET 1867 :  
L'IRRÉDENTISME CAMBODGIEN**

[TEXTE 185]

Depuis plusieurs générations déjà, les Siamois et les Vietnamiens, exploitant l'anarchie qui frappait de totale impuissance le pays khmer, mangeaient feuille à feuille, pour reprendre une expression connue, l'artichaut cambodgien. A la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, les Vietnamiens avaient occupé militairement et commencé à coloniser les provinces inférieures du delta du Mékong, enlevant ainsi les bouches du grand fleuve aux Khmers, rejetés vers l'Ouest, où ils se heurtaient à un autre adversaire, non moins redoutable, le Siam. A leur tour, les Siamois s'étaient fait céder, en 1795, les riches provinces de Battambang et d'Angkor, berceau de l'empire khmer, et, un peu plus tard, les provinces septentrionales du Cambodge, limitrophes du Laos.

Désireux de maintenir avec le Siam des relations traditionnelles d'amitié, nouées au temps de Louis XIV, confirmées par la mission Montigny et par l'envoi d'une ambassade siamoise à Fontainebleau (avril 1861), le gouvernement de Napoléon III, sollicité directement par une seconde ambassade thaïlandaise, se laissa entraîner à conclure, en juillet 1867, avec le Siam, un accord de liquidation qui assurait la prédominance de la France au Cambodge au prix d'une regrettable concession consentie à Bangkok touchant les provinces irrédentes du Cambodge.

Le ministère français considérait comme inadmissible et intolérable le traité secret thaïlandais-cambodgien de décembre 1863 ; il estimait nécessaire de lever la lourde hypothèque que le Siam avait prise sur le Cambodge par cet acte, qui plaçait le Prince de Oudong dans une complète sujétion à l'égard de Bangkok et qui marquait une étape nouvelle dans le dépècement progressif du royaume khmer au profit de son puissant voisin. En janvier 1865, Drouhin de Lhuys et Chasseloup-Laubat chargèrent le consul de France à Bangkok Aubaret de mettre au point avec le gouvernement siamois un compromis, aux termes duquel le Siam, renonçant à se prévaloir du traité de décembre 1863, se désisterait de toute prétention sur le Cambodge, la France acceptant, en échange de ce désistement, de reconnaître comme propriété siamoise les provinces de Battambang et d'Angkor usurpées sur le Cambodge en 1795. Sur ces bases, Aubaret eut à soutenir une négociation difficile avec les mandarins siamois, incités à l'intransigeance par les encouragements du consul d'Angleterre à Bangkok. Boulimiques, les Siamois demandèrent que leur fussent reconnues, en outre de Battambang et d'Angkor, la possession de sept autres petites provinces kmères, occupées par leurs troupes à titre temporaire, et même, au Laos, la possession de la rive gauche du Mékong. Aubaret ayant en conformité des instructions formelles de Chasseloup-Laubat, repoussé ces dernières exigences, le gouvernement siamois préféra, comme Tu-Duc l'avait fait naguère avec Phan Thanh Gian, transférer la négociation à Paris.

Tenu au courant des pourparlers, l'Amiral La Grandière s'éleva avec force à plusieurs reprises contre l'accord projeté, accord superflu, déclarait-il, car l'influence siamoise était d'ores et déjà exorcisée au Cambodge et remplacée par l'influence française, accord compromettant et dangereux au surplus, car il faisait entériner par la nouvelle puissance protectrice du Cambodge le dol de

territoires authentiquement cambodgiens. Mais le gouvernement français tenait absolument à consolider officiellement, internationalement, sa position au Cambodge, par le retrait formel et intégral du fâcheux traité secret thaïlandais-cambodgien de décembre 1863. Paris tenait, par ailleurs, à ménager la Cour de Bangkok, constamment soutenue par la diplomatie anglaise et toujours prête à tomber dans ses rets. Telles furent les raisons pour lesquelles le marquis de Moustier, passant outre aux objurgations de l'Amiral-Gouverneur de la Cochinchine, apposa finalement le 15 juillet 1867, sa signature à côté de celle du plénipotentiaire siamois.

*Ce faux-pas de la diplomatie française ne devait être réparé que quarante ans plus tard par la rétrocession au Cambodge, sur les instances de la France, de ce qui avait constitué durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'Alsace-Lorraine du royaume khmer.*

*Cf. P. SUVANIJ, Les relations entre la France et la Thaïlande au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les archives des Affaires Etrangères, thèse dactylographiée, Paris, 1955.*

### Traité franco-siamois du 15 juillet 1867

« S. M. l'Empereur des Français et S. M. le Roi de Siam, désirant régler définitivement d'un commun accord la position faite au Royaume de Cambodge par suite du traité conclu à Oudong entre ce royaume et la France le 11 août 1863... et voulant en outre éviter à l'avenir toute contestation de nature à altérer la parfaite amitié qui unit les deux nations, ont nommé pour leur Plénipotentiaire, savoir :

S. M. l'Empereur des Français, M. le marquis Lionel de Moustier..., son Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères,

Et S. M. le Roi de Siam, Phya Surawongs Way Watt, son premier Ambassadeur, et Phra Raxa Sena, son second Ambassadeur,

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1<sup>er</sup>. — S. M. le Roi de Siam reconnaît solennellement le protectorat de S. M. l'Empereur des Français sur le Cambodge.

ART. 2. — Le traité conclu au mois de décembre 1863 entre les Royaumes de Siam et du Cambodge, est déclaré nul et non avenu, sans qu'il soit possible au Gouvernement de Siam de l'invoquer à l'avenir en aucune circonstance.

ART. 3. — S. M. le Roi de Siam renonce, pour lui et ses successeurs, à tout tribut, présent ou autre marque de vassalité de la part du Cambodge.

De son côté, l'Empereur des Français s'engage à ne point s'emparer de ce Royaume pour l'incorporer à ses possessions de Cochinchine.

ART. 4. — Les provinces de Battambang et d'Angkor (Nakhon-Siam-Reap) resteront au Royaume de Siam (1). Leurs frontières, ainsi que celles des autres provinces siamoises limithrophes du Cambodge, telles qu'elles sont reconnues de nos jours de part et d'autre, seront, dans le plus bref délai, déterminées exactement à l'aide de poteaux ou autres marques, par une commission d'officiers siamois et cambodgiens en présence et avec le con-

ours, d'officiers français désignés par le Gouverneur de la Cochinchine. La délimitation opérée, il en sera dressé une carte exacte par les officiers français (2).

ART. 5. — Les Siamois s'abstiendront de tout empiètement sur le territoire du Cambodge et les Cambodgiens s'abstiendront également de tout empiètement sur le territoire siamois. Toutefois, les habitants des deux pays auront la liberté de circuler, de faire le commerce et de résider pacifiquement sur les territoires respectifs.

ART. 6. — Les bâtiments sous pavillon français pourront naviguer librement dans toutes les parties du fleuve Mékong et de la Mer Intérieure qui touchent aux possessions siamoises...

ART. 7. — Le Gouvernement français s'engage à faire observer par le Cambodge les stipulations qui précèdent...

ART. 9. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Bangkok dans le délai de cinq mois, ou plus tôt si faire se peut... (3).

Fait à Paris, en double expédition le 15 juillet et de l'an de grâce 1867, le 14<sup>e</sup> jour de la 8<sup>e</sup> lune de l'année Tho (1129 de l'ère siamoise) \*.

MOUSTIER

PHYA AVRAVONGS-WAY-WATT,  
PHRA RAXA SENA.

(Repr. L. DE REINACH, t. 1<sup>er</sup>, p. 131-133.)

### Protestation de l'Amiral Grandière (30 juillet 1867)

L'AMIRAL-GOUVERNEUR AU DIRECTEUR DES COLONIES,

Saïgon, 30 juillet 1867,

«...J'ai pris connaissance du projet de traité avec le Siam. C'est un acte inutile dans son ensemble et honteux [dans tel de ses articles]. Le gouvernement anglais n'aurait jamais pris de tels engagements, parce que ses agents connaissent le pays et les gens avec lesquels ils ont à traiter. Nous n'avons pas besoin que le Siam reconnaisse le protectorat que nous donnons au Cambodge, pas plus que de déclarer nul le traité de décembre 1863. Les provinces de Battambang et d'Angkor ont été volées au Cambodge et nous allons de gaieté de cœur, par un traité, les reconnaître comme appartenant à Siam !...

...Je pense que le Ministre ne trouvera pas mes dépêches trop laconiques. Comment mes communications antérieures n'ont-elles pas permis de se rendre compte des conseils et de l'assistance que je donne au Roi du Cambodge : ... ne pas pressurer son peuple, ne pas affermer les douanes et tous les revenus du pays, chercher à gagner l'affection des siens par la justice, la modération, l'égalité dans les charges.

Quant à la reculée que j'étais exposé à faire en ce qui concerne les trois provinces, si les dernières instructions m'étaient parvenues à temps, j'avoue que mes études de quatre ans, mes dispositions prises depuis septembre 1866, la dignité de la France ne m'auraient pas permis de... [plusieurs mots illisibles]. J'espère que les résultats ont dû parler d'eux-mêmes et gagner la cause de notre nouvelle conquête.

« Il est difficile, sinon impossible, croyez-le bien, de diriger les événements à la distance qui nous sépare. Il y a là une question de confiance et je ne crois pas jusqu'à présent avoir créé d'embarras. M. de Chasseloup-Laubat le comprenait et n'a cessé de me répéter d'agir selon les intérêts de la France. Il me laissait ainsi une initiative qui sera toujours indispensable à un Gouverneur dans ma position... » (4)

DE LA GRANDIÈRE.

(Arch. France Outre-mer-Cochinchine, carton 8, classement provisoire. Texte inédit.)

(1) *Durant les négociations préparatoires à Bangkok, le Siam essaya de faire reconnaître ses droits de propriété ou tout au moins de prédominance sur tout le Laos, contrée alors fort mal connue en Occident. Aubaret avait accepté que le nouveau traité mentionnât le Laos, à la condition que les limites en fussent clairement définies « sous le contrôle des autorités françaises ». Chasseloup-Laubat repoussa nettement cette manière de voir ; il insista fortement auprès des Affaires Etrangères pour que la question du bassin du Mékong, route de la Chine et élément essentiel de la future prospérité commerciale de la Cochinchine française, fût complètement laissée de côté. Il obtint gain de cause ; finalement, le traité ne fit aucune allusion au Laos, ainsi prémuni, au moins sur le papier, contre tous nouveaux empiètements de la part du Siam. Par la prescience clairvoyante et par la fermeté qu'il montra en cette occurrence, Chasseloup-Laubat peut être regardé comme le lointain précurseur de la fondation du Laos français.*

(2) *Un article additionnel, signé à Saïgon, le 14 juillet 1870, par l'Amiral Cornulier-Lucinière et un plénipotentiaire siamois, prononça la neutralisation, au point de vue économique et fiscal, du Grand Lac, à la propriété exclusive duquel le Roi de Siam et le Roi du Cambodge déclarèrent renoncer l'un et l'autre.*

(3) *Les ratifications furent échangées à Bangkok le 24 novembre 1867 (mission Duchesne de Bellecourt).*

(4) *L'Amiral La Grandière donne clairement à entendre dans ce passage qu'il est trop tenu en lisière et qu'il regrette le Ministre Chasseloup-Laubat, dont il oppose les méthodes à celles de son successeur Rigault de Genouilly.*

## LES PREMIERS COLONS FRANÇAIS AU CAMBODGE : PAUL LE FAUCHEUR

[TEXTE 186]

*Les premiers Français installés au Cambodge furent des isolés cherchant fortune, qui employèrent à cette fin des procédés souvent répréhensibles, comme l'ancien sergent Gelley, qui joua un rôle important dans la guerre civile de 1861-62 et que l'Amiral Bonard expulsa fort rudement, ou comme les « neuf Garibaldiens » dont Mgr Miche eut à se plaindre.*

*A ces aventuriers succédèrent un petit nombre d'hommes d'affaires, de nationalités diverses, au passé parfois douteux, qui s'attachèrent surtout à extorquer à la crédulité de Norodom des contrats équivoques ou léonins, source de profits illicites réalisés aux dépens du trésor royal et d'une pitoyable main-d'œuvre cambodgienne abandonnée sans défense à des exploiters éhontés. Il faut dire, à la décharge de ces affairistes interlopes qu'à cette époque il était pratiquement impossible de faire œuvre de colonisation efficace dans un pays presque vide d'habitants, où la propriété individuelle n'était ni organisée ni même admise, où les garanties les plus élémentaires contre l'arbitraire et la vénalité de l'administration faisaient défaut.*

Les plus marquants parmi les premiers pionniers du Cambodge français furent un certain Thomas (Caraman), personnage d'une façon intarissable, d'une imagination aberrante, jamais lassée d'enfanter des mythes et des mirages, dupeur d'autrui se dupant lui-même, qui fournit au Cambodge, de 1864 jusqu'à sa mort survenue dans sa 47<sup>e</sup> année à Phnom-Penh en 1887, une extraordinaire carrière de colon à l'esbrouffe de touche-à-tout bluffeur et écornifleur (1), et, Paul Le Faucheur, véritable homme d'action au contraire, pourvu de qualités positives, prompt à l'emportement et pas toujours très scrupuleux sur le choix des moyens, mais homme d'entreprise et de réalisation.

Membre d'une honorable famille de l'Inde française, venu comme sous-officier en Cochinchine, où il se comporta vaillamment sur les champs de bataille de la conquête, Le Faucheur se fit libérer sur place en 1864. Il se consacra dès lors au Cambodge et y développa une remarquable activité créatrice. Nous le voyons tour à tour ou simultanément carrier, fabricant de chaux, prospecteur minier, naturaliste, éleveur, exploitant forestier, scieur de long, architecte bâtisseur du nouveau Phnom-Penh, industriel, courtier en poivre, négociant importateur et exportateur, etc.

Le Faucheur se heurta naturellement à de terribles difficultés. Des épisodes d'un pittoresque savoureux, comme celui de la révolte des crocodiles apaisée par les flots d'harmonie que déverse sur eux un orgue de Barbarie laissé pour compte, ou comme celui des éléphants venant cent-vingt nuits consécutives manger l'herbe à pailote qui sert de toiture à la case du contremaître chauffournier, rescapé des campagnes d'Éthiopie, évoquent à merveille l'atmosphère puissamment originale qui fut celle de ce Cambodge primitif, non encore sorti de sa gangue édenique.

Qu'elles viennent du climat, de la nature, de l'incompréhension ou de la malignité des hommes, les difficultés ne rebutent pas un homme de la trempe d'un Le Faucheur : « L'étranger ne se figure pas, écrit-il, combien, dans les « pays neufs, il faut de patience, de persévérance et aussi d'énergie pour créer « quelque chose. On a tout vaincu ; on tient les travailleurs ; les marchés sont « faits. On respire, rassuré. Tout d'un coup, tout s'écroule ; il ne reste plus « rien de toutes ces peines, qu'à quelques-uns le courage de recommencer ». Fort de l'amitié et de l'appui du Roi Norodom, dont il est le commensal et le confident, Le Faucheur persévère contre vents et marées. Il acquiert de l'aisance, il va parvenir à la fortune, lorsque la mort le surprend, en plein labeur, en mai 1874, près de Phnom-Penh, où, conformément à son désir, son corps sera incinéré à la mode du pays.

Un Caraman, un Le Faucheur ont employé des procédés fort différents et obtenu des résultats fort inégaux. Les deux hommes ont pourtant un trait commun : ils éprouvent un amour profond pour le Cambodge ; ils ont une foi entière et passionnée dans les possibilités économiques et dans l'avenir de l'Indochine française. Ces sentiments se retrouvent à chaque ligne de leurs écrits, dans la brochure de Thomas-Caraman intitulée « Sept cents millions de revenus en Cochinchine », mémoire présenté à M. le Président de la République et à l'Assemblée Nationale, Paris, 1871, comme dans la brochure de Le Faucheur, Lettre sur le Cambodge, à laquelle nous empruntons quelques extraits.

### Le commerce des crocodiles

... Le Grand Lac est une des fortunes du pays. Il y a beaucoup de crocodiles ; on les chasse pour les envoyer en Cochinchine, où ils sont recherchés (2). Ils deviennent sacrés quand ils ont passé dans les petites rivières. On ne les prend que dans le lac ou le grand fleuve. Cette chasse est exclusivement faite par des Annamites ; ils traient aux basses eaux un croc en fer ; quand la tête de l'animal apparaît, une petite fille lui saute dessus et le musèle [d'un lien de rotin] avec une dextérité extraordinaire ; on attache les pattes sur le dos, puis on le hâle à sec.

Un jour, j'en achetai trois cents, de quatre à huit francs pièce. On les installa dans deux bateaux. Un frère de la côte, qui battait le pavé à Saïgon, accepta de les y conduire pour quarante francs. Les crocodiles tentèrent de soulever le pont, mais furent calmés par un orgue de Barbarie, le troisième, non vendu, que je renvoyais à Saïgon.

Cet envoi fit révolution à Saïgon. Les 180 crocodiles du grand bateau furent perdus. Néanmoins, avec ceux qui me restaient dans le petit bateau, j'eus encore un bénéfice de quatre cents francs. Ce fut le sujet de plaisanteries innombrables. Mais vraiment, il y avait quelque chose à faire... »

P. LE FAUCHEUR, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, 1872. Passage repr. par B. REVERTEGAT, *Un coureur d'arroyos*, *Le Faucheur*, Bull. Soc. Ét. Indo, 1941, III, p. 27.

### Tentative d'entrée au Laos

#### La chauxfournerie de Kratié et les éléphants

LE FAUCHEUR AU COMMANDANT D. DE LAGRÉE,

Oudong, 2 juillet 1864,

« Parti de la ville cambodgienne de Sambô, à dix milles au-dessus de Sambor, après huit jours d'une navigation excessivement pénible, j'arrivai le 20 mai... à Stung-Treng, première ville du Laos... Je débarquai immédiatement et me trouvai devant le logement fortifié du Commandant [siamois]. Il me fut presque aussitôt enjoint d'avoir à me retirer et je subis un long interrogatoire d'officiers subalternes auxquels j'eus à expliquer le but de mon voyage. Malgré toutes mes instances et la vue de l'autorisation de M. l'Amiral de La Grandière de parcourir l'intérieur, autorisation qui, jusqu'alors, m'avait procuré partout un excellent accueil, il me fut enjoint formellement d'avoir à me retirer. On se refusa même à me vendre tous vivres, malgré mes offres de paiement, soit en argent, soit en objets d'échange, dont j'étais amplement pourvu ; la veille, nous avions consommé nos dernières provisions et j'avais à pourvoir à la nourriture de plus de soixante personnes, en y comprenant les bateliers. Je fis dire au Commandant que je me plaindrais certainement de ce procédé à notre consul de Bangkok. Ils prirent ces paroles pour une menace et nous vîmes de suite des soldats accourir avec des fusils et des arcs avec une attitude qu'ils cherchaient à rendre belliqueuse ; nous étions du reste entourés depuis notre débarquement

« de plus de 200 hommes. Il m'eût été certes facile, M. le Commandant, de ne tenir aucun compte de ces injonctions et de passer outre, mais il aurait peut-être fallu échanger quelques balles et ma position de sous-officier en congé renouvelable me rendant en quelque sorte responsable de tous mes actes envers M. l'Amiral, j'ai dû, à mon grand regret, renoncer au but d'un voyage pour l'accomplissement duquel j'avais supporté bien des fatigues et dépensé beaucoup d'argent.

Je comprends, M. le Commandant, qu'un peuple ait jusqu'à un certain point le droit d'interdire son territoire aux étrangers, mais, chez une nation qui possède un gouvernement régulier, je crois que c'est violer le droit des gens que de ne pas même leur accorder vingt-quatre heures de repos et les vivres nécessaires pour la continuation de leur route...

...Cependant, je voulais de la chaux. Or, au retour de mon voyage..., j'avais vu des calcaires vis-à-vis de Kréatchié [Kratyé]. J'installai mon contremaître Aspesi au voisinage. Pour aller au point même, il fallait s'embourber horriblement. Les toutes petites sangsues, tombant des feuilles ou s'élançant presque de terre, étaient innombrables. Sur dix travailleurs que vous voudrez engager, neuf refuseront à cause d'elles. Puis la fièvre des bois ! J'ai eu tout mon monde malade. Mon mécanicien, M. Miguet, est mort à Compong-Luong. Aspesi et moi, seuls, n'avons pas été atteints. Un autre de mes employés, M. Hecquet, en a été cinq ans hébété ! Les ouvriers se sauvaient. Francine, l'Indien, maintenant encore à Saïgon et que tout le monde connaît (son compatriote et le mien, le *chocra*, était mort aussi), Francine, dis-je, dès le crépuscule, fermait la porte et les tigres venaient manger nos chiens. J'en ai tué deux devant lui. Aspesi, de son côté, avait aussi été abandonné. Il a eu la persistance de garder ma maison de la chauxfournerie de Kratyé quatre mois, seul avec le petit Annamite Buou, vivait de la Providence et, lui, nourrissant un troupeau d'éléphants ! Voici comment : dès la première nuit, à peine établi dans sa case, ces pachydermes, venant à la rivière comme il paraît que c'était dans leurs habitudes, trouvèrent non seulement à boire, mais aussi à manger grâce à l'herbe fraîche coupée, placée sur le toit. Ce foin fut trouvé assez bon pour leur donner une envie de revenez-y. Ce qu'ils firent. Mon Abyssinien (3), qui avait eu l'honneur de saluer ce pauvre Théodoros et ses deux lions, ne s'était pas laissé intimider ; il mit en joue ces colosses ; mais Buou se précipita sur la carabine, en disant qu'ils étaient perdus s'il faisait feu. Cela a duré quatre mois, cent-vingt nuits ! J'ai assuré Aspesi que les éléphants lui avaient conservé une fameuse paire de dents... ».

(Repr. par B. REVERTEGAT, *ibid.*, p. 28-30.)

### Portrait du Roi Norodom par Le Faucheur

« Le Roi Norodom I<sup>er</sup> a trente-six ans, mais il paraît beaucoup plus jeune. Voici ses noms jusqu'à présent, car il en ajoute quand une circonstance favorable vient donner de l'éclat à son règne, par exemple lorsqu'il reçut le grand cordon de la Légion d'honneur..., titres emphatiques, où l'on remarque surtout la prétention à l'origine divine...

...Le Roi a trente enfants reconnus. Il a deux femmes officielles, plus

\* trente-cinq femmes reconnues et un sérail de huit cents autres femmes [chanteuses, danseuses, musiciennes]. Les eunuques sont remplacés par de vieilles femmes. Quand il est dans son palais, dix-huit femmes sont de garde près de lui... Il offre des représentations théâtrales qui durent huit heures. Il aime les cortèges imposants et les fêtes somptueuses...

...Le Roi est petit, mais parfaitement proportionné. Excellent cavalier, il aime beaucoup la chasse ; il est adroit tireur, habile nageur. Il éprouve parfois du plaisir à laisser chavirer sa yole. Très amateur de musique, il passe lui-même pour un fort instrumentiste. Son égalité d'humeur est incroyable. Sa figure respire toujours une franche gaieté. Il est animé sans cesse du plus grand désir de s'instruire. Aussi, il questionne beaucoup...

...Tout en s'appropriant avec une intelligence prodigieuse nos idées de progrès et de civilisation, le Roi tient à conserver dans toute leur intégrité les lois et les coutumes du pays...

...Qui veut avoir une audience, donne dix ligatures au gardien du tam-tam, qui frappe un coup et vient en rampant présenter l'homme au Roi, qui l'écoute. Les étrangers sont reçus très aisément. Le Roi vous engage à vous établir dans son royaume, vous offre sa protection, une concession... »

(P. LE FAUCHEUR, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, 1872.)

(1) *Thomas-Caraman arriva en Indochine en 1864, et échafauda, dès l'abord, de mirifiques projets de colonisation agricole sur de vastes espaces, de construction de voies ferrées, d'éclairage au gaz, etc., projets auxquels s'intéressaient, à son dire, les plus hautes personnalités de la finance, de la technique, u n des frères Rotschild, Mougel bey, Emile Ollivier..., autant de noms usurpés évidemment. Par la suite, Thomas-Caraman tenta de mettre sur pied, dans les plantations, l'industrie et le commerce, cent et une entreprises, dont aucune, faute de solidité et de stabilité, ne connut le moindre succès. A certains égards, Thomas Caraman, plus riche d'idées qu'un Emile de Girardin, fut pourtant une sorte de précurseur capable d'anticiper sur les événements. En avril 1872, dans un article du Nouvelliste de Changhaï, il préconisa, par exemple, le protectorat de l'Annam, la prise de possession du Tonkin, l'installation à Hanoï d'un Gouverneur Général civil, etc. Utilisant volontiers le journalisme pour se procurer d'avantageuses relations, Caraman fut le collaborateur occasionnel de la République française, organe de Gambetta.*

(2) *Les Cochinchinois prisèrent fort la chair de crocodile comme viande de boucherie. Les sauriens capturés vivants étaient mis en réserve dans des enclos spéciaux, qu'on trouvait nombreux sur les bords de l'Arroyo chinois, entre Saigon et Cholon.*

(3) *Aspési avait fait jadis la campagne d'Abyssinie.*

## L'AMIRAL DUPRÉ DEMANDE DES RÉFORMES LES DEUX FLÉAUX DU CAMBODGE (1873)

[TEXTE 187]

*Les Amiraux-Gouverneurs ne cessaient de se préoccuper de la situation déplorable qu'entretenait au Cambodge un système d'administration vétuste, source d'abus criants, qui engendraient un malaise permanent préjudiciable à la solidité du trône du souverain.*

*Le 26 janvier 1873, l'Amiral Dupré écrivait en ces termes au lieutenant de vaisseau Moura, Représentant du Protectorat à Phnom-Penh : « Je suis arrivé à me convaincre que cet esprit de désaffection ne doit être attribué qu'aux vices du Gouvernement. Suppliez le Roi d'écouter les conseils que*

« mon âge, mon expérience, mes devoirs de représentant de la puissance protectrice m'autorisent jusqu'à un certain point à lui adresser. »

Déférant à l'invitation, Moura fait part au Roi du vif désir qu'éprouve l'Amiral-Gouverneur de le voir réaliser des réformes susceptibles d'améliorer les conditions d'existence de son peuple. Dans sa réponse au Gouverneur, Moura relate les efforts qu'il déploie pour tenter d'arracher le Roi à une politique d'immobilisme, dont les effets s'avèrent désastreux et inquiétants. Moura trace une sombre description du royaume cambodgien, qu'il a étudié en observateur clairvoyant et qu'il connaît parfaitement ; il signale l'esclavage et le régime foncier comme les institutions les plus nocives, dans lesquelles il serait nécessaire de porter la hache au plus tôt.

Jean Moura, né à Moissac, le 3 avril 1827. Sorti premier de l'Ecole des Arts et Métiers d'Aix ; entré dans la marine comme premier-maitre mécanicien. Enseigne de vaisseau en mai 1859. Expédition de Chine en 1860-61. En Cochinchine, de 1861 à 1863 et en 1867-68. Lieutenant de vaisseau en décembre 1864. Représentant de la France à la Cour de Norodom de 1868 à 1870, de janvier 1871 à mai 1876, enfin de novembre 1876 à janvier 1879. Joua au Cambodge le rôle d'un arbitre, estimé de tous pour son esprit de justice et de modération, pour son tact et sa droiture. « Il était digne de succéder à Doudart de Lagrée, dont il a continué l'œuvre. » Admis à la retraite sur sa demande à son retour en France. Auteur de nombreux travaux scientifiques sur le Cambodge, qui font autorité, notamment son *Royaume du Cambodge*, en deux gros volumes. Décédé à Moissac le 17 mai 1885.

### Le Représentant Moura au Gouverneur de la Cochinchine

Phnom-Penh, 11 février 1873.

« J'ai fait traduire très exactement au Roi votre lettre du 26 janvier. Vos prédécesseurs, Amiral, m'avaient fait faire au Roi des recommandations analogues. Le Roi y fait la même réponse : il gouverne suivant les lois et les usages, sans s'en écarter ; les impôts n'ont pas été augmentés ; l'accroissement de ses revenus est dû au développement de la production dans les quatre années de paix que nous venons de traverser et aux fermes nouvellement instituées de l'opium et des jeux. En évitant de froisser la susceptibilité et l'amour-propre du Roi, je lui ai fait remarquer que c'était dans l'application que son administration était insupportable. Le Roi m'a dit qu'il appréciait le sentiment qui nous faisait agir et qu'il en tiendrait compte.

Dans un état social comme celui-ci, où tout est à changer, on ne sait de quel pied partir, surtout lorsque notre droit d'immixtion dans les affaires du pays est si limité. Ma première pensée, en prenant mon poste ici, au lendemain d'une révolution épouvantable [la crise poukombiste] fut de m'employer à y faire revenir la paix. C'est chose faite depuis quatre ans. Ceci obtenu, j'ai conseillé au Roi, non pas des réformes radicales, que n'auraient pu supporter des populations restées si en arrière, mais des réformes réalisables. Ce n'est pas dans une lettre que je puis vous rendre compte des efforts que j'ai tentés pour amener le Roi et les mandarins à nos idées, à nos

« pratiques, à nos usages. L'esclavage et l'absorption entière de la propriété privée par le Roi sont les deux fléaux du pays. On ne trouve, en fait de producteurs au Cambodge, que des Chinois, des Malais et quelques Annamites. Il y a au palais plus de deux mille esclaves ; les mandarins en ont des quantités considérables. Les plus belles femmes sont prises par les sérails d'individus impuissants par suite de l'âge ou de l'usage, malheureusement trop répandu parmi les mandarins, de l'opium. Pour constituer la famille, ce par quoi il faudrait commencer, il conviendrait de détruire petit à petit l'esclavage, sans brusquerie ni commotion. On pourrait supprimer d'abord un ou deux degrés. Je fais ce que je peux pour arriver à ce résultat... Le Roi me dit que le vieux Roi de Siam avait voulu abolir l'esclavage dans son royaume et qu'il n'avait pas réussi. Il dit aussi, et c'est vrai, que son père avait racheté des quantités considérables d'esclaves ! Je lui dis qu'il devrait faire de même avec plus de fermeté et de ténacité, qu'il devrait mettre son amour-propre à faire aboutir les réformes que son père n'avait pas su continuer et finir.

Quand on aurait ainsi rendu des bras au travail, il faudrait constituer la propriété et renoncer au système désastreux de la propriété à court bail.

Vous pouvez compter, Amiral, sur mon zèle pour agiter sans cesse en temps opportun toutes ces questions dans mes rapports avec les autorités du pays. En attendant, je m'applique à faire surveiller et juger les fermiers des douanes, contre lesquels s'élèvent toujours des plaintes. Comme, le plus souvent, ce sont nos administrés de Cochinchine qui sont les victimes, j'ai fait instituer un tribunal spécial et permanent, dont la sévérité a fini par mettre un peu d'ordre et d'honnêteté dans l'administration des douanes » (1).

J. MOURA.

(Arch. Centr. Phnom-Penh. Registre des correspondances du Représentant français à l'Amiral-Gouverneur. Année 1873. Texte inédit.)

(1) *Affermées le plus souvent à des trafiquants chinois, qui partageaient leurs profits illicites avec les mandarins, les douanes cambodgiennes avaient été tellement multipliées qu'elles paralysaient le trafic, en donnant lieu à d'in vraisemblables exactions. En mars 1871, Moura avait obtenu du Roi la création d'un tribunal spécial, chargé d'exercer un contrôle sur ces « nids de voleurs se pressant sur les deux rives du fleuve comme des vamps » pires guettant leur proie ». A peine formé, ce tribunal, constitué par deux mandarins cambodgiens et par Moura lui-même, fut saisi d'une foule de plaintes. Il découvrit dès l'abord et fit naturellement fermer une douzaine de postes de douanes clandestins, qui prélevaient des redevances aussi illicites qu'exorbitantes sur une foule de denrées. Le produit des amendes perçues par le tribunal fut distribué aux pauvres de Phnom-Penh, en présence du Représentant français pour plus de sûreté.*

## LA POLITIQUE DU DÉSINTÉRESSEMENT (1874)

[TEXTE 188]

*Le protectorat de la France au Cambodge a longtemps fonctionné à sens unique, si on peut dire, le pays protégé bénéficiant de tous les avantages, le pays protecteur assumant toutes les obligations et toutes les charges. Illustré dès août 1863 par le don gracieux d'un navire de guerre au Roi du Cambodge,*

*cet état de choses avait été délibérément voulu par l'Amiral La Grandière, qui s'abstint, par exemple, de réclamer aucun remboursement des dépenses provoquées par l'envoi et l'entretien au Cambodge d'importantes forces militaires chargées de protéger le trône royal contre l'usurpateur Poukombo.*

*L'Amiral Dupré rompit avec cette tradition de générosité unilatérale lorsque, en octobre 1871, il demanda au Roi de prendre à son compte la cinquième partie de la subvention accordée par le gouvernement de Saïgon à la société concessionnaire d'un service de messageries fluviales appelé à desservir à la fois la Cochinchine et le Cambodge.*

*Dans la curieuse lettre ci-après, le Représentant français à Phnom-Penh expose les difficultés qu'il rencontre dans les négociations afférentes aux questions financières qu'il doit conduire avec le souverain cambodgien.*

### Le Représentant français au Directeur de l'Intérieur (lettre personnelle)

Phnom-Penh, 4 mai 1874.

« Mon cher Piquet, Dans les premières instructions données à Doudard de Lagrée, l'Amiral de La Grandière... recommandait de faire observer au Roi du Cambodge que la protection que nous lui offrons était, non seulement puissante, mais *qu'elle serait surtout désintéressée*. Cette dernière raison ne fut pas la moindre qui détermina le Roi, bien que le tribut payé à Siam ne fût, en réalité, qu'un hommage, humiliant sans doute, mais pas cher (2 ou 3.000 francs en cardamome, gomme-gutte et ivoire).

L'Amiral de La Grandière persista dans son idée de faire prévaloir notre influence avec le désintéressement comme moyen d'action. Il réprima une insurrection formidable, qui dura plus d'un an et coûta deux millions de francs ; on n'en remboursa pas un sol et on allait jusqu'à payer intégralement les bœufs que nous mangions... C'était une exagération sans doute, mais moi, qui suis aujourd'hui le dernier survivant de ceux qui ont pu apprécier au jour le jour les bons effets de cette mesure, je puis affirmer que le résultat que s'était proposé l'Amiral de La Grandière avait été atteint et qu'il n'eût pu l'être vraisemblablement par tout autre moyen... Si l'Amiral de La Grandière avait entrevu une façon d'agir plus économique pour notre budget, il l'eût certainement adoptée ; lui d'ordinaire si économe des deniers publics, il ne nous aurait pas engagés dans un contrat qui est, de la part de la France, une pure abnégation.

Après l'Amiral de La Grandière, l'Amiral Ohier continua la tradition en l'accentuant par des cadeaux dont la valeur excéda 50.000 francs. L'Amiral de Cornulier-Lucinière ne demanda rien et ne donna rien. Sous le gouvernement de l'Amiral Dupré, l'institution d'un service de vapeurs subventionné, service également favorable aux deux pays, amena l'Amiral à demander un sacrifice au Roi. De mauvais esprits ne manquèrent pas de faire remarquer au Roi qu'on ne l'avait pas consulté pour conclure un contrat qu'on lui représentait comme très onéreux. Je ne vous dirai pas les désagréments et tout le mal que me donna la négociation de cette affaire et tous les assauts que je dus livrer avant d'enlever la place (1)...

« ... La conséquence de tout cela a été de faire perdre à notre protectorat le cachet de désintéressement que l'Amiral de La Grandière jugea indispensable de lui donner, pour le faire accepter d'abord et ensuite pour établir notre prestige. Voilà où nous en sommes au moment où vous me proposez de demander au Roi un sacrifice d'une cinquantaine de mille francs... » (2).

MOURA.

(Arch. du Gouv. Coch. J. L., n° 1837. Texte inédit).

(1) *Le Roi finit par accéder à la demande de l'Amiral Dupré ; il accepta de verser la contribution de 110.000 francs qui lui était demandée, à charge par la société fluviale de transporter gratuitement ses serviteurs et ses commissions.*

(2) *Contribution à l'établissement d'un service télégraphique à Phnom-Penh.*

### PROJET D'ACCLIMATATION DE LA CULTURE DU QUINQUINA DANS LES MONTAGNES DE PURSAT (1876)

[TEXTE 189]

*La mise en valeur des richesses naturelles du Cambodge ne fut sérieusement amorcée qu'avec un grand retard, en raison de l'insécurité générale résultant de la fréquence des révoltes et des troubles, de l'inexistence de voies de communications terrestres, de la rareté et de l'indolence de la main-d'œuvre autochtone, déshabituée de l'effort par la perspective d'un dépouillement rapide du produit de son travail, en raison enfin de l'incertitude du régime de la propriété. Le Roi, seul propriétaire du sol, ne concédait que des baux à court terme, pour cinq années en général, et souvent mettait fin à ces baux quand se présentait un nouveau locataire plus offrant. Si on ne retient pas les tentatives, tôt interrompues par la mort, d'un Le Faucheur, on peut dire que la colonisation ne réalisa aucun progrès au Cambodge durant la période considérée. On ne saurait en, effet, faire entrer en ligne de compte les tentatives entreprises dans tous les domaines les plus variés par un Thomas-Caraman, tentatives qui aboutirent toutes à de déplorables avortements, leur auteur étant plus soucieux de s'attirer de fructueuses commandites que de parvenir à des résultats positifs.*

*Les autorités françaises du Cambodge eurent pourtant la velléité de fonder une station d'essai. En juillet 1874, le botaniste Pierre, Directeur du Jardin Botanique de Saigon et futur auteur de la célèbre Flore cochinchinoise, avait exploré les montagnes de Pursat et y avait trouvé des arbres à gomme permettant la fabrication de la gutta-percha. Deux ans plus tard, à la suite de ce voyage, Moura prépara une convention, qui fut conclue avec le Roi par son successeur intérimaire Philastre, à l'effet d'entreprendre sur lesdites montagnes de Pursat une large expérimentation de cultures riches, notamment de l'arbre à quinquina, de café, de thé, de cacao et de diverses épices. L'exécution de cette convention fut malheureusement ajournée jusqu'au retour d'Europe, où il avait été entre temps chargé d'une mission, de Pierre, qui devait assurer la direction de l'exploitation. Il ne semble pas que cet original projet ait été repris par la suite ni suivi d'effet ; les archives, du moins, n'en font pas mention.*

## CONVENTION FRANCO-CAMBODGIENNE

« ART. 1<sup>er</sup>. — Le gouvernement de la colonie de la Cochinchine française et celui de S. M. le Roi du Cambodge, désirant tenter un essai de culture destiné à augmenter le nombre des produits de ce dernier pays et à créer de nouvelles ressources au commerce, ont décidé ce qui suit.

ART. 2. — L'objet de cet essai est la culture des quinquinas, mais, comme le succès en est incertain, cette culture sera accompagnée de celle du café, du thé, du cacao et d'autres épices, dont la réussite est plus assurée.

ART. 3. — A cet effet, S. M. le Roi du Cambodge met à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine et pour dix ans, un des soulèvements montagneux les plus élevés du groupe Krévauh, Tlavac par exemple.

ART. 4. — L'exploitation de ce soulèvement ne devra en aucune façon arrêter ou retarder la production actuelle du cardamome, là où elle existe sur ces montagnes.

ART. 5. — Ces essais de culture devant, en cas de réussite, profiter directement au Gouvernement du Cambodge, S. M. le Roi du Cambodge désirant contribuer aux frais qu'elle entraînera, accorde une allocation qui, pour la première année... sera de 30.000 francs et qui ne devra en aucun cas dépasser cette somme pendant chacune des neuf autres années. Cette somme est destinée à pourvoir aux frais des constructions provisoires à établir et au paiement de la main-d'œuvre indigène.

ART. 6. — Si, après cinq ans d'expérience, les cultures accessoires avaient donné lieu à un insuccès constaté et ne couvriraient pas leurs frais, elles seraient abandonnées et l'essai sur les quinquinas serait seul continué. Dans ce cas, le chiffre de la subvention fournie par S. M. le Roi du Cambodge, serait fixé à nouveau, par un accord entre les deux parties contractantes.

ART. 7. — Comme la réussite de ces cultures doit profiter au commerce de la Basse Cochinchine, M. le Gouverneur de la Cochinchine s'engage à faire supporter par la Colonie les frais de direction et à fournir le Directeur de l'exploitation.

ART. 8. — Le Gouverneur de la Cochinchine s'engage également à faire les avances de fond nécessaires à l'exploitation, sur la subvention accordée par S. M. le Roi et jusqu'à concurrence de la somme de 30.000 francs. A la fin de l'exercice, ces avances seront remboursées par le Gouvernement cambodgien au Gouvernement de la Cochinchine française.

ART. 9. — Aussitôt que l'exploitation donnera quelques produits, ces produits, mis sous leur forme commerciale, seront vendus et livrés au commerce, et le prix de ces ventes sera versé par moitié au trésor du Roi et au trésor de la Colonie.

ART. 10. — Aussitôt que des portions de l'exploitation seront plantées et en rapport, elles seront distraites de l'exploitation d'essai et concédées à des particuliers au nom de S. M. le Roi du Cambodge et par les soins des

« deux gouvernements. Le prix de ces concessions sera intégralement versé au trésor de S. M. le Roi du Cambodge.

Fait au Palais-Royal de Phnom-Penh, le 11 mai 1876,

Apposé le sceau royal,

NORODOM

Ont signé :

Pour le Gouverneur et par son ordre,  
le Représentant du Protectorat,

PHILASTRE.

Approuvé,

Le Colonel-Gouverneur par intérim,

BOSSANT. »

(Arch. du Gouvernement du Cambodge. N. 33. Texte inédit.)

## LES ORDONNANCES DE JANVIER 1877

[TEXTE 190]

*Ne recevant pas de son frère les subsides promis pour son entretien, le prince Siwotha s'évada de Bangkok, en mai 1876, au vu et au su des autorités siamoises, et pénétra au Cambodge, où il souleva les provinces de l'Est, dans lesquelles, à défaut de supplanter Norodom, il rêvait de se tailler un apanage. Le mécontentement populaire procura à l'agitateur de nombreux partisans. Invoquant ces désordres, l'Amiral Duperré conseilla au Roi Norodom d'apporter des modifications dans la constitution de son royaume. Le Roi se retrancha derrière l'attachement de ses mandarins à l'ordre de choses traditionnel. L'Amiral Duperré insista et fit valoir, en décembre 1876, qu'il était indispensable et urgent d'accorder des réformes pour apaiser les esprits et pour prévenir un nouvel embrasement général du pays. Il menaça le Roi, s'il persévérait à maintenir le statu-quo, de lui retirer son appui contre Siwotha... Le Roi s'inclina, cette fois — ou fit mine de s'incliner. Le 15 janvier 1877, il promulgua toute une série d'ordonnances, longuement méditées et mises au point par Moura depuis des années, ne tendant à rien moins qu'à rénover de haut en bas l'édifice vermoulu des institutions cambodgiennes. On trouvera plus bas, en note, une analyse détaillée de cet important train de réformes, dont on peut dire que, malgré son apparent fiasco, il représente le point de départ du Cambodge moderne...*

*Prétextant la sacrilège violation des coutumes à laquelle le Roi venait de souscrire, le prince Siwotha du Laos, où il avait cherché refuge, rentra aussitôt en lice. Mal surveillé par son frère le Prakéoféa, il s'avança jusque dans les provinces du Centre, à quelque 20 milles de Phnom-Penh. Norodom dut faire appel une fois encore au Gouverneur de la Cochinchine. L'Amiral Duperré fit bien les choses. Il monta une expédition combinée, forte de cinq colonnes, qui, Moura en tête, se lancèrent à la poursuite du prétendant. Siwotha échappa de justesse à l'étreinte et regagna à grand peine, avec quelques hommes et cinq éléphants, son repaire laotien, d'où il ne cessa pas jusqu'à sa mort de menacer le Cambodge (opérations en février et mars 1877).*

*La mise en application des ordonnances commença dès le printemps de 1877 et ne manqua pas de produire d'heureux résultats. Mais le zèle réformateur de la Cour cambodgienne ne se maintint pas longtemps. L'ouragan passé, le péril conjuré, son beau zèle s'évanouit. La routine reprit le dessus ; les profiteurs n'étaient nullement disposés à renoncer à leurs privilèges et les antiques abus ne tardèrent pas à refleurir. En juillet 1878, l'Amiral Lafont se vit amené à présenter au Roi une admonestation, courtoise mais ferme, le rappelant à l'observation des engagements contractés par lui envers son peuple quelques mois plus tôt. Vaines adjurations ! Sauf sur quelques points de détails, les ordonnances de 1877 restèrent lettre morte. Elles tombèrent dans l'oubli et le Cambodge avec elles retomba dans l'ornière.*

### Nouvelle révolte de Siwotha. Mise en route des réformes (mars 1877)

#### LE REPRÉSENTANT MOURA A L'AMIRAL DUPERRÉ

Phnom-Penh, 15 mars 1877,

« La reconnaissance du Roi pour le concours efficace que vous lui avez prêté, ces jours derniers, n'est pas douteuse. Moi qui le connais bien, je puis assurer qu'il a été fortement touché de vous voir intervenir d'une manière aussi large et complète...

... Les mandarins et le peuple sont convaincus que la pacification du pays est notre œuvre. Dans l'armée de Siwotha, toute idée de résistance disparut à partir du moment où on eut la certitude que nous étions là et le Prince lui-même n'essaya pas de remonter les courages et ne songea plus qu'à nous échapper. Le calme, revient peu à peu dans l'Est. L'opinion commune est que Votha n'osera plus s'avancer personnellement dans l'intérieur du pays, mais qu'il pourra nous créer des embarras sur les frontières du Nord...

... Quand le Roi et les mandarins auront rétabli un peu d'ordre, nous reparlerons des réformes concédées, de leur application (1). Déjà, les articles importants sont franchement appliqués ; il n'y a plus de fermiers dans les douanes, plus de fermes sur le bétel, le sucre ; on ne joue plus que dans les grands centres. Quant aux prérogatives nouvelles du Conseil de Gouvernement, le Roi est soucieux de les reconnaître ; il a répondu, l'autre jour, à un Français qui lui demandait une concession de terrains, que les demandes de cette nature devaient être désormais soumises préalablement au Grand Conseil... (2) ».

(Arch. Centr. Indoch. Pièce n° 13.361. Texte inédit.)

### L'Amiral Lafont se plaint que les ordonnances restent lettre morte (juillet 1878)

#### L'AMIRAL LAFONT A S. M. LE ROI NORODOM

Saïgon, 12 juillet 1878,

« Le Gouverneur, connaissant les intentions bienveillantes de S. M. pour le bien de son peuple, sachant que la vérité arrive difficilement à ceux qui

« détiennent le pouvoir suprême, et voulant donner une preuve de plus du désir de son Gouvernement de voir le Cambodge heureux et florissant, appelle la sérieuse attention de S. M. sur certains points de l'administration de son Gouvernement qui n'ont pas été mis en conformité avec les vues exprimées par S. M. dans ses ordonnances royales de janvier 1877.

Beaucoup d'individus, compromis pour vol, dettes et même pour crimes, se font délivrer par des grands mandarins, des princes et aussi des femmes de S. M. des papiers spécifiant que nul n'a le droit de les inquiéter sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Protectorat... Cet état de choses est incompatible avec les droits de la justice dans un pays civilisé.

Le traitement fixé des frères et des enfants majeurs de S. M. est peu élevé, eu égard à leur rang et au renchérissement de toutes choses à Phnom-Penh. Il serait très digne d'élever ce traitement dans une juste mesure. Les mandarins de tout rang n'ont pas encore reçu de solde. Il est de la plus haute importance que S. M. porte remède à cet état de choses contraire à sa volonté solennellement exprimée dans ses ordonnances. S. M. doit être bien convaincue que des fonctionnaires non payés coûtent plus cher à l'Etat que ceux à qui leur solde est payée régulièrement. Le besoin de vivre leur fait commettre des exactions qui dépassent toujours de beaucoup la solde qu'on leur doit. Le peuple est opprimé par ces exactions ; il a peur qu'on ne les augmente encore s'il est riche ; aussi ne produit-il que juste le nécessaire pour suffire à ses besoins, et le pays s'appauvrit de plus en plus.

Le nombre des mandarins est vraiment trop considérable pour les besoins de l'administration. S. M. l'a reconnu.

Il y aurait le plus grand avantage pour le gouvernement de S. M. à rentrer le plus tôt possible à cet égard dans l'observation des règles prescrites par les ordonnances.

Le Conseil de gouvernement, qui est le Conseil de S. M., n'est pas constitué avec assez d'autorité par la présence de trois intérimaires sur cinq membres. S. M. agirait avec la prudence qui la caractérise en remplaçant définitivement les Ministres décédés par des titulaires de leur emploi.

S. M. s'est engagée à soumettre à son Conseil de gouvernement les contrats à passer avec des étrangers. Il est de la plus haute importance qu'elle se fasse toujours éclairer par l'avis de ces hommes instruits et de position élevée, soit pour les fermes, soit pour toute proposition d'entreprise commerciale ou industrielle. S. M. aura ainsi la garantie d'être mise en garde contre les gens de mauvaise foi qui chercheraient à la tromper.

Le Cambodge est un pays riche, mais qui le serait cent fois plus s'il était doté de voies de communication permettant au producteur de transporter facilement ses produits sur les lieux de grand marché. S. M. ajouterait certainement à la gloire de son règne en constituant le service des Travaux Publics, qu'elle a prévu dans ses ordonnances, et en faisant ouvrir des routes dans l'intérieur du royaume.

S. M. comprendra qu'il convient expressément de définir et de limiter les attributions judiciaires des mandarins qui ne font pas partie de la magistrature. Une bonne justice rendue par des hommes compétents est le premier besoin des peuples civilisés.

« Les prisonniers sont habillés et nourris d'une manière insuffisante. Il y a là évidemment une désobéissance aux ordres de S. M., qui les renouvellera, sans nul doute, pour que ses intentions d'humanité, exprimées dans ses ordonnances, ne soient plus éludées à l'avenir.

Le Contre-amiral Gouverneur, espère que S. M., qui a déjà tant fait pour son pays, tiendra la main à faire exécuter ses ordonnances, surtout sur les points énumérés dans cette note, et la postérité citera le nom du Roi Norodom comme un des grands souverains du Cambodge. »

(Arch. Centr. Indoch. Registre B. 223, n° 185. Texte inédit.)

(1) *Les ordonnances du 15 janvier 1877 ne remplissent pas moins de seize pages imprimées. Il est impossible de les reproduire in extenso. En voici l'analyse : Famille royale : suppression par extinction de plusieurs hautes dignités, dont celle du Second Roi ; augmentation du traitement des Princes et des Princesses ; obligation de consacrer désormais la majeure partie des revenus de l'Etat à des travaux d'utilité publique. — Gouvernement : Consultation obligatoire du Grand Conseil pour les affaires importantes ; délibération dudit Conseil hors de la présence du Roi ; participation au Conseil du Représentant du Protectorat. — Administration : Diminution du nombre des provinces ; réduction du nombre des fonctionnaires ; désignation des chefs de villages par les habitants ; rémunération régulière des mandarins selon leur rang ; interdiction aux Ministres et aux Gouverneurs de province de faire du commerce. Impôts : suppression de toutes les fermes et de tous les monopoles, à l'exception des fermes de l'opium, des alcools et des jeux ; suppression de certains jeux et réglementation des autres ; faculté de racheter les 90 journées de travail dues par chaque Cambodgien corvéable, moyennant 20 ligatures (20 fr.) ; extension de la durée du bail des terres cultivables, diminution et réglementation des impôts sur les principaux produits agricoles. — Justice : confiée à des mandarins spécialisés, frais de justice versés au Trésor, et non plus aux juges, qui recevront un traitement de l'Etat ; amélioration du sort des prisonniers. — Esclavage : abolition de l'esclavage à vie sans faculté de rachat ; travail des esclaves rétribué, le produit venant en défalcation de la somme due par l'esclave à son maître ; interdiction de la traite, amélioration du sort des esclaves d'Etat.*

(2) *Les initiatives souvent inconsidérées du Roi en matière de concessions, de contrats et de commandes commerciales, avaient donné lieu dans le passé à d'interminables contestations et même à des incidents regrettables. Par exemple, en 1872, le Roi Norodom avait voulu céder à un négociant allemand de Saïgon la ferme de tous les impôts de deux provinces pour une durée de cinq ans. Le Roi, d'autre part, se laissait gruger par des trafiquants de moralité douteuse, qui concluaient avec lui des contrats dans lesquels le souverain faisait figure de dupe. C'est ainsi que le Roi avait commandé, en août 1873, à Thomas Caraman une grille du trône en fer forgé, sans spécifier de prix. Caraman commanda en France un petit chef-d'œuvre en bronze doré, qui obtint une récompense à l'Exposition de 1878, mais dont la facture s'éleva à 200.000 francs. Le Roi poussa les hauts cris et refusa de prendre possession de la grille. Le règlement du litige dura des années ; plusieurs arbitrages restèrent sans résultat. Finalement, pour payer l'honorable industriel parisien qui réclamait son dû, on imagina, en 1881, de faire payer la grille par le peuple cambodgien. Mise en loterie, la grille échoua dans une pagode. Nous n'avons pu retrouver sa trace...*

## LE RENFORCEMENT DU PROTECTORAT LA CONVENTION DE 1884

[TEXTE 194]

*Moura parti, l'Amiral Lafont remplacé, les ordonnances de 1877 sont de plus en plus laissées de côté et la situation du Cambodge empira au point d'alarmer sérieusement le premier Gouverneur civil.*

*Le Myre de Vilers constate que le royaume cambodgien en dissolution, « marche à une ruine complète ». Il s'irrite de cette situation et envisage un moment d'intervenir activement ; mais son attention est accaparée par les évé-*

nements qui se déroulent au Tonkin et il se borne à imposer au Roi Norodom des mesures fragmentaires n'allant pas au fond des choses : mise à la charge du trésor royal des dépenses d'entretien du Protectorat (66.000 piastres par an) ; extension de la juridiction du Représentant français aux Cochinchinois résidant au Cambodge ; exemption de la capitation pour cette même catégorie de résidents ; cession par le Cambodge à la France d'un îlot près de Kampot pour l'installation d'un bureau télégraphique ; création d'une petite zone neutre entre le Cambodge et la Cochinchine permettant la poursuite des contrebandiers et des malfaiteurs.

Le Roi Norodom, encouragé par les difficultés que la France rencontre dans l'Indochine septentrionale, se montre de plus en plus réfractaire à l'égard des demandes du Gouverneur de la Cochinchine. Plus exigeant que Le Myre de Vilers, son successeur Charles Thomson obtient pourtant, en septembre 1883, la signature d'une convention qui confie au service des Contributions Directes de la Cochinchine la perception des droits sur l'opium et sur les alcools, à charge du reversement au trésor cambodgien des sommes perçues en son nom. Cette convention de dessaisissement ainsi que l'interdiction, portée en avril 1884 contre la loterie des trente-six bêtes, mécontentent profondément le Roi Norodom et les rapports se tendent dangereusement entre Saïgon et Phnom-Penh. Thomson se rend à Phnom-Penh le 4 juin 1884 et réclame la remise des douanes à la France et l'entrée du Cambodge dans l'union douanière qui englobe désormais la Cochinchine française, l'Annam et le Cambodge (traité Patenôtre du 6 juin 1884).

Devant la résistance opiniâtre du souverain, le Gouverneur, fort des instructions très fermes qu'il a reçues de Paris, retire son projet de convention commerciale et lui substitue un projet de convention politique, s'inspirant des ordonnances de 1877, mais les dépassant sensiblement, puisqu'il s'agit, cette fois, de transférer aux autorités françaises une notable partie de l'administration du royaume. Intimidé par l'appareil militaire dont le Gouverneur s'est entouré, mis en demeure par un ultimatum, le Roi, après des discussions orageuses, se résigne, le 17 juin 1884, à apposer sa signature au bas de la convention.

Maintenu en droit, mais dans la pratique atténué sur bien des points, après les troubles graves de 1885, où le prince Siwotha jouera naturellement sa partie, le texte du 17 juin 1884 forme la base sur laquelle s'établiront les rapports subséquents de la France et du Cambodge.

La convention de juin 1884 transforme en une réalité concrète et efficace le protectorat français purement nominal, instauré vingt et un ans plus tôt au Cambodge. Cet acte, avec les tempéraments qui lui seront apportés par la suite, va renouveler la face du vieux pays khmer et lui communiquer une force nouvelle, origine de sa jeune prospérité.

### La convention du 17 juin 1884

« Entre S. M. Norodom I<sup>er</sup>, Roi du Cambodge, d'une part, et M. Charles Thomson, Gouverneur de la Cochinchine, agissant au nom du Gouvernement de la République française, en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

« ART. 1<sup>er</sup>. — S. M. le Roi du Cambodge accepte toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales, auxquelles le Gouvernement de la République française jugera, à l'avenir, utile de procéder pour faciliter l'accomplissement de son protectorat.

ART. 2. — S. M. le Roi du Cambodge continuera, comme par le passé, à gouverner ses Etats et à diriger leur administration, sauf les restrictions qui résultent de la présente convention.

ART. 3. — Les fonctionnaires cambodgiens continueront, sous le contrôle des autorités françaises, à administrer les provinces, sauf en ce qui concerne l'établissement et la perception des impôts, les douanes, les contributions indirectes, les travaux publics et, en général, les services qui exigent une direction unique et l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens.

ART. 4. — Des Résidents ou des Résidents adjoints, nommés par le gouvernement français et préposés au maintien de l'ordre et au contrôle des autorités locales, seront placés dans les chefs-lieux de province et dans tous les points où leur présence sera jugée nécessaire.

Ils seront sous les ordres du Résident, chargé, aux termes de l'article 2 du traité du 11 août 1863, d'assurer, sous la haute autorité du Gouvernement de la Cochinchine, l'exercice régulier du Protectorat, et qui prendra le titre de Résident Général.

ART. 5. — Le Résident Général aura droit d'audience privée personnelle auprès de S. M. le Roi du Cambodge.

ART. 6. — Les dépenses d'administration du Royaume et celles du Protectorat seront à la charge du Cambodge.

ART. 7. — Un arrangement spécial interviendra, après l'établissement définitif du budget du royaume, pour fixer la liste civile du Roi et les dotations des princes de la famille royale.

La liste civile du Roi est provisoirement fixée à 300.000 piastres ; la dotation des Princes est provisoirement fixée à 25.000 piastres, dont la répartition sera arrêtée suivant accord entre S. M. le Roi et le Gouvernement de la République.

S. M. le Roi du Cambodge s'interdit de contracter aucun emprunt sans l'autorisation du Gouvernement de la République.

ART. 8. — L'esclavage est aboli sur tout le territoire du Cambodge.

ART. 9. — Le sol du royaume, jusqu'à ce jour propriété exclusive de la Couronne, cessera d'être inaliénable. Il sera procédé par les autorités françaises et cambodgiennes à la constitution de la propriété au Cambodge.

Les chrétientés et les pagodes conserveront en toute propriété les terrains qu'elles occupent actuellement.

ART. 10. — La ville de Phnom-Penh sera administrée par une Commission Municipale, composée du Résident Général ou de son délégué président, de six fonctionnaires ou négociants français, nommés par le Gouverneur de la Cochinchine, de trois Cambodgiens, un Annamite, deux Chinois,

« un Indien et un Malais, nommés par le Roi du Cambodge sur une liste présentée par le Gouverneur de la Cochinchine.

ART. 11. — La présente convention, dont, en cas de contestation et conformément aux usages diplomatiques, le texte français seul fera foi, confirme et complète le traité du 11 août 1863, les ordonnances royales et les conventions passées entre les deux gouvernements en ce qu'ils n'ont pas de contraire aux dispositions qui précèdent.

Elle sera soumise à la ratification du Gouvernement de la République française et l'instrument de la dite ratification sera remis à S. M. le Roi du Cambodge dans un délai aussi bref que possible. En foi de quoi, S. M. le Roi du Cambodge et le Gouverneur de la Cochinchine ont signé le présent acte et y ont apposé leurs sceaux ».

Fait à Phnom-Penh, le 17 juin 1884, Charles Thomson, Norodom.

(Repr. dans le *Recueil des actes du Gouvernement cambodgien*, Saïgon, 1920, p. 63-65.)

### Proclamation du Gouverneur Thomson au peuple cambodgien

Phnom-Penh, 18 juin 1884,

« Par une convention signée (hier), S. M. Norodom, Roi du Cambodge et M. Charles Thomson, Gouverneur de la Cochinchine, agissant au nom du Gouvernement de la République, se sont engagés à réaliser les réformes reconnues nécessaires dans l'intérêt du peuple cambodgien. Le nouvel arrangement confirme et complète le traité fondamental conclu le 11 août 1863, et respecte les anciennes lois et coutumes du royaume, en tant qu'elles sont compatibles avec les principes éternels du droit et du progrès humain qui, seuls, font les nations grandes, heureuses et libres. En conséquence de cet accord et de la bonne entente qui existe entre les deux gouvernements, des mesures seront prises pour que, dans un avenir très prochain, l'esclavage disparaisse complètement du Cambodge et que, désormais, tous les Cambodgiens puissent jouir de leur liberté.

La terre qui, jusqu'ici, appartenait tout entière à la Couronne, sera partagée entre les communes et les particuliers et leur sera donnée ou cédée en toute propriété. Les chrétientés et les pagodes conserveront les terrains qu'elles occupent actuellement.

Des fonctionnaires français seront envoyés dans les provinces pour veiller, de concert avec les autorités cambodgiennes, à ce que la justice soit partout rendue d'une manière équitable, à ce que le produit des impôts, exactement répartis, soit employé aux grands travaux d'utilité publique, à la construction de routes, de canaux, de ponts, de digues, de lignes télégraphiques, servant à faciliter les communications dans toute l'étendue du royaume... Une municipalité sera chargée d'administrer la ville de Phnom-Penh.

Le commerce et l'industrie deviendront plus prospères ; l'ordre et la tranquillité seront garantis, la propriété individuelle constituée et le bien-être de tous les Cambodgiens s'accroîtra de jour en jour. Tels seront les résultats principaux de la nouvelle convention, par laquelle S. M. Norodom I<sup>er</sup> vient de resserrer les liens d'amitié qui unissaient depuis longtemps le Cambodge

« et la France. Le Gouvernement de la République française, protecteur du Cambodge, aura toujours pour but d'assurer par des sages dispositions la liberté de tous et le bonheur du peuple cambodgien.

S. M. le Roi du Cambodge et le Gouverneur de la Cochinchine comptent sur le zèle et le dévouement des fonctionnaires cambodgiens pour faire connaître à la population les intentions des deux gouvernements et les aider dans l'accomplissement de cette œuvre de paix, de justice et de civilisation. »

Charles THOMSON.

(Affiche bilingue en français et en cambodgien. Arch. Centr. Indoch. pièce n° 11.734.)



## LIVRE VI

---

### ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE DANS L'INDOCHINE SEPTENTRIONALE

*Depuis la mission Doudart de Lagrée, les regards se portent vers le Tonkin, vestibule présumé de l'immense marché chinois. Un négociant français, Jean Dupuis, prend l'initiative hardie d'emprunter la voie du Fleuve Rouge pour faire parvenir des armes au Gouverneur de Yunnan, aux prises avec la terrible rébellion musulmane. Mais les mandarins du Tonkin dévient à Dupuis le droit de transit et opposent mille entraves à son entreprise.*

*L'Amiral Dupré, Gouverneur de la Cochinchine nourrit une triple ambition : faire consacrer par le gouvernement vietnamien les droits de la France dans les provinces occidentales de la Basse Cochinchine, occupée sans titre depuis 1867 ; acquérir sur la Cour de Hué une autorité clairement définie susceptible d'être opposée à une possible tentative d'immixtion allemande ou britannique ; faire entrer le Tonkin dans l'orbite commerciale de la Cochinchine française, qui pâtit alors d'une dépression économique assez sérieuse. L'Amiral Dupré n'a donc garde de laisser échapper l'occasion que, d'elle-même, la Cour de Hué lui offre d'intervenir dans le Nord-Vietnam.*

*Dès qu'il a connaissance de l'évacuation — survenue en septembre 1873 — des dernières portions du territoire métropolitain par les troupes allemandes, l'Amiral Dupré expédie au Tonkin le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, chargé d'une mission toute pacifique, mais officieusement autorisé à recourir, si besoin est, à la force des armes. Francis Garnier ouvre le Fleuve Rouge au commerce, puis, devant l'hostilité des mandarins, avec la poignée d'hommes dont il dispose, s'empare de la citadelle de Hanoï et des principales forteresses du delta, dans lequel il installe une administration provisoire. Attaqué au moment où il allait négocier un accord avec les envoyés de Hué, Garnier se lance dans une poursuite téméraire et y trouve la mort, le 21 décembre 1873.*

*L'Amiral Dupré, qui est intervenu au Tonkin contre le gré du ministère, zélé d'une politique systématique de recueillement et d'abstention, fait aussitôt machine en arrière. Il prescrit l'abandon du Tonkin, où ne seront maintenues par la suite que des escortes consulaires. Mais, de son côté, la Cour de Hué a pris peur. Le 15 mars 1874, ses représentants à Saïgon acceptent de signer le traité que, depuis 1867, tous les Amiraux-Gouverneurs ont vainement essayé de conclure. Tu-Duc reconnaît l'annexion par la France des trois provinces occidentales et accepte de conformer sa politique extérieure à celle de la France ;*

la France cède gracieusement cinq bâtiments et du matériel de guerre à la Cour de Hué et s'engage à la protéger contre toute agression et perturbation intérieure; le Fleuve Rouge et un port du Centre Vietnam sont déclarés ouverts; enfin, le libre exercice du culte catholique est entouré de garanties plus explicites que celles stipulées en 1862. L'acte politique du 15 mars 1874 est complété quatre mois plus tard par un traité de commerce, que signe l'Amiral Krantz.

Pendant plusieurs années, Paris observe à l'égard de la Cour de Hué une attitude d'expectative et de passivité. Cependant, les incessantes difficultés que rencontre l'application des traités de 1874, les démarches de Dupuis, la publication, en janvier 1880, du rapport Bouchet en faveur de Dupuis, poussent les groupements économiques et les sociétés savantes à s'intéresser de plus en plus au Tonkin. A partir de 1880, la presse républicaine de France et la presse de Saïgon réclament avec insistance l'établissement du protectorat français sur le Tonkin. Il est de plus en plus évident, en effet, que la persuasion et la diplomatie sont impuissantes à asseoir seules l'influence française dans l'Indochine septentrionale. Placés dans l'alternative d'une retraite complète ou d'une occupation du Tonkin, les cercles dirigeants français, « après six ans d'hésitation » et d'inertie, s'acheminent peu à peu vers l'idée d'une intervention armée.

De prime abord, cette intervention ne semble pas susceptible de susciter des complications internationales. La Chine ne paraît pas se soucier du Tonkin; elle n'a pas élevé de protestation contre le traité de 1874, dont notification lui a été faite en 1875; elle a de sérieuses difficultés avec la Russie (affaire de Kouldja) et avec le Japon (Corée); au surplus, le Céleste Empire est tenu, à Paris, pour « quantité négligeable » au point de vue militaire.

L'Allemagne serait assez disposée peut-être à prendre pied au Tonkin, mais Bismarck a dit, en 1878, à notre ambassadeur à Berlin qu'il n'entrerait en lice qu'au cas où la France renoncerait à se prévaloir du traité de 1874 (lettre de Saint-Vallier au Premier Ministre Duclerc, en date du 20 novembre 1882). Bismarck va jusqu'à encourager l'expansion de la France outre-mer, qui, dans son esprit, présente le double avantage de détourner les Français de l'Alsace-Lorraine et de les opposer aux Anglais. Freycinet peut déclarer formellement à l'Amiral Jauréguiberry, le 26 juillet 1880: « L'Allemagne m'a fait savoir qu'elle verrait sans aucune jalousie que nous implantions notre domination au Tonkin ».

Quant à l'Angleterre, son attention est en ce moment concentrée sur l'Égypte; son opposition éventuelle serait, d'ailleurs, neutralisée par les dispositions bienveillantes en l'occurrence de l'Allemagne à l'égard de la France.

La France, qui vient d'être écartée de la vallée du Nil par le veto d'un Parlement timoré, espère trouver, en Tunisie, puis en Indochine, un dérivatif et une compensation au mécompte éprouvé par elle en Égypte. Après maintes tergiversations, le gouvernement français s'engage au début de 1882 dans l'engrenage tonkinois.

L'entreprise sera conduite, du reste, sans franchise ni véritable esprit de détermination, en raison d'une instabilité ministérielle génératrice de revirements, de reculades, de conflits d'attributions (cinq ministères se succèdent de l'automne 1881 au printemps 1883: Ferry, Gambetta, Freycinet, Duclerc et à nouveau Ferry); en raison aussi et surtout de l'hostilité non déguisée d'une notable fraction de l'opinion française, fortement représentée au Parlement, auquel les crédits ne peuvent être demandés qu'au compte gouttes. Cet état de

choses ne permet de diriger des troupes sur le Tonkin que par « petits paquets ». Aussi le commandement français au Tonkin ne disposera-t-il jamais que de moyens médiocres, ne lui permettant pas de faire face aux événements, dont le rythme devancera constamment les supputations toujours retardataires du gouvernement métropolitain.

Le Commandant Rivière, envoyé, au Tonkin, en mars 1882, avec des instructions contradictoires et des forces insuffisantes, recommence à une cadence moins rapide l'équipée de Francis Garnier. Il prend de vive force la citadelle de Hanoï, la démantèle et en restitue la plus grande partie aux autorités vietnamiennes. Après quoi, un an durant, il demeure l'arme au pied, rongé par son frein, attendant des ordres qui n'arrivent pas et des renforts parcimonieusement mesurés. Enhardies par cette longue inaction, les forces antagonistes déploient une activité de jour en jour plus inquiétante. Après avoir pris sur lui d'occuper Hongay et Nam-Dinh, Rivière, pour briser l'étreinte des Pavillons Noirs qui se resserrent autour de Hanoï, entreprend, le 19 mai 1883, une reconnaissance offensive, au cours de laquelle, victime de sa témérité comme Garnier, il succombe comme lui, aux portes de la capitale tonkinoise.

La mort du Commandant Rivière réveille l'opinion française et détermine le gouvernement à une action plus énergique. Des forces importantes sont expédiées, cette fois, sur le Tonkin. Après le bombardement par l'Amiral Courbet des forts qui commandent l'entrée de la rivière de Hué, un ancien compagnon de Francis Garnier, le médecin de marine Harmand, nommé Commissaire Général civil, impose au faible successeur de Tu-Duc une convention, qui remet à la France l'administration du Tonkin et qui instaure un protectorat sans équivoque de la France sur le Tonkin (25 août 1883). Estimée trop rigoureuse à Paris, la convention Harmand ne sera toutefois jamais appliquée ; ses clauses seront notablement adoucies, le 6 juin 1884, par le traité Patenôtre.

Le Commissaire civil rentré en France, l'Amiral Courbet est désigné comme Commandant en chef au Tonkin. Mettant à profit les opérations d'approche poursuivies pendant l'été par le Général Bouët, Courbet s'empare, en décembre 1883, de la forteresse de Sontay, opiniâtement défendue par les Pavillons Noirs et par les troupes chinoises accourues au secours du gouvernement de Hué. Au printemps 1884, le Général Millot, qui remplace Courbet à terre, enlève les places de Bac-Ninh et de Hung-Hoa, assurant ainsi aux Français la maîtrise du delta. Ces succès découragent pour un temps le parti de la guerre à Pékin. Une rapide négociation, conduite par le capitaine de frégate Fournier, ami personnel du Vice-Roi du Petchili Li-Hung Tchang, aboutit, le 11 mai 1884, trois ans après le traité du Bardo, à la conclusion, à Tien-Tsin, d'une convention préliminaire, aux termes de laquelle les Chinois, abandonnant le Tonkin à l'influence française, s'engagent à retirer leurs garnisons.

La campagne paraît terminée. Mais un revirement soudain de la politique chinoise remet bien vite tout en question. La date du retrait des troupes chinoises n'a pas été, semble-t-il, portée à temps à la connaissance des généraux célestes en opérations au Tonkin. Une petite colonne française en marche sur Langson se heurte aux troupes chinoises, les 23 et 24 avril 1884, dans les défilés de Bac-Lê, et subit un échec, où l'opinion française voit un guet-apens froidement calculé.

Ne réussissant pas à obtenir de la Chine des réparations satisfaisantes, le cabinet Jules Ferry prescrit à l'Amiral Courbet d'agir. Excellent tacticien,

remarquable entraîneur d'hommes, Courbet détruit la principale des flottes chinoises ancrée devant l'arsenal de Fou-Tcheou et sort indemne de la souricière de la rivière Min (23-29 août 1884). Courbet voudrait porter au Céleste Empire des coups décisifs dans le golfe du Petchili, aux portes de Pékin, mais Paris l'en empêche, par crainte de soulever des complications diplomatiques. Courbet doit se borner à débarquer à Formose des troupes, qui y soutiennent dans les pires conditions matérielles, d'héroïques et stériles combats. Courbet coule encore quelques navires chinois à Sheïpo ; il met l'embargo sur les riz ; il occupe enfin l'archipel des Pescadores.

Au Tonkin, après avoir affermi ses positions, le corps expéditionnaire passe à l'offensive. Pendant que la petite troupe du Commandant Dominé, assiégée dans Tuyen-Quan, fait front aux assauts de 15.000 Chinois, la brigade Négrier, après s'être emparée de Langson, s'avance seule en territoire chinois, privée du concours de la brigade Giovanninelli, détachée au secours de Tuyen-Quan. Mais Négrier rencontre d'imposantes forces adverses, abritées dans de solides fortifications ; aventuré trop en flèche, il est contraint de rétrograder. Blessé devant Langson, Négrier cède le commandement à un officier supérieur, qui s'alarme à tort et prescrit une retraite intempestive et mal ordonnée, alors que les Chinois, battus, se retirent en direction de la Chine.

L'annonce trop hâtive du « désastre » de Langson provoque en France un déchaînement de fureur contre le cabinet Ferry, usé par l'exercice du pouvoir. Une coalition parlementaire entraîne l'effondrement du ministère « tonkinois », dont le chef manque être mis en accusation et écharpé (30 mars 1885).

Ce pénible incident ne modifie pas le dénouement, déjà acquis, de la guerre du Tonkin. La Chine a perdu désormais tout espoir de l'emporter. Les négociations, menées secrètement depuis quelques mois par Jules Ferry, sont parvenues à leur terme. Le 4 avril, les préliminaires de paix sont signés à Paris. Ils seront transformés, en juin 1885, en paix définitive. Le second traité de Tien-Tsin confirme purement et simplement les dispositions du premier.

Malgré les réticences du Parlement français, qui se manifestent encore, fin décembre 1885, dans un vote de crédits difficilement obtenu, l'Indochine du Nord, vingt-cinq après l'Indochine du Sud, se range sous la tutelle de la France.

Sur l'ensemble de la période, cf. Christian SCHEFFER, D'une guerre à l'autre, essai sur la politique extérieure de la Troisième République, 1871-1914, Paris, 1920 ; Ch. A. JULIEN, La politique d'expansion impérialiste, Paris, 1952 et les ouvrages généraux de Jacques BARDOUX, Maurice BAUMONT, Jacques CHASTENET.

## CHAPITRE I

### LE TONKIN ENTR'OUVERT : JEAN DUPUIS L'AMIRAL DUPRÉ, FRANCIS GARNIER (1872-1874)

*Qu'il ait été éclairé par la mission Doudart de Lagrée sur l'intérêt du Fleuve Rouge comme une voie d'accès vers la Chine, ou bien qu'il ait de lui-même découvert les possibilités offertes par cette artère, Jean Dupuis, commerçant forézien établi en Chine depuis 1859, conçoit le projet de pourvoir d'armes européennes, par la voie du fleuve tonkinois, les mandarins du Yunnan en lutte avec les Musulmans révoltés.*

*Installé à Hanoï pour y faire ce négoce en transit, Jean Dupuis y subit des avanies de la part des autorités vietnamiennes, toujours attachées à la politique de la « clôture » hermétique du royaume. La Cour de Hué, hors d'état de chasser elle-même Dupuis du Tonkin, demande à l'Amiral-Gouverneur de la Basse Cochinchine de la débarrasser de l'intrus. Sans envisager une prise de possession du Tonkin, l'Amiral Dupré voudrait étendre l'influence française à toute la péninsule, d'autant plus qu'il redoute de voir se développer quelque jour des entreprises allemandes ou anglaises sur le Tonkin. Malgré la volonté fermement arrêtée du gouvernement métropolitain de ne prendre aucun risque, l'Amiral Dupré charge le lieutenant de vaisseau Francis Garnier de se rendre au Tonkin pour enquêter sur l'affaire Dupuis et pour ouvrir le Fleuve Rouge. Il laisse à son mandataire le soin d'agir au mieux des circonstances.*

*Francis Garnier arrive à Hanoï au début de novembre 1873, à la tête d'un très faible détachement. Mal accueilli par les mandarins, lesquels sont persuadés qu'il est venu avec l'unique mission d'expulser Dupuis, Francis Garnier est amené à enlever d'assaut la citadelle de Hanoï, le 20 novembre. Il déclare le Fleuve Rouge ouvert au commerce et prend en mains l'administration du pays, où il rencontre dans la population plus de bienveillants concours que de résistances. Pour assurer ses communications avec la mer, le jeune officier conquiert, l'une après l'autre, avec quelques escouades, les places de Phuly, de Haid-Zuong, de Nam Dinh et de Ninh Binh, à une cadence si rapide que la Cour de Hué, terrifiée, envoie au Tonkin des ambassadeurs pour négocier avec lui. Au lendemain de l'arrivée de ces ambassadeurs, Garnier, emporté par son impétuosité naturelle, commet l'imprudence de se lancer, avec quelques hommes seulement, à la poursuite des Pavillons Noirs, qui ont poussé une pointe sur Hanoï. Le 21 décembre, il est tué, à quelques kilomètres de la ville, en même temps que l'enseigne Balny d'Avricourt.*

*Le ministère de Broglie et l'Amiral Dupré, épouvantés des complications internationales qui peuvent surgir, se hâtent de prescrire l'abandon du Tonkin.*



ARRIVÉE DU S. M. LE ROI DE CAMBODGE À SAIGON, LE 25 OCTOBRE.

37. — Le Roi Norodom en visite à Saïgon (1864).



38. — Poste français à Oudong (1865).

Un officier des Affaires Indigènes de Saïgon, Philastre, a déjà été envoyé par l'Amiral Dupré pour convaincre Tu-Duc de la nécessité de signer un nouveau traité. Philastre arrive à Hanoï quelques jours après la mort de son camarade Garnier, dont il ne comprend pas et ne peut admettre l'attitude, ignorant les instructions confidentielles que Garnier a reçues. Les soldats français restituent les citadelles prises et se replient sur la Basse Cochinchine ; l'entreprise Dupuis est sacrifiée ; les Tonkinois qui ont soutenu Garnier sont livrés aux repréailles des mandarins et des lettrés.

Finalelement, l'Amiral Dupré est tout heureux d'obtenir à Saïgon, le 15 mars 1874, un traité par lequel la Cour d'Annam reconnaît la souveraineté française sur les provinces de la Basse Cochinchine et accepte, en échange de diverses compensations, une sorte de subordination à la France, subordination d'ailleurs mal définie et beaucoup plus nominale qu'effective. Un traité complémentaire de commerce est signé le 31 août 1874 par l'Amiral Krantz. En vertu de ces traités, un Résident français s'installe à Hué et des Consuls à Hanoï, à Haï-phong et à Quinhon.

Le Tonkin n'est pas encore ouvert, du moins, sa porte est-elle dès lors entre-baillée.

Entre les nombreux ouvrages qui ont été consacrés à Francis Garnier, nous mentionnerons seulement, en dehors des ouvrages cités ou utilisés ci-dessous, les biographies de :

A. DE POUVOURVILLE, 1931, et plus récemment, P. BOUDET, Cahiers de l'E. F. E. O., 1939<sup>3</sup> et 4 ; R. VERCEL, Le Fleuve, 1946, et Francis Garnier à l'assaut des fleuves, 1952 ; enfin L. MALLERET, Aspects inconnus de Francis Garnier, B. S. Et. Indo., 1952<sup>2</sup>.

## L'ANARCHIE TONKINOISE (1870-1873)

[TEXTE 192]

Depuis la longue et grave insurrection fomentée par le prétendant Lê lors de l'arrivée des Français dans le Sud-Vietnam, le Tonkin n'a pas retrouvé la tranquillité. Les débris de la révolte des Taïping, réfugiés dans la haute région tonkinoise, y font la loi. Organisés à la manière des Grandes Compagnies de notre guerre de Cent Ans, les Drapeaux Noirs et les Drapeaux Jaunes vivent sur le pays, rançonnent et terrorisent les populations sous le regard impuissant des représentants de la Cour de Hué, obligés de laisser pénétrer les troupes régulières chinoises lancées à la poursuite des rebelles et, en l'absence de troupes chinoises, de pactiser avec les pirates, voire de les prendre à leur solde pour limiter les dégâts.

Même dans les régions non occupées par les bandes Célestes, l'autorité de la Cour de Hué, mal affermie, ne parvient pas à maintenir l'ordre ni à faire prévaloir une administration régulière. Périodiquement les partisans des Lê prennent les armes, attaquent les citadelles, brigandent le plat pays. Quant aux populations côtières, elles sont en permanence désolées par les incursions et les razzias des écumeurs de mer, dont l'odieux trafic alimentaire les yamen et les marchés d'esclaves de la Chine méridionale [cf. T. 202].

La situation dépeinte par J. Dupuis et par Mgr Colomer, Dominicain espa-

*gnol, Vicaire Apostolique du Tonkin oriental, permet seule d'expliquer l'étonnante facilité avec laquelle les quelques marins de Francis Garnier parvinrent en peu de jours à se rendre maîtres de tout le bas Tonkin.*

### Les bandes chinoises maîtresses du haut Fleuve Rouge (1870-1871)

« Les Pavillons Noirs étaient une ancienne bande des Tai-ping que le *foutai* [du Yunnan] avait autrefois combattue dans le Kouang-Si et qui s'était réfugiée (1) au Tonkin sous la conduite d'un de leurs principaux chefs, nommé Oua-Tsou. A la tête de 3 ou 4.000 hommes, celui-ci parcourut la partie Nord-Est jusqu'au Fleuve Rouge et campa plus d'un an sur la rive gauche du fleuve vis-à-vis de Hanoi ; il mourut en 1866.

Ses deux lieutenants, Lieou-Yuen-Fou (2) et Hoang-Tsong-In, contraints après sa mort de fuir devant les troupes du Kouang-Si et du Kouang-Toung envoyées à leur poursuite, remontèrent le fleuve jusque chez les sauvages indépendants et s'établirent dans leurs forêts.

Bientôt après, Lieou-Yuen-fou et Hoang-Tsong-In allèrent mettre le siège devant Lao-kaï, alors entre les mains de Ho-Yen-Fan, chef cantonnais qui, depuis neuf ans, s'était rendu maître de la ville avec le concours des Cantonnais de Mang-Hao.

Après avoir pris Lao-Kaï vers la fin de l'année 1868, Lieou-Yuen-Fou, chef des Pavillons Noirs, resta en possession de cette ville, et Hoang-Tsong-In, chef des Pavillons Jaunes, choisit pour sa résidence Ho-Yang, sur la Rivière Claire (3).

Les Pavillons Jaunes cherchèrent dans leur pays d'adoption à vivre en bonne intelligence avec les montagnards et établirent chez eux des postes pour les protéger contre les dévastations des bandits. Ils espéraient, d'ailleurs, obtenir un jour leur grâce et rentrer en Chine.

Quant aux Pavillons Noirs, ils se firent craindre par leurs exactions et enrôlèrent une foule de gens de toute espèce, tous pirates et bandits (4).

Les Pavillons Noirs et les Pavillons Jaunes ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence. Les revenus des douanes établies sur le Fleuve Rouge et la Rivière Claire, devaient être partagés entre les deux chefs ; mais, comme les revenus de Lao-Kaï étaient plus considérables que ceux de Ho-yang, Hoang-Tson-In vint attaquer Lao-Kaï. Ne pouvant s'en emparer d'assaut, il fit établir un camp à Touen-Hia, sur le Fleuve Rouge, en aval, pour couper aux Pavillons Noirs toute communication avec le Tonkin et éteindre leurs revenus ».

Jean DUPUIS, *Les origines de la question du Tonkin*, Paris, 1896, p. 95-97.

### Situation du Tonkin dans l'été de 1873

LETTRE DE MGR COLOMER,  
VICAIRE APOSTOLIQUE DU TONKIN ORIENTAL

Kê-Nê, 26 août 1873.

... « Quant à l'état social et politique de ce Royaume, mieux vaudrait n'y point penser. Vous dire que tout va à la dérive, que tout s'écroule, c'est

« vous en faire la complète description. Les calamités dont se voit affligé ce malheureux pays se succèdent les unes aux autres : ce ne sont qu'inondations, soulèvements de rebelles, incursions de brigands, pirateries sur mer et sur rivières, rapt d'enfants et de femmes par les forbans chinois, impôts arbitraires et exorbitants, vexations du peuple par les gouvernants eux-mêmes, au moins par la plupart, mécontentement général, cris et misère partout...

... L'armée et la marine sont dans un état dérisoire ; la politique n'est qu'un tissu de fraudes et d'injustices ; le commerce est soumis à des entraves sans nombre ; et, au milieu de tant d'abaissement et de misère, s'il se lève quelque génie privilégié, qui, touché des disgrâces de son pays, signale à ses compatriotes le but qu'ils doivent poursuivre pour sortir d'une telle abjection, aussitôt les lettrés s'agitent et, loin de saluer en lui le restaurateur de leur patrie, ils l'accablent de railleries et d'injures, l'appelant avec mépris l'ami des Barbares d'Europe.

Cependant, ces malheureux Annamites ne cessent de dévorer des humiliations. Des Français de Saïgon, ils ne reçoivent que remontrances et menaces ; les Impériaux chinois les traitent pis que des esclaves, les traînant comme *coolies* à la suite de leurs expéditions contre les rebelles des provinces septentrionales. Quant à ces rebelles, hordes composées de Chinois et de sauvages des montagnes, ils pillent, incendient, massacrent, suivant leur bon plaisir ; même en quelques endroits poussent-ils l'audace jusqu'à obliger les mandarins annamites à leur payer tribut.

Puis, de temps en temps, en certaines provinces, il surgit d'ordinaire d'autres bandes de brigands, lesquelles ne laissent pas de causer de grands dommages aux habitants de ces contrées. Ces bandits sont le plus souvent des hommes perdus de vice ou des gens du pays poussés par la faim.

Mais ce qui met le comble aux humiliations de ce malheureux Royaume, ce qui remplit notre cœur d'amertume, c'est le trafic scandaleux, infâme, déshonorant, que nombre de Chinois exercent en ces provinces maritimes, particulièrement dans celles qui appartiennent aux deux Vicariats de notre ordre. Ces Chinois envoient dans les villages des courtiers ; parmi ces derniers, on compte assurément des Annamites pervers, qui, pour un vil intérêt, entraînent leurs frères dans leurs pièges et les livrent comme esclaves aux Chinois...

Mais là ne se bornent pas les humiliations que doit supporter cette nation orgueilleuse (quand je dis orgueilleuse j'entends les gouvernants et les lettrés) ; car, outre le trafic perfide et inhumain dont je viens de parler, il y a encore les ravages des pirates. Ces pirates sont encore des Chinois, mais il est aussi parmi eux des Annamites. Leur repaire est aux environs d'un port nommé Cat-Ba, port très proche de Dâu-son [Dô-son]. Quand ces forbans veulent faire leurs expéditions, ils réunissent un nombre plus ou moins grand de barques, suivant les difficultés que présente l'entreprise (5). Puis, ils entrent brusquement dans les rivières, sans crainte ni des mandarins ni des troupes royales, et ils vont de village en village, partout où il leur plait d'exercer leurs déprédations. Si les populations leur résistent, ils brûlent, pillent, massacrent, causant des malheurs sans nombre ; toutefois, ils épargnent et emmènent en captivité les jolies femmes et les enfants, selon les effets de leur caprice. Ordinairement, à l'approche de ces vautours, de ces tigres, tout le monde s'enfuit ; on cherche du moins à sauver de leur cruelle

rapacité les femmes et les enfants. Mais souvent les pirates ont dressé des embuscades ; le village est cerné et il arrive que ces pauvres gens, en fuyant les griffes du tigre, viennent tomber sur les cornes du taureau ».

(Extr. du *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 95-98, passage repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *Histoire de l'intervention française au Tong-King de 1872 à 1874, 1880*, pièces justif., n° XV, p. 410-412.)

(1) Les bandes chinoises, séquelles de la grande rébellion des Taïping qui, autour des années 1855-65, mit en sérieux péril la dynastie mandchoue dans la région du Yang-Tsé, firent irruption au Tonkin à partir de 1865.

(2) Lieou-Yuen-Fou, plus connu sous le nom de Luu-Vinh-Phuoc, surnommé plaisamment par les marsouins le Vieux phoque, s'établit solidement sur le Fleuve Rouge et y perçut des taxes à son profit. Plutôt que de chasser ce Chinois rebelle, d'ailleurs guerrier valeureux, Hué préféra l'enrôler à son service. Luu-Vinh-Phuoc fut le plus redoutable adversaire des Français dans la conquête du Tonkin ; devenu « fonctionnaire vietnamien », c'est lui qui commandait les bandes qui tuèrent Francis Garnier en décembre 1873 ; c'est encore lui qui commandait au combat du Pont de Papier, où Rivière trouva la mort en mai 1883. Luu-Vinh-Phuoc se maintint au Tonkin jusqu'en 1885.

(3) Les Pavillons Noirs et Jaunes devaient leurs noms aux couleurs noire et jaune de leurs oriflammes et de leurs vêtements respectifs (J. Dupuis).

(4) En dépit des efforts de leurs rivaux, les Pavillons Noirs demeurèrent les maîtres incontestés du cours supérieur du Fleuve Rouge, sur lequel ils instituèrent trois péages successifs. Au cours de la reconnaissance du fleuve, qu'il effectua en 1876-77, de Kergaradec, consul de France à Hanoï, recueillit d'utiles indications sur l'organisation des Drapeaux Noirs. Selon Kergaradec, la Cour de Hué sollicitait, en 1876, 1565 Pavillons Noirs, qui, traités comme les miliciens de provinces, recevaient chacun deux ligatures et une mesure de riz par mois. Effectif théorique, car, en fait, Luu-Vinh-Phuoc n'entretenait que 800 hommes environ. Cf. L. DE KERGARADÉC, Rapport sur la reconnaissance du fleuve du Tonkin, *Rev. Marit. et colon.*, août et octobre 1877.

(5) En 1872, le colonel d'Arbaud, Gouverneur par intérim de la Cochinchine, avait envoyé un aviso pour réprimer la piraterie maritime et, du même coup, pour relever les bouches du Fleuve Rouge. Le Bourayne accomplit en janvier-février et à nouveau en décembre 1872, deux croisières dans le golfe du Tonkin. Son commandant, le capitaine de frégate Sénéz poussa jusqu'à Hanoï, malgré le mauvais vouloir des mandarins.

## L'EXPÉDITION COMMERCIALE DE JEAN DUPUIS

(1872-1873)

[TEXTE 193]

La première intervention de la France au Tonkin eut pour cause indirecte la révolte des Musulmans de la province chinoise du Yunnan.

Pour venir à bout de cette rébellion, qui durait depuis plusieurs années, les mandarins Célestes avaient besoin d'armes, qu'ils étaient disposés à payer très cher, en raison des difficultés de leur acheminement au Yunnan, province excentrique et montagneuse, autant dire inaccessible jusqu'alors. Par le Fleuve Bleu, de la mer jusqu'au Yunnan, il fallait, en effet, compter au moins soixante-dix jours.

C'est pourquoi un commerçant français fixé en Chine conçut l'idée de faire parvenir au Yunnan, par la voie nouvelle, relativement aisée, du Fleuve Rouge, le matériel de guerre convoité par les mandarins chinois. Les obstacles que les représentants de la Cour de Hué accumulèrent au Tonkin sous les pas de Dupuis, déterminèrent l'Amiral Dupré à envoyer à Hanoï, sur la demande du gouvernement vietnamien, un arbitre, dont l'entrée en scène devait comporter des conséquences que ni Hué ni Saïgon n'avaient prévues.

Jean Dupuis est né dans le Roannais, à Saint-Just-la-Pendue, en décembre 1829. Après avoir passé deux ans en Egypte, il a pris, en 1859, le chemin de la Chine, cherchant fortune. Il a appris la langue chinoise, parcouru quinze des dix-huit provinces et s'est établi à Hankéou, sur le Fleuve Bleu, où il se livre à des opérations commerciales, portant principalement sur les fournitures militaires.

Dupuis relate, dans ses mémoires, que, depuis 1864, la recherche d'une voie d'accès fluviale commode au Yunnan fut sa constante préoccupation. Il est certain toutefois que la mission d'exploration du Mékong contribua à attirer son attention sur les possibilités que le fleuve du Tonkin pouvait offrir à cet égard.

En 1870-71, Dupuis s'est rendu au Yunnan par la Chine intérieure. Désireux de s'assurer par lui-même de la navigabilité du Fleuve Rouge, il a descendu ce fleuve, seul avec un serviteur chinois, de Mang-Hao jusqu'aux premières douanes du Tonkin. Au début de 1871, Dupuis a obtenu officiellement du Maréchal Mâ la mission de ravitailler en armes les troupes régulières du Yunnan, en lutte contre les Musulmans de la province.

Dupuis se rend en France en janvier 1872. Son idée d'ouvrir le Fleuve Rouge au commerce y rencontre un complet scepticisme. Dupuis tente cependant d'intéresser le gouvernement français à son projet. Il est mis en rapports avec l'Amiral Pothuan, Ministre de la Marine, par le directeur de l'Observatoire, M. Delaunay, parent d'Ernest Millot, correspondant de Dupuis à Changhaï et son associé dans l'entreprise projetée au Yunnan. En avril 1872, l'Amiral-Ministre remet au négociant français une lettre de recommandation pour l'Amiral-Gouverneur de Saïgon, lettre banale en soi, qui va néanmoins déterminer l'intervention de la France au Tonkin.

Revenu en Extrême-Orient, Dupuis achète à Hong-Kong deux canonnières, une chaloupe à vapeur et une jonque, sur lesquelles il charge les armes achetées par lui en France à l'usage de l'armée impériale du Yunnan, six à sept mille fusils, trente canons de campagne et des munitions. Le 9 novembre 1872, Dupuis se présente à l'embouchure du Fleuve Rouge, avec sa flottille, montée par vingt-trois Européens et cent cinquante Asiatiques à sa solde. Non sans difficultés de navigation, il réussit à atteindre, le 16 mars 1873, la capitale du Yunnan, où il troque son matériel de guerre contre des minerais et des produits du pays. Redescendu à Hanoï, le 30 avril 1873, Dupuis, qui cherche à rassembler un nouveau chargement pour le Yunnan, se voit à nouveau en butte à l'hostilité des mandarins, hostilité beaucoup plus vive que lors de son premier passage à Hanoï. Les autorités vietnamiennes veulent, en effet, empêcher à tout prix une utilisation commerciale du Fleuve Rouge ; elles font une obstruction systématique à Dupuis, multiplient à son encontre les embûches, les menaces et les sévices. Incapable, malgré ces mauvais procédés, d'intimider le négociant français, plus incapable encore de le chasser, le gouvernement vietnamien, en désespoir de cause, se résigne à faire appel au Gouverneur de Saïgon, à qui il demande de le débarrasser du gêneur.

Par son intransigeance, la Cour de Hué n'a réussi qu'à démontrer son impuissance radicale au Tonkin. Maladroitement, c'est elle-même qui provoque l'intervention ouverte de la France dans une contrée demeurée jusqu'alors entièrement soustraite à l'influence des occupants de la Basse Cochinchine.

**Le second de Dupuis Millot sollicite l'appui du ministère (1872)**

NOTE REMISE A L'AMIRAL POTHUAU PAR ERNEST MILLOT (1872)

« M. Dupuis, avec l'aide des autorités chinoises de la province du Yunnan et avec celle des différentes tribus situées entre l'Empire Chinois et le Royaume d'Annam, a découvert un passage navigable pour des bateaux à vapeur par le Fleuve Rouge, ce qui permettra d'établir des communications de la mer du fond du golfe du Tonkin jusqu'aux frontières de la province du Yun-nan. De Saïgon, il faudra cinq ou six jours seulement pour faire cette traversée.

Jusqu'à ce jour, les produits européens étaient d'une vente très restreinte dans les provinces du Yun-nan, du Kouei-Tchéou, du Kouang-Si et du Tibet, en raison des prix excessifs occasionnés par les transports, qui, pour s'effectuer jusqu'à ces provinces, nécessitaient un trajet de six mois. Il en était de même pour les produits de ces mêmes provinces qui ne pouvaient parvenir au port d'Hankéou qu'en très petites quantités et à des prix trop élevés. Les principaux produits de la province du Yunnan consistaient en métaux, l'exportation en était presque nulle.

M. Dupuis, depuis 1866, après de fréquents et longs voyages dans ces pays, est parvenu, après avoir découvert cette route, à s'entendre avec le Gouverneur de la province du Yunnan pour commencer, sous le nom de ce chef et au moyen des bateaux à vapeur qu'il est chargé d'acheter, le commerce d'importation et d'exportation pour les dites provinces. Il y a donc là un immense débouché pour les marchandises d'Europe, puisqu'elles devront alimenter une population d'environ 50 millions d'habitants et, en outre, un très grand commerce d'exportation de métaux pourra y être établi, puisque les communications sont courtes et faciles avec la Cochinchine. Notre colonie gagnera considérablement par les importantes transactions qui seront faites par cette voie.

M. Dupuis, avant de commencer ses opérations, a besoin d'aller à Hué, capitale du Royaume d'Annam, du 10 au 20 septembre prochain, afin de s'entendre avec les autorités du pays du droit de passage sur leur territoire et ses bateaux à vapeur, qui seront sous pavillon annamite ou chinois.

Comme il n'y a de communication avec Hué que par les navires de guerre. M. Dupuis serait très reconnaissant au Gouvernement français, s'il voulait faire mettre une canonnière à sa disposition à Saïgon, pour le conduire, avec M. Millot qu'il intéresse dans son entreprise, à Hué, et il offre de payer tous les frais que le voyage occasionnera ».

(Ernest MILLOT, *Le Tonkin, son commerce et sa mise en exploitation*, 1888, p. 92-95.)

**L'Amiral Pothuau approuve en principe l'entreprise Jean Dupuis**

L'AMIRAL POTHUAU AU GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE

Paris, 9 avril 1872 (1).

« Monsieur le Gouverneur,

M. Dupuis, qui m'est particulièrement recommandé, aurait réussi, avec l'aide des autorités chinoises de la province du Yunnan et l'appui des dif-

« férentes tribus qui occupent les territoires compris entre le Céleste Empire et le Royaume d'Annam, à découvrir un passage navigable pour des bateaux à vapeur et mettant en communication le golfe du Tonkin et la riche province dont il vient d'être question.

Le commerce de l'Europe en cette partie reculée de l'Empire chinois est resté jusqu'ici sans développement, en raison des difficultés de communication. M. Dupuis, en découvrant une voie d'accès facile à des steamers et conduisant jusqu'au cœur du Yunnan, aurait aplani les difficultés.

Ce voyageur aurait déjà noué des relations avec les autorités du Yunnan et trouvé les fonds nécessaires à l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur, qui, en six ou sept jours, pourrait relier Saïgon à la capitale du Yunnan. Pour suivre son entreprise, il doit se rendre à Hué, afin d'obtenir du Gouvernement annamite le droit de passage sur son territoire et, comme il n'y a de communication régulière avec cette capitale que par les navires de guerre français, il demande notre concours, en offrant de payer les frais occasionnés par une canonnière, sur laquelle il prendrait passage pour ce voyage. Dans ces conditions et sous cette réserve spéciale, et considérant l'importance attachée à la réussite de ce projet, je vous prie de vouloir bien lui prêter tout votre concours et mettre à sa disposition les moyens de se rendre à Hué. »

Le Vice-amiral, Ministre de la Marine et des Colonies,  
POTHUAU.

P. S. Il peut y avoir des inconvénients à ce que notre pavillon couvre une entreprise de ce genre. Le Gouverneur appréciera s'il y a lieu de mettre une canonnière à la disposition de M. Dupuis » (2).

(Arch. Centr. Indoch., B<sup>11</sup>, s. 42. Repr. à l'exception du post scriptum, par J. DUPUIS, *Les origines de la question du Tonkin*, p. 110-111).

### Dupuis se rend au Yunnan par le Fleuve Rouge (novembre 1872-avril 1873)

... « Avant de partir, le Commandant Sénez avait eu soin de me recommander au Commissaire Royal, en le priant de me seconder pour me procurer des vivres et tout ce dont nous pourrions avoir besoin. Mais le *Bourayne* à peine disparu, changement à vue. Aussitôt, les Annamites mettent tout en œuvre pour nous décourager et défendent aux populations de nous fournir des vivres.

Cependant, le délai accordé au Commissaire Royal pour aviser la Cour de Hué et en recevoir la réponse étant expiré (3), je partis, le 4 décembre, avec toute mon escadrille pour Hanoi. Le mauvais vouloir des mandarins annamites nous accompagna tout le long du voyage. Partout ils soulevèrent contre nous toutes sortes de difficultés : levées de troupes, barrages sur le fleuve, etc... Par bonheur, ces soldats improvisés n'étaient pas très dangereux ; ils avaient soin d'ailleurs de se tenir toujours à une distance respectueuse et, si nous entendions leurs coups de feu, nous n'avons jamais reçu de balles à bord. Quelques coups de fusils et le bruit des sirènes suffisaient pour les faire fuir à toutes jambes.

« La principale difficulté de notre voyage fut de trouver un passage pour gagner le Fleuve Rouge... Le 22 décembre 1872, à 3 heures et demie de l'après-midi, toute notre flottille mouillait devant Hanoï.

Notre arrivée causa naturellement un certain émoi parmi les habitants de l'antique capitale du Tonkin. Les mandarins surtout en parurent fort agités, à en juger par l'empressement qu'ils mirent à nous accabler, c'est le mot, d'envoyés, venus soi-disant pour nous souhaiter la bienvenue et nous exhorter à attendre un peu, pour donner aux autorités le temps d'organiser une réception digne de nous.

Cependant, Ly-Ta-lao-yé (4) mettait sous leurs yeux les pièces officielles, par lesquelles les grands mandarins du Yunnan témoignaient de la mission qu'ils m'avaient confiée, et leur demandait, en conséquence, de nous fournir des jonques pour pouvoir remonter le fleuve dans cette saison des basses eaux. Mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire avant de connaître la réponse du Roi ; que, si le Roi le permettait, ils se feraient un plaisir de se mettre à notre disposition, etc... Nous n'en pûmes jamais tirer autre chose.

La colonie chinoise établie à Hanoï, plus intelligente, plus avertie, comme on dirait aujourd'hui, manifestait des sentiments bien différents. Dès notre arrivée, les chefs s'étaient empressés de venir nous offrir des cadeaux, conformément à l'usage en Chine, et nous avaient invités à un banquet auquel nous assistâmes le lendemain, dans leur *Koueï-kouang* [maison commune]. Pendant ce temps, les mandarins annamites, pour faire le vide autour de nous et nous faire voir que le peuple avait peur, ordonnaient à la population de quitter la ville...

... J'avais appris qu'on faisait dans tout le Tonkin des levées de troupes à mon occasion et que journellement des menaces de mort étaient proférées contre quiconque serait surpris à nous fournir des vivres ou des renseignements. Je m'en plaignis au mandarin, qui me répondit naturellement en niant les faits et en se confondant en protestations de dévouement et d'amitié.

Le 29 décembre, je recevais la réponse à ma lettre de l'avant-veille au Gouverneur : toujours même refus, accompagné des mêmes flagorneries et raisonnements... Aussi, le 3 janvier, à peine remis d'une petite fatigue qui m'avait empêché de m'occuper de mes affaires les jours précédents, retournai-je sa lettre au Gouverneur, en lui réitérant ma demande. Je le prévins, en outre, qu'il aurait à me payer 10.000 taëls d'indemnité par mois, pour les frais qu'il m'occasionnait en me retenant ici, et que, pour le préjudice qu'il portait à l'entreprise, en retardant la livraison des armes dont les mandarins du Yunnan avaient le plus grand besoin et en ajournant le transport des métaux, il n'appartenait qu'aux autorités de cette province d'en fixer le chiffre, mais qu'il serait certainement très élevé...

... Mgr Puginier arriva à Hanoï le 29, au soir... Prévenu de l'arrivée de l'Evêque et ne pouvant aller le recevoir moi-même, j'avais envoyé mon second, M. Millot, au devant de lui. Ces Messieurs restèrent cinq ou six jours à Hanoï, pendant lesquels nous eûmes les meilleurs rapports, ce qui n'empêchait pas les mandarins de travailler de leur mieux notre compatriote pour obtenir de lui qu'il me persuadât de renoncer à mon projet. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ne réussirent pas à le convaincre...

«... Le lendemain, le colonel Tsaï (5) se rendait près du Gouverneur, mais il n'en put rien obtenir. Il revint me dire qu'il n'y avait rien à espérer des Annamites, qui tiennent les malheureuses populations du Tonkin sous le joug, comme des esclaves...

... Le colonel Tsaï nous quitta pour aller rendre compte de sa mission au Général Tchên, mais en nous promettant de revenir bientôt contraindre les Annamites à nous laisser circuler librement sur le fleuve.

Il tint parole : le 16 janvier, Tsaï était de retour, porteur de trois dépêches du Général Tchên pour le Gouverneur de Hanoï, celui de Sontay et pour moi. Le Général y sommait ces deux Gouverneurs d'avoir à me laisser circuler en toute liberté sur le Fleuve Rouge et de me fournir les barques et les bateliers dont je pourrais avoir besoin, ajoutant qu'en cas de refus d'obéir à ses ordres, il viendrait lui-même à la tête de ses troupes les faire exécuter...

... Le 18 janvier, malgré les rebelles dont les mandarins ne cessaient de nous menacer, et en particulier un certain Général Ong, terrible guerrier qui commandait un corps de troupe annamite à Kouen-ce et devait nous couper en petits morceaux, [supplice des cent plaies], ayant remis le commandement de ma flottille à M. Millot, mon second, je partis de Hanoï avec mes trois jonques (6)...

... Enfin, le 31 janvier, nous arrivions aux derniers postes annamites à Kouen-ce, où le terrible Ong devait nous couper en morceaux...

... Sortis sains et saufs des mains de ce foudre de guerre, nous continuâmes sans incidents notre route jusqu'à Touen-hia, quartier principal des Pavillons Jaunes, 10 février. Là, nous fûmes reçus en amis. Ces anciens rebelles (7), pour lesquels j'avais promis d'intercéder auprès des autorités du Yunnan, tenaient à se montrer reconnaissants. Il nous fêtèrent de leur mieux et nous fournirent avec empressement tout ce dont nous avions besoin en hommes et en provisions...

... Le 20 février, nous venions mouiller à Laokaï, le centre des opérations de ces bandits, qui, cela se comprend, ne nous voyaient pas arriver d'un bon œil, car ils savaient que, le Fleuve Rouge, une fois ouvert au commerce, leur règne de brigandage ne durerait pas longtemps.

Nous trouvâmes la petite ville de Laokaï, autrefois si mouvementée, triste et déserte. C'était la conséquence de l'habile tactique du chef des Pavillons Jaunes ; en coupant les communications entre ses adversaires, les Pavillons Noirs, et le bas fleuve, il avait privé ces derniers du plus net de leurs revenus...

... Le 4 mars, après huit jours de voyage, nous arrivions à Mang-Hao, point terminus de la navigabilité du fleuve... Dès le lendemain, accompagné seulement de Ly-Ta-lao-yé et de quelques serviteurs, je partis pour Yun-nan-sèn : j'avais hâte de rendre compte au *Titaï* (8) de ma mission... J'arrivai [à Yun-nan-sèn] le 16 mars, au matin.

Le *Titaï* éprouva une joie très grande de tout ce que je lui appris. Dans l'après-midi, nos premières visites furent pour le Vice-Roi, le *Foutaï* et les premiers fonctionnaires. Les mandarins, qui voyaient tous les avantages que leur province retirerait de l'ouverture de cette voie nouvelle, s'intéressèrent vivement à tout ce que je leur racontais ; ils appréciaient surtout la

« facilité qui leur était offerte de se rendre facilement à Pékin par la voie de Hongkong.

Le *Titai*, craignant de nouvelles entraves de la part des Annamites, me proposa d'envoyer immédiatement des troupes pour occuper le fleuve et protéger la nouvelle voie ; il eut envoyé dix mille hommes au besoin. Mais il y avait au Tonkin d'autres intérêts que je ne pouvais pas perdre de vue ; je répondis donc au *Titai* que les Annamites finiraient par comprendre qu'il était de leur intérêt de laisser le passage libre et ne consentis à accepter qu'une petite escorte pour protéger les convois. Il insista de nouveau pour envoyer au moins deux à trois mille hommes, que je refusai encore.

Pendant les jours qui suivirent, il fut convenu avec le *Titai* que je prendrais une escorte de cent cinquante hommes seulement, choisis parmi les meilleurs soldats de sa garde. Puis le Vice-Roi me remit trois lettres destinées aux autorités annamites et portant son sceau, pour leur faire connaître que le Vice-Roi de Canton était avisé de ma mission et prié de m'accréditer auprès de la Cour de Hué ; en attendant les ordres du Vice-Roi de Canton, ces lettres invitaient les mandarins à ne plus mettre d'entraves à ma mission. Muni de toutes ces pièces, le 29 mars, je repartis pour Hanoï.

Le 9 avril suivant, j'étais à Mong-tzé où je trouvai les chefs de plus en plus enthousiastes ; et le 15 avril, j'arrivais à Mang-Hao, où je fus heureux de retrouver tout mon monde en bonne santé. Avant de quitter ce point où le Fleuve Rouge cesse d'être navigable, je passai des arrangements avec une compagnie chinoise constituée pour le transport par barques de tout le trafic du fleuve et le transit avec le Yunnan et, prenant douze jonques avec moi, je continuai ma route par eau.

Le lendemain, 27 avril, nous arrivions aux avant-postes annamites, dont on avait augmenté l'importance depuis notre passage. Sur la rive gauche, on avait établi un petit camp au sommet d'un monticule. On nous dit que le Général Ong, chargé de nous arrêter à Kouence, avait été dégradé. Le camp où il s'était installé n'existait plus. Près de Kouence, sur la rive gauche toujours, on apercevait trois petits camps situés au sommet de collines. Beaucoup de monde sur le rivage pour nous regarder passer. Sur tout notre parcours se trouvaient de nombreux petits camps, construits depuis notre passage. Le long du fleuve, on avait construit aussi de petits parapets en terre, le plus souvent surmontés d'une palissade de bambou, derrière lesquels on apercevait çà et là quelques pavillons qui s'agitaient. Evidemment, il y avait quelque chose de changé.

Nous passâmes sans nous arrêter devant Hung-hoa et Sontay, et le 30 avril nous arrivions enfin à Hanoï, terme de notre voyage ».

(Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886, histoire et politique*, 1910, p. 30-55.)

#### Dupuis aux prises avec les mandarins de Hanoï (mai-novembre 1873)

... « 1<sup>er</sup> mai 1873. — Il est bien vrai que pendant mon absence, le Gouverneur de Hanoï a fait emprisonner les propriétaires des jonques que j'avais prises au-dessous de Sontay, sous prétexte que ceux-ci m'avaient iniqué

« l'endroit où elles étaient cachées. L'un d'entre eux est mort en prison des mauvais traitements qu'il a subis ; les autres sont toujours incarcérés. La famille du Chinois Ly-tsaï-Ki, qui nous avait fourni des provisions, a été également emprisonnée et son habitation pillée...

... 2 mai. — J'ai écrit aujourd'hui au Gouverneur pour lui réclamer les prisonniers et lui demander s'il est vrai qu'on leur ait extorqué de l'argent en les soumettant à des tortures, dont l'un d'eux serait mort. Je lui dis que, dans le cas où les personnes qui ont été mises en prison pour avoir eu des relations avec moi, ne seraient pas rendues à la liberté demain, j'irais moi-même les chercher dans la citadelle...

... 4 mai. — On n'a pas encore délivré les prisonniers. Le soir, nous arrêtons le chef de la police et nous l'aménonons à bord du *Lao-kai* en otage. Plusieurs petits mandarins viennent ensuite, avec le chef de la communauté cantonnaise, pour essayer d'arranger l'affaire...

... 8 mai. — Je demande au Gouverneur de Hanoï qu'il proclame que tous les négociants seront libres de me fournir des barques et tout ce dont j'aurai besoin. Il me fait répondre, par l'intermédiaire du chef de la police, qu'il ne peut donner cette autorisation par écrit, mais qu'il donnera des ordres aux négociants à ce sujet. Je fais aussitôt assembler ceux-ci au *Kouei-kouang* des Cantonnaires et je fais venir le chef de la police, qui se voit ainsi forcé de répéter devant tous les notables ce qu'il vient de me dire. Mais, quelques instants après, un petit mandarin passe chez ces mêmes négociants, avec un papier portant le sceau du Gouverneur et dans lequel on défend sous les peines les plus sévères de me fournir quoi que ce soit...

... 17 mai. — Le Gouverneur m'écrit au sujet de mon chargement de sel pour le Yunnan (10). Il est d'une insolence extrême ; il déclare qu'il punira ceux qui nous vendront du sel ou nous fourniront des barques, et qu'il fera arrêter mes bateaux au besoin. Je montre cette dépêche au délégué du Prince Hoang. La séance est très orageuse. Je lui dis que, dans le cas où le Gouverneur punirait des gens pour avoir eu des relations avec moi, j'agiserais de même contre lui. Dans le cas où mes barques ne pourraient pas remonter le fleuve pour une raison ou pour une autre, j'arrêteraï toutes les barques chargées pour le compte du Gouvernement annamite. Cela l'impressionna beaucoup. Il est nécessaire que j'agisse ainsi ; car, si je parais intimidé, c'en est fait de mon entreprise...

... 27 mai. — On dit que le Grand Maréchal est arrivé hier au milieu de la nuit (11).

... 28 mai 1883. — Il paraît que Nguyen Tri Phuong a fait bâtonner tout le monde présent à l'entrevue du 24 mai. Le Général a reçu pour son compte cent cinquante coups de rotin. Le Gouverneur n'a pas été plus excepté que les autres. Pendant le dîner, on vient me dire que le capitaine du *Hong-kiang*, Georges Vlavecinos, vient de faire enlever une proclamation incendiaire faite par le Maréchal contre nous. Elle menaçait des peines les plus sévères tous ceux qui ont eu et qui ont encore des relations avec nous. Le Maréchal disait en propres termes : « J'exterminerai leur famille jusqu'à la racine ». Il disait aussi qu'il empêcherait mes barques de remonter au Yunnan et que, si nous ne partions pas tout de suite, il « nous ferait couper en tout petits morceaux ». Cette fois-ci, c'est le Maréchal Nguyen Tri Phuong, l'homme le plus puissant de l'Annam après le Roi, qui entre en scène, et

« nous n'avons plus d'illusions à conserver sur ses intentions pacifiques. Assurément, il est venu à Hanoi pour prendre lui-même la haute direction dans la lutte engagée contre nous et dans laquelle nous sentons qu'il faut qu'un des deux succombe...

... 1<sup>er</sup> juin. — La panique est grande dans la ville : tous les chefs des maisons de commerce qui craignent d'être compromis se sauvent et vont se cacher. Huit de mes jonques chargées de sel ont pu nous quitter et remonter un peu au-dessus de Hanoi.

2 juin. — Le chef de la police a été mis aux fers dans la citadelle hier soir, pour n'avoir pas su empêcher le départ de mes huit jonques. Son remplaçant, à peine entré en fonctions, a voulu faire du zèle et a arrêté ce matin plusieurs de mes hommes qui étaient allés faire des provisions. On vient me prévenir en toute hâte que ce dernier est dans la petite rue qui longe le fleuve, tout près de nos jonques, et à la tête d'une centaine de soldats armés de lances, piques, croissants et autres engins de guerre, à la piste de ceux de mes hommes qui descendent isolément à terre. Sans passer à la caserne pour prendre avec moi quelques soldats du Yunnan, de crainte que le lascar ne m'échappe, je pars au pas de course, suivi de quatre hommes qui se trouvent à ma portée. Mon revolver à la main, je m'ouvre un passage au milieu des soldats annamites pour aller empoigner leur chef, menaçant de faire feu sur le premier qui lèvera la main sur moi ; mais ils prennent aussitôt la fuite, m'abandonnant le chef de la police, qui n'a pas joui longtemps de sa place et que nous conduisons prisonnier à bord de nos jonques. Pendant que j'étais occupé à traquer les mandarins, on a hissé le pavillon français sur mes canonnières. Jusqu'ici nous n'avions pas arboré de pavillon à la corne qui indiquât notre nationalité, bien que tous les papiers du bord fussent visés par les autorités françaises ; seul le pavillon du *Titai*, affréteur des bateaux, flottait au grand mât. Ceux qui donnèrent cet ordre, dans un moment d'affolement, ne se rendirent évidemment pas compte de la gravité exceptionnelle de cet acte qui, en nous plaçant sous la protection du Gouvernement français, fournissait un prétexte à l'Amiral pour intervenir...

... 22 juin. — J'ai fait faire aujourd'hui des patrouilles dans toutes les rues, afin d'en chasser les soldats annamites qui pourraient s'y trouver, mais ces derniers n'osent plus paraître, même déguisés en coolies...

... Vers minuit, on vient nous prévenir que les Annamites ont l'intention de nous attaquer à la pointe du jour avec huit ou dix mille hommes. Bien que je ne croie guère à tous ces bruits, je prends néanmoins quelques précautions en faisant faire des patrouilles dans le quartier...

... 4 juillet. — Hier et aujourd'hui, j'ai reçu plusieurs lettres de chefs de villes et de villages qui m'offrent de marcher en masse sur Hanoi, si je veux me mettre à leur tête, afin d'en finir avec les tyrans de Hué. Je réponds de rester tranquille pour le moment...

... Les Tonkinois m'assurent qu'il y avait quarante à cinquante mille hommes réunis, ces jours derniers, dans la ville et les environs ; mais une bonne moitié de ces hommes appartiennent à la milice et sont de cœur avec nous, ainsi que les soldats tonkinois qui composent une grande partie de l'armée du Tonkin. J'apprends ce soir du chef des Cantonnais que, sur les deux hommes que les Annamites nous ont massacrés, l'un est mort aussitôt arrivé dans la

« citadelle, et l'autre après une agonie de 24 heures et sans avoir pu prononcer une parole. Ces deux malheureux ont subi des tortures épouvantables...

... 13 juillet. — Le chef des Cantonnaires vient me prévenir qu'il est arrivé une dépêche de Saïgon à mon adresse et sollicite l'autorisation pour le Sous-préfet de sortir de la citadelle pour me l'apporter. Je lui demande qu'on me remette cette dépêche, voilà tout ; mais je n'ai nul besoin du Sous-préfet pour cela. Au bout de quelques instants, il revient avec Hoang m'apporter la dépêche. C'est une lettre du Contre-amiral Dupré, Gouverneur de la Cochinchine ; elle est enfermée dans un étui en fer blanc et a été remise ouverte aux Annamites. Le Contre-amiral Dupré m'invite, sur la demande des Annamites, à me retirer du Tonkin, puisque, dit-il, j'ai transporté au Yunnan les armes destinées au *Titaï* et que j'ai reçu des métaux en paiement (12). Quelle terrible déception n'éprouvé-je pas en apprenant que le Gouverneur laisse aux Annamites la liberté, si je ne me conforme pas à son invitation, d'employer *tels moyens qu'ils croiront devoir prendre pour nous chasser* et, qu'en ce cas, je n'aurai à m'en prendre qu'à moi-même des conséquences qui pourront en résulter pour moi et mes gens ! ...

... 14 juillet. — La rumeur publique a déjà connaissance de la dépêche de Saïgon. Les Annamites s'en vont partout, la commentant à leur façon, en disant que Saïgon est avec eux contre nous, qu'ils ont *acheté Saïgon* (c'est leur propre terme). Ils disent même que des ambassadeurs se disposent à se rendre dans cette ville, avec des caisses de barres d'argent dont ils fixent le nombre, quelque chose comme cent balles de soie et ! d'autres objets, afin de payer l'intervention de Saïgon en leur faveur. Ce sont là les procédés employés dans l'Extrême-Orient ; aussi personne, parmi les indigènes ne douta-t-il que ce ne fût vrai...

... 2 août. — Un chef du parti des Lê est venu trouver le capitaine Georges et lui a dit qu'il avait à sa disposition de trois à quatre mille hommes et trente jonques à la Cat-ba, et que, si nous voulions nous entendre avec lui pour attaquer les mandarins, il nous assurerait le concours de toutes ses forces. Ne voulant pas recevoir moi-même des communications de ce genre ni y faire de réponse, dans la crainte que nous ayons affaire à des espions, j'envoie mon interprète Sam dire à l'envoyé des Lê que nous ne voulons rien faire dans ce moment contre les Annamites...

... 1<sup>er</sup> septembre. — Il y a déjà longtemps qu'on me prévient que les mandarins réquisitionnent tout le coton et l'huile qu'ils peuvent trouver dans le haut du fleuve pour confectionner des radeaux incendiaires destinés à brûler tous nos navires. Aujourd'hui, on m'assure qu'une grande quantité de ces radeaux, construits en bambous, sont prêts et que les mandarins les tiennent entre Sontay et la Rivière Noire ; ce sont tout simplement des cadres en bambous, réunis en forme de treillage, sur lesquels reposent des jarres pleines d'huile et de coton. Dix à douze mille coolies ont été réquisitionnés et travaillent depuis longtemps déjà à couper des bambous sur les bords de la Rivière Noire pour la confection de ces radeaux ; on a construit, en outre, plusieurs milliers de petits sampans en bambou, également tressé, que l'on a enduits d'un ciment particulier à l'intérieur, afin de pouvoir porter une certaine provision d'huile, de coton et de paille, et les lancer tout en feu sur nos navires.

Le Maréchal Nguyen est monté à Sontay ces jours derniers pour présider

« à l'installation de tous ces engins, qui complètent ainsi les mesures prises dans le Delta en vue d'obstruer tous les passages. Depuis quelques jours, on fait courir le bruit que les mandarins enrôlent tous les pirates du golfe du Tonkin pour les faire marcher contre nous. On ne parle pas de moins de quatre cents jonques montées par ces derniers, qui remonteraient le fleuve et viendraient nous barrer la route, pendant que les Annamites nous entoureraient d'un cercle de feu...

... 2 octobre. — A l'entrevue d'aujourd'hui, le Trésorier seul parmi les grands mandarins était présent ; Mgr Puginier servait d'interprète. Résultat nul. Les mandarins pensent que Mgr Puginier finira par obtenir de moi quelques concessions. Ce qu'ils veulent, c'est gagner du temps, voilà toute leur politique. J'ai fait exprès de paraître très raide avec l'Evêque, afin de ne pas le compromettre, ainsi qu'il avait été convenu entre nous.

... 3 octobre. — Le Maréchal a dit à Mgr Puginier que, s'il ne pouvait pas obtenir de moi ce qu'il demandait, c'est qu'il ne le voulait pas et qu'il se verrait obligé de le retenir prisonnier. L'Evêque me prie d'accorder encore aux mandarins une entrevue pour demain...

... 4 octobre. — Pour éviter des ennuis à l'Evêque et des persécutions à ses chrétiens, il est décidé que je ne prendrai pas, pour le moment, les trois mille piculs de sel, dont j'ai besoin pour le Yunnan, mais je rends le Gouvernement annamite responsable du préjudice qu'il m'occasionne. Il est pris l'engagement solennel qu'il ne sera plus rien fait contre les gens qui viendront à notre service. Je pourrai prendre les matelots nécessaires pour conduire le convoi de sel de deux mille piculs qui a été arrêté au commencement de juin.

... 5 octobre. — Mgr Puginier me fait prévenir que le Maréchal désire avoir une entrevue avec moi et me faire des cadeaux ; je réponds que je n'ai pas le temps, mais que, si le Maréchal veut me faire l'honneur de visiter mes navires, il sera le bienvenu. L'Evêque est d'avis, comme moi, que c'est un piège qu'on veut me tendre ; mais il est un peu trop grossier pour s'y laisser prendre. L'Evêque repart ce soir pour sa mission.

... 6 octobre. — On vient encore aujourd'hui me renouveler l'invitation du Maréchal. Naturellement, je n'y réponds pas plus que la première fois (13).

(Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 57-114.)

(1) *Le même jour, le Ministre écrivait à Dupuis, à Paris, qu'il invitait le Gouverneur par intérim de la Cochinchine à lui prêter le concours sollicité, à condition que « il ne doive en résulter aucun inconvénient pour les intérêts dont (le Gouverneur) a la sauvegarde ».* J. Dupuis a résumé ainsi l'entrevue qu'il eut avec l'Amiral Pothuau : *Le Ministre me fit « un accueil bienveillant et voici en substance ce qu'il me répondit : « Dans la situation présente de la France occupée par les armées allemandes, nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès de cette entreprise. Sans intervenir officiellement ni pour ni contre « dans cette affaire, nous ferons officieusement tout ce que nous pourrons pour vous aider. « Si vous éprouvez de la résistance et si vous croyez être assez forte pour passer outre, frappez-vous un passage par la force ; seulement, si vous ou vos gens êtes tués, nous n'intervenons pas pour vous venger... J'obtiens aussi sans difficulté du Ministre de la Guerre, « l'autorisation de commander dans les fonderies et manufactures françaises les armes et les munitions dont j'avais besoin pour mon expédition... »* Les origines, p. 106-107).

(2) *Ce post-scriptum fut ajouté à la demande du Contre-amiral Krantz, directeur du cabinet de Pothuau. On notera la similitude entre la position adoptée à l'égard de Dupuis par le Ministre de Thiers et la position adoptée quatre-vingts ans plus tôt, par Montmorin à l'égard de l'Evêque d'Adran. Monarchique ou républicain, dans les deux cas, le gouvernement central accorde ou fait mine d'accorder une autorisation de principe, mais il laisse*

à l'autorité locale le soin de décider si un concours effectif sera fourni ou refusé à l'entreprise projetée.

(3) Le Commandant Sénéze avait fait savoir, le 19 novembre 1872, au Commissaire vietnamien des provinces maritimes Le Thuan Ly que « le Gouvernement français verrait avec « la plus grande satisfaction le Gouvernement annamite accorder à M. Dupuis l'autorisation de se rendre à Yunnan, afin d'y nouer et d'y établir des relations commerciales « nouvelles ». Le Commissaire royal avait paru gagné à cette idée, mais il redoutait d'être désavoué s'il accordait l'autorisation ; il avait demandé à Dupuis un délai lui permettant d'en réserver à Hué ; en même temps, il avait conseillé à Dupuis de se retirer à Hong-Kong ou à Saïgon, pour y attendre la réponse de la Cour.

(4) Préfet chinois représentant les mandarins du Yunnan près de Dupuis, à qui il servait de secrétaire.

(5) Envoyé par le Général Tchên au Tonkin à la demande du Gouverneur vietnamien, le colonel Tsai, avec 10.000 réguliers chinois, tenait garnison à Bac-Ninh et à Thainguyen, pour prévenir les déprédations des transfuges du Kouang-Si.

(6) Dupuis avait transbordé son matériel de guerre sur des jonques du pays, achetées par lui en secret à des Chinois, par peur de représailles mandarinales contre les vendeurs.

(7) Les aventuriers chinois passés au Tonkin se divisaient, nous l'avons vu, en deux bandes concurrentes, les Pavillons Noirs de Luu Vinh Phuoc, à Laokai, sur le Fleuve Rouge, et les Pavillons Jaunes de Hoang Tsong Hin à Hoyang sur la Rivière Claire. Les Drapeaux Jaunes espéraient obtenir un jour leur grâce des autorités chinoises ; ils se montraient beaucoup moins durs que les Drapeaux Noirs envers les populations tonkinoises.

(8) Le Tilaï, chef militaire (Maréchal) de la province du Yunnan.

(9) Un récit plus détaillé de ce voyage a été publié par DUPUIS, in *Annales du Musée Guimet*, t. 1<sup>er</sup>, 1880 (p. 139-201), sous le titre *voyage au Yunnan et ouverture du Fleuve Rouge au commerce*.

(10) Dupuis avait passé au Yunnan des contrats pour la fourniture de plusieurs millions de francs de marchandises, qui devaient lui être remboursées en minerais du pays. Il comptait faire venir au Yunnan par le Fleuve Rouge 3.000 piculs de sel (valant 3 francs dans le delta et 120 francs au Yunnan, en raison des difficultés de transport).

(11) Le Grand Maréchal Nguyen Tri Phuong, qui avait défendu Tourane et commandé à Chi Hoa, était le chef du parti qui repoussait toute idée d'un accommodement avec la France. Beau-père de Tu-Duc, le Maréchal, qui jouissait d'une influence considérable à Hué, était venu prendre en personne la tête de la résistance à Dupuis. Il rassembla des forces, mais n'osa pas attaquer ouvertement le négociant français porteur d'un mandat chinois en bonne forme.

(12) L'Amiral Dupré, on le voit, avait tout d'abord pris position contre Dupuis. Il changea d'opinion, après avoir entendu Millot, le second de Dupuis. Millot arriva à Saïgon le 12 juillet 1873, c'est-à-dire la veille du jour où, à Hanoi, Dupuis recevait le message comminatoire de l'Amiral. Millot plaïda si bien la cause de son associé qu'il réussit à modifier les préventions premières du Gouverneur. Fin juillet 1873, l'Amiral Dupré, désireux de rendre sans objet les offres de capitaux que des négociants allemands de Hong-Kong faisaient à Dupuis, accorda la garantie du Gouvernement de la Cochinchine française à un prêt de 30.000 piastres, que la succursale saïgonnaise de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation consentit à Millot, pour le compte de Dupuis.

(13) Cf. J. Dupuis en mandarin chinois, in BOUDET et MASSON, fig. 87.

## OPINIONS CONTRADICTOIRES A SAÏGON ET A PARIS SUR LA POLITIQUE A SUIVRE AU TONKIN

[TEXTE 194]

*L'initiative de la première intervention de la France au Tonkin appartient tout entière à l'Amiral Dupré.*

*Comme ses trois prédécesseurs, l'Amiral Dupré éprouve le vif désir de régler avec la Cour de Hué le litige, pendant depuis 1867, des trois provinces occidentales de la Basse Cochinchine. Mais la Cour de Hué se dérobe à toutes les ouvertures ; elle use de moyens dilatoires et ne cherche qu'à temporiser. Revenant à la méthode qui a failli lui réussir en 1863, Tu-Duc envisage un moment de tenter une négociation directe à Paris. L'Amiral Dupré parvient à dissuader le souverain vietnamien d'envoyer en France une seconde ambassade. Les*

membres de cette ambassade ne dépassent pas Saïgon, et c'est dans cette ville que s'engagent les négociations. En dépit de ses pressantes objurgations, l'Amiral ne réussit pas à obtenir l'adhésion de Hué à un nouvel instrument diplomatique remplaçant le traité de 1862, tombé en caducité depuis 1867.

L'Amiral Dupré en vient alors à penser que le moyen le plus efficace d'arriver à ses fins, est de faire pression sur la Cour de Hué par une action au Tonkin. Ses objectifs sont d'intimider la Cour de Hué pour l'amener à traiter ; d'élargir la zone d'influence de la France en mettant fin à l'anarchie tonkinoise ; de faire décréter dans le Nord de la péninsule la liberté des échanges, l'ouverture du Yunnan devant apporter un élément nouveau d'activité au commerce saïgonnais, alors en période de dépression.

Dès son retour de congé, en fin de 1872, l'Amiral Dupré est bien déterminé à aller au Tonkin. Le 22 décembre 1872, il propose au Département une démonstration armée, pour laquelle, déclare-t-il, il suffirait d'envoyer de France six compagnies d'infanterie de marine. Le Ministre des Affaires Etrangères de Thiers, Rémusat, repousse catégoriquement la suggestion. Dupré s'incline, mais il ne renonce pas pour autant à son dessein. L'entreprise commerciale de Dupuis se présente à point nommé pour fournir au Gouverneur de la Cochinchine une excellente occasion de reprendre son projet d'implantation au Tonkin, projet auquel il tient essentiellement : « Notre établissement au Tonkin est une question de vie ou de mort pour l'avenir de notre domination en Cochinchine » (télégramme de Dupré à Paris, le 19 mai 1873).

Le 28 juillet 1873, l'Amiral revient donc à la charge. Il fait ressortir au Département que le Tonkin, précieuse voie d'accès vers la Chine du Sud, peut d'un moment à l'autre échapper à Hué par suite d'une rébellion, risque même de tomber entre les mains d'une grande puissance européenne. L'Amiral s'alarme, en effet, des tractations commerciales conduites à Hué par des agents allemands, qui se sont rendus dans cette ville pour y vendre des navires à vapeur, démarche qui pourrait bien couvrir des visées politiques. L'Amiral s'inquiète également de certaines confidences du Gouverneur de Hong-Kong, Sir Arthur Kennedy, qui a signalé au Consul de France à Canton Chappedelaine les demandes de protection que Tu-Duc lui aurait adressées au début de 1873. Le bruit court que l'Angleterre pousserait la Chine à employer au Tonkin les troupes impériales rendues disponibles par la chute de Talifou.

Le Tonkin fait ainsi l'objet de dangereuses convoitises. Il importe d'écarter toute éventualité d'ingérence étrangère dans ce pays pratiquement sans maître. Pour cela, il faut agir et agir vite.

Sans réclamer de la métropole ni renforts, ni crédits, l'Amiral Dupré, avec beaucoup de cran, se déclare prêt à assumer seul la responsabilité de l'opération. Passant outre au veto ministériel, il l'entreprend, à l'automne de 1873, sitôt achevée l'évacuation du territoire métropolitain par les dernières troupes allemandes (1).

En marge d'un rapport du Gouverneur, en date du 17 mars 1873, on lit cette annotation ministérielle : « L'Amiral tient absolument à faire la guerre et nous aurons beaucoup de peine à l'empêcher d'aller de l'avant. Cependant, il est important de le faire et de la façon la plus formelle. » Le gouvernement métropolitain, en effet, ne connaît et ne veut connaître à ce moment qu'une seule politique, la politique « du recueillement », la politique de l'abstention imposée par le « traumatisme de la défaite » (E. Tersen). L'expédition du Mexique a



39. — L'expédition J. Dupuis au Tonkin.

*laissé dans tous les esprits les plus fâcheux souvenirs ; les « ruraux, qui forment a majorité de l'Assemblée Nationale, sont mal informés des grands problèmes lextra-européens ; leur horizon ne dépasse pas les limites de l'hexagone métropolitain. A la fin de 1871, le gouvernement français a repoussé, par exemple, l'offre que lui faisaient les Etats-Unis de participer avec eux à une expédition punitive en Corée, où la France avait de sérieux griefs à faire valoir. Qu'il soit dirigé par Thiers ou, après le 24 mai, par le duc de Broglie, le gouvernement de Versailles est bien résolu à demeurer sourd à tous les arguments que pourra faire valoir l'enchanteur saïgonnais.*

*La lettre particulière adressée à l'Amiral-Gouverneur, le 12 septembre 1873 — un mois avant le départ de Garnier pour le Tonkin — par l'Amiral Dominique d'Hornoy, qui a remplacé, le 3 juin 1873, l'Amiral Pothuau rue Royale, expose avec une grande force et un grand luxe de détails, les raisons de l'attitude en retrait du gouvernement français, raisons péremptoires sans doute, eu égard à la situation politique générale de l'époque, mais qui, pour être sérieuses, n'en apportent pas moins, une fois de plus, la preuve que l'expansion française outre-mer a été due à l'esprit d'entreprise et à la hardiesse des pouvoirs locaux bien plus qu'aux impulsions émanées du pouvoir central lui-même.*

**L'amiral Dupré presse la cour de Hué de conclure un nouveau traité  
(juillet 1873)**

L'AMIRAL DUPRÉ A S. E. LE MINISTRE  
DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A HUÉ

Saigon, 14 juillet 1873,

... « Jamais je ne serai avare de mes paroles pour porter quelque lumière dans l'esprit de Votre Excellence. C'est pour y parvenir plus facilement que j'insiste si longtemps avec autant de persévérance, pour régler définitivement les rapports entre nos deux Gouvernements par un solide traité de paix, d'amitié et d'alliance... Autrefois, l'Empire d'Annam, comme ceux de la Chine et du Japon, vivait dans un isolement complet et repoussait absolument toutes les relations avec les étrangers, qu'ils appelaient les Barbares de l'Occident. Aujourd'hui, les puissants souverains de la Chine et du Japon ont renoncé à cette résistance ; ils ont compris tous les avantages que leurs peuples pouvaient retirer de leurs communications fréquentes et amicales avec les étrangers. Pourquoi votre noble Gouvernement tarde-t-il autant à agir de même ? Comment peut-il ne pas reconnaître les avantages immenses que lui procurerait une alliance qui mettrait à sa disposition des hommes éclairés et dévoués, habitués à diriger des armées et des flottes, à fabriquer des navires, des étoffes, à construire des routes sur lesquelles on parcourt facilement 2.000 lis en un jour, à se servir du feu du ciel pour transmettre en quelques heures leur pensée d'un bout de la terre à l'autre, des hommes habiles à porter l'ordre dans les recettes et les dépenses, à augmenter les revenus d'un gouvernement sans augmenter les dépenses... ?

Suppliez donc le tout-puissant Empereur d'envoyer ici un homme... Il y sera reçu avec cordialité et traité avec honneur. Vous ne pouvez en retirer que des avantages et de la satisfaction, tandis que la conduite opposée n'est

« pas sans inconvénient ni sans danger. Je ne cesserai de le répéter jusqu'à ce qu'enfin, vos oreilles s'ouvrent à moi, que vos injustes méfiances soient dissipées.

Vous voyez que je réponds franchement à votre appel ; c'est en ami, en frère que je vous parle...

... Mon profond respect pour votre auguste Empereur et mes sentiments de sympathie pour Votre Excellence et ses collègues... »

(Arch. Centr. Indoch. B 223, t. 1<sup>er</sup>. Texte inédit.)

### L'Amiral Dupré préconise une intervention au Tonkin (juillet 1873)

L'AMIRAL DUPRÉ, AU MINISTRE DE LA MARINE

Saïgon, 28 juillet 1873,

... « La question vient de faire un pas nouveau et décisif par suite de l'expédition, tentée par MM. Dupuis et Millot, de charger par la voie du Tonkin des armes et des munitions. Ces messieurs, officieusement recommandés au bon vouloir et aux bons procédés du gouvernement annamite par M. Sénez, qui les a vu arriver au Tonkin en novembre dernier, et par moi-même, ont eu à lutter contre les obstacles sans cesse renaissants suscités par les autorités annamites. Trop prudentes pour déclarer positivement qu'elles s'opposaient à cette expédition, elles l'ont contrecarrée de tout leur pouvoir, sans parvenir à empêcher M. Dupuis de faire arriver ses armes jusqu'au Yunnan et d'en rapporter du cuivre et de l'étain. Leur mauvais vouloir, cependant, n'a pas été sans résultat ; l'opération, toujours contrariée, a duré de huit à neuf mois, au lieu d'en durer deux ou trois, qui auraient suffi, si le Gouvernement annamite, sans même la favoriser, n'y avait opposé tous les obstacles possibles... Au lieu d'être fructueuse, comme elle l'aurait été, elle s'est trouvée grevée de frais considérables, et ses hardis promoteurs se trouvent aujourd'hui exposés à des poursuites judiciaires, faute de pouvoir faire honneur à des engagements dont l'échéance approche. Des maisons allemandes, en Chine, ont, il est vrai, offert avec empressement et à des conditions avantageuses, de leur venir en aide, afin de participer aux suites d'une entreprise, qui a pratiquement démontré la facilité relative de mettre la Chine Sud-Occidentale en communication avec la mer par le Fleuve Rouge ou Song-Koï (2).

MM. Dupuis et Millot éprouvent une répugnance bien naturelle à mêler des étrangers et surtout des Allemands à une opération qui, dans leur conviction, doit donner lieu à une revendication d'indemnité contre le Gouvernement annamite, auteur direct du dommage qu'ils ont éprouvé. J'ai approuvé leur sentiment et j'ai prescrit de rechercher les moyens de leur procurer avec la garantie de la colonie, les fonds dont ils ont immédiatement besoin, (3) moyennant un acte en règle, affectant au remboursement de cet emprunt une partie des métaux qui leur restent dûs, suivant contrats réguliers, par les autorités du Yunnan. J'ai jugé cette intervention du Gouvernement indispensable pour soustraire cette affaire aux tribunaux anglais de Hong-Kong, qui seraient forcément intervenus en cas de non-paiement, et pour en éloigner les spéculateurs allemands, qui désirent vive-

« ment y participer. Après le résultat positif obtenu par ces messieurs et en vue d'un avenir assuré, j'ai jugé qu'il n'y avait pas à hésiter...

... Après avoir accompli son voyage, M. Dupuis a renvoyé M. Millot, avec une partie de ses navires, à Hong-Kong, et est resté lui-même avec l'autre partie à Kécho ou Hanoi, pour maintenir les communications ouvertes et empêcher par sa présence les travaux de barrage, que sans cela les Annamites ne manqueraient pas de faire dans les fleuves.

L'arrivée de M. Millot à Hong-Kong et la publicité donnée à son voyage ont eu un énorme retentissement parmi le commerce européen en Chine. Des pétitions ont été adressées au Gouvernement de Hong-Kong pour faire occuper un point du littoral tonkinois, sous prétexte que les Anglais y ont eu autrefois un établissement. Le commerce allemand, à l'affût de toutes les occasions d'étendre ses opérations, n'a pu manquer d'informer son Gouvernement de la découverte d'une voie de communication naturelle et pratique entre la mer et le Yunnan, voie qui rendra inutiles tous les efforts tentés jusqu'à ce jour par les Anglais, avec une persévérance vraiment britannique, pour en créer une artificielle entre la Birmanie et cette province.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux autorités chinoises du Yunnan qui, frappées des avantages éclatants que ce débouché nouveau et comparativement facile offrirait pour multiplier la valeur des riches productions de leur pays, ne projettent l'envoi d'une expédition armée pour s'en assurer la libre jouissance.

Telle est la situation, Monsieur le Ministre, dans toute sa rigoureuse exactitude. Elle est, vous le voyez, de nature à me préoccuper vivement. D'un autre côté, vous n'ignorez pas que le Gouvernement annamite s'est adressé à moi, à deux reprises différentes, pour me demander de décider par mon intervention M. Dupuis à se retirer du Tonkin. Sa présence dans le pays est, en effet, contraire aux stipulations du traité (4). Ignorant, d'ailleurs, à cette époque la duplicité dont les mandarins avaient fait preuve dans tous leurs rapports avec M. Dupuis, j'ai adressé à celui-ci une invitation d'abandonner un point où il n'a pas le droit de résider. Cette communication lui parviendra par l'intermédiaire du Gouvernement annamite lui-même. J'en ai prévenu M. Millot, qui m'a affirmé que M. Dupuis ne pouvait y obtempérer et serait forcé, dans la situation présente de ses affaires, de se maintenir à Hanoi.

Que va-t-il en résulter ? Fort de mon assentiment, le Gouvernement annamite aura-t-il le courage et la puissance de forcer M. Dupuis à déguerpir ? Ou, suivant les habitudes commandées par sa faiblesse, temporisera-t-il encore et aura-t-il de nouveau recours à mon intervention ? Dans la première hypothèse, je ferai savoir à la Cour de Hué que j'ai reçu de nos deux nationaux des rapports en complète contradiction avec la relation des faits qu'elle m'a présentée ; qu'en l'absence de tous rapports diplomatiques écrits et réguliers, auxquels elle se refuse obstinément, je n'ai d'autre moyen de m'éclairer que celui d'une enquête faite sur les lieux.

Dans la deuxième hypothèse, au contraire, je représenterai que, M. Dupuis ayant résisté à mon invitation, je ne puis l'y contraindre que par l'envoi au Tonkin d'une force capable de faire respecter ma décision...

... Il suffirait de leur représenter que, d'après des rapports authentiques, confirmés par leurs démarches mêmes pour faire évincer un simple particu-

«lier, le Tonkin est dans un état d'anarchie de nature à faire craindre que l'autorité du Roi n'y soit sous peu complètement renversée et que, par suite, le pays ne passe sous une domination étrangère ; que ce changement nous ferait perdre le bénéfice d'un article du traité qui ouvre le Tonkin à notre commerce, livrerait aux plus grands dangers cinq cent mille chrétiens dont la protection nous est confiée, compromettrait à la fois la sécurité et l'avenir de notre établissement dans la Cochinchine Méridionale, pour lequel nous avons fait de si grands sacrifices ; qu'en vue de pareilles éventualités, nous jugeons nécessaire de prendre des garanties et d'occuper la citadelle de Kécho ou Hanoi et un des points de la côte avec des forces suffisantes pour tenir en respect les rebelles d'un côté, les pirates de l'autre ; que je regrette d'avoir été forcé de prendre et d'exécuter cette détermination sans l'assentiment préalable du Gouvernement annamite ; que j'ai été contraint d'agir sans retard par les rapports alarmants que je reçois sur les rapides progrès des rebelles, les plaintes des chrétiens et les retards successifs apportés à l'envoi d'un plénipotentiaire à Saïgon ; que je maintiendrai cette occupation jusqu'à ce qu'un traité en règle me rassure sur le sort de nos coreligionnaires, rende la sécurité au commerce et me permette de contribuer, au moins indirectement, à maintenir l'ordre dans ce pays si profondément et si cruellement troublé ; que mes dispositions amicales restent, d'ailleurs, les mêmes, comme ils pourront s'en convaincre en m'envoyant un plénipotentiaire.

Dans quelque hypothèse que je me place, M. le Ministre, il y a des raisons suffisantes pour motiver notre présence armée au Tonkin. Il me reste à en rechercher et à en examiner les conséquences...

... Quant à l'attaque de notre corps expéditionnaire, si réduit qu'il soit, est-il possible de la craindre, quand on sait que le commandant Sénéz a parcouru tout le delta du fleuve avec deux embarcations et une vingtaine d'hommes, a su se faire respecter et contenir une multitude exaspérée ; quand on sait que, depuis huit mois, M. Dupuis se maintient dans le pays avec vingt-cinq Européens et une centaine d'Asiatiques de toutes provenances ?

Mais je suis prêt, s'il reste un doute dans votre esprit et dans celui du Gouvernement, à assumer toute la responsabilité des conséquences de l'expédition que je projette, à m'exposer à un désaveu, à un rappel, à la perte d'un grade auquel je crois avoir quelques droits. Je ne demande ni approbations, ni renforts ; je vous demande de me laisser faire, sauf à me désavouer si les résultats que j'obtiens ne sont pas ceux que je vous ai fait entrevoir »...

C. Am. Dupré.

P. S. Je venais de terminer cette lettre quand j'ai reçu le télégramme chiffré m'annonçant la maladie du commandant Sénéz et me demandant de faire connaître mes projets. Ma réponse chiffrée, en date de ce jour, est ainsi conçue : « Le Tonkin est ouvert de fait par le succès de l'entreprise Dupuis, « dont les bateaux ont remonté la rivière Song-Koi jusqu'aux frontières « du Yunnan. Effet immense dans commerce anglais, allemand, américain. « Nécessité absolue occuper Tonkin avant la double invasion dont ce pays « est menacé par les Européens et les Chinois, et assurer à la France cette

« route unique. Demande aucun secours ; ferai avec mes propres ressources.  
« Succès assuré ».

(Repr. par M. DUTREB, *L'Amiral DUPRE et la conquête du Tonkin*,  
Rev. Hist. Colo. franç., 3<sup>e</sup> trimestre, 1923, p. 28-32.)

### Volonté résolument abstentionniste du gouvernement métropolitain

L'AMIRAL D'HORNOY, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,  
A L'AMIRAL DUPRÉ [LETTRE PRIVÉE]

Versailles, 12 septembre 1873,

« Mon cher Amiral,

J'aurais ouvert plus tôt notre correspondance confidentielle si je n'avais été tenu en suspens par vos grands projets, que je voulais bien connaître avant de vous en parler. J'avais bien lu les rapports du Commandant Sénéz, mais ils ne me donnaient pas complètement satisfaction. J'étais sur mes gardes en face de cette nature hardie, mais bien aventureuse et qui me semblait bien peu approfondir les questions. Vos dernières dépêches sont tout-à-fait explicatives et je comprends parfaitement le but élevé que vous vous étiez proposé. Je dirai plus : en tout autre temps que la triste époque à laquelle nous sommes, je vous aurais admiré et j'aurais poussé peut-être à ces grandes idées de conquête, qui grandissent les pays lorsqu'ils sont assez riches pour pouvoir en poursuivre les conséquences et remettre à l'avenir les avantages tardifs.

Mais, mon cher Amiral, je crains que vous ne voyiez pas bien, de l'Extrême-Orient où vous vous trouvez, et que par suite, vous n'appréciez pas à leur juste valeur, l'abstention où nous nous trouvons d'engager quelque affaire que ce soit ayant une chance même très minime d'inquiéter l'étranger. Vous vous faites aussi, je le crains, illusion sur notre situation financière.

Quant à la politique extérieure, voilà où nous en sommes. Pas un allié ! Pour voisin immédiat, dont nous ne sommes plus séparés que par une frontière qui ne nous offre plus aucun moyen de défense, un ennemi puissant par sa population, par ses derniers succès, par son organisation militaire et par les cinq milliards que nous achevons de lui verser. Cet ennemi insatiable, en présence de la facilité avec laquelle nous avons payé notre dette, trouve qu'il ne nous a pas demandé assez. Mais, en outre, M. de Bismarck a un bien autre intérêt à chercher un motif quelconque pour nous déclarer la guerre, c'est sa haine contre le catholicisme. Il voit que la France est le dernier soutien de la religion, il voudrait l'anéantir et cela surtout depuis que la fusion entre les branches de Bourbon et d'Orléans fait croire à une restauration monarchique... La manière dont notre pauvre pays s'est relevé (plutôt en apparence qu'en réalité) a surpris le monde... L'Allemagne doit se demander si, en présence d'une telle vitalité, elle n'a pas à craindre que, dans une période d'années peu étendue, nous ne lui demandions compte de l'agression de 70, et si elle n'a pas intérêt à profiter de ce que le blessé est encore désarmé pour achever de l'écraser, et avec tout cela, je le répète, nous n'avons d'alliés.

Si encore notre armée était prête, nous pourrions peut-être affronter

« l'orage, non pas attaquer, mais attendre, appuyés sur nos places fortes. Mais, mon cher Amiral, il faut bien du temps, avec le développement du système de guerre actuel, pour remonter nos armées... La nouvelle cartouche est à peine arrêtée. Il faut s'approvisionner. On espère toujours le canon de l'avenir et s'il nous reste des armes, elles sont inférieures.

Si encore on avait de l'argent. Mais nous touchons là au point le plus grave de la question. On n'écrase pas impunément un pays d'impôts, vous le savez, par ce que vous me dites de la Cochinchine... Bien d'impôts augmentés ont rendu moins qu'avant leur augmentation... ; des impôts nouveaux, sur lesquels on comptait, n'ont rien donné ; et, en fin de compte, lorsque nous avons voulu régler notre budget de 1874, nous nous sommes trouvés en présence d'un déficit de cent quatre-vingt millions, pour lesquels il a fallu faire soit des réductions, soit demander des impôts nouveaux. C'est alors qu'on a, pour ainsi dire, jeté à la mer tout ce qui n'était pas de nécessité absolue. J'ai pu me sauver avec 1.200.000 fr de sacrifices, mais le projet présenté par Pothuau était déjà si écrasé qu'il n'était pas possible de demander plus. Il aurait fallu, au contraire, donner vingt millions à la Marine, car enfin, mon cher ami, notre flotte s'en va et il me faut des navires et des canons. Il fallait que je vous dise tout cela pour vous faire comprendre mes réponses. Venons donc à nos affaires.

Je comprends tout ce qu'a de séduisant cette conquête du Tonkin, ce qui est, en réalité, l'absorption complète de l'Annam. Il est possible que, dans l'avenir, cela nous eût fait un royaume comme l'Inde Anglaise. Il est possible et même probable qu'avec vos propres moyens, vous puissiez vous emparer de Kecho. Mais prendre n'est rien. Organiser, garder et défendre, voilà le difficile, voilà ce qui coûte.

La Cochinchine telle que nous l'avons, coûte en chiffres ronds vingt millions. Elle en rapporte quinze. Elle est encore dans mon budget pour cinq millions, et encore que ne vous doit-on pas pour tous les efforts que vous avez faits pour en tirer tout l'argent possible ? Mais si vous lui donniez l'étendue inévitable avec votre projet, que ne nous coûtera en plus, surtout pendant les premières années, cette immense expédition ? Il vous faudrait des troupes et beaucoup de troupes, car, au lieu d'être limité par le peuple [.....] de l'Annam, vous auriez sur votre frontière le Yunnan, beaucoup plus belliqueux, et ces Chinois, peu redoutables comme combattants, mais constamment à réprimer comme brigands ou corsaires. Il faudrait doubler l'administration, construire encore des établissements de toutes sortes, et de l'argent, de l'argent et toujours de l'argent. Mais avec tout cela, ce n'est pas encore l'obstacle le plus grave, selon moi. Le plus dangereux serait la jalousie de l'Angleterre et de l'Allemagne de voir notre puissance s'étendre ainsi en Orient, et il est à craindre qu'il sortit de là des difficultés dont le contre-coup se ferait sentir en Europe.

Telles sont, mon cher Amiral, les principales raisons qui empêchent le Gouvernement de consentir à toute mesure agressive de ce côté. Il faut patienter, préparer les choses pour des temps plus prospères, laisser la France reprendre des forces, se reconstituer militairement, foncièrement et politiquement. Pour cela, il nous faut beaucoup de sagesse, et de sacrifices ; et c'en est un que je demande à votre patriotisme, que je connais bien, d'ajourner ses espérances. C'est déjà un bien grand mérite que de montrer

« le but qu'on doit atteindre, de tracer le plan de l'avenir, et ce mérite vous appartient tout entier.

Mais, croyez-le bien, le pays ne peut plus augmenter de quelque temps ses ressources, bien heureux si le capital immense qu'on lui enlève, n'arrête pas son industrie et, par suite, ne paralyse ses ressources. Il y a bien des misères, bien des difficultés dans les affaires commerciales, de très mauvaises récoltes. L'argent manque et les révolutions n'encouragent pas les capitaux à se remuer. Nous pouvons nous tirer de ce mauvais pas, mais avec la plus grande prudence et les économies les plus sévères

Tâchez donc, mon cher Dupré, de patienter un peu là-bas. Je compte toujours sur vous pour nous faire arriver à des temps plus prospères et, de mon côté, je ferai tous mes efforts pour venir à votre aide...

... Je veillerai à ce que l'on ne vous demande plus rien autre que ce que Pothuau avait prévu pour 1874 ; c'est votre dernière épreuve. Le bassin de radoub n'est que suspendu ; nous en remettons seulement l'exécution à plus tard. Je fais étudier peu à peu votre projet de travaux par les compagnies. Peu à peu nous nous relèverons. J'ai reçu la dépêche qui m'annonçait l'arrivée de l'ambassade à Saïgon. Elle est entre vos mains et je sais que vous tirerez tout ce qui sera possible d'en espérer. Si elle vient à Paris, je veillerai à ce qu'on ne se laisse pas aller à des concessions. Enfin, soyez sûr, mon cher Amiral, que je porte le plus grand intérêt à la Cochinchine et surtout à son gouvernement actuel, que je me mets à la portée de toutes vos difficultés et que, si je ne vous viens pas en aide, c'est que cela m'est complètement impossible.

Croyez, mon cher Amiral, à mes anciens sentiments d'amitié ainsi qu'à ceux de la plus haute estime (5).

D'HORNOY.

(Provenant probablement des archives de la famille Dupré. Archives de la famille de Trentinian. Texte inédit.)

(1) Les Amiraux-Gouverneurs ont une forte personnalité qui leur permet de concevoir et de mettre en œuvre une politique particulière, visant à servir les intérêts de la colonie dont ils ont la charge, mais qui ne concorde pas toujours avec les instructions de la métropole. Ils suivent de près, cependant, l'évolution de la politique française et ne manquent pas de tenir le plus grand compte, dans leurs initiatives, de la conjoncture européenne. C'est ainsi qu'en 1867, l'Amiral La Grandière a attendu, pour réaliser l'annexion des trois provinces de la Basse Cochinchine, que soit réglée l'épineuse question du Luxembourg. De même, en 1873, l'Amiral Dupré, attend, pour agir au Tonkin, que soit acquise la libération intégrale du territoire par les armées allemandes. D'après la convention franco-allemande du 15 mars 1873, les derniers termes de l'indemnité de guerre devaient être payés, mois par mois, de juin à septembre et tout le territoire évacué le 1<sup>er</sup> juillet, à l'exception toutefois de Verdun. Après que les dernières troupes allemandes d'occupation eurent repassé la frontière le 16 septembre 1873, Francis Garnier s'embarqua à Saïgon, pour le Tonkin, le 11 octobre 1873.

(2) Dans une lettre du 22 décembre 1872, l'Amiral Dupré s'exprime ainsi sur les menées allemandes auprès de la Cour de Hué : « Je n'ai malheureusement que trop de raisons de croire que le gouvernement de l'Empire d'Allemagne a, dès à présent, des vues sur ce beau pays. Il est certain que les nombreux commerçants allemands établis dans l'Extrême-Orient ne cachent pas l'espérance qu'ils ont de voir prochainement leur gouvernement former dans ces mers un établissement rival du nôtre. Des gens, sans caractère officiel, il est vrai, se sont rendus à Hué et y ont eu des pourparlers, sur lesquels je n'ai que de vagues renseignements ; ils ont vendu aux Annamites une vieille canonnière anglaise, mouillée aujourd'hui à Saïgon après avoir vainement tenté de rejouer la mousson, dit-on. Ces aventuriers apparents ont été envoyés par une maison allemande de Hong-Kong, dont le consul d'Allemagne [à Saïgon] est le principal intéressé. On parle d'un traité en quarante-deux articles, dont ils auraient soumis le projet à Tu-Duc. Je ne sais ce qu'il y a

« d'exact dans ce bruit, je suis trop mal renseigné sur ce qui se passe à Hué, mais il y a un fondement, car, à deux reprises, on a envoyé des mandarins de Hué à Hong-Kong. »

(3) Allusion au prêt de 30.000 piastres consenti à Dupuis par une banque anglaise de Saïgon, avec l'aval du gouvernement de la Cochinchine.

(4) Alors que les sujets vietnamiens étaient autorisés à commercer librement dans tous les ports de France et d'Espagne, le traité de Saïgon (art. 5) ne permettait aux sujets français et espagnols de commercer que dans trois ports du Vietnam (Tourane, Balat et Quang Yen).

(5) Il est malaisé d'y voir clair dans cette affaire tonkinoise, singulièrement embrouillée, où s'entrecroisent, souvent en se contredisant, les instructions écrites et les instructions verbales, les lettres officielles, les contre-lettres, les lettres privées et confidentielles. Le message ci-dessus ne laisse planer aucune équivoque sur la pensée de l'Amiral-Ministre. Il n'est pas impossible, cependant, que l'Amiral Dompierre d'Hornoy ne se soit quelques semaines plus tard rallié à la manière de voir de l'Amiral Dupré. Si l'on en croit Jean Dupuis, quelques jours avant qu'on ne connût à Saïgon la mort de Garnier, l'Amiral-Gouverneur aurait montré au journaliste Sémanne et à M. Macaire, agent des Messageries Maritimes, une lettre particulière que lui avait adressée l'Amiral-Ministre, lettre qui se terminait par ces mots : « Non seulement, je vous approuve dans vos projets au Tonkin, mais je vous admire... »

### MISSION CONFIEE A FRANCIS GARNIER PAR L'AMIRAL DUPRÉ (octobre 1873)

[TEXTE 195]

L'Amiral Dupré avait songé tout d'abord à confier la mission du Tonkin au capitaine de vaisseau Sénéz, qui, comme commandant de l'avisos Bourayne avait accompli en 1872 deux croisières de reconnaissance dans ce pays. L'Amiral semble avoir écarté Sénéz parce que ce dernier s'était déclaré partisan d'une occupation franche et ouverte du Tonkin. Finalement, de préférence à une dizaine d'officiers de grades supérieurs présents en Cochinchine, l'Amiral porta son choix sur l'ancien Inspecteur des Affaires Indigènes de Cholon, dont Saïgon avait conservé le souvenir comme celui d'un excellent administrateur et d'un remarquable homme d'action. Fin juillet 1873, c'est-à-dire au moment où il cautionnait pécuniairement Dupuis, l'Amiral-Gouverneur manda auprès de lui le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, alors en congé pour affaires personnelles au fond de la Chine.

Le 31 août 1873, deux ambassadeurs vietnamiens, Lê Tuan et Nguyen Van Tuong s'étaient présentés à Saïgon pour discuter le traité toujours en suspens entre la France et le Royaume d'Annam. Le 22 octobre 1873, l'Amiral reçut de Paris l'autorisation d'entamer la négociation avec les ambassadeurs vietnamiens, sur les bases suivantes, qui montrent l'impérieux désir du gouvernement français de conclure un arrangement avec la Cour de Hué : établissement d'un protectorat « effectif » de la France sur tout l'Empire d'Annam ; moyennant quoi, restitution par la France, après un certain délai, des trois provinces occidentales contre versement d'une redevance annuelle de cent mille piastres. Le télégramme ministériel observait un mutisme complet sur l'action envisagée au Tonkin par l'Amiral-Gouverneur, action décidée par lui et même déjà engagée par la mise en route, dès la mi-octobre, de Francis Garnier sur le Tonkin.

L'Amiral Dupré était persuadé que, sans gages tangibles, le protectorat français ne pouvait être qu'illusoire. Il prit sur lui d'agir avec vigueur, en mettant à profit le prétexte que lui fournit d'elle-même la Cour de Hué, par une fausse manœuvre dont elle ne devait pas tarder à se repentir.

Au Tonkin, en effet, la situation n'avait cessé de se tendre entre Dupuis et les autorités vietnamiennes. Dupuis réclamait des indemnités pour le préjudice que l'hostilité des mandarins causait à ses entreprises commerciales au Yunnan, avalisées par la Chine. Hué, de son côté, réclamait l'expulsion sans phrases du négociant français. Tu-Duc commit la maladresse de solliciter le Gouverneur de régler lui-même le différend. L'Amiral saisit aussitôt la balle au bond. Donnant apparemment satisfaction au Gouvernement vietnamien, il décida d'envoyer au Tonkin un officier français qui serait chargé d'aplanir l'incident Dupuis.

Contrairement à l'Amiral, « dont la première pensée avait été de « s'emparer » [du Tonkin] par un hardi coup de main », Francis Garnier estimait préférable d'employer des moyens amiables. Garnier voulait fortifier l'autorité du Gouvernement de Hué au Tonkin, pour prendre appui ensuite sur ce Gouvernement. Il s'agissait de prévenir une intrusion possible des Chinois, des Allemands ou des Anglais, d'ouvrir le Tonkin et le Yunnan au commerce international, de gagner à la France la sympathie et la reconnaissance d'une contrée pacifiée et régénérée par le calme et la prospérité retrouvés.

L'Amiral Dupré se rangea à la manière de voir de son mandataire. La faiblesse, presque ridicule, de l'effectif mis à la disposition de Garnier montre bien qu'il n'était pas question à Saïgon de conquérir le Tonkin de haute lutte, manu militari.

Datées de la veille de l'embarquement de la petite troupe, les instructions de l'Amiral Dupré à Francis Garnier furent rédigées par Garnier lui-même. Il est hors de doute que, en outre de ses instructions écrites, Francis Garnier reçut des instructions verbales complémentaires, dont on a toujours ignoré la teneur exacte, mais dont il est certain qu'elles assignaient à leur destinataire un large programme et une liberté d'action étendue. Le fait est confirmé par le passage célèbre de la lettre adressée par Francis Garnier à son frère Léon, le 8 octobre : « Je pars samedi... Voilà une petite expédition comme je les aime. Comme instructions, carte blanche. L'Amiral s'en rapporte à moi. En avant donc pour cette vieille France ! »

On a longuement épilogué sur cette fameuse « carte blanche » de l'Amiral Dupré à Francis Garnier. Dans cette expression réside, en effet, l'énigme d'une expédition entachée d'obscurité dès son premier début. Peut-on après coup savoir en quoi consistait ce blanc-seing, invoqué par un Francis Garnier parfaitement maître de sa pensée et de sa plume ?

La pensée intime de l'Amiral Dupré ne saurait être mise en doute d'après ses dépêches au Ministre au milieu de l'année 1873. Mais il est interdit au Gouverneur d'étaler son plan au grand jour. Les réticences absolues de Paris lui font une obligation de dissimuler, de tenir un double langage.

Essayons de déceler a posteriori ce qu'ont pu être les instructions secrètes données par l'Amiral à Francis Garnier lancé au Tonkin un peu en enfant perdu. Une indiscretion du Ministre de France à Pékin de Geofroy semble nous le permettre. Le 16 décembre 1873, de Geofroy fait part au duc de Broglie des intentions réelles de l'Amiral Dupré. Le Gouverneur de la Cochinchine, relate de Geofroy, désire mettre la main sur l'embouchure du fleuve du Tonkin ; il veut tout au moins obtenir le contrôle de cette embouchure ; l'ouverture du Fleuve Rouge donnera à la France une frontière commune avec la Chine, qui lui permettra de peser sur les provinces méridionales du Céleste Empire,

comme les Russes pèsent déjà sur ses frontières septentrionales ; intercepté désormais de la Chine, pris en quelque sorte dans un étau, Tu-Duc devra bientôt, bon gré, mal gré, se résoudre à signer le traité lui imposant le protectorat de la France. L'avenir de la France en Indochine sera ainsi assuré.

Ces projets que le Ministre de France à Pékin attribue à l'Amiral Dupré, il ne les a certainement pas puisés dans son imagination. Il ne les a pas inventés. Il ne pouvait les tenir que de l'Amiral lui-même.

Ainsi s'éclaire, croyons-nous pouvoir l'affirmer, le mystère de la carte blanche de Dupré à Francis Garnier. Ainsi nous est livrée la clé de la conduite que Francis Garnier va tenir au Tonkin.

### Francis Garnier part pour la Chine (automne 1872)

#### LETTRE DE FRANCIS GARNIER A UN AMI (1)

... « Cela vous paraît dur que je m'expatrie encore. Vous ne pouvez deviner quels enchantements réservent à qui les traverse, ces pays uniques, de végétation splendide, de nature grandiose. Je voudrais habiter au Laos ; ne vous récriez pas ! Le Laos, avec ses forêts silencieuses pleines de majesté calme, avec son fleuve, qui forme de larges nappes d'eau, où se regardent des arbres géants, au-dessus desquels jouent des singes suspendus par grappes aux lianes... ce n'est point triste ; le Laos est merveilleux ! Mais le Yunnan, avec ses grandes exploitations minières, avec les hauts fourneaux, les machines soufflantes, les marteaux, les laminoirs que l'Europe pourrait y construire à foison, que ne serait-il pas ? Mais le Tibet ! Mais l'Occident de la Chine, ces provinces d'où nous arrive la soie, jusqu'à présent par des transports défectueux, par des intermédiaires onéreux, qui, d'étape en étape, de main en main, en décuplent le prix, avant qu'elle soit seulement parvenue aux factoreries du littoral ! Que diriez-vous du Français qui viendrait annoncer au commerce : cette soie, nous la tenons maintenant du producteur même par nos moyens rapides ? Et puis ce qu'on découvrirait aux pentes abruptes d'où descend le Fleuve Bleu ! Quelle fête pour la science ! Et cette ville de Taly aux mains des Musulmans ! Et ces Chinois, qui ne parviennent pas à délivrer d'un pareil fléau cette riche contrée, infestée et dévastée ! Et ce fleuve du Tonkin, où nous devrions être déjà, que nous laisserons ouvrir par d'autres ! Ah ! Que de choses à faire ! ... »

Comprenez-vous que je parte ? ... »

(Repr. par Jacques GARNIER, *Histoire populaire des Colonies françaises*, (sous la direction de A. de Pourville), Paris, 1933, p. 87-88.)

### Dispositions pacifiques de Francis Garnier

#### FRANCIS GARNIER A SON FRÈRE AINÉ LÉON GARNIER (2)

Hong-Kong, 8 septembre 1873,

... « L'Amiral m'a appelé pour me consulter sur les affaires du Tonkin. Il était en train de s'engager dans une voie bien dangereuse, celle d'une expédition armée, et j'ai été assez heureux pour l'en détourner. Je ne l'ai pu qu'en

« acceptant la mission d'aller, en marchant autant que possible d'accord avec le Gouvernement annamite, dénouer moi-même sur les lieux les complications créées par M. Dupuis. Celui-ci s'est fait entourer à Hanoï, la capitale du Tonkin, de soldats du Yunnan et de frères de la Côte (3), et s'est créé une situation indépendante, qui lui permet de passer sur la tête des douanes annamites et de faire un commerce aussi illicite qu'avantageux.

... J'ai montré à l'Amiral que la disparition du pouvoir annamite au Tonkin serait en même temps la fin de notre influence sur cette contrée ; qu'en faisant respecter les droits de Hué, nous nous plaçons sur un terrain diplomatique inattaquable ; qu'une expédition que rien ne motive nous vaudrait peut-être des interventions inattendues et se heurterait à de plus grosses difficultés qu'il ne croit, les troupes de Yunnan étant armées d'armes à tir rapide et de mitrailleuses ; elles comptent des instructeurs européens. D'ailleurs, s'il est facile de conquérir, il est difficile d'administrer, et nous manquons pour cela du personnel nécessaire. J'ai donc conseillé à l'Amiral de négocier avec Pékin, pour demander le retrait des troupes chinoises, et avec le Yunnan, pour garantir l'ouverture de la nouvelle route et discuter des tarifs douaniers équitables, et avec Hué, pour lui montrer les dangers qu'il court en s'obstinant à fermer le fleuve, les avantages qu'il recueillerait en laissant faire le commerce sous le bénéfice d'une administration douanière française analogue à celle qui fonctionne en Chine ; enfin la nécessité pour lui de recourir à notre médiation, afin d'éviter l'absorption du Tonkin soit par la Chine, soit par les frères de la Côte. J'ai rédigé moi-même toute la correspondance de l'Amiral dans ce sens, à Paris, Pékin, Canton, Yunnan et Hué.

J'irai donc sur les lieux faire une enquête sur les plaintes réciproques de M. Dupuis et du Gouvernement annamite et rappeler le premier à l'exécution de ses devoirs.

L'entreprise est des plus délicates, d'autant plus que M. de Broglie et le ministère en France, dont j'ai eu toute la correspondance et toutes les dépêches sous les yeux, sont des plus mal disposés... D'un autre côté, pouvais-je refuser ? ... Je flaire une affaire Pritchard, où l'Amiral Dupré et moi serons désavoués. J'envoie un télégramme à Saïgon pour prévenir du danger, et mes dernières hésitations cessent ; il y aurait maintenant lâcheté à moi à laisser l'Amiral dans le pétrin...

... Je ne renonce pas à mes projets scientifiques. L'affaire du Tonkin n'aura qu'un temps très court... ».

(Repr. par Hippolyte GAUTIER, *Les Français au Tonkin*, 1884, p. 130-132.)

### Les instructions de l'Amiral Dupré à Francis Garnier (octobre 1873)

Saïgon, 10 octobre 1873,

« Mon cher Capitaine,

Vous connaissez toutes les circonstances qui ont motivé votre envoi au Tonkin, ainsi que les principes d'après lesquels je désire que votre conduite soit dirigée pendant le séjour que vous y ferez...

... « Les forces mises à votre disposition se composent de la canonniers

« *l'Arc*, d'un canot à vapeur et d'une baleinière, de deux détachements, de vingt-cinq hommes chacun, de marins et de soldats d'infanterie de marine. La canonnière sera remorquée par le *d'Estrées* (4)...

... Vous vous rendrez à Kécho ou Hanoï, à la sollicitation du Gouvernement annamite, qui m'a demandé mon assistance pour faire partir M. Dupuis de cette ville, où il s'est établi, il y a environ onze mois, et qu'il refuse de quitter. Les plaintes du Gouvernement annamite et celles de M. Dupuis sont mutuelles. Vous ferez une enquête pour découvrir ce qu'il y a de fondé de part et d'autre. Quel qu'en soit le résultat, vous devez insister pour le prompt départ de M. Dupuis, dont la présence à Hanoï est contraire au traité, sauf à vous charger de faire valoir ses réclamations, si vous les jugez conformes à l'équité.

Votre mission ne saurait se borner là. L'impuissance du Gouvernement annamite étant démontrée comme elle l'est, ainsi que la facilité des communications avec le Yunnan, il est évident que, si des mesures efficaces ne sont pas prises, le même désordre se reproduira, soit du fait de M. Dupuis, soit de celui de tout autre aventurier. Il est donc indispensable que votre séjour à Hanoï se prolonge après le départ de M. Dupuis et que des mesures soient prises pour empêcher le renouvellement de pareilles aventures.

Le plus utile sera l'ouverture provisoire, aussi prompte que possible du fleuve, à la navigation annamite, française et chinoise, depuis la mer jusqu'à la frontière du Yunnan, moyennant des droits de douane modérés, qui pourraient être perçus à Hanoï à la remonte, et à un poste voisin de la frontière à la descente. Cette mesure ne peut plus être ajournée ; vous ferez tous vos efforts pour la faire adopter sans retard, et vous exigerez le versement entre vos mains d'une partie de ces droits de douane, à titre de remboursement des frais de notre expédition.

Pour obtenir des Vice-Rois des deux Kouang et du Yunnan le rappel de leurs bandes indisciplinées, j'ai promis à ces hauts fonctionnaires d'employer toute mon influence à faire ouvrir cette voie de communication indispensable à la Chine. Vous représenterez aux autorités annamites qu'après le bruit fait dans le monde entier par le succès de la tentative de Dupuis, ce résultat est forcé et qu'on le leur imposera de force, s'ils ne l'admettent pas de bon gré.

J'insisterai de mon côté auprès du Gouvernement Annamite pour la prompte adoption de cette mesure et pour que l'article du traité qui nous ouvre le libre accès d'un port du Tonkin reçoive enfin une exécution.

Les divers rapports que j'ai récemment reçus sur la situation du Tonkin me représentent ce malheureux pays comme étant dans un état de crise violent. La population, accablée sous toutes les calamités qui pèsent sur elle depuis des années, serait à la veille d'un soulèvement général. On semble croire que la seule nouvelle de notre présence dans le pays pourrait déterminer cette explosion. Peut-être ces rapports sont-ils exagérés ; vous devez tâcher de constater l'état réel des esprits. Si le Gouvernement Annamite nous donne des preuves sérieuses de ses bonnes dispositions, de son désir sincère de marcher d'accord avec nous et d'écouter nos conseils, mon intention est de lui prêter un loyal appui, de mettre à son service toute notre influence pour calmer les esprits et rendre au pays la sécurité qu'il a depuis si longtemps complètement perdue. Si, au contraire, il persiste dans ses habitudes

« de duplicité, s'il cherche à exploiter nos bienveillantes dispositions, à nous retirer d'une main ce qu'il nous aura parcimonieusement accordée de l'autre, à garder pour lui tous les bénéfices de l'assistance que nous lui accorderons en ne nous en laissant que les charges, vous vous abstenrez de toute intervention, vous laisserez les événements s'accomplir et vous réserverez toute notre liberté d'action, afin que nous puissions choisir, suivant les éventualités, la ligne de conduite la plus conforme à l'humanité, à la justice et à notre intérêt...

... Je préviens officiellement les Evêques de la mission que vous allez remplir, et je les prie de vous prêter tout leur concours. Il vous sera facile d'entretenir les meilleurs rapports, aussi bien avec les prélats français qu'avec Mgr Colomer, qui a donné à M. Sénéz des marques non équivoques de son excellente disposition. Vous leur recommanderez de prêcher aux chrétiens la patience, une soumission momentanée complète aux autorités, de s'opposer à toute fanfaronnade, à toute réaction prématurée, à tout acte en un mot qui pourrait m'être opposé quand je réclamerai pour eux l'intégralité de leurs droits. Vous trouverez auprès des Missions une somme utile d'informations de toute nature et peut-être des moyens de communication sûrs avec Saïgon...

... Outre la solde du mois courant et celle de novembre, je mets à votre disposition une somme de deux mille piastres pour parer à vos dépenses imprévues. Si vos ressources étaient épuisées avant l'envoi de fonds nouveaux, je ne doute pas que, parmi nos Evêques, vous n'en trouviez de disposés à vous faire les avances, qui vous seraient indispensables et qui seraient remboursées, soit à Saïgon, soit au Tonkin, par la première occasion qui se présenterait. Le d'*Estrées* se trouvant fort encombré, je vous enverrai par le *Decrès* le complément de six mois de vivres pour les deux canonnières et les passagers. D'après les renseignements fournis par le Commandant Sénéz, vous ne trouverez aucune difficulté à vous approvisionner de vivres frais et je n'ai pourvu qu'à vos besoins en farine et biscuits, en vin, café, sucre et conserves.

Tels sont, mon cher Capitaine, les principaux renseignements que j'avais à vous donner, les recommandations essentielles que j'avais à vous faire. Je m'en rapporte à votre prudence, à votre habileté, à votre expérience et à votre fermeté, pour tirer de votre mission de confiance tous les fruits que j'en espère, pour la faire concourir puissamment au but que je me propose, d'asseoir solidement notre influence dans le Nord du Royaume Annamite jusqu'à la frontière de Chine.

Mes vœux les plus ardents vous accompagnent et je ne négligerai rien de mon côté pour contribuer au succès de nos efforts...

... Je donne avis de votre mission au Vice-Roi de Canton, en le priant d'en faciliter l'accomplissement par le rappel de ses troupes. Je vous laisse le soin d'en informer le Vice-Roi du Yunnan, de lui adresser la même demande, s'il y a lieu, et d'obtenir de lui une amnistie pour les rebelles exilés dans le Tonkin, où ils sont une cause de troubles. Peut-être M. Dupuis pourra-t-il vous être utile pour l'accomplissement de cette partie de vos instructions ».

Signé : DUPRÉ

### Les adieux de Saïgon à Francis Garnier (11 octobre 1873)

FRANCIS GARNIER A SA FEMME (DEMEURÉE A CHANGHAI)

A BORD DU *d'Estrées*, 11 octobre 1873,

... « Pour la première fois, ce matin, j'ai endossé le harnais. Je me suis mis en flanelle, des pieds à la tête, pantalon, gilet, redingote d'uniforme, le tout confectionné en quarante-huit heures par les tailleurs chinois de Saïgon. A six heures du matin, l'Amiral est venu me trouver dans ma chambre, pour me faire ses adieux. Il m'a mis dans sa voiture, qui attendait attelée au bas du perron, m'a serré plusieurs fois les mains avec émotion et fouette cocher ! ...

... J'embarque et j'arrive à bord, où toutes mes troupes étaient déjà embarquées et me voyaient pour la première fois. Montesquiou (5), Luro, Philastre, des négociants chinois étaient réunis pour faire leurs adieux. L'expédition n'était plus secrète : on savait que l'Amiral devait l'annoncer officiellement le matin au Conseil Privé et à la Chambre de Commerce. Les Chinois venaient m'apporter l'expression des souhaits ardents qu'ils formaient pour ma réussite et, au nom de tous, l'un d'eux me remit une lettre de crédit de trois mille francs par mois sur les maisons chinoises de Hanoi, dans le cas, ajouta-t-il, où votre expédition aurait besoin d'argent et ne pourrait pas communiquer avec Saïgon. J'ai accepté, fort heureux de l'intérêt pris par les Chinois à cette affaire ; c'est un excellent symptôme de l'importance commerciale qu'ils lui donnent.

Mon pauvre vieux Luro m'a dit, les larmes aux yeux et en m'embrasant : « Voilà deux fois que je te vois partir de Saïgon pour des expéditions glorieuses, et deux fois que tu me laisses derrière toi » !. Ce n'est pas un reproche ; il sait bien que, ni la première ni la deuxième, l'envie de l'emmener ne m'a manqué : la première, c'était l'Amiral de La Grandière qui n'a pas voulu ; la deuxième, c'est Luro lui-même qui a considéré comme son devoir de rester à Saïgon jusqu'à la complète organisation de son collége. Mais je compte bien le faire venir.

A sept heures et demie, nous avons appareillé, *l'Arc* à la remorque du *d'Estrées*. Tous les navires de commerce français sur rade — ils étaient sept ou huit — avaient mis leur pavillon... Aucun navire étranger — ils étaient tous anglais ou allemands — n'a mis ses couleurs. Ce salut du pavillon, si simple et si expressif, m'a profondément ému. J'ai pensé alors à la lourde responsabilité qui pesait sur moi, à toutes les espérances que mon entreprise faisait naître et que je ne réaliserai peut-être pas ! et j'ai eu un instant le cœur bien gros, prêt à déborder.

Maintenant je suis plus calme, l'air de la mer me remet... Il fait beau. *L'Arc* se comporte à merveille. Nous pouvons pousser jusqu'à neuf nœuds. Je me sens heureux d'être encore une fois à bord d'un navire de guerre. Je combine ma petite affaire. Je fais des plans. C'est bien le diable si après tout je ne réussis pas ; je ne suis pas plus bête qu'un autre et puis, je me mets à sourire *in petto* ; A quoi me servira de réussir »...

(1) *Retenu à Paris pour rédiger la relation officielle du voyage d'exploration du Mékong, Francis Garnier prit une part active à la défense de la capitale assiégée en qualité de chef d'état-major de l'Amiral commandant le secteur de Montrouge ; il se distingua en particulier au cours du bombardement du fort de Vanves. A la fin du siège, Francis Garnier signa, avec plusieurs autres officiers, une protestation contre la capitulation, qui librait « intacts » à l'ennemi nos forts et notre matériel de guerre. Francis Garnier échoua de peu aux élections à l'Assemblée Nationale à Paris et fut rayé du tableau d'avancement en raison de sa lettre de protestation. Découragé par cette brimade, le jeune lieutenant de vaisseau, après avoir terminé le compte-rendu de la mission du Mékong, se fit alors mettre en congé. Ayant obtenu de négociants de Limoges, en même temps que son camarade de Navale le lieutenant de vaisseau Rochoux, une ouverture de crédit, il entreprit en Chine une campagne de prospection géographique et commerciale.*

Francis Garnier arriva à Changhaï en octobre 1872. Il voulait pénétrer jusqu'au Tibet, pour rechercher l'origine des fleuves indochinois et pour étudier la situation des marchés de la Chine centrale. Francis Garnier se lamentait de ne recevoir aucun appui du gouvernement français. Avant de se lancer dans l'intérieur de la Chine, il écrit : « Le gouvernement de l'Inde anglaise vient de me faire savoir qu'il mettra à ma disposition, pour peu que j'en exprime le désir, toutes les ressources dont il dispose... Quel malheur que je ne sois pas Anglais ! Je serais un homme honoré et puissant. Le guignon veut que je ne puisse me résoudre à n'être plus Français. Je serais résident à Yunnan-Fou, avec ou sans coadjuteur... Je sens que, si l'on m'aide, l'Indochine est française, mais je ne suis, hélas ! en France, qu'un pauvre aventurier. » La lettre citée ci-dessus, dans laquelle Francis Garnier exprime son enthousiasme de voyageur et de découvreur, a été écrite un peu avant le départ de son auteur pour la Chine, c'est-à-dire en août ou en septembre 1872.

(2) Francis Garnier revenait d'un voyage dans le lointain Setchouen lorsqu'il trouva, le 9 août, à Chang Haï, cet appel de l'Amiral Dupré : « Venez, j'ai à vous parler d'affaires importantes ». Francis Garnier accourut à Saïgon, supposant qu'il s'agissait d'une mission au Yunnan. Informé de son prochain envoi au Tonkin, il revint à Changhaï, le 7 septembre 1873, mettre ses affaires en ordre et faire ses adieux à sa femme et à sa fille. Lettre écrite par F. Garnier à son frère pendant une escale dans le port anglais, au cours de son voyage de Saïgon à Changhaï.

(3) Garnier, on le voit à cette phrase, est encore prévenu contre Dupuis, dont il déplore l'esprit mercantile, excusable cependant chez un négociant qui agit à ses risques et périls.

(4) Garnier, nous l'avons dit, préférait une action politique à une action militaire. Se présentant en ami du Gouvernement vietnamien, il estimait n'avoir que faire d'une importante force armée. Il refusa donc les quatre cents hommes que l'Amiral Dupré voulait lui confier. Il quitta Saïgon avec cinquante-six hommes seulement (une quinzaine de marins, trente soldats d'infanterie de marine et neuf Asiatiques). Francis Garnier devait disposer en outre de la canonnière l'Arc — qui, à la remorque du d'Estrées, sombra par gros temps au cours de la traversée — et de deux petits bâtiments de flottille. L'avis d'Estrées, commandant Didot, devait déposer Garnier dans la rade de Cua Cam et poursuivre ensuite les pirates dans le Golfe du Tonkin.

(5) Le lieutenant de vaisseau de Montesquiou-Fézensac, aide de camp de l'Amiral-Gouverneur.

## FRANCIS GARNIER OUVRE AU COMMERCE LE FLEUVE ROUGE ET PREND LA CITADELLE DE HANOÏ

(novembre 1873)

[TEXTE 196]

*Après une courte escale à Tourane pour prendre langue avec les représentants de la Cour de Hué, Francis Garnier, privé de sa canonnière, perdue en mer, arriva à Hanoï, le 5 novembre. Discourtoisement accueilli, il obtint, par sa fermeté, un logement convenable pour lui et sa petite troupe dans l'enclos du Camp des Lettrés (aujourd'hui Bibliothèque centrale).*

*Désireux de rester neutre politiquement, Francis Garnier, refusa de prendre parti pour les Lê, très populaires au Tonkin, qui sollicitaient son appui. Mais il se convainquit bientôt qu'il n'obtiendrait rien par la négociation des mandarins, qui ne voulaient entendre parler que d'une seule chose, l'éviction de Dupuis.*

*Conformément à ses instructions, Francis Garnier prit alors sur lui de déclarer le Fleuve Rouge ouvert au négoce français, espagnol et chinois.*

*Boycotté à son tour, comme Dupuis, alarmé par les préparatifs militaires du vieux Maréchal Nguyen Tri phuong, connu pour son hostilité aux Français, redoutant de se trouver cerné dans la ville, Garnier, qui a reçu quelques renforts, décide de prendre la citadelle. Il l'attaque et s'en empare, après un court combat, le 20 novembre. Après quoi, il improvise et met en place, là où les autorités locales sont défaillantes, une organisation administrative chargée de maintenir l'ordre dans le delta.*

### Recommandations de Francis Garnier à ses hommes à son arrivée à Hanoï

#### MARINS ET SOLDATS,

Hanoï, 6 novembre 1873,

« En vous envoyant au Tonkin sauvegarder les intérêts de la civilisation et de la France, l'Amiral-Gouverneur vous a fait une faveur et donné une preuve de confiance. Vous méritez l'une, vous justifierez l'autre.

Vous vous rappellerez que vous êtes au milieu de populations inoffensives et malheureuses ; que votre séjour au milieu d'elles ne doit pas être une charge, ajoutée à toutes celles qui pèsent déjà sur elles ; qu'il doit inaugurer, au contraire, une ère de soulagement et de paix. Vous vous abstenrez donc de tout acte de brutalité. Vous vous efforcerez de faire aimer et respecter le drapeau qui vous abrite, en ne négligeant aucune occasion de vous rendre utiles, en vous montrant en toute circonstance justes et bien-faisants.

Vous êtes peu nombreux ; mais vos armes, votre discipline, la cause que vous servez vous rendent redoutables. Vous conserverez soigneusement ce prestige par une fidélité absolue aux règlements militaires, par une subordination complète à vos supérieurs de tout grade et de toute arme, par cet esprit d'union et de camaraderie, qui allège les devoirs les plus pénibles, qui est la source d'une féconde émulation.

J'aurai beaucoup à vous demander et je compte sur vous. Je me montrerai inflexible à réprimer tout acte de violence, d'intempérance ou d'indiscipline, mais vous ne trouverez pas de chef plus ardent que moi à vous faire obtenir les récompenses que vous aurez méritées. De ces deux devoirs, j'espère, vous ne me laisserez que celui-ci à remplir ».

Le lieutenant de vaisseau, Envoyé politique et commandant militaire au Tonkin : F. Garnier.

Repr. par Hippolyte GAUTIER, *Les Français au Tonkin*, p. 173.

### Les premières journées de Francis Garnier à Hanoï

#### FRANCIS GARNIER A SON FRÈRE LÉON

Hanoï, 10 novembre 1873,

« Me voici installé depuis quelques jours dans la capitale du Tonkin et en train de lutter contre des difficultés de tout genre. Notre traversée de

« Saigon ici a été des plus incidentées. Un gros temps a occasionné la perte de ma canonnière *l'Arc*, qui a sombré à la remorque du *d'Estrées*. Ce petit navire en tôle, fait pour les rivières et déjà vieux, n'a pu supporter l'action combinée des remorques et des coups de mer ; les tôles ont crevé (1). Nous avons relâché à Tourane, pour faire parvenir à Hué la lettre de l'Amiral, annonçant ma venue et demandant l'envoi d'un plénipotentiaire à Hanoï, pour régler d'accord avec moi toutes les questions en litige. Repartis de Tourane le 20 octobre, nous sommes arrivés à la bouche la plus Nord du fleuve, le 23. Le *d'Estrées* ne pouvant remonter à Hanoï, et ma pauvre canonnière étant défunte, j'ai dû faire ce petit voyage en jonque avec tout mon personnel et mon matériel, et je ne suis arrivé que le 5 novembre à la capitale du Tonkin.

M'y voici depuis cinq jours, assez inquiet de ne pas apprendre l'arrivée du *Décres* et de *l'Espingole* (2) et ayant à faire tête à des complications qui exigeraient des forces plus considérables que celles que je possède. J'avais demandé au Gouvernement annamite de loger mes hommes et mon artillerie dans un endroit où ils fussent à l'abri d'une surprise. C'est bien le moins, puisque nous venons l'aider à remorquer la paix dans le pays, qu'ils nous logent convenablement. J'avais proposé la citadelle de Hanoï, fortification à la Vauban, qui a six kilomètres de développement et où il y a place pour bien du monde. Ils se sont crus très malins en me choisissant une auberge au milieu de la ville. Dès qu'elle m'a été désignée à mon débarquement, j'ai poussé avec une escorte de quinze hommes jusqu'à la citadelle et je suis entré tout de go, avant qu'on ait pu me fermer les portes, chez le Grand Maréchal, Vice-Roi du Tonkin, l'ancien commandant des lignes de Chi-Hoa. Ce vieillard, plein d'énergie et de patriotisme, plein de haine contre nous — et cette haine aveugle va le perdre, je le crains — a fait contre fortune bon cœur. Il m'a parfaitement reçu, mais s'est trouvé fort embarrassé quand je lui ai déclaré qu'il m'était impossible de loger dans son auberge, mais que je me trouvais bien dans la citadelle et que j'y resterais, si on ne me trouvait un local présentant les conditions d'isolement et de sécurité que j'étais en droit d'exiger. On s'est rappelé alors qu'il existait un camp retranché avec de grands logements à l'intérieur, dans le voisinage de la citadelle ; mon second a été le visiter et m'en a rendu bon compte. Nous nous y sommes installés le soir même.

J'ai ouvert le lendemain les conférences avec le Sous-Secrétaire d'Etat envoyé de Hué pour traiter avec moi. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'on voulait que je chasse M. Dupuis et que je m'en aille ensuite. Le délégué de Hué ne s'est pas trouvé les pouvoirs nécessaires pour traiter la question commerciale. J'ai appris que le Maréchal avait fait jeter en prison l'officier qui commandait à la porte de la citadelle que j'avais franchie ; ce malheureux n'avait dû la vie qu'à l'intervention du délégué de Hué, qui avait conseillé d'attendre au moins mon départ. Bien entendu, j'ai fait mettre le malheureux en liberté, mais, depuis ce moment, le Maréchal semble prendre plaisir à accumuler les griefs contre lui. Les commerçants chinois et annamites ont reçu l'ordre de ne pas venir me voir. Les chrétiens n'osent pas m'approcher. On fait autour de moi l'isolement et le vide. On n'a pas craint de dire dans une proclamation que je n'étais venu que pour chasser M. Dupuis et que l'on me ferait partir ensuite, comme si j'étais l'exécuteur à

« gages de la justice annamite. M. Dupuis se montre plein de bon sens et de patriotisme et défère à toutes mes indications. Mais il n'y a qu'un coup d'éclat qui puisse contre-balancer l'effet des menées annamites, redonner confiance en moi, rétablir l'autorité et le prestige dont je suis arrivé entouré. Ce coup d'éclat j'y suis décidé.

Le 15 novembre, j'attaquerai avec mes quatre-vingts hommes la citadelle : j'arrêterai le Maréchal et je l'enverrai à Saïgon sur un des bateaux Dupuis, que je requerrai à cette occasion ; car je suis de ce côté absolument démuné, la perte de l'Arc me laissant sans moyen de communication avec la côte. Je déclarerai officiellement, à Hong-Kong et sur toute la côte de Chine, le pays ouvert au commerce et les douanes me donneront de quoi subsister comme gouvernement. J'espère que, peu après, malgré la frayeur qu'on a de l'Angleterre, on reconnaîtra que j'ai rendu service à mon pays » !

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *Histoire de l'Intervention française*, 1880, pièces justif., p. 350-352.)

### Ouverture du Fleuve Rouge au Commerce (15 novembre 1873)

#### EXTRAIT DU JOURNAL DE JEAN DUPUIS

13 novembre. — M. Francis Garnier doit envoyer à Hong-Kong le *d'Estreées*, pour porter à la connaissance du commerce étranger l'ouverture du Tonkin et de la voie du Fleuve Rouge, sous la protection de la France, à partir du 15 novembre 1873.

15 novembre. — M. Garnier me remet le tarif des douanes qu'il a adressé hier à Hong-kong, et il m'apporte une proclamation à faire traduire en langue chinoise et destinée à être publiée à Hanoi et dans les autres villes du Tonkin.

16 novembre. — Ce matin, j'ai remis à M. Garnier les traductions du tarif des douanes et de sa proclamation. Je lui ai également remis une lettre que j'ai reçue hier soir et qui nous fait savoir que, si nous désirons voir les partisans de Lê marcher avec nous, il ne tient qu'à nous ; il suffira de les avertir.

... Voici la proclamation de M. Garnier pour l'ouverture du Tonkin au commerce (3).

« Le Grand Mandarin Garnier, envoyé au Tonkin par l'Amiral Gouverneur de la Cochinchine française, pour s'entendre avec les autorités de l'ouverture du pays au commerce étranger, fait savoir qu'il a été décidé ce qui suit :

« 1<sup>o</sup> A partir de ce jour, le Fleuve Rouge est ouvert au commerce français, espagnol (4) et chinois, de la mer au Yunnan.

« 2<sup>o</sup> Les ports ouverts seront : Haïphong, par 20° 42' de latitude Nord et 104° 30' de longitude Est du méridien de Paris ; Thaï-binh, par 20° 35' de latitude Nord et 104° 20' de longitude Est. Le mouvement des marées ne nous est pas encore assez connu pour l'indiquer ; nous le ferons connaître le plus tôt possible, ainsi que les renseignements sur l'hydrographie de ces mers.

« 3<sup>o</sup> Les droits de douanes seront *ad valorem* 2 %, tant pour les importations que pour les exportations.

« 4<sup>o</sup> Les négociants feront leurs déclarations au préposé de la douane à Hanoï, qui aura à percevoir le droit de 2 % sur la valeur des marchandises, et à délivrer un permis d'embarquement ou de débarquement.

« 5<sup>o</sup> Les marchandises qui passeront en transit pour le Yunnan (Chine) paieront 1 % à l'importation comme à l'exportation.

« 6<sup>o</sup> Les marchandises provenant de Saïgon ou à destination de cette dernière ville, ne paieront que demi-droit : soit 1 % pour le Tonkin, et un demi % pour le Yunnan.

« 7<sup>o</sup> La révision du présent tarif sera dénoncée six mois à l'avance.

« 8<sup>o</sup> Les commerçants chinois et les autres commerçants intéressés seront sous la protection du pavillon français, et ne dépendront en rien des autorités annamites.

« 9<sup>o</sup> Les négociants de toutes nations pourront acheter des terrains et des maisons, à Hanoï, pour leurs établissements ;

« 10<sup>o</sup> Toutes les douanes annamites qui existent sont et demeurent supprimées ».

(Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872-1886*, p. 158-159.)

### Mise en demeure de Francis Garnier au Maréchal Nguyen Tri Phuong (19 novembre 1873)

FRANCIS GARNIER A SON FRÈRE LÉON

Hanoï, 19 novembre 1873,

« Après avoir essayé tous les moyens pour décider les autorités annamites à ouvrir le pays au commerce, et répugnant à employer la force, j'ai pris un terme moyen, celui de gouverner à côté d'eux et de proclamer le pays ouvert. Le *d'Estrées* est parti le ..... emportant la notification du nouveau régime commercial du Tonkin aux différents consuls de la côte.

Tu verras dans les journaux très probablement les mesures très simples que j'ai adoptées, la mise sous la protection de la France des résidents étrangers, etc... Les autorités annamites ont laissé faire, mais elles se sont préparées à la lutte. Le Maréchal a envoyé demander à Hué la permission de me combattre ou de se retirer. Hué m'a écrit deux lettres insolentes pour me dire que je me mêlais de ce qui ne me regardait pas et qu'il allait en appeler aux « pays voisins » (Hong-Kong). Je n'ai pas bronché ; mais, devant des menaces directes d'attaque, j'ai posé un ultimatum : le désarmement de la citadelle, l'ordre à envoyer par le Maréchal à tous les Gouverneurs de province de se conformer à mes arrêtés, enfin la permission pour M. Dupuis de rentrer librement au Yunnan. J'attends la réponse avant six heures du soir. Si elle ne vient pas, j'attaquerai la citadelle au point du jour. J'ai fait assez d'efforts pour éviter l'effusion du sang. Mes ordres sont donnés ; mes deux navires embossés en rade.

Le délai que j'ai pris avant d'en arriver à l'action n'a pas été perdu. J'ai commencé à organiser secrètement le pays et à nommer des Préfets et des Sous-préfets, pour remplacer ceux qui feront cause commune avec Hué. J'ai également formé les cadres d'une milice, établi des courriers pour correspondre avec les diverses provinces. Somme toute en regardant en arrière,

« en quinze jours j'ai abattu beaucoup de besogne. Il est vrai que j'y ai passé mes nuits » !

19 novembre, 10 heures du soir.

... « ALEA JACTA EST ! ce qui veut dire : les ordres sont donnés ! J'attaque demain, au point du jour, sept mille hommes derrière des murs avec cent quatre-vingts hommes. Si cette lettre te parvenait sans signature, c'est-à-dire sans nouvelle addition de ma part, c'est que j'aurais été tué ou grièvement blessé. Dans ce cas, je te recommande Claire et ma fille. Que mes amis se réunissent pour leur obtenir une pension convenable » !

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *Histoire de l'intervention*, p. 352-353.)

FRANCIS GARNIER AU MARÉCHAL NGUYEN TRI PHUONG (5)

Hanoï, 19 novembre 1873,

« Monsieur le Maréchal,

Dans une proclamation en date du (16) courant, le Gouverneur de Hanoï affirme que je ne suis venu au Tonkin que pour chasser M. Dupuis, que ma présence n'a pas d'autre objet. On m'avait promis que cette proclamation serait retirée. Elle ne l'a pas été. Vos agents répandent contre moi des bruits faux, des accusations haineuses ; vous défendez aux commerçants, aux chrétiens de venir me trouver. Vous ordonnez que toute réclamation, que toute plainte passe devant vous avant d'arriver à moi.

Cela ne saurait être, M. le Maréchal. Je ne suis point un serviteur du Gouvernement Annamite venu à Hanoï pour se faire l'exécuteur de ses hautes œuvres. J'y suis venu représenter les intérêts de la civilisation et de la France, discuter librement, au nom du Gouverneur de Saïgon, les mesures à prendre pour calmer l'effervescence des esprits, régulariser la situation commerciale, prévenir le retour de complications analogues à celles qu'a produites l'arrivée de M. Dupuis. Si la Cour de Hué, impuissante à faire respecter son autorité au Tonkin, se refusait à admettre cette partie de ma mission après avoir demandé le concours de l'Amiral pour faire quitter Hanoï à M. Dupuis, elle pouvait me le faire dire à Tourane, où je me suis arrêté pour lui faire connaître les intentions du Gouverneur. Elle m'a laissé venir jusqu'ici ; j'y resterai. J'examinerai librement l'état de choses, et j'arrêterai, avec vous ou sans vous, telles mesures qui me paraîtront nécessaires pour rendre à cette contrée la prospérité et la vie.

Je déclarerai à tous que, contrairement à votre dire, ma mission ne consiste pas à punir M. Dupuis, mais à examiner sa conduite. Comme sujet français, il ne relève que du Gouvernement de Saïgon, et les tentatives d'assassinat, d'incendie dont ses soldats et lui ont failli être victimes sont aussi misérables que coupables. Il a violé les traités, dites-vous, en résidant à Hanoï. Que ne le laissiez-vous passer pour se rendre à sa destination, ou que ne lui déclariez-vous, au début de son entreprise, que vous vous opposiez ouvertement à son passage, au lieu de lui promettre une réponse de Hué, qui, au bout d'un an, n'est pas encore venue ?...

... « Je déclarerai aux commerçants que la protection de la France leur est assurée pour toujours, que sa main ne se retirera jamais d'eux ; qu'elle veillera soigneusement à leurs intérêts, à la stricte observation des règlements et des tarifs que l'Amiral aura établis.

Je déclarerai aux habitants que leur indépendance et leur droit trouveront dans l'Amiral un protecteur éclairé, que son vif désir est de les voir gouvernés suivant les règles de l'humanité et de la justice, et qu'ils peuvent librement lui adresser leurs plaintes et leurs vœux.

Fidèle aux instructions que j'ai reçues de l'Amiral, je suis résolu, M. le Maréchal, à faire exécuter les traités, si, de votre côté, vous les exécutez loyalement. Je suis résolu aussi à ne pas tolérer plus longtemps les menaces dont je suis entouré, les terreurs que vous répandez dans les populations à mon sujet.

J'honore votre grand âge et votre patriotisme ; je déplore la haine aveugle contre les Français qui caractérise tous vos actes. Que la responsabilité de leurs conséquences retombe sur votre tête ! »

Le Lieutenant de vaisseau. Envoyé politique,  
et Commandant militaire au Tong-King

Francis GARNIER.

(Repr. par Jean DUPUIS, *Le Tonkin et l'intervention française*, 1898, p. 101-103) et par ROMANET DU CAILLAUD, p. 394-396.)

### Prise de la citadelle de Hanoï (20 novembre 1873)

FRANCIS GARNIER A L'AMIRAL DUPRÉ,

Hanoï, 1<sup>er</sup> décembre 1873,

« Amiral,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations militaires qui ont amené la prise de la ville d'Hanoï et des principales forteresses de la province dont elle est la capitale.

Un dernier ultimatum avait été envoyé le 19, dans l'après midi, au Maréchal Gouverneur Général du Tonkin. J'exigeais une déclaration écrite qu'il ne s'opposerait pas par la force à l'exécution de mes arrêtés commerciaux et qu'il cesserait ses préparatifs de guerre. Aucune réponse ne m'étant parvenue, je résolus d'attaquer la citadelle (6) le lendemain matin au point du jour.

A cinq heures et demie du matin, une première colonne commandée par M. Bain de la Coquerie, enseigne de vaisseau (7), et composée de trente marins et d'une pièce de 4, quittait le campement pour aller prendre position devant la porte Sud-Ouest de la Citadelle. A cinq heures quarante-cinq, une seconde colonne, commandée par M. Trentinian (8) composée de trente hommes d'infanterie de marine, se mettait en marche vers la porte Sud-Est, la plus rapprochée du campement. Enfin, à cinq heures cinquante, M. Esmez (9), à la tête de trente marins et de trois pièces de 4, prenait la même direction, suivi par une réserve de vingt marins du *Décès*, commandés par le capitaine d'armes de ce navire. Le camp restait sous la garde de M. Bouil-

«let (10) ingénieur hydrographe, et de dix hommes. En rade, le tir du *Scorpion* et de l'*Espingole* avait été préparé dès la veille et devait être dirigé sur les portes Ouest, Nord et Est, c'est-à-dire sur celles que nous n'attaquions pas (11). Une pièce de 4 fut mise en batterie à cinq heures du matin sur une porte située à quelques mètres du bord de l'eau, à l'entrée de la rue aboutissant à la porte Est. Le tir de cette pièce était direct ; le tir de la rade se faisait au jugé ; mais toutes les distances et toutes les directions avaient été repérées avec soin.

A six heures sonnantes, au moment où, à la tête du détachement de M. Trentinian, je mettais le pied sur le pont du redan de la porte Sud-Est, la mousqueterie de M. Bain éclatait à ma gauche et les premiers obus de la rade arrivaient dans la citadelle. La surprise de l'ennemi fut complète. Déconcerté par une attaque aussi multiple et aussi précise, il ne sut pas reconnaître quel était le point réellement menacé. Nous pûmes débarrasser le pont du redan des chevaux de frise dont il était encombré, sans avoir rien à craindre du feu de la place. Quand les canonniers du rempart arrivèrent à leurs postes, nous étions déjà à l'abri contre le mur du redan ; ses défenseurs n'eurent d'autre ressource que de nous jeter des pierres. Nos haches ne réussissant pas à entamer la porte, je fis mettre une pièce en batterie sur le pont ; trois coups à mitraille nous ouvrirent le passage. M. de Trentinian et l'infanterie de marine se précipitèrent immédiatement à l'intérieur du redan, dont les défenseurs, ne pouvant se réfugier dans le corps de place, s'enfuirent sur la berme ou se noyèrent dans le fossé. Un feu très vif de tirailleurs fut dirigé sur tout ce qui apparaissait sur le rempart et découragea les tentatives plusieurs fois répétées par les servants de pièces pour les pointer contre nous.

Pendant ce temps, M. Esmez faisait prendre position à son artillerie sur le pont du fossé et battait en brèche la porte de la place, sous une grêle de pierres jetées par dessus le rempart. Cette porte solide résista longtemps. Dès qu'un passage y fut pratiqué, je pénétrai sous la voûte, suivi de quelques hommes, et j'aperçus devant moi les porteurs de parasol du mandarin qui dirigeait la défense. J'étais loin de me douter à ce moment que ce mandarin était le Maréchal lui-même et que, par une coïncidence singulière, il s'était assigné comme poste de combat la porte même que je devais attaquer. Un court engagement aux revolvers et aux chassepots débaya complètement la porte ; les Annamites s'enfuirent dans toutes les directions. On acheva de défoncer la porte et deux pièces de canon furent immédiatement montées sur le rempart, prêtes à diriger leur feu vers l'intérieur. Au même moment, une sonnerie de clairon m'annonçait que M. Bain était maître de la porte voisine ; il n'avait éprouvé aucune résistance dans le redan ; à l'attaque du corps de place, il avait essuyé une décharge à mitraille de l'artillerie du rempart, qui n'avait atteint personne.

J'expédiai immédiatement M. de Trentinian à l'intérieur de la citadelle, pour se saisir de la personne du Maréchal (12) ; et M. Hautefeuille, aspirant de 1<sup>re</sup> classe avec quelques hommes, pour prendre possession de la porte Est (13). J'envoyai en même temps l'ordre à M. Bain de se porter avec la moitié de son détachement à la porte Ouest par laquelle s'échappaient de nombreux fuyards. Enfin, voyant l'ennemi se réfugier en grand nombre dans la tour (14) située entre les deux portes du Sud et ses deux étages se

\* garnir de défenseurs, je lançais dans cette direction M. Esmez, en ne gardant auprès de moi que la réserve. Deux coups à obus bien dirigés déblayèrent la tour de ses défenseurs. Un instant après, M. Esmez faisait flotter à son sommet les couleurs nationales, signal convenu pour faire cesser le feu de la rade. Il était en ce moment six heures cinquante cinq minutes. M. Esmez se porta immédiatement à la porte Nord. Du côté de la porte Est, M. Hautefeuille, n'ayant que cinq hommes avec lui, se trouvait amené en arrière ; je lui envoyai le capitaine d'armes du *Décès* avec la réserve et je fis mettre une pièce en batterie pour balayer cette face du rempart. Quelques minutes après le pavillon français flottait sur les cinq postes de la citadelle. Nous n'avions aucun blessé (15).

(Arch. Centr. Indo., Amiraux, 12.446. Texte publié par André MASSON, *Hanoï pendant la période héroïque (1873-1888)*, Hanoï, 1929, p. 66-70.)

### La première nuit dans Hanoï conquis

FRANCIS GARNIER A SON FRÈRE LÉON

Hanoï, 21 novembre 1873,

\* J'ai pris une ville de plus pour empêcher les fuyards de se rallier (16). J'ai envoyé une pièce de canon et soixante-cinq hommes. La panique était telle, par suite de l'affaire du matin, qu'il a suffi d'un coup de canon et de dix coups de chassepot pour faire fuir les défenseurs.

Mais, le soir, j'ai éprouvé qu'il est plus facile de prendre la citadelle que de la garder. Il m'a fallu, avec cinquante hommes qui me restaient, passer la nuit dans un ouvrage qui a six kilomètres de développement et où se trouvaient encore deux mille hommes armés, ayant des chefs et se croyant condamnés à mort par les vainqueurs. L'incendie, les surprises, tout était à craindre ! Nous n'avons guère dormi. Aucun de mes postes ne comptait plus de six hommes. Heureusement ils faisaient du bruit comme vingt.

Aujourd'hui le désarmement est fait sans résistance. Je prends en main l'administration de la province (17). Elle a deux millions d'âmes. Les populations viennent à moi. Je demande à l'Amiral Luro pour m'aider (18)... Dis à Maunoir (19) que je remercie la Société de Géographie des trois mille frs votés (pas reçus), et que je les ferai fructifier. Je suis en position pour cela !

Je suis exténué de fatigue. Voilà trois nuits que je passe. J'expédie un long rapport à l'Amiral (c'est le *Décès* que j'envoie, avec tous mes hauts prisonniers) et je ne veux pas retarder le départ d'un courrier, qui doit, ou bien là je suis ensorcelé, me valoir ma nomination de capitaine de frégate (20) »...

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *Histoire de l'intervention...*, p. 354).

### Proclamation de Francis Garnier (21 novembre 1873) (21)

\* Le représentant du noble Royaume de France, le Grand Mandarin Garnier, commandant l'expédition, fait savoir à tous les habitants que, envoyés au Tonkin par l'Amiral pour ouvrir une voie au commerce, dans

« l'intérêt et pour la richesse des habitants de ce pays, nous n'avions nullement l'intention de nous emparer du pays et de le soumettre à notre domination, ce qui ferait peser de graves soupçons sur nous. Mais les mandarins de Hanoï, sans nul souci de l'intérêt des populations, n'ayant cessé de nous tendre des embûches et des pièges, et ayant agi à notre égard avec déloyauté sur une foule de points, nous n'avons pu tolérer plus longtemps leur conduite. Après mûr examen et après avoir épuisé tous les autres moyens, nous nous sommes emparés de la citadelle et nous en avons chassé tous ces mandarins, qui n'ont aucun amour du peuple et n'ont d'autre souci que de s'emparer de ses biens en le saignant jusqu'à la moelle des os ; le châtement que nous leur avons infligé est encore bien au-dessous de leurs crimes...

... Nous sommes donc venus, par ordre de l'Amiral, pour vous tirer de l'état d'isolement où vous végétiez. Nous n'avons pas l'intention de changer vos usages ou de nous emparer de vos biens. Nous vous considérons comme des frères et nous nous appliquerons de toutes nos forces à faire votre bonheur.

Pour ce qui concerne les commerçants, soit dans l'intérieur du Royaume, soit à l'étranger, ils pourront être tranquilles et n'auront plus à craindre d'être molestés, car il y aura un traité de paix qui nous engagera réciproquement. En disposant les choses de la sorte, nous avons en vue vos intérêts, car jusqu'ici vous étiez asservis sous un joug tyrannique, et nous vous en avons délivrés.

Maintenant, que les gens capables de gouverner le peuple viennent nous offrir leurs services, et nous les accepterons et leur donnerons des postes à occuper.

Pour la manière de gouverner, nous la réglerons de concert. De pareilles fonctions sont importantes, mais faciles à remplir. Lorsque nous aurons désigné ceux qui doivent les remplir, alors la paix la plus parfaite régnera parmi vous.

Nous laisserons en place tous les mandarins des préfectures et des sous-préfectures qui nous feront leur soumission. Pour ceux qui ne voudraient pas nous reconnaître et se retireraient, nous les remplacerons par des hommes prudents et sachant prendre les intérêts du peuple.

Nous n'avons aucunement l'intention de nous emparer du Tonkin et de chasser les mandarins ; nous choisirons seulement des hommes du pays pour les mettre à la tête du peuple, puis nous recommanderons au Roi et aux mandarins de traiter le peuple comme un père traite ses enfants. Nous récompenserons dignement tous ceux qui nous auront rendu quelque service.

Tous les mandarins que nous aurons nommés seront maintenus en place et ne seront inquiétés en nulle façon. Que tous les Préfets et Sous-préfets veillent à ce que rien ne trouble la tranquillité publique ! Quant aux villages qui seraient incendiés ou auraient subi quelque dommage, qu'ils attendent l'arrivée des nouveaux mandarins, qui rendront les chefs de canton responsables de ces désastres ! Que les lettrés restent tranquilles, chacun dans son village, et qu'ils ne s'avisent pas de se révolter. Que dans les marchés on continue à commercer comme auparavant et qu'il n'y ait de trouble nulle part !

« Après la publication de cet édit, si quelque bande ose encore inquiéter et piller le peuple, nous en tirerons un châtement exemplaire.

Telle est notre volonté ».

(Repr. par M. DUTREB, *L'Amiral Dupré et la conquête du Tonkin*, p. 61-63.)

(1) La perte de l'Arc, qui devait constituer la principale force de l'expédition affecta beaucoup Francis Garnier.

(2) Les renforts auxquels Garnier fait allusion arrivèrent seulement à Hanoï le 12 novembre, à savoir les canonniers l'Espingole, le Scorpion et la compagnie de débarquement du Decrès.

(3) Datée du 15 novembre, cette proclamation ne fut affichée que le 18.

(4) En souvenir de la participation des troupes espagnoles aux opérations de 1858 à 1862.

(5) Manuscrit retrouvé parmi les papiers de Garnier. En regard du texte français figurait la traduction en caractères chinois. Il n'est pas certain que cette lettre soit effectivement parvenue au Maréchal Nguyen Tri Phuong.

(6) La citadelle de Hanoï, du type des fortifications à la Vauban, avait été construite sous le règne de Gialong. Elle occupait un quadrilatère d'environ 1.200 mètres de côté. La garnison était de sept mille hommes. Avec les renforts que lui avaient amenés l'Espingole et le Scorpion, Garnier disposait de 188 marins ou soldats français, de 24 Asiatiques et de 8 bouches à feu.

(7) Bain de la Coquerie commandait la compagnie de débarquement du Decrès ; ses objectifs étaient de « détourner une partie de l'attention et des forces de l'adversaire, sans s'engager à fond, et de gêner par le tir de sa pièce de canon toute retraite précipitée » des Annamites par la porte Ouest. Henri, Louis, Ferdinand Bain de la Coquerie, né le 9 mars 1845. Ecole navale. Enseigne depuis 1863. Mort le 23 mars 1881.

(8) Louis, Edgard, comte de Trentinian, né le 25 août 1851, à Brest, issu d'une vieille famille de Chevaliers de Saint-Louis (fils du Général Ernest, Arthur de Trentinian, qui était, en 1873, Commandant supérieur des troupes en Cochinchine, possession dans laquelle il fit successivement quatre longs séjours, le dernier comme Gouverneur intérimaire pendant le congé de Le Myre de Vilers). Ecole de Saint-Cyr, décoré à dix-neuf ans pour sa belle conduite en 1870. Par la suite, brillants états de service en Afrique, Gouverneur du Soudan ; un des fondateurs de l'Afrique Occidentale Française. Général de brigade en 1898, le plus jeune de l'armée française. Commanda une division en août et septembre 1914. A la retraite en 1915. Décédé en mai 1942.

(9) Esmex, provenant de l'Arc second de Garnier. Charles, Adalbert Bsmex, né le 1<sup>er</sup> mai 1847, dans les Vosges. Ecole Navale. Enseigne depuis octobre 1869. Admis à la retraite, comme capitaine de vaisseau, en novembre 1905.

(10) François Bouillet, né le 6 avril 1847, à Mâcon. Ecole Polytechnique. Sous-ingénieur hydrographe de 3<sup>e</sup> classe depuis octobre 1870. A la retraite en 1902, comme ingénieur en chef de première classe, chef du service des côtes de France.

(11) L'enseigne Balny d'Avricourt, commandant de la canonniers l'Espingole, devait, de la mâture du Scorpion, diriger le tir de la flotille et surveiller tout mouvement de troupes en avant de la ville.

(12) Le Maréchal Nguyen Tri Phuong, blessé à la hanche par une balle, fut fait prisonnier, en même temps que le Gouverneur de Hanoï et les deux fils de Phan Thanh Gian.

(13) Marc, Gilbert, Paul Hautefeuille, né le 1<sup>er</sup> janvier 1851, dans le Calvados. Ecole Navale. Aspirant de 1<sup>re</sup> classe depuis octobre 1871. En 1883-1884, officier d'ordonnance du Général Millot au Tonkin. Contre-amiral en juillet 1909. Décédé à Paris, le 28 novembre 1923.

(14) Le Mirador.

(15) On trouvera dans ROMANET DU CAILLAUD (p. 403-406) l'ordre d'attaque détaillé de la citadelle. Cet ordre prescrit « le plus grand ménagement dans l'emploi des munitions dont le ravitaillement sera difficile... Une fois une lutte corps à corps engagée et l'ennemi défait, les chefs devront modérer les hommes et éviter toute effusion de sang inutile... Tout ennemi qui rendra ses armes devra être épargné... D'une façon générale, il vaudrait mieux cesser le jeu d'une pièce que d'exposer la ville à des dégâts... ». Francis Garnier renvoya immédiatement les quatre-vingt-dix partisans chinois, que Dupuis avait fait participer à l'attaque de la porte de l'Est.

(16) Sitôt la citadelle prise, Garnier avait lancé le détachement Bain de la Coquerie, sur la redoute de Phu-Hoai, où de nombreux fugitifs s'étaient rassemblés. A six kilomètres de Hanoï, Phu-Hoai commandait la route de Sontay.

(17) Garnier s'installa au centre de la citadelle dans la pagode de l'Esprit du Roi. Il reçut la soumission des autorités locales et se mit aussitôt à organiser des milices tonkinoises.

(18) Ce même jour, Garnier écrivait à son ami Luro : « Je te demande à l'Amiral.

« Avec toi, tout marchera comme sur des roulettes, mais, vrai, je ne peux pas tout faire.  
 « Dis à Philastre que je n'ai pas tort et que j'ai tendu la perche aux Annamites le plus  
 « longtemps possible. Je la leur tends encore, s'ils voulaient de ma convention commerciale,  
 « puisque je rendrais Hanoï dans ce cas, ce qui fait hésiter beaucoup de gens, qui, sans  
 « cela, se rallieraient à moi. »

(19) Secrétaire de la Société de Géographie de Paris.

(20) Cette lettre est la dernière qu'ait reçue la famille de Francis Garnier. Il est impossible de séparer de Francis Garnier son frère Léon (1836-1901). Toute sa vie, Léon Garnier entoura son cadet d'une affectueuse sollicitude et devint, après sa mort, son plus ardent défenseur. Sans le zèle de Léon, il est à peu près certain que la légende d'un Francis Garnier aventurier tumultueux et compromettant, soldat indiscipliné — légende que les sphères officielles s'efforçaient d'accréditer et d'entretenir — aurait été retenue par l'histoire. Pendant trente ans, Léon Garnier luttait contre les injustes préventions, contre les propos malsonnants qui tendaient à accabler la mémoire de l'infortuné officier. Léon Garnier se fit, comme on l'a dit, « le héraut du héros » ; c'est lui qui, par sa piété fraternelle, par sa ténacité courageuse, a fini par imposer au grand public la vraie figure de Francis Garnier, serviteur passionné de la France, intrépide champion de l'expansion outre-mer, parangon des plus nobles vertus militaires, émule français — aux atrocités près — des Pizarre et des Cortés.

(21) Dès le lendemain de la prise de la citadelle, Francis Garnier fait appel à la bonne volonté des habitants. Il expose les raisons qui l'ont déterminé et s'efforce de rassurer la population. Garnier n'avait pas l'intention de conserver le Tonkin ; il entendait l'administrer pour le compte de la Cour de Hué. Les nouveaux mandarins agissaient « au nom de « Tu Duc, sous le protectorat de la France ». Garnier révoqua sur-le-champ un mandarin chrétien qui avait lancé une proclamation « au nom de la France ». Dans sa Pétition aux députés (juin 1876, annexe 9, p. 38), Dupuis reproduit une proclamation de Garnier après la prise de la citadelle ; traduit du vietnamien, le texte de cette proclamation obéit à la même inspiration que le texte ci-dessus, avec des variantes de forme.

## LA SITUATION AU DÉBUT DE DÉCEMBRE 1873

[TEXTE 197]

Dès qu'il en est informé, l'Amiral Dupré avise la Cour de Hué de la prise de la citadelle de Hanoï ; il insiste à nouveau auprès de cette Cour pour la décider à accepter le traité qu'il veut conclure, coûte que coûte, afin de mettre fin à l'incertitude qui, depuis 1867, obscurcit les relations franco-vietnamiennes.

Au Tonkin, les jours qui suivent la prise de la citadelle de la capitale voient se dérouler une manière d'épopée.

Francis Garnier n'a pas l'intention d'annexer le Tonkin ni de s'y maintenir indéfiniment. Mais il éprouve l'impérieux besoin d'assurer ses communications avec la mer, c'est-à-dire avec Saïgon. Rejetant la suggestion de Dupuis, qui le presse de se porter d'abord sur Sontay, Quartier Général du chef de l'armée vietnamienne, le Prince Hoang Ké Vien, l'intrépide officier entreprend, avec la poignée d'hommes qu'il commande, l'occupation méthodique du delta. En deux semaines, Garnier et ses jeunes subordonnés — aucun d'eux n'a plus de vingt-cinq ans — se rendent maîtres des cinq provinces, peuplées de plusieurs millions d'habitants, qui constituent « le Tonkin utile ».

Le médecin de marine Harmand occupe Hung-Yen, le 23 novembre. Avec une trentaine d'hommes, l'enseigne Balny d'Avricourt et le sous-lieutenant d'infanterie de marine Trentinian s'emparent, le 26 novembre, de Phu-ly, puis, le 4 décembre, de Haïdzuong. Monté sur un canot qui porte sept hommes et un canon, l'enseigne Hautefeuille réduit, le 5 décembre, la citadelle de Ninh-Binh, sur le Daï, défendue par dix-sept cents soldats de Hué. Enfin, Garnier lui-même s'empare de l'importante place de Nam-Dinh, le 10 décembre 1873.

## L'Amiral Dupré écrit à la Cour de Hué

1<sup>er</sup> décembre 1873,

« Je viens de recevoir des nouvelles très graves du Tonkin. M. Garnier menacé d'être attaqué par des forces très supérieures, a été forcé d'attaquer la citadelle de Hanoï. J'ai pris une connaissance très approfondie du rapport de cet officier. J'ai vu qu'il avait été sommé de faire partir Dupuis et de se retirer aussitôt après. Vous savez quels étaient les ordres qu'il avait reçus : il devait se renseigner exactement sur les torts reprochés à Dupuis ; il devait ensuite faire partir celui-ci ; il devait tâcher de faire régler provisoirement, en attendant le traité définitif, la question commerciale ; enfin, il devait rester à Hanoï jusqu'à ce que cette question fût arrangée d'une manière satisfaisante, pour empêcher par sa présence que de nouveaux aventuriers, tentés par la facilité avec laquelle Dupuis s'était maintenu dans le pays, ne vinssent y porter encore le trouble et le désordre.

Depuis lors, il est vrai, vous m'avez demandé de donner l'ordre à M. Garnier de ne pas s'occuper de la question commerciale et de se retirer aussitôt après le départ de Dupuis, et je vous ai répondu que je suis disposé à lui prescrire de laisser de côté la question commerciale, mais que je ne saurais consentir à le faire partir avant que cette question fût définitivement réglée.

Dans cet état de choses, il était clair que M. Garnier, ignorant la demande que vous m'avez faite et ma réponse, se considérait comme forcé d'obéir aux instructions premières qu'il avait reçues. Il était clair qu'il ne pouvait se soumettre à la sommation qui lui était faite de chasser Dupuis et de vider les lieux aussitôt. Il venait en ami, on le traitait en tributaire. Il a fait d'énergiques représentations. Elles n'ont pas été écoutées ; au contraire, le Maréchal Nguyen a fait ouvertement des préparatifs militaires considérables, menaçants ; il a ordonné de lever des troupes, de les rassembler à Hanoï ; il a fait activer de tout son pouvoir les travaux de fortification commencés à Phu-Hoai ; il a arrêté les approvisionnements fournis à nos hommes ; il a tenté à plusieurs reprises de faire incendier la maison de Dupuis et de faire empoisonner l'eau destinée aux Français...

... Si vous ne vous hâtez de faire le traité, notre séjour au Tonkin se prolongera ; nous serons forcés ou d'en compléter l'occupation pour administrer directement le pays, ou de chercher dans la famille royale ancienne celui de ses membres qui a le plus de droits pour régner sur le pays, (de) l'établir et (de) le soutenir de nos armes. Rien ne sera plus facile ; les populations en grand nombre viennent déjà au devant de nous ; elles s'y précipiteront quand elles sauront que nous nous établissons définitivement. Les Chinois demandent notre protection pour commercer librement \*...

## Les projets de Francis Garnier

FRANCIS GARNIER A L'AMIRAL DUPRÉ

Citadelle de Hanoï, 3 décembre 1873,

« Amiral,

...« J'ai à cœur de vous rassurer le plus tôt possible et de vous mettre à même de peser sur les décisions du Gouvernement annamite de toute la force des résultats obtenus... La province de Hanoï est en ce moment-ci complètement pacifiée. Toute l'administration est entre nos mains et commence à fonctionner régulièrement... Quoique les chrétiens aient été les premiers à m'offrir leur concours, j'ai évité avec soin de me servir exclusivement d'eux... J'ai invité par une proclamation les lettrés à venir me trouver pour qu'ils ne croient pas à un parti-pris contre eux. J'ai maintenu en fonctions toutes les autorités municipales et cantonales ; j'ai reçu la soumission et conservé le grade de toutes les autorités plus élevées qui sont venues à moi. J'ai pris enfin les mesures les plus énergiques pour la répression du brigandage...

...En même temps, je remettais aux populations la moitié de l'impôt en riz d'une année. Elles n'ont pas tardé à avoir confiance dans un régime qui leur assurait une protection efficace et se préoccupait de leurs intérêts. J'en ai eu de nombreuses preuves. Le Vice-Roi de Hanoï, qui s'était échappé pendant la nuit de la prise de la citadelle, m'a été ramené le surlendemain par les habitants du canton où il s'était réfugié... Partout les lettres que font circuler les lettrés ou les autorités hostiles des provinces voisines sont saisies et me sont apportées. Les villages, sûrs maintenant de mon appui, poursuivent et arrêtent les malfaiteurs. Le pays se calme à vue d'œil autour de moi... (1).

...La prise d'une place réputée inexpugnable a produit autour de nous un effet dont je m'efforce de profiter. Fidèle à mon premier programme, je ne demande en ce moment qu'une chose aux Gouverneurs du Tonkin : faire exécuter les arrêtés commerciaux ; respecter tous mes ordres politiques, conserver l'administration intérieure de leur province, dont je n'entends pas me mêler...

...L'indifférence des populations, ou plutôt leur réelle sympathie pour nous, condamne d'avance les efforts [des mandarins hostiles de Sontay, de Nam-Dinh et du *quan-an* de Hanoï échappés de la citadelle] à l'impuissance. Cette sympathie se prononcerait d'une façon plus active de la part des personnes influentes... si je n'avais cru devoir insérer dans mes proclamations que la citadelle et la province de Hanoï seraient rendues au Roi si un accord intervenait entre l'Amiral-Gouverneur et la Cour de Hué. Je devais, en effet, laisser toujours cette porte ouverte à un arrangement amiable et ne pas engager votre politique sans retour... Notre protectorat est en ce moment acquis à deux millions d'âmes au Tonkin. Tous les nouveaux cachets que j'ai distribués portent six lettres extérieures... qui signifient : « Le Grand Royaume de France protège ». Cette devise a été partout accueillie avec faveur, comme une déclaration formelle que vous ne tolérez aucune réac-

« tion des lettrés cochinchinois contre ceux qui nous auraient servis, même si vous restituiez à Hué ses droits territoriaux. Il me semble que ces mots peuvent devenir aujourd'hui la devise du Royaume tout entier. Le retour de Hanoï au Roi doit être mis à ce prix...

...Je fais éclairer et diviser la grande maison annamite, qui servait de logement au Roi... Vous pourrez y trouver, quand vous viendrez ici, un logement sinon confortable, du moins convenable...

...Une double comptabilité assure la régularité des opérations de la caisse du service local. Elle est tenue par les Annamites d'un côté, par un quartier-maître de timonerie de l'autre. Aucun paiement ne se fait sans ma signature et celle du second de l'expédition. Nous sommes peut-être des administrateurs malhabiles, mais on n'aura pas un centime à nous reprocher...

...A Nam-Dinh, je ferai détruire les barrages commencés. Les Chinois de cette ville ont été gourmandés et menacés par les autorités annamites pour s'être mis sous la protection de la France. ...Notre prestige est si réel que, presque partout, un canot à vapeur suffit pour faire exécuter mes ordres. Ce ne sont donc point des soldats, Amiral, qu'il me faut..., mais quelques employés et un certain matériel me sont indispensables pour l'organisation des différents services.

Le pays devant rester ouvert au commerce, quelle que soit la tournure que prennent les négociations avec la Cour de Hué, la construction d'un phare à Daoson [Doson] s'impose comme une nécessité de premier ordre. Il y aurait donc lieu de demander dès à présent en France un appareil éclairant ; je me charge de faire construire la tour... Je demande aussi sept ou huit bouées pour le balisage des passes et le matériel nécessaire pour les mouiller... Il est indispensable... de relier Hanoï au point d'atterrage par un fil télégraphique... J'insiste en outre sur les demandes déjà faites dans mon précédent courrier, telle que celle d'un Inspecteur des Affaires Indigènes expérimenté, comme M. Luro. En me déchargeant du soin de l'administration locale, sa présence me permettrait de visiter le pays, d'en étudier les ressources, d'en préparer l'assimilation politique...

...Il est bien des questions intéressantes que je n'ai pas examinées encore. Celle des mines est une des plus importantes. Dès que j'aurai pu reconnaître les gisements que l'on me signale, je compte faire d'autorité pour l'industrie minière, ce que j'ai fait pour le commerce, c'est-à-dire en proclamer la liberté. Je désirerais que les commerçants de Saïgon fussent prévenus de cette éventualité et songeassent à créer à Saïgon un marché de métaux (2)... Ils doivent (aussi) s'approvisionner de cotonnades anglaises...

...La blessure du Maréchal se guérit lentement, il n'est pas encore en état de supporter le voyage [Saïgon]..

...Je pars aujourd'hui pour Sontay (3)... J'irai ensuite à Ninh-Binh et là, je laisserai le commandement du *Scorpion* à M. Esmez, pour aller croiser sur la côte. Il m'est impossible... de m'absenter trop longtemps de Hanoï. Je le regrette vivement ...»

Signé : F. GARNIER.

## Prise de la citadelle de Nam-Dinh

FRANCIS GARNIER A L'AMIRAL DUPRÉ

Nam-Dinh, 13 décembre 1873,

«... Comme je vous en avais prévenu, au moment de la clôture de mon rapport n° 8 [3 décembre], je suis parti le même jour avec le *Scorpion* pour Ninh-Binh et Nam-Dinh, où l'on me signalait de grands préparatifs offensifs et surtout des constructions de barrages que j'avais à cœur d'empêcher.

Quelques échouages dans la rivière ont retardé jusqu'au 8 mon arrivée à Ninh-Binh. Ces accidents, inévitables dans une première navigation en pays inconnu, ne se reproduiront plus, M. l'ingénieur hydrographe Bouillet ayant pu faire, pendant ce temps, le lever de la carte du fleuve.

J'avais envoyé M. l'aspirant de 1<sup>re</sup> classe Hautefeuille avec le canot à vapeur explorer les abords de Ninh-Binh et arrêter les travaux de barrage. Ce jeune officier, dépassant un peu mes instructions, s'était déjà emparé, avant mon arrivée, de la ville, qui est forte et qui occupe une position très importante. Il y tenait garnison avec l'équipage du canot (4). Malheureusement un des tubes de la chaudière avait crevé et, faute de moyens de réparations suffisants, cette embarcation est pour le moment hors de service.

J'ai rétabli à Ninh-Binh dans ses fonctions l'ancien Gouverneur, qui a consenti à observer le même pacte que celui de Hung-Yen. J'ai reçu en ce point trois lettres du Ministre des Affaires Extérieures à Hué, auxquelles était jointe une lettre de vous, Amiral, datée du 7 novembre. Vous y consentiez à réserver la discussion de la question commerciale à propos du traité lui-même. Vous annonciez à la Cour de Hué l'envoi d'instructions en ce sens à votre représentant au Tonkin. Ces instructions, je ne les ai pas reçues.

Il est inutile de dire que les lettres de Hué respirent une grande colère et me menacent des plus grands châtements pour avoir pris Hanoi. La peur de ne pas recouvrer cette ville arrache cependant à la Noble Cour d'importantes concessions. « Ainsi, me dit-on, nous sommes tout disposés à accepter le régime commercial que vous avez inauguré si vous restituez la citadelle. » On m'annonce en même temps l'envoi de nouveaux mandarins pour traiter avec moi. Ceux-ci, déjà arrivés dans le Thanh-Hoa, province limitrophe de celle de Ninh-Binh, m'ont fait savoir qu'ils n'attendaient plus pour se présenter à moi que la venue de Mgr Sohier, choisi par la Cour comme interprète. J'ai immédiatement répondu à ces hauts dignitaires que je les recevrais de mon mieux et que je reprendrais avec eux la discussion qu'avaient refusée les autorités de Hanoi...

...Au même moment, le *tram* interceptait une lettre du Gouverneur de Nam-Dinh, rendant compte à la Cour des mesures prises contre moi et lui demandant à agir immédiatement contre les chrétiens. J'appareillais, le 9 décembre à 2 heures, espérant arriver à temps à Nam-Dinh pour éviter un commencement de persécution et convaincre les autorités de la province qu'il valait mieux attendre pour combattre qu'une solution pacifique fût devenue impossible. Je ne pus malheureusement continuer à me faire des illusions à cet égard. A 4 heures du soir, j'aperçus sur la rive gauche du fleuve

« un grand déploiement de troupes autour du village chrétien de Vinh-Tri; on commençait à en massacrer les habitants et à incendier les maisons. Mouiller, envoyer un détachement à terre et mettre en fuite ces tristes soldats fut l'affaire de quelques minutes.

Je me remis en route à 4 h. 3/4. Près d'arriver à l'entrée du petit bras sur lequel se trouve Nam-Dinh, je fus accueilli par le feu d'artillerie combiné de trois forts. Je fis faire branle-bas de combat et je répondis. A 6 heures 1/2, le feu des forts était éteint, le barrage qui fermait le bras de Nam-Dinh détruit et le *Scorpion* mouillé en dedans.

Le lendemain matin, je continuai ma route sur Nam-Dinh. La lutte ne tarda pas à se renouveler. A peu de distance de la ville, une batterie de cinq pièces en bronze prit le *Scorpion* en enfilade. Un coup d'embrasure de ma pièce de 16 démonta une pièce ennemie et fit évacuer l'ouvrage. Mais, dès ce moment, je pus reconnaître que la défense de la ville, préparée de longue main, serait plus sérieuse que celle de Hanoi. Le feu de la place nous atteignait déjà et prouvait que l'ennemi disposait de pièces de gros calibre... Heureusement que nous n'avions pas affaire à de très habiles pointeurs.

J'accélérai notre marche; à peu de distance de la porte de la ville, je jetai à terre une première colonne, commandée par M. Bouxin, aspirant de première classe. Je continuai à contourner la rive jusqu'à être à proximité de la porte Est. Je descendis alors moi-même à terre et j'ordonnai l'assaut : la muraille fut escaladée à l'aide des chevaux de frise qui servaient à barrer le passage des ponts. Il était deux heures de l'après-midi quand toute résistance cessa; nous nous battions depuis 11 h. 1/2. Dans ce combat et celui de la veille, j'avais eu cinq hommes blessés sérieusement, un affût de montagne brisé, quelques avaries dans le gréement et les œuvres mortes du *Scorpion*.

L'importance considérable de Nam-Dinh tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial, la richesse de la ville, l'armement exceptionnel de la citadelle, l'importance des valeurs qu'elle contient, m'ont déterminé à y rester quelques jours pour organiser l'administration de la province...

...Mon absence, mes déplacements brusques surtout, ont donné lieu à des erreurs de correspondance qui auraient pu avoir avec d'autres adversaires de fâcheux résultats. Il est donc indispensable que je revienne au centre du pays. Malheureusement personne ne peut encore me suppléer au début de l'organisation d'une province nouvellement prise. Aussi eussé-je plus longtemps différé l'extension de mon cercle d'action si je n'y avais été forcé par l'agression subite des 9 et 10 décembre (5).

J'ai écrit, encore sous l'impression de la lutte, une seconde lettre à Hué. Je ne donnerai bien entendu une suite à l'ultimatum qu'elle contient qu'après avoir reçu des instructions de vous...

...Je n'ai aucun secrétaire à ma disposition et je suis obligé de tout faire ici moi-même. Je prie donc l'Amiral d'excuser la précipitation de cette lettre.

Je résume en deux mots la situation : nous occupons fortement en ce moment le quadrilatère formé par Hanoi, Hai-Dzuong, Nam-Dinh et Ninh-Binh. Les populations n'hésitent encore qu'en raison de l'indécision même de notre politique. A vous seul il appartient de trancher définitivement le lien qui les rattache à Hué.

Signé : GARNIER.

« P. S. — J'ai honte d'envoyer à l'Amiral un pareil chiffon de papier, mais je suis parti très à la hâte, pour un temps que je croyais devoir être très court, et je n'ai plus de fournitures de bureau. Je suis obligé de faire copier à Hanoi les deux lettres que j'ai adressées à Hué.

En y réfléchissant, je crois que le protectorat général de tout l'Empire d'Annam serait le meilleur résultat à tirer de la situation actuelle. La Cour de Hué le comprendra-t-elle ? »

(Repr. par M. DUTREB, *L'Amiral Dupré...*, p. 68-72.)

### Proclamation de Francis Garnier après la prise de Nam-Dinh

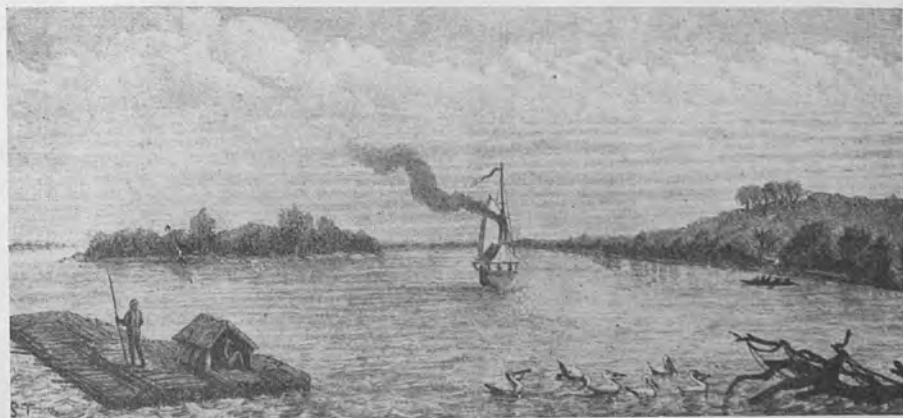
« Le Grand Mandarin français, Envoyé plénipotentiaire, Garnier, fait savoir à tous ce qui suit :

Il y a déjà longtemps que la France et l'Annam sont unis par un traité de paix et que des relations commerciales existent entre les deux royaumes. Le mois dernier, je fus envoyé par l'Amiral ici, au Tonkin, pour me concerter avec les mandarins et ouvrir un débouché au commerce de ce pays ; c'était d'ailleurs l'intention du Roi lui-même. Notre unique but, en nous rendant à Hanoi, était donc de nous entendre avec les mandarins et de prendre soin des intérêts du peuple. Mais le Grand Mandarin Nguyen Tri Phuong et les autres mandarins de la province firent trainer les choses en longueur, et nous tendirent toutes sortes d'embûches et de pièges pour amener notre ruine. Poussés à bout, nous fûmes obligés de nous emparer de la citadelle. Après que la tranquillité eut été rétablie, j'avais l'intention de me rendre ici, à Nam-Dinh, pour voir les mandarins de la province et m'entendre avec eux au sujet de la liberté du commerce et de l'extermination des pirates et bandits de toutes sortes ; alors les populations auraient pu jouir de la paix. Mais, lorsque nous sommes passés devant les forts de Phu-sa, de Thuy et de Than-Thuong, les soldats de ces forts ont, je ne sais pour quel motif, tenté de nous arrêter, ce qui nous a forcés à nous battre. Le désastre qui a suivi retombe donc tout entier sur les mandarins de Nam-Dinh, qui ont été cause que nous nous sommes emparés de la citadelle. Nous vous l'expliquons pour vous tranquilliser.

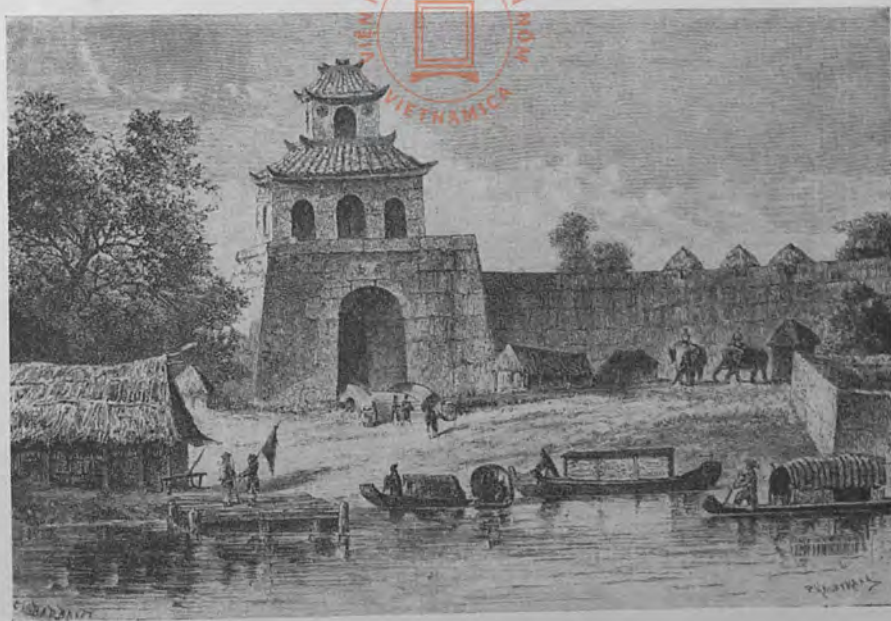
Nous ordonnons à tous les notables annamites et commerçants chinois qui sont dans la ville, d'avoir à se rendre à la citadelle aujourd'hui à midi, pour recevoir nos ordres ; leur assurons qu'ils n'ont rien à craindre. Nous donnons trois jours à tous les sous-préfets (*quan-phu*) et baillis (*quan-huyên*) de la province pour faire leur soumission, ou pour donner leur démission par la livraison de leur sceau ; sinon, nous les considérerons comme ennemis et les traiterons comme tels. Les chefs et sous-chefs de canton (*caï-tong*, *pho-tong*) et les maires (*ly-truong*) continueront à administrer en paix, jusqu'à ce que nous leur ayons distribué de nouveaux cachets ; mais, si quelqu'un d'entre eux se permet de vexer le peuple comme autrefois, nous le jugerons en conseil de guerre.

Que chacun reste tranquille chez soi. S'il y a des rassemblements, si des malfaiteurs troublent la paix publique, soit sur terre soit sur eau, nous les ferons saisir et fusiller sur-le-champ.

Nous donnons trois jours aux bandes armées pour venir livrer leurs



40. — La Mission du Mékong part de Phnom Penh (1866).



41. — Une des portes de la Citadelle de Hué en 1875.

« armes ; ceux qui ne l'auront pas fait passeront en conseil de guerre. Que chacun attache la plus grande importance à nos ordres et observe nos prescriptions ; car nous punirons les coupables d'une manière exemplaire, et personne ne pourra se plaindre de n'avoir pas été averti.

Telle est notre proclamation ».

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *La France au Tong-king*, série d'articles dans *l'Indépendant de Saïgon*, du 1<sup>er</sup> novembre 1874 (la proclamation n'est que partiellement reproduite dans le grand ouvrage de Romanet du Caillaud.)

(1) *L'administrateur Moty, arrivé de Saïgon à Hanoï sur le Scorpion, note que cette canonnière « a été suivie à la course [sur les rives du fleuve] par une population dont l'attitude était remarquablement joyeuse » (12 novembre).*

(2) *Dans cette même lettre, Garnier exprime sa satisfaction de voir partir pour Saïgon, moins de trois semaines après la publication des arrêtés commerciaux, le Lao Kay, bâtiment de Dupuis requis par lui pour porter son courrier à l'Amiral, avec un chargement de 210 piculs de zinc et de 38 balles de soie, ayant laissé à terre, faute de place, 90 piculs de zinc et 37 balles de soie.*

(3) *Francis Garnier ne donna pas suite à son projet sur Sontay.*

(4) *Equipage composé de sept hommes !*

(5) *Pendant la courte absence de Garnier, la situation s'était subitement aggravée à Hanoï. L'armée vietnamienne du Nord avait fait appel aux Pavillons Noirs de Luu Vinh Phuoc et, renforcée par eux, avait esquissé un retour offensif sur la capitale. Un coup de main tenté sur Gia Lam, aux portes de la ville, le 6 décembre, avait manqué réussir ; le fort de Phu-Hoai avait dû être évacué le 10 décembre.*

## LA MORT DE FRANCIS GARNIER (21 décembre 1873)

[TEXTE 198]

*Inquiet des nouvelles qui lui parviennent de Hanoï, Francis Garnier regagne la capitale sur l'Espingole, le 18 décembre 1873. Il se propose d'attaquer sans plus tarder l'armée de Sontay, mais l'arrivée des ambassadeurs vietnamiens, le 19, lui faisant espérer une solution pacifique, il renonce à ce projet pour se consacrer à la négociation décisive qui va s'ouvrir.*

*Le 21 décembre est un dimanche. Après avoir procédé à l'inspection des fusils, Bain de la Coquerie donne quartier libre aux marins qui ne sont pas commandés de service. La messe entendue, Garnier s'entretient avec Dupuis de l'adjudication de la ferme d'opium qui doit avoir lieu le 22, puis il commence à débattre les préliminaires de paix avec les ambassadeurs, en présence de Mgr Sohier, que Tu-Duc a prié d'accompagner ses délégués au Tonkin. A peine engagés les pourparlers, les Pavillons Noirs de Luu Vinh Phuoc, attirés par la somme élevée à laquelle la tête de Francis Garnier a été mise à prix, s'avancent jusqu'à Hanoï et viennent tirailler contre la porte Ouest de la citadelle. Derrière eux se trouvent, sans que Garnier en soit informé, environ deux mille réguliers vietnamiens avec des éléphants. Sans se préoccuper du nombre des assaillants, Garnier, laissant les ambassadeurs, court aux murailles. Il prend à peine le temps de réunir ses officiers : « Messieurs, l'ennemi qui vient nous attaquer est le seul que je redoutais au Tonkin. Une sortie est indispensable. Nous ne pouvons garder un semblable ennemi à mille mètres de nous ».*

*La plupart des marins, au repos, ne sont pas venus au rassemblement. Garnier sort avec une vingtaine d'hommes, quelques partisans tonkinois et une*

pièce de montagne. Il détache Balay sur la route de Phu-Hoai et tente lui-même de tourner les assaillants. Emporté par son ardeur, le jeune héros, que grisent les succès éblouissants qu'il a remportés les jours précédents, distance témérairement les quelques matelots qui l'ont suivi. Le canon s'embourbe. Garnier fait mettre baïonnette au canon et ordonne la charge. Au pied d'une digue, sur laquelle les Pavillons Noirs se dissimulent derrière les broussailles, il glisse, tombe dans un trou, décharge les six coups de son revolver et est massacré.

A peine Garnier était-il tombé qu'une lettre arriva à Hanoi, annonçant l'envoi de Saïgon d'un renfort impatientement attendu. La nouvelle réconforta les officiers français, dont quelques-uns se trouvaient désemparés. L'enseigne Esmez, le second de Garnier, reprenant la pensée de son chef, soumit aux ambassadeurs de Hué un projet de convention, où se retrouvait l'essentiel des idées de Francis Garnier : ouverture du Tonkin au commerce ; conservation par les Français des citadelles du delta comme gage du traité à conclure à Saïgon. Esmez était sur le point de faire signer par les ambassadeurs vietnamiens ce projet de convention, lorsqu'il fut dessaisi par l'arrivée de Philastre, chargé de liquider au plus vite l'entreprise tonkinoise.

Pendant que Mgr Puginier essaie de convaincre l'Amiral Dupré de la nécessité de maintenir au Tonkin une force militaire en vue de prévenir les représailles auxquelles vont être exposés les Tonkinois qui se sont ralliés à Francis Garnier, l'Amiral Dupré relate au Département les circonstances dans lesquelles il a envoyé Garnier au Tonkin. Sans rendre toujours un hommage intégral à la vérité, l'Amiral justifie le jeune officier ; tout en le taxant d'imprudence, il soumet au Ministre des propositions de récompense pour lui et pour ses compagnons.

### L'engagement du 21 décembre 1873 d'après Jean Dupuis

21 décembre 1873,

« Le soir, je vais moi-même, avec vingt-cinq Chinois et quatre Européens, faire la garde de la citadelle...

...J'ai cherché à savoir comment M. Garnier a été tué ; mais il est difficile de faire la lumière complète sur ce point. Voici les renseignements que m'a donnés le sergent Champion, un des compagnons de M. Garnier dans cette malheureuse sortie, celui-là même qui a rapporté son corps.

Ce matin, M. Garnier, après avoir passé encore une heure en compagnie de Mgr Puginier après mon départ, s'est rendu chez les ambassadeurs, qui logent en face, pour savoir ce qu'ils avaient à lui proposer. Comme il était en conférence avec eux, on est venu le prévenir que les Pavillons Noirs attaquaient la ville à la porte de l'Ouest. M. Garnier s'est alors dirigé immédiatement au pas de course de ce côté, en disant à son domestique d'aller lui chercher son revolver et de le lui apporter sur les remparts. Mais il avait déjà été devancé par quelques-uns de ses hommes et quelques coups de chassepot avaient suffi pour faire disparaître les bandits derrière les bambous qui entourent les villages. Une pièce de quatre de montagne arrivait à ce moment pour prendre position.

M. Garnier, furieux de la provocation de ces bandits et voyant qu'ils sont à l'abri de ses atteintes, dit à ses hommes qu'il est inutile de mettre la pièce en batterie et qu'on va les poursuivre pour leur donner la chasse.

« Il prend avec lui douze hommes et la petite pièce de quatre, il sort par la porte Sud et se précipite de ce côté, mais il s'éloigne bientôt de la chaussée, sur laquelle il laisse la pièce et ses trois servants, pour prendre à travers champs avec les neuf hommes qui lui restent.

Mais les bambous lui masquent l'ennemi ; il fractionne sa petite troupe en trois groupes, dont il garde le centre et qui devront se rejoindre plus loin. Au bout de 1.100 à 1.200 mètres, Garnier arrive à une digue, qui dissimule les Pavillons Noirs. Comme il cherche à la gravir, les yeux fixés sur le sommet de cette digue, il n'aperçoit pas un petit fossé d'écoulement qui se trouve au bas. Il trébuche et tombe à proximité des bambous où sont cachés les Pavillons Noirs. Il appelle aussitôt ceux qui le suivaient : « A moi, mes braves ! Venez, nous les battons ! » mais, avant qu'il n'ait eu le temps de se relever, les bandits se précipitent sur lui et le percent de leurs lances. Garnier décharge sur eux les six coups de son revolver, mais il ne peut pas le recharger. Les trois hommes qui le suivaient se trouvaient à plus de 100 m. en arrière. L'un d'eux reçoit une balle, qui frappe le canon de son fusil et l'atteint, par ricochet, à la tempe droite. Les deux autres, voyant M. Garnier enveloppé, s'effrayent et s'enfuient vers la citadelle. Les Pavillons Noirs, maîtres du pauvre Garnier, lui coupent la tête et se sauvent avec leur troupe, sans être inquiétés.

Le Sergent [Champion], qui marchait sur la droite, ne voyant pas apparaître M. Garnier, après les coups de feu qu'il vient d'entendre, retourne sur ses pas et trouve son corps ensanglanté, qu'il ramène à Hanoi...

...Pendant ce temps, M. Balny (1) avec le même nombre d'hommes, suivait une autre digue qui le conduisait plus à l'Ouest dans la direction d'une pagode où étaient cachés des Pavillons Noirs. Dès le début, M. Balny, ne voyant plus les bandits, procéda comme M. Garnier, en divisant ses hommes pour faire une battue au milieu des bambous. Tout à coup, on le prévient que son fourrier a disparu. Il s'élançe alors en avant, espérant arracher ce sous-officier des mains des Pavillons Noirs et il parvient ainsi jusqu'à leurs retranchements. Il est alors tué à bout portant, en même temps qu'un de ses matelots...

22 décembre. — Après déjeuner, je me rends à la citadelle, avec le capitaine Georges. En passant devant le *Yamen* du Maréchal Nguyen, mort de sa blessure avant-hier, j'entre pour voir le corps de M. Garnier. Il est entre les deux marins. Rien d'horrible comme ces cadavres sans tête. Ils sont là, étendus sur la paille, tels qu'ils ont été apportés hier soir... Les vêtements de Garnier sont en lambeaux, le corps est couvert de blessures faites par les sabres et les lances, sauvagement mutilé... Je lui serre pour la dernière fois et bien fortement sa pauvre main droite glacée, en lui jurant qu'il sera vengé (2).

Un cri d'appel : « Les Pavillons Noirs ! » m'entraîne longuement loin de ce triste spectacle, mais c'est une fausse alerte. Les bandits viennent seulement faire les fanfarons, hors de la portée de nos fusils. Deux ou trois obus ont suffi pour les faire disparaître.

Je prends trente hommes et deux Européens pour aider encore à la garde de la citadelle cette nuit, afin que les Français puissent prendre un peu de repos. Les miliciens tonkinois font bonne garde ; mais il est bon d'être prêt à tout événement.

« 23 décembre. — Nous assistons, à huit heures, à l'enterrement de M. Garnier, ainsi que des deux marins dont on a les corps. On les a enterrés provisoirement dans le parc qui touche au palais des anciens Rois du Tonkin (3) ».

(Extrait de Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 193-197 et *Le Tonkin et l'intervention française*, p. 195-198.)

**Projet de convention Esmez après la mort de Francis Garnier  
(fin décembre 1873)**

« Convention passée entre les Ambassadeurs de la Noble Cour Tràn dinh Tuc et Nguyen trong Hiép,

Et M. Esmez (Charles, Adalbert), enseigne de vaisseau, Commandant politique au Tonkin.

L'Amiral Gouverneur, en nous envoyant au Tonkin, était animé des intentions les plus pacifiques. Il n'avait d'autre but que de conclure, à l'avantage des deux Gouvernements, un traité de commerce devant ouvrir aux richesses des provinces chinoises un débouché accessible à tous.

La marche des événements a pris malheureusement, sous l'inspiration de Nguyen Tri Phuong, dont les vieilles haines égaraient la haute raison, une tournure telle qu'il est à craindre que les bonnes intentions du Gouverneur vis-à-vis de la Noble Cour soient modifiées. Des troupes chinoises à la solde du corps expéditionnaire de Sontay sont venues nous attaquer dans la citadelle de Hanoï et aujourd'hui nous apprenons que des troupes viennent d'arriver, ce qui semblerait indiquer que l'on veut encore combattre. La juste colère du Gouverneur serait grande si, en apprenant ces choses, il n'apprenait en même temps que les envoyés du Noble Royaume ont de tous leurs efforts secondé nos tentatives pour rétablir la tranquillité du pays, un instant troublée, et donner autant que possible satisfaction aux justes réclamations que nous élevions depuis si longtemps.

Plus forts que jamais, nous vous offrons encore aujourd'hui de tout traiter à l'amiable, comme il convient aux deux Gouvernements voisins qui s'estiment et veulent s'entraider. Mais il faut que tout se fasse sincèrement et le plus vite possible. Nos revendications sont dictées par la justice et la plus simple raison. Il ne peut y avoir là rien qui arrête un esprit droit et sûr.

Nous demandons disait M. Esmez, et si on nous y force, nous exigerons :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le Tonkin est ouvert au commerce français, espagnol, chinois et annamite, comme il a été déjà dit dans les précédentes proclamations.

ART. 2. — Les bateaux circuleront tranquillement sans avoir à redouter aucune entrave de la part des mandarins.

ART. 3. — Toute troupe qu'elle quelle soit, se retirera de l'autre côté du Song Hât [le Daï, branche méridionale du Fleuve Rouge].

ART. 4. — Toute troupe de la Cour sera retirée entre le Song-Hât et la mer, et il ne sera conservé que les milices indigènes nécessaires aux différents services administratifs.

« ART. 5. — Les têtes et les corps des cinq Français morts lors de l'attaque de la citadelle de Hanoï seront rapportés dans le plus bref délai.

ART. 6. — Un mandarin dûment accrédité sera envoyé dans chacune des citadelles occupées par les Français auprès de l'officier commandant, qui lui rendra le service administratif.

ART. 7. — Il sera pourvu aussitôt par le mandarin aux vacances laissées par les fonctionnaires du pays, afin que la tranquillité lui soit immédiatement rendue.

ART. 8. — Aucun des fonctionnaires nommés depuis les derniers événements à cause de la fuite des anciens mandarins inutilement invités à rester, ne sera changé sans une enquête, faite de concert par les officiers français et les mandarins de Hanoï.

ART. 9. — Les populations requises par les Français ne seront pour ce fait nullement inquiétées.

ART. 10. — Les garnisons françaises seront maintenues dans les citadelles jusqu'à la notification du traité définitif par la Noble Cour et l'Amiral Gouverneur.

Les Français promettaient en retour...

1<sup>o</sup> De secourir de leurs armes les provinces ravagées par les pirates et les rebelles, chaque fois que cela serait nécessaire pour la sécurité du commerce.

2<sup>o</sup> De garder le fleuve et d'en assurer pour toujours la libre navigation.

Si ces conditions sont acceptées volontiers et gardées avec fidélité, les relations entre les deux Gouvernements pourront devenir faciles et amicales, mais la duplicité entraînerait pour le Noble Pays les plus grosses conséquences ».

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *La France au Tonkin*, réponse à l'article... publié dans *le Correspondant* du 10 juillet 1874, p. 16 et 17, et partiellement par J. DUPUIS, *Le Tonkin et l'intervention française*, p. 242-244.)

#### Plaidoyer de Mgr Puginier en faveur du maintien d'une occupation militaire (4)

MGR PUGINIER A L'AMIRAL DUPRÉ

Hanoï, 25 décembre 1873,

« Les officiers chargés de correspondre avec Votre Excellence vous mettront au courant des événements qui se sont passés dans quelques provinces du Tonkin et du grand malheur qui a frappé le corps expéditionnaire par la mort de M. Garnier. Cette perte, ainsi que celle de M. Balny, m'ont causé une douleur d'autant plus grande que leurs têtes ont été ignominieusement outragées et promenées dans différents endroits. Permettez-moi de vous renseigner sur l'état actuel de la population tonkinoise, et de vous exposer celui auquel je la crois exposée, si une protection puissante et sage ne continue à lui venir en aide d'une manière efficace.

Après l'occupation des citadelles de Hanoï, Nam-Dinh, Ninh-Binh, fait

« qu'il n'est pas de ma compétence d'apprécier, après, dis-je, l'occupation de ces différents endroits, tous les administrateurs des *phu, huyên* se sont enfuis. Par cette fuite générale des mandarins, les provinces se sont trouvées privées de leurs anciens Gouverneurs.

M. Garnier, dans le but d'éviter les troubles, et de maintenir la tranquillité, s'est empressé de pourvoir à la réorganisation du pays occupé par lui. A sa demande un grand nombre d'hommes se sont offerts pour remplir différents postes, ou former une milice, devenue indispensable par la désertion complète de l'ancienne armée. Par là même ces hommes et une grande partie de la population se sont trouvés compromis aux yeux du Gouvernement annamite. Les chrétiens surtout, accusés à faux par la malveillance des mandarins et des lettrés, d'avoir poussé les Français à s'emparer du pays, sont devenus l'objet d'une haine implacable de la part de tous ceux qui détestent le nom français. Plusieurs de leurs villages ont été pillés et incendiés ; les autres sont très gravement menacés de subir le même sort. Tous ces désordres viennent des lettrés et des anciens mandarins, qui soudoient les bandes de voleurs pour inspirer la terreur et accomplir leurs desseins perfides. Cela a déterminé M. Garnier à prendre l'engagement que les nouveaux mandarins nommés par lui seraient maintenus dans leur dignité, même après la reddition des provinces au Gouvernement annamite, et que la protection de la France s'étendrait à perpétuité sur la population du Tonkin.

La grande majorité de la population avait salué avec bonheur l'apparition du drapeau français, qui lui annonçait une ère de paix et de prospérité. Le prestige de la France était grand, et il l'est encore ; mais il est nécessaire pour la conservation de ce prestige, que la protection soit irrévocablement assurée à toute la population compromise. Il n'entre nullement dans mon intention de vous pousser à des idées de conquête ; cela ne serait pas digne de mon caractère épiscopal. Mon seul but, qui est d'ailleurs très juste et très louable, est de vous exposer la situation actuelle du Tonkin ; elle est des plus critiques. Si la France se retirait ou n'agissait pas selon que l'exigent les circonstances, cela amènerait la ruine de tous les chrétiens et occasionnerait le plus grand désordre dans le pays. Toutes ces populations qui se sont réjouies à l'arrivée de votre Envoyé perdraient toute estime pour la France ; et leur affection se changerait facilement en haine, si la confiance qu'elles avaient placée en elle se terminait malheureusement par une terrible déception. Une seule chose peut désormais conserver l'amour des Tonkinois pour notre patrie : c'est la protection efficace et durable que celle-ci leur assurera. Il ne sera nullement nécessaire de faire la guerre, ni de faire une conquête pour assurer cette protection ; elle peut très bien s'accorder avec les idées de paix qui vous animent et qui sont aussi celles de la France. Mais, dans les circonstances de troubles et de menaces dans lesquelles se trouve actuellement le pays, il est nécessaire, pour que la protection soit efficace, qu'elle soit appuyée par un nombre respectable de troupes, environ mille hommes et deux nouveaux petits vapeurs. Le but de ces troupes ne serait pas de faire la guerre, mais seulement de châtier les perturbateurs de la paix ; d'ailleurs, leur seule présence, si elle n'empêchait entièrement les désordres, contribuerait puissamment à les diminuer. Votre Excellence n'ignore pas que le Nord du Tonkin est depuis plusieurs années continuellement ravagé par des guerriers chinois, que les mandarins sont impuissants à combattre. Cet état de choses

« durera tant qu'un secours étranger n'aidera pas à pacifier ce pays ; et les malheureuses populations seront toujours en butte au pillage et au massacre.

Ne m'accusez pas, je vous prie, Amiral, de vouloir m'immiscer dans ces questions, pour lesquelles j'éprouve d'ailleurs une très grande répugnance. La considération de la situation critique, dans laquelle se trouvent en ce moment les populations du Tonkin, a pu seule me déterminer à vous écrire avec tant de franchise » (5).

(Arch. Cochinch. Classement provisoire. Texte inédit.)

### L'Amiral Dupré rend compte à Paris de la mission Francis Garnier

Saïgon, 10 janvier 1874,

« Monsieur le Ministre,

Dans la précipitation avec laquelle le départ du courrier et l'importance des événements dont j'avais à rendre compte m'ont forcé de vous annoncer la perte si regrettable de M. Garnier (6), il ne m'a pas été possible d'entrer dans aucun détail sur les circonstances qui ont précédé ce malheur.

C'est au mois de septembre, au retour d'un voyage dans les provinces occidentales de la Chine, que M. Garnier est venu à Saïgon m'offrir ses services (7), si je pouvais les utiliser, soit dans le Tonkin, soit dans la province de Yunnan, qui y confine et dont le Tonkin est l'unique débouché commercial.

L'expédition du sieur Dupuis, que j'ai toujours considérée comme inopportune et prématurée dans la situation où se trouvait la France (8), avait dans toutes ces mers un grand retentissement. Elle avait attiré l'attention générale sur le Tonkin, et la question de l'ouverture de ce pays s'imposait dès cette époque de manière à ne plus permettre d'en ajourner la solution. Tous mes efforts tendaient à la résoudre pacifiquement et par notre seule intervention, afin de conserver sur l'Empire d'Annam une influence exclusive.

La récente arrivée des ambassadeurs annamites à Saïgon, les plaintes de leur Gouvernement contre le sieur Dupuis, et les demandes d'intervention qu'il m'adressait me donnaient l'espoir d'arriver à ce double but. Dans les longs entretiens que j'eus alors avec M. Garnier à ce sujet, je ne fus pas moins frappé de sa connaissance sérieuse des hommes et des affaires de l'Extrême-Orient que de son instruction, de son intelligence, de son énergie et de son ardent patriotisme. Je lui fis donc connaître toute ma pensée, mon but et les moyens qui me semblaient devoir y conduire. Il entra pleinement dans mes vues, me demanda l'autorisation de faire un voyage à Changhaï, où il avait laissé sa femme et son enfant, pour y régler ses affaires, en me promettant de revenir un mois après et tout entier à ma disposition. A son retour nous avons arrêté ensemble les moyens d'action qui lui étaient nécessaires. Les ambassadeurs, tenus exactement au courant de la marche des préparatifs insistaient pour son prompt départ. La Cour de Hué, à son passage à Tourane, loin de faire aucune objection à la mission qu'il allait remplir, lui a fourni avec empressement des pilotes, des guides, des mandarins chargés de faire connaître ses intentions aux autorités du Tonkin.

Tout faisait donc espérer un complet et prompt succès, qui eût été imman-

« quable s'il ne s'était trouvé à Hanoi un homme connu par sa haine contre nous, et assez puissant pour ne pas craindre d'éluder même les ordres du Roi. Ce danger, je l'avais prévu et j'avais demandé qu'on rappelât ce Grand Maréchal Nguyễn Tri Phuong, afin d'éviter les difficultés que sa haute position et ses sentiments bien connus pouvaient faire naître.

On n'a pas donné suite à cette demande si raisonnable ; je crois qu'on ne l'a pas osé, car cet homme faisait trember les plus haut placés. Dès l'arrivée de notre petite expédition, mes craintes se sont réalisées : des marques de défiance d'abord, une hostilité sourde ensuite, enfin des mesures apparentes contre lesquelles M. Garnier a protesté sans succès à plusieurs reprises et qui ont fini par le mettre dans une situation telle que, pour n'être pas rejeté à l'eau quelques jours plus tard, il s'est vu dans la nécessité de se tirer du danger par un coup d'audace admirablement conçu et héroïquement exécuté. Le 21 novembre [le 20, en réalité], il s'est emparé, à la tête d'une centaine d'hommes, de la vaste citadelle de Hanoi, gardée par plusieurs milliers de soldats, de la personne de notre plus mortel ennemi et de deux de ses partisans, les fils de Phan Tan Gian, qui depuis six ans ont été l'âme de tous les soulèvements de la Basse Cochinchine.

Je suis imparfaitement renseigné sur les faits qui ont suivi ce brillant fait d'armes. Mais, quelles qu'aient pu être les imprudences, les fautes même commises plus tard par M. Garnier, il les a cruellement expiées par sa fin tragique. Mon devoir est de faire ressortir l'éminent service qu'il a rendu par la prise du Grand Maréchal Nguyễn Tri Phuong, qui mourut, le 20 décembre, des suites de ses blessures. La déportation ou la mort de cet homme pouvait seule rendre confiance aux partisans de l'alliance française. En s'emparant de sa personne, M. Garnier et ses vaillants compagnons d'armes ont assuré, je crois, le succès de la politique que je poursuis (9). Vous trouverez juste de les en récompenser, M. le Ministre. Je demande donc instamment que M. le lieutenant de vaisseau Garnier soit nommé capitaine de frégate à la date du 21 novembre, jour de la prise de la citadelle de Hanoi. Cette récompense posthume fera voir que la France sait dignement reconnaître le dévouement de ses fils et aura pour effet d'assurer à la veuve et à l'enfant de M. Garnier la pension due à la veuve d'un capitaine de frégate tué à l'ennemi (10).

A ses rares qualités de caractère et d'intelligence, qui l'eussent inévitablement conduit à la célébrité, M. Garnier joignait le désintéressement le plus complet. Du fruit de ses économies il avait acheté une petite maison (11) qui abrite sa mère et son père, ancien officier renvoyé du service pour être resté fidèle au serment prêté par lui à Charles X. Au moment d'entreprendre son dernier voyage en Chine, M. Garnier, manquant d'argent, a hypothéqué cette petite propriété au Crédit Foncier. Sa mort expose ses vieux parents à se voir privés de leur unique asile. Je fais tous mes efforts pour conjurer ce malheur et pour obtenir du commerce étranger dans ces mers un témoignage aussi éclatant que possible de sa reconnaissance pour les services que lui a rendus M. Garnier et qu'il a payés de sa vie. J'aurai l'honneur de vous faire connaître le résultat de mes démarches, M. le Ministre, mais je crois qu'il serait bon d'en informer dès à présent la Société de Géographie qui, je n'en doute pas, sera jalouse de s'associer à l'œuvre d'incomplète réparation que j'entreprends. Elle a perdu en M. Garnier un de ses membres les plus actifs, les plus utiles, les plus dévoués.

« A la suite de la prise de la citadelle, M. Garnier m'a adressé des demandes de récompenses pour les plus méritants de ses compagnons. J'ai l'honneur de vous les transmettre, M. le Ministre, en les recommandant de tout mon pouvoir à votre justice et à votre bienveillance.

Propositions :

Pour le grade de lieutenant de vaisseau : MM. Esmez, enseigne de vaisseau ; Bain de la Coquerie, enseigne de vaisseau.

Pour le grade de lieutenant d'infanterie de marine : M. de Trentinian, sous-lieutenant etc., etc...

Signé : DUPRÉ.

(Repr. par M. DUTREB, *L'Amiral Dupré et la conquête du Tonkin*, p. 86-90.)

(1) Paul, Adrien Balny (d'Avricourt), né à Noyon, le 11 juin 1849. Ecole navale. Enseigne depuis octobre 1871. Portrait dans BOUDET et MASSON, fig. 90.

(2) L'imprudente sortie du 21 décembre, insignifiante action militaire, coûta aux Français cinq tués (Garnier, Balny, un fourrier du Decrès, deux matelots) et six blessés. Cf. A. BAUDRIT, Une nouvelle version de la mort de Francis Garnier, B. S. Et. Indo., 1932, I.

(3) Retrouvées quelques jours plus tard, les têtes des victimes furent inhumées en janvier 1874 dans la citadelle. Les corps furent transportés, en novembre 1875 dans le cimetière de la concession française de Hanoï, au bord du Fleuve Rouge, Un mois plus tard, la dépouille mortelle de Francis Garnier fut transférée à Saïgon, pour l'inhumation définitive, par les soins du consul de France à Hanoï, Kergaradec.

(4) Paul, François Puginier, né le 4 juillet 1835, à Saiz, près de Castres. Parti en août 1858 du séminaire de la rue du Bac. Fonda à Saïgon la première école de langue française. Arrivé au Tonkin en 1862, y accomplit toute sa carrière. Coadjuteur, puis, en 1868, successeur, sous le titre d'Evêque de Mauricastra, de Mgr Theurel. De Késo, où il construisit une cathédrale à cinq nefs, administre l'important Vicariat du Tonkin occidental, qui ne compte pas moins de 140.000 chrétiens. Un des Français qui ont le mieux connu le Tonkin, sur lequel il a rédigé de nombreux mémoires. Y jouissait, même en dehors des milieux catholiques, d'une grande autorité, fondée sur sa sagesse, son dévouement et ses vertus. Décédé à Hanoï, le 25 avril 1902. Plusieurs biographies lui ont été consacrées, notamment par LOUVET, Hanoï, 1894 ; MONTENOIS, Lille, 1895 ; ALLENJOYE, Paris, 1896 ; Jules MILLOT, Tours, s. d. Portrait dans BOUDET et MASSON, fig. 84 et 85.

(5) Francis Garnier avait mandé Mgr Puginier de Késo à Hanoï pour lui servir d'interprète auprès des mandarins. Avec cette lettre, Mgr Puginier inaugure le rôle de défenseur des chrétiens du Tonkin, qu'il ne cessa de jouer, en 1874 et durant les années suivantes.

(6) La mort de Garnier fut connue à Saïgon le 3 janvier 1874. L'Amiral télégraphia aussitôt la nouvelle à Paris ; le 4 janvier, il expédia un premier rapport, dans lequel il relatait succinctement les faits et annonçait qu'il confiait à l'Inspecteur Philastre, parti de Saïgon pour Hué le 10 décembre, le soin de liquider rapidement l'entreprise tonkinoise.

(7) L'Amiral oublie de rappeler que c'est lui le premier, qui, par sa lettre du 22 juillet 1873, a appelé Garnier de Changhaï à Saïgon et qui l'a, de sa propre autorité, replacé en activité de service.

(8) Ici encore, l'Amiral omet de mentionner qu'il n'a pas toujours estimé « inopportune » et « déplacée » l'entreprise Dupuis, entreprise qu'il a formellement appuyée du crédit financier de la colonie « pour des raisons de haute convenance politique », en fournissant, en juillet 1873, sa caution à une banque anglaise de Saïgon qui a prêté des fonds à Dupuis. Dans ces deux passages de son rapport, l'Amiral Dupré use de restrictions mentales et prend des libertés avec la réalité des faits.

(9) La conclusion d'un nouveau traité avec la Cour de Hué.

(10) Le ministère de Broglie refusa d'accorder l'avancement posthume réclamé par l'Amiral pour Francis Garnier. La veuve du jeune officier obtint difficilement une pension, que l'Amiral mit quelque temps à faire transformer en pension d'officier tué à l'ennemi. Une note de désaveu fut insérée au Journal Officiel du 13 février 1874. Quand, en décembre 1875, les restes mortels de Francis Garnier furent ensevelis à Saïgon, l'Amiral-Gouverneur baron Duperré, violemment hostile à Garnier comme à Dupuis, alla jusqu'à interdire aux officiers de la garnison qui n'avaient pas personnellement connu Garnier, d'assister à ses obsèques !

(11) A La Varenne, Seine.

## L'ÉVACUATION DU TONKIN

(Janvier et février 1874)

[TEXTE 199]

Dès le 10 décembre 1873, l'Amiral Dupré, inquiet de la tournure que pouvaient prendre les événements du Tonkin, a dépêché à Hué, pour tenter d'arranger les choses, Philastre, le doyen des Inspecteurs des Affaires Indigènes. Lorsque, à Hué, Philastre apprit ce qui venait de se passer au Tonkin, il prit sur lui d'aller rejoindre à Hanoï les ambassadeurs que Tu-Duc y avait envoyés pour négocier avec Garnier. Philastre arriva à l'entrée du Fleuve Rouge trois jours après la mort de Garnier ; rendu à Hanoï, le 3 janvier 1874, il se substitua aussitôt à Esmeux dans la conduite des affaires politiques au Tonkin.

Philastre poursuivait un unique objectif : rétablir le plus tôt possible une bonne harmonie complète avec la Cour de Hué, quitte à sacrifier, à annihiler l'action de Francis Garnier, action que personnellement il condamnait comme abusive et que, du reste, il avait reçu mandat de l'Amiral, sinon de désavouer, tout au moins de freiner.

L'Amiral Dupré, en effet, jugeait maintenant que Garnier était allé trop vite en besogne. Il éprouvait le besoin d'opérer, au moins momentanément, un repli tactique en rendant la parole aux diplomates. Le 20 décembre, veille de la mort de Garnier, le Gouverneur avait envoyé à son représentant au Tonkin des instructions l'invitant à suspendre, et même à abroger, les mesures d'ordre commercial décrétées par lui, et à maintenir le Tonkin fermé jusqu'à la signature du nouveau traité.

Avant même d'avoir reçu connaissance de la dépêche ministérielle catégorique du 7 janvier, Philastre, sourd aux objurgations des jeunes compagnons de Garnier, de Dupuis, de Mgr Puginier, prescrivit donc l'évacuation du Tonkin par les forces françaises. Il se tint pour satisfait de garanties purement formelles, qui, à l'usage s'avèrent inefficaces, contre les représailles auxquelles une évacuation précipitée devait exposer les Tonkinois qui s'étaient compromis aux côtés de Garnier.

L'évacuation s'accomplit en deux temps en vertu des conventions ci-dessous (Haïduong avait été abandonné dès le passage de Philastre dans cette ville, le 29 décembre). Philastre quitta le Tonkin le 16 février 1874. Après le départ des garnisons françaises, quatre cents villages, plus ou moins chrétiens, furent détruits ou pillés, dont beaucoup n'avaient apporté aucun secours à Garnier et dont certains avaient même ignoré sa présence au Tonkin.

Au lendemain de nos revers de 70, le gouvernement français, nous l'avons vu, entendait consacrer toutes ses forces au relèvement national dans la métropole elle-même. « Obsédé par le cauchemar de Bismarck », il ne voulait aucun agrandissement extérieur, sous aucun prétexte, source possible de complications diplomatiques ; il refusait de courir aucun risque, si minime parût-il. C'est pourquoi le Ministère de Broglie renonça délibérément, sans aucune contre-partie immédiate, aux avantages obtenus par Francis Garnier, qu'il eût été aisé pourtant de monnayer, sans plus attendre. Du prodigieux exploit de jeune officier, la France ne devait par la suite conserver territorialement qu'une étroite concession à Hanoï et un petit terrain à Haïphong. « En

« trois mois, la France avait tout gagné, puis tout perdu » au Tonkin (Pou-  
 pourville).

L'attitude de Philastre lui valut, sur-le-champ et dans les années qui suivirent, maints reproches acrimonieux et même véhéments. On a dit que Philastre, décidé par avance à toutes les abdications, avait trahi la cause qu'il avait mission de défendre. Cette appréciation est dépourvue de fondement, la dépêche Dompierre d'Hornoy du 7 janvier suffit à l'établir.

En réalité, Philastre ne fut qu'un agent d'exécution. Expressément mandaté par son gouvernement pour faire machine en arrière, Philastre eut à jouer, à l'égard de Francis Garnier, le rôle ingrat, qui, un siècle plus tôt, incomba dans l'Inde, à un Godeheu à l'égard de Dupleix. On ne saurait donc faire grief à Philastre de sa conduite générale, mais on peut critiquer la manière dépourvue de tact et de nuances dont il s'acquitta de la pénible mission qui lui était échue.

Très érudit en langue vietnamienne et en caractères chinois, « déseuropéanisé » a dit de lui Pierre Mille, non sans forcer les termes, Philastre était de par ses études linguistiques porté à épouser le point de vue des mandarins. Il adopta ce point de vue avec une hâte et un zèle qu'il est difficile de ne pas trouver excessifs. Il ne chercha pas à comprendre les mobiles patriotiques et désintéressés qui avaient mis son camarade et ami Francis Garnier. Il témoigna à son encontre une partialité hargneuse. Tenu dans l'ignorance de la carte blanche donnée par l'Amiral à son premier représentant au Tonkin, Philastre avait, dès l'origine, apprécié Francis Garnier en termes nettement péjoratifs ; le 6 décembre, de Saïgon, il lui avait écrit en termes sévères, et même injurieux, lui faisant grief de s'être livré à « une odieuse agression », de s'être allié à un aventurier, « à un baratier ». Des expressions aussi outrancières pèsent davantage sur la mémoire de Philastre que sur la mémoire du jeune officier, qui trouva, le 21 décembre, une fin tragique, ne laissant derrière lui, pour tout héritage, que des dettes et quelques piastres. Un des officiers de Francis Garnier, qui vécut à la table de Philastre à Hanoï, en janvier 1874, a exprimé ses sentiments d'indignation reconventionnelle, en jugeant, à son tour, comme suit le comportement de Philastre. « M. Philastre, ayant un vilain métier à faire, le fit aussi malproprement que possible ».

« Confident de toutes les pensées et de tous les projets » de l'Amiral Dupré, Philastre fut promu, en août 1874, officier de la Légion d'honneur « pour services exceptionnels en Cochinchine et au Tonkin ». Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette distinction, conférée à Philastre sur la proposition de l'Amiral-Gouverneur, du fait que l'Amiral, s'il ne fit rien pour justifier l'attitude de Garnier — approbation qu'il ne pouvait donner publiquement sans découvrir le caractère assez machiavélique de sa politique — défendit énergiquement auprès du Département la mémoire du défunt et fit ouvrir à Saïgon une souscription en faveur de sa veuve. La récompense officielle décernée à Philastre et la justification officieuse de Garnier par l'Amiral dans ses rapports confidentiels et dans sa conduite privée, montrent à l'évidence que ni l'un ni l'autre des deux officiers ne trahirent la pensée de leur chef ni ne lui désobéirent.

L'Amiral Dupré avait choisi à bon escient les deux hommes qui lui paraissaient les plus aptes à mener à bien la complexe politique à double détente qu'il pratiqua, non pas successivement, mais simultanément, pour obtenir son traité

avec Hué « sans rien demander à la métropole » : d'une part, une politique de la main tendue d'autre part, une politique de pression, de menace, de rétorsion. L'Amiral envoya à Hué et, plus tard, accrédita à Hanoï, pour convaincre et pour amadouer la Cour de Hué, un officier connu pour sa prudence, pour sa modération, pour ses sympathies vietnamiennes. Mais il avait eu soin préalablement de diriger sur le Tonkin, pour y conduire une action vigoureuse, destinée à en imposer au Gouvernement de Hué, à l'intimider, à l'effrayer au besoin par l'emploi de la force, un autre officier, réputé celui-là pour son attachement aux doctrines expansionnistes et pour l'ardeur de son tempérament.

Chacun de leur côté, Garnier et Philastre agirent tous les deux dans l'esprit même des directives qu'ils avaient reçues. Le seul grief que, du point de vue moral plutôt que du point de vue historique, on est en droit d'adresser à l'Amiral Dupré — encore doit-on reconnaître qu'il lui était malaisé d'agir différemment — est d'avoir laissé chacun des deux exécutants investis de sa confiance, dans l'ignorance des instructions données à l'autre, dissimulation malencontreuse qui fut la source de graves malentendus personnels et de polémiques aussi passionnées que regrettables.

### Le gouvernement français prescrit l'abandon du Tonkin (7 janvier 1874)

TÉLÉGRAMME DU MINISTRE A L'AMIRAL DUPRÉ,

7 janvier 1874,

« Le triste événement que vous m'annoncez justifie les appréhensions que je vous avais exprimées au sujet de la mission envoyée au Tonkin et dont je n'ai pu empêcher le départ.

En présence du fait accompli, je ne peux qu'espérer que la mort de nos officiers est aujourd'hui vengée et que les intérêts de notre honneur comme de notre influence ont été sauvegardés par un prompt et sévère châtement. Je vous recommande d'agir en toute circonstance avec les représentants de la Cour de Hué.

Hâtez par tous les moyens la conclusion du traité, qui aura pour résultat l'évacuation de la citadelle de Hanoï, car je vous rappelle que le gouvernement exige de la manière la plus absolue qu'il ne soit pas question d'une occupation prolongée, encore moins définitive, d'une partie quelconque du Tonkin ».

(Repr. par M. DUTREB, p. 98.)

### Les conventions Philastre

#### a) CONVENTION DU 5 JANVIER 1874 : ÉVACUATION DE NINH-BINH ET DE NAM-DINH.

« Les soussignés :

Le *Lé Bô Ta Tam Tri* Nguyen van Tuong, Second Ambassadeur Plénipotentiaire en France, muni de pouvoirs spéciaux pour régler provisoirement les questions pendantes au Tonkin, agissant pour le Gouvernement Annamite, d'une part, (1)

« Et M. Philastre, Lieutenant de Vaisseau, Inspecteur des Affaires Indigènes en Cochinchine, Chef du Service de la Justice Indigène, chevalier de la Légion d'honneur, muni des instructions de M. le Contre-Amiral Commandant en chef, Gouverneur de la Cochinchine Française, Ministre Plénipotentiaire, accrédité près de son Excellence le Ministre des Relations Etrangères de la Cour de Hué et désigné d'urgence par M. Testard, Capitaine de Frégate, Commandant les forces navales françaises dans les eaux du Tonkin, pour remplacer M. Garnier dans sa mission politique au Tonkin, agissant pour le Gouverneur de la colonie de la Basse-Cochinchine, d'autre part,

Après s'être communiqué leurs pouvoirs et les avoir trouvés en règle, sont convenus de ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Tout malentendu cessant, les troupes françaises qui occupent accidentellement la citadelle de la province de Ninh-Binh et la citadelle de la province de Nam-Dinh évacueront ces places, qui seront remises aux autorités annamites, savoir celle de Ninh-Binh dans la journée du huit, et celle de Nam-Dinh dans la journée du dix janvier prochain, dans l'état où elles se trouvent actuellement et avec tout le matériel et le numéraire qu'elles contiennent, aussitôt après la sortie et l'embarquement des troupes françaises...

ART. 2. — De son côté, le Gouvernement annamite s'engage : 1<sup>o</sup> à n'introduire dans chacune de ces citadelles que les troupes indispensables à la police, à la garde des autorités et de la place ; 2<sup>o</sup> à ne faire aucune concentration de troupes dans l'étendue de ces provinces ; à laisser les communications et routes fluviales ou terrestres libres de tout obstacle... ; 3<sup>o</sup> à proclamer, dès le jour de la remise de chacune de ces places, une amnistie pleine et entière pour tous les sujets de Sa Majesté l'Empereur d'Annam, qui auraient pu, à quelque titre que ce soit, être employés par l'autorité militaire française, à les protéger contre toute réaction vexatoire et à pourvoir, autant que possible, d'emplois conformes à leurs aptitudes celles de ces personnes qui auraient été provisoirement pourvues de fonctions par l'autorité française, la conduite de ces sujets annamites ne pouvant être considérée comme criminelle, l'autorité française ayant toujours spécifié publiquement qu'elle n'agissait que pour le Gouvernement annamite, lequel avait cessé d'être représenté dans ces provinces...

Fait double, en deux langues, dans la citadelle de Hanoi, le cinq janvier 1874 ».

#### b) CONVENTION DU 6 FÉVRIER 1874 : EVACUATION DE HANOI.

« Le grand Mandarin du noble Royaume d'Annam, Assesseur du Ministre des Cultes, Nguyen van Tuong, Second Ambassadeur plénipotentiaire, délégué spécialement pour terminer les affaires du Tonkin, au nom de l'Annam, d'une part,

Le Grand Mandarin du Noble Royaume de France, Philastre, Inspecteur des Affaires Indigènes en Cochinchine Française, envoyé par le Gouverneur avec pleins pouvoirs (2) pour arranger les affaires du Tonkin, au nom de son Gouvernement, d'autre part,

« Après s'être communiqué leurs pouvoirs... ont arrêté les articles suivants :

1° Il n'existe plus de sujet de discussion entre les deux Royaumes, qui se sont réconciliés ; c'est pourquoi les grands mandarins susnommés s'engagent à observer ce qui suit :

2° Les soldats français évacueront la citadelle de Hanoï, la remettront au pouvoir des mandarins annamites, et se retireront à Cua-Câm, dans le fort de Haiphong. Les mandarins annamites prépareront donc de suite un local pour que la garnison française puisse s'y établir provisoirement, jusqu'à ce que l'on ait signé le traité définitif. Les Français s'établissent à Haiphong afin de protéger le Royaume annamite contre ceux qui voudraient pénétrer dans l'intérieur du pays contrairement aux lois du royaume, et pour forcer les navires du *nommé* Dupuis à demeurer au port jusqu'à la conclusion du traité, au cas qu'il y ait une stipulation autorisant les Européens à venir faire le commerce au Tonkin.

3° Le jour où les soldats français évacueront, la citadelle sera livrée avec tous les effets et munitions qui s'y trouvent actuellement ; en outre, tout l'argent que l'on s'est procuré dans les provinces de Haï-Dzuong, de Nam-Dinh, de Ninh-Binh et de Hanoï sera rendu aux mandarins annamites, qui en donneront reçu.

4° La garnison française évacuera la citadelle et la remettra aux autorités annamites dès que le local de Haiphong sera prêt...

...5° Le 17 janvier, le Noble Souverain du Royaume d'Annam a publié un édit accordant grâce à tous ceux qui ont pris le parti de la France. C'est pourquoi les mandarins ne devront pas les poursuivre, mais les protéger contre ceux qui voudraient leur nuire...

...Quand nous aurons fait savoir partout que les deux Royaumes ont conclu la paix et qu'il faut cesser toute hostilité, si quelqu'un ne se soumet pas et commet des injustices, par exemple en incendiant les villages, le Gouvernement annamite devra réprimer et punir les coupables. De plus, ceux qui auront souffert des dommages pourront porter plainte, et, s'ils ont des preuves, les mandarins devront leur faire rendre justice.

6° En attendant que les Ambassadeurs de la Noble Cour d'Annam et l'Amiral Gouverneur de la Cochinchine se soient entendus ensemble pour la conclusion du traité, le Gouverneur annamite ne laissera dans la citadelle de Hanoï qu'une garnison suffisante pour la garde et le service militaire...

... 8° Personne ne violera la sépulture des Français et des volontaires annamites morts en combattant ou de maladie et encore enterrés dans l'intérieur de la citadelle de Hanoï. Quand le Résident français à Hanoï voudra visiter ces sépultures ou enverra quelqu'un à sa place, il devra en informer auparavant les mandarins qui donneront l'autorisation.

... 9° Le Gouvernement annamite concèdera un terrain, sur le bord du fleuve, pour construire une habitation au Résident français et aux soldats de son escorte ; ce terrain sera près du lieu où, après la conclusion du traité, on permettra aux commerçants français de s'établir (3)...

... 10° En attendant que l'on ait construit une maison pour le Résident et son escorte en dehors de la citadelle, sur le bord du fleuve, et parce qu'il n'y a pas d'autre endroit, le Gouvernement annamite permettra au Résident d'habiter temporairement, avec une escorte de quarante hommes, dans le

« palais du Grand Mandarin de la Justice. Quand le calme sera rétabli, si les maisons ne sont pas terminées, le Résident quittera la citadelle avec son escorte et ira occuper la maison de Dupuis et toutes les maisons voisines qu'il avait louées aux Chinois...

...14° Le nommé Dupuis, ainsi que les Français et les Chinois qui l'accompagnent, quitteront la ville de Hanoï avant les troupes françaises et se rendront à Haiphong, conduits par un officier français. Ils attendront là que le fleuve soit ouvert au commerce...

...Si Dupuis veut quitter le Tonkin et se rendre en Yunnan en remontant le fleuve par Hung-Hoa, il priera le Résident de demander pour lui l'autorisation aux mandarins de Hanoï, déclarant au préalable le nombre de ses navires et des personnes qui les montent. Ces gens, tant Européens que Chinois, ne devront pas être plus de soixante-cinq, sans compter les Annamites qui seraient employés à ramer ; le nombre des bateaux ne pourra pas dépasser dix. Dans ces conditions, les mandarins de Hanoï délivreront un passeport pour le pays soumis à l'Annam ; dans les lieux occupés par les rebelles, où il n'y a pas de troupes annamites, Dupuis se tirera d'affaire comme il pourra. Il n'aura de munitions de guerre que pour sa défense personnelle, et ne devra pas en vendre ou en donner à qui que ce soit sur le territoire annamite... Une fois en Yunnan, Dupuis ne reviendra plus au Tonkin avant l'ouverture du fleuve au commerce. Si, au lieu d'aller en Yunnan, il se fixait en quelque endroit appartenant au Royaume annamite sans en avoir l'autorisation, les Français s'engagent à aller l'en chasser et, si c'est nécessaire, ils requerront le Gouvernement annamite, qui enverra aussi des soldats de son côté. »

26<sup>e</sup> année de Tu-Duc, 21<sup>e</sup> jour de la 12<sup>e</sup> lune, 6 février 1874 \*.

(Repr. par ROMANET DU CAILLAUD, *Histoire de l'Intervention...*, p. 430-431 et 433-437.)

(1) Dans un rapport daté de Hué, le 30 novembre 1881, Rheinart relate que Philastre arriva au Tonkin avec l'idée bien arrêtée de restituer immédiatement les citadelles prises par Francis Garnier. L'ambassadeur Nguyen van Tuong n'eut que la peine de recevoir lesdites citadelles de la main de l'envoyé français ; mais, de retour à Hué, Tuong déclara que c'était à son habilité personnelle, à son pouvoir de persuasion, que Tu-Duc avait dû de recouvrer les provinces du Tonkin, un moment considérées par lui comme perdues. Cette version trouva créance et fit de Tuong, à partir de 1874, le personnage le plus influent à la Cour de Hué. Passant pour l'homme fort qui avait fait lâcher prise aux Français dans le Nord, Tuong fut considéré comme également capable de faire lâcher prise aux Français en Basse Cochinchine. Devenu le chef du parti de l'intransigeance, c'est Tuong qui poussa Tu-Duc à faire fi du traité de 1874, provoquant ainsi la détérioration progressive des rapports franco-vietnamiens, qui devait amener, huit années plus tard, la seconde intervention de la France au Tonkin.

(2) Entre temps, Philastre a reçu les pouvoirs réguliers qui lui manquaient lorsqu'il signa la convention du 5 janvier.

(3) Pendant les négociations ultérieures pour le traité de commerce, les ambassadeurs vietnamiens s'efforcèrent d'éluider la clause autorisant les Français à résider à Hanoï. L'Amiral Krantz résista à cette prétention. Un article additionnel au traité de commerce subséquent maintint ce droit et fixa l'étendue de la concession française à Hanoï à cinq man (deux hectares et demi). La concession fut établie, non pas comme l'avait d'abord envisagé l'Inspecteur Rheinart, qui prit la suite de Philastre, entre le petit lac et le Fleuve Rouge, mais, plus en aval du fleuve, sur l'emplacement du fort du Sud. La convention de délimitation fut signée à Hanoï le 31 août 1875.

## LE DÉNOUEMENT : LE TRAITÉ DU 15 MARS 1874

[TEXTE 200]

*Soucieux de sa troisième étoile, l'Amiral Dupré tenait absolument à ne pas rentrer en France les mains vides. Remplacé sur sa demande, il précipita à Saïgon, à partir du 9 mars 1874, le rythme des négociations, que les ambassadeurs vietnamiens faisaient trainer en longueur depuis septembre 1873. Les craintes inspirées au Roi Tu-Duc par l'alarmante apparition des Français au Tonkin et par la menace finale d'une action navale dirigée sur Hué en cas d'échec des pourparlers, mirent un terme aux atermoiements des négociateurs vietnamiens et les déterminèrent, un peu le couteau sur la gorge, à signer le traité in extremis, la veille même du jour où l'Amiral devait prendre le paquebot pour la France.*

*Le traité du 15 mars 1874, destiné à remplacer le traité Bonard de 1862, représentait pour la France un succès diplomatique, mais un succès mitigé. Chacune des deux parties, en effet, consentait à l'autre d'appréciables satisfactions.*

*Pour sa part, la France obtenait les avantages suivants : la reconnaissance formelle par la Cour de Hué de la souveraineté française sur les trois provinces occidentales, occupées seulement de facto depuis 1867 ; l'engagement par le gouvernement vietnamien de conformer sa politique extérieure à celle de la France et de ne pas entretenir (sauf en vue de la conclusion de traités de commerce) de relations diplomatiques avec d'autres puissances ; la promesse d'une amnistie générale en faveur des Tonkinois qui avaient aidé Francis Garnier ; l'installation d'un Chargé d'affaires français dans la capitale vietnamienne, jusqu'alors hermétiquement fermée ; l'ouverture au commerce de deux ports au Tonkin et d'un autre port dans le Centre Vietnam, avec résidence, dans chacun de ces ports, d'un Consul de France protégé par une petite escorte ; enfin, des garanties plus précises et plus complètes que celles stipulées en 1862 concernant le libre exercice de la religion catholique dans l'Empire d'Annam. A noter que le mot de protectorat, écarté par le gouvernement français comme pouvant lui imposer quelquefois des obligations onéreuses et comme pouvant susciter les récriminations de certaines grandes puissances, resta au fond de l'encrier et ne fut pas prononcé. La France reconnaissait explicitement, au contraire, la souveraineté et l'indépendance internes du Royaume vietnamien.*

*Pour son compte, la Cour de Hué se voyait octroyer : d'abord la fin de l'occupation du Tonkin par les troupes françaises — cette clause n'est pas formulée, l'évacuation du Tonkin étant déjà réalisée ; elle n'en constitue pas moins un des éléments fondamentaux de l'accord — la remise de la portion de l'indemnité de guerre de 1862 restant due par le Vietnam à la France ; la garantie de l'intégrité de ses frontières et la promesse pour l'avenir de l'aide de la France contre tout péril extérieur ou intérieur la menaçant ; la promesse de l'assistance technique de la France pour la mise en valeur des richesses du pays ; dans l'immédiat, le don gracieux d'un important matériel de guerre naval et terrestre.*

*Le cabinet de Versailles gardait rancune à l'Amiral Dupré de l'avoir engagé au Tonkin sans son assentiment. Il ne mit aucun empressement à ratifier un*

Année No 3

Proclamation No 7

Aux mandarins et à la population  
de la province de Tongking

La mauvaise volonté, la haine que me ont témoignés  
les Espagnols mandarins de Hanoï, la obstacle qu'ils ont  
mis à l'expédition de la marine que que de la marine  
l'Amiral Goussier de Saigon m'ont fait à m'empêcher  
de la citadelle de Hanoï.

Je déclare que je n'ai aucune intention hostile  
à l'égard des autorités de cette province, et que je désire  
vivement conserver avec elle les rapports d'amitié.

Pour Mais il est nécessaire qu'ils ne fassent aucun mal  
à la part de aucun des d'hostile vis à vis d'une  
partie quelconque de la population et qu'ils fassent  
respecter les articles commerciaux qui ont été publiés sous  
l'empire de son père et à ces ~~articles~~ <sup>articles</sup> aux conditions  
que j'indique sur les sea ~~articles~~ <sup>articles</sup> comme ennemis.

Que les populations continuent à obéir  
aux mandarins qui observent les règles, qu'elles  
ne regardent comme un soldat révolté qui ne s'occupe  
de leur bien être ~~et les révoltes de Hanoï~~ <sup>qu'elles</sup>



*traité dont visiblement la portée lui échappait. L'Amiral Dupré dut insister à plusieurs reprises auprès du Département pour obtenir que l'Assemblée Nationale ratifiât enfin le traité, en août 1874, sur le rapport de l'Amiral Jaurès. On remarquera le ton quelque peu embarrassé de l'exposé des motifs présenté, le 18 juillet, par le Duc Decazes.*

*Une mission spéciale, conduite par le capitaine de vaisseau Brossard de Corbigny, délégué de l'Amiral Duperré, procéda à Hué, le 13 avril 1874, à l'échange des ratifications. Sur le séjour à Hué de la mission Brossard de Corbigny, qui, à cette occasion, remit à Tu-Duc le grand cordon de la Légion d'honneur, Cf. Tour du Monde, 1878, I (p. 33-64).*

*Le traité politique du 15 mars 1874 fut suivi d'un traité complémentaire de commerce laborieusement négocié à Saïgon par l'Amiral Krantz, successeur de Dupré, et signé par lui et par le plénipotentiaire de Tu-Duc, le 31 août 1874 (traité en 29 articles et un article additionnel ajouté à la demande de Paris, fixant pour dix ans les droits de douane, de phare et d'ancrage dans les trois ports ouverts, ainsi que les conditions du négoce en transit vers le Yunnan).*

*Texte dans DE REINACH, t. I, p. 157-170. Le traité de commerce fut ratifié à Hué, le 26 août 1875.*

*Après avoir éprouvé à son retour en France une semi-disgrâce, l'Amiral Dupré eut une fin de carrière normale, sans parvenir toutefois aux grades les plus élevés, dont sa haute valeur semblait le rendre digne. Vice-amiral en août 1875. Préfet maritime à Rochefort, puis à Toulon. Admis à la retraite en 1879. Refusa, en septembre 1880, le portefeuille de la marine que Jules Ferry, son quasi-compatriote, lui avait offert, en vue de l'action qu'il envisageait, peut-être sur ses conseils, d'entreprendre, au Tonkin. Battu de quelques voix à une élection de sénateur inamovible, en novembre 1880. Décédé à Paris, le 8 février 1881.*

#### Texte du traité

† Son Excellence le Président de la République française et Sa Majesté le Roi de l'Annam, voulant unir leurs deux pays par les liens d'une amitié durable, ont résolu de conclure un traité de paix et d'alliance remplaçant celui du 5 juin 1862, et ils ont, en conséquence, nommé leurs Plénipotentiaires à cet effet, savoir :

Son Excellence le Président de la République française : Le Contre-amiral Dupré, Gouverneur et Commandant en chef de la Basse Cochinchine, Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, etc. ; Et Sa Majesté le Roi de l'Annam : Lê Thuan, Ministre de la Justice, Premier Ambassadeur (1), et Nguyen van Tuong, Premier conseiller du Ministre des Rites, Deuxième Ambassadeur.

Qui, après communication de leurs pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants (2) :

ART. 1<sup>er</sup>. — Il y aura paix, amitié et alliance perpétuelles entre la France et le Royaume d'Annam.

ART. 2. — Son Excellence le Président de la République française, reconnaissant la souveraineté du Roi de l'Annam et son entière indépen-

« dance vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance et s'engage à lui donner, sur sa demande et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du Royaume.

ART. 3. — En reconnaissance de cette protection, Sa Majesté le Roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles. Cet engagement politique ne s'étend pas aux traités de commerce. Mais, dans aucun cas, Sa Majesté le Roi de l'Annam ne pourra faire avec une nation, quelle qu'elle soit, de traité de commerce en désaccord avec celui conclu entre la France et le Royaume d'Annam, et sans en avoir préalablement informé le Gouvernement Français.

S. E. le Président de la République française s'engage à faire à S. M. le Roi de l'Annam don gratuit :

1<sup>o</sup> de cinq bâtiments à vapeur, d'une force réunie de cinq cents chevaux, en parfait, état, ainsi que les chaudières et machines, armés et équipés, conformément aux prescriptions du règlement d'armement (3) ; 2<sup>o</sup> de cent canons de sept à seize centimètres de diamètre, approvisionnés à deux cents coups par pièce ; 3<sup>o</sup> de mille fusils à tabatière et de cinq cent mille cartouches.

Ces bâtiments et armes seront rendus en Cochinchine et livrés dans le délai maximum d'un [an à partir de la date de l'échange des ratifications.

ART. 4. — S. E. le Président de la République française promet, en outre, de mettre à la disposition du Roi : des instructeurs militaires et marins en nombre suffisant pour reconstituer son armée et sa flotte ; des ingénieurs et chefs d'ateliers capables de diriger les travaux qu'il plaira à Sa Majesté de faire entreprendre ; des hommes experts en matière de finances pour organiser le service des impôts et des douanes dans le Royaume ; des professeurs pour fonder un collège à Hué. Il promet, en outre, de fournir au Roi les bâtiments de guerre, les armes et les munitions que Sa Majesté jugera nécessaires à son service. La rémunération équitable des services ainsi rendus sera fixée d'un commun accord entre les Hautes Parties Contractantes.

ART. 5. — S. M. le Roi de l'Annam reconnaît la pleine et entière souveraineté de la France sur tout le territoire actuellement occupé par elle et compris entre les frontières suivantes : A l'Est, la mer de Chine et le Royaume d'Annam (province du Binh-Thûan) ; A l'Ouest, le golfe de Siam ; Au Sud, la mer de Chine ; Au Nord, le Royaume de Cambodge et le Royaume d'Annam (province du Binh-Thûan).

Les onze tombeaux de la famille Pham, situés sur le territoire des villages de Tan-Nien-Dong et de Tan-Quan-Dong (province de Saïgon) et les trois tombes de la famille Hô, situées sur les territoires des villages de Linh-Chun-Tay et Tan-May (province de Bienhoa) ne pourront être ouverts, creusés violés ni détruits...

ART. 6. — Il est fait remise au Roi, par la France, de tout ce qui lui reste dû de l'ancienne indemnité de guerre (4).

« ART. 7. — Sa Majesté s'engage formellement à rembourser, par l'entremise du Gouvernement Français, le restant de l'indemnité due à l'Espagne, s'élevant à un million de dollars (0,62 de taël de dollar), et à affecter à ce remboursement la moitié du revenu net des douanes des ports ouverts au commerce européen et américain, quel qu'en soit d'ailleurs le produit...

...ART. 8. — S. E. Le Président de la République française et S. M. le Roi accordent une amnistie générale, pleine et entière, avec levée de tous séquestres mis sur les biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre Partie Contractante.

ART. 9. — S. M. le Roi de l'Annam, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoque et annule toutes les prohibitions portées contre cette religion et accorde à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement. En conséquence, les chrétiens du Royaume d'Annam pourront se réunir dans les églises en nombre illimité pour les exercices de leur culte. Ils ne seront pas obligés, sous aucun prétexte, à des actes contraires à leur religion, ni soumis à des recensements particuliers. Ils seront admis à tous les concours et aux emplois publics sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion.

S. M. s'engage à faire détruire les registres de dénombrement des chrétiens faits depuis quinze ans, et à les traiter, quant aux recensements et impôts, exactement comme ses autres sujets. Elle s'engage en outre à renouveler la défense, si sagement portée par Elle, d'employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux pour la religion...

...Les Evêques et missionnaires pourront librement entrer dans le Royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passeport du Gouverneur de la Cochinchine, visé par le Ministre des Rites ou par le Gouverneur de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. Ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière, et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ. Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires, leur ministère. Si leur conduite est répréhensible, et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une punition équivalente. Les Evêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d'acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir des églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous autres édifices destinés au service de leur culte. Les biens enlevés aux chrétiens pour fait de religion, qui se trouvent encore sous séquestre, leur seront restitués. Toutes les dispositions précédentes sans exception s'appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu'aux français.

Un délit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté aux chrétiens de son Royaume.

ART. 10. — Le Gouvernement Annamite aura la faculté d'ouvrir à Saigon un collège placé sous la surveillance du Directeur de l'Intérieur, et dans lequel rien de contraire à la morale et à l'exercice de l'autorité française ne pourra être enseigné. Le culte y sera entièrement libre...

« ART. 11. — Le Gouvernement Annamite s'engage à ouvrir au commerce les ports de Thin-Nai (5) dans la province de Binh-Dinh, de Ninh-Hai (6) dans la province de Hai-Dzuong, la ville de Hanoi et le passage par le fleuve du Nhi-Hâ (7) depuis la mer jusqu'au Yunnan.

Une convention additionnelle au traité, ayant même force que lui, fixera les conditions auxquelles ce commerce pourra être exercé. Le port de Ninh-Hai, celui de Hanoi et le transit par le fleuve seront ouverts aussitôt après l'échange des ratifications, et même plus tôt si faire se peut ; celui de Thin-Nai un an après. D'autres ports ou rivières pourront être ultérieurement ouverts au commerce, si le nombre et l'importance des relations établies montrent l'utilité de cette mesure.

ART. 12. — Les sujets français ou annamites de la France et les étrangers en général pourront, en respectant les lois du pays, s'établir, posséder et se livrer librement à toutes opérations commerciales et industrielles dans les villes ci-dessus désignées. Le Gouvernement de Sa Majesté mettra à leur disposition les terrains nécessaires à leur établissement. Ils pourront de même naviguer et commercer entre la mer et la province de Yunnan, par la voie de Nhi-Hâ, moyennant l'acquittement des droits fixés, et à la condition de s'interdire tout trafic sur les rives du fleuve, entre la mer et Hanoi et entre Hanoi et la frontière de Chine (8). Ils pourront librement choisir et engager à leur service des compradors, interprètes, écrivains, ouvriers, bateliers et domestiques.

ART. 13. — La France nommera dans chacun des ports ouverts au commerce un consul ou agent, assisté d'une force suffisante, dont le chiffre ne devra pas dépasser le nombre de cent hommes, pour assurer sa sécurité et faire respecter son autorité, pour faire la police des étrangers...

...ART. 14. — Les sujets du Roi pourront, de leur côté, librement voyager, résider, posséder et commercer en France et dans les colonies françaises en se conformant aux lois. Pour assurer leur protection, Sa Majesté aura la faculté de faire résider des agents dans les ports ou villes dont elle fera choix.

[Articles 15 à 19 consacrés aux questions d'établissement et de juridiction]

...ART. 20. — Pour assurer et faciliter l'exécution des clauses et stipulations du présent traité, un an après sa signature, S. E. le Président de la République Française nommera un Résident ayant le rang de Ministre auprès de S. M. le Roi de l'Annam. Le Résident sera chargé de maintenir les relations amicales entre les Hautes Parties Contractantes et de veiller à la consciencieuse exécution des articles du traité...

...S. M. le Roi de l'Annam aura la faculté de nommer les résidents à Paris et à Saïgon...

ART. 21. — Ce traité remplace le traité de 1862, et le Gouvernement Français se charge d'obtenir l'assentiment du Gouvernement Espagnol. Dans le cas où l'Espagne n'accepterait pas ces modifications au traité de 1862, le présent traité n'aurait d'effet qu'entre la France et l'Annam, et les anciennes stipulations concernant l'Espagne continueraient à être exécutoires. La France, dans ce cas, se chargerait du remboursement de l'indemnité espagnole et se substituerait à l'Espagne, comme créancière de l'Annam,

« pour être remboursée conformément aux dispositions de l'art. 7 du présent traité.

ART. 22. — Le présent traité est fait à perpétuité. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Hué, dans le délai d'un an et moins si faire se peut. Il sera publié et mis en vigueur aussitôt que cet échange aura eu lieu.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Saigon, au Palais du Gouvernement de la Cochinchine française, en quatre expéditions, le dimanche, 15<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an de grâce 1874, correspondant au 27<sup>e</sup> jour du premier mois de la 27<sup>e</sup> année de Tu-Duc.

(S.) Contre-amiral Dupré.

(S.) Le Thuan et Nguyen van Thuong \*.

(Repr. par ROMANET DE CAILLAUD, p. 437-439.)

### Exposé des motifs du projet de loi portant approbation du traité (9)

« ...Les négociations commencées à Saigon avant les événements de 1870 se sont poursuivies sans résultat depuis plusieurs années...

...Le Royaume d'Annam est exposé aujourd'hui à deux sortes de dangers qui paralysent toutes ses ressources. Le Tonkin, la plus riche de ses provinces, est, depuis quelques années, traversé tantôt par les rebelles chinois refoulés sur son territoire, tantôt par les troupes régulières de la Chine lancées à leur poursuite. Les côtes sont en ce moment interdites au commerce, bien moins par les prohibitions légales qui en défendent l'accès, que par les pirates qui forment de véritables escadrilles dans ces provinces et contre lesquels, à plusieurs reprises, nous avons dû nous-mêmes, pour la sécurité des mers, faire des expéditions coûteuses et sanglantes.

Le Gouvernement annamite pourrait triompher de ces difficultés, contre lesquelles il lutte en vain, s'il recevait de nous quelque appui et si nous l'assistions dans la réorganisation de ses forces, en lui donnant, en même temps, les moyens d'augmenter ses revenus. Dans ce cas, des relations utiles deviendront possibles avec le Royaume d'Annam ; son voisinage, au lieu d'être gênant, nous offrirait de nouvelles sécurités et notre commerce pourrait en tirer des avantages sérieux [C'est pourquoi nous lui donnons des navires et du matériel, du personnel...].

...Le Gouvernement annamite renonce, en retour, à la faculté de conclure des alliances politiques avec d'autres états...

...Les avantages commerciaux que nous obtenons au Tonkin sont étendus par nous à tous les étrangers...

...Le traité de 1862 était resté très incomplet dans ses dispositions en faveur du christianisme. L'article 2 se bornait à établir, pour les Français et les Espagnols, le droit de pratiquer leur culte dans l'Empire d'Annam et, pour les Annamites, le droit d'embrasser la religion chrétienne. Le traité du 15 mars 1873, dans son article 9, stipule de plus sérieuses garanties... Aucun traité avec les nations de l'Extrême-Orient n'avait encore entouré la pratique du christianisme de garanties aussi étendues.

« En résumé, cet acte, en consacrant la souveraineté de la France sur la Basse Cochinchine, met fin aux incertitudes de toute nature qui pesaient sur notre colonie depuis 1867. A des relations empreintes d'une sourde hostilité et d'une méfiance instinctive, il fait succéder des rapports franchement pacifiques et amicaux entre la France et la Cour de Hué. En ouvrant au commerce étranger un port de la Cochinchine centrale, un des ports et la capitale du Tonkin, ainsi que la navigation jusqu'à la frontière chinoise du fleuve qui paraît être le débouché naturel d'une partie considérable de la Chine, il offre libéralement à toutes les nations des avantages dont l'avenir révélera l'importance. Enfin, il assure à nos coréligionnaires annamites un traitement identique à celui que les lois du pays accordent aux autres sujets de S. M. le Roi d'Annam et il confère aux missionnaires la liberté qu'ils n'ont point au Japon et dont la jouissance, en Chine, demeure subordonnée à bien des conditions et à bien des réserves »...

(*J. Off. Rép. Franç.*, 4 août 1874, p. 5550 et sq. et *Mémorial diplomatique* du 8 août 1874, p. 505-507.)

(1) *Le premier ambassadeur Le Thuan mourut le 17 mars. Selon certaines rumeurs, l'ambassadeur aurait mis fin à ses jours par le poison parce qu'il redoutait la colère de Tu-Duc. Il semble plutôt que le diplomate vietnamien ait succombé à la grave maladie dont il était atteint, maladie qui lui avait fait vainement solliciter son remplacement en novembre 1873 et qui l'empêcha de prendre part aux négociations finales.*

(2) *Sur le détail des négociations, vues du côté vietnamien, cf. A. PEYSSONEAUX et BUI VAN CUNG, Le traité de 1874, journal du secrétaire de l'ambassade, B. A. V. H., 1920, p. 365-384.*

(3) *Le traité une fois ratifié, furent effectivement mis par la France, en juillet 1876, à la disposition du Vietnam, les cinq navires ci-après, le transport Mayenne, les avisos d'Entrecasteaux, Bienhoa et d'Estaing, la canonnière de Francis Garnier, le Scorpion. Ces bâtiments furent confiés à des capitaines au long cours français, qui, en butte aux mauvais procédés des mandarins, renoncèrent au bout de quelques mois à exercer leur commandement ; les navires se perdirent l'un après l'autre sur les côtes d'Annam ou tombèrent dans l'abandon. Sur les tribulations des capitaines marchands français au service du Vietnam, cf. le journal de voyage de DUTREUIL DE RHINS, le futur explorateur de l'Asie Centrale : Le Royaume d'Annam et les Annamites, Paris, 1879. Dutreuil de Rhins, né le 2 janvier 1846, à Saint-Etienne, auteur d'une grande carte de l'Indochine en quatre feuilles, compagnon de S. de Brazza au Congo en 1883, tué, le 5 juin 1894, au cours d'une mission scientifique sur les confins du Tibet, accomplie en compagnie de F. Grenard.*

(4) *Restaient dues par Hué à la France, sur l'indemnité de guerre stipulée en 1862, environ 2.200.000 piastres, soit quelque 11 millions de francs.*

(5) *Quinhon.*

(6) *Hàiphong.*

(7) *Nom du Fleuve Rouge dans les documents officiels vietnamiens.*

(8) *La flotille saisie par les soins de Philastre, Dupuis s'était repliée à Saïgon. Sitôt les traités conclus, il revint à Hàiphong, où il eut tôt fait de se rendre compte de la vanité de toute entreprise commerciale au Tonkin. Dupuis rentra en France, ses biens séquestrés en Indochine, « ruiné de fortune et de réputation ». Sans se lasser, il multiplia les démarches pour obtenir un dédommagement des pertes qu'il avait subies. En 1879, la Chambre accueillit enfin une de ses pétitions, appuyée par le député Bouchet. Dupuis n'obtint que quelques années plus tard une réparation, sous la forme de diverses concessions minières et forestières dans l'Indochine du Nord, puis d'une pension du gouvernement français. A peu près complètement oublié, le promoteur de la navigation sur le Fleuve Rouge mourut à Monte-Carlo, le 28 novembre 1912.*

(9) *Déposé, le 18 juillet 1874, à l'Assemblée Nationale par le duc Decazes, Ministre des Affaires Etrangères. M. Chaudoray ayant refusé d'être le rapporteur du projet de loi, le rapport fut présenté pour l'amiral Jaurès.*

APPLICATION RESTRICTIVE ET UNILATÉRALE  
DES TRAITÉS DE 1874

[TEXTE 201]

*Le traité du 15 mars 1874 ne définissait que très imparfaitement la position respective de la France et du Vietnam. Il péchait par obscurité. C'est ainsi que l'Angleterre fit ressortir l'anomalie qu'il y avait, de la part de la France, à vouloir imposer au Tonkin, pays non protégé en droit, la juridiction des ses consuls sur les ressortissants britanniques. Devant les représentations insistantes du cabinet de Londres, en 1875, le gouvernement français dut battre en retraite et adopter une interprétation limitative du traité, en reconnaissant le caractère facultatif de la juridiction des consuls français et en acceptant le principe de l'admission éventuelle dans les ports ouverts de consuls étrangers, qui seraient seuls investis de la juridiction de leurs nationaux. Faisant redouter l'immixtion au Tonkin d'influences rivales, cette première brèche ouverte dans les traités de 1874 fut un des arguments essentiels invoqués un peu plus tard par les partisans d'une politique plus énergique dans le Nord Vietnam.*

*En dépit de ses lacunes, et malgré l'absence de garanties positives entourant les concessions faites à la France par la Cour de Hué, le traité de 1874 aurait rendu possible un progrès sensible de l'influence française en Indochine, si ses stipulations avaient été observées en conscience par les deux parties contractantes. Comme tous les actes similaires, le traité, pour porter ses fruits, devait être « une création continue ». Or il se trouva que, dans les années qui suivirent, les pouvoirs publics français se désintéressèrent, non pas ouvertement, mais en pratique à peu près totalement du traité Dupré.*

*Absorbé par la restauration des forces nationales et par les problèmes de politique intérieure, qui accaparaient et passionnaient l'opinion, le gouvernement français ne fit rien pour donner vie et vigueur au traité. Avec une longanimité calculée, il ferma les yeux aux manquements répétés de la Cour de Hué.*

*Les deux premiers successeurs de l'Amiral Dupré ne prirent pas à tâche de poursuivre et de compléter son œuvre. L'Amiral Krantz estimait que la situation résultant de l'acte du 15 mars était, à force d'équivoque, « intolérable et pleine de dangers » ; le Tonkin lui paraissait, « un mauvais lieu qu'il était prudent de mettre en quarantaine ». L'Amiral Duperré, sévère jusqu'à l'injustice et même jusqu'à l'indécence à l'endroit de Garnier et de Dupuis, voyait, lui aussi, dans le Tonkin, un boulet ; le Fleuve Rouge n'avait aucune valeur commerciale et l'avenir de la France dans la péninsule résidait tout entier au Cambodge et dans la vallée du Mékong. Lassé des difficultés incessantes qu'il rencontrait dans la mise en application du traité, l'Amiral Duperré alla jusqu'à préconiser le retrait du Tonkin des garnisons consulaires et des fonctionnaires français des douanes, les consuls de France n'étant maintenus à Haïphong et à Hanoï que comme des agents diplomatiques ordinaires, sans autres attributions que celles de nos consuls en Chine et au Japon.*

*L'Amiral Lafont tenta vainement de redresser la situation. Quand le Tonkin fut envahi, en octobre 1878, par des bandes chinoises, il envoya une compagnie de renfort pour protéger la concession de Hanoï, mais il ne put faire davantage, lié par les instructions ministérielles qui lui prescrivaient formellement de*

*maintenir ses relations avec la Cour de Hué « sur un pied de cordialité ».*

*Animé d'un pareil état d'esprit, le gouvernement français accomplit ponctuellement les obligations contractuelles souscrites par lui en mars 1874, obligations du reste beaucoup plus précisément stipulées que celles qui incombaient au gouvernement de Hué. Les navires de guerre et l'armement promis furent cédés en 1776. Les garnisons consulaires réprimèrent les soulèvements antidy-nastiques, qui se firent jour au Tonkin en septembre-octobre 1874. Les croiseurs français pourchassèrent activement les forbans chinois sur les côtes vietnamiennes ; en 1877, la Cour d'Annam demanda, elle-même, en vertu du traité, l'établissement d'un fort français dans l'île de la Catba, repaire des voleurs de femmes et d'enfants.*

*Adoptant une attitude toute différente, la Cour de Hué s'employa avec persévérance au contraire, à éluder les charges lui revenant de par le traité. Le Résident de France, installé à Hué — Rheinhart d'abord, puis Philastre, puis à nouveau Rheinhart — se vit privé de toute influence, tenu soigneusement éloigné du souverain, chambré, surveillé de près, brimé à l'occasion. Les stipulations religieuses du traité (article 9) donnèrent lieu à de multiples contestations, la justice vietnamienne prétendant que les prêtres autochtones fautifs étaient passibles de la peine du rotin, et les villages chrétiens demeurant exposés aux sévices des lettrés. Les mandarins entravèrent de leur mieux l'exploration du Tonkin par les Français et s'efforcèrent par diverses ruses de rendre inopérante la douane mixte (retards apportés dans l'apurement des comptes ; prohibition officielle de la sortie des riz du Tonkin assortie d'une active contrebande clandestine au bénéfice des autorités locales).*

*Quant au principal avantage positif que la France espérait retirer du traité, à savoir l'ouverture du commerce avec la Chine du Sud, il demeura complètement illusoire. Juridiquement libre pour compter du 15 septembre 1875, le Fleuve Rouge resta bloqué en fait par les Pavillons Noirs et plus que jamais interdit aux négociants. Dupuis note avec amertume que, s'il put, alors que le Fleuve Rouge était fermé en droit, traverser le Tonkin pour se rendre au Yunnan, il se vit absolument empêché d'accomplir ce même trajet après l'ouverture légale du fleuve !*

*La Cour de Hué entreprit, enfin, de tourner une autre des clauses importantes du traité, en s'évertuant à nouer ou à renouer des relations diplomatiques avec les puissances étrangères. Le gouvernement vietnamien tenta d'envoyer des ambassadeurs à la Cour de Bangkok, qui refusa de les recevoir ; le 27 janvier 1880, il conclut un traité économique avec l'Espagne. Surtout se souvenant à point nommé de son ancienne vassalité à l'égard du Céleste Empire, il continua de faire parvenir à Pékin son tribut accoutumé. S'avançant encore plus loin dans cette voie, Tu-Duc ne craignit pas de solliciter le concours militaire de la Chine, et non pas le concours de la France, garante de ses frontières. Pour combattre l'insurrection de Li Yung Choï, Hué demanda et obtint l'envoi d'un corps d'armée chinois au Tonkin.*

*En 1878, le Roi Tu-Duc envoya une ambassade à Paris, à propos de l'Exposition Universelle et sous couleur de porter des présents au Maréchal Mac-Mahon, en réalité pour demander une fois encore la rétrocession des six provinces de la Basse Cochinchine, en raison de l'amitié et de l'alliance unissant les deux nations. Cette ambassade s'entendit naturellement confirmer la fin de non-recevoir que lui avait déjà apposée, par ordre, le Gouverneur de la Cochin-*

chine, fin de non-recevoir d'autant plus catégorique que l'atmosphère et le personnel politique étaient alors en France en voie de renouvellement.

Dix ans après sa défaite, la France, en effet, s'est relevée et a repris confiance en elle. Le parti républicain, qui reliait les conservateurs au pouvoir n'est plus disposé à se montrer aussi accommodant. Les nouvelles équipes gouvernementales vont exiger désormais une application réelle et bilatérale des traités de 1874. Quand il accède au Ministère de la Marine, l'Amiral Jauréguiberry pense que l'ambiguïté n'a que trop duré.

Posant carrément la question du Tonkin — protectorat ou abandon —, il va donner au premier Gouverneur civil de la Cochinchine des instructions beaucoup plus fermes que celles qu'avaient reçues les derniers Amiraux Gouverneurs.

Les relations franco-vietnamiennes entrent dans une phase nouvelle.

Sur l'application des traités de 1874, cf. entre autres : Ministère des Affaires Etrangères, Documents diplomatiques, Affaires du Tonkin, t. 1<sup>er</sup>, 1874-décembre 1882, Paris, 1883 ; Edgar AME, La France en Indochine, Rev. France, 1881, t. 45.

M. RAINDRE (1) A M. PATENOTRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A PÉKIN

« Monsieur le Chargé d'Affaires, Saïgon, novembre 1879.

« Permettez-moi, comme entrée en matière, de vous présenter à grands traits notre situation en Indochine, telle qu'elle m'est apparue depuis mon arrivée à Saïgon...

...Ainsi que vous le savez, nos relations avec l'Annam sont réglées par deux traités, l'un politique, du 15 mars 1874, l'autre commercial, du 31 août de la même année. Eût-on pu obtenir à cette époque des conditions plus favorables que celles inscrites dans ces conventions ? Au commencement de 1874, à la suite de l'expédition de M. Garnier, les Annamites étaient épouventés des résultats inouïs obtenus par une poignée de Français, et ce coup de force avait ravivé le souvenir de notre supériorité qui, depuis la conquête des provinces méridionales, était allé s'affaiblissant. L'heure semblait donc propice pour demander beaucoup et assurer définitivement notre position en Extrême-Orient. Bien des gens affirment qu'on pouvait le faire et que l'Amiral Dupré a été conduit, par un trop vif désir de conclure, à concéder plus qu'il n'était nécessaire. Je n'ai point qualité pour me prononcer à cet égard, mais ce qui est certain, c'est qu'une fois la convention signée, il semble que tout le monde se soit donné le mot pour en abandonner, sous un prétexte et sous une forme quelconque, ce qu'elle contenait de meilleur, et j'ajouterai que c'est parfois dans les milieux mêmes où l'on a abandonné le plus, que j'ai entendu critiquer comme insuffisant l'acte de 1874.

Dès 1875, on entrait dans la voie des concessions. L'Angleterre réclamait : 1<sup>o</sup> contre la clause du traité qui a pour objet de consacrer la juridiction de nos consuls sur tous les Européens en Annam ; 2<sup>o</sup> contre les droits différentiels prévus à l'avantage des produits importés du port de Saïgon dans les ports annamites. On a voulu alors donner une satisfaction au gouvernement britannique et on a cherché un terrain de conciliation... Le Ministère des Affaires Etrangères a dû se sentir moins attaché à un traité politique conclu en dehors de son action par un Gouverneur de la Cochinchine, alors

que les sentiments coloniaux du Ministère de la Marine rendaient bien sensible (à ce Ministère) celle des réclamations qui visait le port de Saïgon. Quoi qu'il en soit, on a tenu ferme pour les droits différentiels, et on a abandonné, par voie d'interprétation, ce droit exclusif de juridiction, qui était la caractéristique du protectorat plus ou moins déguisé conféré à la France par le traité du 15 mars.

Les Anglais, après avoir forcé la porte, n'ont rien fait pour y passer, mais d'autres ont aussitôt marqué leur désir de profiter de la brèche. Ce sont d'abord les Allemands, qui ont annoncé leur intention d'établir des consuls au Tonkin ; ensuite les Espagnols, qui ont entendu conclure une convention consulaire et commerciale avec l'Annam. Ces derniers sont les plus avancés ; leur plénipotentiaire est, à l'heure qu'il est, à Hué, où il négocie son traité. Nous attendons de ses nouvelles, et, s'il réussit, nous verrons, dans un avenir prochain, flotter un pavillon consulaire étranger là où le pavillon français seul a eu jusqu'à présent droit de cité.

En même temps qu'à Paris nous renoncions à exercer en Annam toute influence exclusive, ici l'Amiral-Gouverneur abandonnait provisoirement le droit de naviguer sous pavillon marchand sur le fleuve Rouge, en attendant le jour où le Yunnan serait ouvert. Il laissait ensuite entamer le principe posé par l'article 2 du traité du 31 août, relativement à l'interdiction des droits accessoires ou supplémentaires sur le commerce et la navigation.

Enfin, ce qui est plus grave, les Gouverneurs se laissaient arracher, au moins dans la pratique, une interprétation abusive des articles 2 et 3 du traité du 15 mars et s'écartaient gravement de la ligne conduite si nettement indiquée et d'après laquelle nous devions tendre à isoler l'Annam de tous ses voisins médiats ou immédiats, c'est-à-dire, Siam et Chine. On ne sait trop comment expliquer la complaisance des Amiraux à laisser renouer les rapports entre la Cour de Hué et la Cour de Bangkok, et à permettre que le gouvernement annamite se fasse contre nous une arme de ses anciennes relations avec le gouvernement chinois.

En ce qui concerne le Royaume de Siam, il me suffira de signaler la faute commise l'année dernière par le Gouverneur, avec une précipitation singulière et sur la foi d'une supercherie annamite, en autorisant le Roi Tu-Duc à envoyer une ambassade à Bangkok. Heureusement, la Cour de Siam a demandé notre avis avant de répondre à cette démarche, et peut-être les Annamites, dont nous n'avons guère à nous louer en ce moment, en seront-ils pour leurs frais d'ambassade et recevront-ils à cette occasion une leçon très méritée.

La question se pose, plus grave, du côté de la Chine : l'article 2 du traité du 15 mars établit en principe l'indépendance de l'Annam. Cette clause a-t-elle été insérée au traité au seul profit des Annamites ? Pour ma part, je serais peu disposé à le croire et telle semble avoir été, d'ailleurs, tout d'abord, l'opinion du gouvernement français. Nous avons, en effet, notifié les traités de 1874 à Pékin, et nous avons insisté pour que la Cour de Hué fasse une notification semblable, impliquant la rupture des liens de vassalité qui la rattachaient à la Chine. Je n'ai rien trouvé dans nos archives qui me fasse supposer que nous ayons réussi à cette époque. Depuis, les gouverneurs de la Cochinchine paraissent avoir abandonné ce point de vue et s'être laissé persuader de comprendre le traité comme suit : l'article 2 ne proclamerait

\* l'indépendance de l'Annam qu'au profit du seul gouvernement de Hué, qui resterait libre de donner sur ce point au traité le sens qu'il considérerait comme le plus conforme à ses intérêts. D'autre part, le paragraphe premier de l'article 3, malgré sa forme impérative, aurait le caractère d'un engagement bilatéral et devrait être entendu en ce sens qu'en nous donnant le droit d'interdire à l'Annam de rien changer à ses relations, il aurait en même temps consacré implicitement l'état de choses existant avant 1874 et permis à la Cour de Hué de nous opposer, comme autant de droits acquis, tous ses précédents diplomatiques.

On a trouvé bon dès lors que la Cour de Hué continuât à se considérer comme vassale de la Chine et à lui envoyer des ambassadeurs, de sorte qu'un beau jour, quand des troubles ont éclaté au Tonkin, c'est une armée chinoise qui est entrée dans la province, pour battre les rebelles sous les yeux de nos garnisons de Hanoï et de Haiphong, pendant que les canonnières chinoises faisaient la police des côtes et brûlaient des villages et des jonques en vue des navires de notre station du Tonkin.

Un semblable état de choses est ruineux pour notre influence. Doit-on et peut-on y remédier ? Je crois que oui. Le Gouverneur semble disposé à accepter cette opinion, mais sera-t-elle aussi facile à faire partager à Paris et à Pékin ? Sur ce dernier point, je serais très heureux d'avoir votre avis. La prise de Li Yung Choï (2) va probablement faire rentrer en Chine les troupes impériales ; le terrain sera ainsi déblayé ; ne jugerez-vous pas opportun que nous prissions nos mesures pour qu'il ne nous fût plus jamais disputé ?

Je ne saurais, d'ailleurs, nier qu'il faut s'attendre à trouver le gouvernement annamite peu disposé à nous donner des garanties de ce côté. On a fort bien compris à Hué que le voisin du Sud est aujourd'hui le seul vraiment redoutable ; c'est, de plus, celui dont l'action est la plus désastreuse au point de vue des lettrés et des classes dirigeantes, dont les prévarications et les abus seraient tout au moins fort menacés par le triomphe de notre influence. Aussi la Cour et les mandarins s'attachent-ils à conserver au dehors un point d'appui contre nous, et, en l'état présent des choses, ce n'est guère que sur la Chine qu'ils peuvent tenter d'étayer quelque résistance.

Je passe à une question sur laquelle j'aurai peut-être l'occasion de revenir dans mes conversations épistolaires avec vous. L'ouverture du Yunnan donnerait au port du Tonkin un développement incalculable ; elle ferait dévier une partie importante du commerce de la Chine vers des établissements qui, malgré nos fautes, garderont encore, pendant quelque temps du moins, comme une attache française. Croiriez-vous le moment propice pour reprendre des négociations à Pékin, en vue d'obtenir l'ouverture au commerce européen d'un point de la frontière situé sur le Fleuve Rouge ? Si des pourparlers devaient avoir aujourd'hui quelque chance d'aboutir, le gouvernement de la Cochinchine serait certainement disposé à réveiller la question, et une action combinée entraînerait peut-être, de ce côté, des résultats importants. Ces résultats eussent été sans doute plus désirables encore à une autre époque, ne fût-ce que pour nous amener à ne rien abandonner dans ces pays des avantages politiques si péniblement conquis ; mais à quoi bon des regrets rétrospectifs ?

Peut-être, en obligeant l'Annam à se dégager de la suzeraineté chinoise,

« rendrions-nous plus difficile le succès de négociations pour l'ouverture du Yunnan. Dans l'alternative, la question politique ne serait-elle pas la plus urgente ? L'autre viendra fatalement à maturité dans un avenir quelconque, alors surtout que nous ne serons pas les seuls intéressés ».

Signé : RAINDRE.

(Repr. dans Henri CORDIER, *Histoire des Relations de la Chine avec les Puissances Occidentales*, 1860-1900, t. II, 1902, p. 292-296.)

(1) *Gaston Raindre, né en 1848, deuxième secrétaire d'ambassade, conseiller diplomatique du gouverneur Le Myre de Vilers, vient d'accomplir, en août 1879, une courte mission à Hué, où il a constaté l'isolement et le manque d'égard dont souffre le Chargé d'Affaires de France dans cette ville, Rheinhart, et les tendances du gouvernement vietnamien à chercher dans ses anciennes relations avec la Chine un moyen d'échapper à l'influence française. Résident de France à Luxembourg en 1890. Directeur des affaires politiques au quai d'Orsay en 1898.*

(2) *Le Général chinois Li Yung Choï avait fait irruption du Kouang-Si au Tonkin, en novembre 1878, à la tête de plusieurs milliers de soldats. Il se donnait comme le descendant, non pas des Lê, mais des Li, dynastie antérieure aux Lê. Après avoir battu l'armée vietnamienne en plusieurs rencontres, Li Yung Choï fut capturé, en octobre 1879, par les troupes régulières chinoises appelées à la rescousse par le gouvernement de Hué, et mis à mort le 8 janvier 1880.*



## CHAPITRE II

### OCCUPATION PARTIELLE ET RÉTICENTE DU TONKIN LE COMMANDANT RIVIÈRE (1882-1883)

Après la guerre de 1870, certains milieux français en viennent à penser que l'ignorance de la géographie et des langues vivantes a contribué à notre défaite. Un intérêt nouveau, suscité en partie par l'ardent prosélytisme et par les publications de Francis Garnier, apôtre de la plus grande France, se manifeste en faveur de l'Outre-mer. La France prend la tête du mouvement géographique ; les sociétés de géographie se multiplient en province ; en 1881, sur un total mondial de trente mille adhérents, les sociétés françaises à elles seules en réunissent neuf mille cinq cents. La Société de Géographie de Paris, qui, en 1861, ne groupait que trois cents membres, en compte sept cent quatre-vingts en 1873, et deux mille en 1881. C'est à Paris que le second Congrès International de Géographie tient ses assises en 1875. La Société de Géographie Commerciale de Paris convoque, dans la capitale, à l'occasion de l'Exposition de 1878, le premier congrès international de cette spécialité. Imitant les sociétés savantes, les groupements économiques de leur côté, encouragent et subventionnent les explorations. De tout cela, il résulte un courant d'opinion assez étoffé pour ne pas demeurer sans influence sur les nouvelles classes dirigeantes.

Les républicains modérés, qui arrivent aux affaires en 1879, considèrent comme terminée la cure d'effacement systématique, que, après 1870, le parti conservateur a imposée, en politique extérieure, à la France meurtrie et convalescente. Ils veulent couper court à la légende qui s'accrédite de par le monde d'une France résignée, d'une France démissionnaire, vouée depuis ses désastres à une retraite contemplative. « Etendre est le seul moyen de conserver », professe un Alfred Rambaud, qui ajoute : « Le protectorat de la France au Tonkin est la sécurité de la Cochinchine, comme la Tunisie est la garde avancée de l'Algérie ». L'opportunisme triomphant va s'employer à revigorer la politique française.

Au début de 1882, la métropole autorise le Gouverneur Le Myre de Vilers à envoyer un détachement militaire au Tonkin, pour protéger les commerçants et les voyageurs français contre les exactions des bandes chinoises qui tiennent le haut du fleuve. De même que l'Amiral Dupré a fait appel, en 1873, à Francis Garnier en raison de son esprit de détermination, de même Le Myre de Vilers désigne, pour une mission qu'il veut toute « politique, pacifique et administrative », un officier choisi, lui, en raison de sa modération et de sa prudence. Malgré l'opposition foncière de leur tempérament, les deux hommes placés en présence de situations analogues, réagissent de la même manière.

Comme son devancier, le Commandant Rivière s'empare de la citadelle de Hanoï (25 avril 1882). Puis, au lieu de poursuivre résolument ses avantages

comme Garnier, Rivière, par ordre, se renferme dans l'expectative, escomptant des instructions dont l'aboulie gouvernementale retarde l'arrivée. Le Commandant Rivière restitue aux mandarins la plus grande partie de la citadelle démantelée et attend patiemment, en écrivant des romans, l'issue des négociations engagées entre la France et la Chine, dont la Cour de Hué n'a pas manqué de requérir l'assistance. Le gouvernement de Paris repousse une solution transactionnelle, combinée par son représentant à Pékin, Bourée, à savoir le partage du Tonkin par moitié, une zone d'influence française et une zone d'influence chinoise. En fin de compte, pourtant, le gouvernement français opte pour une occupation plus large du Tonkin.

Au printemps de 1883, le Commandant Rivière, pour devancer les Chinois, fourriers possibles des Anglais, fait occuper le port de Hongay, qui commande « le Tonkin-mines ». Puis il enlève la citadelle de Nam-Dinh, position-clé du delta. Menacé d'encerclement par les Pavillons Noirs, qui amassent des troupes autour de Hanoi, Rivière entreprend, le 19 mai 1883, une opération de dégagement, préparée à la légère et médiocrement exécutée, au cours de laquelle il trouve la mort, non loin de l'endroit où Francis Garnier est tombé dix ans plus tôt.

Menée avec des réticences qui la vouent d'avance à l'insuccès, l'expédition Rivière se termine par un échec, dont le retentissement est assez grand pour déterminer le gouvernement français à adopter désormais une attitude plus résolue, qui va conduire, non sans de nouvelles traverses, à des résultats cette fois décisifs.

Sur cette période et sur la suivante, cf. entre autres publications, en dehors des titres cités plus bas :

*Renouveau géographique et colonial* : Agnès MURPHY, *The ideology of french imperialism, 1871-1881*, Washington, 1948.

*Côté politique et diplomatique* : UN DIPLOMATE (Billot, Directeur des affaires politiques au quai d'Orsay), *L'affaire du Tonkin* ; Histoire diplomatique de l'établissement de notre protectorat sur l'Annam et de notre conflit avec la Chine, 1882-1885, Paris, s. d. (1888) ; Henri CORDIER, *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers*, t. IV, 1921, et *Le conflit entre la France et la Chine (1883)* ; Comte de SEMALLÉ, *Quatre ans à Pékin, août 1880-1884*, le Tonkin, Paris, 1933 ; Paulin VIAL, *Nos premières années au Tonkin*, Voiron, 1889.

*Opérations militaires* : Lucien HUARD, *La guerre illustrée, Chine, Tonkin, Annam*, Paris, s. d. (1887) ; ROLLET DE LISLE, *Au Tonkin et dans les mers de Chine*, Paris, 1886 ; Général LEHAUTCOURT, *Les expéditions françaises au Tonkin*, 2 vol., 1888 ; Emile DUBOC, *Trente cinq mois de campagne*, Paris, 1885 ; VIDIL, *La marine française au Tonkin*, de Rivière à Courbet, B. S. Et. Indo., 1931.

## LA QUESTION DU TONKIN REVIENT SUR LE TAPIS (1879-1881)

[TEXTE 202]

Certains auteurs donnent Gambetta, chef des républicains modérés, comme l'inspirateur de la politique coloniale, mise en œuvre après lui par Jules Ferry. Il est certain que Gambetta a vu dans l'expansion outre-mer le moyen de réveiller les énergies françaises et de rendre à la France son rang dans le monde, peut-être aussi le moyen de satisfaire une clientèle politique (1).

L'attention de Gambetta semble avoir été attirée sur les richesses du Tonkin : par l'enthousiasme du député de la Cochinchine, Blancsubé, qui fit ériger post mortem une statue — inattendue — du leader opportuniste à Saïgon ; par les sollicitations d'un important négociant hâvrais, très lié lui aussi avec Gambetta, Félix Faure, inspiré lui-même par Paulin Vial, agent de la Compagnie transatlantique au Havre et ancien Directeur de l'Intérieur de l'Amiral La Grandière (Gambetta créa dans son « Grand Ministère » un Sous-Secrétariat d'Etat au Commerce et aux Colonies pour le futur Président de la République) enfin, last but not least, par les confidences d'une lionne attardée du Second Empire, Madame Valtesse de la Bigne, intime amie de Kergaradec, Consul de France à Hanoï (2). En tout cas, Gambetta fut un des premiers hommes d'Etat de la métropole qui aient porté leurs regards sur l'Indochine septentrionale : « Le Tonkin, voilà le véritable avenir de la France » (3). Parvenu au pouvoir, Gambetta devait, du reste, se montrer peu pressé de passer aux actes. Selon le joli mot de Maurice Reclus, la vision qu'avait Gambetta de la France d'outre-mer était une vision à la fois « magnifique et confuse ».

Dans le sillage de Gambetta, l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine de février 1879 à septembre 1880, dans le cabinet Waddington et dans le premier cabinet Freycinet, estime le moment venu de sortir au Tonkin de l'insupportable équivoque instaurée par « le bizarre traité » de 1874.

Le Tonkin, en effet, est en proie à une anarchie cruelle, qui, du dedans, paraît sans remède. Les populations sont pressurées par les bandes chinoises du haut fleuve et par les trafiquants de chair humaine qui écumant les rivages. Rançonné jusqu'à l'os par la demi-douzaine d'armées qui vivent sur lui (4), le malheureux Tonkin semble promis à qui tendra la main pour s'en emparer. La France se voit enfermée dans cette alternative : ou bien, pour faire renaitre l'ordre, établir son protectorat au nom du traité inappliqué de 1874 ; ou bien se retirer complètement du pays, au prix d'une perte de « face » qui sera fatale à son prestige en Basse Cochinchine et dans tout l'Extrême-Orient.

Vétéran des combats de Tourane et de Saïgon, l'Amiral-Ministre Jauréguiberry se fait le protagoniste de l'intervention. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1879, il attache le grelot ; soulignant l'aggravation constante de la situation, il préconise l'envoi au Tonkin d'un corps expéditionnaire puissant de dix mille hommes, en vue d'établir un protectorat effectif ; la proposition n'éveille pas d'écho. Sans se décourager, Jauréguiberry dépose, en avril 1880, une demande de crédits pour assurer au Tonkin au moins la police des embouchures fluviales. Cette demande n'obtient pas davantage de succès ; malgré les dispositions favorables du Président du Conseil Freycinet, rallié à l'occupation du delta par les instances de Jean Dupuis et de Lasserre, l'ancien secrétaire particulier de Francis Garnier, le ministère tergiverse. Absorbé par les affaires d'Egypte et de Tunisie, il préfère laisser dormir encore la question du Tonkin.

Les crédits sollicités conjointement par la Marine et par les Affaires Etrangères ne sont adoptés par le Parlement qu'en juillet 1881. A l'automne de 1881, l'Amiral Cloué, successeur de Jauréguiberry dans le premier cabinet Ferry, arrête, de concert avec le Gouverneur Le Myre de Vilers, en congé dans la métropole, un plan, d'ailleurs fort modeste, d'intervention au Tonkin. Revenu à Saïgon, Le Myre de Vilers soumet au Département, en décembre 1881, un programme timide, qui se targue de régler le problème tonkinois par une action exclusivement pacifique. Mais le cabinet Gambetta a scrupule de

*lancer la France dans une expédition lointaine avant qu'il n'ait eu le temps d'organiser une armée coloniale et alors que se débat avec l'Angleterre l'irritante question d'Égypte. Soutenu par ses ministres militaires, Gougeard et Campenon, Gambetta se prononce pour l'ajournement du projet Le Myre de Vilers d'un envoi de troupes au Tonkin. La décision d'intervention ne sera prise qu'après la chute du « Grand Ministère ».*

### L'Insécurité tonkinoise. La traite des femmes et des enfants

#### UNE MISSION DE LA CANONNIÈRE *La Massue* (1879)

« J'arrivai à Haïphong par le transport la *Rance*, au début de septembre 1879, provenant de Cochinchine. Je venais prendre le commandement de la *Massue*. Peu de jours après, le Commandant supérieur de la marine au Tonkin me confia la mission d'aller explorer la Rivière Noire et d'en faire le levé : J'appareillai à Haïphong, le 4 octobre, et arrivai à Hanoï le lendemain, ayant passé les rapides du canal de ce nom sans trop de difficultés. J'y fis charbon et eau, en attendant que les autorités des provinces que j'avais à traverser fussent prévenues de mon voyage par les soins de M. le Consul de France à Hanoï.

Le 14 octobre, je commençai le levé de la Rivière Noire ; la navigation finit à la cataracte de Hao-Tensia...

...Mes guides (à terre) ne voulurent pas me conduire au delà de quatre kilomètres de ce point, craignant les Drapeaux Jaunes, qui font feu sur tout étranger qui s'avance de leur côté.

Le 20 octobre, je redescendis la rivière et arrivai le 29 à Hanoï... L'assassinat par les pirates d'un Français du nom de Francelli (5) vint changer la nature de ma navigation. Le Commandant de la marine au Tonkin reçut tout-à-coup l'ordre de cesser toute hydrographie et de réprimer activement la piraterie dans le golfe du Tonkin.

Le 9 février 1880, je pénétrai dans la baie d'Along avec le *Ducouëdic*. [Je saisis un jonque transportant] quarante quatre femmes et enfants annamites, entassés dans le compartiment avant, les uns sur les autres, sur des cailloux, à demi-morts des mauvais traitements, de misère et de faim. Ces malheureux qui à eux tous n'occupaient que le cinquième d'une jonque de onze mètres, ne recevaient d'air et de jour que par un trou de quatre centimètres carrés pratiqué dans le pont, depuis une quinzaine de jours qu'ils avaient été arrachés à leurs foyers, les uns violemment, les autres par la tromperie... Trois d'entre eux avaient péri, asphyxiés, depuis leur départ. Leur joie tint de l'ivresse quand, délivrés des Chinois, ils se trouvèrent au milieu de nous. Mon premier soin fut de leur donner à manger, et, dans la distribution de biscuit qui leur fut faite, je remarquai que les femmes arrachaient les morceaux aux enfants, tant étant grande la faim qui les dévorait. Au nombre des enfants du sexe masculin, un qui me paraissait plus souffreteux que les autres, dont le corps était amaigri au point de présenter entièrement l'aspect d'un squelette, attira particulièrement mon attention. Ce malheureux enfant portait des traces non équivoques des actes de bestialité qu'avaient commis sur lui ces forcenés ; il fut l'objet de soins tout particuliers.



43. — Officier en tenue de campagne  
à Tourane (1858).



44. — Le sous-lieutenant E. de Trentinian (1873).

LES ADAPTATIONS VESTIMENTAIRES

« L'inventaire fait à bord de la jonque donna un canon, plusieurs fusils et pistolets français et anglais, ancien modèle, chargés chacun de deux à trois balles, des poignards, des lances et diverses munitions. Le *Ducouëdic*, que je rencontrai le lendemain, me débarrassa des pirates et je pus aussitôt continuer ma croisière...

...Je me rendis ensuite à Haiphong, avec mes deux prises à la remorque. A mon arrivée à destination, les femmes et les enfants furent restitués à leur famille. Les enfants sans parents furent confiés aux soins des personnes de la concession qui voulurent bien se charger de les élever. Quant aux pirates, ils furent livrés à la justice du pays, qui les déclara coupables du vol des femmes et des enfants et leur appliqua le code annamite dans toute sa rigueur ; neuf eurent la tête tranchée à Haiphong ; les autres subirent la peine du baigne, du bâton ou de l'exil ; la femme, que j'avais crue innocente, fut reconnue coupable à un plus petit degré que ses complices ; c'était elle qui volait les enfants et les emmenait à la jonque, dont le panneau se baissait sur leur tête pour ne plus se relever qu'à Pakhoï, c'était là leur destination première ; cette femme subit la peine de mort par strangulation.

A Pakhoï, la cargaison humaine était vendue à des Chinois qui dégrossissaient les enfants du sexe masculin aux travaux de la terre, les jeunes filles et les femmes à ceux du ménage. Les uns et les autres étaient revendus ensuite à des prix élevés. Il était fait un choix des jeunes filles et des femmes de quelque beauté, qu'on envoyait alimenter les maisons de prostitution dans les grandes villes de la Chine.

Ce commerce, l'avons-nous su depuis, se pratiquait dans le golfe du Tonkin de temps immémorial. Il était, paraît-il, des plus rémunérateurs ; de nombreux Chinois y avaient acquis de grandes fortunes. Les enfants de dix à douze ans se vendaient en effet, de quinze à dix-huit piastres ; à quinze ans, ils en valaient vingt ; les jeunes filles atteignent facilement le prix de trente piastres ; celles qui étaient jolies se vendaient jusqu'à quarante.

La *Massue* alla ensuite sonder le canal des Rapides, dans le Bacninh, et fut remplacée dans la répression de la piraterie par la *Hallebarde*...

...Le 18 mai, je mouillai à Sontay ; le Gouverneur me reçut cordialement, mais essaya par tous les moyens possibles de me dissuader de remonter la *Rivière Claire*... A Tuyen-Quan, la nature change d'aspect ; la citadelle de cette ville avait un armement purement moral...

...Peu après, la *Massue* fut appelée à explorer le cours supérieur du Fleuve Rouge et à en faire le levé... Le Gouverneur de Hung-Hoa, dont j'eus à me louer à deux reprises différentes, me confirme que le Prince Hoang ou Général Huynh Ké Vien (6) habite le fort de Dong-Vong sur le Song Be, entouré d'une garde nombreuse ; je remonte cet arroyo. Le Prince garde le lit depuis cinq jours (il a soixante-sept ans) et ne peut me recevoir.

Le 6 juillet, nous mouillons à Kouen Cé, premier poste des Drapeaux Noirs ; leur chef me dit que les montagnes du Yunnan sont très riches en minerais, mais qu'il ne passe rien ici depuis longtemps ; il présume que les richesses du Gouverneur sont exportées par une autre voie que celle du Fleuve Rouge.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de remonter le Fleuve Rouge au-dessus de 0 Gà (nid de poule), avec les chaloupes-canonnières actuelles [trop de tirant d'eau aux basses eaux ; pas assez de vitesse aux hautes eaux]...

«...Novembre arriva et avec lui les convois de riz et de poisson salé, qui partaient tous les ans de la Cac Ba pour Pakhoï. Les pirates ne tardèrent pas à sortir de leurs repaires, en décembre et janvier...

...Puis la *Massue* fait deux voyages aux Missions espagnoles du Sud du delta et un dans le Tonkin Occidental, où des exactions contre les missionnaires avaient été commises par les païens. Mgr Puginier me reçoit à Keso ; le Père Six, dont le cœur eut assurément plus français qu'annamite, me reçoit avec faste à Phat-Diem (7) ; je promenai mon pavillon dans les diverses parties du Daï où les missionnaires avaient été maltraités ...

(Lieutenant de vaisseau L. GROS-DESVEAUX, *Une mission au Tonkin sur la canonnière la Massue*, 1879, Bull. Société bretonne de Géographie, Lorient, n° 6, 1883, p. 109-143.)

### La traite dans le port de Haïphong

LEGRAND, DIRECTEUR DU PORT DE COMMERCE ET DE LA POLICE INDIGÈNE,  
A M. LE CONSUL DE FRANCE A HAÏPHONG

Haïphong, 25 avril 1880,

« Monsieur le Consul,

J'ai l'honneur de vous informer que, ce jour d'hui, je me suis présenté à bord du navire anglais *Conquest* (8), porteur de la lettre que vous m'aviez remise et accompagné de six hommes de la police indigène, à l'effet de rechercher des enfants volés et achetés par les Chinois, que je savais être cachés dans les différentes parties de ce navire... Le capitaine m'a autorisé à effectuer toutes les recherches que je jugerais convenables... Dans le faux-pont, j'ai trouvé des enfants roulés dans des couvertures et servant d'oreillers aux Chinois, au risque d'être étouffés ; d'autres dans des paniers bien fermés et dissimulés par des vêtements ; d'autres dans la cale, cachés dans les caisses de chargement. J'ai alors usé d'un subterfuge qui réussit toujours en pareil cas ; c'est d'appeler d'un nom quelconque, en offrant de venir manger et en invitant à sortir sans plus avoir peur. Alors les enfants m'ont répondu sans désespérer... J'ai trouvé dix-sept enfants en tout... Je les ai, en exécution de vos ordres, remis aux autorités annamites, pour qu'ils soient par elles statué selon que de droit...

...Deux fois déjà, j'ai découvert et délivré des enfants, au nombre de quatorze, sur d'autres navires... Si je disposais de moyens de surveillance moins insuffisants, je pourrais parvenir sous peu à faire cesser ce trafic révoltant, auquel ne craignent pas de se livrer les Chinois, soit en volant, soit en profitant de la misère qui accable et qui avilit les populations de ce pays, pourtant si beau et si riche » (9).

LEGRAND.

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 36, f. 243-246), Texte inédit.

**L'Amiral Jaureguiberry demande l'envoi d'un corps  
de six mille hommes au Tonkin (octobre 1879)**

JAURÉGUIBERRY AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1<sup>er</sup> octobre 1879,

«... Dans les instructions qui ont été remises à M. Le Myre de Vilers, au moment où il allait prendre possession du Gouvernement de la Cochinchine, j'ai appelé particulièrement l'attention de ce haut fonctionnaire sur notre situation équivoque au Tonkin et sur les moyens d'apporter un remède sérieux à un état de choses qui menace de devenir aussi compromettant pour nos intérêts que pour la dignité de la France.

Comme on devait s'y attendre, le nouveau Gouverneur, instruit par l'étude des faits, éclairé par les rapports des Consuls et par les événements dont ce pays est actuellement le théâtre, insiste vivement pour qu'une solution prompte et efficace vienne mettre un terme à des difficultés sans cesse renaissantes. Ainsi que ses prédécesseurs et en particulier M. le Contre-amiral Lafont, il résume la question dans le dilemme suivant : « Ou établir franchement et nettement notre protectorat sur le Tonkin, ou réduire notre action à de simples institutions consulaires ».

On ne saurait se le dissimuler, cette affaire ne présente pas une troisième issue, et les mesures dilatoires, les ajournements opposés jusqu'ici aux embarras qu'elle a suscités font évidemment ressortir la nécessité d'une conduite nette et catégorique.

De plus, l'Empereur Tu-Duc fait aujourd'hui tous ses efforts pour rétablir au Tonkin son autorité menacée sans avoir recours à notre intervention, quoi qu'elle soit stipulée dans la convention de 1874, et certains gouvernements cherchent à lier avec la Cour de Hué des relations directes, bien que la dite convention nous ait rendus les intermédiaires obligés des rapports de ce pays avec les autres puissances. Les clauses essentielles du traité sont donc contestées ou compromises dans leur application. L'impuissance de cet acte à procurer les profits qu'on était en droit d'en attendre est péremptoirement démontrée...

...D'où vient que, après une existence d'à peine cinq années, le traité du 15 mars 1874 soit en quelque sorte caduc ? La cause en est tout entière dans les termes ambigus d'une rédaction préparée évidemment en vue du protectorat, mais dont le mot topique a été effacé au dernier moment... On espérait, d'ailleurs, que, grâce à la force armée dont nos Consuls sont entourés, ils pourraient peu à peu prendre, dans la pratique, l'attitude de véritables agents d'une puissance protectrice. Il n'en a malheureusement pas été ainsi...

...L'Empereur Tu-Duc, pour réprimer l'insurrection du Tonkin, a eu recours à la Chine, au risque de la voir se perpétuer, plutôt que de s'adresser à nous, qui pourrions lui apporter un appui efficace, mais dont il redoute l'intervention trop directe dans ses affaires...

...Tout délai perdu pour une solution aggrave de jour en jour notre position. On ne saurait, par suite, différer plus longtemps de prendre un parti et le moment est, ce me semble, venu d'aborder de front la situation pour la trancher par une mesure définitive.

« J'aborde d'abord l'hypothèse d'un établissement effectif du protectorat. Comment le faire accepter à l'Empereur Tu-Duc qui, dernièrement encore, exprimait avec tant d'amertume la douleur que lui fait éprouver la perte des territoires qui composent notre colonie de Cochinchine (10) ?

Une pression diplomatique directe n'aurait vraisemblablement aucun résultat. Le vieux parti annamite, qui exploite les craintes superstitieuses dont le monarque est obsédé par suite de la diminution de ses états, ne manquerait pas de lui représenter la responsabilité écrasante dont il chargerait sa mémoire vis-à-vis de la postérité, s'il admettait une plus large immixtion des Français dans les affaires de son pays.

... Je n'entrevois donc, pour ma part, qu'un moyen d'arriver au résultat dont il s'agit. La prolongation des désordres dans le Tonkin rend illusoire pour nous le seul avantage commercial résultant du traité, et le Song-Koï, qui devait être ouvert à tous les pavillons, est devenu inaccessible, par suite de la présence sur ses bords des bandes au pavillon noir et au pavillon jaune. L'Annam porte la responsabilité de cette situation, puisqu'il s'est engagé à maintenir libre l'accès de ce fleuve. On pourrait le mettre catégoriquement en mesure d'exécuter, dans un délai donné cette clause du traité et, au cas où son impuissance à le faire serait démontrée, nous lui signifierions notre intention d'agir directement en ce sens et de purger le pays des bandes de pillards dont il est infesté.

Une expédition serait alors nécessaire, et, d'après les renseignements qui me sont fournis, elle exigerait, non seulement pour conquérir le Tonkin mais encore pour nous y maintenir pendant quelques années : trois mille hommes d'infanterie de marine ou d'artillerie, trois mille hommes de troupes annamites, douze canonnières ou avisos.

A l'aide de ces moyens d'action, le but serait probablement atteint et ce pays, qui gémit sous un joug intolérable, nous aiderait, il faut du moins l'espérer, à le débarrasser des oppresseurs annamites et chinois qui l'exploitent (11).

L'entretien des forces dont je viens de parler exigerait des allocations budgétaires dont je ne dispose pas et qui seraient accompagnées de frais assez élevés pour le maintien de notre autorité ; il en résulterait des sacrifices permanents, dont il ne faut pas se dissimuler l'importance... Si le Tonkin possède les richesses naturelles et industrielles qu'on lui attribue et une population aussi dense qu'on le dit, il est permis de penser qu'on trouverait, dans les avantages commerciaux et dans le produit de la douane et des impôts, une compensation sérieuse aux sacrifices qu'on se serait imposés.

J'incline à penser que, présentée comme je viens de le faire, notre intervention ne pourrait soulever d'opposition légitime, car le traité qui nous lie avec l'Annam est un contrat synallagmatique, soumis à la seule interprétation des parties contractantes. Si nous considérons certaines de ses clauses comme mises en oubli, il nous appartient exclusivement d'en réclamer l'exécution ; c'est une affaire à régler entre nous et la Cour de Hué.

Dans la seconde hypothèse, celle de la réduction de notre rôle au Tonkin, le premier résultat qui se produira, sans aucun doute, est une diminution des dépenses, qu'on peut évaluer à près d'un million de francs. En effet, nos représentants étant réduits au rôle de Consuls..., nous n'aurions plus ni motifs ni prétextes à laisser auprès d'eux une force armée n'ayant aucune

« raison d'être, leur rôle devenant purement diplomatique. Mais...avec des populations qui ne connaissent d'autres droits que ceux de la force, la situation de ces Consuls serait bientôt intolérable ; cet amoindrissement de notre action serait considéré comme une atteinte à notre prestige, non seulement dans le Tonkin vis-à-vis de l'Annam, mais en Cochinchine même, où les émissaires de l'Empereur Tu-Duc reprendraient avec succès le thème longtemps exploité de l'abandon prochain de notre conquête.

En ce qui touche directement le Gouvernement de Hué, ne serait-il pas, d'ailleurs, à craindre qu'une autre puissance européenne, exploitant habilement notre amoindrissement apparent, ne prit pour son compte le rôle que nous aurions abandonné et n'obtint de l'Empereur Tu-Duc les concessions que nous n'aurions su exiger de lui ?

Tels sont les arguments que l'on peut invoquer en faveur de l'une ou de l'autre solution...

...Je pense que vous voudrez bien soumettre la question au Consul des Ministres, qui appréciera ».

(Ministère des Affaires Etrangères, Documents diplomatiques, Affaires du Tonkin, 1<sup>re</sup> partie, 1874-décembre 1882 (Livre Jaune A), 1883, p. 117-122. Repr. partiellement dans J. DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 366-368.)

### Le Gouverneur Le Myre de Vilers propose une occupation restreinte et pacifique du Tonkin

LE MYRE DE VILERS AU MINISTRE DU COMMERCE  
ET DES COLONIES ROUVIER (12)

Saïgon, 21 décembre 1881,

...« Le fruit est mûr (13) ; le moment est venu de le cueillir. Si nous ne le faisons pas, d'autres le ramasseraient ou le pays tomberait en dissolution. Prenons ce que nous pourrions garder ; établissons-nous fortement, mettons-nous à l'abri d'une surprise et attendons les événements. Ma seule crainte est d'être entraîné plus rapidement que je ne le désirerais.

La Cour de Hué protestera, mais elle est impuissante. Le gouvernement chinois s'abstiendra ; nous ne lui fournissons pas une base d'intervention, car nous ne faisons aucune déclaration de guerre et nous invoquerons les traités de 1874 pour justifier notre présence. L'Espagne se trouve désintéressée par l'offre du paiement de sa dette. Les Anglais de Hong-Kong se montreront satisfaits si nous leur ouvrons un débouché commercial, qui leur permette de surmonter la crise économique qu'ils traversent aujourd'hui.

Je prévois que, d'ici peu, nous serons forcés de nous établir dans la citadelle de Hanoi et de prendre l'administration de la ville et de sa banlieue... Nous devons infliger un sévère châtement aux Pavillons Noirs ; il nous suffira, aux hautes eaux, de couvrir d'obus un ou deux de leurs postes, en nous gardant de débarquer et d'engager la lutte, le moindre échec pouvant nous être néfaste. Trois compagnies d'infanterie de marine, que nous pouvons détacher sans inconvénient de Saïgon, suffiront, avec les trois compagnies déjà au Tonkin, pour mettre notre établissement à l'abri d'une surprise. Nous trouverons dans le produit des douanes et des fermes, que j'évalue,

« dès la première année, à un million et demi de francs, les ressources nécessaires à nos dépenses. Nous formerons des compagnies de tirailleurs et de milices, qui nous seront aussi fidèles que celles de Cochinchine... Si le gouvernement de la République veut s'étendre, nous occuperons successivement Nam-Dinh, Haïduong, le Quang-Yen et tout le delta; nous remonterons ensuite le Fleuve Rouge et ses affluents.

Si, contrairement aux prévisions, des difficultés sérieuses se présentent, il suffira de rappeler le Gouverneur et de rentrer dans nos cantonnements, en attendant une heure favorable. Le Département restera maître de donner à l'occupation l'extension qui lui conviendra, car nous n'aurons fait aucune déclaration pouvant engager l'honneur national. Il ne s'agit pas d'une expédition militaire, mais de l'exécution d'un programme administratif et politique, dont les bases ont été posées en 1874 et qui se poursuivent depuis sept ans, malgré des défaillances, des hésitations, des fautes de toutes sortes.

...En attendant de nouvelles instructions de votre part, je me renferme dans celles que m'a données votre prédécesseur. Je m'attacherai à rester sur la plus grande réserve, tout en assurant le respect de notre pavillon ».

(Arch. Centr. Indoch. Série B<sup>21</sup>, t. 35. Texte inédit.)

(1) A la fin de 1878, Gambetta écrit à M<sup>me</sup> Juliette Adam, à propos de la Tunisie. « La politique d'expansion gagne du terrain parmi nos amis. Les gouvernements démocratiques ont leurs exigences; il leur faut caser plus de gens... L'Algérie ne nous suffit pas... Si, à un moment donné, nous ne happons pas notre part de colonies, l'Angleterre, l'Allemagne s'en saisiront... », Juliette ADAM, *Après l'abandon de la revanche*, 1910, p. 268.

(2) Cf. le curieux article de AURIANT, Comment Madame Valtresse de la Bigne donna le Tonkin à la France, *Mercur de France*, 15 mars 1937.

(3) Gambetta redoutait une immixtion de l'Allemagne au Tonkin. Blessé à la main, peu de temps avant sa mort, de Ville d'Aray, Gambetta chargea à diverses reprises Joseph Reinach de faire part de ses préoccupations au Président du Conseil Duclerc, freiné dans ses projets d'intervention active au Tonkin par le Président Jules Grévy (Cf. J. REINACH, *La politique opportuniste*, 1890). Grévy déclarait à qui voulait l'entendre « qu'il ne voulait pas d'un nouveau Mexique, l'affaire tunisienne lui suffisait. » Plus tard, dans une conférence à Lyon, Paul Bert attribua expressément la responsabilité de la mort du Commandant Rivière au Président Grévy, hostile à l'envoi de forces suffisantes au Tonkin (Cf. t. 206).

(4) Bandes de Li Yung Choi; Pavillons Noirs à la solde de Hué; Pavillons Jaunes; réguliers vietnamiens; réguliers chinois appelés à la rescousse; rebelles montagnards; pirates de tous poils.

(5) Ancien canonnier breveté, passé au service de Dupuis et demeuré au Tonkin après la dispersion de sa flotille, Francelli avait fait du commerce et était devenu un des principaux propriétaires de Haïphong. La famille de Francelli obtint, à la demande des autorités françaises, une indemnité de mille ligatures (750), soit, dit l'Ere nouvelle de Saïgon, « à peu près autant de sapèques que les Anglais ont touché de piastres » pour le meurtre de Margary en Chine.

(6) Parent du Roi Tu-Duc, chef des troupes vietnamiennes régulières au Tonkin.

(7) Tran van Luc ou Pierre Triêm (1825-1891), surnommé le Père Six, parce qu'il demeura longtemps en possession seulement du sixième degré du diaconat. Disciple de Mgr Relord. Depuis 1865, curé de la paroisse de Phat-Diem, dans le Sud du delta. Célèbre pour avoir transformé, en trente ans, des kilomètres carrés de lais de mer et de marécages en belles rizières et pour avoir été le maître d'œuvre d'une remarquable cathédrale en bois, construite, de 1891 à 1895, dans le style des pagodes et des palais de Hué; nommé en 1924 par l'Empereur Khai-Dinh, baron de Phat-Diem à titre posthume. Cf. Mgr OLICHON, *Histoire d'un prêtre tonkinois*, le baron de Phat-Diem, s. d. (1931). Phat-Diem, la plus importante des chrétiens d'Indochine a été la première à recevoir un Evêque d'origine tonkinoise.

(8) Le Conquest appartenait à une compagnie chinoise de Hong-Kong et naviguait sous pavillon britannique. Dans sa transmission à Le Myre de Vilers, le Consul de France de Champeaux relève que le Commandant du Conquest a paru étonné des trouvailles faites à son bord, ce qui dénote peu de curiosité de sa part...

(9) Cette lettre montre l'incroyable audace, fondée sur une impunité garantie par cer-

taines complicités officielles, des pirates chinois, qui ne craignaient pas de se livrer à leur honteux trafic en plein port de Haiphong ; les malheureux enfants du Conquest, en majeure partie des fillettes de cinq à treize ans, provenaient de Hanoï, de Nam-Dinh et de diverses autres localités tonkinoises. Il arrivait aux traitants, aux « jauniers » chinois de s'aventurer jusqu'en Basse Cochinchine ; en janvier 1881, sur une jonque échouée à l'une des bouches du Mékong, les autorités françaises recueillirent cinquante petites filles « destinées à être vendues comme les autres marchandises du bord ». Cf. André BAUDRIT, *Bétail humain*, Saïgon, 1942.

(10) Allusion à une lettre autographe de Tu-Duc à Philastre, dans laquelle, le 12 mars 1879, le souverain s'accusait d'avoir laissé amoindrir le patrimoine de ses ancêtres et demandait au Chargé d'affaires de France à Hué de lui faire connaître les moyens qui pourraient lui permettre de rentrer en possession de son héritage.

(11) Allusion probable à Paulus Thi et à ses amis. En février 1879, trente-deux païens et catholiques, habitants notables des seize provinces du Tonkin et du Nord Annam groupés autour du huyen honoraire Paulus Thi, ancien interprète du consulat de Haiphong avaient rédigé une pétition implorant la protection de la France pour « introduire la civilisation » au Tonkin en le libérant du « joug pesant et injuste des mandarins » et de la misère engendrée par le déplorable système de gouvernement de la dynastie des Nguyen. Cette pétition fut suivie, en octobre et novembre 1879, d'une sorte de conjuration tendant à l'instauration d'une république tonkinoise ; les meneurs de cette conjuration étaient Paulus Thi et quelques Européens, dont le publiciste saïgonnais Pène-Siefert, ami de Liltré, qui se prétendait en relation avec le Président Grévy (?). Un putsch préparé sur la citadelle de Nam-Dinh ne reçut aucun commencement d'exécution en raison du désaveu catégorique des autorités françaises. Paulus Thi et ses partisans ne renoncèrent pas pour autant à leurs projets. Le 8 décembre 1881, ils présentèrent une nouvelle pétition sollicitant l'intervention de la France pour décider Tu-Duc à réformer profondément l'administration de son royaume, faute de quoi le Tonkin ferait sécession et se proclamerait indépendant, sous le couvert « d'une éternelle alliance » avec la République française. Ces démarches des réformateurs progressistes du Tonkin contribuèrent sans doute à persuader Le Myre de Vilers et Jauréguiberry de la nécessité d'une intervention au Tonkin, pour y prévenir des troubles insurrectionnels susceptibles de revêtir un caractère révolutionnaire.

(12) Pour la première fois, dans le ministère Gambetta, le Département des Colonies a été séparé de la Marine et rattaché au Commerce (Rouvier), avec Félix Faure pour Sous-secrétaire).

(13) Lettre écrite ad irato à la suite d'un incident grave survenu à Hué, où un serviteur vietnamien de la Légation de France avait été arrêté et arbitrairement séquestré par les Chinois fermiers de l'opium. Le Chargé d'affaires Rheinhardt n'avait pu obtenir satisfaction, « après douze jours de discussions oiseuses », qu'en déployant « une extrême énergie » et en demandant l'intervention personnelle de Tu-Duc.

## LE MYRE DE VILERS DÉTACHE AU TONKIN LE COMMANDANT RIVIÈRE (mars 1882)

[TEXTE 203]

*Se croyant fort de l'appui de principe du cabinet Gambetta, Le Myre de Vilers décide de doubler les garnisons consulaires du Tonkin. Le 17 janvier 1882, il fait tenir ses instructions au Commandant Rivière désigné pour cette mission.*

*Rivière pourtant ne partit pas au jour dit de janvier. En effet, le Ministre de la Marine du « Grand Ministère » Gougeard, s'il était favorable à une intervention au Tonkin, pensait comme le général Campenon, ministre de la Guerre, que cette intervention devait être différée jusqu'à l'organisation en France d'une armée coloniale. In extremis Gougeard prescrivit donc de surseoir à l'expédition jusqu'à l'arrivée de l'Amiral Pierre, qui devait en prendre le commandement. Au reçu de ce contre-ordre, Le Myre de Vilers, s'estimant désavoué, remit sa démission, pour la retirer presque aussitôt, le cabinet Gambetta ayant été renversé entre temps le 26 janvier, sur une question de politique intérieure.*

A nouveau titulaire du portefeuille de la Marine dans le second cabinet Freycinet, l'Amiral Jauréguiberry approuva, le 4 mars 1882, le programme tracé par le Gouverneur de la Cochinchine, bien qu'il estimât ce programme nettement insuffisant. L'assentiment de Freycinet une fois acquis, le 16 mars, le Commandant Rivière, réparant le faux départ de janvier, prit la mer à Saïgon, le 26 mars 1882, avec deux cent trente trois hommes.

On notera le contraste qui existe entre les intentions de l'Amiral Ministre et celles du Gouverneur. Alors que Jauréguiberry, hostile aux demi-mesures, préconise une conquête franche et catégorique, prenant appui sur de puissants moyens d'action, Le Myre de Vilers est partisan d'une politique d'infiltration, d'empiètements successifs obtenus du consentement de la Cour de Hué — ce que nous appelons aujourd'hui la politique de la tache d'huile. Le Gouverneur nourrit l'illusion que la France pourra s'implanter au Tonkin en employant des méthodes toutes pacifiques : « Évitez les coups de fusil, ils ne serviraient qu'à nous créer des embarras ». Le Myre de Vilers persévéra dans cette opinion, difficilement soutenable cependant après l'éclat de la prise de la citadelle de Hanoï. A défaut d'une alliance franco-chinoise, fondée sur le partage du Tonkin, mais rendue impossible par la question des missionnaires catholiques en Chine, Le Myre de Vilers préconisait une mise en demeure catégorique à Pékin, suivie du besoin d'une rupture ; il ne voulait pas assumer la responsabilité d'une intervention militaire au Tonkin. Ce fut sans doute cette attitude qui détermina l'Amiral Jauréguiberry à rappeler brutalement, sous le prétexte d'un abus de pouvoir, le premier Gouverneur civil de la Cochinchine, le 10 novembre 1882.

Henri, Laurent, Rivière, né le 12 juillet 1827, à Paris, d'une famille d'origine normande. Ecole Navale en 1844-45. Bien qu'il ait fait campagne à Sébastopol et au Mexique, avancement peu rapide : enseigne en 1849, lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1870. Un de ses chefs le note ainsi, en juillet 1877 : « Employé pour traiter des questions délicates, on peut compter qu'il ne compliquera rien par manque de tact et de jugement ». Mis en relief par la répression de l'insurrection des Canaques en Nouvelle-Calédonie (1878-79). Capitaine de vaisseau du 30 janvier 1880 ; vient de remplacer, le 19 novembre 1881, le capitaine de vaisseau de Foucault comme Commandant de la Marine à Saïgon (1).

Portrait : BOUDET et MASSON, pl. 88.

Henri Rivière avait mené de front deux carrières parallèles, celle de marin et celle d'écrivain. Il s'était acquis, comme historien maritime et surtout comme romancier et dramaturge, une notoriété de bon aloi. Lettré délicat, poète à ses heures, il était lié avec Flaubert, Dumas, About, Pailleron et avec tous les hommes de lettres de son temps ; bel esprit, brillant causeur, il fréquentait les salons parisiens les plus huppés, ceux de la princesse Mathilde, de Juliette Adam, de M<sup>me</sup> Aubernon, de M<sup>me</sup> Arman de Caillavet, où il était choyé et tenu en haute estime.

Sur sa vie, entre autres ouvrages : Ch. BAUDE DE MAURCELEY, Le Commandant Rivière et l'expédition du Tonkin, Paris, 1884 ; Alfred BARBOU, Les héros de la France et les Pavillons Noirs, Paris, 1884 ; DE MAROLLES, La dernière campagne du Commandant Rivière, souvenirs, Paris, 1932.

## Les instructions de Le Myre de Vilers (janvier 1882) (2)

## LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE A M. RIVIÈRE

Saïgon, 17 janvier 1882,

« A la suite de l'attaque dont ont été victimes MM. Courtin et Villeroi, voyageurs français munis de passeports réguliers (3), j'ai dû faire des représentations au Gouvernement annamite et l'engager à expulser de son territoire les mercenaires chinois à sa solde, connus sous le nom de Pavillons Noirs. Sans repousser ma demande, la Cour de Hué, sous prétexte que ces irréguliers lui avaient rendu des services, mais, en réalité, par impuissance, n'a pu me donner satisfaction ; elle s'est contentée de me répondre qu'elle éloignerait ces bandes.

D'un autre côté, j'apprends que Luu Vinh Phuoc vient de se rendre en Chine, salué sur son passage comme un chef d'armée et emportant des sommes considérables, destinées sans aucun doute à recruter de nouveaux soldats. En même temps, des saisies opérées par la Douane ont prouvé qu'il se faisait un approvisionnement considérable d'armes à tir rapide et de munitions de guerre.

Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de mettre nos troupes à l'abri d'une surprise et j'ai décidé que la garnison de Hanoï serait doublée.

Vous voudrez bien donner des instructions pour que *le Drac* appareille... jeudi soir et porte au Tonkin deux compagnies de renforts ; je désire que vous présidiez à cette opération.

Vous connaissez les vues du gouvernement de la République. Il ne veut à aucun prix faire, à quatre mille lieues de la France, une guerre de conquête, qui entraînerait le pays dans de graves complications. C'est POLITIQUEMENT, PACIFIQUEMENT, ADMINISTRATIVEMENT (4), que nous devons étendre et affermir notre influence au Tonkin et en Annam ; aussi la mesure que nous prenons aujourd'hui est-elle essentiellement préventive. Vous devrez donc n'avoir recours à la force qu'en cas d'absolue nécessité et je compte sur votre prudence pour éviter cette éventualité, peu probable d'ailleurs.

Nous n'avons pas à Hanoï les casernements nécessaires pour loger 450 hommes. Vous aurez à créer une installation provisoire...

...Comme vous le savez, des douanes intérieures ont été placées par les Pavillons Noirs sur le cours du Song-Koï et de ses affluents, contrairement aux traités. Vous aurez à surveiller le fleuve et je considère comme très utile d'établir un poste fortifié à l'embouchure de la Rivière Claire...

Incontestablement les autorités annamites, auxquelles nous nous adresserons pour obtenir la cession du terrain, feront des observations, demanderont à en référer à Hué et chercheront à gagner du temps. Vous passerez outre lorsque le moment vous paraîtra venu ; j'ai, du reste, tout lieu de croire que vous ne rencontrerez aucune opposition sérieuse.

Vous ne devrez avoir aucun rapport direct ou indirect avec les Pavillons Noirs. Pour nous, ce sont des pirates, et vous les traiterez comme tels, s'ils se mettent sur votre route ; seulement, comme nous devons nous montrer ménagers de la vie humaine, au lieu de les passer par les armes, vous les expédieriez à Saïgon et je les ferai interner à Poulo-Condore. Dans le cas,

« peu probable, où vous rencontreriez des troupes impériales chinoises, vous éviteriez soigneusement un conflit.

Il est possible que votre présence seule provoque un mouvement insurrectionnel de la part de la population ; vous aurez grand soin de ne pas vous y associer sans m'en avoir référé.

Si vous aviez besoin de forces complémentaires, vous m'en feriez la demande et j'y satisferais immédiatement.

Je ne crois pas devoir vous donner d'instructions plus détaillées ; elles ne feraient que vous embarrasser, car, probablement il se produira des incidents et des nécessités que je ne puis prévoir ; mais je compte sur votre patriotisme et votre sagesse pour ne pas engager le gouvernement de la République dans une voie qu'il ne veut pas suivre.

Toute ma pensée peut se résumer en cette phrase : Evitez les coups de fusil ; ils ne serviraient à rien qu'à vous créer des embarras...»

*(Ministère des Affaires Etrangères. Documents diplomatiques, Affaires du Tonkin, 1<sup>re</sup> partie 1874-décembre 1882 (Livre Jaune A), 1883, p. 202-204.)*

## Les griefs de la France

### LE MYRE DE VILERS A SA MAJESTÉ TU-DUC

Saïgon, 13 mars 1882,

« Sire, Votre Majesté connaît mes sentiments à l'égard de son Auguste Personne. Elle sait que je suis un homme de paix et que, depuis deux années, je fais tous mes efforts pour conserver entre la France et l'Annam les relations amicales que je crois nécessaires aux intérêts des deux nations. Aussi Votre Majesté ne prendra-t-elle pas en mauvaise part l'avis que ma conscience me prescrit de lui donner.

Sire, on conduit votre dynastie à sa perte ; les lois ne sont plus exécutées ; partout le pillage et le désordre s'étalent au grand jour ; le peuple est pressuré par ceux-là mêmes dont le devoir serait de le protéger ; les ressources du pays disparaissent et la misère devient générale.

Au Tonkin, des voyageurs français, munis de passeports réguliers, sont attaqués par des mercenaires chinois, véritables brigands, qui blessent un de leurs hommes, et les autorités locales sont impuissantes à protéger nos nationaux.

A Hué même, le Représentant de la France est gravement insulté et il lui faut douze jours et l'intervention de Votre Majesté pour obtenir une satisfaction à peine suffisante.

Le chef de pirates chinois Luu Vinh Phuoc empêche M. de Champeaux, Consul de Hai-Phong, et M. Fuchs, Ingénieur en chef des Mines, de continuer leur route et les accable de menaces (5).

Le gouvernement de la République ne saurait accepter une semblable situation, et je me vois, à mon grand regret, obligé de prendre des mesures préventives pour sauvegarder la sécurité de nos nationaux.

Mais je tiens à le répéter à Votre Majesté, la France ne désire pas faire la guerre et nous n'aurons recours à l'emploi des armes que si nous y sommes

« forcés. En un mot, nous réglerons notre conduite sur celle de l'Administration Annamite au Tonkin ».

(Ministère des Aff. Etrang., Doc. Diplo., Aff. du Tonkin, 1<sup>re</sup> partie. [Livre Jaune A], p. 226. Repr. par Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 382-383.)

(1) *Nouveau dans son grade, le Commandant Rivière n'aurait dû servir que sous les ordres d'un amiral. L'Amiral Cloué avait tout d'abord désigné pour Saigon deux capitaines de vaisseau plus anciens ; mais le poste était peu recherché ; après le refus de ces officiers, Rivière accepta, en septembre 1881, d'être nommé Commandant de la station navale de Cochinchine, avec le titre de chef de division. De complexion mélancolique, porté au fatalisme, Rivière semble avoir éprouvé une de ces sombres prémonitions décrites par lui dans plusieurs de ses romans. Avant de quitter Toulon, à un ami qui lui souhaitait : « Bonne chance, vous reviendrez avec les étoiles », il aurait répondu : « Embrassons-nous : nous ne nous reverrons plus ; je ne sais pas si je serai jamais Contre-amiral, mais ce que je sais bien, c'est que je ne reviendrai pas. »*

(2) *Les instructions de Le Myre de Vilers au Commandant Rivière s'inspirent étroitement des instructions, toutes de prudence, que Le Myre de Vilers a reçues lui-même, à Paris, en septembre 1881, de l'Amiral Cloué : ouvrir le Fleuve Rouge au commerce ; disperser les Pavillons Noirs ; installer sur le Fleuve Rouge quelques petits postes fortifiés destinés à assurer la liberté du passage, sans autre occupation de territoire.*

(3) *Horace Villeroi et Julien Courtin avaient accompli leur service militaire à Haiphong, l'un comme sous-officier, l'autre comme soldat d'infanterie de marine. Revenus au Tonkin après leur libération, ils avaient entrepris un voyage d'exploration scientifique dans la haute région. Munis de passeports réguliers délivrés, en vertu du traité de 1874, par les mandarins de Hanoi et de Haiphong, ils avaient remonté le Fleuve Rouge jusqu'à cinquante kilomètres de Laokay, où ils avaient été attaqués, le 15 octobre 1881, par les Pavillons Noirs, qui avaient tiré sur leurs jonques et blessé un Malais à leur service. Les deux voyageurs avaient ensuite tenté d'explorer la Rivière Claire, sur laquelle Courtin, atteint de paludisme, était mort, le 8 décembre 1881.*

(4) *Tout en approuvant les instructions très modérées données par Le Myre de Vilers au Commandant Rivière, le Président du Conseil Freycinet, manifesta, en mars 1882, quelque étonnement que l'adverbe administrativement ail été employé, puisqu'il était bien entendu qu'il ne devait pas y avoir de prise de possession territoriale.*

(5) *Le Myre de Vilers avait chargé deux ingénieurs des mines métropolitains, MM. Fuchs et Saladin, de prospector les ressources minérales du Tonkin. Arrivés à Haiphong le 25 décembre 1881, les deux savants ne purent accomplir qu'une partie de leur mission, malgré la présence à leur côté du Consul de Champeaux. A Moncay, le 18 janvier 1882, ils se virent barrer la route et molestés par les Pavillons Noirs de Luu-Vinh Phuoc se rendant « en congé » en Chine ; Hué refusa les réparations demandées par Le Myre de Vilers pour cet incident.*

*Cf. FUCHS et SALADIN, Mémoire sur l'exploration des gîtes de combustibles et quelques-uns des gîtes métallifères de l'Indochine, Annales des Mines, Septembre-Octobre 1882.*

## LE COMMANDANT RIVIÈRE PREND LA CITADELLE DE HANOI (25 avril 1882)

[TEXTE 204]

*On ne peut s'empêcher d'être frappé par la disparité des caractères et des carrières de Francis Garnier et de Henri Rivière.*

*Au moral comme au physique — Garnier, petit, fluet, fragile, tout en nerfs ; Rivière, de haute taille et de carrure massive — les deux hommes diffèrent l'un de l'autre autant qu'il est possible. Très jeune encore, Garnier a déjà derrière lui un long passé colonial ; il a servi plusieurs années en Basse Cochinchine et croit fermement à l'avenir de ce pays ; ambitieux, impétueux, il a voué sa vie à l'édification d'une vaste Indochine française, venant relayer, après un siècle,*

*l'empire que la France de Louis XV a laissé échapper dans l'Indoustan ; il rêve d'être le Dupleix de la péninsule indochinoise. Rivière, quand il part pour le Tonkin, ne compte pas encore quatre mois de séjour à Saïgon ; très éprouvé déjà par le climat, il ne se sent aucune vocation coloniale ; blanchi sous le harnais, cinquante-quatre ans, rassis et pondéré, il est de plume autant que d'épée ; homme du monde raffiné, il garde la nostalgie du boulevard et des salons littéraires ; il n'a pas, comme Garnier, le tempérament d'un conquistador, mais plutôt celui d'une dilettante ; il rêve, lui, non pas de doter la France d'un empire, mais de se pousser à l'Académie française, par le détour imprévu d'un Tonkin de paravent...*

*Ce sont des considérations d'ordre psychologique qui déterminent Le Myre de Vilers à confier l'affaire tonkinoise au très sage Commandant de la Marine plutôt qu'au Général commandant des troupes ou à l'un de ces nombreux colonels, dont chacun, à Saïgon, « a un plan tout fait pour la conquête du Tonkin ». Avec un tel homme, Le Myre de Vilers se sent rassuré ; il ne sera pas gagné à la main, il ne sera pas entraîné au delà de ses très prudentes prévisions. Mais la logique des faits est plus forte que la logique des hommes ; les événements vont déjouer les calculs du Gouverneur.*

*A peine débarqué à Hanoï, le 3 avril 1882, le Commandant Rivière, en effet, va mettre ses pas dans les pas de Francis Garnier. Alarmé par les préparatifs belliqueux des Mandarins, Rivière envisage de prendre la citadelle de Hanoï. Ayant reçu, le 24 avril, un petit renfort qui porte son effectif à six cents hommes, il ne peut faire autrement, le 25 avril, que d'imiter son devancier, dont il a naguère critiqué l'attitude de casse-cou.*

*Le Gouverneur de la Cochinchine est déconcerté par la nouvelle de la prise de la citadelle. Il couvre publiquement son agent d'exécution pour ne pas lui faire perdre la face, mais il le désavoue privément et le moque : « Les forteresses qu'on prend sans coup férir ne sont pas bien redoutables... » Le Myre de Vilers demande au Département pour Rivière une promotion dans la Légion d'honneur, qui affermira sa position au Tonkin, mais il ne cache pas à l'intéressé son mécontentement de ce coup de force qui compromet le jeu subtil de sa diplomatie. Le Gouverneur fait savoir au Commandant qu'il doit rester — ou plutôt rentrer — dans la ligne restrictive de ses formelles instructions.*

*Le Commandant Rivière s'efforce, en conséquence, de pallier les répercussions du coup de main auquel la nécessité l'a contraint. A l'exception de la pagode royale, le Temple de l'Esprit du Roi, où il maintient une garnison symbolique, il restitue aux autorités vietnamiennes la citadelle, préalablement désarmée par ses soins. Pour attester la pureté de ses intentions, il amène le drapeau français et fait hisser, à sa place, sur la citadelle, les couleurs du Vietnam. Après quoi, il sollicite et attend les ordres de Saïgon et de Paris.*

#### **Ultimatum du Commandant Rivière au Gouverneur de Hanoï (25 avril 1882)**

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

« Dès mon arrivée, je vous ai fait dire et je vous ai écrit dans quelles intentions la France envoyait des troupes à Hanoï. Elle voulait être en situation meilleure pour protéger ses nationaux et ses voyageurs contre les Drapeaux

« Noirs. Il n'y avait dans cet acte rien que d'amical et de conforme à son alliance avec le Gouvernement Annamite.

Comment avez-vous répondu à mes communications ? Par la défiance et l'hostilité. Le lendemain même de notre arrivée, vous faisiez fermer devant mes officiers, qui la traversaient librement la veille, les portes de la citadelle. Dans la visite que je vous ai faite, je réclamaï avec courtoisie contre cette mesure, et néanmoins vous y persévérâtes. Vous ne m'avez pas rendu la visite que je vous ai faite. Vous avez commencé immédiatement des travaux de défense, et vous les avez poussés plus vivement chaque jour, de la façon la moins déguisée et la plus apparente à nos yeux. A deux reprises et à quelques jours de distance, quand le *Quan-an* et le *Thuan-phu* m'ont fait visite, je les ai priés de vous dire que je ne voyais pas avec satisfaction ces travaux de la citadelle. C'était un avertissement amical que je vous donnais. Vous n'en avez pas tenu compte, et les travaux ont été continués avec plus d'activité que jamais.

Cet état de choses ne peut se prolonger. La citadelle serait désormais pour nos troupes un danger qui doit disparaître (1). Or, écoutez maintenant ce que je vais vous dire. La proposition que je vais vous faire est un moyen de conciliation pour que le différend actuel ne s'aggrave pas entre les deux Gouvernements. Je vous propose, aux conditions que je vais dire, de me rendre la citadelle. Dans ce but, aujourd'hui et après avoir reçu cette lettre, vous donnerez à vos troupes l'ordre d'évacuer la citadelle, après y avoir déposé leurs armes, et d'en ouvrir les portes et, pour gage que ces ordres seront exécutés, vous vous remettrez de votre personne entre nos mains, ainsi que le *Thuan-phu*, le *Quan-bô*, le *Quan-an*, le *Oc*, le *Chinh-lanh-Binh* et le *Phô-lanh-Binh*, à 8 heures précises du matin. Le délai est court, mais il y a assez longtemps que vous pouvez prévoir toutes les conséquences de ce qui se passe pour que vous n'en soyez pas étonné.

Je vous attendrai donc chez moi, à huit heures du matin. Mes soldats prendront alors, de votre aveu et sans qu'aucune résistance leur soit opposée, possession de la citadelle. Je me réserve de prendre dans la citadelle les dispositions qui me paraîtront convenables pour la rendre désormais hors d'état de nuire à nos troupes.

Mais, après avoir pris ces dispositions, je m'engage à vous remettre la citadelle avec ses magasins, établissements et logements, ainsi que la plus grande partie de son enceinte. Rien ne sera changé dans l'administration intérieure de la province, qui continuera à appartenir au Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Annam. La citadelle seule, sans cesser de vous appartenir, aura cessé d'être pour nous un sujet de défiance.

Si vous acceptez ces conditions, la bonne harmonie sera rétablie entre nous, et votre arrivée à huit heures au Consulat prouvera que vous voulez la paix et la concorde. Mais si, à huit heures précises, vous n'êtes pas venu vous-même au consulat, avec tous les mandarins ci-dessus dénommés, pour me faire savoir que vous avez accepté mes conditions, l'attaque de la citadelle par mes troupes commencera immédiatement. \*

(Minist. Aff. Etrang., Doc. Diplo. Aff. du Tonkin I, 1871-déc. 1882 [Livre Jaune A], 1883, pp. 242-244. Repr. par Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 389-391.)

### Prise de la Citadelle

RAPPORT DU COMMANDANT BRTHE DE VILLERS (2) AU GÉNÉRAL DE BRIGADE  
COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES A SAIGON

Hanoï, le 3 mai 1882,

« La citadelle d'Hanoï fut construite sous le règne de Gia-Long (1804-1820), d'après les plans du capitaine Ollivier. C'est un vaste carré dont chaque face mesure un peu plus de 1.200 mètres. Sur chacune d'elles s'élèvent trois ponts bastionnés. Les communications ont lieu par cinq portes, une située sur chacune des faces Nord, Est et Ouest, deux sur le côté Sud. Chaque porte est surmontée d'un mirador et précédée d'une demi-lune. Il n'y a pas de ponts-levis ; les ponts qui relient ces demi-lunes au corps de place, sont en maçonnerie.

Le Capitaine Ollivier [de Puymanel] conserva l'ancien tracé de Vauban en modifiant le profil selon la coutume annamite ; il laissa, entre le mur du corps de place et le mur d'escarpe du fossé, une berme de quatre mètres, que l'on appelle chemin des éléphants. C'est, en effet, sur cette berme que l'on doit lancer les éléphants dressés au combat au moment où l'assaillant franchit le fossé.

*Travaux exécutés dans la citadelle depuis la prise de M. Garnier  
jusqu'au mois de décembre 1881*

Croyant sans doute que, suivant l'exemple de M. Garnier, on attaquerait encore à l'avenir les portes Sud et Est, les Annamites construisirent intérieurement deux grands murs crénelés perpendiculaires. Ils se préparèrent ainsi un véritable réduit dans la partie Nord-Ouest, partie dans laquelle se trouvent les magasins, les poudrières et le Temple de l'Esprit du Roi, seul bâtiment dans lequel nous puissions loger des troupes. Dès lors, il devint évident, qu'en cas d'attaque, sous peine de défilé sous le feu de ce mur, il faudrait entrer d'emblée dans ce réduit soit par une des portes Nord ou Ouest, soit en escaladant le mur du corps de place.

*Travaux exécutés de janvier à avril 1882*

Dans ces temps derniers, certains journaux français ayant reparlé de la conquête du Tonkin, le *Tong-Doc* (Gouverneur des deux provinces) fit exécuter d'autres travaux. Les vieilles portes vermoulues furent remplacées par des portes neuves d'une grande épaisseur, dont les pentures et les gonds furent établis avec le plus grand soin....

*Travaux exécutés du 2 au 25 avril 1882*

A l'arrivée du Commandant Rivière et des deux compagnies de renfort, le masque tomba et les travaux de défense furent poussés avec la plus grande activité. Les remparts furent surmontés d'un mur en terre de 0 m. 60 à 0 m. 80 d'épaisseur et de 1 m. 50 à 1 m. 90 de hauteur. Des créneaux furent pratiqués, tant pour des pierriers que pour la mousqueterie. Chaque flanc

« fut armé de deux pièces de 0 m. 06 à 0 m. 08 ; d'autres pièces de calibres différents et un grand nombre de pierriers furent répartis sur l'enceinte. La porte Ouest fut murée et, en arrière de chacune des autres portes, ils firent apporter d'énormes poutres pour être prêts à les barricader. L'entrée de la citadelle fut interdite aux officiers français, qui ne furent plus admis à pénétrer dans l'enceinte qu'après en avoir demandé l'autorisation aux mandarins ; ils devaient de plus être accompagnés d'une escorte annamite.

#### *Relations entre le Commandant en chef et le Tong-Doc*

Cependant, lors de son arrivée, le Commandant Rivière avait averti le *Tong-Doc* que l'augmentation de la garnison d'Hanoï n'était pas une menace, mais une simple précaution contre les attaques des Drapeaux Noirs.

... Au lieu de tenir compte de cette déclaration pacifique, le *Tong-Doc* appela plus de cinq mille hommes dans la citadelle ; il l'arma, en ferma les portes et ne voulut pas consentir à rendre au Commandant Rivière la visite qu'il lui devait. Plusieurs fois, on essaya de faire comprendre au *Tong-Doc* que cette attitude était blessante pour le Commandant en chef. Le *Quan-An* (mandarin de la Justice) reconnut si bien les torts du Gouverneur qu'il écrivit directement au Roi Tu-Duc, son parent, pour l'informer des complications que l'attitude de ce grand mandarin allait attirer. Le *Quan-An* vint d'ailleurs, ainsi que le *Quan-bo*, rendre visite au Consulat ; mais le *Tong-Doc* ne voulut pas consentir à sortir de sa citadelle et les travaux de défense furent de plus en plus activés.

L'inquiétude régnait en ville ; le marché était désert, certaines rues se barricadaient journellement ; on annonçait l'arrivée de nouveaux défenseurs, et entre autres de ces fameux Drapeaux Noirs, dont le nom seul inspire une si grande terreur aux populations de l'Annam.

Dans ces conditions, le Commandant en chef jugea que le voisinage de la citadelle devenait un danger de jour en jour plus menaçant. Qu'il arrivât à Hanoï un aventurier ayant quelques notions de la défense des places et cette forteresse pouvait devenir imprenable pour un effectif aussi restreint que le nôtre. Pour obtenir ce résultat, il suffirait de créer un champ de tir, en rasant les cases qui entourent les remparts, et de donner aux Annamites quelques notions élémentaires sur le pointage de leurs nombreux canons.

*Sommation du Commandant en chef.* — C'est pourquoi, le 25 avril, à six heures du matin, le Commandant Rivière écrivit au *Tong-Doc* que son attitude agressive ne pouvait être supportée plus longtemps...

#### *Bombardement*

... Le *Tong Doc*, s'étant abstenu de répondre, ainsi qu'on le supposait, à huit heures précises la « *Fanfare* », la « *Massue* » et la « *Carabine* » ouvrirent le feu (3). Ces trois bâtiments avaient quitté leur mouillage dès cinq heures du matin ; ils étaient allés s'emboîser un peu au-dessus de la Douane, de façon à pouvoir tirer directement sur la porte Nord, pendant que les troupes d'attaque prendraient leur disposition de combat ; ils devaient ensuite allonger leur tir, puis cesser le feu à 10 h. 30, heure fixée pour l'assaut.

*Formation de la Colonne*

« La colonne quitta la concession de façon à arriver sur les positions choisies à 9 h. 1/2. Conformément au plan d'attaque, elle était divisée en deux groupes.

1<sup>o</sup> *Démonstration*. — Le 1<sup>er</sup>, composé de la 29<sup>e</sup> Cie du 2<sup>e</sup> régiment et de la pièce de 12 servie par des marins..., avait pour mission de faire une démonstration sur la porte Est ; il partit à huit heures et suivit l'itinéraire qui lui avait été indiqué (rues des Incrusteurs et de la Mission), de façon à déboucher en face de la porte sur laquelle cette fausse attaque devait avoir lieu.

2<sup>o</sup> *Attaque*. — Le 2<sup>e</sup> groupe, formé des troupes d'attaque, était ainsi formé :

Avant-garde : 4<sup>e</sup> régiment, 27<sup>e</sup> Cie, 1<sup>er</sup> peloton ;  
 2<sup>e</sup> régiment, 31<sup>e</sup> Cie, 1<sup>er</sup> peloton ;  
 1 pièce servie par la Marine et charpentiers ;  
 1 pièce servie par l'Infanterie ;  
 4<sup>e</sup> régiment, 30<sup>e</sup> Cie...

*Gros* : Tirailleurs annamites,  
 3 pièces d'artillerie,  
 brouettes chargées de munitions,  
 échelles pour l'assaut,  
 50 marins,  
 2<sup>e</sup> régiment, 31<sup>e</sup> Cie, 2<sup>e</sup> peloton...

*Arrière-garde* : 50 marins...

*Génie*, mitrailleuse, 4<sup>e</sup> Rég., 31<sup>e</sup> Cie, 1<sup>er</sup> peloton.

L'horaire avait été fixé de manière à éviter les rues fréquentées et à marcher couvert aussi longtemps que possible...

... Avec des pièces sans avant-train, le transport des munitions présentait des difficultés réelles, surtout dans un pays où il n'y a ni chars à bœufs, ni voitures d'aucune sorte. Il fallut acheter dix-huit brouettes, sur lesquelles furent amarrés les caissons ; mais une nouvelle difficulté surgit encore. On avait projeté de réquisitionner, au moment du départ, les ouvriers annamites qui venaient tous les matins travailler dans la concession ; le 25, aucun d'eux ne se rendit aux appels de tam-tam répétés à plusieurs reprises. Les soldats s'attelèrent résolument aux brouettes et l'on se mit en marche avec autant de régularité que d'entrain. Les échelles en bambou et les crampons destinés à l'assaut étaient portés par les hommes qui devaient s'en servir. Ce n'était pas un mince embarras que de transporter les échelles de six mètres, et cependant il fallut bien s'y résigner.

Les renseignements que l'on avait recueillis sur les préparatifs de défense nous avaient convaincus qu'une attaque unique sur la porte Nord nous exposait à des pertes sensibles. On devait donc préparer les moyens nécessaires à l'escalade d'un mur d'escarpe de quatre mètres, exhaussé d'un petit mur de gazon de un mètre cinquante.

*Marche de la Concession à la citadelle*. — En dépit de ces contre-temps



45. — Un soldat régulier chinois (1844).

« et malgré ces impédimenta, les ordres donnés s'exécutèrent aussi ponctuellement que dans une manœuvre...

... La marche continue prudemment d'après l'itinéraire indiqué, l'avant-garde fouillant les rues avoisinantes. Les espaces découverts, sous le feu du bastion N. E., sont traversés au pas gymnastique et personne n'est atteint par les boulets annamites qui passent tout au-dessus de la colonne. On arrive sans encombre vis-à-vis le saillant de la demi-lune de la porte Nord.

1<sup>o</sup> *Attaque de la Porte Nord.* — En quelques minutes, les tirailleurs se déploient... Avant d'attaquer la demi-lune, il fallut démonter les pièces de flanquement et s'approcher des remparts en se frayant un passage à coups de hache à travers les jardins et les cases.

Les Annamites lancèrent alors un grand nombre de fusées incendiaires. Les paillettes prirent feu et nous nous trouvâmes près d'une heure dans un véritable brasier ; il fallut changer plusieurs fois les pièces de place et reporter les munitions en arrière. Enfin, le feu s'étant éteint faute d'aliment, les pièces purent se rapprocher à cent mètres, sous la protection de quelques feux de salve ; elles abattirent les casemates et démolirent un à un les canons qui flanquaient les fossés de la demi-lune. Pendant ce temps, les trois pièces du lieutenant Deviterne, accompagnées du détachement de tirailleurs annamites, étaient allées se mettre en position un peu en arrière, sur une plateforme qui leur donnait un commandement très favorable. Dès les premiers coups, elles avaient fait sauter la poudrière, dont l'immense incendie illumina quelques instants tout l'horizon. Contre l'attente générale, la résistance de l'ennemi n'en fut pas moins opiniâtre et il fallut démanteler les remparts pour éteindre le feu. C'est pourquoi le Commandant en chef, sur la demande du lieutenant-colonel Chanu, ordonna aux canonnières de prolonger le bombardement qui, d'après les ordres antérieurs, devait se terminer à dix heures. A 10 h. 30, jugeant la période de préparation terminée, le lieutenant-colonel fit rapprocher ces trois pièces et deux d'entre elles commencèrent leur feu contre la porte de la demi-lune. Plus de vingt coups furent tirés successivement sans que la porte fût ébranlée. A 10 h. 55, le lieutenant-colonel ordonna au capitaine du génie de placer contre cette porte un pétard de vingt livres de fulmicoton ; elle céda enfin et la colonne se précipita dans le redan.

2<sup>o</sup> *Attaque du bastion N. O.*

... A ce moment, nous aperçûmes les assaillants du bastion N.-O. sur les remparts. Ceux-ci avaient été également retardés par l'incendie de toutes les cases environnantes.

Pendant la période de préparation, le premier soin du lieutenant de vaisseau Thesmard et du capitaine Martin avait été de recueillir un certain nombre de bancs, de planches et de lits de camp, pour passer le fossé. Rien n'échappa aux flammes. Privés de ces ressources, les pelotons d'attaque descendirent la contrescarpe et se mirent dans l'eau ou plutôt dans la vase qui leur montait au-dessus de la ceinture. Les échelles de bambou furent appliquées sur le mur d'escarpe du fossé. On réunit quelques hommes sur le chemin des éléphants, puis les échelles furent de nouveau placées contre le mur d'escarpe du corps de place, en haut duquel MM. Thesmard et Martin

« arrivèrent les premiers. Les assaillants avaient le fusil en bandoulière et le revolver à la main ; quelques coups firent lâcher pied aux derniers défenseurs du bastion.

L'assaut avait pleinement réussi sous la protection du feu des tirailleurs qui escaladèrent à leur tour les murs.

#### *Entrée des troupes par la porte Nord*

Les éléphants n'avaient point paru. Maîtres de la place, MM. Thesnard et Martin coururent de suite à la porte Nord, qui résistait à tous les efforts tentés contre elle. Ni l'artillerie, ni un pétard de vingt livres de fulmicoton, n'avaient pu l'ébranler ; ce dernier n'avait fait qu'un trou d'homme. La porte était barricadée sur une épaisseur de six à sept mètres, par des poutres et des troncs d'arbres. A coups de hache, à coups de pic, on parvint enfin à élargir l'ouverture et les assaillants de la porte Nord purent pénétrer un à un dans la citadelle.

#### *Entrée par la porte Est*

Un détachement fut envoyé vers la porte Est pour entrer en communication avec le capitaine Retrouvey, qui avait eu pour mission de donner le change à l'ennemi, en exécutant une fausse attaque. Le capitaine avait d'abord été retardé dans sa marche par la pièce de douze, dont l'avant-train, improvisé avec le chariot de la pompe, s'était brisé. Il avait fallu porter les munitions à bras d'hommes...

... Les hommes commençaient à attaquer la porte de la demi-lune avec les haches et les pics quand ils aperçurent les autres compagnies sur les remparts. Le capitaine se servit alors des chevaux de frise en guise d'échelles pour pénétrer dans la demi-lune ; d'autres chevaux de frise appliqués contre le corps de place permirent d'escalader l'escarpe.

#### *Occupation de la citadelle*

A 11 h. 1/4, tout le détachement était en dedans des murs. On courut au logement des mandarins, mais on ne trouva que le *Quan-Phu*, qui demandait à être fusillé. On apprit plus tard que le *Tong-Doc* s'était pendu dans une pagode. Quant au *De-Doc*, on crut d'abord qu'il s'était noyé, mais le bruit court qu'il a fui et cherché à rallier des soldats pour garder la route de Sontay. Les cornacs des éléphants furent faits prisonniers et les animaux renfermés dans leurs écuries. La troupe put déjeuner vers midi.

De deux à cinq heures, on travailla à jeter dans le fossé les canons qui garnissaient les remparts ; mais on ne put exécuter qu'une partie de ce travail, qui fut terminé les jours suivants. La 29<sup>e</sup> Cie du 2<sup>e</sup> régiment fut désignée pour garder la citadelle ; elle s'installa dans le Temple de l'Esprit du Roi, que le mur d'enceinte met à l'abri d'un coup de main. Le reste du détachement rentra triomphalement à la concession, en rapportant des pavillons de toute grandeur et de toute couleur...

*Blessés français.* — Nous n'avons que cinq blessés.

« *M. Berthe de Villers*, chef de bataillon : plaie contuse au-dessus du genou gauche, causée par un biscaïen...

*Maisons consumées par le feu... »* (4)

(Arch. de la Division Cochinchine-Cambodge, Tonkin, II, H 10. Texte inédit.)

**Le Commandant Rivière offre de restituer la citadelle  
(29 avril 1882)**

LE COMMANDANT RIVIÈRE  
AU CHEF DE LA JUSTICE (QUAN-AN) DE HANOÏ (5)

Hanoï, 29 avril 1882,

« Je n'étais pas arrivé à Hanoï dans des intentions hostiles.

Vous avez lu la lettre que j'ai écrite au *Tong-Doc* à ce moment-là. Je renforçais la garnison française afin d'être en meilleure situation pour châtier les Drapeaux Noirs. La méfiance que m'a témoignée le *Tong-Doc* et ses travaux continuels de la défense à la citadelle m'ont seuls amené à la conduite que j'ai tenue.

Cependant, avant l'attaque, j'avais encore une pensée de conciliation et je proposais au *Tong-Doc*, dans une lettre que vous avez également lue, de me remettre la citadelle, que je lui rendrais ensuite, après l'avoir mise hors d'état de nous causer des inquiétudes. J'ajoutais que je lui rendrais la citadelle avec ses magasins, établissements et logements, ainsi que la plus grande partie de son enceinte, que rien ne serait changé dans l'administration du pays, qui continuerait d'appartenir au Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Annam.

Ces propositions, je vous les ai renouvelées à vous-même dans la visite à laquelle je vous avais convié et à laquelle vous aviez bien voulu vous rendre. Je vous les renouvelle aujourd'hui par écrit. Je crois que, par votre parenté avec le Roi, par votre haute situation de sagesse politique, vous pouvez, en acceptant mes propositions, rendre un grand service aux deux pays. Je vous rendrai la citadelle après-demain lundi à midi, sauf les portes du Nord et de l'Est, que j'ai rendues accessibles et battues en brèche. Toutes les autres portes, les deux du Sud et celles de l'Ouest, ainsi que leur enceinte, resteront intactes. Vous pourrez fermer par des barrières, mais par de simples barrières, les portes de l'Est et du Nord, afin d'en interdire l'entrée aux vagabonds.

Dans les circonstances actuelles et en prévision de l'arrivée subite des Drapeaux Noirs, je garde provisoirement avec son enceinte de murs le réduit de la pagode et la pagode. Mais aucun de mes soldats n'en sortira pour aller dans les endroits que vous occupez. La seule communication de mes soldats avec la concession se fera par la porte Sud et par un chemin toujours le même.

Quand l'accord sera rétabli entre nos deux Gouvernements, et même avant, si la tranquillité règne dans la province, je vous remettrai la position dont je vous parle. M. le Consul vous dira les considérations auxquelles j'obéis en gardant temporairement cette position.

« Je vous prie de croire à ma bonne foi. Vous avez vu que, avant-hier, j'ai fait ôter immédiatement moi-même, sur votre désir, le pavillon français qu'on avait placé sur la tour, et que je l'ai fait remplacer par le pavillon annamite.

On a trouvé dans la citadelle une quantité de piastres (quinze mille environ). Je les retiens, en acompte sur les soixante-dix mille que la Douane doit pour l'année 1881 au Gouvernement français. Je vous en donnerai un reçu. On a trouvé également, en sapèques, saumons de cuivre et d'étain, la valeur d'environ quinze mille piastres. Je vous les remettrai et vous voudrez bien m'en donner un reçu...

...Vous pourrez avoir, pour veiller à votre sûreté et à la concession de vos établissements dans la citadelle, une garde de deux cents hommes armés ; les fusils toutefois ne seront pas à tir rapide. Des officiers désignés par moi, au nombre de deux, pourront tous les jours visiter la citadelle et s'assurer qu'on n'y fait point de travaux de défense ou de réparation. Je prends cette mesure pour que le conflit qui s'est élevé entre le *Tong-Doc* et moi ne se renouvelle pas à l'avenir. A part les deux officiers dont j'ai parlé, aucun autre officier ni aucun soldat ne pourront traverser la citadelle ou y aller sans avoir obtenu de vous la permission. Tout cela, si vous y consentez, pourra recevoir son exécution à partir de lundi 1<sup>er</sup> mai, à midi.

Je me charge de protéger la ville, et dans aucun cas, je ne vous rendrai responsable de ce qui serait tenté contre elle par les Drapeaux Noirs ou par tous autres gens. »

(Aff. Etrang., Aff. Diplo. Aff. du Tonkin, I, p. 254-256. Repr. par J. DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 395-398.)

### Lettre privée du Commandant Rivière

Hanoï, le 2 mai 1882,

« Mon cher ami, (6)

... C'est un peu tard que je me mets à prendre des villes, mais ce n'est pas de ma faute. C'est le Gouverneur de cette citadelle qui la fortifiait si ouvertement contre nous que cela ne pouvait pas durer.

Un bombardement, une attaque de vive force sur la porte du Nord, une fausse attaque sur la porte de l'Est, une escalade au bastion Nord-Ouest, et voilà. C'est tout-à-fait simple : l'exposition, le nœud et le dénouement. Nous n'avons eu que quatre hommes blessés, et les Annamites quarante tués et un nombre de blessés que nous ne savons pas, car nous n'en avons recueilli que vingt dans nos ambulances.

Quand je suis entré dans la citadelle, j'étais un peu fatigué et je me suis étendu sur des nattes dans le logement d'un mandarin. On m'a éventé et versé de l'eau fraîche sur la tête, ce qui est très agréable dans les demi-insolations. Cela m'a remis si vite que j'ai mangé presque en entier un poulet froid, le déjeuner de la victoire. Nous avons fait ce déjeuner dans le logement du Gouverneur, où il nous avait reçus, à notre première visite, trois semaines auparavant. Je revoyais cet endroit avec un peu de plaisir et un peu de rancune. Je me rappelais que j'avais derrière moi deux grands Annamites, chargés au besoin de m'étrangler, et deux éléphants de guerre, chargés de

« piétiner ou de chasser à coups de trompe les deux soldats qui nous accompagnaient... »

... Depuis le 25 avril, nous passons notre temps à enclouer et à jeter les canons dans les fossés, à faire des brèches ou des mines et à nous rendre cette bête de citadelle inoffensive pour l'avenir. En revanche, afin de couper nos communications par eau avec la mer, on nous fait des barrages dans le fleuve et dans les canaux, et nous défaisons les barrages.

Je crois bien qu'il nous faudra prendre encore deux ou trois citadelles qui commandent le fleuve du Tonkin. C'est bien étonnant que, depuis la Nouvelle Calédonie, je devienne ainsi un homme de guerre. C'était peut-être ma vocation. Cela m'expliquerait pourquoi je ne m'amusa plus ces deux dernières années à Paris. Je m'y étais empêtré, malgré moi, d'un labeur à tourner sur place comme un écureuil en cage et c'était chaque jour à recommencer.

Ici j'ai de longues heures à ne rien faire et je me contente de sensations faciles, de la fraîcheur qu'un éventail remue dans l'air, de thé refroidi, d'un cigare qu'on fume sans parler.

Je ne suis pourtant ni un oublieux ni un ingrat. Très souvent, [mon rêve et ma pensée s'en vont vers ceux que j'ai quittés. Nous sommes bien loin et tout près...

... Ma lettre de batailleur a tourné à la philosophie, mon cher Ami, mais à une philosophie qui m'est douce avec vous et qui me rappelle de bien bons instants de causerie et d'amitié... »

(Publiée par Ambroise MILET, *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 juin 1894, col. 666-667.)

(1) Dès le 16 avril, le Consul de France à Hanoï Kergarodec avait prévenu Le Myre Vilers que « le statu quo serait bien difficile à conserver », en présence des mesures militaires prises par les autorités vietnamiennes dès l'arrivée du Commandant Rivière, malgré « les assurances toutes pacifiques » données par ce dernier. Il ajoutait que Rivière serait sans doute obligé de prendre la citadelle, pour la remettre à un mandarin mieux disposé envers les Français que le Tong-doc, ce mandarin devant continuer à administrer la province au nom de la Cour de Hué.

(2) Berthe de Villers, né en 1844. Ecole de Saint-Cyr. Se distingue à Bazelles. Campagnes au Sénégal, à la Nouvelle-Calédonie. A l'arrivée de Rivière, commandait la garde consulaire à Hanoï. Remplacé ensuite comme Commandant supérieur, le lieutenant-colonel Chanu, venu avec Rivière et reparti lorsqu'il apprit que le Gouverneur de la Cochinchine était décidé à pratiquer au Tonkin la politique du wait and see. Mortellement blessé au combat du Pont de Papier. Portrait : A. MASSON, *Correspondance politique*, p. 112.

(3) La Fanfare, canonnière à hélice ; 60 chevaux, 2 canons, 62 hommes ; la Carabine, chaloupe, 12 chevaux, 1 canon, 26 hommes ; la Massue, 15 chevaux, 2 canons, 26 hommes

(4) Le rapport du Commandant Rivière sur la prise de la citadelle a été publié par A. MASSON, *Corresp. polit.*, p. 75-86 et 129-131. Bonne carte du plan d'attaque dans X., *Emploi des aérostats dans l'expédition du Tonkin, Revue du Génie militaire*, 1887 pl. 30. La nouvelle de la prise de la citadelle de Hanoï souleva naturellement une vive émotion à la Cour de Hué, où on s'était accoutumé à l'idée que la France ne recourrait jamais à la force pour imposer une application effective des traités de 1874. Tu-Duc consulta ses hauts mandarins, dont la majorité opina en faveur d'une rupture ouverte et d'une résistance armée au Tonkin ; mais le souverain, fermement résolu à maintenir la paix durant le reste de son règne, refusa de suivre cet avis belliqueux (Rheinhardt, 14 mai 1882). Les sentiments d'amerlume de la Cour de Hué s'apaisèrent un peu lorsqu'on apprit la promesse de la restitution de la plus grande partie de la citadelle.

(5) Profitant de sa parenté avec Tu-Duc, le juge provincial de Hanoï avait fait savoir à Hué qu'il blâmait l'attitude hostile adoptée par le Tong Doc à l'égard du Commandant Rivière.

(6) Lettre adressée probablement à Alexandre Dumas fils.

## LES INCERTITUDES DU COMMANDANT RIVIÈRE

(Juin 1882-Mars 1883)

[TEXTE 205]

L'Amiral Jauréguiberry applaudit, le 20 juin 1882, « à la vigueur et à « l'entrain » avec lesquelles l'affaire de Hanoï a été menée, mais il n'est pas en mesure de soutenir l'entreprise tonkinoise militairement ni budgétairement. En pleine crise égyptienne, il redoute des complications et se rallie pour un temps à la manière de voir de Le Myre de Vilers, pensant avec lui qu'une action limitée à la haute police et à la gestion des douanes suffira à amener la Cour de Hué à composition.

Le Myre de Vilers, irrité par l'attitude de Rivière, lui adresse des avertissements et d'incessantes mises en garde. Il envisage même un moment le rappel de son mandataire, et lui donne pour unique consigne d'éviter toute conflit et de « gagner du temps ».

Plus étroitement tenu en lisière que ne l'a été Francis Garnier, le Commandant Rivière se borne à pousser, dès le début de la crue du Fleuve Rouge, une reconnaissance sur la Rivière Claire, au confluent de laquelle Le Myre de Vilers, projette d'établir un poste pour assurer la libre circulation sur le fleuve (6 au 9 juin 1882). Après quoi, il s'abstient de toute opération et même de toute initiative.

A l'automne de 1882, la parole, en effet, passe aux diplomates. La Cour d'Annam s'est remise de la frayeur que lui a causée tout d'abord la prise de la citadelle. A Hué, le parti de l'intransigeance reprend le dessus. Après avoir vainement essayé de saisir directement, par l'envoi d'une ambassade, le Président de la République française, Hué se tourne vers la Cour de Pékin et lui demande assistance et protection, sous la forme de 20.000 soldats chinois détachés au Tonkin.

Depuis la restitution de Kouldja, qu'elle a obtenue au traité de Saint-Petersbourg, en février 1881, la Chine se trouve rassurée du côté de la Russie. En janvier et, à nouveau, en septembre 1881, elle a fait savoir à Paris qu'elle ne reconnaissait pas le traité de 15 mars 1874 et qu'elle n'était pas disposée à admettre l'annexion du Tonkin par la France. Le Ministre de France à Pékin Bourée se laisse impressionner par les très apparents préparatifs de guerre du Céleste Empire, qu'une habile manœuvre de bluff grossit artificieusement. Bourée redoute une descente en avalanche des Chinois sur le Tonkin, il la considère même comme imminente. Aussi, le 20 décembre 1882, le diplomate français arrête-t-il avec le Vice-Roi du Pe-Tchi-Li, Li Hung Tchang, enclin personnellement à la conciliation, les bases d'un accord réglant la question du Tonkin : la Chine recevrait en partage la rive gauche du Fleuve Rouge, laissant à la France la rive droite.

Cette cote mal taillée, dont l'idée pourrait avoir été suggérée à Bourée par Rheinart et par Le Myre de Vilers eux-mêmes, rencontre à Paris un accueil franchement défavorable. Jules Ferry et Challemel-Lecour ne songent pas un instant à accepter l'intrusion de la Chine au Tonkin, qui ferait litière du traité franco-vietnamien de 1874 et qui aboutirait au démembrement inadmissible d'un pays dont l'unité est indubitable.

Maintenu rue Royale dans le cabinet Duclerc, successeur du cabinet Freycinet emporté par la crise égyptienne, l'Amiral Jauréguiberry considère que le Tonkin « promet d'être le plus beau fleuron de notre empire colonial ». L'Amiral en qui on doit voir le véritable instigateur de l'entreprise tonkinoise, réclame avec plus d'insistance que jamais l'envoi de forces importantes, qui permettraient une occupation complète du Nord Vietnam. L'Amiral se heurte, à la Présidence de la République notamment, à la même opposition que naguère. Après une séance mouvementée, il obtient cependant du Conseil des ministres un début de satisfaction, par l'octroi d'un renfort de 700 hommes, simple mesure conservatoire, destinée non pas à entreprendre la conquête du Tonkin, mais seulement à permettre au Commandant Rivière de faire face à toutes les éventualités qui peuvent se présenter (décembre 1882).

Sur ces entrefaites, le 21 février 1883, recueillant l'héritage du cabinet Duclerc-Fallières, Jules Ferry revient au pouvoir. Le nouveau premier ministre est devenu maintenant un partisan convaincu de l'expansion outre-mer ; il coupe court à la négociation téméraire amorcée par Bourée et décide de lâcher un peu de corde au Commandant Rivière, pourvu de quelques moyens d'action supplémentaires.

### Le Commandant Rivière réduit à l'inaction

#### LETTRE PARTICULIÈRE DU COMMANDANT RIVIÈRE

Hanoï, 4 juin 1882,

« Je tâcherai de m'enfermer (à l'automne) dans le Fleuve Rouge avec mon *Pluvier* (1), qui ne pourra plus redescendre, et j'y resterai jusqu'à l'année prochaine. J'ai l'horreur de Saïgon, et, s'il faut que j'y retourne, je ne penso pas y rester longtemps. Je ne sais ce que dureront ces événements du Tonkin. Depuis la prise de la citadelle, nous ne bougeons plus et les eaux sont encore trop basses pour que je puisse faire, comme j'en ai l'intention, une reconnaissance dans le haut du fleuve. Le Gouverneur ne sait pas ce qu'il veut et le Ministre ne donne pas signe de vie. Je sais bien qu'en France, on a reçu assez d'étrivières des expéditions lointaines pour qu'on ne veuille pas en commencer une nouvelle. Celle-ci, en sachant se borner, ne coûterait, presque rien en hommes ni en argent... Je vis au jour le jour, en attendant un dénouement, quel qu'il soit... »

Signé : H. RIVIÈRE.

(Repr. par Jean DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 410-411.)

### La circonspection de Le Myre de Vilers

#### LE MYRE DE VILERS AU COMMANDANT RIVIÈRE

Saïgon, 17 juin 1882,

«... La France est engagée dans de graves complications en Egypte (2) et nous sommes astreints à une grande réserve pour ne pas augmenter les difficultés de notre pays, réserve qui ne doit pas dégénérer en faiblesse vis-à-vis de l'Annam. Du reste, nous ne pouvons opérer en ce moment contre les

« Pavillons Noirs et j'espère que j'aurai reçu des instructions avant le mois d'octobre, époque de la crue du fleuve.

Je suis toujours d'avis, quoique ma lettre au Département soit antérieure à la nouvelle de l'intervention anglo-française [projetée en Egypte], que nous ne pouvons nous dispenser d'infliger une correction aux mercenaires chinois et je maintiens mes instructions précédentes. Vous pouvez vous préparer, mais, à moins d'absolue nécessité, n'agissez pas avant de m'en avoir référé...

... Il ne faut pas vous dissimuler qu'en France, on se préoccupe fort peu du Tonkin ; les quelques personnes qui ont une idée approximative de la question, sont toutes d'un avis différent et ne soutiendront pas le gouvernement ; la nouvelle seule du bombardement de Hanoï a été sur le point d'amener une interpellation, qui aurait eu lieu si l'opposition avait su quoi dire. Dans ces conditions, nous devons être armés de toutes pièces pour justifier de notre conduite, dont on nous demandera compte, et il faudra que j'aie cent fois raison pour ne pas être condamné... »

LE MYRE DE VILERS.

(Arch. Centr. Indoch., B 223 (7), n° 16. Repr. par André MASSON, *Correspondance politique du Commandant Rivière* (avril 1882-mai 1883), Hanoï, 1933, p. 114-115.)

### Les heures creuses du Commandant Rivière

LE COMMANDANT RIVIÈRE A MADAME DE CAILLAVET

Hanoï, 17 juillet 1882,

«... Ce qu'il y a de dur dans la Marine et ce que je n'en connaissais pas, ce sont les perfidies du climat, en Cochinchine surtout, ce poison à la fois subtil et lourd, qui est dans l'air qu'on respire, dans l'eau que l'on boit, dans l'humide pesanteur du jour, dans les fraîcheurs subites de la nuit. On y laisse par petits morceaux sa santé, son intelligence et ses forces (3). Si les circonstances me ramenaient à Saïgon, je crois que je demanderais à rentrer en France. Au Tonkin, où je suis depuis quatre mois, c'est différent ; le climat est sain et on n'y sent pas un ennemi invisible autour de soi. Nous traversons, cependant, d'intolérables chaleurs. On ne vit qu'à coups d'éventail, par larges bouffées d'air, qui nous frappent au visage le jour et la nuit. Ce sont des Annamites qui sont chargés de se soigner là, et ils le font avec une régularité mathématique et infatigable.

Par cette chaleur, on ne peut plus travailler, mais, ce qui ne me déplaît pas, on se laisse vivre de paresse et de rêverie. Vous savez que je ne crois pas aux souffrances morales ; elles ne viennent que d'un mauvais estomac ou d'un système nerveux trop surexcité. Sous ce dernier rapport, on est ici parfaitement heureux... Les pays lointains..., c'est l'égoïste sommeil éveillé de l'épicurien que je crois être et, dirait Dumas, de l'Hindou que je suis.

Je fais, cependant, de la marine, de la politique et de la guerre, mais c'est si facile quand on ne passe pas le meilleur de son temps à écrire des nouvelles et des romans (4). C'est ainsi qu'il m'a fallu prendre la citadelle de Hanoï que son détestable Gouverneur s'obstinait à fortifier à nos côtés. Je ne sais encore si j'en aurais été approuvé ou non ; mais cela m'est égal ; j'ai fait ce

« que je devais et je compte ce calme de la conscience comme un des éléments du bonheur. Voilà qui a l'air très moral et qui n'est que sage, parce que les routes droites sont plus aisées à suivre que les sentiers de traverse, où il y a des ronces et des embarras de chemin.

En somme, ma vie à Hanoï se résume à ceci : me faire éventer, rêver, monter à cheval de six à sept heures du soir, la seule heure où le soleil le permette et, le soir, jouer à la roulette. Cet instrument de perdition, ramené aux proportions peu dangereuses d'un jeu de famille, est notre seule distraction. Il a pour moi l'avantage de grouper mes officiers autour de moi. Je puis les mieux connaître en les voyant plus souvent, car ils ne viendraient peut-être pas pour le seul plaisir de me voir et, s'ils venaient pour cela seulement, ils m'ennuyeraient... »

Henri RIVIÈRE.

(Jeanne Marie POUQUET, *Lettres à Madame A. de Caillavel par le Commandant Rivière*, Rev. Deux-Mdes, 1<sup>er</sup> février 1926, p. 625-626.)

### Le Myre de Vilers ne veut pas de rupture

#### LE MYRE DE VILERS AU COMMANDANT RIVIÈRE

Saïgon, 27 juillet 1882,

...« Comme tous les gouvernements faibles, la Cour de Hué passe d'un extrême à l'autre, d'un profond découragement à une confiance sans borne. Hier, elle était décidée à tous les sacrifices ; aujourd'hui la présence de quelques troupes chinoises sur la frontière la rend intraitable.

Nous qui avons la force et le droit, nous ne saurions régler notre conduite sur ces impressions passagères. Notre programme est arrêté ; il ne faut nous en écarter sous aucun prétexte. Nous userons de patience ; nous attendrons l'heure favorable, mais, soyez-en persuadé, nous ferons ce que nous avons décidé...

...Nous sommes en présence de multiples intérêts que nous devons ménager sous peine de compromettre le succès de notre entreprise...

...La grande difficulté, je dirai même l'unique, consiste à apprécier le tempérament et l'état moral de peuples dont la civilisation est diamétralement opposée à la nôtre, qui n'ont ni sur Dieu ni sur l'homme, ni sur la patrie, ni sur l'honneur, les mêmes idées que nous, qui, soumis depuis des siècles à la servitude familiale, la plus dure et la plus démoralisante de toutes, regardent la fourberie et le mensonge comme des actions permises, qui, impuissants dans l'attaque, possèdent une force d'inertie presque insurmontable.

Sans jamais céder, car toute concession est pour eux une preuve de faiblesse, il faut éviter d'en arriver à une rupture et à la lutte ouverte.

Mieux que tout autre, mon cher Commandant, par l'élévation de votre esprit, la prudence de votre caractère, la modération de vos idées, vous êtes à même de poursuivre cette politique tout à la fois pacifique et énergique. En ne vous en départissant pas, vous êtes certain d'arriver au succès et

« d'assurer à la France l'influence et l'autorité qu'elle est décidée à acquérir au Tonkin ».

LE MYRE DE VILERS.

(Arch. Centr. Indoch., B 223 (7), n° 28. Repr. par A. MASSON, *Correspond. polit.*, p. 131-132.)

#### LE MYRE DE VILERS AU COMMANDANT RIVIÈRE

Saigon, 9 septembre 1882,

«... La question chinoise est posée depuis le bombardement de Hanoï, non seulement pour la France, mais pour toutes les puissances, particulièrement pour l'Angleterre. Comment nous tirerons-nous de cette complication ? Subirons-nous comme en Egypte un échec désastreux ?...

...Le Vice-Roi de Canton et le Gouverneur du Kouang-Si paraissent opérer pour leur propre compte, en dehors de la Cour, bien qu'ils aient reçu des troupes du Nord. Il semble que la Chine, reconnaissant son impuissance à défendre ses côtes, ne veut pas s'exposer à une guerre et se ménage de désavouer ses agents, s'ils échouent. Il est donc probable que vous ne serez pas attaqué ; on se contentera de vous enserrer à distance respectueuse, sans s'avancer jusqu'à portée de vos coups. Les forces françaises, chinoises, annamites et les Pavillons Noirs peuvent ainsi rester en présence pendant des années sur le haut du fleuve, à moins qu'un incident fortuit n'amène un conflit. C'est ce conflit que vous devez attacher à éviter, et vous y parviendrez j'espère, en maintenant vos forces concentrées...

...C'est un devoir étroit de patriotisme, pour vous et pour moi, de ne pas engager sans une absolue nécessité, le gouvernement de la République dans des complications que l'état politique de l'Europe rend tout au moins dangereuses...»

(Arch. Aff. Etrang., Mém. Doc. Asie, Indochine 13, fol. 242. Texte inédit.)

#### Le Commandant Rivière supporte mal la temporisation

##### LETRE PARTICULIÈRE DU COMMANDANT RIVIÈRE

Hanoï, 29 août 1882,

..« Avec un peu d'énergie, au lendemain de la prise de Hanoï, on aurait pu obtenir de Hué ce qu'on aurait voulu. Le Gouverneur, qui ne recevait pas de nouvelles du Ministère, qui ne savait pas ce qu'on y pensait, a préféré une politique d'aterrissements et de conciliation. Pendant ce temps, les Annamites sont revenus de leur frayeur ; ils ont demandé l'appui de la Chine, qui le leur a presque promis et ils viennent de retoquer le Gouverneur dans presque toutes ses demandes.

Je donne, j'en suis sûr, de forts soucis à M. Le Myre de Vilers, car, ayant appris que des troupes chinoises avaient l'intention de passer le Fleuve Rouge c'est-à-dire de venir sur la rive que nous occupons, je l'ai prévenu qu'à moins d'instructions formelles de sa part en sens contraire, j'empêcherais par la force les Chinois de passer (5). J'estime que c'est au début même qu'il faut les arrêter ».

(Lettre publiée par le journal *La Ligue*, le 2 février 1885. Repr. par PÈNE-SIEFERT, *La question tonkinoise avant et après le traité avec la Chine*, 1885, p. 7-8.)

Projet mort-né de partage du Tonkin  
La convention Bourée

BASES DE L'ARRANGEMENT PROPOSÉ PAR M. BOURÉE, (6)  
MINISTRE DE FRANCE A PÉKIN

Changhai, 20 décembre 1882,

« Moyennant que les troupes impériales évacueront les territoires qu'elles occupent au delà des frontières du Yunnan et du Kouang-Si et rentreront dans leurs provinces respectives ou, du moins n'en dépasseront pas les limites au delà d'un nombre déterminé de *lis*, M. Bourée remettra au *Yamen* une dépêche, dans laquelle il sera expressément déclaré que la France ne poursuit dans cette contrée aucune idée de conquête ni aucune entreprise contre la souveraineté territoriale du Roi d'Annam.

La France cherche surtout à ouvrir une voie fluviale qui mette en communication le Yunnan avec la mer. Pour tirer parti de cette voie, il est indispensable que celle-ci aboutisse à un point du territoire chinois où il serait possible d'établir des établissements commerciaux, des magasins, des entrepôts, des quais, etc.

Autrefois, il avait été question à cet effet de Mang Hao-Mais ce n'est là qu'une misérable bourgade, entourée de populations pillardes et dangereuses. Un peu en aval — en territoire annamite — sur le Song-Koï se trouve la ville de Lao-Kaï, offrant beaucoup plus de ressources, toutes les sécurités qui manquent à Mang-Hao, et enfin le fleuve y est sensiblement plus profond. Si on adoptait Lao-Kaï comme terminus de la navigation ascendante dans le Fleuve Rouge, le gouvernement chinois considérerait cette ville comme *faisant partie de son territoire*, de telle sorte que les douanes chinoises y seraient établies, et que les produits étrangers ayant franchi cette barrière se trouveraient placés, au delà, sous le régime ordinaire de tous les produits qui ont pénétré dans l'intérieur de la Chine par les ports ouverts. D'autre part, le Gouvernement impérial ferait le nécessaire pour faciliter l'arrivée à Lao-Kaï des produits intérieurs destinés à l'exportation (destruction des brigands ; taxes frontières de la douane reportées à Lao-Kaï).

Afin de purger le Tonkin des bandes de malfaiteurs qui le désolent et le rançonnent, et de procurer au pays une administration régulière, offrant pour tous des garanties d'ordre et de sécurité, les deux Gouvernements s'accorderaient pour tracer une ligne de démarcation, qui devrait être établie d'un commun accord dans la contrée comprise entre le Fleuve Rouge et les frontières de la Chine. Les territoires situés au Nord de cette ligne seraient placés sous la surveillance de la Chine, tandis que la région qui s'étendrait vers le Midi se trouverait sous celle des autorités françaises.

La Chine et la France s'engageraient réciproquement à maintenir le *statu quo* ainsi convenu et à protéger éventuellement l'intégrité du Tonkin dans ses limites naturelles, contre toute entreprise du dehors qui serait de nature à y porter atteinte ».

(1) *Aviso à roues, 100 chevaux, 5 canons, 40 hommes, portant le guidon du Commandant de la division navale du Tonkin.*

(2) *Le second cabinet Freycinet, successeur du « Grand Ministère », vient de décider, le 12 mai, l'envoi de navires français aux côtés des navires britanniques à Alexandrie. Non suivi par le Parlement, Freycinet rappellera cette escadre au début de juillet et tombera, fin juillet, la Chambre ayant refusé les crédits demandés par le ministère en vue de faire assurer par des forces françaises la défense de la partie Nord du canal de Suez.*

(3) *À peine arrivé, le Commandant Rivière avait été atteint de la « maladie de Cochinchine » (dysenterie chronique). Très corpulent, le Commandant ressentit durement les redoutables ardeurs de l'été tonkinois, il maigrit de vingt kilos. Le Commandant était tellement éprouvé qu'en février 1883, certains journaux annoncèrent son retour en France pour raisons de santé ; il dut renoncer à ses promenades à cheval. A la limite de l'épuisement, au cours de la fatale sortie du 19 mai, il accompagnera la colonne en voiture jusqu'à la prise de contact avec les Pavillons Noirs.*

(4) *Ecrivain dans l'âme, Rivière n'interrompit pas au Tonkin son activité littéraire. Durant son séjour à Hanoï, il écrivit « une grosse nouvelle en deux parties », Edith, et commença un roman intitulé Perversité.*

(5) *Le 22 août 1882, Rivière vient d'informer le Gouverneur de la Cochinchine qu'il a prescrit aux Commandants des canonnières françaises stationnées dans la Rivière Claire de s'opposer, par la force au besoin, à toute tentative des Chinois de traverser le Fleuve Rouge. Mais il ne tarde pas à recevoir une dépêche de Paris lui enjoignant de garder « une attitude prudente et réservée. » Le 30 août, Rivière révoquera son ordre du 22.*

(6) *Frédéric, Albert, Bourée (1838-1914). Entré dans la diplomatie après le 4 septembre. Sous-directeur des Affaires Politiques au Quai d'Orsay en février 1877. Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en Chine, le 23 janvier 1880. Formellement désavoué, le 5 mars 1883, par Challemel-Lacour, Bourée quittera la légation de Pékin le 1<sup>er</sup> juin 1883. Déféré devant un conseil d'enquête. En disgrâce jusqu'en juillet 1885. Ministre à Copenhague, à Bruxelles, à Athènes. Ambassadeur le 10 décembre 1898. En disponibilité, le 11 avril 1900.*



## REPRISE DE L'ACTIVITÉ MILITAIRE : OCCUPATION DE HONGAY ET DE NAM-DINH (Mars 1883)

[TEXTE 206]

*En novembre 1882, le Commandant Rivière a reçu l'ordre d'arrêter les Pavillons Noirs qu'il pourrait saisir et de les déporter à Poulo-Condore. L'ordre à peine reçu, un contre-ordre parvient au Commandant, le 9 décembre, d'éviter toute collision avec les Célestes.*

*Le Commandant ne sait plus à quoi s'en tenir. Il continue à se morfondre, lorsque lui arrive la nouvelle de l'embarquement sur la Corrèze de quatre compagnies d'infanterie, dont l'envoi semble indiquer l'intention du gouvernement métropolitain de tirer l'expédition de l'ornière où elle s'enlise depuis un an. Comment l'envoi presque inespéré de ce renfort a-t-il été décidé ?*

*A la fin octobre 1882, l'Amiral Jauréguiberry, reprenant son programme d'octobre 1880, a demandé un crédit de dix millions et six mille hommes pour le Tonkin. Revenant à la politique de l'Amiral Dupré, il compte faire pression sur Hué pour faire insérer dans le traité de 74 la reconnaissance explicite du protectorat français, première étape vers une future annexion. Cette proposition, venue en discussion au Conseil des ministres à la fin décembre, y a soulevé un très vif débat ; elle s'est heurtée en particulier à l'opposition énergique du Président Grévy (1). Député, le peu endurant Amiral a quitté la séance, a jeté son dossier dans la cheminée et s'est mis à rédiger sa lettre de démission. Redoutant la dislocation du Ministère, ses collègues sont parvenus à le retenir parmi eux, et l'incident s'est terminé par une transaction, par une demi-mesure,*

*l'envoi au Tonkin de sept cents hommes, expédiés de France, le 29 décembre 1882, sur le transport la Corrèze.*

*Renforcé par l'arrivée, le 24 février 1883 de ce détachement, poussé à l'action par le Gouverneur Thomson, successeur de Le Myre de Vilers à Saïgon, le Commandant Rivière apprend de bonne source, par deux voies différentes, au début de mars, qu'une compagnie chinoise, derrière laquelle se profilent d'inquiétantes ambitions britanniques, est en passe d'obtenir à Hué la concession du port de Hongay, excellente position à l'entrée de la baie d'Along, tout proche d'un riche gisement houiller. Rivière n'a pas un moment d'hésitation; d'extrême urgence, il fait procéder par le Commandant Berthe de Villers, à l'occupation de Hongay (12 mars), où un poste est installé. Le Tonkin-charbon est acquis à la France.*

*Vers le milieu de ce même mois de mars, une certaine agitation commence à se manifester autour de Hanoï; les mandarins font activement travailler à la construction de barrages du côté de Nam-Dinh. Pas plus que Francis Garnier, Rivière ne peut accepter le risque de voir interceptées ses communications avec la mer. Il monte, en hâte, une expédition, dont il prend lui-même la tête. Le 27 mars, la citadelle de Nam-Dinh est enlevée, après un assez vif engagement.*

*A ce moment, en raison des nuages qui s'amoncellent sur Hanoï, le cabinet Ferry, trop engagé pour reculer, se résout à accomplir un effort pour mettre fin au piétinement tonkinois. A cette fin, le Ministre des Affaires Etrangères Challemel-Lacour dépose, le 27 avril, sur le bureau des Chambres, un projet demandant l'ouverture d'un crédit de cinq millions et demi, qui doit permettre d'expédier au Tonkin plusieurs milliers d'hommes de troupe et une petite escadre. Le Commandant Rivière va pouvoir occuper la plus grande partie du Tonkin; son heure semble près de sonner.*

*Le sort en décide autrement. Quand ce renfort arrivera, Rivière aura payé de sa vie les perplexités d'un gouvernement ne connaissant qu'une politique, celle « du trop peu et du trop tard », d'un gouvernement toujours en retard, suivant la formule connue, d'une année, d'une idée, d'une armée.*

### **L'armateur Roque dénonce les visées d'une compagnie chinoise sur Hongay (22 février 1883)**

M. ROQUE (2) AU GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE THOMSON

Haïphong, 22 février 1883,

...« La grande compagnie chinoise (*China Merchant's Steam navigation Co*) a fait d'actives démarches à Hué pour obtenir la cession d'une île dans le golfe du Tonkin, où, dit-on, se trouve une mine de charbon (3). Cette demande est faite, paraît-il, comme indemnité due pour l'assassinat d'un Chinois au Tonkin. M. Rheinart a fortement engagé Tu-Duc à refuser toute cession de territoire et à proposer de préférence une indemnité en argent (4). Le gouvernement annamite semble s'être décidé à envoyer une commission sur les lieux et s'être réservé de trancher la question après l'arrivée du rapport qui sera fait.

Ce qui fait l'extrême importance de cette démarche de la compagnie chi-

« noise, c'est que c'est à l'instigation des Anglais qu'elle agit et que ces derniers sont acquéreurs de l'île à un prix très élevé, si la cession est accordée par Hué. Or, par la situation de cette île, au moyen de canons puissants, on atteindrait les baies à eau profonde qui, seules, peuvent donner asile à une flotte sérieuse. Ainsi, par un manque d'énergie ou de prévoyance, nous perdriions les plus belles conséquences politiques de notre situation au Tonkin. Nous n'y aurions qu'un refuge pour les navires pouvant passer la barre [de Haï-phong], laquelle n'a que cinq mètres aux hautes marées.

Puisque je suis sur ce terrain, je signalerai les inconvénients du traité de 1874, qui permet à tous les pavillons d'aller à Hanoï, à 105 milles dans le cœur du Tonkin. Feron-nous donc toujours les affaires des autres, au détriment de notre propre sécurité ? (5) »

(Archives familiales de Madame LOTZER-BLANCSUBÉ. Texte inédit.)

### Prise de Nam-Dinh (27 mars 1883)

RAPPORT DU LIEUTENANT D'INFANTERIE DE MARINE DAIN A SON COLONEL

Hanoï, 28 mars 1883,

« La citadelle de Nam-Dinh est en notre pouvoir depuis hier à midi. L'attaque s'est faite avec quatre compagnies d'infanterie de marine, plus une demi-compagnie, quatre pièces de quatre et les tirailleurs annamites, appuyée par les canonnières de 1<sup>re</sup> classe *Fanfare* et *Surprise* (6), l'avisos à roues *Pluvier*, les petites canonnières la *Hache*, la *Carabine*, le *Yatagan* (7).

La *Fanfare* commença à bombarder seule, le 26 à midi ; le 27, les autres bateaux ouvrirent le feu à sept heures. Les troupes débarquèrent à onze heures trente. L'infanterie de marine monta à l'assaut après un combat dans les rues, où il fallut cheminer à travers les maisons, en se frayant un passage à coups de pics et de pioches. Mes tirailleurs fouillaient les maisons pour laisser le passage libre à l'artillerie qu'ils soutenaient. Je n'ai eu qu'à me louer de leur entrain ; encore une fois, on peut compter sur eux ; je n'ai pas remarqué de leur part un instant d'hésitation.

L'affaire a été beaucoup plus chaude qu'à Hanoï. C'est un miracle que nous n'ayons eu que trois blessés, dont notre brave et aimé colonel. Au début de l'action, M. Carreau a eu le pied droit broyé et la jambe gauche entamée par un projectile (8). L'amputation du membre broyé a été faite immédiatement. Se tenant au milieu d'une rue où étaient nos pièces de quatre, qui cherchaient à éteindre le feu du saillant de la demi-lune, très violent à ce moment, le colonel donnait des ordres à l'artillerie quand il a été atteint ; j'étais à côté de lui, j'eus le bonheur de le recevoir dans mes bras pour le confier à ceux qui l'ont porté à l'ambulance ; il est parti en encourageant ses hommes. Le médecin dit que sa blessure est aussi bien qu'elle peut être...

Je propose... »

(Journal des marches et opérations du Régiment des Tirailleurs annamites, Camp des Mares, Saïgon, t. 1<sup>er</sup>, feuillets 9, 54. Texte inédit) (9).

**Demande de crédits pour le Tonkin (27 avril 1883)**

EXPOSÉ DES MOTIFS PAR CHALLEMEL-LACOUR

27 avril 1883,

«... En ce qui concerne particulièrement le Tonkin, le Ministre des Affaires Etrangères a annoncé que le gouvernement croit nécessaire que nous nous y fixions à un titre définitif pour y faire régner l'ordre et la tranquillité, qui seuls pourront assurer le développement commercial et industriel de la contrée. Le moment est venu aujourd'hui de donner une forme plus précise à ce projet et de vous demander les ressources nécessaires pour en assurer l'exécution.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'un traité du 15 mars 1874 a placé le Royaume d'Annam vis-à-vis de la France dans une situation qui constitue une sorte de protectorat. Il a été convenu, en effet, entre les parties contractantes, que le Roi Tu-Duc s'engageait à conformer sa politique extérieure à la nôtre, sauf en matière commerciale, à permettre aux Français de s'établir dans un certain nombre de localités et, sous certaines conditions, de voyager dans le pays tout entier. La France obtenait le droit d'avoir, dans plusieurs villes, des consuls, lesquels étaient même autorisés à entretenir pour leur sécurité une force armée. Quant à la province du Tonkin, la plus riche du royaume et la plus importante, la cour de Hué s'engageait à assurer la libre navigation du Fleuve Rouge.

La plupart de ces engagements ont été, depuis 1874, l'objet de nombreuses violations de la part des Annamites. Le Fleuve Rouge n'a jamais, en fait, été ouvert au commerce, ses rives étant restées, sur plusieurs points, occupées par les pirates connus sous le nom de Pavillons Noirs, qui empêchent les trafiquants de circuler librement. A plusieurs reprises, des voyageurs français entrés dans le pays après s'être conformés à toutes les dispositions du traité, ont été molestés, sans que notre chargé d'affaires à Hué ait pu obtenir satisfaction.

Dès 1880, le gouvernement de la République a reconnu l'impérieuse nécessité de faire cesser un état de choses dont la prolongation porterait une atteinte funeste à notre situation dans l'Extrême-Orient. Les circonstances n'ont pas permis de donner suite à ce projet avant le commencement de l'année dernière. S'autorisant des instructions concertées entre les Départements des Affaires Etrangères et de la Marine, le Gouverneur de la Cochinchine avait arrêté, au mois de janvier 1882, certaines mesures destinées à accentuer notre protectorat sur l'Empire Annamite. Il ne s'agissait, toutefois, ni d'une conquête du Tonkin, ni même d'une entreprise pouvant nous conduire à intervenir dans l'administration intérieure de ce pays. On se proposait seulement d'envoyer sur le Fleuve Rouge les forces navales nécessaires pour chasser les Pavillons Noirs qui en occupent les rives, et assurer ainsi la liberté du commerce. Ce n'était donc pas, à proprement parler, une expédition militaire que nous entreprenions, puisque nos troupes ne devaient agir que contre les pirates. Les événements ont démontré qu'il y avait plus à faire. Les mandarins annamites, au lieu de voir en nos troupes des auxiliaires venant accomplir une œuvre qu'ils étaient incapables d'exécuter eux-

« mêmes, ont manifesté des intentions peu amicales et ont noué des intrigues avec nos adversaires. La nécessité de pourvoir à la sécurité de ses hommes a conduit le Commandant Rivière à s'emparer, l'an dernier, dès le 25 avril, de la citadelle de Hanoi. Tout récemment, l'attitude des Annamites devenant plus inquiétante, leurs préparatifs militaires risquant de nous obliger à des efforts d'autant plus grands que nous tarderions davantage, le Commandant Rivière a dû occuper encore quelques nouveaux points stratégiques, parmi lesquels figure l'importante forteresse de Nam-Dinh, qui est la clef du delta du Song-Koï et où flotte notre pavillon depuis le 28 mars dernier.

Il s'agit de savoir, Messieurs, si nous abandonnerons le Tonkin, comme on a fait, en 1873, à la suite de l'expédition de Francis Garnier ou si, au contraire, nous prendrons les mesures indispensables pour y conserver la situation acquise. Le gouvernement estime qu'il est temps de mettre fin à l'incertitude que les événements de ces dernières années ont jetée sur nos intentions. Notre retraite en 1873, la longanimité dont nous avons fait preuve ensuite, en présence des violations du traité de 1874, ont pu être considérées comme des marques d'indécision ou de faiblesse et n'ont pas été sans nuire au renom de la France en Asie.

D'autre part, il faut considérer que les habitants laborieux et pacifiques du Tonkin sont loin de nous être hostiles. Soumis à un régime arbitraire, exposés aux incursions de bandes indisciplinées, ils voient dans notre installation permanente une garantie de justice et d'ordre. Ces dispositions n'ont pas été sans influence sur l'accueil que nos troupes ont rencontré jusqu'à présent. Mais, en même temps qu'elles sont de nature à faciliter notre action, elles nous imposent, en quelque sorte, le devoir de ne pas trahir la confiance que les populations ont mise en nous, et de ne pas les livrer sans protection aux dangers auxquels les exposerait la sympathie même qu'elles nous ont témoignée.

Un nouvel abandon du Tonkin serait tenu pour une abdication dans ces régions de l'Extrême-Orient, où notre pavillon figure avec honneur parmi ceux des principales puissances commerciales et où l'expédition de 1860 lui a donné un prestige que nous ne devons pas laisser déchoir. Si, comme nous l'espérons, cette manière de voir est aussi la vôtre, nous établirons définitivement et sur des bases solides notre occupation, et nous aurons, outre l'accroissement légitime d'influence qui résultera d'une politique énergique et suivie, l'honneur d'ouvrir ainsi au commerce français et européen un des plus riches pays de l'Asie.

Pour nous établir solidement au Tonkin, et pour affirmer aux yeux de tous notre résolution de nous y maintenir, en donnant la sécurité qui lui fait défaut aujourd'hui, et en montrant aux indigènes qu'ils peuvent mettre en nous leur confiance, il est nécessaire, en ce moment, de renforcer nos forces navales et d'accroître l'effectif de nos troupes d'occupation.

Le gouvernement estime que le but qu'il se propose sera atteint, en ce qui concerne les forces navales, par l'envoi d'un cuirassé de station, de deux canonnières sur la côte, et de quelques petits navires dans les différents bras du Fleuve Rouge ; l'adjonction de ces navires à nos divisions navales de Chine et de Cochinchine permettra de parer à toutes les éventualités. Quant au corps d'occupation, son effectif devra s'élever au début à trois mille hommes de troupes métropolitaines et à mille tirailleurs annamites. Comme

« il compte actuellement, depuis l'arrivée de la Corrèze, mille hommes, et que la Cochinchine pourra fournir un complément de cinq cents hommes, il n'y aura lieu d'envoyer de France que quinze cents hommes.

La haute administration sera confiée à un Commissaire Général civil de la République, chargé d'organiser le protectorat ».

J. DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, p. 422-425.

(1) *Les mises en garde réitérées de Rheinart signalant l'aggravation alarmante de la situation et la nécessité indispensable et urgente de renforcer les garnisons du Tonkin et même de la Basse Cochinchine, ont fait comprendre à Jauréguiberry que le programme pacifique tracé par Le Myre de Vilers ne pourra pas être appliqué jusqu'au bout. Selon un journal satirique, le Président Grevy se serait opposé au projet de l'Amiral Jauréguiberry parce qu'il aurait souhaité placer le commandant militaire au Tonkin sous le contrôle d'un Commandant civil, qui n'aurait été autre que son frère Albert, ancien Gouverneur Général de l'Algérie (La Comédie politique, Lyon, 24 décembre 1882).*

(2) *Victor Roque (1833-1896) est un des plus anciens colons de Cochinchine, où il est arrivé dès 1860. Avec ses deux frères, il a monté à Saïgon des entreprises industrielles et commerciales. Co-fondateur et directeur de la compagnie des Messageries Fluviales, « homme considérable », dit Le Myre de Vilers, il s'est établi à Haïphong en novembre 1882 et y a fondé une ligne de vapeurs sur Hong-Kong. Roque suit de près et connaît bien les affaires chinoises. Ce sont les renseignements fournis par lui — renseignements corroborés par le Chargé d'affaires de France à Hué Rheinart — qui déterminèrent Rivière à s'assurer de Hongay « petit Gibraltar en miniature » sur la magnifique baie d'Along. V. Roque accompagna le Commandant de Vilers à Hongay (Cf. A. MASSON, *Comp. polit.*, p. 192-198). En janvier 1890, Victor Roque et son frère Henri seront enlevés par des pirates chinois dans le massif du Dong-Trieu et libérés, après deux mois de captivité, contre une forte rançon.*

(3) *La compagnie chinoise de navigation avait déjà reçu du gouvernement de Hué le monopole du transport du riz de l'impôt entre les diverses provinces du Vietnam. Cette compagnie était très puissante ; elle ne possédait pas moins de quarante bâtiments à vapeur et servait étroitement les intérêts du gouvernement chinois.*

(4) *De Hué, Rheinart, lui aussi, avait signalé à Rivière les 2 et 9 février 1883, l'arrivée dans la capitale, fin décembre 1882, d'agents de la compagnie chinoise de navigation et mentionné des manœuvres sino-britanniques tendant à obtenir la concession des mines de charbon de la baie d'Along, reconnues par Fuchs en 1882. Rheinart savait que sa sécurité personnelle était désormais menacée à Hué, il inclinait pourtant par devoir à demeurer à son poste. Mais Rivière, prêt à entreprendre une action énergique au Tonkin, ne voulait pas exposer le Chargé d'affaires à des représailles et le pressait de se retirer. Cédant aux objurgations de Rivière, Rheinart consentit finalement à quitter Hué pour Saïgon, le 3 avril 1883. Pierre, Paul Rheinart des Essarts (Charleville, 1840-Paris, 1902), officier d'infanterie de marine, entré en 1865 dans l'Inspection des Affaires Indigènes en Basse Cochinchine. D'une haute valeur intellectuelle et morale, Rheinart termina sa brillante carrière indochinoise en 1889, comme Résident Général au Centre Vietnam.*

(5) *Un beau-frère de Jules Ferry, Bavier-Chauffour, étant par la suite devenu concessionnaire des mines de charbon de Hongay, les adversaires du Président du Conseil ne manquèrent pas de prêter au chef du gouvernement d'inavouables calculs d'intérêt personnel dans l'entreprise tonkinoise. Ces imputations ne sont rien moins que prouvées. C'est, nous l'avons dit, le désir de prévenir une mainmise britannique, dissimulée derrière un trompe-l'œil chinois, qui incita le Commandant Rivière à la prise de possession précipitée de Hongay. En septembre 1884, Bavier-Chauffour obtint en effet des Régents d'Annam la concession des charbonnages de la baie d'Along ; mais, sitôt informé, Jules Ferry donna des ordres pour que cette concession fût annulée, « les mines de Hongay devant suivre la loi commune ». La concession définitive des charbonnages à Bavier-Chauffour n'intervint qu'en 1887, alors que Jules Ferry ne siégeait plus dans les conseils du gouvernement. Félix Faure, Sous-secrétaire d'État au Commerce et aux Colonies dans le cabinet Ferry, s'est porté garant à plusieurs reprises de la parfaite correction de Jules Ferry dans la question des charbonnages. Cf. Toung-Pao, 1890, p. 434-437, et Marcel BLANCHARD, *Correspondance de Félix Faure touchant les affaires coloniales (1882-1898)*, *Rev. Hist. Colo.*, 1955<sup>11</sup>.*

(6) *La Surprise, canonnière à hélice, 50 chevaux, 2 canons, 62 hommes.*

(7) *Chaloupes canonnières à hélice, 12 à 15 chevaux, 1 ou 2 canons, 26 hommes.*

(8) *Carreau, chef de bataillon au régiment des tirailleurs annamites de Saïgon. Promu lieutenant-colonel et désigné pour commander le renfort de sept cents hommes amené au Tonkin par la Corrèze. Ne survécut pas à sa blessure de Nam-Dinh ; décédé à Hanoi, après une longue agonie, le 13 mai 1883. Portrait : A. MASSON, *Corresp. polit.*, p. 213.*

(9) *Le rapport de Rivière au Gouverneur Thomson, daté de Nam-Dinh, le 31 mars 1883, est reproduit dans A. MASSON, *ibid.*, p. 213-221.*

## LE COMMANDANT RIVIÈRE TROUVE LA MORT AU COURS D'UNE SORTIE (19 mai 1883)

[TEXTE 207]

*Durcissant de plus en plus sa position après le rejet de la convention Bourée, la Chine répond à l'appel de Hué et fait entrer au Tonkin, à la fin de 1882 et au début de 1883, des troupes régulières de plus en plus nombreuses, qui occupent la plus grande partie de la haute région. La Chine, toutefois, tient à ne pas se compromettre trop ouvertement. Pour faire obstacle aux Français et les chasser, si faire se peut, elle compte surtout sur les Pavillons Noirs, que les mandarins chinois et vietnamiens ne cessent de rameuter et de soutenir en argent et en matériel de guerre.*

*Le jour même où Rivière s'empare de Nam-Dinh, les Pavillons Noirs prononcent une attaque sur Hanoï dégarni de troupes. Le Commandant Berthe de Villers les rejette au delà du Canal des Rapides. Revenu à Hanoï, le 2 avril, Rivière se rend compte que la situation s'aggrave tous les jours. Vainement, il suggère à Paris d'entreprendre une action sur la ville de Hué ; il proclame l'état de siège (17 avril) et sollicite des renforts de l'Amiral Meyer, Commandant de la division navale de Chine.*

*Le 9 mai, les Pavillons Noirs amènent à dos d'éléphants des canons sur la rive gauche du Fleuve Rouge et commencent le bombardement nocturne de la concession. Le 10 mai, Luu Vinh Phuoc lance un défi outrageant aux Français, qu'il somme de venir se mesurer à lui. Ce même jour, Rivière reçoit les compagnies de débarquement de l'Amiral Meyer, venu, à son appel, mouiller en baie d'Along. Mais l'Amiral fait savoir à Rivière que ses fusiliers marins devront rejoindre leur bord à bref délai. Le Commandant Rivière, qui éprouve le besoin impérieux de se donner de l'air, improvise alors hâtivement une reconnaissance offensive sur la route de Sontay, pour rompre l'investissement dont il se voit menacé.*

*La sortie s'effectue le 19 mai. Elle est fort maladroitement conduite. Le secret n'a pas été gardé ; les domestiques de l'hôtel du Commandant sont partis la veille et ont renseigné les Pavillons Noirs. Rivière est affermi dans son optimisme par le facile succès qu'ont remporté, le 16 mai, quelques détachements jetés sur la rive gauche du fleuve, qui, sans avoir un blessé, ont repoussé et poursuivi sur six kilomètres toute l'armée chinoise de Bac-Ninh, laquelle n'a opposé aucune résistance. Il est plein d'assurance ; le cartel de Luu Vinh Phuoc, auquel il tient à répondre, devrait pourtant lui donner à penser que l'adversaire l'attend en force, à dix contre un au moins. Au petit jour, quatre cent cinquante Français marchent en direction de Sontay ; ils sont d'excellente humeur ; on rit, on chante, comme dans une simple marche militaire. On tiraille sur quelques Chinois ; ceux-ci s'évanouissent aussitôt derrière les bambous, qui cernent l'étroite chaussée sur laquelle chemine la petite colonne. Rivière pense n'avoir à faire qu'à une avant-garde et craint que le gros ne se dérobe : « Ils auront décampé avant que nous n'arrivions ; nous allons encore faire buisson creux ». Il progresse à l'aveuglette, sans s'éclairer ni se couvrir, malgré les sages avis du Commandant Berthe de Villers : « Bah ! vous êtes fait pour la grande*

« guerre ; moi, je connais celle-ci ; laissez-moi faire ; vous allez voir ». La batterie de campagne dont on dispose, placée en première ligne contre toutes les règles, gêne l'infanterie plutôt qu'elle ne la sert. Les hommes ont brûlé 14.000 cartouches le 16 et ont reçu l'ordre de ménager les munitions, dont l'approvisionnement est insuffisant. Brusquement, les choses se gâtent. Arrivé au Pont de Papier, sur un petit ruisseau, une fusillade nourrie éclate de tous côtés, qui décime les marins servants des pièces ; la colonne est menacée d'enveloppement. Rivière saute de sa voiture ; peut-être se souvient-il de ce qu'il a écrit un jour : « L'homme n'est grand que par le mépris qu'il a de la mort ». Armé seulement de sa canne, il se précipite en avant, comme à l'abordage, et court jusqu'à l'extrême pointe, pour dégager les canons et rétablir la situation. Il se comporte en héros plutôt qu'en chef avisé, comme Francis Garnier, dont il partage le sort.

L'épaule gauche traversée par une balle tirée à cinquante mètres, le Commandant s'affaisse ; le capitaine Jacquin l'aide péniblement à se relever et est tué lui-même, en le couvrant de son corps. Le Commandant fait quelques pas, puis, dans la mêlée confuse du combat, il disparaît à la vue de ses hommes sans qu'on ait pu lui porter secours.

Le Commandant Rivière est-il tombé mort ou vivant aux mains des Pavillons Noirs ? On en discute encore. Il semble pourtant bien établi aujourd'hui qu'il ne succomba pas sur place, mais que, conscient ou inanimé, il fut emmené, à deux kilomètres de là, dans une pagode où se tenait Luu Vinh Phuoc. Celui-ci, exaspéré par la nouvelle qu'on venait de lui apporter de la mort de son fils adoptif Ba Duong, tué au cours de l'engagement, aurait fait décapiter le chef français, qu'il avait ordonné de prime abord de capturer en vie, pour l'échanger contre la citadelle de Hanoï.

La mort du Commandant Rivière met fin à ce qu'on peut appeler la période de l'occupation restreinte. Cette période a duré, non pas cinq ans comme en Algérie, mais seulement un an du fait du sacrifice de Rivière. A partir de l'été 1883, le gouvernement français va poursuivre résolument la conquête du Tonkin.

### Les Pavillons Noirs en 1883 (1)

...« Les bandes des Pavillons Noirs ne sont pas seulement composées d'Annamites et de Chinois. Ces brigands existaient déjà quand j'étais en Cochinchine [1863 à 1870]. Leur véritable but est la contrebande de l'opium, de la poudre et des armes de guerre.

Ils comptent dans leurs rangs pas mal d'Européens, des Français surtout, qui ne se recrutent évidemment pas parmi la crème de la population ; mais tous sont énergiques et entreprenants. On en parlait déjà beaucoup quand j'étais là-bas, dit cet officier qui a longtemps habité le pays. Quelques hommes de troupe de mon régiment ont déserté pour passer aux Pavillons Noirs. D'autres, qui étaient rentrés en France, sont retournés en Cochinchine plus tard, pour s'enrôler dans les bandes. Je pourrais en nommer cinq, au moins. Je connais aussi des officiers réformés, des marins, etc., etc., qui sont allés grossir les rangs des contrebandiers dits Pavillons Noirs.

On disait alors qu'après deux ou trois voyages sur le Fleuve Rouge, avec

« une cargaison d'armes et de poudre (que les Anglais et les Américains fournissaient à volonté), on pouvait, *si on n'était pas tué*, gagner une centaine de mille francs. L'appât de ce gain assure le recrutement des contrebandiers.

Ces bandits sont armés de fusils Winchester, Remington, Martini, etc., de bons révolvers et de solides coutelas. Ils ont pour complices les mandarins de Hué et d'ailleurs, aussi bien que des Européens habitant Changhaï, Saigon, Mytho, etc., gros négociants, vivant dans la haute société de l'endroit, fréquentant les fonctionnaires, les officiers, les personnages les plus honorés du pays. Par eux, et au moyen d'intermédiaires indigènes, les Pavillons Noirs sont prévenus de tous les mouvements de troupes, des mesures prises ou projetées... »

Extrait d'une lettre d'un officier français, sans nom d'auteur. Cité par les *Annales de l'Extrême-Orient et de l'Afrique*, t. VI, 1883-1884, p. 30-31.

### Une des dernières lettres privées du Commandant Rivière

#### LE COMMANDANT RIVIÈRE A MADAME DE CAILLAVET

Hanoï, 8 mai 1883,

«... Vous savez mal, vous autres gens de terre, ce que c'est que l'éloignement...

...Depuis deux mois, je suis très occupé, mais, comme c'est de choses sérieuses, ça ne compte pas. Comme le Gouvernement, qui ne se décidait à rien..., a eu l'imprudence de m'envoyer cinq cents hommes, je me suis mis à faire de moi-même ce qu'il ne se décidait pas à me faire faire. J'ai pris possession de toute une contrée minière, dont on avait grande envie, mais qu'on hésitait à prendre, et j'ai pris aussi une seconde citadelle. *Leur question du Tonkin sera bien obligée de marcher...*

...De Nam-Dinh, je revenais précipitamment à Hanoï, qu'on avait attaqué pendant mon absence, mais l'attaque avait été vigoureusement repoussée. Depuis ce temps là, nous avons autour de nous plus ou moins d'ennemis et je suis devenu administrateur, douanier, justicier, policier, toutes sortes de choses qui ne sont ni d'un marin ni d'un romancier...

...Je ne sais encore si on sera content en France de ce que j'ai fait. J'ai fait ce qu'il fallait et j'ai, en outre, une philosophie tranquille qui s'attend à tout et qui s'y résigne...

...Je ne m'ennuie pas de mon siècle, parce que je suis un homme d'abord, et puis, parce qu'il me semble qu'en dépit de ses défaillances, il y aurait de grandes choses à y faire... Je voudrais avoir dix ans de moins pour essayer de ces grandes choses, mais ne je les ai pas. J'en suis très prosaïquement aux dernières années actives de mon existence, qui a été douce et facile, heureuse en somme. Je n'ai pas à me plaindre, il n'est donné qu'à quelques-uns de se hausser jusqu'aux étoiles, voire même à celle d'Amiral ...»

### Le défi de Lun Vinh Phuoc (10 mai 1883) (2)

« Le robuste guerrier nommé Luu fait cette proclamation aux Français : Vous êtes des rebelles, les autres nations vous méprisent... Votre caractère est comme celui d'un vil animal, votre cœur est comme celui d'une bête féroce. Depuis que vous êtes en Annam, vous vous emparez des citadelles ; vous massacrez les mandarins ; vos défauts sont aussi nombreux que les cheveux de la tête. Vous vous emparez des douanes pour prendre les recettes. Ce forfait mérite la mort... le Ciel ne vous pardonnera pas.

Aujourd'hui j'ai l'ordre de faire la guerre. Mes soldats sont nombreux comme les nues... mes drapeaux et mes lances obscurcissent le ciel, mes fusils et mes sabres sont aussi nombreux que les arbres des forêts... Mais l'intérêt public est grand ; je ne veux pas choisir la ville d'Hanoi pour faire un champ de bataille, de peur de causer la ruine des habitants. C'est pourquoi je fais cette proclamation aux rebelles français qui cherchent à voler ce pays et à commettre des actes de piraterie. Si vous êtes assez forts, vous enverrez vos soldats-corbeaux dans le Phu-Hoai pour faire la guerre avec mes soldats terribles, pour savoir quel sera le plus fort.

Si vous avez peur de venir, coupez la tête du Consul, du Commandant en chef, du chef de bataillon et des capitaines, et envoyez-les à ma résidence ; rendez ensuite les citadelles, puis retournez en Europe. Alors je pourrai vous pardonner et je ne vous poursuivrai pas, mais, si vous tardez, j'irai jusqu'à vous pour vous tuer tous et il ne restera pas chez vous même un brin d'herbe.

La vie est proche de la mort. Réfléchissez ».

DE MAROLLES, *La dernière campagne...*, 1932, p. 201-203.

### Le combat du Pont de Papier ou de Cau-Giay (19 mai 1883)

LE CONSUL DE FRANCE A HAIPHONG, FORESTIER, A THOMSON, GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE

20 mai 1883,

« Un grand malheur vient de frapper le corps expéditionnaire du Tonkin. Le Commandant Rivière a été tué hier matin, samedi 19, dans une sortie qu'il dirigeait contre les Drapeaux Noirs de Luu Vinh Phuoc, armés de fusils Remington et de revolvers, et conduits, dit-on, par un Européen dont on ignore la nationalité. Le corps du Commandant est resté entre les mains de l'ennemi, ainsi que celui du capitaine Jacquin, du lieutenant Héral de Brisais et de l'aspirant Moulun, de la *Victorieuse*.

Le Commandant, avec sa bravoure habituelle, marchait en tête des troupes ; il avait engagé l'artillerie à sa suite, au delà des limites normales. Assailli de trois côtés, il vit qu'une pièce, privée de ses canonniers, allait rester en la possession de l'ennemi. Il aida M. Pissère, lieutenant de vaisseau, M. Moulun, aspirant, à l'arracher aux mains de l'ennemi ; c'est en effectuant ce travail que le Commandant et l'aspirant ont été blessés mortellement. La pièce a été sauvée, mais il n'a pas été possible de relever le corps du Commandant ; c'eut été exposer nos troupes à une boucherie inutile (3).

Le Commandant Berthe de Villers a été blessé mortellement. Il a été

« traversé de part en part à la région abdominale ; une deuxième balle lui a traversé le bras gauche ; il est condamné par les médecins... Le chiffre des morts et des blessés, en y comprenant les officiers et les sous-officiers, atteint le chiffre maximum de quatre-vingt-quatre, soit le cinquième des troupes engagées dans la sortie d'hier (4).

Les officiers présents à Hanoï se sont réunis en conseil de défense aussitôt après les événements ; ils ont pris les mesures nécessaires pour assurer la défense de la citadelle et de la concession... L'extrême prudence eut conseillé peut-être l'évacuation de la citadelle, dont la possession est importante au point de vue moral. Le capitaine Pinterre aura beaucoup de peine à la défendre avec sa compagnie, si elle est sérieusement attaquée.

J'ai pris sur moi d'écrire au *Tong Doc* pour obtenir de lui qu'il intercède auprès de Hoang Ké Viem afin d'obtenir que le corps des officiers tués et que les blessés nous soient rendus. Aurai-je réussi ? J'en doute. J'ai cru devoir faire cette tentative (5).

Les troupes françaises ont succombé, ainsi que leur Commandant, là où ont péri Francis Garnier et Balny, en 1874, au pont Balny.

Si les troupes eussent été éclairées, l'artillerie à l'arrière et le Commandant moins audacieux, la journée nous eut sans doute été favorable et Hanoï eut été débloqué. Le Commandant m'avait dit, la veille de l'action, qu'il ne rentrerait pas avant le soir ; il tenait à utiliser les compagnies de débarquement de la division de Chine, dont l'Amiral [Meyer] lui faisait pressentir le rappel prochain, lorsqu'il reprendrait sa station.

Les combattants s'accordent pour dire qu'ils n'ont eu devant eux que des Chinois, des Pavillons Noirs. M. Chénieux a dû vous envoyer le dernier défi de leur chef, qui explique, dans une certaine mesure, les événements d'aujourd'hui.

Les officiers présents au combat estiment que l'ennemi a subi des pertes sérieuses et s'accordent à louer l'attitude de leurs troupes devant le feu. M. de Marolles a couvert la retraite, qui s'est effectuée en bon ordre. On évalue à quinze mille hommes le nombre des Pavillons Noirs qui cernent Hanoï. Ce chiffre est peut-être exagéré, mais il ne faut pas oublier que, selon toutes probabilités, dans ces derniers temps, les Pavillons Noirs ont fait un grand nombre de recrues.

Le colonel Carreau est mort dimanche des suites de ses blessures... »

(Arch. Centr. Indoch. GGQ 11/12.499, pièce n° 5. Repr. dans *Ministère des Affaires Étrangères, Documents diplomatiques, Affaires du Tonkin*, 2<sup>e</sup> partie, décembre 1882-1883 [Livre Jaune C], 1883, p. 157-158.)

(1) En juin 1882, le chef des Pavillons Noirs Luu Vinh Phuoc avait fait offrir au Commandant Rivière sa soumission, moyennant la concession dans le delta d'un fief, qui aurait fait de lui une sorte de baron féodal bien nanti ; la proposition fut écartée. Au début de 1883, les Pavillons Noirs firent leur jonction avec l'armée royale de Hué, commandée par le Prince Hoang Ke Viem, qui avait ses quartiers à Sonlay ; A partir de cette époque, les Pavillons Noirs devinrent de plus en plus entreprenants. Les détails ci-dessus montrent que, par leur encadrement comme par leur armement, ces bandes formaient une troupe redoutable.

(2) Proclamation placardée à la porte Sud-Est de la citadelle dans la soirée du 10 mai. L'audace des Pavillons ne cessait de grandir ; le 12 et le 15 mai, des partis de Chinois se risquèrent à attaquer, de nuit, il est vrai, la Mission catholique, en pleine ville de Hanoï.

(3) Nombreux récits du combat du 19 mai : rapport du lieutenant de vaisseau PIS-SÈRE, repr. par A. MASSON, *Corresp. polit.*, p. 255-261 ; DE MAROLLES, *La dernière campagne...* ; Em. DUBOC, *Trente-cinq mois de campagne. — Relations de partici-*

pants in *Le Siècle*, du 4 juillet et du 26 octobre 1883. Documents Rivière, dans la collection Parent des Rosans, Bibliothèque de la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, Passy, n° 117-4 bis ; BAUDE DE MARCELEY, *Le Commandant Rivière...* ; E. LOUVET, *Vie de Mgr Puginier*. A posteriori : COQUET, *Rev. Indo.*, 1911<sup>1</sup>, et VIDIL, *B. S. Et. Indo.*, 1931<sup>4</sup>.

(4) Le chiffre des pertes françaises varie selon les auteurs. Le gérant du consulat de Hanoï, Chénieux, dénombra, le 24 mai, cinquante tués (dont cinq officiers) et soixante-seize blessés (dont six officiers). Les Pavillons Noirs auraient perdu, de leur côté, cent vingt hommes.

(5) En septembre 1883, grâce aux indications fournies par des chrétiens tonkinois à Mgr Puginier, les restes mortels du Commandant Rivière et des autres victimes furent retrouvés et inhumés, le 8 octobre, dans la concession de Hanoï (*Procès-verbal de l'exhumation des corps par le Résident de France Bonnal*, in DE MAROLLES, p. 233-241). La dépouille du Commandant fut ramenée en France en janvier 1885 et déposée dans le caveau de la famille, au cimetière Montmartre. Comme pour Francis Garnier, des versions hautement fantaisistes ont été émises après coup sur les circonstances de la mort du Commandant Rivière : Rivière et le capitaine Jacquin se seraient mutuellement fait sauter la cervelle, pour n'être pas pris vivants ; Rivière aurait été abattu par un sergent d'infanterie de marine furieux des fautes commises dans la journée et croyant avoir été attiré dans un quel-apens...



### CHAPITRE III

#### GUERRE LARVÉE CONTRE LA CHINE DE LA MORT DU COMMANDANT RIVIÈRE AUX PRÉLIMINAIRES DE TIEN-TSIN (1883-1884)

*L'échec du Pont de Papier détermine en France — pour un court laps de temps — un sursaut national. Les crédits pour le Tonkin, demandés en avril 1883 par Challemel-Lacour, après avoir été accordés en première lecture, le 15 mai, par 351 voix contre 48, reviennent devant la Chambre après la mort de Rivière, et sont votés, cette fois, à l'unanimité (26 mai).*

*Au cours de son premier ministère (septembre 1880 à novembre 1881), Jules Ferry, après avoir, en guise de hors d'œuvre, réglé la question tunisienne, s'est cantonné dans la politique scolaire, envisagée en elle-même et sous l'angle de la défense laïque et républicaine. Itérativement Président du Conseil en février 1883, Jules Ferry, résolument pacifiste en Europe, où la formation récente de la Triple alliance interdit tout espoir à la France, fait de l'expansion outre-mer un des articles essentiels de son programme. Contre l'opposition conjuguée des « patriotes de terre ferme », qui, à l'extrême droite et à l'extrême gauche, sont hypnotisés par les soucis primordiaux de la défense continentale et par l'éventualité d'une guerre de revanche, Jules Ferry affirme l'impérieuse nécessité d'une politique systématique d'agrandissements outre-mer, justifiée par des considérations d'intérêt à la fois moral, politique et économique. Contrecarré plutôt que soutenu par un Parlement qu'il lui faut entraîner à bout de bras dans une direction qui ne lui sied guère, Ferry, au cours de son second ministère, se montre décidé à conduire à son terme l'entreprise tonkinoise, poursuivie conjointement avec le renforcement du protectorat tunisien (convention de la Marsa juin 1883), avec des efforts de pénétration au Congo et à Madagascar (prise de Majunga et de Tamatave par l'Amiral Pierre, mai et juin 1883) et avec des négociations en Birmanie.*

*Après avoir prescrit, le 27 mai 1883, de conserver Hanoï à tout prix, attitude qui contraste violemment avec le repli précipité consécutif à la mort de Francis Garnier, Paris dirige sur le Tonkin, dès juillet, d'importants renforts placés sous les ordres du Général Bouët, Commandant supérieur à Saïgon. La Métropole désigne en même temps un Commissaire civil de la République, qui, substitué au Gouverneur de la Cochinchine, dirigera désormais la politique française au Tonkin et à Hué. En août 1883, les navires de l'Amiral Courbet bombardent les forts de Thuan-An et forcent l'entrée de la rivière de Hué. Le Commissaire civil Harmand conclut avec la Cour d'Annam une convention, qui fait passer entre les mains de la France la réalité du pouvoir au Tonkin*

et même dans le Centre Vietnam. La convention provisoire d'août 83 sera, du reste, bientôt amendée en faveur de la Cour de Hué par un nouveau texte, le traité Patenôtre du 6 juin 1884.

Au Tonkin, le Général Bouët s'organise défensivement, puis rejoue quelque peu au Nord de Hanoï les Pavillons Noirs, au cours de deux combats sans caractère décisif (15 août et 1<sup>er</sup> septembre 1883). Désireux de mettre fin à la mésentente qui sépare le Commissaire civil et le Général Bouët, le gouvernement français confie bientôt à l'Amiral Courbet, le commandement de toutes les forces de terre et de mer (25 octobre). Une dure bataille de trois jours livre au nouveau Commandant en chef la citadelle de Sontay, tenue par les Pavillons Noirs et par les réguliers chinois (14-16 décembre). L'Amiral Courbet s'apprête à prendre les autres places du delta lorsqu'il se voit, le 13 février 1884, renvoyé à bord de son escadre. Une brigade de la Guerre vient, en effet, doubler la brigade d'infanterie de marine, qui, jusqu'alors, opérait seule au Tonkin, et le commandement des opérations à terre est dévolu à un Général de division. Le Général Millot s'empare presque sans coup férir des places de Bac-Ninh (12 mars 1884) et de Hung-Hoa (13 avril).

La Chine se rend compte alors qu'il lui sera impossible de reconquérir le Tonkin ; elle juge plus sage de se désister de ses prétentions. Le parti de la guerre s'efface à Pékin devant le parti de la paix, effacement éphémère, que Li Hung Tchang met à profit pour conclure à Tien Tsin, avec le Commandant Fournier, un accord hâtif, aux termes duquel, moyennant certaines concessions de « face », la Chine renonce à toute visée sur le Tonkin (11 mai 1884).

### HARMAND, COMMISSAIRE GÉNÉRAL CIVIL

(juin à octobre 1883)

[TEXTE 208]

En avril 1883, le gouvernement français a décidé d'envoyer le consul de France à Hanoï Kergaradec en mission à Hué, pour tenter de régler avec le gouvernement vietnamien la question du Tonkin. La mort du Commandant Rivière précipite le cours des événements. Le gouvernement français renonce à la mission Kergaradec et confie des pouvoirs très étendus à un agent politique appelé, sous le titre de Commissaire Général civil de la République, à prendre la direction de la politique française en Indochine, au lieu et place du Gouverneur de la Cochinchine, confiné désormais dans l'administration de la Basse Cochinchine et dans les relations avec le Cambodge.

Connu par le rôle qu'il a joué auprès de Francis Garnier et par ses remarquables explorations dans l'hinterland de la péninsule, chargé ensuite du consulat de Bangkok, le Commissaire Général Harmand est un spécialiste averti de tous les problèmes indochinois. Il est chargé de contrôler l'autorité militaire au Tonkin, d'organiser le protectorat, de neutraliser les Pavillons Noirs, d'arrêter les bases sur lesquelles devront s'établir les nouvelles relations entre la France et le Vietnam.

Harmand avait mandat de tempérer l'ardeur des militaires ; il l'excita, au contraire. Transféré de Saïgon à Hanoï, le 8 juin 1883, le Général Bouët

entendait n'agir qu'avec circonspection ; il voulait se fortifier solidement dans le delta, en attendant de recevoir des forces suffisantes le mettant à même de frapper un coup décisif. Poussé par l'impatience du Commissaire Général, le Général Bouët se borna à lancer, les 15 août (affaire des quatre Colonnes), et les 1<sup>er</sup> et 2 septembre (affaire de Palan), deux attaques frontales, non poussées à fond, contre les Pavillons Noirs postés sur la route de Sontay, à quinze kilomètres de Hanoï. Les Pavillons Noirs, délogés de leurs lignes, se retirèrent sans éprouver de pertes majeures. Harmand reprochait au Général Bouët ses lenteurs, qui permettaient aux troupes chinoises de venir renforcer les Pavillons Noirs à Sontay et à Bac-Ninh. De son côté, le Général Bouët supportait mal d'être subordonné à un jeune civil, pourvu d'un grade subalterne dans le corps des médecins de la marine. Le désaccord entre les deux chefs prit bientôt un caractère aigu. Le Général Bouët fut renvoyé en France par Harmand, le 11 septembre et remplacé intérimairement par le colonel Bichot.

Cet incident n'était pas fait pour affermir la position du Commissaire civil. N'ayant pu qu'esquisser la mise en place d'une administration nouvelle au Tonkin, Harmand s'éloigna peu après, lui aussi, laissant la place à l'Amiral Courbet, dont la nomination mit fin à la fâcheuse dualité des pouvoirs qui existait au Tonkin depuis la mort de Rivière.

François, Jules Harmand, né à Saumur, le 23 octobre 1845. Ecole de Santé militaire de Strasbourg (1863-1866). Médecin auxiliaire de la marine en Basse Cochinchine (1866-1868). Campagne de la mer du Nord en août 1870. Campagne de Kabylie en 1871. Deux ans dans le Levant. En 1873, médecin et naturaliste de la première mission archéologique Delaporte au Cambodge ; seul membre de cette mission qui soit revenu valide. Avec Francis Garnier, s'est distingué à Hai-Dzuong et à Nam-Dinh. Docteur en médecine en 1875. Voyages d'exploration scientifique au Cambodge, au Laos et dans la chaîne annamitique, de 1875 à 1877. Commissaire adjoint de l'Exposition permanente des Colonies de 1879 à 1881. En octobre 1881, Consul à Bangkok, d'où il rejoint le Tonkin en juin 1883. Quitte définitivement en 1885 le corps de santé de la marine pour entrer dans la carrière diplomatique. En poste à Calcutta (1885) ; à Santiago de Chili (1890). Ambassadeur à Tokyo (1894-1905). Mort à Poitiers, le 14 janvier 1921. Auteur de nombreuses publications, notamment : L'Indochine politique et administrative, 1887 ; Domination et Colonisation (1910).

Portrait dans BOUDET et MASSON : fig. 91. Cf. E. BOUDET. Une grande figure coloniale, le médecin de la marine Harmand, *Rev. marit.*, décembre 1933, p. 721-731.

### Instructions données au Commissaire Général civil au Tonkin

CHALLEMEL-LACOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
ET CHARLES BRUN (1), MINISTRE DE LA MARINE  
ET DES COLONIES, A M. HARMAND,

Paris, 8 juin 1883,

† Le Gouvernement de la République, avec l'assentiment des deux Chambres, a décidé de remettre à un Commissaire Général civil le soin de présider à l'action que les événements nous ont amenés à engager au Tonkin...

...« Le Commissaire Général civil représente la pensée du Gouvernement auprès de l'autorité militaire ; il est chargé d'empêcher que l'action militaire ne dévie et ne s'étende au delà du cercle tracé dans les présentes instructions. (Il) est un négociateur, autant qu'un administrateur et un organisateur. Il aura à employer tous les moyens dont il pourra disposer, pour prévenir l'intervention de la Chine, pour ramener à nous le Gouvernement annamite et rompre les intelligences qui existent entre Hué et Pékin, pour gagner, s'il y a lieu, les Pavillons Noirs à la solde de l'Annam. Il est chargé d'organiser, dans des limites déterminées, notre protectorat au Tonkin, en se bornant tout d'abord aux mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier de la vie sociale dans les territoires occupés et le recouvrement des impôts à notre profit. Enfin, dès que le moment favorable se présentera, il aura à entamer des négociations, afin de régulariser, soit par des modifications introduites dans le traité de 1874, soit même par une nouvelle convention, les rapports nouveaux que notre établissement définitif au Tonkin devra créer entre la France et l'Annam...

...La seule partie du Tonkin que nous nous proposons d'occuper est le delta du Song-Koi. Nous n'entendons pas dépasser Bac-Ninh et Hung-Hoa... sauf pourtant, sur la côte, les points dont l'occupation paraîtra nécessaire...

...Jusqu'à ce jour, le Gouverneur de la Cochinchine était investi des pouvoirs nécessaires pour négocier avec le Gouvernement annamite. Il a été décidé qu'à l'avenir, ce rôle serait confié au Commissaire Général au Tonkin... Peut être sera-t-il préférable que vous chargiez du soin [de traiter avec l'Annam] M. de Kergaradec (2), à qui nous avons déjà confié auprès de la Cour de Hué une mission que les derniers événements ne lui permettent pas d'accomplir. Cet agent devra se tenir à votre disposition... \*

(Documents diplomatiques français (1871-1914), 1<sup>re</sup> série, t. V (23 février 1883, 9 avril 1885), 1933, p. 53-54.)

(1) Charles Brun, ingénieur du Génie maritime, sénateur du Var, Ministre de la Marine dans le second cabinet Ferry, jusqu'au 21 août 1883, date à laquelle il démissionna pour des raisons de convenances personnelles, auxquelles les événements du Tonkin ne furent sans doute pas étrangères.

(2) Comte Lejumeau de Kergaradec, Alexandre, Camille, Jules, Marie, né le 1<sup>er</sup> janvier 1841, à Lorient. Ecole Navale (1857-55). Enseigne en 1863. Campagnes du Mexique (1863-64), à Tahiti (1865). Lieutenant de vaisseau en 1868. En Basse Cochinchine en 1867 ; Inspecteur des Affaires Indigènes de 1869 à 1872. Consul de France à Hanoï ou à Haïphong de 1875 à 1883. Capitaine de frégate en avril 1883. Passé aux Affaires Étrangères. Consul à Bangkok à partir de 1883. Consul général à Moscou en 1891. Décédé à Berlin le 2 octobre 1894. Auteur de nombreux articles sur le Tonkin, notamment : Rapport sur la reconnaissance du Fleuve du Tonkin, 1877 (*Rev. col. et marit.*, août et octobre 1877).

## NOUVEAUX TRAITÉS ENTRE LA FRANCE ET LA COUR DE HUÉ (25 avril 1883-6 juin 1884)

[TEXTE 209]

Depuis 1880, le Chargé d'affaires à Hué Rheinhart signalait dans ses rapports que le nœud de la question au Tonkin n'était pas au Tonkin, mais dans la capitale du Royaume. Reprises et appuyées par Harmand, par le Gouverneur

Thomson, par l'Amiral Courbet, par l'ambassadeur en Chine Tricou, ces demandes réitérées d'intervention à Hué finirent par être entendues à Paris. Le 11 août, le Département prescrivit à l'Amiral Courbet, à qui venait d'être confié le commandement d'une division navale au Tonkin, doublant la division de Chine (Amiral Meyer), de frapper à la tête, c'est-à-dire de procéder sur la capitale, à la démonstration que, vingt-cinq ans plus tôt, ni Rigault de Genouilly, ni Charner ni Bonard n'avaient pu ou voulu entreprendre. Un conseil de guerre, tenu à Haïphong le 30 juillet, entre Harmand, Courbet et Bouët, avait arrêté déjà les modalités de l'opération. L'Amiral Courbet aurait voulu agir également à Tourane et à Tien-Yen, point d'aboutissement au Tonkin de plusieurs routes venant de Chine; Paris refusa l'autorisation, ne retenant qu'une action sur Thuan-An.

L'escadre de l'Amiral Courbet arriva le 18 août 1883 devant les forts défendant l'entrée de la rivière de Hué. Les forts, démolis par le bombardement, furent occupés par les troupes du débarquement, huit cent hommes, venus non pas du Tonkin, mais prélevés sur les garnisons de Saïgon. Le gouvernement vietnamien sollicita aussitôt une suspension d'armes. Le Commissaire civil se rendit à Hué et y conclut, le 25 août 1883, à la Légation de France, une convention asseyant sur des bases solides le protectorat français : cession à la Basse Cochinchine de la province du Binh-Thuan; installation à Hué d'un Résident de France ayant droit d'audience privée auprès du souverain; Résidents français au Tonkin et dans les deux provinces septentrionales du Centre Vietnam; retrait des garnisons vietnamiennes du Tonkin. La convention Harmand, affaiblissant très sérieusement le royaume du Vietnam, ne tendait à rien moins qu'à préparer à plus ou moins longue échéance son annexion.

Harmand avait toutefois dépassé sur plusieurs points les instructions qu'il avait reçues. Ses vues ne furent pas intégralement approuvées par le gouvernement, qui, renonçant à la politique, pratiquée en 1862, des acquisitions territoriales, était acquis, à ce moment, pour l'Indochine comme pour la Tunisie, à la politique de l'administration indirecte, à la formule plus souple et moins coûteuse du protectorat. Dans la lutte qu'il s'appropriait à soutenir contre la Chine, Paris désirait éliminer le péril vietnamien, mais il entendait aussi ménager la Cour de Hué, dont il recherchait l'amitié plutôt que l'amoindrissement définitif. Paris refusa donc de ratifier la convention Harmand, trop rigoureuse à son gré, qui ne devait jamais entrer en vigueur.

Le nouveau Ministre de France en Chine Patenôtre fut chargé, en rejoignant Pékin, de faire escale à Hué et d'y débattre un accord moins draconien. De ces négociations sortit, le 6 juin 1884, un second traité de protectorat, qui vint remplacer le traité ambigu et trop élastique de 1874 (restitution à la Cour de Hué du Binh-Thuan et de l'administration des provinces septentrionales du Centre Vietnam). Ratifié par la Chambre française, le 7 mai 1885 — après la chute de Ferry — par 304 voix contre 52, le traité Patenôtre a constitué jusqu'à 1945 la charte fondamentale des rapports franco-vietnamiens.

La période qui suit la mort de Tu-Duc, survenue le 17 juillet 1883, est une des plus tragiques de l'histoire du Vietnam. L'instabilité dynastique est extrême; les révolutions de palais consomment les souverains à une cadence effrayante. De juillet 1883 à septembre 1885, cinq souverains montent tour à tour sur le trône de Gia-Long : Duc-Duc, Hiep-Hoa, Kien-Phuoc, Ham-Nghi, Dong-

*Khanh ; trois de ces souverains périssent de mort violente, par le fer, le lacet ou le poison. Les véritables maîtres du Vietnam, durant cette lugubre période, sont les deux Régents, Ton That Thuyet et surtout Nguyen Van Tuong, « tuteur « omnipotent et Premier Ministre inamovible d'une série de rois aussi inouisibles qu'éphémères » (Patenôtre).*

Cf. A. DELVAUX, La légation de France à Hué et ses premiers titulaires, *B. A. V. H.*, 1916<sup>1</sup>, et Quelques précisions sur une période troublée de l'histoire d'Annam, *ibid.*, 1941<sup>111</sup>.

### Pierre Loti au bombardement des forts de Thuan-An (1)

(18-21 août 1883)

« *A bord, 17 août 1883.* — L'escadre se réunit dans la baie de Tourane... Le thermomètre marque 33°5 au vent et à l'ombre... Les matelots sont gais comme de grands enfants... Pourtant les insulations et les fièvres ont déjà fait parmi eux bien des ravages... Dans l'après-midi, on voit arriver de terre un canot portant des mandarins vêtus de noir, l'un d'eux abrité sous un immense parasol blanc. Ils vont conférer à bord... et s'en retournent comme ils étaient venus. A cinq heures, réunion et conseil des capitaines à bord du *Bayard* (2) Orage et pluie torrentielle...

...*Samedi 18 août.* — A neuf heures du matin, l'escadre [les cuirassés *Bayard* et *Atalante* le transport, l'*Annamite*, le croiseur *Chateau-Renaud*, l'avisos *Drac*, les canonnières *Lynx* et *Vipère*] sort en ligne de file de la baie de Tourane... traverse une légion de barques de pêcheurs voilées en aile de papillon et fait route vers Hué... A deux heures trente, l'escadre arrive devant l'entrée de la rivière de Hué... L'escadre s'avance avec précaution, mouille le plus près possible et s'emboîte, en hissant le pavillon français, pour commencer le bombardement...

...*5 h. et demie du soir.* — ... Voici tout-à-coup de petites lueurs rapides qui éclatent aux embrasures du fort... C'est la riposte, on tire sur nous. Il y a même ailleurs, en quantité, de petites batteries qu'on ne voyait pas, qui étaient échelonnées tout le long de la côte et qui font feu tant qu'elles peuvent. Mais ce sont des boulets ronds qui ne portent pas jusqu'à nous... Bientôt, de grandes flammes rouges commencent à monter derrière le fort de Thuan-An ; c'est un incendie que nos obus ont allumé là-bas...

*7 h. du soir.* — La nuit est presque venue... L'Amiral signale de cesser le feu et tout se tait... C'est demain matin, au petit jour, que nous devons tenter le débarquement de vive force ; on a préparé, avec des bambous, les ponts, les radeaux, tout le matériel nécessaire. Les matelots ont toujours leur entrain insouciant, mais les gens raisonnables se préoccupent un peu de ce coup de main avec si peu de monde, au milieu des brisants, sur une plage garnie de canons et de soldats...

*Dimanche 19 août.* — Branle-bas à 4 h. du matin...

*5 h. et demie.* — Contre-ordre de l'Amiral ; débarquement ajourné... Les brisants sont trop dangereux aujourd'hui... Au signal de l'Amiral le bombardement général recommence. Pas de roulis aujourd'hui ; les pièces de

« l'escadre, parfaitement pointées, portent toutes en plein sur les batteries annamites... Leur feu ne tient pas dix minutes. Au bout d'une demi-heure, nous cessons aussi le nôtre, la terre ne ripostant plus...

...Lundi 20 août, 4 h. du matin. — Branlebas. Nuit close. Le corps de débarquement déjeûne à la hâte, prend ses munitions et deux jours de vivres. Quelques poignées de mains, quelques recommandations entre ceux qui partent et ceux qui restent, puis on s'embarque dans les canots.

5 h. 30. — Au petit jour, les pavillons français sont hissés en tête de chaque mât ; le vacarme du bombardement recommence. La terre ne répond pas...

5 h. 50. — Toute la flottille des canots se met en marche. Temps très pur, absolument calme... Nos obus semblent tomber sur un pays abandonné...

... 6 h. 40. — La compagnie de l'*Atalante* est dans le fort du Nord... Le pavillon français... est hissé par le lieutenant de vaisseau Poidlouë, commandant la compagnie. Les marins poursuivent les Annamites dans la direction du Nord-Ouest.

7 h. — L'artillerie de débarquement et le premier groupe d'infanterie de marine mettent pied à terre. Les canots reviennent pour faire un second transport...

...9 h. 10. — Les Français sont entrés par deux côtés à la fois dans le grand fort circulaire, que les obus de l'escadre ont déjà rempli de morts... C'est fini, toute la rive Nord est prise, balayée, brûlée...

...Nuit du 20 août... Un blessé, s'étant relevé tout à coup, parlait très fort, d'un ton presque prophétique, ayant l'air de dire aux Français des choses qui voulaient être entendues. Alors on lui avait envoyé l'interprète. C'était une malédiction suprême, contre les mandarins militaires, qui avaient pris la fuite, après les avoir poussés au combat, contre les esprits de pagodes, qui n'avaient pas su les protéger. Il avait dit ensuite que les esprits des Français étaient supérieurs à ceux des Annamites et avait terminé en demandant un peu de vin et de sucre. Le verre vidé, sa mâchoire était tombée avec un bruit de boîte qui s'ouvre et il était mort en agitant ses mains, comme pour faire par politesse un dernier *Tchin-Tchin*...

9 heures... Plusieurs jonques apparaissent à la file, illuminées tout-à-coup par un feu clair, à long jet de flamme, qui brille à l'avant de l'une d'elles... Il y a le pavillon parlementaire blanc au-dessus de ce feu... Une voix qui semble bien française interroge : « Voulez-vous recevoir les parlementaires de la Cour de Hué, qui viennent demander la paix ? » On répond : « oui ! » et elles accostent... On s'attendait à voir descendre quelque grand personnage asiatique. Mais non, c'est une tête européenne, très pâle... L'homme est vêtu d'une soutane violette, l'anneau pastoral brille à son doigt... « Monsieur, « je suis l'Evêque missionnaire de Hué (3). J'accompagne les parlementaires. « Voulez-vous recevoir le Ministre du Roi ?... »

21 août... Vers sept heures, le bruit très éloigné d'une fusillade. Ce sont les troupes françaises, campées en fort circulaire, qui viennent de traverser la rivière de Hué... et s'avancent sur les sables de la rive Sud... Ce doit-être la fin des fins et, sans doute, on ne se battra plus...

... à 3 h. de l'après-midi. — L'ambassade traverse de nouveau le campement, revenant du quartier général... Cette fois, les palanquins sont restés fermés. Seul Monseigneur a entr'ouvert ses petits rideaux pour saluer de la main et annoncer que le traité de paix est accepté avec ses clauses les plus dures... (4).

Pierre LOTI, *Figures et choses qui passaient*, p. 239-321.

### Ultimatum Harmand à la Cour de Hué (août 1883)

« Harmand, Commissaire Général de la République Française, Envoyé Plénipotentiaire, à S. E. le *Thường-Bac*, Ministre des Relations Extérieures de S. M. le Roi d'Annam et à tous les Membres du Ministère.

Les griefs que nous avons contre vous sont si nombreux que je ne m'arrêterai pas à les citer tous. Je vais seulement énumérer les principaux.

Jusqu'à présent, malgré nos réclamations fréquentes, vous n'avez pas donné satisfaction à une seule de nos plaintes légitimes. Toutes nos protestations sont demeurées vaines. Malgré les solennels traités conclus avec vous, malgré les compensations que nous avons bien voulu vous accorder, vous n'avez jamais consenti à accepter loyalement notre présence en Cochinchine. Vous avez constamment soudoyé contre nous des agents investis de grades par votre Gouvernement ; vous leur avez donné l'ordre d'exciter contre nous les populations paisibles. Déjà, en 1867, lassés de cette conduite déloyale, nous avons été obligés de nous emparer des provinces de Vinhlong, Angiang et Hatien. Nous l'avons fait, non pour satisfaire l'ambition de conquérir que vous nous attribuez, mais pour obtenir la tranquillité de notre colonie et l'espoir de vous inspirer des réflexions salutaires. Nous nous étions trompés.

Vous avez de même impudemment violé les traités qui règlent nos rapports. Vous n'avez même jamais voulu vous prêter à la constitution d'une commission régulière pour la délimitation de nos frontières communes, montrant ainsi que vous refusiez même de reconnaître les faits accomplis. Vous avez fait du Binh-Thuan un foyer d'agitation politique ; c'est de là que partent vos émissaires ; cette province est même un lieu d'asile pour les malfaiteurs vulgaires condamnés par la justice.

En 1874, nous avons fait avec vous deux traités solennels ; il serait difficile de citer une seule de leurs clauses qui n'ait été violée plusieurs fois.

Le Fleuve Rouge est resté fermé, absolument fermé aux Européens. Au lieu de châtier les Pavillons Noirs en bandits de profession, comme ils le méritent, vous vous êtes servis de leurs mains souillées de crime. Sans craindre l'ignominie d'un pareil procédé, vous les avez pris à votre solde. Le *Thucng-Bac* et vos Consuls à Saïgon l'ont avoué à plusieurs reprises et ce fait est ainsi avéré ; vous avez poussé le manque de respect envers vous et envers nous jusqu'à donner des grades aux chefs de ces pirates ; ces mêmes pirates, encouragés par vous, ont perçu des douanes arbitraires à la frontière du Yunnan et jusque dans l'intérieur des provinces du Tonkin. Les douanes intérieures ont continué à fonctionner.

Vous avez accumulé contre nos nationaux, notamment à Ninh-Hai, les dénis de justice les plus criants. Notre Consul de Hanoi a été grossièrement insulté à Lao-Kay ; notre Consul de Haiphong, injurié et menacé à Moncay.

« Nous n'avons pu obtenir de vous seulement non la moindre excuse, mais même les plus faibles manifestations de regrets. En dernier lieu, vous avez mis le comble à votre impudence et à votre mauvaise foi en transformant, au mépris des lois les plus sacrées reconnues dans le monde entier, vos Consuls en agents de guerre et de révolte à Saïgon. S. E. le Gouverneur s'est vu contraint de les expulser.

Dans un autre ordre d'idée, vous n'avez pas respecté davantage les conventions solennellement consenties. Non contents d'avoir imploré contre nous toutes les nations d'Occident, vous avez même tenté d'intriguer auprès du Gouvernement de S. M. le Roi de Siam. Il faut reconnaître que partout vos tentatives ont été mal accueillies et que vous n'avez trouvé que des déceptions. Vous avez enfin fait ouvertement appel au Gouvernement de la Chine ; vous devez bien amèrement aujourd'hui regretter cette inutile déloyauté.

Quant aux plaintes que vous formulez vous-mêmes contre nous, elles ne s'appliquent qu'aux réparations partielles que nous avons tenté de vous imposer, après avoir épuisé tous les moyens de les obtenir par voie amiable. Nous sommes encore, sous tous les rapports, les créanciers de l'Annam.

Nous pourrions, car nous en avons les moyens, détruire votre dynastie de fond en comble et jusque dans ses racines, et nous emparer de tout le royaume du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, comme nous l'avons fait pour la Basse Cochinchine. Vous vous rendrez bien compte que cette entreprise serait pour nous sans difficultés. Vous êtes incapables de résister sérieusement à nos armées...

...Vous avez espéré un moment trouver l'appui d'un grand empire voisin, qui s'était à diverses reprises prétendu votre suzerain ; mais cette suzeraineté eût-elle jamais existé avec les conséquences qu'on en pourrait tirer, ne pourrait avoir qu'un intérêt historique...

... Voilà donc un fait certain, indiscutable. Vous êtes à notre merci. Nous pouvons prendre votre capitale et la détruire et vous faire tous périr par la famine. Vous avez deux partis à prendre : celui de la guerre ou celui de la paix...

... Nous ne voulons pas vous conquérir, mais il faut accepter notre *protectorat* ; c'est, pour votre peuple, une garantie de tranquillité, de paix, de richesse ; c'est aussi la seule chance de vie qui reste à votre Gouvernement et à votre Noble Cour...

... Nous vous donnons à partir de demain quarante-huit heures pour accepter ou rejeter, en bloc et sans discussion, les conditions que nous vous offrons par grandeur d'âme, avec la conviction profonde qu'elles ne renferment rien qui soit déshonorant pour vous, et qu'elles doivent, pratiquées de part et d'autre avec loyauté, faire le bonheur du peuple d'Annam. Si vous les repoussez, il faut vous attendre aux plus grands malheurs. Imaginez tout ce qu'il y a de plus épouvantable et vous resterez encore au-dessous de la vérité. L'Empire d'Annam, sa dynastie, ses princes et la Cour auront prononcé leur condamnation. Le nom de Vietnam n'existera plus dans l'histoire ».



46. — Le Docteur Harmand, explorateur (1875).



47. — J.-P. Rheinhard (1840-1902).



## La convention Harmand (25 août 1883)

« Entre les soussignés,

*D'une part*, J. T. Harmand, Commissaire Général et Plénipotentiaire de la République française, agissant au nom de la France, assisté de MM. Palasne de Champeaux...

*...D'autre part*, Leurs Excellences, Tran Dinh Tuc, premier Plénipotentiaire (*Hiep-Bien-Dai-Hoc-Si*), Grand Censeur ; Nguyen Trong Hiep, deuxième Plénipotentiaire (*Lai-Bo-Thuong-Tho*), Ministre de l'Intérieur et des Affaires Etrangères de S. M. le Roi d'Annam, agissant au nom du Gouvernement annamite, assistées...

...Il a été convenu ce qui suit :

ART. PREMIER. — L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la France avec les conséquences de ce mode de rapports au point de vue du droit diplomatique européen, c'est-à-dire que la France présidera aux relations de toutes les puissances étrangères, y compris la Chine (5), avec le Gouvernement Annamite, qui ne pourra communiquer diplomatiquement avec les dites puissances que par l'intermédiaire de la France seulement.

ART. 2. — La province du Binh-Thuan est annexée aux possessions françaises de la Basse Cochinchine (6).

ART. 3. — Une force militaire française occupera d'une façon permanente la chaîne des montagnes Deo-ngang... ainsi que les forts de Thuan-An et ceux de l'entrée de la rivière de Hué, qui seront reconstruits au gré des autorités françaises...

ART. 4. — Le Gouvernement Annamite rappellera immédiatement les troupes envoyées au Tonkin...

ART. 5. — Le Gouvernement Annamite donnera l'ordre aux mandarins du Tonkin d'aller reprendre leurs postes, nommera de nouveaux fonctionnaires aux postes vacants et confirmera éventuellement, après entente commune, les nominations faites par les autorités françaises.

ART. 6. — Les fonctionnaires provinciaux, depuis la frontière Nord du Binh-Thuan jusqu'à celle du Tonkin... administreront, comme par le passé, sans aucun contrôle de la France, sauf en ce qui concerne les douanes ou bien les travaux publics, et, en général, tout ce qui exige une direction unique et la compétence de techniciens européens (7).

ART. 7. — Le Gouvernement annamite déclarera ouvert au commerce européen, outre le port de Quinhon, ceux de Tourane et de Xuan-Day [Phu-Yen]. On discutera ultérieurement s'il n'est pas avantageux aux deux Etats d'en ouvrir d'autres et l'on fixera également les limites des concessions françaises dans les ports ouverts. La France y entretiendra des agents sous les ordres du Résident de France à Hué...

ART. 8. — (Construction d'un phare au Cap Varella ou au Cap Padaran).

ART. 9. — (Réparation à frais communs de la grande route de Hanoi à Saïgon).

« ART. 10. — (Etablissement d'une ligne télégraphique sur ce trajet).

ART. 11. — Il y aura à Hué un Résident, fonctionnaire d'un rang très élevé. Il ne s'immiscera pas dans les affaires intérieures de la province de Hué, mais il sera le représentant du Protectorat Français sous le contrôle du Commissaire Général, lequel présidera aux relations extérieures du Royaume d'Annam, mais pourra déléguer son autorité et tout ou partie de ses pouvoirs au Résident de Hué. Le Résident de France à Hué aura droit d'audience privée et personnelle auprès de S. M. le Roi d'Annam, qui ne pourra refuser de le recevoir sans motif valable (8).

ART. 12. — Au Tonkin, il y aura un Résident à Hanoï, un à Haïphong, un dans les villes maritimes qui pourraient ultérieurement se fonder, un au chef-lieu de chaque grande province. Aussitôt que le besoin s'en fera sentir, les chefs-lieux des provinces secondaires recevront aussi des fonctionnaires français (9)...

ART. 13. — Les Résidents ou les Résidents-adjoints seront assistés des aides et collaborateurs qui leur seront nécessaires et protégés par une garnison française ou indigène suffisante pour assurer leur pleine sécurité.

ART. 14. — Les Résidents éviteront de s'occuper des détails de l'administration intérieure des provinces. Les mandarins indigènes de toute catégorie continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle, mais ils pourront être changés, sur la demande des autorités françaises, s'ils manifestaient de mauvaises dispositions à leur égard ».

ART. 15 et 16. — (Attributions des Résidents).

ART. 17. — Les Résidents contrôleront la police, les agglomérations urbaines, et leur droit de contrôle sur les fonctionnaires indigènes s'étendra suivant le développement desdites agglomérations.

ART. 18. — Les Résidents centraliseront, avec les concours des QUAN-BÔ, le service des impôts, dont ils surveilleront la perception et l'emploi.

ART. 19. — Les douanes, réorganisées, seront entièrement confiées à des administrateurs français :...

...ART. 20. — Les citoyens ou sujets français jouiront, dans toute l'étendue du Tonkin et dans les ports ouverts de l'Annam, d'une entière liberté pour leurs personnes et leurs propriétés. Au Tonkin, et dans les limites des ports ouverts de l'Annam, ils pourront circuler, s'établir et posséder librement. Il en sera de même de tous les étrangers qui réclameront le bénéfice de la protection française d'une façon permanente ou temporaire...

ART. 22. — La France entretiendra, tant que cette précaution lui paraîtra nécessaire, des postes militaires le long du Fleuve Rouge, de façon à en garantir la libre circulation. — Elle pourra également élever des fortifications permanentes partout où elle le jugera utile.

ART. 23. — La France s'engage à garantir désormais l'intégrité complète des Etats de S. M. le roi d'Annam, à défendre ce souverain contre toutes les agressions du dehors et contre toutes les rebellions du dedans et à soutenir ses justes revendications contre les étrangers. La France se charge, à elle seule, de chasser du Tonkin les bandes connues sous le nom de Pavillons

« Noirs et d'assurer par ses moyens la sécurité et la liberté du commerce du Fleuve Rouge.

S. M. le Roi d'Annam continuera comme, par le passé, à diriger l'administration intérieure de ses Etats, sauf les restrictions qui résultent de la présente convention.

ART. 24. — La France s'engage également à fournir à S. M. le Roi d'Annam tous les instructeurs, ingénieurs, savants, officiers, etc., dont Elle aura besoin.

ART. 25. — La France considérera en tous lieux, au dedans comme au dehors, tous les Annamites comme ses vrais protégés.

ART. 26. — Les dettes actuelles de l'Annam vis-à-vis de la France seront considérées comme acquittées par le fait de la cession du Binh-Thuan.

ART. 27. — [Répartition du produit des douanes du Royaume, des impôts et des douanes du Tonkin). La piastre mexicaine et les monnaies d'argent de la Cochinchine française auront cours forcé dans toute l'étendue du Royaume, concurremment avec les monnaies nationales annamites.

La présente convention sera soumise à l'approbation du Président de la République Française et de S. M. le Roi d'Annam et les ratifications en seront échangées aussitôt que possible.

La France et l'Annam nommeront alors les Plénipotentiaires qui se réuniront à Hué...

...Les Plénipotentiaires... étudieront, dans une conférence, le régime commercial le plus avantageux aux deux Etats ainsi que le règlement du système douanier..., les questions relatives aux monopoles du Tonkin, aux concessions de mines, de frêts, de salines et d'industries généralement quelconques.

Fait à Hué, en la Légation de France, le 25<sup>e</sup> jour du mois d'août 1883 (23<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois annamite) ».

UN DIPLOMATE, *L'affaire du Tonkin*, p. 411-415.

### Le traité Patenôtre (6 juin 1884)

« Le Gouvernement de la République Française et celui de S. M. le Roi d'Annam, voulant empêcher à jamais le renouvellement des difficultés qui se sont produites récemment, désireux de resserrer leurs relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cet effet et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République Française. M. Patenôtre Jules, Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé extraordinaire de la République près de S. M. l'Empereur de Chine (10).

Et S. M. le Roi d'Annam : Leurs Excellences Nguyen van Tuong, Premier Régent, Ministre de l'Intérieur ; Thuan-Dat, Ministre des Finances, et Ton Thuan Phan, chargé des relations extérieures, Ministre des Travaux Publics par intérim.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

« ART. 1<sup>er</sup>. — L'Annam reconnaît et accepte le Protectorat de la France. La France représentera l'Annam dans toutes ses relations extérieures (11). Les Annamites à l'étranger seront placés sous la protection de la France.

ART. 2. — Une force militaire occupera Thuan-An d'une façon permanente. Tous les forts et ouvrages militaires de la rivière de Hué seront rasés.

ART. 3. — Les fonctionnaires annamites, depuis la frontière de la Cochinchine jusqu'à la frontière de la province de Ninh-Binh, continueront à administrer les provinces comprises dans ces limites, sauf en ce qui concerne les douanes, les travaux publics et, en général, les services qui exigent une direction unique ou l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens.

ART. 4. — Dans les limites ci-dessus indiquées, le Gouvernement Annamite déclarera ouverts au commerce de toutes les nations, outre le port de Quinhon, ceux de Tourane et Xuan-day. D'autres ports pourront être ultérieurement ouverts après une entente préalable. Le Gouvernement Français y entretiendra des agents placés sous les ordres de son Résident à Hué.

ART. 5. — Un Résident Général, représentant du Gouvernement Français, présidera aux relations extérieures de l'Annam et assurera l'exercice régulier du Protectorat, sans s'immiscer dans l'administration locale des provinces comprises dans les limites fixées par l'art. 3. Il résidera dans la citadelle de Hué avec une escorte militaire. Le Résident Général aura droit d'audience privée et personnelle auprès de Sa Majesté le Roi d'Annam.

ART. 6. — Au Tonkin, des Résidents ou Résidents-adjoints seront placés par le Gouvernement de la République dans les chefs-lieux où leur présence sera jugée utile. Ils seront sous les ordres du Résident Général. Ils habiteront dans la citadelle, et, en tout cas, dans l'enceinte même réservée au mandarin ; il leur sera donné, s'il y a lieu, une escorte française ou indigène.

ART. 7. — Les Résidents éviteront de s'occuper des détails de l'administration des provinces. Les fonctionnaires indigènes de tout ordre continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle, mais ils devront être révoqués sur la demande des autorités françaises.

ART. 8. — Les fonctionnaires et employés français de toute catégorie ne communiqueront avec les Autorités Annamites que par l'intermédiaire des Résidents.

ART. 9. — Une ligne télégraphique sera établie de Saïgon à Hanoi et exploitée par des employés français. Une partie des taxes sera attribuée au Gouvernement Annamite, qui concédera, en retour, le terrain nécessaire aux stations.

ART. 10. — En Annam et au Tonkin, les étrangers de toute nationalité seront placés sous la juridiction française. L'autorité française statuera sur les contestations de quelque nature qu'elles soient qui s'élèveront entre Annamites et étrangers, de même qu'entre étrangers.

ART. 11. — Dans l'Annam proprement dit, les *Quan Bo* percevront l'impôt ancien sous le contrôle des fonctionnaires français et pour le compte de la Cour de Hué. Au Tonkin, les Résidents centraliseront avec le concours des *Quan Bo* le service du même impôt, dont ils surveilleront la perception et

« l'emploi. Une commission composée de commissaires français et annamites déterminera les sommes qui devront être affectées aux diverses branches de l'administration et aux services publics. Le reliquat sera versé dans les caisses de la Cour de Hué.

ART. 12. — Dans tout le Royaume, les douanes réorganisées seront entièrement confiées à des administrateurs français. Il n'y aura que des douanes maritimes et de frontières placées partout où le besoin se fera sentir. Aucune réclamation ne sera admise en matières de douanes au sujet des mesures prises jusqu'à ce jour par les autorités militaires.

Les lois et les règlements concernant les contributions indirectes, le régime et le tarif des douanes, et le régime sanitaire de la Cochinchine seront applicables aux territoires de l'Annam et du Tonkin.

ART. 13. — Les citoyens ou protégés français pourront, dans toute l'étendue du Tonkin et dans les ports ouverts de l'Annam, circuler librement, faire le commerce, acquérir des biens meubles et immeubles et en disposer. S. M. le Roi d'Annam confirme expressément les garanties stipulées par le traité du 15 mars 1874 en faveur des missionnaires et des chrétiens.

ART. 14. — Les personnes qui voudront voyager dans l'intérieur de l'Annam ne pourront en obtenir l'autorisation que par l'intermédiaire du Résident Général à Hué ou du Gouverneur de la Cochinchine. Ces autorités leur délivreront des passeports qui seront présentés au visa du Gouvernement Annamite.

ART. 15. — La France s'engage à garantir désormais l'intégrité des Etats de S. M. le Roi d'Annam, à défendre ce souverain contre les agressions du dehors, et contre les rébellions du dedans. A cet effet, l'autorité française pourra faire occuper militairement sur le territoire de l'Annam et du Tonkin les points qu'elles jugera nécessaires pour assurer l'exercice du Protectorat.

ART. 16. — S. M. le Roi d'Annam continuera, comme par le passé, à diriger l'administration intérieure de ses Etats, sauf les restrictions qui résultent de la présente convention.

ART. 17. — Les dettes actuelles de l'Annam vis-à-vis de la France seront acquittées au moyen de paiements dont le mode sera ultérieurement déterminé. S. M. le Roi d'Annam s'interdit de contracter aucun emprunt à l'étranger sans l'autorisation du Gouvernement Français.

ART. 18. — Des conférences régleront les limites des ports ouverts et des concessions françaises dans chacun de ces ports, l'établissement des phares sur les côtes de l'Annam et du Tonkin, le régime et l'exploitation des mines, le régime monétaire, la quotité à attribuer au Gouvernement Annamite sur les produits de douanes, des régies, des taxes télégraphiques et autres revenus non visés dans l'article 11 du présent traité.

La présente Convention sera soumise à l'approbation du Gouvernement de la République Française et de S. M. le Roi d'Annam, et les ratifications en seront échangées aussitôt que possible.

ART. 19. — Le présent traité remplacera les conventions des 15 mars, 31 août et 23 novembre 1874.

En cas de contestation, le texte français fera seul foi.

« En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Hué, en double expédition, le 6 juin 1884,

(L. S.) PATENÔTRE

(L. S.) NGUYEN VAN TUONG,

(L. S.) THUAN DUAT

(L. S.) TON THUAN PHAN ».

(Reprod. dans UN DIPLOMATE, *L'affaire du Tonkin*, p. 418-421 et L. DE REINACH, p. 202-205.)

(1) *Le lieutenant de vaisseau Viaud (Pierre Loti), embarqué sur l'Atalante resta à bord et ne participa pas au débarquement. Le livre Figures et Choses qui passaient ne reproduit pas certains passages du récit primitif, qui, envoyé par le jeune officier au Figaro, fut publié par ce journal le 17 octobre 1883. Ces pages, estimées outrancières, valurent à leur auteur d'être renvoyé en France, à la disposition du ministre. Une enquête effectuée, sur l'ordre de Courbet, par le capitaine de vaisseau Parrayon, commandant de l'Atalante, établit que les matelots débarqués ne s'étaient pas rendus coupables des tueries cruelles « dont ils n'auraient jamais dû être accusés, surtout par un officier de marine « n'ayant pas été le témoin des faits ». Cf. N. SERBAN, Pierre Loti, sa vie et son œuvre, Paris, 1924. Loti, dont le frère aîné, médecin de marine en Basse Cochinchine, était mort victime du climat tropical, était hostile à toute entreprise coloniale. Trente-sept ans plus tard, il écrira, dans Prime jeunesse : « L'absurde et folle expédition du Tonkin venait « d'être décrétée par l'un des plus néfastes de nos gouvernements ; on envoyait là-bas, pour « un but stérile, des milliers d'enfants de France qui ne devaient jamais revenir. » Cf. G. TABOULET, Un frère de Pierre Loti, médecin à Poulo-Condore (1863-65), Gustave Viaud (1838-1865), B. S. E. S. Indo., 1944<sup>II</sup>.*

(2) *Le Bayard, vaisseau-amiral. Cuirassé à coque en bois et à superstructure en acier, construit de 1876 à 1880 ; 81 m. de long, machine de 825 CV, déplacement de 6.000 tonneaux.*

(3) *Monseigneur Caspar, Evêque de Canathe, Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale.*

(4) *Cf. E. LEBRIS, La prise de Thuan-An par l'Amiral Courbet, récit d'un Annamite, B. A. V. Hué, 1941<sup>I</sup>. Le rapport de l'Amiral Courbet est reproduit par J. DUPUIS, Le Tonkin de 1872 à 1886, p. 440-442.*

(5) *Dans ses Commentaires sur le traité, Harmand mentionne que les mots « y compris la Chine » furent ajoutés à la demande des plénipotentiaires vietnamiens, désireux d'exciter la colère de la Chine contre la France, en blessant son amour-propre.*

(6) *Outre ses instructions, Harmand prit sur lui d'exiger l'annexion du Binh-Thuan à la Cochinchine française. Harmand voulait faire sortir la Cochinchine du delta, par « l'acquisition de terres inclinées, plus favorables à la colonisation que le sol noyé des plaines du Mékong ». Il voulait également placer l'administration française en rapports avec « les populations plus ou moins barbares de l'intérieur, » qui, pensait-il, pourraient fournir à la France une aide, lorsqu'elle estimerait le moment venu de tourner ses regards vers le Mékong.*

(7) *L'article 6 plaçait sous le contrôle de l'administration française les provinces du Nghé-An et du Thanh-Hoa, cette dernière, berceau de la dynastie [des Nguyen]. Cette clause parut particulièrement dure aux négociateurs vietnamiens, qui offrirent à Harmand, s'il consentait à y renoncer, la possession complète du Tonkin, « pour en faire une « colonie comme la Basse Cochinchine ».*

(8) *L'octroi du droit d'audience auprès du souverain chambré par son entourage, représentait une véritable révolution. Harmand voulait « faire l'éducation du Roi et ouvrir ses yeux à la lumière de l'Occident. »*

(9) *Harmand écrit à propos du Tonkin : « La rébellion constitue au Tonkin un état « presque normal... L'état du Tonkin est fort comparable à ce que devait être l'Europe « aux temps les plus sombres et les plus troublés du Moyen-Age, avec ses forteresses de « seigneurs, le servage, ses villes barricadées, toujours prêtes à soutenir un siège. L'industrie est active, quoique peu relevée ; elle ne demande qu'un peu de sécurité pour se perfectionner et prendre son essor »...*

(10) *Sur la mission Patenôtre à Hué, cf. J. PATENÔTRE, Souvenirs diplomatiques, Voyages d'autrefois, t. II, s. d.*

(11) *Pour bien marquer que la vassalité traditionnelle de la Cour de Hué envers la Chine avait pris fin, Patenôtre réclama le sceau symbolique en argent doré, envoyé par l'Empereur de Chine à Gia-Long en 1803. Les Régents se refusèrent obstinément à cette cession. Le sceau chinois, belle pièce d'orfèvrerie surmontée d'un chameau accroupi, fut solennellement fondu, en présence du plénipotentiaire français, au cours d'une cérémonie qui eut lieu le jour même de la signature du traité Patenôtre. La destruction de ce sceau fut ressentie par la Cour de Pékin comme une perte de « face » et une humiliation ; elle contribua à durcir la position du gouvernement chinois dans l'été de 1884.*

## LA THÈSE FRANÇAISE ET LA THÈSE CHINOISE (août 1883)

[TEXTE 210]

*Simple opération de police à son début, l'entreprise tonkinoise s'élargit, après la mort du Commandant Rivière, en un conflit international, du fait de l'entrée en lice de la Chine qui vient s'interposer entre la France et le Vietnam.*

*Depuis des siècles, la Chine exerce un droit de suzeraineté sur le Vietnam. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une suzeraineté nominale, rituelle et toute morale, plutôt que d'une suzeraineté effective à caractère politique. La Cour de Hué se regarde comme tenue envers la Cour de Pékin à des obligations de déférence, mais sans plus ; elle n'a pas d'obligation précise et se comporte en toute circonstance comme une puissance indépendante.*

*Aussi la Chine a-t-elle assisté avec indifférence à l'installation de la France dans l'Indochine méridionale au cours des années 1860. Elle modifie complètement son attitude lorsque c'est le Tonkin, et non plus le lointain delta du Mékong, qui se trouve en cause. Elle voit dans le Tonkin « la barrière de l'Empire du Milieu », le glacis des deux Kouang, une sorte de « cordon sanitaire ». Elle redoute d'avoir pour voisin immédiat, sur ses frontières Sud, une puissance européenne ; elle éprouve le besoin d'un « écran protecteur » capable d'éloigner de ses peuples « la contagion de l'Occident ». Le Tonkin est précisément cet écran protecteur.*

*Depuis le traité de 1874, la Cour de Hué s'est très opportunément remémoré sa qualité de vassale de la Chine. Pour résister à la pression politique que la France exerce sur elle, elle se tourne vers Pékin, renouvelle l'envoi du tribut traditionnel, implore le secours des troupes chinoises contre les insurrections locales qui éclatent au Tonkin. Pékin accueille avec empressement ces sollicitations, surtout après l'arrivée à Hanoï du Commandant Rivière, arrivée qui redouble les alarmes chinoises. A partir de 1883, une joute diplomatique serrée s'engage entre Paris et Pékin, ayant le Tonkin pour enjeu.*

*La Chine, sans doute, est menacée, dans le Nord, par la Russie qui grignote les confins mandchous, et aussi par le Japon, qui guette la Corée, dont il a reconnu l'indépendance en 1876. Mais elle compte, ou croit pouvoir compter, sur l'appui de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Allemagne. Elle est encouragée par le désistement français en Egypte, par la timidité de l'action militaire de la France au Tonkin même, par les diatribes de l'opposition au Parlement et dans la presse française contre les folles aventures outre-mer. Après le rejet par le Quai d'Orsay de la convention Bourée, quand, dans l'été de 1883, les renforts français commencent à arriver au Tonkin, le gouvernement chinois accentue son hostilité et accroît ses prétentions.*

*Le 18 août 1883, le Ministre de Chine à Paris, le marquis Tseng, fait savoir au gouvernement français que la Chine ne reconnaît à la France aucun droit particulier sur le royaume du Vietnam et réclame l'évacuation par les troupes françaises du Tonkin, qui, dit-il, pourra être partiellement ouvert au commerce international. Challemel-Lacour réplique en invoquant le traité de 1874, contre lequel la Chine n'a pas protesté en son temps ; il rétorque que la France entend régler elle-même, en tête à tête avec la Cour de Hué, le problème tonkinois. La négociation se poursuit, coupée de longs intervalles, confuse, butée, de plus en*

plus tendue, d'autant plus que, dans les deux camps, on ignore à peu près tout de l'adversaire et qu'on le sous-estime.

Mal affermi sur le terrain parlementaire, Ferry, pour éviter un heurt, tente de revenir à la politique du tampon, du « matelas ». Il propose la création d'une zone neutre, qui serait administrée par des mandarins vietnamiens, et non plus abandonnée à la Chine. La Chine voit dans cette concession la promesse d'une capitulation plus complète ; elle spéculé sur la chute du cabinet Ferry, auquel l'opposition radicale et monarchiste mène la vie dure ; elle voudrait que soit étendue jusqu'à Hanoï la zone neutre, que les Français entendent limiter à Caobang et à Langson.

Il ne s'agit pas tant, au surplus, de quelques kilomètres carrés ; de plus en plus, c'est une question d'équilibre et surtout une question d'amour-propre, de prestige national, de « face ». A ce jeu, les susceptibilités se hérissent ; le litige s'envenime. Pendant ce temps les troupes célestes pénètrent toujours plus nombreuses au Tonkin. La négociation aboutit à une impasse. Finalement les Chinois repoussent les propositions conciliantes de la France.

Peu après ce refus, l'Amiral Courbet s'empare de Sontay. La parole appartient dès lors au canon. Troupes françaises et réguliers chinois en viennent aux mains au Tonkin, sans qu'il y ait rupture officielle entre les deux gouvernements ni déclaration de guerre de part ni d'autre.

Cf. HUAN LAI CHO, Les origines du conflit franco-chinois à propos du Tonkin jusqu'en 1883, Paris, 1936.

**Le marquis Tseng, Ministre de Chine à Paris (1)  
au Ministre des Affaires Etrangères Challemeil-Lacour**

Paris, 18 août 1883,

« MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans les entrevues que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, Elle a bien voulu m'exposer le désir du Gouvernement Français de connaître les vues de la Cour de Pékin relativement à la question du Tonkin. Je me suis empressé d'en informer le Cabinet Impérial, qui vient de m'ordonner de porter à la connaissance du cabinet français les bases sur lesquelles il est prêt à s'entendre avec le Gouvernement de la République.

Ces bases peuvent se résumer dans les points suivants :

1<sup>o</sup> Que la France ne porte point atteinte à la position politique du Royaume de l'Annam et ne s'annexe aucun territoire de ce pays, en dehors des six provinces du Sud qu'elle avait annexées ou occupées en 1862 et 1867 ;

2<sup>o</sup> Que les liens de vassalité qui unissent l'Annam à la Chine restent comme par le passé ;

3<sup>o</sup> Que le territoire et les villes actuellement occupés par les forces françaises au Tonkin soient évacués, et que certaines villes, moyennant une entente, soient ouvertes au commerce étranger, où des consulats pourront être établis aux conditions semblables à celles qui régissent le commerce étranger dans les ports de Chine ;

« 4° Que le Fleuve Rouge soit ouvert à la navigation des navires étrangers jusqu'à Thouang-Hô-Khouan, situé sur la rive gauche du Fleuve Rouge et en face de la ville de Sontay et qui doit être considéré provisoirement comme point extrême de la navigation étrangère et comme lieu d'échange des produits de la provenance du Yunnan et des localités riveraines en aval ;

5° Que la Chine s'engage à user de l'influence que lui confère sa position pour faciliter le commerce sur le Fleuve Rouge et éviter l'emploi de la force contre les Pavillons Noirs ;

6° Que toute convention nouvelle entre la France et l'Annam soit l'objet d'une entente avec la Chine.

Sincèrement désireux d'arriver à une entente au sujet du Tonkin, le Gouvernement Impérial m'a prescrit de recommander ces propositions à la plus sérieuse attention du cabinet français, et de lui exprimer l'espoir qu'elles seront l'objet d'une appréciation bienveillante et qu'elles pourront servir à provoquer à temps un échange de vues sur cette question que le Gouvernement Impérial tient profondément à cœur de régler d'une façon amicale et satisfaisante ».

(Ministère des Aff. Etrang. Doc. Diplom., Affaires du Tonkin, 2<sup>e</sup> partie, décembre 1882-83 (*Livre Jaune C*), 1883, p. 188-189).

Challamel-Lacour (2) au marquis Tseng

Paris, 27 août 1883,

« MONSIEUR LE MARQUIS,

Vous avez bien voulu, par votre office du 18 de ce mois, m'informer des conditions dans lesquelles le Gouvernement chinois désirerait mettre fin aux difficultés existantes au Tonkin. Permettez-moi de me féliciter de ce que, répondant aux instances que nous avons plusieurs fois renouvelées, soit à Paris, soit en Chine, le Gouvernement Impérial ait jugé le moment venu de nous communiquer ses vues. Je m'en féliciterais davantage si le caractère de quelques-unes des propositions que vous avez été chargé de me soumettre n'excluait la possibilité de les prendre, dans leur ensemble, pour base d'une discussion utile.

Les déclarations que le Gouvernement a faites publiquement aux Chambres, aussi bien que les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous dans ces derniers temps, vous ont fait connaître l'ordre d'idées dans lequel nous entendons nous maintenir. Vous ne serez donc pas surpris qu'il ne nous paraisse pas opportun d'entrer dans l'examen détaillé des propositions que vous m'avez transmises. En dehors de certaines hypothèses qu'il ne nous convient pas même d'envisager, la série de ces propositions soulève une objection générale, en ce qu'elle procède d'une manière de voir à laquelle nous ne saurions nous associer. Il semblerait en résulter, en effet, que nous avons actuellement à traiter avec la Chine de notre situation dans le Royaume d'Annam et des droits que nous revendiquons au Tonkin. Or, quels que puissent être les titres invoqués par la Chine, c'est là une manière de procéder que nous ne saurions accepter.

« Le Gouvernement Annamite nous a concédé, il y a neuf ans, à la suite d'événements qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, des privilèges particuliers dans la vallée du Song-Koi. Lorsque le Gouvernement de Pékin, en 1875, a été mis au fait de cette situation et informé des conséquences qui en dériveraient, il ne l'a pas jugée incompatible avec les droits ni avec les intérêts de la Chine. Tout en rappelant les liens d'ancienne date qui l'unissaient à l'Annam et les motifs qui ne lui permettaient pas de se désintéresser des affaires du Tonkin, il ne fit pas difficulté d'accéder à la demande que notre agent à Pékin était chargé de formuler auprès de lui. Il n'eut pas la pensée de contester la validité de notre traité avec l'Annam, et il s'empessa de rappeler les troupes impériales du Tonkin, reconnaissant ainsi qu'il nous appartenait désormais de maintenir l'ordre dans ce pays.

Si l'état de choses établi à cette époque et qui ne pouvait qu'être profitable à l'Annam n'a pas été maintenu, la faute en est à la négligence et à la mauvaise foi des mandarins annamites. C'est donc avec la Cour de Hué, responsable des difficultés actuelles, que nous devons aujourd'hui, comme nous l'avons fait il y a neuf ans, régler les affaires du Tonkin. Nous lui demanderons de remplacer les conventions qu'elle n'a pas su faire exécuter par des arrangements qui, sans porter atteinte à l'intégrité de son territoire, y garantissent la sécurité des personnes et des transactions, en nous donnant les facilités nécessaires pour établir et pour assurer l'ordre dans le bassin du Fleuve Rouge.

Je ne dois retenir de votre démarche que l'intention manifestée par le Cabinet Impérial d'en faire, selon les termes même de votre communication, le point de départ d'un échange de vues sur une question que nous avons à cœur, comme lui, de régler d'une façon amicale. Nous n'entendons pas méconnaître les motifs qu'a le Gouvernement chinois de s'intéresser à ce qui se passe au Tonkin. Le Gouvernement de la République est prêt à tenir grand compte de ces préoccupations et n'aura pas d'objections à examiner, de concert avec le Cabinet Impérial, les garanties qui paraîtraient nécessaires touchant la sécurité de la frontière de la Chine, la répression du brigandage et la protection de l'important trafic auquel se livrent les négociants chinois dans le bassin du Fleuve Rouge.

Le moment n'est pas éloigné, sans doute, où nous aurons lieu d'examiner cette question en détail. La Chine sait déjà, et nous nous plaisons à la répéter ici, qu'elle nous trouvera disposés à respecter les traditions qu'elle croirait de sa dignité de maintenir et les liens qui ne seraient pas incompatibles avec la situation que nous avons prise en Annam et que nous voulons y conserver ».

(*Ibidem*, p. 197-199).

(1) *Tseng Ki Tsen, connu sous le nom de Marquis Tseng, bien que la Chine ne connaisse pas les titres nobilitaires. Né en 1837 dans le Hounan. Diplomate chinois accrédité auprès des grandes puissances d'Occident ; très européenisé, parlant l'anglais et le français. Certains l'ont appelé « le Metternich jaune ». Partisan d'une politique de fermeté, ne fit rien pour prévenir le conflit. Décédé à Pékin en 1890, titulaire de plusieurs ministères.*

(2) *Challemel-Lacour, né en 1827, à Avranches. Philosophe pessimiste, vulgarisateur en France de Schopenhauer. Sorti de l'Université pour entrer dans le journalisme et dans la vie publique. Ministre des Affaires Etrangères du second cabinet Ferry, de février jusqu'à novembre 1883, date à laquelle il se retira pour raison de santé, cédant son portefeuille à Jules Ferry lui-même. Cf. Ed. KRAKOWSKI, La naissance de la Troisième République, Challemel-Lacour, le philosophe et l'homme d'Etat, Paris, 1932.*

## L'AMIRAL COURBET S'EMPARE DE SONTAY

(14-16 décembre 1883)

[TEXTE 211]

Comme naguère Nguyen Tri Phuong avant Chi-Hoa, les forces sino-vietnamiennes ne tentent pas de mettre à profit leur supériorité numérique. Au lieu d'essayer de rejeter leur adversaire à la mer par une offensive déterminée, elles s'enferment dans une attitude expectante, qui laisse aux Français le temps de se fortifier dangereusement.

L'Amiral Courbet prend la direction des opérations à Hanoï le 27 octobre 1883 ; il fait aussitôt des préparatifs pour s'emparer de Sontay, boulevard de la partie Nord du delta. Après avoir reçu, au début de décembre, un renfort de quatre mille hommes, Courbet lance une vigoureuse offensive contre Sontay, qu'il enlève de haute lutte après trois jours de rudes combats (au 14 décembre 1883). Leur chef Luu Vinh Phuoc blessé, les Pavillons Noirs se retirent en désordre ; ils sont hors de cause pour plusieurs mois.

Courbet, Amédée, Anatole, Prosper, né le 28 juin 1827, à Abbeville, d'un négociant en vins. Elève de Polytechnique de 1847 à 1849, il combat avec les insurgés sur les barricades de février et devient un moment le secrétaire d'Armand Marrast. De 1850 à 1854, campagne dans le Pacifique et les mers de Chine, avec Rocquemaurel, sur La Capricieuse. Lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1866. Familier avec toutes les spécialités de la marine, invente plusieurs perfectionnements balistiques. Le hasard des affectations le tient à l'écart des grandes opérations de guerre de Crimée, du Mexique, de 1870. Capitaine de vaisseau en 1873. Chef d'état-major, en 1878, de l'Amiral Dompierre d'Hornoy, commandant de l'escadre de la Méditerranée qui le note ainsi : « A dépassé, s'il est possible, le bien que j'attendais de son mérite. Marin « de sentiment, d'expérience et de coup d'œil... Energique au suprême degré, « il n'a qu'un but, le bien du service ; si on le laissait faire, il sacrifierait sa « santé ». Contre-amiral en 1880. Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie de 1880 à 1882. Commande, depuis avril 1883, la division d'essai formée à Cherbourg, lorsque l'Amiral Peyron le désigne comme commandant en chef des forces de terre et de mer au Tonkin jusqu'à l'île d'Hainan (le commandement naval au Nord de Hainan appartenant à l'Amiral Meyer), avec mission d'enlever les principales places fortes et de « briser les résistances qui entravent notre occupation ». Grand officier de la Légion d'honneur et Vice-amiral après la prise de Sontay. Médaille militaire après Fou-Tchéou.

Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 99.

multiples biographies, notamment par : E. GANNERON et D'ESTAMPES, 1885 ; DICK DE LONLAY et A. du SAUSSOIS, 1886 ; Féliz JULIEN, 1889 ; J. de la FAYE, 1891 ; Th. CAHU, 1896 ; Ch. LEMIRE, 1898 ; VIDIL, 1931 ; JOUAN, 1943 ; G. TOUDOUZE, 1944 ; M. BENOIT, 1946 ; Cl. FARRERE, 1953. Plusieurs de ces ouvrages reproduisent des lettres privées, dans lesquelles Courbet juge sévèrement la politique, incertaine et pusillanime selon lui, du gouvernement français à l'égard de la Chine.

\*...Lors de l'immixtion des Français dans les affaires du Tonkin, les mandarins annamites, n'ayant pas d'armée organisée, appelèrent à leur aide les

« Pavillons Noirs. Ceux-ci en profitèrent pour s'établir à Sontay, dont ils firent une place de guerre aussi forte que le leur permettaient les moyens dont ils disposaient. C'est de là qu'ils se sont peu à peu rapprochés de Hanoï, au point de venir brûler la ville et assiéger la citadelle après la mort du Commandant Rivière.

Après les combats du 15 août et du 2 septembre, dans lesquels on n'avait pu les battre, ils se sont retirés à Sontay, où ils nous ont attendus. Outre les Pavillons Noirs, au nombre de deux mille, cette place était défendue par six ou sept mille hommes de troupes annamites (1) ou chinoises, soit au total de huit à neuf mille défenseurs.

La citadelle de Sontay se compose premièrement d'une forteresse entourée de murailles, à peu près de la grandeur et de la force d'Antibes. C'est là que sont les magasins, l'arsenal, le trésor, en un mot tous les services publics. Quelques fonctionnaires y habitent. Au milieu... se trouve la grande pagode et s'élève une tour qui domine les environs. . . Autour de la citadelle s'étend la ville, que les Pavillons Noirs ont entourée d'une enceinte de grand développement.

Cette enceinte, bordée d'un fossé plein d'eau, est formée par une digue de six mètres de hauteur, garnie de canons et de meurtrières et plantée tout au long d'une haie de bambous vivants, rangés sur deux mètres d'épaisseur, qui forment un fouillis impénétrable. Ce système est, de l'avis de tous les officiers, le plus perfectionné et le mieux approprié aux armes modernes. Il est infranchissable et l'artillerie ne peut le détruire. Si l'on coupe les bambous à coups de hache, ils forment, en tombant, une barrière non moins infranchissable, et, si on les enlève (toutes opérations point faciles à faire à deux mètres de l'ennemi), leurs pieds forment des pointes aiguës où s'embarassent et se déchirent les jambes des assaillants. Pour enlever une pareille fortification, il n'y a qu'un moyen, c'est d'entrer par la porte, que l'ennemi ne manque pas, au dernier moment, d'encombrer de mille obstacles.

La porte du Nord de l'enceinte extérieure se trouve à douze cents mètres du Fleuve Rouge. A trois cents mètres de la berge s'étend une grande digue de sept à huit mètres de hauteur, destinée à prévenir les inondations... ; une autre digue, qui se réunit à celle-ci à Phu-Sa, borde le fleuve à la bouche et continue en amont en passant à Phu-Ni.

S'attendant à ce que nous débarquerions en face de la ville, l'ennemi avait fait de ces digues une fortification armée de trente canons, abritée par des casemates et garnie de banquettes pour la mousqueterie. Ils avaient établi en avant de Phu-Sa une batterie destinée à défendre la digue intérieure et relié tout le système à la citadelle par une série de retranchements en terre crénelée. L'ensemble des ouvrages en avant de Phu-Sa est ce que nous avons appelé le fort de Phu-Sa, dont la conquête et la conservation nous ont coûté si cher...

...Nous quittâmes Hanoï le 11 décembre au matin. L'Amiral, avec son état-major et trois mille hommes environ, embarquèrent sur la flottille et sur une flotte de vapeurs et de jonques... Une colonne de même force partait à pied pour nous rejoindre au point fixé pour le débarquement...

...Le soir même, nous étions débarqués, sans avoir rencontré de résistance à dix kilomètres de Sontay et l'Amiral établissait son quartier-général dans une misérable case...

«...Les journées du 12 et du 13 furent employées à opérer la jonction avec la colonne, qui venait par terre et que le passage du Day... avait retardé, et à former l'armée en ordre de bataille et d'attaque.

Le pays... est superbe. C'est une vaste plaine... couverte de villages boisés et entièrement cultivée en riz, en cannes à sucre et maïs. A chaque pas l'on rencontre des pagodes élégantes, toujours entourées d'arbres séculaires. Dans le lointain, on aperçoit les grandes et belles montagnes qui s'élèvent au delà de Sontay.

Le 14 au matin, l'armée se mit en marche sur deux colonnes ; l'une suivit le fleuve à côté de la flottille ; l'autre, conduite par le colonel des Turcos Belin, suivit la grande digue intérieure. Le corps expéditif se composait de troupes d'origine bien différente : infanterie et artillerie de marine, fusiliers et canonniers marins, Turcos en costume arabe, Légion Etrangère en pantalons rouges... Il faut y ajouter les auxiliaires tonkinois, récemment recrutés mais marchant déjà très bien, et enfin les tirailleurs annamites de Cochinchine...

...Dès que le Colonel Belin nous eut rejoints, l'Amiral fit attaquer les deux digues qui conduisent au fort de Phu-Sa. Les barricades... furent enlevées assez rapidement... Dès que l'on eut débouché de la partie boisée, on fut reçu par un feu bien nourri parti du fort... L'Amiral fit aussitôt avancer l'artillerie, tandis que, du fleuve, la flottille bombardait les ouvrages ennemis... Cependant les Pavillons Noirs essayèrent un mouvement tourné en se déployant dans la plaine qui se trouve à l'Est de la Citadelle. Un bataillon et quelques pièces furent envoyées pour les maintenir, Vers trois heures de l'après-midi, le bombardement de Phu-Sa ayant fait un peu mollir le feu de l'ennemi, l'attaque fut commencée... Les Turcos s'étaient emparés de la jonction des digues et, de là, se ruaient sur une barricade située à cent mètres plus loin. On entendait parfois le clairon sonner *cessez le feu* et aussitôt après la charge et, quand l'assaut avait été repoussé, le feu reprenait de plus belle. Vers cinq heures et demie, je partais pour prévenir l'Amiral de ce qui se passait. Je le rencontrai au milieu de la digue, arrivant lui-même à toute vitesse...

...Après des efforts inouïs, la première barricade avait été enlevée, mais la seconde avait défié tous les efforts... Toute la nuit, ce fut un roulement continu. Vers une heure du matin, l'armée ennemie fit un retour offensif furieux. Des Chinois arrivèrent jusqu'au sommet du retranchement où ils furent tués. Tout le long des positions que nous avions conquises, ils attaquèrent en désespérés. Nous allâmes plusieurs fois dans la nuit voir ce qui se passait. Malgré des pertes nombreuses, nos troupes tenaient parfaitement et nulle part la ligne n'avait été entamée. Lorsque le jour parut, la bataille finit brusquement...

...L'ennemi avait abandonné tous les ouvrages au bord du fleuve. Ce premier succès nous coûtait deux cent cinquante hommes hors de combat, dont treize officiers. L'ennemi avait fait des pertes sérieuses et avait même, chose rare, abandonné des morts sur le champ de bataille.

La journée du 15 fut employée à occuper les positions abandonnées par l'ennemi et à ranger l'armée en bataille depuis Phu-Sa jusqu'à Phu-Ni, tout le long de la digue. Ce mouvement ne fut pas troublé.

Le 16 au matin, on commença à dessiner deux attaques contre l'enceinte

« extérieure de Sontay. Un bataillon avec un peu d'artillerie fut chargé d'exécuter une diversion vers la porte Nord, tandis que le principal effort se porterait sur la porte Ouest. Vers dix heures du matin, l'Amiral m'envoya de ce côté... En cet endroit, deux ponts donnaient accès dans la fortification, l'un voisin d'une pagode (à une centaine de mètres à l'Ouest de l'enceinte), l'autre à cent cinquante mètres plus loin... L'Amiral ordonna de canonner la pagode et de l'occuper. Il fit en outre masser sur ce point toutes les troupes disponibles et arriva lui-même vers deux heures de l'après-midi. La pagode vait été occupée... et, en face de la porte principale, la Légion Etrangère s'était déployée jusqu'à trois cents mètres de la fortification, d'où partaient une canonnade et une fusillade incessantes. L'Amiral commença par aller en avant des tirailleurs reconnaître lui-même le terrain dans une petite maison isolée ; puis, avisant un petit tertre à la première ligne des tirailleurs, il s'y établit... Un quart d'heure après notre arrivée, nous vîmes accourir les grands étendards noirs, à lettres blanches, de Luu Vinh Phuoc, qui furent plantés sur le parapet de la batterie, après avoir été longtemps balancés pour les faire bien flotter à notre vue. Cependant l'attaque s'avancait, la ligne de tirailleurs s'approchait de plus en plus de la fortification (Trois batteries) foudroyaient l'ouvrage. Néanmoins, le feu de l'ennemi ne se ralentissait pas. Il était cinq heures un quart, la nuit approchait. L'Amiral décida de tenter l'assaut... La Légion Etrangère se précipita sur la première porte, les marins... sur l'autre entrée, tandis que l'infanterie de marine et les tirailleurs annamites qui étaient dans la pagode accouraient de leur côté pour prendre part à l'assaut. Toute cette tempête d'hommes s'engouffra dans l'étroit passage... tandis que ceux qui restaient à l'extérieur couvraient d'une grêle de balles les parapets de la fortification pour empêcher les Chinois de tirer. En un quart d'heure la position était enlevée.

L'Amiral entra immédiatement et passa deux heures environ à donner des ordres pour s'établir fortement dans les positions acquises, car il n'oubliait pas la terrible nuit de Phu-Sa. Ces sages précautions devaient devenir inutiles. Lorsque, le 17 au matin, le colonel de Maussion et les capitaines de frégate Laguerre s'avancèrent pour reconnaître les abords de la citadelle centrale, ils en trouvèrent la porte ouverte ; l'ennemi avait déguerpi pendant la nuit. A neuf heures du matin, l'Amiral montait enfin au sommet de la tour de Sontay, où flottait le pavillon français.

La seconde journée a été moins meurtrière que la première ; le nombre total des tués et des blessés est de trois cent cinquante hommes, dont vingt-deux officiers (2). Cela prouve une proportion de 6 %, plus forte que dans beaucoup de batailles célèbres...

...L'Amiral a mené toute cette affaire avec une précision, une vigueur et une énergie admirables. Il a montré une bravoure personnelle qui en a fait un héros aux yeux de toute l'armée.

Si le nombre trop restreint de nos troupes ne nous a pas permis de couper la retraite à l'ennemi, du moins le repaire des Pavillons Noirs leur a été arraché. Cette redoutable association a reçu là un coup dont elle ne se relèvera pas et qui facilitera la suite des opérations, car les défenseurs de Bac-Ninh, quelqu'en soit le nombre, sont loin d'avoir la valeur militaire de la bande de Luu Vinh Phuoc. »

Récit du lieutenant de vaisseau de Jonquières, repr. dans H. CAHU  
*L'Amiral Courbet en Extrême-Orient*, 1896, p. 79-93.

(1) *Le beau-frère du Roi Tu-Duc, Hoang Kê Viem, Commandant des troupes vietnamiennes, avait refusé d'évacuer le Tonkin, comme la convention du 25 août 1883 le lui prescrivait. Il avait joint ses forces aux Pavillons Noirs et aux réguliers chinois dans la place d'armes de Sontay.*

(2) *Les pertes françaises dans les trois journées furent, en définitive, de quatre-vingt-trois tués et disparus et de trois cent vingt blessés. Les pertes adverses d'environ deux mille hommes.*

## LE GÉNÉRAL MILLOT ENLÈVE BAC-NINH ET HUNG-HOA (MARS ET AVRIL 1884)

[TEXTE 212]

Mis sur la sellette à maintes reprises par les adversaires de la politique d'expansion (interpellations Granet et Georges Perin, 30 octobre 1883 ; Clémenteau, 29 novembre ; Lockroy, 18 décembre ; duc de Broglie au Sénat, 18 décembre), le cabinet Ferry obtient chaque fois de confortables majorités. Le Parlement fait confiance au gouvernement pour défendre « les droits et l'honneur » de la France au Tonkin, en occupant les principales villes du delta. En décembre Ferry fait voter, en deux fois, une trentaine de millions de crédits supplémentaires pour l'expédition. Ces crédits permettent de donner à l'action militaire une impulsion nouvelle.

Le gouvernement décide d'adjoindre à la brigade des troupes de la Marine (Brière de l'Isle) en opération au Tonkin, une autre brigade prélevée sur les troupes de la Guerre (de Négrier). Le 25 décembre 1883 et le 2 janvier 1884, s'embarquent pour le Tonkin des « états-majors, des ballons, des fusées, des ambulances », avec six mille cinq cents hommes, qui vont porter l'effectif global à seize mille cinq cents. Du coup, la Guerre fournissant dès lors un important contingent, le corps expéditionnaire ne peut plus rester placé sous les ordres de l'Amiral Courbet. Celui-ci ressent une vive amertume d'être remplacé à la veille d'une nouvelle victoire par un autre officier général, mieux en cour dans les milieux politiques. Après avoir élevé pour la forme « une protestation respectueuse contre la sorte de destitution dont il est l'objet », l'Amiral abandonne le commandement à terre, pour ne garder que le commandement des forces navales, dont le rôle ne peut être que très effacé aussi longtemps qu'il n'y a pas rupture entre la France et la Chine.

Le Général Millot prend ses fonctions le 12 février 1884. Bénéficiant des dispositions adoptées par son prédécesseur, qui ne lui marchandait pas le concours de ses fusiliers marins, il peut, dès la fin de la mauvaise saison passer à l'offensive. En peu de jours et presque sans pertes, il enlève les dernières forteresses du delta, Bac-Ninh le 12 mars, Thai-Nguyen le 19 mars, Hung-Hoa, au confluent du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire, le 12 avril. L'armée chinoise se retire en débandade. Le Tonkin utile, « le Tonkin où l'on mange » se trouve tout entier aux mains des Français.

Millot, Charles, Théodore, né en 1829, dans la Côte-d'Or. Saint-Cyr. Campagne de Kabylie. Capitaine en 1857. Campagnes de Chine et de Cochinchine. Chef de bataillon en 1869. Combat à Forbach, blessé à Rezonville, prisonnier à Metz, évadé, finit la guerre à l'armée de l'Est, comme Général de brigade à

titre auxiliaire. Reclassé lieutenant-colonel par la commission des grades. Colonel en 1874. Familier de Gambetta. Général de brigade en 1880, divisionnaire en 1883. A son retour du Tonkin, commandant de la place de Paris. Mort à Angoulême, le 17 mai 1885.

Portrait : LEHAUTCOURT, I, p. 449.

De Négrier, François, Oscar, né à Belfort, le 2 octobre 1839. Petit-fils, fils et neveu d'officiers généraux. Saint-Cyr. Capitaine en 1868. Trois fois blessé en 1870-71, confirmé dans le grade de chef de bataillon. Colonel à la Légion Etrangère dans le Sud Oranais en 1879. Brigadier en 1883. Divisionnaire le 29 mars 1885. Commandant du XI<sup>e</sup>, puis du VII<sup>e</sup> corps. Inspecteur d'armée et membre du Conseil Supérieur de la guerre. Relevé de ses fonctions en 1899, réintégré en 1900, mort au cours d'une croisière en mer, le 23 août 1913.

Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 103. DICK DE LONLAY, *Les combats du Général de Négrier au Tonkin*, 1886.

### Prise de Bac-Ninh

#### LETRES PRIVÉES DU CAPITAINE D'INFANTERIE DE MARINE J. PETIJEAN-ROGET

Hanoï, 4 janvier 1884,

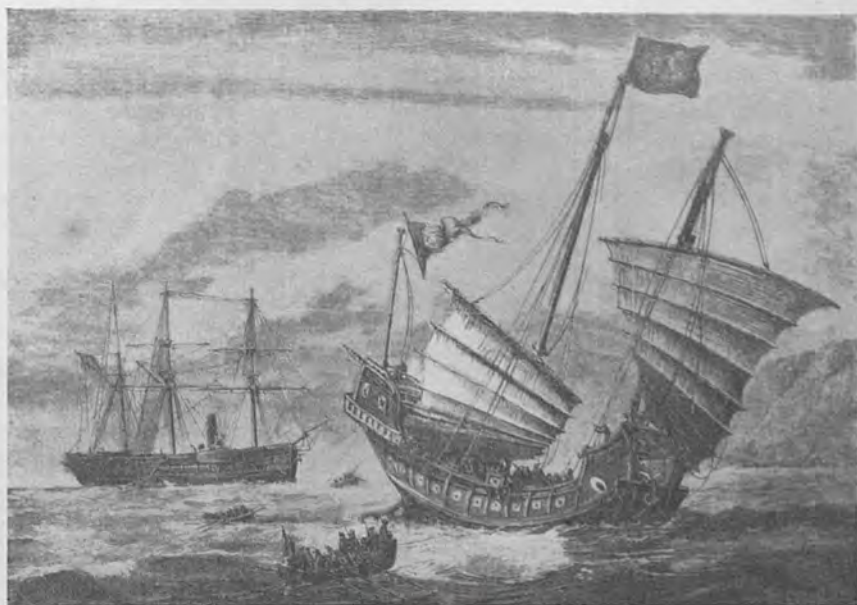
«...Depuis deux jours que je suis revenu de Sontay, je passe mon temps à me reposer sans parvenir à me défatiguer. Je n'aurais jamais cru que ce fût si éreintant de faire la guerre, et quelle guerre ! Ce n'est pas pour rire cette fois, comme à la prise de Hanoï, il y a deux ans... Dès notre arrivée à Hanoï, on nous a envoyés de droite et de gauche pour nous entraîner et aguerrir les hommes. Nous poursuivions des pirates, disait-on, mais je ne crois pas que l'on eut jamais la naïveté de croire que nos pauvres troupiers, sac au dos et leurs gros godillots aux pieds, pataugeant jusque dans les rizières, attraperaient autre chose que la diarrhée ou des insolations. Enfin, après beaucoup de mystère, on nous embarque moitié par terre, moitié par le fleuve, e 8 décembre (1883) » ..... (1).

14 mars 1884,

« Bac-Ninh a été pris hier, mais je ne faisais pas partie de la colonne qui a attaqué la ville... Je n'en ai rien vu ni connu, ce qui me vexe un peu. Du reste, depuis l'arrivée des troupes de la Guerre, nous autres de l'infanterie de marine, nous sommes tombés dans le trente-sixième dessous. C'est nous qui avons eu tout le mal..., et, à présent, si on pouvait nous mettre à la porte du Tonkin, on le ferait. Ainsi il n'y a que trois bataillons d'infanterie de marine qui aient marché sur Sontay, le reste a tenu garnison dans tous les postes et villes du Tonkin ; aussi nous sommes tous furieux... »

5 avril 1884,

... La résistance [à Bac-Ninh] a été à peu près nulle et n'a aucunement rappelé la prise de Sontay. Les Chinois ne sont pas des troupiers comme les Pavillons Noirs et se sont enfuis aux premiers coups de fusil (2)... Et main-



48. — Le *Montcalm* capture une jonque pirate (1874).



49. — Une rue de Bac Ninh (1884).

« tenant, nous voilà maîtres de presque tout le Tonkin. Il n'y a plus qu'un petit coin dans la montagne, à Hung Hoa, où ils se défendent... En même temps que Bac-Ninh, le Général Brière de l'Isle a enlevé à la course deux autres citadelles (3)... On a pris aussi dix canons Kruppe, qui ont dû être achetés en Prusse, mais ils ne savaient pas s'en servir et n'ont fait de mal à personne. On a trouvé aussi une belle mitrailleuse qui n'a pas tiré un coup. De l'argent, il n'y en avait plus... »

Signé : ROGET.

(Lettres du capitaine Petit-Jean Roget, Cochinchine, Annam, Tonkin, 1880-1885, publiés par H. COSSERAT, B. A. V. H., 1932<sup>III</sup>, p. 329-340.)

### Le Général de Négrier devant Hung-Hoa

...« Le Général de Négrier est le type parfait de l'entraîneur d'hommes. En expédition, il sait tout ce qui se passe dans sa brigade parce que, toujours sur pied, il est partout. En marche, voici quel sera l'emploi de sa journée. A la pointe du jour, il monte à cheval et va surveiller la relève des avant-postes. En arrivant à l'étape, vers midi ou une heure, il ira placer lui-même les grand'gardes, puis, ses instructions données, il changera de cheval et parcourra les cantonnements ou les bivouacs, s'assurant que les distributions sont régulièrement faites, veillant au bon fonctionnement de tous les services et au maintien d'une discipline sévère. Les légionnaires savent qu'il est impitoyable pour les charpenteurs et se conduisent en conséquence. Vers quatre à cinq heures, le Général consent enfin à gagner son quartier-général, installé dans quelque mauvaise paillette. Le tub, un repas succinct ; il est sept heures ; c'est le moment du rapport. Il règle alors le programme du lendemain. La nuit est déjà avancée quand il se décide à prendre un peu de repos et il n'est pas rare de le rencontrer au milieu de la nuit, allant surprendre les grand'gardes. Les officiers de son état-major, qui l'accompagnent à tour de rôle, sont sur les dents, ce qu'il déplore, et ses chevaux sont fourbus, ce qui le laisse froid, car, me disait-il un jour en riant : « La mère aux chevaux n'est pas morte ». Nous sommes entrés dans Hung-Hoa sans avoir combattu. Ce succès, trop facile, n'a satisfait personne ; on n'a aucun plaisir à enfoncer une porte ouverte... Depuis Sontay, la situation matérielle des Pavillons Noirs et des réguliers du Yunnan était des plus précaires, la plus grande partie de leurs munitions et approvisionnements étant tombée entre nos mains ».

R. BONNAL, *Au Tonkin, 1874-1881-1886, Notes et souvenirs*, Rev. Indo., 6<sup>e</sup> article, fin 1923, p. 362-363; articles réunis en un ouvrage, 1925). (4)

(1) L'auteur raconte ici en détails la prise de Sontay.

(2) Les Chinois firent exécuter les deux officiers responsables de la perte de Bac-Ninh. *Doc. diplo. fr.* 1871-1914, I, 5, p. 343.

(3) Les citadelles de Yen-thé et de Thai-Nguyen, cf. LEHAUTCOURT, t. I, p. 474-476.

(4) Jean, Thomas, Raoul Bonnal, né à Toulouse, le 22 février 1867. Saint-Cyr. Lieutenant d'infanterie de marine, entré en 1875 dans l'administration civile de la Basse Cochinchine. Chef de cabinet du Commissaire Général Harmand, puis Résident de France à Sontay et à Hanôï. Résident Supérieur par intérim au Tonkin de janvier 1887 à avril 1888.

## LA CONVENTION FOURNIER-LI HUNG TCHANG

(TIEN-TSIN, mai 1884)

[TEXTE 213]

*La Chine, n'ayant pu empêcher les troupes françaises d'occuper les plus riches provinces du Tonkin, se voit contrainte de reconnaître son impuissance militaire. Le Vice-Roi du Pe-tchi-li, Li Hung Tchang, a naguère activement poussé son gouvernement à s'immiscer dans les affaires de la Cour de Hué ; par la suite, c'est lui qui a monté le bluff des préparatifs belliqueux qui ont incité Bourée à accepter un plan de partage du Tonkin. Mais Li Hung Tchang est un habile manœuvrier, un véritable homme d'Etat ; il est apte à recevoir la leçon des faits, il n'est pas de ceux qui s'entêtent à poursuivre une opération manquée. Changeant complètement d'attitude, Li Hung Tchang prend maintenant la tête du parti de la conciliation. Les succès français le mettent à même de faire prévaloir son point de vue. Comme gage de sa bonne volonté, la Cour de Pékin annonce le rappel de l'ambassadeur Tseng, qui, en Europe, cherche à brouiller les cartes et qui fait obstacle à toute entente entre la France et la Chine.*

*Une négociation directe s'engage, par dessus la tête du Ministre de France en Chine, boycotté depuis quelque temps par les autorités chinoises. Le Commandant du Volta, au cours d'un précédent séjour en Chine, en 1878, lors des incidents de Kouldjà, a rendu ses services au Vice-Roi du Pe-tchi-li, en lui signalant les défauts des canonniers achetées par lui à l'Angleterre ; dès ce moment Li Hung Tchang s'est lié d'amitié avec le Commandant Fournier, à qui il est allé jusqu'à proposer le commandement de la flottille chinoise.*

*Le Commandant Fournier arrive à Tien-Tsin, le 5 mai, en simple touriste ; il mène la négociation à ses risques et périls. Il exploite habilement l'affront que le Ministre britannique à Pékin vient d'infliger à Li Hung Tchang, en faisant mine de se rendre à Séoul, pour y conclure un traité de commerce avec la Corée, que Li Hung Tchang est chargé, au péril de sa tête, de maintenir dans l'obédience chinoise. Le Commandant Fournier soumet à son partenaire un projet de traité donnant satisfaction à la France au Tonkin, tout en sauvegardant l'amour-propre du gouvernement chinois. Li Hung Tchang accepte aussitôt le projet. Paris, consulté par télégraphe, approuve de son côté et envoie des pouvoirs réguliers au négociateur français. Les signatures sont échangées, le 11 mai 1884 dans le Yamen du Vice-Roi, tout heureux par avance du dépit qu'éprouvera le Ministre britannique à son retour à Tien-Tsin, annoncé pour le 13 mai.*

*Avant de s'embarquer pour apporter le traité en France, le Commandant Fournier prend soin d'arrêter de concert avec Li Hung Tchang, les dates auxquelles les troupes françaises pourront prendre possession des différentes provinces tonkinoises. Ainsi est réglée — ou semble réglée — au gré des deux parties l'irritante rivalité franco-chinoise au Tonkin. Sur la négociation de Tien-Tsin :*

*Cf. Vice-Amiral FOURNIER, La France et la Chine au traité de Tien-Tsin souvenirs diplomatiques, Rev. Deux Mdes, 15 octobre 1921, p. 755-790.*

*Li Hung Tchang, né le 16 février 1823, près de Nankin, d'une famille de lettrés ; reçu le premier aux concours triennaux de Pékin, en 1847. Mis en évidence par une impitoyable répression de la révolte des Taïpings, à la défaite desquels il contribue puissamment avec Gordon, de 1860 à 1867. Gouverneur Général des deux Kiang, Vice-Grand Chancelier, Vice-Roi du Petchili après le massacre des Français de Tien-Tsin, en juillet 1870. Sauve la vie des deux impératrices menacée par des conspirations ; signe, en septembre 1876, la convention anglo-chinoise qui fixe les réparations accordées pour l'assassinat de Margary. Mission au Japon, après la guerre de Corée, en 1895 ; mission en Europe en 1896. Il se fait le champion de l'intégrité de l'Empire, de « la Chine aux Chinois ». Traditionnaliste, mais aussi progressiste, il conseille d'emprunter à l'Europe ses progrès militaires, scientifiques et techniques. Exerce à la fin du siècle une influence prépondérante sur la politique chinoise. Mort à Pékin, le 7 novembre 1901.*

*Cf. Toung Pao, 1896 et 1901 ; Rev. Paris, 1<sup>er</sup> août 1896.*

*Fournier, François, Ernest, né à Toulouse, le 23 mai 1842, d'un officier lorrain vétéran des guerres napoléoniennes. Ecole Navale (1860-61). Campagne de Cochinchine, de 1861 à 1864, comme aspirant à l'état-major de Bonard et de La Grandière. De 1865 à 1868, dans les mers du Japon, expédition de Corée avec Roze. Se distingue, en 1870, à Champigny et au Bourget. Aide de camp des Amiraux Touchard et Jauréguiberry. Commandant du Lynx, en 1878, dans les mers de Chine. Capitaine de frégate en octobre 1879. Revenu en Chine comme commandant du Volta, en 1883. Capitaine de vaisseau en mai 1884. Le 12 octobre 1884, se bat en duel avec Rochefort, qui a mis en doute la validité et même l'existence de la convention de Tien-Tsin ; les deux adversaires sont blessés. Contre-amiral en 1891. Directeur, en 1895, de l'Ecole Supérieure de Guerre, créée sur son inspiration. Vice-amiral en septembre 1897. Commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée de 1898 à 1900. Préside la commission internationale appelée à régler l'incident anglo-russe du Doggerbank, en 1904-05. Cadre de réserve en mai 1907. Décédé à Neuilly, le 6 novembre 1934. Nombreux mémoires et travaux scientifiques et techniques, notamment sur « les trois principaux ennemis des marins, la déviation des « compas [on l'appelait, dans la marine, « Fournier-compas », avant de l'appeler « Fournier-traité »], le cyclone et la brume ».*

*Cf. P. BRIERE, Le Vice-amiral Fournier, marin, diplomate, savant 1931.*

### La convention de Tien-Tsin (11 mai 1884)

« Le Gouvernement de la République Française et Sa Majesté l'Empereur de Chine, voulant, au moyen d'une convention préliminaire, dont les dispositions serviront de base à un traité définitif, mettre un terme à la crise qui affecte gravement aujourd'hui la tranquillité publique et le mouvement général des affaires, rétablir sans retard et assurer à jamais les relations de bon voisinage et d'amitié qui doivent exister entre les deux nations, ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir :

« Sa Majesté l'Empereur de Chine :

Son Excellence Li Hung Tchang, Grand Tuteur présomptif du fils de Sa Majesté, premier Secrétaire d'Etat, Vice-Roi du Tché-Li, Noble héréditaire de première classe du troisième rang, etc...

Le Gouvernement de la République Française :

M. Ernest François Fournier, Capitaine de frégate, Commandant l'éclaireur d'escadre le *Volta*, Officier de la Légion d'honneur, etc...

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1. — La France s'engage à respecter et à protéger contre toute agression d'une nation quelconque et en toutes circonstances les frontières méridionales de la Chine, limitrophes du Tonkin.

ART. 2. — Le Céleste Empire, rassuré par les garanties formelles de bon voisinage qui lui sont données par la France quant à l'intégralité et à la sécurité des frontières méridionales de la Chine, s'engage : 1° à retirer immédiatement sur ses frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin ; 2° à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités directement intervenus ou à intervenir entre la France et la Cour de Hué.

ART. 3. — En reconnaissance de l'attitude conciliante du Gouvernement du Céleste Empire et pour rendre hommage à la sagesse politique de son Excellence Li Hung Tchang, négociateur de cette convention, la France renonce à demander une indemnité à la Chine. En retour, la Chine s'engage à admettre sur toute l'étendue de ses frontières méridionales, limitrophes du Tonkin, le libre trafic des marchandises entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine, de l'autre, réglé par un traité de commerce et de tarifs à intervenir, dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français.

ART. 4. — Le Gouvernement Français s'engage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige du Céleste Empire dans la rédaction du traité définitif qu'il va contracter avec l'Annam, et qui abrogera les traités antérieurs relatifs au Tonkin.

ART. 5. — Dès que la présente convention aura été signée, les deux Gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans un délai de trois mois, pour élaborer un traité définitif sur les bases visées par les articles précédents.

Conformément aux usages diplomatiques, le texte français fera foi.

Fait à Tien-Tsin, le 11 mai 1884, le 17<sup>e</sup> jour de la 4<sup>e</sup> lune de la 10<sup>e</sup> année de Kouang-Siu, en quatre expéditions... sur lesquelles les Plénipotentiaires respectifs ont signé et apposé le sceau de leurs armes... »

**Accord complémentaire Fournier-Li Hung Tchang fixant les délais  
de l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises**

TÉLÉGRAMME DU COMMANDANT FOURNIER AU GÉNÉRAL MILLOT  
ET A L'AMIRAL COURBET

Tien-Tsin, 17 mai 1884,

« Après un délai de vingt jours, c'est-à-dire le 6 juin, vous pourrez occuper Langson, Caobang, That-Ké et toutes les places du territoire tonkinois adossées aux frontières du Kouang-Si et du Kouang-Toung. A la même date, vous pourrez établir des stations navales sur toute l'étendue des côtes du Tonkin.

Après un délai de quarante jours, c'est-à-dire le 26 juin, vous pourrez occuper LaoKay et toutes les places du Tonkin adossées au Yunnan. J'ai notifié au Vice-Roi que, ces délais expirés, vous procéderiez sommairement à l'expulsion des garnisons chinoises attardées sur le territoire du Tonkin.

FOURNIER ».

(Repr. par P. BRIÈRE, ouvr. cité, p. 83.)

**Jules Ferry annonce aux Chambres la convention de Tien-Tsin  
(20 mai 1884)**

... Vous veniez à peine de vous séparer que la prise de Hung-Hoa marquait le terme de cette belle campagne dont les noms de Sontay et de Bac-Ninh conserveront le glorieux souvenir. Les opérations militaires étaient terminées ; nous étions les maîtres du Tonkin.

Au point de vue diplomatique, la situation restait obscure. Les relations avec la Cour de Pékin étaient, en Chine, rares et tendues. A Paris, sans être officiellement suspendues, elles étaient nulles depuis le départ du Ministre de Chine pour l'Angleterre. A Pékin même, le terrain politique semblait disputé entre l'esprit de sagesse et l'esprit d'aventure. L'esprit de sagesse devait l'emporter.

Le 29 avril, l'Amiral Lespès (1), qui arrivait à Changhaï avec ses escadres, était avisé que le Vice-Roi du Tchili venait d'obtenir de son Gouvernement le rappel du marquis Tseng comme première satisfaction donnée à la France. Le Vice-Roi exprimait en même temps le désir de voir à Tien-Tsin le capitaine de frégate Fournier avec lequel il était depuis plusieurs années, en relations amicales, pour conférer avec lui de la situation...

...Les deux négociateurs avaient arrêté les bases d'une convention préliminaire en cinq articles. Le Commandant Fournier demandait à cet effet les pleins pouvoirs. Les avantages considérables à nous offerts [évacuation immédiate du Tonkin par les troupes chinoises] n'étaient pas trop chèrement achetés par la renonciation à une indemnité pécuniaire... Sur l'heure, nous envoyions au Commandant Fournier les pleins pouvoirs, sous la seule condition de s'assurer, avant d'en faire usage, de la ratification préalable du Gouvernement chinois...

...« De notre côté, vous avons désigné nos plénipotentiaires définitifs.  
Nous nous soumettons avec confiance toute cette négociation...»

(Repr. par DE REINACH, *Recueil...*, t. 1<sup>er</sup>, p. 199-202.)

(1) *Lespès, Sébastien, Nicolas, Joachim. Né le 13 mars 1828, à Bayonne. Entré n° 1 à Navale (1844-46). Lieutenant de vaisseau en 1854. Crimée. Campagnes de Chine, puis de Cochinchine, reconnaît en 1861 les bouches du Cambodge et prend possession de Poulou-Condore ; Inspecteur des Affaires Indigènes, participe jusqu'en 1864 aux opérations de la pacification. Capitaine de frégate en 1864. Dans les mers de Chine, avec l'Amiral Dupré, en 1870-71, puis avec l'Amiral Kranz, en 1873-74. Capitaine de vaisseau en 1873. Contre-amiral en décembre 1881. Chef d'état-major du ministre Peyron. En mars 1884, remplace en Extrême-Orient l'Amiral Meyer et en juin 1885 l'Amiral Courbet. Vice-amiral en juin 1888. En fin de carrière, préfet maritime à Cherbourg. Cadre de réserve en mars 1893. Décédé à Paris, le 23 août 1897.*



## CHAPITRE IV

### DEUXIÈME SÉRIE D'OPÉRATIONS CONTRE LA CHINE : DE LA SURPRISE DE BAC-LÉ A LA FIN DES HOSTILITÉS (juin 1884-avril 1885)

---

Qu'il ait été recherché par la mauvaise foi du gouvernement chinois, peu soucieux de tenir ses engagements, ou qu'il soit spontanément sorti d'un malentendu sur le terrain entre deux commandants d'unités mal renseignés sur leurs instructions respectives, « le guet-apens » de Bac-Lé rallume le conflit qui paraissait éteint. La Chine, qui croit pouvoir compter sur l'appui diplomatique de certaines puissances, refuse d'accorder les réparations pécuniaires que le gouvernement français lui réclame. Le cabinet Jules Ferry se met alors en mesure d'exercer des représailles et de prendre « des gages », dont il pense qu'ils contraindront son adversaire à déposer les armes.

Les hostilités se déroulent simultanément sur mer et sur terre, hostilités de facto comme précédemment, et non pas de jure.

Appelé au commandement d'une puissante force navale, l'Amiral Courbet, un des grands marins de notre histoire, remonte audacieusement la rivière Min, anéantit l'escadre chinoise ancrée devant l'arsenal de Fou-Tchéou et regagne la haute mer sans avoir perdu un seul bâtiment. Après quoi, déferant aux ordres de Paris, Courbet s'immobilise de longs mois à Formose. Les troupes mises à terre dans l'île sont décimées par une exténuante guerre de position et par le choléra, tandis que les navires s'usent à tenir un blocus sans efficacité. C'est seulement en février 1885 que le gouvernement français autorise Courbet à déclarer de bonne prise, comme contrebande de guerre, les riz exportés du Fleuve Bleu sur la capitale, mesure qui atteint gravement le gouvernement de Pékin.

Renforcé à nouveau et passé aux ordres du Général Brière de L'Isle, le corps expéditionnaire du Tonkin est aux prises avec plusieurs armées chinoises convergeant sur le Tonkin, conformément à un plan élaboré, dit-on, par le Général allemand von Waldersee. Une armée, descendue du Yunnan, s'avance du Nord au Sud; une autre armée, venue du Kouang-Si, s'avance de l'Est à l'Ouest (Une troisième armée venant par Caobang, ne participera pas aux opérations, retardée par son chef, qui paiera de sa tête ses lenteurs calculées).

Alors que, sur mer, il freine l'ardeur combattive de Courbet, le gouvernement français presse, au contraire, Brière de l'Isle d'aller de l'avant et de saisir des gages dans le Kouang-Si. Après avoir occupé Langson, le 13 février, Brière de l'Isle, laissant au Commandant Dominé le soin de tenir la petite place

de Tuyen-Quan, qui verrouille l'accès du delta du côté du Nord, lance la brigade Négrier en territoire chinois, au delà de la frontière. Mal assuré de sa ligne de communication dans une région particulièrement difficile, disposant de forces trop peu nombreuses, Négrier doit bientôt se replier. Ses 3.500 hommes tiennent pourtant en échec leurs 50.000 adversaires et leur infligent de lourdes pertes. Une blessure malencontreuse, qui semble mettre en danger la vie du Général Négrier, fournit au nouveau chef de la colonne l'occasion, souhaitée par lui, de prescrire un large mouvement de décrochage, qui s'effectue avec une hâte aussi injustifiée qu'excessive. Pendant que les troupes françaises reviennent à leur base de départ, Brière de l'Isle expédie à Paris des télégrammes pessimistes qui répandent une véritable panique dans les milieux politiques. Le 30 mars 1885, Ferry est expulsé du pouvoir dans des conditions ignominieuses. « Ce n'est pas à Langson, écrit l'historien Rambaud, c'est dans les couloirs et dans la salle des séances du Palais Bourbon que la France a été vaincue ».

Fidèle à la parole qu'il a donnée au négociateur représentant la Chine, Jules Ferry se laisse renverser sans faire allusion à l'accord, déjà arrêté en principe qu'il a en poche. La convention du 4 avril 1885 met un terme définitif à la guerre franco-chinoise, sans apporter de modifications notables à la convention Fournier-Li Hung Tchang, dont le respect eut évité le renouveau, huit mois durant, d'un conflit sanglant et vain.

La France s'établit ainsi, presque à contre-cœur, dans l'Indochine septentrionale et centrale. Fin décembre 1885, les crédits pour le Tonkin ne sont accordés qu'à une infime majorité. Malgré ses efforts de justification, Jules Ferry verra jusqu'à sa mort son nom accompagné, dans la bouche de nombreux Français, de l'épithète qui veut être flétrissante de « Tonkinois ».

## LE REBONDISSEMENT DE LA GUERRE DU TONKIN : LA « SURPRISE » DE BAC-LÊ (23 et 24 juin 1884)

[TEXTE 214]

Chef du parti de la paix, Li Hung Tchang est loin d'avoir derrière lui l'opinion unanime des classes dirigeantes du Céleste Empire, des lettrés notamment, presque tous partisans d'une politique de fermeté à l'égard des « barbares d'Occident ». Déjà, le 8 avril 1884, une intrigue de palais a provoqué la disgrâce du prince Kong, président conciliant du Tsong li Yamen, Ministère synodal des Affaires Étrangères, et son remplacement par un autre prince adversaire de Li. Il reste à faire passer dans les faits la convention de Tien Tsin ce qui, à l'usage, va s'avérer fort malaisé (1).

Le nouveau gouvernement chinois voit, en effet, une preuve de faiblesse dans l'empressement de la France à approuver la convention du 11 mai. Il n'attache pas un grand poids à la signature apposée au bas de cet acte par un simple capitaine de frégate, diplomate d'occasion offrant peu de surface. Par ailleurs, on n'oublie pas à Pékin qu'on a obtenu naguère un avantage appréciable en remettant en question la convention de Livadia, qui a clos l'incident sino-russe de Kouldja, et on souhaiterait réaliser une fructueuse opération du même ordre, en recourant à nouveau à la tactique éprouvée du désaveu tardif du négociateur

chinois. Enfin, le texte français de la convention de Tien-Tsin a été très vite et mal traduit et la version chinoise laisse subsister des incertitudes dont on peut espérer tirer profit.

En ce qui le concerne, le Commandant Fournier a télégraphié en clair au Général Millot les stipulations relatives aux dates convenues pour le retrait des garnisons chinoises du Tonkin. Mais Pékin s'est bien gardé de faire de même. Pour mesurer le degré de responsabilité du gouvernement chinois dans l'incident de Bac-Lê, il faudrait savoir si et dans quels termes Pékin a notifié aux chefs militaires en opérations au Tonkin les dispositions arrêtées d'accord parties à Tien-Tsin. Le secret de cette communication demeure enclos au plus profond des archives de Pékin... Selon le Commandant Fournier, Pékin aurait donné l'ordre à ses Généraux de ne pas se retirer aux dates convenues, mais de ne pas engager le combat sans avoir parlementé au préalable et sans en avoir référé en haut lieu.

Quoi qu'il en soit, on peut penser que les Chinois se seraient repliés plus ou moins discrètement, sans faire franche opposition, si les troupes françaises de relève s'étaient présentées en force. Malheureusement, le Général Millot n'envoya, — plusieurs jours après la date convenue à Tien-Tsin — qu'un maigre détachement chargé de prendre possession de Langson.

Forte d'à peine mille hommes, dont seulement trois cent cinquante combattants aguerris, alourdie par un important convoi de mille coolies-porteurs, la colonne Dugenne, cheminant par la route mandarine, arriva au contact le 23 juin, au Nord de Phu Lang Thuong. Les pourparlers engagés après une première escarmouche, donnèrent lieu à de graves malentendus, peu surprenants car l'interprète de Dugenne connaissait aussi mal le chinois que le français. Energique, emporté même, « inapte à la moindre diplomatie », le lieutenant-colonel Dugenne, au lieu de demander à Hanoi des instructions et des renforts, voulut forcer le passage et engagea inconsidérément le combat contre un adversaire très supérieur en nombre (10.000 Chinois environ). Placé dans un entonnoir intenable, menacé d'encerclement, ses hommes harassés, les coolies en fuite, Dugenne dut rétrograder sur Bac-Lê, ayant perdu dans la bagarre 22 tués, 60 blessés, 2 disparus et deux morts par insolation.

Le pénible incident de Bac-Lê irrita au plus haut point les dirigeants français, convaincus d'avoir été l'objet d'une perfide agression préméditée, alors que l'encre de Tien-Tsin était à « peine séchée ». Le 12 juillet, Jules Ferry fit tenir au cabinet de Pékin un ultimatum, qui, plusieurs fois prorogé, fut reporté ensuite au 19 août. S'appuyant sur des documents saisis par Courbet à Sontay, une vingtaine de lettres adressées à Luu Vinh Phuoc par les Vice-Rois des provinces limitrophes du Tonkin, correspondance qui établissait positivement la participation de la Chine aux opérations de guerre, la France réclamait l'évacuation immédiate du Tonkin et une indemnité de deux cent cinquante millions de francs, chiffre considérable dont le montant fut d'ailleurs progressivement amenuisé.

Le cabinet de Pékin, poussé par le parti de la guerre, qui avait repris le dessus et allait le conserver jusqu'au début de 1885, accepta le principe de l'abandon du Tonkin, mais non pas celui de l'indemnité. La Chine proposa seulement 3 millions et demi pour les victimes de Bac-Lê. Las de ces atermoiements, le gouvernement français, après s'être assuré l'appui des Chambres, donna finalement à Courbet et à Brière de l'Isle l'ordre d'agir vigoureusement,

sans toutefois que les relations diplomatiques fussent entièrement rompues.

Les puissances désiraient prévenir une extension ouverte du conflit. A plusieurs reprises, elles tentèrent de faire accepter leur médiation, les États-Unis en septembre et octobre 1884 ; l'Allemagne, en septembre ; la Grande-Bretagne, d'octobre à novembre. Il s'ensuivit, pendant que le canon ne cessait de tonner dans la mer de Chine et au Tonkin, de laborieuses et confuses négociations, qui, conduites le plus souvent par des intermédiaires officieux à la fois à Paris, à Pékin, à Changhaï, à Tien-Tsin, se poursuivirent jusqu'à la fin de l'année 1884.

### La « surprise » de Bac-Lê (23 et 24 juin 1884)

« Le guet-apens de Bac-Lê... fut le point de départ de la seconde partie de la guerre. On sait qu'il s'agissait d'occuper Langson conformément au traité signé par la Chine.

La colonne chargée d'aller prendre possession de cette place se composait seulement de deux compagnies d'infanterie de marine, d'une compagnie légère d'Afrique, de trois compagnies de tirailleurs tonkinois, des chasseurs d'Afrique du capitaine Laperrine (2), du 20<sup>e</sup> escadron du train des équipages avec 150 auxiliaires appartenant aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> d'artillerie, d'une section de télégraphe optique et d'une section de pontonniers.

Le commandant de la colonne était le lieutenant-colonel Dugenne (3), à peine remis des blessures qu'il avait reçues trois mois auparavant et encore obligé de porter le bras droit en écharpe...

...Après une traversée de deux jours, nos troupes arrivent par une chaleur horrible à Phu Lang Thuong..., poste avancé des Français sur la route de Langson... Après quatre jours de repos, la colonne s'achemine, le 12 juin, vers Langson. Le convoi emporte pour quarante cinq jours de vivres... La chaleur est accablante ; le premier jour, on ne peut fournir plus de huit km à travers des chemins où jamais homme n'a passé. De l'eau, toujours de l'eau et de la boue jusqu'aux genoux...

...Le 19 juin, départ de la colonne à 3 h. 1/2... A 8 h., la chaleur devient tellement insupportable que la colonne s'arrête au petit village de Bac-Lê... La pluie ne cesse de tomber le lendemain et le surlendemain, jour de notre arrivée à Caoson... Comme le convoi est excessivement fatigué, le colonel Dugenne nous fait faire séjour à cet endroit... Trois jours durant, on a été arrêté par un cours d'eau [Song-Thuong] non guéable... Dans la nuit du 21 au 22, un télégramme expédié par le Général Millot dit : « L'intérêt qu'il y avait à faire acte de présence à Langson n'a pas diminué »...

Le 23, les *Zéphirs* traversent le fleuve les premiers, à gué, avec de l'eau jusqu'à la ceinture... Dès qu'ils prennent pied sur l'autre rive, les Tonkinois sont accueillis par des coups de feu partant d'un mamelon boisé, à 250 mètres. Pendant le combat, le passage se poursuit... ; les hommes sont obligés de se cramponner aux mulets pour ne pas être entraînés... A 9 heures, un parlementaire en costume bleu et sans armes se présente..., il porte une lettre fichée à l'extrémité d'un bambou. On le mène, les yeux bandés, au chef de la colonne... Le lettré qui accompagne la troupe en qualité d'interprète... annonce et finalement avoue qu'il n'y comprend rien. « Je sais lire », dit un coolie qui se trouve là. On lui passe la lettre. La traduction qu'il en fait n'a aucun sens. Le lettré croit comprendre que les Chinois ont des dispositions pacifiques,

« qu'ils ont connaissance de la convention de Tien-Tsin, mais qu'ils ont besoin de dix jours pour se replier jusqu'au delà des frontières. Un nouvel émissaire, qui se dit envoyé du Vice-Roi du Kouang-Si, demande, à dix heures, à entrer en rapports avec le chef de la colonne ; il ajoute qu'il amènera au camp français le Général chinois, mais que, comme celui-ci est à grande distance, un délai de quatre heures est nécessaire ; le délai est accordé... A deux heures et demie, nos sentinelles avancées voient venir au grand galop deux cavaliers magnifiquement vêtus de soie bleue ; ce sont l'envoyé du Vice-Roi du Kouang-Si et le commandant des troupes chinoises. L'envoyé du Gouverneur du Kouang-Si paraît disposé à se rendre au camp, mais le Général, resté à quelques pas en arrière, se refuse à dépasser un point qu'il indique sur la route, déclarant qu'il ne dépassera pas la limite des provinces de Bacninh et de Langson. Une vive discussion s'engage entre les Chinois ; tous, officiers, soldats, prennent la parole ; l'interprète ne peut saisir aucun mot de la conversation.

Le Général consent à venir, dit enfin l'envoyé du Vice-Roi, mais il veut d'abord changer de vêtements. Le premier disparaît, en effet, et les gens de sa suite s'en vont avec lui... L'envoyé du Vice-Roi s'éloigne à son tour. On ne les a plus revus.

Il est urgent de prendre une détermination avant la fin de la journée. Passer la nuit sur la berge, il n'y faut pas songer ; une attaque nous serait insoutenable. Reculer, franchir à nouveau le fleuve, cela est impossible ; les troupes d'ailleurs n'y consentiraient pas. Un seul parti reste à prendre, chercher une position en avant. C'est à cela que se détermine le colonel Dugenne. Le parlementaire, venu le matin et resté au camp, est renvoyé, à quatre heures, porteur d'une lettre à l'adresse du Général chinois : « Dans une heure les troupes françaises reprendront leur marche »...

...L'avant-garde débouche dans une clairière, la traverse et arrive à hauteur d'une échancrure boisée, creusée dans le *nui* [montagne] Dong Nai, dans lequel les Chinois ont organisé trois petits ouvrages... Une violente décharge part du fortin... La fusillade éclate sur notre droite, où l'ennemi est embusqué en force dans les hautes herbes et les broussailles... Les tirailleurs tonkinois se débandent... Le colonel fait masser le gros de la colonne... Vers cinq heures et demie, les balles commencent à pleuvoir sur le convoi, jetant la panique dans les rangs des coolies... Les positions des Chinois sont si fortes qu'il ne faut pas songer à les débusquer. En revanche, ils essaient vainement de franchir le Song-Thuong. A la nuit tombante, la fusillade cesse sur toute la ligne... Les troupes se replient sur le convoi et se forment en carré... Sur chaque face des tranchées-abris sont creusées... L'ambulance est installée... Les Chinois visent tout point lumineux... A 11 h., une pluie torrentielle se déchaîne... La fin de la nuit n'est troublée par aucune alerte...

*Journée du 24 juin.* — La situation est désespérée ; huit mille Chinois nous entourent et ils ont encore l'avantage de la position... La colonne est cernée... Le colonel demande aux soldats du train des hommes de bonne volonté pour aider les *Zéphirs* à débusquer les Chinois des broussailles... A onze heures, le colonel, superbe de courage et de sang-froid, donne l'ordre de la retraite... La retraite commence sous le feu plongeant des Chinois, invisibles dans les massifs qui surplombent la route... Le passage du fleuve se

« termine sans accident... Les Chinois n'ont heureusement pas songé à occuper les débouchées du gué... A cinq heures du soir, la colonne est cantonnée à Bac-Lê » (4).

DICK DE LONLAY, *Au Tonkin, 1883-1885, et Récits Anecdotiques, 1886*, p. 241-246.

### L'opinion chinoise hostile au traité de Tien-Tsin (septembre 1884)

PROSPER GIQUEL (5) A ADOLPHE COCHERY, MINISTRE DU COMMERCE  
DU CABINET FERRY

8 septembre 1884,

« Le traité de Tien-Tsin, conclu par Li Hung Tchang sous sa propre responsabilité, a contre lui les huit dixièmes des lettrés de la Chine, parce qu'il a supprimé, de fait, la souveraineté de l'Empire sur l'Annam et qu'il laisse à nos troupes la faculté de s'installer dans le voisinage immédiat des trois provinces du Sud.

Un très grand personnage, nommé Tso Tsung Tang, l'ancien vainqueur des rebelles Taipings dans les provinces du Chan Si et du Kan Sou et dans le Turkestan, est à la tête de l'opposition faite à ce traité par la grande majorité de la classe dirigeante. Dès que les conditions acceptées par Li Hung Tchang ont été promulguées, Tso, quoique âgé de 79 ans, n'a pas hésité à quitter sa maison de famille du Hounan, où il paraissait avoir pris une retraite définitive, pour venir s'installer à Pékin et préparer une campagne destinée à obtenir de la France des modifications importantes au traité de Tien-Tsin. Si le Vice-Roi du Petchili n'était pas aussi fort par les services éminents de son passé, si, surtout, il n'était pas aussi nécessaire pour la défense de la capitale chinoise, il est fort probable qu'il eut subi le même sort que Tchoung Heo, le négociateur du traité de Saint-Pétersbourg [octobre 1879] relatif à la récession de Kouldja.

L'influence des lettrés qui, jusqu'ici, se particularisait dans les provinces — les lettrés du Kouang Toung ne s'inquiétant pas de ce qui se passait dans la province du Kiang Sou ou tout autre province éloignée — se trouve avoir, par le télégraphe, qui va maintenant de Pékin à Canton et, je crois, à Hankéou, une concentration qui ne pouvait antérieurement exister. Ce n'est donc pas une coterie de Pékin ou simplement quelques brouillons qui poussent le gouvernement à résister à la France, mais la presque unanimité des lettrés, ralliés par Tso dans une pensée commune et dans un but commun. Les lettrés ont la même éducation dans toute la Chine, les mêmes préjugés, la même aversion pour les étrangers. Ceux qui ont reçu les leçons de 1857 et de 1860 les ont oubliées ; ceux qui ont été hors des coups des alliés ont besoin, comme les autres, d'une forte leçon pour reconnaître la supériorité des armes de la France, subir les faits accomplis au Tonkin et le traité de Tien-Tsin... ».

(Repr. par Alf. RAMBAUD, *Jules Ferry, 1903*, p. 346-347.)

(1) *L'opinion des dirigeants du Céleste Empire était très partagée sur la question de savoir s'il était de l'intérêt de la Chine de poursuivre la lutte. Ce flottement est attesté par les télégrammes contradictoires de Sémallé, Chargé d'affaires de France. Le 30 mai 1884, de Sémallé télégraphie à Paris que l'Impératrice n'a pas ratifié les engagements souscrits à Tien-Tsin par Li Hung Tchang ; quelques jours plus tard, le 7 juin, le même diplomate*

note, au contraire, que les dispositions du gouvernement chinois sont devenues « manifestement bienveillantes ». A qui croire ?

(2) Parent de l'officier général illustré par ses explorations sahariennes.

(3) Alphonse, Eugène, Alexandre Dugenne, né le 10 février 1841, dans les Basses Pyrénées. Chef de bataillon d'infanterie légère d'Afrique en 1878. Arrivé au Tonkin en 1884. Quatre fois blessé à Hung-Hoa. Colonel en juillet 1887. A nouveau au Tonkin, mort de la rupture d'un anévrysme, le 20 décembre 1887, en faisant colonne contre les pirates dans le territoire de Moncay.

(4) Cf. Capitaine LECOMTE, L'armée française au Tonkin, le guet-apens de Bac-Lé, 1890.

(5) Officier de marine français. Après avoir commandé un corps franc franco-chinois contre les Taipings ; constructeur, à partir de 1867, de l'arsenal chinois de Fou-Tchéou, que Courbet attaqua en août 1884. Mort à Cannes, le 20 février 1886. Portrait dans le Monde illustré, 6 mars 1886, p. 157.

### L'AMIRAL COURBET DANS LA MER DE CHINE : FOU-TCHÉOU, FORMOSE, LES PESCADORES

[TEXTE 215]

Depuis le début de 1884, l'Amiral Courbet s'est borné à empêcher l'introduction en contrebande du matériel de guerre sur les côtes du Vietnam. Après Bac-Lé, l'Amiral prend le commandement de toutes les forces navales dans les mers de Chine, forces qui s'accroîtront jusqu'à comprendre une quarantaine d'unités (4 cuirassés de croisière, 14 croiseurs, 7 canonnières, 4 torpilleurs, 3 transports, 2 charbonniers).

Pour appuyer la demande de réparations présentée par Paris, Courbet remonte sur vingt milles la rivière Min, dans le Foukien, et vient, le 17 juillet, s'emboîser au mouillage de la Pagode, en face de la plus forte des trois escadres chinoises, que protègent l'arsenal et les batteries Krupp de Fou-Tchéou. Les Chinois le laissent entrer dans la rivière, persuadés, comme les officiers anglais et américains, qu'il n'en sortira pas vivant. Courbet reste là ; durant cinq semaines de fiévreuse impatience, il voit les Chinois renforcer leur armement. La Chine ayant enfin repoussé les exigences de la France et le Parlement français ayant accordé, les 15 et 16 août 1884, les crédits en vue « de faire respecter la convention de Tien-Tsin », le gouvernement prescrit à Courbet, le 19 août, d'entrer en action. Le 25 août, Courbet lance son attaque, minutieusement préparée ; en quelques heures, vingt-deux bâtiments chinois sont envoyés par le fond. Après avoir, le 24, bombardé l'arsenal, Courbet redescend, du 25 au 29, l'étroit chenal de la rivière, il prend à revers et démolit tour à tour les forts chinois, incapables de riposter car leurs canons ne peuvent tirer que sur l'aval. Courbet regagne la haute mer avec tous ses bâtiments, n'ayant perdu que très peu de monde, ce qui n'empêche pas les Chinois restés maîtres du terrain de chanter victoire...

Cette magistrale opération terminée, Courbet voudrait aller attaquer les escadres du Yangtsé et du Petchili et s'emparer de positions importantes aux abords de Pékin, Port-Arthur ou Weï-ai-Weï. Mais Paris craint d'effaroucher les puissances maritimes et ne veut pas indisposer Li Hung Tchang, grand maître du Petchili, et son parti ; il interdit à Courbet d'engager dans le Nord des opérations qui auraient sans doute été rapidement décisives. Le gouvernement français opte pour la politique des gages. Attiré par le gisement houiller de Kélung, il invite Courbet à s'emparer de Formose, dont le Japon, en guerre avec la Chine, se saisira dix ans plus tard.

Contre son gré, Courbet se porte donc sur la grande île, où l'Amiral Lespès a tenté déjà, les 5 et 6 août, un premier débarquement, infructueux faute de monde. Le premier octobre, Courbet s'empare de Kélung, alors que Lespès ne parvient pas à prendre pied à Tamsui. Dans les mois qui suivent, Courbet enlève l'une après l'autre, les crêtes boisées qui dominent la rade, défendues par les « Célestiaux » huit fois supérieurs en nombre. Les positions sont aménagées par le capitaine du Génie Joffre (1), arrivé dans l'île le 20 février 1885. Toujours en alerte, noyées sous les trombes d'eau qui s'abattent du ciel, décimées par les fièvres et le choléra, les troupes de terre, infanterie de marine, légion étrangère, bataillons d'Afrique, endurent jusqu'à fin mars de cruelles souffrances, tandis que l'escadre, sur les côtes battues par la mousson, roule bord sur bord et s'épuise, ses chaudières constamment sous pression, à maintenir autour de l'île un blocus nullement hermétique, qui, déclare Courbet, fait autant d'effet « qu'un coup de poing dans un éredon ». Les difficultés de l'escadre se trouvent encore accrues quand l'Angleterre, en février 1885, reconnaît aux Chinois la qualité de belligérants, détermination qui oblige la France à organiser des dépôts de charbon à Obock, à Mahé, à Pondichéry.

En janvier 1885, Courbet apprend que la flotte du Yang-Tsé est sortie. Il se met à sa recherche. Trois croiseurs chinois modernes, plus rapides que les Français, peuvent trouver un abri à Ning-Po. Une frégate et une corvette, plus lentes, ne pouvant échapper, se réfugient dans la baie à faible tirant d'eau de Sheïpo. Dans la nuit du 14 au 15 février, nuit noire à souhait, les lieutenants de vaisseau Gourdon et Duboc, portés par deux petits canots à vapeur, se glissent jusqu'à ces navires, à travers un labyrinthe d'îles, et torpillent les deux bâtiments chinois presque à bout portant.

Cf. BOUDET et MASSON, fig. 100.

Au jour, criblés de balles, les canots rallient, comme par miracle, le Bayard, n'ayant perdu qu'un homme.

Paris comprend enfin que les opérations de Formose, comparées par le diplomate russe de Giers « à la piqûre d'une guêpe sur le dos d'un éléphant », ne peuvent suffire à abattre la volonté de guerre du gouvernement chinois. Le gouvernement français s'interdit d'agir à l'embouchure du Yang-Tsé, dont il a reconnu la neutralité, mais, sur l'insistance de Courbet, il déclare, le 14 février 1885, le riz contrebande de guerre. Malgré les protestations du reste peu insistantes de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande, les navires de Courbet, à partir de la fin février, interceptent le riz du tribut dirigé des provinces centrales sur la capitale, dont l'approvisionnement est bientôt compromis.

Fin mars, le gouvernement français prescrit l'évacuation progressive de Formose, où il ne peut envoyer de renforts suffisants, et autorise Courbet à occuper l'archipel des Pescadores, entre Formose et le continent, relais des forceurs de blocus et beaucoup moins malsain que Formose. Du 29 au 31 mars 1885, Courbet prend possession de Makung, conquête qui met fin aux opérations de guerre sur mer inaugurées à Fou-Tchéou huit mois plus tôt.

Cf. en dehors des ouvrages cités : Maurice LOIR, L'escadre de l'amiral Courbet, Notes et Souvenirs, 1886 ; Le GENISSEL, Souvenirs d'un lieutenant de vaisseau, les Etudes, janvier 1888 ; SCHWERER, Souvenirs de ma vie maritime, 1933.

**L'Amiral Courbet anéantit la flotte chinoise dans la rivière Min  
(23-29 août 1884)**

RAPPORT DE L'AMIRAL COURBET

« Monsieur le Ministre,

Le 22 août, vers cinq heures du soir, arriva le télégramme que tout le monde attendait avec impatience depuis un mois : l'autorisation d'ouvrir le feu.

Se trouvaient au mouillage de Pagoda (2) : *Volta*, portant mon pavillon ; *Duguay-Trouin*, *Villiers*, *d'Estaing*, *Lynx*, *Vipère*, *Aspic*, plus les torpilleurs 45 et 46.

Les Chinois y avaient rassemblé onze bâtiments de guerre... plus douze grandes jonques de guerre,... sept canots torpilles à vapeur... et un certain nombre de brûlots.

Le *Chateau-Renaud* et la *Saône*, détachés au mouillage de Quantao, en amont de la passe Kimpai, avaient pour mission de s'opposer à ce que les Chinois obtussent cette passe, soit en coulant une trentaine de jonques chargées de pierres réunies aux environs, soit en mouillant des torpilles (3)...

Le Vice-consul de France à Fou-Tchéou... remonta à Fou-Tchéou pour amener son pavillon et pour prévenir le Vice-Roi et les consuls que je comptais ouvrir le feu dans la journée du lendemain... En règle vis-à-vis de tout le monde, il ne me restait plus qu'à choisir le moment le plus favorable pour anéantir d'abord les bâtiments de guerre, les jonques de guerre et les canots-torpilles dont ceux-là s'étaient flanqués. En vue de ce premier objectif, le commencement du jusant était tout indiqué... sur une rade étroite, où l'espace et la violence des courants rendaient les évolutions très difficiles. Le jusant commençait, du reste, quelques heures après le moment où le Vice-Roi et le Consul seraient officiellement avisés. Je fixai donc deux heures de l'après-midi...

...Vers une heure quarante-cinq, je signalai de lever l'ancre et de se tenir prêt à attaquer conformément au plan. Voici en quoi il consistait :

Dès le début, les torpilleurs 45 et 46 s'élanceraient respectivement sur le *Fou Po* et le *Yang Ou*, soutenus par l'artillerie et la mousqueterie babord du *Volta* ; ce croiseur ouvrira aussi le feu par tribord sur les jonques de guerre dont il était le principal point de mire. En même temps, les trois canonnières *Aspic*, *Vipère*, *Lynx* se porteraient rapidement à la hauteur de l'arsenal et livreraient combat aux trois canonnières et aux trois transports-avisos qui s'y trouvaient. Quatre canots à vapeur armés en guerre, sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau de Lapeyrère (4), devaient protéger le *Volta*, la *Vipère*, le *Lynx*, et l'*Aspic* contre les canots torpilles des Chinois.

*Duguay-Trouin*, *Villiers*, *d'Estaing* devaient réduire les trois bâtiments mouillés auprès d'eux avec leur artillerie de bord, battre les jonques de guerre en enfilade avec l'autre bord, plus une batterie de trois Krupp, voisine de la Pagode, et les trois batteries de Krupp également, qui dominaient l'arsenal...

...«Ce plan fut exécuté avec un ensemble parfait. Tous les bâtiments ouvrirent le feu pendant que les torpilleurs attaquaient ; les Chinois répondirent immédiatement. Il faisait presque calme ; pendant quelques minutes, un nuage de fumée enveloppa les combattants ; une grêle de projectiles siffla autour d'eux. A la première éclaircie, nous aperçûmes le *Yang Ou*, qui se jetait à la côte, après avoir été crevé par le torpilleur 46, et plusieurs jonques de guerre en partie coulées ; le *Fou Po*, atteint par le torpilleur 45, mais d'une façon moins désastreuse, continuait de résister... Le *Fey Yune*, le *Tsi Ngan* et le *Tchen Ouëi*, désemparés et incendiés..., étaient emportés par le courant, s'échouaient, puis coulaient à quelque milles en aval. Ce fut un peu plus tard le sort des deux canonnières alphabétiques. Après le premier choc, le feu se ralentit sensiblement, nos coups, très bien dirigés, achevant la destruction de toute la flottille chinoise.

Le *Yang Pao* et le *Y Sing*, grâce à leur faible tirant d'eau, gagnèrent le haut de la rivière, où nos canonnières ne purent les poursuivre, mais leurs avaries étaient déjà telles que tous deux durent s'échouer d'abord, puis ont coulé. Il ne reste donc plus que des débris de la flottille chinoise.

Les efforts de nos canonnières se concentrèrent ensuite sur le matériel flottant, qui se trouvait devant l'arsenal lui-même, pendant que les autres bâtiments éteignaient le feu des batteries de l'arsenal et de la Pagode de l'île Losing. La *Triomphante*, arrivée un peu avant deux heures et mouillée en aval de la Pagode, ouvrit le feu sur les objectifs à la portée de ses canons et notamment sur ces batteries. C'est de la première que partit un obus, dont les éclats tuèrent un homme du *Volta* et blessèrent mon aide-de-camp, M. Ravel, ainsi que trois matelots...

...M. de Lapeyrère essaya vainement d'atteindre les canots-torpilles chinois (disparus un peu avant l'action), puis il dirigea l'effort de ses canots contre le *Fou Po*, qui aurait peut-être réussi à s'échapper dans le haut de la rivière, le prit à l'abordage, et alla s'échouer en aval du mouillage, où il finit par couler...

...La nuit du 23 au 24 fut un qui-vive continu. La plupart des bâtiments durent appareiller trois ou quatre fois pour éviter les brûlots et les épaves en feu, redescendant la rivière.

...Le 24, mon premier soin fut de continuer la destruction des jonques ou épaves en ignition, des brûlots préparés soit dans l'arroyo de la douane, soit en amont de l'arsenal. J'appareillai avec le *Volta* pour poursuivre le bombardement de l'arsenal. Pendant l'après-midi nos obus démolirent tout ce qui n'était pas au-dessus de leur force ; le tir, dirigé sur les ateliers et magasins ou sur un croiseur en achèvement, y a produit de grands dégâts, mais pas autant que je l'aurais désiré. Avec du 14 centimètres, on ne pouvait obtenir davantage, à moins d'un de ces coups heureux qui tombent au milieu de matières facilement inflammables ou explosibles... Il eût fallu du 24 centim., tout au moins du 19 cm., c'est-à-dire amener à portée la *Triomphante* ou le *Dugay-Trouin*. Les pilotes m'ont déclaré catégoriquement que cela était impossible, même pendant une seule heure avant et une seule heure après la pleine mer.

Un mois plus tôt, j'aurais pu facilement tenter un coup de main contre le camp qui domine l'arsenal et la poudrière qui l'avoisine, car nos compagnies de débarquement n'y auraient rencontré que des forces peu considérables...

« Ce projet était réalisable encore le 1<sup>er</sup> août... Mais, depuis, les Chinois avaient miné l'arsenal et réuni sur les auteurs des environs plus de 10.000 hommes, dont les terrains et les brousses favorisaient tellement l'action que c'eût été courir en devant d'un échec. Je me bornai à faire enlever, le 25 au matin, par les compagnies du *Duguay-Trouin* et de la *Triomphante*, la batterie de trois Krupp de la Pagode...

Il ne restait plus rien à faire à Pagoda, rien du moins que nos moyens nous permissent de tenter. Je quittai le *Volta* et mis mon pavillon sur le *Duguay-Trouin*. Tous les bâtiments appareillèrent... pour entreprendre la destruction des forts de la rivière...

...Il s'agit [d'abord] de démolir une batterie casematée, armée d'un Armstrong de 21 cm. 50, qui enfile la passe Muingan... En moins d'une heure, la batterie, prise à revers, est gravement endommagée... Les compagnies de débarquement sont mises à terre... afin de soutenir une escouade de torpilleurs chargés de briser le canon Armstrong avec du fulmicoton... Les Chinois ne songent pas à nous inquiéter. Tout le monde est rentré à bord à la nuit tombante.

Le lendemain 26, attaque des autres batteries de la passe Mui-ngan... Avant la fin du jour, nos torpilleurs ont brisé les six pièces des casemates de la rive et deux de celles de la rive droite...

...Vers deux heures et demie, les bâtiments ont rallié le *Chateau-Renaud* et la *Saône* en amont de la passe Kimpai. Ceux-ci ont fait bonne garde... Le commandant Boulineau a tout préparé pour détruire les jonques... A six heures du soir toutes les jonques sont coulées ou incendiées. C'est là que M. le lieutenant de vaisseau Bouët de Villaumez a été tué... En même temps les croiseurs canonnaient les camps en vue et le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante* s'avançaient pour reconnaître les ouvrages de la passe et commencèrent l'attaque. A leur approche, deux batteries de 44 cm., récemment établies pour enfile la rivière, ouvraient le feu. En moins d'une demi-heure, ces batteries ne donnaient plus signe de vie ; cependant, elles n'étaient pas démontées ; force fut de remettre cela au lendemain, car il fallait remonter en amont... pour trouver un mouillage de nuit convenable...

...Le 28, au petit jour, le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante* ouvraient le feu sur les deux batteries déjà attaquées la veille... C'est par la fusillade que les Chinois veulent surtout nous combattre... J'essaie de compléter l'œuvre de destruction en brisant les pièces au fulmicoton. On réussit pour une demi-douzaine de pièces de la rive droite, mais, des hauteurs de Kimpai, recommence un feu de tirailleurs, auquel nous ripostons du bord sans parvenir à l'éteindre complètement... Le résultat à obtenir ne compensant pas les sacrifices probables, je me résigne à aller plus loin... Il nous reste à démonter sur la rive gauche les deux batteries nos 5 et 6, plus les canons du fort n° 1... Le Commandant Sango, chef de l'expédition, est blessé...

...Nous nous trouvons, le 28 au soir, devant un obstacle autrement sérieux, s'il fallait en croire nos renseignements puisés aux meilleures sources. Depuis longtemps, une file de radeaux avait été disposée entre l'île de la passe et l'île Salamis... Les pilotes affirmaient que ces radeaux soutenaient des torpilles électriques... Dans la nuit du 28 au 29, nos embarcations draguèrent la passe... et constatèrent... que les radeaux supportaient simplement des chaînes disposées pour faire un barrage étendu... Le 29, le *Duguay-*

« *Trouin* alla mouiller dans l'Est des radeaux, en bonne position pour canonner la batterie n° 6, le fort n° 2 et le fort n° 1... Deux heures plus tard, il n'y avait plus une seule pièce ennemie capable de servir... Sur ces entrefaits, arriva le *La Galissonnière*...

...Le 30, *Duguay-Trouin*, *La Galissonnière* et *Triomphante* mouillaient à Matsou à la fin de l'après-midi...

...Nous avons éprouvé des pertes cruelles : 10 tués, dont un officier, 48 blessés, dont 6 officiers. Quant aux Chinois, il est impossible de songer à une évaluation un peu précise. Le chiffre fantastique, inspiré par la terreur des premiers jours, a fait place au chiffre très admissible de 2 à 3.000 tués ou blessés...

...Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé sommaire des faits accomplis pendant cette rude semaine. Je suis heureux de vous dire que jamais état-major et équipage ne seront mieux à la hauteur d'une semblable situation. Durant le mois précédent, j'avais eu la satisfaction de constater avec quelle énergie les uns et les autres supportaient les fatigues d'un qui-vive permanent, en branle-bas de combat, les feux allumés ; la perspective d'une action prochaine étant dans l'air, chacun l'attendait avec une secrète impatience, mais aussi avec une pleine confiance dans le succès. La brillante journée du 23 a justifié toutes mes prévisions. L'ardeur générale ne s'est calmée que le jour où le dernier canon chinois a été démonté... Je suis vraiment fier de commander à des officiers, à des équipages que l'amour de la patrie anime à un si haut degré. La France peut tout attendre de leur bravoure et de leur dévouement (5).

COURBET ».

(Reprod. par Ch. CAHU, *L'Amiral Courbet en Extrême-Orient*, 1896, p. 143-159.)

### Blocus et occupation de Formose : le calvaire de Ké-Lung (octobre 1884-juin 1885)

« Nous ne discuterons pas l'opportunité du choix qui désignait Formose à nos coups. Rappelons seulement que, conseillée au gouvernement par le Contre-amiral Lespès, l'occupation de Ké-Lung et des charbonnages environnants a certainement été déconseillée par le Vice-amiral Courbet... Avec sa grande entente de la situation, ce dernier sentait que c'était près du cœur qu'il fallait frapper la Chine...

... Le 1<sup>er</sup> octobre [1884], à 6 heures du matin, le premier bataillon quittait la *Nive*, et débarquait... L'escadre, mouillée à petite distance, de terre, couvrait de ses obus les crêtes environnantes... Pour ne pas aller se heurter de front aux hauteurs à pic que couronnaient les ouvrages chinois, la colonne dut faire un grand détour, et point de chemins. Partout des roches escarpées et une petite fûtaie inextricable. On marchait un peu à l'aveuglette, comme un chien de chasse qui cherche une piste, sous un soleil de plomb, le sac chargé et point d'eau... A midi seulement, après quatre heures d'une marche sans arrêt, la compagnie d'avant-garde prenait position sur un piton en arrière des ouvrages chinois. L'ennemi, se voyant tourné, évacuait. Mais, la poitrine haletante et la gorge desséchée, absolument à bout de souffle, ce ne fut que deux heures après que nous pûmes occuper le fort chinois. Ah !

« vraiment, il n'était plus question de savoir si l'eau laissée par les Chinois dans de grandes jarres, était empoisonnée. L'Amiral lui-même eût été, croyons-nous, impuissant à empêcher tout le monde, officiers et soldats, de se désaltérer...

...Il fallait se garder sur un développement de six kilomètres. L'effectif du régiment y suffisait à peine ; il allait être rapidement réduit dans d'inquiétantes proportions. Vers le 15 octobre, la mousson du Nord-Est s'établissait et avec elle commençait l'hivernage. Ké-Lung est un des points du globe où il tombe le plus d'eau... Nos troupes, fatiguées par les corvées indispensables à l'installation des forts et à leur ravitaillement ainsi que par un service de surveillance et de sûreté de tous les instants, nourries de mauvais biscuit et de vivres de conserve, qu'agrémentaient seulement quelques patates douces arrachées aux champs voisins, vivant mal abritées au milieu de terres fraîchement remuées, offrirent une proie facile à la fièvre dès que les pluies commencèrent...

...Le 2 novembre, à l'enterrement du capitaine Marty, enlevé en quelques heures, l'amiral Courbet disait... « Nous avons trouvé ici un ennemi sur lequel nous ne comptons pas... ». Cet ennemi, c'était celui que le rapport précité dissimulait discrètement en parlant de *cas spéciaux*, qu'un euphémisme prudent des médecins désignait sous le nom d'*accès algide*, que les marins appelaient *la maladie* et qu'aucune de ces précautions n'empêchait les troupiers de nommer de son vrai nom : *le choléra*. En un mois, l'effectif du premier jour se trouvait réduit d'un tiers.

Comme ils sont tristes ces souvenirs ; comme ils furent lugubres les jours de ces trois premiers mois, où nous voyions nos rangs s'éclaircissant à chaque heure, en même temps que nous constations tous les jours une fortification nouvelle sur une crête en face, et que nous sentions, sans le voir, instinctivement, comme le cheval la nuit dans les forêts vierges renifle le fauve, grossir le nombre des ennemis... Non seulement les hommes bien portants manquaient de vivres frais et voyaient leurs fatigues augmenter chaque jour par les nombreux cas d'indisponibilité qui se produisaient, mais les malades eux-mêmes manquaient de médicaments ; hors de l'ambulance faite de quinine, on soignait la fièvre avec quelques grammes de sulfate de soude et de l'eau de mer !...

... Le vide était absolu autour de nous et la guerre prit un caractère de férocité qu'auront peine à comprendre ceux qui n'ont point traversé ces jours difficiles. Chaque nuit, les Chinois réussissaient à passer à travers le réseau à trop larges mailles de nos avant-postes ; ils venaient essayer de sauver en partie ce qu'ils avaient abandonné dans leurs maisons, et allumaient des incendies dans la partie de la ville épargnée par nous. Ils venaient aussi, toujours la nuit, déterrer nos morts, leur coupaient la tête et portaient ces lugubres trophées à leurs mandarins qui leur comptaient une prime de 50 taëls (environ 350 francs)...

... Plein de sollicitude pour nous, l'Amiral avait obtenu que les bateaux des Messageries Maritimes vinssent relâcher à Kélung, et, par ces bateaux, il faisait venir de Yokohama des bœufs, en quantité suffisante pour que nous puissions manger de la viande fraîche quatre et cinq jours par semaine. On commençait à nous fabriquer du pain ; le personnel médical avait à sa disposition les médicaments qui manquaient aux débuts. Enfin, les premiers envois de la Société des Dames de France permettaient de donner aux mala-

« des un peu de superflu, qui leur faisait oublier le nécessaire, qui bien souvent leur manquait encore. Malgré cela la situation sanitaire ne s'améliorait pas et la mortalité augmentait. Les ambulances prenaient chaque jour de l'extension et chaque jour les nouveaux locaux qu'on y affectait devenaient insuffisants...

... La saison était toujours atroce, la pluie tombait presque sans interruption et le thermomètre marquait à peine quelques degrés au-dessus de zéro, c'est-à-dire une température un peu basse pour des gens qui, comme nous, passaient les journées à patauger dans la boue et les nuits enveloppés dans des couvertures toujours humides...

... L'Amiral Courbet prit ses dispositions pour resserrer davantage encore le blocus de l'île, mais l'état de la mer, pendant la mousson de Nord-Est, rendait bien difficile une surveillance absolue et, pour un convoi ou deux que nos navires réussirent à intercepter, il en passa vingt autres, qui portèrent à plus de 20.000 hommes de bonnes troupes, tous bien armés, l'effectif de l'ennemi. Or, à ce moment, vers la fin de décembre, il nous restait bien 600 hommes à mettre sous les armes, le cas échéant. Nous n'osons pas dire 600 hommes valides. Pas un ne l'était, dans le vrai sens du mot ; tous, sans exception, étaient plus ou moins anémiés par de fréquents accès de fièvre ou une affection bizarre à laquelle peu d'entre nous échappaient : des lombrics... Aussi la santonine devint un remède journalier, comme la quinine...

... L'Amiral Courbet n'était pas sans inquiétudes en voyant fondre avec une si effrayante rapidité l'effectif de son corps d'occupation, et il adressait en France de pressantes demandes de renforts. Elles furent entendues et, au commencement de décembre, on embarquait en Algérie un régiment du 19<sup>e</sup> corps composé de deux bataillons seulement, un de légion étrangère et un d'infanterie légère d'Afrique (plus vulgairement, de *Zéphyr*) destinés à nous renforcer...

... Les renforts arrivés nous permettaient de tenter de reculer le cercle d'investissement des Chinois, qui chaque jour se faisait plus étroit ; mais la saison était horrible, la pluie tombait nuit et jour. Il était difficile de songer pour l'instant à une opération de longue haleine...

... Le régiment de marche d'infanterie de marine était à bout de forces ; les plus énergiques, les plus robustes étaient atteints par la fièvre et par l'anémie ; une bonne partie de son effectif reposait au cimetière La Galissonnière ou avait été évacuée en France. Il lui fallut faire un dernier effort cependant pour tenir sa place à côté des deux bataillons venant d'Algérie quand, les premiers jours de mars, on organisa une colonne destinée à reprendre les opérations, interrompues le 30 janvier. On prit les hommes les plus valides, un peu partout, et on compléta trois compagnies à l'effectif d'environ cent hommes chacune. Trois cents hommes ! c'était, à ce moment, ce que pouvait mettre en ligne un régiment débarqué six mois avant avec près de 1.800 hommes, et encore, en janvier, il était arrivé un petit renfort de quatre-vingts soldats...

Nous n'étions plus sous le coup d'une alerte perpétuelle et, pour la première fois depuis plus de six mois, nous fûmes autorisés à nous déchausser pour dormir. Bien petite satisfaction, dira-t-on. Eh bien ! nous conseillons à ceux qui ne l'apprécieraient pas, de dormir six mois sur la dure avec, aux pieds, des chaussures mouillées, et cela par la température que nous venions de subir. Ce fut, ce soir-là, dans nos cases, une véritable joie ; nous mar-

« chions nu-pieds pour bien nous affirmer à nous mêmes que nous avons enfin droit de quitter nos souliers... »

... L'occupation de Ké-Lung restait sans influence sur la Cour de Pékin. Il était impossible au petit corps d'occupation de s'étendre davantage...

... L'Amiral Courbet songeait depuis longtemps à s'emparer des îles Pescadores, dont la garde facile devait nous assurer, en même temps qu'une des plus belles rades de l'Extrême-Orient, les moyens d'y créer un établissement maritime de premier ordre... Des troupes, on n'en devait plus envoyer ; on lui donna les navires demandés et, enfin, l'autorisation sollicitée. A son tour, le corps expéditionnaire de Formose, comme autrefois celui du Tonkin, dut se saigner pour fournir à l'Amiral les moyens d'effectuer cette dernière conquête...

... Le 26 mars, ce bataillon s'embarquait sur l'« *Annamite* » ; le 29, l'escadre bombardait les forts de Makung (Pescadores) et les troupes, mises à terre le même soir, avaient complètement déblayé le terrain vingt-quatre heures après.

Autant l'occupation de Ké-Lung était inutile, surtout en envisageant les éventualités à venir, autant celle des Pescadores pouvait nous procurer d'avantages, et, dès qu'il en fut le maître, l'Amiral se préoccupa de s'y installer définitivement en même temps qu'il prescrivait à quelques officiers choisis de faire des études sérieuses tant au point de vue de l'installation qu'à celui de la défense des îles (6)...

Extr. du Commandant THIRION, *L'Expédition de Formose, Souvenirs d'un soldat*, Paris, s. d. (1897), p. 17-94.

(1) Sur *Joffre colonial*, cf. J. PASCOT, Rev. Trpes Col., juin 1939, et J. CHARBONNEAU, Tropiques, août 1952.

(2) *Le mouillage de la Pagode, sur un coude de la rivière Min, à douze milles de la mer et à quinze kilomètres de Fou-tchéou.*

(3) A noter que, durant toutes ces opérations navales, ce sont les Chinois, pourvus d'équipements du plus récent modèle, achetés en Allemagne, qui possèdent la supériorité du matériel.

(4) R. Boué de Lapeyrière, né à Lectoure le 18 janvier 1852. Ecole Navale. Accompagne Francis Garnier au Tonkin comme aspirant. Capitaine de frégate en 1891, de vaisseau en 1896. Contre-amiral, puis Vice-amiral. Ministre de la Marine dans le cabinet Briand, de juillet 1909 à février 1911. Commandant de l'armée navale, assura, en 1914-1915, la sûreté des communications françaises dans la Méditerranée occidentale. Décédé à Paris, en février 1924.

(5) Cf. également : P. BRIERE, *Le Volta en Chine et au Tonkin, 1883-85, 1895, et Le Cinquantenaire de la victoire navale de Fou-Tchéou, l'Amiral Courbet à la Pagode et dans la rivière Min, 1934* ; de PIREY, *Vagues sanglantes, s. d. (1930)* ; Paul CHACK, Courbet, le vainqueur de Fou-Tchéou, 1949.

(6) Cf. en outre : GARNOT, *L'expédition française de Formose, 1894* et Jean DARGENNE, *Le feu à Formose, roman de l'escadre Courbet, 1897.*

## LES OPÉRATIONS AU TONKIN : TUYEN-QUAN, LANGSON

[TEXTE 216]

*Malade et relevé sur sa demande, le Général Millot est remplacé, le 8 septembre 1884, par le Général Brière de l'Isle, qui ne conserve pas les pouvoirs politiques, déjérés à Lemaire, Consul Général à Changhaï, nommé Résident Général à Hué.*

Une première armée chinoise, qui s'avance du Kouang-Si par les vallées du Nord-Est du Tonkin, est repoussée et disloquée par les combats que livrent, à Kep, le 8 octobre 1884, le Général Négrier, et à Chu, le 11 octobre, le lieutenant-colonel Donnier. Une autre armée chinoise, descendue du Yunnan par le Fleuve Rouge, menace la petite place de Tuyen-Quan, occupée par les Français depuis le 31 mai. Tuyen-Quan, investi à partir du 16 octobre, est dégagé une première fois, le 20 novembre, par le Colonel Duchesne, qui se retire en y laissant le Commandant Dominé avec 600 hommes. A la fin de décembre, le Général Campenon, qui souhaite limiter l'occupation au delta, quitte le Ministère de la Guerre et est remplacé par le Général Lewal, partisan d'un envoi de renforts qui doivent permettre une occupation complète du Tonkin. Du même coup, la direction des opérations passe du Département de la Marine à celui de la Guerre.

Au début de février 1885, les troupes françaises prennent l'offensive. Au prix de marches pénibles sous le crachin et d'âpres combats dans des défilés garnis de fortins, la brigade Giovanninelli et la brigade Négrier (7.200 fusils), partant de leur base de Chu, s'emparent de Langson, le 13 février. Brière de l'Isle détache aussitôt la brigade Giovanninelli au secours de Tuyen-Quan, où le Commandant Dominé, investi depuis le 20 décembre 1884 et totalement encerclé depuis le 25 janvier, oppose, avec deux compagnies de légionnaires, une compagnie de tirailleurs tonkinois, trente artilleurs et les sept sapeurs du sergent Bobillot, une résistance héroïque à 15.000 Chinois et Pavillons Noirs. Surplombée de tous côtés, écrasée sous les bombes, la petite garnison de Tuyen-Quan défend pied à pied des tranchées trouées d'entonnoirs de mines et de contresapes. Plusieurs brèches ouvertes dans les remparts, elle a repoussé sept assauts successifs, lorsqu'elle est enfin rejointe et délivrée par la colonne Giovanninelli, victorieuse, le 3 mars 1885, au dur combat de Hoa-Moc.

Désérant aux ordres de Paris, qui veut peser sur la négociation en cours, la brigade Négrier, demeurée seule face aux Chinois du Kouang-Si, repart bientôt à l'attaque, entraînée par l'ardeur de son fougueux commandant — les soldats, qui appellent Brière de l'Isle le Général mau mau (Doucement), surnomment Négrier le Général maoulen (Vite). — Le 23 février, Négrier enlève Dong Dang, à dix km. par delà Langson. Après avoir observé un mois de répit, Négrier, bien qu'il ne dispose que de 2.300 fusils, pénètre en territoire chinois et y subit, le 24 mars, un échec au Nord de la porte de Chine, à Bang Bo, quartier général des Chinois tenu par de nombreuses troupes. Négrier se retire en combattant sur Ky Lua, faubourg de Langson, où des renforts lui parviennent, qui portent son effectif à 4.000 hommes. Le 28 mars, les Chinois attaquent en force Kilua ; un tir à mitraille les accueille à courte distance et leur inflige des dommages considérables ; 1.200 Chinois restent sur le carreau ; mais, dans l'après-midi, alors que les troupes françaises se disposent à contre-attaquer, le Général Négrier reçoit une blessure qui paraît grave. Son remplaçant, le lieutenant-colonel Herbingier cède à un mouvement de panique ; il a perdu seulement trois tués, trente-sept blessés et quatre disparus, mais il redoute d'être coupé de sa base et prescrit un mouvement précipité de retraite, qui ne s'arrêtera qu'à Kep et à Chu.

Travesti sans réflexion en un lourd désastre, l'affaire de Langson, en soi minime incident de guerre, qui n'est même pas un échec, va éveiller des résonances inattendues dans l'enceinte enfiévrée du Palais Bourbon.

*Sur les opérations du Tonkin :*

*Cf., entre autres, D<sup>r</sup> HOCQUART, Une campagne au Tonkin, 1892, Tour du monde, 1889<sup>t</sup> ; LECOMTE, La vie militaire au Tonkin, 1893 ; Histoire militaire de l'Indochine des débuts à nos jours, janvier 1922, Hanoi, 1922 ; CHARBONNEAU, L'armée française en Indochine, 1932.*

*Louis, Alexandre, Esprit, Gaston Brière de l'Isle, né à la Martinique, le 4 juin 1827, d'une famille d'origine normande. Saint-Cyr. Accomplit toute sa carrière dans l'infanterie de marine. Expédition de Montevideo. Capitaine en 1856. Décoré au Peïho. En Basse Cochinchine, de 1861 à 1864, chargé du cercle de Tayninh. Chef de bataillon en 1862. A nouveau en Cochinchine de 1865 à 1867, bat Poukombo en décembre 1866. Lieutenant-colonel en 67. Colonel le 2 août 1870. A Bazeilles, commande le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine. Chef du bureau des troupes de la Marine de 1871 à 1872. Gouverneur du Sénégal de 1876 à 1881, continue la marche vers le Niger, amorcée par Faidherbe. Général de brigade en janvier 1881. Divisionnaire en janvier 1885. Accepta de rester au Tonkin sous les ordres de Courcy, quand le corps d'occupation fut porté à deux divisions. Quitta le Tonkin en octobre 1885. Inspecteur Général de son arme. Hors cadres et médaille militaire en 1893. Décédé, le 17 juin 1896, à Saint-Leu Taverny (Seine-et-Oise).*

*Portrait BOUDET et MASSON, fig. 104.*

### Le siège et la délivrance de Tuyen-Quan (janvier-mars 1885)

« ORDRE N<sup>o</sup> 14 DU GÉNÉRAL COMMANDANT LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE,

Officiers, sous-officiers, soldats et marins de la garnison de Tuyen-Quan, Sous le commandement d'un chef héroïque, le chef de bataillon Dominé (1) vous avez tenu tête pendant trente-six jours, au nombre de six cents, à une armée, dans une bicoque dominée de toutes parts.

Vous avez repoussé victorieusement sept assauts.

Un tiers de votre effectif et presque tous vos officiers ont été brûlés par les mines ou frappés par les balles et les obus chinois (2), mais les cadavres de l'ennemi jonchent encore les trois brèches qu'il a vainement faites au corps de place.

Aujourd'hui, vous faites l'admiration des braves troupes qui vous ont dégagés, au prix de tant de fatigues et de sang versé. Demain, vous serez acclamés par la France entière (3).

Vous tous aussi, vous pourrez dire avec orgueil :

« J'étais de la garnison de Tuyen-Quan ; j'étais sur la canonnière la *Mitrailleuse* » (4).

Au Quartier Général, à Tuyen-Quan, le 3 mars 1885,

BRIÈRE DE L'ISLE ».

## « Ordre n° 15.

Officiers, sous-officiers et soldats de la 1<sup>re</sup> brigade,

Vous venez d'ajouter une glorieuse page à l'histoire du corps expéditionnaire. Après vos victoires sur la route de Chu à Langson, sans vous accorder un repos déjà bien mérité, j'ai dû vous demander de nouveaux efforts, vous conduire à de nouveaux dangers.

L'entrain que vous avez montré dans vos belles marches de Langson à Hanoï et sur les rives de la Rivière Claire, a prouvé que vous sentiez l'importance de nos nouvelles opérations.

Le 2 mars, vous avez rencontré l'armée chinoise descendue du Yunnan, retranchée dans une série d'ouvrages formidables, sur un terrain d'une difficulté inouïe. L'ennemi, renforcé de tous les bandits de Luu Vinh Phuoc, avait annoncé bien haut qu'il vous barrerait la route de Tuyên-Quan, assiégé avec rage par lui.

Sans tenir compte du nombre de vos adversaires, vous avez enlevé de vive force les ouvrages de Hoa-Moc, après une lutte de près de vingt-quatre heures (5).

Le résultat a répondu à vos sacrifices et, le 3 mars, vous serriez la main des braves de l'héroïque garnison que vous veniez d'égaliser.

Vous avez été plus heureux que les états-majors et les équipages des canonnières *Henri Rivière*, *Berthe de Villers*, *Moulun* (6), *Eclair* et *Trombe*, qui ont espéré, jusqu'au dernier moment, partager vos dangers (7). Au prix d'efforts inouïs, ils ont traîné leurs bâtiments pendant sept jours consécutifs dans une rivière sans eau et ont pu atteindre Phu-Doan, Yuoc et les abords de Tuyên-Quan. Ils ont ainsi prouvé que des obstacles, considérés jusqu'alors comme insurmontables, n'existaient pas pour eux.

Honneur à vous tous !

Officiers, sous-officiers, soldats et marins de la 1<sup>re</sup> brigade et de la flottille,

Je suis fier de le proclamer bien haut : vous avez montré une fois de plus qu'avec des hommes tels que vous, le drapeau de la France flottera partout où le Gouvernement de la République nous demandera de le porter (8).

Au Quartier Général, à Tuyên-Quan, le 5 mars 1885.

BRIÈRE DE L'ISLE. \*

(Ordres généraux reproduits dans la *Rev. Extr. Or.*, 1885, p. 540-541.

### La retraite de Langson (28 mars-1<sup>er</sup> avril 1885)

« [Le 28 mars], à 3 h. 15, alors que l'attaque des Chinois venait d'être repoussée, le Général de Négrier sortait du fort de l'Ouest (9) pour se porter vers la droite de sa ligne. Il avait à peine fait quelques pas qu'il était frappé d'une balle à la poitrine et blessé très grièvement (10). Il tombait et, malgré toute son énergie, ses souffrances étaient telles qu'il était obligé de se laisser emporter à Langson, loin du champ de bataille. Il faisait prévenir le lieutenant-colonel Herbingier (11), qui était l'officier le plus élevé en grade après lui, d'avoir à prendre le commandement...

...« Les progrès de notre contre-attaque contre la gauche de l'ennemi et l'insuccès des attaques sur notre centre mettaient fin à l'action... Les trompettes chinoises sonnaient de nombreux appels ; toute la première ligne ennemie battait en retraite en laissant sur le terrain des monceaux de morts, au moins 1.200... Il était évident que la victoire nous était acquise.

Le colonel Herbinger prenait donc le commandement alors que la crise était passée. Il donnait, avant de quitter le détachement qu'il conduisait, l'ordre... d'arrêter le mouvement de la contre-attaque, de se maintenir en position jusqu'à la nuit sur les collines de l'Est, puis de se retirer sur Langson par échelons successifs (12).

...Cependant, le Général de Négrier trouvait encore assez d'énergie, malgré des souffrances qui lui arrachaient des plaintes (13) pour dicter une note... afin de bien préciser au colonel Herbinger comment il envisageait la situation et comment il aurait agi lui personnellement...

...« D'après mon avis, il y aurait lieu de faire tenir les routes de Pho-Vy et de Tanh-Moi, aux passages importants, par des échelons, faire écouter tout ce qui peut être gênant et, dans cette situation, observer ce que fait l'ennemi en ne laissant à Ky-Lua qu'une arrière-garde, tandis que toutes les troupes se tiendraient sur les hauteurs de la rive gauche, de telle sorte que si, comme je le crois, l'ennemi n'a plus envie d'attaquer, il devienne inutile d'évacuer. Le colonel Herbinger, qui a vu la situation, est meilleur juge ; aussi je ne lui donne cet avis que comme ma manière de voir »...

Le colonel écoutait la lecture de la note du général et se bornait à répondre... « J'ai ordonné la retraite, je continue »...

...Les conseils du Général de Négrier n'avaient aucune influence sur l'esprit du Colonel Herbinger, pas plus que les représentations qui lui étaient faites... Pour prouver combien sa conviction était profonde, le Commandant Servièr offrait de rester (à Langson) avec les deux seules compagnies de son bataillon, soit 500 hommes environ..

...Dès son arrivée au Tonkin, le Colonel Herbinger avait assisté au combat de Nui-Bop, puis à toutes les affaires qui avaient précédé et suivi la prise de Langson. Très brave de sa personne, il avait conduit lui-même les colonnes d'assaut sur les points importants. D'un esprit méthodique, il avait toujours cherché à faire exécuter à ses troupes, sauf à perdre un temps précieux, des mouvements réguliers devant les Chinois qui restaient terrés dans leurs forts. Il avait fait de la guerre une étude très approfondie, mais de la guerre que l'on fait en Europe, où les voies de communication, les ressources que l'on trouve généralement sur les lieux permettent les combinaisons les plus variées et des mouvements à grande envergure pour menacer soit les flancs, soit les derrières de l'adversaire. Il s'était fait ainsi un corps de doctrines qu'il tenait pour infaillibles. Aussi ne pouvait-il admettre que, dans un pays comme le Tonkin, on fût allé à Langson d'une traite, sans avoir organisé d'une façon plus régulière nos lignes de communication et nos services de l'arrière. A son avis, la 2<sup>e</sup> brigade, laissée à Langson, était en l'air et trop éloignée de toute espèce de secours. Il n'avait cessé de critiquer devant ses officiers tout ce qui avait été fait ou tenté ; on était allé trop vite et trop loin, et l'inapplication de certaines formules devait fatalement amener un

« désastre : tout était à recommencer. Et puis, il faut bien le dire, les fatigues qu'il avait eu à supporter au Tonkin l'avaient profondément atteint : son état de santé était pitoyable. L'énergie dont il avait toujours fait preuve l'avait abandonné depuis le combat de Bang Bo.

Dans une pareille disposition de corps et d'esprit, il est facile de concevoir... combien sa décision de rentrer à Chu devait être inébranlable. Le prétexte était tout trouvé : il n'avait plus de vivres ni de munitions... Malgré toutes les invraisemblances, il tenait pour exacts les dires des indigènes au sujet des mouvements des Chinois qui devaient menacer sa ligne de communication, et il s'attendait à être attaqué dès le lendemain sur son front et avec la plus grande vigueur. Il considérait désormais que son devoir était de sauver la brigade (14).

...Voulant profiter de la nuit pour dérober son mouvement, il prescrivait que la retraite commencerait le plus tôt possible, sans laisser aux troupes, qui étaient à jeun depuis le matin, le temps de manger un repas chaud, et, à ce sujet même, il avait interdit d'allumer des feux pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi...

...Comme il prévoyait qu'il aurait à livrer des combats sanglants pour se frayer un passage à travers les masses chinoises et qu'alors, le salut des blessés primant toute autre question, il serait indispensable d'avoir des coolies disponibles, il prenait le parti de se débarrasser des 130.000 piastres constituant le trésor, et, au lieu de les partager entre les hommes qui les auraient sauvées, il ordonnait qu'elles seraient jetées dans la rivière. Il faisait également noyer les farines.

Tous ces ordres étaient donnés avec une agitation fébrile. La situation lui apparaissait de plus en plus grave, le danger de plus en plus imminent ; il fallait battre en retraite sans perdre une minute. La moindre observation le mettait hors de lui...

...Le rassemblement était terminé à 10 heures... A 11 h. 15, Langson était abandonné ! Les hommes de la 1<sup>re</sup> compagnie du bataillon Diguët avaient scié le mât au haut duquel flottaient les couleurs françaises.

L'état moral était excellent ; nos soldats marchaient en ordre ; ils avaient conscience du succès qu'ils venaient de remporter et ils témoignaient leur surprise de se voir obligés de battre en retraite : « Mais pourquoi donc partons-nous ? » disaient-ils...

...Cependant, le Général en chef avait répondu au lieutenant-colonel Herbinger par le télégramme suivant : « Je ne comprends pas que, sans « poursuite, vous ayez ainsi éreinté vos troupes. Vous êtes commandant « de la brigade, vous avez cru pouvoir prendre sur vous en cette qualité « d'évacuer Langson ; vous devez savoir aujourd'hui ce que vous pouvez « faire avec des troupes de la qualité de celles que vous avez l'honneur de « commander. Je vous ferai remarquer que, en pareilles circonstances, on « ne demande pas d'instructions, surtout quand on ne rend pas compte de « l'état moral de sa troupe. Mais j'estime d'ici que vous pouvez tenir Tanh- « Môï et Dong-Song en occupant le col... »

...[Le 30 mars]... Quant aux Chinois signalés en grand nombre à Mai-Sau, c'était tout simplement la bande mal armée, sans aucune valeur, d'un chef de canton des environs, le *Cai-Kinh*...

...Il y avait encore à Langson cinq ou six légionnaires qui, ayant bu, le 28,

« au moment de la retraite, du tafia plus que de raison, avaient dormi à poings fermés dans une cagna, sans le moindre souci du voisinage de l'ennemi. Lorsqu'ils furent dégrisés, le jour était venu ; ne trouvant plus aucun de leurs camarades, ils s'étaient mis en marche tranquillement par la route mandarine. Ils étaient arrivés à Tanh-Moi dans la matinée du 30 et avaient raconté qu'ils n'avaient pas vu un Chinois, ni à Langson ni aux environs. Il s'était donc produit le fait suivant : pendant que nous battions en retraite, les Chinois en avaient fait autant, ne songeant plus en aucune façon à attaquer de nouveau Langson...

...La nuit était arrivée, nuit assez obscure. Une panique, qui d'ailleurs ne durait que quelques instants, se produisait parmi les tirailleurs tonkinois ; ceux-ci tiraient quelques coups de fusil. On en rendait compte au Colonel Herbinger, qui était couché ; il se contentait de répondre : « Je suis malade, « la colonne est aussi malade que moi ; laissez-moi tranquille »...

... Depuis, en effet, qu'il était arrivé à Tanh-Moi, (le Colonel Herbinger) n'avait cessé de télégraphier au Général Brière de l'Isle pour lui annoncer qu'un gros parti chinois venait par le col de Chu, qu'il était vigoureusement attaqué à Dong-Song ; que, sur ses flancs, il avait des partis ennemis considérables ... Malgré tout, le Général en chef l'invitait à la réflexion en lui prescrivant de ne se retirer sur Chu que si la retraite était indispensable. Mais, dès qu'il avait pris connaissance de cette dépêche, il se levait en disant : « Il n'y a pas d'hésitations, nous partons de suite ». Il avait commencé par répondre au Général en chef : « Je vais profiter de la nuit et de la lune pour rétrograder, conformément à vos instructions ».

Il donnait l'ordre de brûler les archives et de briser les appareils du télégraphe électrique. Et toujours, comme à Langson, afin de ne pas allonger la colonne, de fuir plus vite, d'avoir des coolies disponibles pour le transport des blessés, il ordonnait d'abandonner les appareils de télégraphie optique, dont les objectifs étaient brisés à coups de revolver, d'abandonner les bagages des officiers, les vivres et tous les approvisionnements accumulés à Tanh-Moi. Il donnait des ordres pour les troupes, qu'il était impatient de voir en mouvement. Il fallait partir tout de suite pour ne pas se laisser couper de Dong-Song...

... [Le 31], de notre côté, la marche continuait, les bataillons qui formaient l'arrière-garde prenant des positions successives sur les mamelons que longe la route... On battait ainsi en retraite par échelons pendant une dizaine de kilomètres ; 3.000 hommes fuyaient devant 40 Chinois...

...Le 1<sup>er</sup> avril, de grand matin, des patrouilles de cavalerie avaient été envoyées vers Pho-Cam ; elles signalaient qu'aucun Chinois n'était en vue...

...Il ne restait plus que la plaine de Chu à traverser — onze kilomètres en terrain découvert — facilement praticable partout et traversée d'ailleurs par une excellente route. Bien qu'il n'y eût pas l'ombre d'un Chinois à plusieurs lieues à la ronde, le Colonel Herbinger n'en prenait pas moins les dispositions les plus minutieuses pour assurer sa marche... Ces mouvements en tiroir, dans le vide, donnent bien la note de cette lamentable retraite de Langson, pendant laquelle les conceptions du Commandant éventuel de la 2<sup>e</sup> brigade et les mouvements qu'il ordonna semblent être restés dans les limites du « jeu de la guerre » et n'avoir jamais rien eu de commun avec ce qui se fait réellement à la guerre...

...« La brigade passait tout entière sous les ordres du lieutenant-colonel Donnier et, le lendemain 2 avril, le Colonel Borgnis-Desbordes en venait prendre le commandement provisoire. Telle fut la retraite de Langson.

Nous venions de perdre en quarante-huit heures les résultats acquis au prix de tant de pénibles labeurs et d'une préparation qui n'avait pas demandé moins de cinq mois, résultats acquis au prix de tant d'efforts pour le ravitaillement, de tant de combats sanglants, de victoires si éclatantes. Malgré des efforts extraordinaires, malgré des dévouements absolus, nous étions ramenés au point de départ et nous restions amoindris en face des Chinois avec des troupes démoralisées et fatiguées jusqu'à la dernière limite de la résistance humaine.

Tout cela était le fait d'un homme seul, du lieutenant-colonel Herbinger, qui n'avait pas su faire face à une situation difficile sans doute mais nullement désespérée » (15).

(Extr. du Commandant LECOMTE, *Langson, combats, retraite, négociations*, 1895, p. 470-512.)

### Les télégrammes Brière de l'Isle

BRIÈRE DE L'ISLE AU MINISTRE DE LA GUERRE,

Hanoï, 28 mars 1885, 11 h. 30 soir,

« J'ai la douleur de vous annoncer blessure grave du général Négrier et évacuation de Langson. La masse des Chinois a débouché sur trois colonnes, attaquant avec impétuosité nos positions en avant de Ky Lua. Ecrasé par une énorme supériorité numérique, le Colonel Herbinger, manquant de munitions, épuisé par série de combats antérieurs, m'informe que la position est intenable et qu'il est obligé de rétrograder cette nuit sur Dong-Song et Thuan-Moi. Tous mes moyens sont appliqués à la concentration de nos forces sur les débouchés, c'est-à-dire Chu et Kep. L'ennemi grossit toujours sur le Song-Koi, de telle sorte qu'il y a lieu de penser que nous avons sur les bras toute l'armée chinoise instruite à l'européenne, et paraît poursuivre un plan bien concerté. J'espère, quoi qu'il arrive, pouvoir tenir tout le delta contre cette irruption, mais j'estime que le Gouvernement doit m'envoyer très promptement des renforts (hommes, munitions, animaux) ».

Documents diplomatiques français, 1871-1914 (1<sup>re</sup> série), t. V. p. 659.

#### *Télégramme du 1<sup>er</sup> avril :*

« Evacuation Langson et surtout précipitation retraite dues à faiblesse commandement après blessure Négrier. Brigade avait vingt jours vivres et munitions suffisantes pour attendre convois en route et annoncés. Batterie 4 jetée dans la rivière par ordre, trésor également abandonné par ordre. Tout cela après réussite contre-attaque sans pertes sensibles. Même précipitation pour évacuation Dong-Song avec encore moins raisons. Chinois jusqu'à présent paraissent se borner occuper leurs anciennes positions Nord Deo-Quan-Deo-Van. En somme, situation non compromise et meilleure

« que pouvaient faire supposer renseignements alarmants arrivés depuis quatre jours. Vais faire enquête à Chu et enverrai Herbinger devant Conseil, s'il y a lieu ».

LECOMTE, Langson, p. 515.

(1) Edmond Dominé, né le 22 juillet 1848, à Vitry-le-François. Saint-Cyr. Blessé en 1870 dans le Sud Oranais, puis à l'armée de la Loire. Capitaine en 1874. Ecole Supérieure de guerre de 1876 à 1878. Chef de bataillon du 1<sup>er</sup> août 1884. Envoyé au Tonkin, sur sa demande, en même temps que le général Millot. Lieutenant-colonel après Tuyen-Quan. Colonel le 8 juillet 1888. Refuse, en janvier 1889, d'être le chef de cabinet de Freycinet, ne voulant pas servir un Ministre de la guerre civil. De nouveau en Indochine, de 1889 à 1891. Malade, prend sa retraite en 1892. Revient au service en 1914, comme commandant d'une brigade territoriale. Décédé, le 26 juin 1921, à Vertus (Marne). Cf. Charles HUBERT, Le colonel Dominé, 1938.

(2) La petite garnison de Tuyen-Quan avait perdu 33 tués et 264 blessés.

(3) Dominé et les survivants de Tuyen-Quan défilèrent effectivement sous les acclamations populaires, à la revue de Longchamp, le 14 juillet 1886. Le chansonnier Paulus avait d'abord consacré à Dominé sa célèbre chanson « En revenant de la revue ». Tenant compte des nécessités de l'actualité politique — le général Boulanger venait d'abandonner le Ministère de la guerre et d'être envoyé en disgrâce à Clermont-Ferrand comme commandant du 13<sup>e</sup> corps — Paulus substitua finalement au refrain primitif acclamant « not' brav' Com-mandant Dominé », le refrain en l'honneur de « not' brav' Général Boulanger ».

(4) La Mitrailleuse se maintint pendant tout le siège sur la Rivière Claire, à la hauteur de Tuyen-Quan. Son Commandant était l'enseigne Senès, qui devait mourir Contre-amiral, sur le croiseur Léon-Gambetta, torpillé dans l'Adriatique, le 28 avril 1915.

(5) Détaché de Langson après la prise de cette ville, la première brigade, Général Giovanninelli parcourut, du 16 février au 2 mars 1885, les 300 kilomètres séparant Langson de Tuyen-Quan, et livra, les 2 et 3 mars, un combat acharné à Hoamoc, qui eut pour résultat le dégagement de Tuyen-Quan. L'affaire de Hoa-moc coûta à la brigade Giovanninelli 76 tués et 407 blessés.

(6) Moulun, nom d'un jeune aspirant tué aux côtés du commandant Rivière au combat du Pont de Papier.

(7) Retardée par son tirant d'eau trop élevé, cause de nombreux échouages, la flottille n'avait pu suivre la colonne de secours. Dans son rapport du 18 mars, Brière de l'Isle regrette que les trois canonnières, récemment livrées par la maison Claparède de Saint-Denis, dépassent le tirant d'eau de 0 m 70, qui avait été prévu au marché.

(8) Sur les opérations de Tuyen-Quan, cf. notamment le Journal de siège, J. O. R. F. du 10 au 17 mai 1885; Th. BOISSET, A travers le Tonkin pendant la guerre, 1888 CAMPS, Le siège de Tuyen-Quan, 1902; P. DUKAY, Les héros de Tuyen-Quan, s. d.; Abel RICHARD, Un martyr de la victoire, le sergent Bobillot à Tuyen-Quan, s. d.; LECOMTE, Marche de Langson à Tuyen-Quan, combat de Hoa-moc, 1888; Maur. DUBOURG, Les hommes de Tuyen-Quan, Quo Vadis, janvier 1955.

(9) Un des deux fortins qui formaient le centre de la ligne de résistance occupée par les Français.

(10) La balle avait traversé son carnet et avait été déviée par le crayon qu'il renfermait. Elle a pénétré à cinq centimètres au-dessous du sein droit et est sortie à dix centimètres du sein gauche; son trajet dans l'intérieur du corps a été de vingt centimètres. Pendant quelque temps après le choc, le Général avait perdu l'usage de la parole. Au moment où on l'emportait, il apercevait le lieutenant Berge, son officier d'ordonnance, qui, blessé lui-même à la tête, avait le visage couvert de sang; il lui disait adieu de la main et lui faisait signe qu'il se sentait perdu. Note du Commandant LECOMTE.

(11) Herbinger, Paul, Gustave, né à Strasbourg le 7 décembre 1839. Sorti n<sup>o</sup> 1 de Saint-Cyr en 1859. S'est très bien comporté au Mexique et en 1870. Breveté d'Etat-major en 1876; professeur de tactique à l'Ecole de Guerre. Commandait le 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied lorsque, promu lieutenant-colonel, il partit pour le Tonkin, en novembre 1884. Rentré à Paris en juin 1885, en reparti aussitôt pour passer au Tonkin devant un conseil d'enquête, qui conclut « au renvoi des fins de la plainte ». Mort à Paris, le 27 mai 1886.

(12) « Cet ordre indiquait bien que la retraite était arrêtée dans son esprit. D'ailleurs, après le combat de Bang Bo, il disait, en présence de plusieurs officiers: « Je n'aurais jamais cru les Chinois si fortement organisés et se battant si bien... Nous sommes très menacés désormais à Langson. La position n'est pas tenable. » [ Note Lecomte ].

(13) « Il était couché sur un brancard, obligé de rester plié en deux. Le docteur Zuber, qui venait de le panser, était très inquiet; il craignait une lésion de l'estomac et alors c'était la mort à bref délai. Heureusement que le Général n'avait pas mangé depuis la veille au soir, sans quoi l'estomac, gonflé par les aliments, aurait certainement été perforé. » [ Note Lecomte. ]

(14) « Il est inutile de chercher ailleurs la raison de sa détermination. On a voulu l'attribuer à un moment d'ivresse. Rien n'est plus inexact. » [ Note Lecomte. ]

(15) Cf. Jacques HARMAND (Capitaine Verdier du III<sup>e</sup> de ligne), La vérité sur la

retraite de Langson, Mémoires d'un combattant, 1892 ; ARMENGAUD, Langson, journal des opérations, 1901. *Le rapport d'enquête, établi à Chu, le 24 avril 1885, par le Colonel Borgnis-Desbordes est très sévère pour le Colonel Herbingier (texte dans J. FERRY, Le Tonkin et la mère patrie, p. 375-385). La défense d'Herbingier a été présentée notamment dans X. X. X., À la recherche de la vérité sur l'évacuation de Langson, Correspondant, 10 décembre 1885, p. 773-796.*

## LA CHUTE DRAMATIQUE DE JULES FERRY (30 mai 1885)

[TEXTE 217]

*La politique d'expansion outre-mer et plus spécialement l'entreprise tonkinoise sont bien loin d'emporter l'adhésion sincère de l'ensemble du peuple français. Durant son second ministère (novembre 1883-fin mars 1885), Jules Ferry n'a pas dû monter moins de douze fois à la tribune de la Chambre et du Sénat pour justifier sa politique indochinoise.*

*Le cabinet est usé par un exercice déjà long du pouvoir ; les impatiences parlementaires commencent à se faire jour. Déjà, en décembre 1884, la démission du Général Campenon a ébranlé la position de Jules Ferry. A l'homme, on fait grief de ses manières autoritaires, de son ton impérieux et cassant. On blâme le politique de s'être rapproché de l'Allemagne pour faire pression sur l'Angleterre en Egypte. Les catholiques, pour leur part, ne pardonnent pas à Ferry, ce « Dioclétien en redingote », le sectarisme dont ils l'accusent d'avoir fait montre dans la question des congrégations et dans la question scolaire. Si les droites n'ont pas oublié l'article sept, l'extrême gauche, elle, se souvient de l'attitude de Ferry pendant le siège comme maire de Paris, de son rôle dans la journée du 31 octobre, du rationnement des denrées alimentaires. Depuis quelque temps déjà, les jours du ministère sont comptés.*

*Survenant dans une atmosphère aussi lourde, la nouvelle brutale du « désastre » de Langson cristallise les rancœurs, les colères, les haines qui s'amoncellent autour du Président du Conseil. L'annonce de « la catastrophe » tonkinoise déchaîne « un vent de folie », une véritable tempête au Palais-Bourbon. « Je ne crois pas, dira Waldeck-Rousseau, que Waterloo ait produit une semblable panique »...*

*La séance du 30 mars, « une des plus lugubres de notre histoire parlementaire » (Freycinet), atteint une intensité dramatique rarement égalée. Les deux groupes de républicains modérés qui composent la majorité gouvernementale, l'Union républicaine et la Gauche républicaine, se sont réunis le matin même et se sont prononcés contre la confiance. Aussi Jules Ferry se sait-il condamné sans recours. Il se borne donc à demander les crédits nécessaires pour redresser la situation au Tonkin, sans défendre son existence ministérielle, qu'il sait irrémédiablement compromise. Sur les talons du Président du Conseil, Clémenceau, porte-parole de l'extrême gauche radicale, bondit à la tribune ; il prononce une philippique virulente, dont les phrases haletantes sifflent et cinglent comme autant de coups de lanières administrés à toute volée (1). Après Clémenceau, c'est « l'agression feutrée » de Ribot, de Ribot qui, dix ans plus tard, à son tour engagera l'expédition de Madagascar, déplorablement organisée ; en termes mesurés, mais d'une cautèle encore plus meurtrière, le leader du centre gauche signifie au Premier ministre le désaveu et le*

congé de ses meilleurs amis. Du sein de la majorité, qui, depuis dix-huit mois soutient le cabinet, pas une voix ne s'élève en faveur de l'inculpé ; pas un député n'a, comme Thiers le 17 juillet 1870, le courage de réclamer le supplément d'informations qui serait nécessaire (2).

La priorité demandée par le Ministère en faveur de la discussion immédiate des crédits, est repoussée par 306 voix contre 149. Jules Ferry se lève avec ses collègues et déclare qu'il va remettre sa démission au Président de la République. Pour échapper à la foule massée aux grilles du Palais-Bourbon qui, les poings tendus, vocifère des menaces et des bordées d'insultes : « Va-t-en, misérable ! Au poteau ! A mort ! A l'eau, le Tonkinois, le Prussien », Jules Ferry doit emprunter un passage dérobé vers le Ministère des Affaires Etrangères (3). C'est le souvenir sans doute de cette triste soirée qui fera dire plus tard à Jules Ferry : « La ménagerie humaine est la plus laide des ménageries ». La carrière de l'homme d'Etat, coupable d'avoir donné à son pays le Tonkin après la Tunisie, est terminée.

« Abreuvé d'amertume », insensible aux imprécations qui l'accablent, Jules Ferry n'a pas voulu abattre le maître atout qu'il aurait pu invoquer, à savoir que la convention débattue avec la Chine était d'ores et déjà arrêtée et acceptée dans ses grandes lignes (4). Pas un instant, il ne s'est départi de la hautaine sérénité du stoïcien, qui méprise les outrages parce qu'il se sait au-dessus de leur outrage et parce qu'il a foi dans le jugement de la postérité, moins partial que le jugement des contemporains.

Une heure avant l'ouverture de la séance, Jules Ferry avait inauguré au Quai d'Orsay les travaux d'une conférence internationale réunie pour régler la question d'Egypte. Cette conférence, qui aurait peut-être abouti à la neutralisation du canal de Suez, ne put être tenue en raison de la chute du ministère Ferry, suivie de près par la chute du cabinet Gladstone.

Le soir du 30 mars, avant de se séparer, la Chambre rejeta, par 287 voix contre 152, l'urgence demandée par l'opposition pour la mise en accusation de Jules Ferry, sous les chefs d'impérialisme, de dissimulation et d'obstination. Le lendemain 31, elle vota un premier acompte de 50 millions sur les crédits du Tonkin sollicités par le cabinet démissionnaire. La demande de mise en accusation (proposition Delafosse et Laisant) revint quant au fond, le 4 juin 1885, devant la Chambre, qui l'écarta, cette fois, par 315 voix contre 141.

#### Séance du lundi 30 mars 1885. Présidence de Henri Brisson

...« M. J. Ferry, Ministre des Affaires Etrangères, Président du Conseil...

Messieurs, Les espérances qu'autorisaient encore les dépêches du Général Brière de l'Isle arrivées à Paris dans la matinée de samedi dernier, ne se sont pas réalisées (Interruptions à droite). Un télégramme parti de Hanoi le 28 mars à 11 h. 30 du soir, parvenu au Ministère de la Guerre hier 29, à 6 h. du matin, nous a apporté la triste nouvelle de la blessure du Général Négrier et de l'évacuation de Langson. Les difficultés d'approvisionnement et l'énorme supériorité du nombre ont contraint la 2<sup>e</sup> brigade à quitter une position qui, militairement, n'était plus tenable. Toutefois, les télégrammes reçus cette nuit nous montrent la retraite de nos vaillantes troupes opérée sans incidents ni difficultés, le Colonel Herbinger couvrant solidement, à

« Than-Moi et à Dong-Song, les deux routes d'invasion du delta, tous les blessés arrivés à Dong-Song, notre base d'opérations à Dong-Song et à Chu abondamment pourvue, la flottille fermant l'accès du Fleuve Rouge et de la Rivière Claire ; et la France apprendra avec une émotion profonde que la blessure du chef héroïque, dont elle suivait avec orgueil les glorieuses destinées, n'a pas la gravité qu'on avait redoutée d'abord et que sa guérison est certaine. Ces événements, qui ne diminuent ni l'admiration que nous avons pour nos soldats, ni la confiance que nous avons en leur valeur, imposent au gouvernement, aux Chambres, au pays, de grands et nouveaux devoirs.

Nos généraux se trouvent manifestement en présence de forces organisées, dont le nombre et l'importance ont soudain dépassé toutes leurs prévisions (Rumeurs à droite). Ils sont contraints de rentrer dans le delta et de s'y tenir sur la défensive.

Dès hier, le gouvernement a arrêté les premières et urgentes mesures que la situation commande. Il a donné les ordres nécessaires pour expédier immédiatement au Tonkin, en Cochinchine et à Hué de nouveaux bataillons et de nouvelles batteries d'artillerie. L'ordre a été envoyé à l'Amiral Courbet d'organiser le plus tôt possible le blocus du golfe de Petchili. Mais ces mesures sont insuffisantes. Il faut réparer, venger l'échec de Langson. Il le faut, non seulement pour la possession du Tonkin, pour la sécurité de l'avenir de nos établissements d'Indochine, mais pour notre honneur, dans le monde entier (Applaudissements au centre. Interruptions).

*M. Georges Périn* : Qui l'a compromis, notre honneur ?...

...*M. le Président du Conseil* : Il faut que cet effort décisif, tenté pour la plus juste des causes, soit à la hauteur de toutes les éventualités. Il faut témoigner à la fois et de la résolution inébranlable du pays et de la puissance dont il dispose. Nous vous demandons de voter pour la guerre de Chine un crédit extraordinaire de 200 millions... Devant la commission, que nous vous prions de nommer immédiatement dans vos bureaux, nous entrerons dans les détails d'exécution, qu'il est impossible de porter à cette tribune... (Exclamations à droite).

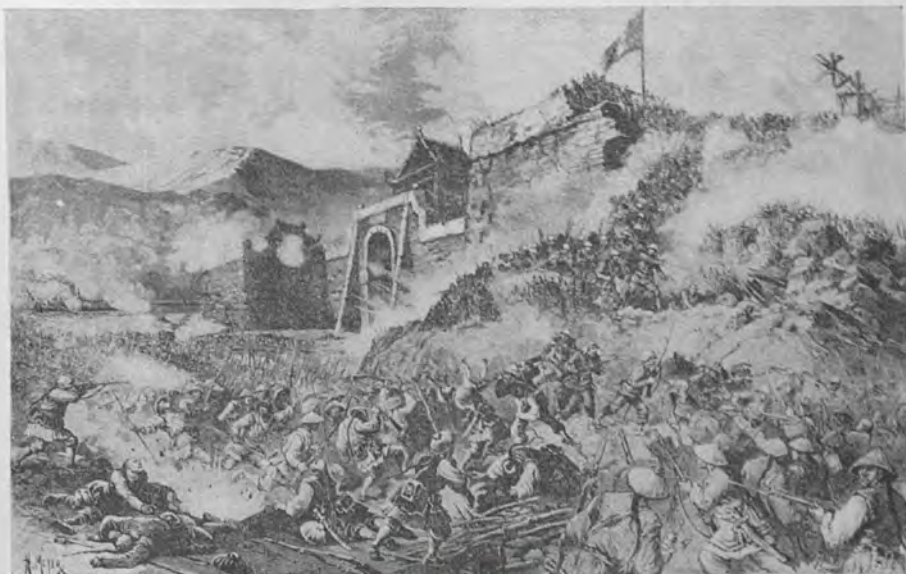
*M. Clémenceau* : Qui vous croira ?

*M. le Président du Conseil* :...et pour ne mêler à un débat qui doit demeurer exclusivement patriotique et national...(A droite : Pas avec ce ministère !) aucune considération secondaire, pour réunir dans un effort commun tous ceux qui, sur quelque banc qu'ils siègent et à quelque opinion qu'ils appartiennent, font passer avant toute chose la grandeur du pays et l'honneur du drapeau, nous vous déclarons que nous ne considérons nullement le vote des crédits comme un vote de confiance... (Bryantes exclamations sur un grand nombre de bancs à gauche et à droite).

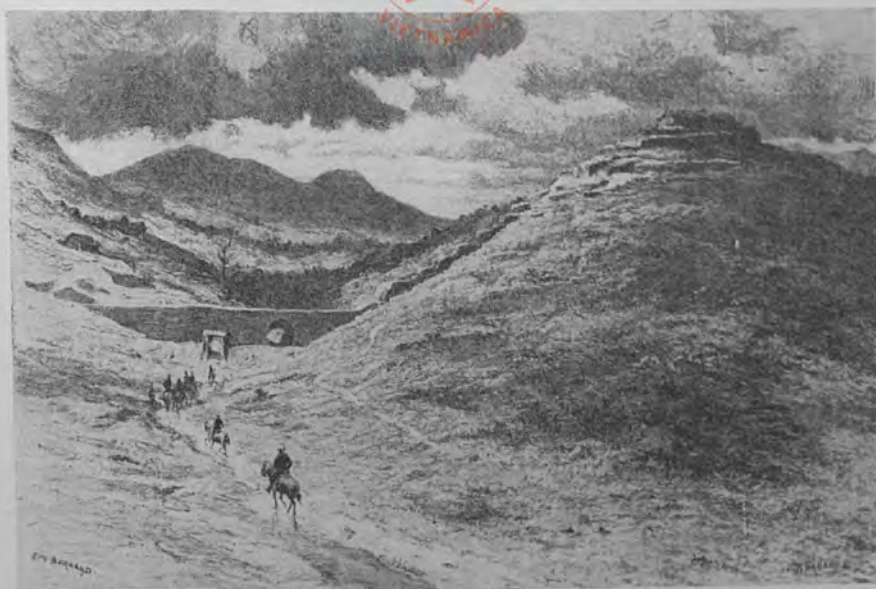
*M. Georges Périn* : N'exploitez pas plus longtemps l'honneur du drapeau ! Il y a trop longtemps que vous en vivez ! C'est assez !...

*M. le Président du Conseil* :... et que, si la politique énergique à laquelle nous vous convions est agréée par vous en principe, vous pourrez déterminer librement par un vote ultérieur à quelles mains vous entendez en confier l'exécution (Interruptions répétées à droite et à l'extrême gauche)...

...*M. Clémenceau* : « Messieurs, Je ne viens pas répondre à M. le Président du



50. — La défense de Tuyen-Quan (1885).



51. — La porte de Chine à la frontière du Tonkin.

« Conseil, j'estime qu'à l'heure présente, aucun débat ne peut plus s'engager entre le ministère et la tête duquel il est placé et un membre républicain de cette assemblée (Applaudissements à l'extrême gauche)... Oui, tout débat est fini entre nous. Nous ne voulons plus vous entendre ; nous ne voulons plus discuter avec vous les grands intérêts de la patrie (T. B. et applaudissements à l'extrême gauche). Nous ne vous connaissons plus ; nous ne voulons plus vous connaître... Sur ce que vous avez dit et sur ce que vous avez fait, je veux jeter aujourd'hui, pour l'heure où je parle, le voile de l'oubli (Non ! non !, à droite). Laissez-moi parler, Messieurs. Ce n'est plus un ministre, ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés... » (Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et à droite. Réclamations au centre).

*Plusieurs membres*, se tournant vers les ministres : Mais quittez donc le banc des ministres.

*M. le comte de Mun* : On ne rit pas au Tonkin, M. le Président du Conseil. Il faut que toute la France sache que vous venez de rire...

*M. Clémenceau* : Ce sont des accusés de haute trahison... sur lesquels, s'il subsiste en France un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

*M. Gaillard* (Vaucluse) : M. Jules Ferry rit encore...

*M. Clémenceau* : Cela dit, et la situation du ministre écartée du débat, il nous reste à nous préoccuper des intérêts supérieurs de la patrie... Nous avons des soldats français au Tonkin, qui luttent contre un ennemi supérieur en nombre avec un courage qui fait notre admiration. Ils appellent au secours... Ils seront secourus... Quant à la question de savoir ce qu'il adviendra de l'expédition, comment elle sera conduite et jusqu'où elle nous engagera, c'est une question que nous ne pouvons pas résoudre sans avoir devant nous un ministère responsable, un Président du Conseil qui ne nous ait jamais trompés, à la parole de qui nous puissions croire... Ouvrir un crédit de 200 millions, c'est, j'imagine, envoyer un corps expéditionnaire de 50.000 soldats. Où les envoyer ?... Quand on viendra loyalement nous exposer la vérité, ... nous serons prêts à prendre avec vous les résolutions nécessaires et nous serons fiers — je le dis bien haut — de nous associer à vous pour défendre en commun l'intérêt suprême de la patrie » (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à droite)...

*M. Ribot* : « Messieurs, Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, il faut comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, ne pas perdre le sang-froid et fixer uniquement les yeux sur ce qu'exige l'intérêt national... Il ne saurait être question d'abandonner les positions que nous avons conquises au Tonkin par le sang de nos soldats. Les désertir serait non seulement une faiblesse que le pays ne nous pardonnerait pas, ce serait livrer, en même temps que notre honneur, la sécurité de nos possessions de Cochinchine (T. B. au centre. Mouvements divers). Nous ferons donc tous les sacrifices nécessaires ; nous les ferons sur la demande du cabinet qui prendra demain la responsabilité si lourde de la situation présente... Mais cet effort nécessaire, le cabinet qui est sur ces bancs ne peut plus, je ne dirai pas seulement après les fautes qu'il a commises, mais après le langage qu'il

« vient de tenir à cette tribune, le cabinet ne peut plus le demander à la Chambre ni au pays. C'est la première fois qu'un cabinet placé dans une situation aussi grave, est venu dire à une Chambre : « Je vous demande de m'accorder 200 millions... et en même temps, je ne demande pas à la Chambre sa confiance »...

*M. le Président du Conseil* : Vous n'avez pas compris.

*M. Ribot* : Eh, M. le Président du Conseil, quand bien même, oubliant toutes vos fautes, nous vous accorderions ces crédits, que pourriez-vous en faire à cette heure ? Quelle autorité vous resterait-il, non pas pour négocier avec la Chine — il n'en saurait être question — mais pour parler au pays lui-même ? ... Vous sentez que les fautes que vous avez accumulées depuis quelques mois vous font un devoir de laisser à d'autres le soin de les réparer... Vous ne pouvez, à cette heure, que vous retirer. Vous le devez à la Chambre, que vous avez entraînée à votre suite sans lui dire avec assez de franchise où vous la conduisiez. Vous le devez à la République... à qui vous venez d'infliger la première humiliation. Vous le devez, enfin et surtout, à la France... qui est prête à faire tous les sacrifices, mais à qui vous ne pouvez plus à cette heure parler avec autorité... Je demande à la Chambre, au nom de M. Mézières, de quelques-uns de mes amis et au mien, de voter l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à faire tous les sacrifices pour maintenir l'intégrité de l'honneur national, blâme toutes les fautes commises, regrette de n'avoir pas connu jusqu'ici toute la vérité et passe à l'ordre du jour » (Mouvements prolongés).

*M. le Président du Conseil* : Je demande la priorité pour la discussion sur la demande de crédits...

Scrutin : Pour la priorité : 149 voix

Contre la priorité : 306 voix.

*M. le Président du Conseil* : Je demande la parole.

*M. Paul de Cassagnac* : La tribune est devenue un gibet pour la première fois.

*M. le Président* : M. de Cassagnac, je vous rappelle à l'ordre.

*M. le Président du Conseil* : MM., Le cabinet ne peut se méprendre sur le sens du vote que vous venez de rendre et il va porter sa démission entre les mains de M. le Président de la République (Mouvement prolongé) »...

(Annales de la Chambre des Députés. Nouvelle série, t. XIII. Débats parlementaires, 3<sup>e</sup> législature, t. 1<sup>er</sup>, p. 803-806.)

(1) Jules Ferry tenait pour engagée peu ou prou la responsabilité de Clémenceau, maire de Montmartre, dans l'assassinat des Généraux Lecomte et Clément Thomas, le 18 mars 1871 ; peut-être est-ce à cette opinion, mal dissimulée, de Jules Ferry qu'il faut attribuer le ton juribond de Clémenceau le 30 mars. Et puis, le temps passa... Martin du Gard raconte que, en 1918, Clémenceau, Président du Conseil, offrit un portefeuille à Abel Ferry en lui exprimant ses regrets de son attitude à l'égard de son oncle ; Abel Ferry préféra partir pour le front et y fut tué ; aux funérailles du jeune député, « le Tigre », en larmes s'inclina « jusqu'à terre » devant la veuve de Jules Ferry.

(2) Plusieurs auteurs n'ont pas manqué de souligner le contraste entre l'attitude de la chambre après Langson et le comportement patriotique des Chambres de Louis-Philippe après le douloureux échec de la première attaque dirigée, en Algérie, sur Constantine, échec qui fut alors ressenti comme un aiguillon pour une éclatante revanche. On a comparé

également l'attitude de la Chambre française de 1885 avec l'attitude tout opposée du Parlement britannique au lendemain de l'échec, infiniment plus grave, subi par les troupes anglaises au Soudan, à Khartoum.

(3) La passion de la foule dans cette soirée du 30 mars ne peut s'expliquer que par la violence des campagnes de presse antérieures. Henri Rochefort, notamment, a mené dans l'intransigeant, une guerre au couteau contre Jules Ferry, accumulant contre lui les injures, ad hominem selon sa manière, les plus féroces et les plus grossières. « Ferry-choléra ; Ferry le tricheur ; le chef des pépiliers ; ce vieux pot félé de Jules Ferry... », etc.

(4) Le jour même de la séance, Sir Robert Hart avait fait savoir à Jules Ferry, par l'intermédiaire de Sir James Duncan, que les Chinois acceptaient la modification demandée par la France à l'article premier du projet de convention, ainsi que la note explicative jointe, sous réserve de quelques retouches de forme. Le télégramme Hart se terminait par cette phrase : « J'espère que Votre Excellence approuvera et permettra de signer le protocole. »

### LA CONVENTION FRANCO-CHINOISE DU 4 AVRIL 1885 MET FIN AUX HOSTILITÉS

[TEXTE 218]

Le 30 mars, Jules Ferry aurait pu opposer à ses intraitables adversaires l'arrangement mettant fin aux hostilités qu'il venait de négocier avec le plénipotentiaire Céleste, arrangement auquel il ne manquait plus que l'approbation formelle, mais déjà acquise, de la Chine. Jules Ferry s'abstint de le faire, ayant à cœur de respecter la parole qu'il avait donnée de ne rien révéler avant la conclusion définitive.

Le contact diplomatique entre les deux puissances a été renoué à Paris le 6 février 1885. Alarmé par la prolongation d'une guerre qui tarit les recettes de l'administration dont il a la charge, l'Anglais Sir Robert Hart, Inspecteur général des douanes maritimes chinoises, a délégué à Paris, dès le 10 janvier 1885, son représentant à Londres, le Commissaire des douanes impériales chinoises Sir James Duncan Campbell, soi-disant pour réclamer la restitution d'un navire de commerce saisi par Courbet devant Formose, en réalité pour sonder le gouvernement français de la part du gouvernement chinois. L'agent sino-britannique et les diplomates français ont eu plusieurs entretiens secrets et, à partir de mars, des conférences quasi-quotidiennes.

Harcelé sans répit par une opposition parlementaire dont la pugnacité ne cesse de croître, Ferry désire mettre fin à une guerre qui s'éternise, guerre lointaine et coûteuse contre laquelle se cabre de plus en plus l'opinion nationale. La Chine éprouve une lassitude encore plus grande ; elle redoute les inquiétants développements que peut toujours prendre l'affaire de Corée ; elle doit réprimer une insurrection dans le Turkestan ; son commerce subit un sérieux ralentissement, ses finances sont en déconfiture. Pour plus de sûreté, le gouvernement chinois a chargé, en fin février, son attaché militaire à Berlin, le colonel Tcheng-Ki-Tong, de faire à son homologue français, le commandant de Sancy, des ouvertures positives en vue de la conclusion d'un accord reprenant la convention de Tien-Tsin.

Les deux antagonistes ont donc grand'hâte d'en finir. Aux propositions formulées à Paris, le 1<sup>er</sup> mars, par Duncan Campbell, le Quai d'Orsay suggère d'apporter de légères modifications, auxquelles le plénipotentiaire chinois donne son adhésion et que le Tsong-Ly-Yamen approuve le 30 mars. Les deux parties sont tombées d'accord pour revenir purement et simplement aux clauses de la convention Fournier-Li Hung Tchang. Ni d'un côté ni de l'autre, on ne

cherchera à faire entrer en ligne de compte les événements militaires de Langson, qui resteront de nul effet sur les arrangements précédemment intervenus entre les deux contractants.

Comme la formation du nouveau ministère français se fait attendre et comme Pékin est particulièrement pressé d'aboutir (1) — le ministère Brisson ne sera constitué que le 6 avril — le Directeur des Affaires Politiques du Quai d'Orsay Billot reçoit personnellement les pouvoirs de Grévy et signe l'accord au nom de la France, le 4 avril, conjointement avec Duncan Campbell, agissant au nom de la Chine. De part et d'autre, on passe par profits et pertes les hostilités qui se sont déroulées depuis huit mois : la France renonce à ses demandes d'indemnités, les deux gouvernements se résolvent à faire revivre tout uniment la convention préliminaire de Tien-Tsin, dont l'incident de Bac-Lê a bien malencontreusement suspendu la carrière. Sur les bases de l'accord de Tien-Tsin, accord mort-né, puis ressuscité, les deux adversaires se réconcilient, pour de bon cette fois.

L'accord Billot-Campbell sera transformé, le 9 juin 1885, par Patenôtre et Li Hung Tchang, en un traité définitif, que la Chambre ratifiera sans difficulté, le 6 juillet 1885.

(Texte dans J. DUPUIS, Le Tonkin de 1872 à 1886, p. 524-28.)

Une série d'actes subséquents rétabliront la bonne harmonie traditionnelle entre la France et le Céleste Empire : traité de commerce Cogordan du 25 avril 1886, complété par le traité Constans du 26 août 1887 ; accords pour la délimitation des frontières sino-tonkinoises.

(Cf. T. 226.)

« Entre MM. Billot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères à Paris, et James Duncan Campbell, Commissaire et Secrétaire non Résident de l'Inspecteur Général des Douanes Impériales maritimes chinoises, de deuxième classe du rang civil et Officier de la Légion d'Honneur, dûment autorisés l'un et l'autre à cet effet par leurs Gouvernements respectifs.

Ont été arrêtés le protocole suivant et la note explicative ci-annexée :

#### Protocole

ART. 1<sup>er</sup>. — D'une part, la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884, et, d'autre part, la France déclare qu'elle ne poursuit pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité.

Art. 2. — Les deux puissances consentent à cesser les hostilités partout, aussi vite que les ordres pourront être donnés et reçus, et la France consent à lever immédiatement le blocus de Formose.

ART. 3. — La France consent à envoyer un Ministre dans le Nord, c'est-à-dire à Tien-Tsin ou à Pékin, pour arranger le traité détaillé et les deux puissances fixeront alors la date pour le retrait des troupes.

Fait à Paris, 4 avril 1885,

BILLOT,  
CAMPBELL.

*Note explicative*

« 1<sup>o</sup> Aussitôt qu'un décret impérial aura été promulgué, ordonnant la mise à exécution du traité du 11 mai 1884 et enjoignant par conséquent aux troupes chinoises qui se trouvent actuellement au Tonkin de se retirer au-delà de la frontière, toutes les opérations militaires seront suspendues sur terre et sur mer, à Formose et sur les côtes de Chine ; les Commandants des troupes françaises au Tonkin recevront l'ordre de ne pas franchir la frontière chinoise.

2<sup>o</sup> Dès que les troupes chinoises auront reçu l'ordre de repasser la frontière, le blocus de Formose et de Pakhoï sera levé et le Ministre de France entrera en rapport avec les plénipotentiaires nommés par l'Empereur de Chine, pour négocier et conclure dans le plus bref délai possible, un traité définitif de paix, d'amitié et de commerce. Ce traité fixera la date à laquelle les troupes françaises devront évacuer le Nord de Formose...

...4<sup>o</sup> Considérant toutefois que l'ordre de cesser les hostilités et de se retirer ne peut parvenir le même jour aux Français et aux Chinois et à leurs forces respectives, il est entendu que la cessation des hostilités, le commencement de l'évacuation et la fin de l'évacuation auront lieu aux dates suivantes : les 10, 20 et 30 avril pour les troupes à l'Est de Tuyen-Quan, les 20, 30 avril et 30 mai pour les troupes à l'Ouest de cette place. Le commandant qui, le premier, recevra l'ordre de cesser les hostilités, devra en communiquer la nouvelle à l'ennemi le plus voisin et s'abstiendra ensuite de tout mouvement, attaque ou collision...

...Aussitôt que le traité définitif aura été signé et approuvé par Décret Impérial, la France retirera les vaisseaux de guerre employés à la visite... en haute mer, et la Chine rouvrira les ports à traités aux bâtiments français...

Fait à Paris, 4 avril 1885,

Signé : BILLOT  
CAMPBELL. »

(Un DIPLOMATE, *L'affaire du Tonkin*, p. 422-423.)

(1) *Télégramme de Pékin le 3 avril 1885* : « Le Tsong li Yamen est très impatient d'un prompt règlement ».

## LA MORT DE L'AMIRAL COURBET (juin 1885)

[TEXTE 219]

*La figure de Courbet domine toute la seconde partie de la guerre de Chine. Courbet apparaît comme d'autant plus grand dans les réalisations qu'il obtint, qu'il n'eut jamais à beaucoup près l'entière liberté de ses décisions et de ses mouvements, la stratégie mise en œuvre par ses soins ayant toujours été entourée de contraintes extérieures.*

*Durant ces quelques mois, Courbet s'est révélé, non seulement comme un incomparable marin, mais comme un grand capitaine, par sa science militaire, par ses vertus, par l'étonnant ascendant moral, à base d'autorité naturelle et d'affection, qu'il exerça constamment sur ses subordonnés.*

Surmené par un labeur épuisant, car il tenait à partager les fatigues et les épreuves de ses hommes, Courbet ressentit une amère désillusion quand il apprit que la France avait renoncé à toute installation aux Pescadores, îles dont il avait commencé l'organisation et dont il espérait faire un Hong-Kong et un Gibraltar français dans les mers de Chine. Il ne survécut pas à la conclusion d'une paix jugée par lui nettement insuffisante pour la guerre qu'il avait conduite et pour les succès qu'il avait remportés.

L'Amiral Schwerer a tracé de Courbet le portrait suivant : « Tous sans exception, aussi bien la légion, les troupes coloniales, les hommes du bataillon d'Afrique que les marins, avaient (pour lui) une admiration sans bornes, une véritable adoration. Personne ne cherchait moins que lui la popularité. Son extrême froideur, son masque impassible, la façon toujours courtoise, mais jamais familière, dont il parlait aux hommes, semblaient de nature à élever un mur entre lui et ses subordonnés. Cependant, je crois que jamais un chef n'a été respecté, admiré et aimé autant que l'Amiral Courbet l'a été par ceux qui ont eu l'honneur de servir sous ses ordres, et je suis certain que jamais chef n'a été plus digne de l'absolue confiance que nous avions en lui... Nous savions tous que sa froideur n'était qu'apparente, que son cœur était chaud, qu'il souffrait de nos fatigues, de la dure existence que nous menions. Et puis, il y avait chez lui autre chose qui contribuait largement à sa grande popularité. C'était son admirable bravoure. Il n'admettait pas qu'un chef, après avoir minutieusement préparé une opération de guerre, pût se séparer de ceux qui allaient l'exécuter... »

Après l'émouvant récit de Loti et l'appréciation de l'Amiral Schwerer, nous terminerons par ce jugement en raccourci porté sur Courbet par un autre marin, l'Amiral Reveillère (en littérature Paul Branda) : « Vivant idéal, dans sa grandeur austère, de l'homme de guerre dont le seul mobile est le devoir ».

### A bord de *La Triomphante*, rade de Makung,

Vendredi 12 juin,

« ...C'était hier, à sept heures du soir, pendant que nous étions à table, dînant assez gaîment. On entendit un canot accoster à bord et les timoniers dire qu'il venait du *Bayard* avec une lettre pour le Commandant. Alors il y eut une minute de curiosité impatiente, car ce devait être une communication grave : la paix signée ou bien la guerre reprise ?

Non, rien de tout cela, mais une chose sombre et imprévue : l'Amiral était mourant, peut-être mort à cette heure même. Ce canot faisait le tour des bâtiments de l'escadre pour le dire.

Cela se répandit comme une trainée de poudre jusqu'au gaillard d'avant où les matelots chantaient... Une espèce de silence lourd, que personne n'avait commandé, se fit tout seul partout.

Les gens qui sont en France ne peuvent guère comprendre ces choses, ni la consternation jetée par cette nouvelle, ni le prestige qu'il avait, cet Amiral, sur son escadre... Le Commandant fit armer la baleinière pour aller vite à bord du *Bayard*, puis nous attendîmes au carré, parlant bas... Pendant qu'il s'en allait, nous causions de lui... Ceux qui ne l'ont pas vu de près ne peuvent pas savoir combien il était un homme de cœur. Ces existences de matelots et de soldats, qui vraiment, depuis deux ans, semblaient ne plus

« assez coûter à la France lointaine, il les jugeait très précieuses, lui qui était un vrai et grand chef ; il se montrait très avare de ce sang français. Ses batailles étaient combinées, travaillées d'avance avec une si rare précision que le résultat souvent foudroyant, s'obtenait toujours en perdant très peu, très peu des nôtres ; et ensuite, après l'action qu'il avait durement menée, avec son absolutisme sans réplique, il redevenait tout de suite un autre homme, très doux, s'en allait faire la tournée des ambulances, avec un bon sourire triste ; il voulait voir tous les blessés, même les plus humbles, leur serrer la main et eux mouraient plus contents, tout réconfortés par sa visite...

...Il y a cinq à six jours à peine, il était encore ici à notre bord, venu pour un lancement de torpilles... Nous avions été heureux de le trouver si alerte, si vaillant, si bien remis de ses fatigues passées... Je le vois encore là, assis à deux pas de moi..., correct dans sa tenue, toujours la redingote boutonnée jusqu'au col, absolument comme en France, et les mains gantées de suède, suivant des yeux ces espèces de longs poissons d'acier qu'il faisait lancer devant lui.

Je le subissais, moi aussi, le prestige de cet Amiral... et, comme tant d'autres ignorés, je l'aurais suivi n'importe où, avec un dévouement absolu.

Je m'inclinai devant cette grande figure du devoir, presque incompréhensible à notre époque de personnages fort petits. Il était à mes yeux une sorte d'incarnation de tous ces vieux mots sublimes d'honneur, d'héroïsme, d'abnégation, de patrie. Mais l'écrivain qui se sentira de taille à faire son éloge funèbre, devra bien s'efforcer de les rajeunir, ces grands mots d'autrefois, car on les a tellement banalisés... Et puis, il avait son secret, cet Amiral, pour être en même temps si sévère et si aimé. Comment faisait-il donc, car enfin il était un chef dur, inflexible pour les autres autant que pour lui-même, ne laissant jamais voir sa sensibilité exquise, ni ses larmes, qu'à ceux qui allaient mourir.

N'admettant jamais la discussion de ses ordres, tout en restant parfaitement courtois, il avait sa manière à lui, impérieuse et brève, de les donner : « Vous m'avez compris, mon ami ?... Allez ». Avec cela, un salut, une poignée de mains, et on allait, on allait, n'importe où, même à la tête d'un tout petit nombre d'hommes, on allait avec confiance parce que le plan était de lui ; ensuite on revenait, ayant réussi, même quand la chose avait été terriblement difficile et périlleuse.

Ces milliers d'hommes qui se battaient ici avaient remis chacun sa propre existence entre les mains de ce chef, trouvaient tout naturel qu'il en disposât quand il en avait besoin. Il était exigeant comme personne ; cependant, contre lui on ne murmurait jamais, jamais, ni ses matelots, ni ses soldats, ni même toute cette troupe étrange de « Zéphyr », d'Arabes, d'Annamites qu'il commandait aussi.

Oh ! cette terre de Formose ! Qui osera raconter les choses épiques qu'on y a faites, écrire le long martyrologe de ceux qui y sont morts ? Cela se passait au milieu de tous les genres de souffrances, des tempêtes, des froids, des chaleurs, des misères, des dysenteries, des fièvres. Cependant, ils ne murmuraient pas, ces hommes. Quelquefois ils n'avaient pas mangé, pas dormi ; après quelque terrible corvée sous les balles chinoises, ils rentraient épuisés, leurs pauvres vêtements trempés par l'éternelle pluie de Kelung ; et lui, brusquement, parce qu'il le fallait, leur donnait ordre de repartir. Eh !

« bien, ils se raidissaient pour lui obéir et marcher ; ensuite ils tombaient — et pour une cause stérile —, tandis que la France, occupée de ses toutes petites querelles d'élections et de ménage, tournait à peine ses yeux distraits pour les regarder mourir...

... Dans les heures d'anxiété (et elles revenaient souvent), au milieu d'engagements qui semblaient douteux, dès qu'on le voyait paraître, lui, l'Amiral, ou seulement son pavillon dans le lointain, on disait : « Oh ! le voilà », C'est tout ce qu'il faut alors, ça finira bien puisqu'il arrive ! » En effet, cela finissait bien toujours ; cela finissait de la manière précise que lui tout seul, très caché dans ses projets, avait arrangée et prévue.

Je ne crois pas que, chez nos ennemis d'Europe, il y ait un chef d'escadre qui lui soit égal ou seulement comparable. Peut-être aurait-il fallu le garder précieusement pour quelque grande lutte nationale, au lieu de le laisser ici s'user et mourir...

... De quoi meurt-il, on ne sait pas bien. D'épuisement surtout, et d'un excès de fatigue intellectuelle. D'abord, le bruit avait couru qu'il était pris de cette contagion innommée, dont on ose à peine parler et qui chaque jour nous enlève brusquement quelques-uns des nôtres. On dit que non ; maintenant, ce n'est plus cela. Les deux maladies lentes de ce pays jaune, dysenterie et hépatite, qu'il trainait depuis de longs mois, l'ont, paraît-il, vaincu tout d'un coup. Et puis, il meurt d'autre chose encore : de travail excessif, d'écoeurement aussi et de déceptions de toutes sortes, en présence du résultat nul que ses belles victoires avaient obtenu pour la France...

... Les secours humains ne peuvent plus rien pour lui ; pas même réchauffer ses membres qui s'immobilisent de plus en plus et sont couverts de sueur glacée, malgré la chaleur de cette nuit d'orage...

... Ensuite, nous reparlions de l'Amiral. L'Amiral était une chose présente, obsédant notre pensée. « Aussi, disait Yves, il n'avait jamais souci de lui-même ; tous les soirs, descendre à terre, entrer à l'ambulance, risquer d'y prendre la maladie... ! » En effet, jusqu'à ces derniers jours, ses visites aux malades s'étaient continuées fidèlement. La semaine passée, il avait même quitté son bord à la hâte pour aller, sous une pluie d'orage, jusqu'au campement de l'infanterie de marine embrasser un pauvre lieutenant, jadis blessé près de lui à Sontay, qui venait d'être atteint de cette même maladie innommée et qui en mourut dans la nuit. Et lundi encore, on l'avait vu, le matin, au soleil de 9 heures, suivre, découvert, l'enterrement d'un autre officier, mort lui aussi de cette contagion-là. Tête nue, tenant son casque à la main ; boutonné, correct, sans cesse et partout, il avait traversé ces ruelles de Makung et accompagné le petit cortège funèbre jusqu'à ces champs de riz et de maïs où s'est improvisé notre cimetière...

... On nous raconta le lendemain de quelle manière silencieuse et presque douce, la mort était venue le prendre, comme un sommeil. Depuis six heures du soir, il n'avait eu ni un mouvement, ni une plainte. Tous les moyens ayant été épuisés pour ramener un peu de chaleur à ses membres, qui se refroidissaient, on avait fini par le laisser en repos. Les officiers du *Bayard* étaient là, groupés, presque aussi immobiles que lui dans leur stupeur ; des matelots agitaient des éventails au-dessus de sa tête.

Un peu avant 10 heures, on ne l'entendit plus respirer ; on avait placé devant sa bouche son lorgnon qui était resté suspendu à son cou, ensuite un

« miroir. Aucune buée sur le verre, plus trace d'aucun souffle. Alors le médecin en chef avait dit à voix basse : « Messieurs, l'Amiral est mort ». Dans ce premier moment, personne n'avait pleuré ni bougé ; des moments de silence s'étaient encore écoulés avant qu'on entendit un sanglot sortir d'une poitrine...

...[Le lendemain]..., le corps du chef est en bas, entre les mains des médecins occupés à une sombre besogne... A midi, le *Duguay-Trouin* quitte la rade, s'en allant porter la nouvelle à Hong-kong... Trois heures du soir... Il est dans le salon, enveloppé d'un linceul et étendu à terre, formant une longueur blanche sur les tapis rouges. Et on entre sur la pointe des pieds, pour contempler une minute ce visage très pâle, à peine changé, un front large où tant d'idées, tant de projets merveilleusement étudiés, classés, préparés pour l'avenir, viennent de s'éteindre à jamais... Ensuite, on le mit dans son cercueil de plomb et de bois de camphre, entouré de fer...

...L'Amiral Lespès, qui a pris depuis hier le commandement de l'escadre, vient dire en quelques mots adieu à notre chef mort... Je n'avais encore jamais vu des matelots pleurer sous les armes et ils pleuraient silencieusement, tous ceux du piquet d'honneur... Qu'est-ce qu'on pourra inventer pour lui, qui soit plus beau et plus rare que ces larmes ? »...

(Pierre LOTI, Rev. Deux Mdes, 15 août 1885, p. 919-930, Repris dans *Propos d'exil*, p. 197-245).

### Courbet homme de guerre

...« Pendant une carrière militaire qui fut trop courte, il ne fut jamais le favori de la fortune aveugle dont les caprices imprévus ont fait et brisé tant de réputations militaires...

Dans la célèbre bataille de Sontay, que les Tonkinois racontent encore avec admiration, il surmonta de nombreux obstacles et ne dut le succès final qu'à sa persévérance, à son coup d'œil, à l'excellent esprit qu'il sut inspirer et maintenir chez ses vaillants compagnons...

...A la bataille de Fou-Tchéou, à la sortie de la rivière Min et pendant toute sa campagne de Chine, il se heurta successivement à tous les contretemps, à tous les retards, à toutes les contradictions que le destin et la diplomatie pouvaient mettre en travers de ses conceptions.

Silencieux et discret, il modifia continuellement ses plans selon ses ressources et selon les circonstances. Il se mouit habilement et activement dans le cercle étroit qui lui est tracé, ne laissant rien au hasard, ménageant ses hommes et sauvegardant ses navires avec une minutieuse parcimonie, avec le cœur d'un père de famille.

Ses explications claires et précises, ses instructions très larges à ses capitaines, auxquels il savait donner à l'occasion une très grande latitude, associaient absolument tous ses subordonnés à ses combinaisons prudentes. Là où il n'était pas, ses lieutenants conservaient son esprit, sa décision, sa confiance.

Il a pratiqué, en présence de nos officiers de toutes les armes, les principes militaires les plus sages, les plus raisonnés. Il a fait l'épreuve rigoureuse du nouvel art de la guerre, où les combinaisons les plus savantes sont alliées

« sagement à l'entraînement moral le plus élevé. Dans notre marine, et même dans notre armée, cette physionomie froide, austère et cependant affectueuse laissera des traces profondes. Au moment des luttes suprêmes, nos chefs, nous l'espérons, sauront s'inspirer de ses exemples... »

PAULIN VIAL, *Nos premières années au Tonkin*, Voiron, 1889, p. 130-131.

## LA CHAMBRE VOTE DE JUSTESSE LES CRÉDITS POUR LE TONKIN (fin décembre 1885)

[TEXTE 220]

*Chose curieuse, c'est la paix une fois conclue, que le gouvernement français renonce à la politique des « petits paquets ». Le Général de corps d'armée de Courcy arrive au Tonkin en juin 1885, avec de nouvelles troupes. Il remplace Brière de l'Isle et se voit, investi à la fois, bien que dépourvu d'expérience diplomatique et politique, des pouvoirs civils et militaires ; les Résidents Généraux de Hanoï et de Hué sont placés sous ses ordres. Le 5 juillet 1885, de Courcy repousse une attaque de nuit par surprise des troupes vietnamiennes contre la garnison française de la citadelle de Hué. Après l'échec de cette tentative, le souverain Ham-Nghi gagne les montagnes du Nord de l'Annam, où il fomenta un soulèvement qui durera jusqu'à sa capture, en novembre 1888, cependant que, d'août à novembre 1885, les lettrés organisent des massacres de chrétiens. Sur ces événements :*

*Cf. Général X, L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886, Paris, 1901 ; J. M. MASSON, Souvenirs de l'Annam et du Tonkin, Paris, 1852 ; Ch. GOSSELIN, L'Empire d'Annam, Paris, 1904.*

*Cet état de troubles n'est pas fait pour atténuer le discrédit qui pèse sur le Tonkin dans l'opinion française. Le cabinet Henri Brisson n'en poursuit pas moins cependant la politique coloniale de son prédécesseur.*

*Les élections législatives d'octobre 1885 se font en partie sur la question du Tonkin. Elles renforcent les partis de droite, tenants de la politique continentale, c'est-à-dire résolument hostiles à l'expansion outre-mer. Ces élections redonnent du mordant aux adversaires du « ferrysme », qui, en fin d'année 1885, tentent un dernier effort. Le ministre demande le report sur l'exercice 1886 de 79 millions de crédits non employés en 1885. Les crédits sont soumis, le 23 novembre 1885, à une commission de trente-trois membres, commission dont le Président, Georges Périn, le rapporteur et la majorité sont partisans de l'abandon par la France du bassin du Fleuve Rouge. La commission demande des renseignements aux Affaires Étrangères, à la Marine et à la Guerre, qui lui fournissent plusieurs caisses de documentations sur les événements du Tonkin. Elle cite à sa barre de nombreux témoins ; tous, sauf l'Amiral baron Duperré, se prononcent contre l'évacuation. Brisson attend, pour faire venir les crédits en discussion, que l'invalidation de vingt-deux députés conservateurs et l'option de six radicaux, élus à la fois à Paris et en province, aient éclairci les rangs de l'opposition. Après quatre jours de débats, au cours desquels les thèses antagonistes sont exposées, notamment, d'un côté par Mgr Freppel et par Paul Bert,*

de l'autre par Georges Périn, les crédits du Tonkin, seront finalement adoptés, d'extrême justesse, le 24 décembre 1885, à quatre voix seulement de majorité (274 voix contre 270). Sitôt ce vote acquis et Grévy réélu à la Présidence de la République, le cabinet H. Brisson, ne disposant pas d'une majorité suffisante, se retirera (28 décembre), laissant à Freycinet le soin d'organiser le protectorat du Tonkin et de l'Annam.

Cet épisode marque la fin des grandes luttes parlementaires à propos du Tonkin. Dès lors, l'occupation de l'Indochine septentrionale et centrale fera encore l'objet d'acribes critiques, mais elle ne sera plus remise en cause ni sérieusement contestée.

### Monseigneur Freppel plaide en faveur du Tonkin (1)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS, SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885

« *Mgr Freppel*, Evêque d'Angers, député du Finistère... Qu'aurez-vous gagné à évacuer le Tonkin ? La honte et le déshonneur, rien de plus ! ... Je ne crois pas faire de jugements téméraires en supposant que les partisans de l'évacuation se consoleraient assez facilement de la perte de la Cochinchine elle-même... Ce que le corps électoral a blâmé [dans le scrutin du 4 et du 18 octobre dernier], ce n'est pas l'expédition du Tonkin en elle-même, c'est la mauvaise direction donnée à cette expédition... Ce sont les demi-mesures, les tâtonnements, les tergiversations et les attermoissements qui ont permis à la Chine et à l'Annam de mettre en ligne des forces qu'elles n'avaient pas au commencement... Quant au prestige du nom français dans l'Extrême-Orient, n'en parlons plus ; après une pareille reculade, il n'en restera pas un vestige, pas un atome... C'est tout notre empire colonial que vous mettez en péril par un acte de défaillance qui aura dans le monde entier le plus profond retentissement...

*M. Cunéo d'Ornano*. — Nous préférons la France au Tonkin, et Belfort à Hanoi...

*Mgr Freppel*. — Mieux vaudrait dire tout de suite que vous renoncez pour toujours à faire figure dans le monde, que vous êtes désormais une nation en retraite, un pays retiré des affaires et qui ne demande qu'une chose, oublier les grandeurs et les gloires de son passé...

...*M. Le Provost de Launay*. — Il faut penser à l'Alsace avant de songer au Tonkin.

*Mgr Freppel*. — On vient de prononcer le nom de l'Alsace. Je réponds que l'Alsace est trop patriote pour ne pas comprendre que l'humiliation de la France ne saurait être, pour elle-même, le point de départ d'un meilleur avenir... Pouvez-vous laisser derrière vous quatre ou cinq cent mille chrétiens, dont le seul tort, le seul crime aura été de se compromettre pour la France, de manifester leurs sympathies pour vous, d'avoir eu confiance dans la fortune et le succès de vos armes ?... Vous voulez conclure avec la Cour de Hué un nouveau traité stipulant la liberté religieuse ? Mais, si la Cour de Hué, qui ne paraît pas avoir un sentiment bien délicat de la foi jurée, viole ce traité comme celui de 1862, comme celui de 1874, que ferez-

« vous ?... Reviendrez-vous bombarder périodiquement Tourane ou Hué ? Ou bien ferez-vous une nouvelle expédition pour assurer l'exécution du traité ?... Du reste, vous trouveriez probablement la place prise... Vous y trouveriez installée telle nation, qui aura estimé que les riches plaines du delta sont préférables aux rochers des Carolines, ou telle autre nation qui aura jugé que le Tonkin et l'Annam sont le complément naturel de la Birmanie...

...J'arrive à la deuxième solution... l'occupation restreinte au delta du Tonkin [comme en Algérie, au début..., comme dans la convention Bourée]... Cette deuxième solution n'est pas plus admissible que la première, tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique et politique... Ce territoire deviendra à l'instant même le rendez-vous, le refuge, le repaire de tous les ennemis de la France... Vous serez obligés de vivre continuellement sur le pied de guerre, vous serez toujours en alerte, comme dans une ville assiégée... Dans de pareilles conditions, il ne peut plus être question d'intérêts économiques ni d'avantages commerciaux. D'abord, vous abandonneriez la partie du Tonkin qui est la plus riche en produits forestiers et miniers... Vous fermez à vos commerçants l'accès de la Chine... L'occupation restreinte est aussi pleine de dangers que stérile en résultats...

...C'est la troisième solution que je propose à la Chambre, contrairement aux conclusions de la Commission... J'ai hésité à appuyer de mon vote l'ouverture d'une campagne au Tonkin [après la mort de Rivière]... Mais, autant il m'en coûtait d'engager la France dans les hasards et les périls d'une expédition lointaine, autant j'ai cru de mon devoir de soutenir le gouvernement de mon pays du moment que le Parlement eut décidé cette campagne à la presque unanimité... Oui, il est avantageux, il est rationnel d'étendre le domaine colonial de la France, il est utile, il est convenable de refaire avec le Tonkin, l'Annam, le Cambodge et la Cochinchine, une possession équivalente aux grandes Indes, devenues malgré nous et contre nous une possession anglaise... Vous êtes la deuxième puissance maritime du monde et, en fait de colonies, vous possédez quoi, en dehors de la Méditerranée ?... En fait de possessions coloniales, vous n'êtes pas seulement au-dessous de l'Angleterre et des Pays-Bas, mais au-dessous de l'Espagne ou du Portugal lui-même... Monarchiste ou républicain, le gouvernement qui évacuera l'Annam ou le Tonkin tombera sous le mépris public et, en tout cas, le mien lui est acquis d'avance...

...On conseille à la France de se renfermer, de s'emmurer chez elle ; on veut à toute force se confiner, se reléguer dans cette étroite Europe, où Français, Anglais, Allemands, nous sommes entassés les uns contre les autres, toujours prêts à nous entredéchirer, au lieu de nous ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives sur le reste du monde. Mais est-ce que vous ne voyez pas que le mouvement de l'humanité ne peut pas rester ainsi resserré, concentré dans ce coin de terre ?... Ne voyez-vous pas que, dorénavant, pour compter en Europe, il faudra compter dans le reste du monde, en raison de l'extension qu'ont prise les relations commerciales et industrielles ? Et, par ailleurs, sans vouloir faire de croisade... est-ce que vous, les aînés de la civilisation, vous n'êtes pas redevables de vos lumières aux tard-venus de l'ordre social ? Est-ce que la France, cet apôtre du droit,

« de la justice, du progrès, de la vérité, n'est pas tenue d'initier à ces grandes choses, non pas les peuples de race inférieure — il n'y a pas de race inférieure — mais de culture inférieure ?... »

...Nous disparaîtrons quelque jour de cette enceinte, vous et moi ; je ne sais pas ce qu'il adviendra de notre mémoire, étant données l'injustice et les passions des hommes, mais je m'applaudirai toujours, et j'espère que l'on me saura gré plus tard d'avoir plaidé du haut de cette tribune, avec les intérêts de l'empire français, la cause de l'humanité et de la civilisation » (Applaudissements répétés à gauche et au centre) ».

(Mgr FREPPEL, *Le Tonkin et Madagascar*, Paris, 1886.)

### Le député Georges Périn demande l'évacuation (23 décembre 1885)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS, SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1885

« *M. Georges Perin, Président de la Commission des crédits.* — Messieurs, le pays, depuis de longues années, est en proie à la question du Tonkin. La Chambre, pendant sa dernière législature, s'est débattue dans des discussions continuelles sur ce sujet comme au milieu d'un cauchemar. Tous les trois mois environ, soit sous forme d'interpellation, soit sous forme de demande de crédits, le débat était porté à cette tribune ; on discutait longuement et aucune solution sérieuse, définitive ne sortait de ces discussions...

...La solution que j'ai défendue devant le corps électoral et que je propose ici, c'est l'évacuation. Oh ! ce mot d'évacuation, je ne m'en dissimule pas la gravité. J'en ai compris la portée redoutable le jour où je l'ai prononcé pour la première fois à cette tribune, le 7 avril... Pendant que j'entendais mon honorable collègue et ami M. Paul Bert, non moins virulent que M. l'Évêque d'Angers, je songeais qu'il y a cinq semaines environ, dans une des réunions extraordinaires tenues au Grand Orient, il déclarait que, dans cette question du Tonkin, le drapeau était engagé, s'attachant, pour défendre l'occupation, à une considération morale..., la nécessité de veiller à la sécurité des indigènes, de ces Tonkinois qui se sont fiés à la parole de la France et compromis à son service. Et, cependant, il y a deux jours, vous avez entendu mon honorable collègue terminer sa harangue enflammée en disant : « Evacuer le Tonkin, c'est laisser entre les mains de la France un drapeau déshonoré »... Non, messieurs, l'honneur du drapeau n'est pas en question... Est-ce que vous voyez des volontaires quittant la France pour courir où, prétend-on, le drapeau national est en péril ?... Oui, il est douloureux de partir en laissant derrière soi ceux qui sont tombés en combattant vaillamment ; mais cette douleur est de toutes les nations qui, comme la France, ont porté leurs armes à travers le monde. Combien de tombes de soldats français dans des pays qui ne sont pas devenus terre française ?... Pourquoi avez vous quitté l'île de Formose (où) plus que partout ailleurs, pendant l'expédition du Tonkin, le sang français a coulé ?...

...La dénonciation du traité de Tien-Tsin... sera facilement obtenue et nous obtiendrons de la Chine, en même temps, très facilement qu'elle respecte la liberté et l'existence des indigènes tonkinois qui ont été incorporés dans nos rangs... J'accepte parfaitement la responsabilité de la guerre civile qui pourrait suivre notre départ. La guerre civile existait au Tonkin avant

« que nous y fussions ; elle a existé encore pendant que nous y étions ; je crois que le fait qu'elle continuera à y exister après notre départ ne met pas en danger l'honneur du nom français...

...Nous devons quitter le Tonkin ; l'honneur le plus exigeant, le plus susceptible le permet. Le devons-nous ? C'est-à-dire l'intérêt du pays nous le commande-t-il ? C'est le second point de mon argumentation... Je réponds par l'affirmative... Nous ne pouvons pas demeurer dans la situation actuelle. Vous oubliez qu'au terme de ce traité, vous répondez de l'ordre et de la tranquillité dans le Tonkin et dans l'Annam, or je vous demande si l'ordre et la tranquillité règnent dans l'Empire de l'Annam. Si donc vous voulez l'occupation honorable, je ne crains pas d'affirmer que vous devrez faire des dépenses plus considérables que celles dont on a établi le chiffre à la tribune...

...M. le Président du Conseil a fait miroiter devant nos yeux les ressources que dans l'avenir le Tonkin pourra offrir ; il vous a montré des sources considérables d'impôts dans l'opium, l'alcool et la capitation, et pouvant produire des sommes énormes si l'on calcule d'après ce que ces impôts produisent en Cochinchine... On n'a oublié qu'une chose, c'est que la situation n'est pas la même au Tonkin qu'en Cochinchine... Votre calcul pêche par la base. Mais enfin, voulant faire la part très belle à mes adversaires, j'admets que leurs calculs soient justes ; j'admets que, dans trois ans, vous arriviez à équilibrer à peu près vos recettes et vos dépenses, en un mot que vous ayez une colonie qui ne coûte rien à la France... Eh ! bien, ... vous aurez une de ces colonies dites d'exploitation, qui, à un moment donné, deviennent ruineuses pour la mère patrie... Ce qui arrivera pour la France au Tonkin sera bien plus grave que ce qui se produit aujourd'hui pour l'Angleterre aux Indes. Vous aurez une colonie qui sera un boulet aux pieds de la mère patrie...

...La colonie d'exploitation, je la réprouve absolument, au nom du droit et de la morale... C'est méconnaître les lois de la morale la plus élémentaire que de prétendre qu'on a le droit d'envahir un pays pour se substituer purement et simplement à l'administration qui existait auparavant, mettre en quelque sorte l'indigène en régie, et ne tirer d'autre bénéfice de la conquête que la perception des impôts...

...On vous a dit : « Si vous abandonnez le Tonkin, vous êtes obligé d'abandonner la Cochinchine ; alors la France disparaîtra de l'Indochine et « l'influence française sera absolument nulle dans l'Extrême-Orient »... J'ai toujours maintenu que la France, établie en Cochinchine, poste militaire, a le droit et le devoir d'y rester... La question du Cochinchine est absolument indépendante et absolument différente de celle du Tonkin...

...J'arrive enfin, Messieurs, au dernier argument, le plus décisif pour moi depuis le jour où j'ai commencé à combattre les entreprises de la France au Tonkin..... Je veux parler des périls auxquels nous expose le voisinage de la Chine... La Chine..., après avoir été longtemps une puissance essentiellement pacifique, a été poussée dans la carrière des armes par les nations européennes, bien aveugles dans cette circonstance... La Chine n'oubliera pas, le jour où elle se croira prête pour la guerre, que nous détenons un pays sur lequel elle a prétendu, pendant de longs siècles, avoir un droit de suzeraineté, droit pour lequel elle a lutté contre nous... Il faut avoir les mains libres pour ne pas se voir contraint d'abandonner dans des conditions déplo-

« rables ce qu'on détient au loin, afin de pouvoir agir en Europe en pleine liberté et y accomplir ce que le devoir le plus sacré, le soin de l'honneur véritable du nom français et de l'intérêt le plus cher de la patrie ordonnerait de faire... »

...Messieurs, je conclus ; je n'ai pas hésité, le 7 avril dernier, je n'hésite pas davantage aujourd'hui à demander de la façon la plus nette l'abandon, l'évacuation du Tonkin... Certain d'avoir rempli mon devoir... il m'importe peu — c'est ma réponse à ceux qui me menacent du verdict de l'opinion — d'être le lendemain la victime de l'injustice et de la colère publiques ». (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à droite) ».

Georges PERIN, *Discours politiques et notes de voyage*, 1905, p.533-551.

(1) *Mgr Freppel* (1827-1891), Alsacien d'origine, apologiste, orateur, écrivain. Professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne sous l'Empire. Evêque d'Angers en avril 1870. Elu député du Finistère, comme catholique et conservateur en 1880. Son oraison funèbre de l'Amiral Courbet est reproduite dans *Mgr LESUR et Fr. BOURNAND*, Un grand Evêque, Mgr Freppel, Paris, s. d. (1893).

## JULES FERRY « LE TONKINOIS »

[TEXTE 221]

A partir de 1880, certains dirigeants français se préoccupent de chercher au loin des compensations à « la revanche » impossible sur le continent. Leurs regards se portent vers les contrées de l'Extrême-Orient que l'ouverture du canal de Suez vient de rapprocher considérablement de l'Europe et qui s'éveillent à une vie nouvelle, où ils estiment que la France a un rôle à jouer. Après la mort de Gambetta, Jules Ferry est l'inspirateur, l'animateur et le chef incontesté du parti opportuniste qui veut étendre outre-mer l'influence de la France.

Jules Ferry professe que « la politique coloniale est, pour la France, un legs du passé et une réserve pour l'avenir ». Il ne se résigne pas à voir son pays se replier « dans la méditation d'une morose impuissance... On n'est pas une grande puissance, en restant chez soi ». Peut-être, comme Freycinet l'a noté dans ses Souvenirs, Jules Ferry n'a-t-il pas positivement prémédité son œuvre coloniale — l'entreprise du Tonkin était déjà engagée lorsque Ferry est arrivé aux affaires. Du moins, a-t-il tiré profit de toutes les occasions qui se sont offertes à lui pour mener cette œuvre à bien.

Dans la réalisation, on peut peut-être reprocher à Jules Ferry d'avoir manqué de courage, tout au moins de franchise. Ferry, en effet, n'a pas clairement formulé son objectif dès la première heure ; il n'a présenté aux Chambres que des demandes de crédits fractionnées, toujours dépassées par les événements (9 demandes échelonnées entre mai 1883 et mars 1885, représentant un chiffre global de 340 millions de francs). Mais, compte tenu de l'opinion alors régnante au Parlement et dans le pays, le chef d'un gouvernement désireux d'aboutir pouvait-il agir autrement ? Au demeurant, il est indéniable que Jules Ferry a eu le mérite de persévérer et de conduire à bonne fin, en cheminant per angusta, le dessein que la conjoncture politique et morale lui interdisait d'afficher en pleine lumière et de réaliser per augusta.

*L'expansion coloniale a rencontré, à droite comme à gauche, d'ardents adversaires, réunis pour la circonstance dans une pensée de commune animadversion à l'égard d'une politique « aussi myope que nuisible à la patrie ». Sur les bancs de l'extrême droite comme sur ceux de l'extrême gauche, on ne veut envisager la défense nationale que sur le continent. On s'hypnotise sur les frontières terrestres, sur « la ligne bleue des Vosges », toujours menacée. On condamne tout ce qui paraît susceptible de diminuer, ne fut-ce que pour un temps, la capacité militaire de la France. Le duc de Broglie reproche aux expéditions coloniales de gaspiller, d'« égrener » aux quatre extrémités du monde les forces de la France. Pour Rochefort, toute acquisition de territoire outre-mer est « une conquête de Nessus ». Beaucoup pensent d'ailleurs que les entreprises coloniales, comme jadis le Mexique, couvrent de louches combinaisons financières et commerciales, visent à satisfaire des intérêts particuliers plutôt qu'à servir l'intérêt général.*

*On trouvera les arguments des adversaires de Ferry condensés dans les Discours politiques de Georges PERIN; dans Armand RIVIERE, L'expédition du Tonkin, les responsabilités, 2 parties, 1885-1888; dans Yves GUYOT, Lettres sur la politique coloniale, 1885.*

*Jules Ferry lui-même a employé les loisirs de sa demi-retraite à rédiger le beau livre dont nous reproduisons quelques passages, où il a résumé a posteriori sa doctrine et justifié sa politique. La politique coloniale est exposée dans les Discours et opinions de Jules Ferry, publiés par P. ROBIQUET, 1897. Elle eut pour principaux champions : Alf. RAMBAUD, Les affaires de Tunisie, s. d. (1882); Jules Ferry, 1903; Joseph REINACH, La politique opportuniste, 1890.*

*Ouvrages récents sur J. Ferry par Maurice RECLUS, par Ch. A. JULIEN. Portrait in BOUDET et MASSON, fig. 102.*

### La doctrine de Jules Ferry

...« Ce parti-pris de pessimisme et de dénigrement est malheureusement contagieux... On affirme que la conquête du Tonkin aurait coûté à la France un milliard et 35.000 hommes !... La comptabilité inexorable répond 334.800.000 francs en nombres ronds... Il est même permis d'ajouter, les rapports de la Cour des Comptes à la main, que, sur ces 334 millions, il en est un certain nombre qui n'ont pas été dépensés pour l'expédition elle-même... Ramenées à leurs véritables proportions par l'étude des documents officiels, les pertes (en vies humaines) des sept années qui viennent de finir représentent à peu près le quart de ce total si savamment grossi (1)...

...Le Tonkin a subi des assauts formidables que l'Algérie n'avait pas essayés. (Il) a été surtout le champ de bataille de nos discordes. Il a décidé du renversement d'une politique (2)... il a servi de prétexte et d'instrument aux rancunes et aux haines des républicains radicaux contre les républicains modérés, de cri de guerre électoral à tous les partis coalisés contre la République. Mais, dans l'assemblée de 1885 elle-même, la politique d'évacuation est restée à l'état de menace. Malgré les déclamations, les préjugés et les impostures, l'abandon apparaîtrait au pays comme un opprobre et une folie... On garde le Tonkin, mais on le boude...

...« Pendant la dernière législature, la tribune était si peu sûre, la majorité si vacillante, que les meilleurs amis du Tonkin s'étaient donné pour consigne d'en parler le moins possible. Les vrais ennemis du drapeau français, dans l'Extrême-Orient, ne sont ni dans les arroyos du Bay-Sai, ni dans les gorges de Cho-Moi. Ils sont en France, au milieu de nous. Un vote qui ne sauva les crédits du protectorat qu'à trois voix de majorité, un autre qui les réduisit de 200.000 francs, ont fait plus de mal à la colonie naissante que tous les pirates du Loch-Nam, tous les *out-laws* de la frontière chinoise...

...Combien de temps doit durer encore cet état d'esprit paradoxal, contradictoire, d'un pays qui aime mieux dénigrer ses propres œuvres que de les faire fructifier ? Persistera-t-on indéfiniment dans cette politique, qui consiste surtout à n'en pas avoir et qui nous donne une pauvre attitude aux yeux de nos voisins, de nos rivaux, de nos jaloux ? Croit-on rehausser de la sorte le renom de la démocratie française et n'entend-on pas, de tous les coins de l'Europe monarchique, ce murmure dédaigneux et ces doutes qui s'élèvent sur l'aptitude du gouvernement républicain aux entreprises à longue portée, qui exigent de l'esprit de suite, de la patience et du bon sens ?..

...La France républicaine ne saurait commettre de plus grande faute que de se renfermer dans un isolement découragé ou menaçant. Elle n'y gagnerait ni en sécurité, ni en dignité, ni en puissance. Quand ses plaies n'étaient pas pansées, quand elle n'avait qu'un commencement d'armée et des finances incertaines, elle pouvait demeurer seule à son foyer de veuve. Mais un peuple qui représente une force organisée de 1.500.000 baïonnettes au centre de l'Europe, ne peut se désintéresser des affaires du monde...

...Quant à la doctrine de l'effacement, elle a donné sa mesure en 1882, le jour où la Chambre des Députés, sous la parole ardente de M. Clémenceau, laissa l'Angleterre seule en Egypte, en tête à tête avec le Khédive. Ce fut là le grand naufrage. On le voit plus clairement de jour en jour et, lorsque le rêve de la grandeur anglaise se sera réalisé... la légèreté française comprendra peut-être quel dommage irréparable il a été fait à notre avenir, à notre race, à notre droit dans le monde, par une politique à courte vue.

Pour nous, et pour tous ceux qui avaient gémi de cette faute irréparable, pour Gambetta notamment, l'occupation du Tonkin était d'abord une revanche de l'affaire d'Egypte.

Un mouvement irrésistible emporte les grandes nations européennes à la conquête des terres nouvelles. C'est comme un immense steeple-chase sur la route de l'inconnu. De 1815 à 1850, l'Europe était casanière et ne sortait guère de chez elle. L'expédition d'Alger n'était, à l'origine, qu'un acte de haute police méditerranéenne. Les archipels de l'Océan Pacifique, les rivages de l'Afrique occidentale se colonisaient pied à pied, timidement et comme au hasard ; c'était l'époque des annexions modestes et à petits coups, des conquêtes bourgeoises et parcimonieuses. Aujourd'hui, ce sont des continents que l'on annexe, c'est l'immensité que l'on partage et particulièrement ce vaste continent noir, plein de mystère farouche et de vagues espérances... Cette course au clocher date de cinq ans à peine et, d'année en année, se précipite, comme poussée par la vitesse acquise...

...La politique coloniale est fille de la politique industrielle. Pour les états riches, où les capitaux abondent et s'accumulent rapidement,... l'exporta-

« tion est un facteur essentiel de la prospérité publique... Le système protecteur est une machine à vapeur sans soupape de sûreté, s'il n'a pas pour correctif et pour auxiliaire une saine et sérieuse politique coloniale... La consommation européenne est saturée ; il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite et de préparer pour l'aurore du xx<sup>e</sup> siècle une liquidation sociale par voie de cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences...

...J'entends l'objection : « Ces grandes entreprises ne sont permises qu'aux peuples forts. La France porte au flanc une plaie toujours ouverte ; c'est là qu'est le péril, la faiblesse, le devoir... Mais la France, accessible par tant de points, sans frontières assurées, sans alliances européennes, a-t-elle le droit de distraire pour des conquêtes lointaines, peut-être chimériques, un soldat de son armée, un million de son trésor de guerre... Le thème est connu et il est facile... La foule a, d'ailleurs, l'oreille toujours ouverte à ceux qui crient à la trahison... Car on ne dit plus à présent : C'est un mauvais ministère, c'est un ministère ennemi du peuple — ces douceurs appartiennent à un autre âge — On dit tout simplement : C'est un ministère prussien ! Il n'y a rien à dire aux faiseurs, aux tartuffes du patriotisme. Mais, à ceux qui sont sincères dans leurs appréhensions, je réponds : Vous doutez trop de la France !... Chaque fois que la politique française a fait mine, depuis dix ans, de reprendre son rang dans le monde, des voix françaises se sont élevées pour exagérer le péril, agiter le spectre de l'Europe armée et menaçante, troubler les esprits et glacer les cœurs... Cette politique nerveuse, toujours aux aguets, cette politique de lièvre au gîte qui voit gros et qui voit trouble, peut-elle être celle de la France ?...

...Sans compromettre la sécurité du pays, sans rien abandonner de ses souvenirs ni de ses espérances, les républicains ont donné à la France, en moins de dix ans, en Asie et en Afrique, quatre royaumes. Trois d'entre eux se rattachaient par le droit des contrats et par la tradition au patrimoine national. Le quatrième représente notre part de conquête pacifique et d'apostolat par la civilisation au cœur de l'Afrique équatoriale. Si la République avait professé, comme les doctrinaires de l'école radicale, que la patrie française finit à Marseille, en quelles mains seraient, à l'heure présente, la Tunisie, l'Indochine, Madagascar et le Congo ?...

...La politique qui sacrifie les acquisitions présentes et nécessaires aux revendications de l'avenir est une politique de duperie et d'imprévoyance... Au dehors, le monde marche ; les intérêts se déplacent, les positions changent, de nouveaux groupements de forces se préparent et s'organisent. Au nom d'un chauvinisme exalté mais à courtes vues, devons-nous acculer la politique dans une impasse et, les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges, laisser tout se faire, tout s'engager, tout se résoudre sans nous autour de nous ? La politique des mains nettes, c'était de toute évidence l'Italie à Tunis, nous prenant à revers, l'Allemagne en Cochinchine, l'Angleterre au Tonkin, en un mot la banqueroute de nos droits et de nos espérances, un nouveau traité de 1763, sans l'excuse de Rossbach et de la Pompadour. Comment ceux qui ont épargné à la République et à la France cette humiliation suprême auraient-ils démérité de la République et de la Patrie ?

« Je défends l'œuvre, non les hommes. Les hommes peuvent attendre, mais l'œuvre presse...

...Quand un homme politique laisse après lui quelques œuvres durables, il doit savoir passer sa popularité par profits et pertes...

...C'est pourquoi je crois, j'attends et j'espère. Et je revendique hautement le titre de « Tonkinois », dont les méchants et les sots croient me faire outrage » (avril 1890).

(Jules FERRY, *Le Tonkin et la mère-patrie, Témoignages et documents*, 1890, p. 6-55.)

(1) « *Perles des troupes européennes, Guerre et Marine, Annam, Tonkin, Formose* : 1883 : 154 — 1884 : 369 — 1885 : 3.890 — 1886 : 1.469 — 1887 : 1.361 — 1888 : 1.224 — 1889 : environ 600. Total : 9.067 » (*Ibidem*, p. 361).

(2) *Après la chute du second cabinet Ferry.*



## LIVRE VII

---

# ACHÈVEMENT DE L'INDOCHINE FRANÇAISE (1885 - 1914) L'UNION INDOCHINOISE

---

*Au lendemain des grandes opérations, le Tonkin, pendant une dizaine d'années, est la proie d'une piraterie difficile à réduire, qui entretient un climat d'insécurité dans la moyenne et dans la haute région. Le Résident Général Paul Bert meurt trop tôt à la tâche. La pacification complète ne sera acquise qu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à un rapprochement amical avec la Chine, facilité par les déboires de ce pays aux prises avec le Japon, grâce à l'organisation des confins en territoires militaires, grâce enfin aux efforts méthodiques, à la politique constructive d'officiers psychologues et réalisateurs, un Duchemin, un Pennequin, un Gallieni, un Lyautey.*

*Les limites du nouvel établissement du côté de l'Ouest restent à déterminer. Elles doivent être débattues, voire disputées, âprement parfois, avec la Thaïlande, la Chine et même l'Angleterre. Dans cet arrière-pays de relief tourmenté, d'accès malaisé, l'influence française s'introduit et s'implante patiemment, non pas par le déploiement belliqueux d'un appareil guerrier, mais par l'exploration pacifique et par les services rendus. Le nom d'Auguste Pavie, le « grand » civilisateur pacifique, qui a inscrit son idéal et son programme au frontispice de son ouvrage : A la conquête des cœurs, restera attaché à la pénétration et à la prise de possession du Laos français jusqu'au Mékong (1887-1895). En 1893, l'audacieuse remontée jusqu'à Bangkok de deux canonnières françaises met un terme aux tentatives d'empiètements des Siamois sur le versant oriental de la chaîne annamitique. Quatorze ans plus tard, la Thaïlande rétrocède à leur légitime possesseur les territoires cambodgiens usurpés par elle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région du Grand Lac, à savoir les riches provinces de Battambang, de Sisophon et de Siemreap, avec le splendide fleuron des monuments d'Angkor, que les savants français arrachent à la jungle envahissante et mettent à l'abri des injures du temps.*

*Ainsi complétée géographiquement, l'Indochine française est achevée politiquement et administrativement par la fondation de l'Union Indochinoise, esquissée dès 1887, parachevée seulement dix ans plus tard par le très dynamique Gouverneur Général Paul Doumer, qui dote la colonie de puissants moyens d'action financiers et techniques, en même temps que d'une force de rayonnement*

dépassant largement ses limites (occupation à bail du territoire de Kouang-Tchéou-Wan ; construction du chemin de fer du Yunnan).

Construite jour après jour, au prix d'une foule d'obscurs sacrifices dans les brousses inhospitalières, l'Indochine française jouit d'une paix à peine altérée par de sporadiques agitations de surface. De grandes cités sont édifiées, un équipement économique moderne est constitué, qui décuple la capacité productive du pays ; le bien-être général, la population s'accroissent dans des proportions considérables. De 1914 à 1918, l'Indochine témoignera de ses sentiments à la France en lui apportant un précieux concours.

Ainsi, grâce au labeur conjoint des autochtones et des colons, de nouvelles nations sortent des limbes, se constituent ou se reconstituent sur « le balcon » du Pacifique », nations promises au plus bel avenir du fait de leur rénovation sous l'influence de la France.

## LE RÉSIDENT GÉNÉRAL PAUL BERT (1886)

[TEXTE 222]

Malgré la difficulté avec laquelle les crédits ont été obtenus du Parlement, le ministère Freycinet, qui remplace le ministère Brisson, est bien résolu à maintenir la France dans l'Indochine septentrionale, quitte à substituer le régime civil au régime militaire et à réduire les dépenses qui incombent à la métropole. Un décret du 27 janvier 1886 organise le protectorat de l'Annam et du Tonkin, confié à un Résident Général, qui relève désormais du Département des Affaires Etrangères.

Le choix de Freycinet se porte sur un homme qui occupe une place considérable dans les sciences et au Parlement. Désigné le 31 janvier, Paul Bert arrive le 8 avril 1886 à Hanoï, où le Général de Courcy ne l'a pas attendu. Il n'occupera ses fonctions que durant sept mois, brève période remplie par une intense activité réalisatrice.

Depuis le séjour que, jeune encore, il a accompli, pour raison de santé, en Algérie, Paul Bert est un adepte convaincu de la politique coloniale, dans laquelle il voit « le relèvement matériel et moral de la patrie, la richesse nationale » et l'exaltation de l'âme ». Aux côtés de Gambetta, son grand ami, de Jules Ferry, de Félix Faure, d'Eugène Etienne, il est un des hommes politiques qui ont le plus contribué à lancer la France dans la voie de l'expansion outre-mer. Animé d'un haut idéal humanitaire, libéral impénitent, Paul Bert arrive au Tonkin résolu à pratiquer une politique sincère d'association, une politique d'amélioration progressive, rappelant à beaucoup d'égards la politique mise en œuvre naguère par les Amiraux-Gouverneurs de la Basse-Cochinchine, par l'Amiral La Grandière en particulier, dont il amène avec lui le principal collaborateur, Paulin Vial, qu'avant de mourir, il recommandera au Ministre comme la personnalité la plus qualifiée pour lui succéder.

Comme les Amiraux-Gouverneurs, Paul Bert ambitionne de « fermer les » plaies de la conquête », d'apaiser les esprits. A cette fin, il remet les contributions arriérées, il autorise le paiement en nature de l'impôt, il atténue et réglemente les corvées, il distribue des secours, fonde un hôpital pour les autochtones. Il institue un Conseil Consultatif de quarante notables élus par la popu-

population, un Comité permanent agricole, commercial et industriel, analogue au Comité fondé à Saigon par l'Amiral Roze, avec mandat d'organiser une exposition et de procéder à une étude rationnelle des ressources du pays (10 juin).

Paul Bert porte un intérêt tout particulier aux problèmes moraux. Se souvenant qu'il a été, en France, le grand spécialiste des questions d'enseignement, le champion de l'éducation populaire, il fonde (3 juillet) une Académie Tonkinoise, composée de quarante lettrés, lauréats des concours triennaux, et charge cette Académie d'étudier la littérature vietnamienne, de veiller à la conservation des monuments, de créer des bibliothèques, d'établir des traductions susceptibles d'instruire le peuple à la culture occidentale. Enfin, il jette les bases d'un enseignement franco-indochinois mariant la tradition aux éléments de la langue française et des sciences modernes.

Paul Bert aurait certainement obtenu des résultats remarquables si une mort brutale n'était pas venue prématurément interrompre son destin « de grand initiateur de vérité, de liberté, de civilisation » (M. Berthelot).

Paul Bert, né à Auxerre, le 17 octobre 1838. Biologiste, élève de Claude Bernard, qu'il remplace au Collège de France, en 1868, dans la chaire de physiologie générale. Auteur de travaux sur la greffe animale, sur la pression barométrique, sur les anesthésiques. Après 1870, sans abandonner la recherche scientifique, se consacre surtout à la vie publique. Député de l'Yonne en 1872. Le Parlement décerna à Paul Bert des obsèques nationales et une pension à sa veuve.

Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 111. Sur sa vie, cf., en sus de l'ouvrage cité, Joseph CHAILLEY (son gendre), Paul Bert au Tonkin, Paris, 1887 ; Léon DUBREUIL, Paul Bert, Paris, 1935.

Après Paul Bert, une dizaine de Résidents Généraux, puis de Gouverneurs Généraux — la première et encore très inconsistante Union Indochinoise date du 17 octobre 1887 — se succèdent avec une déconcertante rapidité. Jusqu'à Paul Doumer, aucun de ces hauts fonctionnaires, obligés de compter avec une Métropole toujours réticente, aux prises avec de graves difficultés budgétaires, avec une piraterie toujours renaissante, n'aura le loisir d'accomplir une œuvre véritablement constructive. Résidents Généraux : Paulin Vial (novembre 1886) ; Bihourd (janvier 1887). Gouverneurs Généraux, titulaires ou intérimaires : Constans (novembre 1887) ; Richaud (avril 1888) ; Piquet (mai 1889) ; de Lanessan (juin 1891) ; Chavassieux (mars 1894) ; Rodier (décembre 1894) ; Armand Rousseau (février 1895) ; Fourès (décembre 1896).

### L'œuvre de Paul Bert

...« En France, tout lui souriait, et il quitta la France. Pourquoi, Messieurs ? C'est qu'il a été question d'abandonner une terre arrosée par le sang de nos soldats et illustrée par leur héroïsme. Des voix téméraires ont prédit un nouvel échec pour la France. Paul Bert ne peut supporter cette pensée. Il part et, par amour pour la France, il renonce à la France elle-même. Pour la seconde fois, il sacrifie son bonheur, son avenir, ses affections les plus chères au service de la patrie. Ce qu'il fit au Tonkin, le Ministre des Affaires Étrangères doit le dire. Il faut qu'il le dise, car nul ne pourra croire à cet effort prodigieux d'activité et de dévouement.

« Sur cette terre nouvellement conquise, frémissante encore des derniers efforts de la piraterie et de la rébellion, tout était à créer. Sans reculer devant l'énormité de la tâche, Paul Bert embrasse tout. Son travail de régénération se porte sur tous les points ; sur tous, il laisse des traces fécondes de son intervention. Organisation politique, organisation administrative, finances et douanes, commerce, travaux publics et voirie, milices, instruction publique, il ne néglige rien. Au point de vue politique, il réalise un double but : au Tonkin, il délivre les pouvoirs publics de la contrainte que faisait peser sur eux la centralisation des affaires à Hué (1) ; en Annam, il assure le prestige de la France sur le nouveau monarque et restaure le prestige du souverain sur son peuple (2).

Au point de vue administratif, il constitue les Résidences, le premier rouage du nouvel organisme. Il songe d'abord à sauvegarder l'avenir de ses collaborateurs ; il leur assure des retraites, stimule leur zèle pour la connaissance des langues indochinoises. Sa sollicitude se porte sur l'hygiène du peuple, l'hygiène physique, qu'il place, à chaque Résidence, sous la surveillance d'un service de médecins et d'architectes voyers ; l'hygiène morale, qu'il protège par la réglementation des monts-de-piété et la formation des écoles. Il consolide la propriété foncière, en régularisant les titres des immeubles acquis par des Européens, en fixant les conditions de l'expropriation. Il fait éclore le commerce et l'industrie par des encouragements multiples et ingénieux, par l'organisation des renseignements commerciaux, par la création d'un Comité d'études agricoles, industrielles et commerciales, par la fondation de chambres de commerce, par la création de banques d'escompte, par la préparation d'une exposition franco-annamite.

Grâce à un système douanier habile, il ouvre le Tonkin aux produits de la France sans troubler les indigènes accoutumés aux produits asiatiques. Il fait renaitre la vie municipale. Les mines, les chemins de fer, la navigation fluviale reçoivent de lui une vive impulsion. Mais, au-dessus de tout, le développement de l'enseignement attire ses soins assidus. Il surveille lui-même les examens. Il fonde une Académie. On a critiqué cette prédilection. Critique injuste. Parmi ces peuples de lettrés, rien ne pouvait mieux assurer le prestige de la France que l'affirmation de son développement littéraire et de sa supériorité scientifique... »

Extrait du discours prononcé aux funérailles de Paul Bert, à Auxerre par le Ministre des Affaires Etrangères Flourens. Reproduit par Bl. DE LA BROSSE, *Une des grandes énergies françaises, Paul Bert*, Paris, 1925, p. 142-143).

### La mort de Paul Bert

Hanoï, 23 novembre 1886,

...« Paul Bert était revenu malade de Hué (3). Au cours de son voyage au travers le col des Nuages, en compagnie de MM. Klobukowski (4), son chef de cabinet, Hallais, vice-résident de Hanoï, des capitaines Luce et Deleschamps, il contracta les germes de la maladie à laquelle il a succombé. En toute saison, le col des Nuages est malsain : des miasmes pestilentiels se dégagent à certains endroits et empoisonnent le voyageur. Or, pendant cinq jours, la petite troupe accomplit, sous une pluie persistante, un trajet des

« plus pénibles : les compagnons de route du Résident Général rentrèrent avec lui en proie à la fièvre.

Au lieu de prendre un repos indispensable, qui l'eût guéri peut-être, Paul Bert se remit à la besogne le jour même de son retour à Hanoï ; puis, voulant assister à la soirée en son honneur dans la pagode des Cantonnais, il ne crut pas devoir décliner l'invitation du *Kinh-Luoc*. Le docteur Grall insista auprès du malade pour qu'il se décidât à se soigner ; il fit même, dans ce but, une démarche auprès de M<sup>me</sup> Paul Bert ; mais le Résident Général ne suivit pas les sages avis qui lui étaient donnés. Deux jours après la soirée du *Kinh-Luoc*, il repartit pour Ke-so où, comme vous le savez, avait lieu le sacre de M. Pinaud, et pour Nam-Dinh, où il voulut présider les examens des lettrés ; il comptait même pousser jusqu'au Thanh-Hoa. Mais, cette fois, la maladie avait fait des progrès tels que Paul Bert, épuisé, dut rentrer en toute hâte à Hanoï.

Le malade, alité, n'en continua pas moins ses travaux, malgré les médecins, appelant à son chevet son chef de cabinet, écoutant ses rapports, lui dictant ses instructions. Il eût fallu un calme absolu, l'absence de toute préoccupation ; mais c'était demander l'impossible à cette nature d'élite, pour laquelle l'inactivité était le plus grand des maux.

Bientôt la situation prit un caractère inquiétant. Le Résident Général discutait son cas, et, se rendant compte du danger, donnait à M. Klobukowski l'ordre de télégraphier au Ministre en l'invitant à désigner d'urgence son successeur. Il sentait que, sauvé, le séjour du Tonkin lui serait interdit. Si on publiait les télégrammes échangés entre M. Paul Bert et le Gouvernement pendant cette période, on y trouverait une belle leçon de patriotisme (5).

Le 10 novembre, les médecins avaient perdu tout espoir... ; le malade s'affaiblissait à vue d'œil. Mais il y avait en lui une telle force de résistance que les hémorragies, de plus en plus rapprochées, se succédaient sans amener la catastrophe redoutée... Le docteur Grall passait ses nuits au chevet du malade ; il ne le quittait dans la journée que pour aller faire, à l'hôpital, son service quotidien.

Dans l'après-midi du 11 novembre, une légère amélioration sembla se produire ; elle fut de courte durée. Paul Bert, entouré de toute sa famille, expira à cinq heures et demie du soir ».

Art. de DUMOUTIER, premier Directeur de l'enseignement du Tonkin, venu avec Paul Bert, dans *Le Temps* du 4 janvier 1887. Repr. par B. DE LA BROSSE, *loc. cit.*, p. 128-130.)

(1) Paul Bert entendait appliquer loyalement dans le Centre-Vietnam la politique du protectorat ; il laissa une grande liberté d'action à la Cour de Hué, renonça à faire siéger le représentant de la France au Conseil du Comat, leva la confiscation du trésor royal. Au Tonkin, au contraire, le Résident Général souhaitait faire prévaloir une action plus directe de la France. Le 10 juin 1886, à la demande de Paul Bert, le Roi Dong-Khanh accepta de déléguer ses pouvoirs souverains au Tonkin à un Vice-Roi ou *Kinh-Luoc*, mesure qui, dans la pensée du Résident Général, devait représenter un acheminement vers la séparation administrative du Tonkin et de l'Annam. Le premier *Kinh-Luoc* fut Nguyen Huu Do (1832-1888), petit-fils d'un mandarin qui, en 1787, avait accompagné Mgr Pigneau de Béhaine en France et beau-frère du Roi Dong-Khanh.

(2) Le pouvoir de Dong-Khanh, neveu et fils adoptif de Tu-Duc, était mal affermi du fait des prétentions de son frère Ham-Nghi, le Roi fugitif et déchu, qui tenait toujours la campagne dans le Nord Annam. Rompant avec toutes les prescriptions du ritualisme hiératique qui claustrait les souverains vietnamiens dans leur palais, Dong-Khanh parcourut son royaume à la tête des troupes françaises et vietnamiennes. Cette « colonne royale » hâta

la pacification du Quang-Tri et du Quang-Binh. Dong-Khanh, né le 19 février 1864, couronné le 19 septembre 1885, décédé le 28 janvier 1889 trois mois après la capture de Ham-Nghi. Sur son règne, cf. BAILLE, Souvenirs d'Annam, 1886-1890, Paris, 1890. PENE-SIEFERT, Six mois de séjour à Hué et en Haute-Cochinchine, Grande Revue, 2<sup>e</sup> année, 1888. Portrait : BOUDET et MASSON, fig. 110.

(3) A la fin d'un second séjour dans la capitale du Vietnam, Paul Bert avait hâte de rejoindre le Tonkin. Le mauvais temps l'empêcha de s'embarquer sur la Rivière de Hué. Le Résident Général gagna Tourane par la voie de terre ; en cours de route, il fut bloqué par des pluies torrentielles au col des Nuages, où il contracta la maladie qui devait l'emporter.

(4) Antony, Wladislas Klobukowski, né à Auxerre, le 23 septembre 1855. Venu de l'administration préfectorale. Chef de cabinet du Gouverneur de la Cochinchine Thomson (1882-1885). Gendre de Paul Bert. Consul à Yokohama, à Calcutta. Ministre à Bangkok, à Lima, au Caire. Au retour d'une mission en Ethiopie, Gouverneur Général de l'Indochine, de septembre 1908 à janvier 1910. Termina sa carrière comme ambassadeur à Bruxelles.

(5) Les derniers télégrammes de Paul Bert sont empreints d'un haut esprit d'abnégation : « Dans l'intérêt de mon pays, partir serait pire que mourir. Mais comptez sur mon énergie morale ; je lutterai jusqu'aux dernières limites. Une inexprimable faiblesse me paralyse. Seules vos bonnes paroles me réchauffent un peu. Je le sens, j'ai trop travaillé. » Paul Bert voulait faire procéder à l'aménagement du Fleuve Rouge pour créer une station électrique ; il fallait des capitaux ; il les demanda en France, ajoutant cette phrase, avant de signer : « Répondez vite, mes jours sont comptés. Merci. » (cité par M<sup>me</sup> Klobukowski-Bert, Indochine française, octobre 1945).

## AUX TEMPS HÉROÏQUES : LES AGRÉMENTS DU VOYAGE EN PALANQUIN (1886)

[TEXTE 223]

Dans l'ancienne Indochine, le réseau des voies de communication était des plus rudimentaires. En dehors des voies d'eau, très fréquentées, il est vrai, les transports se faisaient à dos d'homme - ou de femme.

Il n'existait aucune route au sens moderne du mot. En vue de réaliser l'unité de leur empire, les souverains de Hué avaient seulement aménagé quelques pistes pour les besoins de leur administration et de leurs armées. La plus célèbre était « la route mandarine » de Gia-Long qui reliait tant bien que mal le Tonkin à Saïgon ; ce n'était guère mieux qu'un sentier, irrégulièrement tracé, s'écartant peu de la mer en général, franchissant les petits cours d'eau sur des ponts en dos d'âne et les fleuves sur des bacs, escaladant les contreforts montagneux par des rampes très accusées ou même par des escaliers. La route « mandarine » était utilisée surtout par les fonctionnaires du Roi ; les voyageurs y circulaient en palanquin, les dépêches officielles étaient portées par des courriers à cheval, les marchandises dans des paniers, équilibrés sur l'épaule à l'aide d'un fléau. Employé des postes, l'auteur de l'amusant récit ci-dessous, Camille Paris, fut chargé d'établir, entre Tourane et Quinhon, la ligne télégraphique qui devait relier Saïgon à Hué et, de là, au Tonkin. A la fin de 1886 et au début de 1887, Camille Paris reconnut en détail la route mandarine au Sud de Tourane sur sept cents kilomètres.

En dehors de la Basse Cochinchine, où elles datent des Amiraux, les premières routes véritables furent construites dans le delta tonkinois sous de Lanessan. Complétée par la suite, en longueur et en qualité, le réseau routier de l'Indochine ne fut vraiment aménagé qu'à partir de 1910, lorsqu'apparurent les automobiles.

Dans l'Indochine du Nord, la première voie ferrée fut commencée également

par Lanessan et achevée, en 1895, de Phu Lang Thuong à Langson, simple Decaupille à voie de 0 m 60, d'intérêt surtout militaire. L'Indochine doit son réseau ferroviaire au Gouverneur Général Paul Doumer, auteur d'un vaste programme, dont l'exécution fut terminée seulement en 1936 par l'achèvement du Transindochinois.

On trouvera une évocation pittoresque des temps héroïques de l'Indochine dans les ouvrages ci-après, riches en souvenirs personnels et en scènes vécues :

Sur le Cambodge : Henry DA GUERCHES, Le kilomètre 83, Paris, s. d. ; Roland MEYER, Saramani, danseuse Khmer, Saïgon, 1919 ; Georges GROS-LIER, A l'ombre d'Angkor, Paris, 1916, et Eaux et Lumière, journal de route sur le Mékong cambodgien, Paris, s. d.

Sur le Laos : Jean AJALBERT, Sao-van Di, Paris, 1905, et Raffin Susu, Paris, 1912.

Sur le Sud Vietnam : Raoul POSTEL, A travers la Cochinchine, Paris, 1887 ; Georges DURWELL, Ma chère Cochinchine, Paris, 1911 ; Henri LAMAGAT, Souvenirs d'un vieux journaliste indochinois, 3 vol., Hanoï, 1942.

Sur le Centre Vietnam : L. JAMMES, Souvenirs du pays d'Annam, Paris, 1900 ; Pierre PASQUIER, L'Annam d'autrefois, Paris, 1907 ; Jean MARQUET, Un aventurier du XIX<sup>e</sup> siècle, Marie I<sup>er</sup>, roi des Sedangs, 1888-1890, Hanoï, 1930.

Sur le Nord Vietnam : les ouvrages d'Albert de POUVOURVILLE Jules BOISSIERE, Fumeurs d'opium, comédiens ambulants, Paris, 1896 ; Pierre GROSSIN, Sous le panka, vieux Tonkin, vieilles histoires, Hanoï, 1927 Claude BOURRIN, Le vieux Tonkin, le théâtre, le sport, la vie mondaine, 1884-1889, Saïgon, 1935 ; Choses et gens en Indochine ; Souvenirs de bonne humeur, 1898-1908, Saïgon, 1940 ; Choses et gens en Indochine, à Hanoï, avant-guerre, 1908-1916, Hanoï, 1941.

Un excellent tableau synthétique de la littérature indochinoise d'expression française a été donné par Louis MALLERET, L'exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860, Paris, 1934.

\* A Nuoc-ngoc (1), les coolies s'arrêtent pour manger le riz. Je reçois enfin un cheval, que me fait parvenir mon collègue de Hué et qu'il a été obligé d'envoyer acheter dans les montagnes de Thanh-Hoa. Et, puisque je vais abandonner mon palanquin, deux mots sur cet instrument de torture.

Comme fond, un hamac tissé avec des filaments de rotin et dont les nœuds entrent dans la peau, si l'on n'a soin d'y étendre une couverture. Un auvent cintré, en paille de maïs ou de riz, garantit des rayons du soleil ; un bambou, fixé dans le sens de la longueur entre l'auvent et le hamac, repose sur l'épaule d'un coolie en avant et en arrière.

Au signal de la marche, les coolies se mettent à trotter et vous sautez dans votre hamac selon la cadence du trot. Un point de côté se fait bientôt sentir, c'est le mal de palanquin.

Et puis, n'auriez-vous que juste la taille pour l'infanterie, le hamac sera toujours trop petit, et vous devrez vous recroqueviller, à moins de percer l'extrémité du hamac pour y passer vos pieds. Vous êtes alors à la cangue et, si vous tombez, c'est la tête la première. Ce mode de transport a ses petits agréments. Vous ne tardez pas à pencher d'un côté, et ne vous étonnez nullement de vous trouver à terre, à moins que vous ne vous cramponniez désespérément.

Les changements d'épaule sont aussi à noter, en ce que l'on est rejeté

« comme un colis en sens inverse. Il y a aussi les changements de place ; on se trouve dans une situation analogue à celle d'un voyageur en chemin de fer qui change de banquette ; on voit le panorama qui fuit, et non celui qui vient.

Mais, de tous ces maux, ne vous plaignez pas si vos porteurs vous évitent le pire. A l'escalade des cols, gare à vous ; si un sentiment d'humanité ne vous fait pas descendre, vous aurez les pieds en avant à la montée et en arrière à la descente, au moyen d'un changement d'épaule suivi d'un demi-tour.

Comme il y a sampan et sampan, il y a aussi palanquin et palanquin. Celui dont je viens de parler est le palanquin ordinaire du tram (2), ou pour généraliser, du peuple. Les mandarins en ont de plus confortables, mieux tressés, plus vastes, avec rideaux et compartiments sous la toiture comme dans un wagon de première.

Les coolies peuvent aussi se mettre à quatre pour vous porter, mais il faut le demander. Alors le mal de palanquin est presque nul. Ils placent devant et derrière un bambou perpendiculairement au premier, et s'emparent chacun d'une extrémité. Vous ne courez plus, vous volez ; c'est le train express au lieu du train omnibus. »

C. PARIS, *Voyage d'exploration de Hué en Cochinchine par la route mandarine*, Paris, 1889, p. 22-23.

(1) Localité située au Sud du Col de Choumay, non loin de Hué.

(2) L'Empire d'Annam avait organisé sur ses pistes un service postal le tram. Le tram transportait les mandarins et leurs bagages, le matériel de l'Etat et surtout les correspondances officielles, scellées à l'intérieur de tubes de bambou creux. Tous les quinze ou vingt kilomètres, les voyageurs pouvaient se reposer dans les trams, vastes caravansérails de forme quadrangulaire, protégés contre les fauves par des palissades, dans lesquels s'effectuaient les relais. Le service du tram comprenait des secrétaires, des quilleurs, des coureurs à pied ou à cheval, des palefreniers ; tous ses agents étaient exempts de l'impôt et du service militaire. Les coolies du tram recevaient, en dehors du riz, un salaire mensuel de 5 tiens (0 fr. 40 de l'époque). Entre Hué et Hanoï, il existait trente-six postes de tram, et le trajet se faisait en huit jours pour les courriers ordinaires, et en trois jours et demi, pour les courriers en service accéléré. Sur l'organisation du service des trams, cf. *ibid.*, p. 11-13.

(3) Camille Paris, né à Lunéville en 1856. Venu en Indochine comme soldat d'infanterie de marine. Quitte, en 1895, le service des postes pour se faire planteur au Sud de Tourane. Chargé en 1897 de rechercher les monuments chams du Sud Annam. Tué par une flèche moï au cours d'une exploration dans le Binh-Dinh, en janvier 1908. Auteur de nombreux travaux sur l'Indochine, dont quelques-uns de caractère polémique dirigés contre l'œuvre des Missions.

## UNE VILLE SORTIE DE LA VASE : HAÏPHONG EN 1884-1888

[TEXTE 224]

Lorsque Jean Dupuis arrive au Tonkin, Haïphong n'existe encore que par deux paillotes (cases en torchis couvertes de feuilles de lataniers), sur une presqu'île formée par deux défluent du Cua-Cam. En janvier 1874, Philastre et le commandant Testard du Cosquer choisissent ce site comme point d'occupation. En vertu du traité de 1874, l'Empire d'Annam accorde à la France, sur cet emplacement, une concession, dans laquelle s'installent le Consul de France Turc, sa garde consulaire et la douane franco-vietnamienne.

Jusqu'en 1882, la localité ne s'enrichit pas notablement : deux fortins

vietnamiens, les bâtiments du consulat et de la douane, quelques cases nouvelles sans plus. L'activité commerciale du Tonkin, soumise aux caprices d'une autorité mandarinale qui s'exerce dans un sens restrictif, demeure, en effet, très réduite (interdiction de l'exportation du riz). Puis, à partir de l'arrivée du Commandant Rivière, à mesure que le corps expéditionnaire se renforce, les transactions prennent de l'ampleur. Tous les approvisionnements destinés aux troupes françaises passent, en effet, par Haïphong, point de départ de toute la navigation intérieure dans le delta.

Une incertitude, toutefois, pèse sur l'avenir de la cité. Les hydrographes et les officiers de marine pensent, avec les Amiraux Courbet et Rieunier, que Haïphong, situé à vingt-huit milles de la mer sur un fleuve relativement peu profond et soumis à un alluvionnement intense, ne réunit pas les qualités requises pour devenir le grand emporium maritime du Tonkin, et que le port devrait être aménagé en eau profonde, à Quang-Yen ou en baie d'Along, à Hongay [Port-Courbet]. Mais, pendant que les discussions techniques s'éternisent, le trafic ne cesse de croître, et chaque année qui passe consolide la situation acquise d'une cité, dont il apparaît bientôt qu'il serait beaucoup trop onéreux de la transplanter ailleurs.

Rarement la naissance d'une cité fut entourée de plus de difficultés qu'à Haïphong. Non seulement l'eau douce et potable manque — il faut aller la chercher assez loin par des canalisations, qui suppléent les citernes —, mais, comme jadis à Saïgon, le sol lui-même, le sol sec et stable fait défaut. La future ville a pour berceau un marais dans lequel les assises de fondation des immeubles doivent être battues parfois jusqu'à trente mètres de profondeur. Derrière les digues de protection, élevées le long du fleuve et le long d'un canal de ceinture creusé à mains d'homme dans la vase, les officiers du Génie, chargés de bâtir les premières maisons en dur, sont obligés de pratiquer de larges excavations pour se procurer le terrain nécessaire aux plateformes et aux remblais. Des cloaques non encore comblés, dans lesquels à tout instant on est exposé, sur des chemins sans consistance, à prendre « un bain forcé tout habillé », se dégagent des émanations putrides, qui provoquent une forte mortalité.

Néanmoins, le commerce s'obstine. Colons et travailleurs accourent, Vietnamiens, Chinois, Européens. De nouveaux venus remplacent ceux qui, nombreux, succombent. Peu à peu, les cases fragiles cèdent la place à des rez-de-chaussée en briques, à des magasins, à des hangars, à des ateliers, en attendant les beaux immeubles à étage, et la ville finit par surgir de la boue du delta. Créée ex nihilo littéralement, Haïphong, ville-champignon de l'Indochine, compte déjà douze mille habitants en 1887.

A quelques variantes près, l'histoire de Haïphong est celle de toutes les autres grandes villes de l'Indochine. L'Indochine préfrançaise possédait, certes, déjà quelques fortes agglomérations, mais pas de villes à proprement parler. A l'arrivée des Français, Saïgon était composé de quarante villages, Hanoï de cent six villages, petits municipes autonomes simplement juxtaposés. Malgré l'apport tout autochtone de la main-d'œuvre, Saïgon, Phnom-Penh, Haïphong, Hanoï et toutes les villes moyennes de l'actuelle Indochine sont des créations essentiellement françaises.

Sur Haïphong, cf. H. TIRARD, *Le port de Haïphong*, s. d. — Sur la naissance du Hanoï moderne, cf. André MASSON, *Hanoï pendant la période héroïque (1873-1888)*, Paris, 1929.

## Haïphong en 1884-85

12 décembre 1884 (1),

« Haïphong n'a pas beaucoup changé depuis un an, toujours les mêmes routes boueuses et les mêmes *canias* en torchis. Les Européens bâtissent pourtant un peu, mais d'une manière essentiellement économique, et si les maisons à un seul étage, blanchies à la chaux et couvertes en tuiles rouges, deviennent plus nombreuses, cela n'est pas encore pour donner à la ville un cachet de prospérité nouveau.

Pourtant, la population augmente, mais cela tient surtout au corps expéditionnaire, qui augmente aussi ; nous voyons passer ici successivement toutes les troupes de renfort qui arrivent lentement et que les canonnnières remontent jusqu'à Chu, où se fait la concentration pour la marche sur Langson.

Cette augmentation de la population a nécessité malheureusement un autre agrandissement : c'est celui du cimetière. Autrefois, il y en avait un un petit en dehors de la concession, mais qui maintenant se trouve au milieu de la nouvelle ville et qui, de plus, est plein. Il a fallu en trouver un autre, ce qui n'est pas chose commode dans le pays, où l'on ne peut creuser un trou de deux mètres sans trouver l'eau. On a pris pourtant un grand terrain dans le Sud de la ville, le long du Cua Cam, que l'on a comblé tant bien que mal avec de la vase prise à côté. C'est là qu'on enterre, mais le mot est bien mal choisi, car, en réalité, c'est dans l'eau que descendent les cercueils. Ce nouveau cimetière est relié à la ville par une large digue bien sablée, qui est devenue la promenade favorite du *tout-Haïphong*. A cette époque de l'année, vers cinq heures du soir, la promenade y est charmante. La chaleur est tombée avec le soleil, et l'on reçoit toute la brise de mer. Puis, le paysage n'est pas trop laid, surtout dans l'Est... (mais) il ne faut pas regarder auprès de soi, car on est entouré de rizières boueuses, et l'horizon est borné rapidement par des villages entourés de bambous surmontés de leur forêt d'aréquier déchiquetés, par la palissade, qui entoure Haïphong, aux angles de laquelle on aperçoit les blochkaus et leur pièce de campagne, ou par le cimetière dont les croix augmentent rapidement...

...Chose étonnante, le delta est bien plus sain que le haut du pays. La fièvre est inconnue ici [III]. On fait en ce moment de grands travaux autour d'Haïphong. On creuse un large canal entourant la ville, et la vase que l'on en retire sert à combler les trous de la concession ; malgré la quantité de terre remuée, il n'y a pas eu un cas de fièvre de plus en ville. Au contraire, dans le pays montagneux et boisé, aussitôt que l'on tourmente un peu le sol, les fièvres se déchaînent avec une rapidité et une violence inouïe... ».

ROLLET DE L'ISLE, *Au Tonkin et dans les mers de Chine, souvenirs et croquis* (1883-1885), Paris, 1886, p. 245-255).

## Haïphong en 1888

...« Haïphong a subi de telles transformations depuis quelque temps, que ceux qui ont vu cette ville il y a six mois auraient peine maintenant à la reconnaître. Les mares et lacs que jadis on traversait en sampans, ont été comblés pour la plupart et ont cédé la place à de solides et élégantes maisons.

Grand est l'étonnement du voyageur absent depuis quelques mois, qui, à son retour, cherche la paillote du Restaurant du Commerce, et qui se trouve devant la magnifique construction, surmontée d'une coupole, dans laquelle est installé non seulement un café, mais un hôtel de premier ordre, comme on n'en rencontre guère que dans les villes d'eaux ou les grandes colonies anglaises, hôtel où on trouve tout le confortable qu'exige le climat où nous vivons.

La ville proprement dite s'est considérablement agrandie ; des maisons commodes et coquettes bordent des rues tracées... De l'autre côté du canal, s'élèvent la ville industrielle, les usines, les fabriques, les ateliers. Une savonnerie est en construction ; ce sera le premier établissement de ce genre au Tonkin.

En terminant, disons que les abattoirs et marchés fonctionnent depuis plusieurs mois, à la satisfaction générale, et sont la source de recettes importantes pour la ville. »

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1884.

Repr. dans Jules FERRY, *Le Tonkin et la mère-patrie* (1890, p. 318, 319).

(1) *Le Haïphong d'avant le Commandant Rivière est décrit dans un article de Henri Viénot, qui fit, dans l'été de 1882, un voyage d'étude au Tonkin en vue de la construction d'un chemin de fer de la mer à Hanoï et, ultérieurement, au Yunnan (Voyage au Tonkin, Société Normande de Géographie, 1882, t. 4, p. 296 et 337, 1883, t. 5, p. 1).*



## LA MISSION PAVIE OU LE LAOS FRANÇAIS (1887-1893)

[TEXTE 225]

*Les limites occidentales de l'Indochine française sont restées, plusieurs années durant, indécises et fort exposées. Les faibles Rois de Vientiane et de Luang-Prabang, fédérateurs des petites principautés laotiennes, étaient hors d'état de se défendre contre leurs puissants voisins ; ils payaient tribut à la fois à la Chine, à Bangkok et à Hué. Héritière et protectrice du Royaume d'Annam, la France ne pouvait laisser prescrire les droits historiques de ce Royaume sur le versant occidental de la chaîne annamitique ; mais la France se heurtait là aux prétentions de la Thaïlande. De ce heurt, il résulta, de 1880 à 1893, une série d'incidents, d'où sortit le Laos français.*

*Rejeté vers l'Est par l'installation des Anglais en Haute Birmanie (1885), le Siam veut mettre à profit le conflit qui, opposant au Tonkin la Cour de Hué et la France, paralyse les deux antagonistes. Secrètement encouragé par l'Angleterre, à qui les progrès de la France en Extrême-Orient portent ombrage, le gouvernement siamois cherche à se tailler un empire dans l'hinterland indochinois, partiellement soumis jusqu'alors à l'influence des souverains de Hué. Sous prétexte de contenir les Hos, pillards chinois descendus du Yunnan, qui se sont emparés de Luang-Prabang en 1883, les Siamois occupent militairement le haut pays situé au Nord, à l'Est et au Sud de Luang-Prabang. Ils s'avancent jusqu'à Laïchau, sur la Rivière Noire, à 350 km de Hanoï, et s'insinuent dans les vallées de la cordillère annamitique, en direction de Hué.*

Désireuse de mettre fin à ces empiètements systématiques, la France décide de se faire représenter à Luang-Prabang par un agent consulaire. Son choix se porte sur Auguste Pavie, ancien employé des postes, à Saïgon et à Phnom-Penh, qu'ont mis en relief ses explorations en pays khmer et l'affection passionnée qu'il porte aux civilisations cambodgienne et laotienne. Nommé Vice-consul, Pavie s'installe à Luang-Prabang en février 1886. Pavie se met aussitôt à l'œuvre. Avec l'aide du Colonel Pernot et du Commandant Pennequin, il gagne à sa cause les Pavillons de toutes les couleurs qui occupent les cantons thaï de la Rivière Noire ; il rallie notamment le Seigneur de Lai-Chau, Dèo van Tri, ancien lieutenant de Luu Vinh Phuoc, à qui il fait rendre ses frères emmenés captifs à Bangkok. De lui-même, le vieux Roi de Luang-Prabang, Oun Kham, sauvé par Pavie lors du sac de sa capitale par les Hos, place ses états sous la protection de la France. Alliant une constante douceur à une inébranlable fermeté, conduisant une action toute pacifique, fondée uniquement sur la bienveillance et sur la confiance, Pavie, au cours de trois missions successives (1887-89 ; 1889-91 ; 1892-95), étend peu à peu l'action tutélaire de la France sur toute la rive gauche du Mékong.

Les Thaïlandais opposent une résistance opiniâtre aux progrès de l'influence française. Ils réagissent avec vigueur. Au mépris de la convention de statu quo conclue à Bangkok le 27 mars 1889, ils poussent leurs avant-postes jusqu'à la ligne de faite de la cordillère, à quarante km de la mer de Chine. L'Empire d'Annam risque de se voir réduit à une mince bande littorale et coupé en deux tronçons. Contre cette conquête audacieuse poursuivie en pleine paix, la Cour de Hué sollicite l'appui de la France. Le député Deloncle dénonce au Parlement les agissements thaïlandais (interpellation du 4 février 1893). Fort de l'alliance russe, nouvellement réalisée, qui met fin à son isolement en Europe, le gouvernement français (Président du Conseil Dupuy ; Ministre des Affaires Etrangères, Deville ; Secrétaire d'Etat aux Colonies Delcassé) autorise le Gouverneur Général Lanessan à faire occuper les postes indûment tenus par les Siamois sur la rive gauche du Mékong. Trois détachements reçoivent le mandat de reconduire les garnisons thaïlandaises jusqu'au grand fleuve. Les Siamois se retirent avec une apparente résignation, mais, le 3 mai, ils attaquent le poste français de Khône ; le 7 mai, ils enlèvent le capitaine Thoreux, qui s'est aventuré sans escorte pour accompagner un convoi de vivres ; le 3 juin, malgré la promesse que leur chef vient de donner d'évacuer la région, 300 soldats siamois cernent et criblent de balles, à Keng-Khice, au Cammon, la case où git l'Inspecteur de la Garde Civile Groscurin, terrassé par la fièvre ; du détachement Groscurin composé de vingt hommes, seuls échappent à la mort, par la fuite, trois militaires. A la suite de cette agression, le gouvernement français prescrit une démonstration navale à Bangkok.

Le 13 juillet 1893, deux petits bâtiments en bois, détachés de l'escadre d'Extrême-Orient (Amiral Humann), l'avisoinconstant (capitaine de frégate Bory) et la canonnière la Comète (lieutenant de vaisseau Dartige du Fourmet, futur Amiral), se présentent à l'entrée du Ménam. Ils sont accueillis par des coups de canon, qui coulent leur bateau-pilote le J. B. Say des Messageries Fluviales de Cochinchine. L'Inconstant et la Comète ripostent avec vigueur et, sous le feu des forts et des navires thaïlandais, forcent la passe de Paknam et viennent jeter l'ancre à Bangkok. Le 19 juillet, Pavie, Consul Général de France depuis 1892, remet un ultimatum demandant réparation ; n'obtenant pas de réponse, il

quitte Bangkok le 25 juillet et l'escadre française de l'Amiral Humann bloque les ports siamois.

Il s'ensuit une grave tension franco-britannique ; un moment, une rupture entre Paris et Londres apparaît comme possible. Elle est évitée, à la suite, semble-t-il, d'une intervention de l'Empereur Guillaume II auprès de la Reine Victoria. Lâché par l'Angleterre, le Siam refuse de suivre plus longtemps ses techniciens étrangers qui jettent de l'huile sur le feu, le pseudo-duc de Richelieu, Danois, commandant la flotte siamoise, et le Belge Rolin-Jacquemyns, Conseiller pour les Affaires Étrangères. Il se résigne à accepter les conditions posées par l'ultimatum français. Le 3 octobre, Le Myre de Vilers, Ambassadeur extraordinaire, signe à Bangkok, un traité qui peut être regardé comme l'acte de naissance du Laos français. Le Siam renonce à toute prétention sur les territoires de la rive gauche du Mékong, choisie, assez arbitrairement, comme ligne de démarcation de l'habitat laotien ; il consent à démilitariser une zone de vingt-cinq km sur la rive droite du fleuve ; il cède à la France le territoire de Kratt et accepte l'occupation provisoire par les troupes françaises, comme gage de l'exécution du traité, du port de Chantaboun.

Reste à régler la délimitation septentrionale du Laos français. Pas de difficulté du côté de la Chine, à qui la diplomatie française vient de rendre un service signalé à l'issue de la guerre sino-japonaise ; le 20 juin 1895, l'Ambassadeur de France à Pékin, Gérard obtient très habilement la signature d'une convention, qui reconnaît le 23<sup>e</sup> parallèle comme frontière entre le Nam-Hou et le Mékong et qui autorise par surcroît la construction d'un chemin de fer français de pénétration au Yunnan.

Du côté de la Haute Birmanie, devenue possession britannique, la négociation s'avère beaucoup plus laborieuse. La Grande Bretagne souhaite, de son côté, construire un chemin de fer de pénétration en Chine, partant de Moulmein. Elle revendique à cet effet la principauté de Muong-Sing et voudrait ériger les Sip Sing Panhas (douze mille rizières) en un état-tampon qui s'interposerait entre la Birmanie anglaise et le Laos français. Nouvelle tension. Absorbé par des soucis au Vénézuëla et au Transvaal, le gouvernement anglais finit pourtant par accepter le principe d'une frontière commune dans les états shans. Cette frontière est fixée au thalweg du haut Mékong. La déclaration franco-britannique du 15 janvier 1896 (Berthelot-Salesbury) prolonge du Nord jusque dans le Siam central l'établissement de la zone neutre ; la France et l'Angleterre, par cette déclaration, s'interdisent l'une et l'autre d'acquiescer une position prépondérante dans la vallée du Ménam. Ainsi se trouve préservée, par la rivalité franco-britannique, l'indépendance du Royaume de Thaïlande.

A cette date, le Résident Supérieur Bouloche commence à procéder à l'organisation du Laos français, dont le statut juridique— protectorat ou colonie — n'est pas explicitement défini. Divisé tout d'abord en deux territoires, le Haut Laos (Luang-Prabang), et le Bas Laos (Vientiane), le Laos français est bientôt unifié, sous l'autorité du Colonel Tournier, Résident Supérieur, qui s'installe à Savannaket, puis à Vientiane.

Pourvu désormais de frontières bien définies, le Laos prend sa place comme cinquième élément constitutif de l'Union Indochinoise.

Sur le Laos français, cf. notamment : Mission PAVIE, t. II ; Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques, Affaire de Siam et Affaire du Haut Mékong, 1893 ; Un ANCIEN MINISTRE (Devèlle), Le conflit



52. — En palanquin.



53. — Une bande de pirates (1888).

franco-siamois et le traité du 3 octobre 1893, *Rev. Diplomat. et Parlementaire*, novembre 1902 ; *DARTIGE DU FOURNET*, Journal d'un commandant de la *Comète*, Chine, Siam, Japon, 1892-1895, Paris, 1897 ; *A. DE POUVOURVILLE*, Etudes coloniales dans les seize chaus, 1888-89, Paris, 1895 ; *MATGIOI (de Pouvourville)*, L'affaire de Siam, 1886-96, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1897 ; *GOSSELIN*, Le Laos et le protectorat français, Paris, 1900 ; *L. DE REINACH*, Le Laos, 2 vol., s. d. (1910) ; *P. LE BOULANGER*, Histoire du Laos français, Paris, 1930 ; *V. CLECH*, Le Siam et ses relations avec la France, Paris, 1947 ; *A. FRAISSE*, Voyages d'autrefois au Laos, *B. S. Et. Indo.*, 1948<sup>II</sup> et <sup>III</sup> ; *DUBOIS*, L'établissement du protectorat français sur le Laos, *Information historique*, mai et septembre 1950 ; *KATAY D. SASORITH*, Le Laos, 1953 ; *Pensri SUVANIJ*, Les relations entre la France et la Thaïlande au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les archives des Affaires Etrangères, Paris, 1955 (*thèse dactylographiée*) ; *B. BOUROTTE*, Histoire des montagnards du Sud Indochinois, *B. S. Et. Indo.*, 1955<sup>I</sup>.

### L'éveil d'une vocation : Auguste Pavie, explorateur par sympathie

« Lorsque se trouva arrêté dans mon esprit le projet d'exploration des régions inconnues de l'Indochine, j'avais passé plus de dix ans dans notre colonie d'Extrême-Orient, sept en Cochinchine et près de quatre au Cambodge.

M. Le Myre de Vilers, nouvellement nommé Gouverneur de la [Cochinchine], venait de faire connaître par des actes sa résolution d'encourager les études géographiques, pour ainsi dire abandonnées depuis l'achèvement de la mission Doudart de Lagrée et les voyages de M. Harmand. Je me décidai à lui soumettre mon idée. Elle était née pendant un long séjour à Kampot... où, chargé du bureau télégraphique, j'avais habité plusieurs années au milieu de la population indigène. Elle s'était fortifiée ensuite dans la capitale du Cambodge, Phnom-Penh, où je résidai, ensuite et au contact d'un vieil ami, aujourd'hui disparu, qui aimait passionnément l'Indochine, Raphaël Garcerie (1)...

...L'entraînement que je subissais dans les choses khmères allait désormais en augmentant... Les ai-je assez souvent parcourues et fouillées ces forêts, cette plaine, ces marais et ces plages de Kampot ?... Quel est le village du canton aux fêtes duquel je n'ai pas assisté ?... Combien dans le pays n'ont pas avec moi causé au moins quelque instant ?... Dans le contact constant des indigènes, je me familiarisai avec l'idée de vivre complètement parmi eux. Du reste... ils ne négligeaient aucune occasion de me rendre le séjour agréable. Ce n'était plus seulement aux fêtes qu'ils me conviaient ; j'étais prévenu de leurs chasses... de leurs pêches...

...Bientôt je ne bornai plus mon désir de connaître le pays que j'habitais ; j'étendis mes recherches à la géographie du Cambodge entier, alors presque ignorée en dehors des grandes artères, du fleuve et du Grand Lac... Phnom-Penh, c'était la dernière halte du gouvernement khmer dans sa retraite vers le Sud du Cambodge, après la chute d'Angkor. A Phnom-Penh, quoique mon service fût absorbant, je continuai l'étude de tout ce qui pourrait faire de moi le voyageur que je rêvais d'être. Restant dans le rôle d'observateur plutôt timide, caractéristique de mon tempérament, je m'initiai de plus en plus à la vie religieuse, administrative et politique du peuple khmer...

...Ma résolution de m'adresser à M. Le Myre de Vilers fut dès lors décidée. ...J'envoyai mes collections d'histoire naturelle à Saïgon, où s'organisait une exposition des produits de la colonie, où elles furent remarquées par lui...

« Je tins à être un des premiers à me présenter à l'examen des langues qu'il avait créé, puis je lui écrivis. Je reçus l'avis encourageant que le Gouverneur viendrait bientôt à Phnom-Penh et réglerait mon affaire après qu'il m'aurait vu... Il me répondit sur ce ton familier qui lui était habituel : « Je crois, mon cher, que vous ferez bien ce que vous allez faire ; partez pour ce premier voyage, n'en demandez pas plus pour le moment ; rapportez-moi une carte, une relation, après cela nous verrons ». J'avais un congé avec solde pendant lequel je parcourus le pays depuis le golfe de Siam jusqu'au lac et au Mékong...

...Lorsque M. Le Myre de Vilers revint de congé, j'allai lui présenter la carte de mon itinéraire. Ma relation avait déjà été en partie publiée dans le *Excursions et reconnaissances* (2). Comme il me complimentait de ce travail modeste, je lui demandai de me mettre à même de continuer, et sollicitai d'être autorisé à partir vers Luang-Prabang et le Haut-Laos. « Je ne puis « encore vous laisser aller comme vous le voulez, me répondit-il. Il est une « œuvre pressante pour laquelle vous êtes l'agent même qu'il me faut. « J'ai quelqu'un pour le Laos, c'est le docteur Neis (3) ; vous, je vous réserve « l'étude et la construction de la ligne télégraphique du Cambodge au Siam, « pour laquelle je suis en pourparlers avec Bangkok » (4)...

... En relevant en Indochine le cours supérieur du Mékong, la mission Doudart de Lagrée avait établi, pour les explorateurs qui marcheraient sur ses traces, une base magnifique d'études géographiques qu'Henri Mouhot avait précédemment reliée au golfe de Siam et que M. Harmand n'avait pas tardé à joindre à la mer de Chine. C'était une chose hardie que d'envisager le travail restant à faire...

...Ayant à justifier tout d'abord la confiance que le Gouverneur avait dans le succès des missions qu'il me confiait, j'avais dû reconnaître, au bout de longues années de marche (1880-1885), qu'il ne me serait pas possible, en serrant les mailles de mes itinéraires comme je les avais serrées au Cambodge et au Siam, de faire aller de front les études géographiques avec les missions dont j'étais chargé, et je résolus de parcourir de grandes lignes, qui seraient autant de bases particulières, pour moi plus tard ou pour mes continuateurs si je ne parvenais pas à terminer l'œuvre à laquelle je m'étais attaché. C'est ainsi que j'exécutai mon premier voyage du Siam au Mékong, puis au Tonkin (1886-1888).

Mais, dans ce même temps, les événements modifièrent la situation dans les pays où j'opérais : les solutions des questions territoriales rendirent plus urgent l'examen des régions discutées et des frontières. Alors il arriva que je pus m'entourer de collaborateurs jeunes et ardents, jaloux de prendre part à une mission utile (5). Leur activité et leur courage facilitèrent singulièrement ma tâche, et sept ans après, je leur devais de la voir achevée... Cinq d'entre eux ont succombé au cours de la mission... six sont morts après l'avoir quittée... Presque tous les autres sont en Indochine ou dans nos possessions lointaines, travaillant au développement, à la prospérité et à la grandeur de l'empire colonial de la France... »

Mission PAVIE en Indochine, 1879-1895, dix volumes in-4°, Paris, 1901, t. 1<sup>er</sup>, p. 1-69. Texte repris dans le bel ouvrage d'Auguste Pavie, dont le titre est tout un programme, *A la conquête des cœurs*, 1901 (L'introduction de cet ouvrage a paru pour la première fois in Rev. Paris, mai 1898, sous le titre *Comment je devins explorateur*.)

## Un portrait de Pavie (6)

[De Dien-Bien-Phu à Bao-Ha. Arrivée de M. Pavie].

« Il ne paie pas de mine au premier abord. Maigre, d'aspect débile, d'une taille au-dessous de la moyenne, il a l'air, comme il se plaît à le dire lui-même d'un « bien chétif personnage ». Mais, à un examen plus attentif, se révèlent, sous cette apparence de faiblesse physique, des trésors d'intelligence mis au service d'une énergie, d'une force de volonté sans pareille... Pendant de longs mois, il a vécu seul à Luang-Prabang..., en butte à d'incessantes privations, condamné à une nourriture grossière, réduit à marcher nu-pieds, n'ayant pour se vêtir que quelques pauvres loques usées. Mais, toutes ces privations, il les a supportées avec une belle fierté, sans protester, sans tenter auprès de la Cour de Siam la moindre démarche où l'on eut été trop heureux de voir une capitulation, une abdication de nos droits. Avec cela, causeur aimable, enjoué, esprit curieux de toutes choses...

...Aussi nous rangeons-nous respectueusement, simples soldats que nous sommes, autour de ce persuasif, de ce conquérant par le verbe, dont la parole d'enthousiasme a le don de convaincre et de charmer »...

Carnet d'un officier [P. de Séménil], *En colonne au Laos, 1887-1888*, Paris, s. d. [1900], p. 52-53.

## Prise de possession du Laos

INSTRUCTIONS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL LANESSAN (7) AU VICE-RÉSIDENT  
DUFRENIL (8),

23 avril 1893,

« Le Gouvernement m'ayant fait connaître sa résolution de couper court aux empiètements des Siamois sur la rive gauche du Mékong, j'ai déjà pris les mesures nécessaires pour une première opération dans la région du grand fleuve. Elle a eu pour résultat l'occupation, sans coup férir, par les forces françaises, de Stung Streng et de l'île de Khône, positions qui assurent à nos bateaux le libre passage, à travers l'île de Khône, du bief inférieur dans le bief supérieur. Pour donner à ces premiers résultats leur complément naturel, je me suis préoccupé des opérations analogues qu'il est nécessaire d'effectuer dans les régions de la rive gauche dépendant de l'Annam.

Je vous ai choisi, en vous plaçant, à dater de ce jour, dans la position de mission, pour diriger spécialement l'action française dans les *châus* laotiens de la région de Cam-lô (9).

Vous vous mettez en route ce soir pour Ai-Lao. M. l'Inspecteur Garnier, commandant le détachement de milice mis à votre disposition, partira avec vous. Les forces de milice ayant été préalablement réunies dans les divers postes par lesquels vous passerez, je n'ai besoin de vous donner aucune instruction sur leur composition. Le chef du détachement prendra ces forces au fur et à mesure qu'il les rencontrera ou leur fixera tels points de rassemblement qu'il croira utiles, suivant vos instructions.

Le chef du détachement ne pourra engager aucune action militaire de quelque nature qu'elle soit sans un ordre formel de votre part, lui fixant

« d'une manière précise la nature de l'acte et le but à atteindre. Il aura, bien entendu, toute liberté pour le choix des mesures techniques d'exécution.

A partir d'Al-Lao, vous vous dirigerez tout d'abord vers Ho-sang, avec des forces suffisantes pour rendre improbable, et en tout cas inefficace, toute velléité de résistance. Vous représenterez au chef siamois de ce poste que vous venez, au nom du Gouvernement français et par ordre du Gouverneur Général de l'Indochine, occuper une région sur laquelle la souveraineté de la France doit seule s'exercer, et vous lui ferez comprendre qu'il doit vous céder la place. Vous ne recourrez à la force que si son emploi devient impérieusement nécessaire. Dans cette éventualité, vous vous attacherez à faire respecter les personnes et les propriétés des habitants du pays.

Dans le cas où les Siamois consentiraient à évacuer leur poste sans coup férir et à se retirer, vous leur permettez d'emporter les vivres dont ils pourraient avoir besoin et vous les soumettez, en vous inspirant des circonstances pour les détails pratiques, à toutes les mesures de précaution nécessaires pour qu'ils ne puissent se replier vers d'autres postes et y porter, avant vous, des nouvelles ou du renfort. Après avoir pris possession du poste de Ho-Sang, vous en rendez les bâtiments au village, car il est inutile de conserver un poste dans un point aussi rapproché d'Al-Lao.

Vous vous dirigerez ensuite vers Xuong-thanh, où vous agirez suivant les mêmes principes, puis vers Muong-chanh. Votre marche devra être aussi rapide que possible ; mais cependant cette rapidité ne doit, à aucun prix, être obtenue au détriment de votre sécurité. Vous devrez, avant tout, vous entourer de tous les renseignements pour vous mettre à l'abri d'une surprise quelconque et n'avancer qu'à coup sûr.

Vous prendrez ensuite comme objectif le centre de Muong-pinh, qui commande la route allant aboutir au Mékong, vers Kemmarat. Muong-pinh étant le centre le plus important de la région, c'est là que vous aurez à asseoir le plus solidement votre influence. Vous y organiserez un poste dont M. l'Inspecteur Garnier aura le commandement immédiat.

Il sera bon que vous poussiez de Muong-pinh une rapide reconnaissance jusqu'au Mékong. Puis, aussitôt que cela vous sera possible, vous ferez étudier le tracé d'une route entre l'Annam et le Mékong, soit par Muong-pinh, soit par toute autre voie reconnue préférable. Si la saison vous le permet, vous entreprendrez sans tarder l'exécution du tracé adopté.

D'une manière générale, vous aurez provisoirement la direction de toutes les affaires dans la zone comprise entre Al-Lao et le Mékong et dépendant géographiquement de la voie de Cam-lo à Kemmarat.

Il importe que les habitants sédentaires apprécient favorablement notre substitution aux Siamois et trouvent à ce changement d'heureux effets. Je suis assuré que vous aurez à cœur de les traiter avec bienveillance, de respecter leurs mœurs, leur organisation, leurs coutumes religieuses ou sociales, d'éviter toute vexation et toute maraude, de ne lever aucune contribution en nature et de ne les employer à aucun travail sans leur libre consentement et dans une juste rémunération.

Monsieur le Résident Supérieur en Annam mettra à votre disposition une somme de cinq cents piastres à titre de fonds d'avance, dont vous aurez à lui rendre compte en fin de mission. C'est à lui que vous devrez vous adresser pour demander, le cas échéant, de nouveaux crédits.

« Vous aurez la correspondance directe avec moi, soit par lettres, soit par télégrammes, pour toutes les affaires relatives à votre mission spéciale. Il demeure bien entendu que vous devrez tenir le Résident Supérieur en Annam régulièrement au courant.

Vous vous inspirerez, en toute circonstance, de l'esprit général de ces instructions. Je compte sur votre initiative pour y suppléer en cas d'urgence.

DE LANESSAN ».

Texte publié par la Rev. Indo, 15 juillet 1908, p. 11-12.

### Le traité franco-siamois du 3 octobre 1893

« Le Président de la République Française et Sa Majesté le Roi de Siam, voulant mettre un terme aux contestations survenues dans ces derniers temps entre les deux Etats et consolider les relations d'amitié qui existent depuis des siècles entre la France et le Siam, ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, le Président de la République Française M. Le Myre de Vilers, Grand Officier de la Légion d'Honneur et de l'Eléphant Blanc, Ministre Plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> classe et député (10) ; et Sa Majesté le Roi de Siam Son Altesse Royale le Prince Devawongse Varoprakar (11), chevalier de l'ordre de Maha Chakri, Grand Officier de la Légion d'Honneur, etc..., Ministre des Affaires étrangères ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs et les avoir reconnus en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le Gouvernement siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive du Mékong et sur les Iles du fleuve.

ART. 2. — Le Gouvernement siamois s'interdit d'entretenir ou de faire circuler des embarcations ou des bâtiments armés sur les eaux du Grand Lac, du Mékong, et de leurs affluents situés dans les limites visées à l'article suivant.

ART. 3. — Le Gouvernement siamois ne construira aucun poste fortifié ou établissement militaire dans la province de Battambang et de Siem-Réap et dans un rayon de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong.

ART. 4. — Dans les zones visées par l'article 3, la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires. Il n'y sera entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière.

ART. 5. — Le Gouvernement siamois s'engage à ouvrir, dans un délai de six mois, des négociations avec le Gouvernement français, en vue du règlement du régime douanier et commercial des territoires visés à l'article 3 et de la révision du traité de 1856.

ART. 6. — Le développement de la navigation du Mékong pouvant rendre nécessaires sur la rive droite certains travaux ou l'établissement de relais de batellerie et de dépôts de bois et de charbon, le Gouvernement Siamois s'engage à donner, sur la demande du Gouvernement Français, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

« ART. 7. — Les citoyens, sujets ou ressortissants français pourront librement circuler et commercer dans les territoires visés à l'article 3, munis d'une passe délivrée par les autorités françaises. La réciprocité sera accordée aux habitants des dites zones.

ART. 8. — Le Gouvernement français se réserve d'établir des Consuls où il le jugera convenable dans l'intérêt de ses ressortissants, et notamment à Korat et Muong-Nan.

ART. 9. — En cas de difficulté d'interprétation, le texte français sera seul foi.

ART. 10. — Le présent traité devra être ratifié dans un délai de quatre mois à partir du jour de la signature.

Fait au palais de Vallabha, à Bangkok, 3 octobre 1893,

LE MYRE DE VILERS,  
DEVAWONGSESE VAROPRAKAR. »

#### CONVENTION ADDITIONNELLE

Les Plénipotentiaires ont arrêté, dans la présente convention, les différentes mesures et les dispositions qu'entraîne l'exécution du traité de paix signé en ce jour, et de l'ultimatum accepté le 5 août dernier.

ART. 1<sup>er</sup>. — Les derniers postes militaires siamois de la rive gauche du Mékong devront être évacués dans le délai maximum d'un mois à partir du 5 septembre.

ART. 2. — Toutes les fortifications de la zone visée à l'article 3 devront être rasées.

ART. 3. — Les auteurs des attentats de Tong-Xieng-Kham et de Cammon (12) seront jugés par les autorités siamoises; un représentant de la France assistera au jugement et veillera à l'exécution des peines prononcées. Le Gouvernement français se réserve le droit d'apprécier si les condamnations sont suffisantes, et, le cas échéant, de réclamer un nouveau jugement devant un tribunal mixte dont il fixera la composition.

ART. 4. — Le Gouvernement siamois devra remettre à la disposition du Ministre de France à Bangkok ou aux autorités françaises de la frontière tous les sujets Français, Annamites, Laotiens de la rive gauche et les Cambodgiens détenus à un titre quelconque; il ne mettra aucun obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de cette région.

ART. 5. — Le *Bam-Bien* de Tong-Xieng-Kham et sa suite seront amenés par un délégué du Ministre des Affaires Etrangères à la Légation de France, ainsi que les armes et le pavillon français saisis par les autorités siamoises.

ART. 6. — Le Gouvernement français continuera à occuper Chantaboun (13) jusqu'à l'exécution des stipulations de la présente convention et, notamment jusqu'à complète évacuation et pacification tant de la rive gauche que des zones visées à l'article 3 du traité en date de ce jour,

LE MYRE DE VILERS,  
DEVAWONGSE VAROPRAKAR. »

(Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques, Affaires du Siam, 1893, pp. 14-17.)

(1) « Sédait par la Cochinchine, convaincu d'y trouver les éléments de fortune, R. Garcerie était (d'agent des postes) devenu agriculteur et industriel. Il avait inauguré le petit poste télégraphique de Kampot. Je l'aimais pour sa simplicité, pour son caractère honnête et bon, pour son tempérament de poète enthousiaste et sa passion ardente pour l'Indochine. Il avait été l'ami dévoué de Francis Garnier et il était celui d'Harmand. Il avait vingt ans d'âge sur moi » (Pavie). Garcerie devint par la suite Vice-président du Conseil Colonial, de Saigon. Né en octobre 1836, dans la Cerdagne française, décédé à Saigon, le 10 novembre 1890.

(2) Le Myre de Vilers s'intéressait tout particulièrement aux questions géographiques et économiques. Il donna une sérieuse impulsion aux voyages d'exploration. La revue Excursions et Reconnaissances, fondée par ses soins, est une mine de renseignements sur l'Indochine de cette époque (trente-trois fascicules, parus à Saigon de 1879 à 1890).

(3) Paul-Marie Neils, né à Quimper, le 28 février 1852. Médecin de la Marine, arrivé en Cochinchine en 1879. Ethnographe et explorateur. Voyages dans l'arrière-pays moï (1880-1881), puis au Laos (1882-1884), relatés dans de nombreux articles. Mort à Nice en 1907.

(4) L'établissement d'une liaison télégraphique entre Phnom-Penh et Bangkok avait été décidé en principe en 1880. La France et l'Angleterre se disputaient la construction de la ligne. A ce moment les empiètements des Anglais de Singapour dans la péninsule malaise préoccupaient le gouvernement thaïlandais. Profitant des bonnes dispositions siamoises, Le Myre de Vilers obtint, le 15 novembre 1882, la signature d'une convention confiant à la France l'établissement de la ligne. La ligne, dont Pavie acheva la construction en juin 1883 (670 kilomètres), fonctionna au début avec un personnel français. Cf. A. PAVIE, La ligne télégraphique de Pnomh Penh à Bangkok, Excursions et reconnaissances, juillet-août 1884, p. 487-504.

(5) La mission Pavie réunit une quarantaine de collaborateurs successifs, chargés les uns de la topographie, les autres des sciences naturelles et humaines, des recherches économiques, etc. Les plus connus et les plus utiles des compagnons de Pavie furent, parmi les militaires, Pennequin, Cupet, Friquignon, de Matgaive, Rivière, Tournier, Massé et, parmi les civils, le biologiste Le Dantec, le diplomate Lefebvre-Pontalis, Vacle, Garanger, etc.

(6) Auguste, Jean, Marie Pavie, né à Dinan, le 31 mai 1847. Engagé à dix-sept ans, passe en 1867 dans l'infanterie de marine. Dirigé en 1868 sur la Cochinchine, la quille pour participer à la guerre franco-allemande. Libéré en 1871 comme sergent-major, revient en Cochinchine et y occupe un emploi subalterne dans le service des postes. « Apôtre du télégraphe », il raccorde en 1883 le réseau cambodgien au réseau thaïlandais. Étudie avec passion le pays khmer, sa civilisation et sa langue. Fonde à Paris une petite école cambodgienne, embryon de la future Ecole coloniale. Passe en 1886 au service diplomatique. Parcourt sans répit jusqu'en 1895 le Cambodge, le Laos, le Tonkin, l'Annam, le Yunnan. Auteur de la première carte sérieuse de l'Indochine, fondée sur 36.000 km d'itinéraires nouveaux (1899). Procède sur le terrain à la délimitation des frontières avec la Chine et avec la Birmanie britannique. Revient à Bangkok en 1896 comme Ministre plénipotentiaire. A la retraite en 1904, avec le titre d'Ambassadeur honoraire. Décédé à Thouries (Ille-et-Vilaine), le 7 juin 1925. Explorateur par vocation et par amour de l'humanité : « Je connus la joie d'être aimé des peuples chez qui je passais ». Incomparable serviteur de l'idéal français, « le meilleur Français que j'aie connu », a dit Poupourville. « C'est par le don des cœurs que Pavie devint l'homme du Cambodge, avant de devenir l'homme du Laos, puis, tout simplement, l'homme de l'Indochine » (Cabaton, 1920). Nombreuses biographies, notamment par A. de POUVOURVILLE, 1933 ; par GHEERBRANDT, 1949. Portrait, dans BOUDET et MASSON, fig. 124 à 127.

(7) Jean, Marie, Antoine de Lanessan, né à Saint-André de Cubzac, le 13 janvier 1843. Médecin de la Marine en Cochinchine de 1868 à 1871, attaché au service de la vaccination. Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Député en 1881, chargé, en 1886, d'une mission, d'où il rapporte un gros livre L'Indochine française (1889). Gouverneur Général de juin 1891 à décembre 1894, c'est à lui que revient le mérite d'avoir intégré le Laos à l'Union indochinoise. Ministre de la Marine de 1899 à 1902. Auteur de nombreuses publications relatives à l'Indochine.

(8) Dufrenil, né à Fort-de-France en juillet 1856. Chancelier de Résidence au Tonkin depuis mai 1886. Vice-résident à Quang-Tri. Atteignit le Laos à Aïlao, le 29 avril 1893, et le Mékong à Kemmarat, le 26 mai. Résident de 2<sup>e</sup> classe par décret le 1<sup>er</sup> juillet 1893. Inspecteur des Services civils en Annam en 1905. Résident Supérieur à Kouang-Tchéou Wan en 1910 ; à la retraite la même année.

(9) Le Gouverneur Général Lanessan avait chargé trois colonnes légères d'occuper la rive gauche du Mékong. Ces détachements, formés de miliciens, devaient agir par la diplomatie et par les moyens pacifiques, mais étaient autorisés à recourir aux armes, si besoin était. Une première colonne partit du Cambodge, avec Stung Treng et Khône pour objectifs (Vice-résident Bastard, capitaine Thoreux) ; la colonne Dufrenil-Claude Garnier parti

de Hué avec pour objectif le col d'Aïlao et Muong-Minh ; une troisième colonne partit de Vinh avec pour objectif le Cammon (Résident Luce et Inspecteur Groscurin). Une quatrième colonne, qui avait été prévue en direction de Luang-Prabang, ne put être organisée. Cf. DUFRENIL, La prise de possession du Laos en 1893, *Rev. Indo.*, t. X, 15 et 30 juillet 1908.

(10) Le Myre de Vilers, député de la Cochinchine, allait visiter ses électeurs. Le Ministre des Affaires Étrangères dérouta l'ancien Gouverneur de Saigon sur Bangkok comme Ambassadeur extraordinaire. Le Myre de Vilers conduisit et mena à bien, du 20 août au 30 octobre 1893, la négociation dont il était chargé.

(11) Le Prince Devawongse était le demi-frère du Roi de Siam, successeur de Mongkut, Chulalongkorn, monté sur le trône en 1868, décédé en 1891.

(12) A Tong-Xieng-Kham (Tranninh), des réguliers siamois avaient, le 22 septembre 1891, arrêté un huyen annamite, tué sept personnes de son entourage et insulté le drapeau français. A Outhène, dans le Cammon thaïlandais, deux Français, agents du syndicat commercial du Haut-Laos, avaient été expulsés et avaient vu leurs marchandises confisquées.

(13) Assez bon port sur le golfe de Siam, Chantaboun, « la cité du santal », demeura occupée par les Français depuis 1893 jusqu'à l'accord de 1907.

## LA PACIFICATION DU TONKIN (1895)

[TEXTE 226]

L'indifférence que la Métropole professe à l'égard du Tonkin, le rapatriement des troupes de la Guerre et la réduction des effectifs, que ne suffit pas à compenser l'organisation de la Garde Civile et de quatre régiments de tirailleurs tonkinois, l'établissement prématuré du régime civil, l'hostilité latente enfin de la Chine eurent pour résultat d'entretenir au Tonkin une sérieuse agitation durant les dix années qui suivirent l'achèvement de la conquête.

Si le delta fut assez vite purgé des rebelles, la moyenne et la haute région ne furent pacifiées qu'au prix d'une très dure guérilla, rendue extrêmement pénible par le climat et par la difficulté des transports. De juillet 1885 à août 1895, ces opérations coûtèrent la vie à 76 officiers français.

Parmi les auteurs de troubles, on peut distinguer différents éléments : la rébellion vietnamienne à caractère national ; la piraterie simple, héritière d'un dakoûtisme enraciné de longue date dans la région ; enfin et surtout, la piraterie chinoise, exercée par des bandes bien organisées, pour qui la rapine constitue une véritable industrie, bandes d'autant plus redoutables qu'elles trouvent des secours, et à l'occasion un refuge en territoire chinois.

De 1885 à 1888, le commandement français organise à travers le Tonkin de nombreuses colonnes mobiles, qui se retirent sitôt qu'elles ont atteint l'objectif qui leur a été assigné ; ces colonnes dites « en coups de lance » s'avèrent absolument inopérantes. Au cours d'une seconde période, on se préoccupe de conserver le terrain et on fonde des postes militaires, mais sans chercher à entrer en rapports avec les populations ; le Gouverneur Général Piquet, en désaccord fréquent avec l'autorité militaire, interdit aux troupes régulières de sortir de leurs cantonnements sans autorisation et s'en remet aux seuls miliciens placés sous les ordres des Résidents civils ; les années 1890-91 sont l'âge d'or de la piraterie.

Un progrès appréciable est obtenu, sous le Gouverneur Général Lanessan, grâce à la création sur la frontière (6 août 1891) de quatre territoires militaires, relevant directement du Gouvernement Général, dans lesquels tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains des officiers français. Malheureusement Lanessan affecte de ne pas prendre la piraterie au sérieux ; pour ne pas alarmer la

*Métropole, il minimise le danger ; il concède des fiefs, en échange de leur ralliement apparent, aux grands chefs pirates qu'on appelle « les soumissionnaires » ; il consent à racheter à prix d'or les civils européens kidnappés, dont les rançons vont grossir le trésor de guerre des bandes.*

*La situation ne s'améliore décidément qu'à partir de 1894-1895, grâce à l'emploi d'une nouvelle méthode de pacification. Cette méthode, mise en œuvre, sous les auspices du Gouverneur Général Armand Rousseau, par une équipe d'officiers hors de pair, se fonde sur les principes suivants : refus de racheter aux pirates les colons enlevés par eux, dont la délivrance est acquise maintenant manu militari ; entente de bon voisinage nouée avec les autorités chinoises de la frontière, fondée sur de cordiales relations personnelles et sur quelques opportunes razzias de représailles en territoire chinois ; construction le long de la frontière d'une ligne de blockhaus, reliés entre eux par télégraphie optique, à l'abri desquels les officiers des quatre territoires exercent désormais une action, non plus seulement militaire, mais surtout politique et administrative, morale et sociale ; association des autochtones à la répression de la piraterie par l'armement des villages ; ouverture de pistes, remises en culture et réveil de l'activité économique, encouragée par l'ouverture de marchés, par la distribution de semences, de subsides, de secours. Grâce à ces mesures, le terrain conquis par « cette organisation qui marche », ne risque plus d'être reperdu ; les destructions inutiles sont évitées ; le calme revient promptement, ramenant la confiance et la prospérité ; les populations se rallient ; la pacification s'étend rapidement, faisant la tache d'huile.*

*Parmi les hommes à qui revient le mérite de cette belle réussite, il convient de citer notamment : le Général Duchemin, Commandant Supérieur de 1892 à 1894, les Colonels Pennequin, Servièrre, Vallière et trois officiers destinés à inscrire leurs noms dans les fastes de l'histoire de France, Joffre, Gallieni, et Lyautey, les deux derniers surtout qui, s'ils ne furent pas toujours les initiateurs des nouvelles méthodes employées, en furent les meilleurs artisans.*

*Sur ces opérations, cf., entre autres, les ouvrages ci-après d'officiers ayant joué un rôle dans la pacification : Commandant P. FAMIN, Au Tonkin et sur la frontière du Kouang Si, Paris, 1895 ; CHABROL, Opérations militaires au Tonkin, Paris, s. d. (1896) ; L. DE GRANDMAISON, En territoire militaire, Paris, 1898 ; ROUYER, Histoire politique et militaire de l'Annam et du Tonkin depuis 1799, Paris, s. d. (1906) ; E. DIGUET, L'Annam et l'Indochine française, Paris, 1908 ; DE POUVOURVILLE, Chasseurs de pirates, le livre de la Brousse, Paris, 1928 ; DAUFÈS, La Garde Indigène de l'Indochine, 2 vol., Avignon, 1934.*

### La méthode Gallieni (1) (d'après Lyautey) (2)

Hanoi, 5 février 1895,

« ...La pacification qui avait d'abord été complétée en 4<sup>e</sup> territoire par le colonel Pennequin (3), prédécesseur du colonel Servièrre (4) et l'homme qui a inauguré la méthode la plus pratique et la plus complète pour l'organisation des territoires militaires, a été reprise ensuite de l'Est à l'Ouest, où le voisinage de la Chine était une cause constante de piraterie.

C'est le colonel Gallieni qui a été depuis dix-huit mois chargé de cette œuvre. Il a commencé par le premier territoire, a continué par le deuxième avec une admirable méthode. Avançant progressivement et lentement du

«Sud au Nord, il commençait à balayer le pirate, soit en le détruisant, soit en le rejetant en Chine, puis, à mesure, construisait tout le long de la frontière une ligne ininterrompue de blockhaus se voyant les uns les autres et correspondant généralement aux postes chinois d'en face. De la sorte, les mandarins militaires chinois, complices latents de toute piraterie, sont surveillés et ne bronchent plus. En arrière de cette ligne de blockhaus, des postes plus importants forment réserve : tout ce système divisé en *secteurs*, commandés chacun par un capitaine siégeant généralement au poste-central-réserve...

...A ce travail militaire, le colonel Galliéni unit un travail simultané d'organisation, routes, télégraphes, marchés, concessions européennes et indigènes, de sorte qu'avec la pacification avance, comme une tache d'huile, une grande bande de civilisation. Ce sont de vraies confins militaires. C'est du meilleur Bugeaud...

...On ne détruit pas les bandes ; elles échappent toujours, parce que, sans bagages, essentiellement faites à ce pays de chien de la haute région, elles sont d'une mobilité absolue et glissent, insaisissables. Ce qu'on obtient, c'est la destruction des repaires, l'occupation du pays par des routes, des routes surtout, et aussi par l'armement des villages indigènes. Ceci est très curieux et donne les meilleurs résultats. Les pirates, en effet, sont tous des Chinois ; les Mans, qu'ils comprennent exceptionnellement, sont enrôlés de force. Ils rançonnent le pays, y intimident les habitants dont ils sont détestés ; aussi et *ceci est absolument certain*, ceux-ci ne demandent en général, qu'à nous y voir venir et *surtout rester* et ne nous sont hostiles que tant qu'ils ne comptent pas sur notre appui définitif, parce qu'ils savent que les pirates, à leur retour, leur feront payer cher l'appui qu'ils nous auraient donné ; mais, quand ils nous voient faire du définitif, des postes, des routes, des télégraphes, ils font vite cause commune avec nous. La technique Galliéni-Pennequin consiste donc à armer les villages du réseau organisé »... (p. 112-115).

7 mars 1895,

...« Car il faut bien s'en convaincre, il n'y a *rien d'insurrectionnel* dans la piraterie. La piraterie est ou bien chinoise, ou bien le fait de quelques chefs de bandes, style Moyen-Age, pour qui elle est un moyen d'existence, et nullement un acte de résistance contre l'étranger... Cette piraterie nous est très antérieure et c'est sur le cultivateur indigène qu'elle s'exerce le plus cruellement ; elle ne nous attaque que parce que nous sommes les policiers ; il en résulte que toute la population autochtone, pressurée depuis des siècles par pirates et Chinois, est absolument avec nous et ce fut une idée géniale que celle du Colonel Pennequin et du Colonel Galliéni, le jour où, l'ayant clairement reconnue, ils ont eu la conception d'utiliser activement cette situation par l'institution des *villages armés*. A mesure que la ligne de blockhaus s'établit, que les chemins se tracent, les habitants reçoivent des fusils. A eux de se défendre !... Il y a ainsi plus de 10.000 fusils distribués en 2<sup>e</sup> territoire ; ils sont immatriculés, contrôlés, inspectés chaque trimestre un à un par les chefs de secteurs. Un seul a manqué jusqu'ici, l'homme a eu deux ans de prison et cent coups de rotin, ce qui est très pénible. L'exemple a suffi... Ici... nous sommes réellement les libérateurs, et mon Dieu ! cela ressort bien clairement du bref discours que me tient le *Huyên* du canton voisin ;

« C'est depuis vingt ans, la première année où les *nhâ-que* [paysans] ont pu faire intégralement leur récolte » (p. 159-160).

15-17-18 mars 1896, en sampan, de Ha Giang à Tuyen-Quan...

« Pour la première fois depuis cinq ans, la grande piraterie, la piraterie chinoise, la piraterie offensive a été prise par les cornes... Derrière cette œuvre de protection à la frontière, se mettre dès demain au travail de fournis de la reconstitution de la zone reprise à la piraterie..., en la sectionnant en secteurs, commandés chacun par un capitaine entreprenant, d'initiative et souple, rouvrir les routes, les marchés, rappeler les villages, en un mot recréer la vie. Opposer ainsi à la piraterie le meilleur des obstacles : l'organisation... Rendre la terre réfractaire aux pirates : le pirate ne revient plus là où le terrain a cessé d'être vague. Pour cela, faire de la population notre première auxiliaire, en ayant le soin pendant des années de ne lui montrer de cette occupation que les aspects bienfaisants : écarter toute fiscalité ; l'impôt en nature, si léger aux peuples primitifs, substitué à l'impôt en argent, si lourd ; proscrire les complications administratives pour les reconstitutions de centres ; se mouler sur les habitudes et les traditions. Etre généreux.

Et tout cela, c'est du Galliéni »... (p. 332-334).

LYAUTEY, *Lettres du Tonkin et de Madagascar* (1894-1899), 2<sup>e</sup> édit., 1921.

### Un nid de pirates : le Yen Thé en 1895

Langson, 15 novembre 1895,

« Le Yenthé est un horrible pays de brousse entre la région du Cai-Kinh et du Bao Day, et il a toujours été, en raison même de sa situation géographique et des forêts inextricables qui le couvrent, le redoutable foyer de la piraterie annamite au Tonkin.

Les chefs ont pu changer, mais les bandes ont subsisté, sans cesse renouvelées. Dès les premiers jours de la conquête en 1885, le lieutenant-colonel Dugenne y rencontrait le vieux brigand de Ba Phuc (5) ; en 1889, nouvelles opérations ; en 1890-1891, à trois reprises, de malheureuses expéditions, qui nous coûtaient plus de deux cents hommes, tués ou blessés, pour aboutir tout juste à l'occupation de Nha-Nam et à celle du fameux fort de Hu Thuc, d'où nous chassions le Dé-Tham (6)...

Le Yenthé, organisé en cercle militaire, connut alors une période d'accalmie jusqu'au jour où, nos troupes étant indispensables sur les frontières de la Chine, la province passa de l'autorité militaire à l'autorité civile. Cette dernière crut devoir entrer en négociation avec les anciens chefs pirates ou rebelles. Le Dé-Tham ne demandait pas autre chose ; reconnu officiellement maître du pays..., il eut bien vite fait de reconstituer en sous-main d'importantes bandes de pillards sur tout son territoire. Lui-même ne quittait pas Thong-Xuong, sa résidence, entretenant les relations les plus courtoises avec l'autorité française, mais faisant travailler, sous le couvert, ses émissaires.

On apprit un beau jour que ce fidèle sujet faisait reconstruire un peu partout, au sein de ses forêts, de redoutables repaires. Le Résident de France à Bac-Ninh... partit en guerre, fermement décidé à tout raser, à tout brûler et à enlever le Dé-Tham mort ou vif. Mais on échoua, et les négociations de

« recommencer. Finalement, cet ami dévoué, ayant fait enlever un de nos compatriotes qui circulait seul, l'imprudent, sur la ligne de chemin de fer près de Bac-Lê, obtint, en échange de son précieux otage, un bon traité, aux termes desquels la suzeraineté du Haut Yenthé lui était officiellement reconnue...

...Les bandits, dès cet instant,... pullulent plus que jamais..., semant l'effroi dans toute la province de Bac-Ninh. Au mois d'avril dernier, à dix heures du soir, un douanier et deux gendarmes sont tués dans les rues mêmes de Bac-Ninh par une bande sous les ordres de Doc Thu, une créature du Dé-Tham ; peu de temps après, Linh-Thuc, un autre de ses lieutenants, pille, saccage et brûle le village de Phu-Liem, à quelques kilomètres de Phu-Lang-Thuong, tant et si bien que le Résident de Bac-Ninh en vient à avouer lui-même, vers le 9 septembre dernier, qu'il est nécessaire de replacer sous l'autorité militaire la partie du Yenthé qui avait été remise à l'autorité civile...

...C'est la plus grande gloire de mon colonel... de s'être rappelé à temps que la division du travail est le plus sûr facteur de la grande production... De là, la subdivision des territoires en parcelles restreintes, en secteurs, création géniale où le commandement, l'administration, et la surveillance incombent à un capitaine... Le secteur est tout petit et un seul peut en connaître tous les coins et recoins... Cela dérouta un peu au premier abord de voir un officier établir les rôles de l'impôt, construire des routes et des maisons, dessiner des cadastres, s'occuper d'essais agricoles, discuter et trancher des problèmes de colonisation, rendre la justice... Je t'assure qu'on s'y met très vite : quelques bouquins, quelques conseils et beaucoup de bon sens... Les trois termes de la définition du régime militaire sont donc : division du travail, concentration des pouvoirs et responsabilité...

...Le colonel, comme toujours, va tenter une action concentrique ; trois colonnes sont échelonnées sur les trois faces du triangle Bo-Ha, Nha-Nam, Mo-Trang, à l'intérieur duquel, en un point X, se trouve le Dé-Tham...

*Phong-Xuong*, 30 novembre 1895... Notre oiseau s'est envolé. Toutes les précautions avaient été cependant prises, moins une, celle de fermer l'issue par où il s'est glissé...

*Nha-Nam*, 3 décembre 1895... Le deuxième territoire militaire s'enrichit d'un nouveau cercle, le cercle de Yenthé... Du Dé-Tham, plus de nouvelles. On dit qu'il s'est réfugié dans le Nord, chez Luong Tam Ky, (7) comme par hasard »...

(Lieutenant ELLIE, *Le Général Gallieni, Le Tonkin, Madagascar*, 1900, p. 69-92.)

(1) Gallieni applique au Tonkin (octobre 1892-décembre 1896) l'expérience qu'il vient d'acquérir dans ses brillantes campagnes du Soudan. Commande d'abord le 1<sup>er</sup> territoire militaire (*Sept Pagodes*), puis, à partir de décembre 1893, le 2<sup>e</sup> territoire (*Langson*). Cf. GALLIENI, *Trois colonnes au Tonkin*, 1894-95, Paris, 1899, et X..., Gallieni au Tonkin (1892-1896), Paris, 1948 ; H. DESCHAMPS et P. CHAUVET, Gallieni pacificateur, Paris, 1949 ; Général CHARBONNEAU, *Lyautey au Tonkin, Cahiers Charles de Foucault*, 33<sup>e</sup> vol.

(2) Au Tonkin, de novembre 1894 à janvier 1897, *Lyautey*, encore chef d'escadron, est d'abord adjoint dans le 2<sup>e</sup> territoire, puis chef d'état-major du Général Duchemin.

(3) Pennequin, Théophile, né à Toulon le 25 décembre 1849. Saint-Maixent. Nombreuses campagnes outre-mer, à la Guyane, à la Martinique, en Cochinchine, à Madagas-

car. Au Tonkin, de 1888 à 1893, puis de 1896 à 1898. Général de brigade en 1898. Assure l'intérim de Gallieni à Madagascar. Général de division en 1904. Commandant supérieur des troupes de l'Indochine en 1911-1912. Décédé à Toulon, le 24 juin 1916.

(4) Servière, Armand, né le 21 novembre 1842, à Montfaucon, Loir-et-Cher. Commande un bataillon dans la marche de la colonne Négrier sur Langson, en mars 1885. Colonel en 1890. Quitte le Tonkin en mai 1890. Général de brigade en 1894, divisionnaire en 1900, commandant de corps d'armée en 1902.

(5) Ba-Phuc, chef de canton insurgé, sous les ordres duquel le Dé-Tham fit ses premières armes dans le haut Yenthé. Se soumit en 1894.

(6) Le Dé-Tham, le plus célèbre rebelle du haut Tonkin. Né vers 1860, fils adoptif de Ba-Phuc, petit gardien de buffles enrôlé parmi les Pavillons Noirs en 1882. Chef de bandes dans les massifs du Caïkinh et du Yenthé, cette « Vendée annamite » ; échappe, en mai 1894, à un engin explosif que Ba-Phuc a fait placer sous son lit de camp. Traqué par Gallieni, amadoué par le Commandant Péroz, se soumet en décembre 1897. Douze ans plus tard, reprend le maquis et glisse longtemps entre les doigts de ses poursuivants, avant d'être tué, le 10 février 1913, par les émissaires de Luong Tam Ky. Cf. Lieutenant-colonel PÉROZ, Hors des chemins battus, Paris, 1908 ; Paul CHACK, Hoang-Tham pirate, Paris, s. d. (1933) ; A. L. BOUCHET, La vie aventureuse de Hoang Hoa Ham, chef pirate, Paris, 1934.

(7) Luong Tam Ky, Chinois, fils d'un ancien Taïping, installé en 1888 dans le territoire de Chochu (Tam-Do), le plus important de ceux des pirates qu'on appelle à l'époque de Lanessan « les soumissionnaires », c'est-à-dire des pirates dont le Protectorat achète la soumission à coups de piastres. Luu Tam Ky déposa les armes le 14 août 1890, moyennant une indemnité mensuelle de 3 500 piastres, pour solder ses partisans, et la concession d'un fief exempt d'impôts.

## UN BÂTISSEUR D'EMPIRE : LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL PAUL DOUMER (janvier 1897-février 1902)

[TEXTE 227]

En 1885, il n'y a à peu près aucun lien, d'une part entre l'Annam et le Tonkin qui dépendent du Ministère des Affaires Etrangères, et d'autre part, la Basse Cochinchine et le Cambodge qui relèvent de la Marine (le Ministère des Colonies ne sera fondé qu'en mars 1894). Une pareille dualité est trop irrationnelle pour pouvoir se perpétuer. Des décrets pris les 17 et 20 octobre 1887, sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères Flourens et du Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies Eugène Etienne, chef du parti colonial au Parlement, instaurent une première Union Indochinoise : l'Annam et le Tonkin sont rattachés à la Marine ; un Gouverneur Général et un Secrétaire Général sont institués, en même temps qu'un embryon de superbudget commun.

Si timide que soit cette innovation, elle soulève de nombreuses critiques. Battue en brèche de tous côtés, cette ébauche d'unité disparaît au bout d'une dizaine de mois. Mais Eugène Etienne ne se décourage pas ; au cours de son second passage au Sous-Secrétariat des Colonies, il fait signer, le 20 avril 1891, un nouveau décret : le Gouverneur Général reçoit des pouvoirs plus étendus théoriquement, mais toujours aussi dépourvu d'efficacité pratique que précédemment, faute de moyens d'action budgétaires. De Lanessan et Armand Rousseau font de leur mieux pour imprimer une direction commune aux divers pays de l'Union, mais, en fait, leur emprise réelle ne s'étend guère au delà des limites de l'Annam et du Tonkin. C'est à Paul Doumer qu'il est réservé de faire vraiment de l'Union Indochinoise une réalité.

Autodidacte, parvenu à la députation par le journalisme, Paul Doumer (1857-1932) a, comme Ministre des Finances du cabinet Bourgeois, mené résolument campagne en faveur de l'impôt sur le revenu. Le cabinet modéré

Méline, successeur du cabinet Bourgeois, recherche une occasion d'éloigner pour un temps de la métropole, ce leader radical qui risque de devenir gênant. Doumer accepte l'offre qui lui est faite du Gouvernement Général de l'Indochine, poste qu'il occupera cinq années pleines, jouissant d'une stabilité dont aucun de ses prédécesseurs depuis La Grandière n'avait encore bénéficié.

De l'administration, Paul Doumer ignore à peu près tout ; de l'Extrême-Orient et de l'Indochine, il ne connaît que ce qu'il a pu en apprendre comme rapporteur, en 1895, du budget des colonies. Mais le nouveau Gouverneur Général n'a que faire de l'expérience d'un fonctionnaire ordinaire ; c'est une personnalité de premier plan, un véritable homme d'État — sa carrière ultérieure en témoigne — un de ces hommes qui abordent les problèmes de front et les traitent dans toute leur ampleur. Au service de conceptions vraiment impériales, il va mettre un esprit lucide et hardi, une volonté opiniâtre. Très exigeant pour ses subordonnés, il paie largement de sa personne ; il veut tout vérifier par lui-même. Il circule à cheval « pour voir, et non pour être vu », des journées entières, sous les averses et sous le soleil, avançant imprudemment son escorte. Il déploie une puissance de travail quasi-illimitée. Par son activité enfiévrée et ordonnée tout à la fois, cet homme nouveau va donner à l'Indochine un visage nouveau.

Arrivé à Saïgon, le 13 février 1897, Paul Doumer n'a besoin que d'un mois pour se faire une idée exacte de la situation. De Hanoï, le 22 mars, Doumer adresse au Ministre un rapport dans lequel il expose le programme qu'il se propose de mettre en œuvre, pour tirer de l'ornière le pays dont les destinées viennent de lui être confiées.

Ce programme consiste essentiellement à faire du Gouvernement Général un organisme vivant et agissant. A cette fin, Paul Doumer remplace le Tonkin sous l'autorité d'un Résident Supérieur, substitué au Kinh-luoc ; il institue un Conseil Supérieur de l'Indochine ; il fonde les services généraux, sortes de ministères, appelés à faire pénétrer l'impulsion effective et uniforme du gouvernement central dans tous les compartiments de l'administration des cinq pays de l'Union (Direction des Affaires Civiles ; Contrôle Financier ; Service Judiciaire ; Direction des Douanes et des Régies ; Directions des Services Agricoles et Commerciaux, des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes). Peu après, Doumer ressuscite le budget général, un budget général dûment alimenté, cette fois, par l'institution de trois grandes régies d'état, la régie des alcools, de l'opium et du sel, les budgets locaux des cinq pays de l'Union ne devant plus être alimentés que par les impôts directs. Une série de réformes fiscales et une sage gestion mettent fin à l'ère des déficits ; de copieus excédents viennent emplir les caisses de réserve. Il est dès lors possible (décembre 1898) de gager un emprunt de deux cents millions de francs, grâce auquel un ensemble important de travaux publics peut être accompli.

Doumer fait sortir l'Indochine de la civilisation du végétal ; il inaugure « l'âge du fer et des ponts ». La péninsule devient un vaste chantier, elle est pourvue de l'équipement économique qui lui a fait défaut jusqu'alors, routes, voies navigables, travaux d'irrigation, ports, phares, chemins de fer (amorce d'une grande dorsale Nord-Sud, sur laquelle sont prévus des embranchements perpendiculaires, en direction du Yunnan, du Laos et du Siam).

A l'actif du gouvernement Doumer, il faut encore faire figurer le renforcement de la défense par l'aménagement de points d'appui pour la flotte ; la

recherche d'une station d'altitude au Langbian ; la création de services scientifiques, Services Géographique, Géologique, Météorologique, Ecole Française d'Extrême-Orient, Institut Pasteur, sans parler d'une politique extérieure particulièrement active dans les pays voisins, dont il sera question plus loin.

Ce programme, Doumer l'applique, avec une lucidité et une énergie jamais démenties, sans faiblir ni faillir. Il réveille toutes les torpeurs, il brise toutes les routines ; il passe outre aux récriminations du particularisme du Sud Vietnam, exaspéré par la « décapitalisation » de Saïgon au profit de Hanoï. Le grand chef néglige les critiques, souvent acerbes, qui visent sa personne et son œuvre, car on reproche souvent au Gouverneur Général un penchant trop marqué pour l'administration directe, des allures autoritaires de proconsul, une certaine froideur mathématique, une tendance à la mégalomanie, les excès d'une fiscalité qui prépare des lendemains difficiles, le médiocre intérêt enfin porté à la politique indigène, ces deux derniers griefs représentant les points faibles de l'œuvre doumérienne, plus soucieuse des intérêts matériels que des intérêts moraux. Le Gouverneur Général, peu ému de toutes les critiques, poursuit son chemin jusqu'au terme qu'il s'est assigné.

Quand il rentre en France, Paul Doumer a posé les fondations d'un édifice qui devra subir des retouches et des compléments, mais qui, pendant un demi-siècle, demeurera inébranlé. Une véritable métamorphose s'est accomplie ; le « cauchemar tonkinois » est dissipé ; ce pays qui ne produisait que des « pirates » et du déficit » a retrouvé la paix et la prospérité, le spectre de la faillite est définitivement exorcisé. L'Indochine n'est plus une simple expression géographique, une mosaïque d'états disparates ; elle est devenue un état fédéral solidement charpenté, placé sous l'autorité d'un chef incontesté, doté d'un outillage qui ne demande qu'à être développé. La voie est tracée désormais. L'Indochine moderne est née.

L'homme qui, au cours de la première guerre mondiale, devait donner quatre de ses cinq fils à la France, l'homme qui, devenu chef de l'état français, était destiné à tomber victime d'un obscur attentat, peut à bon droit être dénommé le demiurge de l'Indochine française.

Sur la période Doumer :

Cf. notamment : Louis SALAUN, L'Indochine, Paris, 1903 ; Alfred CUNNINGHAM, Les Français au Tonkin et dans la Chine méridionale (traduction Lemaire), Hanoï, 1903 ; Al. VERIGNON, Les chemins de fer en Indochine, Paris, 1904 ; P. IBOS, Un Gouverneur Général de l'Indochine, Paul Doumer, Correspondant, 25 décembre 1931.

#### Situation de l'Indochine au début de 1897 : un programme de gouvernement

« Nulle part, à l'heure présente, et dans toute l'Indochine, disais-je au début de mon rapport, la situation politique n'est inquiétante, ni même vraiment mauvaise. Il y a bien, sur plusieurs points, des difficultés que d'inévitables événements pourront aggraver. Les populations, soumises à peu près partout à notre autorité, ne sont pas toujours pénétrées du caractère définitif de la domination française et saisiraient volontiers une occasion propice ou un instant de faiblesse de notre part pour secouer un joug qui leur pèse, malgré la sécurité et le bien-être relatifs qu'il leur donne et que rare-

« ment elles ont connus. La pacification des régions où ont longtemps sévi la rébellion et la piraterie, pour avoir fait des progrès sensibles depuis quelques années, n'est pas encore complète ; les mandarins, nos auxiliaires, en grand nombre sincèrement ralliés à la cause française, à laquelle leurs intérêts les attachent, n'en font pas moins effort pour se soustraire à notre action et à notre contrôle, et nous desservent auprès des indigènes, en imputant à nos exigences les lourdes charges qu'ils font peser sur eux.

Ces exactions des mandarins, autant que les fluctuations et les à-coups de notre politique, rendent précaire, dans la plus grande partie de l'Indochine, la soumission de la population, et ne nous permettent pas de compter sur un attachement à la France qui serait nécessaire pour traverser ici sans péril les heures de crise.

C'est en donnant aux indigènes plus de bien-être et une sincère sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens, en tenant la main à ce que l'administration soit probe et juste ; c'est aussi en se gardant de mesures qui froissent leurs sentiments patriotiques ou religieux, qu'on pourra en faire des sujets fidèles de la France et se mettre à l'abri d'éventualités qu'il est présentement nécessaire d'envisager.

Il n'y a pas lieu, pour atteindre ce but, de rechercher le moins du monde l'uniformité dans l'organisation administrative des divers pays qui constituent notre colonie indochinoise. Les habitudes, les mœurs des populations qui les composent sont différentes ; notre prise de possession s'est faite, ici et là, dans des conditions dissemblables ; nous avons trouvé des gouvernements, des administrations plus ou moins fortement constitués, que nous avons, dans certains cas, conservés presque intégralement ou partiellement, ou bien encore que nous avons fait disparaître. C'est de tout cela qu'il faut tenir compte pour exercer notre action sur ces contrées. Mais si l'organisation de l'administration française doit varier, encore faut-il qu'il y ait partout une organisation sérieuse et solide, apte à poursuivre l'œuvre de colonisation que le pays s'est proposée par l'occupation de ces régions lointaines, lesquelles doivent être exploitées et mises en valeur autant pour le profit des races appelées à bénéficier de la civilisation française que pour la prospérité et la puissance mêmes de la France. Cette organisation est insuffisante presque partout. Au Tonkin, en Annam, au Cambodge, quelle que soit la bonne volonté et l'intelligence des hommes, notre administration est pour ainsi dire en l'air, hors d'état de donner l'impulsion et d'exercer le contrôle qui sont sa raison d'être. Il ne paraît pas que ce soit le nombre ni la qualité des fonctionnaires qui fassent défaut ; mais l'organisation, le lien, et, par suite, l'activité et le travail manquent. On doit pouvoir tirer un meilleur parti d'hommes de bonne volonté et souvent d'une réelle valeur...

...Si l'on ajoute à l'insuffisante organisation administrative de la plupart des états de l'Indochine, la quasi-inexistence du Gouvernement Général, on ne peut s'étonner de la faiblesse des résultats obtenus. Il y a bien un Gouverneur Général, que la mort ou des circonstances diverses ont fait trop fréquemment changer ; mais il n'y a guère de Gouvernement Général, autrement dit, il manque au Gouvernement Général de l'Indochine une grande partie des organes essentiels, qui lui permettraient d'être un gouvernement au vrai sens du mot, c'est-à-dire d'assurer la direction générale des affaires de la colonie. Comme rien ne supplée à cette direction absente ou

\* inefficace, il en résulte un manque d'impulsion, de solidarité et de coordination des efforts, de vue d'ensemble pour l'examen des questions les plus graves, dont a grandement souffert ce beau pays. A une unité de l'Indochine, qui existe politiquement et géographiquement, que l'étude la plus superficielle de l'histoire comme l'examen le plus rapide de la carte permettent de constater, répond une dispersion des organes administratifs, faibles par eux-mêmes, faibles de la faiblesse du gouvernement qui les réunit.

Aussi n'est-il pas surprenant de voir les déplorables résultats financiers et économiques auxquels nous sommes arrivés. L'état des finances, à l'heure présente, est mauvais partout, même en Cochinchine, où la terre est merveilleuse de fécondité, où la richesse se produit et se multiplie sans efforts, même au Cambodge, où l'on a laissé jusqu'alors le peuple endormi dans son apathique torpeur, où l'on n'a à faire face qu'à des dépenses extrêmement faibles. Au Tonkin, c'est pis encore : la menace de la faillite se dresse de nouveau devant le Protectorat, aussi imminente qu'en 1891 ou en 1895, quand le Gouvernement et le Parlement ont été obligés d'y parer d'urgence par des sacrifices qu'il ne faudrait pas essayer d'imposer de nouveau à la Métropole.

Cette situation financière de l'Indochine est d'autant plus fâcheuse, d'autant plus inquiétante, que les budgets des divers Etats ne sont pas obérés par des entreprises de travaux publics trop considérables. La part de ces budgets consacrée aux travaux est extrêmement faible, dérisoire même quand il s'agit de pays neufs où tout est à créer.

D'ailleurs, en thèse générale, on peut dire que l'œuvre économique, but principal de la colonisation, est à peine ébauchée en Indochine \*...

Extrait du rapport adressé au Ministre par Doumer, le 22 mars 1897, quelques jours après son arrivée au Tonkin.

...« Le mal dont souffrait la colonie, dans ses manifestations diverses, était suffisamment indiqué pour que le remède en découlat tout naturellement. C'était le manque d'organisation gouvernementale, administrative, financière, qui faisait la faiblesse du pays ; c'était l'absence de tout outillage économique qui empêchait le développement de sa richesse. Il fallait donc organiser l'Indochine, la doter d'un outillage, d'après des vues générales, un plan d'ensemble, que l'on exécuterait avec méthode et esprit de suite, au fur et à mesure que les possibilités naîtraient, que les ressources nécessaires seraient dégagées.

Le programme à exécuter pouvait se résumer ainsi :

- 1° Organiser le Gouvernement Général et les administrations locales ;
- 2° Remédier à la situation financière présente et constituer des ressources pour l'avenir, en créant un régime fiscal approprié au pays, à son état social, aux mœurs de ses habitants comme aux besoins de son budget ;
- 3° Donner à l'Indochine le grand outillage économique, chemins de fer, routes, canaux, ports, nécessaire à sa mise en valeur ;
- 4° Accroître la production et le commerce de la colonie en développant la colonisation française et le travail indigène ;
- 5° Assurer la défense de l'Indochine par la constitution de points d'appui

« de la flotte, par une organisation plus puissante de son armée et de ses stations navales ;

6° Achever la pacification du Tonkin ; garantir la paix et la tranquillité sur ses frontières ;

7° Etendre l'influence de la France, développer ses intérêts en Extrême-Orient et plus particulièrement dans les pays voisins de la Colonie...

...C'est ce programme, arrêté dès le début, qui fut exactement suivi pendant cinq ans et ses diverses parties réalisées en tant qu'elles ne comportaient pas un temps ni une suite d'efforts pour ainsi dire indéfinis.

Cinq années plus tard, en tout cas, au commencement de 1902, on pouvait regarder avec satisfaction et quelque fierté le chemin parcouru et présenter une nouvelle situation de l'Indochine qui faisait honneur à la civilisation française ».

Paul DOUMER, *L'Indochine française (Souvenirs)*, Paris, édition de 1905, p. 284-286.

## LA FRANCE ET LA CHINE A LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

[TEXTE 228]

*En dépit du rétablissement officiel de la bonne harmonie entre la France et la Chine par le traité de Tien-Tsin et par les accords Constans et Cogordan, la délimitation des frontières entre le Tonkin et le Kouang-Si s'avère des plus laborieuses. Théoriquement réalisée par la convention du 26 juin 1887, cette délimitation est marquée sur le terrain par des lenteurs interminables et même par des incidents sanglants, comme l'assassinat de l'interprète français Haitce, à Moncay, le 26 novembre 1886. Les manœuvres d'obstruction des mandarins se poursuivent jusqu'en 1894, époque à laquelle la guerre sino-japonaise provoque un brusque revirement de la politique chinoise.*

*Après sa défaite par le Japon, la Chine court les plus grands risques ; elle n'échappe au démembrement que grâce aux bons offices de la Russie, de la France et de l'Allemagne ; la médiation conjointe de ces trois puissances contraint le Japon à renoncer à la Mandchourie méridionale. Reconnaisante, la Chine recherche dès lors l'amitié de ses deux voisins européens, la Russie et la France.*

*Disciple de Jules Ferry, le Ministre des Affaires Etrangères Hanotaux s'intéresse tout spécialement aux questions d'Extrême-Orient, où il est excellemment représenté, à Pékin, par un diplomate de grande classe, Auguste Gérard. De 1895 à 1897, la Russie et la France font prédominer leur influence à Pékin et en profitent pour se faire reconnaître d'appréciables avantages.*

*Six semaines à peine après le traité de Simonosaki, la convention franco-chinoise du 20 juin 1895 règle définitivement l'irritant litige des délimitations. La Chine accepte sans difficulté la frontière avec le Yunnan proposée par la France ; l'abornement de cette frontière jusqu'au Mékong est effectuée en moins de dix-huit mois ; par ailleurs, elle consent à la France des facilités commerciales (ouverture des villes de Long-Tchéou, Ho-Kéou, Semaou et Mongtseu ; faculté de prolonger en territoire chinois les voies ferrées à construire au Tonkin). Un*

autre accord, conclu le 7 mai 1896, institue sur la frontière sino-tonkinoise une police mixte, dont la mise en place a pour conséquence, grâce aux relations de bon voisinage qui s'établissent entre les autorités locales des deux pays, un recul immédiat de la piraterie et un progrès très sensible de la pacification du Tonkin. En 1897, enfin, la France obtient la concession d'un chemin de fer jusqu'à Long-Tchéou dans le Kouang-Si et une part, de concert avec la Belgique, dans la construction du Grand Central chinois, de Pékin à Hankéou. Une Mission lyonnaise, organisée par les Chambres de commerce françaises, se rend en Chine. Dirigée par le Consul Rocher, puis par M. Henri Brenier petit-fils du baron Brenier de la Commission de la Cochinchine de 1857, cette Mission parcourt longuement la Chine du Sud et le Se-Tchouen ; elle étudie l'extension des transactions et s'attache à préparer « la soudure » économique de l'Indochine française à la Chine.

Mais une brutale initiative allemande vient mettre fin aux dispositions favorables du Céleste Empire. A la suite de l'assassinat de deux missionnaires allemands, Guillaume II expédie des troupes à Kiao-Tchéou (décembre 1897) et se fait concéder un bail emphytéotique sur la contrée. Ce premier abandon fournit aux autres puissances un prétexte pour réclamer des avantages similaires. Toute l'Europe se prépare à participer à la curée. La Russie se fait céder Port-Arthur à bail pour 99 ans (mars 1898) ; l'Angleterre hérite de Wei-ai-Wei dans les mêmes conditions (avril 1898). La France, avec Hanotaux, s'oppose aux projets qui, à ce moment se font jour tendent à un démembrement intégral de la Chine, regardé en Allemagne comme seul capable de faire obstacle à la menace du « péril jaune », mais elle n'entend pas demeurer en retrait ; elle revendique et obtient son lot. Un échange de lettres, en date des 9 et 10 avril 1898, procure un beau succès à la diplomatie française. La Chine s'engage à ne jamais aliéner les provinces voisines du Tonkin ; elle accorde à la France le droit de construire un chemin de fer de pénétration au Yunnan ; elle abandonne à la France pour 99 ans Kouang-Tchéou-Wan et promet de placer un technicien français à la tête de son service postal.

Les sentiments de gratitude envers l'Europe que la Chine avait ressentis après Simonosaki font place à une amère désillusion. Les abandons de souveraineté consentis en 1897 réveillent une xénophobie toujours latente, qui s'exprime par la révolte des Boxers (1900), dernier soubresaut national avant-coureur de l'effondrement prochain de l'antique édifice impérial, anachronique et vermoulu.

La politique des sphères d'influence l'ayant emporté finalement sur la politique de la porte ouverte, la France voit entrer dans son rayon d'action la Chine du Sud, région montagneuse, assez pauvre, malgré les fallacieuses espérances longtemps nourries par des explorateurs trop imaginatifs, mais qui présente pour la France le grand avantage de couvrir utilement ses possessions indochinoises. Le Gouverneur Général Doumer n'a garde de négliger ces régions, qui forment « les frontières scientifiques » de l'Indochine française. Il s'attache à faire effectivement sentir la présence de la France dans les régions marginales de la nouvelle Union Indochinoise.

A partir du gouvernement de Paul Doumer, des crédits importants sont prélevés sur le budget général indochinois pour créer et entretenir, dans la Chine du Sud et aussi en Thaïlande, des institutions d'intérêt politique, économique, philanthropique : renforcement des escortes consulaires ; ouverture d'écoles,

*d'hôpitaux et de postes médicaux, de bureaux de poste; subventions à des services de navigation sur Bangkok, sur Canton, sur Changhaï, sur le Fleuve Bleu jusqu'à Itchang.*

*Dès 1898-1899, l'Union Indochinoise déborde ainsi ses limites naturelles. Devenue une sorte de Métropole seconde, elle fait rayonner autour d'elle la civilisation française dans un large rayon périphérique, qui englobe Yunnan-fou, Montseu, Semas et Hokéou (Yunnan); Long-Tchéou (Kouang-Si), Canton et Pakhoï (Kouang-Toung); Hoï Hao (Haïnan); Bangkok, Battambang et Oubone (Thaïlande).*

*Cf. D<sup>r</sup> P. NEIS, Sur les frontières du Tonkin, Tour du monde, 1898<sup>1</sup>; BOUINAIS, De Hanoi à Pékin, Notes sur la Chine, Paris, 1892; Chambre de Commerce de Lyon, La Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, Lyon, 1898; Ministère des Affaires Étrangères, Documents diplomatiques, Chine 1894-1898, 1898, et Chine 1898 (1899-1900), Chine 1899-1900 (1900); A. GERARD, Une mission en Chine, Paris, 1858, et La vie d'un diplomate sous la Troisième République, Paris, 1928; G. HANOTAUX, La fondation définitive de l'Indochine française, Rev. Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1929; R. LEFEVRE, Les chemins de fer de pénétration dans la Chine méridionale, Paris, 1902.*

### **Promesse de non-aliénation des provinces chinoises limitrophes du Tonkin (10 avril 1898)**

« Le *Tsong-ly-Yamen* à M. Dubail, Chargé d'Affaires de la République Française, à Pékin.

Le 20<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> lune de la 24<sup>e</sup> année Kouang-Siou [10 avril 1898]...  
...Notre *Yamen* considère que les provinces chinoises limitrophes du Tonkin, étant des points importants de la frontière qui l'intéressent au plus haut degré, devront être toujours administrées par la Chine et rester sous sa souveraineté. Il n'y a aucune raison pour qu'elles soient cédées ou louées à une puissance (1).

Puisque le Gouvernement français attache un prix particulier à recueillir cette assurance, nous croyons devoir adresser la présente réponse officielle à Son Excellence, en la priant d'en prendre connaissance et de la transmettre.

Signatures du Président et des Membres du *Tsong-ly-Yamen* »

### **Chemin de fer du Yunnan et cession à bail du territoire de Kouang-Tchéou-Wan (1898)**

M. DUBAIL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A PÉKIN,  
AU TSONG-LY-YAMEN,

Pékin, 9 avril 1898,

« Comme suite à nos entretiens et en exécution des instructions formelles du Gouvernement de la République, qui m'a muni de pouvoirs spéciaux, j'ai l'honneur de demander à Vos Altesses et à Vos Excellences d'acquiescer aux accords suivants, destinés à resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage qui unissent l'Empire Chinois et la République Française.

1<sup>o</sup> Le Gouvernement chinois accorde au Gouvernement français ou à la compagnie française que celui-ci désignera, le droit de construire un chemin

« de fer allant de la frontière du Tonkin à Yunnan-Fou, le Gouvernement chinois n'ayant d'autre charge que de fournir le terrain pour la voie et ses dépendances. Le tracé de cette ligne est étudié en ce moment et sera ultérieurement fixé, d'accord avec les deux Gouvernements. Un règlement sera fait d'accord (2).

2° Le Gouvernement chinois, en raison de son amitié pour la France, donne à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans la baie de Kouang-Tchéou-Wan au Gouvernement français, qui pourra y établir une station navale avec dépôt de charbon. Les limites de la concession seront ultérieurement fixées, d'accord entre les deux Gouvernements après étude sur le terrain. On s'entendra plus tard pour le loyer (3).

3° Quand le Gouvernement chinois organisera un service définitif de la poste et établira un haut fonctionnaire à sa tête, il se propose de faire appel au concours de fonctionnaires étrangers et il se déclare volontiers disposé à tenir compte des recommandations du Gouvernement...français dans le choix du personnel.

Je prie Vos Altesses et Vos Excellences de vouloir bien m'accuser réception de la présente dépêche par une dépêche identique, qui constituera l'accord de nos deux Gouvernements. Les deux documents serviront de Convention ».

Signé : DUBAIL.

#### L'acquiescement chinois

LE TSONG-LY-YAMEN A M. DUBAIL, CHARGÉ D'AFFAIRES  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, A PÉKIN

« Le 20<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> Lune de la 24<sup>e</sup> année Kouang-Siou [10 avril 1898], ...Comme il est dit, dans la dépêche que vous avez adressée à notre Yamen, que ces trois demandes sont destinées à resserrer les liens d'amitié qui nous unissent, Nous pouvons y acquiescer. La Chine et la France devront affermir les bonnes relations qui existent entre elles et écarter à tout jamais toute cause de conflit.

Nous croyons devoir adresser la présente réponse à Votre Altesse pour qu'Elle la transmette à son Gouvernement.

Signatures du Président et des Membres du *Tsong-ly-Yamen* ».

(D'après L. DE REINACH, *Recueil des Traités...*, Paris, 1902, p. 377-378).

(1) A l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les projets de partage de la Chine, « l'homme-malade de l'Extrême-Orient », retiennent l'attention des chancelleries européennes. En prévision de l'ouverture de la succession, les grandes puissances cherchent à se ménager des zones d'influence dans le Céleste Empire. Cédant à l'insistance pressante du Ministre Hanotaux, la Cour de Pékin s'est engagée, le 15 mars 1897, envers le Ministre de France à ne jamais aliéner l'île de Haïnan à une tierce puissance. L'Angleterre n'a pas manqué de retenir le précédent ; le 11 février 1898, elle a obtenu une promesse analogue de non-aliénation concernant la vallée du Yang-Tsé. Le Ministre de France Dubail, successeur de Gérard rentré en France en juillet 1897, est aussitôt revenu à la charge et a demandé une nouvelle promesse de non-aliénation pour les provinces contiguës à la frontière du Tonkin, Kouang-Toung, Kouang-Si et Yunnan, en même temps que divers avantages économiques et territoriaux. Après s'être fait longuement prier, le Tsong-ly-Yamen répond le 10 avril 1898, aux requêtes du représentant de la France.

(2) La navigation du Fleuve Rouge s'est réouverte comme présentant trop d'aléas pour pouvoir fournir la grande voie de pénétration vers la Chine rêvée par Dupuis et par Gar-

nier. Le gouvernement de l'Indochine en est bientôt venu à regarder comme indispensable la construction d'une voie ferrée doublant le fleuve jusqu'à la capitale du Yunnan, en attendant un futur prolongement jusque dans la lointaine province du Setchouen. Paul Doumer fit procéder à la reconnaissance du terrain et du tracé par une mission d'études, dirigée par l'ingénieur Guillemoto, chef du service des Travaux Publics du Gouvernement Général. Après l'autorisation de principe accordée par la Chine le 10 avril 1898, les troubles résultant de la révolte des Boxers retardèrent la réalisation du projet. Une loi du 5 juillet 1901 concéda la construction de la ligne en territoire chinois (465 km), à une société française, chargée en outre de la construction de la ligne Haïphong-Laokay, avec garantie d'intérêt par le gouvernement français. En raison des difficultés inouïes que comportait la construction de la ligne, véritable « musée des difficultés que peuvent rencontrer les ingénieurs » — insalubrité meurtrière des vallées d'accès ; caractère fortement accidenté du plateau yunnanais, nécessitant de multiples ouvrages d'art d'une audace parfois vertigineuse : 172 tunnels d'une longueur totale de plus de 20 km ; 107 viaducs — le cahier des charges fut modifié, en cours d'exécution par plusieurs avenants. Commencé en 1902, la voie ferrée atteignit Yunnan fou (ou Yunnansen, aujourd'hui Kunming) en 1910. L'établissement du chemin de fer français du Yunnan détermina l'Angleterre à renoncer à son projet, dès longtemps formé, d'une voie ferrée reliant la Haute Birmanie au Yunnan. La construction de la ligne du Yunnan représente un véritable tour de force de la technique française. La portion du chemin de fer du Yunnan située en territoire chinois a été rétrocédée par la France à la Chine par voie de rachat anticipé (accord du 28 février 1946).

(3) L'Amiral La Bedollière prit possession, le 22 avril 1898, de la baie de Kouang-Tchéou-Wan. Quelques actes de quérillas qui s'en suivirent coûtèrent la vie à deux enseignes de vaisseau, massacrés quelques jours avant la signature (16 novembre 1899) de la convention de délimitation du territoire cédé à la France.

## RESTITUTION AU CAMBODGE DE BATTAMBANG ET D'ANGKOR (1907)

[TEXTE 229]

En 1893, l'hypothèque que le Siam a prise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le Cambodge n'est toujours pas levée. Depuis 1795, en effet, le Siam détient trois provinces qui ont toujours fait partie intégrante du Royaume khmer et dont la population a résisté à tous les efforts de thaïlandisation. Par le traité du 15 juillet 1867, le gouvernement français, sourd aux objurgations de l'Amiral La Grandière, a consenti, pour faire admettre son protectorat sur le Cambodge par Bangkok, à reconnaître comme valable l'abandon au Siam de ces trois provinces, qui constituent le fleuron du domaine cambodgien, Battambang et ses opulentes rizières, Sisophon berceau de la dynastie khmère, Angkor avec les ruines de ses monuments grandioses. C'est en vain que le Roi Norodom a protesté contre le fait accompli et n'a pas cessé de réclamer la restitution des provinces irrédentes, chères à tous les cœurs cambodgiens.

L'inobservation par le gouvernement de Bangkok de plusieurs clauses du traité d'octobre 1893 conduit la France à renouer des négociations, où elle se présente en demanderesse. En 1899, le Ministre de France à Bangkok obtient l'installation d'un consul à Battambang. Un nouvel accord tendant à préciser les frontières et les rapports des deux états est longuement débattu et donne lieu à deux conventions successives.

Le premier texte, signé par Delcassé, le 7 octobre 1902, est localement bien peu favorable à la France. Désireux d'éliminer toutes les causes de friction entre la France et l'Angleterre, qui appuie constamment le Siam, désireux aussi de satisfaire des princes russes et danois, parents des Russes, qui ont engagé des capitaux en Thaïlande, le Ministre français, moyennant la rétrocession au Cambodge de trois petits districts peuplés seulement de six mille habitants

(Melou-Prey, Tonley-Repou, Bassac), fait de larges concessions qui ressemblent à une abdication. La France renonce à la zone réservée de vingt-cinq km qui couvrirait notre frontière fluviale ; elle reconnaît la suzeraineté thaïlandaise sur la portion du Royaume de Luang-Prabang située sur la rive droite du Mékong ; elle promet d'évacuer Chantaboun ; elle accepte enfin de soumettre au contrôle siamois la liste de ses protégés asiatiques résidant au Siam, mesure qui revient à livrer à la discrétion des autorités thaïlandaises les nombreux Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens emmenés en captivité par les Siamois outre-Mekong.

Qualifiée de « nouveau Fachoda », de « honteuse reculade » cette convention soulève en France un si franc désaveu que son auteur n'ose pas la soumettre au Parlement et négocie un accord de remplacement, tenant davantage compte des intérêts de l'Indochine française. Par une seconde convention, intervenue le 13 février 1904, le Royaume de Luang-Prabang est définitivement émancipé du Siam et recouvre une partie de ses territoires de la rive droite du Mékong ; le Siam concède à nouveau les trois petits districts cités plus haut ; il accepte les listes de protégés français dressées par nos soins et consent à ne maintenir à Battambang que des contingents de police recrutés dans la province et commandés par des officiers français ; enfin, la construction d'une voie ferrée reliant Battambang à Phnom-Penh est prévue.

Une commission mixte commence aussitôt les travaux d'abornement sur le terrain. Habilement conduite par le lieutenant-colonel Bernard, la délégation française exploite au mieux les bonnes dispositions du nouveau Conseiller diplomatique siamois, l'Américain Stobel, successeur de Rolin-Jacquemyns, et les aspirations de la Cour de Siam. Le gouvernement de Bangkok commence, en effet, à trouver quelque peu encombrant le Phya-Kathatorn, Vice-Roi héréditaire de Battambang, qui se comporte en maître absolu dans son fief, le presse à plaisir et en retient pour lui-même la plus grande partie des revenus. Par ailleurs, le gouvernement thaïlandais souhaite très vivement voir abolir les droits de juridiction extra-territoriale que les traités antérieurs ont concédés à la France sur ses ressortissants fixés au Siam. Il redoute que le Japon, tout prêt à invoquer ce précédent, ne revendique à son tour, comme le bruit en court, la protection des quelques Japonais et Coréens, et surtout des nombreux Chinois établis au Siam. Il a grande hâte de faire disparaître ce privilège de juridiction, qui restreint la plénitude de sa souveraineté.

Comme gage de sa bonne volonté, la France retire sa garnison de Chantaboun. Le terrain ainsi déblayé, la négociation définitive, favorisée par l'atmosphère diplomatique détendue née de l'Entente Cordiale franco-britannique scellée en 1904, aboutit rapidement. Par le traité du 23 mars 1907 (Ministres Clémenceau et Pichon ; Gouverneur Général Paul Beau), la France renonce à l'exterritorialité de ses sujets et de ses protégés asiatiques et restitue au Siam Kratt et Chantaboun (25 à 30.000 habitants). De son côté, le Siam rétrocède à la France Battambang, Sisophon et Angkor (320.000 habitants).

L'accord de 1907 liquide un litige franco-thaïlandais vieux d'un tiers de siècle. Il met fin à l'usurpation commise cent douze ans plus tôt aux dépens du Royaume khmer, restitué à ce Royaume ce qui était son Alsace-Lorraine et lui assure sans conteste tout le bassin du Grand Lac. Le traité fut accueilli avec « une joie inexprimable » par le Roi Sisowath, par tout le peuple cambodgien... et par les archéologues et savants français.

Les autorités françaises prirent possession, le 31 juillet 1907, de Battambang

*et s'empressèrent de faire remise au Cambodge des trois provinces, dans lesquelles des émissaires du Phya Kathatorn — largement indemnisé cependant par une rente viagère, de 60.000 piastres (150.000 francs), et par l'enlèvement, sur 1.000 charrettes à bœufs, 36 éléphants et 50 chevaux, de son riche butin — ne purent susciter que quelques troubles passagers.*

*Cf. P. de la BROSSE, Les provinces cambodgiennes rétrocédées, Annales Société Géographie Commerciale, section indochinoise, 1<sup>er</sup> fasc., Hanoï, 1907 ; J. BOISSONAS, Le règlement de la question franco-siamoise et le retour d'Angkor à la France, Rev. hist. diplomat., janvier 1932 ; F. BERNARD, A l'école des diplomates, la perte et le retour d'Angkor, Paris, 1933.*

### Le traité franco-siamois du 23 mars 1907

« Le Président de la République Française et S. M. le Roi de Siam, à la suite des opérations de délimitation entreprise en exécution de la convention du 13 février 1904, désireux, d'une part, d'assurer le règlement final de toutes les questions relatives aux frontières communes de l'Indochine et du Siam par un système réciproque et rationnel d'échanges, désireux, d'autre part, de faciliter les relations entre les deux pays par l'introduction progressive d'un système uniforme de juridiction et par l'extension des droits des ressortissants français établis au Siam, . . . Ont décidé de conclure un nouveau traité et désigné à cet effet, pour leurs plénipotentiaires, savoir : M. le Président de la République Française, M. Collin de Plancy, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire au Siam, . . . S. M. le Roi de Siam, S. A. R. le Prince Devawongse Varoprakar... Ministre des Affaires Etrangères, lesquels, munis de pleins pouvoirs, qui ont été trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

**ART. 1<sup>er</sup>.** — Le Gouvernement siamois cède à la France les territoires de Battambang, Siem-Réap et Sisophon...

**ART. 2.** — Le Gouvernement français cède au Siam les territoires de Dansai et de Kratt (1)...

**ART. 3.** — La remise de ces territoires aura lieu de part et d'autre dans un délai de vingt jours (après la ratification du traité).

**ART. 4.** — Une commission mixte... sera nommée par les deux pays contractants dans un délai de quatre mois...

**ART. 5.** — Tous les Asiatiques, sujets et protégés français, qui se feront inscrire dans les consulats de France au Siam après la signature du présent traité... seront justiciables des tribunaux siamois ordinaires.

La juridiction des Cours internationales siamoises, dont l'institution est prévue par l'article 12 de la Convention du 13 février 1904 (2), sera...étendue dans tout le royaume de Siam aux Asiatiques, sujets ou protégés français...

...Ce régime prendra fin et la compétence des Cours internationales sera transférée aux tribunaux siamois ordinaires après la promulgation et la mise en vigueur des Codes siamois...

**ART. 6.** — Les Asiatiques sujets et protégés français jouiront, dans toute l'étendue du Royaume de Siam, des droits et prérogatives dont bénéficient

« les nationaux du pays... Ils seront soumis aux impôts et prestations ordinaires. Ils seront exempts du service militaire et ne seront pas assujettis aux réquisitions et taxes extraordinaires.

...ART. 8. — En cas de difficulté d'interprétation du présent traité, rédigé en français et en siamois, le texte français fera seul foi.

ART. 9. — Le présent traité sera ratifié dans un délai de quatre mois à partir du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

A Bangkok le 23 mars 1907 (3). \*

Signé : V. COLLIN DE PLANCY  
DEVAWONGSE VAROPRAKAR \*

(P. DE REINACH, *Recueil des traités*, t. II, p. 124 et sq.)

(1) *Le petit territoire de Dansai, au Sud de Luang-Prabang, tombé entre nos mains par le protocole du 29 juin 1904, présentait un grand intérêt pour les Siamois parce qu'il faisait communiquer le bassin supérieur du Meinam avec le bassin du Mékong. Le territoire de Kratt avait été cédé à la France par la convention de février 1904 ; la famille régnante était originaire de ce territoire, peuplé de Thaïlandais.*

(2) *Protocole de juridiction intervenu le 27 mars 1907.*

(3) *Le traité fut complété par un accord du même jour qui réglait le régime des concessions attribuées à la France en vertu de la convention de février 1904. Le Siam cédait bail à la France, pour une période renouvelable de cinquante ans, moyennant un loyer symbolique de un tical par hectare, huit terrains libres de toute servitude sur la rive droite du Mékong (Xieng-Khan, Nong-Khay ; Kemmarat, etc.).*

## LE SAUVETAGE DES MONUMENTS KHMERS

[TEXTE 230]

*A peu près abandonnés des humains, gravement dégradés, les monuments du groupe d'Angkor, témoins du prestigieux éclat de l'antique civilisation khmère, étaient submergés par une végétation dévorante et voués à une destruction totale, lorsque le Siam rétrocéda la contrée à la France, qui s'empressa d'en faire retour au Cambodge.*

*Deux officiers de marine, dotés l'un et l'autre d'un beau talent d'écrivain, qui parcoururent le Cambodge à quelques mois d'intervalle, au tournant du siècle, ont laissé des descriptions saisissantes de l'état déplorable dans lequel se trouvaient alors les monuments khmers. La description d'Emile Védel, dont nous reproduisons quelques pages, est beaucoup moins connue que la description qu'a tracée Pierre Loti dans son livre célèbre *Un pèlerin d'Angkor*. Le livre de Loti, paru en 1912, relate un voyage aux ruines accompli par Loti au cours d'une escale du Redoutable à Saïgon, à la fin de 1901 ; la relation de Loti est donc nettement postérieure à la relation de Védel et elle lui doit beaucoup, certaines réminiscences frôlant le plagiat.*

*Les monuments du Cambodge ainsi que tous les souvenirs archéologiques et historiques qui se rattachent au passé de l'Indochine, ont été pris en charge par un corps savant fondé à Hanoi, en 1902, sous le patronage de l'Institut de France, en vue de donner l'impulsion aux travaux d'érudition relatifs à la connaissance des civilisations de l'Extrême Asie. Réplique indochinoise des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, l'Ecole Française d'Extrême-Orient*

s'est vouée à la restauration matérielle des merveilles architecturales du pays Cham, du pays khmer et du Vietnam. Au prix d'un labeur opiniâtre, elle a notamment dégagé, restitué, consolidé les monuments du groupe d'Angkor, admirablement placés en valeur désormais dans un parc ouvert au grand tourisme.

Appuyés sur ce centre de recherches, de nombreux pionniers et savants, missionnaires, officiers, fonctionnaires, colons, se sont attachés, de leur côté, à tirer de l'oubli les siècles obscurs de la péninsule. Peu à peu, ils ont fait disparaître les blancs de la carte, percé le mystère des jungles hostiles, fait revivre l'histoire, l'ethnographie, les langues anciennes, les institutions, les religions, les arts de peuples, jusqu'alors isolés du reste du monde par un opaque rideau d'ignorance. Ce n'est pas abuser des mots de dire que la France, en même temps qu'elle modelait un nouveau visage à la péninsule, a retrouvé son visage ancien, a ressuscité, protégé, parfois sauvé la culture, c'est-à-dire l'âme même des peuples de l'Indochine orientale, révélée par ses soins au monde et à eux-mêmes.

Sur le groupe d'Angkor :

Cf. entre autres, G. COEDÈS, Pour mieux comprendre Angkor, Hanoi, 1943 ; Henri MARCHAL, Les travaux de la conservation d'Angkor, B. S. Et. Indo., 1953. Sur l'œuvre de l'Ecole Française, cf. L. MALLERET, Le cinquantenaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Paris et Hanoi, 1953.

### Les meurtrissures d'Angkor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Angkor-Wat : « D'en haut, le plan du temple est facile à saisir... C'est, dans ses grandes lignes, une pyramide rectangulaire à trois gradins, dont le premier a 250 et le dernier 75 mètres de côté. Le troisième gradin mesure autant d'élévation que les deux premiers réunis, et tous les trois forment le piédestal d'un sanctuaire, dont la hauteur de 30 mètres est égale à celle des échelons que le portent. L'effet de ces doublements successifs dans les dimensions verticales est saisissant. Chacune des plates-formes est bordée d'une galerie cloîtrée. Huit *préa-sat*, tours dont la forme rappelle la fleur repliée du lotus, se dressent aux angles des galeries supérieures, étagées autour de la tour centrale, de façon à rendre plus svelte le massif de la pagode...

...D'un étage à l'autre, les architectes d'Angkor ont dû varier leurs effets et les graduer, en même temps que l'émotion religieuse du visiteur. Le doublement répété des élévations forme comme un crescendo, dont naît une impression de hauteur ; il est accompagné par un appauvrissement de la décoration intérieure : le visiteur semble être invité à se dépouiller de ses pensées terrestres au fur et à mesure que l'on précipite son ascension vers le sanctuaire...

...Il y a des ruines que la patine des siècles a embellies et comme fardées ; le temps n'a eu que des outrages pour la vieillesse d'Angkor Wat. Il l'a salie. Le *thma-phoc* (1) est devenu verdâtre à l'endroit où battent les pluies de la mousson du Sud-Est, violacé là où le soleil a cuit les façades, et, partout la pierre a pris une couleur terne et triste.

La pagode n'est à son avantage qu'à l'heure du coucher du soleil, à l'instant fugitif où ses derniers rayons projettent sur le temple des flammes d'or auxquelles s'opposent de grandes ombres violettes. Mais, pour sentir le charme

« mystérieux, le je ne sais quoi de divin de meuré en ces vieilles pierres, il faut errer dans les galeries d'Angkor Wat par une nuit de clair de lune, seul, sans torche, dans le grand silence qui plane sur la ruine, frémissant aux obscurités profondes des couloirs, cueillant au passage le sourire des *Apsaras* pâlies, tressaillant au bruit que les reptiles font en fuyant, anxieux du frôlement des chauves-souris qui veillent autour du sanctuaire »...

*Angkor-Thom.* — «... La forêt a escaladé les murs et la porte, a comblé le fossé de cent vingt mètres de largeur qui en défendait les approches. Sur la crête des murailles, sur les pinacles de la porte monumentale et jusque sur les têtes défigurées du dieu des Brahmanes, partout l'arbre touffu, le dernier conquérant d'Angkor, se dresse victorieusement ; dans les branches, des singes et des écureuils jouent sans méfiance...

...Angkor-Thom, Angkor la Grande, s'est effondrée sous la poussée des sèves. De ses monuments, il reste seulement quatre temples et un palais ruinés, quelques débris de chaussées, de terrasses et des vestiges de lacs artificiels. De ses fastes, évanouis dans la mémoire des hommes, il ne subsiste que de confuses légendes, et quelques inscriptions dont le déchiffrement commence à peine (2)...

...En face de nous, s'élève une montagne de blocs écroulés, hérissée d'arbres énormes. C'est ce qui fut le temple du Bayon, le plus beau et probablement le plus ancien des sanctuaires d'Angkor-Thom : aujourd'hui, un amas méconnaissable de murs éboulés, de galeries renversées, d'escaliers impraticables, de tours écrêtées, tordues, éventrées.

Sur cette œuvre de destruction lamentable s'élève triomphalement le figuier aux racines multipliantes, au tronc blanchâtre, tacheté comme celui du platane. Lorsque, à la faveur d'un peu de terre rencontrée par une graine, il a pris pied sur un monument, celui-ci est perdu ; la plante qui a germé sur ses flancs le culbutera. Les racines de l'arbuste, ténues comme des fils, s'insinuent entre les assises les mieux jointes et franchissent des distances surprenantes pour atteindre le sol. La sève remonte alors, gonflant peu à peu la racine ; celle-ci commence par écarter doucement les blocs et, grossissant toujours, finit par faire effondrer l'édifice, au sommet duquel l'arbre, vainqueur de la pierre, déploie son panache de menu feuillage.

Angkor-Wat... n'a jamais été abandonné par les bonzes qui ont empêché la végétation de l'entamer. Malheureusement, personne n'a défendu les ruines d'Angkor-Thom contre l'envahissement de la forêt et les dégâts sont depuis longtemps irrémédiables...»

Emile VEDEL, *Lumières d'Orient*, Paris, 1901, p. 113-122 (3)).

### La résurrection d'Angkor

«... En 1908, l'Ecole française d'Extrême-Orient put créer un poste de Conservateur d'Angkor et mon prédécesseur Jean Commaille (4) commença le lent et laborieux dégagement des monuments avec des crédits fort restreints. On put dire que Commaille fut l'animateur, le Prince charmant qui réveilla les merveilleux vestiges de la civilisation khmère, sorte de Belle au bois dormant au sein de la forêt touffue. Ce fut lui qui, avec des moyens de fortune, un outillage très primitif, des équipés de coolies non entraînées, put

« réaliser ce miracle : rendre vivantes, dans toute leur splendeur de jadis, ces deux merveilles architecturales que sont Angkor-Wat et le Bayon.

Ce que fut l'œuvre de Commaille, toutes les difficultés qu'il rencontra et dont il sut triompher par une ténacité et une décision de caractère peu communes, il faut, pour le savoir, lire ses rapports mensuels et son journal de fouille... Les pirates, suscités par le Siam, ou plus exactement par le Phya Kathatorn, infestèrent longtemps la province de Siam-Réap. Un samedi soir d'avril 1916, Commaille, en allant payer ses coolies sur les chantiers au milieu de la forêt d'Angkor, fut assassiné par une bande de pirates qui l'attendaient, cachés dans un fourré... L'attrait de la somme contenue dans la caisse qui accompagnait Commaille suffit à expliquer le crime.

Il faut songer qu'à cette époque, le poste de Siam-Réap était isolé durant toute la saison sèche, car aucune autre voie de communication que le Tonlé Sap et le Grand Lac ne reliait ce poste aux centres plus importants. La police sur place ne disposait que de moyens très insuffisants pour réprimer la piraterie. Le Résident de Siem-Réap, pour donner des soins au malheureux Commaille, qui respirait encore quand on l'eut ramené chez lui, fut réduit à demander des conseils au médecin de Battambang par le télégraphe.

Je fus chargé de continuer l'œuvre si tragiquement interrompue du premier Conservateur d'Angkor. Peu à peu l'humble village de Siam-Réap se développa... Des voies de communication furent créées et une série de routes traversèrent la forêt en tous sens pour relier les temples importants... L'outillage dont je disposais s'améliora ; des grues et des palans furent utilisés pour lever les pierres et des wagonnets Decauville évacuaient rapidement les terres retirées des fouilles. L'étude des monuments au moyen de plans relevés, croquis et photos, accompagna leur dégagement. Grâce à tous les documents ainsi recueillis, on peut se faire une idée précise et bien nette de ce qu'est l'architecture khmère ; on peut désormais la comparer avec les architectures similaires de l'Inde et des autres pays d'Extrême-Orient et apprécier sa valeur esthétique...

...Une première mission, celle de Dufour et Carpeaux, le fils du célèbre sculpteur, vint au Bayon pour photographier la longue suite des bas-reliefs, alors que le territoire était encore siamois. Ce fut la première fois qu'on introduisit la pelle et la pioche pour un dégagement, très sommaire, du célèbre temple et, pour la première fois, le chaos formidable autant que déconcertant qu'est ce monument, sans égal dans l'univers, consentit à livrer quelques-uns de ses secrets aux recherches des archéologues et écrivains d'art. J'ai dit : quelques-uns de ses secrets. Car le Bayon est un véritable mystère qui a déjà fait couler des torrents d'encre, sur lequel des articles, des ouvrages ont été écrits, des thèses soutenues et qui, encore aujourd'hui, réserve des surprises inattendues...

...On peut dire qu'il reste toujours du nouveau à découvrir dans les forêts du Cambodge, si nombreux qu'aient été les savants, les archéologues, les historiens d'art venus sur place essayer de déchiffrer les énigmes que propose les sphynx khmer...

...En un mot, la civilisation khmère a fini par prendre la place qu'elle mérite parmi les grandes civilisations de l'antiquité et du Moyen-Age... Désormais, l'École française d'Extrême-Orient est préparée et outillée

« pour remettre en état les temples naguère enfouis dans la brousse, ruinés et absorbés par la végétation. Partout où les équipes de coolies du service archéologique sont venues travailler, le monument présente à nos yeux sa silhouette d'autrefois ... »

(Henri MARCHAL, *Angkor, la résurrection de l'art Khmer et l'œuvre de l'École française d'Extrême-Orient*, Paris, s. d. (1945), p. 17-29.)

(1) *En cambodgien « pierre de boue ». Grès d'un grain très fin et d'un gris indécis, qui, fraîchement taillé, a l'apparence de boue solidifiée [E. Vedel].*

(2) *Attaché à la mission archéologique fondée en 1898, le Commandant Lunet de la Jonquière commença dès 1900 à établir son inventaire descriptif des monuments khmers. Le dégageage du Bayon fut entrepris à partir de 1901 par deux architectes de l'École Française d'Extrême-Orient, Dufour et Charles Carpeaux, le fils du grand sculpteur.*

(3) *E. Vedel visita Angkor en 1898, c'est-à-dire trois ans avant Loti. Avant d'être reprises dans Lumières d'Orient, ouvrage dédié par Vedel à Loti parvenu déjà à une grande notoriété littéraire, les impressions de Vedel parurent dans la Revue des Deux Mondes, le 1<sup>er</sup> février 1899, sous le titre : « Une excursion au pays d'Angkor ». Sur les emprunts faits par Loti à Vedel, cf. Eugène PUJARNISCLE, Grande Revue, octobre 1927.*

(4) *Jean Commaille, né à Marseille le 28 juin 1868. Commis des Services civils au Cambodge, puis attaché à l'École Française d'Extrême-Orient. Chargé le 14 juillet 1908 de la conservation d'Angkor, dont il réalisa le déblaiement et le premier aménagement. Auteur d'un Guide aux ruines d'Angkor, Paris, 1912.*

## L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN INDOCHINE JUGÉE PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ALBERT SARRAUT (1912)

[TEXTE 231]

*Dans les douze années qui séparent la fin de la période doumérienne du début de la première guerre mondiale, se succèdent à la tête de l'Union Indochinoise, abstraction faite des intérimaires, trois Gouverneurs Généraux seulement, dont la politique, il est vrai, n'offre pas toujours un modèle de continuité : Paul Beau, diplomate de carrière, ancien chef de cabinet de Hanotaux (1902-1908) ; Klobukowski, gendre de Paul Bert (1908-1910) ; Albert Sarraut, membre du Parlement comme Paul Bert et Doumer (1911-1914).*

*Tous les trois développent l'organisation administrative et matérielle instaurée par Doumer et s'efforcent de la compléter là où le besoin s'en fait sentir. Reprenant le programme libéral de Paul Bert, ils s'efforcent d'obtenir la collaboration des élites locales, un peu bousculées par Doumer, et de faire participer les populations autochtones à la vie publique (extension des organes représentatifs). Ils s'attachent à améliorer les conditions générales de vie des habitants : continuation des grands travaux d'intérêt économique, ralentis d'ailleurs par les difficultés budgétaires qui reparaissent ; extension et modernisation du système d'éducation, multiplication des écoles, ébauche d'une Université ; création du service de l'Assistance Médicale.*

*Les événements d'Extrême-Orient — victoire du Japon sur la Russie, révolution chinoise — l'accroissement des dépenses et l'aggravation de la fiscalité qui s'ensuit, l'impopularité des monopoles d'Etat, provoquent, en 1908 et en 1913, des remous d'agitation. Dès 1906, on voit s'élever des Nuages sur l'Indochine, Jean AJALBERT, 1913. Les décrets du 20 octobre 1911, qui renforcent l'armature du Gouvernement Général tout en respectant l'autonomie*

*des cinq états de la fédération, la politique d'humanité et de progrès pratiquée par Albert Sarraut, dissipent bientôt ces nuées. De 1914 à 1918, l'Indochine française, non seulement ne subit aucun trouble, mais s'associe activement à l'effort de guerre de la métropole et prend sa part dans la victoire commune.*

(Cf. DUONG VAN GIAO, L'Indochine française pendant la guerre, contribution à l'étude de la colonisation indochinoise, Paris, 1925.)

*Trop nombreux demeurent les étrangers et même les Français de France, qui ignorent à peu près tout de l'œuvre accomplie par la France en terre indochinoise dans le court espace de trois générations. Cette œuvre a donné lieu pourtant à une abondante littérature. Sans nous appesantir, nous nous bornerons à citer les quelques extraits ci-après d'un beau discours prononcé par Albert Sarraut, au cours de son premier Gouvernement Général, et de renvoyer à l'article de :*

Henri BRENIER, L'œuvre française en Indochine, Quelques données essentielles, *Le Monde français*, 4 octobre 1945 à janvier 1946, et à l'analyse que nous-même avons donnée dudit article in *B. S. Et. Indo.*, 1946<sup>11</sup>.

#### Discours prononcé par le Gouverneur Général Albert Sarraut, au Conseil du Gouvernement à Hanoï (octobre 1912)

«... J'ai vu ce que la France a réalisé en Indochine, et j'en suis fier pour notre patrie.

Certes, il serait inconcevable qu'en tant d'années on n'eût rien fait. Mais l'œuvre qui s'est accomplie est vraiment grande, utile, féconde, et elle honore profondément le pays qui l'a conçue. Nous sommes venus ici chargés d'une haute mission civilisatrice ; nous avons déjà largement tenu nos engagements. Nous pouvons sans jactance, mais sans crainte, affronter toute comparaison avec d'autres nations que l'on nous oppose sans cesse dans l'œuvre de la colonisation. Et de quelques fautes certaines que notre action ait été marquée, de quelques erreurs, de quelques vices d'organisation, de quelques abus même, encore incomplètement corrigés, dont on puisse relever la trace dans notre œuvre, Messieurs, avec quelle tranquillité, cependant, nous pouvons nous retourner vers l'indigène qui s'est confié à notre tutelle, pour lui dire :

« Compare ton état présent à ce qu'il était, avant le rayonnement de  
« l'âme française dans ton pays. Vois l'ordre, la paix et la sécurité régnant  
« désormais dans tes campagnes et tes villages, que désolaient et ravageaient  
« naguère le brigandage et la piraterie. Examine les garanties humaines de  
« la justice nouvelle, substituée au jugement, sommaire ou vénal, qui  
« disposait arbitrairement de ta vie, de ta personne et de tes biens. Regarde  
« germer, chaque jour plus vaste, la rizière féconde sur le sol que depuis  
« tant d'années recouvrait la brousse inculte. Penche-toi sur la mine pro-  
« fonde qui arrache au cœur de la terre des richesses dont tu prends ta part.  
« Compte dans tes ports et tes rades, les vaisseaux toujours plus nombreux  
« qui apportent, pour améliorer et orner ta vie, les produits du labeur des  
« grands peuples civilisés et recueillent les fruits de ton propre travail pour  
« leur ouvrir en d'autres pays des débouchés rémunérateurs. Considère ces

« larges routes et ces chemins de fer rapides qui ont remplacé, à travers la  
« forêt redoutable, la plaine sans fin ou l'abrupte montagne, les ornières  
« du sentier, où tu peinais, pendant des journées entières, pour aller de ta  
« province à la province voisine. Mesure du regard ces ponts audacieux,  
« jetés par-dessus les gouffres ou lancés sur le lit des grands fleuves débordés,  
« où tu aventurais en tremblant ton radeau fragile. Reconnais la blanche  
« maison d'école qui sourit à tes enfants et leur ouvre désormais ses portes  
« fraternelles, à l'endroit où croupissait naguère ton ignorance misérable.  
« Bois l'eau limpide que te versent ces fontaines et ces citernes, au lieu de la  
« boue infecte que tu allais puiser à la mare commune. Pénètre librement  
« dans ces hôpitaux, ces maternités, ces dispensaires, où, sur la souffrance  
« et les plaies de tes frères et de tes sceurs, se penche la pitié secourable de la  
« science occidentale. Regarde bien tout cela, et demande-toi si la protec-  
« tion française a été un vain mot, si quelque autre nation du monde aurait  
« pu te donner davantage, et si tu aurais pu toi-même, par tes seules forces  
« et tes seuls moyens, te procurer cet ensemble de progrès et de bienfaits ».

Voilà, Messieurs, ce que nous pouvons dire à nos protégés : et telles sont les constatations, précieuses à notre fierté nationale, qu'il m'a été permis de faire durant que je parcourais les divers pays de l'Indochine ».

(Repr. par Paul COLLARD, *Cambodge et Cambodgiens. Métamorphose du royaume khmer par une méthode française de protection*. Paris, 1925, p. 300-302.)



---

## ÉPILOGUE

### L'INDÉPENDANCE DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIETNAM

« Vous êtes une grande pensée vivante, active, créatrice. Nous sommes une grande pensée méditative et calme qui se complait dans le pieux recueillement des choses mortes. Pourtant, vous avez su par le chemin de l'esprit et du cœur respecter notre passé et le faire servir à la glorieuse édification de votre avenir. Par une suprême et subtile intelligence, chez nous, vous n'avez rien renié, rien méprisé ».

(S. M. l'Empereur KHAÏ-DINH, 1922).

*La colonisation a mauvaise presse, en général, de nos jours. Elle est âprement discutée, non seulement dans certaines de ses modalités d'application, mais jusque dans son principe même.*

*Un ouvrage purement scientifique n'a pas à prendre position en cette matière. Cependant, il est difficile de ne pas constater que, depuis l'époque des grandes migrations, où elle s'est manifestée pour la première fois, jusqu'aux temps modernes, où, en raison du perfectionnement des moyens de communication, elle a revêtu une ampleur toute nouvelle, l'expansion coloniale a contribué, plus largement et plus efficacement que tout autre phénomène historique, à la diffusion des lumières et à la mise en valeur du globe terrestre.*

*Pour se convaincre de cette vérité d'évidence, il suffit de se poser la question suivante : qu'en serait-il du monde, à l'heure actuelle, si, par exemple, dans l'antiquité, la Grèce n'avait pas essaimé sa culture sur l'ensemble du bassin méditerranéen ? Si, au Moyen-Age, les croisades n'avaient pas révélé l'une à l'autre l'Europe et l'Asie ? Si les grandes découvertes et les conquêtes dont elles ont été suivies n'avaient pas eu lieu et si, par conséquent, les deux Amériques, le pourtour du continent asiatique et l'ensemble du continent africain, ayant continué à vivre repliés sur eux-mêmes, demeureraient aujourd'hui placés dans les conditions d'existence où ils se trouvaient avant qu'ils n'aient été pénétrés transformés, fécondés par le génie constructif des hommes venus d'Europe ?*

*Le fait colonial doit donc être considéré en dehors de tout esprit de dénigrement systématique et passionné. Il doit être apprécié en toute objectivité, selon chaque cas d'espèce, comme un fait, comme un fait qui n'est pas nécessairement bienfaisant, mais qui n'est pas non plus fatalement catastrophique dans ses résultats immédiats ou lointains. On ne manquera pas d'objecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les abus du droit de conquête, mais a-t-on réfléchi au fait que seuls seraient fondés à porter sur la colonisation une condamnation catégorique les peuples qui, jamais, à aucun moment de leur histoire, ne furent enclins à nourrir des visées d'expansion, à rechercher par la force des armes des agrandissements aux dépens de leurs voisins ? Existe-t-il beaucoup de ces peuples ?*

A cet égard, d'ailleurs, en ce qui concerne les contrées qui font l'objet du présent ouvrage, on ne saurait oublier que la France ne s'est immiscée par voie de conquête que dans l'un seulement des trois états constitutifs de l'ancienne Union Indochinoise. C'est spontanément, en effet, volontairement, pacifiquement, que les populations cambodgiennes, puis les populations laotiennes se sont placées sous l'égide de la France.

En tout état de cause, et quelle que soit la légitimité de la colonisation, légitimité qui, sur le plan moral, ne peut se soutenir que dans la mesure où le peuple dominateur est susceptible d'apporter au peuple dominé un indéniable enrichissement, il est certain que la colonisation ne saurait être une fin dernière, une fin en soi, mais qu'elle doit être un stade intermédiaire, un état transitoire. Toute colonisation humainement conçue et sagement conduite est destinée à trouver son aboutissement normal dans l'émancipation des peuples colonisés.

Pareille conception n'a jamais cessé d'être celle de la France. Qu'ils aient été inspirés jadis par l'idéal chrétien de la conversion des peuples d'outre-mer à une religion estimée supérieure, ou que, depuis 1789, ils aient été mûs le plus souvent par l'idéal révolutionnaire, tendant à soustraire les peuples attardés ou léthargiques aux lourdes servitudes d'un autre âge et à promouvoir l'égalité de droits entre des créatures toutes douées de raison, les gouvernements successifs de la France ont toujours pensé qu'un jour viendrait, plus ou moins proche selon le degré d'évolution des sociétés intéressées, où les peuples colonisés seraient appelés à recouvrer la plénitude de leurs droits de souveraineté, droits temporairement aliénés, mais par essence imprescriptibles.

Dans le grand courant de rénovation qui a secoué la planète à l'issue de la seconde guerre mondiale, la France a pensé que cette heure de l'émancipation terminale avait sonné pour les parties de la péninsule indochinoise placées plusieurs siècles durant sous l'influence de ses idées morales, et, depuis quatre-vingt-dix ans, quatre-vingts ans, soixante-dix ans, sous son obédience politique.

L'indépendance respective des trois pays de l'Union Indochinoise a été reconnue et proclamée par une série d'actes dont on trouvera ci-après la teneur essentielle. Ces actes constituent l'épilogue logique et naturel du présent ouvrage.

Cf. notamment : Roger LEVY, L'Indochine et ses traités, Paris 1946. Actes définissant les rapports des états associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la France, Publications de la documentation française, Notes et Etudes documentaires, n° 1295, mars, 1950.  
Phil. DEVILLERS, Histoire du Vietnam de 1940 à 1952, Paris, 1952.  
P. MUS, Vietnam, Sociologie d'une guerre, Paris, 1952.

## VIETNAM

Echange de lettres du 8 mars 1949

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE,  
A S. M. BAODAI,

Paris, 8 mars 1949,

« Sire,

Vous avez bien voulu exprimer le désir de voir confirmer et préciser, en ce qui concerne l'unité et l'indépendance du Vietnam, les principes posés par la déclaration commune faite le 5 juin 1948, en baie d'Along, par

« M. Emile Bollaert, Haut Commissaire de France en Indochine, et le Général Nguyen Van Xuan, Président du Gouvernement Central Provisoire du Vietnam, en présence de Votre Majesté...

... Je confirme au nom du Gouvernement de la République française mon accord aux dispositions ci-dessous énoncées :

### I. — *Unité du Vietnam.*

Nonobstant les traités antérieurs dont elle pourrait se prévaloir, la France réaffirme solennellement sa décision de n'opposer aucun obstacle de droit ou de fait à l'entrée de la Cochinchine dans le sein du Vietnam, défini comme constitué par la réunion des territoires du Tonkin (Nord Vietnam), de l'Annam (Centre Vietnam) et de la Cochinchine (Sud Vietnam).

Mais le rattachement de la Cochinchine au reste du Vietnam ne pourra être considéré comme légalement acquis qu'après libre consultation des populations intéressées ou de leurs représentants...

... Le Gouvernement français renonce à se prévaloir du statut particulier conféré par ordonnances royales aux trois villes de Hanoi, Haiphong, Tourane (1).

L'administration des populations non vietnamiennes, dont l'habitat historique est situé sur le territoire du Vietnam tel qu'il vient d'être défini et qui ont toujours relevé traditionnellement de la Couronne d'Annam, fera l'objet de statuts particuliers, consentis aux représentants de ces populations par S. M. l'Empereur. Ces statuts seront déterminés en accord avec le Gouvernement de la République Française, qui a, sur ce point, des obligations particulières vis-à-vis de ces populations. Ils devront garantir à la fois les droits éminents du Vietnam et la libre évolution de ces populations dans le respect de leurs traditions et de leurs coutumes.

### II. — *Question diplomatique.*

La politique extérieure de l'Union française, dans le cadre de laquelle le Vietnam exerce ses droits par ses délégués au Haut Conseil et par sa diplomatie ci-dessous définie, sera examinée et coordonnée sous la direction et la responsabilité du Gouvernement de la République française, en Haut Conseil de l'Union, où le Gouvernement du Vietnam sera représenté par des délégués librement choisis par lui.

Pour l'exécution des directives générales ci-dessus, en matière de politique extérieure, S. M. l'Empereur du Vietnam associera l'activité de sa diplomatie à celle de l'Union française...

Le Gouvernement de la République française s'engage à présenter et à soutenir la candidature du Vietnam lorsqu'il remplira les conditions générales prévues par la Charte des Nations Unies pour l'admission à cet organisme.

### III. — *Questions militaires.*

Le Vietnam a son armée nationale, chargée du maintien de l'ordre, de la sécurité interne et de la défense de l'Empire. Dans ce dernier cas, elle est

« éventuellement appuyée par les Forces de l'Union française. L'armée vietnamienne participe également à la défense des frontières de l'Union française contre tous ennemis extérieurs...

#### IV. — *Souveraineté interne.*

Le Gouvernement du Vietnam exercera dans leur plénitude les attributions et prérogatives qui découlent de sa souveraineté interne. Il passera avec le Haut Commissaire de France en Indochine les conventions particulières ou provisoires, qui, compte tenu des circonstances, détermineront les modalités de transfert au Vietnam des compétences précédemment exercées par l'autorité française. Le Gouvernement du Vietnam fera appel par priorité aux ressortissants de l'Union française...

#### V. — *Questions judiciaires.*

Le Vietnam reçoit pleine et entière juridiction pour toutes les instances civiles, commerciales et pénales sur tout le territoire du royaume...

#### VI. — *Questions culturelles.*

Dans les cycles primaires et secondaires, la France peut ouvrir librement au Vietnam des établissements d'enseignement publics et privés sous la seule réserve de l'observation des lois et règlements territoriaux en cette matière...

... Le Vietnam accepte que la langue française ait, dans son enseignement secondaire, une place suffisante pour permettre éventuellement de suivre les cours supérieurs en cette langue à la fin de ce cycle ; il s'efforcera d'en assurer l'enseignement dans le plus grand nombre possible d'écoles primaires... Un système d'équivalences entre les diplômes vietnamiens et les diplômes officiels français sera établi. Le Vietnam a le droit de pourvoir librement à son enseignement supérieur ; de même, il reconnaît à la France le droit de continuer au Vietnam son enseignement supérieur au titre de l'Union française...

#### VII. — *Questions économiques et financières.*

Les ressortissants vietnamiens en France et, dans les autres parties de l'Union française, les ressortissants français et les ressortissants de l'Union française au Vietnam jouiront de la même liberté d'établissement que les nationaux dans le cadre des lois et règlements territoriaux...

... Le Gouvernement de la République et moi-même sommes convaincus que la mise en œuvre rapide par Votre Majesté et le Représentant de la France, dans un esprit de mutuelle confiance et de bonne volonté réciproque, des dispositions qui précèdent, contribuera efficacement au rétablissement de la paix au Vietnam, librement uni dans l'égalité et l'amitié avec la France.

Je prie Votre Majesté... \*

Vincent AURIOL.

SA MAJESTÉ BAODAI AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE,

Paris, 8 mars 1949,

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre de ce jour, rédigée comme suit...

... J'ai l'honneur de vous donner mon accord sur le contenu et les termes de cette lettre. Je suis convaincu que la mise en œuvre, dans un esprit de confiance réciproque et de compréhension mutuelle, des dispositions qui y sont contenues, permettra le rétablissement rapide de la paix au Vietnam. J'ai également la certitude que le Vietnam, désormais étroitement uni à la France dans l'unité et l'égalité, contribuera efficacement à la grandeur et à la prospérité de l'Union française.

Je vous prie, Monsieur le Président... »

BAODAI.

## CAMBODGE

TRAITÉ DU 8 NOVEMBRE 1949

« Le Président de la République française, Président de l'Union française, et Sa Majesté le Roi du Cambodge, qui a désigné, à cette fin, pour son plénipotentiaire Son Altesse Royale Kom Luong Sisowath Monipong, munie à cet effet des pouvoirs nécessaires,

Désirant conclure l'acte qui définira les rapports de la France avec le Cambodge et confirmer l'indépendance du Cambodge ainsi que la parfaite amitié et l'étroite association d'intérêts qui unissent la France et le Cambodge,

Résolus à établir les bases nouvelles pour le développement de leurs rapports tenant compte des besoins de la France et du Cambodge et de l'Union française,

Sont convenus des dispositions suivantes :

ART. 1<sup>er</sup>. — La République française reconnaît le Royaume du Cambodge comme un Etat indépendant.

Le Royaume du Cambodge réaffirme son adhésion à l'Union française en qualité d'Etat associé.

ART. 2. — La France et le Cambodge se prêteront aide et assistance mutuelles selon les principes de l'Union française.

Le Gouvernement de la République garantit les frontières actuelles du Royaume du Cambodge...

...ART. 4. — Le Gouvernement Royal du Cambodge exerce, dans leur plénitude, les attributions et prérogatives qui découlent de sa souveraineté interne. Il passera avec le Haut Commissaire de France en Indochine les accords particuliers ou provisoires, qui, compte tenu de l'état de fait existant, détermineront les modalités de transfert au Cambodge des compétences précédemment exercées par l'autorité française...

...ART. 14. — Le Cambodge a une armée nationale, chargée du maintien de l'ordre, de la sécurité intérieure et de la défense des frontières. Dans ce dernier cas, il reçoit l'assistance des forces de l'Union française. L'armée cambodgienne participe également à la défense des frontières de l'Union française contre tous ennemis extérieurs...

...ART. 18. — Le Cambodge est habilité à négocier et à conclure des accords internationaux concernant ses intérêts particuliers...

...ART. 20. — Le présent traité, qui constitue l'acte prévu à l'article 61 de la Constitution de la République française, entre en vigueur à la date de sa signature...

[ L'article 20 est suivi d'une déclaration conjointe, signée le même jour réservant les droits et intérêts que le Cambodge pourrait être amené ultérieurement à faire valoir à l'égard de la Basse-Cochinchine au Sud Vietnam ].

Fait à Paris, le 8 novembre 1949, en double exemplaire ».

Vincent AURIOL.  
S. A. R. MONIVONG.

## LAOS

### Convention du 19 juillet 1949

« M. Vincent Auriol, Président de la République française, Président de l'Union française, et Sa Majesté Sisavang Vong, Roi du Laos,

Ont convenu des dispositions suivantes :

#### I. — *Indépendance. Union française*

La République française reconnaît le Royaume du Laos comme un Etat indépendant.

Le Royaume du Laos réaffirme son adhésion à l'Union française en qualité d'Etat associé...

#### II. — *Engagements réciproques*

La République française s'engage : A) à assurer la défense des frontières du Royaume en collaboration avec l'armée nationale laotienne... ; B) à mettre à la disposition du Royaume du Laos ses missions diplomatiques, qui pourront comprendre dans leur sein un représentant du Laos. D'autre part, le Royaume du Laos pourra être représenté par une mission diplomatique propre dans certains pays qui seront déterminés après accord avec le Gouvernement français... ; C) à représenter et à soutenir la candidature du Royaume du Laos à l'organisation des Nations Unies... ; E) à fournir, pendant une période donnée et dans des conditions déterminées une aide financière au Laos...

Le Royaume du Laos s'engage : A) à accorder à l'Union française le droit de faire stationner et circuler sur le territoire laotien les forces terrestres, maritimes ou aériennes nécessaires tant à la défense des frontières extérieures du Laos qu'à la défense commune des Etats de l'Indochine... ; B) à

« accorder toutes facilités pour le recrutement des contingents nécessaires à la mise sur pied et à l'entretien d'unités mixtes franco-laotiennes entrant dans la composition des troupes de l'Union française... ; C) à accorder aux ressortissants français et aux ressortissants de l'Union française... les mêmes libertés démocratiques qu'à ses nationaux dans le cadre de ses lois et règlements territoriaux...

#### TITRE IV

1° L'échange de lettres du 25 novembre 1947 et du 14 janvier 1948, la présente convention et les conventions annexes formeront l'article prévu à l'article 61 de la Constitution française. Elles annuleront et remplaceront tous les actes antérieurs qui ont pu être passés entre la France et le Laos.

2° Des conventions annexes détermineront, compte tenu des circonstances et des engagements internationaux contractés par la France, les modalités de transfert au Laos des compétences actuellement exercées par les Autorités françaises.

3° La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. »

Vincent AURIOL  
H. QUEUILLE  
R. LECOURT.

SISAVANG VONG  
CHAO BOUN OUM.

#### Déclaration solennelle du 3 juillet 1953

5 juillet 1953,

Voici le texte de la *déclaration* que M. Joseph Laniel, Président du Conseil, assisté de MM. Paul Reynaud, Vice-président du conseil, et Marc Jacquet, Secrétaire d'Etat, a faite aux représentants diplomatiques des trois Etats associés d'Indochine :

« Le Gouvernement de la République française, réuni en conseil des ministres, s'est livré à l'examen des rapports de la France avec les Etats associés d'Indochine.

Il estime le moment venu d'adapter les accords passés par eux avec la France à la position qu'ils ont su acquérir avec son entier appui dans la communauté des peuples libres.

Respectueuse des traditions nationales et des libertés humaines, la France, au cours d'une coopération bientôt séculaire, a conduit le Cambodge, le Laos et le Vietnam au plein épanouissement de leur personnalité, et a maintenu leur unité nationale. Par les accords de 1949 elle a reconnu leur indépendance, et ils ont accepté de s'associer à elle dans l'Union française.

Le Gouvernement de la République désire faire aujourd'hui une déclaration solennelle.

Durant le délai de quatre années qui s'est écoulé depuis la signature des accords, la fraternité d'armes s'est affirmée davantage entre les armées de l'Union française et les armées nationales des Etats associés, grâce au développement de celles-ci, qui prennent chaque jour une place plus importante dans la lutte contre l'ennemi commun.

Dans le même temps les institutions civiles des trois nations se sont

« mises en mesure d'assumer l'ensemble des compétences incombant aux Etats modernes, tandis que l'audience internationale de leurs gouvernements s'est étendue à la majorité des pays qui constituent l'Organisation des Nations Unies.

La France juge que dans ces conditions il y a lieu de parfaire l'indépendance et la souveraineté des Etats associés d'Indochine en assurant, d'accord avec chacun des trois gouvernements intéressés, le transfert des compétences qu'elle avait encore conservées dans l'intérêt même des Etats, en raison des circonstances périlleuses nées de l'état de guerre.

Le Gouvernement français a décidé de convier chacun des trois Gouvernements à convenir avec lui du règlement des questions que chacun d'eux estimera devoir poser dans les domaines économique, financier, judiciaire, militaire et politique, dans le respect et la sauvegarde des intérêts légitimes de chacune des parties contractantes.

Le Gouvernement de la République forme le vœu qu'une entente sur ces divers points vienne resserrer l'amitié qui unit la France et les Etats associés dans l'Union française » (2).

### **Traité d'amitié et d'association entre la République Française et le Royaume du Laos**

« M. Vincent AURIOL, Président de la République française, Président de l'Union française,  
et S. M. SISAVONG VONG, Roi du Laos,

constatant que la France a intégralement rempli les engagements qu'elle avait pris en vue d'assurer au Laos l'exercice de sa pleine souveraineté et de sa pleine indépendance, confirmés par la déclaration du 3 juillet 1953,

animés d'un égal désir de maintenir et de renforcer les liens d'amitié traditionnelle qui unissent leurs deux pays et qui ont été consacrés et renforcés par l'adhésion du Royaume du Laos à l'Union française,  
sont convenus de ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER

La République française reconnaît et déclare que le Royaume du Laos est un Etat pleinement indépendant et souverain. En conséquence, il est substitué à la République française dans tous les droits et obligations résultant de tous traités internationaux, ou conventions particulières, contractés par celle-ci au nom du Royaume du Laos ou de l'Indochine Française, antérieurement à la présente convention.

#### ARTICLE 2

Le Royaume du Laos réaffirme librement son appartenance à l'Union française, association de peuples indépendants et souverains, libres et égaux en droits et en devoirs, où tous les associés mettent en commun leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union.

Il réaffirme sa décision de siéger au Haut Conseil où, sous la présidence du « Président de l'Union française, sont assurées la coordination de ces moyens et la conduite générale de l'Union.

## ARTICLE 3

« La France s'engage à appuyer et soutenir devant les instances internationales la souveraineté et l'indépendance du Laos.

## ARTICLE 4

La France et le Laos s'engagent à participer en commun à toute négociation éventuelle ayant pour but de modifier les conventions qui lient actuellement entre eux les Etats Associés.

## ARTICLE 5

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage, sur son propre territoire, à garantir aux nationaux de l'autre le même traitement que celui qui est réservé à ses propres nationaux.

## ARTICLE 6

Les deux Hautes Parties contractantes, dans l'éventualité où les accords qui régissent actuellement leurs relations économiques viendraient à être modifiés, s'engagent mutuellement à s'accorder des avantages, notamment sous la forme de préférences tarifaires.

## ARTICLE 7

Des conventions particulières définissent les modalités de l'association entre la République française et le Royaume du Laos. Le traité et les conventions particulières annulent et remplacent tous les actes de même nature antérieurement passés entre les deux Etats.

## ARTICLE 8

Le présent Traité et les conventions particulières, sauf stipulations contraires pour celles-ci, entreront en vigueur aux dates de leurs signatures. Les instruments de ratification du présent Traité seront échangés dès son approbation par les instances constitutionnelles françaises et lao.

Fait à Paris, le vingt-deux octobre 1953 ».

(1) *Les textes auxquels fait allusion ce passage sont les ordonnances de l'Empereur Khai-Dinh d'octobre 1888, ayant érigé en concessions françaises le territoire des trois villes en question.*

(2) *Conformément aux promesses faites par lui dans la déclaration du 3 juillet 1953, le Gouvernement français :*

1) *a procédé aux transferts des dernières compétences qu'il détenait : accords et conventions des 19-20 décembre 1954. Ces transferts ont été complètement et effectivement réalisés dès le début de l'année 1955 ;*

2) *s'est offert à déjurer bilatéralement un nouveau statut des relations entre la France et chacun des Etats d'Indochine dans le respect de l'indépendance et de l'égalité des parties contractantes. Les négociations entreprises ont été retardées tant avec le Vietnam qu'avec le Cambodge pour des motifs d'ordre international ou d'ordre interne. Avec le Laos, elles ont abouti, le 22 octobre 1953, au traité d'Amitié et d'Association reproduit ci-dessus.*

## INDEX DES PRINCIPAUX PERSONNAGES CITÉS

(Les chiffres renvoient aux textes numérotés)

### A

ADRAN (Evêque d') : 38, 56, 88, 92, 97, 104, 110, 128, 157, 193, 222.  
•ALLEYRON : 184.  
ALIZÉ DE MATIGNICOURT : 148.  
ANG-DUONG : 132-184.  
ANSART : 157, 159.  
APRÈS DE MANNEVILLE (d') : 39, 40, 69, 82, 146.  
ARBAUD (Général d') : 167, 174, 192.  
ARIÈS (d') : 143, 146.  
ARTAUD (Père) : 57, 58.  
ASSAQUA : 184.  
AUBARET : 145, 155, 157, 162, 182, 185.  
AUDE : 149.  
AUSSOLEIL (Père) : 132.  
AVÉRA (d') : 136, 168.

### B

BAIN DE LA COQUERIE : 196, 198.  
BALDINOTTI (Père) : 4, 14, 30.  
BALGUERIE-STUTTENBERG : 96, 99, 103, 106, 107.  
BALNY D'AVRICOURT : 196, 198, 207.  
BAPHUC : 226.  
BARBÉ : 145, 146.  
BARIZY : 84, 86, 87, 100.  
BARON (Samuel) : 30.  
BARROT : 116, 118.  
BARROW (John) : 68, 86, 90.  
BAVIER-CHAUFFOUR : 206.  
BEAU (Paul) : 229, 231.  
BENNETAT (Mgr) : 34, 49.  
BERNARD (colonel) : 229.  
BERNEUX (Père) : 116, 122.  
BERT (Paul) : 202, 220, 222, 231.  
BERTHE DE VILLERS : 204, 206, 207.  
BEUREL (Père) : 132.  
BILLOT : 218.  
BISMARCK : 173, 194, 199.  
BIZEMONT (de) : 168.  
BLANCART : 81.  
BLANCSUBÉ : 172, 173, 178, 180, 202.  
BOBILLOT : 216.  
BOIRET (Père) : 60, 73, 75, 76.

BONARD (Amiral) : 141, 148 à 157, 159 à 163, 168, 174, 181, 186, 200, 209, 213.  
BONNAL : 207, 211.  
BONNARD (Père) : 129, 130.  
BONNECHOSE (Mgr de) : 138.  
BOREL : 96, 103, 106, 107, 118, 126.  
BORRI (Père Christophe) : 1, 14, 16, 43.  
BOSSANT (Général) : 167, 189.  
BOUCHARD (Père) : 12.  
BOUÉ DE LAPEYRÈRE (Amiral) : 215.  
BOUET (Général) : 208, 209.  
BOUGAINVILLE : 106.  
BOUILLET : 196 à 200.  
BOUILLEVAUX (Père) : 140, 170, 180.  
BOURBOULON (de) : 129, 130, 134, 136, 138, 139.  
BOURDAIS : 148.  
BOURÉB : 205, 207, 210, 213.  
BOURGES (Mgr de) : 8, 28, 30.  
BOWRING : 134, 136.  
BRANDA : cf. Reveillère.  
BRENIER (baron) : 136 à 138, 154.  
BRENIER (Henry) : 228, 231.  
BRIÈRE DE L'ISLE (Général) : 181, 184, 212, 214, 216, 220.  
BRINDEAU (Père) : 8.  
BROSSART DE CORBIGNY : 200.  
BROU : 166.  
BRUN (Charles) : 208.  
BUZOMI (Père) : 1, 2, 4.

### C

CAMPENON (Général) : 216, 217.  
CANH (Prince) : 61, 62, 64, 71, 75, 77, 78, 101, 110.  
CARAMAN (Thomas) : 186, 189, 190.  
CARNÉ (de) : 168, 169.  
CARREAU : 206, 207.  
CASPAR (Mgr) : 209.  
CASTRIES (de) : 64, 69, 81.  
CÉCILLE (Amiral) : 121, 123, 124, 126, 132, 136, 166, 174.  
CHAIGNEAU (Eugène) : 104, 105, 107, 137.

CHAIGNEAU (Jean-Baptiste) : 78, 84, 88, 93, 94, 96, 98, 100, 108, 110, 112.  
 CHAIGNEAU (Michel Duc) : 91, 95, 99, 101.  
 CHALLEMEL-LACOUR : 205, 206, 208, 210.  
 CHAMAISON (Père) : 137.  
 CHAMPEAUX (de) : 202, 203, 209.  
 CHAPDELAIN (Père) : 139.  
 CHAPMAN : 56.  
 CHAPPELAIN : 27, 28.  
 CHARNER (Amiral) : 141, 144, 149, 151, 156, 160 à 162, 166, 181, 209.  
 CHARRIER (Père) : 116, 122.  
 CHASSELOUP-LAUBAT : 110, 145, 147, 149 à 151, 156 à 158, 160, 166, 168, 174, 181, 182, 185.  
 CHEVALIER : 56, 61.  
 CHEVREUIL (Père) : 7.  
 CHOISY (Abbé de) : 20, 24.  
 CHHUN : 182.  
 CINTRAT : 136, 137.  
 CLÉMENCEAU : 173, 217, 221, 229.  
 CLOUÉ (Amiral) : 202, 203.  
 COFFYN : 161.  
 COLBERT : 26, 27.  
 COLLIER : 133.  
 COLOMER (Mgr) : 192, 195.  
 COMBIER : 180.  
 COMMAILLE : 230.  
 CONSTANS : 218, 222, 227, 228.  
 CONWAY (de) : 64, 66 à 71.  
 CORNULIER-LUCINIÈRE (de) : 159, 172, 173, 185, 188.  
 COSSIGNY (Charpentier de) : 63, 69, 71, 83, 91, 92.  
 COURBET (Amiral) : 154, 208 à 215, 219, 224.  
 COURCY (de) : 131, 132, 136.  
 COURCY (Général de) : 216, 220, 222.  
 COURSON DE LA VILLE HÉLIO : 106.  
 COURTAULIN (Père de) : 10, 12, 24.  
 COURTIN : 203.  
 COUSIN-MONTAUBAN (Général) : 145, 148.  
 COUTANCEAU DES ALGRAINS : 63.  
 CRAWFURD : 93, 106.  
 CUÉNOT (Mgr) : 110, 112, 115, 116, 126.

## D

DARTIGE DU FOURNET : 225.  
 DAVIS : 126.  
 DAYOT : 73, 83, 85, 87, 88, 90, 92, 98, 103.  
 DECAEN (Général) : 83, 89, 92.  
 DELAMOTTE (Père) : 135.  
 DELAPORTE : 168, 169, 180, 208.  
 DELCASSÉ : 225, 229.  
 DELONCLE : 180, 225.  
 DEO VAN TRI : 225.  
 DESMOULINS : 126, 181, 182.

DESPIAU : 96, 101, 106.  
 DES VARANNES : 171.  
 DEYDIER (Mgr) : 8, 28.  
 DIAZ (Mgr) : 138.  
 DOMINÉ : 216.  
 DOMPIERRE D'HORNOY (Amiral) : 194, 199.  
 DONG-KHANH : 209, 222.  
 DONNIER : 216.  
 DOUAI (Père) : 123.  
 DOUDART DE LAGRÈE : 168, 169, 180 à 184, 186, 188, 225.  
 DOUMER : 180, 222, 223, 227, 228, 231.  
 DROUHIN DE LHUYS : 126, 129 à 131, 154, 156, 158, 168, 181, 185.  
 DUBOC : 215.  
 DUCAMPER : 106.  
 DUCHEMIN (Général) : 226.  
 DUCHESNE : 216.  
 DUCLERC : 202, 205.  
 DUCLOS (Père) : 116, 122, 125, 135.  
 DUFRÉNIL : 225.  
 DUGENNE : 214, 226.  
 DUMONT : 44.  
 DUPERRÉ (Amiral) : 167, 177, 190, 198, 200, 201, 220.  
 DUPELIX : 42, 49, 52, 106.  
 DUPRÉ (Amiral) : 158, 159, 167, 173 à 177, 187, 188, 193 à 201, 213.  
 DUPRÉ-DEROUËDE : 142, 144.  
 DUPUIS (Jean) : 169, 180, 192 à 202, 224, 228.  
 DUTREUILH DE RHINS : 200.  
 DUVAL (Charles) : 155.

## E

ENTRECASTEAUX (d') : 63, 66, 70.  
 ESMEZ : 195, 199.  
 ESTAING (Amiral d') : 53.  
 ETIENNE (Eugène) : 222, 227.  
 EUGÉNIE (Impératrice) : 138, 171, 173.

## F

FARON (Général) : 170, 175.  
 FAURE (Félix) : 202, 206, 222.  
 FAVIN-LEVÊQUE : 122.  
 FENOUIL (Père) : 169.  
 FERET (Père) : 11, 31.  
 FERRY (Jules) : 148, 200, 202, 205, 206, 209, 210, 212 à 214, 217, 218, 220, 222, 224, 228.  
 FORCADE (Mgr) : 123, 126, 127, 129.  
 FORNIER-DUPLAN : 124.  
 FORSANZ (de) : 85, 87.  
 FORTH-ROUEN : 117, 126, 129, 130, 136.  
 FOURICHON (Amiral) : 118, 136, 137, 173.  
 FOURNIER (Amiral) : 213, 214, 218.  
 FRANCELLI : 202.

FREPPÉ (Mgr) : 220.  
 FREYCINET (Saules de) : 143.  
 FREYCINET (Ministre) : 143, 202, 203,  
 205, 216, 217, 220 à 222.  
 FRIELL : 42, 44, 45, 55.  
 FUCHS : 203, 206.

## G

GAGELIN (Père) : 111, 113, 135.  
 GALLIÉNI (Maréchal) : 226.  
 GALLIMARD : 142, 161.  
 GALY (Père) : 116, 122.  
 GAM (Mathieu) : 125, 135.  
 GAMBETTA : 164, 178, 202, 203, 212,  
 221, 222.  
 GARCERIE : 225.  
 GARNIER (Francis) : 156, 158, 159, 165,  
 168, 173 à 175, 177, 180, 192, 201,  
 \* 204 à 208, 215, 225, 228.  
 GARNIER (Léon) : 195, 196.  
 GAUTHIER (Mgr) : 170.  
 GAUTIER (Théophile) : 173.  
 GELLEY : 186.  
 GENTIL DE LA BARBINAIS : 41.  
 GÉRARD : 225, 228.  
 GERAUD : 126.  
 GERVAIS (Amiral) : 146.  
 GIA-LONG : 57 à 96, 98 à 102, 110,  
 134, 136, 137, 157, 170, 175, 196, 209.  
 GIBERT DES MOLIÈRES : 174.  
 GIOVANNINELLI (Général) : 216.  
 GIQUEL : 214.  
 GOUGE (Père) : 39.  
 GOUGEARD : 148, 164, 202, 203.  
 GOURDON : 215.  
 GRAMMONT (de) : 161, 163.  
 GRÉVY (Jules) : 202, 205, 206.  
 GRILLET (Père) : 95.  
 GROSGURIN : 225.  
 GUIAIN (Père) : 31.  
 GUIZOT : 118 à 121, 137.

## H

HAINCQUES (Père) : 8.  
 HAÏTCE : 228.  
 HAM-NGHI : 209, 220.  
 HANOTAUX : 228, 231.  
 HARMAND : 197, 208, 209, 212, 225.  
 HAUSSMANN : 124.  
 HAUTEFEUILLE : 195, 199.  
 HENNECART : 181, 182.  
 HERBINGER : 216.  
 HESTRET (Père) : 132.  
 HOANG KE VIEM : 24.  
 HEUTTE (Père) : 33.  
 HUC (Père) : 129, 136, 137.

## J

JACCARD (Père) : 111, 113, 115, 135.  
 JANIN (Père) : 182.

JAUSSAUD : 93.  
 JAUREGUIBERRY (Amiral) : 140, 143,  
 145, 146, 177, 178, 180, 201 à 203,  
 205, 206, 213.  
 JAURÈS (Amiraux Jean et Constant) :  
 136, 152, 200.  
 JEANTET (Mgr) : 127.  
 JOFFRE : 215, 226.  
 JOUBERT : 168, 169.  
 JURIEU DE LA GRAVIÈRE : 126, 128.

## K

KERGADE (de) : 192, 198, 202,  
 204, 208.  
 KERGARIOU (de) : 98, 100, 101.  
 KERSAINT (de) : 69, 82.  
 KLOBUKOWSKI : 191, 222, 231.  
 KOFFLER (Père) : 35, 49.  
 KRANTZ (Amiral) : 174, 177, 193, 199,  
 200, 201, 213.

## L

LABARTETTE (Mgr) : 60, 77, 98, 100,  
 101.  
 LABBÉ (Mgr) : 32, 33.  
 LA BÉDOLIERE (Amiral) : 228.  
 LA BISSACHÈRE (abbé de) : 89, 97, 101.  
 LACOUR : 142, 144.  
 LAFONT (Amiral) : 176, 177, 190, 191,  
 201, 202.  
 LA GRANDIÈRE (Amiral de) : 126, 144,  
 148, 153, 159, 161 à 168, 170 à 172,  
 174, 180 à 182, 184 à 186, 188, 194,  
 195, 213, 222, 227, 229.  
 LAGRENÉ (de) : 120, 121, 124, 147.  
 LA LUZERNE : 69, 70.  
 LAMARQUE : 164, 168, 169.  
 LAMBERT DE LA MOTTE (Mgr) : 6, 11,  
 18, 21, 26, 27.  
 LANGENOIS (Père) : 180.  
 LAVEAU (Mgr) : 12, 13.  
 LANESSAN (de) : 222, 223, 225, 227.  
 LANGLOIS (Père) : 9, 11, 13.  
 LANZAROTTE : 140 à 142, 144.  
 LAPIERRE : 126, 133, 140, 177.  
 LAPLACE (Amiral) : 107, 111, 140, 142,  
 144.  
 LARCLAUZE : 184.  
 LAROCQUE DE CHANFREY : 118.  
 LAVAISIÈRE (de) : 150.  
 LAVOUÉ (Père) : 73, 74, 76, 78.  
 LEBRUN : 80, 81, 142.  
 LE CONIAT : 159.  
 LE COURIAULT DU QUILIO : 148.  
 LE FAUCHEUR : 186, 187, 189.  
 LEFEBVRE (Père) : 13, 28.  
 LEFEBVRE (Mgr) : 116, 124, 125, 142,  
 182.  
 LE FLOCH DE LA CARRIÈRE : 53, 55.  
 LEGRAND DE LA LIRAYE : 131, 138,  
 140, 158, 162, 175.

LELABOUSSE (Père) : 75, 79, 86, 87, 90.  
 LELIEUR DE LA VILLE SUR ARCE : 133.  
 LEMAIRE : 216.  
 LEMIRE (Charles) : 168.  
 LE MYRE DE VILERS : 164, 167, 171,  
 178, 180, 191, 196, 201 à 206, 225.  
 LÊ-PHUNG : 131.  
 L'ESCALIER : 71.  
 LESPÈS (Amiral) : 181, 213, 215, 219.  
 LÊ THUAN : 195, 200.  
 LETONDAL (Père) : 73, 74, 76, 77, 81,  
 85, 94.  
 LÊ VAN DUyet : 96, 107, 110, 112, 114.  
 LÊ VAN KHOÏ : 114.  
 LEVAVASSEUR (Père) : 38.  
 LIBOIS (Père) : 122, 130, 131, 136, 138,  
 142.  
 LI HUNG TCHANG : 205, 213 à 215, 218.  
 LI YUNG TCHOÏ : 201, 202.  
 LOTI (Pierre) : 209, 219, 230.  
 LOUIS XIV : 5, 6, 22, 28, 51, 185.  
 LOUIS XVI : 62, 64 à 67, 69, 70, 72.  
 LOUIS XVIII : 96 à 106.  
 LOUIS-PHILIPPE : 119 à 121, 123, 126,  
 127.  
 LOUREIRO (Père) : 49, 56.  
 LUONG TAM KY : 226.  
 LURO : 157, 168, 169, 174 à 176, 195.  
 LUU VINH PHUOC : 192, 197, 203, 207,  
 211, 212, 214, 216, 225.  
 LYAUTEY (maréchal) : 226.

## M

MACKAU (Amiral de) : 121.  
 MAHOT (Mgr) : 8, 11, 13.  
 MAISONNEUVE (Simonet de) : 136, 138.  
 MALLAT : 121.  
 MANUEL : 61.  
 MARC (Père) : 159.  
 MARCHAISSE : 184.  
 MARCHAND (Père) : 114, 135.  
 MAUDUIT-DUPLESSIS : 166.  
 MELCHIOR (Mgr) : 138.  
 MÉNIOLLE : 97.  
 MICHE (Mgr) : 116, 119, 122, 132, 134,  
 170, 171, 180 à 182, 186.  
 MICHEL (interprète) : 47, 49.  
 MICHEL (Hy) : 135.  
 MILLOT (Ernest) : 193, 194, 213.  
 MILLOT (Général) : 196, 212, 214, 216.  
 MINH-MANG : 93, 101, 106 à 115, 129,  
 157.  
 MONET DE LA MARCK : 144.  
 MONNERON : 71.  
 MONTIGNY (de) : 132, 134, 140, 181,  
 185.  
 MONTMORIN (de) : 64 à 66, 69, 70, 97,  
 193.  
 MORVAN (Père) : 58, 78.  
 MOUHOT : 169, 180, 225.  
 MOURA : 184, 187, 191.  
 MOUSTIER (de) : 185.

## N

NAPOLÉON I<sup>er</sup> : 92.  
 NAPOLÉON III : 127, 129, 130, 132,  
 134, 136, 138, 140, 141, 145, 146, 152,  
 155, 158, 160, 172, 180, 182, 185.  
 NÉEZ (Mgr) : 36, 37.  
 NÉIS : 225, 228.  
 NEGRIER (Général de) : 212, 216.  
 NGUYEN-ANH : Voir Gia-Long.  
 NGUYEN TRI PHUONG : 143, 147, 193,  
 196, 197, 211, 212.  
 NGUYEN VAN TUONG : 195, 199, 200,  
 209.  
 NOGUETTE (Père) : 11, 12.  
 NORODOM : 169, 174, 180 à 191, 229.

## O

ODORICO (Père) : 111, 135. \*  
 OHIER (Amiral) : 159, 170, 173, 188.  
 OLIVIER (de Puymanel) : 74, 80, 82 à  
 84, 142.  
 ORGONI (d') : 138.  
 ORMAY (Lalluyeaux d') : 175.  
 OUN KHAN : 225.

## P

PAGE (Amiral) : 121, 141, 143, 148,  
 150, 153.  
 PALANCA : 142, 147, 149, 150, 153.  
 PALLIÈRES (Martin des) : 142, 143.  
 PALU (Mgr) : 5, 9, 13, 26, 28.  
 PARIS (Camille) : 223.  
 PATENÔTRE : 191, 209, 218.  
 PAUL (Père Nghi) : 61, 69, 82.  
 PAVIE : 180, 225.  
 PELLERIN (Mgr) : 117, 126, 127, 129,  
 134, 136, 140, 141, 158.  
 PÈNE-SIEFERT : 202, 205.  
 PENNEQUIN (Général) : 225, 226.  
 PÉREZ (Mgr) : 40.  
 PERNOT : 225.  
 PEYRON (Amiral) : 148, 211 à 213.  
 PHAN THANH GIAN : 150, 154 à 159,  
 166, 182, 185, 196, 198.  
 PHAULCON (Constance) : 11.  
 PHILASTRE : 175, 189, 195, 196, 198 à  
 202, 224.  
 PHYA KATHATORN : 229.  
 PIERRE : 189.  
 PIGNEAU (Mgr) : voir Adran.  
 PIGUEL (Mgr) : 38, 57, 58.  
 PINA (Père de) : 1, 2.  
 PIQUET : 174, 188, 222, 226.  
 PLAS (de) : 128, 136.  
 POIVRE : 34, 35, 43 à 50, 53, 54, 69.  
 PONCHALON (de) : 140, 142.  
 POTHUAV (Amiral) : 174, 177, 193, 194.  
 POTTIER : 184.  
 POUKOMBO : 157, 158, 184, 188, 216.  
 PROTAIS-LEROUX : 52.

PUGINIER (Mgr) : 193, 198, 199, 202, 207.

## Q

QUAN DINH : 152, 156, 157, 164, 166.

## R

RABEC (de) : 49.

RAINRE : 201.

RENAULT : 40, 42.

RENOUARD DE SAINTE CROIX : 83, 92.

RETORD (Mgr) : 117, 127, 129, 131, 134, 135, 136, 140, 142.

REVEILLÈRE (Amiral) : 159, 219.

REY : 99, 100 à 102.

REYDELLET : 37.

REYNAUD : 140, 144.

RHEINHARDT : 199, 201, 202, 206, 207, 209.

RHODES (Père Alexandre de) : 1, 5, 14, 15, 17, 20, 25.

RIBOT : 217.

RICHAUD : 222.

RICHELIEU (duc de) : 97, 98, 102.

RICHERY (de) : 63, 66 à 69, 71.

RIEUNIER : 154, 156, 224.

RIGAULT DE GENOUILLY (Amiral) : 83, 121, 123, 126, 135, 138, 139, 140, 141, 143 à 145, 150, 154, 158, 160, 166, 170, 177, 209.

RIVIÈRE : 203 à 208, 210, 220, 224.

ROBERTS : 93.

ROCQUEMAUREL : 128, 136.

ROLLET DE L'ISLE : 224.

ROQUE : 161, 206.

ROSILY-MESROS : 72, 81.

ROTHÉ (de) : 39, 42, 54, 55.

ROUSSEAU (Armand) : 222, 226, 227.

ROZE (Amiral) : 167, 174, 184, 222.

## S

SAINT-PHALLE (abbé de) : 51.

SARRAUT (Albert) : 231.

SCHGEFFLER (Père) : 128, 129, 130.

SÉMANNE : 172, 194.

SÈNÈS : 216.

SÉNEZ : 192, 193, 195.

SENONGSO : 181, 184.

SERVIÈRE : 216, 226.

SIEBERT (Père) : 35, 42.

SIEGFRIED : 171.

SISOWATH : 184, 190, 229.

SIWOTHA : 180, 181, 184, 190, 191.

SIX (Père) : 202.

SOHIER (Mgr) : 158, 172, 197, 198.

SOULT (Maréchal) : 119, 172.

## T

TABERD (Mgr) : 110, 111, 135, 175.

TAILLEFER : 166.

TAVERNIER (J.-B.) : 22.

TESTARD DU COSQUER : 224.

THÉVENET : 180.

THI (Paulus) : 202.

THIEU-TRI : 116, 117, 122, 127, 129, 133.

THOMSON : 191, 206, 209.

THOREL : 168.

TISSANIER (Père) : 14, 20, 21.

TON THAT NGUYEN : 209.

TRENTINIAN (Généraux de) : 167, 180, 196, 197.

TRICOU : 209.

TSENG (Marquis) : 210, 213.

TU-DUC : 117, 127, 129, 135, 136, 145, 150, 152 à 159, 166, 169 à 172, 177, 181, 185, 193 à 195, 198 à 203, 206, 209.

TURC : 224.

## V

VACHET (Père) : 8, 9, 10, 12, 18, 20, 24.

VAILLANT : 118.

VALTESSE DE LA BIGNE (M<sup>me</sup>) : 202.

VANNIER : 83, 86 à 88, 96, 98, 100, 101, 103, 105 à 108, 112, 118, 172.

VASSOIGNE (Général de) : 147.

VEDEL : 230.

VÉRET : 40.

VEUILLOT : 64, 138.

VIAL (Paulin) : 154, 157, 159, 174, 182, 202, 219, 220, 222.

VIÉNOT : 224.

VILLEROI : 203.

## W

WADE : 136.

WALEWSKI : 131, 132, 134, 136 à 139.

## TABLE DES MATIÈRES

### du Tome II

#### LIVRE V

#### ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE DANS L'INDOCHINE MÉRIDIONALE (1358-1884)

	Pages
CHAPITRE I. — Prise de possession de la Basse-Cochinchine (1858-1867) . . . .	422
<i>Texte n° 140</i> : L'Amiral Rigault de Genouilly enlève les forts de Tourane (septembre 1858) . . . . .	433
<i>Texte n° 141</i> : Rigault de Genouilly décide une diversion sur Saïgon (décembre : 1858-janvier 1859) . . . . .	436
<i>Texte n° 142</i> : La prise de Saïgon d'après un témoin, H. de Ponchalon (16 et 17 février 1859) . . . . .	440
<i>Texte n° 143</i> : Le blocus de Saïgon ; une sortie de Jaureguiberry (21 avril 1859) . . . . .	444
<i>Texte n° 144</i> : Evacuation de Tourane . . . . .	447
<i>Texte n° 145</i> : L'Amiral Page fonde l'établissement de Saïgon (décembre 1859-janvier 1860) . . . . .	452
<i>Texte n° 146</i> : Le commandant d'Ariès : fin du blocus de Saïgon (avril 1860-février 1861) . . . . .	457
<i>Texte n° 147</i> : L'Amiral Charner enlève les lignes de Chi-Hoa (24 et 25 février 1861) . . . . .	459
<i>Texte n° 148</i> : La prise de Mytho (avril 1861) . . . . .	463
<i>Texte n° 149</i> : La prise de Bienhoa (16 décembre 1861) . . . . .	470
<i>Texte n° 150</i> : Le traité de Saïgon (5 juin 1862) . . . . .	472
<i>Texte n° 151</i> : Les doléances de l'Amiral Bonard (1862-1863) . . . . .	477
<i>Texte n° 152</i> : Paroles d'apaisement : une proclamation de l'Amiral Bonard (février 1863) . . . . .	481
<i>Texte n° 153</i> : Les idées de l'Amiral Bonard (été 1863) . . . . .	485
<i>Texte n° 154</i> : L'ambassade de Phan Thanh Gian (septembre 1863-février 1864) . . . . .	488
<i>Texte n° 155</i> : Mission Aubaret à Hué. Une lettre du sergent Charles Duval (Hué, 15 juillet 1864) . . . . .	491
<i>Texte n° 156</i> : Abandon du projet d'occupation restreinte . . . . .	496
<i>Texte n° 157</i> : Une belle figure de mandarin, Phan Thanh Gian . . . .	507
<i>Texte n° 158</i> : Occupation des trois provinces occidentales (juin 1867) . . . . .	512
<i>Texte n° 159</i> : La fin d'un sage : la mort de Phan Thanh Gian (août 1867) . . . . .	517

<b>CHAPITRE II. — La Cochinchine française : Les Amiraux-Gouverneurs (1861-1879) et le premier Gouverneur civil (1879-1883) .....</b>	<b>521</b>
<i>Texte n° 160</i> : Les idées de Chasseloup-Laubat sur l'organisation de la Cochinchine (1861) .....	522
<i>Texte n° 161</i> : La naissance de Saïgon, ville française .....	525
<i>Texte n° 162</i> : L'administration civile par les militaires — Les Inspecteurs des Affaires indigènes .....	531
<i>Texte n° 163</i> : La constitution de la propriété .....	534
<i>Texte n° 164</i> : Le lieutenant de Vaisseau Gougeard, futur Ministre de la Marine, pacifie la province de Gocong (1863-1864) .....	537
<i>Texte n° 165</i> : La propagande pour la conservation de la Cochinchine : deux brochures de Francis Garnier (1864-65) .....	541
<i>Texte n° 166</i> : La Cochinchine en 1864-65 .....	545
<i>Texte n° 167</i> : L'intérim de l'Amiral Roze (1865) .....	550
<i>Texte n° 168</i> : Formation de la Mission du Mékong .....	552
<i>Texte n° 169</i> : L'exploration du bassin du Mékong (1866-68) .....	558
<i>Texte n° 170</i> : Le gouvernement de l'Amiral Ohier (1868-69) .....	566
<i>Texte n° 171</i> : Le libéralisme économique ; les impressions de l'industriel Jacques Siegfried (1868) .....	570
<i>Texte n° 172</i> : Le gouvernement de l'Amiral Cornulier-Lucinière (1870-1871) .....	572
<i>Texte n° 173</i> : L'Impératrice Eugénie et la Cochinchine en 1870 ....	577
<i>Texte n° 174</i> : Le gouvernement de l'Amiral Dupré (1871-74) .....	581
<i>Texte n° 175</i> : La santé et l'instruction publiques. ....	589
<i>Texte n° 176</i> : Les leçons de Luro au Collège des Stagiaires (1874) ...	598
<i>Texte n° 177</i> : Le dernier gouverneur militaire, l'Amiral Lafont (1877-79) .....	601
<i>Texte n° 178</i> : La Cochinchine représentée au Parlement français (1880) .....	605
<i>Texte n° 179</i> : Le Myre de Vilers, premier Gouverneur civil (1879-1883) .....	608
<b>CHAPITRE III. — Le Cambodge de 1863 à 1884 .....</b>	<b>617</b>
<i>Texte n° 180</i> : Les découvreurs d'Angkor, le Père Bouillevaux et Mouhot (1850-1860) .....	619
<i>Texte n° 181</i> : Le Cambodge se place sous la protection de la France (11 août 1863) .....	621
<i>Texte n° 182</i> : La querelle des investitures à Oudong ; le couronnement du Roi Norodom (juillet 1864) .....	630
<i>Texte n° 183</i> : Le Cambodge en 1863-65 .....	636
<i>Texte n° 184</i> : Le temps des prétendants ; les insurrections cambodgiennes (1864-67) .....	644
<i>Texte n° 185</i> : Le traité franco-siamois du 15 juillet 1867 ; l'irréductibilité cambodgien .....	653
<i>Texte n° 186</i> : Les premiers colons français au Cambodge, Paul Le Faucheur .....	656

<i>Texte n° 187</i> : L'Amiral Dupré demande des réformes ; les deux fléaux du Cambodge .....	660
<i>Texte n° 188</i> : La politique du désintéressement (1874) .....	662
<i>Texte n° 189</i> : Projet d'acclimatation de la culture du quinquina dans les montagnes de Pursat .....	664
<i>Texte n° 190</i> : Les ordonnances de janvier 1877 .....	666
<i>Texte n° 191</i> : Le renforcement du protectorat ; la convention du 17 juin 1884 .....	669

## LIVRE VI

ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE  
DANS L'INDOCHINE SEPTENTRIONALE (1873-1885)

<b>CHAPITRE I. — Le Tonkin entr'ouvert : Jean Dupuis, L'Amiral Dupré, Francis Garnier (1872-1874) .....</b>	<b>675</b>
<i>Texte n° 192</i> : L'anarchie tonkinoise (1870-73) .....	679
<i>Texte n° 193</i> : L'entreprise commerciale de Jean Dupuis (1872-73) ..	682
<i>Texte n° 194</i> : Opinions contradictoires à Saïgon et à Paris sur la politique à suivre au Tonkin .....	693
<i>Texte n° 195</i> : Mission confiée à Francis Garnier par l'Amiral Dupré .	702
<i>Texte n° 196</i> : Francis Garnier ouvre le Fleuve Rouge au commerce et prend la citadelle de Hanoï (novembre 1873) .....	709
<i>Texte n° 197</i> : La situation au début de décembre 1873 .....	720
<i>Texte n° 198</i> : La mort de Francis Garnier (21 décembre 1873) .....	727
<i>Texte n° 199</i> : L'évacuation du Tonkin (janvier-février 1874) .....	736
<i>Texte n° 200</i> : Le dénouement : le traité du 15 mars 1874 .....	742
<i>Texte n° 201</i> : Application restrictive et unilatérale des traités de 1874 .....	749
<b>CHAPITRE II. — Occupation partielle et réticente du Tonkin — Le Commandant Rivière (1882-83) .....</b>	<b>755</b>
<i>Texte n° 202</i> : La question du Tonkin revient sur le tapis (1879-1881) .....	756
<i>Texte n° 203</i> : Le Myre de Vilers détache au Tonkin le Commandant Rivière (mars 1882) .....	765
<i>Texte n° 204</i> : Le Commandant Rivière prend la citadelle de Hanoï (25 avril 1883) .....	769
<i>Texte n° 205</i> : Les incertitudes du Commandant Rivière (juin 1882-mars 1883) .....	780
<i>Texte n° 206</i> : Reprise de l'activité militaire. Occupation de Hongay et de Nam-Dinh (mars 1883) .....	786
<i>Texte n° 207</i> : Le Commandant Rivière trouve la mort au cours d'une sortie (15 mai 1883) .....	792
<b>CHAPITRE III. — Guerre larvée contre la Chine : de la mort de Rivière aux préliminaires de Tien-Tsin (1883-84) .....</b>	<b>798</b>
<i>Texte n° 208</i> : Harmand Commissaire Général civil (juin-octobre 1883) .....	799

<i>Texte n° 209</i> : Nouveaux traités entre la France et l'Annam (25 août 1883-6 juin 1884) .....	801
<i>Texte n° 210</i> : La thèse française et la thèse chinoise (août 1883) ....	813
<i>Texte n° 211</i> : L'Amiral Courbet s'empare de Sontay (14-16 décembre 1883) .....	817
<i>Texte n° 212</i> : Le Général Millot enlève Bac-Ninh et Hung-Hoa (mars et avril 1884) .....	821
<i>Texte n° 213</i> : La convention Fournier—Li Hung Tchang (Tien-Tsin, 11 mai 1884) .....	824
<b>CHAPITRE IV. — Deuxième série d'opérations contre la Chine : de la surprise de Bac-Lê à la fin des hostilités (Juin 1884-Avril 1885) ....</b>	
<i>Texte n° 214</i> : Le rebondissement de la guerre du Tonkin : la « surprise » de Bac-Lê (23 et 24 juin 1884) .....	830
<i>Texte n° 215</i> : L'Amiral Courbet dans la Mer de Chine : Fou-Tchéou ; Formose ; les Pescadores .....	835
<i>Texte n° 216</i> : Les opérations au Tonkin : Tuyen-Quan ; Langson ...	843
<i>Texte n° 217</i> : La chute dramatique de Jules Ferry (30 mars 1885) ..	852
<i>Texte n° 218</i> : La convention du 4 avril 1885 met fin aux hostilités ..	857
<i>Texte n° 219</i> : La mort de l'Amiral Courbet (juin 1885) .....	859
<i>Texte n° 220</i> : La Chambre adopte de justesse les crédits pour le Tonkin (fin décembre 1885) .....	864
<i>Texte n° 221</i> : Jules Ferry, le « Tonkinois » .....	869
<b>LIVRE VII</b>	
<b>ACHÈVEMENT DE L'INDOCHINE FRANÇAISE (1885-1914) L'UNION INDOCHINOISE</b>	
<i>Texte n° 222</i> : Le Résident Général Paul Bert (1886) .....	875
<i>Texte n° 223</i> : Aux temps héroïques : les agréments du voyage en palanquin (1886) .....	879
<i>Texte n° 224</i> : Une ville sortie de la vase : Haïphong en 1884-1888 ...	881
<i>Texte n° 225</i> : La mission Pavie ou le Laos français (1887-1893) ....	884
<i>Texte n° 226</i> : La pacification du Tonkin (1895) .....	894
<i>Texte n° 227</i> : Un bâtisseur d'empire : le Gouverneur Général Paul Doumer (1897-1902) .....	899
<i>Texte n° 228</i> : La France et la Chine à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	904
<i>Texte n° 229</i> : Restitution au Cambodge d'Angkor et de Battambang (1907) .....	908
<i>Texte n° 230</i> : Le sauvetage des monuments Khmers .....	911
<i>Texte n° 231</i> : L'œuvre de la France en Indochine jugée par le Gouverneur Général Albert Sarraut (1912) .....	915

## ÉPILOGUE

L'INDÉPENDANCE DU CAMBODGE, DU LAOS  
ET DU VIETNAM

**TABLE DES ILLUSTRATIONS**  
**DU TOME II**

---

21. Le fort de la Pagode des Clochetons (1860).....	471
22. L'expédition de Gocong : un merrimac (1863).....	471
23. Gabriel Aubaret (1825-1894) .....	503
24. Le Grand Mandarin Phan Thanh Gian (1796-1867).....	519
25. Le Marquis de Chasseloup Laubat au Conseil des Ministres (le 4 <sup>e</sup> à la droite de Napoléon III) .....	519
26. L'hôtel en bois des premiers Amiraux Gouverneurs.....	535
27. La rade de Saïgon en 1872 .....	535
28. Les soirées de Cholon .....	551
29. L'Amiral de Cornulier Lucinière (1811-1886) .....	551
30. L'Amiral Ohier (1814-1870) .....	567
31. Le Docteur L. d'Ormay (1824-1878).....	583
32. Le latin de Pinang (traduction page 591) .....	599
33. L'Amiral Lafont (1824-1908) .....	615
34. Le Lieutenant d'Infanterie de marine Prioux, Administrateur des Affaires Indigènes (1873) .....	631
35. Angkor Wat en 1850 (d'après Mouhot) .....	647
36. Le couronnement du Roi Norodom : la purification (3 juin 1864).....	647
37. Le Roi Norodom en visite à Saïgon (1864).....	679
38. Poste français à Oudong (1865).....	679
39. L'expédition J. Dupuis au Tonkin .....	695
40. La Mission du Mékong part de Phnom Penh (1866) .....	727
41. Une des portes de la Citadelle de Hué en 1875 .....	727
42. Une proclamation de Francis Garnier (autographe).....	743
43. Officier en tenue de campagne à Tourane (1858).....	759
44. Le sous-lieutenant E. de Trentinian (1873) .....	759
45. Un soldat régulier chinois (1844) .....	775
46. Le Docteur Harmand, explorateur (1875) .....	807
47. J. P. Rheinhard (1840-1902) .....	807
48. Le <i>Montcalm</i> capture une jonque pirate (1874) .....	823
49. Une rue de Bac Ninh (1884) .....	823
50. La défense de Tuyen-Quan (1885).....	855
51. La porte de Chine à la frontière du Tonkin .....	855
52. En palanquin .....	887
53. Une bande de pirates (1888).....	887



2074-1956. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 7-1956  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1956.



LA GESTE  
FRANÇAISE  
EN  
INDOCHINE

—  
TOME II



• ADRIEN  
MAISONNEUVE  
ÉDITEUR  
PARIS